

**DOCOB - SITE NATURA 2000 B6 « VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »
FR 820 1658**

**DOCPROG - ESPACE NATUREL SENSIBLE « SERRES BOUTIEROTS ET VALLEES DE
L'AUZENE, DE LA GLUEYRE ET DE L'ORSANNE »
ARDECHE (07) - DROME (26)**

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION
DOCUMENT D'OBJECTIFS - DOCUMENT DE PROGRAMMATION
2015 – 2020



Structure animatrice : Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Réalisation du DOCUGE : NATURALIA Environnement

Version : V2

Date : 24 Août 2015



PRÉFET
DE L'ARDECHE



CONTENU DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION DU SITE B6

Document d'objectifs	509 pages
Annexes	Pages
Plaquette de synthèse	Pages
Document d'objectifs synthétique	Pages
Atlas cartographique (en format A3)	878 pages

Crédits photographiques

NATURALIA : Guillaume AUBIN, Nicolas BIANCHIN, Jean-Charles DELATTRE, Guy DURAND, Julie RIGAUX, Lénaïc ROUSSEL

MAISON REGIONALE DE L'EAU : Olivier CAGAN

SMEC : Guillaume CHEVALIER

LPO RA : Stéphane Vincent



NATURALIA Environnement

AGROPARC

Rue Lawrence Durrell

BP 31 285

84 911 Avignon Cedex 9

Tel : 04.90.84.17.95

HISTORIQUE DE LA PUBLICATION

Version	Date	Commentaires	Auteur : NATURALIA Environnement
VP1	10/12/2014	Version provisoire1	<u>NATURALIA :</u> Coordination du projet : JULIE RIGAUX – CHARGÉE D'ÉTUDES NATURA 2000 ELSA MARANGONI – CHARGÉE D'ÉTUDES Cartographie : Olivier MAILLARD Experts naturalistes : NICOLAS BIANCHIN – BOTANISTE AURELIE POUMAILLOUX - BOTANISTE GUILLAUME AUBIN – ENTOMOLOGUE SYLVAIN FADDA - ENTOMOLOGUE LENAÏC ROUSSEL – MAMMALOGUE/HERPETOLOGUE JEAN-CHARLES DELATTRE - ORNITHOLOGUE <u>MAISON REGIONALE DE L'EAU :</u> OLIVIER CAGAN – CHARGÉE D'ÉTUDES
VP2	05/02/2015	Version provisoire 2	
Vdef	04/05/2015	Version définitive	

CONTROLE EMETTEUR

Relecture	Approbation
Charlotte HONNORAT - NATURALIA	Eric DURAND – Responsable Technique NATURALIA Olivier PEYRE – Directeur NATURALIA

VERIFICATION

Document vérifié	Structure	Nom	Emission des remarques	Validation
VP1	SMEC	Guillaume CHEVALIER	20/01/2015	Des compléments sont attendus
	DDT 07	Martine GRIVAUD	20/01/2015	
	CG 07	Lucille BOBET	20/01/2015	
VP2	SMEC	Guillaume CHEVALIER	28/07/2015	
	DDT 07	Martine GRIVAUD	28/07/2015	
	CG 07	Lucille BOBET	28/07/2015	
Vdef	SMEC	Guillaume CHEVALIER		
	DDT 07	Martine GRIVAUD		
	CG 07	Lucille BOBET		

FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : B6 FR 8201658

Localisation du site Natura 2000 : Rhône Alpes, Ardèche - Drôme

Communes en Ardèche : Accons, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Beauchastel, Beauvène, Chalencon, Creysseilles, Dunière-sur-Eyrieux, Ghilac-et-Bruzac, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux (uniquement au titre de la politique ENS), Les Nonières, Les Ollières-sur-Eyrieux, Pranles, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Pierreville, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Vincent-de-Durfort, Silhac, Vernoux-en-Vivarais, La Voulte-sur-Rhône.

Commune en Drôme : Etoile-sur-Rhône

Superficie du FSD de 1999 du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1 073 ha

Superficie du site défini dans la fiche du porter à connaissance de 1997 : 1 660 ha dont 61 km de linéaire de cours d'eau

Superficie du site d'étude pour l'élaboration du document d'objectifs (2012) : 20 173 ha

Superficie du site B6 validé par le comité de pilotage du X/X/X : 20 173 ha

Préfet coordonnateur : Préfet de l'Ardèche

Structure animatrice : Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Présidents du comité de pilotage du site B6 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCUGE : Marc CHOUTEAU (Mai 2011 – Février 2015) – Claude BLANC (Février 2015 – ce jour)

Rédaction du DOCUGE : NATURALIA Environnement

Référence bibliographique : RIGAUX, J., MARANGONI, E (2015) – *Document d'objectifs du site FR 820 1658 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »*. NATURALIA Environnement. MEDDE, 514 pages + annexes+Atlas cartographique.

Le site B6 =

- ✓ 2 départements (07 et 26)
- ✓ 33 communes + Marcols-les-Eaux au titre de la politique ENS
- ✓ 20 173 hectares

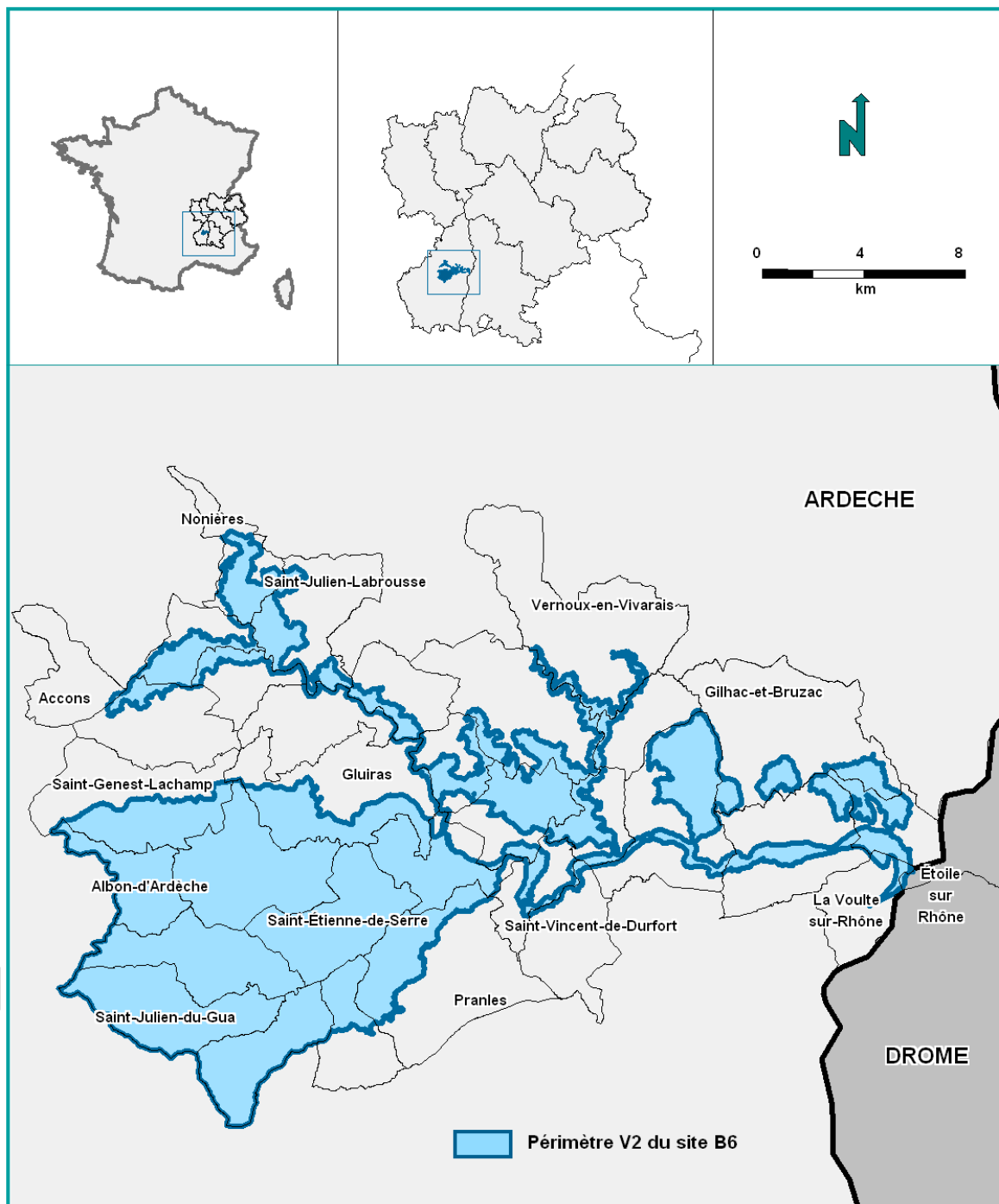


Figure 1 : Localisation du périmètre V2 d'étude du DOCUGE B6

TABLE DES MATIERES

I. CHAPITRE 1 : Contexte et méthode	21
I.1. La démarche NATURA 2000	22
I.1.1. Généralités sur un dispositif européen	22
I.1.2. Le réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes	23
I.1.3. Le réseau Natura 2000 à l'échelle du département de l'Ardèche.....	23
I.1.4. Mise en œuvre sur le territoire du site B6	30
I.2. La démarche Espace Naturel Sensible	32
I.2.1. La prise de compétence ENS par le Département de l'Ardèche	32
I.2.2. Méthodologie d'identification des ENS départementaux.....	32
I.2.3. Le schéma départemental des espaces naturels sensibles « horizon 2020 ».....	33
I.2.4. Les études réalisées dans le cadre de la politique ENS sur le site des Serres Boutiérots et de la vallée de la Gluèyre, de l'Auzène et de l'Orsanne.....	34
I.2.5. Les objectifs propres à la politique ENS	34
I.3. Le DOCUGE : un document commun à la politique Natura 2000 et ENS	37
I.3.1. L'intérêt du DOCUGE	39
I.3.2. L'organisation de la gouvernance.....	39
I.3.3. L'animation globale du site par le SMEC.....	39
I.3.4. Comment utiliser ce DOCUGE ?.....	42
I.3.5. Le Contenu du DOCUGE	42
I.4. Le DOCUGE du Site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents»	44
I.4.1. Présentation du site.....	44
I.4.2. Historique du site	46
I.4.3. Réalisation du DOCUGE du site B6	49
I.4.4. Le recueil bibliographique et consultation des personnes ressources (2013).....	49
I.4.5. La Concertation générale et la communication	50
II. CHAPITRE 2 : Présentation générale du site B6	52
II.1. Contexte Géographique et paysager	53
II.1.1. Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6	53
II.1.2. Contexte paysager et patrimoine	56
II.1.3. Contexte touristique.....	58
II.2. Description du milieu physique	59
II.2.1. Climatologie.....	59
II.2.2. Géologie.....	63

II.2.3.	Hydrographie.....	65
II.2.4.	Hydrologie	66
II.3.	Caractéristiques anthropiques.....	69
II.3.1.	Découpage administratif	69
II.3.2.	Statut foncier des parcelles comprises dans le site B6.....	69
II.3.3.	Données démographiques.....	70
II.3.4.	Données économiques	70
II.4.	Contexte écologique	71
II.4.1.	Périmètres d’inventaire écologiques.....	71
II.4.2.	Périmètres règlementaires.....	80
II.4.3.	Bilan du contexte écologique	90
III.	CHAPITRE 3 : Le Diagnostic Ecologique.....	94
III.1.	Les Habitats naturels du site B6	95
III.1.1.	Rappel de la méthodologie d’inventaire	95
III.2.	Des végétations aux unités paysagères	98
III.2.1.	Rappel de la géomorphologie du site B6.....	98
III.2.2.	Les grands ensembles paysagers.....	102
III.3.	Approche globale des végétations	105
III.3.1.	Les grands types de milieux.....	105
III.3.2.	Les grands types d’habitats	105
III.3.3.	Les différents groupements végétaux présents	108
III.4.	Les habitats d’intérêt communautaire inscrits à la Directive Habitats.....	109
III.4.1.	Les données issues de la bibliographie.....	109
III.4.2.	Les données récoltées lors des inventaires de 2013/2014	112
III.4.3.	Synthèse des habitats présents sur le site B6	112
III.4.4.	Habitats remarquables non inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore ».....	112
III.4.5.	Habitats remarquables inscrits à la Directive « Habitats, Faune, Flore ».....	117
III.5.	La Flore	125
III.5.1.	Rappel de la méthodologie de récolte des données	125
III.5.2.	Généralités sur la flore du site B6	128
III.5.3.	Les espèces exotiques invasives sur le site B6	133
III.6.	La Faune.....	138
III.6.1.	Les mammifères (hors chauves-souris)	140
III.6.2.	Synthèse des espèces de mammifères présentes sur le site (hors chauves-souris)	145

III.6.3.	Les chauves-souris	147
III.6.4.	Rappel des secteurs prospectés	149
III.6.5.	Les chiroptères du site B6.....	160
III.6.6.	Les insectes.....	168
III.6.7.	Les oiseaux.....	179
III.6.8.	Les amphibiens	191
III.6.9.	Les reptiles.....	198
III.6.10.	Les poissons	205
III.6.11.	Résultats des pêches électriques.....	218
III.6.12.	Espèces exogènes présentes dans le bassin versant de l'Eyrieux	234
III.6.13.	Inventaire astacicole.....	235
III.7.	Etat de conservation des espèces et habitats du site B6	251
III.7.1.	Etat de conservation des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats	251
III.7.2.	Habitats naturels remarquables du site B6, non inscrits à la Directive.....	252
III.7.3.	Etat de conservation des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site B6	253
III.7.4.	Etats de conservation des autres espèces patrimoniales présentes sur le site B6	256
III.7.5.	Actualisation du FSD.....	259
IV.	Chapitre 4 : Le Diagnostic socio-économique	261
IV.1.	. Le cadre institutionnel et réglementaire	262
IV.1.1.	Communes et intercommunalité.....	262
IV.1.2.	Documents d'urbanisme communaux	270
IV.1.3.	Planification et procédure de développement des territoires.....	278
IV.1.4.	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	281
	Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	286
IV.2.	Les activités humaines.....	288
IV.2.1.	Présentation générale sur les communes concernées par le site B6.....	288
IV.2.2.	Les Activités agricoles et pastorales	289
IV.2.3.	Bilan des ateliers thématiques sur l'agriculture et l'élevage du territoire B6.....	310
IV.2.4.	Les Activités forestières.....	312
IV.2.5.	Bilan des ateliers thématiques sur la gestion forestière du territoire B6	321
IV.2.6.	Les Autres activités professionnelles.....	322
IV.2.7.	Le tourisme et les activités de loisirs.....	333
IV.2.8.	Les activités motorisées (4x4, quad, motos)	361

IV.3. Les usages de l'eau	366
IV.3.1. Contexte réglementaire et inventaires	366
IV.3.2. Les usages de l'eau sur le site B6.....	376
IV.3.3. Résultats des ateliers thématiques sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	394
IV.4. Tendances évolutives du territoire	396
IV.4.1. Evolution démographique	396
IV.4.2. Projets d'aménagement et de développement	404
IV.5. Les risques naturels et technologiques	409
IV.5.1. Les risques de feu de forêt	409
IV.5.2. Les risques d'inondations	410
IV.5.3. Les risques de sismicité	415
IV.5.4. Les risques de gonflement des argiles.....	417
IV.5.5. Le transport des matières dangereuses	419
IV.5.6. Les risques de rupture de barrage.....	419
V. Chapitre 5 : Analyse écologique et fonctionnelle.....	421
V.1. Fonctionnalité écologique du site	422
V.1.1. Liens fonctionnels au sein du réseau Natura 2000	422
V.1.2. Interdépendances entre habitats naturels et espèces	427
V.1.3. Interdépendances entre habitats et espèces d'intérêt communautaire	428
V.1.4. Définition du niveau de risque local pour les habitats naturels.....	436
V.1.5. Définition du niveau de risque local pour les espèces	443
V.2. Exigence écologique et principaux facteurs d'évolution	448
V.2.1. Evolution des milieux : Analyse diachronique.....	448
V.2.2. Facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel.....	457
V.2.3. Facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel.....	458
VI. Chapitre 6 : Stratégie conservatoire.....	460
VI.1. Les enjeux de conservation des habitats et espèces sur le site B6.....	461
VI.1.1. Les enjeux de conservation des habitats.....	462
VI.1.2. Les enjeux de conservation des espèces.....	465
VI.2. Les foyers biologiques du site B6	486
VI.3. Les objectifs de conservation.....	488
VII. Chapitre 7 : Plan d'action	499
VII.1. Présentation du volet opérationnel du document unique de gestion	500
VII.1.1. Les mesures contractuelles	501
VII.1.2. Les mesures non contractuelles	505

VII.1.3. Les mesures sur l'Espace Naturel Sensible	505
VII.2. Stratégie de gestion	506
VII.2.1. Rappel sur les enjeux identifiés	506
VII.2.2. Rappel des objectifs de conservation.....	535
VII.3. Synthèse des mesures de gestion	537
VII.3.1. Calendrier prévisionnel du plan d'action	544
VII.4. Les fiches actions détaillées.....	550
Gestion administrative et mise en œuvre du Docuge	830
VIII. Chapitre 8 : La Charte Natura 2000	837
VIII.1. Principe.....	838
VIII.2. Contenu	838
VIII.3. L'adhésion.....	838
VIII.4. Contreparties financières	839
VIII.5. Contrôles et sanctions	840
VIII.6. Durée de validité de la charte	840
VIII.7. La réglementation en vigueur	840
IX. Présentation du site B6	841
IX.1. Présentation générale du site B6	841
IX.2. Les activités humaines.....	844
IX.2.1. Activité touristique	844
IX.2.2. Activités de loisirs.....	844
IX.2.3. Gestion forestière.....	844
IX.2.4. Agriculture et élevage	844
IX.3. La richesse faunistique	845
IX.4. Les habitats naturels	848
X. Les objectifs de conservation.....	853
XI. Engagements et recommandations par « milieux ».....	861
XI.1. Tous types de milieu	861
XI.2. Les milieux forestiers.....	862
XI.3. Les milieux ouverts ou semi-ouverts.....	865
XI.4. Milieux humides (cours d'eau, berges, prairies humides,...)	867
XI.5. Activités en général.....	870
XI.6. Les sports et activités de pleine nature – la chasse.....	872
XI.7. Les sports et activités de pleine nature – la pêche.....	874
XI.8. Les sports et activités de pleine nature – Sports d'eaux vives/Randonnée/Vélo	876
XI.9. Collectivités territoriales	878
XI.10. Entreprises.....	880
CONCLUSION	881
Bibliographie	882
Glossaire.....	886
Liste des sigles	891
Annexes du document d'objectifs	892
Glossaire.....	893

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du périmètre V2 d'étude du DOCUGE B6.....	5
Figure 2 : Distribution géographique des SIC (Site d'Intérêt Communautaire) et ZSC (Zone Spéciale de Conservation) en Rhône-Alpes (Source : DREAL RA).....	27
Figure 3: Distribution géographique des ZPS (Zone de Protection Spéciale) en Rhône-Alpes (Source : DREAL RA)	28
Figure 4 : Sites Natura 2000 au sein du département de l'Ardèche - Source DDT 07 (2014)).....	29
Figure 5 : Les sites ENS au sein du département de l'Ardèche - Source CG 07 (2014)	36
Figure 6: Localisation de l'ENS Serre Boutiérots et Vallées de l'Orsanne, de la Gluèyre et de l'Auzène	38
Figure 7: Localisation de l'animation du l'ENS par rapport au site B6 (Source SMEC 2015).....	41
Figure 8 : Localisation du périmètre d'étude du site B6	45
Figure 9 : Evolution du périmètre d'étude du site B6	48
Figure 10: Vue sur l'Eyrieux en amont des Ollières-sur-Eyrieux	52
Figure 11 : Occupation du sol du site B6– Source Corine Land Cover 2006.....	54
Figure 12 : Occupation du sol sur le site B6– Source Corine Land Cover (2006).....	55
Figure 13: Comparatif de l'évolution annuelle des températures observée au Cheylard en 1999 et 2013 (Source météoFrance).....	60
Figure 14: Comparatif des précipitations enregistrées au Cheylard en 1999 et 2013 (Source : météoFrance) 61	
Figure 15: Géologie du site B6.....	64
Figure 16 : Débits moyens mensuels et modules calculés aux stations hydrométriques.....	66
Figure 17: Localisation des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de l'Eyrieux(carte non contractuelle issue de la connaissance actuelle – source : SMEC)	68
Figure 18: Localisation des parcelles publiques basée sur les données cadastrales de 2013 du territoire du site B6 (Source CEN RA, 2015).....	69
Figure 19: Classement des cours d'eau sur le site B6.....	87
Figure 20: Cartographie du classement des cours d'eau (Source : GéoArdèche)	88
Figure 21 : Polygones vierges représentant la distribution des habitats naturels sur le site d'étude B6	97
Figure 22: Cartographie du relief du site B6.....	100
Figure 23: Profils altimétriques sur le périmètre du site B6 au niveau de l'ENS Serres Boutiérots, au niveau de la Haute Vallée de l'Eyrieux et au niveau de la Basse Vallée de l'Eyrieux.....	101
Figure 24 : Représentativité des grands types de milieux présents sur le site d'étude DOCUGE B6.....	105
Figure 25: Représentativité des grands types d'habitats présents sur le site type d'étude DOCUGE B6 (Naturalia).....	107

Figure 26: Représentativité des habitats (dominants et dominés non-dissociés) inscrits à la Directive Habitat	117
Figure 27: Distribution des habitats d'intérêt communautaire et communautaire prioritaire (habitats dominants et dominés non-dissociés).....	118
Figure 28 : Planche photo des principaux habitats naturels d'intérêt communautaires présents sur site	123
Figure 29 : Distribution des habitats d'intérêt communautaire du site B6 (habitats dominants et dominés non-dissociés).....	124
Figure 30: Localisation des espèces exotiques envahissantes sur le site B6.....	137
Figure 31: Cartographie des secteurs prospectés pour le Castor et la Loutre	141
Figure 32: Photos d'indices de présences du Castor et de la Loutre	143
Figure 33 : Détecteur automatisé : SM2 Bat Detector	149
Figure 34: Localisation des détecteurs à ultrasons	150
Figure 35: Localisation des gîtes potentiels prospectés par Naturalia en 2013.....	151
Figure 36 : Planche photos du détecteur installé à Saint-Etienne de Serre.....	153
Figure 37 : Planche photos de gîtes à chauves-souris observés sur le site B6.....	155
Figure 38: Cartographie des prospections et des inventaires de gîtes à chiroptères réalisés sur le site B6 ..	156
Figure 39 : Planche photos de quelques détecteurs disposés dans différents types de milieux sur le site B6	159
Figure 40: Planche photos illustrant les types de bâtis utilisés par les chauves-souris sur le site B6.....	161
Figure 41 : Carte AVEX de pollution lumineuse - Version ciel ordinaire © AVEX 2011 /source :Frédéric TAPISSIER.....	161
Figure 42 : Planche photos de chiroptères présents sur le site B6	167
Figure 43: Planche photos des trois odonates d'intérêt communautaire observées sur le site : Agrion de Mercure mâle, exuvie de Cordulie à corps fin et exuvie de Cordulie splendide chevauchée par une exuvie d'Aeschne paisible. Photos sur site	173
Figure 44: Planche photos des trois espèces patrimoniales de papillons de jour inventoriées sur le site B6 : l'Hermite, le Petit Mars changeant et l'Azuré des orpins. Photos sur site.....	173
Figure 45 : Planche photos des deux orthoptères typiques des landes à genêts : le Dectique des brandes, mâle et femelle et le Criquet de l'Aigoual. Photos sur site	174
Figure 46 : Ponte de Grenouille rousse sur la commune de Issamoulenc	193
Figure 47 : Localisation des stations d'échantillonnage piscicole	207
Figure 48 : Cascade naturellement infranchissable et embâcle ligneux	208
Figure 49 : Planche photos illustrant l'ambiance forestière du tronçon en aval de la confluence a) Surreprésentation du sable au sein du substrat ; b) Cascatelle infranchissable.....	209
Figure 50 : Vasque prospectée en amont de la confluence	210

Figure 51 : Planche photos de la station prospectée sur l'Orsanne a) Alternance de longs faciès lents et de courts faciès plus rapides ; b) Ecoulement divisé en deux bras sous l'influence d'un important embâcle ligneux	211
Figure 52 : Planche photos du tronçon prospecté sur l'Auzenet a) Falaises abruptes en rive droites et dalle plongeante en rive gauche ; b) Sortie de gorges dominée par les fosses	212
Figure 53 : Substrat bien diversifié dans la partie amont du tronçon.....	212
Figure 54 : Planche photos de la morphologie générale du tronçon a) Cascade sur dalle ; b) Mouille profonde et embâcle ligneux	213
Figure 55 : Planche photos du tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de la confluence avec le ru des Coins a) Cascade infranchissable marquant la limite amont ; b) Barrage manuel démarquant les deux parties du tronçon, et influençant l'écoulement à l'amont comme à l'aval	214
Figure 56 : Mouille artificielle influencée par le passage à gué	214
Figure 57 : Planche photo de l'Auzène de part et d'autre du passage à gué a) En aval, succession de radiers au niveau d'une légère rupture de pente ; b) en amont, écoulement plus lent et dominance de la dalle	215
Figure 58 : Grande mouille dans la partie terminale du tronçon échantillonné sur l'Auzène en amont de Plancheriol.....	215
Figure 59 : Planche photos illustrant l'écoulement plus rapide dans la partie médiane du tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de Plancheriol a) Petite cascabelle suivie d'un chenal lotique ; b) succession de radiers	216
Figure 60 : Grande mouille débutant le tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de Plancheriol	217
Figure 61 : Planche photos illustrant la dominance de la dalle au sein des différents faciès d'écoulement du tronçon prospecté sur la Dunière.....	217
Figure 62 : Richesse spécifique des différentes stations.....	220
Figure 63 : Pourcentage d'occurrence des différentes espèces.....	221
Figure 64: Carte de synthèse des données des espèces piscicoles issues de la bibliographie et des inventaires de 2013	230
Figure 65 : Localisation des stations d'échantillonnage astacicole	236
Figure 66: Localisation des inventaires de l'écrevisse à pattes blanches.....	240
Figure 67 : Caractéristiques de la taille des individus d' <i>Ecrevisses à pattes blanches</i> de la population de l'Aurance.....	242
Figure 68 : Distribution des différentes classes de taille selon le sexe au sein de la population population d' <i>Ecrevisses à pattes blanches</i> de la Gluère en amont d'Albon	243
Figure 69 : Proportion des différentes classes de taille des individus d' <i>Ecrevisses à pieds Blanc</i> de la population de l'Orsanne	244
Figure 70 : Proportion des différentes classes de taille au sein de la population de la Veyruègne en amont du rejet de la STEP de Saint-Pierrville	245
Figure 71 : Mâle d' <i>Ecrevisse à pattes blanches</i> atteint de la maladie de la porcelaine	246

Figure 72 : Distribution des différentes classes de taille selon le sexe au sein de la population d'Ecrevisse à pattes blanches de la Veyruègne en aval de la STEP	246
Figure 73 : Schéma départemental de coopération intercommunale – Source : Préfecture de l'Ardèche 2013	268
Figure 74: Carte de localisation des EPCI recoupant le territoire du site B6.....	269
Figure 75: Objectifs et action de la Charte forestière d'Ardèche verte et ardèche centre	402
Figure 76: Elaboration de la Trame verte et bleue par le logiciel du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)- source : http://www.cartorera.rhonealpes.fr/	283
Figure 77:Elaboration du réseau écologique appliqué au périmètre d'étude B6 (RERA)	284
Figure 78 : Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 33 communes – Source INSEE 2010..	288
Figure 79: Répartition du potentiel économique pour chaque type d'orientation technico-économique en Ardèche (AGRESTE 2010)	290
Figure 80 : Orientation technico-économique des communes de Rhône-Alpes – Source AGRESTE 2010	291
Figure 81 : Evolution de l'agriculture sur les communes du site B6 depuis 1988.....	292
Figure 82 : Evolution du type de couvert des exploitations des communes du site B6.....	293
Figure 83:Nature des parcelles déclarées à la PAC en 2013 en Ardèche – Source PRODIGE RPG 2013	299
Figure 84: Nature des parcelles déclarées à la PAC sur les communes du site B6 en 2013 – Source PRODIGE RPG 2013	299
Figure 85 : Illustrations des différentes cultures présentes sur le site B6	305
Figure 86:Evolution de l'UGBTA sur les 33 communes du site B6 de 1998 à 2010.....	306
Figure 87: Rich Picture des enjeux perçus par les agriculteurs	309
Figure 88: Extrait cartographique de la base de données de l'Inventaire Forestier National pour le département de l'Ardèche	314
Figure 89: Effectif et proportion des salariés des secteurs industriels et de services sur les 3 EPCI du territoire B6 (Source : INSEE 2010)	324
Figure 90: Plaquette de communication au projet TEPOS sur la CDC de Vernoux	326
Figure 91: Localisation du dragage (source CNR).....	328
Figure 92: Localisation du dragage (source CNR).....	328
Figure 93: Localisation des ouvrages hydroélectriques sur le site B6 (source : SMEC))	332
Figure 94: Répartition des équipements touristiques sur le site B6	336
Figure 95: Répartition de lits touristiques sur le site B6	336
Figure 96 : Schéma de synthèse pour l'inscription de lieux de pratiques sportives – Source www.ardechesports.fr	334
Figure 97: Localisation des réserves de chasse sur le site B6 (Source: FDC 07).....	346
Figure 98: Orthophoto de localisation de la jonction Dolce via et Via Rhône (Source ADT 2014)	358

Figure 99: Cartographie des mesures de gestion des pratiques motorisées du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	364
Figure 100: Périmètre du Bassin versant Eyrieux, Embroye et Turzon (source: SMEC, 2013).....	367
Figure 101: Etat écologique à atteindre sur le bassin versant Eyrieux, Embroye Turzon (source : GéoArdèche)	371
Figure 102: Proportion des différents types de prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable	378
Figure 103: Proportion des différents types de prélèvement d'eau pour l'agriculture sur le bassin versant de l'Eyrieux	382
Figure 104: Localisation du CDDRA Centre Ardèche vis-à-vis du site B6	406
Figure 105: Qualification de l'aléa inondation (source: PPRi Les Ollières sur Eyrieux, 2005).....	410
Figure 106: Extrait de la cartographie aléa inondation en Ardèche (source: prim.net)	411
Figure 107: Carte historique des crues de l'Eyrieux (Hydrétude - 2001)	412
Figure 108: Carte des communes de l'Ardèche dont le PPRi a été approuvé.....	414
Figure 109: Cartographie illustrant le risque de sismicité sur le territoire du site B6.....	416
Figure 110: Cartographie illustrant le risque gonflement des argiles sur le territoire du site B6.....	418
Figure 111 : Légende de l'interdépendance entre grands milieux et espèce	427
Figure 112: Photo du groupe de travail sur la gestion de la fréquentation touristique pendant les ateliers de la phase II du plan d'action (Source : SMEC, 2015)	499
Figure 113 : Vue aérienne des Ollières-sur-Eyrieux	552
Figure 114: Planche photos illustrant des espèces protégées sur le site B6 (Agrion de Mercure – Azuré des orpins – Sonneur à ventre jaune et pipistrelles sp).....	696
Figure 115 Exemple de gestion d'un gîte à l'issue de partenariat et modèle de panneau d'information.....	820
Figure 116: Carte de localisation du site B6	843

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données Natura 2000 – Source commission européenne - Natura 2000 Baromètre et DREAL Rhône-Alpes(2013).....	23
Tableau 2: Liste des sites Natura 2000 compris dans le département de l'Ardèche (Source : Aten)	26
Tableau 3 : Calendrier de l'étude DOCUGE	49
Tableau 4 : Concertation autour du site B6.....	51
Tableau 5 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6– (Source Corine Land Cover 2006)	56
Tableau 6: Amplitude des températures observées au Cheylard en 1990, 1999 et 2013 (Source : météoFrance).....	59

Tableau 7: Analyses pluviométriques au Cheylard entre 2003 et 2011 et normales sur la période 1971 -2000	61
Tableau 8 : Caractéristiques des principaux ouvrages hydroélectriques du périmètre - Source : Syndicat Mixte Eyrieux Clair	67
Tableau 9 : Périmètres d’inventaires présents dans l’aire d’étude.....	93
Tableau 10 : Grands types d’habitats (Naturalia).....	106
Tableau 11 : Pourcentage de recouvrement des différents milieux présents sur le site – Source : INPN.....	109
Tableau 12 : Les habitats naturels présents ou potentiels sur le périmètre d’étude B6 issus du recueil bibliographique	111
Tableau 13: Synthèse des habitats remarquables non-inscrits à la Directive Habitats	116
Tableau 14 : Habitats d’intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.....	120
Tableau 15 : Répartition des habitats d’intérêt communautaire selon leur valeur patrimoniale	120
Tableau 16 : Synthèse bibliographique des espèces floristiques patrimoniales présentes sur le site d’étude B6	127
Tableau 17: Synthèse des espèces floristiques patrimoniales inventoriées sur le site B6	132
Tableau 18: Synthèse des espèces floristiques exotiques et/ou invasives sur le site B6.....	136
Tableau 19 : Espèces inscrites au FSD du site B6 – Source : INPN, 1999	138
Tableau 20 : Espèces inscrites au FSD du site B6 en 2015 – Source : INPN, 1999	139
Tableau 21 : Données bibliographiques des mammifères présents sur le site d’étude B6	140
Tableau 22 : Résultats des inventaires par secteurs	143
Tableau 23 : Tableau récapitulatif des espèces de mammifères à valeur patrimoniale (Hors chauves-souris)	145
Tableau 24: Autres mammifères contactées sur le site B6 (liste non-exhaustive)	146
Tableau 25 : Espèces de chauves-souris dont la présence est avérée d’après les premières données bibliographiques sur le site	148
Tableau 26 : Liste des bâtis prospectés et occupés par des chiroptères sur l’ENS	152
Tableau 27: Liste des détecteurs ultrasons disposés sur l’ENS	152
Tableau 28 : Liste des bâtis prospectés dans la vallée de l’Eyrieux et occupés par des chiroptères	154
Tableau 29 : Liste des détecteurs disposés sur la vallée de l’Eyrieux et des chiroptères contactés par les appareils enregistreurs.....	158
Tableau 30 : Inventaire des chauves-souris observées sur le site B6 et inscrites à l’annexe II de la Directive « Habitats ».....	165
Tableau 31 : Liste des chauves-souris observées sur le B6 et inscrites à l’annexe IV de la Directive « Habitats »	166
Tableau 32 : Liste des invertébrés recherchés pour l’étude du site B6	169

Tableau 33 : Conditions météorologiques optimales pour l'observation des odonates (en rouge : conditions défavorables, en vert : conditions favorables).....	170
Tableau 34 : Liste des invertébrés du site B6 inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats ».....	176
Tableau 35 : Liste des invertébrés du B6 à forte valeur patrimoniale dont les espèces de l'annexe IV de la DH	178
Tableau 36 : Espèces d'oiseaux dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6.....	180
Tableau 37: : Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux contactées lors des inventaires 2014 sur le site B6	188
Tableau 38 : Liste des autres espèces d'oiseaux contactées lors des inventaires	190
Tableau 39 : Espèces d'amphibiens dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6.....	192
Tableau 40 : Liste des espèces d'amphibiens présentes sur le site B6	197
Tableau 41 : Espèces de reptiles dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6.....	199
Tableau 42 : Liste des espèces de reptiles présentes sur le site B6	204
Tableau 43 : Résultats des prospections piscicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000 ..	219
Tableau 44 : Tableau de caractérisation des espèces de poissons du site B6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »,	233
Tableau 45 : Résultats des prospections astacicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000	237
Tableau 46 : Principales caractéristiques des populations de l'Ecrevisse à pattes blanches du site Natura 2000 mises en évidences lors des prospections.....	238
Tableau 47 : Tableau de caractérisation des espèces aquatiques du site B6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », et de leur état de conservation	250
Tableau 48 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....	252
Tableau 49 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats	255
Tableau 50 : Comparaison des espèces inscrites au FSD en 1999 et des espèces identifiées sur le site B6 via le recueil bibliographique et les prospections de terrain	260
Tableau 51 : Situation administrative des communes du site B6	263
Tableau 52 : Documents d'urbanisme sur les communes – Source : données communales, GéoArdèche (2015)	276
Tableau 53 : Enjeux et objectifs de Charte de développement durable du CDDRA Centre Ardèche (source : CDDRA Centre Ardèche).....	401
Tableau 54: Emploi par catégorie socio-professionnelle en 2011	289
Tableau 55: Données sur l'agriculture en Ardèche et sur les communes du site B6 (AGRESTE, 2010)	289
Tableau 56: Evolution du type de couvert des exploitations entre 1988 et 2010 des communes du site B6.	293
Tableau 57 : Evolution des orientations technico-économiques des communes - Source : AGRESTE 2010 ..	295

Tableau 58 : Détail des types de culture présents sur le périmètre B6 – Source : PRODIGE RPG 2013	298
Tableau 59: Bilan des impacts avérés et potentiels de l'agriculture sur les milieux naturels du territoire B6	302
Tableau 60: Bilan des impacts avérés ou potentiels de l'élevage sur les milieux naturels du territoire du site B6.....	306
Tableau 61 : Forêt communales gérées par l'Office National des Forêts sur le site B6 – Source ONF 07 (2013)	316
Tableau 62: Bilan des impacts avérés et potentiels de la gestion forestière sur les milieux naturels du territoire du site B6	318
Tableau 63: Bilan des impacts avérés et potentiels de l'industrie sur les milieux naturels du territoire B6..	325
Tableau 64: Bilan des différents types d'accueil sur le site B6 – Source : ADT 2014	335
Tableau 65 : Nombre d'adhérents des AAPPMA du territoire (SMEC, 2013)	340
Tableau 66: Bilan des impacts avérés et potentiels de la pêche sur les milieux naturels	342
Tableau 67: Bilan des impacts avérés et potentiels de la chasse sur les milieux naturels.....	348
Tableau 68 : Impacts des sports d'eau vive sur les milieux naturels du site B6.....	352
Tableau 69 : Impacts avérés et potentiels de la baignade sur les milieux naturels du site B6	355
Tableau 70 : Impacts des activités de randonnées nn-motorisée sur les milieux naturels du site B6.....	360
Tableau 71 : Impacts des activités de sports motorisés sur les milieux naturels du site B6.....	364
Tableau 72 : Synthèse du SDAGE RM concernant les masses d'eau superficielles du site Natura 2000	370
Tableau 73 : Conclusions de l'état des lieux et du programme de mesures du SDAGE pour les masses d'eau du site B6.....	372
Tableau 74 : Contextes piscicoles issus du PDPG 07	375
Tableau 75 : Bilan des prélèvements et importations à usage AEP par types de ressources utilisées sur le Bassin versant de l'Eyrieux (Source : SMEC/valeurs basées sur les volumes moyens utilisés entre 2003 et 2007))	378
Tableau 76: Bilan des prélèvements domestiques sur le territoire du site B6 (source étude EVP).....	378
Tableau 77: Bilan des impacts avérés et potentiels de l'alimentation en eau potable sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6	379
Tableau 78 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'alimentation en eau potable sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6	381
Tableau 79 : Bilan des prélèvements moyens d'eau par type de ressource pour l'irrigation sur le bassin versant de l'Eyrieux (Source: SMEC, 2013).....	382
Tableau 80 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'usage agricole de l'eau sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6	383
Tableau 81 : Stations d'épuration présentes sur les communes du site B6 ou rejetant dans le site – Source DDT 07 (2012) et SMEC	388
Tableau 82 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de l'assainissement sur la biodiversité et les habitats naturels du site B6.....	389

Tableau 83 : Liste des ouvrages « grenelle » sur le site B6	392
Tableau 84 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de la présence de seuils et de barrages sur le biodiversité et les habitats naturels du site B6	392
Tableau 85 : Evolution de la population entre 1968 et 2011 – Source INSEE	397
Tableau 86 : Evolution des types de résidences entre 2006 et 2010 – Source INSEE.....	399
Tableau 87 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de du développement urbain et démographique sur le biodiversité et les habitats naturels du site B6	403
Tableau 88 : Impacts avérés et potentiels des projets d’aménagements sur les milieux naturels du site B6	408
Tableau 89: Nombre de feux répertoriés en Ardèche en 2013 (source : Prothémée)	410
Tableau 90: Impacts avérés et potentiels des risques naturels et technologiques sur les milieux naturels et la biodiversité du site B6	419
Tableau 91 : Interdépendances entre habitat d’intérêt communautaire et espèces d’intérêt communautaire	435
Tableau 92 : Interdépendances entre activités humaines et habitats naturels.....	442
Tableau 93 : Interdépendances entre activités humaines et groupe d’espèces sur le site	447
Tableau 94: Analyse diachronique sur le secteur des Boutières.....	450
Tableau 95: Analyse diachronique sur la basse vallée de l'Eyrieux.....	452
Tableau 96: Analyse diachronique sur la Moyenne vallée de l'Eyrieux	454
Tableau 97: Analyse diachronique en aval du barrage des Collanges.....	456
Tableau 98 : Evaluation des enjeux de conservation et des priorités d’action pour les habitats d’intérêt communautaire	464
Tableau 99 : Evaluation des enjeux de conservation et priorité d’action pour les espèces du site B6	485
Tableau 100 : Zones à enjeux du site B6	487
Tableau 101 : Objectifs identifiés par les acteurs du territoire lors des ateliers de concertation de la phase de diagnostic	491
Tableau 102 : Objectifs de conservation hiérarchisés (objectifs stratégiques et opérationnels) du site B6 ..	498
Tableau 103 : Synthèse des actions préconisées	543
Tableau 104 : Calendrier d’exécution du plan d’action.....	549
Tableau 105: Synthèse de la réglementation en vigueur.....	841
Tableau 106: Objectifs de conservation hiérarchisés (objectifs stratégiques et opérationnels) du site B6 ...	860

PRÉAMBULE

Le site Natura 2000 B6 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents" est situé dans la partie centrale du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône. Le bassin versant de l'Eyrieux est le second bassin versant du

département de l'Ardèche, il s'étend sur plus de 850 km². De part sa grande variabilité topographique et climatique, ce territoire présente une grande richesse en milieux, en espèces et en paysages.

Dès 1994, le site B6 fait l'objet d'un classement en site potentiel d'intérêt communautaire. Le site B6 a été proposé officiellement par le préfet de l'Ardèche en juin 1998 au ministère en charge de l'écologie. Le site B6 est retenu par la commission européenne en site d'intérêt communautaire lors des premières publications de liste européenne, le 19 juillet 2006 pour la zone biogéographie méditerranéenne et le 1^{er} novembre 2007 pour celle continentale.

En 2011, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC) a été choisi comme structure animatrice ce qui a permis d'initier un premier travail de communication autour de la démarche. En effet, cette animation consiste à recréer du lien avec le territoire, ses habitants et l'environnement naturel.

En novembre 2012, le bureau d'études NATURALIA ENVIRONNEMENT a été choisi pour l'élaboration du document d'objectifs de ce site, épaulé pour le milieu aquatique par la Maison Régionale de l'Eau.

En 2013, il est apparu cohérent et opportun de mutualiser l'animation Natura 2000 du site B6 avec celle du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre de l'Orsanne et de l'Auzène », inscrites sur un même territoire : les Boutières, et faisant l'objet d'une politique de préservation du patrimoine naturel avec des objectifs communs. Ainsi, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, la Direction Départemental des Territoires et le Conseil Général de l'Ardèche ont fait le choix de coordonner les moyens humains et financiers affectés à chacune des politiques pour ainsi gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité dans l'objectif de préservation du patrimoine naturel. Pour ce faire, l'étape initiale a été la rédaction d'un document commun intitulé DOCUMENT UNIQUE DE GESTION (DOCUGE), objet du présent rapport.

La réalisation de ce DOCUGE a été prévue sur une durée de 30 mois à compter de la date de lancement de l'étude.

Ce document présente les résultats de la phase de diagnostic écologique et socio-économique réalisée sur l'ensemble du territoire du site B6, ainsi que les actions à mettre en œuvre dans les années à venir, en réponse aux enjeux et objectifs de conservation et socio-économiques, ainsi que la Charte Natura 2000 du site B6.

Les éléments présentés dans ce document ne reprennent pas les données bibliographiques, produites dans un rapport indépendant en 2013 et disponible en annexe X.

I. CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODE

Document de travail

I.1. LA DÉMARCHE NATURA 2000

I.1.1. Généralités sur un dispositif européen

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux Directives européennes :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **Directive Oiseaux** »,
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **Directive Habitats-Faune-Flore** »

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces Directives, ou au titre des deux Directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les Directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

La **Directive « Habitats-Faune-Flore »** établit la liste des habitats naturels (Annexe I) et des espèces (Annexe II, IV et V) pour lesquels les États membres s'engagent à assurer leur maintien dans un état de conservation favorable. Ces habitats naturels et ces espèces sont dits **d'intérêt communautaire**, *car rares, vulnérables, remarquables ou en danger de disparition*.

→ Les États membres classent en Zones Spéciales de Conservation (ZSC), les territoires les plus appropriés à la poursuite des objectifs de la Directive "Habitats".

La **Directive « Oiseaux »** fixe en son Annexe I la liste des espèces d'oiseaux pour lesquelles les États membres s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats.

→ Les États membres classent en Zone de Protection Spéciale (ZPS), les territoires les plus appropriés à la poursuite des objectifs de la Directive "Oiseaux".

Avec, en 2014, 1 758 sites, le réseau national Natura 2000 couvre près de **12,6%** du territoire métropolitain terrestre, soit environ **111 115 km²**. Face aux menaces qui pèsent sur l'écosystème marin, l'Union européenne a souhaité étendre le réseau Natura 2000 aux zones marines. **40 697 km²** d'espaces marins ont été proposés par la France, répartis sur un peu plus de **225 sites**.

	DIRECTIVE « HABITATS »	DIRECTIVE « OISEAUX »	NB DE SITES
EUROPE	22 865	5 286	27 308
FRANCE	1366	392	1 758
RHONE-ALPES	131	35	166
ARDECHE	21	3	24

Tableau 1 : Données Natura 2000 – Source commission européenne - Natura 2000 Baromètre et DREAL Rhône-Alpes(2013)

I.1.2. Le réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes

Sources : DREAL RA et SMEC

Le réseau Natura 2000 de Rhône-Alpes couvre 11% du territoire régional (494 000 ha).

Il compte 166 sites, dont 5 sites interrégionaux (3 communs avec la région PACA et 2 avec l’Auvergne) :

- 131 sites ont été désignés au titre de la directive « Habitats – Faune –Flore » n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 comme sites d’importance communautaire (SIC) (format PDF - 22 ko - 07/01/2015) Bilan au 31/12/2014 ;
- 35 sites ont été désignés au titre de la directive « Oiseaux » n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 comme zones de protection spéciale (ZPS) (format PDF - 8.5 ko - 28/09/2012).

Sur les 131 sites d’importance communautaire désignés au titre de la directive « Habitats – Faune –Flore » (SIC), 89 sont désormais désignés par arrêté ministériel comme ZSC (zones spéciales de conservation) (bilan du 7 janvier 2015). Les 35 ZPS (Zones de protection spéciale) ont toutes été désignées par arrêté ministériel.

Dans la plus part des cas, les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sont les relais de l'Etat pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000. Elles ont en charges de suivre l'animation des sites sur leur territoire. La région Rhône Alpes quant à elle en a décidé autrement; dans un souci de proximité et donc d'une meilleure application au territoire, elle a choisi de déléguer ce suivi aux **Directions Départementales des Territoires (DDT)**.

I.1.3. Le réseau Natura 2000 à l'échelle du département de l'Ardèche

Sources : DREAL RA, ATEN et SMEC

Le réseau Natura 2000 compte **24 sites en Ardèche** :

- **21 sites** qui couvrent **49 314 hectares** au titre de la Directive "Habitats"
- **3 sites** qui couvrent **6 164 hectares** au titre de la Directive "Oiseaux"

La Direction Départementales des Territoires de l'Ardèche a donc pour mission de suivre l'animation des sites Natura 2000 Ardéchois. Cette mission consiste à épauler les structures animatrices des sites d'un point de vue administratif, technique, réglementaire et financier.

Ce sont **plus de 1 300 personnes** qui sont associées à la démarche (<http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr/decouvrir-natura2000/natura-2000-en-region-rhone-alpes-et-en-ardeche>) et qui ont en charge l'animation des différents sites Ardéchois via une collectivité. Ci-dessous, le tableau présente les différents sites Natura 2000 de l'Ardèche.

Code national	Code régional	Titre	Surface totale	Statut de protection	Document d'objectifs	Organisme avec un rôle sur le document d'objectifs
FR8201654	B 1	BASSE ARDECHE URGONNIENNE	6865	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201654 (Application en cours)	Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (Structure animatrice chargée de

Code national	Code régional	Titre	Surface totale	Statut de protection	Document d'objectifs	Organisme avec un rôle sur le document d'objectifs
						la mise en œuvre du Docob)
FR8201656	B 4	BOIS DE PAIOLIVE, PELOUSES, HABITATS ROCHEUX ET ZONES HUMIDES DES GRAS	1933	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201656 (Application en cours)	Syndicat Intercommunal de Développement Economique et du Territoire du Pays des Vans (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Acer campestre (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Conseil Général Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob) Conseil Général Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8201657	B 5	VALLEE MOYENNE DE L'ARDECHE ET SES AFFLUENTS	1751	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201657 (Application en cours)	Syndicat Mixte Ardèche Claire (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Syndicat Mixte Ardèche Claire (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8201658	B 6	VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	1073*	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201658 (Elaboration non entamée)	Syndicat Mixte Eyrieux Clair (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob) Naturalia (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201660	B 8	PLATEAU DE MONTSSELGUES	4003	Zone Spéciale de Conservation	Docob du site FR8201660 (Application en cours)	Commune Montselgues / CREN (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob) Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8201661	B 9	LANDES ET FORETS DU BOIS DES BARTHES	606	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201661 (Application en cours)	Commune de Banne (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Biotope (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Conseil Général Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob) Conseil Général Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)

Code national	Code régional	Titre	Surface totale	Statut de protection	Document d'objectifs	Organisme avec un rôle sur le document d'objectifs
FR8201662	B 14	MASSIFS DE CRUSSOL, SOYONS, CORNAS-CHATEAUBOURG	457	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201662 (Application en cours)	Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Communauté de Communes Rhône-Crussols (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8201663	B 15	AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	1187	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201663 (Elaboration en cours)	Parc Naturel Régional Pilat (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Ecosylve (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201664	B 18	SECTEUR DES SUCS	905	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201664 (Elaboration en cours)	Office National des Forêts Agence interdépartementale Drôme-Ardèche (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201665	B 20	ALLIER ET SES AFFLUENTS	880	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201665 (Application en cours)	Biotope (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201666	B 21	LOIRE ET SES AFFLUENTS	1315	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201666 (Elaboration en cours)	Chambre d'Agriculture d'Ardèche (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201667	B 22	TOURBIERES DU PLATEAU DE SAINT-AGREVE	181	Zone Spéciale de Conservation	Docob du site FR8201667 (Application en cours)	Commune de St-Agrève (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201668	B 23	MARAIS DE MALIBAUD	41	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201668 (Elaboration non entamée)	Naturalia (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201669	B 25	RIVIERES DE ROMPON-OUVEZE-PAYRE	639	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201669 (Elaboration en cours)	Commune du Pouzin (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201670	B 26m	CEVENNES ARDECHOISES	1749	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201670 (Application en cours)	MOSAIQUE Environnement (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Office National des Forêts Agence interdépartementale Drôme-Ardèche (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)

Code national	Code régional	Titre	Surface totale	Statut de protection	Document d'objectifs	Organisme avec un rôle sur le document d'objectifs
						Syndicat Rivières Beaume-Drobie (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob) Syndicat Rivières Beaume-Drobie (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201671	B 28	SUC DE CLAVA	13	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201671 (Application en cours)	Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Commune de Savas (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8201673	B 30	MASSIF DU COIRON - PARTIE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON	332	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201673 (Application en cours)	Commune de St Martin sur Lavezon (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8201677	D4	MILIEUX ALLUVIAUX DU RHÔNE AVAL	2111	Zone Spéciale de Conservation	Docob du site FR8201677 (Application en cours)	Association des amis de l'Île de la Platière (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Association des amis de l'Île de la Platière (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8201749	ZPS 30	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE LA PLATIERE	963	Site d'Intérêt Communautaire	Docob du site FR8201749 (Application en cours)	Association des amis de l'Île de la Platière (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Association des amis de l'Île de la Platière (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8210114	ZPS09	BASSE ARDECHE	6059	Zone de Protection Spéciale	Docob du site FR8210114 (Elaboration en cours)	Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)
FR8212010	ZPS 12	PRINTEGARDE	617	Zone de Protection Spéciale	Docob du site FR8212010 (Application en cours)	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Ardèche (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob) Commune du Pouzin (Structure animatrice chargée de la mise en œuvre du Docob)
FR8212012	I33	ILE DE LA PLATIERE	963	Zone de Protection Spéciale	Docob du site FR8212012 (Elaboration en cours)	Association des amis de l'Île de la Platière (Structure opératrice chargée de l'élaboration du Docob)

*surface inscrite au porté à connaissance de 1997.

Tableau 2: Liste des sites Natura 2000 compris dans le département de l'Ardèche (Source : Aten)

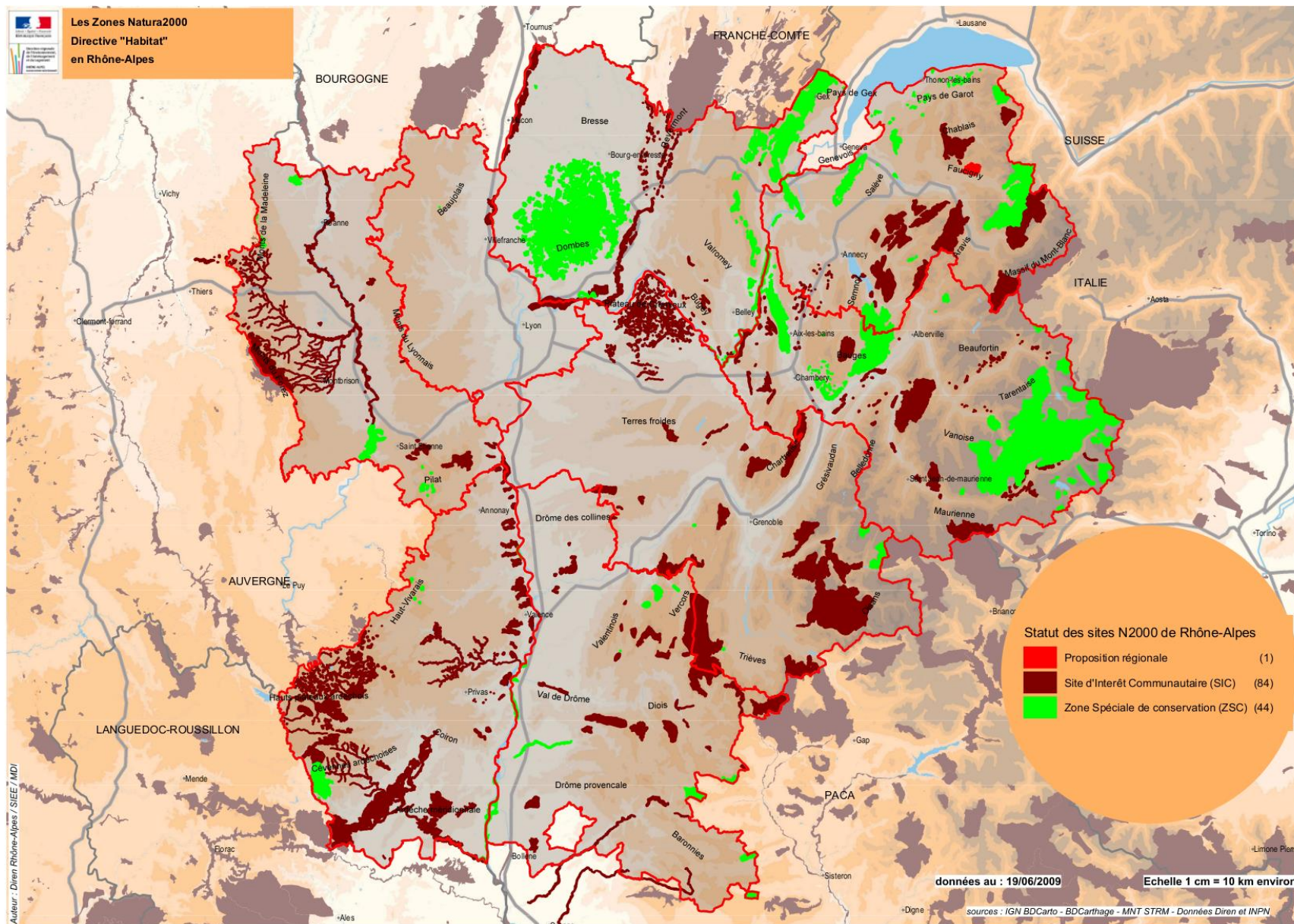


Figure 2 : Distribution géographique des SIC (Site d'Intérêt Communautaire) et ZSC (Zone Spéciale de Conservation) en Rhône-Alpes (Source : DREAL RA)

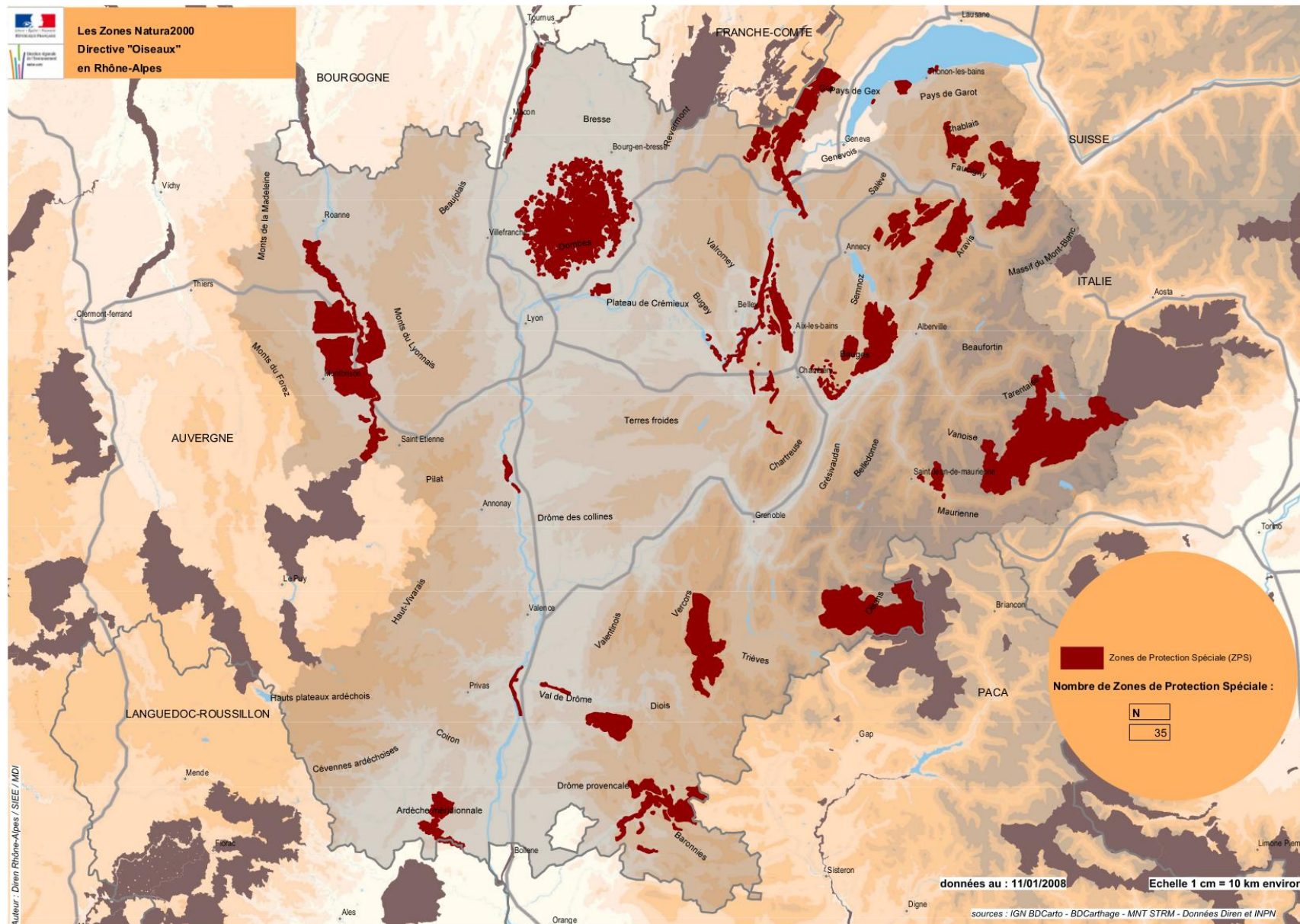


Figure 3: Distribution géographique des ZPS (Zone de Protection Spéciale) en Rhône-Alpes (Source : DREAL RA)

I.1.4. Mise en œuvre sur le territoire du site B6

LA GOUVERNANCE DU SITE NATURA 2000 B6

Les représentants au sein de la **Direction Départementale des Territoire de l'Ardèche** en charge du suivi de l'animation du site B6 sont Monsieur Christian DENIS (Chef du pôle Nature) et Madame Martine GRIVAUD (Chargée de mission Natura 2000/Biodiversité) chargée du secteur Nord Ardèche et vallée du Rhône ainsi que de la coordination départementale.

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair, basé au Cheylard, est en charge de l'élaboration du document unique de gestion et de l'animation du site B6, qui consiste à faire vivre celui-ci en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats Natura 2000, charte Natura 2000, etc.) et en informant et sensibilisant les socio-professionnels et usagers sur la manière d'atteindre les objectifs de conservation définis dans le DOCUGE pour le site B6.

Le bureau d'étude Naturalia, rédacteur du DOCUGE, est chargée de dresser un état des lieux complet sur l'ensemble des thématiques écologiques et socio-économique du territoire, pour en définir les enjeux de conservation et les mesures de gestion adaptées au site B6. L'élaboration de ce document s'effectue à travers une concertation essentielle avec l'ensemble des acteurs locaux, coordonnée par la structure animatrice, ici, le SMEC.

Un **comité de pilotage** est également constitué pour chaque site Natura 2000. Le Comité de pilotage est un organe de concertation mis en place par le Préfet pour chaque site Natura 2000. Il réunit notamment des représentants des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements, des représentants de propriétaires, exploitants et autres utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site Natura 2000, des organisations non gouvernementales, des représentants de l'Etat (articles L.414-2 et R.414-8 et suivants du Code de l'environnement).

Un Comité de pilotage a pour rôle de participer à l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), à sa validation, puis au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre. Le comité de pilotage du site B6 compte plus de 170 membres.

Le président du comité de pilotage est un élu local désigné par les élus du comité de pilotage. Lors du lancement de cette étude, c'est M. CHOUREAU, maire de Saint-Christol et délégué du SMEC, qui a été président du COFIL B6. En février 2015 Les membres élus du COFIL ont désigné par vote M. BLANC, vice-président du SMEC et conseiller municipal de Saint-Sauveur-de-Montagut, pour poursuivre la dynamique initiée par M. CHOUREAU.

LA GESTION DU SITE B6

La gestion d'un site consiste principalement à mettre en œuvre le programme d'actions défini dans le document d'objectifs et dont les actions, inscrites dans une perspective de développement durable, consistent à :

- Préserver la diversité biologique ;
- Prendre en compte les activités sociales, économiques, culturelles et régionales ;
- Valoriser le patrimoine naturel de nos territoires ;
- Former un réseau européen des sites Natura 2000.

Actuellement il existe en France trois types principaux d'outils contractuels pour la gestion et la conservation des sites Natura 2000 :

- les contrats Natura 2000 (contrats forestiers et contrats non agricoles et non forestiers),
- les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) pour les milieux agricoles uniquement,
- les chartes Natura 2000.

L'information, l'éducation et la communication sont également des éléments essentiels à intégrer dans le plan d'action Natura 2000.

Les cahiers des charges de ces mesures sont définis dans le document d'objectifs (DOCOB).

Le financement des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation est pour l'essentiel assuré par l'Europe et l'Etat.

Un contexte réglementaire, dont l'Etat est le seul opérateur, renforce cette animation au travers de « l'Evaluation d' Incidence ». La démarche Natura 2000 n'exclue pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Document de travail

I.2. LA DÉMARCHE ESPACE NATUREL SENSIBLE

I.2.1. La prise de compétence ENS par le Département de l'Ardèche

L'article L. 142-1 du Code de l'Urbanisme précise que les Départements sont compétents pour "*préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels (...)*" et "*élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (...)*".

A ce titre, le Département de l'Ardèche a donc pris en charge la compétence ENS en 1995. Cette prise de compétence permet au Département :

- d'acquérir et d'entretenir un espace naturel sous réserve de son ouverture maîtrisée au public ;
- de réaliser des études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public ;
- de réaliser les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- de prélever sur les permis de construire, sur la totalité du territoire du département, la taxe d'aménagement. Cette taxe est perçue au profit du Département en tant que recette grevée d'affectation spéciale pour financer les actions listées ci-dessus ;
- d'instituer des zones de préemption, en concertation avec les communes concernées.

A défaut d'être un outil réglementaire, la politique des ENS est donc avant toute autre chose, un outil foncier au service de la préservation de la biodiversité.

L'objectif de la politique des Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de l'Ardèche, est de réaliser un réseau de sites remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel ardéchois.

- ➔ Le site doit être **représentatif de la diversité écologique et paysagère ardéchoise**.
- ➔ Le site doit présenter une **forte richesse naturelle et paysagère**. Quatre sous-critères ont été retenus : intérêts paysager, écologique, fonctionnel et géologique.
- ➔ Le site doit être **sensible à divers facteurs** tels que l'abandon des pratiques agricoles, les pressions urbaines ou économiques et la vulnérabilité des milieux et des espèces.
- ➔ Le site doit avoir un **potentiel de valorisation** (fonction de découverte, de sensibilisation et de récréation et potentialités de valorisation : accessibilité, fréquentation actuelle...).

I.2.2. Méthodologie d'identification des ENS départementaux

En 2001, en s'appuyant sur l'analyse du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes, un réseau d'entités paysagères ENS d'intérêt départemental a été identifié en déclinaison de 4 critères :

- Représentativité de la diversité écologique et paysagère ardéchoise ;
- Richesse naturelle et paysagère (intérêts paysagers, écologiques, fonctionnels, géologiques) ;
- Sensibilité (croisement de la richesse et des menaces potentielles) ;
- Potentiel de valorisation (intérêt pédagogique, accessibilité, fréquentation).

Ainsi, ce réseau départemental peut être qualifié « d'échantillon représentatif de la nature et des paysages » d'Ardèche. L'exhaustivité de prise en compte des habitats, paysages et espèces n'est pas recherchée. Leur préservation peut en effet bénéficier de tous les autres outils de protection contractuelle ou réglementaire existants.

Aussi un espace naturel sensible est un périmètre identifié au vu de son intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. En 2014, ils couvraient plus de 15 % de la surface du département. Les ENS restent des périmètres de travail et d'observation sur lesquels il ne s'applique pas de réglementation particulière, mais qui permettent de délimiter les zones éligibles aux actions et aides départementales au titre des ENS.

1.2.3. Le schéma départemental des espaces naturels sensibles « horizon 2020 »

L'année 2013 a été marquée par l'engagement du Département de l'Ardèche dans un nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS « horizon 2020 »).

Ce nouveau schéma, présenté à l'assemblée départementale lors de l'examen du budget primitif de l'année 2014, a pour objectif de protéger et mettre en valeur le "Capital nature" du Département.

Les objectifs du nouveau schéma ont été élaborés par les services du Conseil général pour une durée de 7 ans : « Horizon 2020 »

Ces objectifs, au nombre visent à protéger et mettre en valeur le « capital nature » du département. Ils s'appuient autant sur des valeurs économiques (on parlera alors des « services écosystémiques » produits par la nature), que sur des valeurs éthiques de préservation d'un patrimoine naturel pour lesquelles le Département détient une compétence légale et des financements dédiés.

Objectif 1 : Accentuer fortement les partenariats locaux afin d'augmenter l'effet levier de la politique départementale et donner aux territoires l'opportunité de s'approprier une politique de préservation de l'environnement.

Objectif 2 : Activer de nouveaux sites où se seront exprimés des volontés locales claires et des engagements de long terme.

Objectif 3 : Dynamiser la politique foncière en vue de faciliter l'action de préservation et de s'assurer de sa pérennité.

Objectif 4 : Structurer une offre d'éducation à la nature auprès des écoles et collèges.

Objectif 5 : Renforcer la diffusion de l'information sur la biodiversité ardéchoise et la politique départementale.

Objectif 6 : Faciliter l'accompagnement des objectifs nationaux et régionaux en faveur de la préservation de la biodiversité.

Objectif 7 : Renforcer le pilotage du Département afin d'accompagner cette nouvelle ambition en accentuant encore la transversalité avec les autres politiques publiques départementales et en évaluant les actions programmées.

Il s'appuie autant sur des valeurs économiques (on parlera alors des "services éco-systémiques" produits par la nature), que sur un engagement politique de préservation d'un patrimoine naturel que le Département a traduit en prenant la compétence légale ENS et en mobilisant les financements dédiés inscrits au Code de l'Urbanisme.

L'ambition donnée doit aussi permettre au Département de s'inscrire dans le contexte national et régional.

Dans le cadre du nouveau SDENS, le Département a réaffirmé son souhait de trouver les moyens d'une gouvernance unifiée entre les différentes politiques publiques de préservation des patrimoines naturels. L'objectif poursuivi relève autant d'une simplification du paysage institutionnel pour le citoyen que d'un objectif de bon niveau de financement des actions proposées par les porteurs de projets.

Toutes les informations sur le SDENS « horizon 2020 » sont disponibles sur le site internet du Conseil général de l'Ardèche : www.ardeche.fr/espaces-naturels/

1.2.4. Les études réalisées dans le cadre de la politique ENS sur le site des Serres Boutiérots et de la vallée de la Gluèyre, de l'Auzène et de l'Orsanne

L'Espace Naturel Sensible « Serres boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » est situé au cœur du Département de l'Ardèche, dans la région naturelle des Boutières et pour l'essentiel, sur le bassin versant de l'Eyrieux. L'ENS couvre une superficie d'environ 11 830 hectares et concerne 11 communes situées sur 2 cantons :

- Le canton d'Antraigues-sur-Volane comprend les communes d'Antraigues-sur-Volane, Genestelle et Mezilhac.
- Le canton de Saint-Pierre-ville comprend les communes d'Albon, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-eaux, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Pierre-ville et Saint-Sauveur-de-Montagut.

Six communes sont incluses en totalité dans l'ENS. Gluiras l'est à un tiers, Saint-Sauveur-de Montagut à 64 % et Antraigues, Genestelle et Mézilhac sont concernées pour environ 20 % de leur territoire.

En 2007, le service environnement du Département de l'Ardèche a réalisé en interne un document de programmation et de gestion de l'ENS Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène pour la période 2008-2012. Ce document à l'échelle de l'ensemble du site a permis de dresser un état des lieux global de l'entité paysagère et de proposer des actions à différentes échelles.

Sur la période 2008-2012, les actions identifiées dans le programme n'ont malheureusement pas pu être réalisées dans leur totalité, faute d'une animation de proximité pour ce site. Seulement certaines actions ont pu être menées, comme la réalisation d'un plan de gestion de la zone enjeux des gorges de la Gluèyre, confié à l'ONF par le Département de l'Ardèche. Ce plan de gestion a été finalisé en juin 2011.

Dans le cadre de la réalisation de l'étude DOCOB menée par NATURALIA pour le compte du SMEC, le Département, fort des études et actions déjà réalisées sur l'ENS des Serres Boutiérots, a mis à la disposition du syndicat l'ensemble des éléments dont il disposait. Ainsi, dans le cadre de la rédaction du DOCUGE, les éléments de diagnostic comme les propositions d'actions ont pu être intégrées.

1.2.5. Les objectifs propres à la politique ENS

LA STRATÉGIE DE MAÎTRISE DU FONCIER

Le législateur a confié au Département une puissante compétence foncière avec le financement associé au travers d'une taxe sur les travaux de construction : la taxe d'aménagement (TA). Cette recette affectée à cette politique peut venir en complément du budget général du Conseil Général. Le produit de la TA est utilisé pour le propre compte du département ou au profit de personnes publiques, voire privées.

Dans le premier cas, la taxe peut servir :

- Pour l'acquisition ainsi que pour l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, appartenant au département ;
- Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins et servitudes de marche-pied et de halage des voies d'eau domaniales concédées, ainsi que pour l'aménagement et la gestion des chemins le long des autres cours d'eau et plans d'eau. ;

Dans le second cas (personnes publiques ou privées), le produit de la TA peut être notamment utilisé :

- Pour une participation à l'acquisition, à l'aménagement ou à la gestion et l'entretien de terrains par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, par l'agence des espaces verts d'Ile-de-France ;
- Pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités publiques ou à leurs établissements publics et ouverts au public, ou appartenant à des propriétaires privés, sous certaines conditions (article L. 130-5 du code de l'urbanisme). ;
- Pour l'acquisition, la gestion et l'entretien des sites Natura 2000 et des territoires classés en réserve naturelle.

L'année 2013 a été marquée par l'engagement du Département de l'Ardèche dans un nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS « horizon 2020 »).

Ce nouveau schéma, présenté à l'assemblée départementale lors de l'examen du budget primitif de l'année 2014, a pour objectif de protéger et mettre en valeur le "Capital nature" du Département de l'Ardèche.

Plusieurs objectifs ont d'ailleurs été réaffirmés par le Département dans le cadre du nouveau SDENS, à savoir :

- créer au moins une zone de préemption sur chaque entité paysagère ;
- chercher la conclusion d'acquisitions amiables, y compris dans les zones de préemption ;
- s'appuyer sur la SAFER pour dynamiser les acquisitions foncières.

Les collectivités bénéficiant de crédits pour la gestion de sites ENS devront donc s'engager contractuellement à faciliter l'action foncière du Département.

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

La géologie participe au fonctionnement des écosystèmes et donc au développement des espèces et des habitats. C'est une composante essentielle du patrimoine naturel et la politique ENS permet d'intervenir pour améliorer la connaissance ou protéger le patrimoine géologique, contrairement à l'outil Natura 2000, qui ne le prévoit pas. Cette particularité met une nouvelle fois en évidence l'intérêt de travailler de façon coordonnée entre l'outil « ENS » et l'outil « Natura 2000 ».

L'OUVERTURE AU PUBLIC ET LA MAÎTRISE DE LA FRÉQUENTATION

Après la préservation des sites, le second objectif fondamental affiché par la loi en matière d'ENS, est son ouverture au public, ce qui suppose éventuellement la réalisation d'aménagements.

Selon l'article L.142-10 du code de l'urbanisme, ces aménagements doivent être compatibles avec « la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels », ce qui autorise seulement des « équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion des terrains, ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques ». La loi du 2 février 1995 introduit une exception à l'obligation d'ouverture au public, si la fragilité du milieu naturel concerné le justifie.



Figure 5 : Les sites ENS au sein du département de l'Ardèche - Source CG 07 (2014)

I.3. LE DOCUGE : UN DOCUMENT COMMUN À LA POLITIQUE NATURA 2000 ET ENS

Depuis 2011, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair est la structure animatrice du site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ». L'animation de ce site, qui s'articule au travers d'une convention passée avec l'Etat au titre de la politique Natura 2000, a notamment consisté à recréer du lien avec le territoire, ses habitants et l'environnement naturel.

Le Conseil Général de l'Ardèche a pris la compétence ENS (depuis 1995), pour prendre en charge la gestion, dans un premier temps, de sites prioritaires tels que le Suc du Gerbier de Jonc et les gorges de l'Ardèche. En 2006, le Département a étendu ses interventions à d'autres secteurs du territoire en s'engageant dans un premier schéma départemental des espaces naturels sensibles. Le site ENS appelé « Serres Boutiérots, vallées de la Gluère de l'Orsanne et de l'Auzène », situé dans le même secteur que le site Natura 2000, a été activé à cette occasion.

Le territoire d'étude fait l'objet de plusieurs politiques de préservation du patrimoine naturel, à des échelles variées, avec des financeurs différents. De plus, chacune de ces politiques s'appuie sur un document de gestion propre :

- un document d'objectifs pour les sites Natura 2000 ;
- un document de programmation pour les sites ENS.

Les politiques ENS et Natura 2000 partagent cependant des objectifs communs en matière de préservation du patrimoine naturel, même si les moyens pour y parvenir peuvent être différents. D'ailleurs, les acteurs locaux ne comprennent pas toujours les spécificités de chaque politique et les confondent fréquemment. Dans ce contexte, la Direction Départemental des Territoires et le Conseil Général de l'Ardèche ont fait le choix de coordonner les moyens humains et financiers affectés à chacune des politiques pour ainsi gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité dans l'objectif de préservation du patrimoine naturel. Pour ce faire, l'étape initiale est la rédaction d'un document commun intitulé DOCUMENT UNIQUE DE GESTION (DOCUGE), objet du présent rapport.

Les objectifs de rédaction d'un DOCUGE sont multiples :

- mettre en synergie ces programmes de préservation du patrimoine naturel par l'intermédiaire de l'élaboration d'un document unique de gestion ;
- rendre plus cohérents les différents programmes de gestion des milieux naturels du territoire ;
- offrir une meilleure lisibilité des actions de préservation du patrimoine naturel aux acteurs locaux ;
- augmenter les capacités financières par la mutualisation des subventions.

Le périmètre d'étude pour l'élaboration du document unique de gestion porte sur le site Natura 2000 B6 et la partie du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène » inclus dans le bassin versant de l'Eyrieux (cf. carte ci-après).

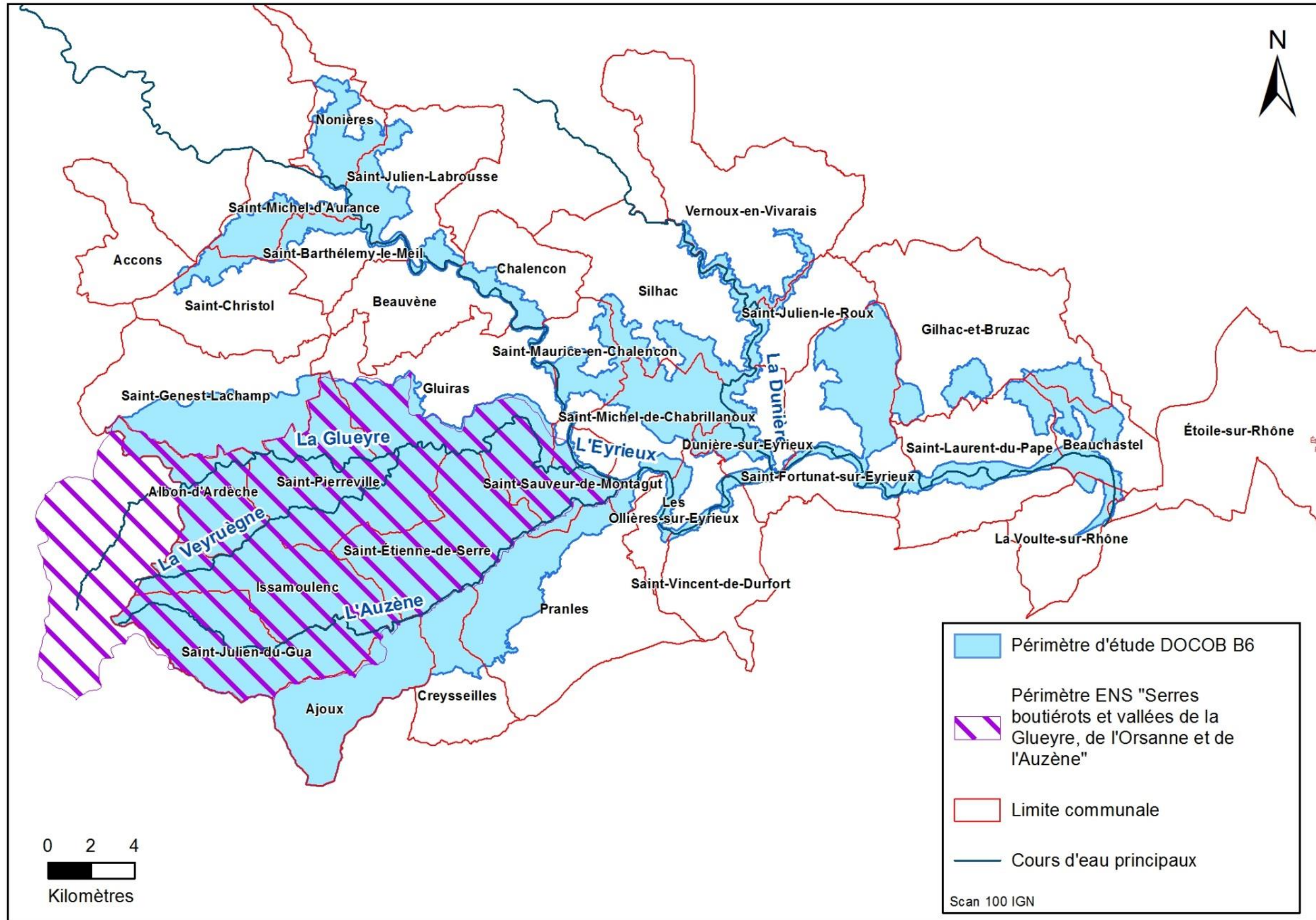


Figure 6: Localisation de l'ENS Serre Boutiérots et Vallées de l'Orsanne, de la Glueyre et de l'Auzène

I.3.1. L'intérêt du DOCUGE

La diversité des outils de préservation du patrimoine naturel rend parfois difficile pour le citoyen la compréhension de la cohérence des politiques publiques en la matière. D'ailleurs, celle-ci n'est pas toujours assurée. Sur le territoire départemental, il s'avère en outre, que de nombreux sites ENS se recoupent, en tout ou partie, avec des sites Natura 2000. Ces sites peuvent aussi concerner des éléments de la trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) piloté par la Région et l'Etat. Fort de ce constat et des premières expérimentations conduites, l'Etat, le Département et le SMEC souhaitent trouver les moyens d'une gouvernance unifiée. L'objectif poursuivi relève autant d'une simplification du paysage institutionnel pour le citoyen que d'un objectif de bon niveau de financement des actions proposées par les porteurs de projet.

L'élaboration du DOCUG doit permettre le financement d'un programme d'actions commun, porté par un EPCI unique, tout en décrivant et respectant les prérogatives et priorités de chaque titulaire de compétence légale.

Le DOCUGE permet donc :

- de disposer d'un document de référence unique pour gérer un site (meilleure connaissance du territoire et de ces acteurs);
- de mener une concertation commune aux outils ENS/Natura 2000 ;
- d'augmenter les capacités financières par la mutualisation des subventions et donc d'obtenir une meilleure potentialité d'actions à mettre en œuvre ;
- une meilleure visibilité et compréhension des démarches par et pour le territoire.

I.3.2. L'organisation de la gouvernance

Le partenariat avec les acteurs locaux, au plus près des sites, est l'un des choix qui a été fait par le Département de l'Ardèche dans le cadre de la reconduction de sa politique des espaces naturels sensibles à la fin de l'année 2013.

Le schéma départemental des espaces naturels sensibles prévoit la désignation d'un conseiller général référent du site ENS pouvant assurer la co-présidence de l'animation du site au côté du président du comité de pilotage du site Natura 2000. Ce référent, ou co-président, est désigné parmi le ou les conseiller(s) général (aux) du secteur ; à défaut, le vice-président du Département délégué à l'environnement assure cette mission. Pour le site B6, le Conseiller Général référent est Laetitia Serre.

Il est ainsi prévu d'organiser de façon conjointe les réunions du comité de pilotage Natura 2000 et du comité de site ENS, afin de rassembler tous les acteurs concernés et réduire le nombre de réunions.

Si besoin, pour des questions très spécifiques à la politique des espaces naturels sensibles, un comité de site propre au site ENS pourra être organisé afin de répondre à des questions urgentes. A minima, ce comité de site réunira élus et techniciens de la structure coordinatrice locale et du Conseil Général.

I.3.3. L'animation globale du site par le SMEC

Comme les territoires de compétences des collectivités ne recoupent pas forcément les limites des sites ENS, ce qui est le cas pour le territoire du Syndicat Mixte Eyrieux Clair et l'Espace Naturel Sensibles « Serres Boutiérots, vallée de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », le Département propose que pour une même

entité paysagère ENS, il puisse exister plusieurs plans de gestion correspondant à autant de sites ENS que de collectivités coordinatrices.

Dans le cas présent, le SMEC sera la structure coordinatrice pour la partie du site ENS intégrée dans le bassin versant de l'Eyrieux, soit un peu plus de 90% de la surface de cet espace naturel sensible.

La partie restante du site (10%) sera coordonnée et animée par le PNR des Monts d'Ardèche (Figure 7).

Sur l'**ENS des Serres Boutiérots**, le zonage Natura 2000 totalise environ 9 633 ha et comprend les vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne. Les spécificités d'un plan de gestion ENS seront identifiées au niveau du programme d'action.

Rappel : le périmètre de l'ENS n'est pas représenté sur l'ensemble des cartes de l'atlas, néanmoins il est systématiquement pris en considération.

Document de travail

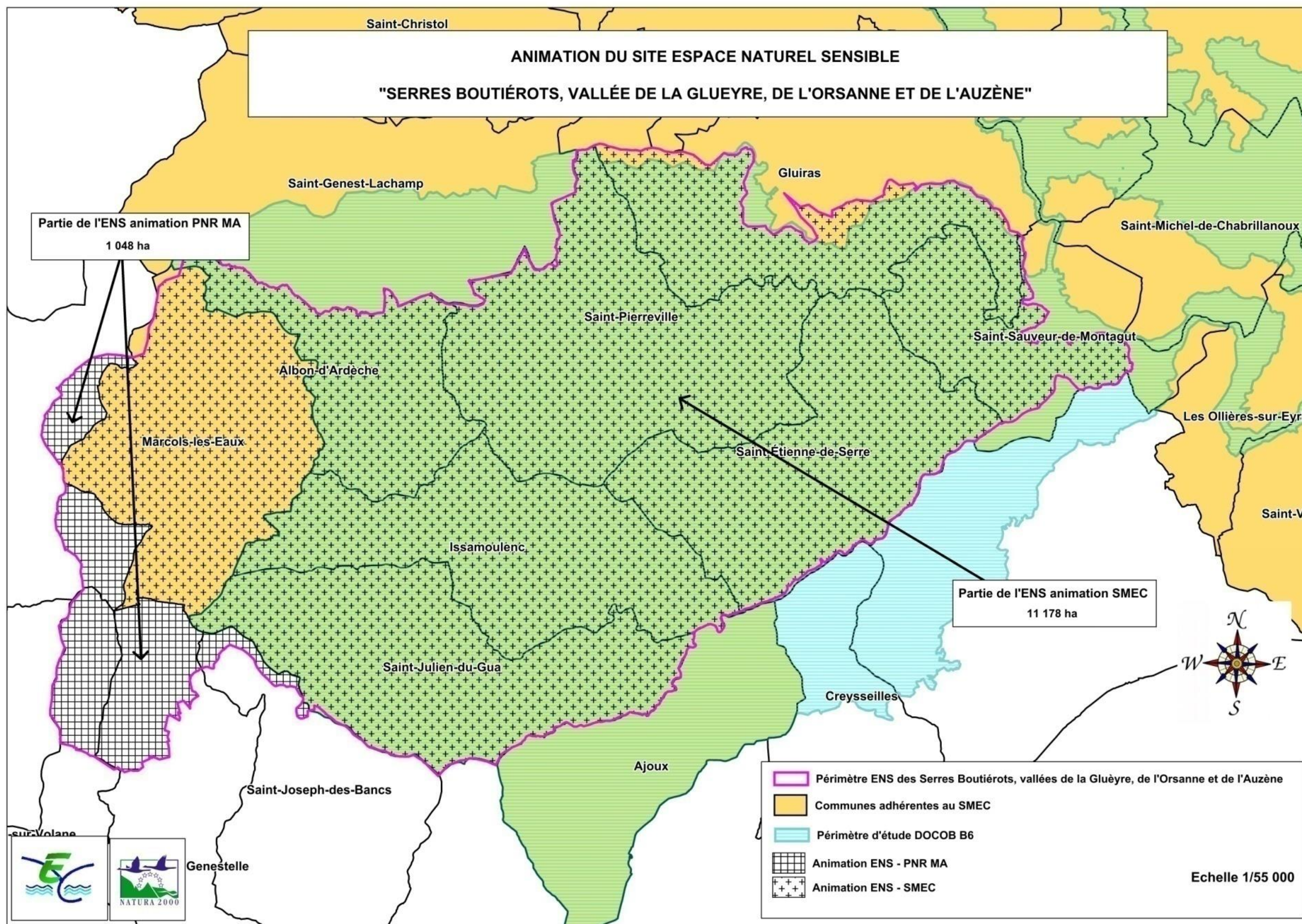





Figure 7: Localisation de l'animation du l'ENS par rapport au site B6 (Source SMEC 2015)

1.3.4. Comment utiliser ce DOCUGE ?

Le plan du document unique de gestion est établi sur la base du cahier des charges pour la rédaction des Documents d'Objectifs. A cela sont ajoutées les spécificités d'un plan de gestion ENS, notamment dans la partie concernant les enjeux et le programme d'actions.

Certaines parties sont communes, notamment le diagnostic, alors que d'autres seront parfois spécifiques à l'une des 2 politiques (exemple : la maîtrise du foncier est une thématique propre à la politique ENS).

Dans ce document unique de gestion, cette répartition se traduit par un système de code couleur, en haut des pages :

	Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »
	Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »
	Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

1.3.5. Le Contenu du DOCUGE

Ce document doit intégrer les éléments prévus au cahier des charges d'un document d'objectifs (présentés ci-après) ainsi que ceux relevant des documents de programmation existants sur l'ENS des Serres Boutiérots sur sa partie intégrée au bassin versant de l'Eyrieux (territoire des communes adhérentes au SMEC).

Seront en conséquence intégrés les éléments écologiques provenant des études réalisées sur l'ENS et qui ne relèvent pas des directives « Habitats » et « Oiseaux », permettant notamment la mise à jour des actions prévues sur ce territoire. Les espèces visées par les financements dédiés aux espaces naturels sensibles ne sont pas toujours les mêmes que celles prises en compte par la démarche Natura 2000. Ces différences permettent d'élargir les possibilités d'actions (études/suivis/etc.) et rendent les deux démarches complémentaires. Ainsi, il sera possible de réaliser plus facilement des actions sur des espèces non inscrites aux directives européennes, mais à fortes valeurs patrimoniales sur l'ENS.

Un DOCUGE est à la fois un document de diagnostic et un document de programmation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de conservation ou de restauration de la biodiversité sur 6 années. Il peut également proposer des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site », lorsqu'il est démontré que celles-ci jouent un rôle dans le maintien et la préservation de la biodiversité ; conformément à l'esprit de la Directive « Habitats-faune-flore ».

En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB comprend plusieurs phases :

- **SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE et METHODOLOGE D'INVENTAIRE** : cette partie, qui a fait lieu à la production de deux documents (cf. annexe 12), vise à synthétiser les données naturalistes et socio-économiques présentes sur le site à l'étude. Le recueil et l'étude de ces données ont permis une première vision globale du site sur les contextes naturalistes et socio-économiques, ainsi que de définir un plan d'échantillonnage nécessaire et approprié à la construction du diagnostic naturaliste. Ces documents de synthèse de bibliographie sont présents en annexe 13;

- **DIAGNOSTIC** : cette phase comprend une analyse écologique décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site ou dont la présence et/ou forte potentialité de présence a été mise en avant lors des travaux bibliographiques préalables et des inventaires naturalistes ; une analyse socio-économique recensant les activités humaines présentes sur le territoire, notamment les pratiques agricoles, forestières, ainsi que les projets ;
- **ENJEUX et OBJECTIFS** : cette étape consiste en la définition des objectifs de conservation du site, objectifs destinés à assurer la conservation et la restauration des habitats naturels et semi-naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles en lien avec les enjeux de conservation qui s'exercent sur le site. Ces enjeux de conservation sont évalués, à dire d'expert, sur la base de la valeur patrimoniale locale de l'espèce ou de l'habitat, de son état de conservation et des menaces/risques qui pèsent sur son maintien en bon état de conservation ;
- **PLAN D'ACTION** : la gestion d'un espace naturel passe d'une part par la mise en œuvre de mesures de gestion des habitats et des espèces présentes ainsi que leurs suivis scientifiques, puis d'autre part, par de la sensibilisation et de l'information du public. Le DOCOB propose ainsi un ensemble d'actions à réaliser sur 6 ans afin d'atteindre les objectifs de conservation, en conciliant au mieux préservation de la biodiversité et développement durable des territoires.

Ces données sont synthétisées dans le **Formulaire Standard des Données (ou FSD)** qui peut être considéré comme une fiche d'identité d'un site Natura 2000. Il regroupe les principaux éléments présents dans le document d'objectifs (description du site, liste des habitats naturels et semi-naturels et espèces inscrits aux directives européennes, etc.). Tout comme le DOCOB, le FSD est évolutif et peut ainsi être mis à jour en fonction des nouvelles données naturalistes et socio-économiques recueillies.

Le FSD du site B6 est consultable sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) au lien suivant : <http://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR8201658.pdf>. Il a été réactualisé dans le cadre de la rédaction du DOCOB. Le FSD actualisé du site B6 est consultable en annexe 1.

Le DOCUGE est validé par le Comité de Pilotage Natura 2000 et le comité de site Espace Naturel Sensibles réunis en une seule assemblée, puis par les services de l'Etat, et *in fine* par le préfet.

Le Document Unique de Gestion se veut un outil de référence et une aide à la décision pour tous les acteurs du site. Il est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées par le périmètre du site, ainsi qu'en DREAL et en DDT.

I.4. LE DOCUGE DU SITE B6 « VALLÉE DE L'ÉYRIEUX ET SES AFFLUENTS »

I.4.1. Présentation du site

- Atlas : Carte 1 -

Le site Natura 2000 FR 820 1658 « Vallée de l'Éyrieux et ses affluents » est un Site d'Importance Communautaire (SIC). Il est quasi-intégralement situé dans le département de l'Ardèche (32 communes) puisqu'une seule commune s'inscrit dans le département de la Drôme. Il est majoritairement localisé à l'intérieur du domaine biogéographique méditerranéen (86%), bien que subissant également l'influence du domaine continental (14%).

Dans le cadre du DOCUGE, le périmètre d'étude est décliné selon deux entités naturelles principales :

Le bassin versant de l'Éyrieux sur son périmètre est compris depuis l'aval de la retenue des Collanges jusqu'à sa confluence avec le Rhône sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, et intègre plusieurs affluents de tailles variables (Aurance, Effengeas, Jalatte, Dunière, Charnut, etc.). L'analyse morphologique du bassin versant de l'Éyrieux dans le contrat de rivière, mais aussi l'inscription des masses d'eau et la présence de la retenue des Collanges permettent un découpage en 3 sous-ensembles de la vallée de l'Éyrieux :

- La basse vallée de l'Éyrieux de la confluence avec la Dunière à la confluence avec le Rhône ;
 - La moyenne vallée de l'Éyrieux du barrage des Collanges à la confluence avec la Dunière ;
 - La haute vallée de l'Éyrieux qui correspond à la vallée de l'Aurance et au secteur sur la commune de Nonières.
- Le secteur des Boutières (qui comprend l'Espace Naturel Sensible « Serre Boutiérots, Vallée de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène »), comprenant une la quasi-totalité des ruisseaux de l'Auzène et de la Gluère ainsi que leurs affluents

Dans l'atlas du DOCUGE, -et de ce fait dans l'ensemble des cartes extraites de cet atlas- le périmètre du site ENS n'apparaît pas pour faciliter la lecture des cartes. Néanmoins, les données, enjeux, actions liés à l'ENS sont systématiquement intégrés à cet atlas.

La dénomination « site B6 » concerne à la fois le site Natura 2000 et ENS.

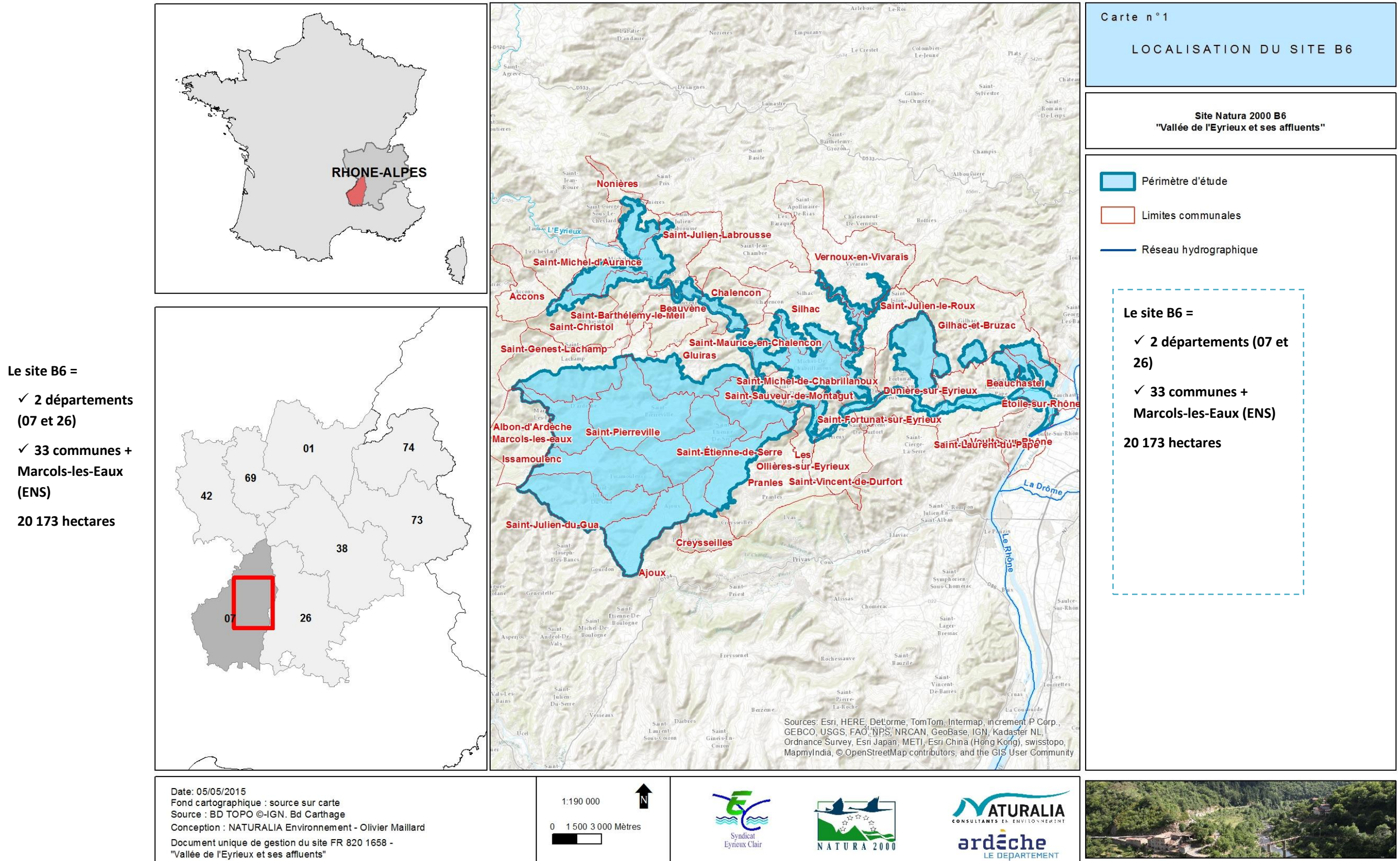


Figure 8 : Localisation du périmètre d'étude du site B6

1.4.2. Historique du site

- Atlas : Carte 2-

Le périmètre définitif du site B6 a été proposé au comité de pilotage, qui a validé... phrase à compléter à l'issue du dernier COPIL. Les différentes étapes justifiant le choix de ce périmètre sont expliquées ci-après :

➔ Porter à connaissances de 1997 :

Le périmètre initial du site B6 tel que proposé dans le porté à connaissance de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de 1997 est de **1 655 hectares** et correspond à un linéaire de cours d'eau de **61 km**. Il concerne la rivière Eyrieux dans sa partie en aval du barrage des Collanges et quelques uns de ses affluents :

- ➔ En rive gauche : la Dunière, le Charnut, les ruisseaux de l'Arnas et des Effengeas,
- ➔ En rive droite : l'Aurance, la Gluèyre et l'Auzène.

➔ Le périmètre d'étude V1 défini pour l'étude DOCOB

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et dans un souci de cohérence fonctionnelle pour la gestion des milieux et des espèces, le Syndicat Mixte Eyrieux Clair a défini un périmètre d'étude qui comprend une surface bien plus importante que celle présentée dans le Formulaire Standard des Données*, correspondant au porter à connaissances de 1997.

Après étude des périmètres des ZNIEFF de type I présentes sur et à proximité du site, du réseau hydrographique, du contexte socio-économiques et plus particulièrement des activités agricoles et forestières en places, ainsi que la prise en compte de l'Espace Naturel Sensible « Serres Boutiérots, vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », l'aire d'étude proposée par le SMEC pour l'élaboration de l'étude DOCOB du site B6, nommée périmètre d'étude V1, correspond à une superficie de 13 530 hectares.

Toutefois, l'effet « dentelle » de ce périmètre d'étude V1 ne permet pas une prise en compte optimum des fonctionnalités écologiques du site. Il limite aussi la compréhension et l'appropriation du périmètre par le territoire et enfin, dans l'opérationnalité, semble compliquer les démarches administratives.

✓ Le périmètre d'étude V2 du site B6 défini à l'issue de la phase diagnostic

Naturalia a proposé des modifications à la marge de ce périmètre d'étude V1 (Atlas carte 2), permettant d'harmoniser le site B6 tout en respectant plusieurs conditions, dont notamment celle de ne pas dépasser le nombre de communes initialement concernées par ce site (33 communes) mais aussi respecter l'enveloppe financière de l'étude, limitant de facto la surface à inventorier.

Sur la base des premiers inventaires réalisés, Naturalia a émis une proposition d'extension. Ainsi, une harmonisation/homogénéisation du périmètre d'étude permet, entre autres, une meilleure intégration des habitats naturels et des corridors qui les lient, zones de fonctionnalité essentielles à la faune (alimentation et déplacement).

Toutefois, plusieurs conditions ont été prises en comptes dans la définition de ce nouveau périmètre :

- ✓ **Limites administratives** : seules les 33 communes initialement intégrées au site B6 sont concernées par le périmètre V2 qui est dénommé dans ce DOCUGE périmètre d'étude B6 ;

- ✓ **Proximité avec le périmètre V1** : afin d'éviter des coûts d'étude complémentaire trop importants liés à une surface beaucoup plus grande que pour la commande initiale, le contour du site a été harmonisé mais n'a pas été étendu à d'autres sous bassins versants ;
- ✓ **Les lignes de crêtes** ;
- ✓ **Le site ENS des Serres Boutiérots et vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène** est compris à près de 80% sur le site d'étude B6 (cf. Figure 6). Les politiques des démarches Natura 2000 et ENS sont très proches en termes de préservation de la biodiversité et prennent en compte les usages et des activités d'un territoire. De plus, il y a pour le site B6, au niveau géographique, une concordance qui renforce les possibilités d'actions ;
- ✓ **Les zones humides (mares)** ;
- ✓ **Les infrastructures routières et les zones urbanisées** : en l'absence de limite écologique (bassin versant, limite d'un habitat, etc.) ou administrative (communes), les infrastructures routières ont pu servir de repère.
- ✓ **Les parcelles agricoles** à proximité immédiate du périmètre v1 ont été intégrées au site. Leur rôle dans la qualité des sols, des eaux, du paysage mais aussi de l'économie locale justifient leur prise en compte. Toutefois, un tampon de 200 mètres au maximum a été appliqué afin de ne pas atteindre des surfaces trop importantes.

Le périmètre d'étude V2 du site B6 est le périmètre qui sert l'étude DOCUGE, soit 20 173 ha.

La dénomination de ce périmètre apparaît dans la cartographie du présent document et ses annexes sous le nom de « Périmètre d'Etude DOCOB B6 ».

- ➔ **Le périmètre validé par le COPIL du A** compléter après le COPIL

Une carte du périmètre validé devra figurer dans le document final

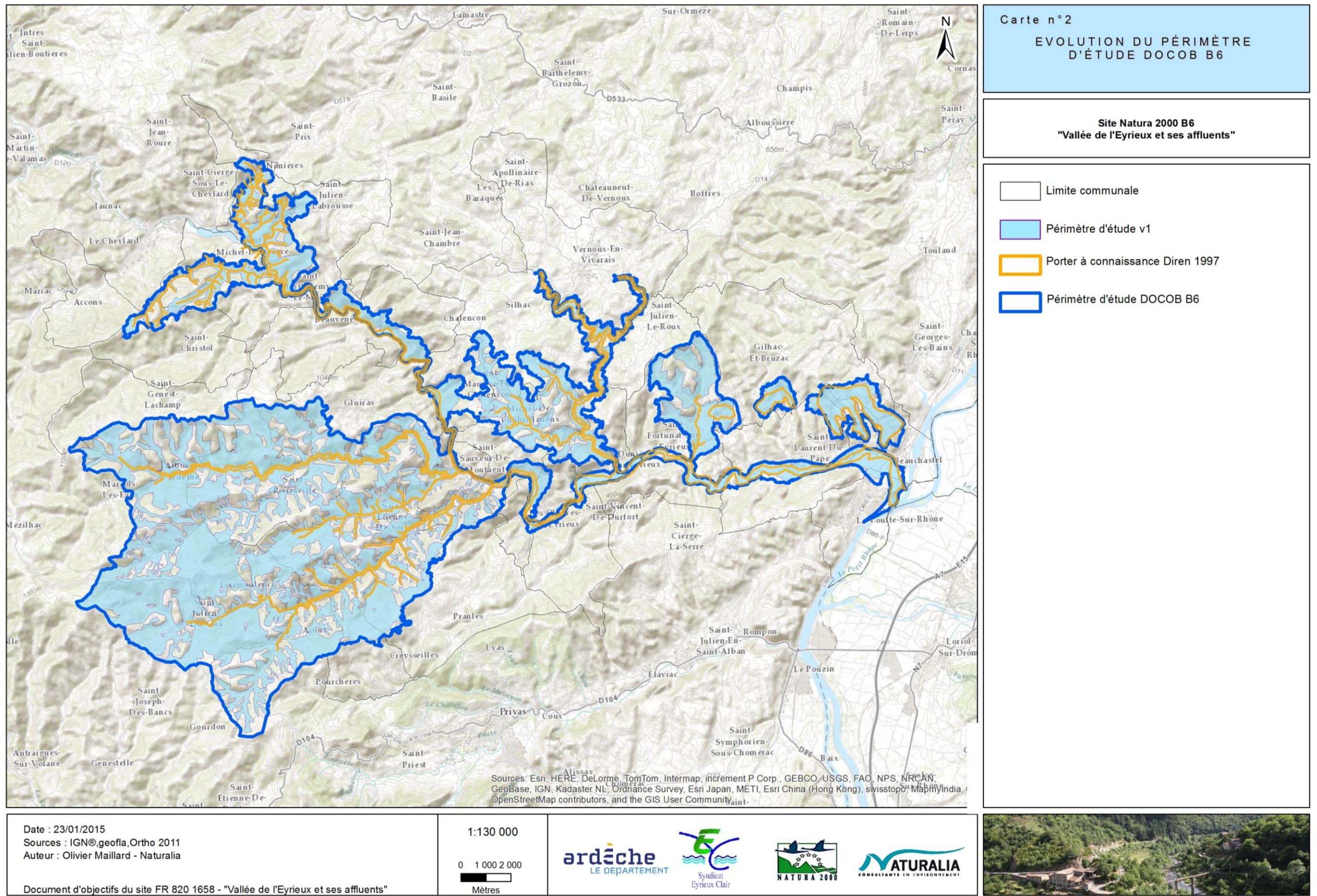


Figure 9 : Evolution du périmètre d'étude du site B6

I.4.3. Réalisation du DOCUGE du site B6

Dans cette partie sont présentées la méthodologie de travail utilisée ainsi que les différentes étapes qui ont mené à la rédaction de ce document unique de gestion.

LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE DOCUGE

La durée de délaboration d'un DOCUGE, est fixée réglementairement à 24 mois maximum. Suite à la modification du périmètre d'étude B6, modification actée lors du comité technique du 17/04/2014, un délai supplémentaire de 6 mois a été validé pour la réalisation d'inventaires complémentaires.

L'étude a commencé en novembre 2012 et s'est terminée en septembre 2015, soit une durée de 34 mois.

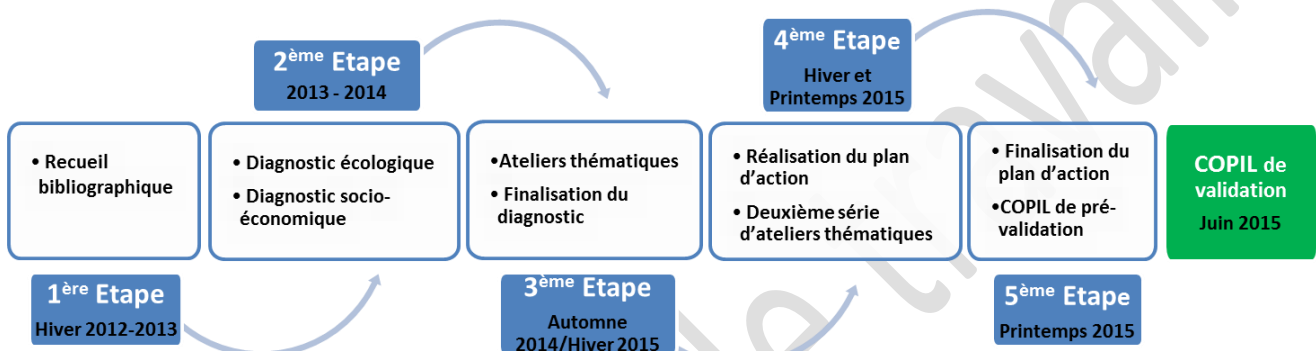


Tableau 3 : Calendrier de l'étude DOCUGE

Un comité technique s'est réuni à chaque phase clé de l'élaboration du DOCUGE (tous les 6 mois environ). De plus, avant chaque comité de pilotage, les documents produits par NATURALIA ont été transmis au SMEC pour une première relecture. Suite aux éventuelles modifications demandées, le syndicat a consulté les services de l'Etat pour la validation des documents produits avant leur diffusion, sous format informatique, aux membres du COPIIL. Cette diffusion auprès des membres du COPIIL s'est faite 4 semaines avant la date de la réunion afin que les destinataires puissent prendre connaissance des diverses productions et faire ainsi leurs remarques lors du COPIIL.

I.4.4. Le recueil bibliographique et consultation des personnes ressources (2013)

Deux synthèses bibliographiques ont été produites par le bureau d'études NATURALIA. Un document de synthèse exhaustive du milieu naturel a été diffusé en septembre 2013. Ce travail de synthèse a permis d'obtenir une vision concrète de l'état des connaissances des habitats et des espèces sur le site B6. Il a permis d'optimiser la phase diagnostic, en orientant les prospections de terrain en fonction des potentialités de présence des espèces (niche écologique convenant à l'espèce, localisation de l'habitat type, données issues de la bibliographie/audit). Un document de synthèse sur la communication, concertation et élaboration du diagnostic socio-économique a été diffusé en octobre 2013. Celui-ci présente d'une part la stratégie adoptée dans le cadre de l'étude DOCUGE du site B6 pour contextualiser la dynamique socio-économique du territoire, d'autre part les premiers résultats obtenus par la concertation (données bibliographiques, questionnaires, etc.) et enfin les événements à venir de la concertation et de la co-construction du DOCUGE du site B6.

Ce document de synthèse propre à l'élaboration du diagnostic socio-économique est, comme pour la synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaire du milieu naturel diffusée en septembre 2013, un

document de communication devant permettre à tout un chacun de comprendre la démarche de concertation et d'échange mise en oeuvre pour l'animation du site B6 et la réalisation de son étude DOCUGE.

Tous ces éléments se retrouvent dans les annexe III et IV du DOCUGE « Synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaire – milieu naturel » et « Document de synthèse : communication, concertation et élaboration du diagnostic socio-économique ». Ils sont, de ce fait, intégrés dans ce rapport de manière synthétique.

1.4.5. La Concertation générale et la communication

Plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'élaboration du DOCUGE afin de mettre en place une concertation locale. En effet, le SMEC a mis en œuvre des démarches participatives diverses et variées pour permettre une appropriation de cet nouvel outil de protection par les acteurs locaux et les habitants, et ainsi établir un document cohérent avec le territoire :

TYPE DE REUNION	OBJECTIF	PRECISIONS	DATES
Rencontres individuelles	Ces rencontres avaient pour objectif de synthétiser les données existantes sur le territoire d'un point de vue socio-économique mais aussi environnemental, et de rappeler l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur le site B6.	Les communautés de communes du Pays du Vernoux et anciennement du Pays du Cheylard, d'Eyrieux-aux-Serres et des Châtaigniers ont été consultées en 2013. La communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a été consultée en 2014 par rapport aux questions d'assainissement et de gestion de l'eau.	04/11/2013 05/11/2013 06/11/2014
Réunions d'informations SMEC	– Pallier au manque d'information au niveau local sur la démarche Natura 2000	Organiser des rencontres afin de mieux expliquer, informer et échanger avec le territoire.	21/12/11 26/01/12 23/02/12
Soirées conférences	– Présenter et interagir sur des thématiques fortes du site B6	– Les Chiroptères – Agriculture et biodiversité – Zones humides	11/10/2013 28/07/2014 04/02/2015
Stage agriculture et biodiversité	– Comprendre la dynamique agricole du site B6 en lien avec l'évolution historique et géographique des paysages et de l'agriculture – Faire le lien entre agriculture et biodiversité et analyser les	➤ Interview (semi-direct) des agriculteurs volontaires des communes de Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Issamoulenc et Saint-Etienne-de-Serre	Mars à août 2014

	<p>convergences et les divergences</p> <ul style="list-style-type: none"> – Se projeter de façon prospective sur l’avenir de l’activité agricole du site B6 afin de prévoir et organiser des actions cohérentes avec la biodiversité et la démarche Natura 2000. 		
Ateliers thématiques	<ul style="list-style-type: none"> – Diagnostic socio-économique – Elaboration des mesures de gestion 	<p><u>Organisés deux reprises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour affiner le diagnostic et présenter les premiers résultats d’inventaires - pour définir les mesures de gestion 	<p>26/11/2014</p> <p>08/06/2015</p> <p>09/06/2015</p> <p>10/06/2015</p>
Groupe d’experts territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> – Synthèse bibliographique – Validation du diagnostic écologique 	<p>Experts consultés pour la récolte d’information sur le territoire et avis sur les productions réalisées par NATURALIA.</p> <p>Documents transférés par voie électronique pour avis avant diffusion au COPIL.</p>	-
Comité technique	<ul style="list-style-type: none"> – Validation des différentes étapes – Organisation de l’étude – Préparation des COPIL 	<p><u>Membres :</u> DDT 07, le Conseil Général 07, le PNR des Monts d’Ardèche, le SMEC et NATURALIA</p> <p>Réuni à minima à 4 reprises (en amont de chaque COPIL)</p>	<p>17/12/2012</p> <p>16/05/2013</p> <p>17/04/2014</p> <p>06/11/2014</p> <p>16/01/2015</p> <p>16/04/2015</p>
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> – Concertation locale – Validation du Document d’objectifs 	<p>177 membres</p> <p>4 réunions durant les 24 mois d’étude</p>	<p>31/01/2013</p> <p>11/12/2013</p> <p>25/02/2015</p> <p>22/09/2015</p>
Total	24 jours de réunions		

Tableau 4 : Concertation autour du site B6

II. CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE B6



Figure 10: Vue sur l'Eyrieux en amont des Ollières-sur-Eyrieux

II.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGER

II.1.1. Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6

La région naturelle des Boutières, au climat dominant océanique dégradé dans laquelle s'insère la vallée de l'Eyrieux, se localise au nord des Cévennes méridionales et du Bas-Vivarais, entre le Rhône à l'est et les plateaux ardéchois à l'ouest. Le paysage est structuré par la rivière de l'Eyrieux et ses affluents qui entaillent par une multitude de vallées étroites et de gorges, les croupes allongées ou arrondies des Boutières (POUMAILLOUX, 2015). Sur le site B6 ces cours d'eau correspondent à 242 km de linéaire, associés à une ripisylve constituée d'Aulnes, de Saules blancs et de Frênes.

Les Boutières, représentées par des sommets doux qui s'amenuisent vers l'est en crêtes rocheuses déchiquetées offrent un paysage très minéral. C'est le pays des pentes, résultant de l'action des cours d'eau sur le socle cristallin. Des serres plus ou moins larges compartimentent les vallées, les espaces alluviaux de fond de vallée sont étroits. Le territoire est occupé majoritairement par des milieux forestiers. Cela s'explique notamment du fait de l'abandon de l'agropastoralisme et de l'entretien des terrasses, qui ont induit la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive. Sur certains secteurs des Boutières l'activité pastorale subsiste cependant permettant le maintien de milieux ouverts, les sommets des serres sont encore bien pâturés et des pelouses remarquables y sont représentées.

Les plantations de résineux, notamment du Douglas, se développent sur les parcelles les plus accessibles. Les vergers de Châtaigniers se transforment en taillis dans les vallons les plus difficiles d'accès, et se mélangent aux chênes et aux conifères. Les Châtaigneraies vergers sont toutefois encore exploitées, notamment grâce aux labels de qualités qui permettent de valoriser les productions.

L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiations méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. Ces caractéristiques climatologiques se traduisent par une forte opposition de versant avec une rive gauche plus chaude que la rive droite, car mieux exposée et à l'abri du vent du nord. Les pans les plus irradiés y hébergent des communautés thermophiles, disparaissant dès lors que l'on s'éloigne de l'axe Rhodanien.

Les zones agricoles, représentent des milieux ouverts à semi-ouverts se situent principalement dans les zones alluvionnaires de la basse vallée de l'Eyrieux, et sur certains secteurs de pente et de plateau (Vernoux) pour les fruitiers. Ce plateau forme un paysage vallonné au relief doux, variant entre 500 et 800 mètres, couvert d'une mosaïque de boisements, cultures et prairies.

Les ruisseaux qui prennent leurs sources dans les tourbières du plateau, l'entaillent peu à peu avant de basculer vers l'Eyrieux pour façonner des vallons au relief d'abord doux puis de plus en plus encaissés vers l'aval.

Les zones urbaines représentent seulement 1 % de la surface du site, ce qui montre que le territoire est encore très rural, la basse vallée de l'Eyrieux étant la plus peuplée. Des centres urbains importants se situent également au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut et Vernoux-en-Vivarais, sur la moyenne vallée de l'Eyrieux. Le réseau routier n'est pas très développé du fait du relief du site B6.

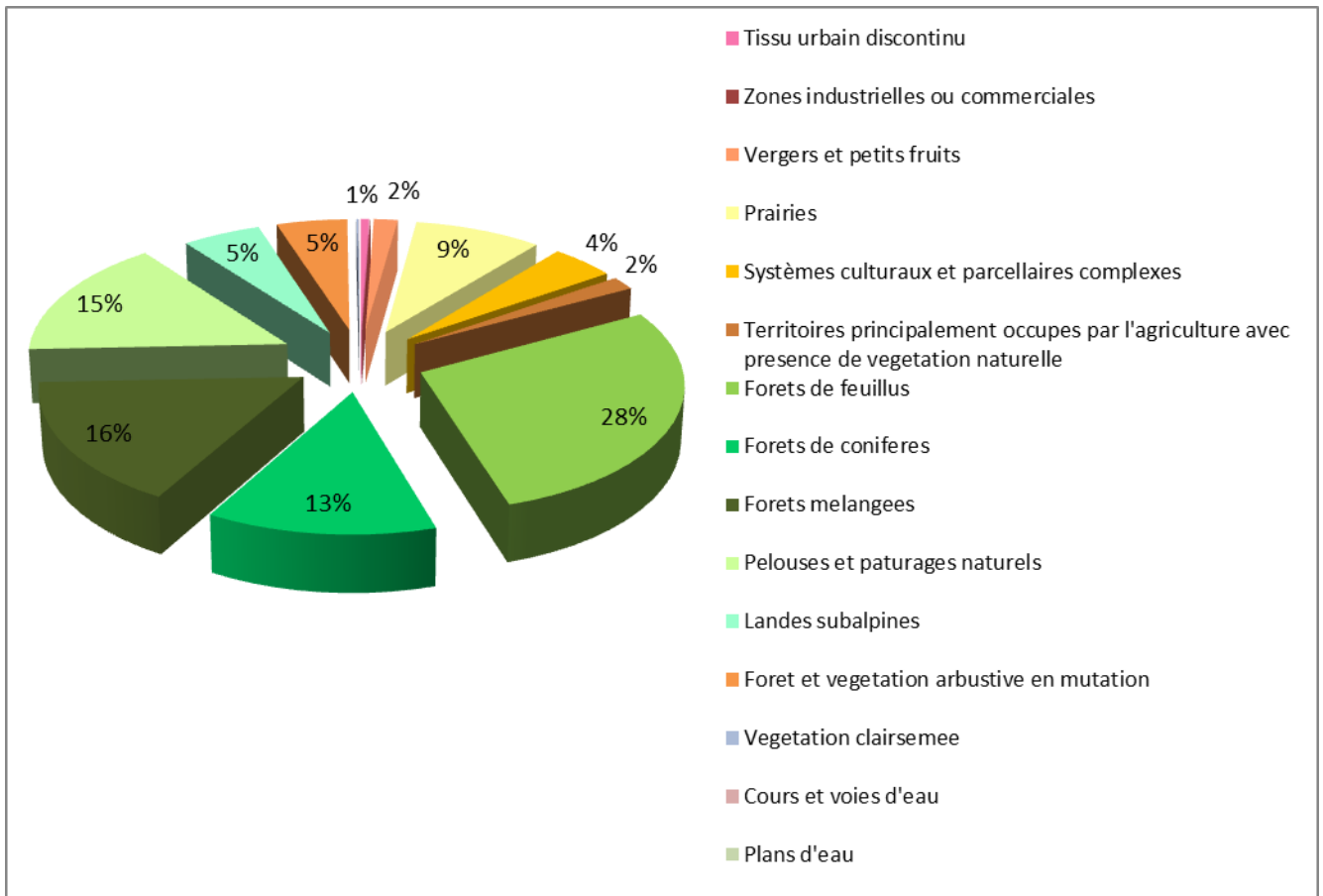


Figure 11 : Occupation du sol du site B6 – Source Corine Land Cover 2006

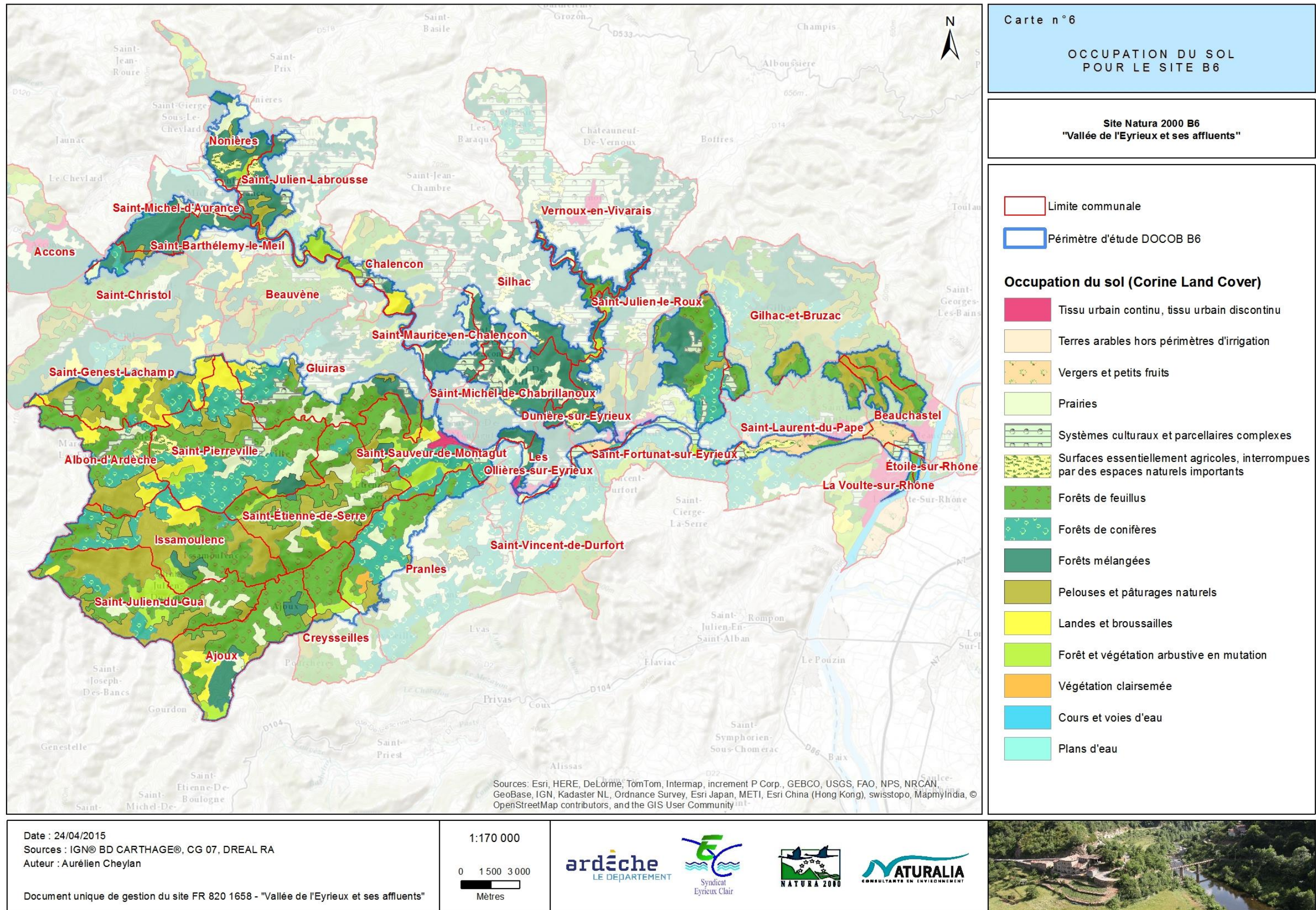


Figure 12 : Occupation du sol sur le site B6– Source Corine Land Cover (2006)

GRANDS MILIEUX	% DE RECOUVREMENT	INTITULE	SURFACE COMMUNE (HA)	CODE CORINE
Milieux ouverts	29%	Prairies	1 758,6	231
		Pelouses et pâturages naturels	3 079,0	321
		Landes montagnardes	1 081,9	322
		Végétation clairsemée	27,9	333
Cultures	8%	Vergers et petits fruits	329,1	222
		Territoires principalement occupés par l'agriculture avec présence de végétation naturelle	349,6	243
		Systèmes culturaux et parcellaires complexes	899,0	242
Milieux arbustifs	5%	Forêt et végétation arbustive en mutation	973,7	324
Milieux forestiers	57%	Forêts de feuillus	5 681,0	311
		Forêts de conifères	2 602,3	312
		Forêts mélangées	3 254,2	313
Milieux humides	<1%	Cours et voies d'eau	11,6	511
		Plan d'eau	0,3	512
Milieux anthropiques	1%	Tissu urbain discontinu	113,1	112
		Zones industrielles ou commerciales	5,7	121
TOTAL			20 173	

Tableau 5 : Occupation du sol sur les communes concernées par le site B6– (Source Corine Land Cover 2006)

II.1.2. Contexte paysager et patrimoine

PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le territoire du site B6 a une forte valeur patrimoniale et paysagère, de part les milieux naturels et architecturaux qui le composent. En effet, comme mentionné précédemment le territoire est lieu de transition bioclimatique par l'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien qui permet d'adjoindre au climat dominant continental des irradiations méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. La basse vallée de l'Eyrieux est en ce sens représentatif d'un secteur de transition climatique entre le climat méditerranéen et un climat plus tempéré.

Ces discontinuités climatiques se retrouvent au sein des assemblages d'écosystèmes qui forment des mélanges originaux d'espèces rattachées à des secteurs biogéographiques différents.

La vallée de l'Eyrieux et ses contreforts affichent une dominance des végétations liées aux sols siliceux mais également de manière plus ponctuelle aux substrats basaltiques (massif de Chirouse par exemple). Bien que relativement homogène sur le plan géologique, l'étagement des végétations est particulièrement marqué, allant des basses plaines de la vallée du Rhône (mésos- et supra-méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (montagnard inférieur). De même on constatera une forte variation des agencements écologiques : peuplements aquatiques, rivulaires, rocheux... Il en découle une forte diversité de formations végétales, ainsi plus de 200 groupements potentiels (dont nombreux sont endémiques du Massif-central) ont été mis en exergue dans la pré-typologie fournie par le Conservatoire Botanique National du Massif-central.

La faune y est tout aussi diversifiée où on retrouve des espèces emblématiques comme le castor, la Loutre, l'écrevisse à pattes blanches et le Sonneur à ventre à jaune. 24 espèces de chauves-souris fréquentent le site B6 à la faveur d'une grande mosaïque d'habitats, un cortège entomologique important avec des espèces patrimoniales présentes comme la Cordulie splendide, la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure.

C'est dans ce contexte paysager que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a été créé en 2001 par la volonté des producteurs de châtaignes de marquer cette richesse et l'identité de leur territoire.

Sur le territoire du site B6, les Boutières représentent le pays de la châtaigne et des cultures en terrasses et pierres sèches. Les produits gastronomiques et AOC font également partie du patrimoine culturel. C'est le cas de la pomme de terre primeur de la vallée de l'Eyrieux, du fromage de chèvre AOC Picodon à la châtaigne d'Ardèche AOC.

PATRIMOINE HISTORIQUE

Le territoire du site B6 possède une importante richesse liée au patrimoine bâti, on peut y observer d'anciens moulinages, des ouvrages d'arts (passerelles, ponts).

Il compte aussi des villages labellisés "villages de Caractère", tels que les villages de Chalencon et de Beauchastel.

Le vieux village de **Beauchastel a été également désigné site inscrit** de par son ancienne porte des remparts qui existe toujours, de plusieurs maisons à caractère médiéval ou plus tardives, et son donjon. Les ruines aujourd'hui isolées du donjon (XIII^e siècle) de plan carré dominant le vieux village. Le village de Chalencon et son **ancienne baronnie du Vivarais est composé de** maisons de granit et d'une place forte avec sa cour de justice qui datent du moyen-âge.

La maison du Vivarais protestant, sur la commune de Pranles, date du XV^{ème} siècle et est classée Monument Historique.

La **Fabrique du pont d'Aleyrac** à Saint-Pierre-ville qui organise depuis 1995 dans l'espace rénové d'un ancien moulinage des expositions temporaires d'artistes modernes et contemporains, d'ici ou d'ailleurs : sculptures, photographies ou peintures.

De nombreux ouvrages d'art jalonnent l'ancienne voie ferrée aujourd'hui transformée en piste pédestre, équestre et cyclable, **la Dolce Via**. Cet aménagement ferroviaire a accompagné l'évolution économique du XIX^{ème} siècle, liée à la soie, au vignoble, à l'arboriculture, l'exploitation minière et industrielle, l'agriculture. Cette avancée technologique permettait aux habitants du Cheylard de rejoindre Valence en moins de trois heures, contre huit auparavant, et de rejoindre Lyon en moins de six heures. Cette artère d'importance est

aujourd'hui amenée à se développer face à l'attrait touristique qu'elle représente en termes d'accessibilité et de naturalité (vues sur la rivière et le paysage local).

Enfin, les cultures en terrasses et les béalières présentent sur l'ensemble du site B6, constituent un patrimoine historique et culturel d'importance.

II.1.3. Contexte touristique

La vallée de l'Eyrieux fait partie du territoire touristique "Ardèche Plein Coeur". Le tourisme est devenu progressivement une véritable activité économique dans la vallée de l'Eyrieux. En effet, ce territoire bénéficie de réels atouts tels que les paysages et un fort patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou historique. Une enquête réalisée entre juin 2007 et juin 2008 auprès de près de 3000 personnes, touristes ou excursionnistes dans la vallée de l'Eyrieux, et pratiquants d'activités de nature (*enquête Figesma auprès des pratiquants de sports de nature dans le cadre d'une étude commandée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Rhône-Alpes*) a mis en évidence que les activités pratiquées dans la vallée sont plutôt des activités terrestres (randonnée pédestre, VTT et cyclotourisme), et secondairement des activités liées à l'eau.

Le territoire "Eyrieux-Embroye-Turzon" abrite 13% de l'offre totale d'hébergement touristique du département de l'Ardèche. Sur le territoire du site B6, 90% de l'accueil touristique sont des résidences secondaires, 7% sont des meublés et des gîtes et 2 % sont des maisons d'hôtes. Il s'agit d'une activité non-marchande qui domine. De ce fait, l'augmentation de la population en été a un impact non négligeable sur l'environnement. D'une part, elle conduit à une augmentation des rejets polluants dans les cours d'eau, au moment où les débits sont les plus faibles. D'autre part, les nombreux baigneurs qui fréquentent les cours d'eau surtout les gorges de la Gluèyre et l'Eyrieux, peuvent perturber les milieux aquatiques et la végétation rivulaire, et peuvent déranger la faune associée (Sonneur à ventre jaune, Loutre, Cincle plongeur, écrevisse à pattes blanches, etc.).

II.2. DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE

La région naturelle des Boutières, au climat dominant océanique dégradé dans laquelle s'insère la vallée de l'Eyrieux, se localise au nord des Cévennes méridionales et du Bas-Vivarais, entre le Rhône à l'est et les plateaux ardéchois à l'ouest. Le paysage est structuré par la rivière de l'Eyrieux et ses affluents qui entaillent par une multitude de vallées étroites et de gorges, les croupes allongées ou arrondies des Boutières. Ces sommets doux s'amenuisent vers l'est en crêtes rocheuses déchiquetées offrant un paysage très minéral.

II.2.1. Climatologie

L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiances méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux

Ces caractéristiques climatologiques se traduisent par une forte opposition de versant avec une rive gauche plus chaude que la rive droite, car mieux exposée et à l'abri du vent du nord.

Le climat s'appliquant sur le site B6 peut être défini selon deux gradients :

Les versants du plateau vivarois, correspondant à la région des Boutières et du plateau de Vernoux, voient s'affronter le climat méditerranéen et le climat continental montagnard.

La confluence avec le Rhône et l'ouverture du bassin versant sur le sud impliquent une nette influence méditerranéenne.

	1990 (T°C min)	1990 (T °C max)	1999 (T°C min)	1999 (T °C max)	2013(T°C min)	2013(T °C max)
Janv.	-0,3	11	1,2	9,7	0,4	9,9
Fév.	5,9	13,5	1,4	9,9	-1,2	8,1
Mars	5,3	16,3	4,3	15,1	3,4	12,6
Avril	6,1	16,1	6,6	17,1	6,2	16,9
Mai	11,1	22,5	12,1	23,3	8,2	18,6
Juin	13	23,8	13,1	25,5	13,2	25,4
Juill.	18,2	31,1	16,8	30,4	16,8	31,4
Août	17,1	30,1	16,3	28,7	15,7	28,6
Sept.	14,3	25,7	14,1	24,8	13,2	25,1
Oct.	11,5	19,1	9,6	18,7	11,7	19,6
Nov.	4,8	11,8	3,5	10,8	4,7	11,1
Déc.	0,3	6,5	1,2	9	2,3	11,3
Année complète	8,9	19	8,4	18,6	7,9	18,2

Tableau 6: Amplitude des températures observées au Cheylard en 1990, 1999 et 2013 (Source : météoFrance)

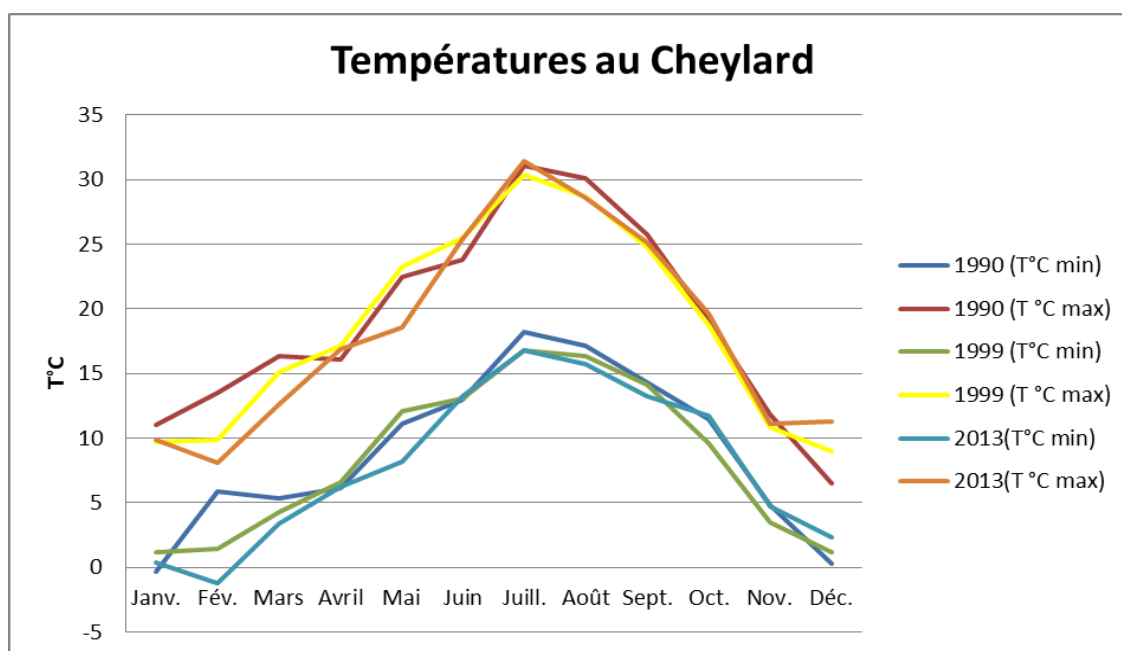
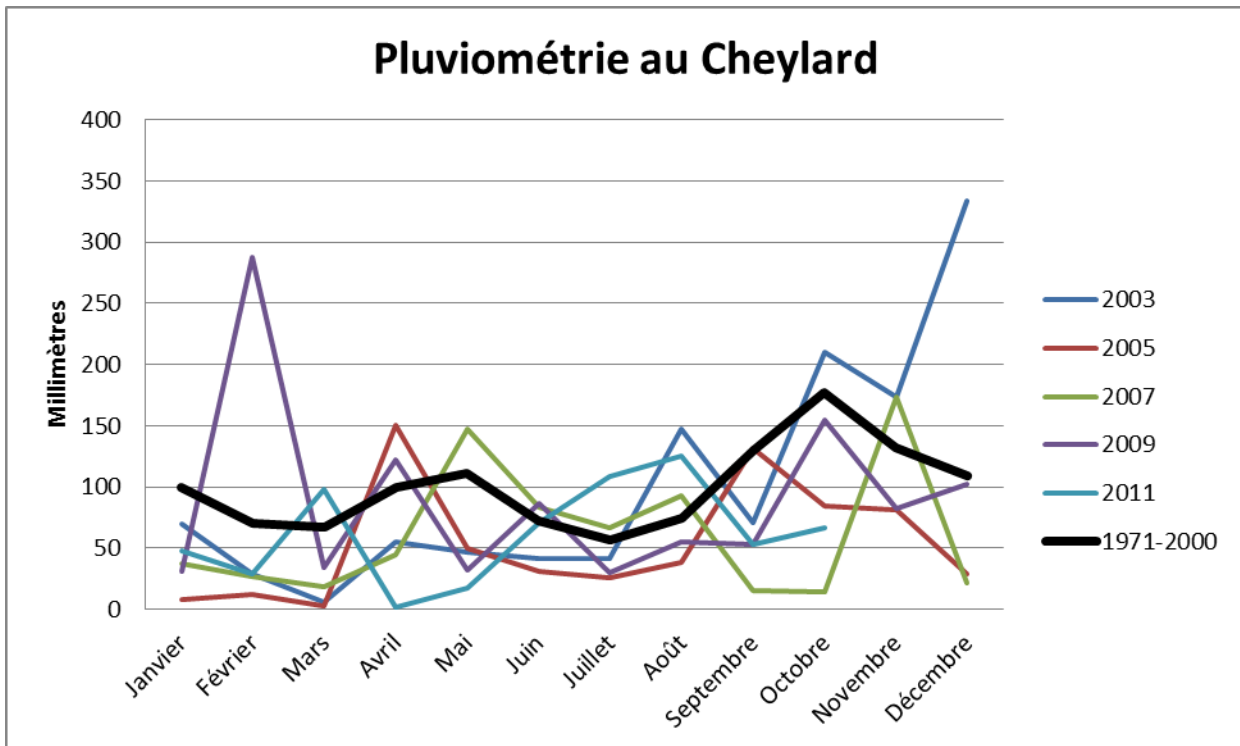


Figure 13: Comparatif de l'évolution annuelle des températures observée au Cheylard en 1999 et 2013 (Source météofrance)

Les températures moyennes annuelles s'échelonnent entre 13°C au niveau du Rhône (altitude 93 m) à 8°C sur le plateau vivarois (altitude 550 m) et les Boutières. Les températures minimales se situent au mois de janvier/février et les maximales en juillet. Sur les reliefs de la limite ouest du bassin, les températures peuvent atteindre des valeurs très basses avec un nombre de jours avec gelées sous abri qui excède la centaine par an. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir, ce qui se traduit par un étiaje estival particulièrement sévère, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante.

Le graphique de la figure 13 montre que les températures suivent une tendance générale constante entre les trois années. Les variations les plus fortes se situent pendant les mois d'hiver et de printemps. En 2013, L'hiver et le printemps ont été plus froid que les deux autres années, 1990 et 1999. L'année 1999 présente des températures plus chaudes sur l'année complète.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	1971-2000
Janvier	70	44,5	7,5	84	37,5	182,5	30,5	37	47,5	99,3
Février	29	65	12,5	59,5	27	52,5	287,5	75	29	69,9
Mars	6	52	2,5	43	18	43,5	34	96	98,5	67,1
Avril	55,5	91,5	150	24	45	133	122,5	66,5	1,5	100
Mai	47	59	49,5	55,5	147	255	32,5	157	17,5	110,6
Juin	41,5	18,5	30,5	38,5	83	126	87	120,5	70,5	72,5
Juillet	41	36	25,5	75,5	66,5	45,5	29,5	12,5	108	56,6
Août	147,5	173	38	95	92,5	64	55	17	125	74,6
Septembre	70,5	21	131,5	134	15	131,5	53	121,5	53,5	129,7
Octobre	210	282	84	180	14,5	308	154,5	277	67	177,2
Novembre	173,5	119,5	81,5	229	173,5	194	82	151		131,8
Décembre	334	53	28,5	90,5	22	162,5	102,5	120		108,7
Annuel :	1226	1015	642	1109	742	1698	1071	1251	618	1198

Tableau 7: Analyses pluviométriques au Cheylard entre 2003 et 2011 et normales sur la période 1971 -2000**Figure 14: Comparatif des précipitations enregistrées au Cheylard en 1999 et 2013 (Source : météoFrance)**

Les précipitations varient de 1 100 à 1 500 mm d'eau par an, elles se produisent surtout à l'automne et au printemps sous forme d'orages pouvant être très violents (orage cévenol). Les hauteurs de pluie tombant durant ces orages peuvent approcher les valeurs des moyennes mensuelles (265 mm au Cheylard le 3 août 1963). La figure et le tableau ci-dessus indiquent de fortes variations d'une année à l'autre même si la tendance suit la normale (période 1971-2000). A noter quelques années « anormales » comme 2003 avec des précipitations importantes en décembre et 2009, avec des précipitations importantes en février.

L'enneigement sur le secteur des Boutières dure de 15 jours à 1 mois par an. Sur le Champ de Mars, la neige peut persister jusqu'à fin avril. Sur les hauteurs, de fortes tempêtes de neige appelées « **burles** » créent des congères de plusieurs mètres. Les gelées sont fréquentes, au dessus de 1 200 mètres des gelées d'été peuvent se produire.

Trois vents dominants affectent la région. Le vent du nord ou la bise, souffle fréquemment en automne, en hiver et au printemps. La burle est également un vent du nord qui souffle l'hiver sur les hauteurs des Boutières. Le vent du sud apporte les pluies principalement à l'automne et au printemps, et le vent d'ouest s'accompagne également de précipitations.

Les données présentées sur le climat ne permettent pas de statuer sur un possible changement climatique sur le site B6. Cependant, une étude menée sur le territoire VALDAC (Valence Drôme Ardèche Centre) en 2012 et portant sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques, montre une augmentation des températures de 2°C à Valence entre 1980 et 2007. Le changement climatique observé depuis 1980 représente une extension du climat méditerranéen vers le nord à dans une progression moyenne de 4 à 6 km/an, à altitude constante.

Les prospections naturalistes réalisées en 2013 pour le présent document, ont mis en évidence la présence de deux espèces : le Ciste de Pouzolz et la Cordulie splendide, bien au-delà de leur aire septentrionale de répartition connue.

Selon cette même étude climatique réalisée sur le territoire VALDAC, l'augmentation des températures s'accompagne d'une évolution du régime des précipitations avec des périodes de sécheresse plus prolongées et des épisodes pluvieux plus forts (pluies cévennoles). Les hivers deviennent plus doux, mais globalement pas nécessairement moins pluvieux, les étés deviennent plus secs et plus chauds, avec des épisodes de fortes chaleurs plus fréquents, plus intenses et plus longs. L'effet des vents auxquels VALDAC est exposé ne doit pas être sous-estimé, notamment parce qu'il accentue l'évapotranspiration et contribue ainsi à entretenir une sécheresse des sols dont les conséquences peuvent être plus importantes que la seule sécheresse climatique.

Ce changement climatique provoque des aléas plus sévères et donc des risques accrus, inondations, sécheresses, canicules, etc. Cela pourrait entraîner l'apparition d'espèces exotiques, et avoir des conséquences sur le cycle de l'eau et la disponibilité de cette ressource. Des modifications dans les pratiques agricoles et forestières sont potentiellement à prévoir, ainsi que les conditions de vie qui amèneront les espèces vivantes à s'adapter à ces futures modifications et dérèglements.

II.2.2. Géologie

- Atlas : Carte 7 -

Le contexte géologique de la zone d'étude correspond à la bordure sud-est du Massif Central, formé par le soulèvement du socle cristallin durant l'orogénèse hercynienne. L'intensité de l'activité magmatique caractéristique de cette période a entraîné la formation d'ensembles granitiques, nombreux en rive droite de l'Eyrieux (bassin de l'Auzène).

La rive gauche du bassin est riche en roches métamorphiques formées lors des remontées de laves volcaniques et dont l'âge est postérieur à celui des ensembles cristallins (début de l'Ere secondaire). La rive gauche sur la basse vallée de l'Eyrieux, de la confluence avec le Rhône à la Dunière, sont des zones riches en roches cristallophylliennes (schistes et micaschistes), tandis que la partie initiale du bassin de la Dunière est essentiellement constituée de gneiss.

A la même époque (début de l'Ere secondaire), la mer gagne du terrain vers le nord et atteint le pied des reliefs volcaniques, favorisant ainsi l'apparition de formations sédimentaires. On les retrouve dans l'extrême partie sud-est du bassin sous forme de calcaire d'âge jurassique et sous forme de grès d'âge triasique dans la partie amont du bassin du Boyon (Hors site B6). Les dépôts sédimentaires ont été en grande partie repris par la dynamique des cours d'eau pour former ponctuellement, sur la partie haute et médiane de l'Eyrieux, des secteurs alluvionnaires, puis une vraie plaine alluviale continue, en aval de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, rejoignant celle du Rhône.

A l'Ere tertiaire, sous l'influence d'une très forte activité volcanique, des coulées de basaltes vont se répandre sur la partie occidentale de la zone, et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliouse (Hors site B6). Ces formations volcaniques restent très minoritaires à l'échelle d'un bassin largement dominé par les terrains cristallins et métamorphiques.

Datée d'une époque plus récente (Quaternaire), des dépôts colluvionnaires et alluvionnaires jalonnent par endroit la vallée de l'Eyrieux, provenant des hautes terrasses rhodaniennes ou des côteaux environnant.

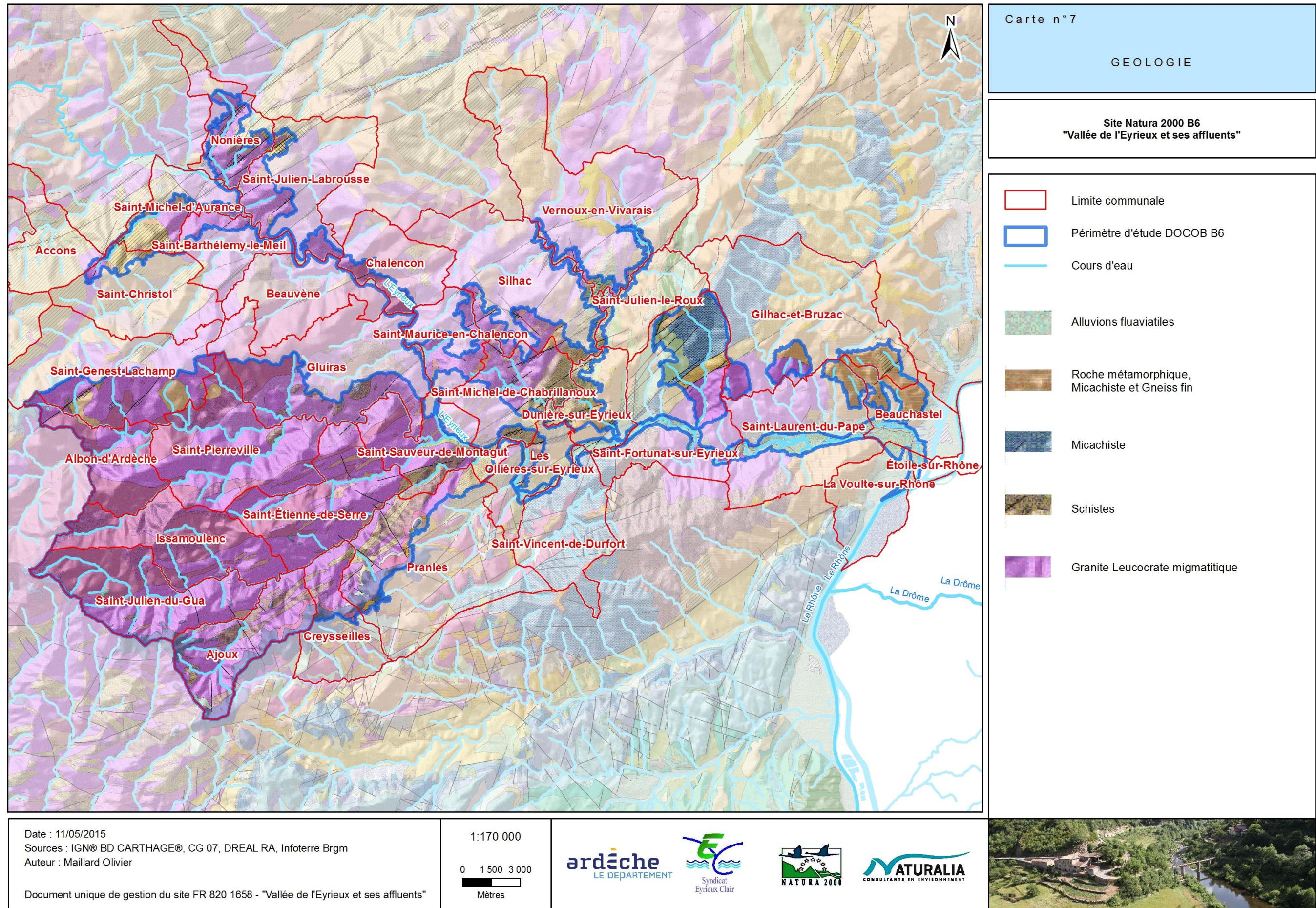


Figure 15: Géologie du site B6

II.2.3. Hydrographie

- Atlas : Carte 4 -

Le périmètre du site B6 est entièrement inclus dans le bassin versant de l'Eyrieux, le réseau hydrographique correspondant est composé de plusieurs affluents conséquents (Dunière, Gluèyre, Auzène, etc.) et d'un réseau de nombreux petits chevelus.

L'Eyrieux est un affluent rive droite du Rhône qui prend sa source à 1 089 m d'altitude au niveau du lac de Devesset, sur la commune du même nom, et qui se jette dans le Rhône à 93 m d'altitude sur la commune de la Voulte-sur-Rhône, au lieu-dit les Gonettes après un parcours d'un peu plus de 80 km.

Sa pente moyenne est élevée (1,24 %), ce qui correspond essentiellement aux caractéristiques montagneuses du haut bassin. Son cours est globalement orienté nord-sud de sa source jusqu'au barrage des Collanges puis nord-ouest/sud-est jusqu'à sa confluence avec l'Auzène et enfin ouest-est de cette confluence au Rhône.

L'Eyrieux draine un large bassin versant d'une superficie d'environ 853 km², qui présente un fort étalement altimétrique, s'étagant entre 1 721 m d'altitude au niveau du Mont Mézenc à 93 m au niveau de la confluence avec le Rhône.

Le bassin de l'Eyrieux présente une forme asymétrique : le chevelu hydrographique est plus fourni en rive droite (8 affluents principaux) qu'en rive gauche (2 affluents principaux).

Le réseau hydrographique du site B6 s'établit autour de l'Eyrieux de la façon suivante :

- En rive gauche, d'amont vers l'aval, les affluents principaux sont :
 - L'Arnas
 - L'Effangeas
 - La Dunière : 23 km de cours d'eau ; qui compte 3 affluents : l'Eve (RG), le Chiat et le Doulet (RD)
 - Le Charnut : 3,1 km de cours d'eau.
- En rive droite, d'amont vers l'aval, les affluents principaux sont :
 - L'Aurance (7,4 km)
 - la Gluèyre, (19 km de cours d'eau); dans laquelle se jette :
 - la Veyruègne,
 - l'Orsanne
 - l'Auzène : (16,8 km) dans laquelle se jette l'Auzenet,

II.2.4. Hydrologie

L'ensemble des cours d'eau du périmètre sont soumis à un régime hydrologique pluvial, avec une période de hautes-eaux qui correspond aux fortes précipitations atmosphériques de l'automne. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir, et se traduit par un étiage estival particulièrement sévère, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante.

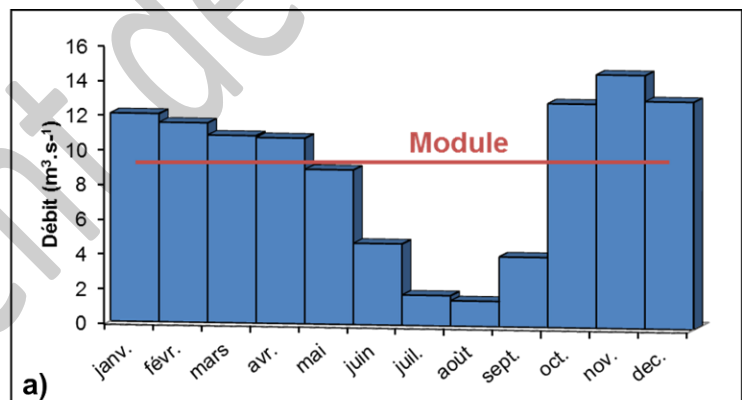
L'hydrologie du secteur est également marquée par le contexte cévenol qui, lors d'épisodes pluvieux de très grande intensité, peut entraîner des crues très violentes mais limitées dans le temps.

Il existe deux stations de mesures hydrométriques fonctionnelles sur le territoire ; l'une est située sur l'Eyrieux, au niveau du pont de Chervil, commune de Beauvène (code station : V4144010) l'autre sur la Gluère au niveau de Gluiras, au lieu-dit de Tisonèche (code station : V4145210). Leurs hydrogrammes sont présentés sur la figure suivante, respectivement a et b.

Le module correspond au débit moyen interannuel, tandis que le module spécifique est égal au module ramené à la surface du bassin versant ; il est calculé en faisant la moyenne des douzes écoulements mensuels moyens sur la période connue. Le débit d'étiage est caractérisé par le QMNA : débit moyen mensuel minimal ; le QMNA5 correspond à la valeur statistique en deçà de laquelle le QMNA ne descend statistiquement qu'une année sur cinq.

Eyrieux à Chalencon (pont de Chervil)

- Module estimé à $8,85 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- Module spécifique de $22,58 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$
- QMNA5 égale à $6,5 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$
- QMNA5 spécifique de $16,58 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$.



La Gluère à Gluiras (Tisonèche):

- Module estimé à $2,08 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- Module spécifique de $29,3 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$
- QMNA5 égale à $1,4 \text{ m}^3 \cdot \text{s}^{-1}$,
- QMNA5 spécifique de $19,7 \text{ l} \cdot \text{s}^{-1} \cdot \text{km}^2$

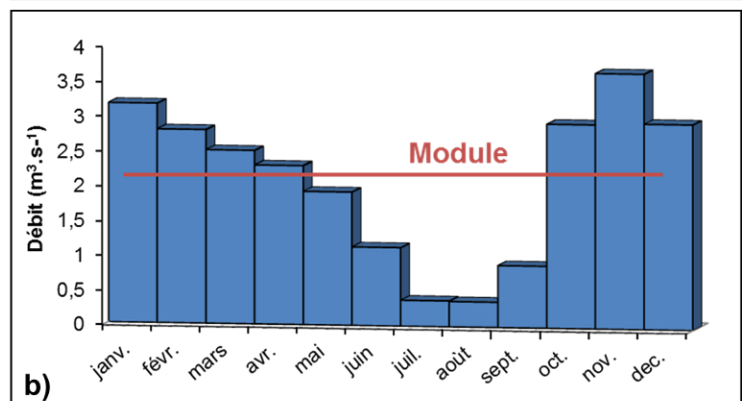


Figure 16 : Débits moyens mensuels et modules calculés aux stations hydrométriques

a) L'Eyrieux au pont de Chervil (V4144010) ; b) La Gluère à Gluiras (V4145210)

(Source : Banque Hydro)

Nous constatons au niveau des deux stations des débits moyens mensuels très bas en juillet et août, signe d'un étiage estival très marqué. Par contre, les valeurs de module restent plutôt élevées, en raison de l'importance dans l'hydrologie des épisodes cévenols.

Mais en réalité, l'hydrologie de l'Eyrieux et de ses affluents est très fortement influencée par les aménagements : les microcentrales sont très nombreuses sur le périmètre B6, ce qui engendre la mise en débit réservé d'une grande partie du linéaire hydrographique.

Le tableau suivant récapitule ces aménagements, ainsi que le débit laissé au cours d'eau en aval de l'ouvrage concerné (MCHÉ : microcentrale hydroélectrique).

Commune	Cours d'eau	Nom de l'installation	Date arrêté préfectoral	Module ($m^3 \cdot s^{-1}$)	Débit réservé ($l \cdot s^{-1}$)
ALBON MARCOLS LES EAUX	Gluyère	MCHÉ de Laspras	2000	0,62	100
BEAUVENE	Eyrieux	Barrage du Pont de Talaron	1985	9,1	570
BEAUVENE CHALENCON	Eyrieux	Le Nassier	2008	10,4	1 040
ISSAMOULENC et ST JULIEN DU GUA	Auzène	Moulinage La Neuve	2011	0,5	80
MARCOLS LES EAUX	Gluyère	MCHÉ de la Chaze	Fondé en titre	0,5	50
MARCOLS LES EAUX	Gluyère	MCHÉ de la Neuve	Fondé en titre	0,5	50
OLLIERES (LES)	Eyrieux	Centrale d'Escoulenc	2012	13,25	1 330
OLLIERES (LES)	Eyrieux	MCHÉ de la Rampe Rouge	1984	13,3	1 330
OLLIERES (LES)	Eyrieux	MCHÉ de Veyes électrique	1998	13,5	1 350
ST JULIEN LABROUSSE	Eyrieux	MCHÉ du barrage de Sarny	1984	8,4	570
ST JULIEN DU GUA	Auzène	MCHÉ de la Feuille	Fondé en titre	0,810	81
ST JULIEN DU GUA	Auzène	MCHÉ Pounard	1998	0,5	du 04/09 au 04/06 : 50 du 04/06 au 04/09 : 100
St JULIEN LABROUSSE BEAUVENE	Eyrieux	MCHÉ de Pérussier	1992	9,1	914
ST MICHEL D'AURANCE*	Eyrieux	Barrage des Collanges	1982	8,2	820
ST PIERREVILLE	Veyruègne	MCHÉ Ardelaine	Fondé en titre	0,4	10
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Eyrieux	MCHÉ du Moulinon	2011	13	1 350
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Eyrieux	MCHÉ de Montagut Energie	1987	10,9	1090
ST SAUVEUR DE MONTAGUT GLUIRAS	Gluyère	MCHÉ du Pont d'Orsanne	2008	2,4	240

* Ce barrage de grande hauteur n'est pas dans le site B6 mais il l'influence notablement sur les aspects débits, transport solide et continuité

Tableau 8 : Caractéristiques des principaux ouvrages hydroélectriques du périmètre - Source : Syndicat Mixte Eyrieux Clair

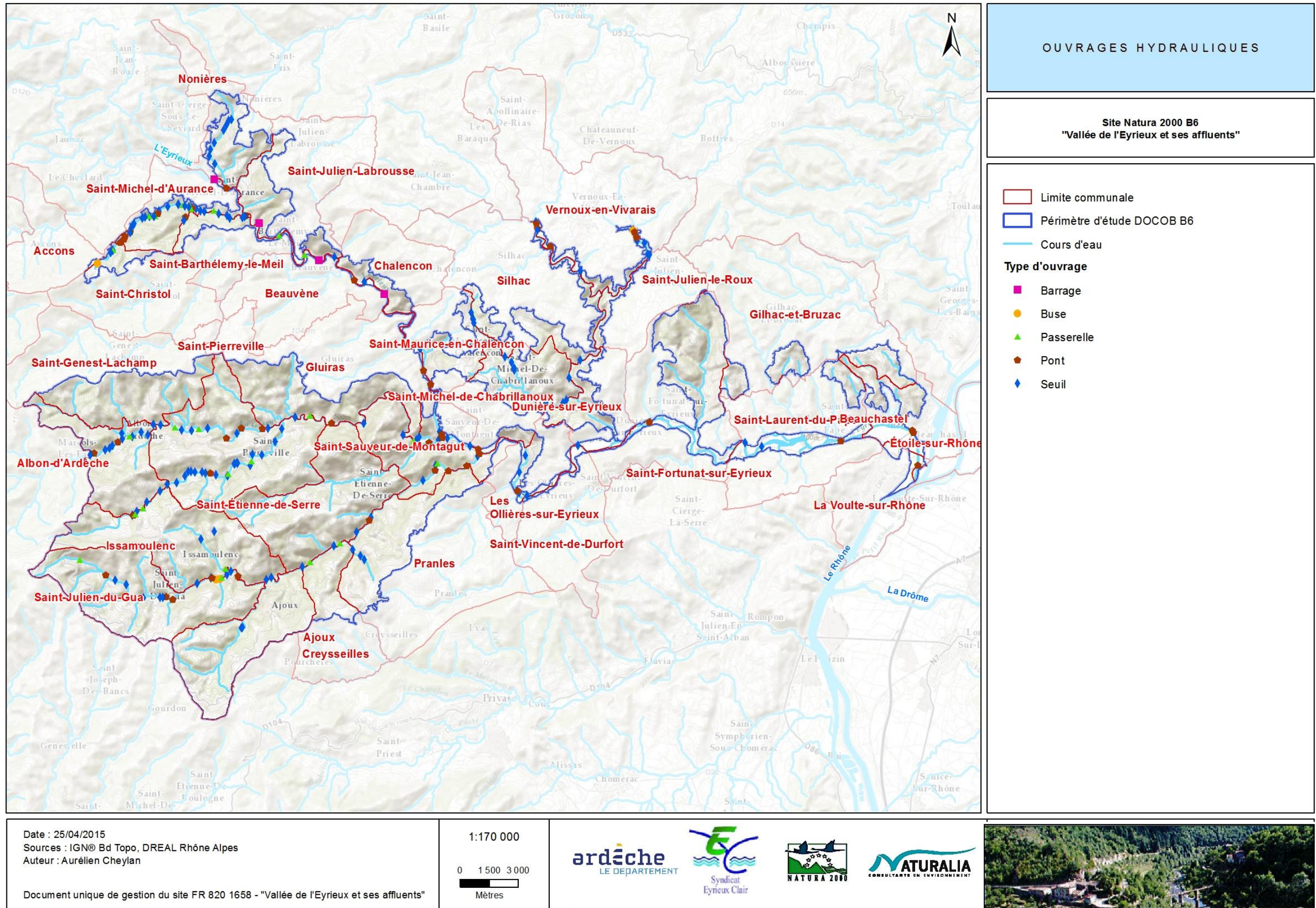


Figure 17: Localisation des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de l'Eyrieux(carte non contractuelle issue de la connaissance actuelle – source : SMEC)

II.3. CARACTÉRISTIQUES ANTHROPIQUES

II.3.1. Découpage administratif

Au total 33 communes concernent le territoire B6, la commune de Marcols-les-eaux fait également partie de ce périmètre mais au titre de la politique ENS. La situation administrative s'établit désormais depuis janvier 2014 autour de 2 communautés de communes, Val'Eyrieux et Pays de Vernoux et de 2 communautés d'agglomération, Privas Centre Ardèche et Valence Romans Sud Rhône Alpes.

II.3.2. Statut foncier des parcelles comprises dans le site B6

L'ensemble du site est composé d'un parcellaire cadastral très morcelé.

Il apparaît que les parcelles à gestion privée concernent une importante superficie avec plus de 90% du site (cf Figure ci-après et Atlas carte 52). En effet, le territoire du site B6 est un territoire rural à dominante agricole, avec un fort taux d'indivision et de morcellement du foncier. Il en découle donc une nécessité, pour mettre en place une gestion efficace du site Natura 2000, d'intégrer les habitants dans la démarche via des concertations entre acteurs locaux, des opérations de sensibilisation du grand public, etc.

Site Natura 2000 B6 "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

Localisation des parcelles publique:

- Limites communales
- Périmètre du site d'étude B6
- Parcelles publiques
 - Commune
 - Département
 - Région
 - État
 - Office HLM
 - Autres structures publiques

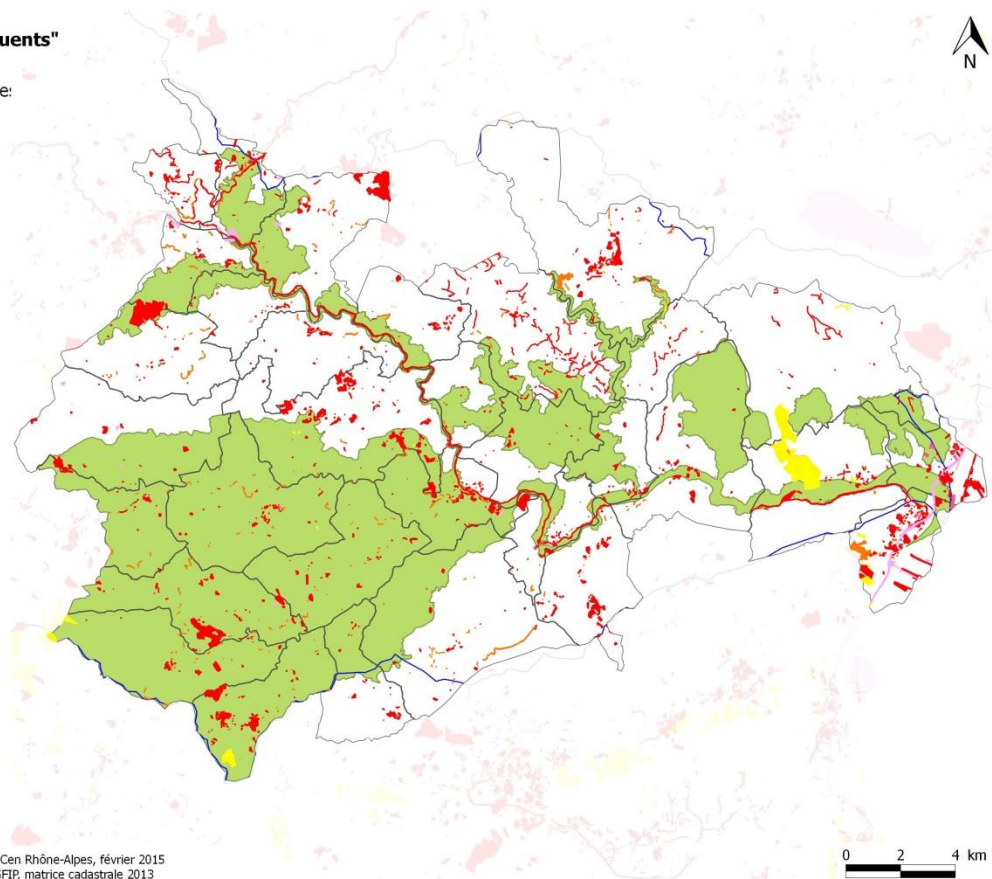


Figure 18: Localisation des parcelles publiques basée sur les données cadastrales de 2013 du territoire du site B6 (Source CEN RA, 2015)

A noter que le PNR MA possède une propriété sur la commune d'Issamoulenc, La Bâtie, qui fait l'objet d'un projet de valorisation.

II.3.3. Données démographiques

Sur le site B6, la densité urbaine se concentre globalement le long de l'Eyrieux, elle s'établit de façon bien plus lâche sur le reste du territoire avec des bourgs de petites tailles, des hameaux dispersés, et des habitations isolés. La densité moyenne des communes sur le site B6 est de 52,7 hab/km². Les communes situées à la confluence avec le Rhône, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ont le plus forte densités, soient respectivement 202,7, 524 et 114 hab/km². La population des communes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990, suite à une diminution intervenue depuis les années 60 suite à la déprise agricole et industrielle.

II.3.4. Données économiques

Inscrit dans un contexte fortement rural, 38 % des établissements actifs sur les communes concernent l'agriculture, le paysage est marqué par l'emprise de la forêt et une activité agricole dispersée et amoindrie. En effet, après une activité majeure dans les années 1850-1900 et la création de nombreuses terrasses (surfaces planes permettant d'exploiter le sol), la déprise agricole a laissé place depuis l'exode rural (1950) aux boisements naturels et plantés. Les activités agricoles et pastorales s'orientent vers la polyculture et le polyélevage. Les chataigneraies vergers ont une grande importance sur le territoire, le département étant connu pour sa « Chataigne d'Ardèche ». Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs et les sylviculteurs pour l'exploitation du bois. Essence ayant de nombreux usages (bois buche, piquets, charpente...) sa valorisation "bois" implique une sylviculture active et dynamique permettant de produire des grumes de qualité.

La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique en partie par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). De plus, il n'y a pas eu après l'exode rural et la déprise agricole, un attrait pour la sylviculture et un savoir-faire pour la gestion de ce milieu. Les plantations de Douglas sont bien représentées, ces essences sont utilisées comme sources (bois énergie) et pour la construction (ossature bois, charpente, etc.). Deux scieries sont présentes sur le site B6, une est située sur la commune d'Accons et l'autre sur la commune de Vernoux-en-Vivaraïs.

Les activités des secteurs secondaire (industries et transformation) et tertiaire (service) représentent 62 % des établissements actifs sur les communes du site B6. La proportion des effectifs de ces secteurs varie d'une communauté de communes à une autre. Le site B6 est néanmoins situé juste en aval du second pôle industriel de l'Ardèche : Le Cheylard.

II.4. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

II.4.1. Périmètres d'inventaire écologiques

- Atlas : Cartes5a à 5f -

Le site est concerné, ou se trouve à proximité, de plusieurs périmètres d'inventaires et périmètres règlementaires. Les différents zonages concernant l'aire d'étude sont listés ci-dessous :

LES ZNIEFF ET LES ZICO

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le préfet de région. Cet inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère chargé de l'environnement constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. Les données sont transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle pour évaluation et intégration au fichier national informatisé.

Les ZNIEFF correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Bien que l'inventaire ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, ce classement implique sa prise en compte par les documents d'urbanisme et les études d'impact. En effet, les ZNIEFF indiquent la présence d'habitats naturels et identifient les espèces remarquables ou protégées par la loi. Il existe deux types de ZNIEFF : **les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II.**

Les **ZNIEFF de type I** sont des secteurs de superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. . 15 ZNIEFF de type I sont en lien avec le périmètre d'étude B6 (cf. carte 5B):

☞ [« VALLÉE DE LA GLUÈYRE ET DE LA VEYRUÈGNE » \(07-050-002\)](#)

Ce vaste site, d'une superficie de 1 348 ha, est soumis à des influences climatiques contrastées : méditerranéenne, sub-atlantique, continentale et montagnarde, qui plus est avec de forts dénivelés (de 400 à 1 200 m d'altitude) et des contrastes marqués entre adret et ubac. Six entités distinctes apparaissent : les sources de la Gluèyre et de la Veyruègne, le massif basaltique du Don, la haute vallée de la Veyruègne, la haute vallée de la Gluèyre, la confluence Gluèyre-Veyruègne, les adrets de la Gluèyre. Il est compris sur plusieurs communes du site B6 ; Albon, Gluiras, Issamoulenc, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Pierreville et Saint-Genest-Lachamp. On y trouve de nombreuses espèces remarquables dont l'Œillet des granites (*Diantus graniticus* Jordan), espèce inscrite au "livre rouge" de la flore menacée en France, mais encore assez bien représentée en Ardèche. Des espèces végétales protégées en France sont aussi présentes : il s'agit de la Gagée jaune (*Gagea lutea*) et de l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*). En ce qui concerne les chauves-souris, le Vespertillon de Natterer (*Myotis Nattereri*) est présente, cette espèce privilégie les lieux boisés ou les anfractuosités rocheuses près des cours d'eau où elle trouve des petits insectes nécessaires à son alimentation. Sur les berges des cours d'eau par ailleurs favorables à la Loutre (*Lutra lutra*), abonde le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ; on peut aussi y voir la Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*), qui se nourrit surtout de petits rongeurs.

➔ [« SERRE DE CHAMPS MAUX » \(07-050-003\)](#)

Le site d'une superficie de 203 ha, comprend les parties sommitales de la ligne de crête séparant les Cévennes et les Boutières, ainsi que quelques "serres" des Boutières situées à proximité. Du point de vue géologique, on trouve ici des suc basaltiques portant une flore neutrocalcicole sur des dalles de pierre. On peut y observer un cortège floristique formant la transition entre celle des sols basaltiques, et celle du socle constitué de roches primaires. Cette zone se caractérise par l'abondance de milieux ouverts : landes ouvertes à Genêt purgatif, à Callune, à Myrtille, pelouses à Nard raide, affleurements rocheux. Ces milieux sont utilisés comme secteurs de chasse ou de nidification par des rapaces diurnes tels que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Busard cendré (*Circus pygargus*). C'est également un couloir de passage important pour les oiseaux migrateurs au printemps, en particulier pour les rapaces (effectifs importants de Balbuzard pêcheur, certainement plusieurs centaines). Le secteur du serre de champs Maux concentre un nombre remarquable d'espèces animales et végétales rares. Les parties les plus intéressantes concernent essentiellement des zones agricoles, avec des prairies pâturées par des ovins et favorables à l'avifaune (Merle de roche, Traquet motteux), et des prairies de fauche à la flore remarquable. S'y développent le Rossolis à feuilles rondes et de belles populations d'orchidées, dont l'Orchis punaise favorisée par une fauche tardive.

➔ [« PLATEAU DU PRADOU ET DU CHAMP DE MARS » \(07-070-004\)](#)

Cette ZNIEFF est située en limite sud-est du périmètre d'étude B6, une petite surface des 768 ha est comprise sur la commune de Saint-Julien du Gua. Ce site est remarquable par la présence d'une mosaïque composée de vieilles forêts montagnardes entrecoupées de prairies sur les parties hautes, mêlées à des landes et éboulis. En versant ouest, certaines hêtraies sont bien conservées ; des sources y favorisent l'apparition de milieux intéressants. A l'ouest et au sud, le relief est escarpé. Plus au nord, prairies et landes représentent des milieux ouverts intéressants. Les éboulis et parois siliceuses sont favorables à l'installation d'espèces saxicoles (prospérant sur les rochers) comme la fougère Cryptogramme crispée ou l'oeillet des granites. Ce sont également des lieux de nidification pour certains oiseaux rupestres comme le Grand corbeau. L'Aigle royal était présent dans le secteur jusque dans les années 50 ; les sites favorables à son installation subsistent. Cette mention se retrouve dans la toponymie, avec le lieu-dit "le rocher des aigles".

➔ [« LIGNE DE CRÊTE DU ROCHER DE LA PAILLÈRE AU SERRE DE SUSON » \(07-070-003\)](#)

Cette ZNIEFF longe la partie sommitale des crêtes séparant les Cévennes et les Boutières au niveau des communes d'Ajoux et de Saint-Julien du Gua. D'une superficie de 761 ha, on y retrouve des milieux ouverts : landes ouvertes à Genêt purgatif, à Callune, à Myrtille, pelouses à Nard raide, affleurements rocheux. Ces milieux sont utilisés comme secteurs de chasse ou de nidification par des rapaces diurnes tels que le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Busard cendré (*Circus pygargus*). C'est également un couloir de passage important pour les oiseaux migrateurs au printemps, en particulier pour les rapaces (effectifs importants de Balbuzard pêcheur, certainement plusieurs centaines).

➔ [« RASQUILLE ET LIGNE DE CRETE » \(07-050-012\)](#)

Ce secteur est dans sa totalité (377 ha) compris dans le périmètre d'étude DOCOB B6. Cet ensemble a un fort intérêt de part les zones agricoles, avec des prairies pâturées par des ovins et favorables à l'avifaune (Merle de roche, Traquet motteux...), et des prairies de fauche favorables au développement de belles populations d'orchidées.

➔ [« RUISSEAU DE L'AUZÈNE » \(07-050-001\)](#)

D'une superficie de 139 ha, ce site est compris dans sa totalité sur le site B6 au niveau des communes d'Ajoux, de Creyseilles, de Saint-Julien-du-Gua, d'Issamoulenc, de Pranles, de Saint-Etienne-de-Serre et de Saint-Sauveur-de-Montagut. Ce cours d'eau du bassin de l'Eyrieux est identifié ici essentiellement en raison de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Cette espèce est en voie de disparition sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à l'échelle européenne. Elle mérite une grande attention, même si le département de l'Ardèche demeure pour elle un bastion important en France. La présence de cours d'eau de qualité (eau pure, fraîche et riche en calcium), d'arbres en bordure favorisant les caches naturelles et d'un fond caillouteux-sableux sont quelques critères essentiels pour la survie des populations. L'espèce est parfois menacée par des écrevisses américaines, ayant apporté des maladies (aphanomycoses) que l'espèce autochtone ne supporte pas, ou par simple compétition. La Loutre (*Lutra lutra*) a également été identifiée sur le cours d'eau.

➔ [« GROTTES DE CHARBONNOUSE » \(07-050-005\)](#)

Ce site est localisé sur la commune de Pranles et s'inscrit dans un ensemble naturel comportant des cavités naturelles mais aussi des milieux artificiels favorables aux chiroptères (chauve-souris) : granges abandonnées, mines. Ces territoires couvrent des sites de parturition (mise-bas) où la reproduction a été prouvée, ainsi que des gîtes d'hivernage, lieux de vie indispensables pour la survie de ces mammifères volants. Une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe importante à l'échelle régionale a été observée ici.

➔ [« RUISSEAU D'AURANCE, UBACS DU MOYEN EYRIEUX » \(07-050-007\)](#)

Les ubacs du moyen Eyrieux présentent des versants abrupts caractérisés par l'abondance de parois rocheuses granitiques, couverts d'une végétation saxicole (adaptée aux rochers). Ce secteur est bien connu en ce qui concerne les amphibiens et les reptiles, avec notamment de belles populations de Sonneur à ventre jaune ; la Loutre est également présente. Quant à la flore, son intérêt réside principalement de par la présence d'orchidées rares, dont l'Orchis punaise et Orchis à fleurs lâches.

➔ [« VERSANTS MÉRIDIONAUX DU MOYEN EYRIEUX ET AFFLUENTS » \(07-050-008\)](#)

Localisé en partie sur trois communes du site B6, Chalencon, Beauvène, Saint-Julien-Labrousse, ce site de 240 ha ferme des stations de plantes d'altitude descendant relativement bas, comme à la hauteur de la vallée de la Gluèyre, où une station de Lis martagon se rencontre vers 300 m d'altitude. La Loutre fréquente de nouveau les cours d'eau locaux. Mais l'intérêt naturaliste de ce secteur réside essentiellement par la présence d'espèces méridionales voire méditerranéennes situées à proximité de leurs limites septentrionales d'aires de répartition (Lézard ocellé et Rainette méridionale pour la faune ; Bruyère arborescente pour la flore...).

➔ [« RUISSEAU DE L'ORSANNE, PENTES DES CHASSES » \(07-050-009\)](#)

Ce secteur englobe les crêtes et les adrets de la vallée de l'Orsanne. La présence de la Loutre, de l'Ecrevisse à pattes blanches et du Barbeau méridional est attestée sur le cours inférieur de la rivière. L'intérêt naturaliste des versants et des sommets réside dans la présence d'espèces d'oiseaux relativement menacées en Europe, comme le Busard cendré, le Merle de roche ou encore le Pipit rousseline. Ces espèces fréquentent les landes à genêts ouvertes et les affleurements rocheux jouxtant de rares prairies pâturées. La Huppe fasciée, le Torcol fourmilier ainsi que la Fauvette passerinette recherchent davantage la présence d'arbres notamment de vieux châtaigniers et de mûriers pour les deux premiers et de taillis de Chêne vert pour la dernière. Le maintien de ces espèces est en grande partie dépendant de celui du pâturage ovin et caprin.

➔ [« VERSANTS MÉRIDIONAUX DE LA ROCHE » \(07-050-014\)](#)

Sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon, ce site de 83 ha présente les mêmes particularités écologiques que le site des « versants méridionaux du Moyen Eyrieux et affluents », du fait de la présence d'espèces méridionales en limite de leur aire de répartition (Lézard ocellé, Rainette méridionale, Bruyère).

➔ [« VERSANTS MÉRIDIONAUX SOUS LE SERRE DE PEYREMOURIER » \(07-050-013\)](#)

Sur les communes de Saint-Michel-de-Chabrilanoux et d'Ollières sur Eyrieux, cette ZNIEFF d'une superficie de 104 ha environs présente une homogénéité apparente, mis à part les "micro-milieus" induits par certaines conditions géomorphologiques locales (calotte gréseuse du Trias, zones neutro-calcoïques). Plusieurs espèces remarquables sont présentes sur ce site dont le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la Loutre (*Lutra lutra*), l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*). De la même manière que les précédents sites en amont du bassin versant de l'Eyrieux, on retrouve des espèces méditerranéennes en limite de leurs aires de répartition, comme le Lézard ocellé (*Timon lepidus*).

➔ [« VALLÉE DU BOYON » \(07-050-010\)](#)

Ce site situé dans la basse vallée de l'Eyrieux s'étale sur 540 ha. En partie sur le site B6, au niveau des gorges de la Gluÿre, cet affluent de l'Eyrieux s'écoule sur des roches cristallines (schistes et granit) du socle anté-stéphanien. Favorable à la Loutre (*Lutra lutra*), il abrite également une population d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce très menacée en France et en Europe suite à la peste de l'écrevisse (aphanomyose), à l'introduction d'espèces d'écrevisses américaines, à la destruction de son habitat et à la pollution des cours d'eau. Bien que l'exposition de ce cours d'eau ne soit pas propice au développement d'espèces méditerranéennes, il subit néanmoins une influence méridionale bien marquée, favorisée par la proximité de la vallée de l'Eyrieux et du couloir rhodanien. Cette particularité explique la présence de la Cordulie à corps fin parmi les libellules, ou encore pour la flore du Ciste à feuille de sauge, ainsi que d'un boisement de Chêne vert remarquable.

➔ [« PRAIRIES ET LANDES DE PIERRE GOURDE » \(07-00-0053\)](#)

Le site englobe le piton rocheux qui porte les restes de la très ancienne résidence d'été des barons de la Voulte : le château féodal de Pierre-Gourde sur la commune de Gilhac-et-Bruzac. Le substrat est ici composite : présent mais rare, le grès, le granite se côtoient, la roche en est de nature friable. C'est une mosaïque de milieux ouverts où vivent l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), deux passereaux.

➔ [« VALLÉE DU TURZON » \(07-00-0048\)](#)

Cette ZNIEFF est comprise en partie sur les communes de Gilhac-et-Bruzac et de Beauchastel. Le vallon du Turzon abrite une faune et une flore riches et variées, en partie marquées par l'influence méditerranéenne. Les côteaux bien exposés sont occupés par la Fauvette pitchou et la Fauvette passerinette. Plusieurs espèces de rapaces (Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc) chassent sur ces milieux ouverts ou semi-ouverts et installent leur aire (zone de nidification) dans les forêts de versant. Un couple de Hibou grand-duc niche ici. La partie aval du ruisseau est habitée par plusieurs espèces de poissons intéressantes, dont le Toxostome.

Bien que ne faisant pas partie de l'emprise du périmètre d'étude B6, plusieurs sites peuvent avoir une interaction avec le site Natura 2000 et l'ENS. On peut citer la ZNIEFF « Grotte du Serret » (07-05-0004), favorables aux chiroptères, une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe a été répertoriée dans cette

grotte. Situé à environs un km de la limite du site, il est fort probable que les chauves-souris gîtant dans cette ZNIEFF, chassent et transitent dans le périmètre d'étude du site B6. De la même manière, le « Site à chauves-souris de Lardet » (07-03-0008) entretient un lien fonctionnel le site B6, situé à moins de 10 km. En effet, les colonies de Minioptère de Schreiber sont susceptibles de fréquenter le site pour la chasse ou pour des gîtes temporaires.

Enfin, la ZNIEFF « Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits Robins » (26-01-0004) est située sur les communes de Beauchastel et Etoile sur Rhône, mais n'intersecte pas avec le site B6. La ripisylve abrite de nombreuses espèces de passereaux nicheurs, ainsi que des rapaces comme le Milan noir et le Faucon hobereau. Ce bois a été utilisé par la colonie de reproduction des Hérons bihoreau et des Aigrettes garzette pendant plusieurs années. Il reste aujourd'hui un site potentiel pour cette colonie qui se déplace au fil des ans sur les sites naturels de la basse vallée de la Drôme. Cette avifaune peut en toute vraisemblance fréquenter le site B6.

Les ZNIEFF de type II sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. 3 ZNIEFF de type II sont en interactions avec le site B6

🔗 « LE BASSIN DE L'ÉYRIEUX » (0705)

Cette zone occupe une superficie de 32 634 ha et sa quasi-totalité est comprise dans le site B6. D'une part, le pays des Boutières offre un horizon de plateaux partiellement cultivés avec terrasses et châtaigneraies, de sommets arrondis couronnés de landes (les « Serres ») entrecoupés de vallées plus boisées. D'autre part, l'Eyrieux et ses affluents sinuent dans des gorges qui présentent un intérêt naturaliste marqué, avec des stations de plantes remarquables (certaines témoignant d'influences océaniques, d'autres endémiques du Massif Central comme l'Œillet du granite, beaucoup étant au contraire des méridionales parvenant ici en limite nord de leur aire de répartition...) et des biotopes favorables aux rapaces et aux libellules (avec là aussi des espèces à répartition méridionale, telles que l'Agrion blanchâtre). Certains cours d'eau de bonne qualité présentent par ailleurs un grand intérêt hydrobiologique et ichtyologique. L'originalité de ce patrimoine est retranscrite par de nombreuses zones de type I, délimitant les espaces abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables (ruisseaux, versants secs, grottes...). Le zonage de type II, outre l'importance de ces corrélations, souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

- au régime hydraulique (avec un effet en matière de ralentissement du ruissellement torrentiel, en régime de crue méditerranéenne) ;
- à la protection des sols ;
- à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique (notamment en ce qui concerne la faune piscicole), zone de passages et d'échanges entre le Massif Central et le couloir rhodanien, de zone d'alimentation ou de reproduction (en particulier pour des poissons tels que le Barbeau méridional ou le Toxostome, des batraciens comme la Rainette méridionale, des reptiles parmi lesquels le Lézard ocellé, des mammifères tels que la Loutre, le Castor d'Europe, la Genette ou plusieurs chiroptères, des oiseaux parmi lesquels le Bruant ortolan, le Pipit rousseline, plusieurs fauvettes méditerranéennes ou le Merle de roche...).

Il souligne également la sensibilité particulière d'un bassin versant qui alimente des cours d'eau abritant encore des espèces particulièrement fragiles (telles que l'Ecrevisse à pattes blanches). On soulignera également l'importance locale de la composante biogéographique, ce secteur marquant la limite d'aire de

nombreuses espèces animales ou végétales à affinités méditerranéennes. Enfin, la qualité du paysage local mérite d'être prise en compte.

➔ « LIGNE DE CRÊTE DE MÉZILLAC AU COL DE L'ESCRINET » (0707)

Cette ZNIEFF se caractérise par une longue ligne de crête, séparant les bassins de l'Eyrieux et de l'Ouvèze au nord de celui de l'Ardèche au sud, et assure la continuité entre le massif du Mézenc et le plateau du Coiron.

Le Col de l'Escrinet est l'une des principales zones de passages pour les oiseaux migrateurs traversant le Massif Central, aussi bien pendant la migration de printemps que celle d'automne. A ce titre, il est inventorié parmi les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

L'avifaune des landes est par ailleurs caractéristique. Le secteur présente également un intérêt botanique (avec des plantes endémiques du Massif Central comme l'Œillet du granite et des stations d'espèces remarquables telles que la Gagée de Bohème. Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que corridor écologique reliant les hautes terres du Mézenc aux versants rhodaniens, zone de passage (notamment à l'Escrinet pour l'avifaune migratrice), zone d'alimentation ou de reproduction en particulier pour de nombreux insectes (papillon Apollon, ou libellules inféodées aux zones humides), des oiseaux parmi lesquels le Circaète Jean-Le-Blanc, le Venturon montagnard, ou le Merle de Roche.

L'ensemble présente également un grand intérêt paysager, géologique et géomorphologique.

➔ « ENSEMBLE FONCTIONNEL FORMÉ PAR LE MOYEN RHÔNE ET SES ANNEXES FLUVIALES » (2601)

Cette zone de 23 538 ha intersecte les communes de Beauchastel et de la Voulte-sur-Rhône. Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, îlons, secteurs de brotteaux, confluences...). Il souligne également les fonctionnalités naturelles :

- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau) ; les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive ;

- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

D'autres sites localisés à proximité du site B6 ont des liens fonctionnels avec ce dernier : « Bassin versant de la Volane, de la Dorne et de la Vézorgues », « Plateau et contrefort du Coiron », « Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne ».

ZONES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX (ZICO)

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

Les Etats membres doivent maintenir leurs populations d'oiseaux à un niveau qui correspondent aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives». Les mêmes mesures doivent également être prises pour les espèces migratrices dont la venue est régulière. Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour

la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ils'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

La réserve de Printegarde a été inventoriée comme *Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux en France* (ZICO RA 04 Val de Drôme - les Ramières). Le site, initialement classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage pour son intérêt pour l'hivernage et les escales migratoires, se caractérise également par la présence d'espèces de l'annexe I reproductrices. La ZICO, d'une superficie de 1000 hectares, se situe au niveau de la confluence du Rhône et de la Drôme et chevauche le périmètre B6 au niveau de la confluence Eyrieux Drôme. Elle reprend en grande partie les périmètres d'inventaires définis précédemment (notamment les ZNIEFF de type II : "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhone et ses affluents" et "Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents). Elle renforce l'intérêt et la sensibilité de cet ensemble de sites naturels pour l'avifaune.

LES INVENTAIRES DÉPARTEMENTAUX DE FRAYÈRES

- Atlas : Carte 5g-

L'article L.432-3 du code de l'environnement (issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006) prévoit que la destruction de frayères ou de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est punie d'une amende de 20 000 euros, sauf dans le cadre d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions sont respectées, ou pour des travaux d'urgence.

Depuis 2009, les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), à partir des résultats de pêches d'inventaire et d'une expertise ont alimenté un inventaire de cours d'eau et de tronçons de cours d'eau. Cet inventaire exhaustif précise les espèces présentes, la qualité des habitats et des frayères. Il prend en compte différentes caractéristiques spécifiques à chaque espèce. Par exemple, certaines espèces ont un cycle biologique (reproduction, alimentation...) qui dépend particulièrement de la granulométrie du substrat situé au fond du cours d'eau (Truite Fario, Chabot, Vandoise, Lamproie de Planer, Ombre commun, Barbeau méridional...) ce qui n'est pas le cas de toutes les espèces (Brochet, Blennie fluviatile et Écrevisse à pattes blanches...).

L'arrêté préfectoral du 8 juillet 2013 définit 4 listes conformément aux articles L.432-3, R.432-1 à R.432-1-5 du code de l'environnement, mais seulement 2 listes concernent le site B6. En effet, les espèces de la faune piscicole dont les frayères, les zones d'alimentation et de croissance sont à protéger sont fixées par l'arrêté du 23 avril 2008 :

1. les frayères susceptibles d'être caractérisées au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau pour les espèces visées à l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008 et présentes dans le département de l'Ardèche : Barbeau méridional, Chabot, Lamproie de planer, Ombre commun, Saumon atlantique, Truite fario, Vandoise, etc. Les tronçons de cours d'eau concernés par ces enjeux sont classés en **liste 1 poisson ou 1p** ;
2. les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou de la présence d'alevins pour les espèces visées à l'article 2 de cet arrêté présentes dans le département de l'Ardèche : Alose feinte, Apron du Rhône, Blennie fluviatile et Brochet, etc. Les tronçons de cours d'eau concernés par ces enjeux sont classés en **liste 2 poissons ou 2p**.

LES ZONES HUMIDES

- Atlas : Carte 5d-

La définition d'une Zone Humide* (ZH) donnée par l'article L211-1 du code de l'environnement est la suivante : « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés par l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L 214-7 et R 211-108 du Code de l'Environnement. Une zone humide est définie par des critères pédologiques, correspondant à la morphologie et la classe d'hydromorphie des sols, et des critères de végétation, espèces végétales ou communautés d'espèces végétales hygrophiles. Le type de sol et les espèces ou communautés d'espèces végétales définissant une zone humide sont donnés dans les annexes de l'arrêté du 24 juin 2008.

La résolution « cadre pour l'inventaire des zones humides » a été adoptée en 2002 à la conférence des parties de la convention Ramsar. Ces inventaires sont réalisés à la demande des administrations ou des collectivités locales. Il est à noter **qu'il n'existe pas encore de cartographie exhaustive** des zones humides et que les inventaires existants ne sont pas centralisés à l'échelle nationale.

Les zones humides présentent un intérêt écologique particulièrement important. Elles assurent des fonctions hydrobiologiques diverses selon leur nature :

- ✓ Zone de transition entre les milieux terrestre et aquatique, elles abritent des espèces à fortes valeurs patrimoniales ;
- ✓ Rôle dans l'expansion naturelle des crues ;
- ✓ Rôle d'épuration des eaux : rétention de sédiments et de produits toxiques, recyclage et stockage de matière en suspension, régulation des cycles trophiques par exportation de matière organique, influence sur les cycles du carbone et de l'azote.
- ✓ Maintien des berges grâce au système racinaire de la ripisylve ;
- ✓ Soutien naturel d'étiage : alimentation, émergence, recharge et protection des nappes phréatiques ;
- ✓ Ralentissement du ruissellement.

Sur le territoire du site B6, plusieurs études et projets finalisés ou en cours ont permis d'améliorer la connaissance sur les zones humides du bassin versant de l'Eyrieux et du secteur des Boutières :

- ➔ L'inventaire départemental des Zones Humides de l'Ardèche réalisé par le Cen Rhône Alpes en 2007. Suite à l'inventaire départemental des zones humides initié par les services de l'Etat et réalisé par la fédération de pêche entre 2001 et 2003, un complément d'inventaire a été réalisé en 2007 par le Cen RA, avec des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général 07. Cet inventaire a abouti à une cartographie non exhaustive des zones humides du département de l'Ardèche. Cet inventaire montre que de nombreuses zones humides sont présentes sur le bassin versant de l'Eyrieux avec notamment deux secteurs où leur densité est relativement importante : Le plateau de Saint Agrève et le plateau de Vernoux en Vivarais.

Le plateau de Vernoux en Vivarais constitue le secteur amont de la rivière Dunière, les zones humides établies sur ce périmètre jouent un rôle majeur dans la restitution des débits (soutien d'étiage) et l'épuration des eaux (qualité).

Cet inventaire révèle aussi la présence de zones humides dans le secteur des serres Boutières et des vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne, mais dans une mesure moins importante.

Enfin, il inscrit du linéaire des cours d'eau de : l'Eyrieux (partie médiane et aval), la Glueyre, l'Auzène, l'Orsanne, et quelques tronçons de la Dunière en zones humides.

- ➔ Les études naturalistes sur l'Espace Naturel Sensible « Serres Boutièrotes et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne » a permis de répertorier les zones humides et d'en connaître les principales caractéristiques.

Dans cette zone des Boutières, les zones humides sont en général situées dans des fonds de vallon, au niveau de dépressions ou de replats, ou localisées sur des suintements de versants. Dans le cadre de l'ENS, les zones humides **d'Albon, de la haute Auzène, de la ferme des Combeaux et de la Veyruègne** ont été identifiés comme des secteurs à enjeux.

- ➔ Deux plans de gestion ont été portés par les communes de Saint-Julien-Labrousse (Hors site B6) et Saint-Christol en 2012/2013. La zone des Plots est située sur la commune de Saint-Christol (Hors site B6). Il s'agit d'une zone humide de tête de ruisseau de taille moyenne (5 hectares humides entourés d'espaces ouverts agricoles) qui présente un grand intérêt à la fois vis à vis de la protection de la biodiversité, de la production d'eau potable, de la vocation agricole du site, pour le soutien d'étiage de l'Aurance dont elle est la source d'alimentation et pour son attrait paysager. Cet intérêt multiple avait été reconnu par l'Agence de l'eau, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et le Syndicat mixte Eyrieux Clair qui sont parties prenantes d'un projet de préservation porté par la commune de Saint-Christol. L'ensemble de mares identifiées sur la commune de Saint-Christol n'est pas compris dans le périmètre du site B6, on note toutefois que cette zone accueille des espèces protégées en France et inscrites à la Directive Habitat comme la Grenouille agile et la Grenouille rousse.

- ➔ Une réflexion est en cours pour un projet sur la zone humide de la Voulte-sur-Rhône (embouchure Eyrieux /Rhône). Ce travail est porté par le SMEC et le Cen RA. Il s'agit, de la zone humide de Saint-Michel, qui fait intégralement partie du site B6. Ce site correspond à un champ d'expansion de crues, autant pour l'Eyrieux sur sa partie nord (amont de la RN 86) que pour le Rhône dans sa partie sud. Aussi, la zone peut être exondée plusieurs fois dans l'année, ce qui lui procure des conditions d'hydromorphie singulières. Les conclusions apportées sur le document de travail de la présentation de cette zone humide décrivent le site de Saint-Michel comme « un espace alluvial assez dégradé présentant une certaine biodiversité et un rôle de corridor écologique de grande importance au sein de l'ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et la confluence avec l'Eyrieux. Sa proximité avec deux centres urbains (Beauchastel et La Voulte-sur-Rhône), la présence de sites de loisirs (jardins, moto-cross) et de nombreux cheminements libres d'accès, en font un lieu à la fois stratégique de ressourcement et de citoyenneté, mais soumis à une forte pression anthropique entraînant de multiples dégradations. Il y a nécessité d'engager un projet de valorisation et de gestion de ce site. Qui plus est, l'aménagement récent de la Via Rhona et sa connexion en 2014 avec la Dolce Via sur le site de Saint-Michel semblent être l'occasion de travailler avec la collectivité et d'autres acteurs locaux afin d'initier, dans le cadre d'une concertation active, une gestion et une mise en valeur des espaces naturels de ce site ».

- ➔ En 2014, le SMEC a réalisé un travail de hiérarchisation des zones humides de son territoire. Le rapport complet est finalisé. En 2015 une étude sera lancée sur « la Stratégie de préservation des zones humides » assurée par le bureau d'études Contre Champs. Concernant le secteur du site Natura 2000 B6 et de l'ENS des Serres Boutiérotes, plusieurs zones humides ressortent avec une priorité forte à très forte :

-le secteur de la plaine alluviale (des Ollières-sur-Eyrieux à La Voulte-sur-Rhône). Il s'agit notamment du secteur lié à l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux. Les enjeux de fonctionnalités y sont forts ;

- plusieurs des zones humides du secteur ENS ont été identifiées comme ayant un intérêt faunistique, floristique et socio-économique, il s'agit de plusieurs zones humides associées à la Veyruègne, la source de pré Manon à Issamoulenc, les zones humides de Pranlette, Vernas à Pranles, etc.

Le tableau 9. en fin de paragraphe donne quelques détails sur ces zones humides. En effet, ces milieux représentent plus de 560 hectares référencés sur le site B6. Bien que peu représentées sur le territoire, elles possèdent des fonctions essentielles à l'équilibre et à la diversité des écosystèmes. En effet, de part leurs fonctions hydrobiologiques (soutien d'étiage, recharge des nappes, rétention de l'eau au niveau du bassin versant), leurs fonctions écologiques (production de biomasse, ressources nutritives, macrohabitats, microhabitats) et des fonctions biogéochimiques (dynamique d'azote, du phosphore et du carbone) elles représentent un enjeu prioritaire sur le site en tant que réservoir de biodiversité et ressource en eau. De plus, elles possèdent une valeur patrimoniale et culturelle, ainsi que des usages multiples (agricoles, récréatifs et culturels).

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

- Atlas : Carte 5d-

Un **Espace Naturel Sensible (ENS)** est un site naturel qui présente un fort intérêt biologique et paysager. Il est fragile et souvent menacé, de ce fait, le département estime qu'il doit être préservé.

La notion d'« espace naturel sensible ? » est issue de la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement. Modifiée par la suite par la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier), une compétence est ainsi donnée aux départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une « politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels sensibles (ENS) ». Ces ENS sont régis par l'article L.142-1 à L.142-5 du code de l'Urbanisme.

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) ».

Deux outils ont été mis à leur disposition pour mener à bien cette politique :

- La Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (Taxe d'aménagement) ;
- Le droit de préemption.

Ainsi le Conseil Général par cette compétence foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics a pour objectif de préserver le patrimoine naturel, de gérer le site et de sensibiliser le public à travers une ouverture maîtrisée des sites.

Le site d'étude inclus une partie l'ENS « **Serre Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène** » à près de 80 % Dont le présent DOCUGE fera office de plan de gestion. L'ENS « Roc de Gourdon et contreforts de Coiron » intersecte le périmètre du site B6 au niveau de la limite sud de la commune d'Ajoux.

II.4.2. Périmètres règlementaires

LE RÉSEAU NATURA 2000

La réglementation européenne comprend le Réseau NATURA 2000 qui regroupe la Directive « Oiseaux » (du 2 avril 1979) et la Directive « Habitats-Faune-Flore » (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et/ou semi-naturels et les espèces de faune et de flore sauvages dites d'intérêt communautaire.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : La **Directive Oiseaux** (CE 79/409) désigne un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Au niveau français, l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sert de base à la délimitation de sites appelés **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** à l'intérieur desquels sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaires au développement harmonieux de leurs populations. Ces habitats permettent d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages menacés de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou considérés comme rares. La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices est primordiale, et comprend aussi bien des milieux terrestres que marins.

Zone Spéciale de Conservation : La **Directive Habitats** (CE 92/43) concerne les habitats naturels, semi-naturels et la faune et la flore sauvage, sauf les oiseaux. Elle conduit à l'établissement des **Sites d'Intérêt Communautaire** (SIC) qui permettent la désignation de **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC). Le site B6 est une ZSC, il a rejoint le réseau des sites Natura 2000 en 1999 au titre de la Directive Habitat.

Plusieurs sites Natura 2000 bordent le B6 :

➡ Au nord :

Le site B 22 (ZSC) « Tourbières du plateau de St Agrève » (FR 820 1667) : Les tourbières du plateau de Saint-Agrève sont de taille relativement importante, ce qui permet la présence de nombreux reptiles et amphibiens. Elles recèlent une végétation rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores. Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau, participent à la régulation des débits des cours d'eau. La particularité de ce site réside aussi dans la présence d'un type de zone humide rare : les tourbières boisées.

Le site B18 (ZSC) « Secteur des sucs » (FR 820 1664) : Le plus haut des sucs est le Mont Mézenc qui culmine à 1754 m, c'est l'un des secteurs les plus arrosés d'Ardèche. Son adret est caractérisé par un climat méditerranéen l'été et alpin l'hiver. Le paysage est une mosaïque de pelouses, landes, hêtraies et éboulis siliceux, avec parfois des sources (source de la Loire) et des tourbières. Le site est riche en espèces pyrénéennes, alpines et en espèces que l'on ne trouve que dans cette région restreinte ou presque (endémiques et subendémiques). Richesse d'autant plus remarquable que le secteur des Sucs est l'une des rares stations d'espèces alpines située à l'ouest du Rhône. On y trouve aussi l'une des rares stations du Massif central pour le Merle à plastron, et on observe la nidification de nombreux rapaces rupestres.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire, présents connus à ce jour sur le site :

- 1) Préserver les zones humides (rivière, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaie ...) par une gestion adaptée ;
- 2) Maintenir en bon état de conservation les milieux ouverts et semi ouverts par une agriculture respectueuse de son environnement (pelouses, prairies et landes remarquables) ;
- 3) Augmenter la surface des prairies de fauche ;

- 4) Maintenir les habitats rocheux en bon état de conservation ;
- 5) Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation ;
- 6) Maintenir la population de sonneur à ventre jaune en bon état de conservation ;
- 7) Maintenir la population de l'Apollon en bon état de conservation ;
- 8) Maintenir la population de Semi-Apollon en bon état de conservation ;
- 9) Maintenir la population de l'Azuré du serpolet en bon état de conservation ;
- 10) Améliorer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public et des usagers ;
- 11) Améliorer la connaissance des habitats et des espèces relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site ;
- 12) Animer le site : portage par une collectivité de la mise en oeuvre et l'animation du DOCOB.

➤ Au nord-est :

Le **site B 15 (SIC) « Affluents Rive droite du Rhône » (FR 820 1663)**. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charmaie riches en espèces méditerranéennes. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. Les objectifs et principes de gestion du site :

- Lutter contre la fermeture du milieu pour maintenir pelouses et landes.
- Favoriser le Chêne vert et les essences originelles.
- Limiter l'extension du Robinier faux-accacia.
- Maintenir et favoriser les interconnexions entre le Rhône et ses affluents.

➤ Au sud-est :

La **Zone de Protection Spéciale (ZPS 12) « Printegarde » (FR 821 2010)** est animé par la commune de Le Pouzin. Avec le site des Ramières du Val de Drôme (proposé également comme ZPS sous le numéro FR 821 0041), cet ensemble a été inventorié en **ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) RA04 "Val de Drôme- Les Ramières - Printegarde"**. **Les sites ZPS 12 et B6 se chevauchent partiellement sur la commune de La-Voulte-sur-Rhône.**

On trouve également dans ce secteur, le site **B 25 (SIC) « Rivière de Rompon-Ouvèze-Payre » (FR 820 1669)**. On y trouve majoritairement des formations ouvertes : des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents. Les prairies sèches sur sol pauvre présentent une flore originale adaptée à ces milieux difficiles.

Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) renferment plus de espèces de chauves-souris. Les objectifs et principes de gestion préconisés pour ce site sont les suivants :

- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semiouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.
- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves souris.
- Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.
- Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.
- Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire

Le site D 04 (ZSC) « Milieux alluviaux du Rhône Aval » (FR 820 1677) jouxte également le site B6. Les forêts alluviales constituent une des richesses de la vallée du Rhône qui tendent à se raréfier dans la partie aval du fleuve. Les principes de gestion pour ce site sont les suivants :

- Restaurer des milieux aquatiques,
- Réactiver des échanges hydrauliques entre le fleuve et les îles,
- Revaloriser le système composé du Rhône et ses affluents,
- Aménager les retenues de barrage (augmentation du débit réservé),
- Réhabiliter d'anciennes gravières (mettre en eau et aménager les berges...),
- Gérer de façon douce dans les prairies et forêts rares.

La carte des liens fonctionnels se trouve au chapitre 5. Elle permet de mettre en avant les corridors écologiques ainsi que la répartition des différentes espèces au sein du réseau Natura 2000.

LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Pris par les préfets de département, les APPB se basent sur l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Ils ont pour objectif, la protection des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi.

Réglementé par le décret (n° 77-1295) du 25 novembre 1977 modifié, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature : ces dispositions sont codifiées aux articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du Code de l'Environnement. Il existe en outre une circulaire n 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.

Les APPB ne comportent pas de mesures de gestion mais consistent essentiellement en une interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotope(s), et qui sont susceptibles d'être contrôlés par l'ensemble des services de police de l'Etat. Ils représentent donc un des outils de protection forte, pouvant de plus être mobilisé rapidement (la procédure de création peut être courte durée). Aucun APPB n'est compris dans le site B6.

LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Réglementés par le titre III du livre III « Espaces naturels » du Code de l'Environnement relatif aux parcs et réserves, et modifié notamment par la Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010. Les réserves sont des outils réglementaires, de protection forte, correspondant à des zones de superficie limitée créées afin « d'assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale » (Art L.332-2 du Code de l'Environnement).

Les **Réserves Naturelles Nationales** sont classées par décision du ministre chargé de l'écologie et du développement durable. Elles sont créées par un décret (simple ou en Conseil d'Etat) qui précise les limites de la réserve, les actions, activités, travaux, constructions et modes d'occupation du sol qui y sont réglementés. Pour chaque réserve la réglementation est définie au cas par cas afin d'avoir des mesures de protection appropriées aux objectifs de conservation recherchés ainsi qu'aux activités humaines existantes sur chaque site. Aucune réserve naturelle nationale n'est comprise dans le site B6.

LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (*Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement*), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. Elle énonce deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.
- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Deux sites inscrits sont présents sur le site B6. Il s'agit des « Ruines du château de la Tourette » sur les communes de Vernoux-en-vivarais et Saint-Julien-le-Roux et du « Village de Beauchastel et ses abords ».

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Réglementés par le Code de l'Environnement, et notamment par la Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Placés sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature, les **Parcs Naturels Nationaux** français sont au nombre de 9. Classé par décret, un parc naturel national est généralement choisi lorsque « *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution.* » (Chap. Ier, Article L331-1 du Code de l'Environnement). Tous les parcs nationaux assurent une mission de protection des espèces, des habitats et des ressources naturelles, une mission de connaissance, une mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, ils participent au développement local et au développement durable. Le site B6 est compris dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA). Au total, 23 communes du site B6 sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et adhèrent à la nouvelle charte. Le chapitre IV.1.7 du présent document définit les caractéristiques et les objectifs du PNRMA lus en détail.

Le site B6 est compris dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA). Au total, 23 communes du site B6 sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et adhèrent à la nouvelle charte. Le chapitre IV.1.7 du présent document présente les caractéristiques et les objectifs du PNR MA pour la période 2013-2025.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le PNR a identifié plusieurs Espaces Naturels Remarquables sur et à proximité du site B6. Ces derniers sont les suivants et son repris sur la carte de l'Atlas 5e :

- ✓ Site n°28 : « Vallée de la Gluèyre et de la Veyruègne »,
- ✓ Site n°29 : « Serre des Champs Maux, Rasquille, Roc de Gourdon, Escrinet »,
- ✓ Site n°57 : « Ubacs du moyen Eyrieux et affluents »,
- ✓ Site n°58 : « Versants méridionaux du moyen Eyrieux et affluents »,
- ✓ Site n°59 : « Les Chases et ruisseau de l'Orsanne »,
- ✓ Site n°202 : « Ruisseau à écrevisses de l'Auzène et du Boyon »,
- ✓ Site n°324 : « Réseau de sites à chauves-souris des serres de Leyrier et Pierroulet ».

Afin de valoriser ce riche géopatrimoine, le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire depuis septembre 2014 du label mondial Geopark, label soutenu par l'UNESCO. Le label Geopark est attribué par le réseau mondial des Geoparks avec le soutien de l'UNESCO à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il consacre une démarche ambitieuse portée par un territoire et tous ses représentants : élus, associations, habitants...

Le label s'appuie sur trois piliers :

- **Préservation** : une meilleure connaissance scientifique des sites permet d'orienter et d'adopter, si nécessaire, des mesures de gestion pour la préservation des richesses géologiques.
- **Education** : dans un Geopark, la géologie est une porte d'entrée privilégiée pour la sensibilisation à l'environnement et au territoire.
- **Tourisme durable** : Le géotourisme participe au développement local à travers un tourisme durable orienté sur la thématique de la géologie.

Le Parc a identifié, avec l'aide des géologues locaux et des universitaires, des géosites, sites géologiques remarquables grâce à leur qualité esthétique, pédagogique et à leur rareté (cf. Atlas carte 56). Véritable lieu de compréhension de l'histoire de la terre, leur découverte vous entraînera également à mieux comprendre de l'histoire humaine (développé en § IV.2.7. Le tourisme et activités de loisirs en p.358).

LA CLASSIFICATION DES COURS D'EAU

Les nouveaux classements introduits par l'article 6 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et déclinés dans l'article L 214-17 du code de l'environnement et sa partie réglementaire sont adaptés au nouveau contexte (DCE en 2000 et Grenelle en 2012). Il apparaît deux listes complémentaires de cours d'eau :

- Liste 1 « cours d'eau à préserver »: des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux parmi les réservoirs biologiques, les cours d'eau en très bon état, ainsi que ceux nécessitant une protection complète des grands migrateurs amphihalins.

Obligations aux ouvrages classés Liste 1 : pas d'ouvrage nouveau constituant un obstacle à la continuité écologique et mise en conformité des ouvrages existants au moment du renouvellement de concession ou d'autorisation.

- Liste 2 « cours d'eau à restaurer »: des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Obligations aux ouvrages classés Liste 2: tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. La mise en conformité des ouvrages existants doit être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.

Ainsi sur le site B6, le projet de nouveau classement des cours d'eau prévoit en :

Liste 1 : L'Eyrieux amont et affluents (sauf Aygueneyre) jusqu'à la Rimande, l'Eyrieux à l'aval du barrage du Nassier jusqu'à la confluence avec le Rhône, la Gluèyre et affluents jusqu'à la Veyruègne y compris cette dernière, l'Auzène et affluents, le Sérouant et affluents, le Turzon et affluents (cf. Figure 19)

Liste 2 : L'Eyrieux du barrage du Nassier à la confluence avec la Dunière, l'Eysse terminale, la Gluèyre de Fontugne à sa confluence, l'Auzène terminale (cf. Figure 19).

Document de travail

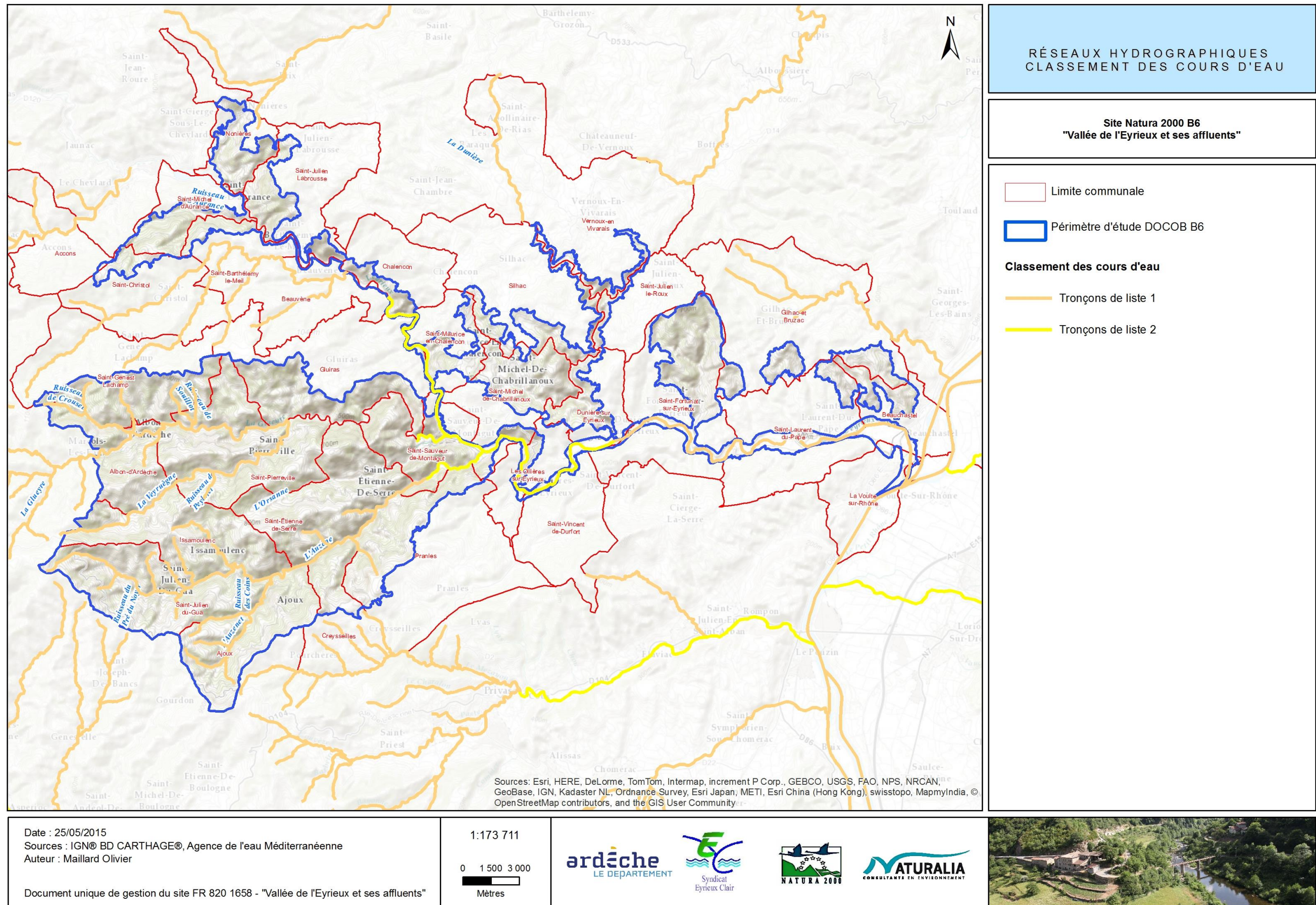


Figure 19: Classement des cours d'eau sur le site B6

LES RÉSERVOIRS BIOLOGIQUES

Les réservoirs biologiques définis par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, art. L214-17 du Code de l'Environnement) identifient, à l'échelle d'un bassin versant ou d'un sous bassin, certains secteurs à partir desquels les autres tronçons perturbés de cours d'eau peuvent être "ensemencés" en espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune.

Trois masses d'eau sont classées en réservoirs biologiques au titre du SDAGE RM sur le territoire du contrat de rivière :

- L'Eyrieux amont jusqu'à la Rimande,
- La Glueyre amont jusqu'à la Veyruègne et la Veyruègne,
- L'Auzène et l'Auzenet,

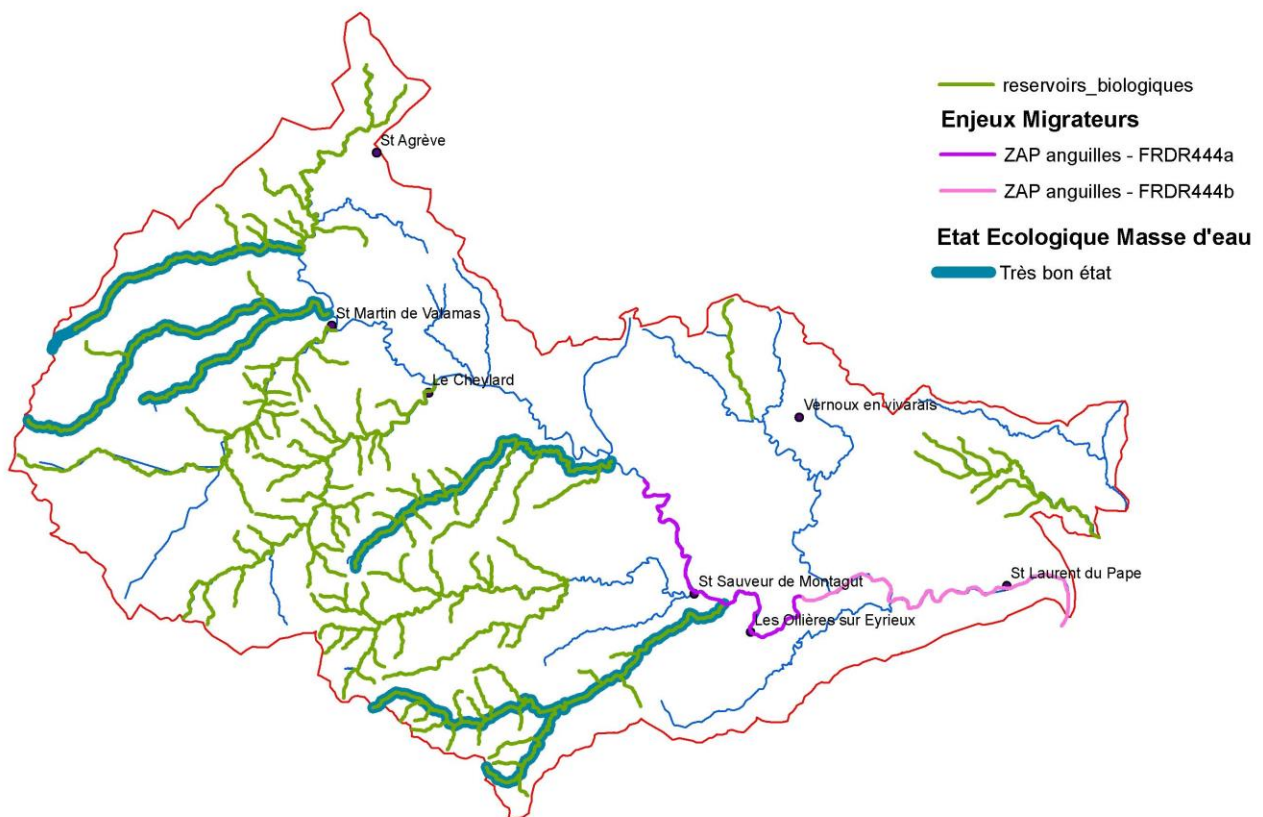


Figure 20: Cartographie du classement des cours d'eau (Source : GéoArdèche)

PLAN NATIONAL D'ACTION

Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Le périmètre du site B6 est concerné par deux Plan Nationaux d'Action :

- Le Plan National d'Action Anguilles : L'Eyrieux est classé Zone d'Action Prioritaire (ZAP) anguilles en aval du barrage du Nassier jusqu'à sa confluence avec le Rhône.

- Le Plan National d'Action Lézard Ocellé (2012-2016) : depuis 1994 une population est suivie à Saint-Etienne-de-Serres par l'association Bassin de l'Eyrieux Environnement et Développement (BEED).
- La déclinaison régionale du Plan National d'Action (PNA) du Sonneur à ventre jaune est animée par le LPO Rhône-Alpes et une étude de suivie a été réalisée par le Parc Naturel Régional des Monts D'Ardèche.
- Plan National d'Action en faveur des Chiroptères est animé par le Parc naturel Régional sur le site B6. Ce programme national a également été décliné régionalement (PRAC) et sa mise en œuvre au niveau régional est menée par la LPO RA depuis 2008.

Document de travail

II.4.3. Bilan du contexte écologique

Dans le tableau ci-dessous se trouvent les différents périmètres présents sur le site d'étude :

Statut du périmètre	Dénomination	Code	Surface (ha)
ZNIEFF terrestres de type I	VALLEES DE LA GLUEYRE ET DE LA VEYRUEGNE	07050002	1 156,3
	SERRE DE CHAMPS MAUX	07050003	202,8
	PLATEAU DU PRADOU ET DU CHAMP DE MARS	07070004	114,9
	LIGNE DE CRETE DU ROCHER DE LA PAILLIERE AU SERRE DE SUSON	07070003	272,9
	RASQUILLE ET LIGNE DE CRETE	07050012	378
	RUISSEAU DE L'AUZENE	07050001	139,9
	GROTTE DE CHARBONNOUSE	07050005	9,2
	RUISSEAU D'AURANCE, UBACS DU MOYEN EYRIEUX	07050007	129,0
	VERSANTS MERIDIONNAUX DU MOYEN EYRIEUX ET AFFLUENTS	07050008	12,0
	RUISSEAU DE L'ORSANNE, PENTE DES CHASSES	07050009	282,4
	VERSANTS MERIDIONNAUX DE LA ROCHE	07050014	81,8
	VERSANTS MERIDIONNAUX SOUS LE SERRE DE PEYREMOURIER	07050013	100,0
	VALLEE DU BOYON	07050010	341,0
	PRAIRIES ET LANDES DE PIERRE GOURDE	07050053	30,3
	VALLEE DU TURZON	07050048	1,5
ZNIEFF terrestres de type II	LE BASSIN DE L'EYRIEUX	0705	17 016,0
	LIGNE DE CRETE DE MEZILLAC AU COL DE LESCRINET	0707	885,0
	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES	2601	100,0
ZICO	VAL DE DROME-LES RAMIERES-PRINTEGARDE	RA 04	38,0
	COL DE LESCRINET	RA 05	533,0
Zones humides	PRAU	07CG07VR0001	1,1
	VABRES	07CG07VR0002	1,6
	COMBAUX	07CG07VR0003	1,6
	BLACHE	07CG07VR0004	1,3
	CHASAL	07CG07VR0005	1,1
	FEUZET	07CG07VR0006	1,0
	SUROUX	07CG07VR0012	5,4
	SERRE DU PLANET	07CG07VR0013	2,2
	FAYE	07CG07VR0014	1,8
	FIVAL	07CG07VR0016	2,0
	FOUGEYRES	07CG07VR0017	2,3
	RIAS	07CRENcl0191	1,5
	DOULE	07CRENcl0192	2,0
	EYRIEUX T32	07CRENcl0285	12,6
	EYRIEUX T31	07CRENcl0284	24,7
	EYRIEUX T30	07CRENcl0283	16,9
EYRIEUX T29	07CRENcl0282	37,6	
EYRIEUX T28	07CRENcl0281	19,8	
EYRIEUX T27	07CRENcl0280	15,3	
Zones humides	EYRIEUX T26	07CRENcl0279	13,9

	EYRIEUX T25	07CRENcl0278	1,4
	EYRIEUX T24	07CRENcl0277	16,7
	EYRIEUX T23	07CRENcl0276	9,2
	EYRIEUX T22	07CRENcl0275	6,9
	EYRIEUX T21	07CRENcl0274	8,2
	EYRIEUX T20	07CRENcl0273	7,8
	EYRIEUX T19	07CRENcl0272	10,8
	EYRIEUX T18	07CRENcl0271	7,0
	EYRIEUX T17	07CRENcl0270	10,6
	EYRIEUX T16	07CRENcl0269	4,3
	EYRIEUX T15	07CRENcl0268	8,9
	EYRIEUX T14	07CRENcl0267	3,6
	EYRIEUX T13	07CRENcl0266	3,8
	EYRIEUX T12	07CRENcl0265	10,5
	EYRIEUX T11	07CRENcl0264	1,6
	EYRIEUX T10	07CRENcl0263	9,3
	EYRIEUX T9	07CRENcl0262	23,5
	EYRIEUX T8	07CRENcl0261	12,8
	EYRIEUX T7	07CRENcl0260	7,5
	EYRIEUX T6	07CRENcl0259	23,9
	EYRIEUX T5	07CRENcl0258	16,7
	DUNIERE T8	07CRENcl0316	2,0
	DUNIERE T7	07CRENcl0315	0,7
	DUNIERE T6	07CRENcl0314	3,3
	DUNIERE T5	07CRENcl0313	10,11
	DUNIERE T4	07CRENcl0312	2,1
	DUNIERE T3	07CRENcl0311	2,5
	CHAMP DE MARS	07CG07vr0009	1,8
	SOURCES DU PRE MANON	07CG07vr0015	1,8
	EMBOUCHURE DE L'EYRIEUX	07FDP0412	18,5
	0	105	0,06
	0	1031	0,1
	0	1032	0,1
	0	1033	0,2
	0	1034	0,3
	0	1035	0,1
	0	1036	0,7
	0	1037	0,29
	0	1038	0,04
	0	1039	0,01
Zones humides	0	1040	0,2
	0	1041	0,16
	0	1042	0,47
	0	1043	0,87
	0	1044	0,05
	0	1045	0,12

	0	1048	0,05
	0	1049	0,07
	0	1050	0,17
	0	1051	0,17
	0	1052	0,84
	0	1053	0,95
	0	1054	0,90
	0	1055	0,14
	0	1056	0,12
	0	1057	0,45
	0	1081	0,14
	0	1082	0,18
	0	1083	0,73
	0	1084	0,84
	0	1085	0,59
	0	1086	0,39
	0	1087	0,13
	0	1088	0,26
	0	1089	0,19
	0	1090	0,17
	0	1091	0,22
	0	1092	0,34
	0	1093	0,16
	0	1094	0,26
		1095	0,06
		1096	0,42
		1097	0,28
		1098	0,04
		1099	0,07
		1100	0,1
		1101	0,14
		1102	0,09
		1103	0,24
		1104	0,46
		1105	0,09
		1106	0,06
		1107	0,03
		1108	0,27
		1109	0,33
		1110	0,27
		1111	0,07
		1112	0,26
		1113	0,14
		07CRENcl0377	20,09
		07CRENcl0378	12,92
		07CRENcl0379	14,1
Zones humides			

		07CRENcl0380	3,9
		07CRENcl0382	7,2
		07CRENcl0383	2,3
		07CRENcl0384	7,6
		07CRENcl0385	6,2
		07CRENcl0386	5,8
		07CRENcl0387	7,7
		07CRENcl0388	12,0
		07CRENcl0389	12,29
		07CRENcl0390	14,8
		07CRENMT0029	4,1
		07CRENMT0028	0,4
Espaces Naturels Sensibles	SERRES BOUTIEROTS ET VALLEES DE LA GLUEYRE, DE L'ORSANNE ET DE L'AUZENE	-	9633,0
	ROC DE GOURDON ET CONTREFORTS DU COIRON	-	69,3
Sites inscrits	RUINES DU CHATEAU DE LA TOURETTE	SI230	
	VILLAGE DE BEAUCHASTEL ET SES ABORDS	SI190	

Tableau 9 : Périmètres d'inventaires présents dans l'aire d'étude

De nombreux périmètres d'inventaires et réglementaires se trouvent à l'intérieur et à proximité du site B6. Cela traduit une richesse écologique importante avec notamment une grande diversité de milieux et de fait, une diversité d'habitats et d'espèces exceptionnelle.

III. CHAPITRE 3 : LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Document de travail

III.1. LES HABITATS NATURELS DU SITE B6

III.1.1. Rappel de la méthodologie d'inventaire

- Atlas : Cartes 9 à 33-

Qu'est ce qu'un habitat naturel :

En écologie, un habitat naturel est considéré comme **un support d'équilibres subtils pour toute forme de vie** (faune et / ou flore), dicté par des composantes intrinsèques spécifiques telles que la **nature du sol, le climat** ou les **interactions avec les milieux connexes**.

Considéré ici dans un sens large, on parlera plus précisément de **végétation** lorsqu'il est ordonné par un **assemblage fidèle d'espèces végétales**.

A plus grande échelle, agencés entres eux, ces éléments concourent à la **structuration des paysages locaux**.

Qu'est ce qu'un habitat d'espèce:

En écologie, un habitat d'espèce correspond à l'habitat ou les habitats dont dépend l'espèce pour assurer sa survie (alimentation, reproduction, etc.) pendant toutes les phases de son développement.

Afin de réaliser les inventaires de terrain pour les habitats naturels, une trentaine de journées de terrain ont été nécessaires. La méthodologie utilisée pour les inventaires de terrain et les restitutions cartographiques est conforme au guide méthodologique de cartographie des habitats naturels des sites NATURA 2000 (MNHN & FCBN). La version complète est disponible dans le recueil bibliographique. Afin de respecter le guide méthodologique des CBN et du MNHN, le référentiel taxonomique des plantes vasculaires de France métropolitaine disponible sur le site de l'INPN (MNHN, TAXREF v7.0 : <http://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref>) est utilisé pour les inventaires floristiques.

Au préalable aux prospections sur le site B6, un travail de synthèse et de recueil bibliographique a permis de décrire la méthodologie d'inventaire, tant sur la mise en place de la typologie des habitats naturels, acquisition des données de terrain (relevés phytosociologiques et référentiel taxonomique) que sur la méthode de cartographie des habitats naturels. Ce document de « synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaires » se trouve en annexe 12.

Enfin, l'ensemble des éléments présents dans le DOCUGE et inhérents aux habitats naturels ainsi qu'à la flore ont été validés par le Conservatoire Botanique National du Massif Central le XX XX XXXX. En annexe 15 se trouve le document de validation du CBN MC.

Qu'est ce qu'un polygone d'habitat naturel?

A l'issue des inventaires réalisés par Aurélie POUMAILLOUX et Nicolas BIANCHIN, un travail précis de découpage du site d'étude en polygones d'habitats naturels a été réalisé.

Au total, plus de **15 000 polygones** ont été dessinés et renseignés (cf. figure suivante). Pour bien comprendre, chaque polygone peut contenir **un** ou **plusieurs** types d'habitats naturels, on parlera dans le

second cas d'**habitats en mosaïque**. Leur occurrence est calculée en pourcentage de recouvrement. Ainsi, un polygone peut être occupé par exemple :

- Par un seul habitat naturel, soit un recouvrement de 100% (chênaie verte homogène) ;
- Par 2 habitats, avec par exemple des recouvrements de 75% et 25% ou 55% et 45%, etc. (fourrés en voile sur une pelouse) ;
- Par 3 habitats au maximum, par exemple des recouvrements de 5%, de 35% et de 60%, etc.

Compte tenu de l'étendue du site et afin de garantir une homogénéisation de la qualité des données produites, Naturalia a posé comme limite un maximum de 3 habitats en mosaïque.

A noter : Les habitats qualifiés de **dominants** indiquent que leur pourcentage de recouvrement dans le polygone est supérieur avec l'autre ou les 2 autres habitats.

Les habitats qualifiés de **dominés** indiquent que leur pourcentage de recouvrement dans le polygone est inférieur à l'autre ou aux 2 autres habitats.

Document de travail

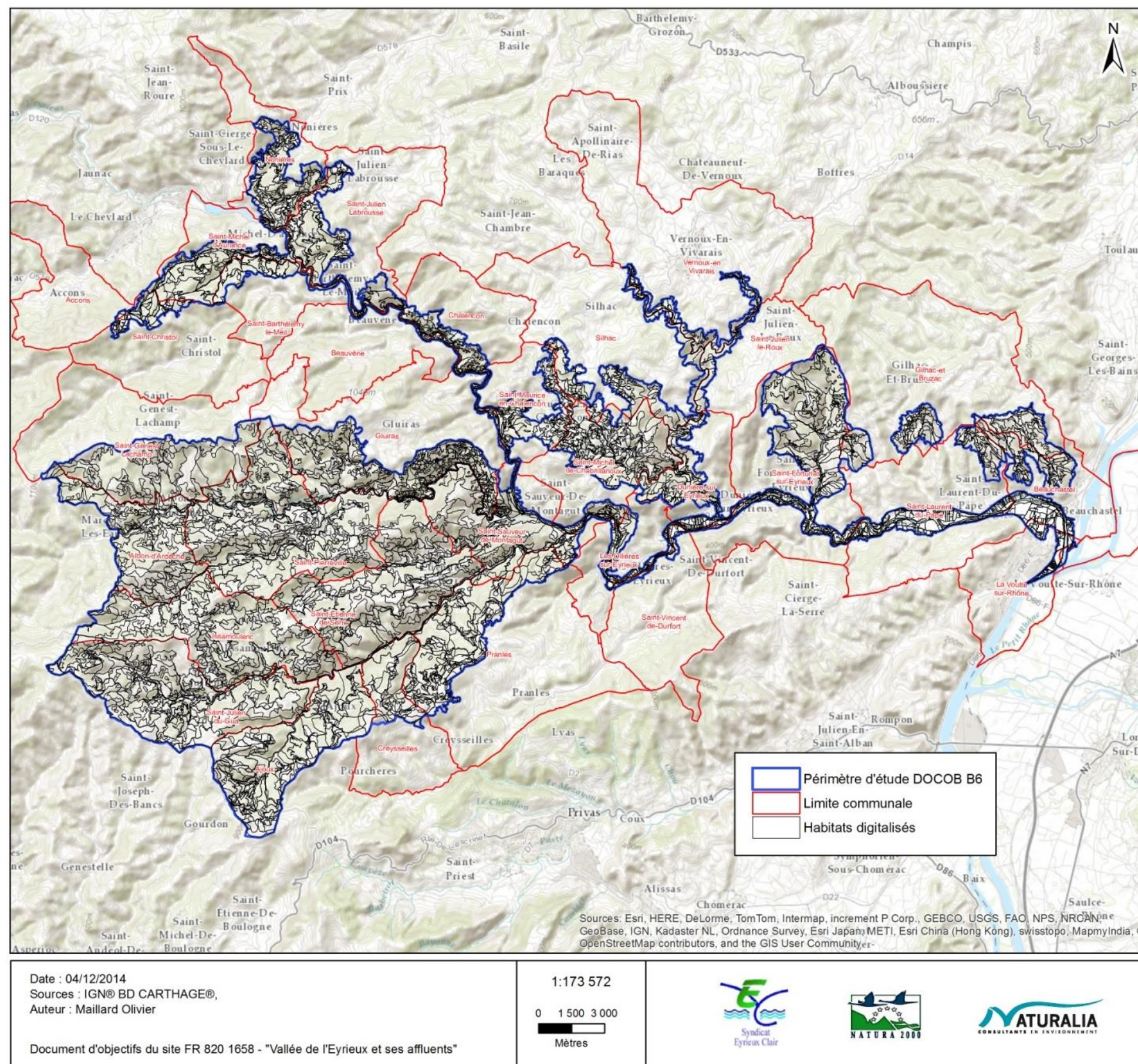


Figure 21 : Polygones vierges représentant la distribution des habitats naturels sur le site d'étude B6

III.2. DES VÉGÉTATIONS AUX UNITÉS PAYSAGÈRES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire : ANNEXE 12, III-

III.2.1. Rappel de la géomorphologie du site B6

Le bassin versant de l'Eyrieux, fruit de profonds bouleversements paléogéographiques ayant affectés à de multiples reprises les grandes structures et la nature des substratums initiaux ou néoformés, offre aujourd'hui une organisation bien spécifique des communautés végétales, animales mais aussi humaines. Trois évènements déterminants de l'histoire paléogéographique de la région peuvent être évoqués pour appréhender les lignes de forces du canevas géomorphologique du bassin de l'Eyrieux et leurs héritages biologiques: (i) l'érosion du socle Hercynien au Tertiaire ; (ii) l'emprise de la mer épicontinentale au Secondaire avec ses dépôts marno-calcaires ; (iii) l'onde de choc du plissement alpin et ses conséquences multiples sur le volcanisme, l'orogénèse et l'érosion.

Le site s'inscrit en effet sur la frange sud-est du socle cristallin du massif central, marges de l'ancienne chaîne de montagnes Hercynienne ayant atteint son apogée il y a environ 320 millions d'années. Sous l'emprise d'un climat de type subtropical, qui associait de fortes précipitations et des températures élevées, des processus d'érosion intenses ont burinés les reliefs durant le Tertiaire. En témoigne l'affleurement contemporain des roches d'origine plutonique normalement profondes comme les granites, migmatites et roches métamorphiques que l'on trouve aujourd'hui très majoritairement sur le site. Cet affleurement a été aussi favorisé par des poussées isostatiques en lien avec la baisse de pression sur la racine crustale. Cet ensemble de roches constitue un matériau parental propice au développement de sols acides et à la concentration importante d'un impluvium restitué par de nombreux écoulements, notamment sur la rive droite de l'Eyrieux (Auzène, L'Eysse...). En outre, les produits d'altération du socle cristallin ont migré dans les bassins avoisinants, formant des dépôts sédimentaires de grès triasiques notamment dans la partie amont du bassin du Boyon (hors site B6).

Au secondaire, les eaux marines gagnent du terrain vers le nord et atteignent le pied des reliefs volcaniques, c'est la transgression marine le long du sillon péri-alpin établie vers 20 millions d'années. La formation d'une mer épicontinentale peu profonde au Jurassique a, par sédimentation, originalement positionné quelques lambeaux marneux et calcaires sur Vernoux mais aussi entre les Ollières-sur-Eyrieux et Privas. Ces rares substrats offrent l'opportunité à une flore plus calciphile de trouver un lieu d'expression au sein d'une trame dominante cristalline.

Les alternances de distension et de compression naissant de la confrontation de grands ensembles de l'écorce terrestre que sont l'Eurasie et l'Afrique, poussées sous l'effet de l'ouverture du rift Atlantique ont généré la naissance d'un prisme orogénique et la surrection des montagnes Alpines à l'Oligocène 25-30 millions d'années et au Pliocène ~1,5-2 millions d'années. Durant ces phases de fortes contraintes, les ondes de choc ont eu des répercussions sur le massif central avec une légère mise en relief par flexure crustale. Le niveau des roches s'élevant, les cours d'eau entrent dans des phases dynamiques d'érosion qui participent activement à l'incision des vallées. Cette érosion intense forme ainsi des gorges marquées dessinant des vallées profondément entaillées séparées par des serres élevées caractéristique des Boutières. Cette conformation implique des oppositions marquées de versant, avec des variations importantes de l'exposition (insolation, humidité) mais aussi des variations notables des potentialités trophiques et hydriques des sols.

Ces grandes collisions ont également favorisé l'activité volcanique ancienne et latente, en amincissant et fragilisant la croûte continentale. L'activité volcanique ancienne (15 millions d'années), essentiellement dominée par des coulées de lave, a généré de vastes épandages de basaltes persistant actuellement sur la partie occidentale de la zone, et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliouse. Suivant les conditions de températures et de qualité physico-chimique du matériel en fusion, diverses roches volcaniques apparaissent lors d'activités plus récentes. En lien avec une importante viscosité, les formations phonolithiques proposent un relief singulier et des sols superficiels typiques des necks ou sucs, où évoluent des peuplements originaux. Ces roches volcaniques aux caractéristiques structurales et physico-chimiques très différentes du socle cristallin, et dont l'altération génère des sols basiques (pH supérieur à 7), permettent ainsi le développement d'une flore différente et spécifiquement localisée.

La rive gauche du bassin versant de l'Eyrieux est riche en roches métamorphiques formées lors des remontées de laves volcaniques et dont l'âge est postérieur à celui des ensembles cristallins (début de l'Ere secondaire). Les bassins du Turzon et de l'Embroye notamment sont riches en roches cristallophylliennes (schistes et micaschistes), tandis que la partie initiale du bassin de la Dunière est essentiellement constituée de gneiss. A la même époque, la mer gagne du terrain vers le nord et atteint le pied des reliefs volcaniques, favorisant ainsi l'apparition de formations sédimentaires. On les retrouve dans l'extrême partie sud-est du bassin sous forme de calcaire d'âge jurassique, et sous forme de grès d'âge triasique dans la partie amont du bassin du Boyon.

Enfin, les formations récentes Quaternaire, représentées par les dépôts colluvionnaires et alluvionnaires jalonnent par endroit la vallée de l'Eyrieux. Provenant des hautes terrasses rhodaniennes ou des coteaux environnant, les cours d'eau entraînent naturellement vers l'aval les fragments de roches arrachés au substratum et libèrent suivant un granulo-classement les matériaux. Dans le bas Eyrieux, la vallée plus large et la pente moins marquée a permis d'importants dépôts de limons, sables, graviers et galets formant une plaine alluvionnaire.

A l'Ere tertiaire, sous l'influence d'une très forte activité volcanique, des coulées de basaltes vont se répandre sur la partie occidentale de la zone, et notamment au niveau des bassins de la Rimande, de l'Eysse et de la Saliouse. Ces formations volcaniques restent très minoritaires à l'échelle d'un bassin largement dominé par les terrains cristallins et métamorphiques.

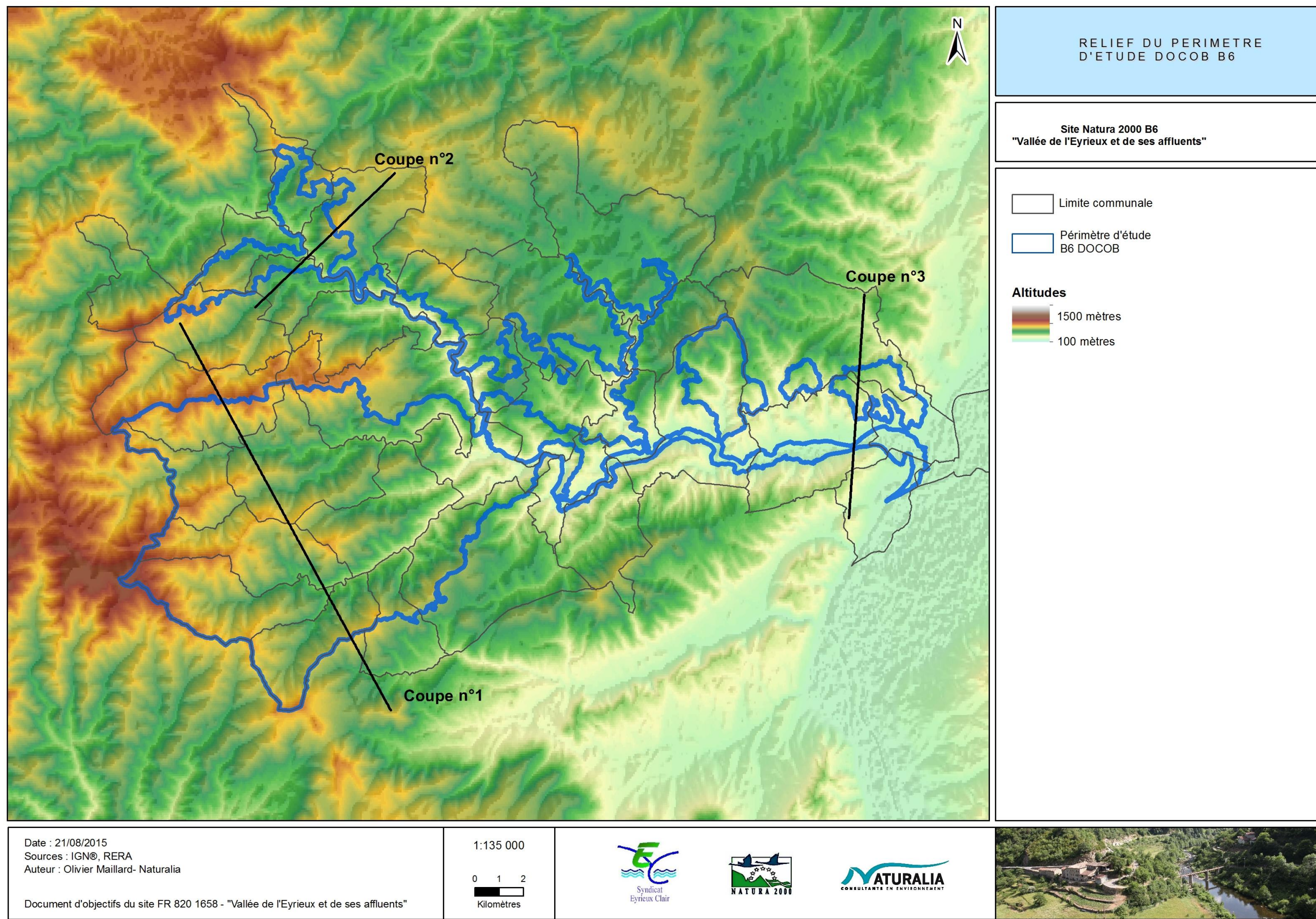


Figure 22: Cartographie du relief du site B6

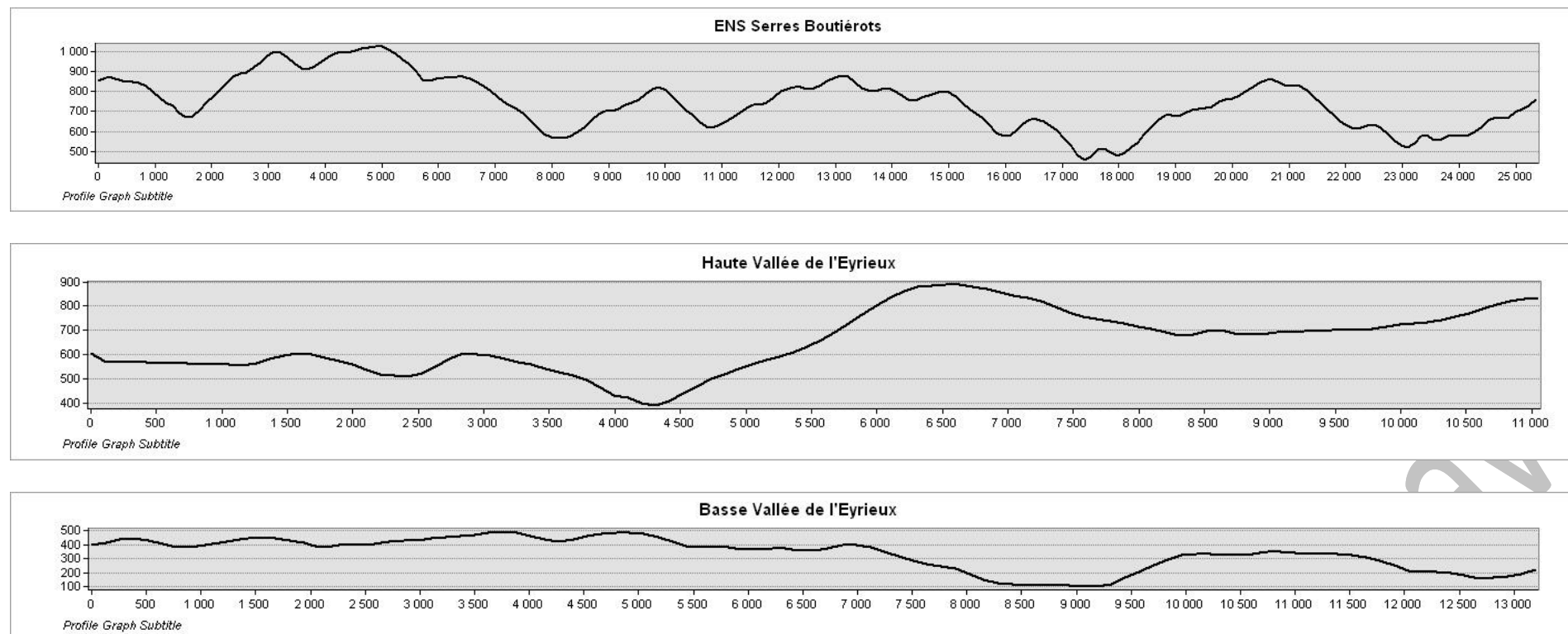


Figure 23: Profils altimétriques sur le périmètre du site B6 au niveau de l'ENS Serres Boutiérots, au niveau de la Haute Vallée de l'Eyrieux et au niveau de la Basse Vallée de l'Eyrieux

III.2.2. Les grands ensembles paysagers

➤ Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne

Cette entité éco-paysagère correspond à un espace naturel sensible (ENS). L'étage bioclimatique méditerranéen est présent seulement dans la partie est de ce secteur, au dessous de 700 m d'altitude. Ainsi cet espace constitue une zone de transition entre les influences méditerranéennes et continentales (étages collinéen et montagnard).

L'orogénèse et l'érosion de ce massif cristallin ancien mène à la formation de nombreuses petites collines d'altitude assez élevées (la plupart comprises entre 800 et 1000 m) appelées « les serres », séparées par des vallées profondes à pentes abruptes constituant « les Boutières ».

Le paysage s'organise autour de quatre principales séries de végétation, positionnées le long d'un gradient climatique et altimétriques :

- La série acidophile du Chêne vert des étages méso et supra-méditerranéen (adrets partie est du site),
- La série du Chêne pubescent de l'étage supra-méditerranéen,
- La série du Chêne sessile de l'étage collinéen,
- La série du hêtre de l'étage montagnard, souvent substituée par les forêts de Pin sylvestre.

Les dynamiques naturelles de végétation tendent à mettre en place un écosystème forestier évolué (ayant abouti à un état climax), constituant un état optimum d'équilibre avec les conditions climatiques locales. Néanmoins, depuis le néolithique, les influences humaines façonnent le paysage local à travers le développement des activités agro-sylvo-pastorales créant de nouveaux milieux ouverts (landes, pelouses, prairies), plus récemment la castaneiculture a considérablement dictée la dynamique forestière du territoire.

Actuellement, les activités agricoles traditionnelles sont toujours importantes dans les vallées (maraichage, arboriculture) et se maintiennent pour partie sur les reliefs (châtaigneraie, culture de la myrtille, pastoralisme). L'évolution du paysage est marquée par une nette tendance à la fermeture des milieux, phénomène accentué par la déprise et la modification des pratiques pastorales (parcage du bétail). Ainsi, les prairies et les pelouses des parcours sont peu à peu remplacées par des landes à Genêts et des forêts de Pin sylvestre.

➤ Moyenne vallée de l'Eyrieux

Cet ensemble s'articule autour d'un sillon étroit et sinueux formant les Gorges de l'Eyrieux, et s'inscrivant à l'aval direct du barrage des Collanges à la confluence avec la Dunière, au niveau des Ollières. Ces gorges sont encadrées par des versants assez abrupts. Pour s'adapter aux fortes contraintes topographiques du secteur, de nombreuses cultures en terrasses ont été mises en place dans le passé.

Le contexte bioclimatique dominant est de type continental (étage collinéen) bien que les expositions chaudes présentent des végétations caractéristiques de l'étage supra-méditerranéen telles que les fourrés à Alouchier blanc et à Buis, retrouvées jusqu'à 650 m d'altitude environ. Les communautés supraméditerranéennes laissent progressivement place aux végétations de l'étage collinéen ; les pentes s'adouissent par ailleurs, permettant une exploitation de l'espace ; les châtaigneraies et les plantations de résineux dominant, alors que les surfaces enherbées (pâtures, prairies fauchées), bien que souvent délaissées occupent des surfaces encore significatives.

La dynamique de la végétation est dirigée par l'expansion des fourrés et des forêts au détriment d'anciens espaces agricoles délaissés.

En outre, la moyenne vallée de l'Eyrieux risque d'être également touchée par la prolifération des plantes exotiques envahissantes sur les milieux riverains interconnectés.

➔ Basse vallée de l'Eyrieux

La basse vallée de l'Eyrieux présente un paysage hétérogène dans un contexte bioclimatique méditerranéen et continental. Elle est encadrée par des versants escarpés, selon une physionomie propre aux vallées cévenoles profondes, mises en place sur un substrat granitique ou schisteux. La basse vallée de l'Eyrieux est quant à elle plus large et les pentes y sont plus faibles.

Par ailleurs, les parties nord-est du site Natura 2000 montrent un relief marqué, constitué de nombreuses lignes de crête en orientation sud à sud-est, séparées par de petits vallons. Cet espace des « Corniches de l'Eyrieux », étendu entre Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Julien-le-Roux, offre des expositions variées permettant l'expression d'une flore méditerranéenne sur les adrets. Le secteur compris entre Saint-Michel-de-Chabrillanoux et Vernoux-en-Vivarais présente des expositions moins chaudes et une topographie différente, non découpée en crêtes mais plutôt vallonnée et ponctuée de nombreux petits serres.

Les végétations en places se rattachent à trois séries centrales de végétation, selon leur positionnement topographique :

- ➔ La série acidophile du Chêne vert des étages méso et supra-méditerranéen
- ➔ La série du Chêne pubescent de l'étage supra-méditerranéen,
- ➔ La série du Chêne sessile de l'étage collinéen, localement substituée par la forêt de Pin sylvestre.

Actuellement, la dynamique des végétations a plusieurs tendances avérées. D'une part, les peuplements de Pin maritime (liés initialement aux activités minières) qui semblent contenu et qui se mélangent aux formations indigènes de l'étage méditerranéen (Chênaies principalement). D'autre part, la déprise pastorale et le parcage du bétail favorisent la fermeture des milieux (prairies, pelouses et landes abandonnées).

Par ailleurs, la basse vallée de l'Eyrieux est directement concernée par la prolifération de plantes exotiques sur les milieux riverains interconnectés. Ce secteur est concerné par une dynamique alluviale naturelle tant l'espace de mobilité est peu contraint par les aménagements anthropiques.

➔ Bassin versant de la Dunière et le Doulet

Cette partie du bassin versant de la Dunière et du Doulet se partage entre les étages de végétation supraméditerranéen et collinéen ; le cours de la Dunière, divagant au contact direct de la roche mère est particulièrement remarquable, on y notera notamment la présence de mares alimentées par les suintements temporaires. Les gorges sont localement colonisées par des végétations thermophiles. Le sol est peu épais sur ce secteur, limitant le plus souvent la dynamique végétale. Les végétations en place sur ce secteur sont réparties en habitats forestiers composés de Châtaigniers et de forêts alluviales principalement, ainsi que des habitats agropastoraux de pelouses sèches. Les végétations du Doulet sont typiques de l'étage de végétation collinéen, les espaces forestiers sont particulièrement dégradés, les châtaigneraies et plantations de résineux se substituent aux chênaies sessiliflores qui se localisent au niveau des pentes et les pâtures sont également particulièrement bien représentées.

Actuellement, la dynamique des végétations a plusieurs tendances avérées :

- l'artificialisation des peuplements forestiers par des résineux ;
- une pression agricole sur l'ensemble du territoire (pompage et rejets domestiques et agricoles).

➔ Bassin versant du Charnut

Le ruisseau du Charnut présente une forte occupation de chênaies pubescentes et quelques plantations de résineux et des châtaigneraies çà et là. Sur ce vallon la végétation est principalement de type méditerranéen et on assiste à une maturation des peuplements forestiers.

Actuellement, la dynamique des végétations a une tendance avérée :

- Fermeture de milieux

➔ Les îlots sur les communes de Gilhac-et-Bruzac, Saint-Laurent-du-Pape et Beauchastel

Ce secteur est constitué de végétations de l'étage supraméditerranéen (Chênaies et châtaigneraies), à la charnière avec le collinéen inférieur sur les marges nord, à l'exception de quelques rares milieux pelousaires (notamment aux environs du château de Pierre Gourde, et aux abords des fermes), ces coteaux exposés au sud sont dominés par des forêts sèches et des fourrés. Quelques habitats rocheux sont ponctuellement présents. L'abandon des pratiques agropastorales et l'artificialisation des peuplements par des résineux constituent des menaces sur ce secteur.

III.3. APPROCHE GLOBALE DES VÉGÉTATIONS

- Atlas : Cartes 9 et 12 -

III.3.1. Les grands types de milieux

La représentativité des grands types de milieux présents sur le site B6 est donnée dans le graphique ci-dessous.

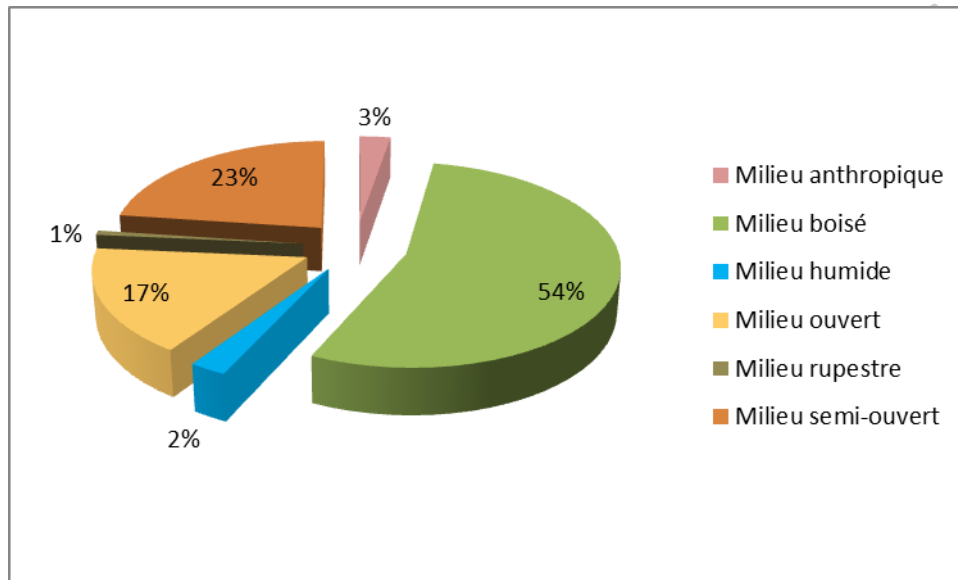


Figure 24 : Représentativité des grands types de milieux présents sur le site d'étude DOCUGE B6

III.3.2. Les grands types d'habitats

La vallée de l'Eyrieux et ses contreforts affichent une dominance des végétations liées aux sols siliceux mais également de manière plus ponctuelle aux substrats basaltiques (massif de Chirouse par exemple). Bien que relativement homogène sur le plan géologique, l'étagement des végétations est particulièrement marqué, allant des basses plaines de la vallée du Rhône (més- et supra-méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (montagnard inférieur). De même, on constatera une forte variation des agencements écologiques : peuplements aquatiques, rivulaires, rocheux... Il en découle une forte diversité de formations végétales, ainsi plus de 200 groupements potentiels (dont nombreux sont endémiques* du Massif Central) ont été mis en exergue dans la pré-typologie fournie par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Le tableau suivant indique la représentativité de chaque grand type d'habitat naturel sur le site B6. Afin de faciliter la compréhension pour les personnes non-averties, une première colonne faisant référence aux « grands types de milieux » a été ajoutée. Ce regroupement permet de mieux appréhender les grands ensembles paysagers présents sur le site.

Le tableau et la figure présentés ci-dessous mettent en évidence les 6 grands types d'habitats dominants présents sur le site d'étude, leur représentativité est indiquée en hectares mais aussi en pourcentage par rapport à la superficie totale du site B6 (périmètre V2), soit 20 173 ha.

GRANDS MILIEUX	% DE RECOUVREMENT*	INTITULE	SURFACE SUR LE SITE B6 (EN HA)	CODE CORINE
Milieux rupestres	0,7	Végétations chasmophytiques	148,2	62
		Pelouses pionnières des sols squelettiques		34.11
Milieux humides	2,5	Herbiers et autres végétations aquatiques des eaux stagnantes	510,2	22
		Cours d'eau et végétations alluviales associées : Forêts alluviales, Friches pionnières ; Fourrés et Ourlets		24 ; 44.1
		Mégaphorbiaies ; Prairies hygrophiles et méso-hygrophiles ; Pelouse méso hygrophile ; Prairies collinéennes ; Bas-marais ; Molinaies ; Nardaies ; Ourlets des lisères		37
		Roselières ; Cressonnières		53
		Végétations fontinales		54
Milieux ouverts	16,9	Pelouses ; Ourlets pelousaires	3 421,5	34 ; 35
		Arrhénathéraies ; Prairies mésophiles		38
		Friches ; Terrains anthropiques rudéralisés		87.2
		Cultures annuelles et pérennes ; Parcs de pâture.		82
Milieux semi-ouverts	22,9	Landes ; Sarothamnaie ; Fourrés ; Ourlets ; Pré-manteaux	4 627,5	31 ; 32
		Vergers		83
Milieux forestiers	54,3	Chênaies ; Hêtraies ; Frênaies ; Châtaigneraies ; Pinèdes	10 989,0	41 ; 42 ; 45
Milieux anthropiques		Zones rudérales ; tissu urbain continu et discontinu	525,82	87
TOTAL			20 241,2**	

Tableau 10 : Grands types d'habitats (Naturalia)

*Ce pourcentage correspond à la surface cartographique plane

** Cette superficie diffère du périmètre d'étude compte tenu des erreurs survenues lors de la fusion des données ENS du CG07 et des données de NATURALIA, qui représentent 0,3 % de la surface totale qui est de 20 173 ha. Les systèmes d'information géographique permettent aujourd'hui de détecter les incohérences entre les différents périmètres. Si certaines distorsions mineures sont imputables au processus de numérisation, d'autres sont dues à des erreurs significatives ou à un changement de critères lors de l'élaboration des documents.

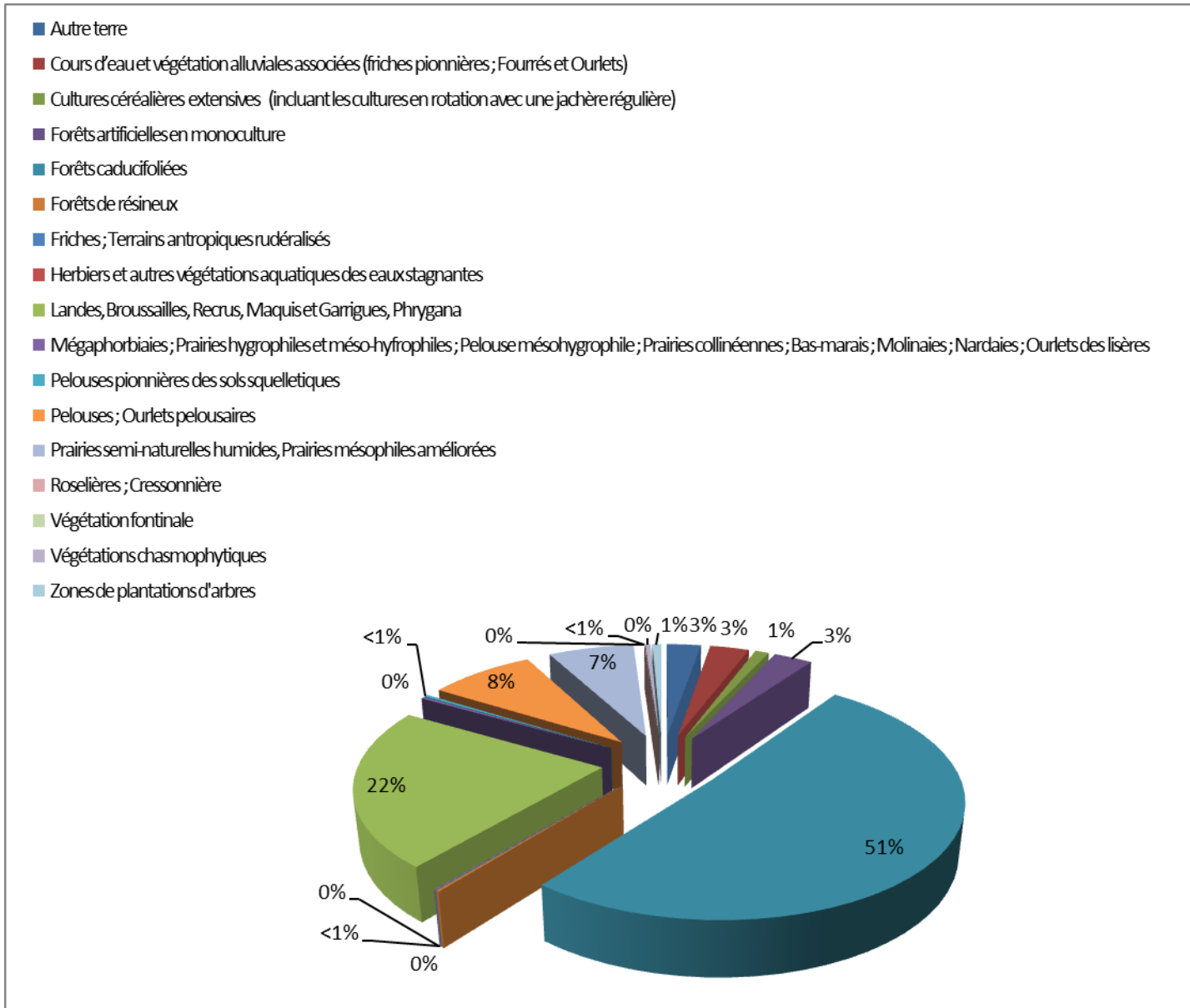


Figure 25: Représentativité des grands types d'habitats présents sur le site type d'étude DOCUGE B6 (Naturalia)

III.3.3. Les différents groupements végétaux présents

Le site d'étude présente des paysages hétérogènes constitués de végétations particulièrement diversifiées. L'importante richesse des communautés végétales traduit la présence de configurations mésologiques variées, offrant un large panel d'habitats permettant le développement d'un haut niveau de biodiversité en termes d'espèces et de fonctionnalités. Les conditions abiotiques dépendent notamment des paramètres microclimatiques déterminés en grande partie par les variations d'altitude et d'exposition. En addition, les activités humaines jouent un rôle majeur dans la dynamique des végétations.

Les prospections de terrain et leurs analyses ont permis de mettre en exergue la présence d'au minimum 114 groupements végétaux rattachés à 63 alliances phytosociologiques distinctes (Annexe 8). Le travail d'interprétation des formations naturelles a pu bénéficier d'un document pratique de référence : le Catalogue des végétations du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Guillaume Choynet et Pierre-Emmanuel Mulot, CBN Massif-central).

Document de travail

III.4. LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE INSCRITS À LA DIRECTIVE HABITATS

III.4.1. Les données issues de la bibliographie

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire – ANNEXE 3 -III.1-

Seulement **5 habitats** de la Directive étaient signalés dans le FSD de 2012 contre 6 (les maquis à feuilles de Laurier ne relèvent pas de la Directive) dans le porté à connaissances de 1997. Après la première phase du recueil bibliographique ce sont **30 habitats** génériques communautaires qui sont avérés ou potentiels, le **3170* : Mares temporaires méditerranéenne** est par ailleurs absent du site.

GRANDS MILIEUX	HABITAT GÉNÉRIQUE NATURA 2000	COUVERTURE	SUPERFICIE HA
Milieux ouverts et semi-ouverts	4030 - Landes sèches européennes	30%	321,9
	5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	4%	42,92
	5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	1%	10,73
Milieux fermés	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	10%	107,3
	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	5%	53,65

Tableau 11 : Pourcentage de recouvrement des différents milieux présents sur le site – Source : INPN

Le tableau ci-dessous présente les habitats communautaires avérés ou potentiels identifiés dans la bibliographie.

Grands milieux	Habitat générique NATURA 2000	FSD	Commentaires
Milieux humides (7 habitats)	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Non	Potentiel. Tonsures à jonc des crapauds, à rechercher sur les parties méridionales des principaux cours d'eau.
	3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Non	Potentiel. Largement représenté sur la majeure partie du territoire national. A rechercher sur les basses altitudes, dans les secteurs aquatiques temporaires de faible acidité.
	3170* - Mares temporaires méditerranéennes*	Non	Absent. Signalé à tort dans l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ». Les groupements en présence doivent être rattachés à l'habitat communautaire 3130.
	3150 - Lacs eutrophes* naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Non	Présent. Voiles flottants de lentille d'eau à rechercher en situation naturelle stagnante (gouille, bras morts). Les peuplements en situations artificielles (bassins...) ne relèvent pas de la directive. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.

Grands milieux	Habitat générique NATURA 2000	FSD	Commentaires
	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Non	Présent. Formation à bryophytes* (fontinales) se développant régulièrement dans ce type de configuration sur les sols schisteux ou sur grès notamment. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Non	Présent. Formation de Saules arbustifs. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	7110 - Tourbières hautes actives	Non	Potentiel. Mentionné à l'étage montagnard ENS hors périmètre, à rechercher.
	7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Non	Potentiel. Mentionné à l'étage montagnard, forme dégradé des peuplements précédents.
Milieux ouverts et semi-ouverts (12 habitats)	4030 - Landes sèches européennes	Oui	Présent. Principalement aux étages collinéen et montagnard, potentiellement au supra-méditerranéen. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	5110 - Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	Non	Potentiel. Peut-être signalé à tort dans la zone d'étude, seuls les peuplements stables relèvent de la Directive.
	5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Oui	Présent. Seules les formations montagnardes sont communautaires. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Non	Potentiel. A rechercher, remplace les peuplements à genévrier oxycède à partir de l'étage collinéen.
	5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Oui	Potentiel. Cette formation n'est pas rare, fourrés à signaler jusqu'au supra-méditerranéen.
	6120 - Pelouses calcaires de sables xériques	Non	Présent. Non mentionné sur le bassin versant, la présence de cet habitat a été mise en évidence récemment sur les alluvions de plusieurs cours d'eau du Massif Central ardéchois. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Non	Présent. Observé çà et là dans la zone d'étude, en plusieurs groupements distincts. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Non	Potentiel. Observé çà et là au montagnard, hors site d'étude. A rechercher dans les secteurs favorables.
	6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Non	Présent. Çà et là sur la zone d'étude.
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Non	Présent. Peuplements abondants du supra-méditerranéen (avalaison) au montagnard, sous forme de plusieurs groupements distincts. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.	

Grands milieux	Habitat générique NATURA 2000	FSD	Commentaires
	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Non	Présent. Cet habitat a fait l'objet d'une étude spécifique sur le territoire étudié. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	6520 - Prairies de fauche de montagne	Non	Présent. Remplace les peuplements précédents à l'étage montagnard.
Milieux rocheux (3 habitats)	8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	Non	Potentiel. (Les éboulis non végétalisés ne relèvent pas de la Directive).
	8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Non	Présent. A la faveur d'escarpements rocheux, ces peuplements sont souvent riches en espèces endémiques. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Non	Présent. Souvent en mosaïque avec les peuplements précédemment cités. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
Milieux forestiers (8 habitats)	9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Non	Présent. Notamment à l'étage montagnard. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Non	Potentiel. Chênaie sessile-hêtraie, seuls les peuplements où le hêtre est abondant relèvent de la Directive.
	9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio européennes du <i>Carpinion betuli</i>	Non	Potentiel. Rattachement à la Directive à préciser.
	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Oui	Présent. Sur la majeure partie des linéaires des cours d'eau, certains groupements ne pourraient toutefois pas relever de la Directive sur le site d'étude. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	9180 - Forêts de pentcs, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Non	Potentiel. A rechercher dans les fonds de vallons favorables.
	92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Non	Présent. A la confluence avec le Rhône. Confirmé lors des premiers inventaires DOCOB.
	9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Non	Potentiel. A rechercher, seuls les peuplements méditerranéens relèvent de la Directive.
	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Oui	A confirmer. Seuls les peuplements du méso-méditerranéen (<i>Quercion ilicis</i>) relèvent de la Directive habitat. Les inventaires DOCOB ont révélé cet habitat à proximité immédiate du périmètre.

Tableau 12 : Les habitats naturels présents ou potentiels sur le périmètre d'étude B6 issus du recueil bibliographique

Pour rappel : la phase préliminaire a permis d'élaborer la trame cartographique de référence comprenant une pré-délimitation des polygones (fond blanc). Ensuite la mise en place de la typologie (entités potentielles ou avérées) des habitats naturels a été élaborée sur la base des références phytosociologiques disponibles.

III.4.2. Les données récoltées lors des inventaires de 2013/2014

- Atlas : cartes 9 à 33 -

La méthode privilégiée a consisté en l'utilisation simultanée de la photo-interprétation sur un parcours déterminé, d'une visite sur site pour vérification et de l'acquisition de données nouvelles. La saisie des résultats sur SIG a été effectuée dès les jours suivants, permettant de ce fait une avancée méthodique du travail et une finalisation de la cartographie par secteurs.

Afin de valider les groupements végétaux caractéristiques des habitats naturels et semi-naturels, des inventaires phytosociologiques exhaustifs ont été réalisés (cf. carte 10 de l'Atlas cartographique). Le nombre de relevés stratifiés à mettre en place pour chaque type de formations a été défini selon la surface couverte par l'habitat. Ils ont permis ainsi d'avoir un échantillonnage représentatif des communautés végétales rencontrées et d'apprécier leur diversité.

Ces relevés ont été établis selon la méthode de coefficient d'abondance-dominance définie par Braun-Blanquet (1928), celle-ci sert à estimer la fréquence de chaque plante dans le relevé. Les inventaires phytosociologiques ont été effectués sur des surfaces homogènes aux plans floristiques et écologiques afin d'éviter les zones de transition en contact avec différentes communautés végétales (problèmes de typicité* des cortèges floristiques).

Les relevés ont été localisés à l'aide de GPS et cartographiés, explicitement nommés, et leurs informations intégrées dans des fiches spécifiques selon le modèle du CBNMC. Une rencontre avec le Conservatoire a eu lieu sur le terrain lors de la phase d'inventaire le 18 juin 2014.

Afin de prendre en compte au maximum la phénologie* des espèces et des habitats, ainsi que les délais de restitution de l'étude, les inventaires ont été réalisés sur les périodes de mars à septembre.

III.4.3. Synthèse des habitats présents sur le site B6

Les investigations de terrain ont permis d'identifier **160 unités de végétation** distinctes, caractéristiques des principaux habitats naturels et semi naturels présents sur le site.

Parmi l'ensemble des habitats identifiés, **19 habitats d'intérêt communautaire** sont mis en évidence et regroupent chacun plusieurs unités élémentaires.

En outre, d'autres habitats naturels méritent d'être considérés au vu de leur patrimonialité, bien que non inscrits à la Directive. Ces formations végétales fond souvent l'objet d'un manque de connaissance sur le plan de leur délimitation phytosociologique, de leur chorologie et de leur fréquence. Néanmoins, ces **15 habitats patrimoniaux** doivent être pris en compte par les différents acteurs de la conservation de la nature.

III.4.4. Habitats remarquables non inscrits à la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Les 15 habitats patrimoniaux sont ici présentés par grandes catégories de végétation. L'évaluation de la valeur patrimoniale se base sur les critères suivants : rareté, vulnérabilité et responsabilité régionale. La région géographique considérée correspond au sud-est du massif central (notamment la Haute-Loire, l'Ardèche et la Drôme).

Les ressources bibliographiques employées sont :

- ➔ La liste rouge des habitats naturels de Rhône-Alpes (Conservatoire Botanique National Massif Central et Conservatoire Botanique National Alpin).
- ➔ Catalogue de la végétation du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Choisnet et Mulot, 2010).

Le résultat obtenu demeure une interprétation sujette à discussion, étant données le manque de connaissances touchant un grand nombre d'habitats patrimoniaux. Cependant, l'expérience acquise par NATURALIA sur le site de la Vallée de l'Eyrieux permet de mettre au point une telle évaluation.

Document de travail

Libellé de végétation	CB	Rattachement phytosociologique	Commentaire	Critères d'évaluation			Valeur patrimoniale
				Rareté régionale	Vulnérabilité régionale	Responsabilité régionale	
Végétations aquatiques, fontinales et amphibies							
Herbier des eaux stagnantes à Potamot crépu (<i>Potamogeton crispus</i>)	22.422	<i>Nymphaeion albae</i> Oberdorfer 1957	Herbiers aquatiques à potamots peu communs à rare selon les espèces concernées.	Assez rare	Données insuffisantes	Faible	Modéré
Herbier enraciné à Nénuphar jaune (<i>Nuphar lutea</i>) et Nénuphar blanc (<i>Nymphaea alba</i>)	22.4311	<i>Nymphaeion albae</i> Oberdorfer 1957	Herbiers aquatiques rares.	Rare	Vulnérable	Faible	Assez fort
Herbier des eaux stagnantes à <i>Callitrichebrutia</i> ou <i>Callitriche hamulata</i>	22.432	Ranunculion aquatilis Passarge 1964	Herbiers aquatiques assez communs sur le plan d'eau stagnante, constituées d'espèces sous-inventoriées et ainsi mal connues (patrimonialité potentielle)	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Faible	Faible
Végétation fontinale collinéenne à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées	54.11	Caricion remotae Kästner 1941	Formation végétale peu rependue dans la région Rhône Alpes.	Peu Commun	Données insuffisantes	Faible	Faible
Landes							
Sarothamnaie supra-méditerranéenne à Chêne vert	31.841	Sarothamnion scoparii Tüxen ex Oberdorfer 1957	Formation végétale assez mal connue, semble rare dans le Massif central	Assez rare	Données insuffisantes	Faible	Modéré
Pelouses sèches							
Pelouse annuelle à Arnoséris naine et Spergule de Morison	35.21	Thero-Airion Tüxen ex Oberdorfer 1957	Groupe à Arnoséris naine et Spergule de Morison est peu fréquente, sur une aire de répartition restreinte au sud-est de la France, se développant sur substrat rocheux acides, à l'étagé supraméditerranéen,	Peu commun	Non menacé	Forte	Modéré

Pelouse annuelle acidiphile à Silène de France (<i>Silene gallica</i>) et Pied-d'oiseau comprimé (<i>Ornithopus compressus</i>)	35.3	<i>Helianthemion guttati</i> Br.-Bl. Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940	Formation rare dont la répartition en France se limite à la frange nord du domaine méditerranéen.	Rare	Quasi-menacé	Moyenne	Assez fort
Pelouse annuelle thermophile à Crucianelle à feuilles étroites (<i>Crucianella angustifolia</i>) et Catapode des graviers (<i>Micropyrum tenellum</i>)	35.3	<i>Helianthemion guttati</i> Br.-Bl. Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940	Formation rare dont la répartition en France se limite à la frange nord du domaine méditerranéen.	Rare	Quasi-menacé	Moyenne	Assez fort
Prairie collinéenne à Renoncule rampante et Jonc à tépales aigus	37.2	<i>Ranunculo repentis-Juncetum acutifl. ori</i> Billy 2000	Groupe assez fréquent mais dont l'aire de répartition se limite au Massif central (formation typique de cette aire géographique)	Peu Commun	Données insuffisantes	Moyenne	Modéré
Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies							
Prairie du collinéen inférieur à Menthe suave et Jonc à tépales aigus	37.22	<i>Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis</i> Tüxen 1947	Formation présente uniquement dans la partie sud-est du Massif Central, ou elle est peu fréquente.	Assez rare	Données insuffisantes	Forte	Fort
Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale	37.32	<i>Nardo strictae-Juncion squarrosi</i> (Oberdorfer 1957) Passarge 1964	Habitat rare en France et peu fréquent dans le Massif Central, vulnérable à la fertilisation des milieux.	Assez rare	Quasi-menacé	Moyenne	Assez fort
Pelouse mésohygrophile à Sélin des Pyrénées (<i>Epikeros pyrenaicus</i>) et Jonc raide (<i>Juncus squarrosus</i>)	37.32	<i>Nardo strictae-Juncion squarrosi</i> (Oberdorfer 1957) Passarge 1964	Habitat rare en France et peu fréquent dans le Massif Central, vulnérable à la fertilisation des milieux.	Assez rare	Quasi-menacé	Moyenne	Assez fort
Forêts							
Chênaie pédonculée - Frênaie à Géranium nouveau (<i>Geranium nodosum</i>)	41.3	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i> Rameau 1996 nom. inval.	Formation forestière méconnue dont la répartition se limite à la frange méridionale du Massif central.	Rare	Données insuffisantes	Moyenne	Assez fort

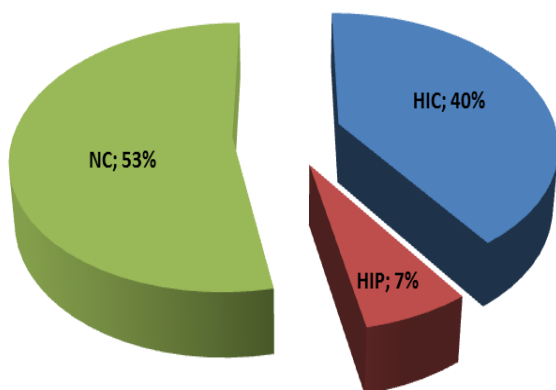
Chênaie sessiliflore collinéenne acidiphile	41.5	Hieracio praecoci-Quercetum petraea Billy 1997	Forêt climacique, groupement assez typique du Massif Central	Assez rare	Quasi-menacé	Moyenne	Assez fort
Chênaie pubescente neutroclinophile supraméditerranéenne à Sauge glutineuse (Salvia glutinosa)	41.71	Quercion pubescenti-sessiliflorae Br.-Bl. 1932	Formation peu fréquente dans le Massif Central, retrouvée sur les contreforts méridionaux	Assez Rare	Non menacé	Faible	Modéré

Tableau 13: Synthèse des habitats remarquables non-inscrits à la Directive Habitats

III.4.5. Habitats remarquables inscrits à la Directive « Habitats, Faune, Flore »

A NOTER : après la phase du recueil bibliographique et les prospections de terrain, ce sont 19 habitats génériques communautaires, dont 4 **prioritaires**, qui sont avérés sur le site B6. Tel qu'indiqué dans la figure 11 ci-dessous, un peu moins de **la moitié des habitats** présents sont **d'intérêt communautaire (47%)**.

L'ensemble des données surfaciques et calculs ont été effectués sur la base du périmètre d'étude **DOCOB B6 (20 173 ha)**.



- Au total, **40 %** des habitats représentent un intérêt communautaire (**HIC**), soit 8 069 hectares. Parmi ces 19 habitats génériques, 4 sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire (**HIP**) avec une superficie de 1 412 hectares, soit près de **7%** du site B6.
- **53%** des habitats n'appartiennent pas à la Directive « Habitats-Faune-Flore » (**NC**), soit près de 10 692 hectares.

Figure 26: Représentativité des habitats (dominants et dominés non-dissociés) inscrits à la Directive Habitat

Dans la carte ci-après chaque surface de couleur grise est occupée à 100% par des habitats non communautaires. En revanche, les secteurs colorés en orange ou marron possèdent l'intégralité de leur surface en habitats communautaires (HIC, HIP) ou une portion non dominante d'habitats de l'annexe 1 de la Directive. Afin d'obtenir l'information en détail, merci de vous référer à l'atlas cartographique relatif aux habitats naturels.

Dans le tableau ci-après figure l'ensemble des habitats naturels communautaires inventoriés par NATURALIA en 2013 et 2014. Pour rappel, la superficie totale du site B6 est de **20 173 hectares**. Les habitats à forte valeur patrimoniale (HIC et HIP) sont illustrés à la suite du tableau. La référence de la photographie associée est faite dans l'avant dernière colonne du tableau.

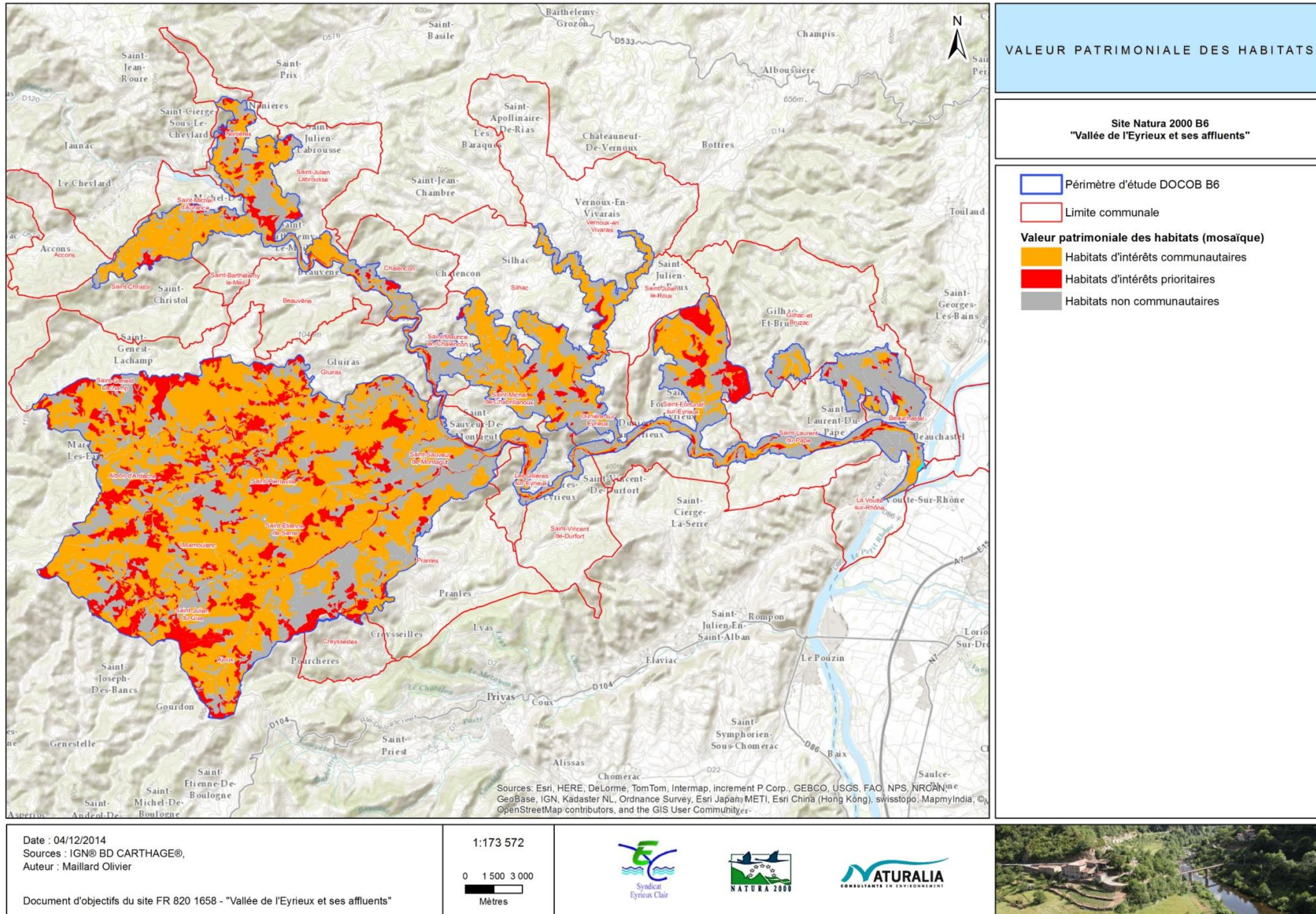


Figure 27: Distribution des habitats d'intérêt communautaire et communautaire prioritaire (habitats dominants et dominés non-dissociés)

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE	Photo	Valeur patrimoniale (1)
Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	2,15	0,01	-	Modérée
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1,94	0,01	A	Modérée
	3280	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	78,40	0,39	B	Assez forte
Landes	4030	Landes sèches européennes	76,23	0,38	C	Assez forte
	5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	198,26	0,98	D	Assez forte
	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	1 259,35	6,22	E	Modérée
Pelouses	6120*(2)	Pelouses calcaires de sables xériques*	0,54	0,003	-	Très fort
	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)*	1 182,79	5,84	F	Forte
	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	10,21	0,05	G	Assez fort
Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	17,84	0,09	H	Assez forte
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	21,67	0,11	-	Modérée
Prairies mésophiles	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	767,96	3,79	I	Forte
	6520	Prairies de fauche de montagne	9,06	0,04	J	Assez forte
Formations des escarpements rocheux	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	81,89	0,40	K	Assez forte
	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	26,41	0,13	L	Forte
Forêts hygrophiles à mésophiles	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	344,14	1,70	N	Assez forte

GRANDS TYPES D'HABITATS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000	SURFACE (HA)	% SUR LE SITE	Photo	Valeur patrimoniale (1)
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion <i>incanae</i> , Salicion <i>albae</i>)*	139,60	0,69	O	Assez forte
	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	41,34	0,20	P	Fort
Forêts sèches	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	5 219,05	25,78	M	Assez forte
Total			9481	47 %		

(1) La valeur patrimoniale résulte de la combinaison de différents facteurs concernant le statut intrinsèque de l'habitat (réglementation européenne, liste rouge régionale des végétations de Rhône-Alpes), et portant également sur les aspects qualitatifs locaux (typicité, représentativité, état de conservation).

(2) Les habitats d'intérêt communautaires prioritaires sont représentés en gras avec un astérisque.

Tableau 14 : Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

Ainsi, le tableau suivant indique la répartition des habitats d'intérêt communautaire selon leur valeur patrimoniale (cf. Atlas carte 64).

Valeur patrimoniale	Faible	Modérée	Assez forte	Forte	Très forte
Pourcentage total	0 %	6,35 %	30,52%	9,96%	0,003 %

Tableau 15 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire selon leur valeur patrimoniale

Par ailleurs les plans d'eau stagnante observés sur le site ne présentent pas de communauté végétale caractéristique (absence d'herbier aquatique). Ainsi si les biotopes du type mares, bassins et petits étangs sont bien présents mais ne correspondent pas à la définition de l'habitat d'intérêt communautaire des eaux stagnantes (code EUR : 3130).

Le recueil bibliographique mettait en exergue la présence de manteaux arbustifs à *Juniperus oxycedrus* qui étaient alors affiliés à la directive habitat 92/43/CEE en tant qu'habitat d'intérêt communautaire 5210-Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. Hors, après analyse des relevés phytosociologiques et mise en correspondance avec les référentiels d'usages, cette formation a été retenue comme un faciès à *Juniperus oxycedrus* des fourrés saxicoles à Amélanchier oval et Buis toujours-vert (Alliance du *Berberidion vulgaris*) et ainsi rapportés à l'habitat d'intérêt communautaire 5110-Formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.).

Après analyse la formation 8110 – Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival et 9340 – Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* n'ont pas été mises en évidence.



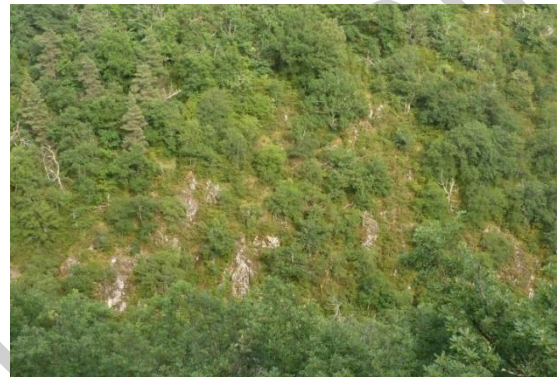
A : 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*



B : 3280 -Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*



C : 4030 - Landes sèches européennes



D : 5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)



E : 5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*



F : 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)



G : 6230* - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et



H : 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

des zones submontagnardes de l'Europe continentale)



I : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)



J : 6520 - Prairies de fauche de montagne



K : 8220 - Penten rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique



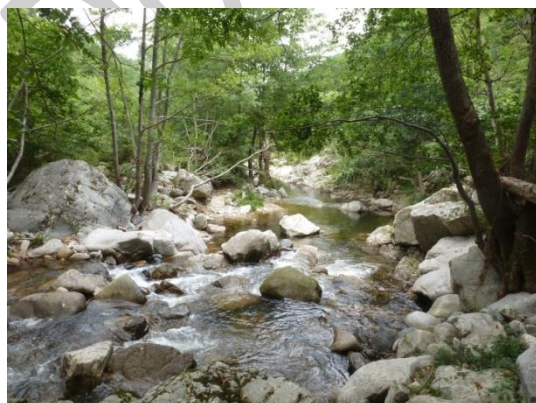
L : 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii



M : 9260 - Forêts de *Castanea sativa*



N : 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)



O : 91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus*



P : 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Figure 28 : Planche photo des principaux habitats naturels d'intérêt communautaires présents sur site

Dans la carte ci-après sont indiqués les secteurs de présence d'habitats d'intérêt communautaire, sous forme dominante ou avec des recouvrements inférieurs, en mosaïque avec d'autres groupements non communautaires. Au regard du principe de mosaïque défini précédemment, un même polygone peut héberger un ou plusieurs habitats communautaires, qui seront à considérer quel que soit le niveau de recouvrement (parfois seulement égal à 1% de la surface totale des habitats). Cette cartographie vise à prévenir les porteurs de projet de la présence pour un polygone donné, d'au moins un habitat relevant de l'Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

A noter que la présence d'une végétation donnée est étroitement liée à l'évolution naturelle des milieux. Sa présence sur l'atlas cartographique du DOCUGE est l'image d'une situation à l'heure des prospections (2013-2014) justifiant une mise à jour continue de la cartographie sur des pas de temps réguliers afin d'avoir un reflet le plus exact possible de la réalité. Ainsi, bien que le DOCUGE puisse être considéré comme un porteur à connaissance essentiel, l'élaboration de projets soumis à évaluation d'incidences justifie la mise en place de nouveaux inventaires de terrain complémentaires.

La fiche de validation de la caractérisation et de la base de données des habitats naturels et semi-naturels par le CBNMC se trouve en annexe X du DOCUGE. Les fiches habitats sont en annexe X.

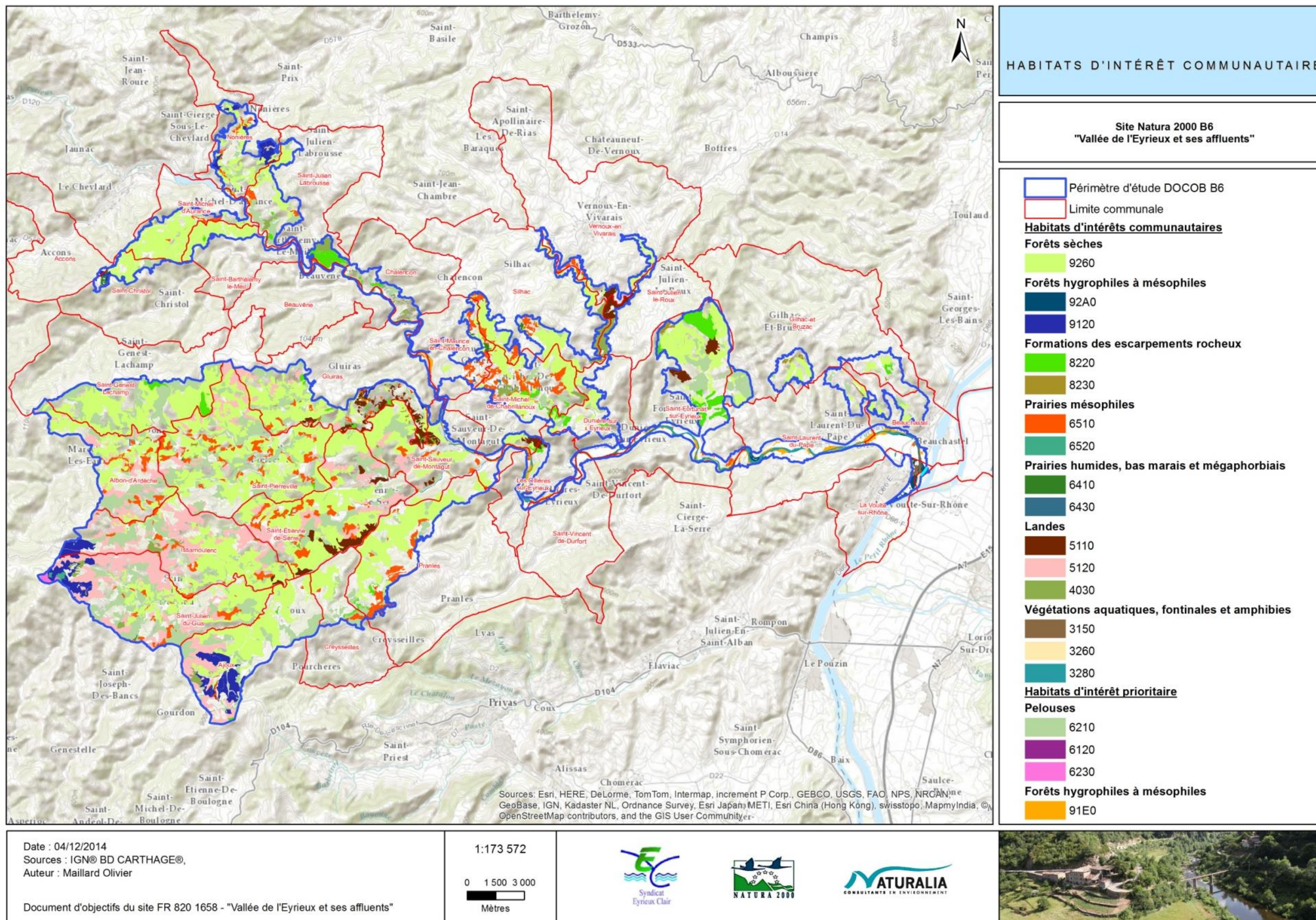


Figure 29 : Distribution des habitats d'intérêt communautaire du site B6 (habitats dominants et dominés non-dissociés)

III.5. LA FLORE

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire – ANNEXE 3- III.2-

La constitution de cette partie repose sur les investigations et analyses de NATURALIA, ainsi que les données recueillies auprès de différents organismes, notamment via le Pôle d'Inventaire Flore. Ainsi que le Conservatoire Botanique National Méditerranée Corse et le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.

III.5.1. Rappel de la méthodologie de récolte des données

Concernant la flore, aucune espèce de la Directive « Habitats » n'est inscrite au FSD, ni au porté à connaissance de 1997. Aucun inventaire spécifique n'a donc été réalisé pour ce compartiment dans le cadre de cette étude DOCUGE.

Aussi les investigations de terrain concernant le compartiment « flore » se sont focalisées sur la reconnaissance et la localisation des habitats naturels. Toutefois, le recueil bibliographique a permis de mettre en avant des espèces présentant un intérêt patrimonial sur le site B6, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette liste a été validée avec les observations *in situ*.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Protection :

PR = Protection régionale

PN = Protection nationale

ESPECE	Protection	IUCN Régional	SITUATION SUR L'AIRE D'ETUDE
ACHILLÉE TOMENTEUSE <i>Achillea tomentosa</i>	-	EN	Espèce peu fréquente. Mise en exergue sur les pelouses sèches du massif basaltique de la Chirouse sur la commune de Pranles (SBA, 2009), à rechercher dans les configurations similaires.
ORCHIS A FLEURS LACHES <i>Anacamptis laxiflora</i>	PR	NT	Espèce relativement commune à l'échelle de la région Rhône-Alpes mais inféodée à des milieux sensibles (prairies humides, suintements). Observée sur le site des bords de la Glueyre (BARRET, 2010 ; GILLARD, 2010)
CHARDON DU VIVARAIS <i>Carduus vivariensis</i>	-	LC	Espèce sub-endémique nationale (France, Espagne) mais commune dans son aire d'occurrence, notamment dans le Massif-central. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude, à l'étage collinéen.
LAICHE APPAUVRIE <i>Carex depauperata</i>	PR	VU	Espèce fréquentant, surtout en région Rhône-Alpes, les lisières des chênaies pubescentes du Bas-Vivarais (bois de Paiolive), elle devient nettement plus rare ailleurs, où elle semble régresser. Mise en évidence au sein de l'ENS (lieu-dit Chaudebrie) en 2010 par Julien BARRET (Biodiv).

CENTAUREE EN PEIGNE <i>Centaurea pectinata</i>	-	LC	Espèce sub-endémique nationale (France, Espagne) mais commune dans son aire d'occurrence, notamment dans le Massif-central. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
CISTE A FEUILLES DE LAURIER <i>Cistus laurifolius</i>	-	VU	Espèce rare dans la région considérée, limitée à quelques contreforts thermophiles sur silice. Les populations sont souvent réduites et menacées (urbanisation, débroussaillage en bords de routes...). Sur le site, cette espèce est connue dans l'ENS de la Glueyre, ainsi que sur les pentes exposées au sud et dominant de Saint-Laurent-du-Pape.
ŒILLET DU GRANIT <i>Dianthus graniticus</i>	-	LC	Espèce endémique du Massif-central, commune dans son aire d'occurrence. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
EPIACTIS DU CASTOR <i>Epipactis fibri</i>	-	EN	Espèce endémique nationale, limitée à la vallée du Rhône, entre Lyon et Montélimar. Observée lors des 24 heures naturalistes à la Voulte, en bordure du Rhône.
FETUQUE D'Auvergne <i>Festuca arvernensis</i>	-	LC	Espèce sub-endémique nationale (France, Espagne) mais commune dans son aire d'occurrence, notamment dans le Massif-central. Deux sous-espèces sont habituellement reconnues (subsp. <i>arvernensis</i> et subsp. <i>costei</i>). Nombreuses citations dans le périmètre d'étude, domine certaines pelouses vivaces.
GAGÉE DE BOHÈME <i>Gagea bohemica</i>	PN	NT	Espèce peu fréquente, inféodée aux tonsures sèches sur basaltes et silices. Le site d'étude affiche de nombreux biotopes* favorables, permettant une bonne implantation de ce taxon. Elle reste toutefois largement sous-observée au regard de sa phénologie précoce (février-mars).
GAGÉE JAUNE <i>Gagea lutea</i>	PN	LC	Espèce d'affinité montagnarde des pelouses et lisières. Une seule citation sur l'ENS (GILLARD, 2010).
EPERVIÈRE ÉTOILÉE <i>Hieracium stelligerum</i>	-	LC	Espèce endémique du sud de la France, découverte lors des premières prospections DOCOB sur la partie basse du site d'étude.
MILLEPERTUIS ANDROSEME <i>Hypericum androsaemum</i>	PR	LC	Espèce relativement fréquente à l'échelle de la région Rhône-Alpes, elle colonise des rochers ombragés suintants en bordure de cours d'eau et des sources.
MARGUERITE DE MONTPELLIER <i>Leucanthemum monspeliense</i>	-	LC	Espèce sub-endémique nationale (France, Espagne) mais commune dans son aire d'occurrence, notamment dans le Massif-central. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
CERFEUIL NOUVEUX <i>Myrrhoides nodosa</i>	-	EN	Espèce rare en France, et dont le statut de spontanéité est largement discuté. Sur le site d'étude, elle a été mise en évidence au niveau d'une ancienne bergerie où plusieurs centaines de pieds ont été observés.
PULMONAIRE A LONGUES FEUILLES <i>Pulmonaria</i>	-	LC	Espèce sub-endémique nationale mais commune dans son aire d'occurrence, notamment dans le Massif-central (sous espèce <i>cebenensis</i>). Quelques citations dans le périmètre d'étude.

<i>longifolia</i>			
RESEDA DE JACQUIN <i>Reseda jacquini</i> Rchb.	PR	LC	Espèce sub-endémique nationale (France, Espagne) mais commune dans son aire d'occurrence, notamment dans le Massif-central. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
JOUBARBE D'Auvergne <i>Sempervivum tectorum subsp. arvernense</i>	-	LC	Espèce endémique du Massif-central, commune dans son aire d'occurrence. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
SENEÇON A FEUILLES D'ADONIS <i>Senecio adonidifolius</i>	-	LC	Espèce endémique du Massif-central, commune dans son aire d'occurrence. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
SPIRANTHE D'ETE <i>Spiranthes aestivalis</i>	PN	EN	Espèce bien représentée dans le Massif-central, en régression forte sur le reste du territoire national. Une petite population identifiée en marge du site d'étude sur la commune de Pranles (lieu-dit Chamarouan).
SERPOLET LUISANT <i>Thymus nitens</i>		LC	Espèce endémique du Massif-central, commune dans son aire d'occurrence. Nombreuses citations dans le périmètre d'étude.
FAUSSE AVOINE <i>Ventenata dubia</i>	-	NT	Espèce peu commune dans le Massif-central, la majorité des stations sont liées aux portions basaltiques. Mise en exergue en bordure de route à la Chirouse sur la commune de Pranles (SBA, 2009)
PULSATILLE ROUGE <i>Pulsatilla rubra</i>	PR	NT	Espèce bien représentée dans le Massif – central, quasi absente sur le reste du territoire national. En forte régression au niveau régional à cause du déclin de son habitat.

Tableau 16 : Synthèse bibliographique des espèces floristiques patrimoniales présentes sur le site d'étude B6

III.5.2. Généralités sur la flore du site B6

LA FLORE VASCULAIRE

Parmi les éléments remarquables, 18 taxons sont classés « En danger » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, 7 sont dans la catégorie « Vulnérable » et 21 sont « Quasi menacé ».

Une grande partie des espèces patrimoniales du site sont liées aux habitats ouverts de pelouses sèches, souvent retrouvées en mosaïque avec les affleurements rocheux. Dans ce contexte on rencontre les pelouses maigres rocailleuses sur sols superficiels. Ces pelouses accueillent notamment les taxons remarquables suivant : Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*), Chardon du Vivarais (*Carduus nigrescens subsp. vivariensis*), Œillet des terrains granitiques (*Dianthus graniticus*), Sénéçon à feuilles d'Adonis (*Jacobaea adonidifolia*), Marguerite de Montpellier (*Leucanthemum monspeliense*), Réséda de Jacquin (*Reseda jacquini*), Thym luisant (*Thymus nitens*). Sur les parois rocheuses, on observe une végétation chasmophytique dont certains éléments sont patrimoniaux : Épervière étoilée (*Hieracium stelligerum*).

Ciste à feuilles de laurier (*Cistus laurifolius*) abondant au sein des maquis en bordure de route, le site B6 héberge l'essentiel des populations régionales.

Aux abords des forêts et dans les sous-bois frais, d'autres espèces patrimoniales peuvent être observées : Gagée jaune (*Gagea lutea*), Millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum*), Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*).

L'Épipactis du castor (*Epipactis fibri*) est une endémique du bassin moyen du Rhône, commune pour l'heure seulement de la région Rhône-Alpes qui possède à cet égard une forte responsabilité pour la conservation. Elle a été mentionnée sur le site dans les ripisylves, sur la commune de la Voulte-sur-Rhône.

L'ouverture et l'orientation est/ouest de la vallée de l'Eyrieux sur le couloir Rhodanien permet d'adjoindre au climat dominant des irradiations méridionales, notamment dans le secteur de la basse vallée de l'Eyrieux. La basse vallée de l'Eyrieux est en ce sens représentatif d'un secteur de transition climatique entre le climat méditerranéen et un climat plus tempéré. Ces discontinuités climatiques se retrouvent au sein des assemblages floristiques qui forment des mélanges originaux d'espèces rattachées à des secteurs biogéographiques différents.

C'est au sein des formations supra méditerranéennes appauvries en élément méditerranéen, sur un substratum constitué de roches métamorphiques que s'expriment deux belles populations de ***Cistus pouzolzii*** localisées favorablement sur deux versants des affluents gauche de l'Eyrieux : la Dunière et le Doulet. Ces stations se localisent à plus d'une trentaine de kilomètres au nord de la station la plus septentrionale historiquement connue en Sud Ardèche.

Cette découverte permet de revoir l'aire de distribution de l'espèce mais met également en exergue l'intérêt et l'originalité botanique de la vallée de l'Eyrieux, espace de transition "phytoclimatique". (cf. Annexe 6 POUMAILLOUX A. *Découverte de Cistus pouzolzii Delile, 1840 dans les Boutières*. 2015).

D'autres espèces, peu communes dans le Massif Central et liées à des conditions écologiques précises ou bien sub-endémiques, sont observées sur le site B6. Des cortèges sont liés aux ponctuations basaltiques comme l'Achillée tomenteuse (*Achillea tomentosa*), la Gagée de Bohême (*Gagea bohémica*), l'Orpin velu (*Sedum villosum*), le Jonc en têtes (*Juncus capitus*), Saxifrage de Prost (*Saxifraga pedemontana subsp. prostii*) présente sur les parois rocheuses et les éboulis. Les cortèges inféodés aux prairies humides (fauchées ou pâturées) comme Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), Spirante d'été (*Spiranthes aestivalis*), et les cortèges de milieux tourbeux comme la Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), la Gentiane des marais

(*Gentiana pneumonanthe*). On notera également le Cerfeuil noueux (*Chaerophyllum nodosum*), Trèfle des bois (*Trifolium sylvaticum*), Venténate douteuse (*Ventenata dubia*).

Par ailleurs, parmi les espèces listées dans la Directive « Habitats Faune Flore » (1992), un unique taxon a été mis en évidence dans le secteur d'étude à l'issue du recueil bibliographique préalable et des inventaires de terrain. En effet, la Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*), plante patrimoniale listée dans l'annexe IV de la Directive, est connue sur plusieurs stations regroupant environ une vingtaine d'individus ; une station est localisée sur la commune de Creysseilles et deux autres sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux. Au vue des connaissances actuelles, la présence de l'espèce apparait réduite à une population de très petite taille, ne représente pas un intérêt majeur pour le réseau NATURA 2000. En effet, le site B6 héberge des populations marginales, dont la conservation ne remet pas en cause le maintien de l'espèce au niveau régional.

Au total, 7 taxons n'ont pas été revus récemment, ni dans l'ENS, ni sur le site Natura 2000.

Chaerophyllum nodosum, n'est pas indigène sur le site, il investit les vestiges d'une ancienne ferme et les marges de parcours ovins.

L'essentiel des espèces endémiques ou subendémiques du Massif central recensées sur le site, sont localement communes et n'apparaissent donc pas menacées (*Dianthus graniticus*, *Festuca arvernensis*, *Reseda jacquinii*, *Leucanthemum monspeliense*, ...).



A : Ciste à feuilles de Laurier



B : Millepertuis androsème



C : Spiranthe d'été

Le tableau ci-après présente les espèces floristiques patrimoniales qui ont été identifiées lors des inventaires de 2013.

Flore	Réglementation EU	Déterminantes ZNIEFF RA	Statut protection	Statut patrimonial	Enjeux régional	Vulnérabilité locale	Enjeux de conservation locale
Achillée tomenteuse <i>Achillea tomentosa</i> L., 1753		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Assez rare et en danger (EN) en Rhône-Alpes	Assez fort	Moyenne	Assez fort
Arnoséris <i>Arnoseric minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811				Peu commune en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Asplénium à feuilles alternes <i>Asplenium x alternifolium</i> Wulfen, 1781				Assez rare en Rhône-Alpes	Modéré	Inconnue	Modéré
Bident à feuilles tripartites <i>Bidens tripartita</i> L. subsp. <i>tripartita</i>				Commun	Nul	Faible	Négligeable
Chardon du Vivarais <i>Carduus nigrescens</i> subsp. <i>vivariensis</i> (Jord.) Bonnier & Layens, 1894		x		Endémique sud de la France	Modéré	Faible	Faible
Centaurée en peigne <i>Centaurea pectinata</i> L. subsp. <i>pectinata</i>		x		Peu commune en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Cératophylle immergé <i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753		x		Peu commune en Rhône-Alpes	Faible	Inconnue	Faible
Cerfeuil noueux <i>Chaerophyllum nodosum</i> (L.) Crantz, 1767				Très rare et Vulnérable (VU) en Rhône-Alpes	Fort	Moyenne	Fort
Ciste à feuilles de Laurier <i>Cistus laurifolius</i> L., 1753		x		Rare et Vulnérable (VU) en Rhône-Alpes	Fort	Moyenne	Fort
Ciste de Pouzolz <i>Cistus pouzolzii</i> , Delide., 1840		x		Endémique des Cévennes et de l'Atlas (Afrique du Nord)	Très fort	Fort	Très fort
Cotonéaster à feuilles entières <i>Cotoneaster integerrimus</i> Medik., 1793				Commun dans les Alpes, peu commun dans le massif central	Faible	Faible	Faible
Bleuet <i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762				Commun en Rhône-Alpes	Nul	Faible	Négligeable
Œillet du granit <i>Dianthus graniticus</i> Jord., 1849		x		Endémique du massif central	Modéré	Faible	Faible
Mousse aquatique <i>Fontinalis antipyretica</i> Hedw.				Très rare en Rhône-Alpes	Fort	Inconnue	Fort
Gentiane des marais <i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753				Assez rare et quasi-menacée (NT) en Rhône-Alpes	Assez fort	Forte	Fort
Glycérie à feuilles pliées				Commun	Nul	Faible	Négligeable

<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827							
Epervière étoilée <i>Hieracium stelligerum</i> Froël., 1838		x		Taxon rare en Rhône-Alpes	Assez fort	Faible	Modéré
Millepertuis androsème <i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753			Protection régionale Rhône-Alpes	Peu commun en Rhône-Alpes	Modéré	Faible	Faible
Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Très rare et en danger (EN) Rhône-Alpes	Très fort	Forte	Très fort
Isolépis sétacé <i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810		x		Peu commun en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Séneçon à feuilles d'Adonis <i>Jacobaea adonidifolia</i> (Loisel.) Mérat, 1812				Peu commun en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Jonc des crapauds <i>Juncus bufonius</i> L., 1753				Commun	Nul	Faible	Négligeable
Jonc en têtes <i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772		x		Rare et en danger (EN) Rhône-Alpes	Fort	Moyenne	Fort
Lathrée clandestine <i>Lathraea clandestina</i> L., 1753				Très rare en Rhône-Alpes	Assez fort	Faible	Modéré
Margueritte de Montpellier <i>Leucanthemum monspeliense</i> (L.) H.J.Coste, 1903		x		Sub-endémique Cévennes et Haut Languedoc, assez rare en Rhône-Alpes	Modéré	Faible	Faible
Lis martagon <i>Lilium martagon</i> L., 1753		x		Commun en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Menthe pouliot <i>Mentha pulegium</i> L., 1753				Peu commun en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Grande Naïade <i>Najas marina</i> L., 1753		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Assez rare en Rhône-Alpes	Modéré	Moyenne	Modéré
Petite Naïade <i>Najas minor</i> All., 1773		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Assez rare et quasi-menacée (NT) en Rhône-Alpes	Assez fort	Forte	Fort
Pois élevé <i>Pisum sativum</i> subsp. <i>biflorum</i> (Raf.) Soldano, 1992				Rare et vulnérable (VU) en Rhône-Alpes	Fort	Moyenne	Fort
Pâturin des marais <i>Poa palustris</i> L., 1759		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Peu commun et vulnérable (VU) en Rhône-Alpes	Assez fort	Faible	Modéré
Potamot à feuilles crépues <i>Potamogeton crispus</i> L., 1753				Peu commun en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Pulmonaire à longues feuilles <i>Pulmonaria longifolia</i> subsp. <i>cevennensis</i> Bolliger,				Rare en Rhône-Alpes, endémique du sud de la France	Fort	Faible	Assez fort

1982							
Petite Douve <i>Ranunculus flammula L., 1753</i>				Commun en Rhône-Alpes	Faible	Moyenne	Modéré
Réséda de Jacquin <i>Reseda jacquini Rchb., 1824</i>		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Endémique des Cévennes et des Pyrénées	Modéré	Faible	Faible
Saxifrage continentale <i>Saxifraga fragosoi Sennen, 1929</i>				Assez rare en Rhône-Alpes	Modéré	Faible	Faible
Saxifrage de Prost <i>Saxifraga pedemontana subsp. prostii (Sternb.) D.A.Webb</i>		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Endémique du sud du Massif central	Fort	Faible	Assez fort
Orpin velu <i>Sedum villosum L., 1753</i>		x	Protection régionale Rhône-Alpes	Rare et en danger (EN) en Rhône-Alpes	Fort	Moyenne à forte	Fort
Joubarbe d'Auvergne <i>Sempervivum tectorum subsp. arvernense (Lecoq & Lamotte) Rouy & E.G.Camus, 1901</i>		x		Assez rare en Rhône-Alpes	Modéré	Faible	Faible
Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis (L.) Vill., 1789</i>		x		Très rare et en danger (EN) en Rhône-Alpes	Très fort	Moyenne à forte	Très Fort
Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817</i>	Directive Habitat Faune Flore (Annexe IV)	x	Protection nationale	Rare et en danger (EN) en Rhône-Alpes	Fort	Moyenne	Fort
Serpolet luisant <i>Thymus nitens Lamotte, 1881</i>		x		Endémique des Cévennes et du Haut-Languedoc	Modéré	Faible	Faible
Tulipe du midi <i>Tulipa sylvestris subsp. australis (Link) Pamp., 1914</i>		x		Commun	Nul	Faible	Négligeable
Fausse Avoine <i>Ventenata dubia (Leers) Coss., 1855</i>				Assez rare et quasi-menacée (NT) en Rhône-Alpes	Assez fort	Faible	Modérée

Tableau 17: Synthèse des espèces floristiques patrimoniales inventoriées sur le site B6

III.5.3. Les espèces exotiques invasives sur le site B6

Les végétaux exogènes peuvent avoir une capacité de reproduction et de résistance aux maladies élevée, ainsi qu'une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. Les invasions biologiques sont la deuxième cause de perte de biodiversité au niveau mondial, après la destruction des habitats (MACNEELY & STRAHM, 1997). A cet égard, elles doivent impérativement être prises en compte dans le cadre de la conservation des écosystèmes naturels.

Ainsi sont considérées comme invasives sur le territoire national, les plantes qui, par leur prolifération dans des milieux naturels ou semi naturels, y produisent des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes (CONK & FULLER, 1996).

Le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) a récemment conduit une série d'évaluations en région méditerranéenne française (<http://www.invmed.fr/>) afin d'établir un classement des espèces exotiques rencontrées par ordre de vulnérabilité.

Liste INVMEDE (Espèces végétales exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale) : Afin de justifier et argumenter les listes d'espèces exotiques envahissantes, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (de Porquerolles) a mis en œuvre un système de hiérarchisation des espèces reposant sur l'analyse du risque encouru par l'environnement lors d'introduction d'espèces exotiques. L'analyse de risque utilisée ici est l'analyse développée par Weber & Gut (Weber, 2004) qui considère 3 niveaux de risques (faible, intermédiaire et fort) pour l'environnement si l'espèce se naturalise. Elle est basée sur une série de 12 questions portant essentiellement sur la biologie et la biogéographie de l'espèce et identifie 4 niveaux de dangerosité :

- La liste noire identifie les espèces pouvant présenter des effets sur la santé animale, végétale ou celle de l'environnement ;
- Les espèces de la liste grise sont celles dont le risque ne peut pas être déterminé de façon définitive par manque de données ;
- Les espèces de la liste d'observation sont les espèces qui, à l'issue de l'analyse de risques, sont déclarées présenter un risque moyen (ou intermédiaire) pour l'environnement ;
- Les espèces de la liste blanche sont celles dont la présence constitue un risque faible pour l'environnement (non publiée à ce jour).

Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrains montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.

Les principales espèces exotiques envahissantes (EEE) rencontrées sur le site sont :

- les renouées asiatiques (*Reynoutria gr. japonica*) abondantes sur le cours de l'Eyrieux et à la confluence avec le Rhône. Elle occupe en particulier les grèves des cours d'eau et le sous-bois des forêts rivulaires ;
- le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) largement planté aux abords de l'ancienne voie ferrée et subspontané depuis en de nombreux points du bassin de l'Eyrieux ;
- l'Ailante (*Ailanthus altissima*) qui forme localement d'importantes populations, notamment aux étages collinéen et supra-méditerranéen.

- ainsi qu'un lot d'espèces fréquentes surtout à la confluence Rhône-Eyrieux, un secteur hébergeant le plus grand nombre d'EEE, avec en plus de celles déjà citées : *Acer negundo*, *Amorpha fruticosa*, *Artemisia verlotiorum*, *Buddleja davidii*, *Parthenocissus inserta*, *Symphotrichum x salignum*, *Vitis riparia* ...

L'essentiel des EEE est donc lié au complexe de la basse vallée de l'Eyrieux et du Rhône, avec un pic d'invasion au contact du fleuve. A noter que sur cette portion les peupliers sont atteints d'introgressions (pollutions génétiques) par des cultivars horticoles utilisés en populiculture. *Epipactis fibri* est une espèce sensible à la bonne qualité des ripisylves.

Une espèce envahissante exogène, *Achillea crithmifolia*, présente une extension inquiétante en bordure de route et au sein des pelouses sur la partie basse du bassin de l'Eyrieux et une veille est à mettre en oeuvre.

Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.

D'autre part les voies de communications (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisées par d'autres espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : *Ailanthus altissima*, *Phytolacca americana*, *Robinia pseudoacacia* et *Senecio inaequidens*.

En définitive, pour maîtriser les risques liés à la prolifération des plantes exotiques envahissantes, il apparaît nécessaire de mettre en place un inventaire exhaustif des secteurs sensibles qui portent sur les lits des principaux cours d'eau et les habitats riverains fonctionnellement connectés (fond de vallées cultivées et terrasses alluviales). Cet état de référence est indispensable pour la mise en place d'un suivi des populations de plantes envahissantes.

Le tableau suivant liste les espèces exotiques envahissantes qui ont été identifiés lors des prospections naturalistes en 2013.

Flore	Origine exotique	Caractère invasif avéré	Réglementation EU	Statut patrimonial	Enjeux régional	Vulnérabilité locale	Enjeux de conservation locale
Erable négondo <i>Acer negundo</i> L., 1753	x	x					
Achillée à feuilles de criste marine <i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit., 1802	x			Peu commune en Rhône-Alpes	Faible	Faible	Faible
Ailante <i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	x	x					
Ambrosie à feuilles d'armoise <i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	x	x					
Faux Indigo <i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	x	x					
Armoise annuelle <i>Artemisia annua</i> L., 1753	x	x					
Armoise de Chine <i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	x	x					
Asclépiade de Syrie <i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	x						
Bident à fruits noirs <i>Bidens frondosa</i> L., 1753	x	x					
Mûrier à papier <i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	x	x					
Buddléia de David <i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	x	x					
Souchet robuste <i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	x	x					
Éleusine d'Inde <i>Eleusine indica</i> (L.) Gaertn., 1788	x						
Vergerette annuelle <i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	x						
Vergerette du Canada <i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	x						
Vergerette de Barcelone <i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	x						
Euphorbe à feuilles tachées <i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	x						
Galinsoga cilié <i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	x						
Balsamine de Balfour <i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	x						
Balsamine de l'Himalaya <i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	x						

Lenticule minuscule <i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	x					
Jussie <i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	x	x				
Vigne-vierge <i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	x	x				
Paspale à deux épis <i>Paspalum distichum</i> L., 1759	x	x				
Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i> L., 1753	x	x				
Buisson ardent <i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	x	x				
Renouée à feuilles pointues <i>Reynoutria</i> <i>japonica</i> Houtt., 1777	x	x				
Robinier Faux Acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	x	x				
Sauge verticillée <i>Salvia verticillata</i> L., 1753	x					
Séneçon de Mazamet <i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	x	x				
Sporobole tenace <i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	x	x				
Aster à feuilles de saule <i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	x					
La vigne des rivages <i>Vitis riparia</i> Michx., 1803	x	x				

Tableau 18: Synthèse des espèces floristiques exotiques et/ou invasives sur le site B6

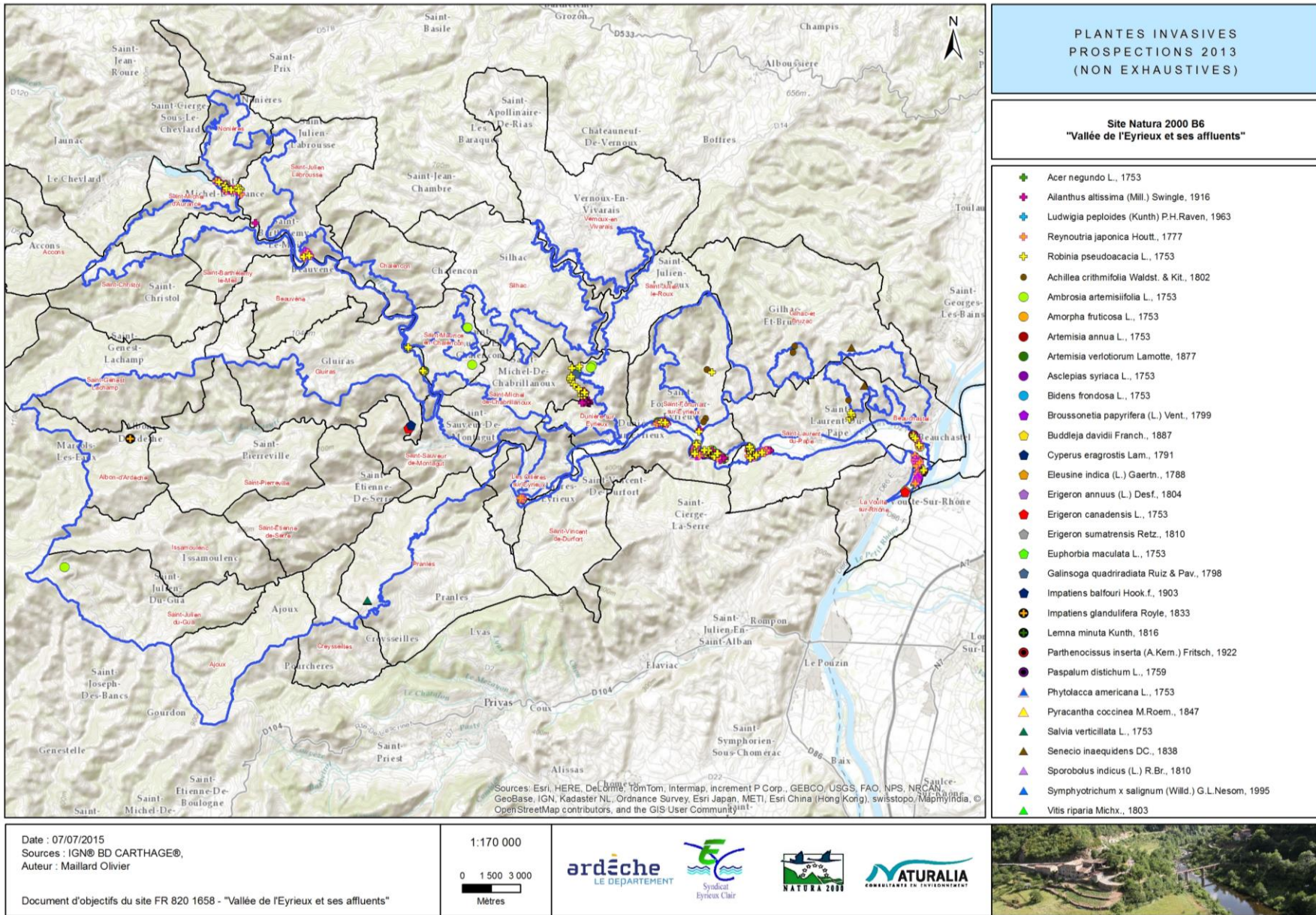


Figure 30: Localisation des espèces exotiques envahissantes sur le site B6

III.6. LA FAUNE

Dans le porté à connaissance de 1997 et dans le Formulaire Standard des Données de 1999, seules 11 espèces inscrites à la Directive « Habitats » sont notées. Compte tenu de la superficie du site d'étude par rapport au périmètre règlementaire tel qu'inscrit au FSD de 1999 (dernière actualisation), la liste d'espèces présentes sur le site se voit donc étoffée. Suite au recueil bibliographique et aux prospections de terrain, cette liste a été mise à jour avec de nombreux ajouts pour chaque groupe comme le montrent les tableaux suivants.






GROUPE D'ESPECES	CODE N2000	ESPECES		
Mammifères	1303	Petit rhinolophe (Chauve-souris)		
	1337	Castor d'Europe		
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune (Crapaud)		
Poissons	1096	Lamproie de Planer		
	1131	Blageon		
	1138	Barbeau méridional		
	1163	Chabot		
Invertébrés	1078	Ecaille chinée* (Papillon)		
	1041	Cordulie à corps fin (Libellule)		
	1083	Lucane cerf-volant (Coléoptère)		
	1092	Ecrevisse à patte blanches		

Tableau 19 : Espèces inscrites au FSD du site B6 – Source : INPN, 1999

GROUPE D'ESPECES	CODE N2000	ESPECES		
Mammifères	1303	Petit Rhinolophe		
	1304	Grand Rhinolophe		
	1310	Minioptère de Schreibers		
	1321	Murin à oreilles échancrées		
	1308	Barbastelle d'Europe		







	1324	Grand Murin		
	1307	Petit Murin		
	1323	Murin de Bechstein		
	1337	Castor d'Europe		
	1355	Loutre d'Europe		
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune		
Poissons	1096	Lamproie de Planer (plus présente)		
	1131	Blageon		
	1138	Barbeau méridional		
	1163	Chabot		
	1134	Bouvière		
	1126	Toxostome		
Invertébrés	1078	Ecaille chinée*		
	1041	Cordulie à corps fin		
	1036	Cordulie splendide		
	1044	Agrion de Mercure		
	1088	Grand capricorne		
	1083	Lucane cerf-volant		
	1065	Damier de la Succise		
	1041	Oxygastra curtisii		
	1092	Ecrevisse à patte blanches		
Flore	1900	Spiranthe d'été		

Tableau 20 : Espèces inscrites au FSD du site B6 en 2015 – Source : INPN, 1999

Toutes les espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » ont fait l'objet d'une fiche descriptive. Des fiches plus simplifiées ont été rédigées pour les espèces de la Directive « Oiseaux », pour les espèces de l'annexe IV de la Directive « Habitats » et pour des espèces à forte valeur patrimoniale.

III.6.1. Les mammifères (hors chauves-souris)

La constitution de cette partie repose sur les investigations et analyses de NATURALIA, ainsi que les données recueillies auprès de différents organismes (ONCFS, LPO, SMEC, Castor et Homme) et tout particulièrement M. Charles FAUGIER

- Atlas : Carte 40 -

RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire -ANNEXE 12-IV.2-

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Présent sur toute la vallée de l'Eyrieux et ses affluents. Le Castor était historiquement connu sur la Gluèyre et l'Auzène où seulement quelques indices ont été retrouvés. Des prospections complémentaires sont donc nécessaires afin d'évaluer la répartition de ces espèces.	ONCFS C. FAUGIER
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	La loutre est connue sur les communes à l'Est du site, près de la confluence avec le Rhône. Des indices de présence ont été trouvés sur la Gluèyre (Cf. plan de gestion de la Gluèyre). Communes concernées : Voulte-sur-Rhône, Ollières-sur-Eyrieux, Beauchastel, Saint Laurent-du-Pape, Saint Pierreville.	PNA Loutre C. FAUGIER
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Beauchastel, Vernoux-en-Vivaraïs, Saint Barthelemy-le-Mey.	C. FAUGIER
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Pranles, Beauchastel, Ollières-sur-Eyrieux, Saint Sauveur-de-Montagut, Issamoulenc, Saint Julien-du-Gua, Creysseilles, Saint Etienne-de-Serre, Saint Laurent-du-Pape, Saint Michel-de- Chabrilanoux, Silhac, Gluiras, Saint Pierreville	C. FAUGIER
Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Châteauneuf-de-Vernoux (hors site B6)	ONCFS C. FAUGIER

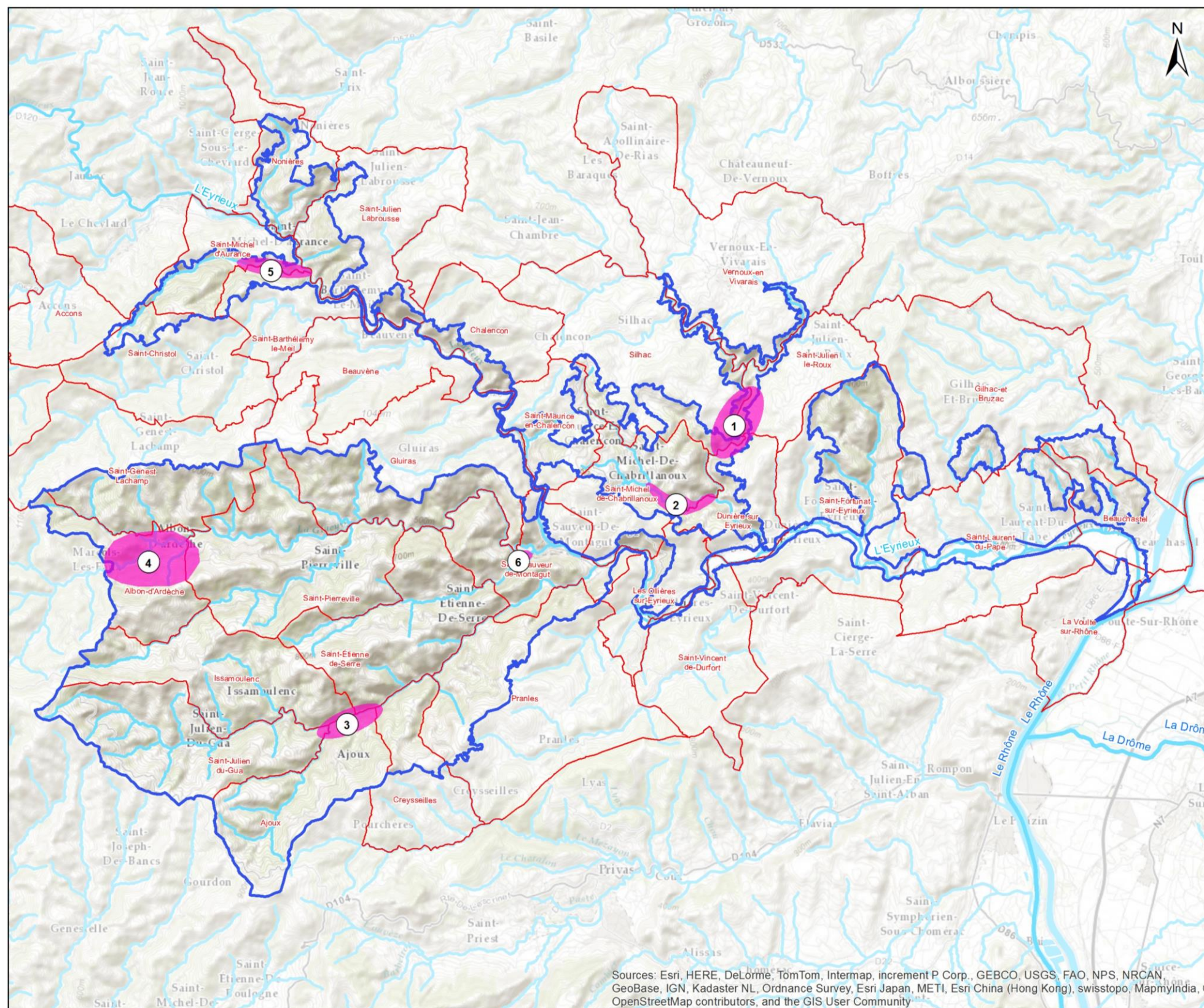
Tableau 21 : Données bibliographiques des mammifères présents sur le site d'étude B6

RAPPEL DES SECTEURS PROSPECTÉS

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire -ANNEXE 12-IV.2-

A partir des éléments bibliographiques et des travaux menés dans le cadre de la rédaction du document de méthodologie d'inventaires annexé, les inventaires de terrain ont été répartis au niveau de secteurs précis et spécifiquement orientés. En effet, au regard de la présence de cours d'eau et zones humides permanentes, les espèces semi-aquatiques ont fait l'objet d'une attention particulière ; le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe ont été recherchés en priorité.

Le choix des secteurs à inventorier dans le cadre de l'étude DOCOB a été fait dans l'optique de compléter les données préexistantes. Ainsi, les secteurs où il n'existait pas de données sur les deux espèces et ceux où le Castor n'avait pas été revu après une première observation ont fait l'objet de prospection durant l'hiver 2013/2014.



MAMMIFERES
DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Périmètre du DOCOB B6
- Limite communale
- Cours d'eau
- Zonage de prospection "castor" et "Loutre"

Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 29/01/2015
Sources : IGN® BD CARTHAGE®, CG 07
Auteur : Maillard Olivier
Mention : Attention, cartographie non exhaustive résultant d'inventaires partiels.
Certaines espèces peuvent être présentes dans des secteurs non prospectés à ce jour.
Document d'objectifs du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

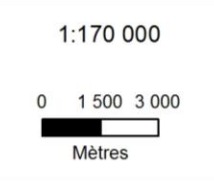


Figure 31: Cartographie des secteurs prospectés pour le Castor et la Loutre

Le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe

- La **Loutre d'Europe** est en pleine expansion dans le département de l'Ardèche (LPO). L'espèce est bien présente sur la rivière l'Eyrieux (LPO Rhône-Alpes 2013) et certains de ses affluents comme la **Gluère**. Sur les cinq secteurs ciblés pour les prospections, trois ont mis en évidence la présence de l'espèce. Les indices réguliers sur certains linéaires prospectés laissent présager la bonne installation et colonisation globale de la Loutre d'Europe au sein du réseau hydrographique du territoire du site B6.
- La répartition du **Castor d'Europe** est encore plus étendue que celle de la Loutre dans le bassin versant de l'Eyrieux. La présence de l'espèce concerne tout le cours de l'Eyrieux et la majorité de ses affluents (ONCFS juin 2013). Néanmoins, certains tronçons de cours d'eau ne présentent pas ou peu d'indices, ou alors la présence est considérée comme douteuse (LPO). Lors des prospections de Naturalia, la présence d'indices réguliers a été avérée sur deux secteurs (rivière de l'Auzène, et la partie amont d'Albon-d'Ardèche sur la Gluère). Ces indices ne sont toutefois pas représentatifs de l'installation d'une cellule familiale (hutte, barrage). Au contraire, il s'agit vraisemblablement d'indices secondaires caractéristiques d'individus isolés certainement à la recherche de nouveaux territoires. Concernant les autres tronçons, l'absence ou quasi-absence de salicacées (biotope non favorable) semble représenter un véritable facteur limitant quant à une installation pérenne de l'espèce.

N°	Site d'échantillonnage	Précisions des choix réalisés	Observations réalisées
1	Ruisseau l'Eve	Absence de données Loutre et Castor	Loutre : Des indices de présence anciens et récents ont été observés. Ces éléments permettent d'affirmer son installation sur le secteur et laisse présager son implantation sur la partie aval de la confluence avec la Dunière. Castor : Aucun indice de présence n'a été observé.
2	Ruisseau le Doulet	Absence de données Loutre et Castor	Loutre : Aucun indice de présence n'a été observé. Castor : Aucun indice de présence n'a été observé.
3	Rivière l'Auzène Partie à l'aval de la confluence avec l'Auzenet	Présence douteuse du Castor Observations ponctuelles de Loutre	Loutre : Plusieurs épreintes ont été observées à divers endroits, ainsi qu'un reste de repas de Crapaud commun à proximité du lieu dit « le pont-du-Moulin ». Castor : Plusieurs bois flottés et coupés ont été observés le long du cours d'eau, notamment au lieu dit « Chabre Figère ».

N°	Site d'échantillonnage	Précisions des choix réalisés	Observations réalisées
4	Ruisseau la Gluère Partie à l'amont d'Albon-d'Ardèche	Castor disparu de cette portion Observations ponctuelles de Loutre	Loutre : Le marquage de la Loutre apparait moins présent. La fréquentation régulière de l'espèce est toutefois confirmée sur le tronçon prospecté. Castor : Présence de bois coupés et flottés à deux endroits spécifiques (lieu dit Salomony et La Pra Moulinage)
5	Ruisseau d'Aurance	Absence de données Loutre et Castor	Loutre : Aucun indice de Loutre n'a été observé. Castor : Aucun indice de présence n'a été observé

Tableau 22 : Résultats des inventaires par secteurs



Indice de présence du Castor sur l'Auzène (Naturalia – sur site)

Epreinte ancienne et récente de Loutre sur L'Eve (Naturalia – sur site)

Reste de repas de Loutre sur l'Auzène (Naturalia – sur site)

Figure 32: Photos d'indices de présences du Castor et de la Loutre

Autres mammifères

La Genette commune étant de réputation très discrète, aucune observation directe d'individus n'a été réalisée. En revanche, un indice de présence caractéristique a été relevé sur le territoire B6. Il s'agit d'un crottier observé sur la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon.

Concernant le Campagnol amphibie, aucune prospection spécifique n'a été programmée. En effet, ce dernier a fait l'objet d'une enquête nationale récente (2009-2012) et déclinée au niveau de chaque région afin de délimiter précisément sa répartition en France métropolitaine. Les données issues de la bibliographie font état de sa présence sur les communes de Beauchastel, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Barthelemy-le-Meil (C. FAUGIER, *com. pers*).

Le Lynx boréal est noté comme disparu du Massif-Central depuis le milieu du 19ème siècle, il aurait été observé à plusieurs reprises en Ardèche entre la fin des années 80 et le début des années 90. Une observation d'un jeune individu dans le secteur des Boutières, sur la commune de Châteauneuf de Vernoux en avril 2012 est jugée probable par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cet individu pourrait provenir de l'Ain ou de la Drôme à la recherche de nouveaux territoires (Mammifères sauvages d'Ardèche – Charles FAUGIER ; 2012). **Il s'agit de la seule observation réalisée à proximité du site d'étude.**

Document de travail

III.6.2. Synthèse des espèces de mammifères présentes sur le site (hors chauves-souris)

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des données existantes sur le site B6, elles sont issues à la fois des données bibliographiques et des prospections de terrain spécifiques.

DH = Directive Habitats II, IV et V

PN = Protection Nationale

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

EX : Eteint

NT : Quasi menacé

EW : Eteint à l'état sauvage

LC : Préoccupation mineure

CR : En danger critique d'extinction

DD : Données insuffisantes

EN : En danger

NE : Non évalué

VU : Vulnérable

Espèce	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site B6 (observations et données bibliographiques)	Valeur patrimoniale locale
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	PN, DH II, IV CR	Milieus aquatiques	Bien représentée dans tout le bassin de l'Eyrieux. Des indices de présence observés en 2013 permettent d'affirmer sa présence sur les rivières de l'Eve vers le lieu dit la Bache, et de la Gluyère (lieu-dit la Pra Moulinage, et d'avérer sa présence sur les rivières de l'Auzène et la Dunière.	Forte
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	PN, DH II, IV et V LC	Cours d'eau avec profondeur minimale de 60cm. Formations boisées rivulaires de type saulaie pour son alimentation Faible pente Absence d'une vitesse permanente élevée du courant	Bien représentée dans tout le bassin de l'Eyrieux, sa présence est confirmée lors des prospections de terrain sur la Dunière, le Charnut, la Gluyère et l'Auzène ; ces deux dernières ont montré des traces de passage mais aucune trace de sédentarisation.	Assez forte
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	PN CR	Rives des milieux aquatiques. Il est également présent dans les marais et les terres cultivées	Présent au niveau de cours d'eau permanant de la commune de Beauchastel, Vernoux-en-Vivaraïs et Saint Barthelemy-le-Meil	Assez forte
Genette commune <i>Genetta genetta</i>	PN, DH V LC	Milieus fermés et rocailleux	Un crottier à été observé à Saint-Maurice-en-Chalencon, au lieu dit « Doulet ».	Modérée

Tableau 23 : Tableau récapitulatif des espèces de mammifères à valeur patrimoniale (Hors chauves-souris)

Autres espèces présentes sur le site :

Les espèces non protégées en droit français ne sont pas mentionnées, mais sont bien présentes sur le site B6 comme par exemple le sanglier, la belette, ou encore la fouine.

Nom de l'espèce	Statut de conservation	Habitats favorables	Localisation sur le site	Valeur patrimoniale locale
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	PN NT	Il se retrouve dans différents milieux tels que : bocage, prairies, zones agricoles, jardins et secteurs buissonnants	Sur l'ensemble du site	Faible
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	PN LC	Milieux forestiers avec sous-bois dense.	Dans les zones boisées du site	Faible

Tableau 24: Autres mammifères contactées sur le site B6 (liste non-exhaustive)

III.6.3. Les chauves-souris

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA ainsi que les données recueillies auprès du PNR MA dans le cadre de son étude menées avec le GCRA sur les chauves-souris en patrimoine bâti et M. Charles FAUGIER.

- Atlas : Cartes 37 à 39-

RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	
<u>Protection :</u>	<u>Directive Habitats :</u>
PR = Protection régionale	DH II = Annexe II
PN = Protection nationale	DH IV = Annexe IV

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES	
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN, DH2, DH4	EN	Ajoux, Gluiras, Saint-Etienne-de-Serre, Dunière-sur Eyrieux, Pranles, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, la Voulte-sur-Rhône, les Ollières-sur-Eyrieux, Vernoux-en-Vivarais	C. FAUGIER PNR MA CORA RA
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN, DH2, DH4	CR	Saint-Michel-de-Chabrillanoux.	PNR MA
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	PN, DH4	NT	Pranles, Silhac.	C. FAUGIER et PNR MA
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	PN, DH4	NT	Saint-Laurent-du-Pape, Gluiras.	C. FAUGIER et PNR MA
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	PN, DH4	LC	Saint-Julien-le-Roux, Ajoux, Gluiras, Silhac.	PNR MA
Pipistrelle de kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	PN, DH2, DH4	LC	Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint Michel-de-Chabrillanoux, La Voulte-sur-Rhône, Gluiras, Silhac.	C. FAUGIER
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN, DH2, DH4	LC	Saint Jean-Chambre, Gluiras, Silhac.	C. FAUGIER
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN, DH2, DH4	CR	Gluiras.	PNR MA

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
Murin d'alcat hoé	<i>Myotis alcathoae</i>	PN, DH4	NA	Gluiras, Silhac.	PNR MA
Petit/Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	PN, DH2, DH4	VU	Gluiras, La Voulte-sur-Rhône, Silhac, Saint-sauveur de-Montagut.	PNR MA
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN, DH4	NT	Pranles, Saint jean-Chambre, La Voulte, Saint-Julien du Gua.	C. FAUGIER et PNR MA
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN, DH2, DH4	EN	Saint-Julien du Gua, Gluiras, Silhac.	CG 07 ENS, PNR MA
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	PN, DH4	LC	Potentielle	CG07 ENS
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PN, DH2, DH4	CR	Silhac ; Vernoux-en-Vivarais	PNR MA
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	PN, DH4	EN	Silhac	PNR MA
Noctule de Leisler	<i>Nycatalus leslerii</i>	PN, DH4	LC	Gluiras, Silhac	PNR MA
Serotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	PN, DH4	VU	Gluiras, Silhac	PNR MA
Oreillard roux	<i>Plecatus auritus</i>	PN, DH4	LC	Gluiras	PNR MA

Tableau 25 : Espèces de chauves-souris dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site

III.6.4. Rappel des secteurs prospectés

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12 - IV.3-

D'un point de vue méthodologique, l'effort d'échantillonnage a été réparti en deux axes principaux, à savoir : les recherches de gîte (en période diurne) puis les écoutes ultrasonores ou acoustiques (en phase nocturne).

Les inventaires ont été orientés principalement sur les communes n'ayant pas fait l'objet de prospections dans le cadre de l'étude du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en 2009, dans l'objectif d'obtenir un recueil de données homogène sur l'ensemble du site. Afin de faciliter les recherches et d'obtenir des renseignements plus amples, des « Avis de recherche chiroptères » ont été distribués aux communes concernées par le site NATURA 2000. Sur cet avis était proposé aux particuliers de contacter le bureau d'études en cas de présence de chauves-souris au sein de leur domicile. Quelques communes ont participé à cet échange et ont permis au chiroptérologue, de visiter certains bâtiments communaux. La participation à l'étude de résidents est également à souligner, en nous permettant d'accéder à leurs caves, greniers ou autres parties d'habitations occupées par des chauves-souris. Des données importantes ont pu être identifiées au travers de cette méthode participative. Ainsi, Lénaïc Roussel, chiroptérologue, s'est déplacé au domicile de chaque particulier ayant répondu à cet appel. De ce fait, la pression d'inventaire a été la suivante :

- ➔ 4 détecteurs ont été déposés sur des points stratégiques au niveau des communes de Saint-Pierreville, Saint-Vincent-de-Dufort, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Michel-d'Aurance, Dunière-sur-Eyrieux, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Etoile-sur-Rhône, Gluiras, Saint-Laurent-du-Pape, La Voulte-sur-Rhône. Au total, l'équivalent de 15 nuits d'écoute a été réalisé (cf. Figures 28 et 29). Ils ont enregistré les ultrasons émis par les chiroptères du **3 au 29 juillet 2013**. Le traitement de ces enregistrements sont exposés au point suivant.



**Figure 33 : Détecteur automatisé :
SM2 Bat Detector**

Ces nuits d'écoutes ultrasonores complètes ont été réalisées à l'aide d'enregistreurs automatisés Wildlife Acoustics SM2 Bat Detector. Ce détecteur enregistre les ultrasons en sons expansés. L'expansion temporelle est similaire à un enregistrement sur un magnétophone à grande vitesse que l'on rejoue à une vitesse plus lente (x10). Le signal est étiré dans le temps, et il devient alors possible d'entendre des détails du son qui ne seraient pas audibles avec d'autres méthodes. L'expansion temporelle est la seule technique de transformation des ultrasons qui conserve l'ensemble des caractéristiques du signal original. Elle est idéale pour l'analyse acoustique ultérieure (logiciel : Batsound 3.3pro). Les fichiers sonores ainsi obtenus peuvent être réécoutés à volonté.

- ➔ 47 gîtes potentiels ont été prospectés, dont des caves privées, des églises, des châteaux, des tunnels, des mines, etc. Dans 12 d'entre eux, la présence de chauves-souris a été avérée, lors des journées d'inventaires réalisées du 3 au 4, 9, 23 au 24, 29 et 30 juillet 2013. Les gîtes mis en évidence sur cette période correspondent donc à des gîtes d'estivage et de reproduction pour les chiroptères.

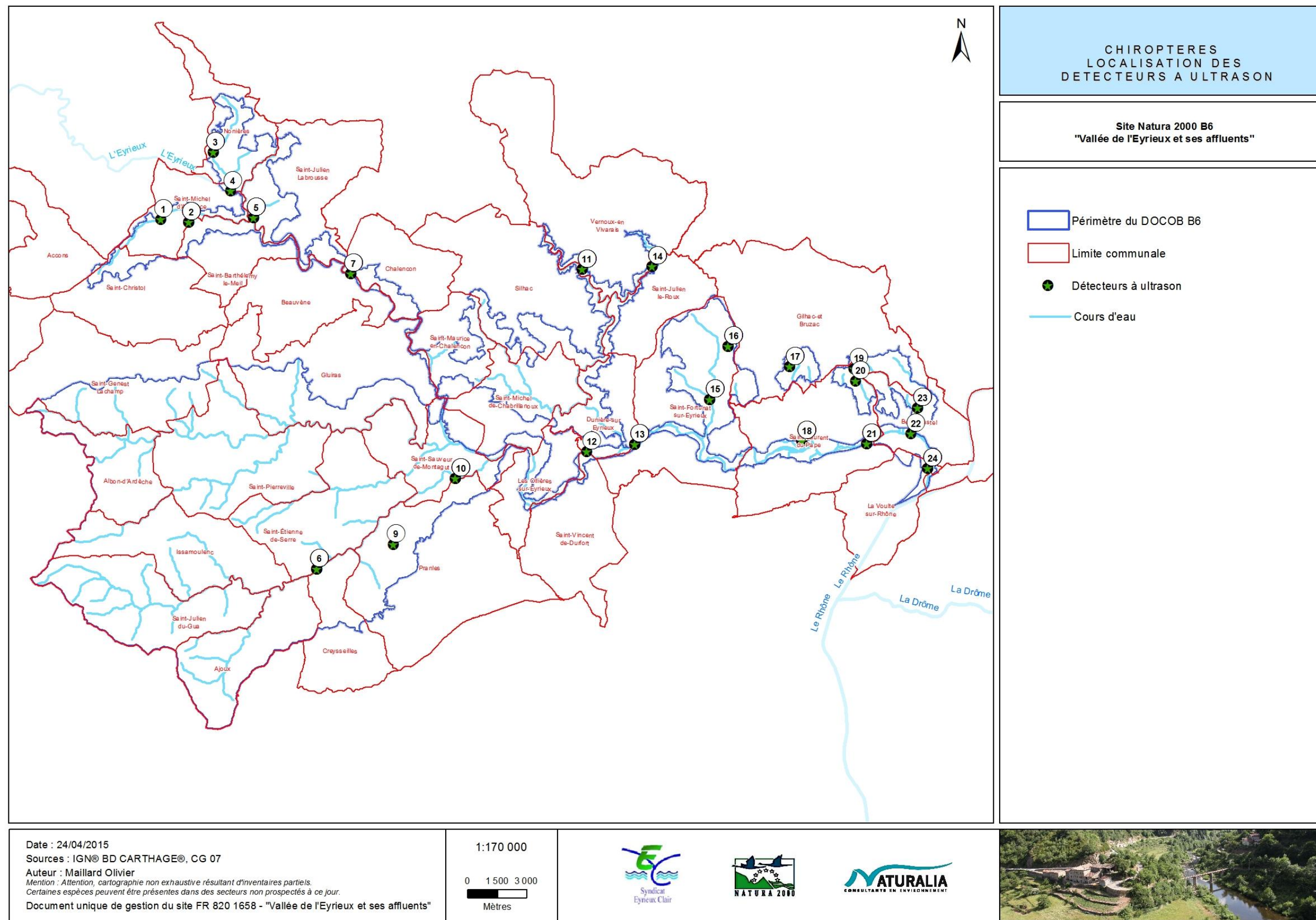


Figure 34: Localisation des détecteurs à ultrasons

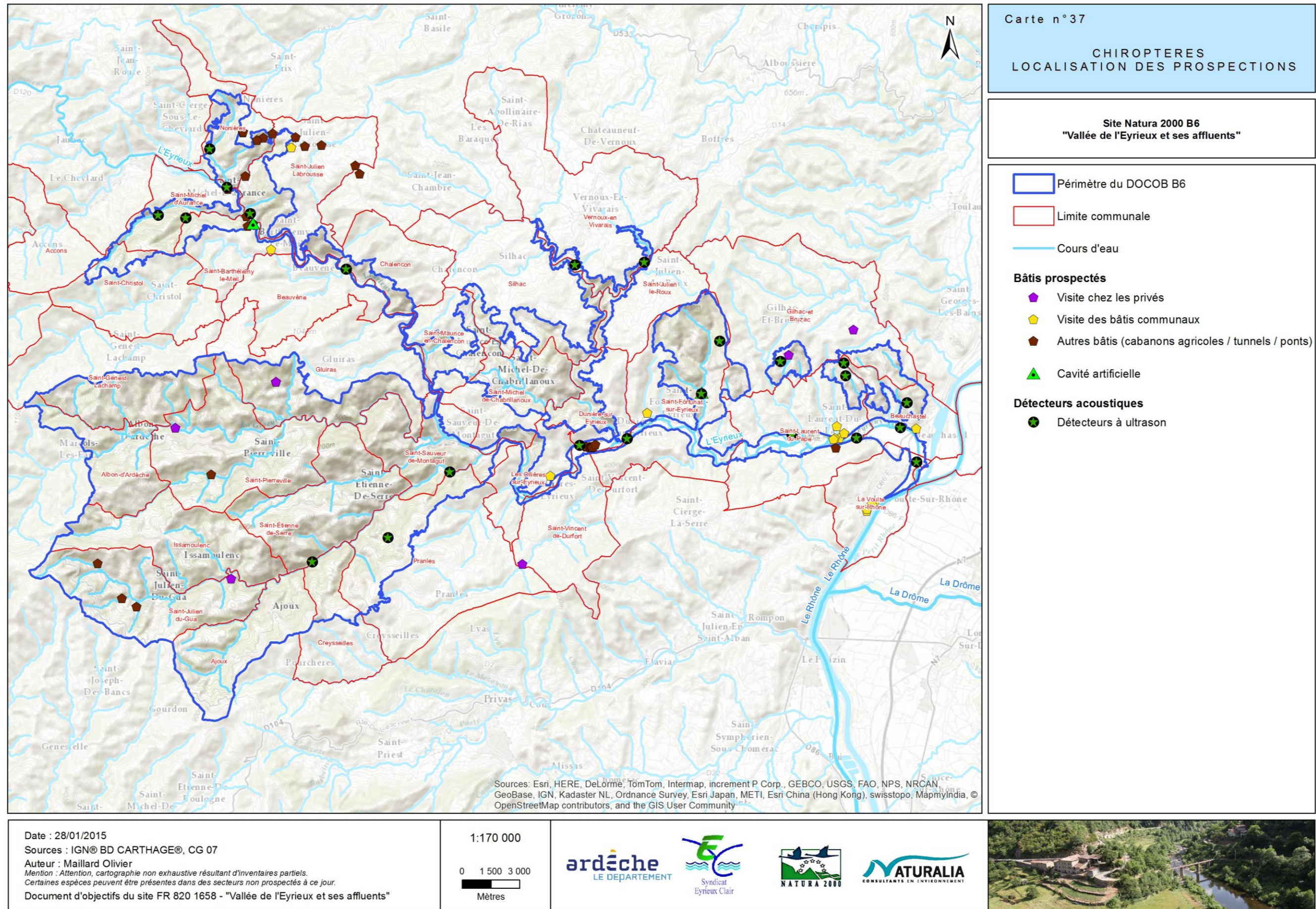


Figure 35: Localisation des gîtes potentiels prospectés par Naturalia en 2013

LES RÉSULTATS DES INVENTAIRES DES CHIROPTÈRES DU SITE B6

ENS des Serres Boutiérots

Au sein de l'ENS des serres Boutiérots, deux bâtiments ont fait l'objet d'observation. Le premier est un ancien moulinage dont les combles et les caves ont été visitées. Le second est également un ancien moulin, situé dans un secteur relativement bien préservé comprenant une belle ripisylve et d'anciens bâtiments.

Sur ce secteur l'agriculture est de type extensive, les pratiques agraires et pastorales favorisent le développement d'insectes nécessaires à l'alimentation des chauves-souris ; la castaneiculture et la présence de châtaigneraies abandonnées créés de l'habitat pour ces espèces.

Visites de bâti :

COMMUNES	BATIMENT	OBSERVATIONS
Saint-Pierreville	Maison privée	<u>Dans les combles du bâtiment :</u> Petit Rhinolophe <u>Dans une pièce du sous sol :</u> Murin de grande taille, Petit Rhinolophe

Tableau 26 : Liste des bâtis prospectés et occupés par des chiroptères sur l'ENS

Ecoutes ultrasonores :

Le tableau ci-dessous (Tableau 19) rassemble les résultats obtenus suite à l'analyse des sessions d'écoute ultrasonore menées en phase nocturne entre le 22 et 23 juillet 2013. Deux détecteurs ont été placés sur les communes de Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Sauveur-de-Montagut. Ces deux détecteurs ont bien fonctionnés.

COMMUNES	DATES	N° DETECTEUR	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	NOMBRE TOTAL D'ESPECES
Saint-Etienne-de-serre	22/07/13	6	Le Sablas	Barbastelle d'Europe (6), Sérotine commune (33), Vespère de Savi (30), Murin de grande taille (10), Murin de Daubenton (516), Murin à oreilles échancrées (1), Murin de Natterer (5), Noctule de Leisler (5), Pipistrelle de Kuhl (170), Pipistrelle commune (1190), Pipistrelle pygmée (568), Petit Rhinolophe (3), Oreillard sp (1)	13
Saint-Sauveur-de-Montagut	23/07/13	10	Bouchet	Sérotine commune (21), Vespère de Savi (11), Murin d'Alcathoé (36), Murin de Daubenton (653), Murin à oreilles échancrées (10), Murin de Natterer (3), Noctule de Leisler (9), Pipistrelle de Kuhl (93), Pipistrelle commune (1323), Pipistrelle pygmée (18), Oreillard sp (1)	11

Tableau 27: Liste des détecteurs ultrasons disposés sur l'ENS



Détecteur 6 : Saint Etienne de Serre

Figure 36 : Planche photos du détecteur installé à Saint-Etienne de Serre

Vallée de l'Eyrieux

Visites de bâti :

Dans la vallée de l'Eyrieux, huit bâtiments ont fait l'objet d'observation. La Vallée de l'Eyrieux représente une entité linéaire et hydrographique majeure, intriquée au sein du Pays des Boutières, et autour de laquelle s'organise tout un complexe de milieux aquatiques lenticules et lotiques. Ce corridor naturel est très favorable au transit et à l'alimentation des chauves-souris. Le secteur est bien préservé avec la présence de belles ripisylves et d'anciens bâtiments. De nombreux ouvrages présents le long de l'ancienne voie ferrée (CFD reconvertie en Dolce Via) sont autant de gîtes potentiels pour la chiroptérofaune. L'agriculture extensive favorise le développement d'insectes favorable aux chauves-souris.

COMMUNES	BATIMENT	OBSERVATIONS	PHOTO	NOMBRE TOTAL D'ESPECES
Saint-Michel-d'Aurance	Pont	<u>Dans un interstice entre deux pierres :</u> Murin de Daubenton	Photo B	1
Dunière sur Eyrieux	Centre de vacances	<u>Dans le grenier :</u> Oreillard gris <u>Derrière un volet :</u> Pipistrelle commune	Photo G	2
Saint-Julien-Labrousse	Eglise Tunnel	<u>Dans le clocher :</u> Oreillard sp <u>Dans des interstices entre deux pierres :</u> Murin de Daubenton et Murin de	Photo C	3

		grande taille		
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	Mine Eglise	<u>Dans une cavité de la mine :</u> Petit Rhinolophe <u>Dans les combles de l'église :</u> Pipistrelle commune	Photo D	2
Saint-Vincent-de-Dufort	Cave privée	<u>Dans une pièce de la cave :</u> Petit Rhinolophe		1
Gluiras	Maison privée	<u>Dans un trou en bord de fenêtre :</u> Pipistrelle sp <u>Dans des ruines :</u> Oreillard gris et Petit Rhinolophe	-	2
Saint-Laurent-du-Pape	Local technique	<u>Dans les combles :</u> Pipistrelle sp	Photo F	1
La Voulte-sur-Rhône	Château	<u>Dans le sous sol :</u> Grand Rhinolophe <u>Dans les interstices de la voute de la cours :</u> Pipistrelle sp	Photo E	2

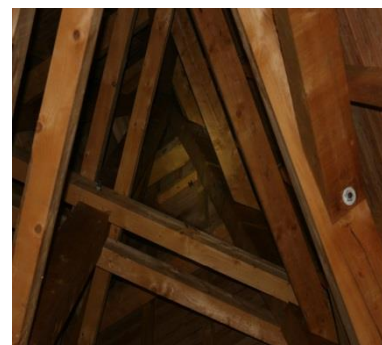
Tableau 28 : Liste des bâtis prospectés dans la vallée de l'Eyrieux et occupés par des chiroptères



A : Tunnel rive gauche de l'Eyrieux à Saint Barthélémy-le-Meil



B : Pont avec un gîte de murin de Daubenton Saint-Michel-d'Aurance



C : Oreillard sp dans l'église de Saint-Julien-Labrousse



D : Combles de l'église de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux

E : Gîte à Grand Rhinolophe, château de la Voulte-sur-Rhône

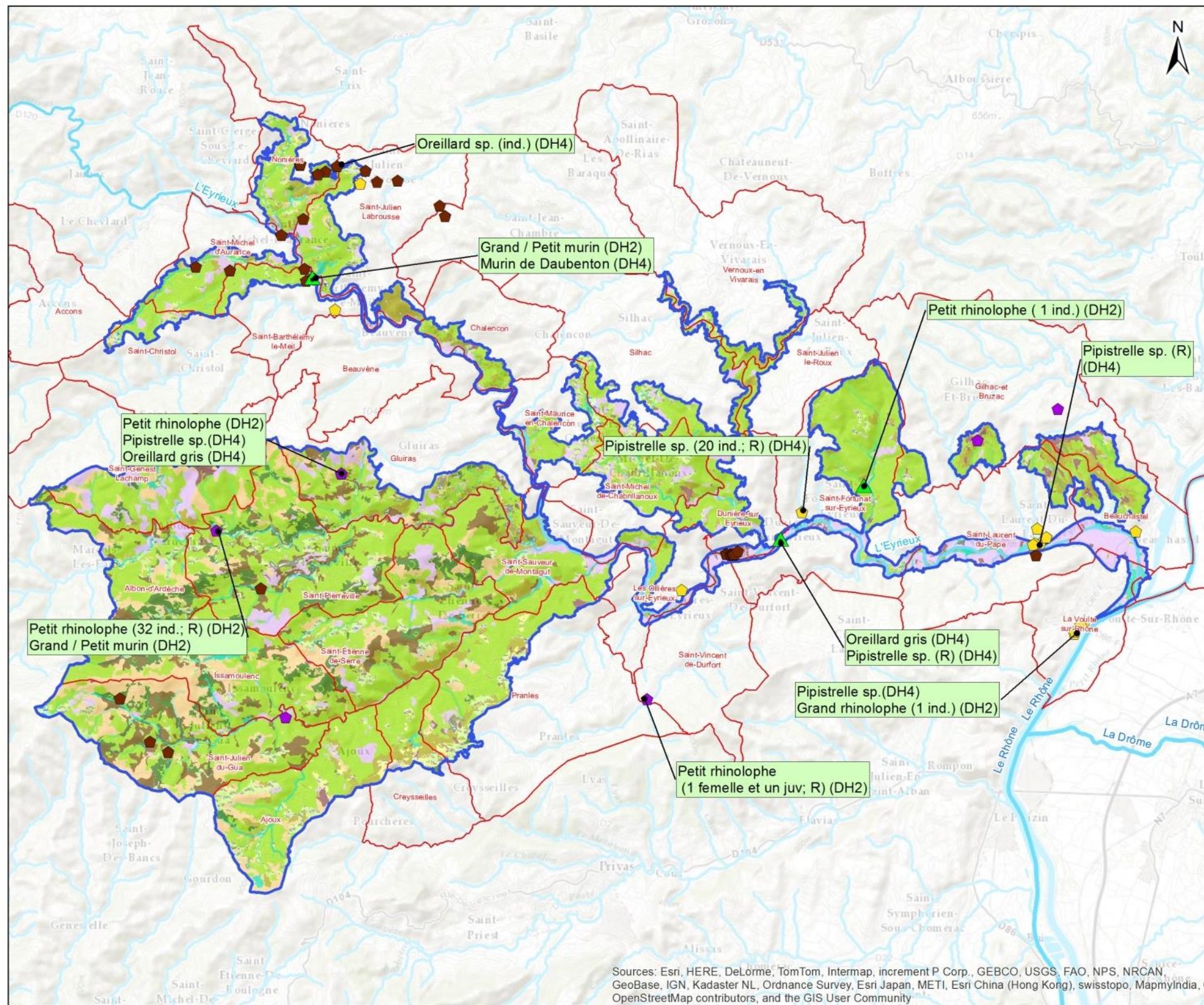
F : Traces de guano, Saint-Laurent-du-Pape



G : Centre de vacances de Dunière-sur-Eyrieux

Figure 37 : Planche photos de gîtes à chauves-souris observés sur le site B6

La carte suivante présente le résultat des inventaires des gîtes de chauves-souris des communes du site B6, secteurs de l'ENS et de la vallée de l'Eyrieux.



Carte n°39

CHIROPTERES
INVENTAIRE DES GITES

Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Périmètre du site B6
 - Limite communale
 - Cours d'eau
- Recherche de gîtes**
- ◆ Visite chez les privés
 - ◆ Visite des bâtis communaux
 - ◆ Autres bâtis (cabanons agricoles / tunnels / ponts)
 - ▲ Cavité artificielle
- Niveau d'enjeu**
- Assez fort Petit / Grand rhinolophe, Petit / Grand murin
- Modéré
- Faible Oreillard gris, Pipistrelle sp., Murin de Daubenton

Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 29/01/2015
Sources : IGN® BD CARTHAGE®, CG 07
Auteur : Maillard Olivier
Mention : Attention, cartographie non exhaustive résultant d'inventaires partiels.
Certaines espèces peuvent être présentes dans des secteurs non prospectés à ce jour.
Document d'objectifs du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

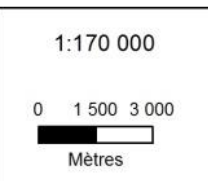


Figure 38: Cartographie des prospections et des inventaires de gîtes à chiroptères réalisés sur le site B6

Ecoutes ultrasonores :

Sur la vallée de l'Eyrieux, 23 détecteurs ont été placés au niveau de lisières, de milieux ouverts, milieux fermés et de bâtis. Seulement, cinq détecteurs à ultrasons n'ont pas fonctionné, ce qui n'a pas d'incidence sur le résultat des inventaires compte tenu de l'effort de prospection. Les données sont présentées dans le tableau suivant :

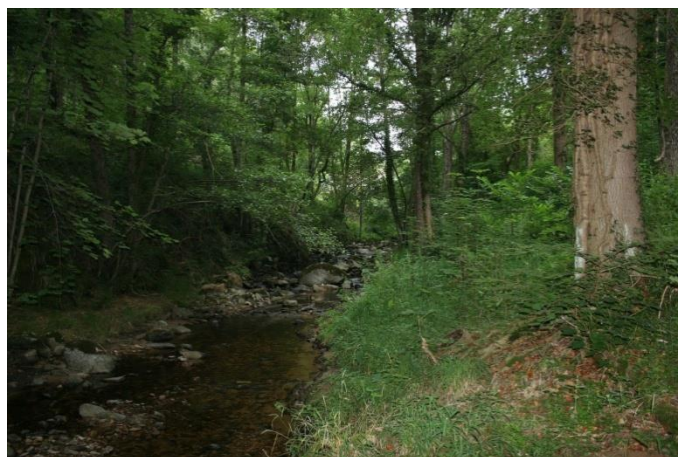
COMMUNES	DATES	N° DETECTEUR	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	NOMBRE TOTAL D'ESPECES
Vernoux-en-Vivaraïs	28/08/13	11	Les petites îles	Barbastelle d'Europe (19), Sérotine commune (2), Vespère de Savi (39), Murin d'Alcathoé (1) Murin de grande taille (5), Murin de Daubenton (282), Pipistrelle de Kuhl (24), Pipistrelle commune (463), Pipistrelle pygmée (9), Petit Rhinolophe (22)	10
	22/07/13	14	Moulin de Lodies	Barbastelle d'Europe (9), Sérotine commune (2), Murin d'Alcathoé (1), Murin de Bechstein (5), Murin de Daubenton (401), Murin à oreilles échancrées (2), Murin de grande taille (1), Murin à moustache (21), Pipistrelle commune (154), Pipistrelle pygmée (21)	10
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	22/07/13	16	La Prat	Barbastelle d'Europe (4), Sérotine commune (41), Vespère de Savi (169), Murin de Bechstein (2), Murin de grande taille (1), Murin de Daubenton (521), Murin à oreilles échancrées (1), Murin à moustaches (14), Noctule de Leisler (41), Pipistrelle de Kuhl (491), Pipistrelle de Nathusius (18), Pipistrelle commune (163), Pipistrelle pygmée (73), Oreillard gris (1)	14
Saint-Laurent-du-Pape	22/07/13	21	Prioron	Sérotine de Nilsson (1), Sérotine commune (10), Vespère de Savi (40), Murin de grande taille (39), Murin de Daubenton (36), Noctule de Leisler (17), Noctule commune (5), Pipistrelle de kuhl (993), Pipistrelle commune (152), Pipistrelle pygmée (124), Grand Rhinolophe (4), Petit Rhinolophe (2), Oreillard sp (2)	13
	03/07/13	18	La Crotte	Sérotine commune (14), Vespère de Savi (28), Minioptère de Schreibers (3), Murin d'alcathoé (1), Murin de grande taille (6), Murin de Daubenton (8), Murin à moustache (2), Noctule commune (2), Pipistrelle de Kuhl (740), Pipistrelle commune (6), Pipistrelle pygmée (21), Oreillard gris (79) Petit Rhinolophe (7), Oreillard sp (10)	14
Saint-Michel-d'Aurance	29/07/13	1 et 2	Leynard	Barbastelle d'Europe (13), Sérotine commune (1), Murin d'Alcathoé (8), Murin de Daubenton (29), Murin à moustaches (14), Murin de Natterer (6), Pipistrelle de Kuhl (2), Pipistrelle commune (166), Oreillard gris (2), Petit Rhinolophe (1)	10

COMMUNES	DATES	N° DETECTEUR	LOCALISATION DU DETECTEUR	ESPECES CONTACTEES (NB DE CONTACTS)	NOMBRE TOTAL D'ESPECES
Nonières	10/07/ 13	3	Baumeas	Sérotine commune (1), Murin à oreilles échanrées (5), Pipistrelle commune (1)	3
Saint-Julien-Labrousse	29/07/ 13	5	Pra Blanc	Barbastelle d'Europe (19), Sérotine commune (22), Sérotine de Nilsson (1), Vespère de Savi (65), Murin de grande taille (12), Murin de Daubenton (351), Noctule de Leisler (28), Pipistrelle de Kuhl (345), Pipistrelle de Nathusius (10), Pipistrelle commune (3914), Pipistrelle pygmée (255), Petit Rhinolophe (2)	12
Chalencon	29/07/ 13	7 et 8	Pont de Talaron	Barbastelle d'Europe (3), Sérotine commune (12), Vespère de Savi (5), Murin de grande taille (4), Murin de Daubenton (44), Murin à moustache (4), Pipistrelle de Kuhl (12), Pipistrelle commune (735), Pipistrelle pygmée (23), Petit Rhinolophe (1), Oreillard sp (2)	11
Dunière-sur-Eyrieux	03/07/ 13	12	La plaine moulinage	Sérotine commune (135), Vespère de Savi (123), Murin de Bechstein (6), Murin de grande taille (4), Murin de Daubenton (31), Murin de Natterer (2), Noctule de Leisler (36), Pipistrelle de Kuhl (1052), Pipistrelle commune (917), Pipistrelle pygmée (90), Oreillard gris (2), Grand Rhinolophe (1), Petit Rhinolophe (4)	13
Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	05/07/ 13	15 et 16	Leymare	Sérotine commune (1), Murin de Daubenton (5), Murin à oreilles échanrées (24), Murin à moustache (3), Pipistrelle de Kuhl (6), Pipistrelle commune (49), Pipistrelle pygmée (27)	7
Gilhac-et-Bruzac	05/07/ 13	17	La Sablière	Sérotine commune (2), Vespère de Savi (1), Murin à oreilles échanrées (2), Pipistrelle de Kuhl (19), Pipistrelle commune (10)	5
Beauchastel	05/07/ 13	23	Bois des Layes	Vespère de Savi (2), Noctule de Leisler (9), Pipistrelle de Kuhl (63), Pipistrelle commune (11), Grand Rhinolophe (1)	5
La Voulte-sur-Rhône	03/07/ 13	24	Saint Michel	Sérotine commune (2), Vespère de Savi (52), Minioptère de Schreibers (14), Murin de grande taille (17), Murin de Daubenton (102), Noctule de Leisler (4), Noctule commune (3), Pipistrelle de Kuhl (419), Pipistrelle de Nathusius (263), Pipistrelle commune (871), Pipistrelle pygmée (161), Oreillard sp (1), Grand Rhinolophe (6)	13

Tableau 29 : Liste des détecteurs disposés sur la vallée de l'Eyrieux et des chiroptères contactés par les appareils enregistreurs



Détecteur 18 : Saint Laurent du pape



Détecteur 16 : Saint Fortunat-sur-Eyrieux



Détecteur 23 : Beauchastel



Détecteur 2 : Cours d'eau de Saint Michel d'Aurance

Figure 39 : Planche photos de quelques détecteurs disposés dans différents types de milieux sur le site B6

III.6.5. Les chiroptères du site B6

La richesse chiroptérologique du site B6

Au total, 24 espèces de chauves-souris ont été identifiées sur le site B6, sachant que 29 espèces sont présentes dans le département de l'Ardèche. L'occupation du territoire est différente en fonction des taxons et de leur écologie. Ainsi, il est possible de distinguer trois grands types d'habitats en fonction du territoire de chasse et de transit des chiroptères: les milieux aquatiques, les milieux forestiers et les milieux ouverts à semi-ouverts. Les gîtes peuvent être de plusieurs types : cavernicoles, arboricoles, rupestres et bâtis.

Les modes d'exploitations forestières sont majoritairement représentés par les châtaigneraies, et plus récemment, par la plantation de résineux. Les forêts anciennes sont donc restreintes et localisées. Toutefois, les châtaigneraies abandonnées ainsi que les vieilles chênaies constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Les espèces comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) sont bien représentées dans ces milieux, notamment dans les secteurs de Silhac, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Pierreville.

Le milieu aquatique est un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. En effet, l'eau favorise l'émergence d'un grand nombre d'insectes qui s'avèrent être des aliments de choix pour les chauves-souris. Certains taxons ce sont d'ailleurs spécialisés dans ce type de milieu. La présence du Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) sur l'ensemble des cours d'eau du territoire B6, n'est donc pas surprenante, tout comme la présence d'espèces plus ubiquistes tel que les Pipistrelles. Quand au Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), un doute subsiste sur sa présence tant il est difficile de discerner cette espèce avec le Murin de Daubenton (enregistrements acoustiques). L'ensemble du cours d'eau de l'Eyrieux est très utilisé. Les ponts enjambant l'Eyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.

D'autre part, les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc....) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. La prospection de ces lieux ont permis la découverte de plusieurs colonies ou d'individus isolés. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et un individu isolé de Murin de grande taille (*Myotis myotis/blythii*).

Peu de gîtes sont connus actuellement, ceux identifiés sont localisés dans du bâti (Petit Rhinolophe, Pipistrelles sp, Oreillard gris, Murin de grande taille) et comprennent des effectifs faibles pour le département, notamment en comparaison avec les sites du sud (gorges de l'Ardèche, Chassezac). Cependant, des espèces à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) utilisent à minima le site pour chasser et transiter.



Colonie de parturition de pipistrelles dans une grange



Individu(s) isolé(s) de Murin de Daubenton

Figure 40: Planche photos illustrant les types de bâtis utilisés par les chauves-souris sur le site B6

La pollution lumineuse

La fragmentation des habitats, les infrastructures de transport, le déboisement et la pollution lumineuse conduisent à la fragmentation des domaines vitaux de certaines populations (Kerth & Melber, 2009).

La pollution lumineuse entrave de la même manière la libre circulation des individus. Les espèces lucifuges sont restreintes à certains territoires de chasse du fait de cette barrière. Sur le territoire B6, celle-ci demeure éparse et relativement faible ; elle est essentiellement cantonnée à la basse vallée de l'Eyrieux, de Saint-Sauveur-de-Montagut à La-Voulte-sur-Rhône.

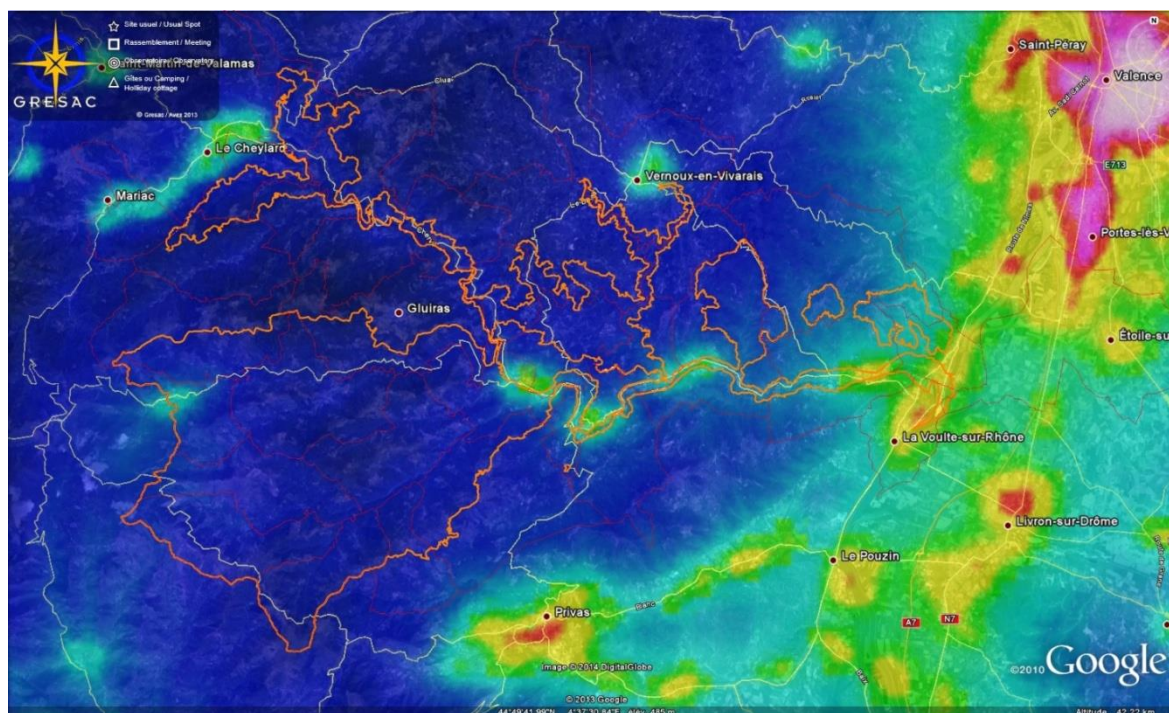


Figure 41 : Carte AVEX de pollution lumineuse - Version ciel ordinaire © AVEX 2011 /source :Frédéric TAPISSIER

Synthèse des espèces de chiroptères présentes sur le site B6

Les espèces listées dans le tableau suivant sont **toutes protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe II et IV** de la Directive « Habitats ». Les localisations sur site prennent en compte l'ensemble des données bibliographiques.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèce	Code Natura 2000	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et signes de présence)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
PETIT RHINOLOPHE <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	EN	<u>Gîtes de mises bas :</u> Ils sont généralement dans du bâti : granges, combles, cabanons, caves chaudes. <u>Gîtes d'hibernation :</u> Cavités naturelles ou artificielles <u>Alimentation :</u> Paysages semi-ouverts, linéaires arborés de type haies agricoles, vignobles	<u>Observés en gîte dans des bâtiments :</u> Saint Vincent Dufort, Saint Pierreville. <u>Observés en gîtes cavernicoles :</u> Saint Fortunat sur Eyrieux <u>Contacts acoustiques :</u> Saint Michel d'Aurance (1), Saint-Barthélémy-le-Meil (2), Saint-Etienne-de-Serre (3), Beauvène (1), Vernoux-en-Vivarais (22), Dunière sur Eyrieux (4), Saint-Laurent du Pape (9),	Perte de gîte suite à la restauration des combles et ou de grange.	For
GRAND RHINOLOPHE	1304	CR	<u>Gîtes de mises bas :</u> Ils sont généralement dans du bâti : granges, combles, cabanons, caves chaudes.	<u>Observés en gîtes cavernicoles :</u> La Voulte-sur-Rhône (1), dans une cave du	Perte de gîte suite à la restauration des combles et ou de grange.	For

Espèce	Code Natura 2000	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et signes de présence)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>			<p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Cavités naturelles ou artificielles</p> <p><u>Alimentation</u> : Pâtures entourées de haies hautes et denses</p>	<p>château</p> <p><u>Contacts acoustiques</u> : Dunière sur Eyrieux (1), Saint-Laurent du Pape (4), Beauchastel (1), La Voulte sur Rhône (6)</p>		
MURIN DE BECHSTEIN <i>Myotis bechsteinii</i>	1305	EN	<p><u>Gîtes de mises bas</u> : Espèce arboricole.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Egalement arboricole et en cavité.</p> <p><u>Alimentation</u> : Lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres, Forêts.</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Dunière sur Eyrieux (6), Vernoux-en-Vivarais (5), Saint-Julien-le-Roux (2)</p>	<p>L'exploitation forestière peut être une menace pour l'espèce au sein du site. Une attention particulière doit être menée afin de favoriser des îlots de sénescence.</p>	For
GRAND/ PETIT MURIN <i>Myotis myotis/blythii</i>	1307/ 1324	VU	<p><u>Gîtes de mises bas</u> : Sites épigés (en bâti) secs et chauds (combles, greniers, granges)</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> : Strictement cavernicole</p> <p><u>Alimentation</u> : Milieux forestiers avec peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chênes, pinède) et prairies, pelouses.</p>	<p><u>Observés en gîte cavernicoles</u> : Saint-Julien-Labrousse (1) dans un tunnel</p> <p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint-Barthélémy-le-Meil (12), Saint-Etienne-de-Serre (10), Beauvène (4), Vernoux-en-Vivarais (5), Dunière sur Eyrieux (4), Vernoux-en-Vivarais (1), Saint-Julien-le-Roux (1), Saint-Laurent du Pape (40), La Voulte sur Rhône (17)</p>	<p>Perte de gîte avec la restauration des combles et granges, réfection des ponts. Abandon de l'agropastoralisme.</p>	Assez

Espèce	Code Natura 2000	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et signes de présence)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
BARBASTELLE D'EUROPE <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	EN	<p><u>Gîtes de mises bas</u> :</p> <p>Fissures des bâtiments, des arbres, entrée des grottes.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> :</p> <p>Fissures de falaises, entrée de galeries de mines et de grottes, sous les ponts et anciens tunnels ferroviaires.</p> <p><u>Alimentation</u> :</p> <p>Forêt de feuillus avec sous-strates. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint Michel d'Aurance (13), Saint-Barthélémy-le-Meil (19), Saint-Etienne-de-Serre (6), Beauvène (3), Vernoux-en-Vivarais (28), Saint-Julien-le-Roux (4).</p>	<p>Pas de menaces identifiées sur le site B6</p> <p>L'exploitation forestière ne laissant pas ou très peu d'arbres sénescents.</p>	Assez
MINIOPTERE DE SCHREIBERS <i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	EN	<p><u>Gîtes de mises bas</u> :</p> <p>Espèce strictement cavernicole.</p> <p><u>Gîtes d'hibernation</u> :</p> <p>Egalement en cavité.</p> <p><u>Alimentation</u> :</p> <p>Lisières forestières, ripisylves, alignements d'arbres et villages éclairés (concentration importante et localisée d'insectes).</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint-Laurent du Pape (3), La Voulte sur Rhône (14)</p>	<p>Le site B6 ne comprend pas de grottes favorables à son installation en gîte. Cette espèce semble peu menacée sur le site B6 du fait de la présence de milieux de chasse très variés</p>	Modéré
MURIN A OREILLES ECHANCREES	1321	VU	<p><u>Gîtes de mises bas</u> :</p> <p>Cavités arboricoles, bâtis</p>	<p><u>Contacts acoustiques</u> : Saint Michel</p>	<p>Perte de gîte suite à la restauration des combles et ou de granges.</p>	Fort

Espèce	Code Natura 2000	Statut régional	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et signes de présence)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
<i>Myotis emarginatus</i>			<u>Gîtes d'hibernation</u> : Strictement cavernicole en hiver <u>Alimentation</u> : Milieux forestiers	d'Aurance (5), Saint-Etienne-de-Serre (1), Saint-Sauveur de Montagut (10), Vernoux-en-Vivarais (2), Saint-Julien-le-Roux (25), Gilhac-et-Bruzac (2)		

Tableau 30 : Inventaire des chauves-souris observées sur le site B6 et inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »

Autres espèces présentes sur le site B6 :

Les 16 espèces listées dans le tableau suivant sont **toutes protégées au niveau national et inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats »**. Leur statut régional est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèces	Code Natura 2000	Statut régional	Valeur Patrimoniale locale
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1309	LC	Faible
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	1312	DD	Faible
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	1314	LC	Faible
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	1317	DD	Faible
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	1322	LC	Faible
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	1326	LC	Faible
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	1327	VU	Faible
Grande noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	1328	DD	Modéré
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	1329	LC	Faible
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	1330	NA	Faible
Noctule de Leisler <i>Nyctalus Leisleri</i>	1331	LC	Faible
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	1333	LC	Faible
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	2016	LC	Faible
Murin d'Alcathoé <i>Myotis alcathoe</i>	5003	NA	Faible
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	5009	-	Faible
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	5365	NT	Faible

Tableau 31 : Liste des chauves-souris observées sur le B6 et inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats »



PETIT RHINOLOPHE



MURIN A OREILLES ECHANCREES



MURIN A MOUSTACHES



VESPERE DE SAVI



OREILLARD GRIS



PIPISTRELLE DE KUHL

Figure 42 : Planche photos de chiroptères présents sur le site B6

III.6.6. Les insectes

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA ainsi que les données recueillies auprès de différents entomologistes (H. P. Aberlenc, P. Richoux, G. Lemperière, A. Ladet), associations (BEED, OPIE, SYMPETRUM, FLAVIA et du Syndicat Mixte Eyrieux Clair). Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS des Boutiérots, ont également été mis à contribution.

- Atlas : Cartes 41 et 42-

RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

ESPECE	STATUT LEGISLATIF	STATUT DE PRESENCE	SOURCE DES DONNEES
Cordulie à corps fin	FSD, DH II, PN	Avéré	FSD, SMEC
Agrion de Mercure	DH II, DHIV, PN	Avéré	ENS, SMEC
Gomphe à pattes jaunes	DH II, DHIV, PN	Potentiel	ENS
Cordulie splendide	DH II, DHIV, PN	Faiblement potentiel	
Gomphe de Graslins	DH II, DHIV, PN	Faiblement potentiel	
Apollon	DH IV, PN	Potentiel	Demergès (2011)
Semi-apollon	DH IV, PN	Faiblement potentiel	ENS
Damier de la succise	DH II, PN	Potentiel	BEED, CEN RA
Lucane cerf-volant	FSD, DH II	Avéré	FSD, Calmont (2011), OPIE
Grand Capricorne	DH II, DH IV, PN	Avéré	Calmont (2011), OPIE
Pique-prune	DH II, DH IV, PN	Faiblement potentiel	
Rosalie des Alpes	DH II, DHIV, PN	Faiblement potentiel	
Magicienne dentelée	DHIV, PN	Potentiel	ONEM
Azuré du serpolet	DH IV, PN	Avéré	SMEC
Diane	DH IV, PN	Avéré à proximité du site B6	BEED
Proserpine	PN	Potentiel	FRAPNA
Ecaille funèbre	PN	Potentiel	FLAVIA
Ecaille chinée	FSD, DH II, PN	Potentiel	FSD, Demergès (2004), SMEC
Laneuse du Prunellier	DH II et DH IV	Avéré	CEN RA (2015)
Azuré des orpins	Espèces patrimoniales	Avéré	ENS
Mercure		Avéré	ENS
Hermite		Potentiel	ENS
Cortège saproxylique		Avéré	Calmont (2011)
Cortège ripicole (coléoptères et orthoptères)		Avéré	ENS
Lépidoptères en limite d'aire septentrionale (Aurore de		Avéré	Demergès (2004)

ESPECE	STATUT LEGISLATIF	STATUT DE PRESENCE	SOURCE DES DONNEES
Provence, Citron de Provence, Thécla du frêne, Petite Coronide, ...)			
Odonates en limite d'aire de répartition (Pennipate blanchâtre, Onychogompe à crochets, Caloptéryx hémorroïdal)		Avééré	SMEC, ENS
Orthoptères patrimoniaux (<i>Anthaxius sorrezensis</i> , <i>Chortippus binotatus</i>)		Potentiel	Tela Orthoptera

Tableau 32 : Liste des invertébrés recherchés pour l'étude du site B6

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire – ANNEXE 12 -IV.1-

Méthodologie pour le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant

L'analyse bibliographique, et principalement le rapport de Calmont (2011) et de l'enquête nationale de l'OPIE concernant le Lucane cerf-volant ont permis d'avoir une bonne idée des habitats fréquentés et de la répartition de ces deux espèces.

Aucun piégeage n'a été entrepris. En effet ces espèces ne présentaient pas un enjeu suffisant pour mettre en place un protocole de piégeage assez lourd et chronophage. Ainsi seule une prospection à la recherche de vieux chênes a été entreprise en vue d'observer des galeries d'émergence de grands longicornes du genre *Cerambyx*. Si en Ardèche, trois espèces peuvent se développer, les deux espèces méridionales que sont *Cerambyx welenzii* et *Cerambyx miles* apparaissent comme beaucoup plus rares que *Cerambyx cerdo*. D'ailleurs seul ce dernier a été observé lors de l'inventaire de la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua.

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) n'a pas fait l'objet de recherche particulière si ce n'est l'observation occasionnelle d'individus volant en période estivale et de restes chitineux d'individus prédatés, fréquemment rencontrés sur les chemins en fin d'été.

Méthodologie pour les libellules, les papillons et les orthoptères

Le temps imparti aux inventaires entomologiques n'ont pas permis l'étude des papillons de nuit ou hétérocères, bien que les connaissances de ce groupe méritent d'être approfondies et complétées. Les espèces de la directive et les espèces patrimoniales appartenant aux papillons de jour, les efforts de prospections se sont portés sur ces derniers. La méthodologie d'étude *in situ* des invertébrés consiste en un parcours semi-aléatoire de la zone d'étude, aux heures les plus chaudes de la journée, à la recherche d'individus actifs qui sont identifiés à vue ou après capture au filet. La recherche des papillons est associée à une recherche de plantes-hôtes, de pontes, et de chenilles, tandis que celle des libellules est adjointe d'une recherche d'exuvies en bordure d'habitats humides. Les conditions météorologiques optimales pour les relevés odonates sont indiquées dans le tableau suivant.

Les orthoptères sont principalement recherchés en fin d'été, lorsque les adultes apparaissent. Les caractères morphologiques nécessaires à leur identification peuvent alors être observés. Les recherches à vue sont complétées par une écoute des stridulations, signature acoustique caractéristique de chaque espèce. La

présence d'espèces patrimoniales était essentiellement attendue dans les landes à genêts que l'on retrouve sur les crêtes, en limite du site B6.

Les invertébrés sont soumis à de grandes variations interannuelles concernant leur phénologie et les densités d'individus. Ceci est notamment influencé par le climat hivernal et printanier (froid, pluviosité...). De plus, concernant les Lépidoptères principalement, l'ensemble des stations de plantes-hôtes sur une zone n'est pas simultanément exploité par les adultes pour la ponte. L'absence d'œufs ou de chenille sur des plantes-hôtes une année ne signifie pas forcément une absence l'année suivante.

		Température			
		< 17°C	17°C – 25°C	> 25°C	> 30°C
Nébulosité	> 75%	non	oui	oui	oui
	< 75%	oui	oui	oui	oui
Pluie		non	non	non	non
Force du vent	> 5 Beaufort	non	non	non	non
Heure		10h -16h	10h -16h	10h – 17h	9h – 18h

Tableau 33 : Conditions météorologiques optimales pour l'observation des odonates (en rouge :conditions défavorables, en vert : conditions favorables)

Méthodologie pour la Cordulie à corps fin

D'après les résultats de la recherche bibliographique, ce sont l'Eyrieux, la Gluèyre aval et la Dunière qui sont apparus les plus favorables à la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Du fait de l'important linéaire favorable, les prospections ont été réalisées sous forme d'échantillonnages semi-aléatoires, en privilégiant les microhabitats apparemment favorables au développement larvaire. Etant donné le caractère fugace des imagos, les relevés se sont concentrés sur la présence d'exuvies sur tous les supports favorables à l'émergence des larves, notamment sur les troncs d'arbres poussant dans l'eau ou à proximité immédiate. Celles-ci ont été identifiées sur place et géolocalisées afin de cerner les principaux sites de reproduction. Le cortège odonatologique en présence a également été relevé.

Autres espèces potentiellement présentes

Parmi les autres espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », on retiendra plusieurs espèces d'odonates et un papillon qui peuvent trouver des habitats favorables à leur présence sur le territoire B6, bien qu'aucune mention n'existe dans la bibliographie.

- ✓ Trois espèces potentielles d'anisoptères ont été recherchées concomitamment aux prospections de la Cordulie à corps fin : le **Gomphe à pattes jaunes** (*Gomphus flavipes*), le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslinii*) et la **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*). Ces trois espèces sont listées aux annexes II et/ou IV de la Directive « Habitats » et représentent un enjeu patrimonial fort. Le premier peut fréquenter le cours aval de l'Eyrieux au niveau du Rhône tandis que les deux autres apprécient des biotopes assez similaires à ceux occupés par la *Cordulie à corps fin*, milieux potentiellement présents sur le cours moyen de l'Eyrieux.
- ✓ L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), protégé au niveau national et listée à l'annexe II de la Directive « Habitats », n'est pas rare en Ardèche, bien que ses populations soient souvent isolées et

discrètes. Il a été recherché dans ses biotopes de prédilections : cours d'eau lotiques et ensoleillés, riches en hydrophytes.

- ✓ Le **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*), protégé au niveau national et listée à l'annexe II de la Directive « Habitats », il semble peu représenté sur le site B6. Une observation de l'espèce a été faite par l'association BEED et le CEN RA au niveau du hameau des Sautaux aux Ollières-sur-Eyrieux (hors site B6, à environ 1 km). Des populations de la sous-espèce *provincialis* sont connues sur les massifs calcaires de la Voulte-sur-Rhône. En outre, la sous-espèce *aurinia* a été observée en nord Ardèche et peut se développer dans les prairies humides à Succise des prés.
- ✓ La **Laineuse du Prunellier** (*Eriogaster catax*), protégée au niveau national et listée à l'annexe II et IV de la Directive « Habitats », ce papillon de nuit a été observé sur une station en limite du périmètre B6 sur la commune d'Ajoux par le CEN RA en 2015. L'espèce est surtout présente en zone méditerranéenne, et plusieurs stations sont connues en Ardèche suite à l'enquête réalisée sur l'espèce par l'OPIE. La Laineuse du Prunellier fréquente les zones arbustives des milieux calcaires xériques abrités du vent et à faciès arbustif, jusqu'à 1500 mètres d'altitude, il est donc probable qu'elle fréquente le site B6.

Enfin les autres espèces patrimoniales que les recherches bibliographiques ont permis d'identifier se concentrent essentiellement sur les rhopalocères, les orthoptères et quelques coléoptères.

*NB : L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) n'est pas prise en compte dans ce diagnostic écologique. Ce taxon polyphage et commun ne présente pas d'intérêt particulier si ce n'est par son inscription à l'Annexe 2 de la Directive Habitat en tant que taxon prioritaire. Rappelons ici que cette inscription ne doit concerner que la sous-espèce de l'île de Rhodes dont l'unique population est gravement menacée d'extinction.*

Les insectes du site B6

- Atlas : Cartes 41 à 42-

Le site B6 comporte une mosaïque d'habitats, plus ou moins bien représentés et dans des états de conservations variables, qui se structurent en trois grands ensembles : les milieux aquatiques, les milieux ouverts et les milieux forestiers.

Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Par ailleurs, de nombreux boisements relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité, sont issus de la déprise agropastorale. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé son lot d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. Toutefois, ces données intéressantes restent cantonnées à ce secteur forestier relictuel. Aucune méthodologie particulière n'a pu être mise en place au cours des inventaires 2013 (manque de temps, autorisations de captures, etc.), mais il est à noter que des lambeaux de vieilles chênaies se maintiennent çà et là au sein des châtaigneraies. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux (Calmont, 2011). Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêts communautaires listées au FSD sont le **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'écroûtes). Exclusivement rattaché aux chênes sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. La présence çà et là de chênes âgés, plus ou moins isolés permettent à l'espèce de fréquenter durablement le site. Il s'agit de quelques individus taillés en têtars (mûriers, Saules et Frênes) ainsi que de vieux vergers (pommiers, cerisiers, poiriers, noyers, etc.).

Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.

Les cours d'eau sont l'échine du site B6 et le cortège d'odonates associés doit d'être le mieux caractérisé possible. Un travail important avait déjà été réalisé sur la Gluère, l'Auzène et l'Orsanne (FRAPNA 07, 2004). Il a été complété par des prospections ciblées sur l'Eyrieux et la Dunière. Si les recherches se sont focalisées sur la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), seule espèce répertoriée au FSD. Tous les taxons observés ont été notés. Le faible nombre relatif de taxons observés (27 espèces) est notamment du aux recherches spécifiques d'exuvies qui se sont focalisées sur les secteurs lenticules et boisés des cours d'eau, excluant de nombreux milieux souvent attractifs pour les odonates (mares, ruisseaux, canaux, ...). Cependant ces prospections ont permis de :

- confirmer la bonne représentativité de la Cordulie à corps fin sur l'Eyrieux,
- découvrir une population reproductrice de **Cordulie splendide** (*Macromia splendens*) sur l'Eyrieux et la Gluère au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut. Ces données inédites permettent d'étendre l'aire de répartition de cette espèce vers le nord de plus de 35 kilomètres (AUBIN G. & GAILLARD E., 2014. Première preuve de l'autochtonie de *Macromia splendens* dans le bassin de l'Eyrieux(Ardèche).Martinia, 30 :29-34 (ANNEXE 7).
- d'observer quelques individus d'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), apparemment erratiques, sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale restant à découvrir,

- de compléter la liste de 2004 en rajoutant les espèces précédentes ainsi que la **Cordulie bronzée** (*Cordulia aenea*), espèce localement peu commune.

Ces nouvelles données permettent d'amener à trois les espèces d'odonates d'intérêt communautaire sur le site B6.

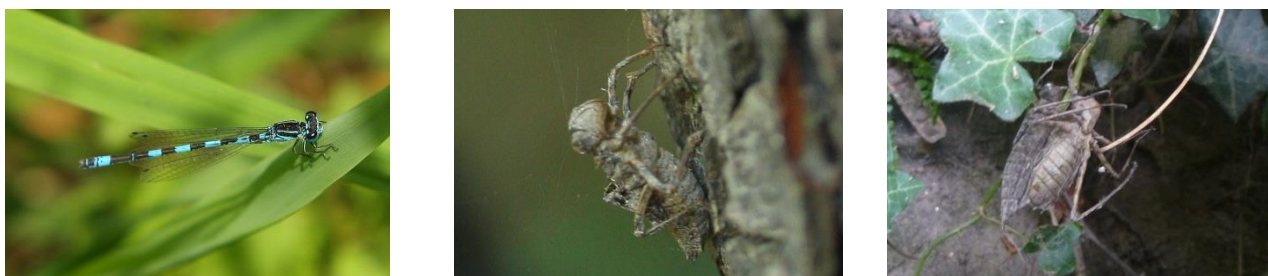


Figure 43: Planche photos des trois odonates d'intérêt communautaire observées sur le site : Agrion de Mercure mâle, exuvie de Cordulie à corps fin et exuvie de Cordulie splendide chevauchée par une exuvie d'Aeschna paisible. Photos sur site

A l'interface des milieux boisés et humides, on retiendra que le **Petit Mars changeant** (*Apatura ilia* – classé LC sur les listes rouges UICN et France métropolitaine) a été observé ponctuellement sur l'Eyrieux et sur l'Auzène.

Les milieux ouverts intègrent des habitats divers, de la prairie alluviale aux pelouses sèches d'altitude. Les cortèges considérés sont donc très variés. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer quelques observations intéressantes. Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le **Mercurie** (*Arethusana arethusana*) (Demerges, 2004) ou l'**Hermite** (*Chazara briseis*) (Naturalia, 2013), semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats ont fait l'objet d'observations récentes. L'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*) est connu de plusieurs stations où l'origan (*Origanum vulgare*), sa plante hôte, et *Myrmica sabuletti*, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématiques du site B6 pourrait être l'**Azuré des orpins** (*Scolitantides orion*). Ce petit lycène est en effet inféodé aux affleurements rocheux ensoleillés où pousse sa plante hôte : le Grand Orpin (*Hylotelephium* sp). Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne représentativité sur le site. Il profite des différentes gorges, falaises et talus routiers verticaux pour se développer. Un total de 110 espèces de papillons (Annexe 5) de jour a été recensé jusqu'à présent dont 38 au cours des inventaires 2013.



Figure 44: Planche photos des trois espèces patrimoniales de papillons de jour inventoriées sur le site B6 : l'Hermite, le Petit Mars changeant et l'Azuré des orpins. Photos sur site

Si certaines espèces mentionnées comme potentielles dans le recueil bibliographiques n'ont pas été observées comme l'Apollon (*Parnassius apollo*), le Semi-apollo (*Parnassius mnemosyne*), et le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), elles ne peuvent pas être considérées comme absentes après seulement

quelques journées de prospection. **La Diane** (*Zerynthia polyxena*) et **la Proserpine** (*Zerynthia rumina*) sont deux espèces protégées précoces se développant sur les aristoloches, respectivement *A. rotunda* et *A. pistolochia*. En limite d'aire, la Proserpine n'est pas connue dans la vallée de l'Eyrieux mais se trouve à moins de 10km des limites du site B6. En revanche, une prairie à Aristoloches est présente sur la commune des Ollières sur Eyrieux (à moins d'un kilomètre du site B6). De nombreux individus de Diane, ainsi que le Damier de la Succise ont été observés par l'association BEED. Cette station est toutefois hors du périmètre d'étude B6, mais la probabilité de présence à même le site est à prendre en compte.

Avec 30 espèces recensées, les inventaires entomologiques ont montré de belles populations d'orthoptères, notamment dans les landes à genêts et les zones humides. Deux espèces patrimoniales y sont bien représentées : le **Dectique des brandes** (*Gampsocleis glabra*) et le **Criquet de l'Aigoual** (*Chortippus saulcyi algoaldensis*). La Magicienne dentelée (*Saga pedo*) n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques et n'a pas été trouvée, bien que de petites populations soient capables de se maintenir discrètement.



Figure 45 : Planche photos des deux orthoptères typiques des landes à genêts : le Dectique des brandes, mâle et femelle et le Criquet de l'Aigoual. Photos sur site

SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'INSECTES PRÉSENTES SUR LE SITE B6

Les espèces inscrites à la directive Habitats-Faune-Flore

DH = Directive Habitats II, IV et V

PN = Protection Nationale

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>	1036	DHII et DHIV PN	Grands cours d'eau à végétation rivulaire ligneuse présentant des plats lenticques assez profonds.	A l'issue des inventaires, semble localisée sur l'Eyrieux et la Gluèyre aval aux environs de Saint-Sauveur-de-Montagut.	Consommation urbaine et industrielle de la plaine alluviale Les zones lenticques créées par la gestion hydraulique artificielle sont favorables à l'espèce.	Très forte
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041	DHII et DHIV PN	Cours d'eau à courant lent à modéré, voire dans des canaux riches en végétation rivulaire ligneuse.	Bien réparti sur l'Eyrieux avec la colonisation des cours aval de la Gluèyre et de la Dunière. Manque à l'aval de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.	Consommation urbaine et industrielle de la plaine alluviale Les zones lenticques créées par la gestion hydraulique artificielle sont favorables à l'espèce.	Assez forte

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	DHII, PN	L'espèce vit dans les cours d'eau permanents de faible importance (canaux, ruisseaux et rivières). Elle apprécie les eaux claires, oxygénées, ensoleillées, envahies de végétaux et le plus souvent en terrain calcaire, de la plaine jusqu'en montagne.	Peu commun dans ce secteur de l'Ardèche, une dizaine d'individus mâles ont été observés en rive gauche de l'Eyrieux en amont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux. Un habitat de reproduction reste à découvrir.	Population apparemment isolée, habitats favorables rares dans le site.	Assez forte
Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	1074	DHII et DHIV, PN	Zones arbustives des milieux calcaires xériques abrités du vent et à faciès arbustif (haies, buissons, lisières forestières, bois ouverts à strate arbustive importante).	Chenilles dans un nid communautaire observées sur la commune d'Ajoux, en limite du périmètre B6.	Incendie, colonisation des strates arbustives par les ligneux, événements climatiques extrêmes, intensification des pratiques agricoles, disparition des lisières.	Forte
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	DHII	L'habitat est le système racinaire des souches ou arbres dépérissant.	Présence mentionnée sur 6 communes du site B6, les habitats favorables sont bien représentés	Observation de moins en moins nombreuses, l'enrésinement et la gestion intensive des forêts lui supprime des habitats à long terme.	Faible
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	1088	DHII et DHIV, PN	Chênes sénescents	Il s'agit d'une espèce très commune et assez peu exigeante en région méditerranéenne. Elle exploite tous ses habitats favorables (vieux chênes) sur le site d'étude.	Peu menacé, mais l'enrésinement et la gestion intensive des forêts lui supprime des habitats à long terme.	Faible

Tableau 34 : Liste des invertébrés du site B6 inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats »

Autres espèces à valeur patrimoniale présentes sur le site

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
Coléoptères saproxyliques (<i>Dermestes sanguinicollis</i> , <i>Brachygonus ruficeps</i> , <i>Lacon quercus</i> , <i>Eucnemis capucina</i> , <i>Hypulus quercinus</i> , <i>Teredus cylindricus</i> , ...)	/	-	Chênes, Châtaigniers, hêtres	Hêtraie de Saint-Julien-du-Gua. Quelques parcelles de châtaigniers abritant de vieux chênes sont susceptibles d'abriter des cortèges similaires.	Exploitation intensive de la forêt, plantation de résineux, disparition de noyaux relais (fragmentation des habitats), disparition de bois morts et vieux arbres	Très Forte
Hermite <i>Chazara briseis</i>	/	VU ZNIEFF RA	Prairie maigre à fétuques	Plusieurs individus ont été vus à Saint-Julien-du-Gua, sous le Serre du Planet	Unique mention de l'espèce dans le site B6, espèce en forte régression au niveau national	Forte
Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	/	-	Falaises et talus exposés avec <i>Hylotelephium</i> sp.	Observé à Gluiras, Saint Sauveur de Montagut le long de la Gluèyre, à Saint-Maurice-en-Chalencon le long de l'Eyrieux et à Dunière-sur-Eyrieux et Silhac le long de la Dunière.	Peu menacé dans ses stations naturelles, mais menacé sur les stations le long des routes par le fauchage	Assez Forte
Dectique des brandes <i>Gampsocleis glabra</i>	/	-	Landes à genêts	Présent au Serre du Planet à Saint-Julien-du-Gua et au col de la Faye à Saint-Genest-Lachamp.	Abandon de l'agropastoralisme : colonisation des landes par les ligneux	Modérée
Criquet de l'Aigoual <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	/	-	Landes à genêts	Présent au Serre du Planet à Saint-Julien-du-Gua et au col de la Faye à Saint-Genest-Lachamp. Susceptible d'exploiter toutes les landes à genêts.	Abandon de l'agropastoralisme : colonisation des landes par les ligneux	Modérée
Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	/	DHIV, PN ZNIEFF RA	Prairies et bords de routes à origan	Plusieurs mentions à Saint-Etienne-de-Serre et à Creyseilles. Sans doute plus largement répandu.	Abandon de l'agropastoralisme : colonisation des prairies par les ligneux, fauchage des bords de route non adapté	Modérée

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
Mercure <i>Arethusana arethusana</i>	/	ZNIEFF RA	Prairie maigre à graminées	Observé en 2004 à Saint-Sauveur-de-Montagut et à Gluiras	Espèce en régression, sans doute sensible à l'embroussaillage de ses habitats	Modérée
Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>	/	-	Ripisylve à peupliers	Observé à la Voulte-sur-Rhône, le long de l'Eyrieux – prairie dans la basse vallée de l'Auzène (Les Ribettes)	Espèce discrète	Faible
Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	1053	DHIV, PN ZNIEFF RA	Plantes hôtes : Aristolochie à feuille ronde et plus rarement Aristolochie pistoloche. Habitat : Prairies et lisières méso à hygrophiles, ripisylves, fossés.	Une population est localisée hors du site B6 (environ à 1 km) au lieu-dit « les Sautaux » aux Ollières-sur-Eyrieux.	Colonisation des prairies à Aristolochie par les ligneux (abandon du pâturage), isolement de la population. Modification du climat (espèce en limite d'aire)	Forte

Tableau 35 : Liste des invertébrés du B6 à forte valeur patrimoniale dont les espèces de l'annexe IV de la DH

III.6.7. Les oiseaux

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA. Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS des Boutiérots, ont également été mis à contribution. Ainsi que les inventaires ZNIEFF, LPO Faune Ardèche et l'Atlas des oiseaux de Rhône-Alpes.

- Atlas : Cartes 46 et 47-

RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique. La liste provient des inventaires Znieff, du réseau LPO Faune-Ardèche et de l'Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

EX : Eteint

NT : Quasi menacé

EW : Eteint à l'état sauvage

LC : Préoccupation mineure

CR : En danger critique d'extinction

DD : Données insuffisantes

EN : En danger

NE : Non évalué

VU : Vulnérable

Directive Oiseaux :

Protection :

DO

PR = Protection régionale

PN = Protection nationale

Espèces	Statut législatif	Statut régional	Communes où la présence est avérée	Source des données
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	DO, PN	VU	Beauchastel, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Cierge-la-Serre, Silhac, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Julien-Labrousse, Gluiras, Beauvène, Nonières, Saint-Genest-Lachamp, Ajoux, Albon- d'Ardèche, Marcols-les-Eaux, Issamoulenc, Saint-julien-du-Gua, Saint-Etienne de Serre, Creysseilles.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	PN	EN	La Voulte-sur-Rhône, Silhac, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Laurent du Pape, Saint-Cierge la Serre, Ajoux, Albon d'Ardèche, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux, Saint-Julien-du-Gua.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Engoulevent d'Europe- <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO, PN	LC	Silhac, Dunière-sur-Eyrieux, Saint-Julien-Labrousse, les Nonières, Chalencou, Saint-Pierreville, Saint-Etienne du Serre, Issamoulenc, Ajoux, Albon d'Ardèche, Saint-Julien-du-Gua.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	DO, PN	EN	Gilhac-et-Bruzac, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône, Albon d'Ardèche, Issamoulenc, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre, Ajoux.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

Espèces	Statut législatif	Statut régional	Communes où la présence est avérée	Source des données
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	PN	VU	Saint-Laurent-du-Pape, la Voulte-sur-Rhône, Beauchastel.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	DO, PN	LC	Ensemble du site.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	DO, PN	NT	Ensemble du site.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	DO, PN	NT	Ensemble du site	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
Monticole bleu <i>Monticola solitarius</i>	PN	EN	La Voulte-sur-Rhône, Dunière-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape, Silhac, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Beauchastel.	Inventaires Znieff, Faune-Ardèche, Atlas des Oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

Tableau 36 : Espèces d'oiseaux dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12- IV.6-

Afin de couvrir l'ensemble du site d'étude, et ainsi identifier les cortèges avifaunistiques présents, un échantillonnage par stratification a été mis en place. Cette technique permet de répartir, de façon proportionnelle, l'effort de prospection en fonction de la représentativité des différents habitats au sein de la zone concernée.

Cet échantillonnage s'est décliné en deux types d'inventaire qui sont :

- ➔ Des points d'écoute fixes standardisés,
- ➔ Une prospection aléatoire.

L'utilisation de ces deux techniques permet d'apporter une complémentarité vis-à-vis des espèces ciblées mais aussi de s'adapter aux conditions rencontrées in-situ lors des inventaires. En amont de la phase de terrain, la zone d'étude a été découpée en quatre grandes entités géographiques, afin de déterminer et d'établir un calendrier de l'effort de prospection.

Les huit journées (cf. Atlas Cartes 46 et 47) de terrain prévues se sont étalées de début mai à fin juin 2013, dans le but de se caler sur les périodes optimales des rythmes biologiques des espèces visées, et ainsi d'en optimiser la détectabilité. Les sessions de terrain se sont déroulées principalement tôt le matin, en ce qui concerne les passereaux et se sont poursuivies en journée pour les rapaces. Des sessions ont également été

réalisées en soirée, dans les zones favorables, afin de cibler des espèces aux mœurs diurnes comme l'Engoulevent d'Europe et la Chevêche d'Athéna.

ORGANISATION DU TERRAIN

Les différents sites d'échantillonnages ont été choisis en fonction de l'analyse bibliographique réalisée en amont :

- ✓ Représentativité des principaux habitats au sein de la zone d'étude ;
- ✓ Secteurs couverts par des inventaires ZNIEFF et qui abritent des espèces faisant partie de la Directive « Oiseaux » et/ ou d'intérêt patrimonial ;
- ✓ Secteurs où ils n'existent pas de données circonstanciées mais dont les habitats correspondent aux exigences écologiques des espèces ciblées par les inventaires ;
- ✓ Espèces dont l'aire de répartition connue au sein du département est située aux abords du site B6 et qui pourraient potentiellement se trouver dans le périmètre d'étude.

LES OISEAUX DU SITE B6

Le site d'étude s'inscrit pleinement dans le « Pays des Boutières », entité montagnaise située à l'est du Massif Central et faisant partie des monts du Vivarais. Globalement, les Boutières correspondent aux bassins versants de l'Eyrieux et de ses principaux affluents (la Dorne, la Dunière et la Gluèyre). Les paysages y sont caractérisés par de profondes vallées encaissées, des pentes boisées (conifères, feuillus dont châtaigneraies) et la présence de Serres : montagnes allongées d'altitude moyenne (env. 1000 mètres) dont les sommets sont souvent recouverts d'une végétation basse (landes, garrigues, prairies).

Les pentes peu marquées sont utilisées pour la production de châtaignes, tout comme les serres qui accueillent l'élevage ovins, les prairies de fauche et quelques parcelles agricoles. Les autres milieux ont un degré de naturalité plus fort avec la présence de landes à genêts, de boisements de feuillus et de conifères, de zones de déprise agricole et d'un réseau hydrographique primaire et secondaire. Cependant, l'abandon du pastoralisme et la déprise agricole survenue dans les années 1970 qui persiste aujourd'hui, ont entraîné progressivement la fermeture des milieux et la perte de mosaïques d'habitats favorables à l'avifaune. Il est important de noter que l'uniformisation des milieux conduit à la perte d'habitats d'espèces, et a donc un impact non négligeable sur le site B6.

De part la présence d'une mosaïque d'habitats, dont certains constituent des zones nodales, et la situation biogéographique du site qui se retrouve soumis à des influences à la fois continentales et méditerranéennes, le pays des Boutières a fait l'objet de plusieurs études visant à inventorier les différents taxons concernant l'avifaune. Il convient de citer ici le rapport établi sur l'ENS « Serres Boutiérot et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne » ainsi que les mises à jour des documents ZNIEFF.

Dans un souci de clarté des résultats, les cortèges avifaunistiques sont présentés en fonction des grands types d'habitats recensés sur le territoire du site B6 et utilisés pour la mise en place des échantillonnages de terrains.

Agrosystèmes, landes, prairies pâturées et de fauche

Les formations agricoles extensives et la pratique de l'élevage, principalement ovin, ont façonné les paysages du site B6, notamment dans les parties sommitales des serres et sur les versants présentant un relief peu marqué. Ces configurations se retrouvent souvent associées à des zones de landes à genêts, des

prairies pâturées avec la présence de nombreux arbustes (églantiers, genévriers, aubépines) et un réseau de haies structurant l'ensemble du parcellaire.

C'est au sein de cette entité que la diversité spécifique apparaît la plus riche en espèces patrimoniales. Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*). A noter que 3 couples nicheurs de Busard cendré ont été observés au niveau du rocher du Fayard en 2014 avec mention de 6 jeunes à l'envol.

Les espèces communes sont bien représentées avec notamment la présence de la Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Bruant fou (*Emberiza cia*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Merle noir (*Turdus merula*).

Les parcelles situées à proximité des boisements secondaires et les anciens vergers abandonnés, intriqués au sein des milieux prairiaux, sont favorables au Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) dont plusieurs chanteurs ont été contactés sur la commune d'Issamoulenc.

Ce cortège d'espèces se retrouve en d'autres localités de l'aire d'étude, notamment sur les communes de Gilhac-et-Buzac et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, toujours dans les mêmes configurations de milieux que celles présentées ci-dessus.

A cette liste s'ajoute les espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes qui utilisent ces habitats comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la Buse variable (*Buteo buteo*), l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Ces observations viennent confirmer l'attrait et l'importance de la présence de zones ouvertes dans le domaine vital de ces espèces à large rayon d'action.

Massifs boisés et habitats de transition

Le site B6 se caractérise par la présence de vastes superficies de boisements, structurés différemment en fonction de leurs origines. Les grands types rencontrés sont composés des massifs mixtes implantés sur les versants des vallées formées par les cours d'eau, des châtaigneraies « cultivées » et celles abandonnées, des plantations de conifères pour la sylviculture et des boisements de feuillus situés dans les zones sommitales des serres. A cela s'ajoute la présence de zones de transition caractérisées par des boisements plus éparses qui constituent un continuum vers les milieux plus ouverts.

Le cortège de fond est constitué des espèces généralistes comme le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), la Grive musicienne (*Turdus philomelos*), la Sittelle torchepot (*Sitta europae*), la Chouette hulotte (*Srix aluco*) et la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*).

Les espèces patrimoniales contactées sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*), au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir (*Milvus migrans*) et du Milan royal (*Milvus milvus*) qui peut-être considéré comme un nicheur probable. A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), de la Buse variable (*Buteo buteo*) et de l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*).

Les habitats de transition, qui correspondent aux boisements clairsemés, sont favorables à des espèces comme l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), dont des chanteurs ont été contactés sur la commune de Gilhac-et-Buzac dans la partie est du site d'étude.

Milieux aquatiques

Le réseau hydrographique du site est composé de cours d'eau primaires et secondaires qui offrent des habitats terrestres et aquatiques singuliers. Les espèces rencontrées sont typiques de ces habitats, comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des Ruisseaux (*Motacilla cinerea*) qui occupent les zones à la fois lenticues et lotiques de l'Eyrieux et de ses affluents. D'autres espèces, comme le Milan noir (*Milvus milvus*), occupent les boisements rivulaires des cours d'eau. Le reste du cortège avifaunistique se compose de taxons cosmopolites comme la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Roitelet triple-bandeau (*Regulus ignicapilla*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) et la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*). Dans sa partie inférieure, à la confluence avec le Rhône, l'Eyrieux présente des habitats favorables pour le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) et le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) qui recherche les berges sableuses et limoneuses pour y creuser son nid.

Milieux rupestres

Les zones de falaises et les affleurements rocheux, présents notamment le long des vallées encaissées, sont favorables à un cortège avifaunistique spécifique de ce type de milieu. Les espèces rupicoles comme le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) peuvent se retrouver en période de nidification à la faveur des secteurs les moins perturbés (falaises, vires, balmes). Le Martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*) va, quant à lui, rechercher les failles et fissures difficilement accessibles sur les grands pans de roches bien dégagés. Les autres espèces à considérer au sein de ces habitats sont l'Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) qui affectionne tous types de zones rocheuses et le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*) qui évolue plutôt sur les affleurements rocheux de grandes tailles localisés sur les Serres.

SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'OISEAUX PRÉSENTES SUR LE SITE B6

ENS

L'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », englobe, de manière générale, une grande partie de l'amont du sud-ouest du bassin versant de l'Eyrieux. La particularité géographique de cet espace conjuguée à une forte diversité de milieux naturels, dont certains restent relativement préservés de toute interférence humaine, explique l'importante diversité avifaunistique présente. Les inventaires réalisés sur cette zone montre que cette diversité est notamment composée d'espèces à enjeux et/ou patrimoniales, protégées à l'échelle nationale et européenne.

Les macro-insectivores des zones ouvertes sont bien représentés au sein de ce territoire. Il convient de citer ici des densités notables de Pies-grièches écorcheurs (*Lanius collurio*), d'Alouette lulu (*Lullula arborea*), de Bruant Ortolan (*Emberiza hortulana*), d'Alouettes des champs (*Alauda arvensis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*).

À la faveur des zones escarpées (falaises, pierriers) se retrouvent des espèces rupestres comme le Grand-Duc d'Europe *Bubo bubo*, le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Les nombreux boisements, qui recouvrent près de la moitié de la superficie de l'ENS, abritent des espèces d'affinité forestière comme le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) et le Circaète-Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*).

Les réseaux hydrographiques primaire et secondaire sont occupés par des taxons « spécialisés » comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).

Vallée de l'Eyrieux

La Vallée de l'Eyrieux représente une entité linéaire et hydrographique majeure, intriquée au sein du Pays des Boutières, et autour de laquelle s'organise tout un complexe de milieux aquatiques lenticques et lotiques.

Le cours d'eau en lui-même abrite de nombreuses espèces, dont la présence est le plus souvent liée aux différents régimes hydriques existants. Dans la partie amont, l'aspect « torrentiel » convient à des espèces comme le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*). Plus en aval, le régime plus calme, du fait de l'élargissement du lit de l'Eyrieux, peut convenir au Petit gravelot (*Charadrius dubius*). Les nombreux boisements rivulaires, présents le long du fleuve, offrent des habitats favorables à des espèces comme le Milan noir (*Milvus migrans*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) et le Roitelet-triple Bandeau (*Regulus ignicapilla*).

Les boisements plus importants, situés sur les versants de la vallée de l'Eyrieux, qui constituent des milieux d'affinité plus forestière, hébergent, entre autres, la Bondrée apivore *Pernis apivorus*, le Pic noir *Dryocopus martius*, la Chouette hulotte (*Strix aluco*) et le Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*).

SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'OISEAUX PRÉSENTES SUR LE SITE B6

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèce	Code N2000	Statut régional	Habitats favorables (exemple sur le site)	Localisation sur le site d'étude (observation et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Martinet à ventre blanc <i>Apus melba</i>	/	LC	Zones de falaises et gorges avec la présence de vires rocheuses. Bâtiments et édifices (Barrages etc...)	Noté sur 2 points d'échantillonnage. L'espèce se reproduit sur la commune des Ollières-sur-Eyrieux (2 couples) à la faveur d'habitations situées en bordure de l'Eyrieux. Egalement observé en alimentation sur la commune de Gilhac-et-Bruzac. 3 couples nicheurs ont été observés à Saint Pierreville	Faible effectif, travaux sur les habitations utilisées par l'espèce.	Faible
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	NT	Grands massifs à proximité de zones ouvertes et semi-ouvertes	Notée sur 2 points d'échantillonnage. Présente sur la commune de Gilhac-et-Buzac et d'Issamoulenc, à la faveur des boisements situés sur les versants.	Mauvaise gestion forestière pendant la période de reproduction.	Modérée

Espèce	Code N2000	Statut régional	Habitats favorables (exemple sur le site)	Localisation sur le site d'étude (observation et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	LC	Systèmes agro-pastoraux et zones humides de plaine. Présence de grands arbres indispensables pour la reproduction	Noté sur 4 points d'échantillonnage. Observée sur l'ensemble du site (La Voulte-sur-Rhône, Gilhac-et-Buzac, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Maurice-en-Chalencon) à la faveur des boisements rivulaires et des zones de prairies où l'espèce recherche sa nourriture.	Peu menacé, destruction des boisements rivulaires utilisés en période de nidification.	Modérée
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A074	CR	Zone agro-pastorale extensive, avec la présence de boisements et de haies.	Un individu juvénile noté sur la commune de Pranles.	Effectif très faible sur le site.	Faible
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	A078	VU	Grandes falaises peu dérangées et dotées de vires rocheuses ou de balmes non accessibles	Une curée de plusieurs dizaine d'individus est observée au sommet d'une serre sur la commune de Marcols-les-Eaux, l'espèce reste potentielle sur l'ensemble du site B6.	Réduction de l'élevage et donc de la disponibilité en nourriture. Le statut d'erratique sur le site B6 justifie le peu de menaces existantes pour cette espèce.	Faible
Circaète-Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A080	NT	Boisements collinéens de conifères, avec la présence de zones ouvertes à tendance thermophiles.	Noté sur 4 points d'échantillonnage. Observée sur les communes de Saint-Pierreville, Saint-Julien-le-Roux, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, à la faveur des boisements mixtes et de conifères situés sur les versants des serres.	Gestion forestière inadaptée, disparition des milieux ouverts offrant des zones de chasses.	Modérée

Espèce	Code N2000	Statut régional	Habitats favorables (exemple sur le site)	Localisation sur le site d'étude (observation et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	EN	Zones agricoles extensives, friches et landes, zones de coupe à blanc.	Un individu contacté sur un serre recouvert de landes à genêts, à proximité de la commune de Vernoux-en-Vivarais. 3 couples nicheurs ont été observés au rocher du Fayard sur les Boutières (limite communale Issamoulenc et Saint-Etienne-de-Serre en 2014.	Diminution des zones de Landes à genêts (ouverture des milieux), effectif relativement faible sur le site B6	Assez forte
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	LC	Milieu de végétation basse, clairsemée, avec des placettes nues voire semi-arides	Noté sur un point d'échantillonnage. Deux individus contactés dans des zones de transitions sur la commune de Gilhac-et-Buzac.	Fermeture trop importante des milieux, mauvaise gestion des îlots boisés.	Modérée
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	VU	Les secteurs ouverts et de transitions situés sur les zones sommitales et les versants peu accidentés. Zones cultivées de manière extensive et boisements éparses.	Observée sur 4 des 45 points d'échantillonnage. Observée à la faveur des serres cultivés, notamment dans la partie ouest du site (commune d'Issamoulenc).	Abandon du système agropastoral, fermeture des milieux, ou, à contrario, système trop intensif (utilisation de produits phytosanitaires).	Modérée
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	A302	LC	Zones ouvertes de garrigues basses, landes et coupes forestières.	Noté sur 3 points d'échantillonnage. Observée à l'ouest du site, sur la commune d'Issamoulenc, au sein des zones de landes à genêts situées sur les serres.	Disparition des zones de landes ou fermeture trop importante de ces milieux (déprise).	Modérée
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	LC	Zones semi-ouvertes, avec l'alternance de prairies, friches et cultures et de végétations éparses (haies, arbres isolés).	L'espèce a été observée sur 6 des 45 points d'échantillonnage. Répartition sur l'ensemble du site, à la faveur des Serres pâturées et faiblement boisées.	Abandon du système agropastoral, fermeture des milieux, ou, à contrario, système trop intensif (utilisation de phytosanitaire).	Forte

Espèce	Code N2000	Statut régional	Habitats favorables (exemple sur le site)	Localisation sur le site d'étude (observation et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	A379	EN	Espaces agricoles diversifiés. Prairies pâturées de manière extensive.	Noté sur 2 points d'échantillonnage. Observée sur la commune d'Issamoulenc, à la faveur des versants composés de prairies pâturées avec la présence d'arbres et de buissons isolés.	Abandon du système agropastoral, fermeture des milieux, ou, à contrario, système trop intensif (utilisation de produits phytosanitaires).	Assez fort

Tableau 37: : Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux contactées lors des inventaires 2014 sur le site B6

Autres espèces nicheuses contactées lors des inventaires (hors annexe I de la DO et espèces à valeur patrimoniale) :

NOM FRANCAIS	NOM LATIN	Statut(LR nationale)	NOM FRANCAIS	NOM LATIN	Statut
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	LC	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	LC
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	LC	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	NT	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	LC	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelops</i>	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NT	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	LC	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	LC	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC
Grimpereau des	<i>Certhia</i>	LC	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC

jardins	<i>brachydactyla</i>			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	LC	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i> LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelosa</i>	LC	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> LC
Hirondelle des rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	LC	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> LC
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC		

Tableau 38 : Liste des autres espèces d'oiseaux contactées lors des inventaires

III.6.8. Les amphibiens

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA. Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS des Serres Boutiérots et du suivi du sonneur à ventre jaune par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ont également été mis à contribution. Les données de Charles Faugiers ont également été prises en compte.

- Atlas : Cartes 43 et 44-

RAPPEL SUR LES ESPÈCES PRÉSENTES OU POTENTIELLES ISSUES DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Protection :

PR = Protection régionale
PN = Protection nationale

Directive Habitats :

DH II = Annexe II
DH IV = Annexe IV

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	COMMUNES OU LA PRESENCE EST AVEREE	SOURCE DES DONNEES
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	DH2, DH4, PN	EN	Saint Julien-Labrousse, Beauvène, Gluiras, Chalencon, Albon, Saint Pierreville, Saint Etienne-de-Serre, Saint Maurice-en- Chalencon, Gilhac-et-Bruzac, Les Nonières	C. FAUGIER CG 07 SMEC PNR MA
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	PN	NT	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	C. FAUGIER CG 07
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	Beauvène, Saint Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Vernoux-en- Vivaraïs, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Saint Fortunat, Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Christol, Saint- Julien Labrousse, Silhac	C. FAUGIER CG 07 BIODIV GAMAR/IN SITU
Triton alpestre	PN	VU	Saint-Julien Labrousse	GAMAR/IN SITU
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	DH 4, PN	NT	Saint Jean-Chambre, Chalencon, Vernoux-en-Vivaraïs, Silhac, Chalencon, Beauvène, Saint Maurice-en-Chalencon, Gluiras, Saint Genest-Lachamp, Saint Pierreville, Saint Michel-de- Chabrilanoux, Ollières-sur-Eyrieux, Saint Etienne-de-Serre.	C. FAUGIER CG 07 GAMAR/IN SITU
Pélodyte pontué <i>Pelodytes punctatus</i>	PN	VU	Vernoux-en-Vivaraïs.	C. FAUGIER CG 07

Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	PN	NT	Présent sur l'ensemble des communes concernées.	C. FAUGIER CG 07
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	DH 4, PN	VU	Châteauneuf-de-Vernoux (Commune hors de la zone concernée).	C. FAUGIER CG 07
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	DH 4, PN	LC	Saint Laurent-du-Pape, les Ollières-sur-Eyrieux.	C. FAUGIER CG 07
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	DH 4, PN	NT	Vernoux-en-Vivarais, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Julien Labrousse, Chalencon.	C. FAUGIER CG 07 GAMAR/IN SITU
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	DH 5, PN	LC	Saint Jean-Chambre, Silhac, Saint Maurice-en-Chalencon, Chalencon, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Gluiras, Saint Sauveur-de-Montagut, Pranles, Ollières-sur-Eyrieux, Saint Laurent-du-pape, Saint-Christol, Saint-Julien-Labrousse	C. FAUGIER CG 07 BIODIV GAMAR/IN SITU
Grenouille rieuse <i>Rana ridubenda</i>	DH 5, PN	LC	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	C. FAUGIER CG 07

Tableau 39 : Espèces d'amphibiens dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12 - IV.4-

Dans le périmètre du site B6, six zonages de prospections ont été définis et visités au cours de 5 soirées favorables aux inventaires amphibiens (suite à des épisodes pluvieux importants au début du printemps) intervenues au mois de mars 2013 sur les communes de Saint-Julien Labrousse, Silhac, Saint-Maurice en Chalencon, Saint-Michel de Chabrillanoux, Albon d'Ardèche, Saint-Julien du Gua, Saint-Julien le Roux, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint Laurent du Pape, Beauchastel, Etoile-sur-Rhône et la Voulte-sur-Rhône. La méthodologie d'inventaire a consisté en une observation directe d'individus en période de reproduction ainsi qu'à des sessions d'écoute au mois de mars et juin.

LES AMPHIBIENS DU SITE B6

- Atlas : Cartes 43 à 44-

Dans le périmètre considéré, les zones humides s'expriment sous l'influence des principaux cours d'eau et de leurs bassins versants ou par des aménagements anthropiques (bassins agricoles, fossé de drainage,...). Cette diversité d'habitats aquatiques offre autant de configuration de reproduction et explique la diversité batrachologique rencontrée.

La répartition des amphibiens est différente selon les exigences écologiques des espèces. Certaines espèces privilégient les eaux closes (mare, étang...), d'autres les écoulements d'altitude, ou encore les milieux temporaires, les vasques sur le lit majeur de cours d'eau, etc.

Les espèces à plus faible valeur patrimoniale telles que le Crapaud commun et les Grenouilles rieuses composent le cortège de fond et sont les plus représentées à la faveur des zones humides à mise en eau permanente et à faible originalité (eutrophisation, fermeture, prédateurs).

Plus localement se rencontrent des espèces à valeur patrimoniale notable. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), la Grenouille type verte (*Pelophylax* sp) et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), et le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*).

La Rainette méridionale s'observe uniquement dans la basse vallée de l'Eyrieux. Le Sonneur à Ventre Jaune, spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluèyre. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsane et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux. Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres. Le sonneur à ventre jaune fait aujourd'hui l'objet d'un plan régional d'action et d'un programme piloté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Les milieux humides des hauteurs du site B6, qui comprennent des habitats de types mares permanentes ou temporaires avec, par endroit, des écoulements de surface accueillent des espèces plus précoces. C'est le cas du Pélodyte ponctué, de la Grenouille Agile ou de la Grenouille rousse, qui peuvent être observés dès le mois de février à la faveur des pluies de fin d'hiver. Ils sont notamment présents sur les communes de Vernoux-en-Vivarais, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Silhac, Saint-Maurice-en-Chalencon ou Gluiras.

Certaines espèces, plus ubiquistes, sont présentes sur l'ensemble du territoire, comme le Crapaud commun, la Salamandre tachetée ou la Grenouille verte.



Figure 46 : Ponte de Grenouille rousse sur la commune de Issamoulenc

ENS

L'ENS est un site remarquable, tant par sa richesse floristique et faunistique que paysagère. Le paysage des Boutières se caractérise par des vallées étroites et encaissées, dont les versants sont occupés par des terrasses et des châtaigneraies. Les monts arrondis par l'érosion, appelés « serres », sont entourés de landes

et de vallées boisées. Le site est sillonné par un important réseau hydrographique structuré autour de deux affluents de l'Eyrieux : l'Auzène et la Gluèyre; plus d'une centaine de zones humides y sont recensées. Le secteur de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène » est un secteur très bien renseigné du point de vue faunistique, différents inventaires y ont été menés au travers de la politique des ENS portée par le département de l'Ardèche.

Une population de Crapaud commun est bien présente sur le cours d'eau de la Gluèyre, notamment en tête de bassin sur les communes d'Albon d'Ardèche et de Saint Pierreville. La Salamandre tachetée est également bien présente sur ce secteur, même si les données sont plus éparées.

L'ENS abrite sept espèces d'amphibiens, dont une espèce singulièrement remarquable. Il s'agit du Sonneur à ventre jaune. La population de Sonneur à Ventre Jaune est située majoritairement en aval de Saint-Pierreville sur le cours d'eau de la Gluèyre, affluent de l'Eyrieux. Les vasques ou mares cupulaires formées sur les rochers du lit majeur de la Gluèyre sont des habitats privilégiés par l'espèce, avec peu ou pas de compétition interspécifique. L'eau présente dans ces dépressions se réchauffe très vite permettant le bon développement des têtards. Dans la vallée de l'Eyrieux, la plus grande population de Sonneurs est celle des gorges de la Gluèyre (Ducasse 2012).

On retrouve la Grenouille rousse au dessus de 700 m d'altitude, cette espèce est présente sur pratiquement tout le plateau ardéchois, sa présence est également avérée à de plus basses altitudes avec toutefois une représentativité moindre. Les données sur la commune d'Issamoulenc concernent donc des situations *a priori* marginales.

Vallée de l'Eyrieux

Au sein du territoire B6, la Vallée de l'Eyrieux peut être découpée en deux entités géographiques distinctes, par rapport à la répartition des amphibiens en fonction de l'altitude dont la confluence de la Dunière avec l'Eyrieux en est la limite.

La partie amont, correspondant au tronçon localisé de la commune de Saint-Sauveur-de-Montagut jusqu'au barrage des Collanges (moyenne vallée de l'Eyrieux) abrite une importante population de Sonneur à Ventre Jaune. L'espèce est observée dans le lit majeur de l'Eyrieux, les vasques constituent son habitat de reproduction.

Sur les hauteurs du territoire de la vallée de l'Eyrieux, à la faveur d'une agriculture extensive et de pâtures, des mares subsistent. Deux espèces de tritons y ont été observées, le Triton palmé et le Triton alpestre.

Le Triton alpestre est quant à lui uniquement connu sur la commune de Saint-Julien-Labrousse, malgré les diverses prospections du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Les Tritons ont été observés essentiellement dans des mares. Le Triton palmé est aussi retrouvé dans quelques communes de la basse vallée comme par exemple La Voulte-sur-Rhône et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

La partie aval, qui s'inscrit de la confluence Dunière/Eyrieux à la confluence Eyrieux/Rhône, correspond à la basse vallée de l'Eyrieux. La Rainette méridionale y a été observée sur les communes de Saint Laurent-du-Pape et des Ollières-sur-Eyrieux. L'espèce se trouve ici dans ses limites septentrionales de répartition.

Le Pélodyte ponctué est présent au nord du territoire B6, sur la commune de Vernoux-en-Vivarais. L'espèce est sensible à l'intrusion de poissons dans les mares, privilégiant les milieux temporaires pour limiter la prédation.

SYNTHÈSE DES ESPÈCES D'AMPHIBIENS PRÉSENTES SUR LE SITE

DH = Directive Habitats II, IV et V

PN = Protection Nationale

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Alyte accoucheur <i>Alytes obstreticans</i>	1191	DH IV, PN, NT	Les cours d'eau temporaires situés sur des argiles des pentes des différentes serres sont compatibles avec la reproduction de l'espèce.	Chalencon, Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Beauvène, Saint Maurice-en-Chalencon, Gluiras, Saint Genest-Lachamp, Saint Pierreville, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Etienne-de-Serre.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition.	Faible
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1193	DH II, DH IV, PN, EN	Espèce pionnière, occupe des milieux temporaires ou récemment créés. Sur le secteur, l'espèce investie des vasques, appelées aussi mares cupulaires, localisées en bord de cours d'eau.	Présent sur l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut, sur le ruisseau de l'Amas et sur la Gluèyre.	Modification du régime des cours d'eau qui ne permette plus la mise en eau des mares cupulaires.	Assez forte
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	1205	DH IV, PN, LC	Les plaines agricoles et leurs pièces d'eau artificielles conviennent parfaitement à la reproduction de cette espèce ubiquiste.	Saint Laurent-du-Pape, Les Ollières-sur-Eyrieux.	Comblement, atterrissement des mares.	Faible
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	1209	DH IV, PN, NT	Milieux aquatiques permanent ou temporaire, la présence de bois et bosquets est importante pour sa phase terrestre.	Présente sur 4 communes au nord, nord-ouest de Dunière-sur-Eyrieux	Assèchement et atterrissement de mares	Modérée

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Grenouille rieuse <i>Rana ridibunda</i>	1212	DH V, PN, LC	Espèce ubiquiste, présente aussi bien dans des milieux courant (faible) ou stagnant. L'espèce est indifférente à la présence de poisson dans les milieux aquatiques qu'elle occupe.	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	Faible
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	1213	DH V, PN, LC	Milieux aquatiques permanent ou temporaire, la présence de bois et bosquets est importante pour sa phase terrestre.	Présente dans le secteur ouest du territoire de B6, dont l'ENS des Boutières, et la partie amont de la vallée de l'Eyrieux.	Assèchement et atterrissement de mares	Modérée
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	2351	PN, NT	Sources, bassins, cours d'eau et pièces d'eau temporaires (absence de faune piscicole)	Présente sur l'ensemble des communes concernées.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition, hormis la présence de poisson.	Faible
Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i>	2353	DH IV, PN, VU	Milieux aquatiques, mares localisées à proximité de haie ou de bois.	Saint-Julien Labrousse (hors site B6)	Comblement, atterrissement des mares, présence de poisson.	Faible
Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	2355	PN, LC	Milieux aquatiques à courant faible ou nul bordés d'un cordon boisé ou arbustif.	Beauvène, Saint Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Vernoux-en-Vivarais, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Saint Fortunat, Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Saint-Christol, Saint-Julien Labrousse, Silhac	Présence de poisson, comblement, atterrissement des mares.	Faible
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	2360	PN, VU	Les mares et fossés	Vernoux-en-Vivarais.	Comblement, atterrissement des mares, présence de poissons.	Modérée

Espèce	Code Natura 2000	Statut patrimonial	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	2361	PN, NT	Milieux aquatique permanent, la présence de poisson l'importe peu. Bois et bosquets sont importants pour sa phase terrestre.	Présent sur l'ensemble des communes concernées.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition.	Faible

Tableau 40 : Liste des espèces d'amphibiens présentes sur le site B6

III.6.9. Les reptiles

Cette partie repose sur les prospections de terrains et analyses réalisées par NATURALIA ainsi que les données recueillies auprès du PNR MA dans le cadre de différent stage et M. Charles FAUGIER. Les rapports d'études, notamment réalisés dans le cadre des inventaires de l'ENS, ont également été mis à contribution.

- Atlas : Cartes 45-

Rappel sur les espèces présentes ou potentielles issues du recueil bibliographique

Le tableau ci-dessous indique les espèces identifiées comme présentes ou potentielles sur le site B6 d'après les données issues du recueil bibliographique.

Statut de conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN):

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Protection :

PR = Protection régionale

PN = Protection nationale

Directive Habitats :

DH II = Annexe II

DH IV = Annexe IV

ESPECES	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE	SOURCE DES DONNEES
Orvet <i>Anguis fragilis</i>	PN	VU (07_2005)	Vernoux-en-Vivarais Cité comme potentiel sur le territoire de l'ENS (anciennes données au Cheylard et à St-Vincent-de-Durfort).	Reptiles et amphibiens d'Ardèche – J.P. THOMAS
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	PN	VU (07_2005)	Saint Etienne-de-Serre (pop. isolée), Saint Maurice-en-Chalencon, Saint Laurent-du-Pape.	
Lézard vert occidental <i>Lacerta billineta</i>	DH4, PN	LC	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	C. FAUGIER
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	DH4, PN	LC	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	CG 07
Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	PN	LC	Saint-Julien-le-Roux, Ollières-sur Eyrieux, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Saint Maurice-en-Chalencon, Saint Barthelemy-le-Meil, Beauvène, Gluiras, Saint Sauveur-de-Montagut, Albion, Issamoulenc, Saint Etienne-de-Serre, Saint Laurent-du-Pape, La Voulte-sur-Rhône, Ajoux.	Reptiles et amphibiens d'Ardèche – J.P. THOMAS

ESPECES	STATUT LEGISLATIF	STATUT REGIONAL	LOCALISATION SUR LE SITE D'ETUDE	SOURCE DES DONNEES
Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH4, PN	NT (07_2005)	Vernoux-en-Vivarais, Gilhac-et-Bruzac, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône, Saint Laurent-du-pape, Saint Fortunat, Pranles, Saint Etienne-de-Serre, Saint Julien- du-Gua, Saint Sauveur-de-Montagut, Saint Michel-de- Chabrillanoux, Saint Pierreville, Gluiras, Saint Christol, Chalencon, Saint Maurice-en-Chalencon.	C. FAUGIER CG 07
Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	DH4, PN	NT (07_2005)	Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Vernoux-en- Vivarais, Silhac, Gluiras, Saint Maurice-en Chalencon, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Chalencon, Saint Julien- du-Gua, Saint Etienne-de-Serre, Pranles, Cresseyllles, Saint Sauveur-de-Montagut.	
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	PN	NT (07_2005)	Vernoux-en-Vivarais, Saint Jean-Chambre, Saint Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Saint Maurice-en- Chalencon, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Saint Sauveur-de-Montagut, Beauvène, Gluiras, Beauchastel, Ollières-sur-Eyrieux.	Reptiles et amphibiens d'Ardèche – J.P. THOMAS
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	PN	VU (07_2005)	Observée sur toutes les communes concernées sauf Saint Jean-Chambre, Silhac, Saint Julien-le-Roux, Gilhac et Bruzac, Issamoulenc.	C.FAUGIER CG 07 GAMAR/IN SITU
Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	PN	NT (07_2005)	Beauchastel, Beauvène, Silhac, Saint Maurice-en- Chalencon, Saint Michel-de-Chabrillanoux, Saint Fortunat, Saint Sauveur-de-Montagut, Saint Etienne-de- Serre, Ollières-sur Eyrieux, Pranles.	Reptiles et amphibiens d'Ardèche – J.P. THOMAS
Coronelle lisse	DH4, PN	NT (07_2005)	Observées sur les communes situées à l'ouest de Saint- Sauveur de Montagut	THOMAS
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	PN	LC	Présente sur toutes les communes concernées sauf Silhac, Beauvène, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Ajoux, Cresseyllles.	CG 07

Tableau 41 : Espèces de reptiles dont la présence est avérée d'après les premières données bibliographiques sur le site d'étude B6

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12 -IV.5-

Compte tenu de l'absence de reptiles dans la liste des espèces inscrites au FSD du site B6, aucune recherche spécifique n'a été prévue dans le cadre de l'étude DOCUGE sur ce groupe. Les espèces à forte valeur patrimoniale ont fait l'objet d'une attention particulière lorsque leurs milieux préférentiels ont été traversés (Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard ocellé, etc.).

Les reptiles rencontrés lors des prospections réalisées sur les autres groupes ont été géoréférencés et la base de données a été complétée.

LES REPTILES DU SITE B6

- Atlas : Carte 45-

Le positionnement biogéographique du site étudié induit une grande diversité paysagère et à un mélange d'espèces continentales et méridionales, voire même ibériques. En l'état des connaissances actuelles, pas moins de 11 espèces de reptiles ont été inventoriées sur le territoire : la Coronelle girondine (*Coronella girondica*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissima*), la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), l'Orvet (*Anguis fragilis*).

Les espèces rencontrées et présentant la plus forte valeur patrimoniale sont :

- **Lézard ocellé** : Cette espèce, dont la valeur patrimoniale au niveau régional est assez forte, fait l'objet d'un Plan National d'Action (2012-2016). Sa présence est connue sur plusieurs communes (Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape) notamment par Charles FAUGIER. Cette espèce fait également l'objet d'un Plan National d'Action. Les côteaux secs et bien exposés sont localement exploités par ce gros lézard. Une étude a été réalisée sur l'espèce en 2013 par le PNRMA sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre. Un minimum de 34 individus a été estimé sur le territoire concerné par cette étude.
- **Lézard catalan** : localement bien représenté notamment sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluère et de l'Orsanne », son intérêt réside dans sa situation en limite d'aire de répartition. L'espèce est en effet quasi-absente à l'est du Rhône.

Les autres espèces ayant une valeur patrimoniale moindre sont présentes sur la quasi-totalité du secteur B6, en fonction de leur affinité écologique.

ENS

Par endroit, le relief est marqué par des falaises escarpées et des éboulis de pierres. Quelques prairies sont encore entretenues tandis que d'autres sont envahies par des landes à genêts. Le secteur de l'ENS est riche en reptiles avec la présence de quatre espèces de lézard et six espèces de serpent, dont l'une d'elle a une forte valeur patrimoniale : le Lézard ocellé. Cette espèce est commune au sud d'Aubenas, on la rencontre plus sporadiquement au nord. La population connue à Saint-Etienne-de-Serre au hameau « La Grange », est positionnée sur les crêtes et sur les pentes de l'adret. La station se situe à 500 mètres d'altitude. L'endroit est sec et dégagé avec la présence d'anciennes terrasses sur les parties pâturées, néanmoins certaines zones se referment et deviennent défavorables à l'espèce. La population du hameau de La Grange est une population isolée.

Le Lézard vert et le Lézard des murailles sont couramment rencontrés sur l'ensemble des communes de l'ENS des Boutiérots ; Le Lézard catalan y est lui en limite de son aire de répartition ce qui en fait une espèce singulière pour le site.

La couleuvre vipérine est l'espèce de colubridae la plus rependue sur l'ENS, notamment dans la partie amont de la Gluère et de la Veyruegne, la Coronelle girondine est plutôt rencontrée sur la partie aval.

Vallée de l'Eyrieux

La vallée de l'Eyrieux regroupe dans son ensemble toutes les espèces citées précédemment. Des effectifs abondants de Couleuvres vipérines sont présents sur certains secteurs, comme par exemple le Charnut.

Le Lézard ocellé est mentionné sur deux communes, l'une dans la moyenne vallée (Saint-Maurice-en-Chalençon) et l'autre dans la basse vallée (Saint-Laurent-du-Pape) sans pour autant avoir plus de précision sur l'état et la localisation des populations.

Le Lézard catalan est également bien présent, notamment dans la basse vallée de l'Eyrieux et la vallée du Rhône.

Les deux coronelles sont en sympatrie sur la vallée de l'Eyrieux. Il semblerait que l'altitude soit le facteur limitant pour la Coronelle girondine.

Enfin, des observations ponctuelles de Vipères aspic dans les endroits les plus xériques ont été faites.

SYNTHÈSE DES ESPÈCES DE REPTILES PRÉSENTES SUR LE SITE

DH = Directive Habitats II, IV et V

PN = Protection Nationale

Les catégories déterminant le statut de conservation de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Espèce	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>		PN, LC	Secteurs rocheux et les falaises bien ensoleillées.	Saint-Julien-le-Roux, Les Ollières-sur Eyrieux, Saint Michel-de-Chabrilanoux, Saint Maurice-en-Chalencon, Saint Barthelemy-le-Meil, Beauvène, Gluiras, Saint-Sauveur-de-Montagut, Albon, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Saint Laurent-du-Pape, La Voulte-sur-Rhône, Ajoux	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa plasticité écologique et de son statut.	Faible
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	1256	DH IV, PN, LC	Ubiquiste dans ses habitats, fréquente aussi bien des milieux naturels que des zones anthropiques	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa plasticité écologique et de son statut.	Faible
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	1283	DH IV, PN, NT	Milieux rocailleux, murs de pierres, pelouse sèches haies, lisières.	Dans les communes situées à l'ouest de Saint-Sauveur-de-Montagut	Peu menacé dans ses stations naturelles	Faible

Espèce	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
Orvet <i>Anguis fragilis</i>	2432	PN, VU	Milieux frais, haie, bois, lisière	Vernoux-en-Vivaraïs	Espèce discrète	Faible
Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	2452	PN, NT	Milieux sec et exposés au soleil où elle dispose de multiples cachettes, zone rocailleuse mais aussi en bordure de bois voir même dans les prairies.	Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Etienne de Serres.	Faible effectif	Faible
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	2467	PN, VU	Milieux humides, cours d'eau	Présente sur toutes les communes concernées sauf, Silhac, Saint Julien-le-Roux, Gilhac et Bruzac, Issamoulenc.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	Faible
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	2469	PN, NT	Cours d'eau, canaux et formations terrestres associées	Vernoux-en-Vivaraïs, Saint-Barthelemy-le-Meil, Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Beauvène, Gluiras, Beauchastel, Les Ollières-sur-Eyrieux.	Pas de menaces particulières pour cette hormis la qualité de l'eau.	Faible
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	2471	PN, LC	Prairies sèches, pelouses, friches, secteurs rocheux, falaises bien ensoleillées.	Présente sur toutes les communes concernées sauf Silhac, Beauvène, Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serre, Ajoux, Creysseilles.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut, hormis la collision routière.	Faible
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	5179	DH IV, PN, LC	Végétation buissonnante bien ensoleillée : bordures de ripisylve, haies, clairières, zones péri-urbaine	Présent sur toutes les communes concernées par B6.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	Faible

Espèce	Code Natura 2000	Statut	Habitats favorables	Localisation sur le site d'étude (observations et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale locale
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	5670	DH IV, PN, NT	Elle habite dans les endroits secs, ensoleillés, broussailleux et rocheux, mais peu aussi fréquenter des biotopes humides.	Vernoux-en-Vivarais, Gilhac-et-Bruzac, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Fortunat, Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Pierreville, Gluiras, Saint-Christol, Chalencon, Saint-Maurice-en-Chalencon.	Pas de menaces particulières pour cette espèce au regard de sa répartition et de son statut.	Faible
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	5883	PN, CR	Hôte des milieux secs et dégagés (steppe, pelouses sèches, murets en pierres sèches)	Saint Etienne-de-Serre (population. isolée), Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape.	Déprise agricole et fermeture des milieux, collision routière	Assez fort
Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	6091	DH IV, PN, NT	Côteaux rocheux, les prairies, les bois et leurs lisières	Gilhac-et Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Vernoux-en-Vivarais, Silhac, Gluiras, Saint-Maurice-en-Chalencon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Chalencon, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Etienne-de-Serre, Pranles, Creysseilles, Saint-Sauveur-de-Montagut.	La collision routière	Faible

Tableau 42 : Liste des espèces de reptiles présentes sur le site B6

III.6.10. Les poissons

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE DE RÉCOLTE DES DONNÉES POUR LE MILIEU AQUATIQUE

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire : ANNEXE 12, IV.7-

Le plan d'échantillonnage piscicole a été établi après consultation des différentes données bibliographiques disponibles sur le site B6. Celles-ci proviennent de sources et cadres divers :

- Réseau de suivi, comme le Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), dont l'opérateur est l'ONEMA
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 07)
- Etudes à large échelle (bassin de l'Eyrieux pour le contrat de rivière, territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour l'étude sur la répartition du Barbeau méridional...).
- Données plus ponctuelles, qui concernent une ou deux stations.

Par ailleurs, il a été établi lors d'une réunion avec les différents acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques du territoire, de faire un point sur les études de suivi en cours ou en prévision, afin de ne pas créer de doublon lors de nos inventaires.

Ainsi, face aux enjeux concernant l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*), espèce qui ne figure pas dans les annexes de la Directive « Habitats-Faune-Flore » mais appartient à la liste rouge de l'UICN des espèces menacées et est considérée comme « en danger critique d'extinction », et aux travaux devant favoriser les migrateurs amphihalins, l'ONEMA a mis en place un suivi de l'Anguille sur la Zone d'Action Prioritaire ZAP de l'Eyrieux. Tous les 3 ans, des pêches d'inventaire propres à cette espèce seront réalisées.

De même, dans le cadre de l'étude de caractérisation des habitats de la rivière Eyrieux, étude complémentaire réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du second Contrat de Rivière « Eyrieux-Embroye-Turzon », des pêches d'inventaires piscicoles ont été réalisées en 2014 sur quatre stations de l'Eyrieux incluses au périmètre d'étude DOCUGE (cf. Figure 42). Au niveau départemental, dans le cadre du suivi piscicole des cours d'eau de l'Ardèche mis en œuvre en 2012 par la FDPPMA 07, une pêche d'inventaire a été effectuée sur l'Eyrieux en 2013 et 2014.

Les inventaires piscicoles ont été effectués sur la base d'un seul passage et sont donc de **type qualitatif**. En effet, l'absence de plusieurs passages ne permet pas l'utilisation des méthodes classiques d'estimation de densité et de biomasse (De Lury, Carl & Strub).

La pêche électrique est particulièrement adaptée à la recherche d'espèces protégées, rares et/ou menacées sur des tronçons où leur présence est suspectée. Elle permet de caractériser assez rapidement l'ensemble des espèces présentes, en prospectant plusieurs habitats différents.

En raison de la multiplicité de l'acquisition de données à venir sur le linéaire principal de l'Eyrieux, ainsi que de la lourdeur de l'organisation à mettre en place pour inventorier un tel milieu, il a été décidé en accord avec les différentes parties de concentrer l'effort d'échantillonnage sur les affluents, au niveau desquels la majorité des données disponibles peut être considérée comme ancienne.

Les contraintes financières n'ont pas permis d'effectuer des points d'inventaires sur l'Aurance, le Charnut et le Doulet.

Les espèces ciblées sont les espèces qui ont été mentionnées au moins une fois dans la bibliographie et qui ont un intérêt patrimonial :

LES ESPECES INSCRITES AU FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

- ✓ Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- ✓ Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- ✓ Blageon (*Leuciscus souffia*)
- ✓ Chabot commun (*Cottus gobio*)

AUTRES ESPECES

- ✓ Anguille
- ✓ Toxostome
- ✓ Bouvière

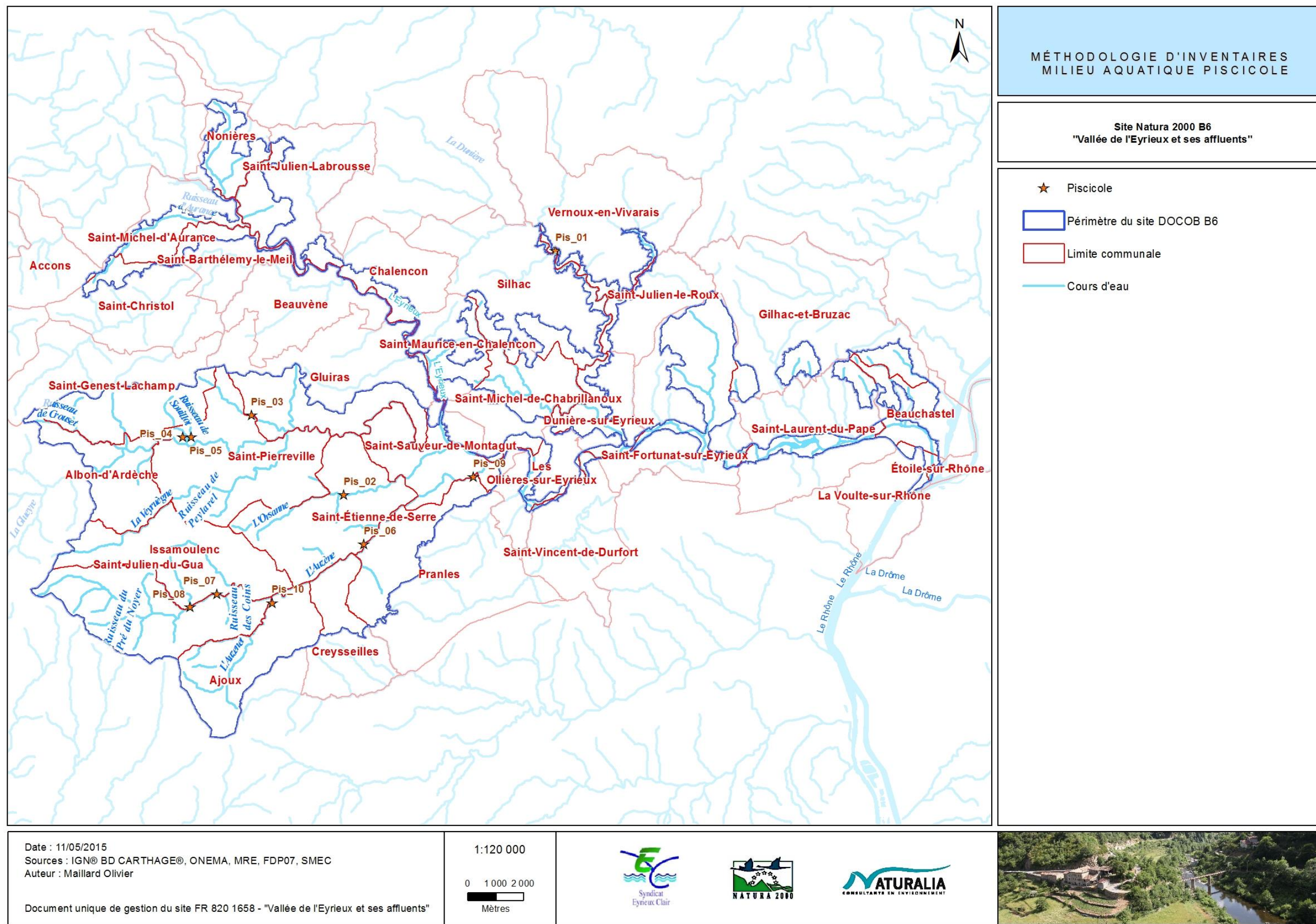


Figure 47 : Localisation des stations d'échantillonnage piscicole

LOCALISATION ET PRÉSENTATION DES STATIONS D'ÉTUDE

La clé standard de détermination des différents faciès d'écoulement, ainsi que l'échelle granulométrique utilisée sont présentées en annexes I et II.

Bassin versant de la Gluèyre

RUISSEAU DE ROUBUOL

Le tronçon échantillonné mesure environ 80 m de longueur sur 2,5 m de largeur moyenne. Le cours d'eau s'y écoule dans une ambiance forestière, où la ripisylve, essentiellement feuillue, y est très fournie. Elle assure ainsi un bon ombrage et de nombreux abris sous berge, au niveau des systèmes racinaires.

Elle est également à la base du réseau trophique, en procurant au système de nombreux débris végétaux qui s'accumulent sous forme de litière en décomposition dans les zones les plus lentes.

Les faciès d'écoulement sont bien diversifiés, et alternent entre les types lents (plat lent) et rapides (radier, chenal lotique). Au niveau de ces derniers, et notamment sur les radiers et les bordures de chenal, la hauteur d'eau peut se montrer limitante (10 cm). Localement, l'écoulement est influencé par de gros blocs cyclopéens ou d'importants embâcles ligneux (Figure 45), qui procurent de nombreuses caches à la faune piscicole.

Les éléments granulométriques sont également très hétérogènes, mais l'attractivité générale du substrat, notamment pour la faune macrobenthique, souffre du colmatage et de l'ensablement particulièrement important au niveau des zones lentes et de celles situées en bordure, ainsi de la forte représentativité de la dalle.

A noter également la présence de plusieurs cascades naturelles (Figure 46), infranchissables à la montaison comme à la dévalaison en raison d'une trop grande hauteur de chute et d'un tirant d'eau insuffisant.

La présence de plusieurs successions de faciès de type cascade / fosse de dissipation indique par ailleurs une pente assez importante sur ce secteur.



Figure 48 : Cascade naturellement infranchissable et embâcle ligneux

La station est traversée dans sa partie initiale par un gué, renforcé en rive droite par des blocs d'enrochement, qui influence l'écoulement en amont en le ralentissant.

RUISSEAU DE SOUILLOL

Le ruisseau de Souillol a été prospecté sur une longueur d'environ 30 m de part et d'autre de la confluence avec le ruisseau sous le Lis, où il s'écoule dans une ambiance très forestière. Il s'agit d'un secteur à forte pente, et le lit du cours d'eau est encaissé, soit entre des berges abruptes, soit entre les parois rocheuses de gros blocs granitiques.

Cet encaissement réduit le développement de la végétation des rives, qui se limite à la végétation de versant essentiellement composée d'essences feuillues. Celle-ci procure au cours d'eau un bon ombrage.

En aval de la confluence avec le ruisseau sous le Lis, sur environ 20 m, la largeur du lit mouillé est restreinte (environ 1,5 m). L'écoulement y est très réduit, et les faciès d'écoulement sont très largement dominés par les successions cascates / fosses de dissipation (Figure 46b). Celles-ci sont infranchissables à la montaison comme à la dévalaison en raison d'une trop grande hauteur de chute et d'un tirant d'eau insuffisant (inférieure à 5 cm). Au niveau des radiers, la hauteur d'eau est également limitante (inférieure à 5 cm).

Le substrat est largement dominé par les sables grossiers, d'origine granitique, dont la couche atteint dans certaines fosses plus de 5 cm d'épaisseur (Figure 46a). Seuls les éléments granulométriques les plus grossiers (blocs, pierres grossières) émergent de cette couche de sable, à la surface desquels quelques tâches de bryophytes se développent lorsque la hauteur d'eau le permet.

Le substratum rocheux est par ailleurs affleurant en de nombreux endroits, et sur l'ensemble des faciès, on note de très nombreux dépôts de litières.



Figure 49 : Planche photos illustrant l'ambiance forestière du tronçon en aval de la confluence a) Surreprésentation du sable au sein du substrat ; b) Cascatelle infranchissable

En amont de la confluence avec le ruisseau sous le Lis, le tronçon prospecté se limite à la fosse de dissipation d'une cascade naturelle d'environ 6 m de hauteur (Figure 47), au niveau de laquelle les vestiges d'une ancienne prise d'eau sont encore visibles.

La fosse mesure environ 7 mètres de long sur 5 de large, et la profondeur maximale est d'environ 1 mètre au niveau de la cascade. Le sable représente environ 80% du substrat en termes de surface, mais quelques failles et interstices dans la paroi rocheuse augmentent la disponibilité en cache.



Figure 50 : Vasque prospectée en amont de la confluence

RUISSEAU SOUS LE LIS

Le ruisseau a été prospecté sur une petite dizaine de mètres, au niveau desquels la morphologie du cours d'eau était très similaire à celle du ruisseau de Souillol en aval de leur confluence, bien que l'écoulement y fût quasiment nul.

ORSANNE

Le linéaire prospecté mesure 72 mètres sur lesquels la largeur du lit mouillé est faible (environ 2 m). Il est situé dans une ambiance très forestière et très ombragée, ce qui procure au cours d'eau de nombreux apports trophiques sous formes de litière grossière ou en cours de décomposition.

Le cours d'eau s'écoule dans une vallée resserrée, où le lit est encaissé entre des berges abruptes, ce qui limite le développement de la ripisylve. Les essences arbustives qui arrivent à s'implanter en bordure de cours d'eau présentent un système racinaire apparent, qui offre de bonnes conditions de cache pour la faune piscicole et astacicole.

L'écoulement semble ralenti par la présence, en aval immédiat de la station, d'une cascade d'environ 10 mètres de haut. Les faciès dominant, en termes de superficie, sont de types lents, plat lent et mouille (Figure 48a). Mais la diversité de faciès est intéressante, et l'on retrouve également des faciès d'écoulement plus turbulent (radier et chenal lotique).

L'écoulement est localement influencé par d'imposants embâcles ligneux (Figure 48b), ou des gros blocs cyclopéens. Lorsque le cours d'eau principal se divise en deux bras, la hauteur d'eau devient très faible (5 cm). C'est le cas également au niveau des faciès de type radier.



Figure 51 : Planche photos de la station prospectée sur l'Orsanne a) Alternance de longs faciès lents et de courts faciès plus rapides ; b) Ecoulement divisé en deux bras sous l'influence d'un important embâcle ligneux

Le lit du cours d'eau semble incisé et souffrir d'un déficit sédimentaire qui se traduit par la prédominance de la dalle, habitat particulièrement peu biogène pour les différents compartiments biotiques. On note également la forte représentativité du sable, et plus particulièrement dans les zones lentes ou de bordures, où il est associé à des dépôts limoneux.

On note également quelques tâches de bryophyte en développement à la surface des éléments granulométriques les plus grossiers, dans les zones les plus profondes.

Bassin versant de l'Auzène

AUZENET

La station au niveau de laquelle le sondage piscicole a été effectué mesure environ 70 mètres de longueur et est située en amont immédiat de la confluence de l'Auzenet avec l'Auzène. La circulation piscicole entre les deux cours d'eau est perturbée par la présence d'une petite cascade à faible tirant d'eau, dont le franchissement à la montaison semble impossible pour les cyprinidés de l'Auzène et possible pour les truites uniquement en période de hautes eaux.

Le lit du cours d'eau est encaissé entre de petites falaises, mais la rive gauche s'adoucit localement lorsque le substratum rocheux plonge en pente douce, ce qui atténue sa contrainte (Photo 49a). La partie amont du tronçon correspond à la sortie de petites gorges, non prospectées. La largeur du lit mouillée y est très faible et le cours d'eau très contraint.

La sortie de ce secteur de gorges correspond à une zone de dissipation de l'énergie hydraulique mise en charge dans celui-ci, les faciès d'écoulement sont dominés par les fosses de dissipation (Photo 49b). La profondeur peut y atteindre 1,2 mètre et la largeur moyenne du lit mouillé est d'environ 5,5 mètres.

Le substrat est constitué d'éléments grossiers (pierres grossières et blocs), ainsi que de quelques chaos de blocs cyclopéens ; les dépôts de sables y sont peu abondants. Localement, la falaise en rive droite est affouillée, ce qui constitue de bonnes caches pour les compartiments piscicoles et astacicoles. Mais le substratum reste malgré tout apparent.



Figure 52 : Planche photos du tronçon prospecté sur l’Auzenet a) Falaises abruptes en rive droites et dalle plongeante en rive gauche ; b) Sortie de gorges dominée par les fosses

Au niveau de la partie médiane et amont de la station, la morphologie a changé et l’écoulement est plus rapide. Les faciès sont essentiellement constitués d’une succession de courts radiers (entre 1 et 2 mètres) et plats courants plus longs (une dizaine de mètres). La largeur du lit mouillé et la hauteur d’eau ont diminué, notamment au niveau des radiers (3 mètres de largeur en moyenne pour 15 centimètres de profondeur).

Le substrat est caractérisé par l’augmentation de la représentativité des sables et la diminution du diamètre des éléments granulométriques (pierres fines et grossières), qui assurent une certaine hétérogénéité à l’habitat (Figure 50).



Figure 53 : Substrat bien diversifié dans la partie amont du tronçon

AUZÈNE EN AMONT DE LA CONFLUENCE AVEC LE RIOU NÈGRE

Le tronçon prospecté mesure une soixantaine de mètres environ et se situe dans un secteur où la pente est importante et les berges abruptes. Le talus a récemment fait l’objet d’une coupe de bois, et la végétation de versant est réduite à la strate herbacée, tandis que la ripisylve se limite à un simple cordon rivulaire, qui procure malgré tout un bon ombrage au cours d’eau.

Globalement, les faciès d'écoulement correspondent à des successions de cascades sur dalle (Figure 51a) et de fosses de dissipation, dont certaines se prolongent en mouille lorsque l'écoulement est localement ralenti par de gros blocs cyclopéens (Figure 51b). La profondeur de certaines fosses dépasse les deux mètres, et de nombreux embâcles ligneux provenant des coupes de bois y sont présents.



Figure 54 : Planche photos de la morphologie générale du tronçon a) Cascade sur dalle ; b) Mouille profonde et embâcle ligneux

La hauteur de chute des cascades ainsi que leur franchissabilité sont variables, et la circulation piscicole du tronçon reste perturbée. Le substrat est très largement dominé par la dalle et les gros blocs cyclopéens. On constate également de nombreux dépôts de sable enlimonnés, et ce sur l'ensemble du tronçon. Les seules tâches d'éléments granulométriques plus fins (cailloux fins et grossiers) ont été observées dans la partie basse de la station, dans une zone où l'écoulement est plus rapide (chenal lotique et plat courant).

Le colmatage par les limons des zones lentes est par ailleurs très important.

AUZÈNE EN AMONT DE LA CONFLUENCE AVEC LE RUISSEAU DES COINS

Le tronçon inventorié mesure une soixantaine de mètres et s'étend entre la confluence avec le ru des Coins en aval et une grande cascade naturelle infranchissable en amont (Figure 52a). Il est situé dans une zone où la vallée est beaucoup plus ouverte, et la pente plus douce.

Globalement, les berges de la rive droite sont influencées par le remblai de la RD261 situé en contrehaut du cours d'eau. La ripisylve y est absente, exceptée dans la partie initiale du tronçon, et remplacée par une strate herbacée issue d'un entretien fréquent. La pente de la berge en rive gauche est très douce, et celle-ci a visiblement été aménagée pour la promenade à destination des usagers du gîte situé à proximité. La végétation y a été entièrement coupée, à l'exception de quelques essences arbustives éparses.

Globalement, la morphologie du tronçon peut être divisée en deux parties bien distinctes. Dans la partie aval, qui mesure une quarantaine de mètres, l'écoulement est faible et influencé par des barrages artificiels plus ou moins hauts (maximum 35 cm). Cela induit une bonne diversité de faciès (chenal lotique, plat courant et lent) mais une hauteur d'eau très limitante (environ 20 cm).

La largeur du lit mouillé est faible (entre 2 et 5 m) et le substrat est très largement dominé par la dalle, ce qui réduit la disponibilité en cache, et par le sable, ce qui diminue l'hétérogénéité des éléments granulométriques plus grossiers. Le colmatage des zones lentes par les limons est particulièrement important. La présence de plusieurs débris ligneux dans le lit du cours d'eau constitue des caches pour les populations piscicoles et astascicoles.

La partie amont, qui mesure une vingtaine de mètres, correspond à une grande mouille également influencée par des barrages manuels (Figure 52b). La profondeur y est beaucoup plus importante qu'en aval (jusqu'à 2 m), de même que la largeur du lit mouillé (jusqu'à 10 m). La dalle est encore dominante, mais la présence d'embâcles ligneux améliore l'attractivité du faciès pour l'ichtyofaune.

La cascade, d'une hauteur d'environ deux mètres, est infranchissable à la montaison comme à la dévalaison. A noter la présence de quelques tâches de bryophytes à ce niveau.

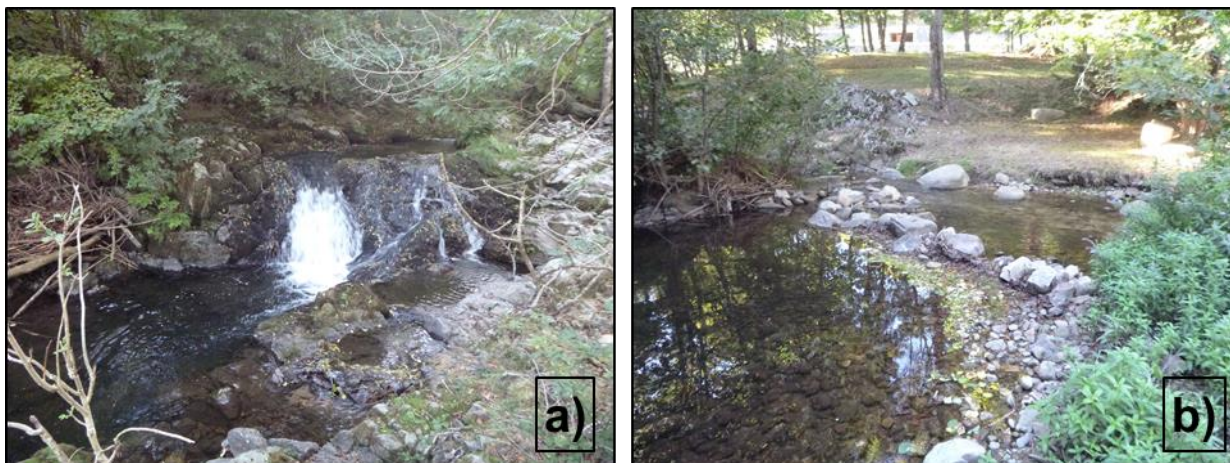


Figure 55 : Planche photos du tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de la confluence avec le ru des Coins a) Cascade infranchissable marquant la limite amont ; b) Barrage manuel démarquant les deux parties du tronçon, et influençant l'écoulement à l'amont comme à l'aval

AUZÈNE À FOURGEON

Le tronçon échantillonné, qui mesure une soixantaine de mètres, est situé à l'intérieur d'une vallée ouverte en forme de V. Il est traversé par un passage à gué, qui influence l'écoulement de part et d'autre. En aval, les faciès d'écoulement sont de type radier, et la vitesse du courant est assez importante, sous l'effet d'une petite rupture de pente (Figure 54a).

La largeur du lit mouillé est assez importante (environ 8 m), mais la hauteur d'eau reste faible en raison de l'étalement de la ligne d'eau (maximum 35 cm). Les éléments granulométriques du substrat sont plutôt grossiers (pierres fines et grossières, blocs), et la majorité d'entre eux sont enchâssés dans une couche de sable fin plus ou moins épaisse. On constate également de nombreux dépôts limoneux au niveau des zones de bordure, plus lentes, ainsi que quelques tâches de litière en décomposition.



Figure 56 : Mouille artificielle influencée par le passage à gué

En aval immédiat du passage à gué se trouve une mouille artificielle, d'une largeur maximum d'une douzaine de mètres (Figure 53). La profondeur y est bien plus importante que sur la zone de radier, jusqu'à 70 cm, et sur toute la longueur de l'ouvrage, l'affouillement procure au compartiment piscicole des caches de grande qualité, de même que quelques chevelus racinaires apparents en rive gauche. Le substrat y est bien diversifié, et le sable est abondant dans les zones lentes.

En amont, où l'écoulement est ralenti par l'ouvrage, les faciès d'écoulement sont dominés par les plats courants (Figure 54b). La vitesse du courant y est donc moins importante, et les dépôts récents de matières fines et de litières plus nombreux. Le substrat est moins grossier (graviers grossiers, cailloux fins et grossiers) tandis que le substratum est apparent sur une large surface de recouvrement, notamment en rive gauche, et l'ensablement très important. Les berges sont plus ouvertes, et le lit mouillé plus large (une douzaine de mètres en moyenne).

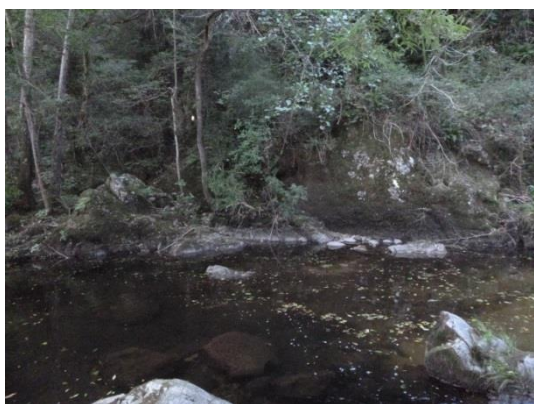


Figure 57 : Planche photo de l'Auzène de part et d'autre du passage à gué a) En aval, succession de radiers au niveau d'une légère rupture de pente ; b) en amont, écoulement plus lent et dominance de la dalle

Globalement, la ripisylve est plutôt bien fournie, notamment en aval du passage à gué où elle prend une forme de galerie, assurant un bon ombrage au cours d'eau. En amont, où la largeur mouillée est plus importante, l'augmentation de l'éclairement entraîne celle du développement algal.

AUZÈNE EN AMONT DU PONT DE PLANCHERIOLE

L'Auzène a été prospectée à ce niveau sur un linéaire d'environ 85 mètres à la morphologie très hétérogène. Le lit majeur du cours d'eau est très important (une vingtaine de mètres), mais contraint par des berges abruptes, notamment en rive droite, où la pente limite le développement des essences arborées. Celles-ci y sont essentiellement présentes à l'intérieur des formations de versant, et la ripisylve est essentiellement arbustives et de petite taille. Seuls quelques arbres arrivent à s'implanter en rive gauche, moins abrupte.



La limite aval du tronçon correspond à une grande mouille d'une dizaine de mètres de large, où la profondeur maximum est d'environ 1,20 mètre. Le substrat est dominé par la dalle et les blocs cyclopéens, mais les dépôts de sables sont également très importants. Ce tronçon reste globalement très colmaté par les limons.

Figure 58 : Grande mouille dans la partie terminale du tronçon échantillonné sur l'Auzène en amont de Plancheriol

Plus en amont, l'affleurement de la dalle induit la succession de faciès de type chenal lotique et plat courant ainsi que la création de petites cascadelles (Figure 56a) majoritairement franchissables même en période d'étiage. Le lit mouillé y est très étroit (2 m maximum), et les caches sont absentes malgré une hauteur d'eau qui reste importante (60 cm). L'ensablement et le colmatage sont également importants.

Le substrat est plus diversifié et moins colmaté au niveau de la zone de radier située plus en amont. La largeur du lit mouillé est plus importante (environ 6 mètres) et la vitesse du courant est très faible, de même que la hauteur d'eau, qui peut se montrer limitante en période d'étiage. On constate également des dépôts de sables entre les éléments granulométriques, et des dépôts sédimentaires grossiers en rive droite du lit majeur (Figure 56b).



Figure 59 : Planche photos illustrant l'écoulement plus rapide dans la partie médiane du tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de Plancheriol a) Petite cascade suivie d'un chenal lotique ; b) succession de radiers

La partie initiale du tronçon est constituée d'une très grande mouille bordée en rives droite et gauche par des falaises. La longueur de cette mouille est supérieure à 100 mètres, elle fait suite à une cascade d'une dizaine de mètres de hauteur. Cette mouille n'a été prospectée que sur ses quinze premiers mètres, après quoi la hauteur d'eau ne permettait pas de continuer la pêche. A noter que l'efficacité de capture est très faible dans de tels milieux ouverts, et l'essentiel des individus ont été contactés au niveau d'embâcles ligneux situés en bordure.



Figure 60 : Grande mouille débutant le tronçon prospecté sur l'Auzène en amont de Plancheriol

Bassin versant de la Dunière

La Dunière au niveau du tronçon prospecté, qui mesure environ 75 m, s'écoule exclusivement sur le substratum apparent au niveau d'une vallée ouverte, ce qui réduit son attractivité pour les compartiments macrobenthique et piscicole. Les berges sont essentiellement minérales, ce qui limite l'implantation de végétation rivulaire, notamment dans la moitié aval du tronçon, mais les versants, plutôt abruptes, sont très boisés. Lorsque le développement de la ripisylve est possible, la très forte incision du lit déconnecte les systèmes racinaires du cours d'eau.

Les faciès d'écoulement sont constitués pour une moitié de la succession de cascade (ou cascabelle) / vasque, et pour une autre moitié de la succession de faciès plus ou moins courant, plat lent / mouille ou plat courant / chenal lotique. C'est au niveau de ces derniers que la diversité des éléments granulométriques est la meilleure, mais l'ensemble du tronçon reste largement dominé par la dalle (Figure 58). On note également un colmatage et un ensablement globalement très important. La hauteur d'eau varie selon les types de faciès, et se montre faible au niveau des plats courants.

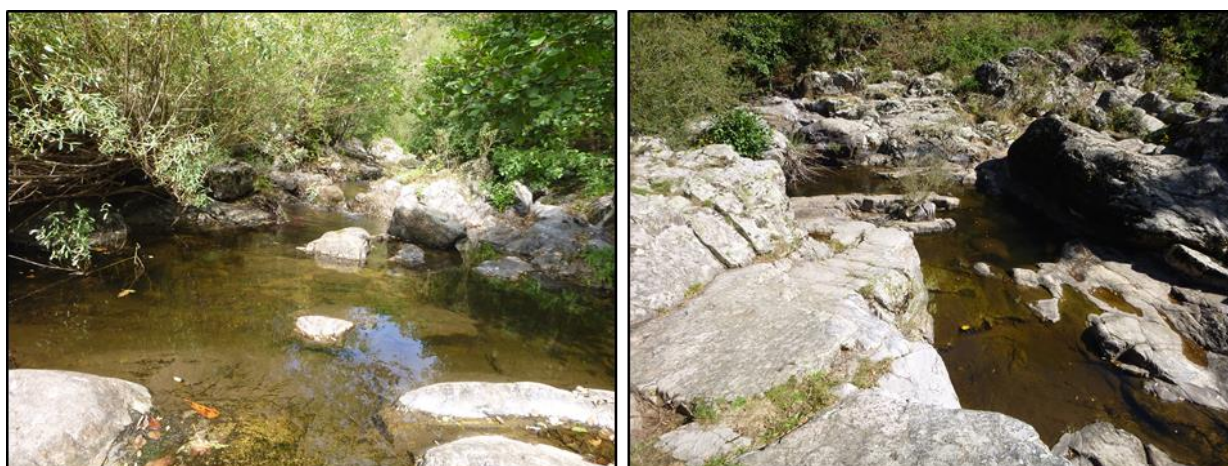


Figure 61 : Planche photos illustrant la dominance de la dalle au sein des différents faciès d'écoulement du tronçon prospecté sur la Dunière

III.6.11. Résultats des pêches électriques

L'ensemble des prospections correspond à des sondages piscicoles, c'est-à-dire qu'un seul passage a été réalisé à chaque fois. Ce protocole ne permet pas de calculer l'estimation de la densité du peuplement, et les résultats sont fournis en termes de présence/absence. Dans le tableau 22, une croix correspond à la présence de l'espèce, l'absence étant notifiée par une case grisée.

Bassin versant	Auzène					Gluère					Dunière
Cours d'eau	Auzène	Auzène	Auzène	Auzène	Auzenet	Ru de Roubuol	Ru de Souillol	Ru de Souillol	Ru sous le Lis	Orsanne	Dunière
Lieu-dit	Amont confluence riuou Nègre	Amont confluence ruisseau des coins	Fourgeon	Amont pont de Plancheriol	Le Trainier	Amont hameau de Roubuol	Amont confluence Ru sous le Lis	Aval confluence Ru sous le Lis	Amont confluence Ru de Souillol	Aval moulin de Tranchat	Aval Moulin du Ranc
Commune	Issamoulenc Saint-Julien-du-Gua	Issamoulenc Saint-Julien-du-Gua	Saint-Etienne-de-Serre Pranles	Saint-Sauveur-de-Montagut	Ajoux	Saint-Pierre-ville Gluiras	Saint-Pierre-ville	Saint-Pierre-ville	Saint-Pierre-ville	Saint-Etienne-de-Serre	Vernoux-en-Vivarais Silhac
X_L2	767 724	769 352	774 444	778 394	771 066	770 199	767 976	767 984	768 007	773 650	781 344
Y_L2	1 976 578	1 977 210	1 979 091	1 981 887	1 977 142	1 983 798	1 982 873	1 982 913	1 982 897	1 980 931	1 989 864
Date	19/09/13	19/09/13	19/09/13	19/09/13	19/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	20/09/13
Longueur station (en m)	61	56	57	85	69	79	7	18	7	72	73
Largeur moyenne (en m)	4,4	3,2	7,8	5,7	3,4	2,5	5,0	1,6	3,5	2,3	2,5
BAM			X								
BLN		X	X	X							X
CHE			X	X							X
GOU			X	X							X
LOF				X							
VAI		X	X	X							X

TRF	X	X	X	X	X	X				X	X
Richesse spécifique	1	3	6	6	1	1	0	0	0	1	5

Tableau 43 : Résultats des prospections piscicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000

Code espèce	Nom français
VAI	Vairon
CHE	Chevaine
BLN	Blageon
LOF	Loche franche
BAM	Barbeau méridional
GOU	Goujon
TRF	Truite fario

Les espèces en rouge sont inscrites à la Directive Habitat.

La richesse spécifique correspond au nombre total d'espèces ; la figure 45 récapitule cette valeur au niveau des différentes stations échantillonnées.

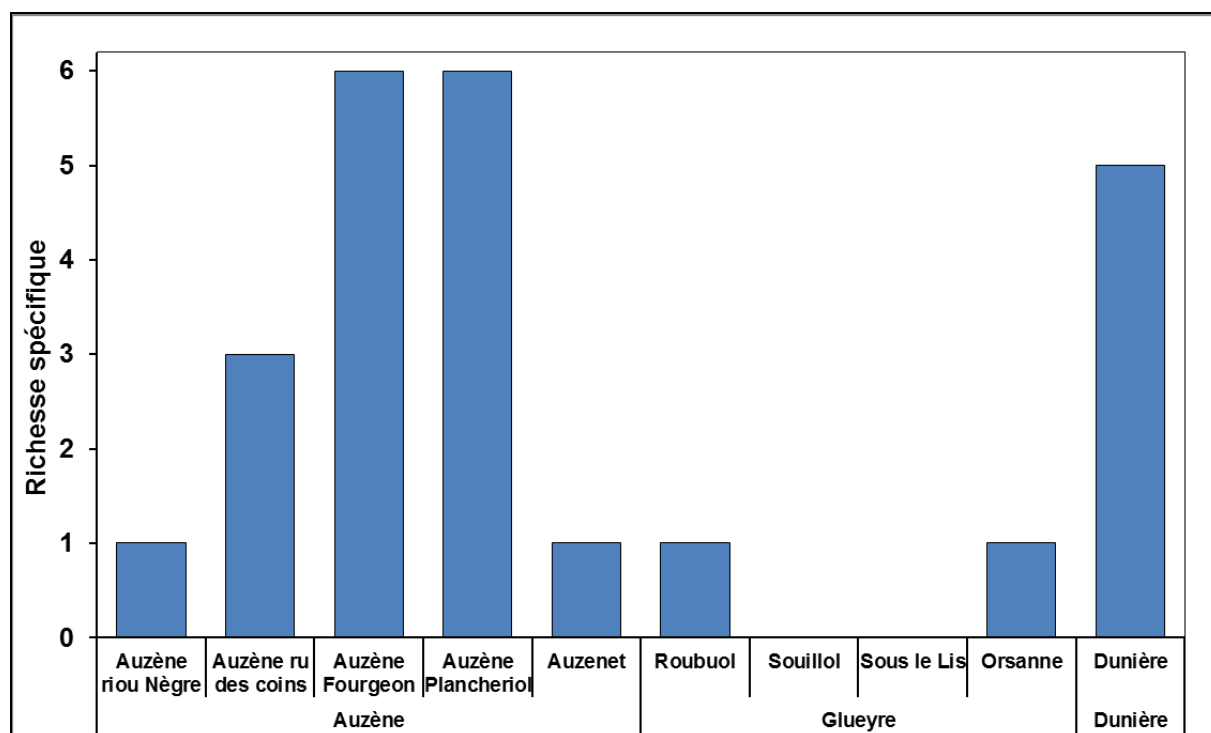


Figure 62 : Richesse spécifique des différentes stations

Les valeurs de la richesse spécifique varient de 0 à 6, ce qui représente un peuplement peu diversifié mais correspond au niveau typologique élevé des tronçons échantillonnés.

Au niveau du **bassin versant de la Gluèyre**, où seuls les affluents ont été prospectés, la richesse est très faible. Sur quatre cours d'eau échantillonnés, deux ne semblaient pas posséder de peuplement piscicole (ruisseau de Souillol et sous le Lis) et deux présentaient un peuplement monospécifique et strictement salmonicole, où seule la Truite fario (*Salmo trutta*) a été capturée.

Sur le cours principal de l'Auzène, on constate un gradient longitudinal croissant de richesse spécifique. La tête de bassin, en amont de la confluence avec le Riou Nègre, est également monospécifique et salmonicole. En amont de la confluence avec le ruisseau des Coins, le peuplement reste dominé par la truite, mais on constate l'apparition d'une espèce d'accompagnement de celle-ci, le Vairon (*Phoxinus phoxinus*), et d'une espèce de cyprinidé d'eau vive, le Blageon (*Telestes souffia*).

Les deux stations ne sont éloignées que d'un kilomètre environ, et il est possible que le ralentissement de l'écoulement par de petits barrages artificiels favorise l'apparition, en faible effectif, de ces espèces possédant une biotypologie moins élevée.

Sur les parties médiane et basse de l'Auzène, la valeur de la richesse spécifique, égale à 6, est la plus importante des tronçons prospectés. Les peuplements y sont sensiblement similaires et correspondent à une transition entre une typologie salmonicole et intermédiaire. La Truite fario reste dominante, mais le nombre d'espèce de cyprinidés rhéophiles augmente, de même que leurs effectifs. On constate ainsi l'apparition du Chevaine (*Squalius cephalus*), ainsi que de deux espèces benthiques d'accompagnement : le Goujon (*Gobio gobio*) et la Loche franche (*Barbatula barbatula*), qui possède une forte affinité pour la matière organique.

On note également la présence du Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), qui affectionne les eaux courantes mais qui peut tolérer sur la durée de fortes températures et de faibles concentrations en oxygène dissous.

Au niveau de la Dunière, la typologie du peuplement a changé, et celui-ci est dominé par les cyprinidés d'eau vive (Blageon et Chevaîne). La richesse spécifique est égale à 5, ce qui est particulièrement faible pour un peuplement de type intermédiaire.

La figure 58 ci-dessous présente le pourcentage d'occurrence des différentes espèces échantillonnées lors des inventaires piscicoles.

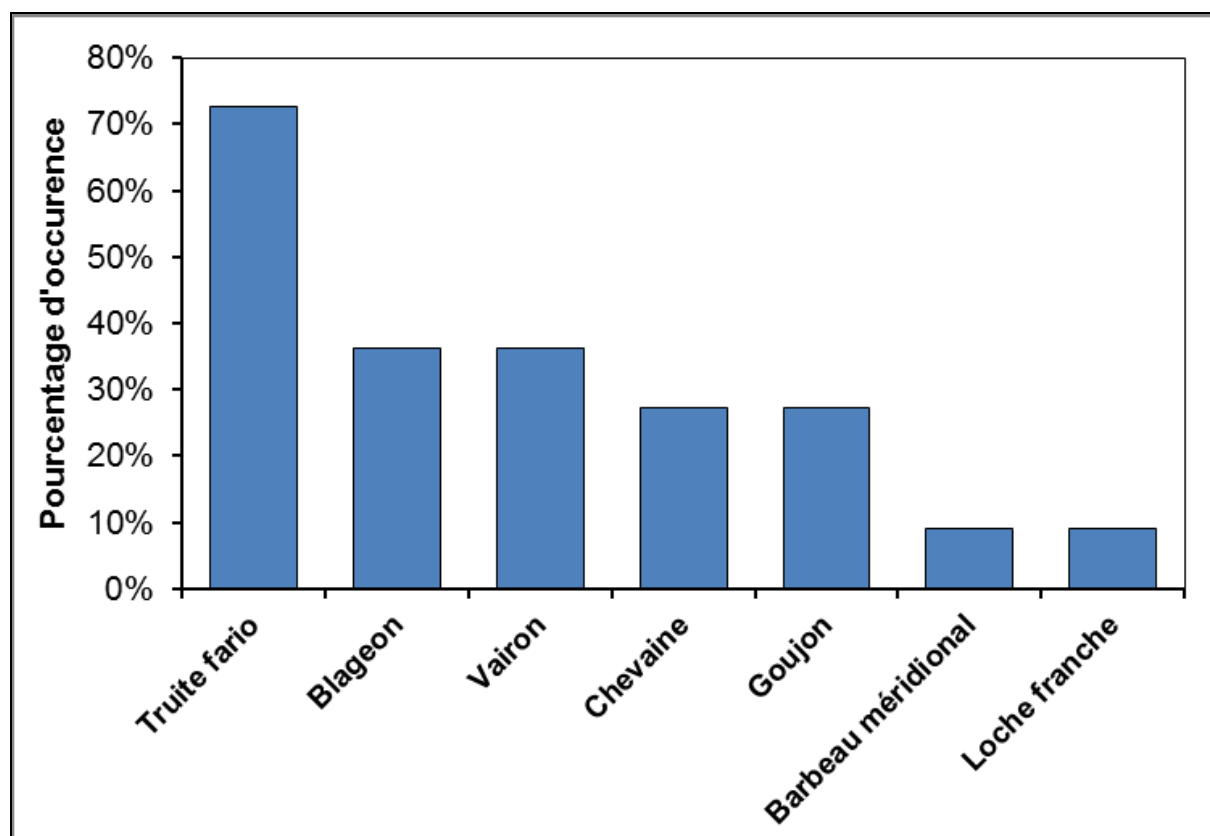


Figure 63 : Pourcentage d'occurrence des différentes espèces

Au total, sept espèces ont été capturées, ce qui est relativement faible, et parmi elle la truite fario possède la plus forte occurrence puisqu'elle a été contactée à près des trois quarts des stations échantillonnées. Elle est présente dans toutes les stations présentant un peuplement piscicole.

Elle est suivie par un pool d'espèces, comprenant des cyprinidés d'eau vive (Blageon et Chevaîne) et des espèces d'accompagnement (Vairon et Goujon), présentes au niveau de quasiment toutes les stations où les peuplements ne sont pas monospécifiques.

Enfin, deux espèces ont été contactées sur une seule station, il s'agit de du Barbeau méridional et de la Loche franche. Leur occurrence effective est particulièrement faible par rapport à la composition potentielle des peuplements piscicoles et à la biotypologie des secteurs prospectés. A noter par ailleurs qu'elles n'ont pas été échantillonnées sur la même station.

Au total, deux espèces piscicoles possédant une forte valeur patrimoniale et inscrites dans ce cadre aux annexes de la Directive Habitat-Faune-Flore ont été capturées. Il s'agit :

- ✓ Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) : Annexes II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore ;
- ✓ Blageon (*Telestes souffia*) : Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Ainsi, deux espèces inscrites au FSD n'ont pas été contactées lors des inventaires. Il s'agit du Chabot (*Cottus Gobio*, Annexe II de la Directive) et de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*, Annexe II de la Directive). Il n'existe pas de données bibliographiques précisant leur présence à l'échelle du site Natura 2000.

L'absence du Chabot serait donc naturelle, mais difficilement explicable dans la mesure où sa présence est avérée au niveau de cours d'eau proches géographiquement, comme la partie haute de l'Ardèche ou la Fontaulière. Il est vrai que le contexte géologique de ces bassins versants diffère de ceux du périmètre Natura 2000 puisque les formations sédimentaires y sont dominantes, mais l'espèce est également bien présente dans les cours d'eau granitiques comme ceux du Massif Central.

A noter néanmoins que localement, le Chevaîne est appelé Cabot, aussi peut-être y a-t-il eu une erreur de retranscription entre les données du porté à connaissance du site et le FSD. D'autant, qu'à mémoire de pêcheur, le chabot (*Cottus Gobio*) n'a jamais été capturé sur le bassin versant de l'Eyrieux...

La présence de la Lamproie de Planer est beaucoup plus rare dans le département, et semble absente du bassin du Rhône sous influence méditerranéenne, à quelques exceptions près (petits affluents rive gauche du Rhône). Aucune donnée bibliographique n'indique sa présence à l'échelle du site Natura 2000, mais des communications orales de Gilbert Cochet font état de la présence, dans les années 80, de lamproies de petite taille, en aval de la confluence avec la Dunière.

Etant donné les nombreuses caractéristiques morphologiques que le stade larvaire de cette espèce partage avec celui de la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), toutes deux inscrites à la Directive Habitat (annexe II), un doute subsiste sur la détermination de l'espèce. En effet, des données citées également par Gilbert Cochet font état dans les années 70 de la présence de la Lamproie marine au niveau de la plaine des Avallons.

Mais les données récentes concernant cette espèce à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée ne laisse guère d'espoir quant à sa présence actuelle sur les cours d'eau du site B6. En effet, seuls quelques individus sont capturés annuellement dans les lagunes ouest-rhodaniennes, et les observations de migration à l'échelle de Rhône Méditerranée se limitent à quelques fleuves côtiers (observations sporadiques). Les ouvrages du Rhône contraignent l'accès de cette espèce à l'Eyrieux, mais des travaux de franchissements de ses ouvrages sont engagés (horizon 2017).

A noter également des indications, datant de la même époque, de la présence d'un autre grand migrateur amphihalien, l'Alose feint du Rhône (*Alosa fallax rhodenensis*). Sa présence actuelle sur l'Eyrieux pour accomplir sa phase reproductrice est tout à fait envisageable, sa présence étant signalée sur le Rhône en aval du barrage de Charmes. Certains secteurs de l'Eyrieux pourraient d'ailleurs constituer des frayères potentielles, notamment dans le secteur des Ollières (MRM, 2006), où les caractéristiques d'habitats pourraient correspondre aux exigences de l'espèce pour la reproduction (zone de transition plat courant / radier, éléments granulométriques du substrat grossiers, entre 5 et 15 cm de diamètre, largeur du cours d'eau comprise entre 50 et 200 m avec une profondeur de 0,50 m à 3 m, vitesse du courant est comprise entre 0,9 m.s⁻¹ et 2 m.s⁻¹ entre mars et juin).

L'utilisation des affluents du Rhône pour la reproduction est conditionnée par des débits d'appel favorables au niveau de la confluence. Le régime hydrologique de l'Eyrieux, et la période de hautes-eaux printanières

qui le caractérise, lors des fortes pluies d'origine cévennoles, lui procure une attractivité compatible avec la montaison des géniteurs d'alose feinte du Rhône.

Mais sa présence de façon plus pérenne au niveau de l'axe Eyrieux est très largement conditionnée par la réouverture à la colonisation de l'axe rhodanien. En effet, l'équipement des ouvrages du Rhône situés en aval de la confluence avec l'Eyrieux de systèmes de franchissement est engagé dans une stratégie à moyen terme. Avant l'horizon 2016-2017, la présence de l'espèce ne pourra être que sporadique et les éventuelles études de suivi de reproduction ou de capture ne sauraient être mise en œuvre.

A noter que ces deux grands migrateurs sont inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore, l'Alose feinte du Rhône étant également inscrite à l'annexe V de cette Directive.

Par ailleurs, deux espèces non inscrites au FSD mais inscrites à l'Annexe II de la Directive sont présentes sur le site. Il s'agit du Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*) et de la Bouvière (*Rhodeus amarus*). Elles ne font pas partie des inventaires, mais apparaissent régulièrement dans la bibliographie, essentiellement sur la partie basse du cours principal de l'Eyrieux.

La stratégie d'inventaire établie préalablement aux opérations de terrain induisait des prospections de secteurs où la présence de ces espèces était très peu probable. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de ne pas les retrouver dans les inventaires.

A retenir

Les peuplements de la zone d'étude sont de type salmonicole et intermédiaire ;

La richesse spécifique est relativement faible pour cette typologie de peuplement ;

Quatre espèces sont concernées par les annexes de la Directive Habitat-Faune-Flore : Le Blageon, le Barbeau méridional, le Toxostome et la Bouvière ;

La Truite fario possède la plus forte occurrence des espèces contactées, et est présente à chaque fois qu'un peuplement piscicole est en place ;

L'occurrence du Barbeau méridional est la plus faible des espèces contactées, et sa distribution semble très restreinte par rapport aux précédents inventaires ;

Le Blageon, espèce typique de la zone à Barbeau, est présent à chaque fois que le peuplement n'est pas monospécifique.

SYNTHÈSE DES POISSONS PRÉSENTS SUR LE SITE

- Atlas : Carte 49-

Cette partie présente une analyse fonctionnelle de chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur les cours d'eau du site B6, dont une description plus précise est fournie en annexe sous forme de fiches-espèces. Cette analyse s'appuie sur les inventaires de terrains réalisés en fin d'été 2013, mais également sur les données bibliographiques récentes.

En l'absence d'estimation de densité des différentes espèces, celles-ci ont été considérées en termes de présence/absence. Un diagnostic d'expert a malgré tout été donné en termes d'abondance, afin d'estimer la place de la population considérée au sein de sa niche écologique.

En effet, les abondances numériques donnent des indications sur le type de milieux et la distribution de l'espèce. L'espèce sera plus abondante dans son préférendum ou niche écologique et plus résistante aux agressions. A contrario, les espèces sont souvent plus facilement vulnérables quand elles vivent en limite de leur niche écologique.

Barbeau méridional (Barbus meridionalis)

Cette espèce de Barbeau est strictement limitée au pourtour méditerranéen du sud de la France et du nord-est de l'Espagne. Elle affectionne les eaux fraîches et oxygénées, mais supporte très bien la période estivale où l'eau se réchauffe et l'oxygène baisse.

Les prospections réalisées dans le cadre des inventaires du site Natura 2000 ont mis en évidence la présence de l'espèce à l'état de relique, alors que sa répartition potentielle y est beaucoup plus élargie. Par ailleurs, l'espèce semble en large déclin par rapport aux données bibliographiques disponibles, comme sur l'Orsanne ou la Gluèyre, où elle n'a pas été contactée alors que des inventaires récents (moins de cinq ans) font état de sa présence en bonne densité.

Seuls trois individus ont été capturés, **sur l'Auzène** au niveau de Fourgeon, sur les 60 m de linéaires échantillonnés. Ces effectifs sont insuffisants pour former une réelle population fonctionnelle, mais la présence d'alevins (taille égale à 3 cm) semble malgré tout indiquer l'existence d'un recrutement au niveau de la station.

Dans certains cours d'eau, le Barbeau méridional rentre en compétition avec le barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), favorisant le développement d'hybrides. Les études génétiques jouent ici un rôle important dans la connaissance de l'espèce.

Chavanette H. (1993) indique que la compétition entre les Barbeaux fluviatiles et méridionaux aurait influencé la répartition des deux espèces dans le sud de la France : la majorité des Barbeaux méridionaux se rencontrent dans des ruisseaux et rivières de moyennes altitudes entre 300 et 800 m d'altitudes. Par ses exigences écologiques, le Barbeau méridional est le seul à coloniser leur partie amont. Les parties aval peuvent être colonisées par le Barbeau méridional si le fluviatile est absent. Les deux espèces peuvent s'hybrider mais les populations de barbeaux méridionaux restent pures en amont (Berrebi, in Keith et Allardi, 2001).

Le lieu-dit Fourgeon (Auzène), où l'espèce a été contactée, est situé à environ 300 m d'altitude, dans un secteur où les conditions d'habitat conviendraient parfaitement au Barbeau fluviatile. Celui-ci n'a pas été capturé lors des inventaires, mais est présent sur le cours principal de l'Eyrieux ainsi que sur la partie terminale de ses principaux affluents (Gluèyre). Il est donc surprenant de ne pas le voir coloniser de plus grands linéaires sur les affluents, et il n'est pas exclu à terme que cela arrive.

A noter que **sur la Gluèyre**, en amont immédiat de la confluence avec l'Eyrieux, une situation de sympatrie entre ces deux espèces est déjà existante, comme cela a été observé en 2009 et 2010 (pêches d'inventaire réalisées par la FDPPMA 07).

Les populations de la zone se trouvent donc dans une dynamique négative, et pourrait avoir à faire face à une concurrence interspécifique avec risque d'introgession génétique.

Sur la Dunière le recueil bibliographique et les prospections n'ont pas permis d'établir une première citation de l'espèce sur ce cour d'eau.

A retenir

Espèce capturée uniquement sur le bassin de l'Auzène et présente à l'état de relique ; sa présence a été avérée sur l'Auzène, la Gluèyre et l'Orsanne (bibliographie);

Dynamique négative des populations à l'échelle du site Natura 2000 ; en effet des données bibliographiques récentes font état de l'implantation de bonnes populations sur plusieurs cours d'eau de la zone d'étude, dont certains (Gluèyre) au niveau desquels l'espèce n'a pas été contactée lors de ces inventaires (Orsanne) ;

Habitats potentiellement favorables à l'espèce sur de nombreux cours d'eau à l'échelle de la zone d'étude (Gluèyre, Auzène, Auzenet, Orsanne) ;

Absente du ru sous le Lis, pourtant proposé au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ;

Existence d'un risque de compétition interspécifique ainsi que d'hybridation avec le Barbeau fluviatile, absent des affluents mais bien présent sur le cours principal de l'Eyrieux;

Sur les autres autres cours tels que le Charnut, le Doulet ou l'Aurance aucune donnée bibliographique n'a permis de mettre en avant la présence de l'espèce sur ces cours d'eau.

Blageon (Telestes souffia)

Le Blageon est une espèce autochtone du bassin rhodanien, mais elle est également présente dans les bassins du Rhin, du Danube jusqu'en Roumanie, ainsi que dans les fleuves côtiers méditerranéens. De récents travaux sur la génétique de l'espèce (Dubut et al., 2009 ; Gilles et al., 2010), ont montré l'existence d'une espèce commune au bassin rhodanien et aux fleuves côtiers méditerranéens (*Telestes souffia*), tandis que la Bévéra, affluent du fleuve Roya (06), abrite un Blageon appartenant à la lignée italienne élevée au rang d'espèce, *Telestes muticellus*.

Le Blageon est une espèce ubiquiste, mais sa présence est indicatrice d'une bonne qualité physico-chimique du milieu, et notamment d'eaux fraîches et bien oxygénées. Elle est typique de zone dite « à Barbeau », dont elle peut éventuellement être considérée comme l'espèce cible dans le sud de la France.

Dans le département, le Blageon est présent sur la majorité des affluents du Rhône, ainsi que sur son cours principal. A l'échelle du bassin versant, sa distribution se déplace vers l'amont au fur et à mesure que l'on descend vers le sud.

Lors des inventaires du site B6, sa présence n'a été mise en évidence qu'au niveau de l'Auzène et de la Dunière, affluents importants de l'Eyrieux. Il est noter que les autres affluents prospectés lors des prospections de 2013, affluents de plus faible régime hydrologique, étaient soit apiscicoles (ruisseaux de Souillo et sous le Lis), soit leur peuplement était monospécifique et strictement salmonicole (ruisseau du Roubuol, Auzenet).

Par ailleurs, la présence du Blageon est également attestée sur certains de leurs affluents (le Belay, affluent rive gauche de la Dunière) et a été mise en évidence dans plusieurs inventaires réalisés sur la Gluère.

Sur l'Auzène, la confluence avec le ruisseau des Coins marque probablement la limite amont de la présence du Blageon. Au-dessus, la typologie du peuplement change (monospécifique et salmonicole) et le milieu ne correspond plus à son habitat favorable. A ce niveau, l'espèce y est très peu abondante (trois individus capturés), et profite visiblement de zones où l'écoulement est ralenti et dont la représentativité à l'échelle du tronçon reste marginale.

A partir de ce secteur, le Blageon est présent jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, et présente un gradient longitudinal croissant d'abondance. Il est par ailleurs surprenant de noter son absence sur la partie basse de l'Auzenet, alors que l'espèce est présente sur le tronçon de l'Auzène au niveau duquel elle conflue.

Les populations échantillonnées au niveau de Fourgeon et Plancheriol sont constituées de plusieurs stades de développement allant de l'alevin aux géniteurs, ce qui est en faveur de populations fonctionnelles.

Il est intéressant de noter qu'au niveau de ces deux stations, aucune capture n'a été réalisée dans les zones de radier, dont la représentativité au sein des différents faciès d'écoulement diminue vers l'aval. Il semble ainsi y avoir une utilisation différente de l'habitat entre les espèces du peuplement, seule la Truite fario semble fréquenter ce type de faciès.

Sur la Dunière, les données bibliographiques semblent montrer que la limite amont de la répartition de l'espèce correspond à la confluence avec le ruisseau du Belay. Le peuplement y est de type salmonicole et le Blageon est présent en faible densité.

Au niveau du moulin du Ranc, station inventoriée en 2013, la population de Blageon mise en évidence est assez abondante et constituée de plusieurs stades de développement (alevins, juvéniles, adultes). La typologie du peuplement y est légèrement différente par rapport à celle de la confluence avec le Belay, puisque la dominance n'est plus le fait de la Truite fario mais des cyprinidés rhéophiles (Chevaine et surtout Blageon).

On note également sur cette station un changement dans l'habitat physique, et l'espèce trouve ici des conditions d'habitat relativement éloignées de son *habitat favorable*, qui inclut notamment des eaux fraîches et oxygénées, et un substrat bien diversifié. En effet, l'écoulement est beaucoup plus lent, et les faciès du tronçon échantillonné sont dominés par les mouilles et plats lents. Le substrat est très largement dominé par la dalle, et les éléments granulométriques plus fins (cailloux et pierres) sont très colmatés par les sables limoneux.

En fermeture de bassin, en aval immédiat de la confluence avec le Doulet, le peuplement est de type intermédiaire, et la population de Truite fario n'est présente qu'à l'état de relique.

A retenir

Sur le cours principal de l'Auzène :

- le Blageon est présent depuis l'amont de la confluence avec le ruisseau des Coins jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, avec un gradient d'abondance croissant vers l'aval ;
- En amont de la confluence avec le ruisseau des Coins, le peuplement est monospécifique et strictement salmonicole, ce qui ne correspond plus à la biotypologie de l'espèce ;
- L'espèce n'a pas été contacté sur la partie terminale de l'Auzenet, au niveau de laquelle les conditions d'habitat lui conviendrait tout à fait ;

Sur l'Auzène, au niveau du pont des Moulins, situé juste en aval de la confluence avec l'Auzenet, les inventaires de 2004 font état de la présence de l'espèce.

Sur la Dunière, bien que les conditions d'habitat soient moins favorables à l'espèce, on note la présence d'une bonne population ; Dans le cadre de l'étude piscicole du contrat rivière de 2004, le Blageon a été identifié sur le BV de la Dunière en aval de la confluence avec le Belay et en aval immédiat de la confluence avec le Doulet.

Sa distribution au sein du site Natura 2000 inclut également l'ensemble du linéaire principal de l'Eyrieux.

En 2003, la présence du Blageon sur la Gluèyre a été mise en avant par un inventaire réalisé dans le cadre du renouvellement d'autorisation de la chute de pont d'Orsanne, au lieu-dit Fontugne.

Chabot (Cottus gobio)

La taxinomie du genre *Cottus* a beaucoup évolué ces dernières années grâce aux apports de la génétique, faisant apparaître une multitude d'identités locales de l'espèce *Cottus gobio*, aux caractéristiques morphologies très proches. Il existe actuellement plus d'une dizaine d'espèces issues de celui-ci, dont la répartition s'étend à toute l'Europe, excepté les péninsules ibériques et balkaniques, les îles britanniques, la Norvège et le Caucase.

A l'échelle nationale, 7 ou 8 espèces sont réparties sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la Corse, au niveau de laquelle il n'existe visiblement pas de sympatrie, c'est-à-dire de présence simultanée de plusieurs espèces. Au niveau du bassin rhodanien, l'espèce présente est le Chabot commun ou périalpin (*Cottus gobio*), qui occupe également le bassin du Rhin.

Il s'agit d'une espèce benthique, sténotherme d'eau froide (8-15°C), très exigeante quant à la qualité de l'eau et notamment son oxygénation, ainsi qu'à celle de l'habitat. Elle occupe généralement les parties initiales de hydrosystèmes, qui correspondent essentiellement à la zone dite « à Truite ».

Il est menacé par le réchauffement climatique avec l'augmentation de la température de l'eau et verra certainement son aire de répartition réduite dans les prochaines années. Le Chabot est même considéré par certains chercheurs comme un organisme modèle pour étudier les conséquences du réchauffement climatique sur les cours d'eau (Asghar et Pont).

L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires, et n'a visiblement jamais fréquenté le bassin versant de l'Eyrieux, alors qu'elle est bien présente à l'échelle départementale, y compris dans le cours du Rhône. On la retrouve aussi bien dans le bassin ligérien que rhodanien, essentiellement au niveau des têtes de bassin (Beaume, Ardèche, Espézonnette, Loire).

Lamproie de Planer (Lampetra planeri)

Sa distribution actuelle s'étend de l'Europe de l'est et du Nord (bassin du Danube, îles britanniques et du sud de la péninsule scandinave) jusqu'aux côtes portugaises et méditerranéennes de l'Italie. Elle est visiblement absente en Espagne et sur la façade adriatique de l'Italie. En France, elle est largement rependue, à l'exception du pourtour méditerranéen et des zones montagnardes.

Elle est considérée comme rare à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse, et au niveau régional, elle fréquente essentiellement les petits affluents du Rhône, essentiellement sur sa partie aval et en rive gauche, notamment au niveau de la Drôme des collines (Galaveyson, Herbasse, Galaure). Au niveau départemental, il

semblerait qu'il n'existe qu'un foyer solide de population, sur l'Arros au niveau d'Ozon. Ailleurs, sa capture est rare, comme sur l'Ardèche.

Cette espèce vit dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Sa présence est fortement liée aux fonds vasolimoneux des zones de dépôts où elle s'enfouit. Sa faible tolérance aux températures élevées (température létale : 29°C) et sa mauvaise résistance à l'entraînement par le courant pourrait expliquer son absence de la frange la plus méridionale du bassin, les régimes hydrologiques méditerranéens combinant étiage sévère et fortes crues, pouvant lui être très préjudiciables.

L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires et n'a visiblement jamais fréquenté le bassin versant de l'Eyrieux. Des indications d'observation de jeunes Lamproie, sur la partie terminale de l'Eyrieux nous ont été rapportées (Gilbert Cochet, com. Pers., cf G. Chevalier), mais il est aussi probable que ces observations correspondent à des juvéniles de Lamproie marine et non de Lamproie de Planer car la confusion avec le stade juvénile de lamproie est aisée.

Toxostome (Parachondrostoma toxostoma)

Le Toxostome est la seule espèce du genre (*Para*) *Chondrostoma* endémique du sud de la France. Son arrivée en Europe Occidentale avant l'orogénèse des Pyrénées et des Alpes se confirme par l'existence de formes différentes de part et d'autre de ces chaînes de montagnes. Elle y est présente du nord de la péninsule Ibérique (bassin de l'Ebre) jusqu'en Espagne.

En France, elle est autochtone du bassin du Rhône, de la Garonne, de l'Adour et la plupart des fleuves côtiers méditerranéens. Sa présence dans le bassin ligérien est plus récente, sa progression ayant été facilitée par des canaux du centre de la France dans les années 1930-1940.

L'espèce est peu représentée à l'échelle régionale, où elle semble essentiellement cantonnée aux parties basses des cours d'eau les plus importants (Ain, Drôme, Isère, Saône), ainsi que sur le Rhône. Son occurrence présente alors un gradient longitudinal Nord-Sud croissant, et on la retrouve en plus forte abondance dans le Sud des départements de la Drôme et de l'Ardèche. A l'échelle départementale, on le retrouve sur le linéaire de l'Ardèche et de ses principaux affluents (Chassezac), ainsi que les cours d'eau de taille importante et sur le Rhône.

Cette espèce essentiellement phytophage et grégaire affectionne les lits de galets, et bien que sa présence n'ait pas été mise en évidence par les inventaires piscicoles, les données bibliographiques l'indiquent sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Elle fréquente également la partie terminale de la Gluèyre, où la circulation piscicole est très réduite mais où des échanges restent possibles avec l'Eyrieux.

A ce niveau, il est difficile de déterminer le rôle que jouent les échanges entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents, ou du Rhône et de l'Eyrieux sur la dynamique de cette espèce. Par contre, il existe visiblement à ce niveau une zone de sympatrie entre le Toxostome et le Hotu (*Chondrostoma nasus*). Ce dernier est originaire d'Europe centrale et de l'Est et profite de la construction de canaux de navigation vers 1860 (Seine) pour voir s'étendre son front de colonisation. Son expansion se poursuit plus tard dans les bassins du Rhône et de la Loire, suite aux connections entre le Rhin et le Rhône.

Les deux espèces se sont alors retrouvées en situation de sympatrie, et des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridations) ont été observés.

Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risque d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de *Toxostome* déjà observé à l'échelle du bassin du Rhône, en conséquence les enjeux liés à la préservation des gènes de cette espèce sont forts.

Bouvière (Rhodeus amarus)

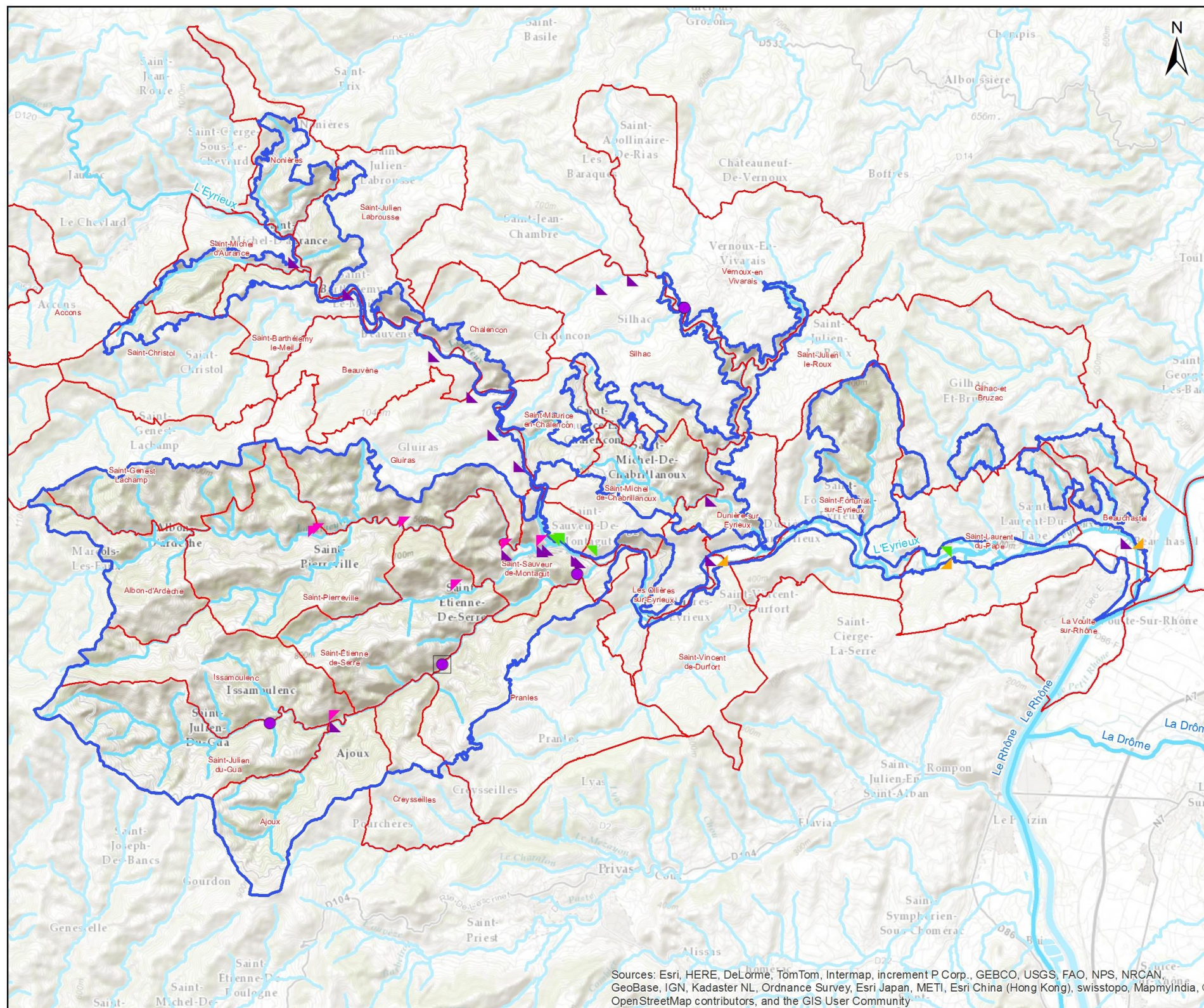
La Bouvière possède une large répartition géographique qui s'étend de l'Europe centrale et orientale jusqu'au nord de l'Asie mineure. En France, elle ne serait autochtone que dans les bassins de la Seine et du Rhin. Mais elle est présente depuis longtemps dans les bassins ligérien et rhodanien, et semble absente des petits fleuves côtiers méditerranéens.

A l'échelle régionale, elle semble essentiellement cantonnée aux parties basses des cours d'eau les plus importants (Ain, Saône, Isère, Ardèche, Doux et Rhône, mais également Loire). Sur le département de l'Ardèche, on la retrouve sur la partie basse de l'Ardèche et du Doux, ainsi que sur le Rhône, mais également dans des affluents de plus petite taille, comme l'Embroye.

La Bouvière est plus lénitophile que les précédentes espèces, elle affectionne les fonds sablo-vaseux riche en végétation aquatique. Elle ne semble présente que sur le cours principal de l'Eyrieux au niveau de sa plaine alluviale. A noter que la limite amont de sa présence semble correspondre au barrage de Baffie.

Elle présente visiblement un gradient longitudinal croissant d'abondance, mais sa présence dépend certainement de la circulation des individus rhodaniens.

Sa reproduction est inféodée à la présence de mollusques bivalves de la famille des Unionidés, et en l'absence de données sur ceux-ci, il est difficile de déterminer si l'espèce réalise l'ensemble de son cycle vital dans l'Eyrieux, ou si elle l'utilise comme lieu de reproduction ou de nurserie.



Carte n° 49

POISSONS
RESULTATS D'INVENTAIRES

Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

- Périmètre du DOCOB B6
 - Limite communale
 - Cours d'eau
- Données bibliographiques**
- Espèces recensées (DH2)**
- ▲ Barbeau méridional
 - ▲ Blageon
 - ▲ Bouvière
 - ▲ Toxostome
- Résultats des inventaires (2013)**
- Espèces recensées (DH2)**
- Barbeau méridional
 - Blageon

Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 21/08/2015
Sources : IGN® BD CARTHAGE®, CG 07 MRE
Auteur : Maillard Olivier
Document d'objectifs du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

1:170 000
0 1 500 3 000
Mètres



Figure 64: Carte de synthèse des données des espèces piscicoles issues de la bibliographie et des inventaires de 2013

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Lamproie de planer <i>Lampetra planeri</i>	1096	Annexes II et V de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} Menacée à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Colonise les têtes de bassin et les ruisseaux, elle affectionne les substrats sablo-limoneux dans lequel elle s'enfouit ; Température létale inférieure à 30°C.	Espèce absente et n'ayant visiblement pas été observée sur le bassin versant de l'Eyrieux, depuis les années 80, et les indications de reproduction de Gilbert Cochet (cf G. Chevalier). Confusion possible avec les stades juvéniles de la Lamproie marine	Non contactée Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône. Les ouvrages de l'Eyrieux et ses affluents présenteraient également une menace pour ses déplacements migratoires dans un second temps.	Non contactée
Toxostome <i>Parachondrostomatoxostoma</i>	1126	Annexe II de la DH. Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} Menacé à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Milieu courant et peu profond, de bonne qualité physico-chimique ; Substrat constitué de pierres et de galets.	Données bibliographiques faisant état de sa présence sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. ; Elle fréquente également la partie terminale de la Gluère.	Brusques variations hydrologiques déstabilisant le substrat ; Mauvaise qualité de l'accueil benthique, notamment leur teneur en micropolluants, qui pourrait perturber le bon développement de ces espèces benthiques et planctonophages. Compétition et risque d'hybridation avec le Hotu, avec lequel la zone de contact concerne l'ensemble des stations où il est présent.	Forte
Blageon <i>Telestes souffia</i>	1131	Annexe II de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} ; Menacé à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce à large valence écologique, oxyphile et rhéophile, exigeante en terme de qualité d'eau et d'habitat ; Espèce sténotherme d'eau fraîche ; Reproduction sur les gravières.	Présence au niveau des linéaires principaux échantillonnés (Dunière, Auzène), dans les secteurs où le peuplement est de type intermédiaire ou cyprinicole.	Dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale ; Reste sensible aux contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource (espèce très sensible à l'évolution du climat) ; Sensible au raclage du substrat au niveau des zones de reproduction engendré par la pratique des loisirs aquatiques.	Forte

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Espèce absente <i>Rhodeusamarus</i>	1134	Annexe II de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} . Menacée à l'échelle du bassin RMC.	Espèce lénitophile affectionnant les eaux claires et peu profondes, au substratsablo-limoneux, permettant l'encrage d'hydrophytes. Sa présence est conditionnée par celle de mollusques Unionidae, qui abritent sa ponte.	Espèce non contactée	Raréfaction des mollusques bivalves (genre <i>Unio</i> et <i>Anodonta</i>), indispensables à sa reproduction. Ceux-ci ont un mode d'alimentation de type filtreur, et sont sensibles à la qualité de l'eau, et notamment aux micropolluants.	Assez forte
Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	1138	Annexes II et V de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} ; Menacé à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce rhéophile et oxyphile qui tolère des étiages estivaux sévères, lorsque la thermie augmente et l'oxygène diminue. ; Reproduction sur les gravières ; Exigeante en termes de qualité physico-chimique et d'habitat.	Une seule station, sur le cours principal de l'Auzène au niveau de Fourgeon ; Avérée sur la Gluèyre (données fédé parcours nokill + St Sauveur)	Dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale ; Reste sensible aux contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource ; Risque d'introgression génétique par hybridation avec l'espèce fluviale, présente sur l'Eyrieux et la partie terminale des affluents les plus importants.	Forte
Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	Annexes II et V de la DH ; ; Espèce fréquente à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce benthique, sténotherme d'eaufroide, très exigeantes en termes de qualité physico-chimiques et d'habitat. Affectionne les milieux courants et les éléments granulométriques grossiers	Espèce absente et n'ayant visiblement jamais fréquenté le bassin versant de l'Eyrieux	Non-contactée	Non-contactée

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i>	1103	Annexes II et V de la DH ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} ; VU Liste rouge nationale	L'Alose feinte du Rhône est un poisson marin, pélagique, qui vit sur le plateau continental et en zone littorale. Elle se rapproche des zones côtières durant la période hivernale (à partir du mois de février), avant de réaliser sa migration génésique vers les eaux continentales, lorsque les conditions hydrologiques y sont favorablement stables et la température de l'eau comprise entre 11 et 15°C.	L'espèce n'est très certainement plus présente sur le site qu'elle a fréquenté dans les années 80, avant que les grands aménagements du Rhône ne bloquent sa montaison.	Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Non contactée
Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	1095	Annexe II de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} . NT Liste rouge nationale			Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Non contactée
Anguille <i>Anguilla anguilla</i>	3019	CR liste rouge nationale			Non contactée. Problématique de migration de cette espèce en lien avec les ouvrages du Rhône.	Non contactée

Tableau 44 : Tableau de caractérisation des espèces de poissons du site B6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ».

III.6.12. Espèces exogènes présentes dans le bassin versant de l'Eyrieux

Aucune espèce exogène n'a été capturée lors des inventaires piscicoles. Une observation de Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) a été réalisée lors des prospections écrevisse sur la Dunière au niveau du pont du Belay. Cette espèce de Centrarchidé est originaire du Nord-Est du continent américain et a été introduite en France vers 1877. Elle est lénotophile et eurytherme, et supporte de forte température.

Elle a connu dans les eaux continentales métropolitaines une phase d'explosion démographique qui a amené à la considérer comme susceptible de provoquer un déséquilibre écologique (article R432-5 du code de l'Environnement). Il semblerait qu'elle ait achevé aujourd'hui sa phase d'extension.

D'après les données issues de la bibliographie, il semblerait qu'elle soit bien implantée sur le linéaire principal de l'Eyrieux inclus au site Natura 2000, où le ralentissement de l'écoulement engendré par les aménagements hydrauliques, ainsi que la création de retenues, ont favorisé son développement. C'est également le cas sur la Dunière, pour des raisons sensiblement identiques (présence de retenues pour l'irrigation agricole).

Sur la partie terminale de l'Eyrieux, en connexion avec le Rhône, d'autres espèces exogènes ont été signalées. Il s'agit notamment du Poisson chat (*Ameiurus melas*) et du Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*). Le premier est également originaire d'Amérique du Nord et a été introduit en France en 1871. Après une phase d'explosion démographique qui l'a vu coloniser l'ensemble du réseau hydrographique métropolitain, notamment grâce à sa très forte tolérance aux pollutions, il semblerait qu'il soit actuellement en phase de régression. Cette régression serait notamment liée à sa compétition avec le Silure glane (*Silurus Glanis*), autre espèce introduite et très probablement présente sur le Rhône et éventuellement sur l'Eyrieux, au niveau de la confluence. Mais la réglementation française le maintient sur la liste des espèces susceptibles de provoquer un déséquilibre écologique.

Le Pseudorasbora est originaire du bassin du fleuve Amour en Asie orientale. Son introduction dans les eaux françaises est plus récente (fin des années 70), et il est probable qu'elle continue à être utilisée dans les repeuplements de plans d'eau. Il s'agit d'une espèce très opportuniste, potentiellement envahissante, qui fait l'objet de campagnes d'éradication dans certaines régions.

Ces deux dernières espèces ne doivent leur présence qu'à la proximité avec le Rhône, mais ne présentent *a priori* pas de danger réel pour les peuplements piscicoles des cours d'eau du site.

III.6.13. Inventaire astacicole

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

- Synthèse bibliographique et méthodologique d'inventaire –ANNEXE 12- IV.8-

L'acquisition de données s'est essentiellement portée sur la recherche de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), et les inventaires ont ciblé préférentiellement des secteurs où la donnée était manquante ou ancienne.

L'espèce est historiquement présente sur le site. En comparant sa répartition actuelle avec celle donnée par **Dorier en 1956**, l'espèce a fortement diminué aujourd'hui, notamment sur le bassin de l'Eyrieux. Mais les chiffres restent globalement satisfaisants par rapport au déclin national.

Cet état bibliographique des données concernant l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) s'appuie largement sur l'étude astacicole très complète du bassin versant de l'Eyrieux réalisée en **2004** par le bureau d'étude **Cincle**, dans le cadre du contrat de rivière Eyrieux.

Les inventaires piscicoles cités précédemment permettent également d'obtenir quelques informations ponctuelles de présence, bien que cette méthode d'échantillonnage présente une efficacité limitée sur les espèces astacicoles.

Les recherches de l'écrevisse à pieds blancs se sont axées sur les cours d'eau qui présentaient des populations en 2005 (étude CINCLE) et les cours d'eau où les données anciennes attestent de la présence de l'espèce mais où l'étude de 2005 n'a pas révélée sa présence. Les cours d'eau visés ici sont l'Aurance, le Chiat et le Doulet.

Les investigations ont consisté à la réalisation de prospections à pied qui se sont déroulées durant les 3 à 4 h qui suivaient le coucher du soleil (de 22h00 à 2h00), période d'activité maximale des écrevisses. Les individus croisés ont été dans la mesure du possible capturés, puis identifiés et leur sexe déterminé. Leur taille a été appréhendée de façon semi-quantitative, selon l'appartenance à l'une des classes préalablement établies et indiquée dans le tableau suivant :

Classe de taille	Taille 1	Taille 2	Taille 3	Taille 4	Taille 5
Longueur (mm)	< 30	30 à 50	50 à 70	70 à 90	> 90

Une évaluation de leur état sanitaire sur la base d'observations visuelles a également été effectuée, ainsi qu'une évaluation de leur densité selon trois degrés : faible, moyenne ou forte.

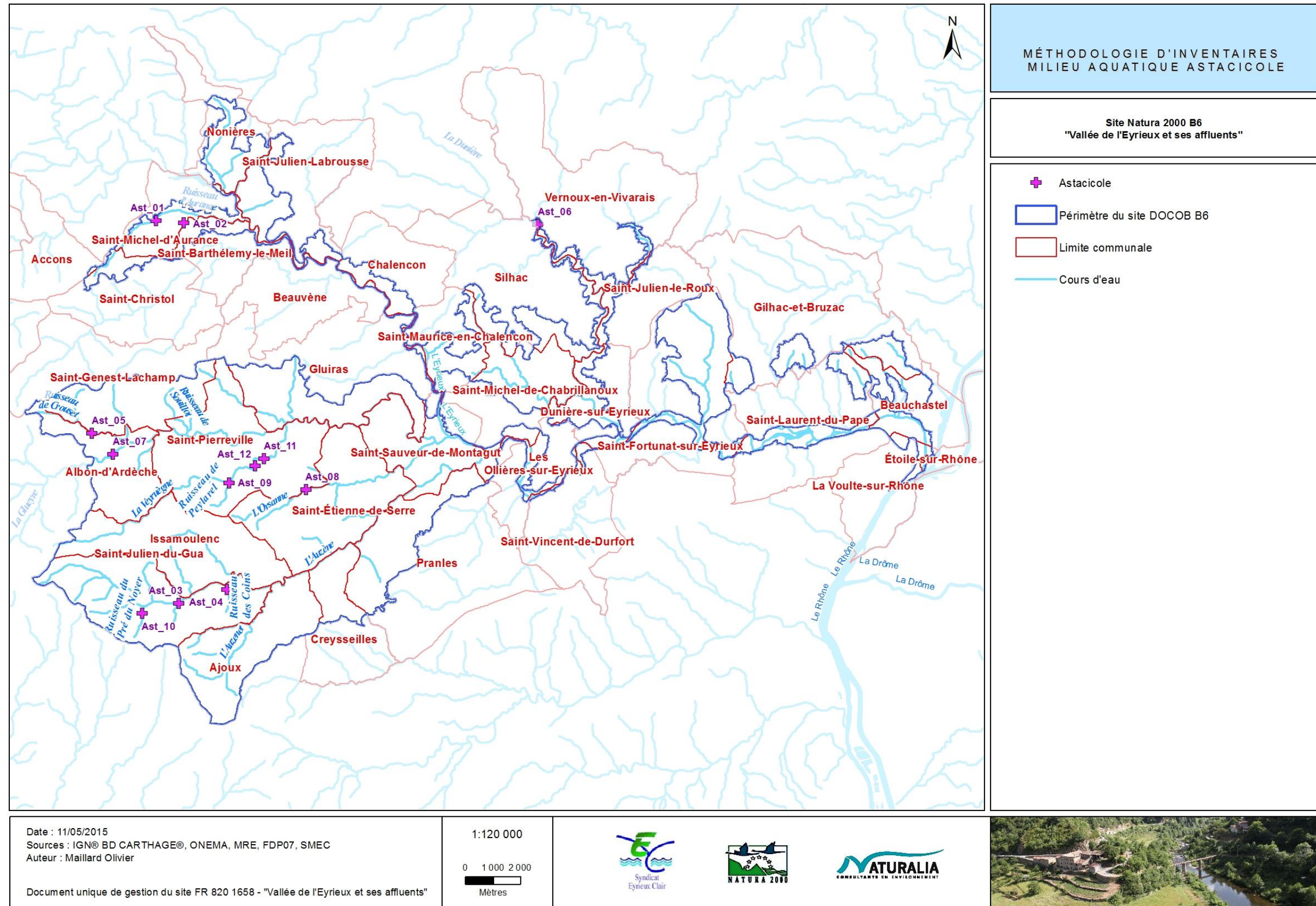


Figure 65 : Localisation des stations d'échantillonnage astacicole

RÉSULTATS DES INVENTAIRES ASTACICOLES

Bassin versant	Aurance	Auzène	Gluèyre				Dunière
Cours d'eau	Aurance	Ru des Coins	Gluèyre	Veyruègne	Veyruègne	Orsanne	Dunière
Lieu-dit	Amont confluence Eyrieux	Amont confluence Auzène	Amont Albon	Amont STEP	Aval STEP	Le Freydier	Pont du Belay
Commune	Saint-Michel-d'Aurance Saint-Barthelemy-le-Meil	Saint-Julien-du-Gua	Albon d'Ardèche	Saint-Pierre-ville	Saint-Pierre-ville	Saint-Etienne-de-Serre	Vernoux-en-Vivaraïs
X_L2 Amont tronçon	769 923	769 425	765 191	770 472	770 481	771 768	780 799
Y_L2 Amont tronçon	1 990 577	1 977 122	1 982 008	1 981 644	1 981 906	1 980 252	1 990 479
X_L2 Aval tronçon	769 989	769 401	765 067	770 420	770 639	772 058	780 770
Y_L2 Aval tronçon	1 990 635	1 977 211	1 981 892	1 981 806	1 981 851	1 980 613	1 990 219
Date	18/09/13	19/09/13	19/09/13	18/09/13	18/09/13	18/09/13	20/09/13
Longueur station	150	90	200	240	180	250	370
APP	X	X	X	X	X	X	
OCL							
PCC							
PFL							X

X : présence de l'espèce

Tableau 45 : Résultats des prospections astacicoles réalisées dans le cadre des inventaires NATURA 2000

L'abondance de chaque population observée est analysée et interprétée dans le paragraphe suivant.

Code espèce	Nom français
APP	Ecrevisse à pattes blanches
OCL	Ecrevisse américaine
PCC	Ecrevisse de Louisiane
PFL	Ecrevisse californienne

En rouge : espèce inscrite à la Directive Habitat

ANALYSES ET INTERPRÉTATIONS

Deux espèces d'écrevisse ont été observées lors des prospections de 2013. Il s'agit de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce autochtone de l'Europe de l'Ouest, et de l'Ecrevisse

californienne (*Pacifastacus leniusculus*), espèce invasive originaire de la façade Pacifique du continent nord-américain, et considérée en France comme susceptible de créer des déséquilibres écologiques.

Cette dernière espèce n'a été observée que sur la Dunière, au niveau du pont du Belay, en amont de la station prospectée dans le cadre des inventaires piscicole où d'ailleurs elle a été capturée. Elle est également présente dans le cours principal de l'Eyrieux et sur le Rantoineaffluent rive gauche de la Dunière (hors B6), où elle cohabite sur la partie basse avec une autre espèce invasive, l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus*).

L'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), également considéré comme invasive, n'a quant à elle, pas été observée à l'échelle du périmètre Natura 2000.

Sur l'ensemble des prospections réalisées au niveau de quatorze tronçons, sept n'ont abouti ni à l'observation d'Ecrevisse à pattes blanches, ni à celle d'éventuelles traces signifiant sa présence (cache nettoyée, trace de déplacement, mue...).

L'Ecrevisse à pattes blanches a donc été observée au niveau de six tronçons, mais sa distribution est en réalité bien plus large au niveau du site Natura 2000. L'espèce a effectivement été capturée à l'électricité au niveau de toutes les stations d'inventaire piscicole possédant un peuplement piscicole, à l'exception de la Dunière, soit sept stations.

Sur le bassin versant de l'Aurance, elle n'a été observée qu'au niveau de la partie terminale du cours principal, en amont de la confluence avec l'Eyrieux.

Sur le bassin versant de l'Auzène, elle n'a été observée lors des prospections qu'au niveau de la partie terminale du ruisseau des Coins, en amont de la confluence avec l'Auzène. Mais les inventaires piscicoles ont permis sa capture sur l'Auzène depuis la confluence avec le Riou Nègre jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, ainsi que sur la partie terminale de l'Auzenet.

Sur le bassin versant de la Gluèyre, dont les affluents ont concentré l'essentiel des efforts de prospections, sa présence n'a été mise en évidence que sur les affluents principaux, l'Orsanne et la Veyruègne, ainsi que sur la partie amont de la Gluèyre, en amont d'Albon (limite du site B6).

Les principales caractéristiques de ces différentes populations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous

Bassin Versant	Cours d'eau	Lieu-dit	Abondance	sex-ratio
Aurance	Aurance	Amont confluence Eyrieux	Moyenne	3,17 (mâle)
Auzène	Ru des Coins	Amont confluence Auzène	Moyenne	3,20 (mâle)
Gluèyre	Gluèyre	Amont Albon	Forte	1,09 (femelle)
	Veyruègne	Amont STEP	Forte	1,14 (femelle)
	Veyruègne	Aval STEP	Moyenne	2,17 (mâle)
	Orsanne	Le Freydier	Faible	1,00

Tableau 46 : Principales caractéristiques des populations de l'Ecrevisse à pattes blanches du site Natura 2000 mises en évidence lors des prospections

Deux linéaires prospectés abritent une population d'Ecrevisse à pattes blanches qui peut être considérée comme fortement abondante. Il s'agit de la Gluèyre en amont d'Albon et de la Veyruègne en amont du rejet de la STEP de Saint-Pierreville. Le sex-ratio y est proche de un, et légèrement en faveur des femelles.

Trois populations possèdent une abondance qui peut être qualifiée de moyenne. Elles ont été observées sur l'Aurance, en amont de la confluence avec l'Eyrieux, sur le ruisseau des Coins en amont de la confluence avec l'Auzène, et sur la Veyruègne en aval du rejet de la STEP de Saint-Pierreville. A noter que cette dernière, bien que moyennement abondante, ne constitue qu'un reliquat de la population observée en amont, dont l'abondance est très importante.

Au sein de ces trois populations, le sex-ratio est déséquilibré, et en faveur des mâles. Ce déséquilibre atteint son maximum à l'échelle du périmètre B6 au niveau du ruisseau des Coins (3,20).

Une seule population observée peut être considérée comme faiblement abondante. Il s'agit de celle de l'Orsanne au niveau du Freydier, où le sex-ratio est absolument égal à un, ce qui doit être pondéré par le très faible nombre d'individus dont le sexe a pu être déterminé. La taille moyenne y est par ailleurs la plus faible observée.

A retenir

A l'exception du bassin versant de la Dunière, qui présente le plus faible effort de prospection (un seul linéaire), l'écrevisse à pattes blanches est présente sur les trois autres bassins (Aurance, Gluèyre, Auzène) ;

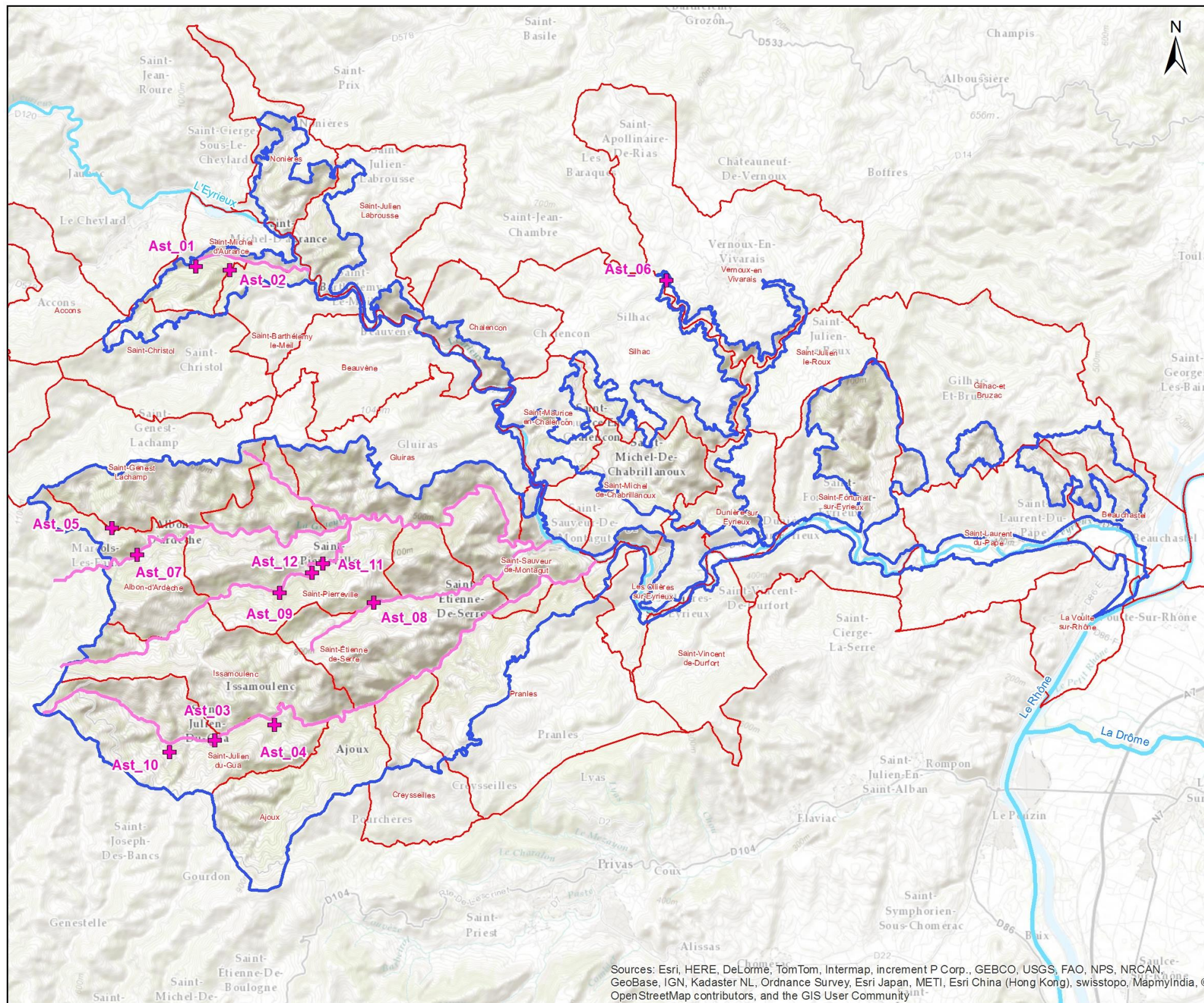
L'espèce est présente au niveau de tous les linéaires prospectés sur les cours d'eau les plus importants (Gluèyre, Orsanne, Veyruègne) ;

Sur l'Aurance et le ru des Coins, sa présence n'a été mise en évidence que sur la partie terminale ; ce dernier est d'ailleurs proposé au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L.432-3 ;

Elle est absente des ruisseaux du Pré du Noyer et du Peylarel, pourtant proposés au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L.432-3 ;

La présence de *P. leniusculus*, écrevisse invasive et porteuse saine de la peste de l'écrevisse, a été mise en évidence sur la Dunière.





SITUATION DE L'ECREVISSE À PATTES BLANCHES (*AUSTROPOTAMOBIVS PALLIPES*) SUR LE SITE B6



Carte n° 48

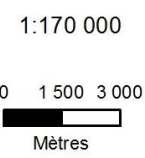
**CRUSTACES
RESULTATS D'INVENTAIRES**

**Site Natura 2000 B6
"Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"**

-  Périmètre du DOCOB B6
-  Limite communale
-  Station d'inventaire Astacicole
-  Présence avérée de l'Ecrevisse à pattes blanches (DH2 : enjeux très fort)

Sources: Esri, HERE, DeLorme, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Date : 21/08/2015
Sources : IGN® BD CARTHAGE®, CG 07
Auteur : Maillard Olivier



Document d'objectifs du site FR 820 1658 - "Vallée de l'Eyrieux et ses affluents"

Figure 66: Localisation des inventaires de l'écrevisse à pattes blanches

L'aire de répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches, est la plus méridionale de la famille des Astacidae. Elle correspond principalement à l'Europe de l'Ouest. En France, elle est encore présente dans la moitié Sud du pays, où elle est parfois abondante mais dans des zones restreintes. Elle y colonise une grande variété de milieux, depuis la plaine jusqu'à la montagne (altitude supérieure à 1000 mètres d'altitude).

A noter que le Sud de la France correspondrait à une zone de refuge trouvée par l'espèce lors des dernières glaciations.

L'Ecrevisse à pattes blanches aime les eaux claires de bonne qualité et riches en calcaire, et se retrouve souvent dans les zones de sources. On la retrouve dans les petits ruisseaux peu profonds où l'eau reste fraîche toute l'année et le substrat est graveleux.

Elle affectionne particulièrement les ambiances forestières qui procurent un bon ombrage et de la litière en quantité, ainsi que les sous-berges avec du chevelu racinaire. Ainsi, la disponibilité des caches et la structure des berges jouent un rôle prépondérant dans la densité des populations.

Bassin versant de l'Aurance

Sur les trois linéaires prospectés, pour une longueur d'environ 750 m, **une seule population** a pu être mise en évidence, sur la partie terminale de l'Aurance, **en amont immédiat de la confluence avec l'Eyrieux**. Les prospections y ont été réalisées en amont d'un grand seuil artificiel, infranchissable pour l'Ecrevisse à pattes blanches à la montaison comme à la dévalaison, sauf accidentelle lors d'épisodes hydrologiques d'importance.

Les prospections menées au niveau de la **tête de bassin**, sur l'Aurance et sur son principal affluent, le ruisseau de Chantelaure, n'ont effectivement pas permis d'établir sa présence. L'habitat y est pourtant particulièrement favorable, notamment sur l'Aurance en amont de pont d'Aurance, où le milieu est exempt de toute perturbation anthropique. Mais seule la Truite fario a été observée.

Le ruisseau de Chantelaure, en amont du pont routier de RD264, présente des conditions d'habitat moins accueillantes, notamment au niveau de la faiblesse de l'écoulement, qui peut se montrer limitant en période d'étiage sévère. La très faible disponibilité en cache diminue également l'attractivité de ce tronçon pour l'espèce.

La population de la partie terminale de l'Aurance présente une **abondance moyenne** et un **sex-ratio très déséquilibré** en faveur des mâles (3,17). La **taille** de la population est la plus **élevée** du périmètre Natura 2000 B6, et près des trois-quarts des individus mesurent plus de 70 mm (Figure 62a).

Au niveau des individus dont le sexe a pu être déterminé, les **mâles** possédaient une **taille moyenne plus élevée** que les femelles. Ainsi, l'ensemble des individus appartenant à la classe de taille 5 étaient des mâles, et l'ensemble des individus juvéniles (classe de taille 1) étaient des femelles (Figure 62b).

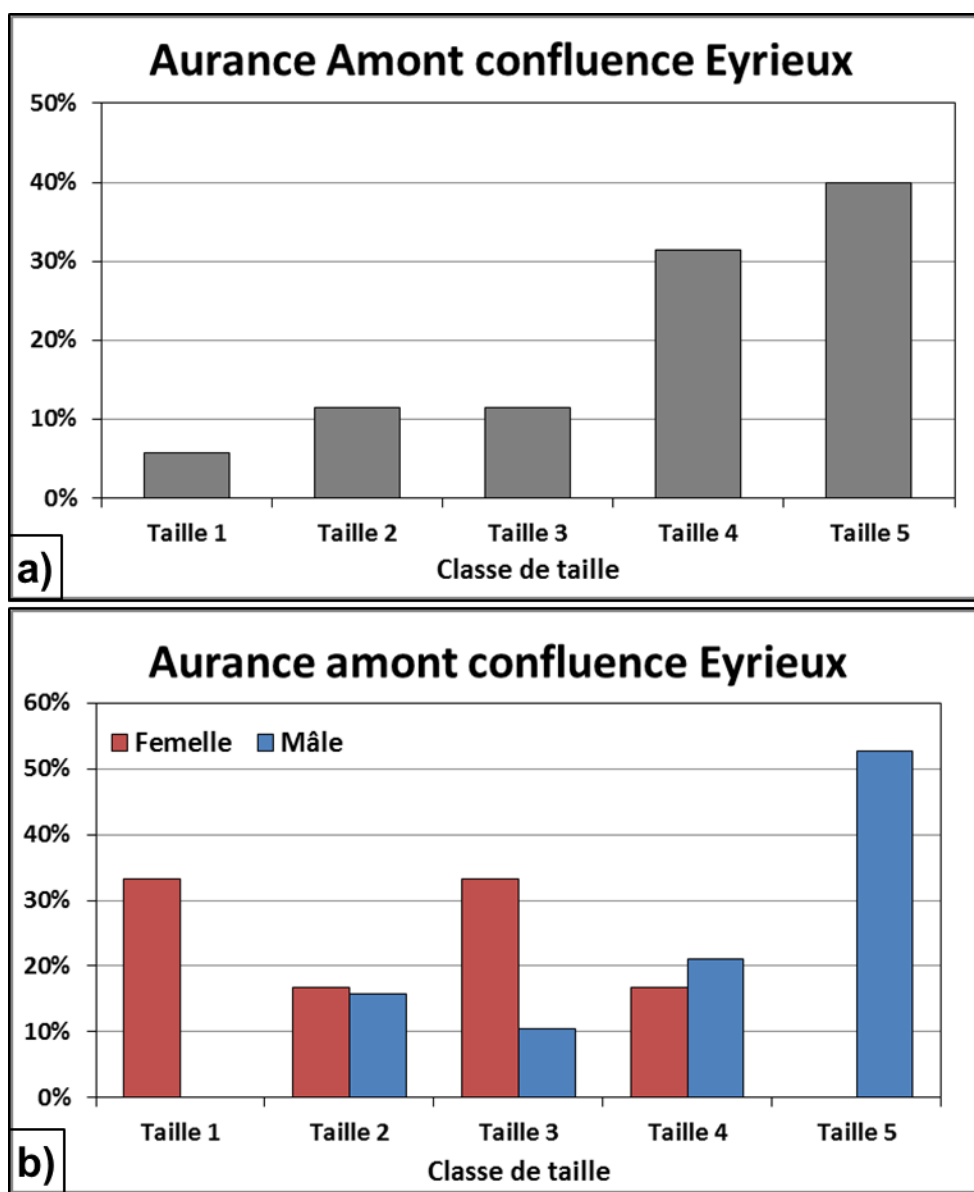


Figure 67 : Caractéristiques de la taille des individus d'Ecrevisses à pattes blanches de la population de l'Aurance
 a) Proportion des différentes classes de taille ; b) Distribution des différentes classes de taille selon le sexe

A noter que ces observations constituent **une première indication de présence de l'espèce à l'échelle de ce bassin versant**. Son absence de la tête de bassin est conforme à l'inventaire astacicoles du bassin versant de l'Eyrieux réalisé dans le cadre du contrat rivière (2005). Néanmoins, les observations plus récentes réalisées dans le cadre du plan pluriannuel de gestion et d'entretien de la végétation de 2007, n'ont pas été confirmées, aucun individu n'a été observé.

Bassin versant de la Gluère

Sur le linéaire principal de la Gluère, une seule prospection a été réalisée dans le cadre des inventaires du site Natura 2000, en amont d'Albon. La **population y est très abondante**, et son état sanitaire globalement satisfaisant, bien que plusieurs individus matures présentant des signes apparents de stade avancé de thélohaniose, ou maladie de la porcelaine, aient été aperçus.

La thélohaniose est une maladie due à un parasite microsporidien du genre *Thelohania*, qui entraîne la mort lente des individus parasités. Mais elle ne peut être responsable de la disparition de populations entières.

Les individus étaient trop nombreux pour que tous soient sexés et leur taille déterminée. Mais ceux pour lesquels ces mesures ont été effectuées (69 individus) caractérisaient une population bien équilibrée quant au sex-ratio (coefficient de 1,09 en faveur des femelles) et dont la taille moyenne des individus est moyennement élevée (plus de la moitié des individus ont une taille inférieure à 70 mm).

Les mâles possèdent par ailleurs une taille supérieure aux femelles, et la proportion d'individus dont la taille est supérieure à 70 mm est deux fois plus élevée chez les mâles (environ 60%) que chez les femelles (environ 30%). A noter qu'aucun individu appartenant à la classe 1 (taille inférieure à 30 mm), qui constitue le stade juvénile, n'a pu être observé (Figure 61).

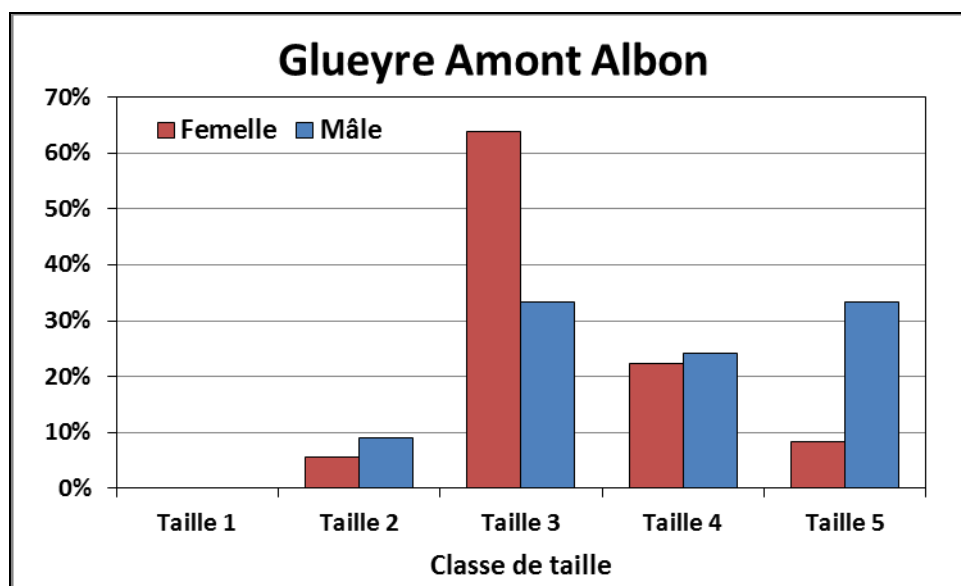


Figure 68 : Distribution des différentes classes de taille selon le sexe au sein de la population d'Écrevisses à pattes blanches de la Gluère en amont d'Albon

En amont d'Albon, l'écrevisse à pattes blanches semble atteindre son pic d'abondance à l'échelle du linéaire de la Gluère. Dans la partie amont du secteur prospecté, les effectifs commencent à chuter sous l'effet d'une morphologie plus contraignante pour l'espèce. La pente est plus importante, le cours d'eau moins large et l'écoulement plus turbulent, ce qui correspond moins à ses préférences en termes d'habitat et limite donc probablement son développement.

Au niveau du pont de la Bastide, situé en limite du périmètre B6, environ 1,3 km en amont du pont d'Albon, l'espèce n'a d'ailleurs pas été capturée à l'électricité lors d'une pêche de sauvetage réalisée en 2007. Une population relictuelle de trois individus a par ailleurs été observée au niveau de la confluence avec le ruisseau du Cros, hors du périmètre B6, lors de prospection astacicole en 2005 (Etude CINCLE).

A partir du pont d'Albon, la bibliographie fait état d'un gradient longitudinal décroissant d'abondance. L'espèce est encore présente au niveau du hameau de Chabriols, comme l'atteste la capture à l'électricité en 2013 de plusieurs individus, puis de façon sporadique entre Chabriols et Champlavier. A ce niveau, l'espèce est visiblement en limite aval de répartition, et aucune observation ni donnée bibliographique ne fait état de sa présence en aval.

Sur les petits affluents rive gauche de la Gluère, la situation de l'écrevisse à pattes blanches est critique, et les inventaires ont été négatifs sur les affluents de la partie amont. Sur le ruisseau du Crouzet notamment, sa présence suspectée n'a pas pu être confirmée, malgré la prospection de plusieurs secteurs. Il semblerait

donc que la population de ce ruisseau ait disparu. Sur les affluents de la basse Gluère, un seul individu a été capturé à l'électricité sur le Roubuol, ce qui indique une population très faiblement abondante, alors qu'elle était considérée comme assez importante en 2005.

Sur ses affluents principaux, Veyruègne et Orsanne, la situation est plus contrastée.

Sur l'Orsanne au niveau du Freydier, la population observée est très faiblement abondante mais en très bon état sanitaire. Sur les 250 mètres de cours d'eau parcourus, 17 individus ont été observés, dont huit seulement ont pu être sexés, pour un sex-ratio égal à 1.

Au sein de cette population, près de 60% des individus mesuraient moins de 3 cm (classe de taille 1), et peuvent donc être considérés avec quasi-certitude comme juvéniles, et plus de 80% d'entre eux mesuraient moins de 5 cm et ne correspondaient probablement pas à des géniteurs (Figure 62). Les mâles présentaient par ailleurs une taille plus importante que les femelles, mais cette remarque est à pondérer par la très faible abondance de la population.

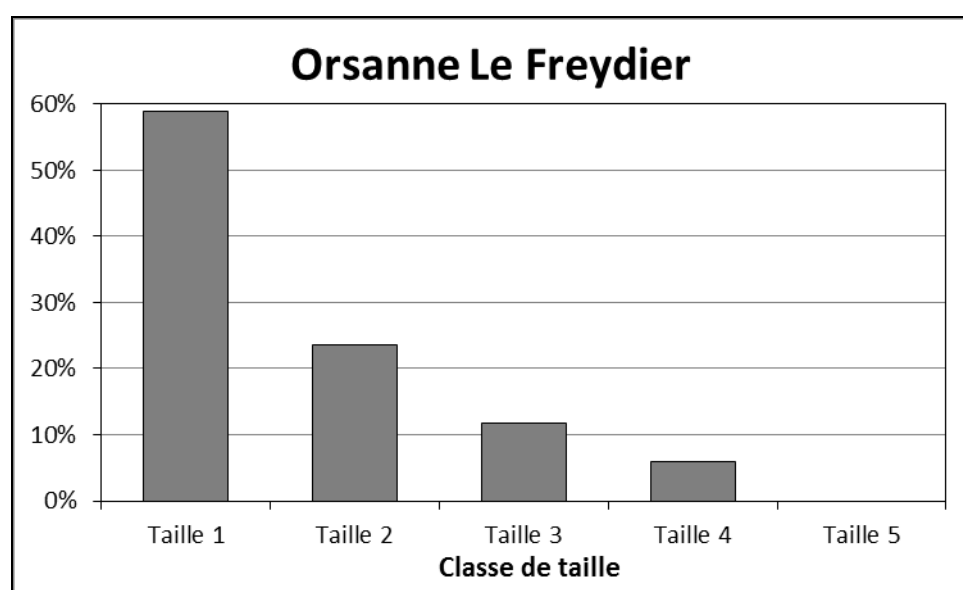


Figure 69 : Proportion des différentes classes de taille des individus d'Écrevisses à pieds Blanc de la population de l'Orsanne

Bien que la classe d'âge des juvéniles soit supposée être la plus représentée au sein d'une population « normale » d'écrevisses, celle du Freydier présente un potentiel reproducteur quasiment nul. Il est à noter par ailleurs que la technique d'échantillonnage utilisée ne tend pas à sous-estimer les individus de grande taille, notamment en période de pré-reproduction où l'activité nocturne des géniteurs s'intensifie.

L'état relictuelle de la population est d'autant plus surprenant que le secteur du Freydier est quasiment exempt de toute perturbation anthropique. Le tronçon prospecté présentait malgré tout un colmatage très important du substrat par les limons, ce qui réduit l'attractivité de l'habitat pour l'Écrevisse à pattes blanches.

Les inventaires réalisés à l'électricité sur l'Orsanne au niveau du moulin de Trachat, environ 1,4 km en aval du Freydier, ont permis de mettre en évidence une population très abondante d'Écrevisse à pattes blanches. De même, le suivi piscicole effectué au niveau des Vernées dans le cadre du Réseau Hydrobiologique et Piscicole fait état d'une solide population, dont la dynamique est positive. Sur la partie terminale de l'Orsanne, au lieu-dit Anchese (2 km en amont de la confluence avec la Gluère) les prospections nocturnes de 2004 ont permis de mettre en évidence une population moyennement abondante.

Il est donc possible que l'espèce se situe au Freyrier en limite amont de répartition à l'échelle du linéaire de l'Orsanne, et que sa présence soit effective jusqu'à sa confluence avec la Gluèyre, au niveau de laquelle les conditions d'habitat ne permettent plus à l'espèce de se maintenir. L'Orsanne joue donc un rôle très important dans la dynamique des populations d'Ecrevisse à pattes blanches à l'échelle du site Natura 2000 B6.

Sur la Veyruègne, la situation de l'espèce semble très largement dépendante des conditions de qualité physico-chimique de l'eau, et le rejet de la STEP de Saint-Pierre-ville marque une limite nette. En amont de ce rejet, la population est très abondante et en bon état sanitaire, bien qu'un individu mort ait été observé.

Le sex-ratio est très équilibré (coefficient de 1,14 en faveur des femelles), et la taille moyenne est importante. Près des deux-tiers des individus observés ont une taille supérieure à 70 mm (Figure 65), tandis que le stade juvénile est quasiment absent (2 femelles capturées).

Il n'existe pas de réelle différence de taille entre les deux sexes, à l'exception des plus petits individus (taille inférieure à 50 mm), qui sont très majoritairement des femelles dont il est difficile de dire si elles sont mûres ou pas.

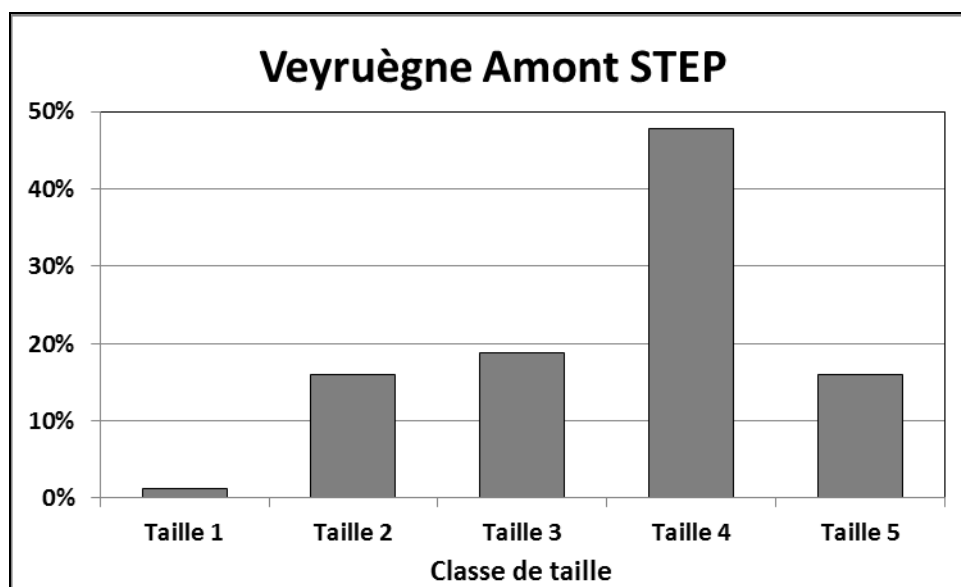


Figure 70 : Proportion des différentes classes de taille au sein de la population de la Veyruègne en amont du rejet de la STEP de Saint-Pierre-ville

En aval du rejet de la STEP de Saint-Pierre-ville, la population d'Ecrevisse à pattes blanches peut être considérée comme moyennement abondante au vu de ses effectifs (une trentaine d'individus comptabilisés), mais ne constitue qu'un reliquat de la population localisée en amont du rejet, particulièrement abondante.

La qualité de l'eau est ici clairement un facteur limitant le développement de cette espèce affectant les eaux bien oxygénées et pauvres en nutriments azotés. A noter qu'aucun individu n'a été observé dans les zones lentes, où les dépôts organiques étaient nombreux. Par ailleurs, plusieurs individus matures capturés présentaient les signes apparents de stade avancé de thélohaniose, ou maladie de la porcelaine, et de nombreux autres ont été observés morts ou agonisant, sans qu'il soit possible d'en déterminer la cause.

La thélohaniose est une maladie due à un parasite microsporidien du genre *Thelohania* qui entraîne la mort lente des individus parasités. Mais elle ne peut être responsable de la disparition de populations entières.



Figure 71 : Mâle d'Ecrevisse à pattes blanches atteint de la maladie de la porcelaine

Le sex-ratio est en faveur des mâles (2,17) et la taille moyenne est plutôt élevée. Aucun individu immature n'a été observé, et près de trois quarts des individus ont une taille supérieure à 7 cm. Ce sont les mâles qui possèdent les tailles les plus importantes, et près de deux-tiers d'entre eux mesurent plus de 9 cm (Figure 67).

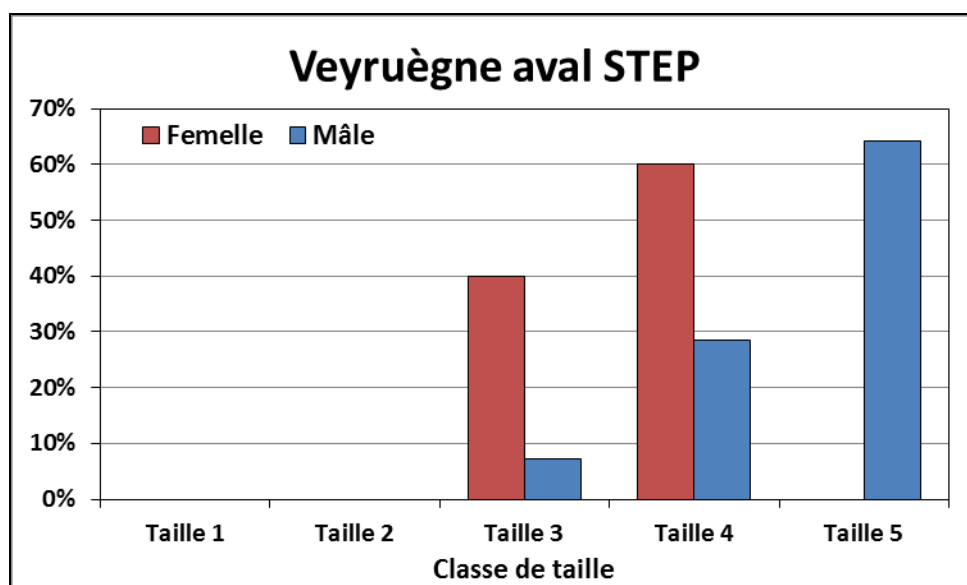


Figure 72 : Distribution des différentes classes de taille selon le sexe au sein de la population d'Ecrevisse à pattes blanches de la Veyruègne en aval de la STEP

L'inventaire astacicole réalisé en 2004 sur le bassin versant de l'Eyrieux dans le cadre du contrat de rivière (étude CINCLE) faisait déjà état d'une population peu abondante à ce niveau, et constituée essentiellement de jeunes individus provenant vraisemblablement de l'amont, par dérive.

Nos prospections montrent que la population est toujours particulièrement fragile, notamment en raison des mauvaises conditions physico-chimiques, mais son potentiel reproducteur est plus important qu'auparavant. Par contre, l'absence d'individus dont la taille est inférieure à 5 cm est clairement en défaveur d'un recrutement efficace au sein de cette population.

Dans la mesure où celle-ci a présenté successivement des déficits au niveau de certains stades de développement, elle semble clairement fragile et vulnérable.

A noter enfin que sur le Peylarel, affluent rive droite de la Veyruègne en amont du plan d'eau de Saint-Pierreville, aucune trace de la présence d'Ecrevisse à pattes blanches n'a pu être observée sur les 200 mètres linéaires parcourus, malgré la proposition de son classement "Frayères" au titre de la loi L.432-3 du code de l'environnement.

Bassin versant de l'Auzène

L'espèce semble occuper une grande partie du linéaire principal de l'Auzène, depuis la commune de Saint-Julien du-Gua jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux. Elle semble par ailleurs présenter, comme c'était déjà le cas sur la Gluèyre, un gradient longitudinal décroissant d'abondance, bien qu'il n'ait pas été identifié de foyer très important comme en amont d'Albon sur cette dernière.

Sur la partie haute de l'Auzène, en amont de la confluence avec l'Auzenet, deux petits affluents rive droite sont proposés au classement "Frayères" au titre de la loi L.432-3 du code de l'environnement, les ruisseaux du Pré du Noyer et des Coins. Au niveau de ce dernier, aucune trace de présence d'Ecrevisse à pattes blanches n'a pu être observée. Il semblerait que la faiblesse de l'écoulement ainsi que la forte pente constituent des caractéristiques défavorables à l'espèce. En période d'étiage notamment, il n'est pas exclu que le cours d'eau connaisse des périodes d'assec, et les populations, si elles existent, pourraient alors se concentrer à l'intérieur de secteurs très restreints.

Sur le ruisseau des Coins, deux secteurs proches l'un de l'autre ont été prospectés. Le premier, long d'une centaine de mètres, est situé en amont immédiat de la confluence avec l'Auzène, et le second, long d'environ 150 mètres, est situé juste en amont de la D244. Les deux secteurs sont séparés par un parc à moutons situés en bordure du ruisseau.

Seul le secteur aval accueille une population d'Ecrevisse à pattes blanches, ce qui constitue une première observation pour ce cours d'eau. Le sex-ratio est déséquilibré en faveur des femelles (2,25), et la taille moyenne est assez élevée (près de la moitié des individus possède une taille supérieure à 7 cm). On note par ailleurs l'absence d'individus dont la taille est inférieure à 3 cm, qui constituent la cohorte des juvéniles, et la prépondérance des mâles chez les plus gros individus (taille supérieure à 90 mm).

A noter que plusieurs individus matures capturés présentaient les signes apparents de stade avancé de thélohaniose.

A l'échelle d'un cours d'eau, notamment en raison de capacités de dispersion et de franchissement restreintes, les populations d'Ecrevisse à pattes blanches de l'aval bénéficie généralement d'un réensemencement depuis l'amont par dérive, notamment des juvéniles. Or il semblerait ici que la population de l'aval soit en connexion avec celle du cours principal de l'Auzène, où l'espèce a été capturée à l'électricité, et que les échanges entre les deux cours d'eau soient effectifs. Il n'est pas exclu non plus que les Ecrevisses à pattes blanches aient emprunté la voie terrestre pour (re)coloniser le ruisseau, où les cascades sont assez nombreuses.

Par ailleurs, le piétinement du ruisseau par le bétail semble très impactant pour l'espèce, notamment par destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension.

Le principal affluent de l'Auzène, l'Auzenet, est également colonisé par l'Ecrevisse à pattes blanches. Sa présence semble s'étaler depuis le lieu-dit la Pra jusqu'à la confluence avec l'Auzène. A la Pra, l'espèce est en limite amont de répartition, et ses effectifs sont très faibles. Les données bibliographiques ne font d'ailleurs pas état de sa présence dans tous les inventaires réalisés.

En amont, la pente est plus accentuée, et la morphologie du cours d'eau ne convient pas au *preferendum* d'habitat de l'espèce, et c'est vraisemblablement vers l'aval que les populations sont les plus importantes. Il est possible que des échanges existent entre les individus de l'Auzène et ceux de l'Auzenet

A retenir

L'espèce présente une large répartition à l'échelle du site B6, et présente globalement un bon état sanitaire ;

Absence uniquement des cours principaux de l'Eyrieux et de la Dunière, ainsi que des petits affluents comme les ru du Crouzet, de Chantelaure, du Pré du Noyer, ou du Peylarel. Ces deux derniers sont pourtant proposés au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ;

Présence sur la partie basse du ru des Coins, affluent de l'Auzène proposé au classement frayère pour cette espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'Environnement ;

A l'échelle de la répartition longitudinale de l'espèce au sein d'un cours d'eau, le pic d'abondance est d'autant plus décalé vers l'amont que la taille de celui-ci est importante, et inversement ;

Sex-ratio d'autant plus équilibré que la population est abondante ;

Impact fort du rejet de la STEP de Saint-Pierreville, sur la Veyruègne, où la population présente un état sanitaire beaucoup moins satisfaisant qu'en amont de celui-ci, et une abondance beaucoup plus faible.

Risque sanitaire à prendre en compte pour la peste de l'écrevisse.

Les populations ardèchoises restent préservées ce qui leur donne un intérêt patrimonial fort sur le site B6.

ESPÈCES EXOGÈNES PRÉSENTES DANS LE BASSIN VERSANT DE L'ÉYRIEUX

Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (*Pacifastacus leniusculus*) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc).

Il s'agit d'une espèce invasive originaire de la façade Pacifique du continent nord-américain, dont la présence à l'échelle européenne est plutôt récente. En effet, ce n'est qu'en 1972 que le premier congrès de l'association internationale d'astacologie présente un avis favorable à l'introduction de l'espèce en Europe.

Aujourd'hui, *P. leniusculus* est l'espèce exogène la plus répandue en Europe (24 pays européens en 2006), et spécialement en Europe centrale, en Grande-Bretagne, en Scandinavie et en Espagne. En France, elle occupe une large gamme d'habitats, allant des étangs aux rivières de 1^{ère} catégorie. Elle gagne en effet progressivement l'amont des bassins versants, où elle entre en concurrence directe avec les populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

En plus de posséder des traits biologiques caractérisant un très fort potentiel colonisateur (maturité sexuelle précoce, croissance rapide, faibles exigences en termes de qualité de l'eau et de l'habitat), elle est, de même que les autres espèces d'écrevisses nord-américaines introduites (*Procambarus clarkii* et *Orconectes limosus*), porteuse saine d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches. Ce champignon, *Aphanomyces astaci*, est responsable de l'aphanomycose, encore appelée peste de l'écrevisse, qui se propage à l'aide de zoospores nageuses munies d'un flagelle.

La peste a décimé de nombreuses populations d'écrevisses endémiques en Europe depuis 1859, et est responsable du déclin de l'Ecrevisse à pattes blanches en France. A ce titre, l'espèce est considérée en France comme susceptible de créer des déséquilibres écologiques (article R432-5 du code de l'Environnement).

Il semblerait par ailleurs que la progression de l'écrevisse californienne à l'échelle du bassin versant ait été stoppée, et les derniers suivis font état d'effectifs stables, et notamment au niveau du pont du Belay, qui sert de site d'expérimentation à son éradication par stérilisation des mâles. Mais le manque de recul par rapport à ces expérimentations invite à la prudence quant à toute conclusion trop hâtive.

Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.

C'est le cas notamment sur le secteur de confluence avec le ruisseau d'Aurance, au niveau de la retenue de Sarny (barrage de production hydroélectrique). Or les prospections réalisées sur l'Aurance en amont de la confluence ont mis en évidence une population d'Ecrevisse à pattes blanches dont l'abondance peut être considérée comme moyenne. Bien que celle-ci soit isolée du cours de l'Eyrieux par un grand seuil infranchissable, le risque de colonisation des affluents par l'écrevisse américaine est réel.

Cette zone de contact peut à terme également exister sur la partie terminale de l'Auzène, qui conflue avec l'Eyrieux au niveau de la retenue du Moulinon.

L'écrevisse américaine est également présente sur le Rantoine, affluent rive gauche de la Dunière. Là encore, la présence d'un plan d'eau sur la partie amont du cours d'eau peut expliquer sa présence, elle cohabite d'ailleurs sur ce secteur avec l'écrevisse californienne.

Sur un autre affluent rive gauche de la Dunière, le Sérouant, la progression vers l'amont de l'écrevisse californienne, porteuse saine de peste de l'écrevisse, a entraîné en 2014 une zone de contact avec la population d'écrevisse à pattes blanches. Celle-ci a alors été décimée (Théo Duperrey, com. Per.).

Le tableau suivant synthétise les données de l'espèce inscrite à la Directive Habitat :

Espèces	Code Natura 2000	Statut	Habitat d'espèce	Localisation sur le site (inventaires 2013 et bibliographie)	Menaces identifiées sur le site	Valeur patrimoniale
Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	Annexes II et IV de la DH ; Protégée au niveau national par l'arrêté du 18 janvier 2000 ; Protégé au niveau national par l'arrêté du 8 décembre 1988 ; Art. 1 ^{er} ; Menacée à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse.	Espèce affectionnant les eaux peu profondes et les faibles vitesses de courant ; Fortes exigences en termes de qualité d'eau incluant des eaux fraîches et bien oxygénées, et d'habitat ; nécessité de la présence de caches (abris sous berges, gros blocs, galeries creusées) ; L'espèce apprécie tout particulièrement les fonds caillouteux et graveleux, pourvus de blocs, les sous berges avec racines, les herbiers aquatiques et les bois morts.	L'espèce est présente <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur la partie terminale de l'Aurance, ✓ Sur les affluents principaux (Veyruègne et Orsanne) et de petite taille (ru du Roubuol) de la Gluyère ; large partie du linéaire principal de celle-ci entre l'amont d'Albon et la confluence avec 'Eyrieux ; ✓ Sur quasiment l'ensemble du cours principal de l'Auzène, ainsi que sur les parties basses de l'Auzenet, affluent principal, et du ru des Coins, de plus petite taille ; ✓ Absente de la Dunière et de l'Eve mais présente sur certains de leurs affluents comme la Grosjeanne ou le Sérouant 	Dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale ; Reste sensible aux contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource ; Piétinement des berges par le bétail, qui tend à faire disparaître les habitats de sous-berge et augmenter le flux de particules en suspension. ; coupe de bois à blanc ; Déboisement des berges, qui entraîne une augmentation de l'ensoleillement et de la thermie, et réduit les apports en débris organiques grossiers ; Compétition interspécifique avec des espèces invasives aux capacités colonisatrices élevées, exigences en termes de qualité physico-chimiques et d'habitat peu élevées, et porteuses saines de la peste de l'écrevisse ; Risques liés au braconnage.	Forte

Tableau 47 : Tableau de caractérisation des espèces aquatiques du site B6 inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats », et de leur état de conservation

Etat de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

III.7. ETAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS DU SITE B6

- Annexe 1-

Le Formulaire Standard des Données actualisé du site B6 se trouve en Annexe 1 du document unique de gestion. Toutes les données fournies dans le DOCUGE concernent ce document.

III.7.1. Etat de conservation des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats

La Directive Habitats définit en son article 1 l'état de conservation comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ». Les observateurs ont noté lors de la phase de terrain l'état de conservation des habitats sur chaque polygone cartographié, mais aussi la surface relative, la représentativité, ces données sont conservées dans la base de données cartographique.

Surface relative : C'est le rapport de la surface de l'habitat dans le site sur la surface connue de l'habitat dans le pays membre selon l'échelle suivante :

A : >15% ; **B :** 2% à 15% ; **C :** 0 à 2%

La représentativité : Elle revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale.

A : représentativité excellente **B :** représentativité bonne **C :** représentativité significative

Etat de conservation : Ce critère comprend trois sous-critères : degré de conservation de la structure, des fonctions et possibilité de restauration.

A : conservation excellente **B :** conservation bonne **C :** conservation moyenne

Evaluation globale : Le rôle des experts locaux est ici très important. C'est une estimation à établir sur la base de la synthèse des critères précédents. Il s'agit en fait d'avoir une vision globale de l'habitat sur le site.

A : excellente **B :** bonne **C :** significative

Code Natura 2000	Intitulé	Surface relative	Représentativité	Etat de conservation	Evaluation globale	Valeur patrimoniale
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	C	C	C	C	Faible
3260	Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	C	C	C	C	Modéré
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	C	C	C	C	Fort
4030	Landes sèches européennes	B	C	B	B	Modéré
5110	Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	C	C	B	C	Modéré
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	B	B	B	B	Assez fort
6120*	Pelouses calcaires de sables xériques	D	C	C	D	Fort

6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	B	B	B	B	Assez fort
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	D	C	C	C	Assez fort
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	C	C	C	C	Assez fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	D	C	C	C	Faible
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	B	B	B	B	Modéré
6520	Prairies de fauche de montagne	D	C	B	C	Assez fort
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	A	C	B	B	Assez fort
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	C	C	B	B	Assez fort
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	C	C	C	C	Assez fort
9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	C	C	B	C	Assez fort
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	A	A	C	B	Assez fort
92A0*	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	D	C	C	C	Fort

Tableau 48 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

III.7.2. Habitats naturels remarquables du site B6, non inscrits à la Directive

Bien que notre travail de diagnostic se soit concentré sur les habitats d'intérêt communautaires, la présence d'autres habitats remarquables, non-inscrits à la Directive, est mise en exergue. Ces habitats se caractérisent par des communautés végétales originales, et hébergent souvent des espèces floristiques et faunistiques relevant d'enjeux de conservation (taxons patrimoniaux et/ou protégés).

Parmi ces habitats naturels remarquables, certains apparaissent menacés. Les principaux facteurs de menace présumés peuvent être présentés par grande catégorie d'habitat :

- Végétations aquatiques (Herbier enraciné à Nénuphars ; Herbier des eaux stagnantes à Callitriches ; végétation fontinale à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées) : les modifications des régimes hydrique et morphodynamique (pompage, détournement, captages, ouvrages perturbant les continuités écologiques, particulièrement le transport solide, espèces exotiques envahissantes, etc.) ainsi que la pollution diffuse des eaux courantes et de ruissellement, sont les paramètres face auxquels ces habitats peuvent être vulnérables.

- Forêts caducifoliées (Chênaie pédonculée - Frênaie à Géranium noueux ; Chênaie sessiliflore collinéenne acidiphile) : Les activités d'exploitation forestière (coupes intensives), la replantation de résineux, ainsi que le risque d'incendie sont des facteurs susceptibles de dégradé ou détruire ces habitats.
- Pelouses et prairies (Pelouse annuelle acidiphile à Silène de France et Pied-d'oiseau comprimé ; Pelouse annuelle thermophile à Crucianelle à feuilles étroites et Catapode des graviers ; Pelouse mésohygrophile à Sélin des Pyrénées et Jonc raide ; Prairie du collinéen inférieur à Menthe suave et Jonc à tépales aigus ; Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale) : Les facteurs de menaces portent notamment sur la déprise pastorale, le pâturage intensif, la fermeture du milieu, la fertilisation, le drainage et la mise en culture.

III.7.3. Etat de conservation des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site B6

Les espèces listées ci-dessous sont toutes inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats et bénéficient d'un statut de protection réglementaire national. Ce tableau permet d'indiquer l'état de conservation de chaque espèce de la Directive et son degré d'isolement à l'échelle européenne, ainsi que sa valeur patrimoniale locale évaluée à dire d'expert.

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint	NT : Quasi menacé
EW : Eteint à l'état sauvage	LC : Préoccupation mineure
CR : En danger critique d'extinction	DD : Données insuffisantes
EN : En danger	NE : Non évalué
VU : Vulnérable	

Liste rouge Nat : Nationale / Reg : Régionale

Degré d'isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

A : population presque isolée ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.

Etat de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite ;

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		France	Rhône-Alpes				
INVERTEBRES							
1036	Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>	EN	VU	17	A	C	Très forte
1041	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	VU	-	98	C	B	Assez forte
1044	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	NT	-	179	C	C	Assez forte
1065	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	-	-	279	C	C	Faible

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		France	Rhône-Alpes				
1074	Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	-	-	52	-	-	Forte
1078*	Ecaille chinée* <i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-	A renseigner	C	D	Faible
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	-	-	344	C	B	Faible
1088	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	LC	-	199	C	C	Faible
1092	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	VU	-	229	C	B	Forte
MAMMIFERES							
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	EN	451	C	C	Forte
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	CR	482	C	C	Forte
1305	Murin de Bechstein <i>Myotis Bechsteinii</i>	NT	CR	122	C	C	Forte
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	NT	EN	154	C	C	Assez forte
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	LC	EN	290	C	C	Assez forte
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	VU	EN	188	C	C	Modérée
1321	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	LC	VU	372	C	B	Forte
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	LC	VU	469	C	C	Assez forte
1337	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	LC	LC	105	C	B	Forte
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	LC	CR	200	C	B	Forte
AMPHIBIENS							
1193	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	EN	VU	161	C	B	Assez forte
POISSONS							
1096	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	LC	NT	239	DD	NE	Non contactée

Code Natura 2000	Intitulé	Liste rouge		Nb de sites en France	Isolement	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
		France	Rhône-Alpes				
1126	Toxostome <i>Parachdyostoma toxostoma</i>	LC	NT	91	C	C	Modérée
1131	Blageon <i>Telestes soufia</i>	Rare	NT	85	C	B	Modérée
1134	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	LC	NT	107	DD	NE	Non contactée
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	NT	NT	61	C	C	Très forte
1163	Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	DD	LC	310	DD	NE	Non contactée
1103	Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i>	VU	NT	40	DD	NE	Non contactée
1095	Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	NT	NT	70	DD	NE	Non contactée

Tableau 49 : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats

III.7.4. Etats de conservation des autres espèces patrimoniales présentes sur le site B6

Dans le tableau suivant sont listées les espèces **inscrites aux annexes IV ou V de la Directive Habitats, à l'annexe I de la directive oiseaux** mais aussi les espèces ayant un **statut de conservation régional, ou national**, à partir de la catégorie NT = Quasi menacé.

Ainsi, les espèces listées précédemment correspondant à des espèces communes hors directive européenne et/ou inscrites aux catégories inférieures à quasi menacé (NT) des listes rouges régionales ne seront pas listées dans la suite du document.

DH IV : Directive Habitats annexe IV

DO : Directive Oiseaux

PN : Protection nationale

Les catégories déterminant le statut de menace de l'IUCN sont :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi menacé

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non évalué

Catégorie : catégories du point de vue de l'abondance

C=commune, R=rare, V=très rare, P=présente

Liste rouge :

NA, LC, DD...

Etat de conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce.

A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
INVERTEBRES						
Hermite <i>Charaza briseis</i>	-		VU			Forte
Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	DHII et DHIV	PN	-	R	-	Forte
Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	-	-	-	C		Assez forte
Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	DHIV	PN	-	R		Modérée
Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	DHIV	PN	-	C		Modérée

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
MAMMIFERES						
Grande noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	DHIV	PN	NA	P		Modérée
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	DHIV	PN	LC	P	B	Faible
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DHIV	PN	LC	C	B	Faible
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DHIV	PN	-	P	B	Faible
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	DHIV	PN	LC	C	B	Faible
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	DHIV	PN	DD	P	B	Faible
Murin d'Alcathoé <i>Myotis alcathoae</i>	DHIV	PN	NA	P	C	Faible
Murin à moustache <i>Myotis mystacinus</i>	DHIV	PN	NA	P	C	Faible
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	DHIV	PN	LC	P	C	Faible
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	DHIV	PN	DD	P	C	Faible
Noctule de Leisler <i>Nyctalus Leisleri</i>	DHIV	PN	LC		C	Faible
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	DHIV	PN	LC	P	C	Faible
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	DHIV	PN	NT	P	B	Faible
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	DHIV	PN	LCg	P	C	Faible
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	DHIV	PN	LC	P	C	Faible
Sérotine commune <i>Eptesius serotinus</i>	DHIV	PN	VU	P	C	Faible
Genette commune <i>Genetta genetta</i>	DHV	PN	LC	P	C	Modérée
AMPHIBIENS						
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	DHIV	PN	NT	P	B	Modérée
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	DHV	PN	LC	P	B	Modérée
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctuatus</i>	-	PN	VU	P	B	Modérée
Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>	DHIV	PN	VU	P	B	Faible
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	DHIV	PN	LC	P	B	Faible

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	DHIV	PN	NT	P	B	Faible
Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i>	DHV	PN	LC	P	B	Faible
REPTILES						
Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	-	PN	CR	P	C	Assez forte
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	DHIV	PN	LC	P	B	Faible
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	DHIV	PN	LC	P	B	Faible
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	DHIV	PN	VU	P	B	Faible
Couleuvre d'esculape <i>Zamenis longissimus</i>	DHIV	PN	NT	P	B	Faible
Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	-	PN	NT	P	B	Faible
Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	DHIV	PN	VU	P	B	Faible
OISEAUX						
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	DO	PN	LC	P	B	Forte
Busard cendré <i>Circuspygargus</i>	DO	PN	EN	R	C	Assez forte
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	DO	-	EN	R	C	Assez fort
Alouette lulu <i>Lululla arborea</i>	DO	PN	VU	P	A	Modérée
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO	PN	LC	P	B	Modérée
Circaète-jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	DO	PN	NT	P	B	Modérée
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	DO	PN	LC	P	B	Modérée
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	DO	PN	NT	P	B	Modérée
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	DO	PN	LC	P	B	Modérée
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	DO	PN	VU	P	A	Faible
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	DO	PN	CR	P	C	Faible
Martinet à ventre blanc <i>Apus melba</i>	DO	PN	LC	P	B	Faible

Intitulé	Directive européenne	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Catégorie	Etat de conservation	Valeur patrimoniale locale
FLORE						
Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	DH IV	PN	EN	P	C	Assez fort
Ciste de Pouzolz <i>Cistus pouzolzii</i>		PN	NT	R	C	Très fort
Ciste à feuilles de Laurier <i>Cistus laurifolius</i>		-	VU	R	C	Fort
Epipactis du Castor <i>Epipactis fibri</i>		-	EN	V	C	Fort
Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i>		PR	EN	V	C	Très fort
Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis</i>		-	EN	V	C	Très fort

III.7.5. Actualisation du FSD

Au total, 66 espèces inscrites aux Directives Habitats et Oiseaux ont été identifiées comme avérées sur le site B6 par le recueil bibliographique et par les prospections de terrain en 2013. Le FSD de 1999 faisait état de 11 espèces. Le tableau ci-dessous synthétise ce résultat :

Groupe d'espèces	FSD 1999	Directive Habitats			Directive Oiseaux
		Annexe II	Annexe IV	Annexe V	Annexe I
Chiroptères	1	8	17		
Autres Mammifères¹	1	2	1		
Oiseaux	-				12
Invertébrés	4	8	3		
Reptiles	-	-	5		
Amphibiens	1	1	5	1	

¹ Le lynx n'est pas pris en compte en raison de l'ancienneté de la donnée et du fait qu'elle n'a pas été avérée depuis

Poissons	4	3			
Crustacés	1	1			
Flore	-	-	1		

Tableau 50 : Comparaison des espèces inscrites au FSD en 1999 et des espèces identifiées sur le site B6 via le recueil bibliographique et les prospections de terrain

Document de travail

IV. CHAPITRE 4 : LE DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



IV.1. . LE CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

- Atlas : Cartes 50 et 51 –

IV.1.1. Communes et intercommunalité

EN ARDÈCHE ET EN DRÔME

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) structurent depuis les années 2000 le paysage administratif français. Ces EPCI à fiscalité propre ont permis un transfert de compétence de l'Etat à l'échelle intercommunale (décentralisation). Toutefois, une restructuration de certains EPCI a été engagée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal(SDCI) et est effective depuis 2014.

Le SDCI a été arrêté le 26 décembre 2011, son contenu est déterminé par l'Article 35 de la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, Article L.5210-1-1. du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce schéma répond aux besoins de regroupements de certains EPCI. A ce jour, il sert de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale et constitue une base légale aux décisions de création ou de toute modification d'EPCI.

La situation administrative de l'Ardèche faisait état de **40 communautés de communes** au 1er janvier 2011. Le 1^{er} janvier 2014, l'ardèche comptabilise 24 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération. Cela permet ainsi de diminuer de moitié le nombre d'EPCI et ainsi de simplifier l'organisation des compétences sur chaque territoire intercommunal.

LES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SITE B6

Sur les 33 communes, la situation administrative s'établit désormais (2014) autour de 2 **communautés de communes** et de 2 communautés d'agglomération :

COMMUNES	EPCI AU 1 JANV. 2011	EPCI AU 1 JANV.2014
BEAUVENE	Eyrieux aux Serres	Communauté d'Agglomération Privas-Centre-Ardèche
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT		
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE		
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT		
DUNIERE-SUR-EYRIEUX		
OLLIERES-SUR-EYRIEUX		
PRANLES		
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX		
SAINT-AURICE-EN-CHALENCON		
CHALENCON		

SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	Communauté de communes Confluence Drôme- Ardèche	Communauté d'Agglomération Privas- Centre-Ardèche
SAINT-LAURENT-DU-PAPE		
BEAUCHASTEL		
LA VOULTE SUR RHÔNE		
AJOUX	Communauté de communes Roche de Gourdon	
CREYSSEILLES	Communauté de communes Privas, Rhône et Vallées	
SAINT-JULIEN-DU-GUA	Communauté de communes des Châtaigniers	
GLUIRAS		
ALBON D'ARDECHE		
SAINT-PIERREVILLE		
ISSAMOULENC	Communauté de communes du Pays du Cheylard	Communauté de communes Val'Eyrieux
ACCONS		
NONIERES		
SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL		
SAINT-CHRISTOL		
SAINT-GENEST-LACHAMP		
SAINT-JULIEN-LABROUSSE		
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	Communauté de communes du Pays de Vernoux	Communauté de communes du Pays de Vernoux
GILHAC-ET-BRUZAC		
SAINT-JULIEN-LE-ROUX		
SILHAC		
VERNOUX-EN-VIVARAIS	Communauté de communes Confluence Drôme- Ardèche	Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes
ETOILE SUR RHÔNE		

Tableau 51 : Situation administrative des communes du site B6

Sur le site d'étude, les modifications réalisées dans le cadre du SDCI concernant:

- ➔ **Le regroupement des communautés de communes (CDC*) des Confluences Drôme Ardèche, d'Eyrieux aux serres, des Châtaigniers (3 communes), de la Roche de Gourdon et de Privas, Rhône et Vallée autour de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) créée le 01/01/2014.**

C'est dans l'objectif de procéder au rapprochement des intercommunalités et des communes autour de l'agglomération du Centre Ardèche, que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a été créée en 2014. Ses compétences obligatoires relèvent :

- du développement économique ;
- de l'aménagement de l'espace communautaire (transport, SCoT, ZAC, etc.) ;
- de l'équilibre social de l'habitat (PLH) ;
- de la politique de la ville.

Ses compétences optionnelles concernent :

- la création, l'aménagement et l'entretien de voirie ;
- l'assainissement des eaux usées ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- la construction, l'aménagement et l'entretien des équipements culturels et sportifs ;
- l'action sociale (petite enfance, jeunesse, santé, personnes âgées et handicapées).

Cette fusion permet de regrouper 35 communes pour 41 018 habitants (« population totale » - source : INSEE - recensement de la population 2011, populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2014. La communauté d'agglomération Privas-Centre-Ardèche concerne **11 723,34 ha du territoire du site B6, soit 58 %**.

➔ **Le regroupement des CDC* du Pays du Cheylard, des Boutières, du Haut Vivarais, et des Chataigniers (3 communes) autour de le CDC Val'Eyrieux créée le 01/01/2014.**

Ce groupement prend le nom de Communauté de communes Val'Eyrieux. Cet EPCI comprend 34 communes pour 17 558 habitants. Cette communauté de communes concerne **7 194, 20 ha du territoire du site B6, soit 36%**. Les compétences obligatoires relèvent de :

- L'Aménagement de l'espace, qui comprend l'élaboration et le suivi du SCoT, des ZAC, la participation à l'animation des politiques contractuelles, à l'aménagement rural. Les anciens statuts de la Communauté de communes du Pays du Cheylard sont également maintenus. C'est-à-dire l'organisation de transport collectif d'intérêt communautaire, les études de désenclavement routier et aérien, l'accompagnement de la réflexion sur le monde agricole et rural, les études en faveur de la gestion de l'espace agricole, de loisirs et forestier et les études en faveur de la création de structures collectives de transformations des produits agricoles. Les anciens statuts de la Communauté de communes des Boutières ont également été intégrées, les trajets lors de la prévention routière scolaire une fois par an, le déplacement à la médiathèque des enfants des écoles de la CDC une fois par an, l'organisation et la gestion d'une ligne de transport collectif spécifique reliant Saint-Martin-de-Valamas au Cheylard;
- Développement économique (aménagement et entretien des Zone d'Activité économique et action de développement économique)

Les compétences optionnelles de la Communauté de communes de Val'Eyrieux concernent :

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés ;

- Voirie d'intérêt communautaire ;
- Politique du logement et cadre de vie ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement, qui comprend la mise en place d'un SPANC, la gestion et l'entretien du bassin de l'Eyrieux, par l'intermédiaire du SMEC et la gestion et entretien du bassin versant du Doux et de ses affluents. Dans ce compartiment ont été maintenus les anciens statuts de la Communauté de communes du Pays du Cheylard, à savoir l'assainissement collectif et l'aménagement autour du plan d'eau des Collanges ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Des compétences facultatives sont également intégrées aux statuts de la CDC Val'Eyrieux :

- Tourisme ;
- Politique sociale ;
- Politique culturelle ;
- Distribution de'eau potable ;
- Développement durable, dont les actions visant la maîtrise de l'énergie, au développement d'énergies renouvelables, en faveur de l'agriculture et de la forêt, des aménagements numériques et la mise en valeur des espaces naturels.

- ➔ **La conservation en l'état de la communauté de communes (du Pays de Vernoux)** créée le 28/12/2009, composée de 7 communes et de 3 265 habitants.

La communauté de commune du Pays du Vernoux concerne 1 242, 87 ha du territoire du site B6, soit 6 %. Ses compétences obligatoires concernent :

- L'aménagement de l'espace ;
- L'action et le développement économique.

Ses compétences optionnelles s'appliquent à :

- L'action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, jeunesse, santé, personnes âgées et handicapées) ;
- La construction, l'aménagement et l'entretien des équipements culturels et sportifs ;
- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie ;
- L'environnement (protection de l'environnement et des économies d'énergie, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés, l'Assainissement collectif et SPANC et l'adduction d'eau potable) ;
- Commande publique ;
- Tourisme (gestion d'office de tourisme et signalétique et entretien des chemins de randonnée)

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

On distingue les groupements constitués de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public (chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers..):

- **Le Syndicat mixte des inforoutes de l'Ardèche** est un établissement public de coopération intercommunale principalement financé par le Conseil Général de l'Ardèche. Depuis 1995, il aide les collectivités territoriales à maîtriser les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Syndicat mixte des inforoutes a pour mission de sensibiliser la population et de former les professionnels du secteur public de l'éducation et des collectivités locales à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Le Syndicat mixte des inforoutes rassemble la quasi-totalité des communes ardéchoises et quelques-unes des départements limitrophes de la Drôme et de la Loire, soit plus de 300 communes. Il représente 16 communautés de communes et 2 syndicats intercommunaux.
- **Le Syndicat mixte de gestion de l'École départementale de musique et de danse** est une structure intercommunale française, située dans le département de l'Ardèche et la région Rhône-Alpes. Il a été créé en 2001. Le syndicat regroupe 175 communes, qui adhèrent et favorisent de par leur participation financière l'accès à la musique et à la danse dans le département. 1822 élèves sont inscrits en septembre 2011 et 113 salariés y travaillent. L'école s'articule autour d'un siège administratif basé à Privas et les lieux d'enseignement sont au nombre de 17, répartis sur le territoire ardéchois.
- **Le Syndicat mixte Départemental Équipement Ardèche** est une structure intercommunale créée en 1963, dont les actions s'orientent vers le développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) et l'aménagement rural
- **Le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** : Le projet de Parc Naturel Régional d'Ardèche est né d'une volonté identitaire forte et de partage d'un patrimoine naturel et culturel riche et fragile. Cette reconnaissance s'est traduite par la création du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en 2001. Une nouvelle charte a été approuvée en mars 2013 (2013-2025). Le paragraphe IV.1.7 est consacré à ce syndicat en page 253.

Les groupements composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- **Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC)** a été créé en 1997, en réponse à une volonté locale de mettre en oeuvre une politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux (schéma global de restauration et de valorisation des milieux aquatiques). En 1998, le SMEC rassemble 41 communes autour de sa compétence « rivière » qui se caractérise par l'animation du contrat de rivière « Eyrieux-Embroye-Turzon ».

En 2015, ce sont 61 communes qui sont rassemblées autour de la compétence « rivière » et 43 autour de la compétence l'« Assainissement non collectif », prise en 2011.

Le second contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon a été signé en novembre 2014 ; les missions du syndicat autour de cette compétence se déclinent en 3 objectifs appelés volets :

- volet A : « Améliorer la qualité des eaux » ;
- volet B : « Restaurer le lit, les berges et les milieux aquatiques » ;
- volet C : « Mettre en valeur la rivière d'un point de vue patrimonial et touristique ».

Le syndicat Eyrieux Clair, par ses deux compétences, est aujourd'hui un organe de gestion, tant qualitatif que quantitatif, de la ressource en eau et des milieux associés.

L'animation du site Natura 2000 B6 a été confiée par les élus au Syndicat Mixte Eyrieux Clair (SMEC) le 19 mai 2011.

- **Le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze et Vernoux (SMEOV)** est situé à Saint-Laurent-du-Pape. Il s'agit d'une structure de développement qui compte 7 communautés de communes, 70 communes et 55 000 habitants. Il est également porteur du Contrat de Développement Rhône Alpes Ardèche Centre et est en passe de prendre la compétence SCOT Centre Ardèche.
- **Syndicat mixte tri et valorisation des ordures ménagères Rhône Eyrieux**, basé à beauchastel, il comprend 11 communes membres (Beauchastel, Charmes-sur-Rhône, Dunière-sur-Eyrieux, Gilhac-et-Bruzac, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Laurent-du-Pape, Toulaud). Les Compétences exercées par le groupement Environnement et cadre de vie :
 - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
 - Collecte traditionnelle des OM
 - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Le traitement des ordures ménagères et la mise à la disposition des communes adhérentes de moyens techniques pour la collecte.
- **Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur Eyrieux-Doux**

Les syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM). L'objet du syndicat n'est pas limité à une seule œuvre ou à un seul objet d'intérêt intercommunal, mais comprend plusieurs vocations :

- **SIVOM des services du canton de Vernoux-en-Vivarais.**

Les syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) : L'objet du syndicat est limité à une seule œuvre ou un seul service d'intérêt intercommunal. C'est un syndicat dit spécialisé :

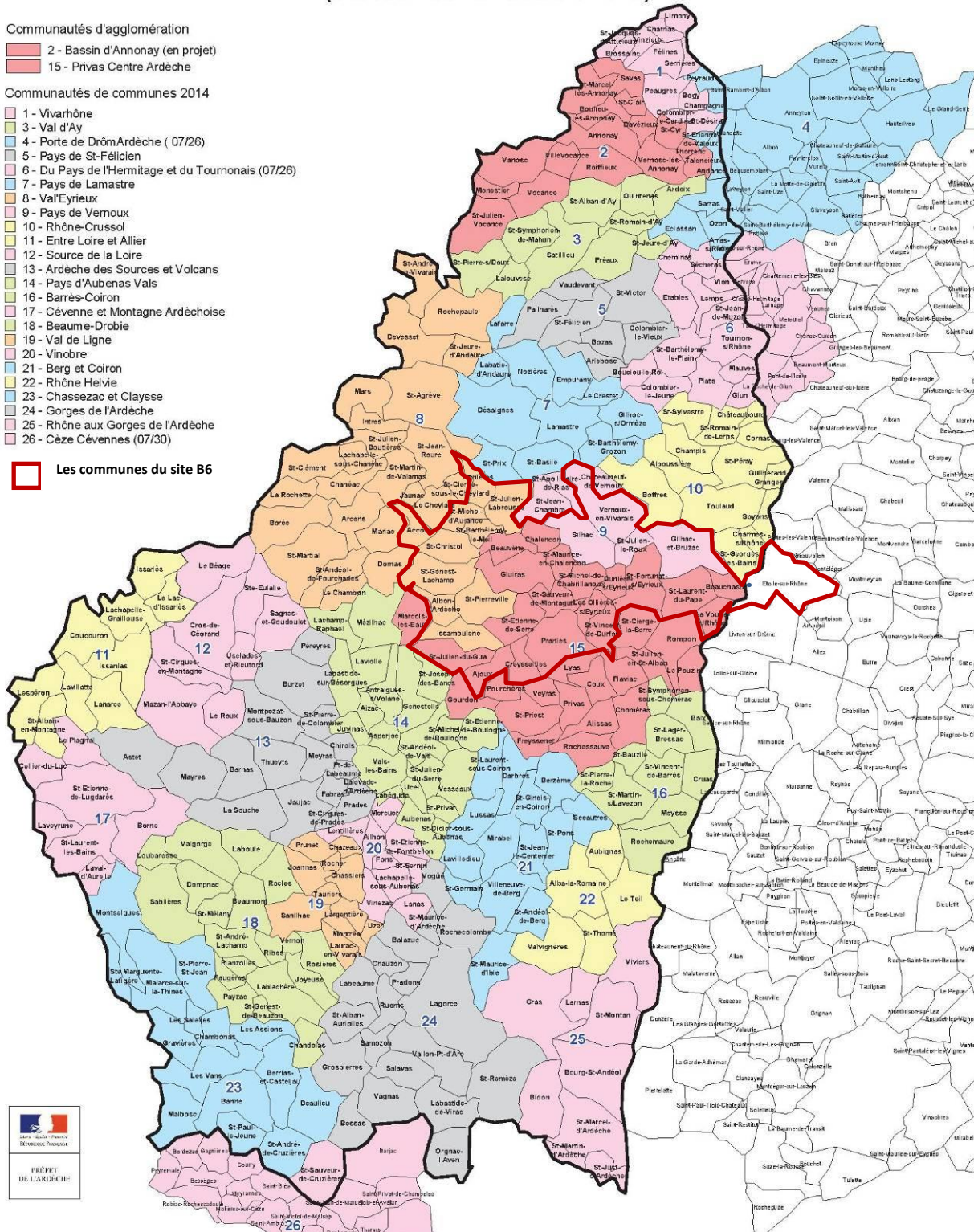
- **SIVU aménagement et gestion complexe touristique de Cintenat ;**
- **SIVU de l'école de la Gluère ;**
- **SIVU de la région de Saint-Pierreville ;**
- **SIVU de production d'eau Rhône Eyrieux.**

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2014
 (Situation au 1er Octobre 2013)

- Communautés d'agglomération
- 2 - Bassin d'Annonay (en projet)
 - 15 - Privas Centre Ardèche

- Communautés de communes 2014
- 1 - Vivarhône
 - 3 - Val d'Ay
 - 4 - Porte de DrômArdèche (07/26)
 - 5 - Pays de St-Félicien
 - 6 - Du Pays de l'Hermitage et du Tournonais (07/26)
 - 7 - Pays de Lamastre
 - 8 - Val'Eyrieux
 - 9 - Pays de Vernoux
 - 10 - Rhône-Crussole
 - 11 - Entre Loire et Allier
 - 12 - Source de la Loire
 - 13 - Ardèche des Sources et Volcans
 - 14 - Pays d'Aubenas Vals
 - 16 - Barrès-Coiron
 - 17 - Cévenne et Montagne Ardéchoise
 - 18 - Beaume-Drobie
 - 19 - Val de Ligne
 - 20 - Vinobre
 - 21 - Berg et Coiron
 - 22 - Rhône Helvie
 - 23 - Chassezac et Cleyse
 - 24 - Gorges de l'Ardèche
 - 25 - Rhône aux Gorges de l'Ardèche
 - 26 - Cèze Cévennes (07/30)

Les communes du site B6



©IGN/Geofia®
 Réalisation : DDT 07/SUT/CT
 Z.N.SIG - travail_en_cours_SUT/Connaissance_Territoriale
 \intercommunalité\version_2014\EPCI_01_2014_et_proj_CA_B_Anonnay.wor

Source : Préfecture de l' Ardèche

Version 27 Septembre 2013

Figure 73 : Schéma départemental de coopération intercommunale – Source : Préfecture de l'Ardèche 2013

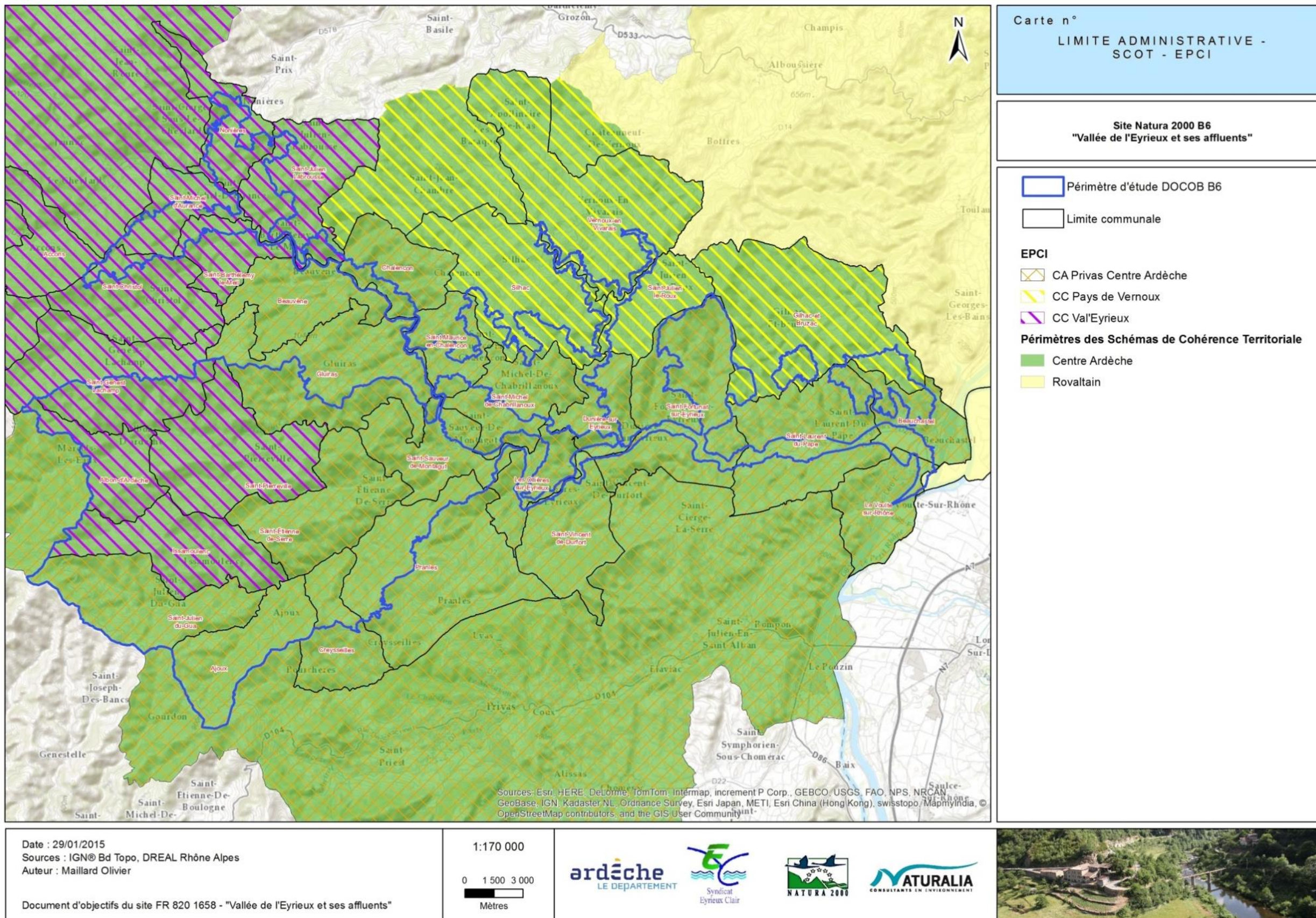


Figure 74: Carte de localisation des EPCI recoupant le territoire du site B6

IV.1.2. Documents d'urbanisme communaux

Principe et objectifs

Plusieurs communes du territoire sont sous le régime de la carte communale et du RNU. Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement.

La carte communale doit respecter les principes généraux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, notamment les objectifs d'équilibre, de gestion économe de l'espace, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS), que la Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (loi SRU) n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 a transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de prévision d'utilisation de l'espace à moyen terme (quelques dizaines années) à l'échelle d'une commune. Il est l'un des outils permettant de traduire, en règles précises et concrètes, les principes ou orientations adoptées en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire communal. Ce document définit en effet un ensemble de zones distinctes en fonction de la vocation à laquelle on les destine (zones urbaines, zones agricoles, zones naturelles, ...), auxquelles correspond un règlement spécifique qui fixe le cadre des interventions autorisées ou proscrites. Il permet de contrôler certaines spéculations foncières locales.

L'objet des PLU est également d'exprimer le projet d'aménagement et de développement durable des communes (PADD). Ce projet devra favoriser « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature. »

Le PLU doit être compatible avec les lois d'aménagement et d'urbanisme et les schémas directeurs applicables aux territoires concernés (notamment le SDAGE).

La loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 17 septembre 2013 et est entrée en vigueur le 27 mars 2014. Cette loi induit le transfert de la compétence SCOT aux Communautés de communes, la suppression des schémas de secteur pour l'avenir, une nouvelle procédure d'élaboration des PLUi, la suppression des COS, de nouvelles règles des zones de pastillage, etc.

Le principe de la constructibilité est durci et s'applique désormais aux zones non-constructibles des cartes communales et aux territoires en RNU. Cette règle d'urbanisation limitée, codifiée à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme, s'applique aux communes non couvertes par un SCOT et situées à moins de 15 kilomètres des limites d'une agglomération de plus de 15 000 habitants et du rivage de la mer. En renforçant le dispositif de lutte contre l'étalement et interdisant toute ouverture à l'urbanisation des zones agricoles, naturelles et forestières, son champ d'application est étendu à toutes les zones non construites ainsi qu'aux élaborations de PLU, aux élaborations et révisions de carte communales et aux dérogations prévues à l'article L.111-1-2, 3° et 4° du code précité (commune RNU). La généralisation de cette mesure à toute les communes de France au 1er janvier 2017 est maintenue.

Ainsi que l'obligation de réviser l'ensemble des POS avant le 31 mars 2015. Au-delà de cette date, le POS est caduque, sauf si une délibération a été prise avant pour lancer la révision et que le nouveau document d'urbanisme est approuvé au plus tard le 27 mars 2017.

Portée

En tant qu'acte juridique, le PLU est un document administratif réglementaire opposable aux tiers qui peut être mobilisé pour la préservation de l'environnement. En effet, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature impose expressément aux documents d'urbanisme de « *respecter les préoccupations d'environnement* ». Il s'agit d'un respect et non d'une simple prise en compte. Une commune qui possède des milieux naturels d'un haut intérêt écologique commet une illégalité en ne prévoyant pas leur protection dans le cadre du PLU.

Sur ce fondement, la loi d'orientation foncière du 31/12/1976 a intégré ce principe dans le droit de l'urbanisme, démarche qui n'a cessé d'être renforcée par des textes postérieurs. Ainsi, la loi de décentralisation du 07/01/1983 a introduit dans le code de l'urbanisme un nouvel article L.121-10 qui pose le principe fondamental de l'équilibre entre la protection et l'urbanisation et qui a valeur de loi d'aménagement et d'urbanisme.

La loi SRU est encore venue renforcer cette notion par l'introduction de la notion de développement durable, principe d'équilibre auquel les documents d'urbanisme doivent répondre. Le rapport de présentation doit désormais comprendre un volet sur l'environnement communal.

Pour les communes inscrites dans un territoire Natura 2000, le document d'urbanisme (PLU, carte communale) comprend une évaluation des incidences des projets d'aménagements communaux vis à vis de la faune, de la flore et des habitats. Ce document obligatoire comprend l'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000.

Périmètre d'application

Sur le site 6 communes possèdent une carte communale, c'est le cas des communes de Saint-Vincent-de-Durfort, Pranles, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Maurice-en-Chalancon, Ajoux et Creysseille.

8 communes sont en cours de révision de leur POS valant élaboration de leur PLU : Saint-Sauveur-de-Montagut, Ollières-sur-Eyrieux, Chalencon, Saint-Laurent-du-Pape, Beauchastel, la Voulte-sur-Rhône et Gluiras.

Les communes de Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Albon d'Ardèche, Saint-Pierreville, Issamoulenc, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Julien-Labrousse, Gilhac-et-Bruzac, Silhac, n'ont pas de document d'urbanisme, c'est le règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique alors sur ces communes.

MISE EN ŒUVRE

Le Plan Local d'Urbanisme est établi dans un but d'intérêt général et ne peut répondre à la somme des intérêts particuliers. Il est établi pour une durée indéterminée. Il est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux du droit de l'urbanisme :

- Le principe d'**équilibre entre le développement urbain et rural** ;
- Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale** dans l'habitat ;
- Le principe de **respect de l'environnement**.

Une large concertation est prévue tout au long de la procédure afin d'associer la population à la démarche. Sa mise en œuvre passe par le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui se concrétise, par une réglementation de l'utilisation du sol communal (le zonage). Une fois le projet arrêté, celui-ci est soumis à l'avis des services de l'Etat associés à la procédure. La population est ensuite invitée à s'exprimer sur le projet lors d'une enquête publique. Le règlement applique ensuite concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement. La dernière étape dans la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) consiste en son approbation par le Conseil Municipal. L'élaboration d'un PLU se compose de plusieurs documents :

- Un rapport de présentation : il expose le diagnostic et justifie les choix du projet au regard de l'environnement notamment ;
- Un projet d'aménagement : il définit les grands principes d'aménagement à mettre en place à l'échéance du Plan Local d'Urbanisme ou PLU ;
- Un zonage : carte avec découpage des différents secteurs : urbaines (U), à urbaniser (AU), naturels (N), agricoles (A), ...
- Un règlement : règles d'utilisation du sol en fonction du projet et du zonage ;
- Des annexes : documents techniques d'informations (réseaux, Servitude d'Utilité Publique).

Synthèse des documents d'urbanisme sur les communes du site

COMMUNES	PLAN D'URBANISME	DATE	COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000
ACCONS	RNU		Une très faible surface est concernée par le site B6, elle se situe dans une zone naturelle. Aucun projet d'aménagement n'est prévu sur la commune.
AJOUX	Carte communale	2012	L'ensemble de la commune est intégrée au site B6. Plus de 1/3 du territoire est classée en zone inconstructible et de nombreux périmètres d'inventaires et de protection sur la commune (ZNIEFF I et II, ZICO, site inscrit, ENS).
ALBON D'ARDECHE	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N. Manque d'information sur les incidences sur le site Natura 2000 de la réhabilitation de la zone de baignade.
BEAUCHASTEL	PLU	2008 En cours de révision	Seulement la partie nord est comprise dans le site B6, classée en zone NC (Zone agricole protégée, carrière interdite), ND (Zone naturelle protégée), NDf (concession CNR), Us (Domaine SNCF) et NB (Zone de faible densité). Aucune zone Au n'est localisée dans le site B6.
BEAUVENE	Carte communale	2005	Très à la marge en termes d'inscription de la commune sur le périmètre B6. Les abords de l'Eyrieux sont en zonage PPRi et les parcelles sont en zone agricole et naturelle.
CHALENCON	PLU	2008 En cours de révision	La partie sud-est de la commune est comprise dans le site B6, elle correspond à l'Eyrieux et sa ripisylve. Le secteur correspond à un zonage N (Zone naturelle) et A (zone réservée aux activités agricoles). Une zone Au soumise à plan de masse

			est localisée dans le périmètre B6 à proximité d'hameau existant.
CREYSSEILLES	Carte communale	2011	Le territoire communal compris dans le site B6 n'est pas couvert par la carte communale. Les secteurs où les constructions sont autorisées se situent en continuité du bâti existant. Projet d'éco-hameau suivi par le PNRMA au Femeil (en dehors du site B6)
DUNIERE-SUR-EYRIEUX	POS	2001	La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est constitué de zones ND (Zone naturelle à protéger depart la qualité du milieu naturel), Nc (Zone de richesse des sols à protéger), Nd (Zone naturelle d'habitat insuffisamment équipée) et NDr (Zone naturelle à protéger, secteur à risque). Aucune zone Au (Zone à urbaniser se situent dans le périmètre du site ni à proximité).
ETOILE SUR RHÔNE	PLU	2008	Une très faible surface est concernée par le site B6, en Ndri (Secteur soumis à des prescriptions spécifiques en raison du risque d'inondation).
GILHAC-ET-BRUZAC	RNU		Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux Une faible surface est concernée par le site B6, classée en zone naturelle, elle correspond à la ZNIEFF de type I « Vallée du Turzon ».
GLUIRAS	PLU	En cours de révision	La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est classé en zone N (Zone naturelle) et A (Zone agricole). Deux zones AU sont comprises sur le périmètre du site B6 : AUe (Zone d'urbanisation future réservée aux activités économiques) et AU (Zone d'urbanisation future non ouverte à l'urbanisation). Ces zones se situent à proximité de de l'Eyrieux.
ISSAMOULENC	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
LA VOULTE SUR RHÔNE	PLU	2013 An cours de révision	La partie Nord est de la commue est comprise dans le site B6, il s'agit notamment de la ripisylve de la rive droite du Rhône. Cette zone correspond à des zones classées en Ndri (Secteur soumis à de sprescriptions spécifiques en raison du risque d'inondation), Ndf (zone naturelle couvrent tout ou partie du domaine public) et Nc (zone naturelle peu ou pas équipée destinée à la mise en valeur des richesses du sol ou du sous-sol. Pas de zone à urbaniser prévues dans ou à proximité du B6. Une zone industrielle est limitrophe au périmètre B6, elle correspond à un secteur soumis à des risques technologiques.
NONIERES	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zones N. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
OLLIERES-SUR-EYRIEUX	PLU	2005 En cours de révision	Seule la partie de l'Eyrieux et ses abords est comprise dans le site B6, en majeure partie dans le PPRi de l'Eyrieux. Les zonages correspondant sont en majorité classés en Ns (Secteur naturel, ZNIEFF, Natura 2000), N (Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger), A (Zone agricole) et Np (Secteur naturel,

			Protection de captage). Aucune zone AU (zone à urbaniser) n'est comprise dans le site B6.
PRANLES	Carte communale	2009	La partie nord du territoire communal est concerné par le site B6. Cette partie est classée en zone naturelle. Le zonage C (zonage où les constructions sont autorisées) sont localisés en continuité des habitations existantes. Un projet d'Eolienne sur le secteur de Chirouse est en cours de faisabilité.
SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL	RNU		La majorité de la partie nord de la commune est comprise dans le site B6. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
SAINT-CHRISTOL	PLU	Modifications en 2013	La partie nord de la commue est comprise dans le site B6, il s'agit notamment de zones classées en zonage A et en zonage N.
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. Pas de projets d'aménagement sur la commune de prévu.
SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	PLU	2013 En cours de révision ?	La majorité du territoire communal compris dans le périmètre B6 est constitué de zones N (Zone naturelle), Ne (Zone à vocation d'élevage), A (Zone à vocation agricole), l'Eyrieux et sa ripisylve étant classé en Nsc (Secteur protégé) Les futurs aménagements prévus sur la commune concernent les zones urbaines. Deux secteurs à urbaniser sont localisés en continuité du secteur urbain en rive droite : AUa5 (Secteur imposant un programme de 12 logements) et un secteur AUa4 (secteur imposant un programme de 5 logements). Ces projets seront urbanisés après réalisation au moins partielle de la voirie.
SAINT-GENEST-LACHAMP	RNU		Seule la partie sud de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N, pas de projets d'aménagement en cours.
SAINT-JULIEN-DU-GUA	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N, les projets d'aménagement n'ont pas d'incidence sur le site Natura 2000.
SAINT-JULIEN-LABROUSSE	RNU		
SAINT-JULIEN-LE-ROUX	RNU		Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux Seule la partie est de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N (ZNIEFF de type II), pas de projets d'aménagement en cours.

SAINT-LAURENT-DU-PAPE	PLU	2008 En cours de révision	Seule la partie de l'Eyrieux et ses abords est comprise dans le site B6. Le projet de jardin découverte en rive de l'Eyrieux au niveau de la filature (aménagement prévu au 2nd contrat de rivière - fiche action C2.3-8) n'a pas d'incidence sur le site Natura 2000. Le zonage compris dans le périmètre du site B6 comprend majoritairement des zones N (Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites et paysages) et A (Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles). D'autres zones classées en Ua (Zone dense à vocation d'habitat, de services et d'activités) et Ub (Zone urbaine accueillant des constructions individuelles à usage d'habitation) sont des zones déjà urbanisées. Aucune zone AU (A urbaniser) n'est comprise dans le site B6.
SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	Carte communale	2005	La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est classée en zone naturelle. Les zones constructibles sont en continuités du tissu urbain existant.
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	PLU	2005	Seule la partie sud de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N, pas de projets d'aménagement en cours.
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	Carte communale	2008	Les abords de l'Eyrieux sont compris dans le zonage PPRi où aucun projet d'aménagement n'est autorisé. La majorité du territoire communal compris dans le site B6 est classée en zone naturelle. Les zones constructibles sont en continuités du tissu urbain existant.
SAINT-PIERREVILLE	RNU		La totalité de la commune est comprise dans le site B6.
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	PLU	2004 En cours de révision	La quasi-totalité de la commune est comprise dans le site B6. Le zonage est majoritairement classé en N (Zone naturelle et forestière), Ns (Secteur comportant un intérêt écologique (ZNIEFF et Natura 2000), Np (Secteur concerne la protection de captage de la source) et A (Zone agricole). Trois secteurs 1AU (Secteurs distingués afin de permettre quatre opérations d'aménagements distinctes) à vocation résidentielle sont localisés à proximité des secteurs déjà urbanisés.
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	Carte communale	2006	Seule la partie nord de la commune est comprise dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zone naturelle, une zone constructible est comprise dans le site B6, en continuité d'habitations déjà présentes.
SILHAC	RNU		Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux. Seule les parties sud et est de la commune sont comprises dans le site B6. La majorité des parcelles sont classées en zonage N (ZNIEFF de type II), pas de projets d'aménagement en cours.
VERNOUX-EN-VIVARAIS	PLU	2013	Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) Pays de Vernoux. Ripisylves de l'Eve Eyrats et Dunière en EBC et loi Paysage La partie du bassin versant de la Dunière est compris dans le

site B6, cette partie est classée en zone N (ZNIEFF de type II).

Tableau 52 : Documents d'urbanisme sur les communes – Source : données communales, GéoArdèche (2015)

Enjeux sur la vallée de l'Eyrieux

L'urbanisation et l'artificialisation des milieux naturels ont un impact négatif important et à long terme sur les habitats et les espèces des directives européennes. Le reste du site est pour l'instant peu urbanisé et il semble qu'il soit plutôt bien préservé du développement de l'urbanisation à l'avenir mais l'analyse des documents d'urbanisme permettrait de le confirmer.

Interactions avec le DOCUGE

Une obligation générale de préservation des écosystèmes (et de l'environnement en général) dans les documents d'urbanisme est demandée par le code de l'urbanisme à l'article L121-1. Cet article a été modifié par la Loi Grenelle II pour intégrer la préservation des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

Le rapport de présentation de tout PLU et de toute carte communale doit donc comporter une prise en compte de l'environnement à travers :

- un état initial de l'environnement ;
- une analyse des incidences du plan sur l'environnement ;
- un exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Outre ces dispositions, **deux procédures** découlant de directives européennes fournissent de véritables outils pour assurer la bonne intégration des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de :

- **L'évaluation environnementale stratégique (EES)** des documents d'urbanisme issue de la directive 2001-42, dite « plans/programmes », et régie par le code de l'urbanisme aux articles L121-10 à 15 et R121-14 à 17. A noter que l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme fait l'objet d'un **décret** paru au journal officiel le 25 août 2012 qui est **mis en application depuis le 1^{er} février 2013**. Ce texte détermine la **liste des documents d'urbanisme soumis de manière systématique** à évaluation environnementale **et ceux qui peuvent l'être sur décision de l'Autorité Environnementale (AE) après un examen au cas par cas**. Les principales évolutions concernent :
 - les **PLU**, qui seront désormais tous potentiellement soumis à évaluation environnementale, soit de façon systématique, soit après un examen au cas par cas par l'AE, lorsqu'il est établi qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42 ;
 - les **cartes communales**, soumises de manière systématique ou au cas par cas si un site Natura 2000 est présent sur le territoire de la commune ou sur le territoire d'une commune limitrophe.

L'évaluation des incidences Natura 2000 issue de la Directive 92-43, dite « Habitats », et régie par le code de l'Environnement aux articles L414-4 et R414-19 à 26. Elle doit être menée conjointement à l'évaluation environnementale et sera annexée au PLU et cartes communales. Elle permet d'approfondir l'évaluation

environnementale, au regard des enjeux ayant conduit à la désignation du ou des sites NATURA 2000. A la différence de l'évaluation environnementale, l'évaluation des incidences Natura 2000 est ciblée sur l'analyse des effets du PLU et des cartes communales sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.

Document de travail

IV.1.3. Planification et procédure de développement des territoires

Principe

Le territoire, concerné par plusieurs structures intercommunales et, à différentes procédures de développement local dont les principales sont :

- **Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est** outil essentiel de la planification intercommunale. Il est un véritable pivot entre les différents documents réglementaires en matière d'aménagement du territoire. L'évaluation périodique (tous les 6 ans) des orientations du schéma est obligatoire pour éviter qu'il ne devienne un document obsolète. Cette clause du code de l'urbanisme est appelée clause de « rendez-vous ».

Instauré par la Loi SRU du 13 décembre 2000 en remplacement des anciens Schémas Directeurs, il a vu son rôle renforcé et précisé par la Loi Grenelle II qui lui assigne des objectifs précis : contribuer à réduire la consommation d'espace, préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Depuis le vote de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) de juillet 2010, les SCoT ont vu leur rôle renforcé :

- priorité à la gestion économe de l'espace : le rapport de présentation devra présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation ;
- élargissement du champ couvert par le SCoT à de nouveaux domaines : développement des communications électroniques (aménagement numérique), préservation et remise en bon état des continuités écologiques (trames vertes et bleues), réduction des émissions de gaz à effet de serre et maîtrise de l'énergie... ;
- priorité à la densification, avec la possibilité de fixer des normes minimales de densité s'imposant aux règles du PLU ;
- possibilité de donner la priorité au respect des performances énergétiques et environnementales renforcées, pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans des secteurs définis ;
- prise en compte des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et plans climat-énergie territoriaux (PCET).

La loi ALUR, entrée en vigueur en 2014, est dans la continuité des réformes précédentes, dans le respect des principes instaurés par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) en 2000 et confirmés et confortés par la loi GRENELLE 2 en 2010 (engagement national pour l'environnement). La Loi ALUR entend généraliser la couverture du territoire national par des SCoT dont le périmètre ne peut se limiter à un seul EPCI. Les SCoT doivent couvrir l'équivalent d'un « bassin de vie ». L'objectif principal de cette mesure est de bien différencier le rôle du SCoT (document stratégique de mise en cohérence des différentes politiques territoriales, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, plusieurs EPCI), de celui d'un PLUi, (document réglementaire précis de mise en œuvre des politiques d'urbanisme, à l'échelle du territoire d'action de l'EPCI). La loi ALUR induit également le renforcement du contenu du rapport de présentation et des autres documents du SCoT :

- Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT devra intégrer une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement (notamment en matière de limitation de vitesse). Il en sera de même des objectifs de mise en valeur et de préservation de la « qualité paysagère ».
- Le Document d'Orientatif et d'Objectif peut préciser les objectifs de qualité paysagère qui s'imposeront aux PLU.
- Le rapport de présentation du SCoT n'est pas modifié profondément (L.122-1-2). Son diagnostic devra être complété pour **établir les besoins en matière de biodiversité**. Il pourra également identifier les espaces, en tenant compte de la qualité des paysages et du patrimoine architectural, dans lesquels les PLU doivent « analyser les capacités de densification et de mutation ».

Sur le territoire du site B6, les communes sont concernées par deux SCoT (figure 66) :

Le **SCoT Centre Ardèche** qui comprend la quasi-totalité des communes du site B6 est en phase de préfiguration avant délibération de prescription à l'automne et le **SCoT du Grand Rhovaltain** qui comprend la commune d'Etoile sur Rhône est en cours d'élaboration et devrait être approuvé en 2016.

Mise en œuvre

- **Le SCoT :**

Le bilan et l'évaluation d'un SCoT doit être réalisée 6 ans après son approbation.

Objectifs

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Enjeux sur le territoire B6

Les documents de planification et de développement du territoire partagent avec le territoire B6 des enjeux sur :

- la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, qui sont évalués dans l'état initial de l'environnement à l'échelle du SCoT et qui font suite à une évaluation des incidences et des précaution adaptées ;
- à l'identification de la trame verte et bleue qui vise à limiter la fragmentation des habitats naturels et d'habitats d'espèces ;
- à l'accessibilité au foncier pour les activités agricoles, pastorales et forestières et à une valorisation locale des productions ;
- le développement durable et les enjeux climatiques.

Interactions avec le site B6

Au niveau du SCoT, la démarche Natura 2000 sera identifiée prioritairement dans l'évaluation environnementale du document. Un rapport présentant les incidences du SCoT sur le site Natura 2000 sera à réaliser par la maîtrise d'ouvrage du SCoT. Le SMEC sera associée à toutes les phases de réalisation du SCoT.

Les compétences des EPCI vont permettre de mettre en place sur le territoire les actions du DOCUGE, notamment en matière d'assainissement, de gestion de l'eau, via le contrat de rivière.

*

Document de travail

IV.1.4. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Principe et objectifs

La conservation des populations sur le long terme nécessite que chaque individu de la faune (et de la flore ?) sauvage puisse se déplacer librement afin de réaliser ses besoins vitaux, notamment la reproduction et l'alimentation, sans contraintes. Or, les aménagements anthropiques, les infrastructures, les ouvrages hydrauliques, l'urbanisation, l'agriculture intensive constituent un nombre croissant de barrières écologiques. Ces aménagements engendrent des points de conflits (existants ou potentiels), des déséquilibres écologiques locaux, des fragmentations et peuvent également favoriser certaines espèces envahissantes.

En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois « Grenelle de l'environnement » dans une politique de préservation et de restauration des continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces qui visent à enrayer la perte de biodiversité.

Cette politique publique, « la trame verte et bleue », se décline régionalement dans un document-cadre : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Le SRCE a aussi pour objectif d'identifier les **réservoirs de biodiversité** et les **corridors écologiques** qui les relient. Il comprend un plan d'actions permettant de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et les activités humaines.

Périmètre d'application

Région Rhône-Alpes

Mise en œuvre

La loi dite « Grenelle I » (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) a fixé les grands axes pour la création d'une Trame verte et bleue d'ici à 2012. Elle a également modifié l'article L. 110 du code de l'urbanisme pour y intégrer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

La loi dite « Grenelle II » (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) est venue définir la Trame verte et bleue, décrire ses objectifs, et établir trois niveaux d'échelles et d'actions emboîtés (national, régional et communal).

En Rhône-Alpes, **le SRCE a été élaboré conjointement par l'État et la Région** sur le modèle de la gouvernance à cinq en associant les collectivités, les organismes professionnels et les usagers de la nature, les associations et les organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité et les scientifiques. Le SRCE Rhône Alpes a été validé en 2014.

Le SRCE comporte, outre un résumé non technique :

- Un diagnostic du territoire et une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- Une présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la Trame Verte Bleue régionale et les éléments qui la composent, ainsi qu'un atlas cartographique au 1/100000ème;

- Un plan d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

La Région avait lancé, début 2007, une étude visant à identifier et à cartographier l'ensemble des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Ce travail avait donné naissance à l'atlas des Réseaux Ecologiques de Rhône-Alpes (atlas RERA), sur lequel s'est appuyée la réalisation du SRCE.

Le SRCE Rhône Alpes a été adopté le 19 juin 2014 par la Région Rhône Alpes et le 16 juillet 2014 par l'Etat

Enjeux sur le territoire B6

Les réservoirs de biodiversité identifiés par le Réseau Ecologique Rhône-Alpes sur le territoire B6 sont essentiellement des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1, qui offre un intérêt biologique remarquable. Il s'agit des ZNIEFF 1 « Vallée du Boyon », « Versants méridionaux sous le serre de Peyremourier », « Ruisseau de l'Orsanne, pentes des Chases » et « Vallée de la Gluèyre et de la Veyruègue ».

A noter qu'une portion de l'Eyrieux est à remettre en bon état. Il s'agit de la portion entre le pont du Chevril et en amont de Dunière-sur-Eyrieux.

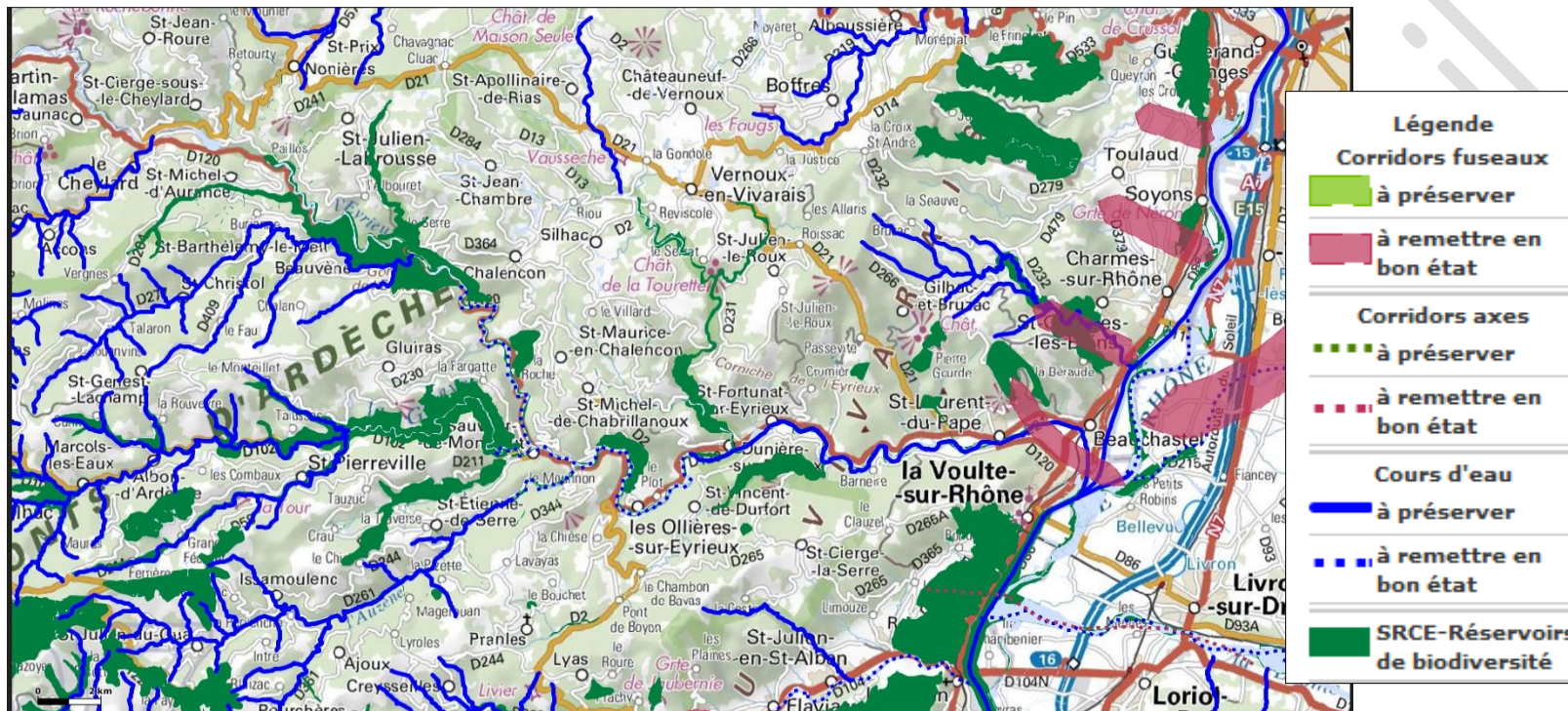


Figure 75: Elaboration de la Trame verte et bleue par le logiciel du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)- source : <http://www.cartorera.rhonealpes.fr/>

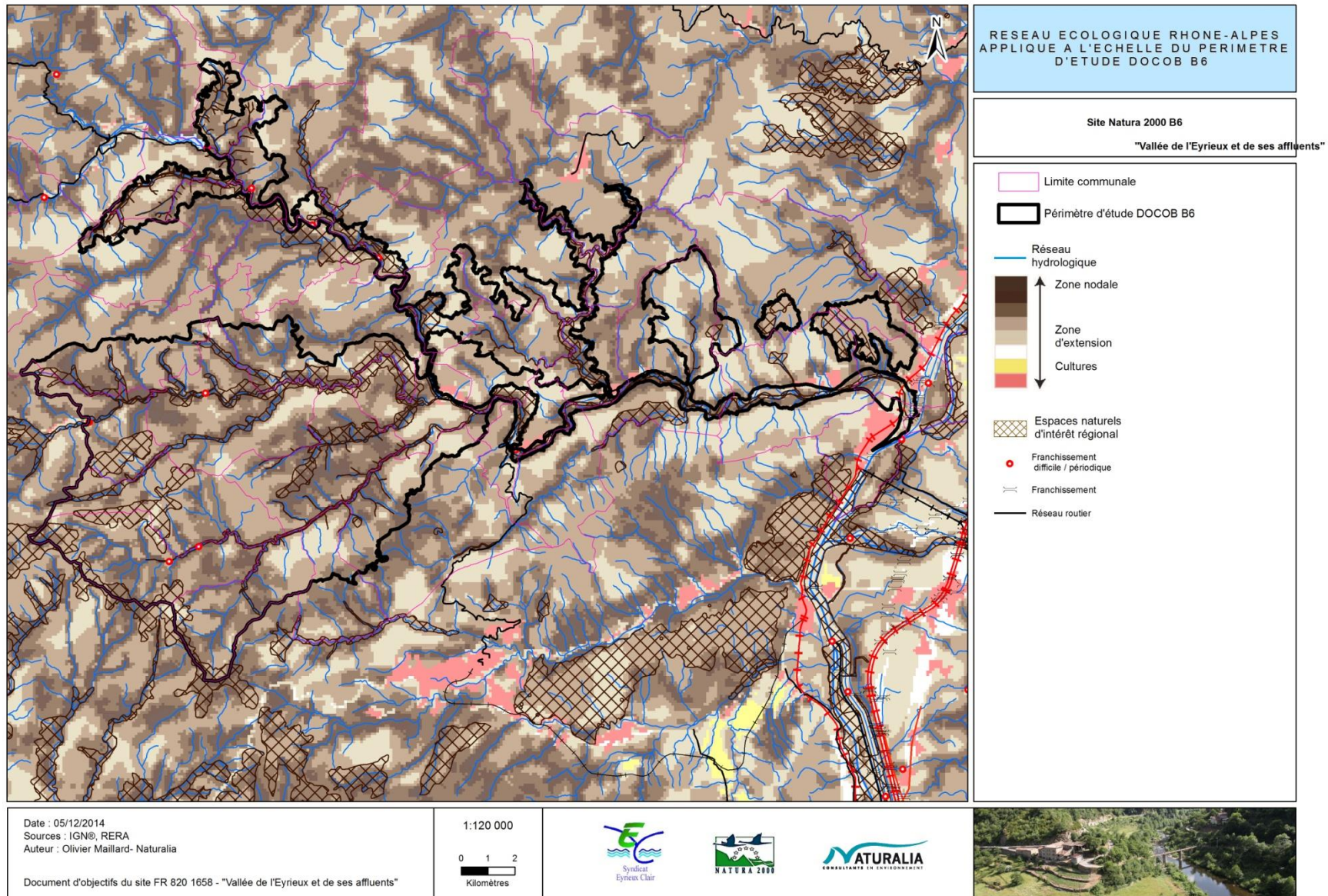


Figure 76:Elaboration du réseau écologique appliqué au périmètre d'étude B6 (RERA)

Interactions avec le site B6

Les enjeux de conservation et le programme d'actions du DOCUGE notamment l'analyse sur les fonctionnalités écologiques doivent être pris en compte par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes.

Document de travail

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

- Atlas : Carte 5 e -

Principe

Le projet de Parc Naturel Régional d'Ardèche est né d'une volonté identitaire forte et de partage d'un patrimoine naturel et culturel riche et fragile. Cette reconnaissance s'est traduite par la création du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en 2001.

Périmètre d'application

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (cf. Atlas carte 5e) est situé à l'extrême sud-ouest de la Région Rhône-Alpes, en limite des Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, sur la bordure orientale du Massif Central.

Il concerne le Département de l'Ardèche, sur les communautés de communes suivantes : Ardèche des sources et volcans, Cévennes et Montagnes ardéchoises, Sources de la Loire, Mézenc et de la Loire Sauvage, Pays Beaume Drobie, Pays de Lamastre, **Pays de Vernoux en Vivarais**, Vinobre, Pays d'Aubenas Vals, Pays des Vans en Cévennes, **Privas Centre Ardèche**, Val de Ligne et **Val'Eyrieux**.

Mise en œuvre

La charte d'un PNR a une validité de 12 ans, une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement. Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article 45), cette Charte est soumise à enquête publique. Une nouvelle charte a été approuvée en mars 2013 (2013-2025).

Objectifs

Les trois vocations de la nouvelle charte (2013-2025) du Parc Naturel Régional des Monts-D'Ardèche se divisent en 13 orientations :

VOCATION 1 : Un territoire remarquable à préserver

- Orientation 1 : Préserver et gérer la biodiversité : l'affaire de tous
- Orientation 2 : Préserver et gérer durablement le capital en eau
- Orientation 3 : Préserver et valoriser les patrimoines culturels spécifiques, matériels et immatériels
- Orientation 4 : Préserver la qualité paysagère des Monts d'Ardèche et construire ensemble les paysages de demain
- Orientation 5 : développer un urbanisme durable, économe et innovant

VOCATION 2 : Un territoire productif, qui valorise durablement ses ressources

- Orientation 6 : Mobiliser les ressources locales, par des pratiques respectueuses de l'Homme et de son environnement
- Orientation 7 : Valoriser les produits spécifiques du territoire
- Orientation 8 : Encourager les démarches de consommation solidaire et responsable
- Orientation 9 : Intensifier la politique de maintien et d'accueil des activités et des emplois

VOCATION 3 : Un territoire attractif et solidaire

- Orientation 10 : Impliquer tous les acteurs au projet de territoire : élus, partenaires et habitants
- Orientation 11 : Se mobiliser autour des ressources énergétiques et du changement climatique

- Orientation 12 : S'engager pour l'accessibilité et la qualité de l'habitat et des services aux habitants
- Orientation 13 : Affirmer la contribution de la culture au développement du territoire

Enjeux sur le territoire B6

- Une déprise agricole forte, associée à un retour à la lande et un boisement spontané et progressif des milieux ouverts. En corollaire à cette déprise, la conservation de certaines espèces d'oiseaux (passereaux et rapaces prairiaux notamment) apparaît comme un enjeu fort.
- La conservation des zones humides, qui ont bénéficié d'aménagements et de mesures de gestion ayant permis leur maintien et leur bon fonctionnement écologique.
- La conservation des zones de forêt ancienne et d'îlots de sénescence, dans un contexte de pressions accrues sur les ressources forestières.
- La conservation de la châtaigneraie, et notamment de bois morts et vieux arbres et de la biodiversité associée
- Le développement important du tourisme et des sports de nature, avec en corollaire des impacts potentiels importants sur les milieux et sur les espèces.

Interactions avec le DOCUGE

Au total, 22 communes du site B6 sont comprises dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et adhèrent à la nouvelle charte. Il s'agit d'Accons, Ajoux, Albon-d'Ardèche, Beauvène, Chalencon, Creyseilles, Dunière-sur-Eyrieux, Gluiras, Les Nonières-sur-Eyrieux, Issamoulenc, Pranles, Saint-Sauveur de Montagut, Saint-Etienne de de Serre, Les Ollières-sur-Eyrieux, Pranles, Saint-Michel de Chabrilanoux, Saint-Maurice-en-Chalencon, , Saint-Julien du Gua, Saint-Pierreville, Saint Christol, Saint Genest-Lachamp, Saint-Vincent-de-Durfort, Silhac et Vernoux-en-Vivaraïs.

Les communes du site B6, non comprises dans le périmètre d'application de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sont : Beauchastel, Etoile-sur-Rhône, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Julien-le Roux, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-d'Aurance, La Voulte-sur-Rhône.

Plusieurs outils et programmes sont d'ores et déjà mis en place sur le territoire du PNRMA et concernent le site B6 par les enjeux écologiques et/ou socio économique qu'ils abordent. Il s'agit de la Charte du Parc (2013 -2025), le programme LEADER (Liaison Entre Action et Développement de l'Economie Rurale). Le Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux se sont associés pour candidater au nouveau programme européen LEADER 2014-2020. Leur candidature ayant été retenue en février 2015, ils lancent maintenant de manière effective la constitution du Groupe d'Action Locale (GAL), dont le rôle sera d'assurer la concertation, l'expertise et la communication autour du programme LEADER Ardèche3. Le PAEC « Pentès et Montagnes Ardéchoises » (développée dans le §IV.2.2) et dans l'animation de différents Plan Nationaux d'Action (Sonneur à ventre jaune, Chiroptères, Léopard ocellé).

Les actions du DOCUGE devront être réalisées en complémentarité de ces outils stratégiques pour créer une véritable cohérence dans la préservation de la biodiversité et le développement durable des territoires.

IV.2. LES ACTIVITÉS HUMAINES

- Atlas : Cartes 29 à 31 -

IV.2.1. Présentation générale sur les communes concernées par le site B6

Inscrit dans un contexte fortement rural, le paysage est marqué par l'emprise de la forêt et une activité agricole dispersée et amoindrie. En effet, après une activité majeure dans les années 1850-1900 et la création de nombreuses terrasses (surfaces planes permettant d'exploiter le sol), la déprise agricole a laissé place depuis l'exode rural (1950) aux boisements naturels et plantés. Le site B6 est néanmoins situé juste en aval du second pôle industriel de l'Ardèche : Le Cheylard.

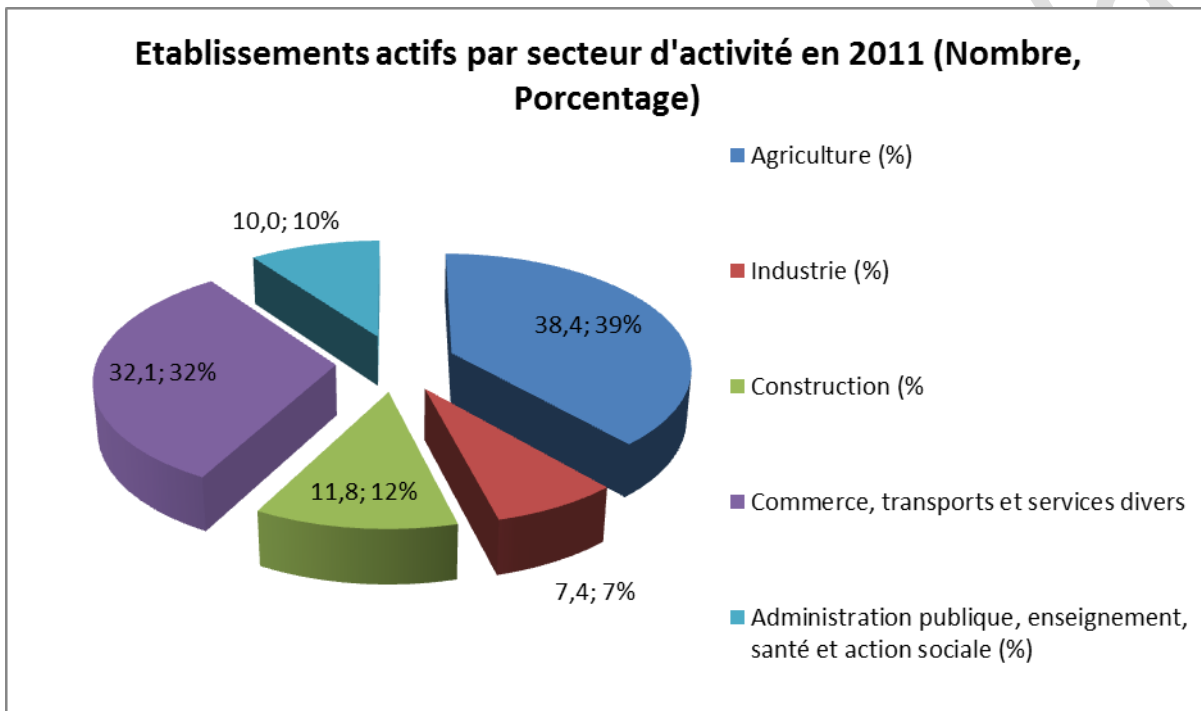


Figure 77 : Distribution des établissements actifs sur l'ensemble des 33 communes – Source INSEE 2010

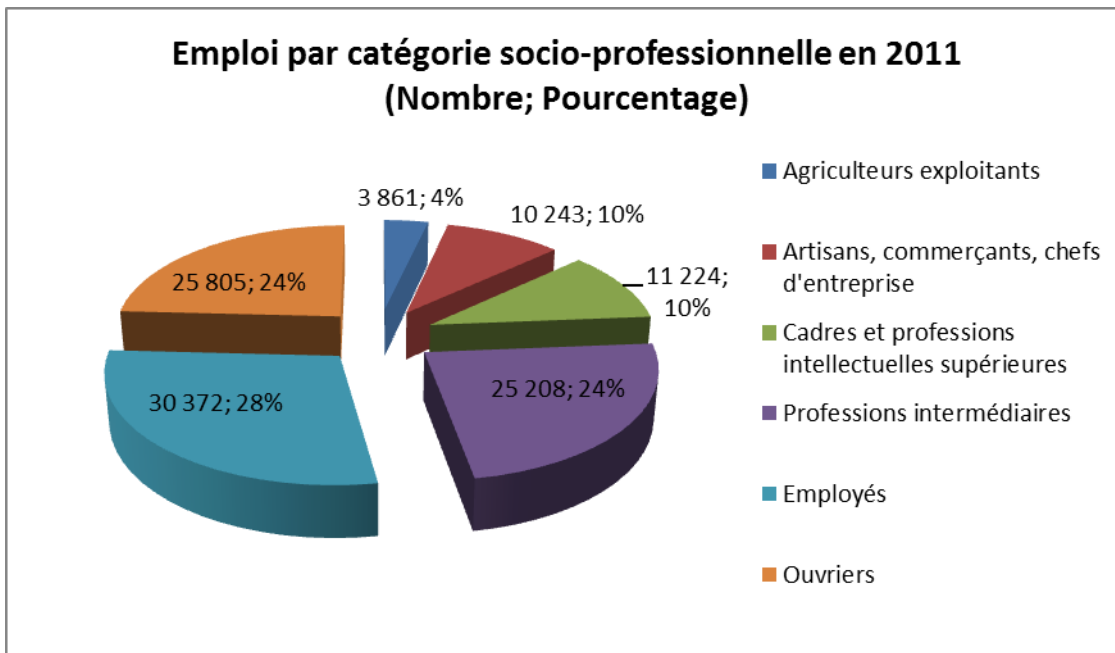


Tableau 53: Emploi par catégorie socio-professionnelle en 2011

IV.2.2. Les Activités agricoles et pastorales

Atlas : carte 53

GÉNÉRALITÉS SUR L'AGRICULTURE EN ARDÈCHE

Les données présentées dans cette partie proviennent du recensement AGRESTE de 2010, des données de l'INSEE et de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche :

	Nb d'exploitations	Surface Agricole Utile	Travail total (UTA*)	Part des emplois du secteur agricole (07)	PBS* total (millions d'€)
Ardèche	4 713	128 501	6 252,1	5%	259
Communes du Site B6	394	13 447	527	-	14,31

Tableau 54: Données sur l'agriculture en Ardèche et sur les communes du site B6 (AGRESTE, 2010)

*PBS : Production Brute Standard

Les informations listées ci-après sont issues de l'analyse des données fournies par les recensements AGRESTE de 1988 et 2010 par la chambre d'agriculture de l'Ardèche en 2012. Elles permettent d'identifier les grandes tendances d'évolution du monde agricole au niveau départemental.

Les exploitations agricoles en Ardèche :

- ➔ Le nombre d'exploitations agricoles dans le département continue de baisser : - **55,8 % depuis 1988** ;
- ➔ 62% des exploitations ont moins de 20 ha de surface agricole utile, et 5% ont plus de 100 ha ;
- ➔ 460 exploitations certifiées en agriculture biologique soit 8% des exploitations agricoles du département.

Les surfaces agricoles en Ardèche :

- ➔ 1/4 du territoire ardéchois est occupé par des espaces agricoles ; **la forêt quant à elle occupe environ 1/2 du département** ;
- ➔ 63% de la SAU est occupée par les surfaces toujours en herbe et fourrages annuels pour l'élevage ;
- ➔ - **12% de SAU entre 2000 et 2010** au profit de l'urbanisation ;
- ➔ La surface moyenne par exploitation est passée de 20 ha à 27ha en 10 ans.

L'économie agricole en Ardèche :

La Châtaigne répartie sur 3 000 ha (soit 16% de la surface de cultures permanentes) possède l'AOC « Châtaigne d'Ardèche ».

De plus en plus d'exploitations agricoles sont à la recherche de la valeur ajoutée (bio, AOC, IGP, diversification, transformation ...) et utilisent les circuits courts.

Dans le graphique ci-après est indiquée la répartition du potentiel économique pour chaque type d'orientation technico-économique en Ardèche.

- ➔ 36 % des exploitations commercialisent au moins un produit en circuits courts (2 fois la moyenne nationale) ;
- ➔ Plus de 8000 actifs permanents.

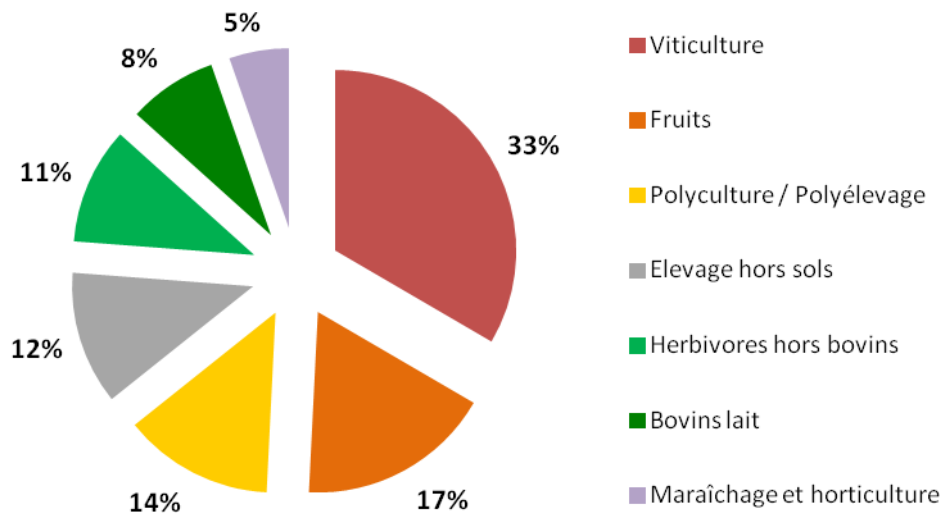


Figure 78: Répartition du potentiel économique pour chaque type d'orientation technico-économique en Ardèche (AGRESTE 2010)

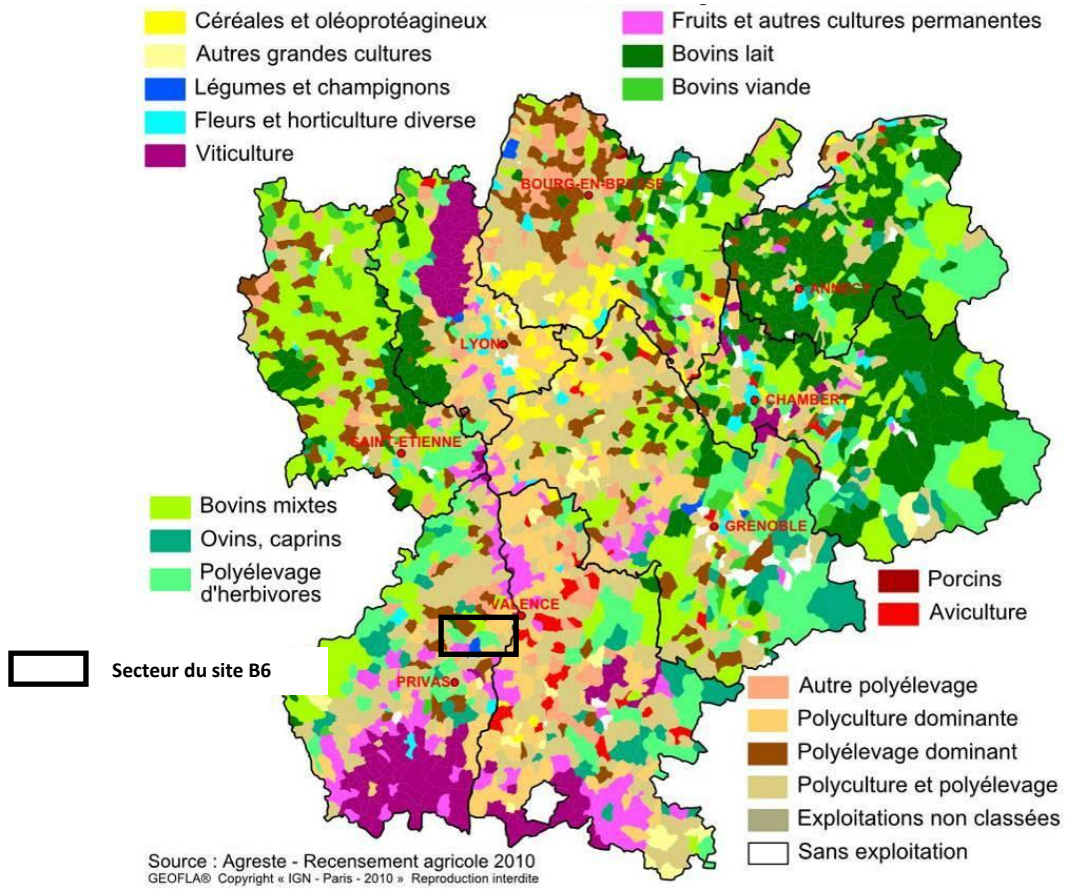


Figure 79 : Orientation technico-économique des communes de Rhône-Alpes – Source AGRESTE 2010

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE SUR LES COMMUNES DU SITE B6 : GÉNÉRALITÉS

Les données fournies par le recensement AGRESTE de 2010 ne sont pas exhaustives : certaines d'entre elles sont soumises au secret statistique. Les éléments décrits ci-après ne sont donc pas exhaustifs.

Le SMEC a initié une démarche participative auprès du monde agricole sur le site B6 : concertation au travers de réunions et de rencontres, conférences « agriculture et biodiversité » et « chauves-souris », stage de Camille Nollet, participation active au PAEc, etc). Ces résultats ont permis d'alimenter cette thématique centrale du territoire du site B6.

Les données statistiques étant données à l'échelle communale, elles reflètent les grandes tendances évolutives du territoire. Les données suivantes reflètent l'évolution de l'agriculture sur l'ensemble des communes du site B6.

■ LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- ➔ A l'image de la diminution du nombre d'exploitations sur les communes - 55% en 20 ans, les emplois liés au milieu agricole ont également chuté de 60%.

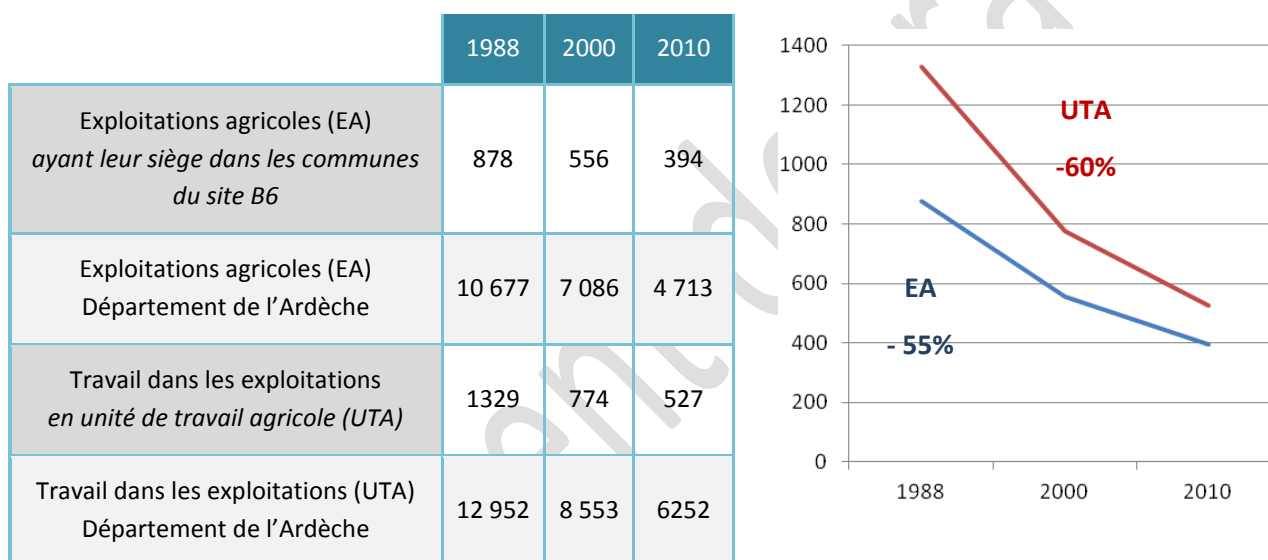


Figure 80 : Evolution de l'agriculture sur les communes du site B6 depuis 1988

D'après les diagnostics fonciers agricoles réalisés par les Communautés de communes avant 2014, la dynamique d'installation de nouvelles exploitations est au ralenti, comme le constate l'ancienne Communauté de commune du Pays du Cheylard qui fait état de 2 installations à Saint-Julien-Labrousse entre 2005 et 2011. De la même manière le diagnostic foncier agricole de la Communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres conclu que la population est vieillissante et qu'il y a peu d'installations de jeunes sur le territoire de la Communauté de commune.

■ LES SURFACES AGRICOLES

Les données ci-dessous démontrent la particularité de l'agriculture sur le territoire par rapport aux évolutions constatées à l'échelle du département ardéchois :

- **1/4** des surfaces communales sont occupées par des milieux agricoles ;
- La surface moyenne par exploitation est passée de **16 à 34** ha en 20 ans ;
- La SAU a peu fluctué depuis le recensement de 1988 : - **7%** en 20 ans. Elle a augmenté dans les années 2000 (+ 1 000ha) et a diminué en 2010 (- 2 000 ha) ; Ces variations sont dues à une augmentation de la surface toujours en herbe en 2000 suivie d'une baisse en 2010. Les communes ayant connu les plus grandes fluctuations sont Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Beauvène et Saint-Pierreville.
- La proportion de surface toujours en herbe et de cultures permanentes est relativement constante ;
- La superficie des terres labourables a baissé de **35%** en 20 ans.

Surface Agricole Utile en 1988

Surface Agricole Utile en 2010

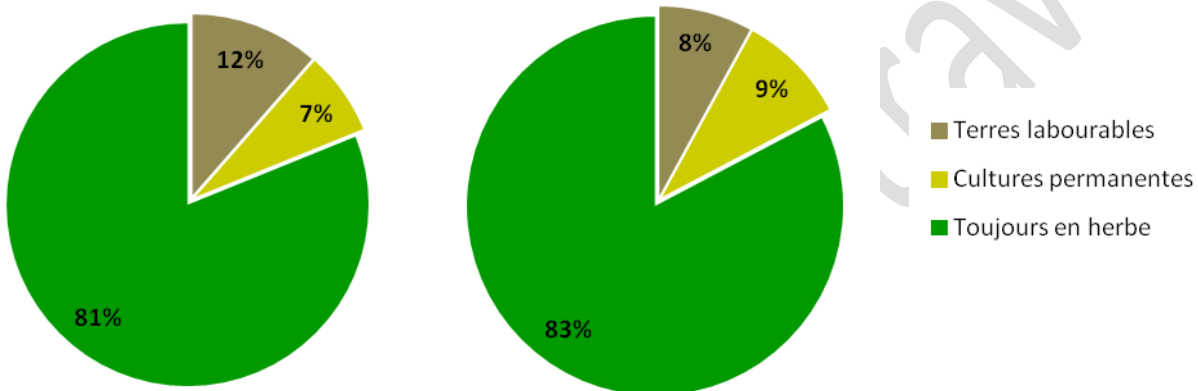


Figure 81 : Evolution du type de couvert des exploitations des communes du site B6

	1988	2000	2010
Terres labourables en ha	1639	1180	1057
Cultures permanentes en ha	1059	1098	1240
Toujours en herbe en ha	11 599	12 840	10 974
SAU Totale (ha)	14383	15175	13447

Tableau 55: Evolution du type de couvert des exploitations entre 1988 et 2010 des communes du site B6

Terres labourables : superficie en céréales, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Cultures permanentes : superficie en vignes, vergers, châtaigneraies, pépinières ornementales, fruitières et forestières cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

Toujours en herbe : Surfaces herbagères en couvert permanent ou spontané (hors prairies temporaires ou artificielles) = prairies naturelles ou permanentes (PN) + landes/parcours (LD)

Le constat de l'évolution du monde agricole sur les 33 communes du site B6 depuis 1988 fait état d'une baisse de presque 60% du nombre d'exploitation entraînant la même part de diminution en unité de travail agricole (AGRESTE 2010). Les installations agricoles depuis les années 2000 sont également au ralenti. Cette déprise n'a pas entraîné à l'échelle du site B6 de baisse notable de la surface agricole utilisée, ce qui démontre la forte augmentation des superficies rattachées à chaque exploitation.

■ L'ECONOMIE AGRICOLE

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) la plus courante sur le territoire reste la polyculture et l'élevage. Cependant, on constate que certaines communes dont l'OTEX en 2000 était la polyculture et l'élevage se sont orientées vers des OTEX différentes en 2010:

- Autres herbivores : Ajoux, Pranles et Silhac;
- Granivores mixtes : Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Julien-Labrousse ;
- Fruits et autres cultures permanentes : Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-de-Chabrilanoux et Saint-Pierreville ;
- Maraichage : Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

Cette évolution peut être expliquée par un faible potentiel économique pour le polyélevage et la polyculture sur certain secteur et donc une nécessité de se spécialiser pour répondre à une demande de marché.

D'autres communes, au contraire, ont vu leur OTEX évoluée en 2010 en polyculture et polyélevage, alors qu'auparavant (2000) leurs orientations de production étaient tournées vers de l'élevage strict. C'est le cas pour Les Nonières, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Christol et Saint-Vincent-de-Durfort.

A noter que l'activité agritouristique (gîtes et chambre d'hôtes) est pratiquée et représente une source de revenus complémentaire.

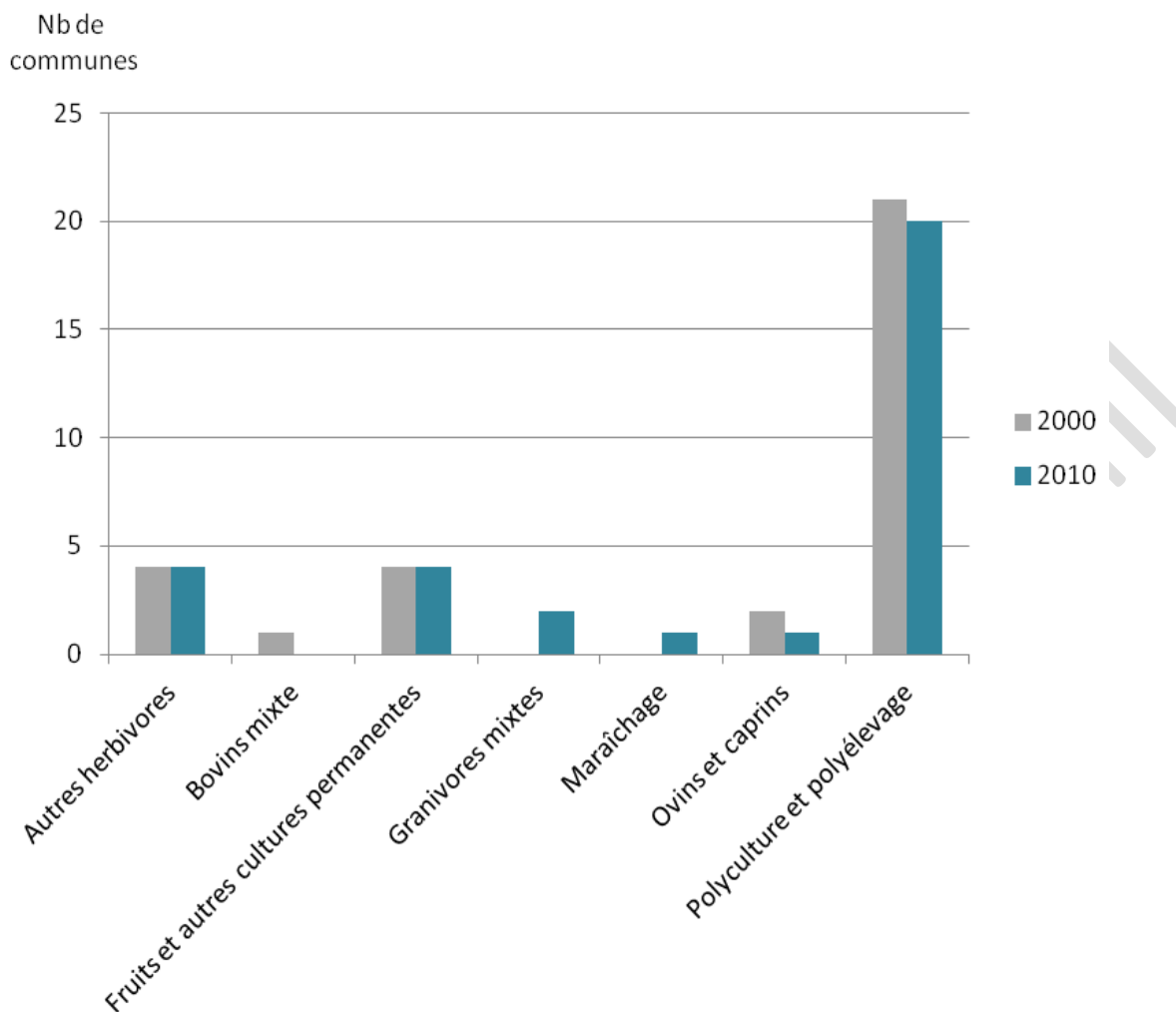


Tableau 56 : Evolution des orientations technico-économiques des communes - Source : AGRESTE 2010

Les productions agricoles recherchent de plus en plus un signe de qualité (AOC, Label...). C'est le cas de l'AOC « Châtaignes d'Ardèche », le « Picodon » fromage de chèvre et « Agriculture biologique ». La castanéculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Ainsi, la culture de la châtaigne, qui avait été délaissée, a repris de l'importance et assure de bons rendements à faible coût tout en valorisant un patrimoine local. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. La maison du châtaigner à Saint-Pierre-ville illustre bien l'histoire d'une relation privilégiée entre l'homme des pentes ardéchoises et son « arbre à pain ».

Les circuits courts et la vente directe se développent de plus en plus afin de réduire le nombre d'intermédiaires via la vente à la ferme, les Marchés de Producteurs de Pays, les coopératives d'agriculteurs.

La valorisation des productions est développée également par d'autres activités comme la Société Coopérative de production Ardelaine, qui, en 1972 a initié une entreprise de développement local en réhabilitant la dernière filature de laine du département et en collectant les laines de 250 éleveurs du département de l'Ardèche, de Haute-Loire et d'Allier. La laine est utilisée pour la fabrication de matelas, d'articles de literie et de vêtements. L'entreprise Terre adélice, créée en 1996, avec l'idée de « transformer les fruits dans leur zone de production », compte aujourd'hui 18 permanents et a produit en 2010, 200 000

litres de glaces et sorbets. La production est d'abord locale et biologique en valorisant la châtaigne, la pêche blanche et la myrtille d'Ardèche. Longtemps localisée à Saint-Etienne-de-Serre, l'entreprise a été délocalisée à Saint-Sauveur-de-Montagut pour faciliter l'exportation des produits.

L'AGRICULTURE SUR LE SITE B6 : ANALYSE DESCRIPTIVE

La plupart des données qui suivent sont issues de l'étude de Camille Nollet : « Agriculture et biodiversité : Constat et perspectives sociales, culturelles, économiques sur le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » » réalisée dans le cadre de son stage au SMEC en lien avec l'animation du site Natura 2000 B6. Ainsi que des diagnostics fonciers agricoles initiés par les anciennes communautés de communes du territoire (CC des Chataigners, CC d'Eyrieux-aux-Serres, CC du Pays du Cheylard, CC de la Roche de Gourdon).

Situation actuelle

Environ 8 % de la superficie du site B6 est occupé par l'agriculture, auquel on peut ajouter les 15 % de pelouses et pâturages naturels et 9 % de prairies de fauches et naturelles qui peuvent également servir de pâturage. En effet, le système agro-sylvo pastoral pratiqué sur la majorité des communes du site B6 rend complexe cette analyse. Les châtaigneraies font également parties des parcours pastoraux, et les landes à myrtille sont également produites sous les châtaigniers. Même si globalement, la SAU à l'échelle de l'ensemble des communes du site B6 à peu variée entre 1988 et 2010, il y a des disparités entre les communes du site (cartes 53a et 53b). Certaines ont une activité agricole très marquée (Vernoux-en-Vivarais, Saint-Genest-Lachamp, Gluiras, Saint-Pierre-ville, Issamoulenc, Saint-Etienne de Serre, Pranles, Creyseilles, Sant-Julien-du-Gua, Pranles, Silhac), d'autres font face à une SAU faible, une population vieillissante avec peu d'exploitation agricoles en place, c'est le cas de Saint-Vincent-de-Durfort, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Fortunant-sur-Eyrieux, Dunière-sur-Eyrieux.

Globalement, les différents systèmes agricoles correspondent à une répartition en fonction des grands ensembles topographiques présents sur le territoire : les hauts plateaux (>900 m), les pentes et les bas de vallées.

Ainsi, on retrouve sur les secteurs de **hauts plateaux**, localisés sur les Boutières et Vernoux, des systèmes de production **ovin et bovin** à viande complétés par des activités du type : bois de chauffage, myrtilles, châtaignes, gîte, etc.

Le plateau de Vernoux est caractérisé par un plateau étendu aux qualités agronomiques bien supérieures à celles des hauts plateaux des Boutières. Sur ces derniers, la majeure partie des sols est de moindre qualité (moins de 5% de la surface totale du territoire) et cantonne l'activité humaine à l'utilisation de milieux peu propices au développement d'une agriculture mécanisée à forts rendements. Seules les prairies naturelles peuvent se développer sur les replats insérés au milieu de landes à genêts purgatifs de versants. C'est dire le peu de marges de manœuvre dont dispose le territoire pour faire face à des modifications importantes du contexte économique et environnemental.

Sur le plateau de Vernoux, les terres y sont plutôt planes et favorables à l'implantation de prairies naturelles et de cultures fourragères (maïs, sorgho,...). On y trouve également de l'arboriculture (abricots, cerises, châtaignes) et des petits fruits (framboises, mures, groseilles) en complément généralement d'un élevage.

Les pentes et replats des Boutières sont caractérisés par des systèmes de production **ovin et châtaigne**, bovin viande, caprin laitier, châtaignes, transformation, maraîchage diversifié, arboriculture. Une majorité des productions est orientée à la fois vers l'élevage ovin et le ramassage des châtaignes.

Production phare du territoire, la châtaigne complète largement le revenu agricole des agriculteurs. Sous Appellation d'Origine Protégée (AOP), cette production est reconnue et recherchée. La majorité des

agriculteurs vendent leur production aux négociants ou à des coopératives. Certains ont développé des ventes directes à la ferme ou sur les marchés. Le principal acheteur est la coopérative « rhodacoop » basée à Sarras et Beauchastel (ancienne coopeyrieux).

Cette diversification des productions et/ou activité annexe assurent un revenu complémentaire, notamment pour les petits troupeaux ne percevant que très peu de subventions. Ainsi, de nombreux systèmes de transformation et de valorisation des produits sont présents sur le territoire : transformation de châtaignes, transformation fromagère, maraîchage diversifié, arbres fruitiers, etc. Ces systèmes s'inscrivent généralement dans un schéma de vente directe ou semi-directe (Marchés de Producteurs de Pays et coopératives d'agriculteurs) et permettent de dégager un revenu intéressant sur de faibles surfaces. On assiste à une dynamique d'installation autour de ce type de productions diversifiées, tout particulièrement sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Michel de Chabrillanoux.

L'ensemble de ces systèmes participe à l'entretien du paysage et la diversité des activités permet une valorisation du patrimoine local : châtaigneraies, terrasses, prairies, vergers, etc. Les pratiques du brûlis dirigé sont utilisés pour l'entretien de zones de pentes non mécanisables contre l'enfrichement.

A noter que d'autres types de production plus intensive existe à Pranles, avec de l'élevage hors sol de poulets (RGA, 2010). Ainsi, que le GAEC DUMOUSSEAU, qui élève des 53 vaches montbéliardes à haut potentiel pour la production laitière et qui pratique une sélection génétique. Les vaches sont sorties au pré et complétées.

Les parcelles agricoles de cultures annuelles et pérennes (vergers, blé, maïs grain et ensilage) sont essentiellement localisées dans la **basse vallée de l'Eyrieux** à la faveur d'un élargissement du lit de la rivière permettant de cultiver les terres facilement irriguables. Ces zones sont également marquées par la production de pommes de terre primeur de la vallée de l'Eyrieux et le maraîchage sur terrasses, adaptés à des surfaces cultivables limitées et nécessitant beaucoup de travail manuel. Cependant, d'autres productions plus intensives se développent comme à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux où la production de tomates hors-sol marque le paysage. La commercialisation est variée : grossistes, coopératives, vente directe, etc.

La plaine des Avallons, située sur la commune de Dunière-sur-Eyrieux en bordure du cours d'eau fait l'objet d'un projet d'installation de jeunes agriculteurs et de conforter les exploitants du secteur avec l'appui de la SAFER (structure foncière très morcelée et de petites surfaces).

Le **travail sur terrasse** est très développé dans ces zones ; ces ouvrages font partie intégrante du patrimoine local et constituent un des exemples les plus significatifs des paysages culturels vivants européens. Si de nombreuses terrasses ont été abandonnées au cours du temps, certaines terrasses sont encore bien entretenues, notamment sur ces secteurs de basse vallée ainsi que sur quelques secteurs de pentes. Ces systèmes présentant de nombreuses contraintes agricoles (travail intensif et manuel, mécanisation difficile voire impossible, parcelles de petites tailles, ...), les agriculteurs misent sur des productions à haute valeur ajoutée permettant à l'agriculteur de tirer un revenu acceptable de sa production : maraîchage, pommes de terres primeurs, arboriculture, etc. L'agro-système des terrasses est un aménagement polyvalent, avec des rôles de conservation des sols et de lutte contre l'érosion reconnus.

Les informations issues du Registre Parcellaire Graphique de 2013

L'analyse des données fournies par le biais des déclarations annuelles à la PAC ne peut être considérée comme exhaustive. Ces données permettent toutefois de connaître plus localement les différentes cultures présentes sur le territoire à une période donnée (janvier 2013). La cartographie des habitats naturels réalisée entre 2013 et 2014 par Naturalia fait état d'une surface agricole de **4 197 ha** au sein du périmètre

B6, soit la quasi-totalité des parcelles déclarées à la PAC. Il n'y a qu'une centaine d'hectares non déclarée en 2013.

Type de culture	Surface sur le périmètre d'étude (ha)	Surface sur l'ensemble des communes
AUTRES CEREALES	2,6	193,6
AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES	/	2,4
AUTRES GELS	/	2,7
BLE TENDRE	20,3	71,6
DIVERS	212,5	503,6
ESTIVES LANDES	3062,8	6858,7
FOURRAGE	/	6,9
FRUITS A COQUE	181,4	515,6
GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)	/	0,2
LEGUMES-FLEURS	15,7	37,4
LEGUMINEUSES A GRAINS	0,2	0,2
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	21,6	124,9
ORGE	1,0	11,7
PAS D'INFORMATION	/	27,0
PRAIRIES PERMANENTES	611,1	3755,4
PRAIRIES TEMPORAIRES	16,9	292,4
PROTEAGINEUX	/	0,7
TOURNESOL	11,1	19,4
VERGERS	40,4	121,0
VIGNES	/	0,7
Total général	4197,6	12546,1

Tableau 57 : Détail des types de culture présents sur le périmètre B6 – Source : PRODIGE RPG 2013

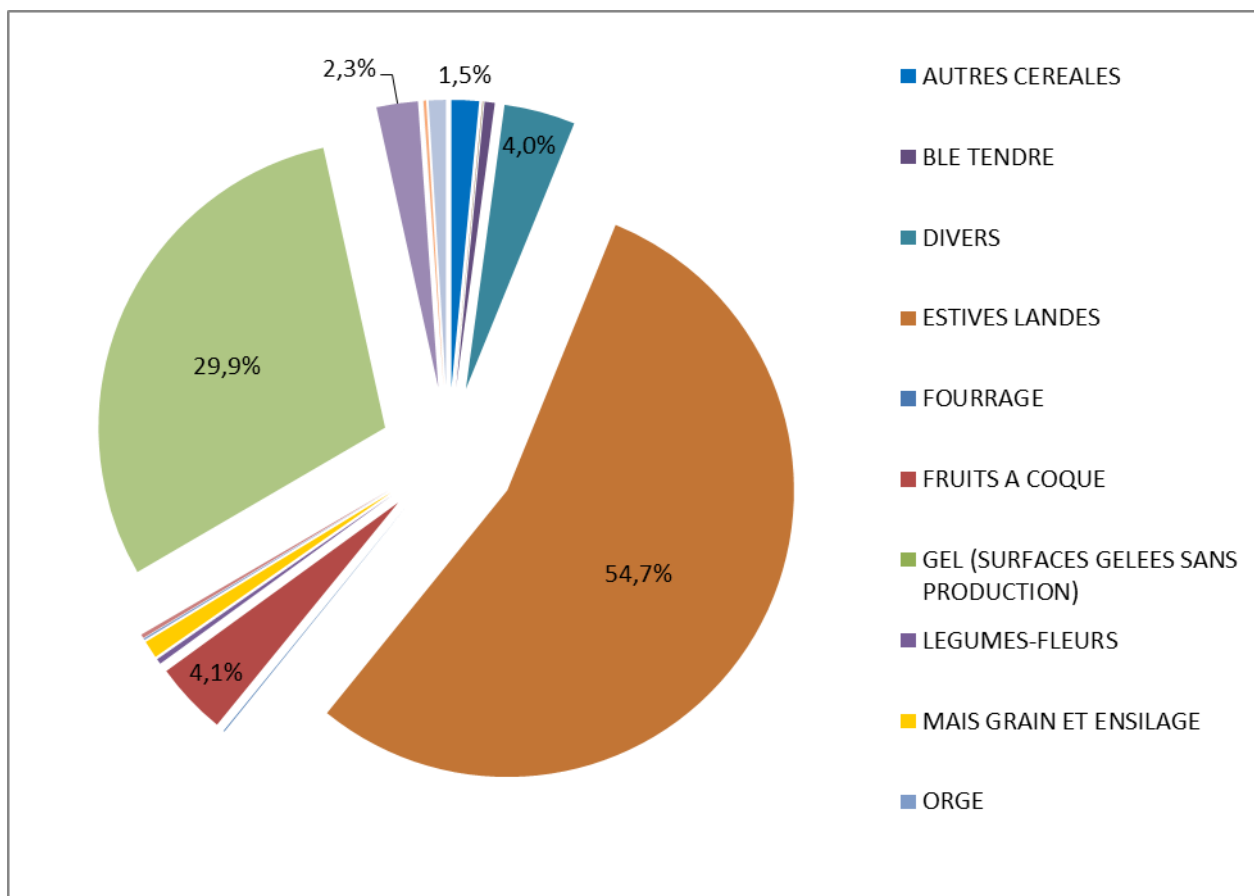


Figure 82: Nature des parcelles déclarées à la PAC en 2013 en Ardèche – Source PRODIGE RPG 2013

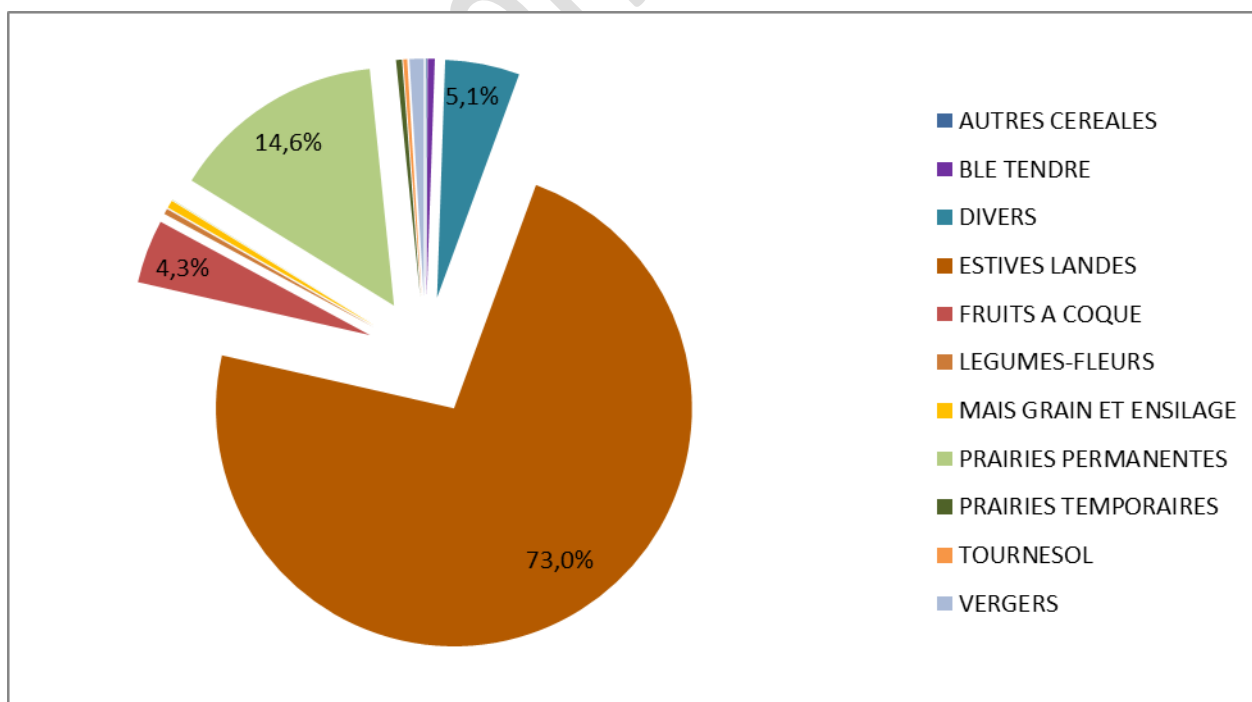


Figure 83: Nature des parcelles déclarées à la PAC sur les communes du site B6 en 2013 – Source PRODIGE RPG 2013

Problématiques concernant l'agriculture

▪ **Castanéculture**

L'ensemble des communes intègre l'aire géographique « Appellation d'Origine Protégée » (AOP) Châtaigne d'Ardèche. L'Appellation d'Origine Contrôlée a été obtenue en 2006 et l'AOP en 2014.

Les problématiques actuelles sont principalement liées aux espèces exogènes invasives, comme le Cynips du châtaignier. Le Cynips est une petite guêpe de quelques millimètres, elle est considérée au niveau mondial comme le ravageur parasite majeur de la production de châtaignes. Originaire de Chine, il s'est déplacé notamment au Japon et en Corée pour atteindre l'Italie en 2002. Présent en Ardèche depuis 2010, il menace désormais directement la survie de la **châtaigneraie**, ainsi que celles de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises qui en dépendent (expéditeurs de fruits, transformateurs ...). Les castanéculteurs du site B6 sont touchés par ce ravageur qui a causé en 2014, 50 % de perte sur la récolte.

Seule la lutte biologique semble efficace. Elle se fait avec l'introduction du *Torymus sinensis*, parasitoïde naturel du Cynips très efficace, mais long à produire des effets. C'est un insecte de taille comparable. Une fois lâché, il colonise les châtaigneraies infestées et empêche la reproduction du Cynips. Un programme de lutte contre le cynips a été mis en place et l'Ardèche est le chef de file du Comité national de lutte contre le cynips.

D'autres maladies peuvent affecter les châtaigniers comme **l'endothia** (*Cryphonectria parasitica*), un champignon qui contamine l'écorce, provoquant un chancre, responsable du ralentissement du flux de sève élaborée. Il est létal sur semis et jeunes arbres mais ne provoque que la mort de la branche concernée sur les arbres adultes. Il se traite par lutte biologique, curetage du chancre ou élagage de la branche contaminée. **L'encre** (*Phytophthora cambivora* et *Phytophthora cinnamomi*) attaque les racines et l'écorce de la base du tronc. Les châtaigniers, très sensibles, dépérissent et meurent suite à la destruction des racines. Elle est nommée ainsi à cause des suintements de liquide noirâtre sur la base du tronc. Il n'existe pas de traitement à l'heure actuelle. Plus récemment, la mouche drosophile *suzukii*, autre espèce invasive d'origine asiatique, menace aujourd'hui toutes les productions de fruits.

L'enjeu local est la préservation des vergers et taillis à *Sativa castanea*. La politique de la chambre d'agriculture, du PNR MA et de l'association des producteurs de châtaignes est de relancer la production en valorisant les vergers abandonnés.

▪ **La pression foncière**

Le foncier laissé à l'abandon représente d'importantes surfaces, mais de façon contradictoire peu de foncier agricole est disponible sur l'ensemble des communes du B6. Cet élément est certainement le plus contraignant au développement de l'activité agricole. La majorité du site étant très morcellé et les parcelles ayant un statut privé, l'acquisition des terres est complexe (rétention foncière, difficulté de transmission, prix du foncier). De plus, le relief et la difficulté d'accès à l'irrigation ne facilitent pas l'installation de nouveaux agriculteurs.

▪ **La transmission des fermes**

La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire du secteur B6. En effet, la transmission des fermes est freinée par une évolution des sociétés : le travail contraignant et constant du métier d'agriculteur, le prix du foncier, l'agrandissement des exploitations voisines. Les diagnostics agricoles de la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant

un vieillissement des agriculteurs avec la problématique de trouver un successeur. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.

Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour lui succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.

Cependant, depuis ces dix dernières années, une dynamique de renouveau est constatée dans la vallée. Celle-ci est impulsée par l'installation de jeunes néo-ruraux ou non, privilégiant des productions locales de qualités, diversifiées et biologiques.

- **Préservation des zones agricoles**

Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté. L'urbanisation est raisonnée et le mitage limité. Les communes n'ayant pas de POS ou de PLU sont soumises à la loi Montagne et de ce fait, autorisent en zone agricole uniquement les constructions de bâtiments à vocation agricole.

- **Irrigation/accès à l'eau**

Dans le chapitre concernant la gestion de l'eau (§ IV.3), les prélèvements d'eau pour l'usage agricole sont effectués principalement à partir de retenues colinaires et de prélèvements directs en rivières. Selon les pratiques, les besoins en eau pour l'agriculture peuvent entraîner un déficit quantitatif des cours d'eau, et le relargage des eaux de ces retenues (débit réservé) notamment durant les périodes d'étiages (faible capacité autoépuratrice du milieu récepteur) peut considérablement altérer la qualité des eaux des ruisseaux localisés en aval (eutrophisation du milieu récepteur). La Dunière, est particulièrement concernée par cette problématique. La perte de zones humides par drainage entraîne également la perte de milieux naturels remarquables, de la biodiversité associée, d'un rôle de soutien à l'étiage des cours d'eau et d'autres services écosystémiques que ces milieux peuvent rendre. La thématique agriculture et eau est développée dans le paragraphe IV.2.3 Les prélèvements d'eau

Interactions avec le site B6

L'agriculture façonne le paysage et les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des espaces naturels du site B6, les pratiques agricoles ont alors un impact sur les milieux naturels et les espèces. La déprise agricole dans les années 50-60 ont marqué le paysage par l'abandon du système agricole vivrier et de l'agropastoralisme. Une dynamique de fermeture des milieux s'est amorcée, associée à l'abandon des terrasses et béalières, éléments identitaires et culturels en Ardèche. Cependant, le site B6 a gardé une riche mosaïque d'habitats qui héberge une diversité d'espèce importante. Aujourd'hui, certaines pratiques sont préjudiciables et portent atteintes à cette riche biodiversité. L'arboriculture, le maraîchage et les autres cultures doivent veiller à ne pas utiliser pour limiter leur impact sur l'environnement. Les superficies exploitées restent faibles sur le site et elles sont souvent situées dans les zones d'expansion des crues ou sur des terrasses. Le développement récent des circuits courts et de la vente de produits agricoles biologiques et de qualité est un atout pour le territoire et l'environnement. La polyculture et le polyélevage est généralement très pratiqué et représente un atout économique et pour l'environnement. La limitation des volumes prélevables et une meilleure gestion des retenues colinaires, notamment sur la Dunière, doit être mise en place, pour éviter un déficit sur les cours d'eau et impact négatif sur les habitats naturels et la faune et flore associée. Les zones humides agricoles jouent deux rôles essentiels : un rôle de préservation de la biodiversité et un rôle de soutien d'étiage des cours d'eau. Sur le site B6, elles se rencontrent majoritairement sous la forme de prairies humides (Magéphorbiaies, bas-mariais, prairies à Molinies, etc.).

L'équilibre entre les pratiques agricoles et l'évolution du milieu naturel doit être atteint pour éviter l'abandon de terres et la colonisation progressive des milieux.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Agriculture	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Maintien des milieux ouverts ; ☺ Présence d'une biodiversité remarquable liée aux agrosystèmes; ☺ Maintien de Polyculture et petits parcellaires ; ☺ Maintien des circuits courts Transformation et valorisation des produits à l'échelle locale ; ☺ Maintien et Valorisation du territoire castanéicole ardéchois ☺ Mise en valeur des paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Abandon généralisé de la castanéiculture et introduction de conifère ☹ Diminution des surfaces enherbées ☹ Utilisation de produits phytosanitaires, surfertilisation, traitement des troupeaux ☹ Irrigation ☹ Perte de zones humides par drainage et mise en culture de ces milieux remarquables ; ☹ Mauvaise pratiques agricoles (brûlis dirigé mal menés, retournement de prairie, etc.) ; ☹ Pollution des sols et des eaux ; ☹ Banalisation des cortèges floristique et faunistiques, apparition de plantes invasives ;
	Potentiels		

Tableau 58: Bilan des impacts avérés et potentiels de l'agriculture sur les milieux naturels du territoire B6

Evolution prévisible et préconisations pour des pratiques durables

La situation observée sur le territoire B6 est une diminution du nombre d'exploitations de - 55% depuis 20 ans. Parallèlement, la superficie agricole moyenne utilisée par ces exploitations n'a pas évolué de manière significative sur l'ensemble des communes du site, cependant des disparités existent entre les communes : la SAU augmente sur Creysseilles (+ 57 %), Gluiras (+ 42%), Issamoulenc (+ 32 %), Saint-laurent-du-Pape (+ 32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.

La tendance actuelle est un système de production basé sur la polyculture et le polyélevage, tendance qui a peu évoluée depuis ces 10 dernières années. Seules quelques communes se démarquent en se spécialisant vers un système de production spécifique : l'élevage (Ajoux, Pranles, Silhac, Les Ollières-sur-Eyrieux et Saint-Julien-Labrousse) ou la production de fruits et autres cultures permanentes (Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Michel-de-Chabrilanoux et Saint-Pierreville). Les exploitations ont évolué en se spécialisant dans l'élevage mais aussi en augmentant la part des châtaigniers dans leurs surfaces.

Les exploitations présentes, qui jouent sur la complémentarité des productions et des milieux, ont su faire valoir leurs produits au travers de reconnaissances officielles (AOP Picodon, AOP châtaigne d'Ardèche, myrtille sous appellation marque Parc..). Les démarches collectives en faveur du développement des circuits courts et des productions locales se développent au travers des Marchés Producteurs et des entreprises dynamiques comme Terre adélice et Ardelaine, ainsi que de l'agrotourisme. Cependant, ce développement reste fragile compte tenu des difficultés d'accès et d'approvisionnement. Ce point est particulièrement important sur le territoire des Boutières, où l'accessibilité des sièges d'exploitation est un réel frein au développement des exploitations et de leurs débouchés.

La Chambre d'Agriculture pilote un projet de relance de la production ardéchoise de châtaigne en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'objectif est la réhabilitation

ou la plantation de 2 000 ha de châtaigneraie à échéance de 10 ans (le territoire du parc compte 35 000 ha de châtaigneraie, dont seulement 5 000 ha sont aujourd'hui exploités en vergers).

Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages et de produire 2000 tonnes de châtaignes supplémentaires. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs souhaitant agrandir leur exploitation.

Programme, projets et procédures liés

Diagnostic foncier agricole : communauté de communes d'Eyrieux aux Serres – avril 2013

Comité Local à l'Installation (CLI) animé par la Chambre d'Agriculture 07 a été mis en place sur les Communautés de Communes de Val'Eyrieux, du Pays de Vernoux et sur la Communauté d'Agglomération Privas-Centre-Ardèche et sur la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

La Chambre d'Agriculture pilote **un projet de relance de la production ardéchoise de châtaigne** en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'objectif est la réhabilitation ou la plantation de 2 000 ha de châtaigneraie à échéance de 10 ans (le territoire du parc compte 35 000 ha de châtaigneraie, dont seulement 5 000 ha sont aujourd'hui exploités en vergers).

Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs souhaitant agrandir leur exploitation.

La loi Montagne du 9 janvier 1985 concerne deux tiers du département ardéchois. Sur le site B6, seules les communes de Beauchastel, La Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ne sont pas comprises dans le périmètre d'application des dispositions d'urbanisme de la loi Montagne. Cette dernière a été élaborée afin de maintenir et développer les activités agricoles, pastorales et forestières dont le but est de préserver les paysages et les milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi que la protection contre les risques naturels.

Sur le volet de l'urbanisation, une continuité avec les zones déjà urbanisées peut être conservée grâce à cette loi, qui impose certaines règles précisées dans le code de l'urbanisme.

La loi Montagne permet de :

- Eviter le mitage, la dispersion des constructions.
- Préserver les espaces remarquables.
- Contenir le développement de l'urbanisation dans les limites raisonnables.
- Préserver les terres agricoles.

Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) : La mise en œuvre du PVE en faveur des productions végétales répond à la volonté de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales d'une agriculture durable. Les enjeux du plan concernent la reconquête de la qualité des eaux visée par la directive cadre sur l'eau fixant l'objectif de bon état écologique de l'ensemble des eaux en 2015.

Tous les exploitants développant des productions végétales situées sur l'ensemble du territoire hexagonal, quel que soit le statut de leur exploitation, sont concernés par ce plan. Des priorités d'actions sont définies au niveau régional en fonction des zones à fort enjeu notamment au regard de la qualité de l'eau. Les coopératives d'utilisation de matériels agricoles en commun (CUMA) sont également éligibles.

Groupement d'intérêt Economique et Environnemental (GIEE) : Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Ils constituent l'un des outils structurant du projet agro-écologique pour la France engagé par le ministre de l'Agriculture le 18 décembre 2012 pour impulser la transition écologique des modes de production de la filière agricole. La reconnaissance en qualité de GIEE se fait sur la base d'appels à projets et est accordée par le Préfet de région, après avis du Conseil Régional et de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR).

Document de travail



SAINT-GENEST LACHAMP



VUE DEPUIS LA CROIX DE FERRIERE -ISSAMOULENC



SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX



SAINT-PIERREVILLE



VUE SUR L'ÉYRIEUX – SAINT-JULIEN-LABROUSSE



SAINT-JULIEN-LABROUSSE

Figure 84 : Illustrations des différentes cultures présentes sur le site B6

L'ÉLEVAGE SUR LE SITE B6

Situation actuelle

Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, l'élevage composait une part importante de l'activité agricole sur le territoire. Au cours des dernières décennies, la disparition de cette activité entraîne des conséquences du point de vue social, économique mais aussi paysager avec une fermeture des milieux qui tendent à s'homogénéiser. Des élevages ovins, bovins et caprins se localisent principalement sur les hauts plateaux des Boutières, le plateau de Vernoux et les pentes et replats des Boutières.

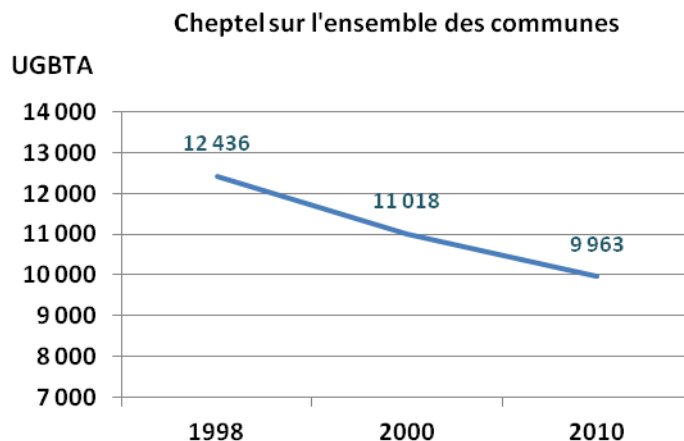


Figure 85: Evolution de l'UGBTA sur les 33 communes du site B6 de 1998 à 2010

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

Interaction avec le site B6

L'élevage extensif et sans traitements antiparasitaires des troupeaux a une action très positive pour maintenir des milieux ouverts, leur faune et flore caractéristiques. Certains secteurs du site mériteraient la mise en place de pâturage et la réhabilitation de parcours pour limiter la colonisation par les ligneux.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Elevage	Avérés	😊 Maintien des milieux ouverts ; 😊 Autosuffisance en fourrage ; Lorsque l'élevage est bien mené il contribue à une fertilisation adaptée des sols et au maintien d'une biodiversité floristique endémique	😞 Diminution des surfaces toujours en herbe ; 😞 Surpâturage des plateaux ; 😞 Dégradation de l'habitat de l'Ecrevisse à pied blanc par piétinement du des berges et des cours d'eau.
	Potentiels	😊 Valorisation du patrimoine culturel (terrasses).	😞 Erosion des sols.

Tableau 59: Bilan des impacts avérés ou potentiels de l'élevage sur les milieux naturels du territoire du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

L'élevage reste fragile sur ce secteur, il y a peu d'éleveurs et il est difficile de mobiliser des terrains pour permettre l'installation ou le confortement d'exploitations. Certains éleveurs, durant les ateliers thématiques de novembre 2014, ont dit craindre que l'arrivée du Loup complique leur situation. La fragilité

de l'activité agricole localement risque de s'accroître compte tenu des pressions foncières, des changements climatiques... La diversification des exploitations garantit leur pérennité et le développement des circuits courts renforce l'économie locale. L'élevage pourra se développer ou se maintenir si des dynamiques collectives se développent avec des programmes de mobilisation foncière et de soutien aux aménagements pastoraux comme le PAEC 07.

Programme, projets et procédures liés

Projet Agro-Environnemental et Climatique « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07).

Découlant de la nouvelle programmation FEADER (2015-2020) dont la région est désormais le chef de file, le PAEC est un projet de territoire qui a pour vocation de rémunérer les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agricoles adaptées aux enjeux de biodiversité de ce dernier. Les objectifs stratégiques d'un de PAEC 07 consistent à :

- **Développer des pratiques agricoles performantes et respectueuses des milieux naturels ;**
- **Considérer les patrimoines naturels comme vecteurs de valeur ajoutée pour les productions locales.**

Pour cela, les territoires intéressés par cette démarche doivent s'organiser et déposer une candidature à un PAEC établi sur des zones d'intervention prioritaire dites ZIP qui sont au nombre de 3 : la ZIP « Biodiversité, la ZIP « Eau » et la ZIP « Entité pastorale ».

Le PAEC « Montagnes et pentes ardéchoises », dont les coordonnateurs sont le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, et porté par différents acteurs locaux (, CDDRA, EPCI, syndicats de rivières, agences de l'eau), associations environnementales (CEN RA, FRAPNA) et professionnelles agricoles, est né de la volonté d'un territoire, en l'occurrence celui du PNR MA élargi, de valoriser les pratiques agropastorales s'y établissant. Aussi, dans la concertation, ce PAEC a défini un programme agro-écologique se voulant adapté localement pour les 6 ans à venir.

- Le site B6, dont le périmètre d'étude est inclus à plus de 70% dans celui du PAEC « Montagnes et pentes ardéchoises » ; bénéficie donc de ce projet qui permet ainsi, sur la base du volontariat, aux agriculteurs le souhaitant de souscrire à des contrats MAEC établis autour de 12 mesures visant les activités agropastorales : 3 MAEC relatives au maintien et la reconnaissance de la biodiversité des prairies naturelles de fauche ;
- 7 MAEC en faveur d'une gestion pastorale qualitative des landes et parcours pour l'autonomie pastorale et le maintien de milieux ouverts ;
- 2 MAEC pour la gestion écologique des zones humides en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le plan d'action du PAEC « Montagnes et pentes ardéchoises » inclut notamment un volet relatif à la mise en place de MAEC « châtaigneraie traditionnelle » (dès que des cahiers des charges adaptés seront disponibles au niveau national) afin de garantir la préservation de ce capital économique et naturel qui représente aujourd'hui un potentiel important, même s'il est exposé à des problèmes sanitaires (cynips, encre, suzuki...).

Une attention particulière est portée à l'articulation du PAEC07 avec les politiques ENS et Natura 2000 afin de veiller à ce que les orientations du PAEC en faveur des milieux et de la biodiversité soient en cohérence avec l'élaboration et/ou la mise en œuvre des documents d'objectifs. Ainsi, les moyens alloués aux politiques environnementales Natura 2000 et ENS contribueront à la mise en place d'actions de connaissance et de sensibilisation à la biodiversité et à la réalisation d'investissements non productifs.

La région accompagne la mise en œuvre d'un **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)** sur le territoire du CDDRA. Dans le programme d'action PSADER du territoire, trois types d'enjeux ont été identifiés :

- Développer des liens entre les secteurs géographiques et économiques,
- Assurer le renouvellement des générations agricoles et rurales,
- Valoriser et développer les rôles de l'agri-ruralité et de l'agriculture sur le maintien et l'amélioration du cadre de vie.

Plan Territorial Pastoral.

Enjeux identifiés (perceptions)

L'enjeu local pour l'agriculture sur le site B6 est la politique d'installation sur le secteur, malgré une population d'actif vieillissante : l'accessibilité au foncier, la transmission des exploitations, le coût de création d'entreprise, etc. Des actions doivent être prévues en ce sens pour préserver dans un premier temps les terres agronomiques favorables, de faciliter ensuite l'installation et enfin permettre d'écouler les productions via des circuits de commercialisation locaux et de qualité.

Ci-dessous est retranscrite la **perception qu'ont les agriculteurs du site B6 des contraintes et des dynamiques** de ce territoire vis-à-vis de leur activité. Cette « Rich Picture » a été réalisée suite aux entretiens menés par Camille Nollet auprès des agriculteurs de 4 communes du site B6, dans le cadre de son étude « Agriculture et biodiversité : Constat et perspectives sociales, culturelles, économiques sur le site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».

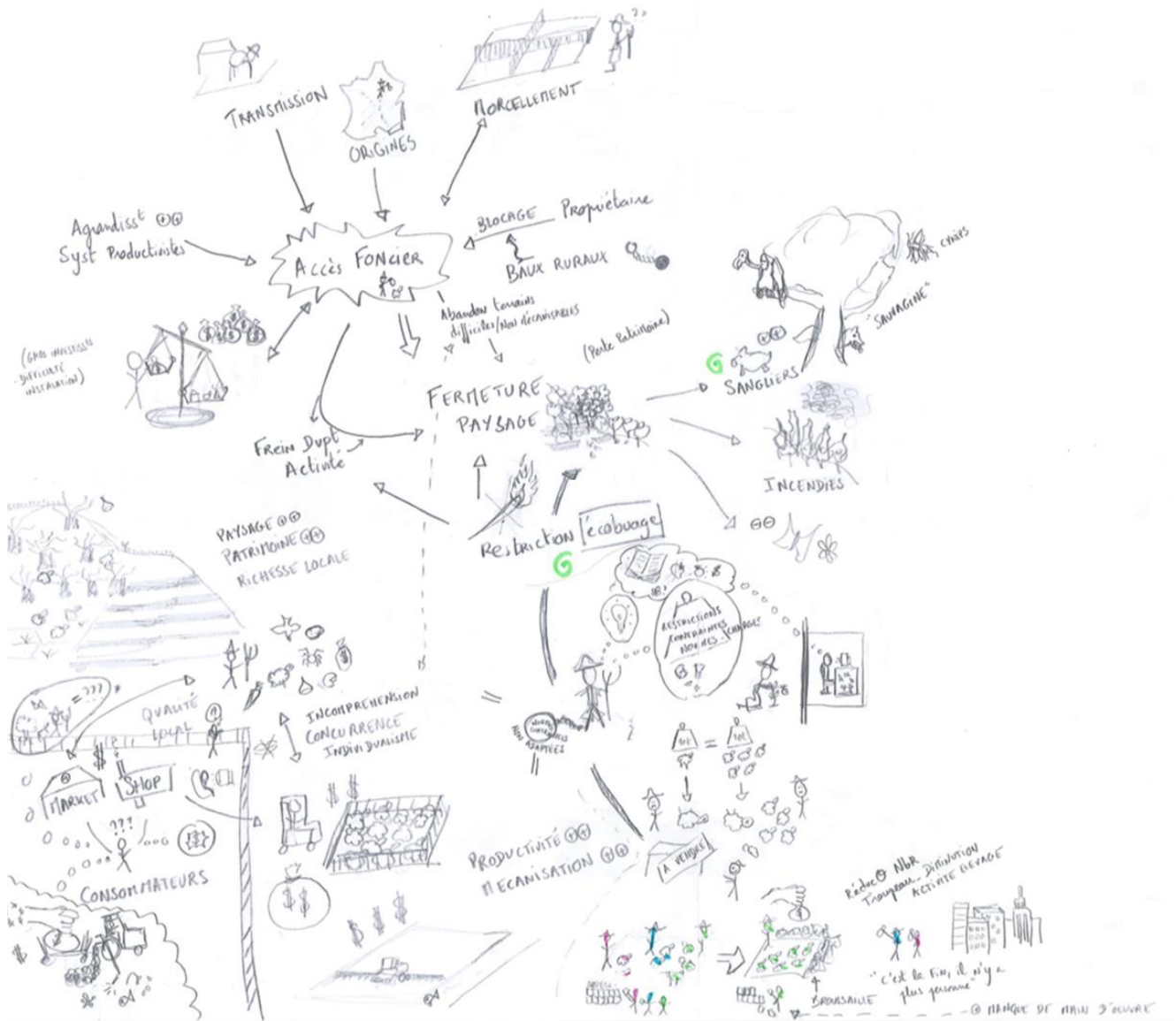


Figure 86: Rich Picture des enjeux perçus par les agriculteurs

L'**accès difficile au foncier** est ressenti par les agriculteurs comme le facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprise familiale et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation.

La **Crainte de l'interdiction de l'écobuage** rend certains agriculteurs méfiants des démarches environnementales.

Au-delà des pertes considérables engendrées par une fermeture du paysage, l'embroussaillage a été mentionné dans les entretiens comme facteur d'appauvrissement de la biodiversité et favorisant le **développement de la sauvagine** nuisible à l'agriculture (sangliers, vautours).

La **Crainte du loup** s'est également faite ressentir lors des discussions et bien qu'il ne soit pas encore présent sur le territoire, son ombre pèse déjà sur de nombreux élevages qui souhaiteraient éventuellement voir la mise en place d'actions préventives.

En parallèle à ces enjeux directement observables sur le territoire, les agriculteurs disent devoir faire face à de nombreuses **contraintes, normes, charges et restrictions législatives**.

Les **mesures PAC** sont également discutées, la répartition des aides étant souvent perçus comme **inégaux et inadaptés**.

Enfin la valorisation de l'agriculture auprès du consommateur est apparue comme essentielle pour éviter une déconnexion avec la société. Une majorité atteste du manque de reconnaissance du rôle de l'agriculture sur le territoire, un manque de valorisation de la profession.

Principaux interlocuteurs

Chambre d'agriculture

CDDRA PSADER

Agriculteurs

Communauté de communes de Val' Eyrieux, Privas Centre Ardèche, Pays du Vernoux

AgribioArdèche

PNR MA

SMEC

CDDRA PSADER

IV.2.3. Bilan des ateliers thématiques sur l'agriculture et l'élevage du territoire B6

Les objectifs présentés ci-après sont issus de la concertation réalisée lors des ateliers de travail DOCUGE (phase de diagnostic) pour la thématique « agriculture, pastoralisme et gestion forestière ». et sont basés sur le « ressenti » des agriculteurs et des acteurs locaux du territoire. Les enjeux, pendant cet atelier, n'ont pas pu être définis. Ils ont été rajoutés a posteriori par les experts naturalistes ayant participé à cette thématique.

Enjeu : Assurer le maintien des terrasses et béalières

Objectif 1 : Valoriser le patrimoine culturel et architectural

Sous-objectifs :

Conserver les murs de soutènement des terrasses ;

Valoriser les produits locaux respectueux des équilibres écologiques ;

Engager des aides pour le développement des circuits court (la pomme de terre « les échamps de l'Eyrieux ») ;

Remise en état des béalières (autoriser le prélèvement).

Enjeux : Maintenir des milieux ouverts

Objectif 2 : Maintenir les milieux ouverts et la diversité des prairies en poursuivant et améliorant la gestion agropastorale et en mesurant ses effets sur les habitats, la faune et la flore.

Sous-objectifs :

Encourager le maintien et l'implantation d'activités contribuant à l'entretien et à la gestion des milieux (pâturage) ;

Maintien du pastoralisme (problématique loup) ;

Réguler l'utilisation de traitements pour les troupeaux ;

Faciliter la mise en œuvre de l'écobuage ;

Améliorer les connaissances scientifiques et mettre en place un suivi de la dynamique de végétation et de la qualité des milieux.

Certains éleveurs ont appuyé la problématique du loup qui représente une véritable menace selon eux sur les activités pastorales du territoire et donc sur les pratiques et la biodiversité qui en découlent. Même si l'espèce n'a pas encore été contactée et vue sur le site B6, il est important pour les agriculteurs d'anticiper son arrivée et d'envisager des mesures préventives.

Document de

IV.2.4. Les Activités forestières

Atlas : carte 55

GÉNÉRALITÉS SUR LA SYLVICULTURE EN ARDÈCHE

Source des données : Inventaire Forestier National (IFN), plan de gestion forêt et filière bois du département
 Source des données : Inventaire Forestier National (IFN), plan de gestion forêt, le Centre Régional de la propriété forestière d'Ardèche et filière bois du département ardéchois,

La forêt Ardéchoise compte quelques 310 000 hectares, soit 56 % de la surface départementale, le département de l'Ardèche est le département le plus boisé de Rhône-Alpes. Les trois essences prépondérantes par leur surface sont respectivement, le Châtaignier, le Chêne pubescent et le Pin sylvestre. Le Douglas, moins présent (11 235 hectares) et fortement implanté sous forme de cultures sur la chaîne des Boutières, la vallée et la bordure montagneuse de l'Eyrieux, se place aussi comme essence en développement. Le Pin sylvestre est bien représenté sur le département ardéchois (18 824 hectares) pour l'approvisionnement en bois d'œuvre.

91 % des forêts sont privées et morcelées soit 282 000 ha, réparties entre 60 000 propriétaires environs. La surface moyenne de chaque propriété privée est de 3,8 hectares, soit 50 % des propriétaires privés possèdent moins de quatre hectares. Les forêts privées sont gérées par leurs propriétaires dont quelques-uns reçoivent des conseils du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière). Seulement 9 % des forêts sont publiques, bénéficiant du régime forestier, pour moitié domaniales appartenant à l'état (soit près de 14 400 ha et environs 30 forêts) et pour moitié appartenant à des collectivités territoriales (16 000 ha, soit 120 forêts pour 110 collectivités propriétaires). Leur gestion est confiée à l'Office National des Forêts.

La ressource forestière reste peu exploitée dans le département de l'Ardèche. Il existe plusieurs freins à son exploitation comme le fort morcellement, le manque de culture forestière, les difficultés d'accès liées au relief, un déficit d'exploitants et d'entrepreneurs de travaux forestiers.

La forte présence du **châtaignier** s'explique par les nombreux vergers abandonnés qui se sont transformés en forêts au cours des cinquante dernières années. En effet, au XIX^e siècle, la châtaigneraie ardéchoise occupait 60 000 hectares. À cette époque-là, la châtaigne constituait la base de l'alimentation. Ressource locale aux multiples usages, son bois était aussi récolté et valorisé. Au XX^e siècle, la culture du châtaignier à fruit a décliné (5 000 ha de vergers productifs recensés), notamment pour des raisons de déprise agricole et de démographie. On assiste à un renouveau de la châtaigneraie, forêt multifonctionnelle. La châtaigneraie à bois dispose d'un réel potentiel économique qui reste à développer sur le territoire. En 2013, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA), la Chambre d'Agriculture et le CRPF se sont associés autour d'un programme de reconquête de la châtaigneraie ardéchoise. Comme mentionné dans le volet agriculture, ce programme vise à rénover les vergers fruits pour combler le déficit de production de châtaigne (AOC et/ou en agriculture biologique) et à développer une sylviculture de qualité. En effet le châtaigner produit un bois noble, traditionnellement utilisé sur le territoire ardéchois pour l'ébenisterie et la menuiserie. Il peut également être utilisé comme bois-énergie. A noter que le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche soutient financièrement les opérations de rénovation et prends en charge les travaux d'élagage des vergers productifs et de débroussaillage des parcelles abandonnées qui se situent dans le périmètre du PNRMA. Enfin, des travaux menés sur plusieurs pays européens producteurs de Châtaignes est en cours afin de proposer à l'Europe un cahier des charges spécifique à une mesure MAEC Châtaigne, qui pourrait être mis en œuvre à la prochaine programmation FEADER soit 2020-2027

Le **pin sylvestre** représente 18 325 hectares sur le département de l'Ardèche (cf. figure 86), il s'agit d'une essence naturelle autochtone des étages collinéens et montagnards. Sa dynamique de développement est favorisée par l'exploitation forestière, dont les résineux représentent les essences majoritaires pour le bois d'œuvre en Ardèche.

Le **douglas** est partie prenante du paysage (11 235 ha en ardèche selon IFN) et doit sa présence aux nombreuses plantations réalisées avec l'aide du Fond Forestier National dès les années 1970. Il est largement implanté en Ardèche, ayant trouvé des conditions de milieu favorables à son développement.

Document de travail

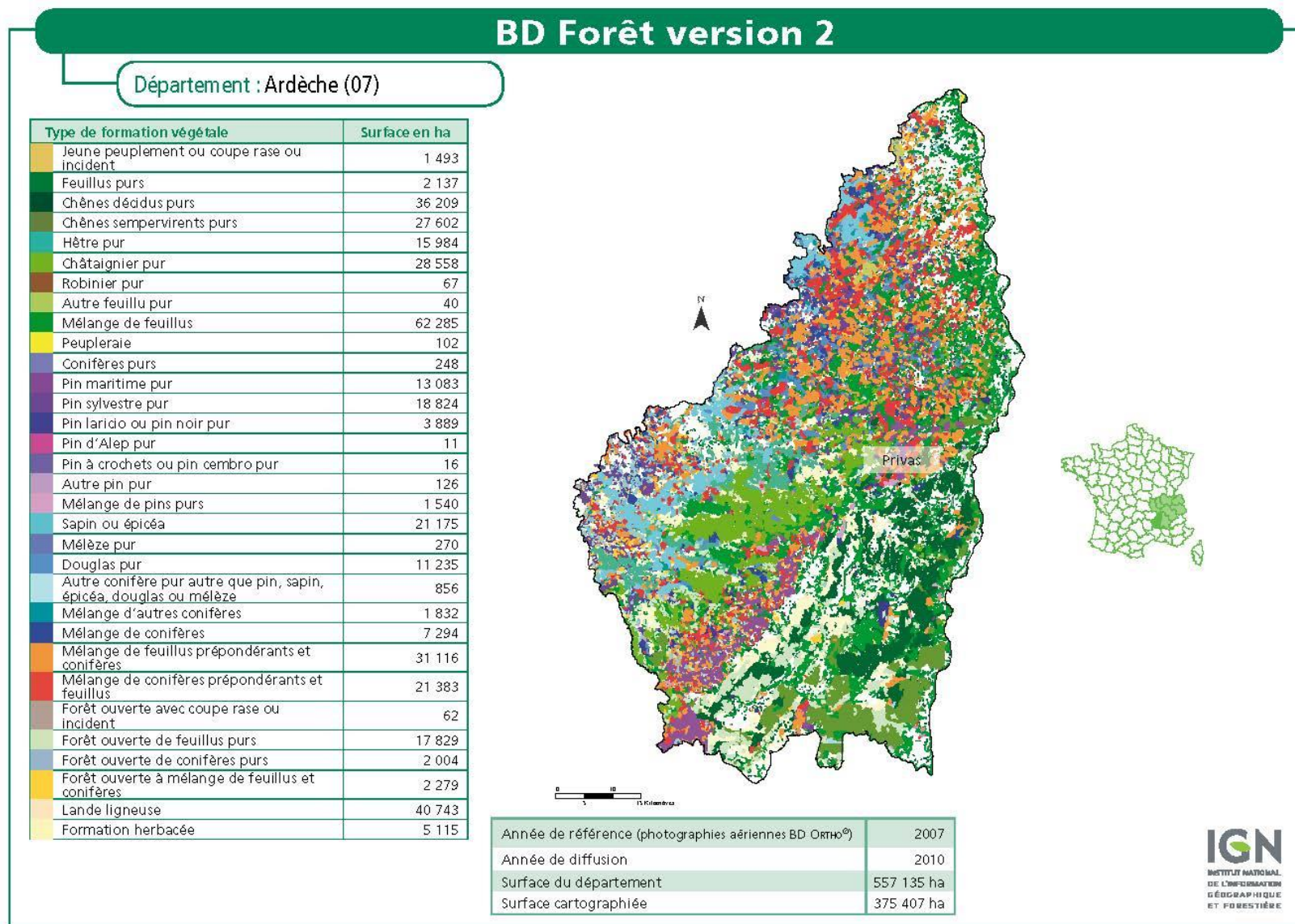


Figure 87: Extrait cartographique de la base de données de l'Inventaire Forestier National pour le département de l'Ardèche

En Ardèche, 33 scieries assurent la production de 85 000 m³ par an de sciages. Ce volume de production reste stable depuis 10 ans. Les trois grands pôles d'activités sont la vallée de la Vocance, le plateau Ardéchois, le bassin d'Aubenas/Vals les Bains. A 87 % le bois est utilisé dans le bâtiment, 10 % dans l'ameublement et 3 % dans l'emballage et le montage des palettes.

Le bois est également utilisé comme source d'énergie : bois bûche, bois déchiqueté pour chaufferies automatiques et le granulé bois.

LA SYLVICULTURE SUR LES COMMUNES DU SITE B6

De la même manière que pour l'agriculture, les parcelles forestières sont essentiellement privées et très morcellées. La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité).

Toutefois, les propriétaires privés se rassemblent sous forme de groupements forestiers privés pour faciliter la gestion forestière, la mobilisation de la ressource bois et la desserte des massifs forestiers.

Les plantations de Douglas et de résineux sont également bien représentées, le chêne pubescent est également exploité pour le bois de chauffage. Ces essences sont utilisées comme source d'énergie (bois énergie) et pour la construction (ossature bois, charpente, etc.). Deux scieries (premières transformation) sont présentes sur le site B6, elles sont situées sur les communes d'Accons et de Vernoux-en-Vivarais. La première est une scierie de résineux, essentiellement de Douglas, avec un volume de production de l'ordre de 1 500 m³/an et emploie 3 salariés. M. Chanut, le propriétaire, achète directement aux particuliers. Le bois est essentiellement utilisé pour la charpente et les déchets de la scierie sont revendus en bois énergie pour les chaufferies locales. La scierie présente sur la commune de Vernoux en Vivarais génère un volume de 300 m³/an de bois ronds et achète essentiellement du Douglas et du Châtaigner. M. Schob est le seul salarié de cette EURL.

Plusieurs entreprises de seconde transformation, menuiserie, charpenterie et bois énergie sont localisées sur le site B6 et à sa proximité. A Accons et sur Vernoux en Vivarais, un fournisseur de bois bûche est présent sur chaque commune. A Saint-Michel de Charillanoux l'entreprise Apex bois commercialise du bois déchiqueté sec et calibré. Il s'agit de résineux et de feuillus (Châtaigner, Chêne, Douglas, Hêtre, Pin, Sapin/épicéa). La scierie CROS, père et fils est spécialisée dans la fabrication de palettes à Désaignes à proximité du site B6.

8 Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) et Exploitants Forestier (EF) sont situées à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Sauveur-de-Montagut, Les Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Saint-Julien-Labrousse, Vernoux-en-Vivarais, Albon d'Ardèche et Accons. Les entreprises du secteur travaillent pour l'essentiel en forêt privée (Coopératives, Scieries, Experts, Groupement, ...) selon l'enquête réalisée par FIBOIS sur la filière bois en Centre Ardèche.

De manière générale sur le bassin versant de l'Eyrieux, à ce jour, c'est environ 20% du bois qui pousse qui est exploité, pour un taux d'occupation par la forêt de l'ordre de 60 %.

➔ Forêt publique

Les forêts communales gérées par l'ONF sur le site B6 sont très restreintes, seules 4 communes sont concernées. L'exploitation de ces forêts se fait sous le régime de des futaies régulières résineuses ou des taillis simples de chênes. La gestion est essentiellement tournée vers la production de bois d'œuvre ou de bois de chauffage de Chênes vert ou pubescent.

L'intérêt des plantations de résineux provient des objectifs de production : une croissance rapide accélérant la rentabilité. Toutes ces forêts relèvent du régime forestier et sont dotées d'un aménagement forestier.

COMMUNE	SURFACE DE FORET COMMUNALE	ESSENCES IMPLANTEES
Saint-Julien Labrousse	63,59 Hors B6	(Douglas + Châtaignier)
Issamoulenc	13,95 En totalité dans le site B6	Douglas - pin noir d'Autriche - Châtaignier
Saint Sauveur de Montagut	16,55 Environ 5% compris dans le site B6	Chêne vert - pin maritime – châtaigniers (pas de chemin de desserte donc forêt non exploitée)
Saint Michel d'Aurance (localisée en partie sur Saint Christol)	52,62 ha En totalité dans le site B6	Douglas (19%), Pin Laricio de Corse (6%), Pin sylvestre (6%), Châtaignier (26 %), Chêne sessile (38%), autres feuillus (5%) 6,19 ha non boisé (pâturages) 12,78 ha en futaie régulière (plantations 10-20 ans) et 33,65 ha en taillis
Accons	18,97 Hors B6	(Hêtre)
TOTAL de forêt publique sur le site B6	83,12	

Tableau 60 : Forêt communales gérées par l'Office National des Forêts sur le site B6 – Source ONF 07 (2013)

➤ Forêt privée

Comme indiqué précédemment, le statut foncier des parcelles est essentiellement privé. Les parcelles forestières privées sont de faible superficie et très souvent inaccessibles.

Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Ardeche représente les intérêts des propriétaires forestiers de l'Ardeche dans les instances départementales, régionales et nationales. Le syndicat et ces associations sont regroupées dans l'Union forestière ardechoise : UFA, dont le principal objectif est le regroupement de la propriété forestière privée. Ainsi sur le site B6 on retrouve ces organismes :

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière est un établissement public dont le but est de conseiller les propriétaires fonciers privés, en matière de sylviculture, de gestion forestière, de production et de développement durable. Sur le secteur de l'Eyrieux et de l'Ouvèze, qui représente une unité de gestion pour le CRPF, cela concerne 50 000 ha pour 10 000 propriétaires, ce qui rend bien compte du morcellement du parcellaire. Le CRPF de l'Ardèche est le plus gros de France, il interagit avec plus de 60 000 propriétaires forestiers.
- L'Union des forestiers privés de l'Ardèche (UFPA) est un syndicat qui a un rôle de conseil auprès des propriétaires privés sur le plan juridique et sur les aides au reboisement ou à la constitution d'un

groupement forestier par exemple. Il a également pour but de défendre les droits et devoirs de chaque propriétaire forestiers.

- L'Association des Sylviculteurs du Bassin de l'Eyrieux (ASYBE), basée au Cheylard, est une association syndicale libre forestière (ASL) qui compte aujourd'hui 145 adhérents qui possèdent au total 3 100 hectares. Il s'agit à 80 % de plantations de Douglas et à 20 % de Pins sylvestre ou de taillis mélangés.
- Les groupements forestiers (paragraphe ci-après).

➔ **Groupement forestier**

Sociétés civiles à objet forestier soumises à immatriculation, elles sont constituées par les propriétaires de bois ou de terrains à reboiser. Le groupement forestier est une personne juridique à part entière (dite morale par opposition à personne physique) dotée d'un patrimoine propre distinct du patrimoine des propriétaires privés. En contrepartie de leur droit de propriété sur les parcelles boisées, les associés d'un groupement forestier reçoivent des parts sociales du groupement. Code Forestier [Art L.241-1 à L.246-2](#) et [R.241-1 à R.246-1](#) et Code Civil 1832 à 1870-1.

L'objet d'un groupement forestier est limité à l'acquisition, la constitution, la mise en valeur d'un ou plusieurs massifs forestiers, à l'exclusion d'opérations de transformation des produits forestiers au-delà des sciages bruts, telles que la transformation des produits forestiers, qui ne constituerait pas un prolongement normal de l'activité agricole (cf. art. L241-1s). Chaque groupe forestier élabore un Plan simple de gestion qui fixe les objectifs forestiers à suivre.

Plusieurs groupements forestiers existent sur le site B6, dont celui de Cintenat localisé sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre qui gère une centaine d'hectares de forêt, le groupement forestier de la Dorne (commerce de grumes et de bois ronds), le groupement forestier du Pradel, la Forêt du C.C.A.S d'Accons et la Forêt de Ranc-Bardon.

➔ **Communes soumises à la réglementation des boisements**

Sur le site B6, 14 communes sont soumises à la réglementation des boisements par arrêté préfectoral, il s'agit de Saint-Julien du Gua, d'Ajoux, d'Issamoulenc, de saint-Etienne-de-Serre, de Dunière-sur-Eyrieux, de Saint-Sauveur de Montagut, de Gluiras, d'Accons, de Saint-Christol, de Beauvène, de Chalencon, de Saint-Maurice-en-Chalencon, de Saint-Julien-le-Roux et des Ollières-sur-Eyrieux.

L'application de la réglementation des boisements constitue une action à part entière dans le Plan départemental de gestion de la forêt et de la filière bois de l'Ardèche (2013-2017). L'Axe 1 de ce plan « Structuration et protection de la forêt pour assurer une mobilisation durable des bois » a pour objectifs :

- Favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt et les espaces naturel eu égard notamment au risque de fermeture des paysages, de déprise agricole et d'incendie ;
- Maintenir les activités agricoles et les terres au potentiel agro-pastoral avéré pour le futur
- Préserver les zones humides.

Dans ces communes réglementées, on distingue 2 types de périmètres :

- **non réglementé ou « libre »** : aucune interdiction ou limitation de plantation n'existe, dans le respect du droit commun (notamment Code forestier, Code de l'environnement, Code civil dont la distance de retrait de deux mètres par rapport aux fonds voisins - art. 671 Code civil) ;
- **réglementé** : tout propriétaire avec projet de (re)boisement doit adresser une « déclaration préalable » (souvent appelée « demande d'autorisation de boisement ») au Président du Département de l'Ardèche.

Interactions avec le site B6

Tableau 61: Bilan des impacts avérés et potentiels de la gestion forestière sur les milieux naturels du territoire du site B6

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Gestion forestière	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Maintien d'une biodiversité forestière et de mosaïques d'habitats ; ☺ Présence de vieux sujets : positif pour la faune cavernicole et la faune saproxylique ☺ Développement de la lande à myrtilles à développer (cf. remarques sur la version précédente du Tome I) Stockage carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Altération des peuplements autochtones par implantation d'espèces non endémique (risque sanitaire, homogénéisation des peuplements, etc.) ☹ Homogénéisation des milieux par plantation de boisements monospécifiques
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Favoriser l'hétérogénéité des peuplements ; ☺ Développer des îlots de sénescence (insectes, chauves-souris, etc.) ☺ Éviter l'érosion des sols en limitant la mise à nu (conservation d'arbustes, etc.) ☺ Stockage du carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Homogénéisation des milieux ☹ Rupture de corridor écologique ☹ Destruction d'habitats d'espèces

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

L'activité sylvicole est amenée à se développer sur le site B6, tout comme sur le département de l'Ardèche. Le secteur vallée de l'Eyrieux présente un réel potentiel pour la filière forêt/bois, tant pour le bois énergie que le bois industrie et bois d'œuvre sachant que la volonté de la filière (amont à aval) et des politiques forêt/bois menées en Ardèche est de "tirer" vers le haut et donc améliorer les peuplements pour la production de bois de qualité. Ainsi, la finalité est une gestion forestière durable avec mobilisation de la ressource et des savoirs-faire locaux.

La préservation des boisements d'intérêt communautaire et remarquable passera tout d'abord par l'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires, de gestionnaires et des exploitants en partenariat avec l'ONF, le CRPF et le PNRMA. Il pourra également s'agir d'effectuer un contrôle des déboisements effectués grâce à la déclaration de défrichement. Les dispositions actuelles pour les coupes sont les suivantes :

- en ce qui concerne le défrichement (coupe rase avec changement d'affectation des sols), une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat est à effectuer si le défrichement a lieu dans un massif de plus de 4 ha d'un seul tenant et ce, quelque soit la surface défrichée ;
- en ce qui concerne les coupes, sans changement d'affectation, les conditions d'autorisation sont dépendantes du statut de la propriété forestière concernée (notamment de l'existence d'un Plan Simple de Gestion).

Enfin, il conviendra de veiller au maintien de la forêt alluviale dans un bon état de conservation.

Programme, projets et procédures liés

La Loi d'Orientation Forestière (LOF, Loi n° 2001-602 du 9/07/001) a mis en place un dispositif complet de documents de gestion pour la forêt privée s'appuyant sur l'action des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF). Ces établissements publics ont notamment reçu pour mission de définir les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), d'approuver les Plans simples de gestion (PSG) et les Règlements types de gestion (RTG) et d'élaborer les Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS, anciennement ORP : Orientations Régionales de Productions) est un document qui doit servir de cadre dans l'élaboration des documents de gestion que sont les PSG, les RTG et les CBPS. Il comporte, déclinées par régions forestières, les recommandations et préconisations, précautions ou réserves qu'il convient de respecter dans la gestion des forêts privées. Le SRGS de la région Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté ministériel du 16 juin 2005. Son objectif est la mise en oeuvre de la politique de gestion durable des forêts privées.

Le Plan Simple de Gestion (PSG) est actuellement établi à titre **obligatoire** pour les forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant, ou à titre facultatif, pour les forêts entre 10 et 25 hectares. Des plans simples de gestion peuvent aussi être réalisés collectivement pour des entités de plus de 10 hectares. La nouvelle LOF permet d'abaisser le seuil obligatoire de 25 ha jusqu'à 10 ha suivant les Départements. Ces plans simples de gestion sont des documents personnalisés qui comportent la description de la forêt, l'énoncé des objectifs du propriétaire tenant compte des différents enjeux de la forêt et les programmes de travaux et coupes qui en résultent. Le plan simple de gestion est établi pour une durée de 10 à 20 ans.

Le Règlement Type de Gestion (RTG) est un document auquel peuvent adhérer les propriétaires de forêts non soumises à l'obligation du plan simple de gestion et qui sont adhérents d'un Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun (OGEC) ou clients d'un expert. OGEC et experts ont élaboré de tels documents qui, pour un type de peuplement et une orientation donnés, comportent l'indication des interventions nécessaires pour les mener à leur terme. Ce RTG est approuvé par le CRPF. Les propriétaires y adhèrent pour une durée de 10 ans. Le RTG est une nouveauté introduite par la nouvelle LOF. Plans Simples de Gestion ;

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) est un engagement de gestion durable, adapté aux petites propriétés forestières. Il se présente sous la forme d'un guide technique proposant différents itinéraires sylvicoles et un engagement de gestion pour 10 ans. Selon les types de peuplements et les traitements choisis, on trouve des règles obligatoires à respecter strictement, et des préconisations complémentaires.

La Charte forestière Territoriale Ardèche verte et Centre Ardèche est prévue par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 pour aborder le développement forestier territorial dans sa globalité. Il s'agit alors, pour les collectivités concernées, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et pour l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière forestière, de mettre sur pied une démarche de concertation et d'aide à la réflexion stratégique en matière de développement forestier sur le territoire concerné, et d'engager les acteurs en partenariat dans la réalisation des objectifs fixés.

L'appel à projets Biodiversité des Milieux ouverts herbacés et des forêts anciennes. Il s'agit d'un appel à projet commun au PO Massif central (FEDER) et à la Convention de massif (FNADT, Régions, Départements). Le PNRMA répond à cet appel d'offre pour les forêts anciennes. L'objectif concernant le milieu «forêts anciennes» du Massif central est de favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un réseau de forêts anciennes qui constituera une trame forestière à l'échelle du Massif central. L'objectif est donc de réussir à trouver une conciliation entre la gestion forestière, la mise en valeur des forêts anciennes, aussi bien par de l'animation, par la communication ou, pour ce qui est de l'utilisation du bois, avec la conservation de la biodiversité liée à cet écosystème. Pour cela, il faudra également se pencher sur la caractérisation de la structure, de la composition, de la fonctionnalité et de l'évolution des forêts anciennes au cours du temps. La stratégie concernant les forêts anciennes se décline en 3 objectifs opérationnels :

- a. Conserver la biodiversité liée aux écosystèmes des forêts anciennes, en impliquant les propriétaires forestiers ;
- b. Développer une trame forestière à l'échelle du Massif central ;
- c. Accroître les connaissances sur l'écosystème des forêts anciennes.

REFORA (Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes) est un groupe de réflexion sur la conservation des forêts remarquables et aux différents aspects de la gestion forestière (association Loi 1901).

FRENE (Forêts Rhône-alpines en Evolution Naturelle) en 2010 le Plan d'action pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône –Alpes est signé et le REFORA pilote ce plan depuis 2011. Cette démarche constitue une approche expérimentale et l'une des déclinaisons territoriales opérationnelles de l'accord national FNE / France Forêt (FNCOFOR, Forestiers Privés de France, ONF) "Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité" conclu lors du Grenelle de l'Environnement.

Les associations de protection de la nature, les gestionnaires et propriétaires forestiers privés et publics de la région Rhône-Alpes et l'Etat s'engagent dans un plan pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle. Ce plan complète les actions de gestion conservatoire menées notamment dans les Séries d'Intérêt Ecologique Particulier (SIEP) et les réserves biologiques de type dirigées des forêts publiques ainsi que dans les espaces protégés par d'autres statuts (parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotopes, zones natura 2000,...) qui couvrent plus de 12% de la surface forestière de la région.

Principaux interlocuteurs

Bruno Pasturel (Centre Régional de la Propriété Forestière)

Aude Cathala (Chargée de mission forêt/filière bois du département de l'Ardèche)

David Chanut (Scierie d'Accons)

Nicolas Palot (Apex Bois SARL)

Clara Gibert (Fibois Interprofession de la filière bois)

ONF

Chargé de mission forêt du PNR MA : François CHIFFLET

Chargée de mission de la charte forestière Ardèche verte et Centre Ardèche : Cassandre MONNET

Les représentants des groupements forestiers

IV.2.5. Bilan des ateliers thématiques sur la gestion forestière du territoire B6

Les objectifs identifiés ci-après sont le résultat du travail de concertation sur la thématique « agriculture, pastoralisme et gestion forestière » concernant la gestion forestière. Ils correspondent au « ressenti » des acteurs locaux du territoire B6 sur cette thématique. Les enjeux, pendant cet atelier, n'ont pas pu être définis. Ils ont été rajoutés a posteriori par les experts naturalistes ayant participé à cette thématique.

Enjeu : Gestion environnementale des habitats forestiers

Objectif 5 : Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et favorable aux espèces d'intérêt communautaire liées aux forêts ;

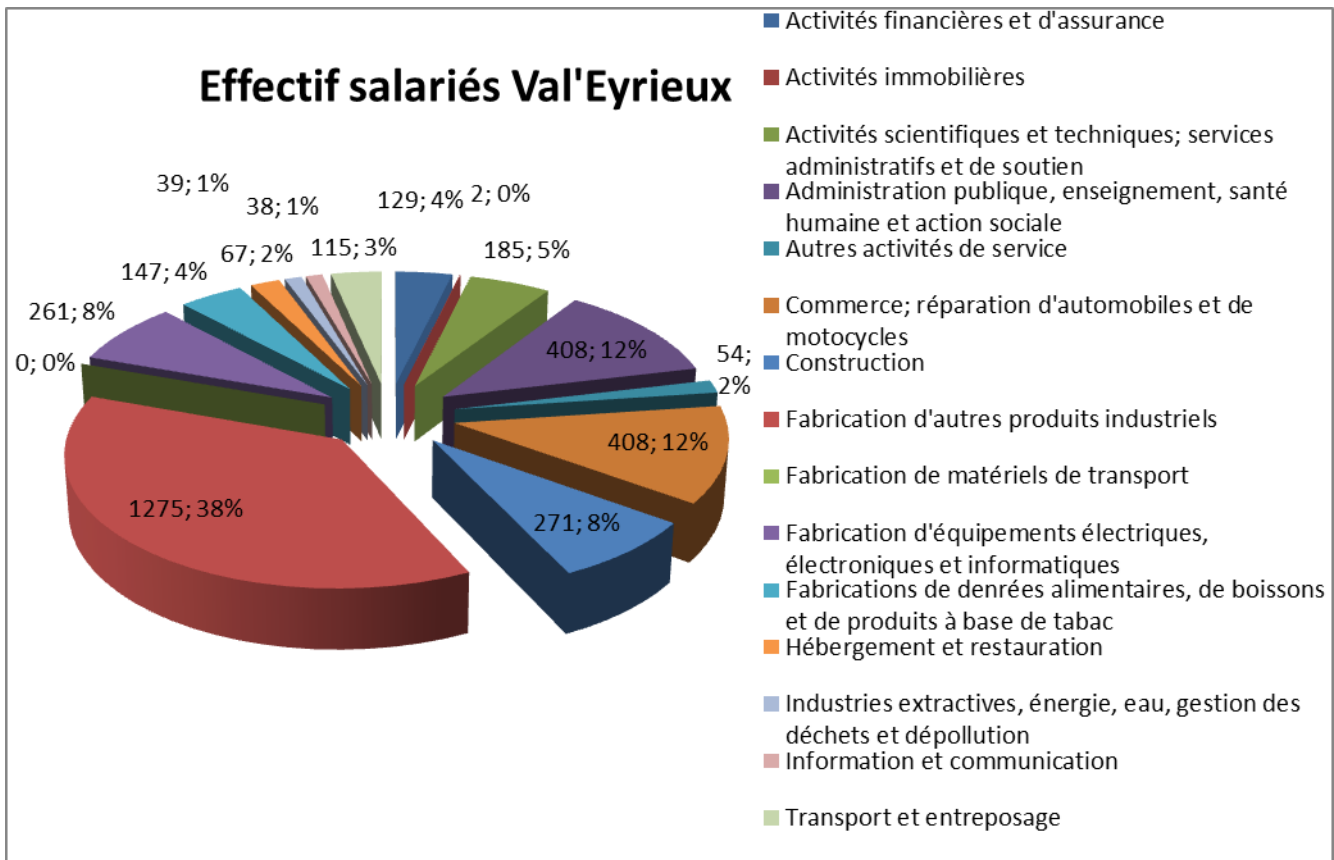
Sous-objectifs :

Favoriser le développement naturel d'une forêt vers la sénescence ;

Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers (éviter les coupes-rases, supprimer les petites parcelles de Douglas, réguler les traitements phytosanitaires).

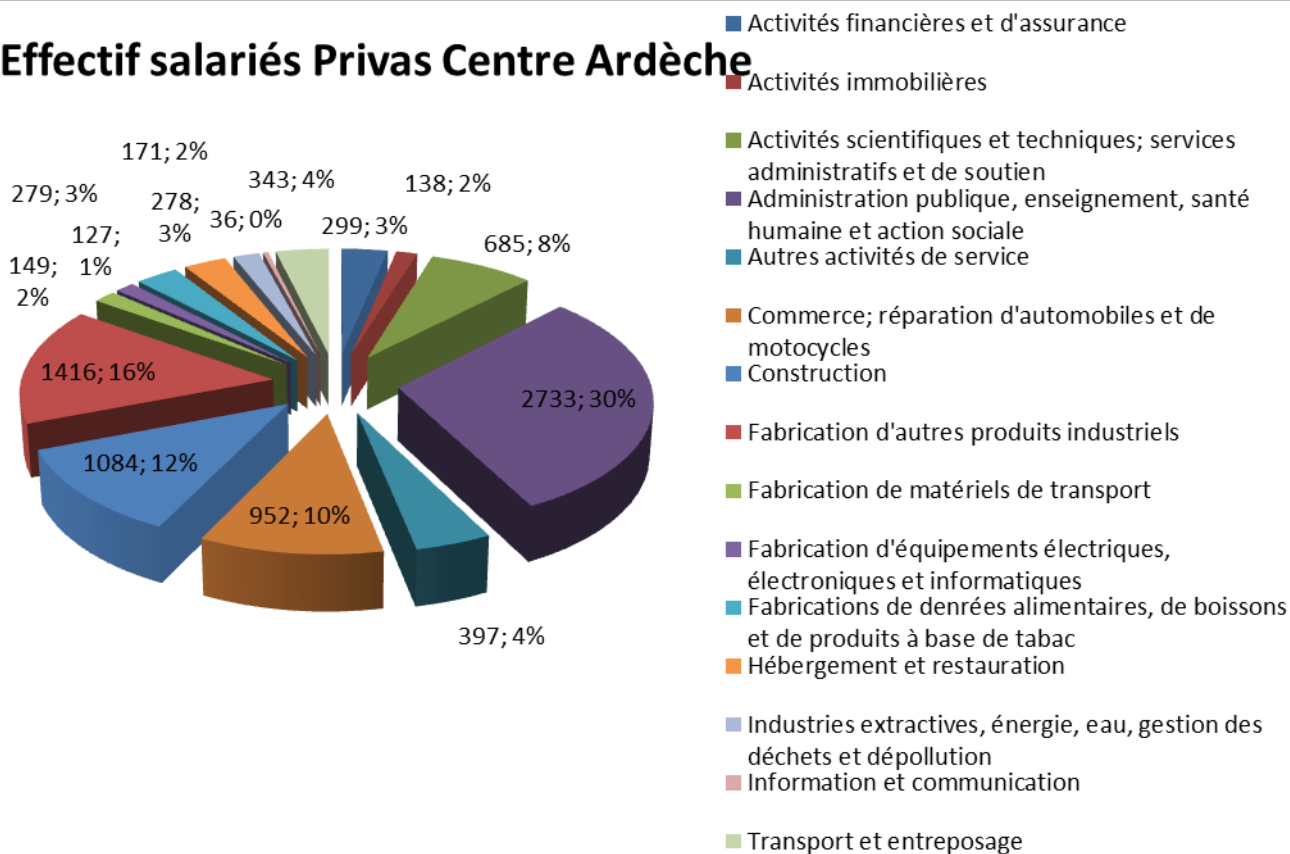
IV.2.6. Les Autres activités professionnelles

Les activités des secteurs secondaire (industries et transformation) et tertiaire (service) représentent 62 % des établissements actifs sur les communes du site B6. La proportion des effectifs de ces secteurs varie d'une communauté de communes à une autre. Les graphiques suivants montrent



Document

Effectif salariés Privas Centre Ardèche



Effectif des salariés en Pays du Vernoux

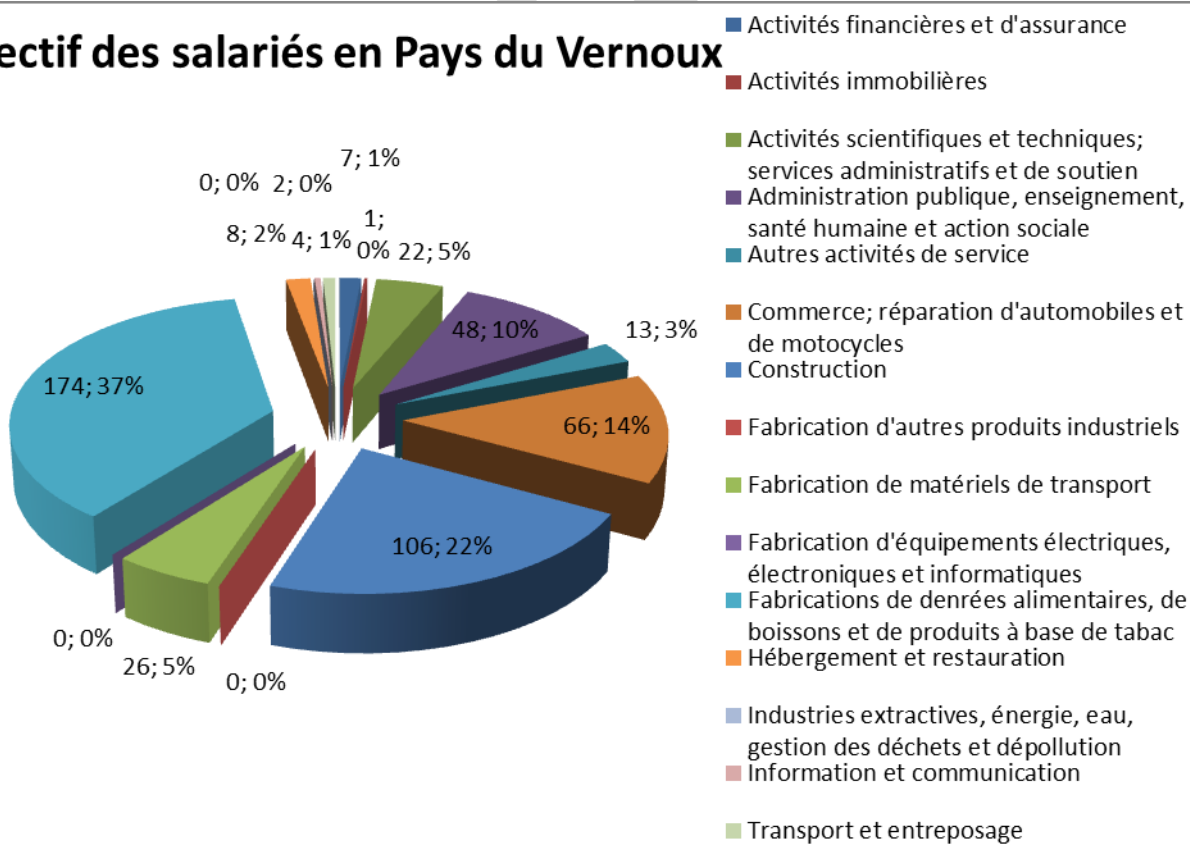


Figure 88: Effectif et proportion des salariés des secteurs industriels et de services sur les 3 EPCI du territoire B6 (Source : INSEE 2010)

LES INDUSTRIES ET L'ÉNERGIE

Situation actuelle sur le site B6

Sur le site B6 le secteur de l'industrie représente 8% des établissements actifs sur l'ensemble des 33 communes du territoire B6. L'activité industrielle est contrastée avec d'une part une hausse du nombre d'établissements et des salariés et d'autre part un ralentissement de l'activité.

Dans la vallée de l'Eyrieux, les principaux pôles structurant sont de l'aval vers l'amont :

- la Voulte-sur-Rhône, Saint-Sauveur-de-Montagut, les Ollières-sur-Eyrieux, Vernoux-en-Vivarais et le Cheylard
- D'autres sites importants sont localisés le long du canal d'aménée du Rhône sur la commune de Beauchastel entre autre.

Les activités industrielles sont majoritairement de 4 types au niveau du site B6 :

- **l'agroalimentaire** : laiterie, salaison, fruits et légumes, surgelés (Canton de Vernoux). L'agroalimentaire s'appuie sur des filières agricoles variées (fruits, élevage, etc.)
- **les activités textiles** (en difficulté mais elles restent présentes, notamment avec Ardelaine basée à Saint Pierreville) **et la bijouterie** (le-Cheylard – entreprises exportatrices)
- l'industrie mécanique et électronique est présente au Cheylard et à saint-Laurent-du-Pape. A Saint-Laurent-du-Pape l'entreprise Chambon SA. fabrique des produits métallique en lien avec la mécanique et le traitement de surface.

Les énergies renouvelables sont sporadiquement présentes :

Les énergies renouvelables sont sporadiquement présentes :

- **Eolien et photovoltaïque**

Quelques projets éoliens se situent dans les communes limitrophes du site B6 d'après le porté à connaissance de la DREAL RA, Desaignes, Saint-Agrève, Saint-Jean-de-Roure. A noter, qu'un projet de parc Eolien (8 éoliennes) sur le Chirouse (Pranles) est en projet. Ce dernier rencontre une vive contestation via l'association alerte chirouse environnement.

Sur l'ensemble du secteur les projets privés de parcs photovoltaïques se sont multipliés ces dernières années.

Aucun projet de grande envergure n'a vu le jour pour l'instant compte tenu des aspects paysagers, la vocation touristique, les enjeux environnementaux locaux et du relief du secteur.

Concernant les énergies non renouvelables, la basse vallée du site B6 se trouve dans deux secteurs de **permis d'exploration d'hydrocarbures (gaz de schistes)**, celui de Montélimar et celui de Valence. Celui de Montélimar a été abrogé en 2011 et celui de Valence est en cours d'instruction. Une forte mobilisation locale en 2011 (collectif de Jaujac, stop au gaz de schiste en Ardèche et ailleurs) a conduit à l'abrogation du permis de Montélimar ; toutefois les recours en justice des entreprises et les pressions liées aux besoins énergétiques ne permettent pas d'exclure complètement que ce type d'activité se développera à l'avenir.

La **centrale nucléaire du Tricastin** est localisée à une 50^{aine} de km du site, la zone d'exclusion de 30 km n'inclue donc pas le site B6.

Trois axes de lignes électriques traversent le site B6. Les lignes moyennes tensions sont particulièrement dangereuses pour les oiseaux, c'est pourquoi la Ligue de Protection des Oiseaux travaille sur la neutralisation des lignes électriques avec les gestionnaires des réseaux : ERDF Gard Cévennes depuis 1991 et avec ERDF Drôme Ardèche depuis 2006. L'élaboration de la cartographie des lignes électriques est en cours dans le cadre de ce partenariat ainsi que la neutralisation des pylônes par la pose de perches dissuasives ou de gaines isolantes.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour l'environnement. Plusieurs établissements existent : à Etoiles-sur-Rhône, à Beauchastel (RHODA-COOP), à La Voulte-sur-Rhône, à Saint-Laurent-du-Pape, à Vernoux-en-Vivarais (Entreprise seveso) et Gluiras (EURL Le Clos).

Interactions avec le site B6

Les installations classées représentent un risque de pollution pour le site en cas d'incident, notamment pour les cours d'eau et les nappes phréatiques, cependant des contrôles et la surveillance de ces sites sont prévus et encadrés par la loi.

Les lignes électriques représentent un danger important de collision et d'électrocution pour les rapaces.

L'exploitation du gaz de schiste à proximité du site B6 est susceptible d'entraîner des pollutions et des prélèvements d'eau importants sur un milieu déjà fragile. La création de pistes et des infrastructures pourraient créer des perturbations pour la faune et la flore du site B6. La mobilisation contre le Gaz de schiste est très forte en Ardèche et les acteurs sont vigilants face à l'installation potentielle de sites d'extraction (Bessas). Bien que certains reconnaissent que cela serait un atout pour l'économie locale, la menace que cela représente pour le cadre de vie et l'environnement entraîne une opposition forte.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Industries et énergie	Avésés		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Forte diminution des surfaces toujours en herbe ; ⊗ Lignes électriques : collision avec l'avifaune; ⊗ Pollution des cours d'eau et nappes phréatiques; ⊗ Destruction d'habitats naturels et d'habitats d'espèces; ⊗ Dérangement de la faune;
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Pollution des sols et des eaux ; ⊗ Banalisation des cortèges floristique et faunistiques, apparition de plantes invasives.

Tableau 62: Bilan des impacts avérés et potentiels de l'industrie sur les milieux naturels du territoire B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La dynamique industrielle et de l'emploi n'est pas homogène sur le territoire, cette tendance peut s'accroître dans le temps.

Le développement des énergies renouvelables dans les années à venir va certainement se poursuivre. Le développement des panneaux solaires afin de viser l'autonomie énergétique pour les habitats isolés devrait être réalisé sur les toits et zones urbanisées avant de les installer sur des zones naturelles.

Programme, projets et procédures liés

Loi sur la transition énergétique : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Le texte, soumis au vote du Sénat en mars 2015, doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

Les installations hydroélectriques de moins de 12 MW bénéficient d'un tarif d'achat incitatif, et d'une obligation d'achat par EDF (*Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité*).

Territoires à Energie POSitive (TEPOS) : Dans le contexte d'élaboration du projet de Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé en Septembre 2014 un appel à projets pour mobiliser 200 "territoires à énergie positive pour la croissance verte". Plusieurs territoires ont été retenus sur le site B6:

- Communauté de Communes du Pays de Vernoux (les « **territoires à énergie positive pour la croissance verte** » qui identifie déjà des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique (mobilité, bâtiment, agriculture, alimentation, énergie...) comme le programme d'installation et de rénovation thermique sur les communes;
- Communauté de communes Val'Eyrieux Candidature conjointe PRNMA, SYMPAM et SMEOV



Figure 89: Plaquette de communication au projet TEPOS sur la CDC de Vernoux

Principaux interlocuteurs

PNRMA Territoires
 CDDRA Centre Ardèche
 Communauté de communes et communes

LES MICROCENTRALES

- Atlas : Carte 61-

En Ardèche

Selon France Hydroélectricité, il y a entre 30 et 34 centrales en Ardèche (pour 18 MW) et entre 12 et 17 centrales dans la Drôme (pour 24 MW). Le potentiel en création de nouveaux sites en Ardèche est de 31 MW pour 114 GWh/an et de 21 MW pour 78 GWh/an dans la Drôme

Compte tenu des classements actuels en Liste 1 des cours d'eau, 5 MW sont possibles en Ardèche et 0.4 MW dans la Drôme.

Situation actuelle

L'Eyrieux est une rivière réservée pour l'utilisation de l'énergie hydraulique (au titre de la loi du 16 octobre 1919 modifiée), ce qui signifie qu'aucune installation hydroélectrique nouvelle ne peut y être autorisée. Cependant, les cours d'eau du territoire sont actuellement, et depuis longtemps, utilisés pour la production hydroélectrique et ont autrefois été utilisés pour alimenter des moulins. Il en résulte la présence de plusieurs barrages d'exploitation privée. Les microcentrales sont très nombreuses sur le périmètre B6, ce qui engendre la mise en débit réservé d'une grande partie du linéaire hydrographique. L'Eyrieux, la Gluèyre, l'Auzène, l'Orsanne et bien d'autres cours d'eau ont été longtemps apprivoisés et leurs forces hydromotrices exploitées. Aujourd'hui, l'activité hydromotrice est bien représentée. Les microcentrales sur l'Eyrieux (Bassin versant) et ses affluents se répartissent comme suit :

- Sur l'Auzène, 3 microcentrales ;
- Sur l'Eyrieux, 15 microcentrales ;
- Sur la Gluèyre, 5 microcentrales ;
- Sur la Veyruègne, 1 microcentrale.

Ces microcentrales fonctionnent par dérivation au fil de l'eau. Ainsi :

- Sur l'Auzène, 1,1 km de cours d'eau sont court-circuités (sur 22 km), soit 5% ;
- Sur l'Eyrieux, 3,6 km de cours d'eau sont court-circuités (sur 80 km), soit 4.5% ;
- Sur la Gluèyre, 3,5 km de cours d'eau sont court-circuités (sur 26 km), soit 13.5%.

A noter que le barrage des Collanges a une incidence sur la qualité de l'eau en aval et sur le transport solide, même s'il ne se situe pas sur le périmètre du site B6. En effet, il empêche totalement le transit sédimentaire entraînant un comblement progressif de la retenue et un déficit sédimentaire majeur à l'aval avec des impacts à venir sur la morphologie du cours d'eau.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR), société anonyme d'intérêt général, créée en 1933, aménage et exploite depuis 1934 le fleuve du Rhône selon trois missions: production, navigation, irrigation et autres usages agricoles.

Elle a conçue et exploite aujourd'hui des centrales hydroélectriques, barrages (dont un sur la commune de Beauchastel) et écluses du Rhône, la CNR a également réalisé sur le fleuve des sites industriels et portuaires, des ports de plaisance, des haltes nautiques et des zones de loisirs. Suite à la libéralisation du marché de l'énergie en France (loi du 10 février 2000), elle est devenue un de producteur indépendant d'électricité et a fait son entrée sur le marché de l'électricité en avril 2001.

La CNR, le Contrat de Développement Rhône-Alpes Valence Drôme-Ardèche Centre (CDRA VALDAC aujourd'hui CDDRA Centre Ardèche) et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV), en tant que mandataire administratif d'intérêt commun pour la phase de gestion du CDRA VALDAC, ont signé en 2009 un protocole de partenariat destiné à favoriser la réappropriation du Rhône par les populations et les collectivités riveraines.

Le dragage des ouvrages sur Beauchastel et Printegarde n'a pas d'incidence directe ou indirecte sur l'Eyrieux de part leurs situations :



Figure 90: Localisation du dragage (source CNR)

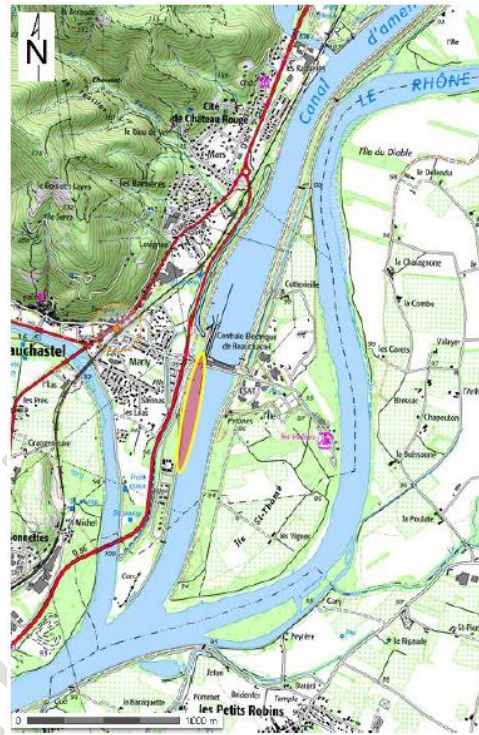


Figure 91: Localisation du dragage (source CNR)

Interactions avec le site B6

Le cloisonnement de la rivière entraîne des modifications du faciès d'écoulement des cours d'eau. Les retenues hydroélectriques sont la source de fortes perturbations de débits et présentent des obstacles infranchissables pour plusieurs espèces de poisson, induisant ainsi une fragmentation des continuums écologiques.

Cependant, ces seuils infranchissables limitent dans une certaine mesure la propagation d'espèces invasives. Les actions de décloisement doivent donc être menées au cas par cas et ciblées sur un cortège d'espèces cibles.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Microcentrales hydrauliques	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Energie locale ; ☺ Aucune émission directe de gaz à effet de serre et de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Le bruit généré par les turbines, multiplicateur de vitesse, l'alternateur, du transformateur et l'écoulement peut provoquer une gêne pour la

	généérés. ☺ Aménagement des seuils par des passes à poisson ?	faune et la flore et le voisinage proche ; ☹ Perturbation du régime hydrologique, des continuités écologiques dont le transport solide avec modification de la faune associée ; ☹ Obstacle aux migrations de poissons
Potentiels		

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Il n'y a pas à l'heure actuelle de projets de mise en marche de nouvelles exploitations hydroélectriques.

En conséquent, les perspectives d'amélioration de l'actuelle vis-à-vis de l'environnement reposent sur :

- ☞ Le respect de la restitution des débits réservés en aval ds ouvrages.
- ☞ Par la mise en place de passes à poissons.
- ☞ En veillant à l'intégration de la microcentrale dans le paysage.
- ☞ Entretien et gestion des ouvrages
- ☞ Dérasement ou arasement des seuils qui ne sont plus utilisés.

Programme, projets et procédures liés

Classement des cours d'eau : L'article L.214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

Ainsi les anciens classements (nommés L.432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée. Ainsi, sur le site B6 :

- Liste 1 : L'Eyrieux amont et affluents (sauf Aygueneyre) jusqu'à la Rimande, l'Eyrieux à l'aval du barrage du Nassier jusqu'à la confluence avec le Rhône, la Gluèyre et affluents jusqu'à la Veyruègne y compris cette dernière, l'Auzène et affluents, le Sérouant et affluents, le Turzon et affluents (cf. carte n° de l'atlas cartographique)
- Liste 2 : L'Eyrieux du barrage du Nassier à la confluence avec la Dunière, l'Eysse terminale, la Gluèyre de Fontugne à sa confluence, l'Auzène terminale (cf. carte n° de l'atlas cartographique).

PNA Anguille : Face au déclin inquiétant de la population d'anguilles européennes, la commission européenne a publié en septembre 2007 un règlement ambitieux qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles et impose à chaque État membre de soumettre un plan de gestion de sauvegarde de l'espèce. Conformément au règlement, la France a envoyé son plan national le 17 décembre 2008. Son élaboration, a été pilotée par les ministères en charge des pêches maritimes et de l'écologie. Les mesures portent sur les différents types de pêcheries, les obstacles à la circulation des anguilles, le repeuplement, la restauration des habitats et les contaminations. Mises en place sur le court et le moyen terme (2012-2015), ces mesures sont porteuses d'objectifs ambitieux en matière de réduction des mortalités par la pêche ou liées à l'aménagement des ouvrages. La France met en œuvre ce plan de gestion depuis le 1er juillet 2009. Ainsi, l'élaboration du volet national du plan a été pilotée par les ministères en charge des pêches maritimes et de l'écologie, et par l'Onema.

Le volet local de l'unité de gestion Rhône-Méditerranée a été constitué à partir du périmètre du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée.

Loi sur la transition énergétique : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Le texte, soumis au vote du Sénat en mars 2015, doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

Les installations hydroélectriques de moins de 12 MW bénéficient d'un tarif d'achat incitatif, et d'une obligation d'achat par EDF (*Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité.*)

Modernisation et optimisation du parc existant grâce au renouvellement des concessions : Les concessions accordées au cours du 20^{ème} siècle (*Après la loi de nationalisation de 1946*) l'ont été à des établissements publics. D'ici 2050, toutes les concessions devront avoir été renouvelées, en mettant en concurrence un nombre plus important d'exploitants (pour prendre en compte la fin des monopoles et l'ouverture des marchés à la concurrence internationale). Le choix se fera sur des critères économiques (redevance versée à l'Etat), énergétiques (mesures proposées par les exploitants en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique) et environnementaux (mesures proposées par les exploitants concernant la qualité des milieux aquatiques) - *Décret 2008-1009 du 26 septembre 2008 relatif à la concession des ouvrages d'hydroélectricité.*

Réflexion nationale sur le développement de nouvelles installations à haute qualité environnementale portée par le ministère de l'Ecologie et du développement durable et de l'énergie:

- Des études ont été réalisées dans chaque bassin hydrographique afin de déterminer si la construction de nouvelles installations hydroélectriques était possible (inventaire du potentiel de développement hydroélectrique).

- Une « convention pour une hydroélectricité durable » a été signée le 23 juin 2010, avec toutes les parties prenantes (producteurs d'électricité, pouvoirs publics, associations environnementales). Elle devrait permettre de concilier les enjeux de performance énergétique et de protection de l'environnement.

Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye et Turzon : Le deuxième contrat rédigé en 2013 et signé le 21 septembre 2014 présente un panel de 200 actions à réaliser sur une période de 5 ans.

L'Enjeu 2 : Restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques concerne directement les ouvrages hydroélectriques :

Objectif 1 : restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux

→ Aménagement de seuils pour les rendre franchissable, amélioration des habitats aquatiques et ripicoles pour un meilleur fonctionnement naturel des rivières, etc.

Objectif 2 : restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau

→ programmes de gestion de la ripisylve, des espèces envahissantes, etc.

Principaux interlocuteurs

Syndicat Mixte Eyrieux Clair
Direction Départementales des Territoires

Syndicats/association d'exploitants de microcentrales (VPH, etc.)
France Hydro-électricité

Document de travail

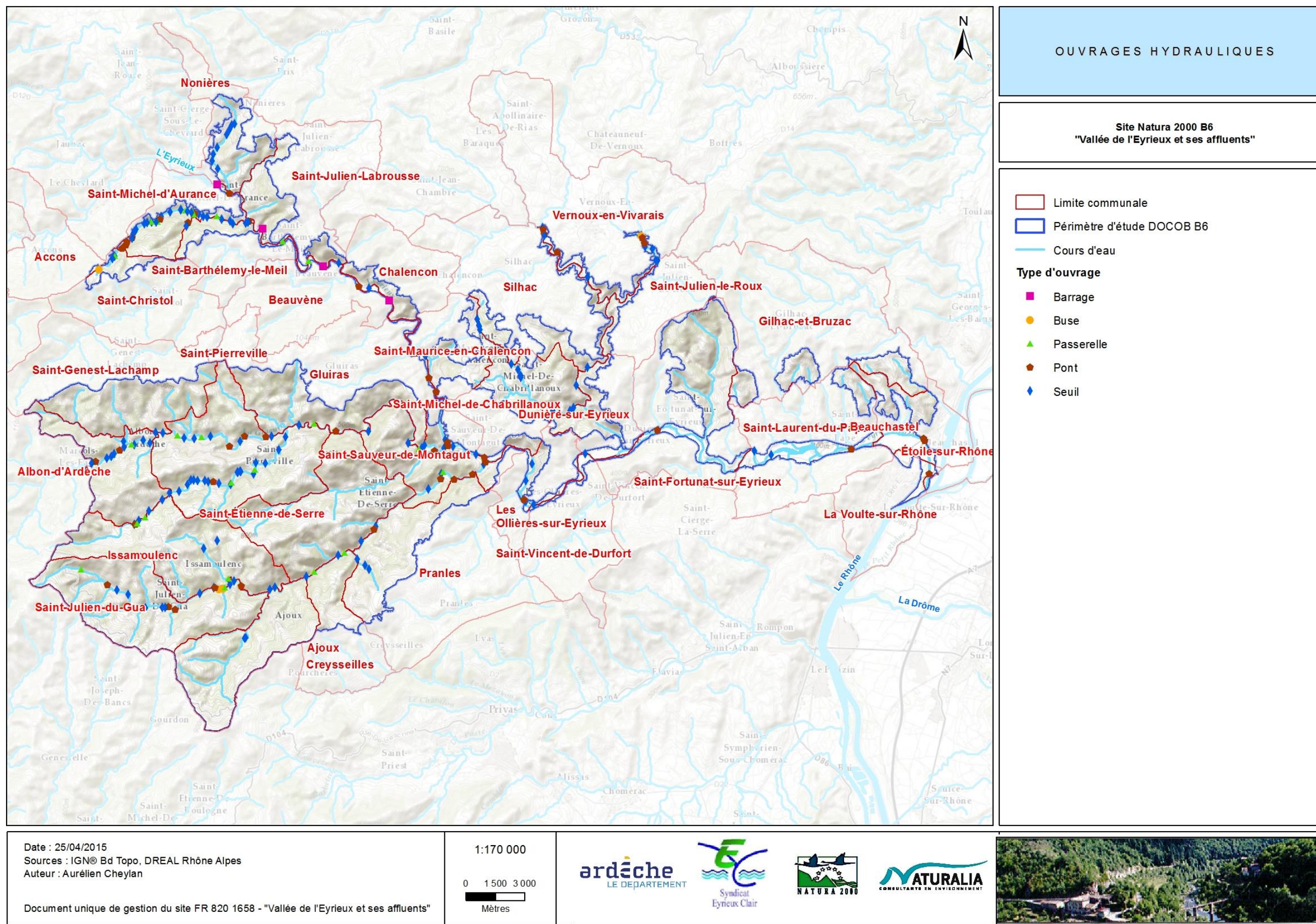


Figure 92: Localisation des ouvrages hydroélectriques sur le site B6 (source : SMEC)

IV.2.7. Le tourisme et les activités de loisirs

- Atlas : Carte 56-

GÉNÉRALITÉS SUR LE TOURISME

En Ardèche

Fort de ses atouts paysagers (Gerbière de Jonc, Mont Mézenc, Gorges de l'Ardèche, orgues basaltiques, grottes et avens, etc.) et patrimoniaux (village de caractère, terrasses, châtaigneraies, agriculture, etc.) ainsi que de nombreuses offres de loisirs (activités nautiques, sentiers...), le territoire Ardéchois s'inscrit dans le cadre d'un tourisme familial tourné vers la nature (agrotourisme) et la tranquillité. Celles-ci font l'objet d'une large promotion (carte touristique IGN du bassin versant, topo-guides, plaquettes et dépliants). De nombreuses structures se sont développées pour répondre à la demande touristique croissante : structures d'accueil et d'hébergement, équipements communaux, ... Sa proximité avec le couloir Rhodanien lui confère également une accessibilité importante.

Ainsi, depuis quelques années, le mode d'hébergement sur le secteur se tourne principalement vers les maisons secondaires, puis les gîtes, chambres d'hôtes et camping avec toute la problématique d'assainissement consécutive.

Afin de conforter l'offre touristique départementale et d'accompagner les investisseurs dans leurs démarches, l'Agence de Développement Touristique est chargée d'élaborer pour le compte du Conseil Général des propositions d'orientation pour le schéma départemental de développement touristique, et les mettre en application. Cela passe par l'analyse de l'offre et de la demande touristique d'après le travail de l'observatoire départemental de l'économie touristique ou de prestataires extérieurs. L'Agence de Développement Touristique devient un outil de prospection pour répondre aux besoins du territoire, dans le respect de la politique départementale de développement durable. Enfin, l'Agence de Développement Touristique est chargée d'organiser la promotion et la communication, la mise en marché et la commercialisation des prestations touristiques.

Programme, projets et procédures liés

Dès 1992, le Conseil Général de l'Ardèche a mis en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) en application de l'article L361-1 du Code de l'Environnement. D'après la circulaire ministérielle du 30 août 1988, les PDIPR doivent « favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ».

Le Département a la compétence légale en matière de gestion des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) suite à la Loi sur le sport du 6 juillet 2000. Le Conseil Général est ainsi chargé de mettre en place une Commission Départementale d'Espace Site et Itinéraire (CDESI). Cette commission a pour vocation une meilleure prise en compte de l'environnement dans les sports de nature. L'Ardèche et l'Isère ont fait partie des départements pilotes pour la mise en place de ces CDESI (première commission en 2003).

La CDESI Ardèche comprend entre autres les comités départementaux de sport de nature, l'Agence Départementale du Tourisme (ADT), le Centre de Ressource d'Expertise et de Performance Sportive, le CERMOSEM (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes - Université Joseph Fourier-Grenoble) et deux structures pilotes : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCPP) et le Conseil Général de l'Ardèche.

La FRAPNA Ardèche a été nommée au sein de cette commission afin de réaliser un diagnostic environnemental relatif aux sports de nature. Cette évaluation des enjeux environnementaux a été réalisée

en partenariat avec l'association COHERENCE et le laboratoire SENS (Université Joseph Fourier – Grenoble). Ils ont ainsi défini 3 niveaux d'enjeux possibles selon plusieurs critères : statut réglementaire de l'espace considéré, les biotopes concernés et les espèces présentes. La FRAPNA est toujours active auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans son rôle d'expert scientifique afin d'avoir « une vision cohérente et équilibrée des activités humaines sur un territoire » mais aussi pour sensibiliser les pratiquants.

L'Ardèche a été divisée en 7 territoires homogènes. Pour chaque territoire, la FRAPNA a déterminé un degré de sensibilité lié à la pratique des sports et donné des indications sur sa représentativité (si on le trouve fréquemment ou rarement).

Une clé de détermination et une présentation des habitats et des fiches présentant les espèces à forts enjeux permettent aux sportifs de prendre en compte l'environnement lors de la création ou de l'utilisation d'un espace de pratique (ESI : Espace, Site, itinéraires).

Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée pédestre : Le PDIPR est inclus au PDESI depuis la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 (article 17) qui modifie l'article 50-2 de la loi Sport. Depuis cette date, plus de 15 000 sites, espaces ou tronçons d'itinéraires ont été recensés dans le département.

En Ardèche, toute demande faite pour l'inscription d'un itinéraire à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) est faite au PDIPR et au PDESI simultanément (voir schéma ci-dessous).

Chaque Espace Site et Itinéraire (ESI) est ensuite intégré dans la base de données du Conseil Général par le service de la CDESI puis rendu publique via le site « géosport 07 ».

Chaque Espace Site et Itinéraire (ESI) est ensuite recensé dans la base de données du conseil général au service de la CDESI le « géosport 07 ».

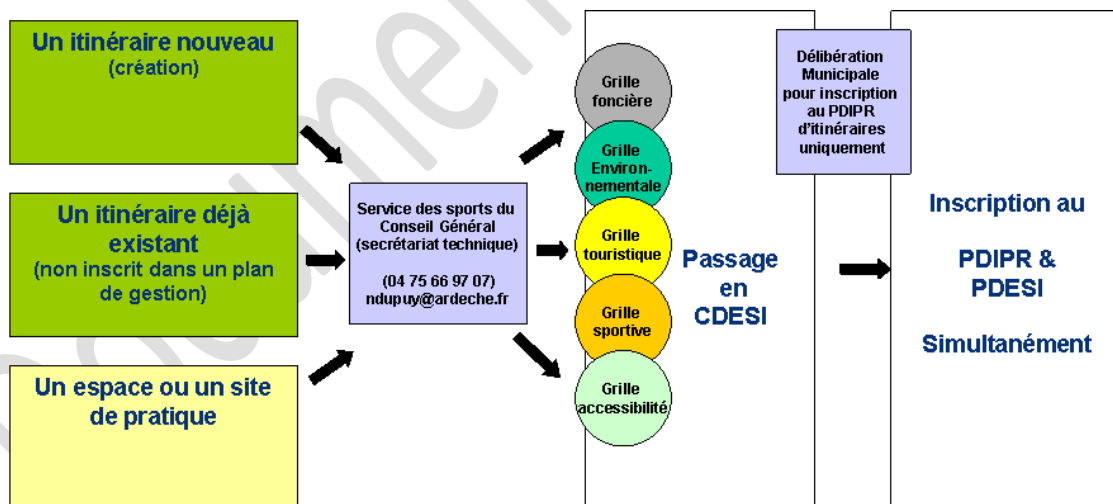


Figure 93 : Schéma de synthèse pour l'inscription de lieux de pratiques sportives – Source www.ardechesports.fr

La carte représentant les activités de loisir (cf. : Atlas –carte 56) recensées sur le site par le Conseil Général 07 et inscrites au PDESI permet de constater que la moitié nord du site est d'avantage concernée par les activités de pleine nature, du type randonnée notamment, que le sud.

Sur le site B6

La vallée de l'Eyrieux fait partie du territoire touristique "Ardèche Plein Cœur" ; seule la commune d'Ajoux appartient au territoire touristique des "Sources et Volcans d'Ardèche". Le tourisme est devenu progressivement une véritable activité économique dans la vallée de l'Eyrieux. En effet, ce territoire bénéficie de réels atouts tels que les paysages (Gerbière de Jonc, Mont Mézenc, vallée de l'Eyrieux, paysage basaltique, les Boutières, etc.), d'infrastructures (sentiers de randonnée pédestre et VTT, Dolce Via, Route des Dragonnades, Belvédères de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, etc.) et un fort patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou historique. Le tourisme est principalement estival de juillet à août.

On retrouve des hébergements touristiques dans la plupart des villages du site B6. Il s'agit principalement de résidences secondaires chambre d'hôte et de gîtes ruraux qui s'inscrivent dans une polyactivité très présente sur le secteur, associée à l'agriculture et l'élevage. Des campings sont installés sur plusieurs communes, généralement aux abords de l'Eyrieux et ses affluents. Cette diversité d'hébergements permet une fréquentation des sites touristiques et l'accès aux loisirs de pleine nature.

Le site B6 s'oriente également vers un tourisme rural, qui englobe le tourisme vert et l'agritourisme.

Plusieurs offices de tourisme sont présentes sur le site B6 :

- Les Ollières-sur-Eyrieux (Eyrieux Centre Ardèche);
- Saint-Sauveur de Montagut (Eyrieux Centre Ardèche);
- Cheylard (Pays du Cheylard) ;
- La voulte-sur-Rhône (Eyrieux-Rhône Véoure) ;
- Saint-Pierreville (Des châtaigneraies) ;

Étiquettes de lignes	Nombre d'équipements	Nombre de lits touristiques
Aire d'accueil camping-car	7	150
Camping à la ferme	3	96
Camping caravaning	19	3502
Centre de vacances	1	77
Gîte d'étape/séjour	5	135
Hébergement insolite	12	80
Hôtel de tourisme	2	47
Hôtel non classé	5	110
Maison d'hôtes	57	416
Meublé et gîte	241	1194
Résidences secondaires	3008	15038
Total général	3360	20845

Tableau 63: Bilan des différents types d'accueil sur le site B6 – Source : ADT 2014

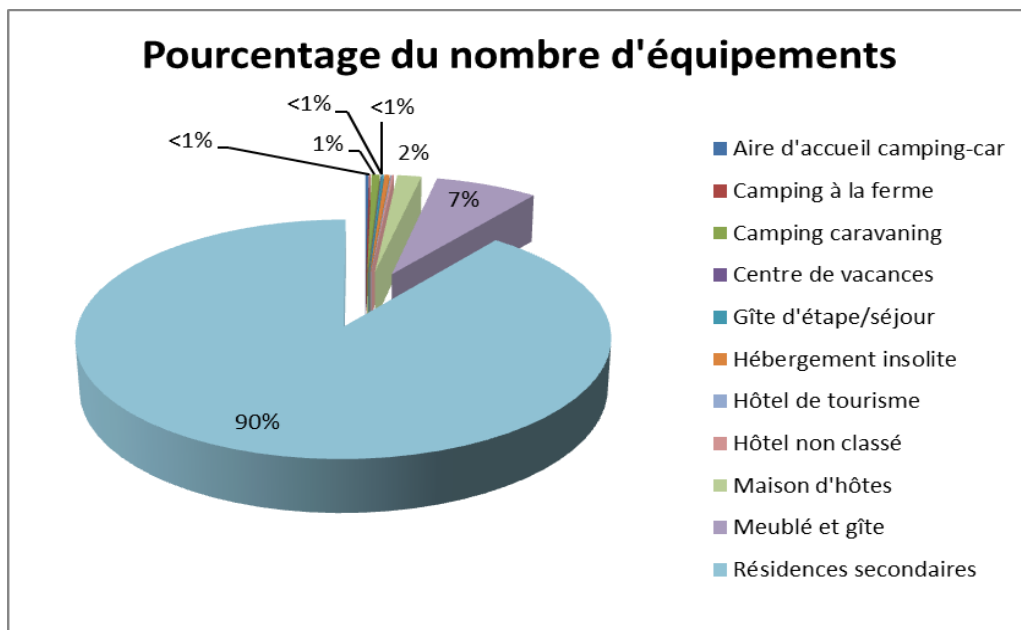


Figure 94: Répartition des équipements touristiques sur le site B6

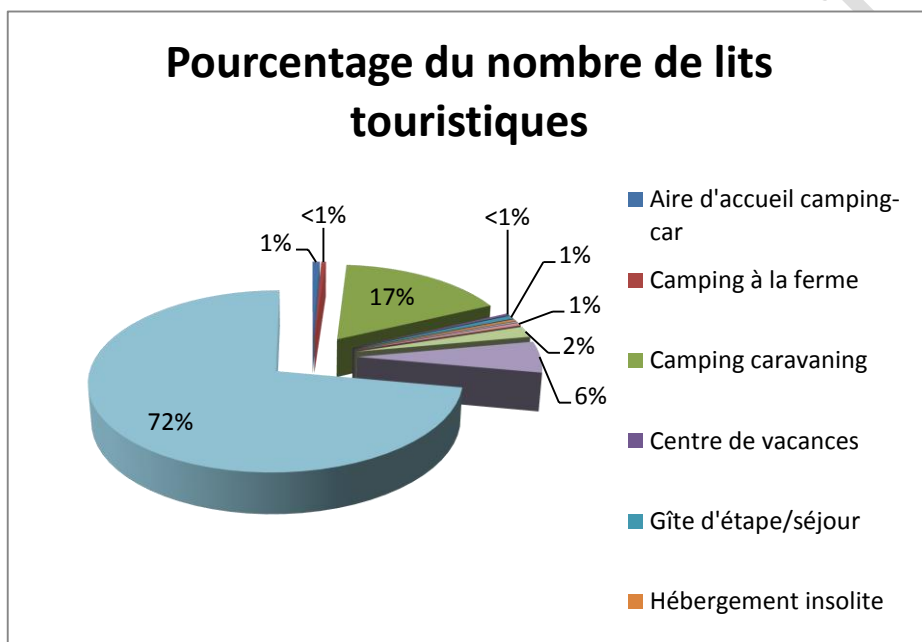


Figure 95: Répartition de lits touristiques sur le site B6

L'essentiel du parc d'hébergement touristique du bassin de l'Eyrieux est composé de résidences secondaires. L'offre d'hébergements touristiques marchands sur le territoire de l'Eyrieux est « restreinte » : les centres de vacances représentent 5 %, les campings représentent 17 % des lits du territoire (1^{er} mode d'hébergement touristique marchand par sa capacité d'accueil), les hôtels 2 % et les gîtes, chambres d'hôtes etc. 8 %. La faiblesse de la capacité d'accueil avait déjà été soulignée en 1999 comme frein au développement touristique et à l'activité économique du territoire, notamment un manque de certaines catégories d'hébergements d'accueil de groupe et d'hôtels. Selon le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV), il n'y a pratiquement plus de lits hôteliers aux normes en Centre Ardèche et particulièrement dans la vallée de

l'Eyrieux. Les résidences secondaires, comptabilisent quant à elles 72 % des lits touristiques « offerts » sur le territoire.

L'essentiel de l'hébergement touristique est donc non-marchand.

Document de travail

LA PÊCHE

En Ardèche

L'activité de pêche est largement développée sur l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ardèche et bénéficie d'une bonne promotion départementale. Il s'agit de 5 000 km de cours d'eau dont 3 500 sont en 1^{ère} catégorie piscicole.

Situation actuelle sur le site B6

La naturalité, les paysages et les potentialités de parcours qu'offrent l'Eyrieux et ses affluents sont des éléments attractifs pour cette activité de loisir. La pêche est pratiquée sur l'ensemble des cours d'eau permanents du bassin de l'Eyrieux. Tous sont classés en première catégorie (salmonidés dominants : truites, ombres...), à l'exception de l'Eyrieux à l'aval de sa confluence avec la Dorne, qui est classée en 2^{ème} catégorie (cyprinidés dominants : gardons, ablettes, brèmes, tanches, barbillons, carpes, brochets...) et du lac aux Ramiers (Vernoux en Vivarais).

4 AAPPMA (Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) gèrent la pêche sur les parties médiane et aval de la vallée de l'Eyrieux, pour lesquelles elles sont attributaires de baux de pêche :

- La Truite Dorne – Eyrieux (Le Cheylard) gère la Dorne, l'Eyrieux autour du Cheylard, l'Aurance, le Glo, le Talaron et ses affluents.
- L'Eyga (Saint-Sauveur-de-Montagut) est compétente sur le territoire de 15 communes du centre Eyrieux, compris les 2 affluents principaux que sont la Gluèyre et l'Auzène (d'où son nom "Eyrieux-Gluèyre-Auzène")
- La Truite Vernousaine (St Apollinaire de Rias) gère la Dunière et ses affluents.
- La Truite du Bas Eyrieux et du Rhône (La Voulte) est compétente sur l'Eyrieux à l'aval de la plaine des Avallons, et sur le Boyon.

Outre les cours d'eau, la pêche est pratiquée sur plusieurs plans d'eau :

- La retenue des Collanges (48 ha de plan d'eau classés en 2^{ème} catégorie – retenue hors périmètre B6), qui comprend un ponton pour les personnes à mobilité réduite;
- Le lac aux Ramiers (2 ha en 2^{ème} catégorie). Il y a un projet de demande de labellisation (nationale) du lac aux Ramiers pour la "pêche en famille". Ce site est pourvu d'un ponton de pêche pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Plusieurs parcours appelés "pêcher sans tuer" (No-Kill) ont par ailleurs été créés : sur la Gluèyre à St-Pierreville, à la confluence Eyrieux/Gluèyre à St-Sauveur-de-Montagut, sur la Dorne (hors B6) au Cheylard et sur le Sérouant, affluent de la Dunière, à Vernoux.

Un hôtel propose un hébergement spécifique pour les pêcheurs (l'Hôtel des Voyageurs à St Pierreville, 11 chambres, 2 étoiles). Il est signataire d'une Charte de qualité spécifique à la pêche, comme 5 autres hôtels ou gîtes du département. Celle-ci l'engage à fournir aux pêcheurs :

- Un local fermé équipé de supports permettant le rangement du matériel ;
- Un ensemble de renseignements relatifs à la pratique de la pêche dans le secteur (réglementation, obtention de la carte, coins pêche) ;

- un accueil personnalisé sur ce thème et la possibilité de prendre les repas à des heures adaptées à la pratique de la pêche.

Tous les types de pêche de loisir sont pratiqués sur le territoire du site B6, les AAPPMA proposent des Ateliers Pêche Nature (APN) pour s'initier ou se perfectionner dans les différentes techniques et connaître les bonnes pratiques pour le respect de la ressource, de l'environnement et des usagers. Plusieurs techniques sont pratiquées en Ardèche :

- la pêche au toc : Cette pêche consiste à capturer la plupart des salmonidés des rivières de haute et moyenne montagne en utilisant des appâts naturels récoltés au préalable sur le lieu de pêche. Ainsi nommée car le pêcheur demeure en contact permanent avec le fil et l'appât, ressentant à la main les fameux tocs ou coups de tête de la truite qui s'en empare. La pêche au toc se pratique généralement dans les cours d'eau de montagne aux courants variés où l'eau est claire et peu profonde et les caches sont nombreuses.
- la pêche au coup : La pêche au coup est une technique qui consiste à attirer le poisson à un endroit déterminé appelé coup. Le principe paraît simple, mais de nombreuses règles doivent être connues en fonction du lieu de pêche et de l'espèce de poisson recherchée. On ne peut pratiquer celle-ci que sur les rivières de deuxième et troisième catégorie (rivière lente, fleuve), les canaux, les étangs. Les espèces de poissons ciblées sont les poissons blancs.
- la pêche à la mouche : Cette technique vise à tromper la truite, comme d'ailleurs les carnassiers en général, à l'aide d'une imitation d'insecte ou d'un leurre très léger fait de plumes et de poils. Elle permet de prendre tous types de poisson dans des milieux variés, par exemple la truite, l'ombre, etc. (eau douce ou eau salée, rivières ou lacs et étangs).
- la pêche aux leurres : Technique de prospection, elle permet de couvrir rapidement de grandes surfaces à la recherche de poissons mordeurs. Il existe une infinité de leurres différents, de par leur action, leur profondeur de nage, leur taille, leur couleur.
- la pêche au vif : Elle consiste à attirer les poissons carnassiers (par exemple silure, brochet, sandre ou perche, en rivière) à l'aide d'un poisson vivant fixé sur l'hameçon.

Les principales espèces présentes sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole sont la Truite fario, le Vairon, le Chabot (absent du bassin versant de l'Eyrieux), le Blageon, le Barbeau méridional, la Loche franche, etc.. La pêche à la truite est largement pratiquée sur l'ensemble des cours d'eau. L'écrevisse à pattes blanches est également pêchée ; sa pêche en Ardèche est limitée à 3 journées par an, fin juillet-début août, car l'espèce se raréfie.

Les espèces présentes sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie appartiennent majoritairement à la famille des cyprinidés ou poissons blancs. Ce sont des poissons vivants dans les eaux plus calmes et peu exigeants vis-à-vis de la température et du taux d'oxygène. Sur le site B6, il s'agit principalement du Brochet, de la Perche commune, du Gardon, de la Carpe et du sandre, ces deux derniers étant répandus au niveau du Rhône. La Truite arc-en-ciel, originaire d'Amérique du Nord, fait l'objet de nombreux déversements sur les plans d'eau ou les secteurs perturbés de seconde catégorie piscicole décrits dans le P.D.P.G. **mais en aucun ne doivent être déversés sur des cours d'eau de 1^{er} catégorie.**

L'ensemble des cours d'eau est fréquenté de façon diffuse par les pêcheurs. Certains des cours d'eau des vallées des Boutières (la Gluère, l'Auzène,..) bénéficient d'une certaine renommée, et sont parcourus par des pêcheurs étrangers. L'offre touristique est en développement avec 5 hébergements « Accueil pêche » sur le territoire du site B6 et des parcours de No-kill.

Cependant, la pêche reste une activité touristique "de niche", pratiquée par un petit nombre de personnes en dehors d'un loisir "local". Les pêcheurs sont très majoritairement des hommes, ce qui réduit la fréquentation des couples et des familles et pose la question d'activités complémentaires à proposer.

Les effectifs de pêcheurs sont en régression constante depuis une vingtaine d'années. En 2005, 1 251 697 pêcheurs ont acquitté la taxe piscicole pour pouvoir pratiquer leur activité. Entre 1995 et 2005, la baisse atteint - 553 911, soit près d'un pêcheur sur trois en moins en l'espace de 10 ans (- 30,68%) (Source Eau France).

Au plan local, l'érosion du nombre de pêcheurs est également réelle. On note une diminution de 40% du nombre de pêcheurs adhérents des AAPPMA du bassin (hors Embroye et Turzon) en 25 ans.

AAPPMA	Siège social	Nombre d'adhérents			
		1985	1995	2010	2013 (données questionnaires)
La Truite Dorne-Eyrieux	Le Cheylard	811	838	651	
L'Eyga	Les Ollières	848	567	792	300
La Truite Vernousaine Vernoux	St Apollinaire	612	991	491	
La Truite du Bas Eyrieux et du Rhône	La Voulte-sur-Rhône	1712	704	600	
TOTAL		3 983	3 100	2 534	

Tableau 64 : Nombre d'adhérents des AAPPMA du territoire (SMEC, 2013)

Résultats de la concertation et de la collecte d'information auprès des acteurs locaux

Les résultats des questionnaires sur la thématique pêche ont permis de mettre en avant plusieurs problématiques. L'AAPPMA de Vernoux comptait 686 cartes en 2011 dont 96 journées. Elle pratique une gestion patrimoniale halieutique. Selon eux il y a une diminution des populations de truites et de vairons et une augmentation et apparitions d'espèces nouvelles. Il n'y a pas d'érosion mais un ensablement des cours d'eau. Les principaux conflits d'usage que cette AAPPMA rencontre est l'interdiction d'accès à certaines zones par des propriétaires.

L'AAPPMA au Cheylard a également constaté une érosion des berges, le développement d'espèces invasives comme la renouée du japon, ainsi que le manque d'entretien des ruisseaux se refermant au niveau des berges. Elle déplore qu'aucun suivi des actions de débroussaillage ne soit réalisé. Les problématiques qui contraignent l'activité de la pêche résident dans la présence de pompes dans les ruisseaux et de microcentrales électriques. Cette AAPPMA poursuit une gestion du territoire, avec le nettoyage et l'entretien des berges de la retenue des Collanges. Elle propose que les actions à mettre en œuvre sur le territoire B6

comprennent l'éradication de la renouée du japon et une solution par rapport à l'érosion en aval de la retenue des Collanges.

L'AAPPMA EYGA constate une forte dégradation des milieux, au niveau de l'Eyrieux, notamment avec une forte érosion et un ensablement des parties hautes. De plus, selon l'AAPPMA les milieux sont fragilisés par la pollution, la production hydroélectrique, les STEP inadaptées (Cheylard) ou inexistantes (Albon). Le barrage des Collanges est, selon l'AAPPMA, situé sur une ancienne décharge d'ordures ménagères et industrielles et accentue l'enfoncement du lit mineur de l'Eyrieux qui entraîne le déchaussement de certains ouvrages (digue à Saint-Laurent-du-Pape et le Seuil au niveau de la Dunière). La retenue des Collanges, le canoë en période de reproduction piscicole et la baignade sont les principaux freins à l'activité de la pêche et les conditions de vie des espèces piscicoles.

Ainsi, d'après les APPMA, le développement de la pêche dans le bassin de l'Eyrieux est contraint :

- par les potentialités du milieu lui-même, avec une qualité des eaux et du milieu insuffisante sur les secteurs aval (qualité des eaux dégradée, étiages sévères, présence d'infranchissables...);
- par la sensibilité des cours d'eau amont, classés en 1^{ère} catégorie, pour certains situés dans des milieux naturels protégés, et pour lesquels une augmentation de la pression de pêche n'apparaît pas souhaitable à première vue ;
- par des modifications de l'hydrogéomorphologie des cours d'eau (ensemblement, accélération de l'écoulement sur certaines zones, enfoncement du lit mineur et érosion des berges, etc.).

Interactions avec le site B6

L'activité de la pêche, dans le cadre de la réglementation en vigueur, n'entraîne pas de perturbation significative. L'activité de pêche telle que pratiquée aujourd'hui sur le site B6, promeut via la Fédération Départementale de Pêche (FDP) d'Ardèche et les AAPPMA, des pratiques respectueuses des milieux et de la ressource piscicoles :

- par la sensibilisation du grand public et de scolaires au travers des Ateliers Pêche Nature (APN) ;
- la mise en place de parcours « No-Kill ».

La FDP d'Ardèche participe à la mise en place d'un observatoire des captures de grands salmonidés et de lamproies sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, et donc assure une veille écologique sur l'état de conservation de ces espèces. Plus largement, la pratique de la pêche sur l'ensemble du territoire pourrait permettre de connaître les tendances évolutives des populations piscicoles mais aussi des espèces exotiques envahissantes.

En parallèle, les lâchers de truites arc-en-ciel peuvent entraîner des compétitions interspécifiques, notamment au moment du frais (destruction du frais de la Truite fario par l'espèce introduite). Il faut donc veiller à ce que les prescriptions du PDPG soient respectées (pas de déversement de truite Arc en ciel dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie). L'activité de pêche accélère également la propagation de maladies (aphanomicose), et peut constituer un dérangement par la fréquentation régulière et importante de certains sites à des périodes sensibles de reproduction de la faune fréquentant les bords de cours d'eau et de destruction d'habitats par le piétinement répété au niveau des berges.

Enfin, il faut également veiller à ce que les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie le restent. L'apparition de tronçons en 2^{ème} catégorie ou le classement de retenues, lac, etc. en 2^{ème} sur les réseaux hydrographiques de 1^{ère} catégorie est à proscrire.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Loisirs de pêche	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Parcours no-kill : protection des populations ☺ Sensibilisation sur la protection des milieux naturels (APN) 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Lacher de poissons (notamment lâchers ponctuels de truites arc-en-ciel) qui ajoute de la compétition inter espèce (zone de frais) ☹ Présence de retenues classées en 2^{ème} catégorie sur des cours d'eau de 1^{ère} catégorie
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Entretien des cours d'eau, ☺ Veille écologique sur les cours d'eau. ☺ PDPG en cours de révision : plan ciblant de la préservation des milieux et des espèces aquatiques (positif s'il prône une gestion patrimoniale des cours d'eau de 1^{ère} catégorie et si il est respecté localement) 	<ul style="list-style-type: none"> ☹ Concurrence entre espèces piscicoles autochtones et allochtones (renforcement des populations pêchées) Propagation de l'aphanomicose par le matériel et mes vêtements (risque sanitaire) ☹ Dérangement de la faune et piétinement d'habitats rivulaires.

Tableau 65: Bilan des impacts avérés et potentiels de la pêche sur les milieux naturels

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pratique de la pêche pourrait se développer dans les prochaines années si l'offre touristique augmente sur ce secteur, si la qualité des cours d'eau est améliorée notamment sur la partie aval de l'Eyrieux et si les AAPPMA sont impliquées dans plusieurs mesures de gestion du site (débroussaillages, suivis, et veille sur les espèces invasives)

D'après les AAPPMA, l'activité de pêche se trouverait améliorée si une limitation des installations de microcentrales serait instaurée et si l'ensablement de certaines zones des cours d'eau pourrait être diminué.

Programme, projets et procédures liés

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) est un document technique général de diagnostic de l'état des cours d'eau, avec pour conclusions des Propositions d'Actions Nécessaires (P.A.N.) et des propositions de gestion piscicole.

Le P.D.P.G. est à la charge de la Fédération de Pêche. Les P.G.P. sont à la charge des détenteurs du droit de pêche (dont les A.A.P.P.M.A.) pour une durée de 5 ans. Les P.G.P. doivent être cohérents avec le P.D.P.G. et être approuvés par le Préfet.

Lois et règlements sur la pêche.

Schéma de Vocation Piscicole du département de l'Ardèche.

Principaux interlocuteurs

Syndicat Mixte Eyrieux Clair

FDPPMA 07

AAPPMA

DDT07

ONEMA

LA CHASSE

En Ardèche

La Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche (FDC Ardèche) rassemble 16 administrateurs fédéraux, 14 Associations de chasses spécialisées, 500 détenteurs de droit de chasse (ACCA, AICA, Chasse privées, ONF) et 12 500 chasseurs Ardéchois.

La Fédération Départementale des Chasseurs

Les Fédérations Départementales des Chasseurs (FDC) sont des « associations loi 1901 ». Elles ont été créées en 1923, et sont devenues, au fil des réformes successives, des associations originales chargées à la fois de représenter les intérêts cynégétiques et de collaborer aux aspects environnementaux de la politique d'aménagement du territoire. Elles sont éligibles à l'agrément au titre de la protection de la nature (article 14 de la loi n° 2008-1545 du 31 décembre 2008).

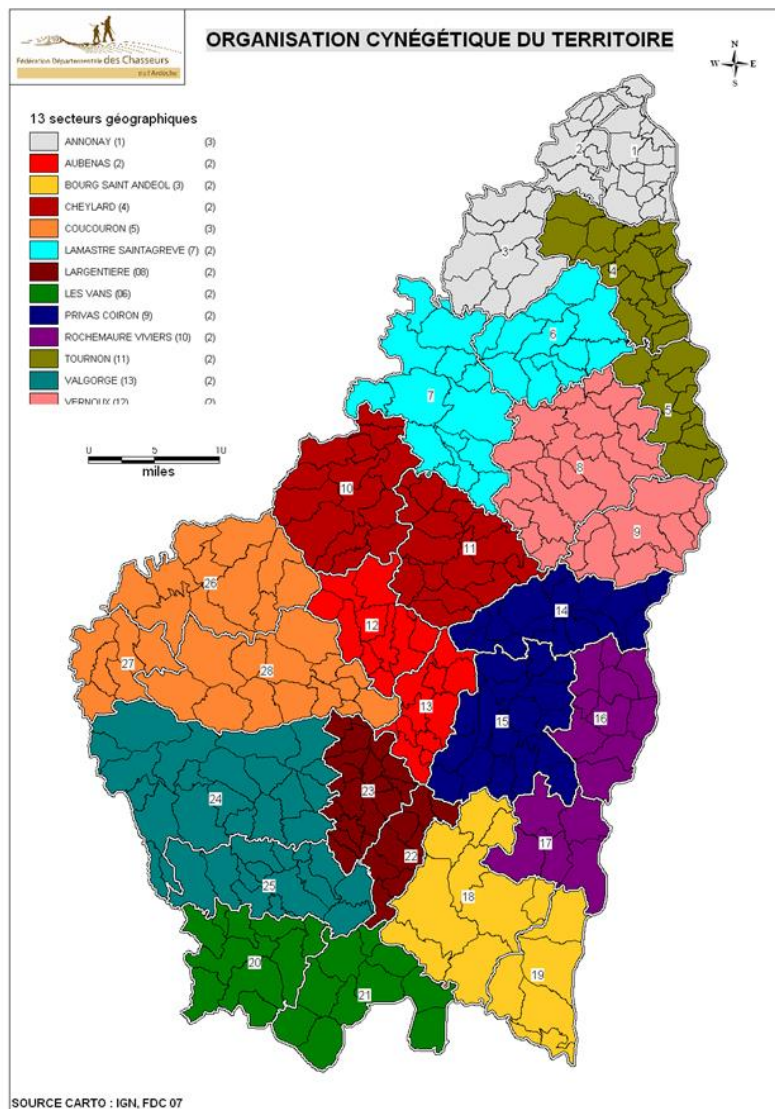
Elles représentent officiellement la chasse dans leur département auprès des administrations et des élus en les conseillant et en défendant les intérêts des chasseurs.

Les FDC organisent et structurent la chasse dans chaque département. Pour ceci, elles assurent différentes missions :

- participent à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats ;
- assurent la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de leurs adhérents.
- apportent leur concours à la

prévention du braconnage. Elles conduisent des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs « *et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers* » ;

- coordonnent les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées ;
- conduisent des actions de prévention des dégâts de grand gibier et assurent l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du Code de l'Environnement ;



- élaborent, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de « l'article L. 425-1 » ;
- apportent leurs concours à la validation du permis de chasser ;
- Forment les chasseurs et du grand public.

Chacune des fédérations départementales de France réalise donc son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Celui-ci est un outil de planification de la gestion et de la pratique cynégétique pour une durée de 6 ans. Dans ce cadre, les SDGC incluent un nombre important d'orientations, de programmes de gestion cynégétique et d'aménagement de l'espace, contribuant au développement et à la mise en valeur des territoires ruraux.

Les Associations spécialisées

Les associations spécialisées participent à l'animation du monde cynégétique en termes d'actions, de réseaux et d'événementiels. Elles constituent un appui précieux pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche. Les associations spécialisées agissent en faveur de la défense d'une chasse raisonnable et durable et d'une pratique cynégétique dans le respect de l'éthique.

L' Association de Chasse Communale Agréée

Cette association a pour but, dans le cadre du Code de l'Environnement, d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage, dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique (minimum 10% de son territoire chassable en réserve de chasse et de la faune sauvage institué par arrêté préfectoral), l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion, ainsi que du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages. Elle est coordonnée par la Fédération Départementale des Chasseurs. Elle collabore avec l'ensemble des partenaires du monde rural et, en particulier, avec la commune de son territoire.

Les réserves de chasse et de la faune sauvage

Les réserves de chasse et de faune sauvage ont pour but de protéger les espèces animales et leurs habitats afin d'assurer la conservation de la biodiversité, dans le cadre d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'une gestion cynégétique durable. Chaque ACCA a l'obligation de détenir au minimum 10% de son territoire chassable en réserve de chasse et de la faune sauvage institué par arrêté préfectoral. Cela représente plus de 50 000 hectares pour le département de l'Ardèche.

Ces réserves ont pour vocation de :

- Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- Contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

L'enjeu est bien aujourd'hui d'intégrer les principes du développement durable dans l'activité cynégétique et de renforcer le rôle des acteurs cynégétiques dans les réseaux œuvrant pour la conservation de la biodiversité. Selon la FDC Ardèche, « *Dans notre perception très rurale et pragmatique de l'espace, les espaces naturels et ruraux doivent rester des territoires ouverts et d'échanges où les activités humaines et la*

chasse en particulier doivent pouvoir continuer à exister, dans le respect de la bonne conservation des sites et des espèces. »

Situation actuelle

Le territoire du site B6 est **organisé autour de 58 structures cynégétiques** communales de type « associatif », ainsi que de quelques chasses privées et lots ONF.

Parmi les structures, on compte :

- **33 Associations Communales de Chasses Agréées**
- **6 Associations Inter-Communales de Chasses Agréées**
- **17 structures cynégétiques du type « chasse privée »**
- **2 structures cynégétiques du type « Lots ONF »**

Les effectifs totaux de chasseurs sur ce site sont d'environ **1500 pratiquants**, dont une majorité sont des chasseurs de grands gibiers. D'autres modes de chasse coexistent, la chasse du petit gibier, la chasse du gibier d'eau, la chasse aux migrateurs, la chasse à courre, ainsi que la chasse au vol.

Selon la FDC Ardèche, « le chasseur occupe une place importante sur la scène locale, tant pour son rôle de régulateur des espèces que pour son rôle de sentinelle de la nature. Les chasseurs, par leur présence sur le terrain et leur connaissance de la faune sauvage, constituent le meilleur réseau humain de surveillance sanitaire de la faune sauvage. Le chasseur est un acteur majeur pour l'environnement comme pour la santé publique. De même, le chasseur est impliqué localement, son activité engendre une économie locale (trajet, location, auxiliaire de chasse...). »

Les chasseurs gèrent un réseau de 339 réserves de chasse et de faune sauvage représentant une surface de plus 50 000 ha à l'échelle départementale, soit **3 815 ha sur ce site (cf. Figure 87)**.

L'organisation cynégétique du territoire s'articule en 28 unités de gestion, zones caractérisées par une homogénéité des milieux naturels, agricoles et forestiers. La rivière « Eyrieux » est souvent décrite comme une limite naturelle, ce site chevauche naturellement 4 entités géographiques cynégétiques : les unités de gestion 3b, 3c, 4b et 5a.

Les pratiques cynégétiques sur le site B6 sont les suivantes :

- Le sanglier avec un prélèvement 2014/2015 de 2089 individus ;
- Le chevreuil avec un prélèvement 2014/2015 de 566 individus ;
- Le lièvre d'Europe et la perdrix rouge ;
- Mais aussi les espèces gibiers migratrices (pour exemple la bécasse des bois, et le pigeon ramier). La chasse à la Bécasse des bois en chien d'arrêt se développe. Un prélèvement Maximal Autorisé (PMA) de la Bécasse des bois a été mis en place en 2012, limitant les prélèvements à 30 individus par chasseur et par saison ;
- Chasse à la hutte ou à la passée pour le gibier d'eau (Canard colvert, Bécassines, Sarcelles d'hiver, etc.)

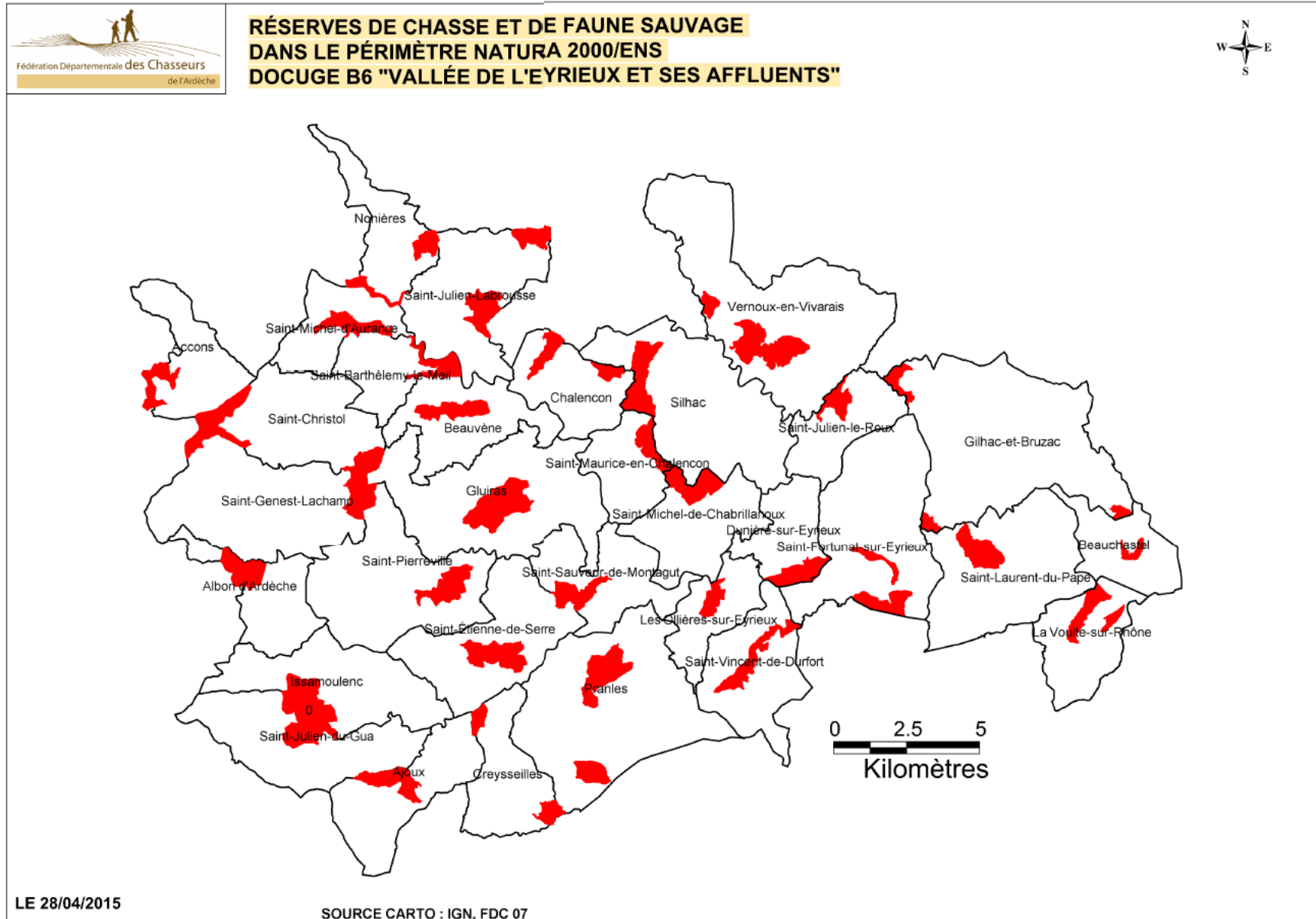


Figure 96: Localisation des réserves de chasse sur le site B6 (Source: FDC 07)

La période de chasse débute courant septembre pour se terminer fin février. Une ouverture anticipée dès le mois de juin, est souvent nécessaire et exceptionnelle. A la demande des agriculteurs et des forestiers, les chasseurs participent à des actions de chasse, afin de diminuer les dégâts aux cultures agricoles ou aux plantations forestières qu'occasionne la présence du grand gibier. Des fermetures de la chasse durant la saison interviennent afin de répondre à la biologie des espèces.

Selon le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de l'Ardèche, le petit gibier (lièvre, perdrix rouge, lapin de garenne, etc.) est en baisse depuis les années 90, malgré les lâchers, ce constat est corroboré par les ACCA du site B6. Cette diminution serait due selon certaines ACCA à l'utilisation de produits phytosanitaires et des engrais, ainsi qu'à une surpopulation de nuisibles de toutes sortes. Les conséquences de cette baisse sont variables suivant l'espèce, selon le SDGC. En effet, la diminution du nombre de chasseur sur certaines communes (donc moins de lâchers et de prélèvements), les conditions climatiques, et la fermeture de milieux sont également en cause. Les années 1960-1975 sont des années de profondes mutations environnementales. La déprise agricole, l'abandon des fermes favorisent le développement des landes et des friches et les boisements naturels ou programmés transforment le paysage. Ces changements structurels du biotope favorisent le développement du grand gibier au détriment du petit, qui à l'inverse, se raréfie. Ainsi, les populations de sangliers et de chevreuils sont sur les deux départements en nette augmentation. Le sanglier est particulièrement abondant dans cette partie du département, depuis les opérations de lâchers et d'agraineage des années 70. L'analyse des prélèvements montre que les populations ont été multipliées par 3,5 en moins de 10 ans selon le SDGC. Le sanglier utilisant toutes les opportunités alimentaires présentes sur un territoire donné, il s'ensuit que les cultures agricoles sont particulièrement touchées. Il s'adapte à tous les milieux, et sa présence aux abords des habitations est fréquente et est l'objet de nuisances, de dégradations et de dangers divers (jardins, pelouses, collisions, etc. ...). La fédération gère intégralement la procédure administrative d'indemnisation, traite un volume de 600 à 800 dossiers toutes cultures agricoles confondues (céréales, prairies mais aussi tomates, cultures semences ...) par an, et forme des estimateurs indépendants aux obligations de la réglementation en cours.

A noter qu'en 2013 a été mis en avant une mortalité inquiétante de sangliers, particulièrement sur le site B6 et à sa proximité. Après différentes investigations et analyses diligentées par la préfecture et l'ONCFS, il a été mis en évidence une épidémie : l'œdème du sanglier. Cette épidémie sévit généralement dans les élevages porcins hors-sol, le constat de cette épidémie en Ardèche fut une première mondiale. Depuis lors, un suiv de l'évolution de cette maladie a été mis en place ainsi qu'un programme de recherche pour comprendre le déclenchement de l'épidémie en Ardèche.

Le chevreuil s'alimente principalement de végétaux ligneux et semi-ligneux du type ronces et de jeunes pousses arboricoles des cultures agricoles et forestières. Les dégâts sur les arbres fruitiers sont constatés à l'échelle du département, la FDC07 traite entre 20 et 40 dossiers d'indemnisation par an. Cette espèce fait l'objet d'un plan de chasse dont les quotas et les prélèvements sont attribués par la commission départementale. Les attributions ont été multipliées au niveau départemental par 3.80 en moins de 10 ans, soit une progression annuelle, en fonction des années, de 500 à 900 animaux selon le SDGC de 2008.

Résultats de la concertation et de la collecte d'informaion auprès des acteurs locaux

Les questionnaires thématiques transmis en 2013 ont permis de mettre en avant le besoin de concertation et de prise en compte de l'activité de chasse dans la mise en place de site Natura 2000, car souvent ces outils de protection sont vécus comme des contraintes réglementaires, qui se surajoutent à d'autres déjà existantes. Lors de l'atelier de travail sur les activités de loisir qui s'est déroulé à Saint-Sauveur de Montagut

le 26/11/2013, le monde de la chasse a été peu représenté, seul M.Freschet, de la Fédération Départementale des chasseurs de l’Ardèche représenté cette activité.

Les questionnaires ont permis de répertorier les différents types de gestion du territoire que les chasseurs assurent tout au long de l’année. Il s’agit en priorité de débroussaillages, d’entretiens des chemins, la mise en place de cultures à gibiers et de lâchers. Des comptages sont également réalisés par les chasseurs, comme sur la commune Beauchastel où des comptages sont effectués sur les populations de lièvres d’Europe, de Bécasses des bois et de chevreuils. En octobre, un comptage et un suivi des Pigeons ramiers et des grives est également effectué.

Interactions avec le site B6

La pratique de la chasse, dans le cadre de la réglementation en vigueur, n’entraîne pas de perturbations significatives. Cependant, les effectifs importants de sangliers sont à l’origine de dégâts importants sur les sols, sur les terres agricoles ainsi que sur les berges de certains cours d’eau. La régulation réalisée par les chasseurs semble insuffisante. Les chasseurs, dans le cadre des associations ou à titre personnel, participent à l’entretien des chemins et sentiers qui parcourent le bassin versant. Les ACCA ont l’obligation de mettre en réserve de chasse un territoire correspondant à au moins 10 % de leurs superficies.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Loisirs de chasse	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Suivi de la petite faune cynégétique (diversité d’espèces) ☺ 10 % de réserves de chasse et mise en place de cultures à gibiers 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Facilitation de la pénétration sur le site par l’entretien des sentiers ⊗ Effectif croissant des sangliers à l’origine de dégâts importants sur les cultures (notamment lmes prairies) et les berges de certains cours d’eau etc.
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Entretien des milieux ouverts, bois et lisières ; ☺ Limite les dégâts sur les cultures. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Destruction ponctuelle d’espèces protégées par des tirs (rapaces, etc.). ⊗ Participation de la chasse au dérangement de la faune, au bruit, à la pollution (déchets, voitures, munitions usagées, dépôts sauvages, saturnisme ?, etc.) et au piétinement de la flore.

Tableau 66: Bilan des impacts avérés et potentiels de la chasse sur les milieux naturels

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pratique de la chasse ne devrait pas connaître d’évolution majeure dans les prochaines années. Les Associations Communales de Chasse, en accord avec les propriétaires des terrains, pourraient être impliquées dans la gestion écologique du site (formation, assistance technique, suivi et amélioration des populations de petits gibiers, régulation des populations de sangliers, soutien à la mise en œuvre d’actions, etc.). Il convient également de maintenir l’équilibre alimentaire des chaînes trophiques en préservant la peite faune cynégétique et en limitant les populations de sangliers.

Programme, projets et procédures liés

Schéma départemental de gestion Cynégétique de l’Ardèche (en cours de révision) : Ce document établi conformément aux dispositions législatives des articles L.425-1 et L.425-2 du code de l’environnement constitue le fondement de la politique cynégétique mise en œuvre par la fédération départementale des chasseurs pour les 6 prochaines années. Le schéma départemental de gestion cynégétique prévoit

notamment les mesures permettant d'atteindre ou de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et les dispositions incontournables en matière de sécurité à la chasse pour les chasseurs et les autres utilisateurs de la Nature. Ces points particuliers feront l'objet d'une attention spécifique dans leur mise en œuvre.

Plan de chasse chevreuil: Le chevreuil est une espèce grand gibier soumis à plan de chasse dont les quotas de prélèvements sont attribués aux détenteurs de droits de chasse sur leur demande. Une commission départementale, présidée par Monsieur le Préfet, se réunit deux fois par an pour l'attribution de ces quotas. Le détenteur se voit signifié par arrêté préfectoral une attribution avec un seuil maximal et un seuil minimal, ce dernier fait l'objet d'une obligation de réalisation et représente en moyenne 80% du quota attribué.

Le Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) de la Bécasse des bois : Pour mesurer et maîtriser les prélèvements de la Bécasse des bois, améliorer la connaissance de l'espèce et assurer la pérennité de sa chasse, un prélèvement maximal autorisé (PMA) national de 30 bécasses par chasseur et par saison cynégétique a été instauré par arrêté ministériel sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Réserves d'associations communales de chasse : Les ACCA ont obligation de mettre 10% de leur territoire en réserve (application des articles L. 422-23 et R. 422-65 à R. 422-68 du code de l'environnement). Tout acte de chasse y est interdit. Toutefois, l'arrêté d'institution peut prévoir la possibilité d'exécuter un plan de chasse ou un plan de gestion, lorsque celui-ci est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et agro-sylvocynégétiques. Des suivis peuvent être également autorisés dans la réserve.

Les orientations régionales de la gestion de la Faune et de ses habitats

Principaux interlocuteurs

- ACCA des communes concernées
- Chasseurs
- Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche
- ONCFS

LES SPORTS D'EAUX VIVES

Situation actuelle sur le site B6

➤ Canoë-kayak

L'Eyrieux est navigable d'Intres jusqu'au Rhône. L'Auzène, la Dunière et la Gluèyre peuvent également être naviguées occasionnellement, lorsque les conditions de débit sont satisfaisantes pour des personnes aguerries.

A part sur le Moyen et le Bas Eyrieux, les parcours courts d'eau présentent des risques pour la navigation liés à la présence de nombreux sauts, barrages, blocs, seuils (naturels ou non) et secteurs de gorges qui induisent des conditions d'écoulements perturbées et dangereuses pour la navigation. Certains passages sont infranchissables et nécessitent des portages.

Sur la moyenne vallée l'Eyrieux, divers aménagements (glissières à canoë sur les seuils notamment) ont été réalisés à partir de 1981 (glissière du Moulinon). Sur le tronçon le plus fréquenté (des Gorges de l'Eyrieux aux Ollières), 5 barrages sont équipés : Bourgeas, le Moulinon, l'Onde, la Rampe Rouge et les Ollières (aval du pont).

Tous les parcours, à l'exception du Moyen et du Bas Eyrieux La Dunière ainsi que la Gluèyre, sont fréquentés très occasionnellement par des pratiquants "experts" en (club ou le plus souvent en individuels), bien équipés (bateaux de haute rivière, équipement individuel complet avec casque, cordes pour assurer la sécurité sur les passages délicats...). Ces deux cours d'eau tels que la Dunière ou la Gluèyre ont une renommée que l'on peut qualifier de mondiale pour les pratiquants de cette discipline.

Par ailleurs, des compétitions de descente sont organisées régulièrement dans les gorges de l'Eyrieux en amont des Ollières-sur-Eyrieux ;, depuis qu'en 1957, l'Eyrieux a accueilli le premier critérium du département de l'Ardèche.

Une pratique commerciale existe sur un court tronçon (5 km) sur les communes de St Sauveur-de-Montagut (embarquement à l'amont du Moulinon) et des Ollières-sur-Eyrieux (arrivée sur la plage de la Théoule). Elle est le fait d'un seul prestataire : Eyrieux Sports, basé à St Sauveur-de-Montagut. Celui-ci emploie jusqu'à 9 personnes en saison. Il déclare organiser, les jours de pointe, un maximum de 80 à 90 descentes, et ne pas souhaiter augmenter cette capacité, ceci afin de respecter la sensibilité du site. Quelques structures (campings notamment) louent également des canoës, pour une pratique libre qui se fait le plus souvent sur de petits tronçons ou sur des plans d'eau localisés à l'amont de seuils.

La présence de nombreux infranchissables, seuils et barrages, rend les parcours difficiles et fractionnés, avec des portages parfois longs et pénibles, d'autant que les sentiers de contournement sont rarement aménagés.

Globalement, il semble y avoir que peu de conflits d'usage entre kayakistes et pêcheurs sur les rivières du bassin. La relativement faible fréquentation est garante de la bonne entente entre usagers. Sur la Gluèyre, un accord oral a été passé entre les kayakistes locaux et les pêcheurs : les kayakistes ont convenu de ne pas descendre la partie en amont du pont de Champlavier lors de la période de pêche, car c'est une partie qui est utilisée par les pêcheurs à la mouche adeptes du "no-kill". Ponctuellement, sur le tronçon le plus fréquenté (St Sauveur-de-Montagut / les Ollières-sur-Eyrieux), certains propriétaires de berges peuvent être excédés par la présence des kayakistes en été. Plusieurs d'entre eux ont posé des panneaux "propriété privée".

En revanche, la gestion des barrages semble poser des problèmes. Au niveau du barrage des Collanges, un lâcher d'eau est généralement effectué début mai, pour permettre le bon déroulement des compétitions

de canoë-kayak. Les pêcheurs se plaignent que ce lâcher, effectué durant la période de frai des brochets, entraîne la découverte des frayères en queue de retenue par abaissement de la ligne d'eau (vidange partielle). Par ailleurs, les kayakistes signalent que des lâchers d'eau non programmés, en provenance de l'un ou l'autre des barrages des gorges, rendent leur activité parfois difficile, voire dangereuse.

➤ **Le canyoning et la randonnée aquatique**

Le ruisseau de Rioufol, petit affluent rive droite de l'Eyrieux localisé sur la commune de Gluiras, est pratiqué en canyoning. L'accès se fait par une petite route desservant le hameau des Geys, et l'arrivée est à proximité du Pont de Moulinas. Ce parcours n'est pas équipé. Bien que recensé dans certains topoguides, il semble ne présenter que peu d'intérêt. Il n'est pas fréquenté par les professionnels.

Les gorges de la Gluèyre sont parcourues en **randonnée aquatique** (parcours alternant nage et marche dans l'eau, sans corde), y compris dans le cadre d'une pratique commerciale encadrée par des moniteurs professionnels (ceux d'Eyrieux Sports notamment).

D'autres cours d'eau sont ponctuellement descendus en "Nage en Eau Vive" ou "hydrospeed" (descente avec palmes et flotteur). Nous n'avons pas d'information sur les itinéraires parcourus. D'après la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin "Nage en Eau Vive", l'Eyrieux, la Dunière, et la Gluèyre, sont considérées comme "navigables".

En revanche les cours d'eau n'ont pas un débit suffisant, en été, pour d'autres pratiques du type rafting, "hotdog", etc.

Le département de l'Ardèche n'est pas une destination privilégiée par les pratiquants de canyoning comme peuvent l'être le Vercors ou les Alpes du Sud. On ne vient pas en Ardèche pour "faire du canyon" mais on effectue une descente par opportunité, en complément d'un séjour, le côté peu sportif étant, selon les spécialistes, compensé par la beauté des paysages.

Quelques professionnels sont établis sur le territoire ou à proximité :

- Eyrieux Sport, basé aux Ollières-sur-Eyrieux, dont l'activité principale est le canoë-kayak, mais qui offre aussi des sorties canyoning et randonnée aquatique.
- Deux guides indépendants basés à la Voulte-sur-Rhône, proposent également des sorties escalade ou canyoning.

Faute d'une offre et de potentialités suffisantes, il n'y a pas vraiment d'enjeu de développement touristique lié à la pratique du canyoning dans le bassin de l'Eyrieux. En revanche, ces activités, ludiques, accessibles à un large public notamment aux jeunes, avec un encadrement adapté, peuvent offrir une activité complémentaire intéressante.

Toutefois, elles peuvent également poser des problèmes :

- de conflits d'usage, avec les propriétaires riverains ou avec les pêcheurs.
- d'atteinte à l'environnement, lorsque les passages répétés des pratiquants entraînent le piétinement de zones de frayères, ou de pontes ou d'une flore fragile.

Interactions avec le site B6

Les activités liées à la rivière sont le principal attrait touristique sur lesquelles repose actuellement l'économie du secteur.

Néanmoins, la fréquentation importante des milieux aquatiques en période estivale semble être à l'origine d'altération des milieux naturels (piétinement de la végétation des berges, altération du fond des cours

d'eau, réchauffement des eaux par construction de mini-barrages, pollution, etc.) et de dérangement des espèces, particulièrement sur la Gluère..

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Sports d'eaux-vives	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Sensibilisation du public sur les richesses biologiques présentes ; ☺ Amélioration des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Lâcher d'eau pour les compétitions en période de frai et de reproduction d'amphibiens ⊗ Piétinement des espèces de la flore patrimoniale ; ⊗ Perturbation de la faune (, poissons, amphibiens, chiroptères) ; ⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ;
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Modification du régime hydrique et des paramètres physico-chimiques du cours d'eau suite à la construction de petits barrages ou retenues d'eau ; ⊗ Erosion des sols.

Tableau 67 : Impacts des sports d'eau vive sur les milieux naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Les effets des activités touristiques sur les milieux représentent une problématique forte : l'érosion des berges, la destruction de la végétation aquatique, la variation de débit, le raclage du substrat, le dérangement de la faune aquatique...

Le développement incontrôlé du tourisme lié à la fréquentation de masse pourrait en effet entraîner des dégradations de nature à perturber le site et susceptibles de remettre en cause les bases même de son existence d'autant que les potentialités touristiques reposent notamment sur le cadre naturel du site B6.

Des actions sont engagées via le contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon sur la thématique « Tourisme et gestion de la ressource en eau », notamment au travers de l'objectif 11 du plan d'action « Soutenir le contrat de rivière par des actions de communication, sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement » qui sont développées en trois points :

- Mettre en oeuvre un plan de communication pour inciter aux bonnes pratiques au travers de publications, d'actions de sensibilisation /communication et d'organisation d'événementiels sur tout le bassin et les 58 communes adhérentes
- Connaître la vulnérabilité des rivières vis-à-vis de la baignade par la réalisation de 12 profils de baignade répartis sur l'Eyrieux (Devesset, Le Cheylard, Les Ollières, Dunière/Eyrieux Fortunat), la Saliouse (Lachapelle sous Chanéac, St Martin de Valamas), l'Eysse (Arcens, St Martial), La Dorne (Dornas), la Gluère (St Sauveur de Montagut/Gluiras) et la Dunière (lac aux Ramiers à Vernoux).
- Permettre la découverte et l'interprétation du patrimoine naturel et hydraulique du bassin par l'aménagement de 9 sites grâce à des médias adaptés ludiques et pédagogiques. Ces aménagements seront répartis sur tout le territoire : Haut Eyrieux (Intres/St Martin), Le Cheylard, Les Nonières, vallée du Talaron, Pont de Chervil, Les Ollières, St Laurent du Pape, Beauchastel. Les trois derniers projets, situés sur l'Eyrieux aval, seront couplés à des opérations pilotes sur les espèces exotiques invasives.

Une complémentarité d'action devra être apportée par le DOCUGE. Une analyse au cas par cas permettra de viser certains secteurs sensibles en vue de mettre en place une stratégie d'ouverture appropriée du public pendant les périodes sensibles pour les espèces cibles et de porter un choix de dates d'évènements sportifs d'eaux-vives pour en réduire l'impact vis-à-vis de la faune et de la flore aquatique.

Programme, projets et procédures liés

- Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature)
- Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (2013).
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (Conseil général l'Ardèche)
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Conseil général l'Ardèche
- Documents d'urbanisme des communes concernées
- Réglementation en vigueur sur la circulation des engins motorisés
- Arrêtés municipaux sur la réglementation de la baignade
- schéma départemental de développement touristique

Principaux interlocuteurs

Clubs locaux de sport de nature

Départements – quels services ?

Fédérations : lesquels

CdC

Syndicat Mixte Eyrieux Clair

LA BAIGNADE

Situation actuelle sur le site B6

La baignade est une activité par nature peu organisée, et très pratiquée de façon spontanée, en période estivale, par les résidents comme par les vacanciers.

L'offre mise à disposition des baigneurs dans le bassin comprend des sites aménagés spécifiquement, en milieu naturel ou artificiel, et des sites "accessibles", où la baignade bien que n'étant pas organisée, est pratiquée plus ou moins régulièrement. La réglementation spécifie que la baignade est a priori autorisée partout où elle n'est pas interdite pour des raisons sanitaires ou de sécurité, charge aux maires d'assurer la sécurité et de prendre des arrêtés d'interdiction si nécessaire.

Les différents sites de baignade aménagés et surveillés (au moins en juillet et en août) identifiés sur le site B6 sont :

- Le Lac aux Ramiers sur la commune de Vernoux-en-Vivarais (2 ha) localisé en limite directe du site B6,
- La Plage de la Theoule aux Ollières S/Eyrieux (baignade dans l'Eyrieux),
- La baignade de Celas à Dunière-sur-Eyrieux (baignade sur la Dunière, gérée par la commune de Wasquehal – centre de vacances),
- La Plage de Fontugne à Gluiras (seuil amovible sur la Gluèyre, baignade gérée par la commune de Saint Sauveur-de-Montagut),
- La baignade de la Théoule sur la commune de Saint Vincent de Durfort, cette baignade dans l'Eyrieux est gérées par la commune des Ollières-sur-Eyrieux,
- La baignade du Pigeonnier à Saint Fortunat-sur-Eyrieux (baignade dans l'Eyrieux).

D'autres sites sont régulièrement fréquentés, notamment à proximité des campings de la basse vallée de l'Eyrieux. Ces sites ne sont pas surveillés, et généralement pas aménagés. La Gluèyre et ses gorges sont très fréquentées l'été.

Interactions avec le site B6

La baignade est une activité essentielle et souvent discriminante d'un point de vue « attrait touristique » pour un territoire. Sur le site B6, on compte 5 sites de baignade mentionnés sur les guides et faisant l'objet de contrôle de la qualité de l'eau par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Cependant, tous les sites pratiqués sont "libres", ce qui pose de nombreuses difficultés puisque la baignade se fait tout le long de l'Eyrieux ou ses affluents dès que le cours d'eau est accessible :

- les accès sont souvent dangereux et sont répartis tout le long du linéaire ;
- les stationnements, qui sont peu nombreux, sont vite saturés et ainsi les voies de circulation sont encombrées ;
- la responsabilité juridique des élus locaux est engagée sur ces sites non officiels ;
- les milieux naturels sont dégradés par la fréquentation (destruction directe, dépôt d'ordures,...).

La fréquentation liée à cette activité étant très concentrée, dans l'espace (le lit majeur sur l'ensemble du linéaire) comme dans le temps (juillet, août), la pression exercée sur les milieux récepteurs est forte, d'autant que les milieux aquatiques sont très sensibles durant la période estivale (période de basses eaux – étiages).

De manière générale, l'augmentation de la population sur le bassin versant, corrélée aux étiages sévères, pose des problèmes en termes de qualité et quantité d'eau disponible, la plus forte demande s'effectuant lorsque la ressource est la plus faible.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Sport de pleine nature	Avérés	☺ Sensibilisation du public sur les richesses biologiques présentes ;	☹ Dérangement voire destruction des espèces de la flore patrimoniale (piétinement, cueillette, etc.) ; ☹ Perturbation de la faune et destruction de leurs habitats (, amphibiens, poissons, Chiroptères) ; ☹ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ; ☹ Modification du régime hydrique et des paramètres physico-chimiques du cours d'eau (élévation de la température) suite à la construction de petits barrages ou retenues d'eau ; ☹ Erosion des sols.
		Potentiels	

Tableau 68 : Impacts avérés et potentiels de la baignade sur les milieux naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Le développement incontrôlé du tourisme lié à la fréquentation de masse pourrait en effet entraîner des dégradations aux habitats naturels, aux habitats d'espèces et aux espèces elle-mêmes. Les préconisations pour une pratique durable des activités de baignade sont d'accompagner le développement de cette activité par la sensibilisation et la communication du public, le développement d'activités permettant la découverte accompagnée de la nature est souhaitable. Les milieux les plus sensibles doivent être préservés et leurs accès adapté si l'enjeu sur un habitat ou une espèce est avéré important. La pose de panneau de communication et d'interprétation du paysage est souhaitable. Ainsi que l'accessibilité à certaines zones sensibles réglementées.

Programme, projets et procédures liés

- Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature) ;
- Arrêtés municipaux sur la réglementation de la baignade ;
- Documents d'urbanisme des communes concernées ;
- Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon.
- **La directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade** remplace la directive de 1976. Elle introduit différentes évolutions en termes de règles de classement des plages, de gestion préventive des risques de pollution et d'information des usagers. Ces mesures vont s'appuyer sur un ensemble de dispositions organisationnelles et techniques, dont la réalisation de "profils de baignade" constitue l'une des principales obligations (articles L 1332-3 et D1332-20 du Code de la Santé Publique).

Le décret n° 2008-990 du 18 Septembre 2008 qui transpose la directive précise que les responsables de sites de baignade devront réaliser tous les "profils" de leurs plages avant le 24 mars 2011 (l'objectif national recherché étant un achèvement pour le 1^{er} décembre 2010 tel qu'indiqué dans la circulaire DGS/EA4 n°2009-389 du 30/12/2009), objectif non atteint à ce jour. Le classement des eaux de baignade sera établi en

application de la nouvelle directive selon 4 classes (insuffisante suffisante, bonne et excellente) en fin de saison estivale 2013 sur la base des données des 4 dernières années, soit de 2010 à 2013.

Le profil de baignade est une étude, qui doit pour chaque site de baignade :

- Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs,
- Définir les mesures de gestion à mettre en oeuvre pour prévenir la pollution à court terme,
- Définir les actions qui permettront de préserver ou reconquérir la qualité des eaux afin de parvenir à une qualité au moins suffisante.
- Schéma de baignade sur les bassins de l'Eyrieux, du Turzon, et de l'Embroye, SAUNIER Environnement, Syndicat Eyrieux Clair, 2003

Principaux interlocuteurs

Collectivités,

Office du Tourisme,

Association Ardèche Plein Coeur

Départements,

DDCSP

SMEC

LA RANDONNÉE PÉDESTRE, ÉQUESTRE ET CYCLISTE

- Atlas : Carte 56-

Situation actuelle

▪ La randonnée

De nombreux circuits de petites randonnées sont présents sur l'ensemble du territoire B6 et couvre une superficie importante d'environ 404 km de sentiers PR et 19 km de GR. Les sentiers sont balisés et plusieurs niveaux sont proposés dans les topo-guides. Les infrastructures d'accueil permettent de conforter cette activité touristique bien répandue sur la vallée de l'Eyrieux. Plusieurs associations de randonnée existent, comme le Legrémis à Gluiras ou bien le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire (FJEP) à Saint-Maurice-en-Chalencon.

La voie ferrée transformée en vélo route ou Dolce via reste une destination phare en terme de randonnée pédestre, cycliste ou équestre. Elle est très largement empruntée et des projets de valorisation pour un développement de cette voie douce sont en cours. Concernant les sentiers de grande randonnée, le site B6 est traversé par le GR 427 « le sentier du balcon de l'Eyrieux » il descend à travers le pays des Boutières jusqu'au Cheylard. Le GR 420 « le sentier du tour du Haut Vivarais » et le GR 420A, qui relie Saint-Agrève au Cheylard.

Rappel de la réglementation : les travaux de débroussaillage d'un itinéraire existant ne sont pas soumis à évaluation des incidences NATURA 2000. Seuls sont soumis à évaluation les projets de « création de chemin ou sentier... ».

▪ La route des Dragonnades

La route des Dragonnades permet tout au long de son parcours de 60 km de retracer l'histoire de cet ancien chemin royal ouvert du XVIIème siècle, dans le cadre du programme de quadrillage du territoire de Louis XIV, pour mater la résistance Protestante dans les Boutières. Un projet de revalorisation de cet itinéraire est en cours par le PNR MA et les collectivités concernées.

La Dolce via

La Compagnie de Chemin de Fer Départemental (CFD) a cessé l'exploitation de la ligne qui liait La Voulte/Rhône à Saint Agrève en 1968. Ce tracé en pente douce, construit au-dessus du lit de l'Eyrieux, en fait une voie idéale pour la randonnée pédestre, équestre ou le VTT. De nombreux Ouvrages d'Art jalonnent ce parcours (viaducs, ponts, tunnels...) aujourd'hui requalifié en voie douce appelée Dolce via. Cet itinéraire de plus de 80 km, qui permet de relier Lamastre au Rhône, est connecté à la Via Rhona (cf. photo ci-après). Elle se poursuit en patte d'oie du Cheylard à Lamastre pour rejoindre le Mastrou (petit train circulant au travers des gorges du Doux) pour rejoindre la Via Rhona. Aux termes des aménagements en cours (2017), la Dolce Via sera un produit phare de l'offre touristique du territoire (essor des activités et des services à proximité de cet axe) qui doit s'inscrire dans le cadre du développement durable. Des projets de valorisation de cette voie douce sont en cours portés par les collectivités. Cette voie douce va devenir un itinéraire touristique de la vallée de l'Eyrieux à part entière et une artère structurante dans le développement touristique de ce territoire.

Plusieurs circuits existent, et la Dolce via est principalement empruntée en tant que vélo route.

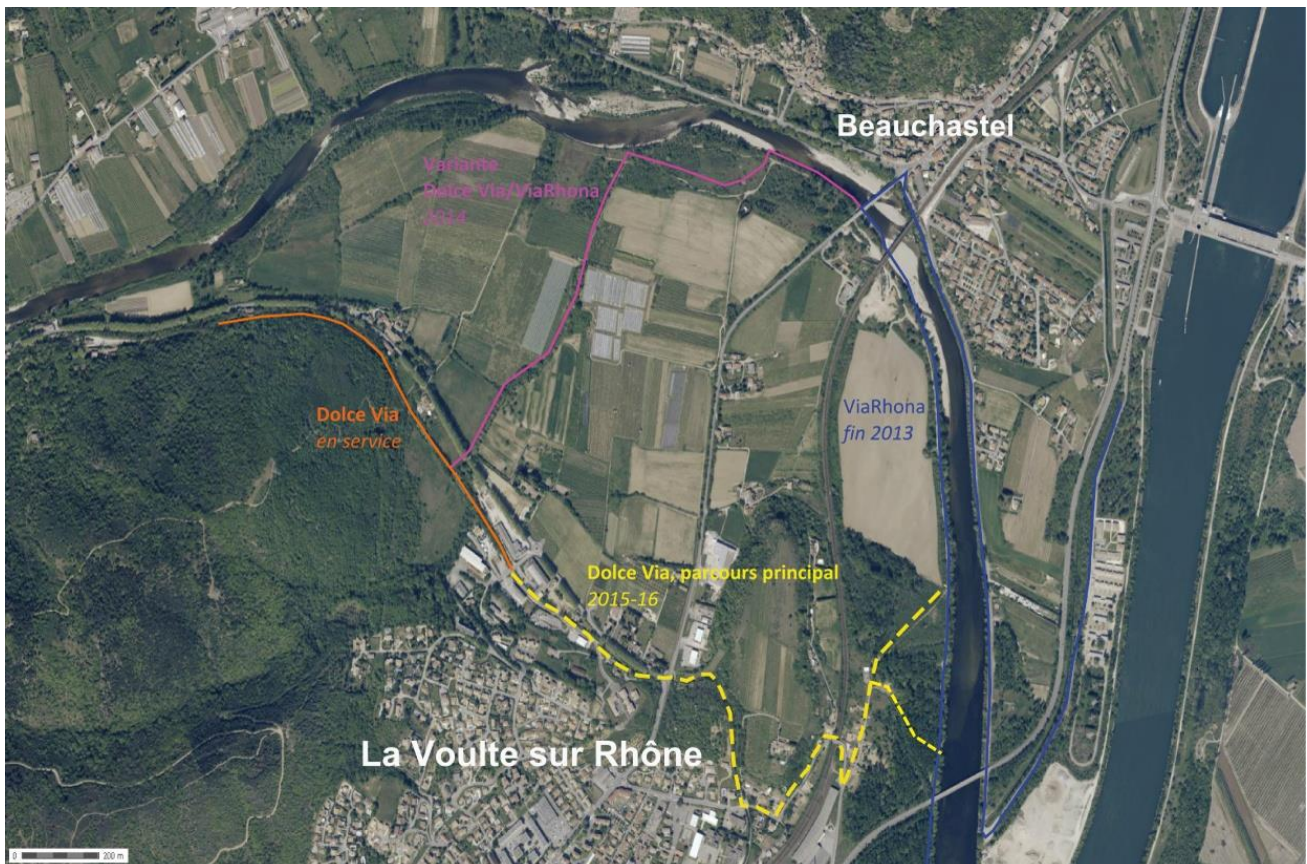


Figure 97: Orthophoto de localisation de la jonction Dolce via et Via Rhôna (Source ADT 2014)

Géosites

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a identifié, avec l'aide des géologues locaux et d'universitaires, des géosites : sites géologiques remarquables grâce à leur qualité esthétique, pédagogique et à leur rareté. Sur les communes du site B6, 7 géosites sont concernés, dont 3 se trouvent sur le site B6 (surlignés) :

- Le Belvédère et la formation de la vallée de l'Eyrieux à Saint-Michel-de-Chabrillanoux ;
- Carrière de Chalencon - Pont de Chevril à Chalencon ;
- Le Bois du Four à Vernoux-en-Vivarais à un intérêt paléontologique et accueille le grand public et les scolaires;
- Le Rocher d'Ajoux ;
- Le Roc de Gourdon ;
- Le Serre de Gruas à Saint-Vincent-de-Durfort ;
- Le Volcan de Chirouze à Pranles.

L'escalade

Quelques falaises sont équipées pour la pratique de l'escalade sur les communes de Beauvène au rocher de Tournay (Hors périmètre B6 - 42 voies de niveau 4b au niveau 7a+), de Dunière-sur-Eyrieux à La Tour (32 voies du niveau 3b au 7b) et Saint-Maurice-en-Chalencon eu lieu-dit Les Cabannes (87 voies du niveau 3a au niveau 7b+). Un topo-guide Fédération Française de Montagne et d'Escalade « L'escalade en Ardèche » répertorie les voies d'escalade de ces différents sites.

La spéléologie n'est pas développée sur le site, en raison de l'absence de cavités présentant pour cette activité.

Il existe également des parcours acrobatiques et d'aventures (parc d'attraction Aquarock) à Saint-Michel-de-Chabrillanoux sur les bords de l'Eyrieux.

Les effets de ces activités sont liées au fait qu'elles permettent l'accès à des secteurs normalement inaccessible et particulièrement sensibles. Elles peuvent provoquer le dérangement des oiseaux rupicoles et période de reproduction.

▪ L'équitation

La randonnée à cheval profite de nombreux site et de la diversité des paysages de la vallée de l'Eyrieux. 80 km de piste équestre parcourt le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'ancienne voie de chemin de fer ainsi que l'ensemble du réseau de randonnée pédestre peut également être empruntée à cheval, ce qui apporte une plus-value pour cette activité de pleine nature. De nombreux centres équestres ou poney-club sont présents sur le site B6. Quelques centres proposent des randonnées sur le site B6 :

- Les haras du Vivarais à la Voulte-sur-Rhône ;
- Centre équestre du Grand Bouveyron à Saint-Julien-Labrousse ;
- Jumping vallée de l'Eyrieux à Saint-Laurent-du-Pape ;
- Les chevaux de Sarnoux à Silhac propose des randonnées à cheval et à dos d'ânes ou bâtés ;

Plusieurs hébergements « Accueil Equestre » offrent une infrastructure propice à la randonnée itinérante, principalement localisés sur le plateau de Vernoux, des Boutières et sur la vallée de l'Eyrieux. Il s'agit des communes de Saint-Michel-de-Chabrillanoux (1), Vernoux-en-Vivarais(4), Saint-Maurice-en-Chalencon (1), Gluiras (1), Saint-Barthélémy-le-Meil (1), Nonières (1), Saint-Julien-du-Gua (1), Issamoulenc (3) et Ajoux (4). Soient un total de 17 hébergements.

▪ Le VTT et cyclotourisme

Le cyclotourisme et le VTT sont également très pratiqués sur le site B6, un topo-guide « Sur les routes Ardèchoises » propose des parcours thématiques sur Les Boutières, La Châtaigne, La Volcanique, etc. notamment sur la Dolce Via et la Via Rhône. Il existe un topo guide VTT : « Randonnée pédestre et VTT en pays du Cheylard », de nombreux sentiers sont marqués « itinéraire VTT ».

Le VTT est pratiqué, généralement de manière individuelle et non organisée, en bordure des cours d'eau et jusqu'au Boutières. De nombreuses structures proposent des locations de VTT, de vélos tandem, route, etc et des sorties accompagnées :

- Vernoux Loisir à Vernoux-en-Vivarais ;
- Eyrieux Sport aux Ollières-sur-Eyrieux ;
- Location de Rosalie (vélo à quatre roues) aux Ollières, spécialement indiqués pour des balade sur la Dolce Via ;
- Boutières cycles au Cheylard.

Ces activités ne portent actuellement pas préjudice aux habitats et habitats d'espèce d'intérêt communautaire, en dehors d'un accroissement du risque d'incendie sur les plateaux des Boutières.

Interactions avec le site B6

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
----------	---------	------------------	------------------

<p>La randonnée Non motorisée</p>	<p>Avérés</p> <ul style="list-style-type: none"> ☺ Sensibilisation du public sur les richesses biologiques présentes ; ☺ Amélioration des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Piétinement des espèces de la flore patrimoniale ; ⊗ Perturbation de la faune (Chiroptères, poissons, avifaune) ; ⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ;
	<p>Potentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Augmentation de la fréquentation touristique ; ⊗ Erosion des sols.

Tableau 69 : Impacts des activités de randonnées nn-motorisée sur les milieux naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Le développement incontrôlé du tourisme lié à la fréquentation de masse pourrait entraîner des dégradations aux habitats naturels, aux habitats d'espèces et aux espèces elle-mêmes. Les préconisations pour une pratique durable des activités de randonnée, équestre ou cycliste, sont d'accompagner le développement de ces activités par la sensibilisation et la communication du public. Le développement d'activités accompagnées permettant la découverte de la nature est souhaitable. Les milieux les plus sensibles doivent être préservés et leurs accès interdit si l'enjeu sur un habitat ou une espèce est avéré important. Ainsi, le balisage des chemins communaux existants, la pose de panneau de communication et d'interprétation du paysage sont souhaitables. Ainsi que l'accessibilité à certaines zones sensibles réglementées.

La structuration d'un groupe de travail comprenant les collectivités et structures en charge de l'animation touristique du territoire ainsi que les professionnels apparaît comme primordial pour accompagner un développement touristique de la vallée de l'Eyrieux respectueux de l'environnement.

Programme, projets et procédures liés

- Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature)
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) ;
- Documents d'urbanisme des communes concernées ;
- Schéma Département des sports. Il prévoit la réduction du nombre de sentiers en privilégiant la qualité à la quantité. La politique départementale est plus intégrée dans ce nouveau schéma.

Principaux interlocuteurs

- Conseil Général
- SMEOV
- Ardèche plein cœur
- Offices du Tourisme
- PNR MA

Collectivités

SMEC

IV.2.8. Les activités motorisées (4x4, quad, motos)

Situation actuelle

La pratique intensive de ces sports mécaniques peut provoquer des dégradations sur le milieu naturel (chemins, landes...) et être source de perturbation pour la faune. Ces pratiques sont réglementées par la Loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

La circulaire dite "Olin" du 6 septembre 2005, relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels, rappelle l'interdiction de pratiquer le hors piste.

Toute conduite en dehors des voies ouvertes est sanctionnée par le Code forestier (art. R331.3).

Dans les massifs boisés et les milieux protégés comme les parcs nationaux, les réserves naturelles, les espaces préservés par arrêté de protection de biotope (APPB), la circulation des véhicules à moteur est également proscrite, par principe. De même, en plus de l'interdiction de principe, lorsque l'espace est classée en zone Natura 2000, les autorisations délivrées par les autorités compétentes, notamment celles relatives à l'organisation de manifestations sportives motorisées, doivent être compatibles avec les objectifs de préservation du site.

Par ailleurs, les communes peuvent prendre des arrêtés municipaux pour encadrer ces pratiques. Les communes de Nonières, Chalancon, Saint-Maurice-en-Chalancon, Saint-Michel-de-Chabrilanoux, Saint-Julien-du-Gua, Ajoux, Saint-Vincent-de-Durfort ont établi des arrêtés municipaux pour la pratique des sports motorisés. L'annexe 9 de la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche présente les mesures de gestion des sports motorisés sur le territoire du PNR. Cette carte est présentée ci-après (figure 90). Maîtriser la circulation des véhicules motorisés fait partie des 12 thématiques du projet du PNR MA « Coups de pouce » à l'intention des Communautés de communes et des communes. Le présent « Coup de pouce » vise à accompagner les communes et communautés de communes dans des démarches qualitatives en matière de réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Le Parc apporte un appui technique et un accompagnement méthodologique au projet présenté dans la phase de réflexion, de diagnostic, de concertation et de mise en œuvre. Il vise également l'attribution d'une aide permettant :

- La réalisation d'un diagnostic préalable à l'élaboration du plan de circulation des véhicules à moteur ;
- L'élaboration du plan de circulation ;
- La mise en place de dispositifs de signalétique dédiés (si nécessaire).

Le Département et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche souhaitent maîtriser l'impact des pratiques motorisées tout terrain sur l'environnement. En ce sens, un partenariat avec le Comité départemental de Motocyclisme et les professionnels de l'accompagnement motorisé a vu le jour. Communes et services de l'Etat sont associés à la démarche, via la mise en œuvre d'un observatoire des pratiques motorisées en Ardèche. A ce titre, le comité départemental a créé en 2008 une commission interne de Maîtrise des Loisirs Motorisés (MLM 07). Cette commission a plusieurs missions qui se déclinent en 3 axes :

- Assurer l'expertise (appuis juridique et médiation lors des conflits d'usage et auprès des collectivités, mise en œuvre d'un protocole expérimental, dispositif d'accompagnement permettant aux usagers de cette activité de prendre en compte les obligations administratives inhérentes à leurs activités en amont de leur manifestation. Et/ou lors de repérages sur le terrain (avis sur les traces, secteurs)) ;

- Informer (via d'un guide des bonnes pratiques, la mise en ligne d'un site web complet, d'une lettre d'information, la parution dans la presse spécialisée d'articles dédiés, l'édition de plaquettes d'information, de posters de sensibilisation, l'implantation de panneaux sur les chemins...)
- Veiller à travers un observatoire permanent des pratiques motorisées.

Plusieurs clubs de trial, motocross, quad, enduro sont implantés en Ardèche. Sur le site B6, le Moto Club Vallée de l'Eyrieux est localisé à Saint-Michel-d'Aurance. Une structure de l'occasion, Quad'advent 07 organise des randonnées et loue des quad et des VTT à Saint-Laurent-du-Pape et à Vernoux-en-Vivarais , Vernoux Loisirs propose des sorties en quad avec accompagnateur (parc locatif de 7 quads)

Document de travail

Annexe n° 9

Mesures de gestion des pratiques de loisirs motorisés.

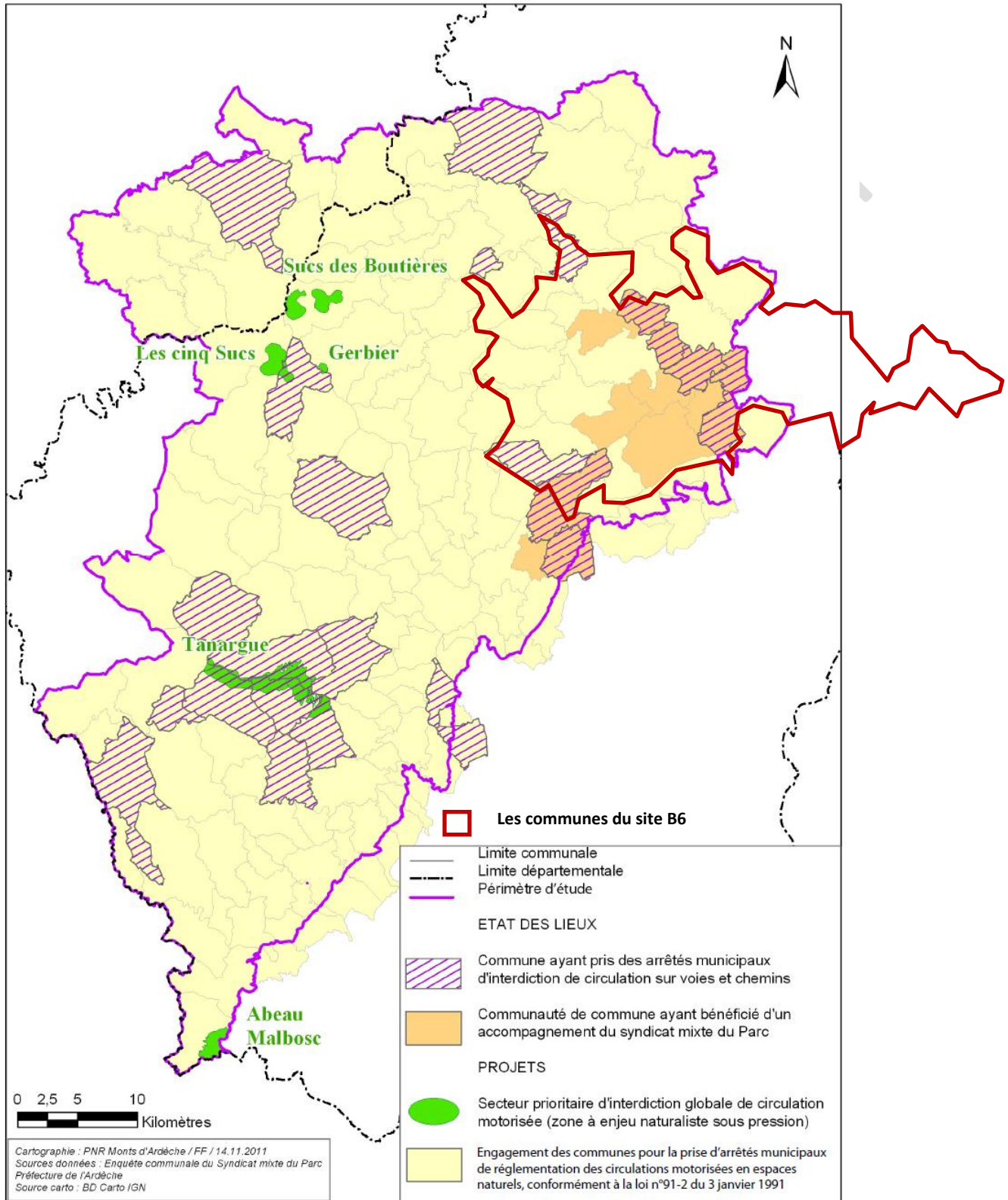


Figure 98: Cartographie des mesures de gestion des pratiques motorisées du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Interactions avec le site B6

L'organisation d'une manifestation nécessite une évaluation des incidences sur le site Natura 2000. L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions décrites ci-après). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, codifiée aux articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement, résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « Habitats, Faune, Flore ».

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Randonnée motorisée (motos, quad, 4X4)	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Piétinement des espèces de la flore patrimoniale ; ⊗ Perturbation de la faune; ⊗ Pollution du milieu naturel par dépôt de déchets ; ⊗ Erosion des sols.
	Potentiels		

Tableau 70 : Impacts des activités de sports motorisés sur les milieux naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pratique des sports motorisés doit s'accompagner d'une vigilance particulière et de l'application de la réglementation en vigueur. Le développement incontrôlé de cette activité pourrait entraîner des effets irréversibles sur la faune et la flore. Les milieux les plus sensibles doivent être préservés et leurs accès interdit dans la pratique de cette activité.

Programme, projets et procédures liés

- Documents d'urbanisme des communes concernées
- Réglementation en vigueur sur la circulation des engins motorisés

Principaux interlocuteurs

- ONCFS
- ONF
- PNRMA
- Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche
- Fédération Française de Motocyclisme

BILAN DES ATELIERS THÉMATIQUES SUR LES ACTIVITÉS DE LOISIR DU TERRITOIRE B6

Les enjeux et les objectifs présentés ci-après sont le résultat de l'atelier de concertation sur la thématique du tourisme et des activités de loisir. Ils correspondent au « ressenti » et perceptions des acteurs locaux concernés par cette thématique sur le territoire du site B6 :

Enjeu : Limiter l'impact du tourisme et des loisirs sur les milieux naturels et l'espace en général

Objectif 1 : Permettre aux citoyens du territoire ainsi qu'aux visiteurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des enjeux de préservation de l'environnement

Sous-objectifs :

Cibler les organisateurs de pleine nature pour permettre une communication et sensibilisation ;

Redonner une place à l'environnement, l'espace, le territoire ;

Sensibiliser le Grand public (scolaires, habitants, touristes).

Responsabiliser les acteurs locaux (chasseurs, pêcheurs, propriétaires, etc.) afin qu'ils aient une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs ;

Donner de la valeur à notre territoire, mettre avant le patrimoine naturel et culturel auprès des visiteurs venant sur le territoire.

Enjeu : Désamorcer les conflits d'usages liés aux activités de loisir et de tourisms

Objectif 2 : Mettre en place une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction des enjeux de protection des milieux

Sous-objectifs :

Identifier les sites à enjeu, les périodes et les espèces sensibles à la fréquentation touristique

Objectif 3 : Orientation du tourisme vers la découverte et gestion de la fréquentation

Sous-objectifs :

Accompagner les activités de loisir et tourisme vers des démarches respectueuses de l'environnement et durable ;

Assurer une veille sur le développement de certaines activités ;

Eviter une consommation de l'espace trop « invasive » par les activités de tourisms et de loisir.

IV.3. LES USAGES DE L'EAU

L'eau, sur le site B6 est une ressource fragile mais essentielle, tant sur les fonctionnalités biologiques et écologiques que sur les nombreux usages dont elle fait l'objet. En effet, agriculture, eau potable, industries et activités de loisir dépendent de cette ressource. Les usages de l'eau ont une incidence sur le régime hydrologique des cours d'eau du site B6, naturellement contraints durant la période estivale, mais également sur la qualité de l'eau. Le régime hydrique de l'Eyrieux est également soumis aux crues de type cévenol, qui surviennent particulièrement à l'automne. Mais les variations de débit sont aussi artificialisées par le barrage des Collanges sur l'amont du bassin versant d'une part et par les nombreux ouvrages qui jalonnent les cours d'eau du site B6 d'autre part. La mise en place d'un ensemble de mesures visant à la préservation des intérêts et des potentialités de la ressource et des milieux a été concrétisée à travers le contrat de rivière Eyrieux, Embroye, Turzon, lui-même encadré par les objectifs des outils de planification supérieurs (DCE, SDAGE, PDPG).

IV.3.1. Contexte réglementaire et inventaires

Le territoire du site B6 est concerné par un grand nombre d'inventaires, de procédures ou de mesures réglementaires visant à protéger ou connaître la valeur naturelle du site.

Ces éléments doivent être pris en compte dans le cadre du document unique de gestion.

LE CONTRAT DE RIVIÈRE EYRIEUX, EMBROYE ET TURZON

Principe

Un contrat de rivière est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Véritable outil opérationnel, il définit des enjeux et des objectifs traduits en un programme d'actions (travaux, études) destiné à restaurer, préserver et améliorer la ressource en eau.

C'est donc un outil pertinent et approprié localement pour la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures, ainsi que pour prendre en compte les objectifs et dispositions de la Directive Cadre sur l'Eau. C'est un programme d'actions volontaire et concerté s'établissant sur 5 ans avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.). Il peut être une déclinaison opérationnelle d'un SAGE.

Un contrat de rivière est signé entre différents partenaires financiers et les collectivités d'un territoire : préfet(s) de département(s), Agence de l'Eau, Conseil général, Conseil Régional, communes, syndicats intercommunaux, etc.

A noter qu'au 1^{er} janvier 2016, les communes seront dotées d'une nouvelle compétence : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Aujourd'hui cette compétence est partagée entre toutes les collectivités : intercommunalités, communes, Conseil Général, Région. La loi « Métropole » du 27 janvier 2014 attribue désormais aux communes cette compétence obligatoire et promeut une gestion de l'eau intégrée à l'échelle des bassins versants. Cette compétence a pour but de pallier la carence des propriétaires riverains à entretenir leurs ouvrages, dans le but de permettre une meilleure prévention des inondations. La compétence GEMAPI englobe 4 missions définies au 1^o, 2^o, 5^o et 8^o de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin hydrographique ;

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Périmètre d'application du contrat de rivière EET

Comme son nom l'indique le contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (EET) s'applique aux bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye, du Turzon et de certains de leurs affluents.

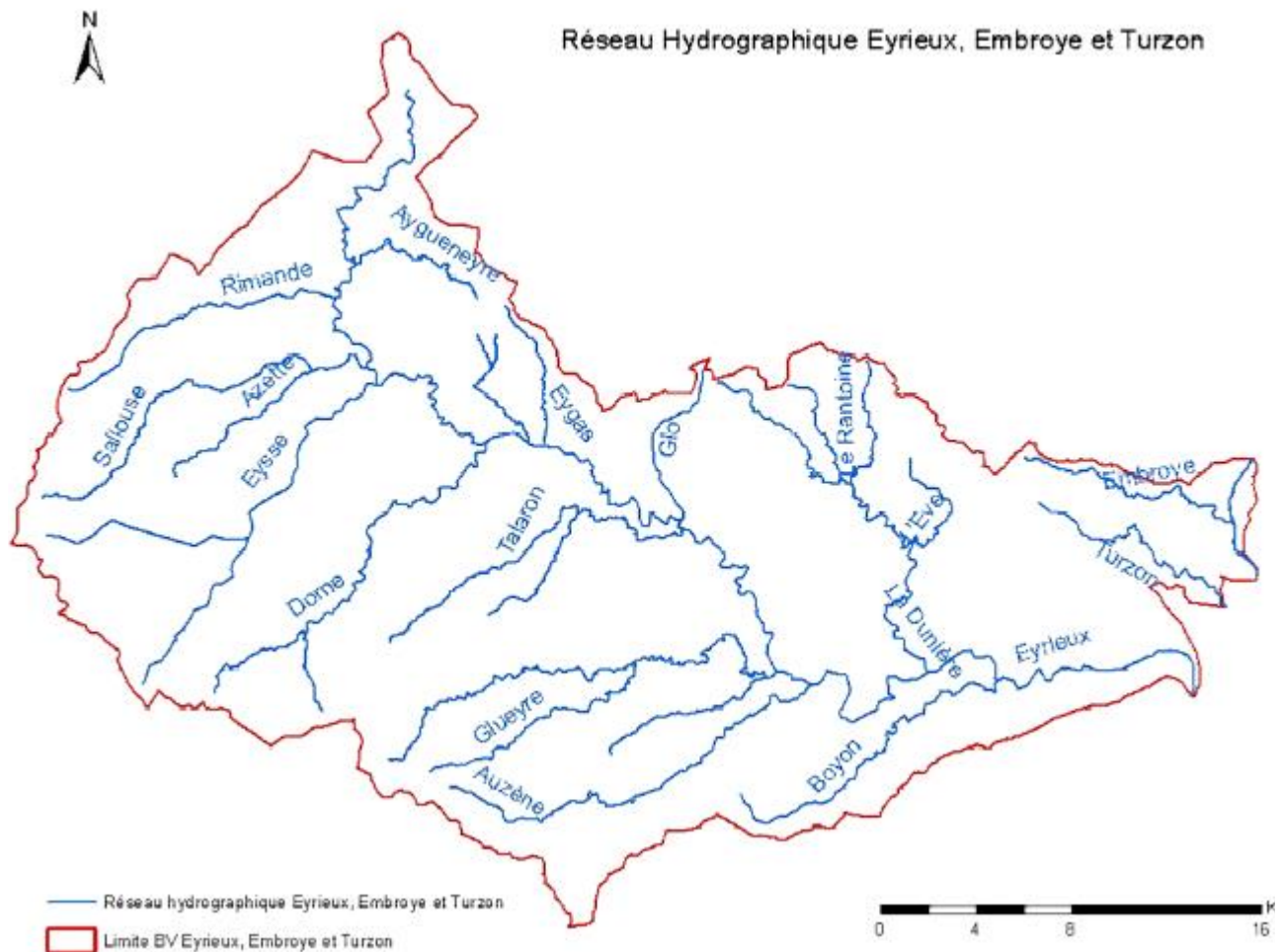


Figure 99: Périmètre du Bassin versant Eyrieux, Embroye et Turzon (source: SMEC, 2013)

Mise en œuvre- 2014 - 2019

Le SMEC porte juridiquement et financièrement le contrat de rivière Eyrieux, Embroye, Turzon depuis 1998. Le deuxième contrat rédigé en 2013 et signé le 21 septembre 2014 présente un panel de 200 actions à réaliser sur une période de 5 ans.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI reste encore à définir sur la base d'une concertation à engager entre les collectivités concernées.

Enjeux et Objectifs

Les objectifs du second contrat de rivière Eyrieux sont construits autour de grands enjeux :

Enjeux 1 : La qualité de la ressource

Objectif 1 : réduire les flux de pollutions d'origine domestique via l'assainissement collectif

→ Création, extension, amélioration du fonctionnement et des performances des systèmes d'assainissement

Objectif 2 : maîtrise les pollutions agricoles par les phytosanitaires

→ Sensibilisation des collectivités, des agriculteurs, etc. sur les bonnes pratiques d'utilisation des phytosanitaires, incitation pour le développement de techniques alternatives au désherbage chimique, etc.

Objectif 3 : fiabiliser l'assainissement industriel

→ Sensibilisation auprès des industriels via les chambres consulaires, etc.

Enjeux 2 : Restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques

Objectif 1 : restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux

→ Aménagement de seuils pour les rendre franchissable, amélioration des habitats aquatiques et ripicoles pour un meilleur fonctionnement naturel des rivières, etc.

Objectif 2 : restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau

→ programmes de gestion de la ripisylve, des espèces envahissantes, etc.

Enjeux 3 : Gestion quantitative et économies d'eau

Objectif 1 : compléter la connaissance sur la ressource

→ Mise en place d'une station hydrométrique pour mieux connaître les débits, etc.

Objectif 2 : améliorer la connaissance sur les prélèvements et les besoins

→ Étude spécifique sur les bassins déficitaires pour affiner la connaissance sur les prélèvements, leur usage et leur impact sur le milieu, diagnostics de réseaux d'eau potable, etc.

Objectif 3 : améliorer les performances des réseaux d'eau potable et économiser l'eau

→ Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, mise en place de dispositifs de récupération d'eau, etc.

Enjeux 4 : Prévention des risques

Objectif 1 : sécuriser les lieux habités et protéger les personnes et les biens

→ Travaux de protection d'ouvrages et d'infrastructures

Enjeux 5 : Sensibilisation et valorisation des milieux pour une gestion durable de l'eau

Objectif 1 : assurer une gestion concertée et globale de l'eau

→ Étude socio-économique et perspectives des atouts de la rivière à l'échelle de la vallée afin d'en définir les modalités de gestion sédimentaire, mise en place d'un observatoire de la rivière, etc.

Objectif 2 : soutenir le contrat de rivière par de la communication, sensibilisation et une incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement

→ actions de communication, parcours de découverte et d'interprétation du patrimoine naturel et hydraulique.

Interactions avec le DOCUGE

En aucun cas une action NATURA 2000 ne peut remplacer un document type contrat de rivière. Il est possible en revanche qu'elle représente un appui sur des secteurs bien ciblés. La structure animatrice sera donc un

soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout en privilégiant les entrées « habitats », « flore » et « faune ».

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Principe

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), issu de la loi sur l'eau de 1992, est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques. Il vise une gestion concertée et coordonnée des cours d'eau.

Tout en intégrant les obligations définies par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015, il fixe pour une durée de six ans les orientations fondamentales de cette gestion, les objectifs de quantité et de qualité des eaux et émet des préconisations pour atteindre les objectifs fixés.

Le dernier SDAGE Rhône Méditerranée est entré en vigueur le 17 décembre 2009, un nouveau SDAGE est en cours d'élaboration, et est valable pour la période 2010-2015. A défaut de SAGE, il est l'outil de planification de référence dans le domaine de l'eau : les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses objectifs. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les décisions de ce schéma directeur.

La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe l'atteinte du bon état (ou du bon état potentiel pour les "masses d'eau fortement modifiées") pour les 22 masses d'eau superficielles des bassins versants Eyrieux, Embroye et Turzon, dont une masse d'eau « Plan d'eau ». Soit :

- Pour l'état écologique : 17 masses d'eau d'ici 2015 et 4 masses d'eau d'ici 2021,
- Pour l'état chimique : 20 masses d'eau d'ici 2015 et 1 masses d'eau d'ici 2027.

Périmètre d'application

Il correspond à l'ensemble du bassin Rhône Méditerranée c'est à dire l'ensemble des fleuves français et de leurs affluents qui se déversent dans la Méditerranée.

Mise en œuvre

Le SDAGE est élaboré sur l'initiative du Préfet coordinateur de bassin, par le comité de bassin. Le comité de bassin associe à cette élaboration des représentants de l'Etat et les conseils régionaux et généraux concernés.

Objectifs

Le SDAGE présente 10 orientations fondamentales :

- Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution;
- Garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages ;
- Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines ;
- Mieux gérer avant d'investir ;
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux ;
- Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables ;

- Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés ;
- S'investir plus efficacement dans la gestion des risques ;
- Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire ;
- Renforcer la gestion locale et concertée.

Enjeux sur le territoire B6

Les cours d'eau du site constituant les masses d'eau superficielles appartiennent au sous bassin de l'Eyrieux (AG_14_07). Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'état des lieux du SDAGE réalisé en 2009 les concernant :

Numéro masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statuts	Etat écologique		Etat chimique	
			2009	Objectif Bon état	2009	Objectif Bon état
FRDR444a	L'Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	MEN*	Moyen	2021	Inconnu	2015
FRDR444b	L'Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	MEN*	Moyen	2021	Mauvaise	2027
FRDR10733	Rivière la Gluèyre	MEN*	Bon	2015	Bon	2015
FRDR10721	Rivière l'Auzène	MEN*	Très bon	2015	Bon	2015
FRDR445	La Dunière	MEN*	Moyen	2021	Inconnu	2015
FRDR11440	L'Eve	MEN	Moyen	2015	Inconnu	2015

Tableau 71 : Synthèse du SDAGE RM concernant les masses d'eau superficielles du site Natura 2000

*MEN = Masse d'Eau Naturelle

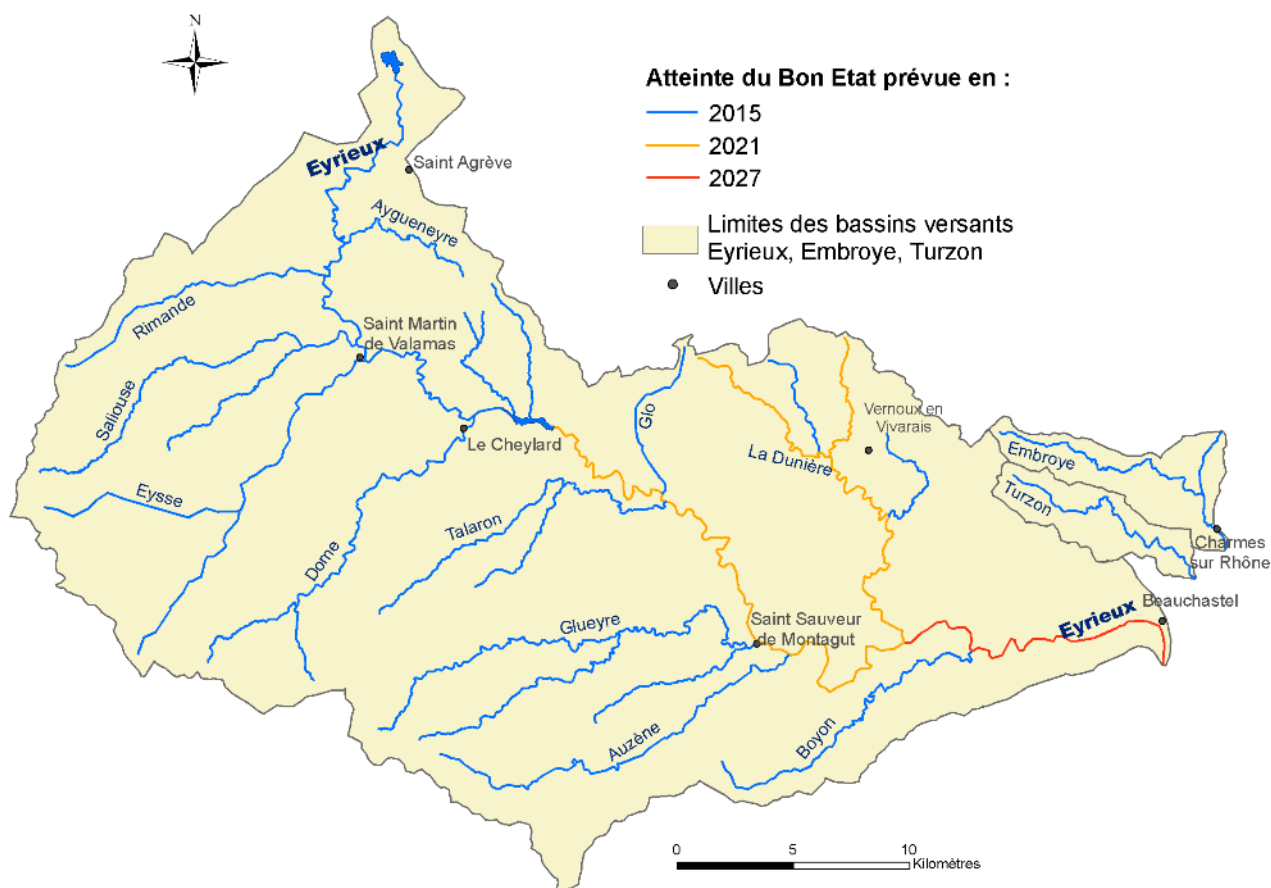


Figure 100: Etat écologique à atteindre sur le bassin versant Eyrieux, Embroye Turzon (source : GéoArdèche)

Ainsi, le bon état écologique à l’horizon 2015 n’est envisagé sur le site B6 que pour les masses d’eau **Gluèyre** et **Auzène**. Un report pour 2021 est nécessaire pour les deux masses d’eau de l’Eyrieux, en raison d’une forte dégradation de la flore diatomique, et pour la Dunière, en raison d’une dégradation généralisée des paramètres physico-chimiques, hydrologiques, diatomiques et piscicoles.

Dans le cadre de l’état des lieux du SDAGE, un certain nombre de causes a été identifié en relation avec ces dégradations. Afin d’améliorer l’état des masses d’eau vis-à-vis de ces paramètres, le programme de mesures préconise la mise en place de mesures visant à les réduire.

Le tableau suivant récapitule les préconisations du SDAGE pour ces masses d’eau :

Problème identifié	Masse d’eau	Mesure préconisée
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	L' Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
	L' Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	
	La Dunière	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé
Substances	L' Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier	Rechercher les sources de pollution

dangereuses hors pesticides	inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière L' Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	par les substances dangereuses Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets
Dégradation morphologique	L' Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière L' Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et des secteurs artificialisés
Altération de la continuité biologique	L' Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison et la dévalaison
Déséquilibre quantitatif	L' Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière L' Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône La Dunière	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) Définir des modalités de gestion en situation de crise Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

Tableau 72 : Conclusions de l'état des lieux et du programme de mesures du SDAGE pour les masses d'eau du site B6

Interactions avec le DOCUGE

Le SDAGE est un outil complémentaire au document d'objectifs Natura 2000, en effet le maintien des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable suppose, selon les milieux et les espèces concernés, le maintien d'une ressource en eau (superficielle et souterraine) de qualité et en quantité suffisante. De plus, certains habitats et espèces d'intérêt communautaires font partie des espèces et milieux à préserver prioritairement dans le SDAGE. Le document d'objectifs doit être compatible avec le SDAGE.

La DCE prévoit d'établir "un registre des zones protégées" identifiant notamment celles faisant l'objet de dispositions législatives ou réglementaires particulières en application d'une législation communautaire spécifique (dont les directives "Habitats" et "Oiseaux"). La mise en œuvre de la DCE se traduira par la révision du SDAGE qui reprendra tous ces éléments, et la définition d'un programme de mesures permettant d'atteindre les objectifs environnementaux. Certaines mesures pourront concerner directement des habitats et espèces de la démarche Natura 2000. Le contrat de rivière devant y être compatible, la convergence entre ces différents outils s'en trouvera renforcée.

En juin 2014, une démarche d'évaluation environnementale a été initiée par la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (directive 2001/42/CE). Cette directive pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale

préalable à leur adoption. Dans le cadre de cette évaluation, une analyse des incidences Natura 2000 a également fait l'objet de l'étude. Il a été conclu que les dispositions du SDAGE ont pour effet d'atténuer les pressions qui s'exercent sur les classes d'habitats Natura 2000. Cependant, des dispositions ayant une incidence potentiellement négative sur les sites Natura 2000 ont été relevées, notamment :

6A-14 : Encadrer la création de petits plans d'eau

La création de petits plans d'eau est un phénomène observable depuis plusieurs décennies sur le bassin Rhône Méditerranée. La disposition 6A-14 n'a pas pour objet d'interdire ces nouveaux plans d'eau qui peuvent être responsables du déséquilibre hydrique de certains milieux (modification de régime) et être à l'origine de la dégradation des milieux récepteurs (eutrophisation des cours d'eau localisés en aval des ouvrages),. Comme le précise l'intitulé de la disposition, il s'agit d'encadrer au maximum ces nouveaux plans d'eau pour limiter les impacts négatifs potentiels, notamment sur les milieux et la Trame Verte et Bleu.

6B-04 : Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets

Cette disposition rappelle la nécessité de prendre en compte la présence de zones humides dans les projets d'aménagement afin d'éviter leur destruction. Toutefois, la disposition précise également l'application des mesures de compensation dans le cas d'une destruction de zones humides, ce qui signifie que cette alternative n'est pas complètement écartée.

8-09 : Favoriser la gestion de la ripisylve

La bonne gestion des ripisylves demandée dans cette disposition se traduit principalement par leur entretien (limitation des embâcles) et leur maintien (stabilité des berges et ralentissement des écoulements). Toutefois dans les secteurs à enjeux de protection des populations et des biens, ce ralentissement peut ne pas être souhaitable car participant à l'inondation de la zone. Afin de favoriser les écoulements, la suppression de la végétation rivulaire peut être envisagée. Ce cas de figure reste toutefois minoritaire puisque les secteurs où l'on souhaite favoriser l'écoulement des eaux sont souvent déjà anthropisés et la végétation y est plus rare

LE PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES

Principe

L'exercice d'un droit de pêche implique une obligation de gestion des ressources piscicoles(Art. L. 433-3). Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu. Il constitue le volet opérationnel du Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP), et s'inscrit dans une démarche de gestion commune et concertée de la ressource, qui est désormais une priorité reconnue d'intérêt général.

Il s'agit d'un outil d'analyse et de décision, qui propose des orientations de gestion dont le but est la protection et la restauration des milieux, afin de rétablir l'équilibre entre les populations piscicoles et les caractéristiques du milieu. Il est basé sur le découpage des unités de gestion des cours d'eau qui se fait par "contextes de gestion". Chaque contexte représente une partie du réseau hydrographique à l'intérieur de laquelle une population de poisson fonctionne de façon autonome en y réalisant les différentes phases de son cycle vital (reproduction, éclosion, croissance).

Pour chaque contexte, un plan de gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles est mis en place. Ce plan de gestion est basé sur l'état des milieux et des communautés piscicoles associées, les

facteurs naturels et/ou anthropiques limitant le bon déroulement du cycle biologique de l'espèce repère. A la suite de cet état des lieux, un programme d'action est présenté et appliqué pour chaque contexte.

Le PDPG a pour conclusions des Propositions d'Actions Nécessaires (PAN) et des propositions de gestion piscicole.

Périmètre d'application

Le PDPG concerne l'ensemble du réseau hydrographique départemental possédant un intérêt piscicole.

Mise en œuvre

Le PDPG en vigueur a été établi entre 1998 et 2001 par la Cellule Scientifique et Technique de la Fédération de Pêche, avec le concours de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P. devenu ONEMA). L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le C.S.P., et le Conseil Général ont participé, à hauteur de 80%, au financement de cette étude.

C'est à partir du PDPG que les gestionnaires des cours d'eau doivent établir, pour une durée de 5 ans, leur Plan de Gestion Piscicole local (PGP). Pour chaque Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), le PGP peut très bien correspondre à l'extrait du PDPG la concernant, mais il pourra éventuellement comporter un programme d'actions stipulant le montage financier, les moyens de suivi et d'évaluation des opérations envisagées.

Objectifs

Les Propositions d'Actions Nécessaires ont pour objectif d'enrayer ou de minimiser l'impact des facteurs limitants identifiés (principalement dû à l'homme). Les actions à engager peuvent être de la compétence des administrations (DDT. ou ONEMA. concernant le respect de la police de l'eau), des collectivités (station d'épuration, etc...), des gestionnaires de la pêche (arrêt des déversements, lobbying auprès des décideurs, etc...).

Il s'agit de conserver et transmettre un patrimoine naturel en préservant les peuplements sauvages autochtones dans leur milieu.

Le P.D.P.G. s'inscrit dans une logique écologique de gestion qui privilégie la préservation de la qualité de l'eau et des habitats d'une rivière, tout autant que son débit, afin de pérenniser les ressources piscicoles naturelles. C'est donc pour l'essentiel la gestion patrimoniale que préconise ce document dans notre département.

Enjeux sur le territoire B6

Cinq contextes sont établis sur les cours d'eau du site B6, tous sont qualifiés de perturbés.

Numéro contexte	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Zonation	Diagnostic
21	Eyrieux	Barrage des Collanges	Saint-Laurent-du-Pape à Semensac	Salmonicole	<i>Perturbé (P)</i>
48	Eyrieux	Saint-Laurent-du-Pape à Semensac	Confluence Rhône	Cyprinicole	<i>Perturbé (P)</i>

24	Gluèyre	Source	Confluence Eyrieux	Salmonicole	<i>Perturbé (P)</i>
23	Auzène	Source	Confluence Eyrieux	Salmonicole	<i>Perturbé (P)</i>
22	Dunière	Source	Confluence Eyrieux	Intermédiaire	<i>Perturbé (P)</i>

Tableau 73 : Contextes piscicoles issus du PDPG 07

Pour rappel :

Un contexte est jugé **conforme** lorsque les perturbations observées sont inférieures à 20% ; il est alors en gestion patrimoniale.

Un contexte est jugé **perturbé** lorsque les perturbations observées sont comprises entre 20% et 80% ; des actions sont alors à entreprendre, en fonction des seuils d'efficacité technique (SET), dans le but de rétablir le stade de conformité au travers des modules d'actions proposés.

Un contexte est jugé **dégradé** lorsque les perturbations observées sont supérieures à 80% ; il est alors en gestion d'usage, la reconquête des potentialités étant envisagée sur le long terme.

Interactions avec le site B6

Les Propositions d'Action Nécessaires du PDPG doivent être compatible avec Le document d'objectif.

D'autre part, il est essentiel que le PDPG soit mis à jour et que sa mise en œuvre soit respectée localement par les APPMA. Tout particulièrement, que la gestion patrimoniale soit renforcée (pas de lâchers d'espèces non conformes au cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole) et que de la sensibilisation sur la dégradation des habitats et des espèces liés aux espèces exotiques envahissantes soient des orientations fortes de la politique halieutique.

IV.3.2. Les usages de l'eau sur le site B6

Les données synthétiques fournies dans cette partie sont issues de l'Etude des Volumes prélevables réalisés en préalable du 2^{ème} contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon du Syndicat Mixte Eyrieux Clair. L'intégralité de cette étude est disponible sur le site internet du Syndicat : <http://www.eyrieux-clair.fr>

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE B6

Situation actuelle

L'usage « distribution publique » correspond aux prélèvements destinés à l'AEP (Alimentation en Eau Potable). La gestion du service eau potable varie d'une commune à l'autre. Certaines communes sont organisées en régie communale, alors que d'autres ont délégué le service à une société d'affermage.

La disponibilité de la ressource en eau n'est pas toujours équitable d'une commune à l'autre. Cette problématique pousse certaines communes à se regrouper pour exploiter une ou plusieurs ressources en commun et organiser la distribution à plus grande échelle. Sur l'ensemble des communes du site B6, on recense l'organisation suivante :

Le syndicat de production d'eau Rhône Eyrieux occupe une partie de la basse vallée de l'Eyrieux. Il rassemble quatre communes sur le site B6. Ce syndicat exploite un puits situé sur la commune de La-Voulte-sur-Rhône et alimenté en grande majorité par la nappe du Rhône.

- La-Voulte-sur-Rhône
- Saint-Laurent-du-Pape,
- Saint-Fortunat-sur-Eyrieux
- Saint-Vincent-de-Durfort

Le **SIVOM des services du canton de Vernoux** occupe la quasi-totalité du bassin de la Dunière. Elle concerne 5 communes du site B6. Une partie de l'alimentation des communes se fait aussi par aduction de l'eau du Rhône.

- Vernoux-en-Vivarais (Bassin versant de la Dunière),
- Silhac (Bassin versant de la Dunière),
- Saint-Julien-le-Roux (Bassin versant de la Dunière),
- Saint-Michel-de-Chabrilanoux (Bassin versant de la Dunière),
- Saint-Maurice-en-Chalencon (Moyenne vallée Eyrieux).

La communauté de communes des pays du Cheylard concerne 7 communes du site B6. Sur la Communauté de Commune du Pays du Cheylard, le service eau potable est délégué à la société SAUR France. L'ensemble des sources captées (production AEP) alimente un seul et même réseau qui dessert les communes adhérentes au service.

- Accons (Haute vallée Eyrieux),
- Les-Nonières (Moyenne vallée Eyrieux et du Doux),
- Saint-Barthélémy-le-Meil (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Christol (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Genest-Lachamp (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Julien-Labrousse (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Michel-d'Aurance (Moyenne vallée Eyrieux).

Les autres communes possèdent un service de l'eau géré en **régie communale** :

- Albon-d'Ardèche (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Pierre-ville (Moyenne vallée Eyrieux),
- Issamoulenc (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Julien-du-Gua (Moyenne vallée Eyrieux),
- Ajoux (Moyenne vallée Eyrieux),
- Creyseilles (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Etienne-de-Serre (Moyenne vallée Eyrieux),
- Saint-Sauveur-de-Montagut (Moyenne vallée Eyrieux),
- Les-Ollières-sur-Eyrieux (Moyenne vallée Eyrieux),
- Gluiras (Moyenne vallée Eyrieux),
- Beauvene (Moyenne vallée Eyrieux),
- Chalenccon (Moyenne vallée Eyrieux),
- Pranles (Basse vallée de l'Eyrieux),
- Dunière-sur-Eyrieux (Basse vallée de l'Eyrieux),
- Gilhac-et-Bruzac (Bassin versant du Turzon),
- Beauchastel (Basse vallée de l'Eyrieux).

La commune d'Etoile-sur-Rhône appartient au Syndicat Intercommunal des eaux du Sud Valentinois qui assure l'alimentation en eau potable des habitants de la commune. Ce syndicat a confié la gestion de son réseau d'eau potable par DSP (Délégation de Service Public) à VEOLIA -EAU, qui assure le lien avec les abonnés clients, garantit la continuité du service, et le respect des normes de qualité de l'eau distribuée. La commune est alimentée par la nappe du Rhône.

Les tableaux suivant indiquent les prélèvements d'eau au niveau du bassin versant de l'Eyrieux dont font partie les 32 communes du site B6 (est exclue Etoile sur Rhône).

Bassin	Source (m3/an)	Puits (m3/an)	Forage (m3/an)	Rivière (m3/an)	Apports extérieurs (Rhône ou autres BV) (m3/an)
Haute vallée de l'Eyrieux	745000	77000	3000	70000	162000
Moyenne vallée de l'Eyrieux	353000	87000		91000	21000
Basse vallée de l'Eyrieux	94000	129000	13000		544000
Dunière	126 000				187000
	1 318 000	293 000	16 000	161 000	914000
Total	2 702 000				

Tableau 74 : Bilan des prélèvements et importations à usage AEP par types de ressources utilisées sur le Bassin versant de l’Eyrieux (Source : SMEC/valeurs basées sur les volumes moyens utilisés entre 2003 et 2007))

Bassin	Usages domestiques estimés (m3/an)
Haute vallée de l’Eyrieux	127000
Moyenne vallée de l’Eyrieux	77000
Basse vallée de l’Eyrieux	0
Dunière	34000
Total	238 000

Tableau 75: Bilan des prélèvements domestiques sur le territoire du site B6 (source étude EVP)

A noter qu’en basse vallée de l’Eyrieux, il avait été montré une surproduction d’eau potable. Face au besoin théorique en production, la production déclarée est toujours supérieure. Ainsi, il faut considérer que dans ce secteur, les prélèvements domestiques sont nuls.

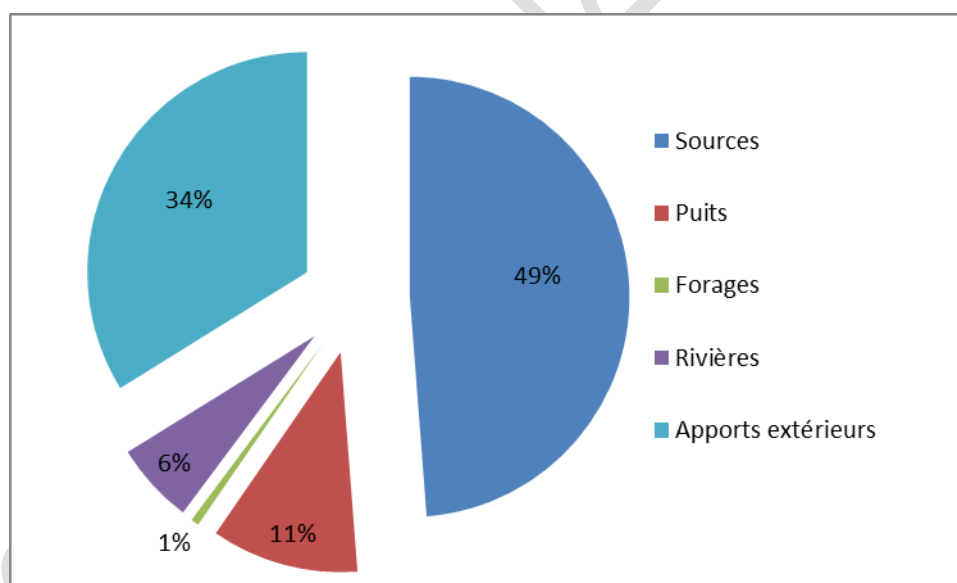


Figure 101: Proportion des différents types de prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable

Les prélèvements industriels sont effectués majoritairement sur la basse vallée de l’Eyrieux par la société « pharmacie générale de France », devenue depuis mi-2009 la société « Orion chimie – Métalchem ». Présente historiquement sur la commune de la-Voulte-sur-Rhône, cette entreprise avait une petite activité pharmaceutique proche d’une grosse unité de production d’éléments chimiques métalliques (nitrates métalliques). La ressource utilisée est un puits dans la nappe de l’Eyrieux. Celui-ci se situe juste avant la confluence avec le Rhône. 99% des eaux prélevées sont utilisées pour le refroidissement des réacteurs. Le débit de prélèvement peut varier de 100 m³/j à 1600 m³/j en pointe. Les besoins du processus nécessitent une grande consommation d’eau. Toutes ces eaux sont rejetées dans le Rhône après avoir été retraitées dans la station de l’entreprise.

Entre 2003 et 2008, les volumes annuels prélevés varient entre 250 000 et 125 000 m³/an.

Ces valeurs sont peu représentatives du réel besoin de l'entreprise. Lors d'une visite datée du 04/02/2010, il a été abordé le prévisionnel de l'activité chimique. L'entreprise prévoit de revenir à son niveau de fonctionnement du début des années 2000. Les volumes annuels sollicités seraient alors de l'ordre de 800 000 à 1 000 000 de m³/an.

Interactions avec le territoire B6

Les prélèvements en rivière sont peu nombreux (les sources et les apports extérieurs étant majoritairement utilisés) mais concernent des volumes importants. Subissant un régime de type méditerranéen, les cours d'eau présentent des étiages estivaux sévères qui sont alors aggravés par les pompages et les cours d'eau présentent des débits très bas en été (Dunière).

La concomitance entre l'étiage estival et l'augmentation importante de la demande en eau potable liée à la population touristique place certaines communes dans des difficultés d'approvisionnement qui nécessitent alors de recourir à des interconnexions.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Alimentation en eau potable	Avésés	☺ Optimisation des ressources en eau à proximité;	☹ Etiages importants ☹ Perturbation des écosystèmes aquatiques, particulièrement sur certains bassins versants (Dunière).
	Potentiels		☹ Epuisement de la ressource en eau

Tableau 76: Bilan des impacts avérés et potentiels de l'alimentation en eau potable sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

L'accroissement des besoins en eau potable augmente avec la population. Entre 1990 et 2011, un accroissement de la population de 13 % selon l'INSEE laisse présager un besoin grandissant de la ressource en eau. L'étude des volumes prélevables de 2010 montre que sur la Haute vallée de l'Eyrieux, le besoin total moyen semble être de 1 057 000 m³/an, avec une tendance positive de + 2% par an. Sur la moyenne vallée de l'Eyrieux, une moyenne des besoins semble être établie autour de 552 000 m³/an. Le besoin total moyen est de 780 000 m³/an avec une tendance générale de -2% par an sur la basse vallée de l'Eyrieux. Sur la Dunière Les besoins globaux sont stables et fluctuent entre 280 000 m³/an et 380 000 m³/an, définissant un besoin moyen de 313 000 m³/an. La tendance générale est croissante avec +2% par an. D'autant que les besoins augmentent pendant la période estivale avec l'afflux touristique sur le site B6. De plus, l'impact des faibles débits estivaux naturels (période d'étiage) peut localement être fortement aggravé par les prélèvements. C'est le cas notamment de la et du Glo. Une étude de la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Eyrieux a été réalisée en 2012 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et propose différentes pistes de solution, comme la mise en place de période de gel ou limitation de prélèvement en période d'étiage, ainsi qu'adapter le réseau pour permettre un meilleur rendement.

La pression sur la ressource en eau va donc augmenter dans les années à venir d'autant plus que les changements climatiques font craindre des périodes d'étiages de plus en plus sévères.

Ainsi il est important d'améliorer les connaissances sur les prélèvements et besoins en eau (Objectif 7 du contrat de rivière) et améliorer les performances des réseaux AEP et économiser l'eau (Objectif 8 du contrat de rivière).

Programme, projets et procédures liés

Plan de gestion de la ressource et des étiages (en cours d'élaboration par les services de l'Etat) ;

Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon ;

Principaux interlocuteurs

Syndicat mixte Eyrieux Clair

Agence de l'eau

Le département

Les gestionnaires publics

L'USAGE INDUSTRIEL DE L'EAU

Situation actuelle

Les prélèvements industriels sont effectués majoritairement sur la basse vallée de l'Eyrieux par la société « pharmacie générale de France », devenue depuis mi-2009 la société « Orion chimie – Métalchem ». Présente historiquement sur la commune de la-Voulte-sur-Rhône, cette entreprise avait une petite activité pharmaceutique proche d'une grosse unité de production d'éléments chimiques métalliques (nitrates métalliques). La ressource utilisée est un puits dans la nappe de l'Eyrieux. Celui-ci se situe juste avant la confluence avec le Rhône. 99% des eaux prélevées sont utilisées pour le refroidissement des réacteurs. Le débit de prélèvement peut varier de 100 m³/j à 1600 m³/j en pointe. Les besoins du processus nécessitent une grande consommation d'eau. Toutes ces eaux sont rejetées dans le Rhône après avoir été retraitées dans la station de l'entreprise.

Entre 2003 et 2008, les volumes annuels prélevés varient entre 250 000 et 125 000 m³/an.

Ces valeurs sont peu représentatives du réel besoin de l'entreprise. Lors d'une visite datée du 04/02/2010, il a été abordé le prévisionnel de l'activité chimique. L'entreprise prévoit de revenir à son niveau de fonctionnement du début des années 2000. Les volumes annuels sollicités seraient alors de l'ordre de 800 000 à 1 000 000 de m³/an.

Interactions avec le territoire B6

Les prélèvements se font à partir d'un puits puisant dans la nappe de l'Eyrieux sur la partie extrême aval du site B6 (amont confluence Eyrieux/Rhône).

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
L'usage industriel de l'eau	Avérés		⊗Etiages importants ⊗Perturbation des écosystèmes aquatiques, particulièrement sur certains bassins versants
	Potentiels		⊗Epuisement de la ressource en eau

Tableau 77 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'alimentation en eau potable sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Compte tenu des besoins des entreprises grandissantes, la pression sur la ressource en eau va donc augmenter dans les années à venir d'autant plus que les changements climatiques font craindre des périodes d'étiages de plus en plus sévères.

La sensibilisation sur l'économie d'eau est une action importante à mener auprès des professionnels, avant d'envisager des mesures de réduction.

Programme, projets et procédures liés

Plan de gestion de la ressource et des étiages (en cours d'élaboration par les services de l'Etat) ;

Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon ;

Principaux interlocuteurs

Syndicat mixte Eyrieux Clair

DREAL RA

SIE Sud valentinois

Agence de l'eau

L'USAGE AGRICOLE DE L'EAU

Situation actuelle

La période d'irrigation agricole s'étend principalement de début mai à fin septembre avec des prélèvements concentrés sur la période de juin et août. Les prélèvements à usage agricoles sont de l'ordre de 652 900 m³ par an. Tourné vers l'élevage bovin extensif, l'élevage ovin extensif, l'élevage mixte et la culture fruitière, le contexte est globalement peu sensible aux pollutions agricoles. Seules les parties basses des vallées de l'Eyrieux, et la vallée de la Dunière présentent une sensibilité au regard des pratiques culturales (exploitations laitières sur le plateau du Vivarais et cultures fruitières).

Le tableau suivant indique les prélèvements d'eau au niveau du bassin versant de l'Eyrieux dont font partie les 32 communes du site B6 (est exclue Etoile sur Rhône).

Bassin	Retenues collinaires (m ³ /an)	Prélèvements directs en rivières (m ³ /an)	Forages (m ³ /an)
Haute vallée de l'Eyrieux	1000	0	0
Moyenne vallée de l'Eyrieux	7 000	107 000	0
Basse vallée de l'Eyrieux	4 000	106 000	49 000

Dunière	558 000	71 000	2 000
	570 000	284 000	51 000
Total	905 000		

Tableau 78 : Bilan des prélèvements moyens d'eau par type de ressource pour l'irrigation sur le bassin versant de l'Eyrieux (Source: SMEC, 2013)

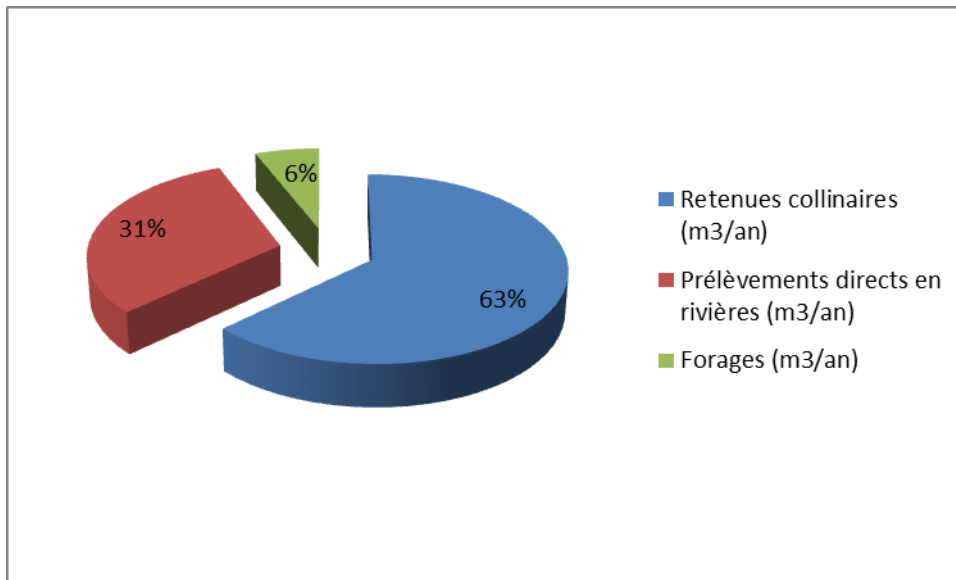


Figure 102: Proportion des différents types de prélèvement d'eau pour l'agriculture sur le bassin versant de l'Eyrieux

Il ressort que l'activité agricole a fortement recouru à l'irrigation sur le bassin versant de la Dunière à partir d'eau stockée dans des retenues collinaires. Le bassin versant de la Dunière correspond à un bassin versant en déficit quantitatif de ressource en eau, résultant principalement des prélèvements agricoles. Cela peut s'expliquer par les pratiques agricoles, qui sont plus intensives et plus nombreuses. D'autre part, les prélèvements agricoles en rivière sont importants sur la basse vallée de l'Eyrieux (soutien d'étiage assuré par la retenue des Collanges) mais également, sur le cours moyen de l'Eyrieux

Interactions avec le site B6

De la même manière que pour les prélèvements en eau potable, les prélèvements pour l'agriculture, que ce soit par pompage direct en rivière ou par l'intermédiaire de retenues collinaires, ont un impact fort sur le milieu naturel (changements hydrologique, étiage sévère et prolongé), d'autant plus lorsque l'on est en période d'étiage.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Usage agricole de l'eau	Avérés	☺ Optimisation des ressources en eau à proximité	☹ Etiages importants ☹ Perturbation des écosystèmes aquatiques, particulièrement sur certains bassins versants (Dunière), par dégradation d'un point de vue qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

	Potentiels	 Epuisement de la ressource en eau
--	-------------------	---

Tableau 79 : Bilan des impacts avérés et potentiels de l'usage agricole de l'eau sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

D'après l'étude de détermination des volumes prélevables (phase 2) de l'Agence Régionale de l'eau, les volumes prélevés pour l'irrigation sur le bassin versant de l'Eyrieux sont relativement constant de 1997 à 2007 avec une moyenne de 919 milliers de m³ d'eau par an. L'amélioration des connaissances sur les prélèvements et besoins en eau (Objectif 7 du contrat de rivière) semble primordiale pour connaître l'évolution des futurs besoins en eau pour les activités agricoles sur le site B6. Une limitation des prélèvements voire le gel est indispensable pendant la période d'étiage, notamment sur le secteur de la Dunière et du Glo.

Selon l'étude de la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Eyrieux réalisée en 2012 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranéen, une substitution de prélèvements directs par pompage en période d'irrigation par des retenues collinaires de stockage semble envisageable au regard des volumes prélevables sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la création de ces ouvrages (autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques notamment).

Les projets doivent en particulier préserver la continuité écologique des cours d'eau et les zones humides en lit majeur. Les autres contraintes pour l'implantation des projets sont liées aux zones inondables et à la présence des zones de culture.

Programme, projets et procédures liés

Plan de gestion de la ressource et des étiages (en cours d'élaboration par les services de l'Etat)

Contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon

Principaux interlocuteurs

Syndicat mixte Eyrieux Clair, Chambre d'agriculture, DRAAF, syndicat d'irrigants, DDT, élus, etc.

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

Situation actuelle

L'assainissement sur un territoire est principalement orchestré par les schémas généraux d'assainissement. Ces documents réalisés à l'échelle d'une commune ou d'un regroupement de communes permettent de faire le point sur l'assainissement existant et de prévoir, au regard de l'évolution démographique, les travaux nécessaires (collecte et traitement) pour assurer le traitement des eaux usées. Le zonage qui découle du schéma fixe les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Cette carte est annexée au document d'urbanisme le cas échéant. Il devient opposable aux tiers dès lors que la collectivité a approuvé le zonage après enquête publique. **Sur le territoire du site B6, la totalité des communes sont dotées d'un schéma général d'assainissement.**

Sur les 33 communes, seulement 11 n'ont pas de système d'assainissement collectif. Il s'agit de, Albon, Creyseilles, Gilhac-et-Bruzac, Issamoulenc, Pranles, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Maurice-en-Chalencon.

Le SMEC ainsi que la CAPCA sont dotés d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif en charge de contrôler les installations d'épuration non collectives et leur mise aux normes, au besoin. Ce service concerne les particuliers dont les communes adhèrent à ce service.

Une grande partie des communes possèdent une station d'épuration (STEP) en service. Les stations d'épuration les plus importantes sont situées à La-Voulte-sur-Rhône-Le Pouzin, à Vernoux-en-Vivarais, à Saint-Sauveur-de-Montagut, à Saint-Laurent-du-Pape/Beauchastel et au Cheylard. La commune du Cheylard ne fait pas partie du site B6, mais la STEP qui y est installée traite en partie les eaux usées d'Accons (Accons fait partie du réseau intercommunal d'assainissement de Val'Eyrieux). Cette station de traitement (de 23 000 EH) rejette les eaux en aval du barrage des Collanges, en moyenne vallée de l'Eyrieux (dans le site B6). Il est à noter que les stations d'épuration du Cheylard et de Vernoux-en-Vivarais traitent, en plus des effluents domestiques, des rejets liés aux activités industriels. En outre, la station du Cheylard est inscrite au registre français des émissions polluantes.

Les rejets en milieux naturels sont de plus en plus maîtrisés avec l'équipement progressif des communes en STEP et réseaux de collecte, grâce à la mise en oeuvre d'actions programmées via le contrat de rivière. Le travail d'assainissement des eaux usées domestiques reste toutefois inachevé avec notamment la problématique de certaines STEP à améliorer (Saint Pierreville, Vernoux-en-vivarais en cours de travaux et Beauchastel), la problématique de l'assainissement non collectif non-conforme sur le bassin (diagnostics en cours au travers des SPANC) et la progression de campings en bordure des cours d'eau, etc.

Les rejets des activités agricoles sont difficilement quantifiables (rejets diffus) : leur contribution à la charge organique des cours d'eau est difficilement chiffrable.

Les rejets industriels sont raccordés aux stations d'épuration communales. La société Chomarat restitue l'eau prélevée dans la Dorne au niveau du réseau d'assainissement de la commune du Cheylard. Le rejet final d'effectue en tête de bassin de la moyenne vallée de l'Eyrieux. Au niveau de la basse vallée de l'Eyrieux la société Métalchem rejette les eaux dans le Rhône après qu'elles aient été traitées dans la station de l'entreprise.

Selon l'étude des volumes prélevables de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, le taux de restitution de l'eau est globalement faible en haute vallée et excédentaire en moyenne vallée. Ce résultat est dû à la

position du rejet de la station d'épuration du Cheylard qui reçoit les eaux usées de 5 communes et d'une industrie consommatrice d'eau située en amont.

En basse vallée de l'Eyrieux, le taux de restitution est bon du fait qu'une grande partie des eaux consommés sont importés et ne rentrent pas dans ce bilan. Au contraire, sur la vallée de la Dunière, le taux de restitution global est faible ; On lit ici l'effet des prélèvements pour l'irrigation qui ne connaissent pas de restitution directe en rivière.

Le Conseil départemental soutient les projets des communes et structures intercommunales en matière d'assainissement, d'eau potable et d'entretien des rivières : études, travaux pour la recherche et la protection de la ressource, interconnexion de réseaux...

Il apporte son appui technique aux communes rurales pour optimiser le fonctionnement des stations d'épuration via le Satese Drôme-Ardèche (service bidépartemental d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration) et accompagne les opérations concernant l'eau potable et l'assainissement (assistance ou maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes rurales). Le Département est également partenaire des collectivités ayant mis en oeuvre un plan pluriannuel « entretien des cours d'eau » et « animation rivière » ou ayant engagé un contrat de rivière (études préalables).

Le tableau suivant présente, pour chaque commune du site B6, le système d'assainissement dont elle dépend.

Communes	Type d'assainissement	Bassin versant	Milieu de rejet	Capacité (équivalent habitants)	Type de traitement	Etat	Maître d'ouvrage	Exploitant
Accons	Collectif		Eyrieux	80/230EH (en projet 2017)			CdC Val'Eyrieux	
Albon	Non-collectif STEP en projet (80/230 EQH)		Gluyère					
Ajoux	Non-collectif/ Collectif sur le hameau de Blaizac			110	Filtration par roseaux		CAPCA	
Beauchastel (+ Saint-Laurent-du-Pape)	Collectif		Eyrieux	2500	Boues activées		CAPCA	
Beauvène	Collectif		Talaron	150	Filtration par roseaux		CAPCA	
Chalencon	Collectif et non collectif (Hameau Pont de Chervil (30/50 EQH))		Antouly	420	Filtre à sable		CAPCA	
Creysseilles	Non-collectif/ 1 STEP sur le hameau de Magerouan			40	Filtration par roseaux			
Dunières-sur-Eyrieux	Collectif		Eyrieux	600	Filtration par roseaux		CAPCA	
Etoile sur Rhône	Collectif		Rhône				Com. D'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes	
Gluiras	Collectif		Rioufol	300	Filtration par roseaux		CAPCA	
Gilhac-et-Bruzac	Non-collectif							
La Voulte-sur-Rhône	Collectif		Rhône	12 700	Boues activées		CAPCA	
Les Nonières	Collectif Non collectif sur le Hameau de Bauméa (STEP		BV Doux	200	Filtre à sable		CdC Val'EYrieux	

	en projet 60 EQH)						
Issamoulenc	Non-collectif						
Ollières-sur-Eyrieux	Collectif		Eyrieux	800	Lit bactérien		CAPCA
Pranles	Non-collectif						
Saint-Barthélémy-le-Meil	Non-collectif STEP en projet (100/130 EQH)		Talaron/Eyrieux				
Saint-Christol	Non-collectif						
Saint-Etienne-de-Serre	Non-collectif						
Saint Fortunat sur Eyrieux	Collectif		Eyrieux	700	Filtration par roseaux		CAPCA
Saint-Genest-Lachamp	Non-collectif						
Saint-Laurent-du-Pape (+Beauchastel)	Collectif		Eyrieux	2500	Boues activées		CAPCA
Saint-Julien du Gua	Collectif 2 STEP		Auzène	170 50 (Hameau de la Pervenche)	Lit bactérien		CAPCA
Saint-Julien Labrousse	Non-collectif STEP en projet (165/255 EQH)		Le coulet (affluent du Glo)				
Saint-Julien-le-Roux	Non-Collectif						
Saint Michel de Chabrillanoux	Collectif		Rioulara	250	Filtration par roseaux		CAPCA
Saint Pierreville	Collectif		Veruyègne	600	Boue activée		CAPCA
Saint Vincent de Durfort	Collectif (2 STEP)			100 110 (Chambon de Bavas)	Roseaux+filtre à sable Filtre par roseaux au Chambon de Bavas		CAPCA
Saint-Maurice de Chalencou	Non-collectif						CAPCA
Saint-Michel d'Aurance_village	Collectif		Aurance	170	Filtration par roseaux		CdC Val'Eyrieux

Saint-Sauveur de Montagut	Collectif		Eyrieux	3600	Boue activée		CAPCA	DSP/Véolia
Silhac	Collectif Non Collectif sur le Hameau du Riou (STEP en projet 90 EQH)		Arlindes	200	Lit bactérien			
Vernoux-en-Vivaraïs	Collectif Et Non collectif Hameau de la Justice (100/120 EQH)	Dunière	Eve puis Dunière	4500	Boue activée		CdC Pays de Vernoux	
Le Cheylard (hors B6 mais rejet en aval)	Collectif	Eyrieux		23 000				

Tableau 80 : Stations d'épuration présentes sur les communes du site B6 ou rejetant dans le site – Source DDT 07 (2012) et SMEC

Interactions avec le site B6

Assainissement collectif :

Les rejets des stations d'épurations sont globalement de bonne qualité du fait des efforts réalisés sur la mise aux normes et la construction de systèmes d'épuration des eaux usées adaptés à la charge polluante. Quelques systèmes vieillissants ou sous-dimensionnés font/devront faire lieu à des travaux de réhabilitation (Saint-Pierre-ville, Beauchastel)

De nombreux campings situés en bordure de rivière ne sont pas raccordés à une STEP mais bénéficient d'un système d'assainissement autonome. Pour beaucoup, il s'agit d'épandage souterrain associé ou non à une fosse septique. Les systèmes d'épuration de ces établissements sont dans la majeure des cas donnés conformes par les services de contrôle, néanmoins la charge de pollution estivale liée à un influx important de touristes et les niveaux estivaux souvent très bas des cours d'eau laissent à penser une dégradation de la qualité physico-chimique non négligeable à l'étiage (capacité autoépuration du milieu milieu récepteur insuffisante).

Assainissement non collectif

En ce qui concerne l'assainissement individuel, la qualité de celui-ci est très disparate sur le territoire en fonction des sols, de la vétusté des installations... D'autre part, il reste des maisons à équiper. La pollution liée aux systèmes d'assainissement non collectif est diffuse et ne doit pas être sous-estimée.

L'obtention et le maintien de la bonne qualité de l'ensemble des cours d'eau du site est un primordial pour la préservation des espèces aquatiques et de leurs habitats, ainsi que pour l'essor touristique et le bien être des habitants.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Assainissement collectif	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺Eco assainissement ; ☺Epuration des eaux : amélioration de la qualité des eaux superficielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹Quelques pollutions ponctuelles de cours d'eau (Saint Pierre-ville, Albon d'Ardèche).
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ☹ Pollution des sols et des eaux ; ☹ Contamination microbiologique dans les eaux superficielles.
Assainissement non collectif	Avérés	<ul style="list-style-type: none"> ☺Eco assainissement ; ☺Epuration des eaux : amélioration de la qualité des eaux superficielles. 	<ul style="list-style-type: none"> ☹Pollutions diffuses et ponctuelles : dégradation de la qualité des eaux des milieux récepteurs.
	Potentiels		<ul style="list-style-type: none"> ☹ Pollution des sols et des eaux ; ☹ Contamination microbiologique dans les eaux superficielles.

Tableau 81 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de l'assainissement sur le biodiversité et les habitats naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

La pollution de l'eau constitue un facteur limitant pour la plupart des espèces d'intérêt communautaire recensées dans les rivières du site. Les problèmes recensés sont liés :

- aux dysfonctionnements ou à l'insuffisance de certains systèmes d'assainissement collectifs (absence souvent de traitement tertiaire) ;
- à la coexistence, dans la même période estivale, des débits les plus faibles et des apports d'effluents pollués les plus importants.
- à l'insuffisance des équipements d'assainissement des campings ; des études de qualité des eaux menées ces dernières années à l'échelle du bassin versant ont permis d'identifier des points noirs pour la qualité des eaux; la mise en place d'ouvrages de traitement efficaces et bien dimensionnés est indispensable.
- aux activités agricoles qui s'exercent sur le bassin versant, notamment sur un des affluent, la Dunière. Les ruissellements sont à l'origine d'une pollution des eaux superficielles et profondes.

Les principaux problèmes d'assainissement se rencontrent en période estivale, au moment où la fréquentation touristique est importante. Ils sont liés à la fois à la saturation des systèmes d'assainissement collectifs et à l'insuffisance des équipements des sites d'accueil (campings, caravaning...).

L'amélioration des systèmes d'épuration des effluents d'origine domestique ou agricole ne saurait relever directement de la procédure Natura 2000. Elle n'en reste pas moins une priorité pour la préservation des habitats des espèces désignées au titre de la directive Habitats.

L'amélioration des systèmes de traitements permettant la réduction des apports en azote et phosphore est une priorité sur le territoire.

Rappelons que les installations susceptibles d'engendrer des rejets dans les milieux du site Natura 2000 devront être soumises à la réalisation d'une évaluation des incidences au titre de l'Article 6 de la directive Habitats (qu'elles soient ou non à l'intérieur du périmètre) et ce, qu'elles soient déjà soumises ou non à la réglementation sur les installations classées. .

Programme, projets et procédures liés

La Directive ERU : La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées.

Schéma Directeur d'Assainissement

SDAGE RM

Contrat de Rivière

Principaux interlocuteurs

- Conseil Général de l'Ardèche
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Syndicat Mixte Eyrieux Clair
- Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Communes concernées
- SIVOM Olivier de Serres

- Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

LES SEUILS ET OUVRAGES

Situation actuelle

L'ensemble des cours d'eau du site B6 présente une assez forte densité d'obstacles à l'écoulement : seuils, barrages anthropiques ou naturels. La figure 17 en page 66 montre que la majorité des seuils se situent sur la Gluère (20 seuils et 5 ouvrages hydroélectriques), la Veyruègne (20 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques), l'Auzène (14 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques) et l'Eyrieux (15 seuils et 9 ouvrages hydroélectriques). Certains seuils et ouvrages présents sur le bassin versant de l'Eyrieux ne sont pas compris dans le périmètre du site B6 et ne sont pas comptabilisés, mais ils ont un impact direct sur le site car ils se situent directement en amont.

La présence du grand barrage des Collanges sur l'Eyrieux médian (aval du Cheylard), perturbe notablement le transit sédimentaire de l'Eyrieux (blocage quasi total du débit solide, seule une partie des matières en suspensions transitent - Etude ETRM de 2012). Ce barrage a également un impact sur la qualité des eaux en aval, en effet l'été, l'eau stockée dans le barrage se concentre en éléments polluants et devient très eutrophe. La pose d'une vanne à jet creux qui permet une oxygénation de l'eau déversée et le traitement du phosphore sur la STEP du Cheylard ont été réalisés ce qui devraient contribuer à améliorer la qualité de l'eau sur l'Eyrieux. Aucune campagne récente n'a encore été effectuée. La majorité des petits ouvrages sont transparents et ne créent plus de désordres morphologiques. Les seuils, tous relativement anciens, ont leurs retenues comblées de matériaux et le transit sédimentaire s'effectue par surverse notamment par l'effet de pelle. Par contre, cet important maillage de seuils représente autant d'obstacles à la libre circulation des poissons. Le cloisonnement est surtout pénalisant sur l'axe Eyrieux amont ainsi qu'au niveau des confluences avec les principaux affluents.

Dans le cadre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, les services de l'État ont identifié 11 ouvrages prioritaires sur le site B6. L'objectif fixé est de rétablir la continuité pour ceux-ci dans les meilleurs délais et au plus tard pour 2018 :

Nom de l'ouvrage	Echéance	Localisation	Rivière	Propriétaire/usage	Etat d'avancement des travaux
Le Moulinon	2012	Saint-Sauveur-de-Montagut	Eyrieux	Communal Hydroélectricité	Travaux réalisés
Le Moulin d'Escoulenc	2012	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Travaux réalisés
Rampe rouge	2012	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Travaux réalisés
Le Tissage	2012	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Communal Hydroélectricité	Travaux réalisés
Les Verchères	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Dossier technique en cours de constitution
La Planche	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectricité	Dossier technique en cours de constitution
Baignade des Ollières	2018	Les Ollières-sur-Eyrieux	Eyrieux	Communal Baignade	Dossier technique en cours de constitution
Seuil en amont confluence Eyrieux	2018	Saint-Sauveur-de-Montagut	Gluère	Communal Sans usage	Aucune démarche Fiche action B1.1.2 du contrat de rivière
Seuil de la Crose	2018	Saint-Sauveur-de-	Auzène	Intercommunal	Aucune démarche

		Montagut		Prise d'eau usine pour refroidissement	Fiche action B1.1.2 du contrat de rivière
Barrage	2018	Dunière-sur-Eyrieux	Dunière	Privé Ancien moulingae	Aucun travaux à prévoir (seuil cassé par une crue)
Fortugne	2018	Gluiras/Saint-Sauveur-de-Montagut	Gluèyre	Privé Hydroélectricité Baignade, irrigation	Dossier technique en cours de constitution

Tableau 82 : Liste des ouvrages « grenelle » sur le site B6

Tous les ouvrages "Grenelle", excepté celui sur la Dunière, se trouvent sur des cours d'eau classés liste 2. Ils devront être aménagés dans les 5 ans, après l'arrêté préfectoral de classement des cours d'eau (2013).

Interactions avec le site B6

Les barrages ont des interactions fortes avec le milieu physique mais également avec les espèces piscicoles et aquatiques, dont celles d'intérêts communautaires et remarquables. Ils constituent des obstacles infranchissables et ne permettent donc pas leur libre circulation. Par ailleurs, les grandes retenues, par le cloisonnement de la rivière sont à l'origine du phénomène de modification des faciès d'écoulement de la rivière, de perturbations du transport solide (déséquilibre morphodynamique des cours d'eau provoquant de l'érosion et de la perte d'habitat) de réchauffement des eaux (eutrophisation) et d'accumulation de polluants.

Les retenues hydroélectriques sont également la source de fortes perturbations des débits et engendre la mise en débit réservé d'une grande partie du linéaire hydrographique.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Seuils et ouvrages	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Modification du débit hydraulique; ⊗ Obstacles à la libre circulation des poissons ; ⊗ Atteinte sur le débit réservé en aval et assèchement ponctuel sur certains tronçons ; Pollution, transport solide, perte d'habitats... ⊗ Modification des habitats et habitats d'espèce.
	Potentiels	☺ Création d'habitat d'espèce.	

Tableau 83 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de la présence de seuils et de barrages sur le biodiversité et les habitats naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Concernant le décloisonnement de la rivière vis-à-vis des barrages présents, les études et projets menés, notamment dans le cadre du contrat de rivière et de l'ONEMA, devraient permettre de rétablir les circulations piscicoles jusqu'au Nassier sur le site B6. Il n'y a pas à l'heure actuelle de nouveaux projets d'ouvrages sur cette portion de la rivière.

Il convient, pour garantir le maintien en bonne conservation des habitats et des espèces du cours d'eau, de poursuivre la politique de décloisonnement complet de la rivière.

Programme, projets et procédures liés

Loi sur les seuils

Classement des cours d'eau et des ouvrages

SDAGE

Contrat de Rivière

Schéma Directeur d'Assainissement

Principaux interlocuteurs

DDT, SMEC, collectivités, propriétaires et gestionnaires d'ouvrage

Document de travail

IV.3.3. Résultats des ateliers thématiques sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Les enjeux et les objectifs présentés ci-après sont le résultat de la concertation réalisée lors des ateliers de travail de la phase de diagnostic. Ils correspondent au « ressenti » des acteurs locaux concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le site B6 :

Enjeu : Retrouver une végétation rivulaire continue et composée d'essence endémique

Objectif : Réduire l'expansion des espèces exotiques et invasives et préserver les zones à enjeux de la colonisation par ces espèces

Sous-objectifs :

Lister les espèces invasives et mieux connaître leurs moyens de dispersion ;

Faire un état 0 de la colonisation des habitats par les espèces invasives et localiser les fronts de colonisation ;

Enjeux espèces : Protéger les espèces patrimoniales dont la Loutre, le Castor et l'Ecrevisse à pattes blanches (espèces patrimoniales à forte connotation culturelle et emblématique de notre territoire)

Objectif 1 : Améliorer les conditions de vie et d'émancipation des espèces aquatiques

Sous-objectifs :

Réaliser une veille vis à vis des nouveaux polluants ;

Améliorer la qualité propre de l'eau ;

Gérer les rejets d'eaux usées et des engrais de ferme.

Objectif 2 : Maintenir et améliorer l'état des habitats aquatiques et de bords de cours d'eau/ Améliorer la naturalité des peuplements forestiers alluviaux en prenant en compte les besoins de l'homme.

Sous-objectifs :

Améliorer et maintenir la fonctionnalité de corridor écologique des ripisylves (rôle de préservation de crue, rôle de réservoir de biodiversité, rôle épuratoire, etc.) ;

Retrouver un cordon de végétation continu et fournir le long des cours d'eau permettant de remplir des rôles de fonctionnalités écologiques et paysagères (transversalité avec les enjeux touristiques). Des paysages en lien avec le contexte naturel.

Objectif 3 : Sensibiliser et communiquer sur les rôles et la nécessité de la conservation de la continuité des corridors ripicoles

Apporter de la connaissance aux usagers et acteurs locaux sur le rôle de la ripisylve

Maintenir une bonne qualité de la biodiversité ripisylvatique ;

Concilier les enjeux de biodiversité avec les enjeux de développement local.

Enjeu : Permettre la continuité écologique (espèces aquatiques et des sédiments) et le bon fonctionnement des cours d'eau, approche longitudinale et transversale

Objectif : Préserver les habitats et les espèces aquatiques et riveraines

Sous-objectifs :

Rendre les ouvrages transparents

Permettre au cours d'eau de retrouver un espace de liberté

Il est précisé que ces objectifs doivent prendre en compte les usages et activités présentes le long des cours d'eau (irrigation, pêche, hydroélectricité, etc.)

En lien avec cet atelier, trois points ont été soulevés :

Problématique liée à l'épandage d'azote qui doit se faire en l'hiver). Il est fait remarquer que des forêts sont déclarées en zone d'épandage.

Problématique liée à la pente : réglementairement lorsque la pente dépasse 15 - 18 %, on ne peut plus épandre du fumier.

La volonté de permettre à tous les usagers d'avoir accès et de pouvoir bénéficier de l'eau des rivières

Document de travail

IV.4. TENDANCES ÉVOLUTIVES DU TERRITOIRE

- Atlas : Carte 33 -

IV.4.1. Evolution démographique

Sur le site B6, la densité urbaine se concentre globalement le long de l'Eyrieux et se disperse de façon nettement plus lâche sur le reste du territoire autour des bourgs de petites tailles, des hameaux dispersés, voir des habitations isolés. La densité moyenne d'habitants des communes est de l'ordre de 52,7 hab/km².

Les communes situées à la confluence avec le Rhône :Beauchastel, La-Voulte-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône ont les plus fortes densités d'habitants, soient respectivement 202, 524 et 114 hab/km². La population des communes n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990, 1ependant certains villages comme Saint-Sauveur de Montagut, Saint-Julien du Gua, Albon d'Ardèche, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Barthélémy-le-Meil et La-Voulte-sur-Rhône ont vu leurs nombres d'habitants diminuer.

Le tableau ci-dessous reprend les données issues des recensements INSEE de 1968, 1990 et 2011 ; l'évolution de la population a donc été calculée entre 1968 et 1990, et entre 1990 et 2011 :

COMMUNES	POPULATION					
	1968	1990	Evolution de 1968 à 1990 %	1990	2011	Evolution de 1990 à 2011 en %
ACCONS	277	375	26	375	433	15
AJOUX	115	71	-62	71	94	32
ALBON D'ARDECHE	276	173	-60	173	157	-9
BEAUCHASTEL	1 064	1 462	27	1462	1 714	17
BEAUVENE	332	221	-50	221	249	13
CHALENCON	474	309	-53	309	315	
CREYSSEILLES	114	116	2	116	121	4
DUNIERE-SUR-EYRIEUX	430	301	-43	301	423	41
ETOILE SUR RHÔNE	2 268	3 504	35	3504	4878	39
GILHAC-ET-BRUZAC	138	138	0	138	159	15
GLUIRAS	591	380	-56	380	378	-1
ISSAMOULENC	218	112	-95	112	108	-4
LA VOULTE SUR RHÔNE	5 978	5 116	-17	5116	5 084	-1
LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX	960	769	-25	769	942	22
NONIERES	229	181	-27	181	218	20
PRANLES	371	389	5	389	466	20
SAINTE-BARTHELEMY-LE-MEIL	285	223	-28	223	208	-7
SAINT-CHRISTOL	216	116	-86	116	111	-4

SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	317	186	-70	186	213	15
SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	728	531	-37	531	730	37
SAINT-GENEST-LACHAMP	214	132	-62	132	100	-24
SAINT-JULIEN-DU-GUA	316	187	-69	187	158	-16
SAINT-JULIEN-LABROUSSE	515	336	-53	336	364	8
SAINT-JULIEN-LE-ROUX	149	109	-37	109	94	-14
SAINT-LAURENT-DU-PAPE	1 194	1 206	1	1206	1 581	31
SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	268	161	-66	161	201	25
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	218	185	-18	185	264	43
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	379	238	-59	238	373	57
SAINT-PIERREVILLE	606	528	-15	528	543	3
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	1 650	1 396	-18	1396	1 129	-19
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	189	163	-16	163	248	52
SILHAC	487	286	-70	286	362	27
VERNOUX-EN-VIVARAIS	1 941	2 037	5	2037	1 873	-8
TOTAL	23060	21 281	-8	21 281	24 014	+13

Tableau 84 : Evolution de la population entre 1968 et 2011 – Source INSEE

Après plusieurs années de déprise démographique (très marquée dans les secteurs ruraux mais aussi présente dans les secteurs industrialisés), les communes du site B6 connaissent une croissance de population de l'ordre de 13 % entre 1990 et 2011.

On retrouve dans cette évolution les effets de la déprise agricole qui a été amorcée bien avant 1968 et qui a affecté plus particulièrement les zones les plus isolées, avec pour corollaire une progression des surfaces boisées (plantation ou boisement naturel).

La division par deux du nombre d'exploitations agricoles en 20 ans, a ainsi des conséquences sur l'activité économique mais aussi sur l'aménagement du territoire. Le développement des activités touristiques de pleine nature, l'arrivée des néo-ruraux, la création du parc naturel régional et la création d'une identité ardéchoise pourraient avoir contribué à relancer la dynamique des populations. Certaines communes n'ont pas encore atteint la population de 1968.

Il est important de noter, que la population des communes du site B6 augmente très nettement pendant la période estivale.

COMMUNES	RESIDENCE PRINCIPALE			RESIDENCE SECONDAIRE			LOGEMENTS VACANTS		
	1990	2011	Evolution en %	1990	2011	Evolution en %	1990	2011	Evolution en %
ACCONS	135	179	33	33	32	-3	30	22	-27
AJOUX	31	40	29	35	49	40	10	4	-60
ALBON D'ARDECHE	72	85	18	97	94	-3	4	34	750
BEAUCHASTEL	504	679	35	55	39	-29	63	99	57
BEAUVENE	90	102	13	67	97	45	12	11	-8
CHALENCON	120	152	27	86	123	43	24	23	-4
CREYSSEILLES	38	58	53	46	39	-15	0	11	/
DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX	136	188	38	99	96	-3	13	19	46
ETOILE SUR RHÔNE	1 176	1906	62	40	65	63	79	78	-1
GILHAC-ET-BRUZAC	49	67	37	19	21	11	6	17	183
GLUIRAS	174	188	8	242	202	-17	11	40	264
ISSAMOULENC	48	52	8	62	89	44	15	10	-33
LA VOULTE SUR RHÔNE	2 085	2324	11	70	34	-51	135	267	98
NONIERES	75	94	25	70	90	29	43	4	-91
OLLIERES-SUR-EYRIEUX	325	415	28	118	107	-9	39	60	54
PRANLES	143	200	40	121	123	2	29	37	28
SAINTE-BARTHELEMY-LE-MEIL	89	98	10	66	97	47	12	0	-100
SAINT-CHRISTOL	59	56	-5	57	83	46	8	5	-38
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	71	92	30	80	98	23	8	16	100
SAINTE-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	295	315	7	92	110	20	35	37	6
SAINT-GENEST-LACHAMP	52	59	13	85	98	15	29	11	-62
SAINT-JULIEN-DU-GUA	85	83	-2	85	107	26	5	13	160
SAINT-JULIEN-LABROUSSE	138	172	25	90	89	-1	27	22	-19
SAINT-JULIEN-LE-ROUX	42	45	7	22	27	23	11	11	0
SAINT-LAURENT-DU-PAPE	473	661	40	70	72	3	63	59	-6

SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON	69	90	30	65	70	8	10	13	30
SAINT-MICHEL-D'AURANCE	67	98	46	37	38	3	9	12	33
SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	107	163	52	121	88	-27	36	23	-36
SAINT-PIERREVILLE	181	218	20	135	153	13	34	33	-3
SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	502	511	2	110	107	-3	50	74	48
SAINT-VINCENT-DE-DURFORT	69	109	58	103	111	8	12	9	-25
SILHAC	112	170	52	148	162	9	41	31	-24
VERNOUX-EN-VIVARAIS	754	801	6	116	204	76	64	117	83
TOTAL	11765	12481	+ 6	5126	5025	-2	2930	3233	+ 10

Tableau 85 : Evolution des types de résidences entre 2006 et 2010 – Source INSEE

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

On constate que sur les communes du site B6, le volume de logements des résidences secondaires et des logements vacants représente 40 % en 1990 et 2011 de la totalité des logements. Le nombre important de logements secondaires et vacants peut s'expliquer par le nombre de logements touristiques à louer pendant la saison estivale, par la transmission des maisons de famille aux descendants qui conservent ces biens pour y venir ponctuellement, par l'acquisition de propriétaires étrangers et français comme habitat secondaire et à un parc de logement vieillissant (INSEE) qui ne trouve pas de locataire ou d'acquéreur.

La progression des résidences principales va de pair avec la dynamique de la population vue précédemment et son accroissement entre 1990 et 2011. Le nombre de logements secondaire n'a pas subi une augmentation significative en 20 ans.

Certaines communes (Vernoux-en-vivarais, Chalencon, Saint-Pierre-ville, etc.), de par leur position dans un secteur qui s'ouvre de plus en plus au tourisme, subissent des pressions foncières importantes et les logements secondaires augmentent dans ces secteurs.

Le nombre de logements vacants entre 1990 et 2011 a globalement augmenté sur l'ensemble du secteur (+ 10 %) qui s'explique par un parc de logement vieillissant et plus capable d'accueillir des résidents permanents ou des touristes.

Le CDDRA permet aux collectivités, à travers leur association, de contractualiser pour une durée de 5 ans (2014-2019), afin de porter les intérêts d'un territoire structuré à une échelle suffisamment large pour représenter une réalité de la vie économique et sociale.

La région accompagne la mise en œuvre d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) sur le territoire du CDDRA. Dans le programme d'action PSADER du territoire, trois types d'enjeux ont été identifiés :

- Développer des liens entre les secteurs géographiques et économiques,
- Assurer le renouvellement des générations agricoles et rurales,
- Valoriser et développer les rôles de l'agri-ruralité et de l'agriculture sur le maintien et l'amélioration du cadre de vie.

En réponse à ces enjeux plusieurs actions ont été élaborées :

- Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts
- Soutenir la diversification vers des activités de services et l'agritourisme
- Faciliter l'accès aux outils de production
- Impulser une gestion cohérente du foncier
- Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire
- Accompagner le développement de la filière bois
- Valoriser les patrimoines agricole et paysager
- Développer une culture forestière chez les propriétaires
- Soutenir la mise en place d'une ferme communale
- Organiser des manifestations sur l'agriculture, les métiers et savoirs-faire, le goût et l'alimentation

Les enjeux et les objectifs du CDDRA Centre Ardèche sont synthétisés dans le tableau suivant :

Axes	Orientations
Axe 1 Conforter et développer les coopérations et les transversalités	Encourager les synergies villes-bourgs-espace rural pour préserver une qualité de vie et l'accessibilité sur tout le territoire Soutenir le développement de l'Agglomération de Valence, Pôle urbain structurant pour VALDAC Renforcer le développement du tourisme autour des potentialités et des spécificités du territoire Faire du fleuve Rhône un levier de développement et de coopération entre les territoires Créer des communautés entrepreneuriales
Axe 2 Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité	Renforcer l'attractivité des bassins de vie et favoriser le bien vivre ensemble Contribuer au développement d'un modèle urbain solidaire

attractifs et solidaires	Accompagner le développement d'une économie de proximité
	Rationaliser l'offre économique locale : foncière, immobilière, animation veille
	Développer un pôle territorial sur l'économie sociale et solidaire
	Maintenir et soutenir une agriculture vecteur d'une vie rurale riche, diversifiée et productive
Axe 3 Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation	Soutenir la compétitivité et la flexibilité économique
	Mettre e valeur les ressources naturelles et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont vaorisation de la ressource forestière)
	Relever le défi d'une mobilité rurale
	Se doter d'une stratégie en matière énergétique et coordonner les initiatives.

Tableau 86 : Enjeux et objectifs de Charte de développement durable du CDDRA Centre Ardèche (source : CDDRA Centre Ardèche)

La Charte forestière Territoriale Ardèche verte et Centre Ardèche est prévue par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 pour aborder le développement territorial dans sa globalité. Il s'agit alors, pour les collectivités concernées, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et pour l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière forestière, de mettre sur pied une démarche de concertation et d'aide à la réflexion stratégique en matière de développement forestier sur le territoire concerné, et d'engager les acteurs en partenariat dans la réalisation des objectifs fixés.

Pour la Charte Forestière Ardèche verte et Centre Ardèche les objectifs et actions établis pour la période 2015-2016 (source CDDRA) sont les suivantes:

Axe	Objectifs	Action	N°Action
Passer d'une forêt subie à une forêt gérée et valorisée durablement	Intéresser les propriétaires à leurs forêts, à sa gestion et sa valorisation	Mobiliser les propriétaires forestiers grâce à de l'animation, de la communication et la mise en place d'outils (bourse foncière notamment)	1
	Sensibiliser les différents acteurs forestiers à une gestion durable des forêts	Animer un groupe d'échange de techniciens forestiers	2
		Sensibiliser les propriétaires et exploitants à la préservation des espaces naturels remarquables – Mettre en place des actions concrètes pour préserver la biodiversité en forêt	3
		Améliorer les connaissances sur le potentiel de production de nos massifs forestiers	4
	Mettre en œuvre des projets concrets en forêt productive	Élaborer des PSG groupés et dynamiser des ASGF	5
		Favoriser une gestion durable de la forêt permettant un stockage de carbone et un maintien de la biodiversité	6
	Favoriser l'exploitation de la forêt grâce à un réseau de desserte suffisant et entretenu	Créer des pistes forestières à maîtrise d'ouvrage collective	7
		Rechercher et mettre en œuvre des solutions pour l'entretien et l'accessibilité des pistes forestières existantes	8
	Proposer des solutions pour la gestion et valorisation des espaces boisés peu productifs	Rechercher et mettre en place des modes de gestion des espaces boisés peu productifs, notamment pour lutter contre le risque incendie	9
		Étudier et suivre des essences forestières d'avenir	10
Œuvrer pour une filière bois dynamique, solidaire et cohérente qui valorise les bois locaux	Clarifier les pratiques et favoriser le dialogue au sein de la filière bois	Organiser des rencontres et échanges entre professionnels de la filière bois et proposer des outils pour clarifier leurs pratiques	11
		Communiquer sur la démarche de charte forestière de territoire, sur la gestion forestière et la filière bois	12
	Favoriser la modernisation et la professionnalisation des entreprises de la forêt et de la transformation	Dynamiser l'association départementale des ETF pour accompagner leur professionnalisation	13
		Accompagner la modernisation et la professionnalisation des entreprises de transformation du bois	14
	Favoriser l'émergence de projets structurants pour la filière permettant la valorisation des bois locaux	Soutenir des projets structurants en bois énergie et inciter à la création de collectifs de professionnels de bois bûches sur le territoire	15
		Inciter l'utilisation du bois dans la construction et les aménagements extérieurs sur le territoire, notamment grâce à des projets « vitrines »	16
Placer la forêt et le bois au cœur de la dynamique du territoire	Faire connaître la forêt et la filière bois à l'ensemble du territoire	Communiquer sur la démarche de charte forestière de territoire, sur la gestion forestière et la filière bois	12
	Favoriser le dialogue entre élus, propriétaires, professionnels du bois et usagers de la forêt autour de problèmes concrets	Engager des actions pour résoudre des conflits d'usage ou des différends entre élus, propriétaires, acteurs de la filière forêt/bois	17
	Promouvoir et favoriser l'usage des bois locaux sur le territoire	Inciter l'utilisation du bois dans la construction et les aménagements extérieurs sur le territoire, notamment grâce à des projets « vitrines »	16
	Favoriser l'émergence d'une offre touristique, pédagogique et culturelle sur le thème de la forêt	Engager des actions pour résoudre des conflits d'usage ou des différends entre élus, propriétaires, acteurs de la filière forêt/bois	17
		Éducation et sensibilisation à la forêt et à l'environnement	18
		Développer des aires de loisirs et de récréation en forêt et notamment les nouveaux produits touristiques innovants en forêt	19
	Animer la Charte Forestière de Territoire pour sa mise en œuvre effective	Animer la Charte Forestière de Territoire	PSADER

Figure 103: Objectifs et action de la Charte forestière d'Ardèche verte et ardèche centre

Interactions avec le site B6

Mal maîtrisé (mitage, construction de voies d'accès, artificialisation des sols, etc.), le développement urbain peut être préjudiciable à la préservation du site, d'autant que les effets sont irréversibles.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Développement urbain et	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Consommation d'espace, destruction et fragmentation de milieux naturels; ⊗ Perturbation des échanges et déplacements,

démographie	isolement de certains milieu (infrastructures, zones construites, barrages, endiguements); ⊗ Pollutions diverse (eau, air, déchets), dérangement.
Potentiels	⊗ Modification des conditions du milieu (prélèvements, modification des écoulements.); ⊗ Artificialisation de l'espace (plantations exogènes, éclairages intenses, imperméabilisation des sols ...); ⊗ Augmentation des pressions sur les ressources naturelles de toute nature, lie à l'augmentation de la population (ressource en eau, granulats, espaces naturels, ...)

Tableau 87 : Bilan des impacts avérés ou potentiels de du développement urbain et démographique sur le biodiversité et les habitats naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

En raison des risques d'inondation liés aux cours d'eau, des conditions topographiques difficiles ainsi que des volontés de lutter contre le mitage de l'espace, les programmes de développement urbain des communes se situent en-dehors du site Natura 2000. Toutefois, certains secteurs de développement liés aux activités de loisirs et aux hébergements de plein air se situent sur le site Natura 2000.

De plus, les pressions exercées de manière indirecte sur les ressources sont particulièrement fortes et ont une incidence sur la préservation du site, notamment en période estivale où la population est en recrudescence sur le site B6.

Programme, projets et procédures liés

Projets de planification (SCoT, PLU)

Principaux interlocuteurs

INSEE

Communes du site B6

SMEC

IV.4.2. Projets d'aménagement et de développement

Situation actuelle

- Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) Centre Ardèche

Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi, selon ses spécificités, le conseil régional Rhône-Alpes a mis en œuvre des contrats de développement durable de Rhône-Alpes, les CDDRA. Les acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, sont ainsi invités à se fédérer pour déterminer ensemble un projet de territoire centré sur les grands enjeux locaux et les priorités de la région.

- Le Territoire CDDRA Centre Ardèche anciennement CDDRA Valence Drôme Ardèche Centre a évolué en 2014. Il comprend **5 Communautés de communes dont 1 Communauté d'agglomération** Privas Centre Ardèche (CAPCA) matérialisée par la mise en place d'un volet « centralité ». D'une superficie de 1 635 km² et composé de 100 communes pour une population de 96 120 habitants.
- Situé au Sud de la région Rhône-Alpes, à l'intersection du sillon alpin et de la vallée du Rhône, bordé à l'ouest par le Massif Central, le territoire du CDDRA s'étend du début de la Vallée de l'Eyrieux jusqu'aux confins de la Haute Loire et de l'Ardèche, au centre du département ardéchois. La moitié des communes (52) appartiennent au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et du Syndicat Mixte de la Montagne ardéchoise qui ont des enjeux communs autour du tourisme, de l'agriculture, du patrimoine, des paysages.
- Le CDDRA est mis en œuvre à travers une convention de mandat par le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV).

Le projet de territoire doit intégrer les enjeux de développement durable et les enjeux climatiques dans l'ensemble des actions. Le Contrat doit s'articuler avec les politiques et dispositifs régionaux (Contrat Territorial Emploi Formation, Sécurise'RA...) et les démarches locales (Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), LEADER...).

La Région prend en compte le rôle spécifique des Agglomérations par l'élaboration d'un volet de Centralité, issu du même projet de territoire et mobilisant une enveloppe financière particulière fléchée sur des projets repérés. Ce volet de Centralité vise au renforcement des fonctions caractérisant l'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes dans son rôle de structuration du territoire et participe à leur rayonnement.

Le volet agricole du CDDRA est le **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)**. Il dispose d'une enveloppe dédiée et fait l'objet d'un diagnostic et d'une convention spécifiques.

Les grands principes des CDDRA sont :

- Des actions transversales et structurantes ;
- Priorité aux maîtrises d'ouvrage intercommunales pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique ou communales avec vocation ou rayonnement intercommunaux ;
- Soutien aux actions expérimentales et innovantes,
- Recherche d'articulation avec les fonds européens et autres dispositifs (SCoT, CTEF...) ;
- Principe de dégressivité de l'aide pour les actions de fonctionnement inscrites sur la durée du contrat ;
- Pas de double financement (CDDRA et politiques sectorielle de la Région) sur une même opération.

Le site B6 est en en partie concerné par l'ouest de ce territoire (cf. Figure 103).

Les mesures de gestion du DOCUGE doivent être réalisées en complémentarité ou appuis aux actions déjà mises en place sur le territoire. Ainsi, plusieurs actions du CCDRA peuvent s'articuler avec le DOCUGE, notamment, l'Axe 2 « Renforcer les bassins de vie, comme espaces de proximité attractifs et solidaires » et l'objectif:

- Maintenir et soutenir une agriculture vectrice d'une vie rurale riche, diversifiée et respectueuse de la ressource en eau

Et l'Axe 3 « Accompagner les adaptations aux changements par l'innovation et l'expérimentation » et l'objectif :

- Mettre en valeur les ressources naturelles et patrimoniales comme des atouts et opportunités de développement local (dont valorisation de la ressource forestière).

Programme LEADER 2014-2020 – GAL (Groupe d'Action Locale) Ardèche 3 (Centre –Mons- Méridionale) porté par Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le SMEOV. Le but étant de concilier préservation des ressources et développement économique et social.

Les actions du programme proposé :

- Soutenir les activités et les emplois à partir des ressources locales ;
- Développer les services à la population ;
- S'appuyer sur les patrimoines comme facteur de développement ;
- Expérimenter de nouveaux outils

Les projets ayant été retenus s'orientent vers la découverte du patrimoine naturel (Insertion et patrimoine, Traversés), le soutien aux activités agricoles et forestières (Etude sur la valorisation des productions agricoles locales par le biais des circuits courts). <http://www.vivre-monts-ardeche.fr/-Programme-Leader-.html>

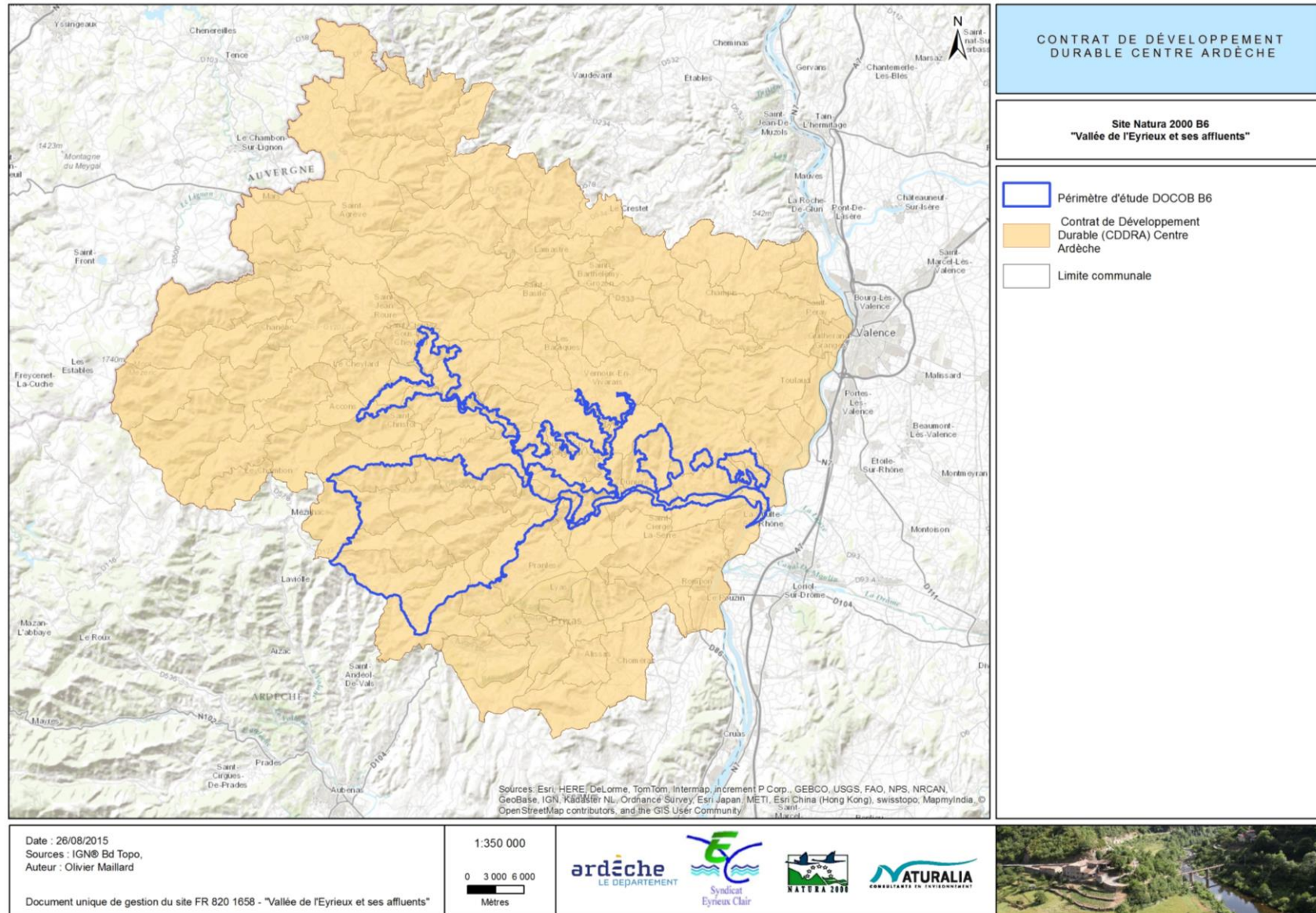


Figure 104: Localisation du CDDRA Centre Ardèche vis-à-vis du site B6

Développement des énergies renouvelables

- La communauté de communes de Vernoux-en-Vivarais, unique collectivité retenue en Ardèche comme TEPOS (territoire à énergie positive) est accompagnée par le département de l'Ardèche afin de faciliter cette démarche et de faire part de ses avancées à l'ensemble du territoire dans son plan énergie territorial
- Le Pays Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC) pourrait s'appuyer sur le TEPOS de la Communauté de communes du pays de Vernoux ;
- La communauté de communes de Val'Eyrieux porte également une candidature pour devenir territoire TEPOS en avril 2015 ;
- La commune de Saint-Michel d'Aurance a installé en 2012, une petite centrale photovoltaïque sur le toit du restaurant « la table d'Aurance ». 65 m2 de panneaux produisent 10 000 kWh par an.

Les Eco-hameaux sur le site B6

Ces projets sont menés en partenariat avec le PNR MA, la DDT, le CAUE, etc. et ont pour objectif de maîtriser le développement dans une logique de développement durable tout en restant abordable. Il s'agit de constructions bioclimatiques basées sur une gestion alternative de l'eau (phytoépuration), potager commun, énergie renouvelable, etc. Le principe étant également de mutualiser l'espace entre les habitants afin de limiter l'emprise sur les milieux naturels et agricoles, de réduire les coûts de la construction et énergétique et recréer du lien social intergénérationnel...

- Un projet d'éco-hameaux est en cours sur la commune de Creyseilles au lieu-dit Fémeil. Les travaux ont commencé début 2015, cet éco-hameau ne se situe pas sur le site B6 ;
- L'éco-hameau de Beauméa sur la commune des Nonières, en extension d'un hameau existant ;
- L'éco-hameau Cintenat sur la Commune de Saint-Etienne-de-Serre est un projet finalisé. Il s'agit d'un projet privé porté par un collectif d'habitants, en continuité d'un hameau locatif ;
- L'éco-hameau Measole à Saint-Michel-de-Chabrilanoux est également un projet privé porté par un collectif d'habitants ;
- Projet d'éco-lieu Benay à Saint-Sauveur-de-Montagut

Le développement de l'agritourisme

L'évolution des comportements en matière de tourisme a changé vers une rupture avec la vie quotidienne et le ressourcement. L'agritourisme sur le territoire VALDAC d'après l'étude de S. Thomas en 2009 est une activité en développement et qui vient compléter l'activité agricole. Même si l'agriculture contribue fortement à la production et à la gestion de l'espace sur le territoire VALDAC, certains agriculteurs ont choisi de se diversifier vers une activité agritouristique. Ainsi, ces nouvelles orientations sont pour les exploitations agricoles une opportunité en terme économique (maintien ou création d'activité) et un atout pour le territoire (attractivité, activité économique...). Selon cette même étude, le territoire VALDAC compte 101 exploitations agritouristiques, réparties de manière hétérogène. Diverses prestations agritouristiques s'offrent aux touristes que ce soit l'hébergement, la restauration et/ou les loisirs. Les agriculteurs proposent davantage de visites alors que la tendance du département de l'Ardèche se centre sur l'hébergement à 80 %.

Interactions avec le site B6

Bien que globalement les projets d'aménagements ont un impact négatif sur les habitats naturels (artificialisation des sols), un impact sur les espèces et leurs habitats (destruction, dérangement,

fragmentation, etc.), les projets en développement sur le site B6 s’orientent vers une stratégie de développement durable, d’intégration paysagère et sociale. Les comportements et les politiques vont dans ce sens en Ardèche, et cette tendance est observable sur le site B6.

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Projets d'aménagements	Avérés		<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Artificialisation des sols; ⊗ Destruction d’habitats naturels communs ou patrimoniaux; ⊗ Destruction des habitats d’espèces communes ou patrimoniales; ⊗ Fragmentation des continuités écologiques.
	Potentiels	<ul style="list-style-type: none"> ☺ Sensibilisation à la protection de l’environnement par des pratiques viables et vivables; ☺ Intégration de l’environnement dans les projets de valorisation économique du territoire (développement durable) ☺ Valorisation et maintien des activités agricoles et pastorales par des apports économiques externes; 	

Tableau 88 : Impacts avérés et potentiels des projets d'aménagements sur les milieux naturels du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Les projets d’aménagements et développement s’orientent vers une politique engagée dans le développement durable, c’est cette tendance qu’il faut maintenir pour permettre de valoriser et protéger le patrimoine naturel et soutenir des activités en adéquation avec sa préservation. Il s’agit de favoriser les projets d’aménagements hors zones agricoles et naturelles et en continuité du bâti existant, d’intégrer au mieux les projets d’aménagements dans le paysage, comme l’envisage tous les projets d’eco-hameaux, enfin éviter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Programme, projets et procédures liés

Plan énergie territorial

Projet de Loi sur la transition énergétique

Principaux interlocuteurs

CDDRA Centre Ardèche

Communes et intercommunalités

CG07

IV.5. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Situation actuelle

IV.5.1. Les risques de feu de forêt

Les incendies représentent la cause principale de destruction des forêts en Ardèche, l'Ardèche se place parmi les départements français les plus sensibles. L'évolution climatique tendant au réchauffement et à des épisodes de sécheresses et de hautes températures de plus en plus fréquents, ce risque devrait aller en grandissant (et pas uniquement cantonné en secteur sud 07 méditerranéen). Le risque d'incendie est souvent lié aux activités humaines : l'homme est très souvent à l'origine des feux de forêts, par imprudence, accident ou malveillance. Le vent active ensuite la combustion qui est fonction de l'état de la végétation. Des plans cantonnaux existent concernant ce risque et l'organisation des secours. En Ardèche, la foudre est également à l'origine de nombreux feux.

Actuellement les orientations en matière de protection des forêts contre les incendies sont inscrites dans le « Plan de protection des forêts contre les incendies de l'Ardèche » puis déclinées pour certaines dans des plans cantonaux/intercommunaux de DFCI. Ces documents d'aménagement définissent les actions de prévention et les équipements à mettre en œuvre à l'échelle du territoire.

La direction départementale des territoires service forêt (DDT service forêt) est chargée par le préfet de l'élaboration du plan départemental de prévention des incendies de forêts. Elle met en œuvre sur le territoire départemental, les dispositions réglementaires et les aides financières de l'Etat ou de l'Europe en matière de DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie). Elle assure une mission de conseils, d'information et de formation des divers acteurs concernés. Les aides financières du conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) : L'aide financière de l'Etat est apportée au travers des programmes annuels du CFM. Elle concerne aussi bien l'équipement des massifs forestiers que les dispositifs de surveillance ou l'acquisition des matériels utilisés par les forestiers sapeurs. Celle-ci est complétée par les aides du département et de l'Europe.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est chargé de la lutte contre les feux de forêt. En ce qui concerne la prévention des incendies de forêt, le SDIS assure en concertation avec la DDAF la mise en place et le fonctionnement du dispositif de surveillance estivale. Il assure de plus la mise en place du guet armé (surveillance et pré positionnement des moyens de lutte), la surveillance aérienne et le fonctionnement des 5 tours de guet aménagés dans le département.

La déprise agricole amorcée dans la moitié du 20^{ème} siècle a laissé à l'abandon les parcelles les plus difficilement exploitables. Dans certains cas, un reboisement a été entrepris, mais souvent les friches et les végétations arbustives ont pris place. Ce type de végétation est à l'origine de l'accroissement de l'aléa feux de forêts selon le plan de protection des forêts contre les incendies de l'Ardèche (2006). Selon la même source, l'origine des feux en Ardèche est généralement inconnue (60 %), lorsque celle-ci est avérée, la cause involontaire liée au travaux est prépondérante (20% des causes totales identifiées). Elle englobe les travaux agricoles, les travaux forestiers, industriels, et particuliers. En 2013, 25 feux de forêts ont été déclarés, dont un sur Nonières. C'est au sud du département où les feux sont le plus nombreux, causés involontairement par des travaux de particuliers et d'activités de loisirs.

0-1 ha	1-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100ha	100-	200-500	>500 ha	Total
--------	--------	---------	----------	----------	----------	------	---------	---------	-------

						200ha	ha			
Nombre de feux	18	4	0	2	1	0	0	0	0	25

Tableau 89: Nombre de feux répertoriés en Ardèche en 2013 (source : Prothémée)

IV.5.2. Les risques d’inondations

L’inondation est une submersion temporaire, par l’eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d’eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières. L’aléa se définit comme la probabilité d’occurrence (c’est à dire de la survenance) d’un phénomène naturel. Dans le cadre du PPR inondation, on qualifie l’aléa en fonction de ses principales caractéristiques physiques, que sont les vitesses d’écoulement et les hauteurs d’eau. Pour le département de l’Ardèche on distingue trois types d’aléa, fort, moyen et faible. La grille ci-après mesure la qualification de l’aléa inondation en fonction de la vitesse d’écoulement et de la hauteur d’eau :

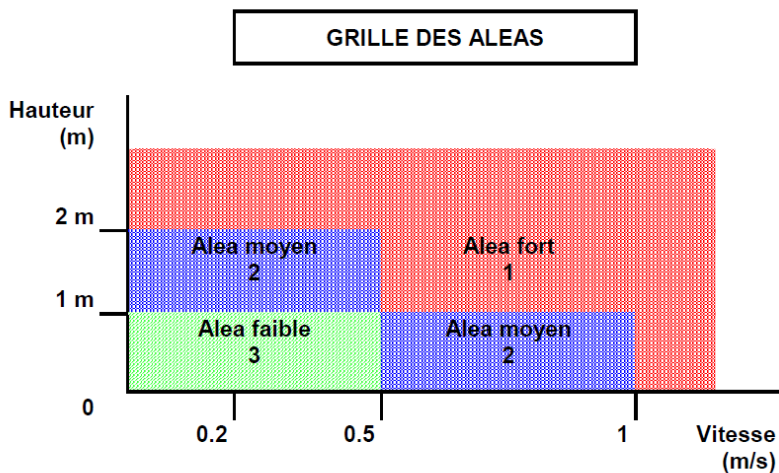


Figure 105: Qualification de l’aléa inondation (source: PPRi Les Ollières sur Eyrieux, 2005)

La crue centennale (Q100) est considéré comme phénomène minimum servant de référence pour la définition du risque sur l’Eyrieux.

L’aléa inondation est fort sur l’ensemble de la vallée de l’Eyrieux, et comprend l’enveloppe de la Q100. Cela signifie que les hauteurs d’eau ont globalement des valeurs élevées (supérieures à 1 m) et que les vitesses d’écoulement en lit majeur sont supérieures à 0,5 m/s. Cette caractéristique est liée d’une part au type de crues (crues cévenoles) provoquant des débits très importants, et d’autre part à la pente soutenue de la vallée de l’Eyrieux, provoquant des vitesses d’écoulement importantes. Les zones d’aléa moyen ou faible sont situées en marge des écoulements vifs, principalement en bordure du champ d’inondation. Elles peuvent aussi correspondre à des zones d’accumulation d’eau sous des vitesses d’écoulement faibles. (Source : PPRi de Beauchastel, DDT07).

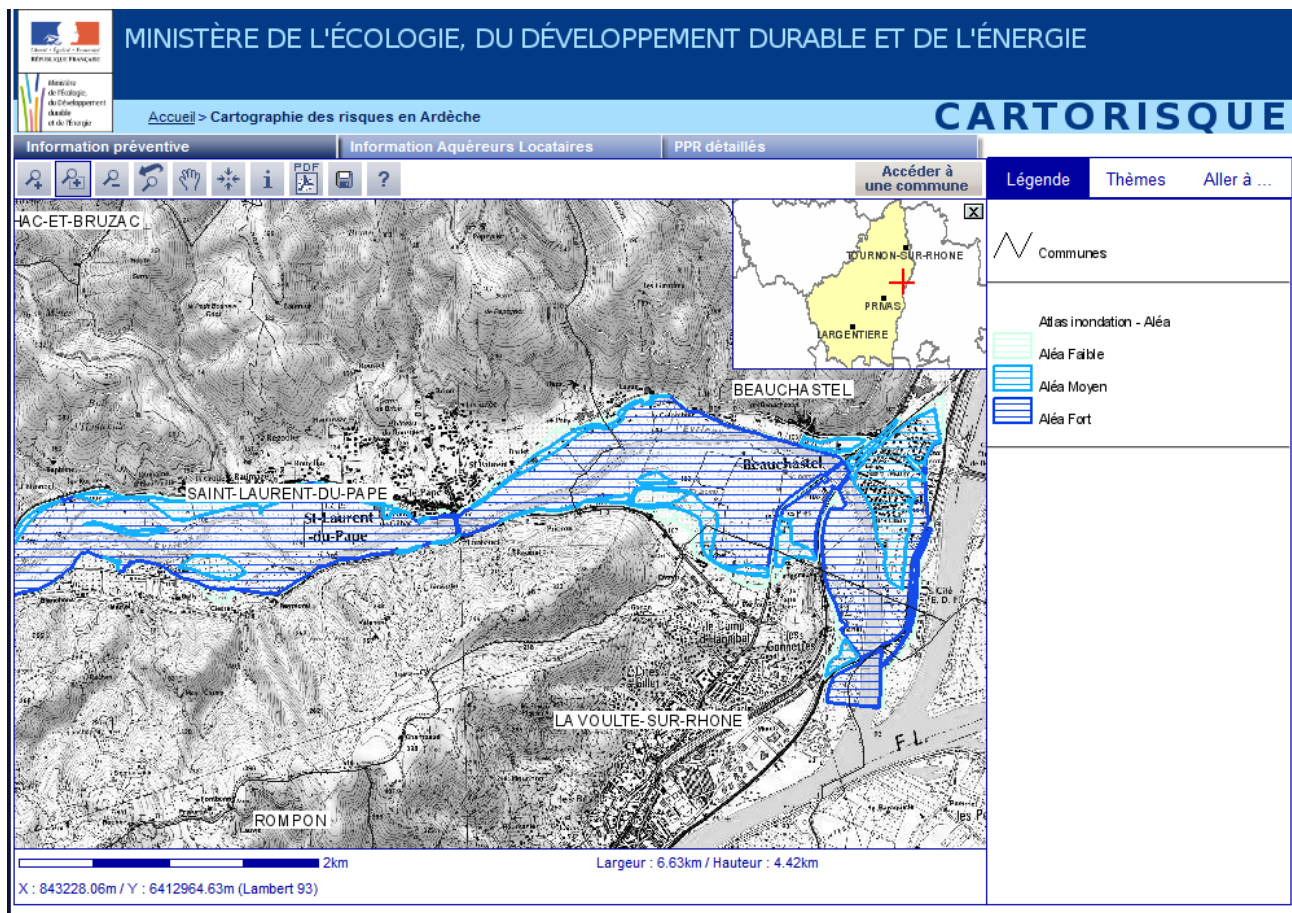


Figure 106: Extrait de la cartographie aléa inondation en Ardèche (source: prim.net)

L'Eyrieux et ses affluents sont marqués par des crues violentes et rapides dues au contexte cévenol. La figure ci-dessous indique le débit des crues le long de l'Eyrieux.

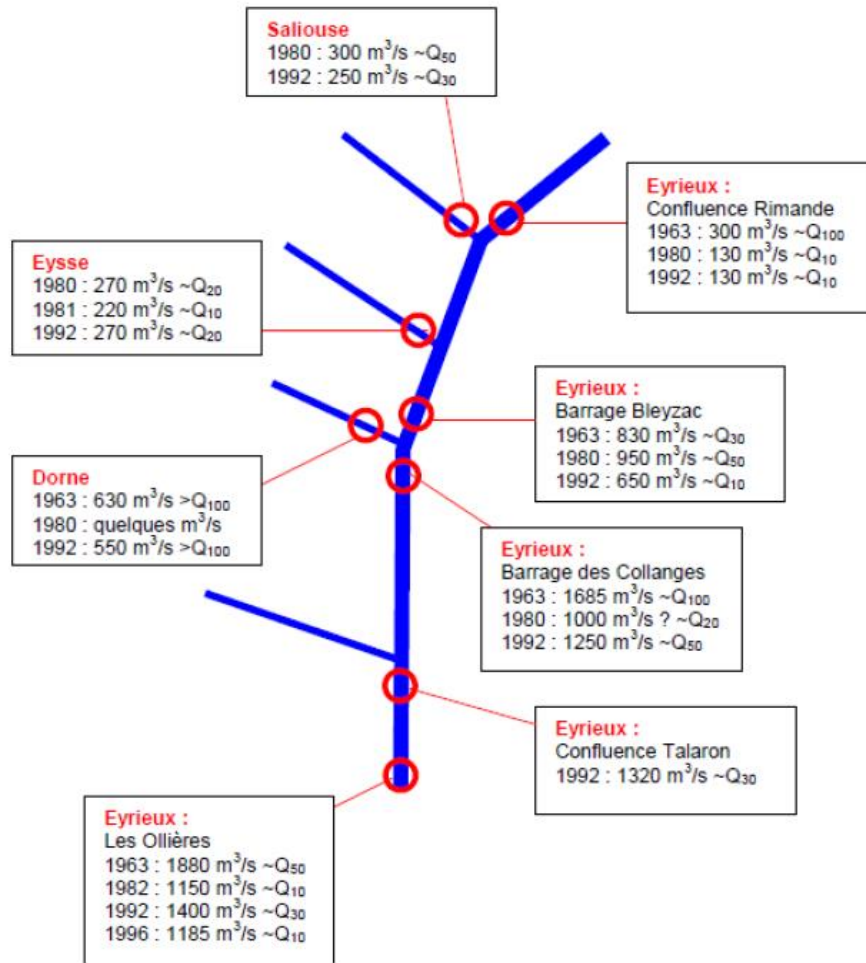


Figure 107: Carte historique des crues de l'Eyrieux (Hydrétude - 2001)

Sur le site B6, 18 communes sont concernées par le Plan de Prévention du Risque inondation comme le montre la figure X. Le PPRi Rhône Eyrieux est en cours d'instruction, et 15 PPRi des communes riveraines du site B6 ont été approuvés à ce jour :

- Accons (30/09/2014)
- Beauchastel (02/2014)
- Beauvène (30/09/2004)
- Chalencon (30/09/2004)
- Dunière-sur-Eyrieux (30/09/2004)
- Gluiras (1/08/2005)
- Les-Ollières-sur-Eyrieux (1/08/2005)
- La-Voulte-sur-Rhône (17/03/2004)
- Les-Nonières (17/03/2004)
- Saint-Barthélémy-le-Meil (30/09/2014)

- Saint-Fortunat-sur-Eyrieux (17/04/2004)
- Saint-Julien-Labrousse (30/09/2004)
- Saint-Laurent-du-Pape (30/09/2004)
- Saint-Maurice-en-Chalencon (30/09/2004)
- Saint-Michel-de-Chabrilanoux (30/09/2004)
- Saint-Michel-d'Aurance (30/09/2004)
- Saint-Sauveur-de-Montagut (30/09/2004)
- Saint-Vincent-de-Durfort (1/08/2005)


Document de travail

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Plans de Prévention du Risque Inondation

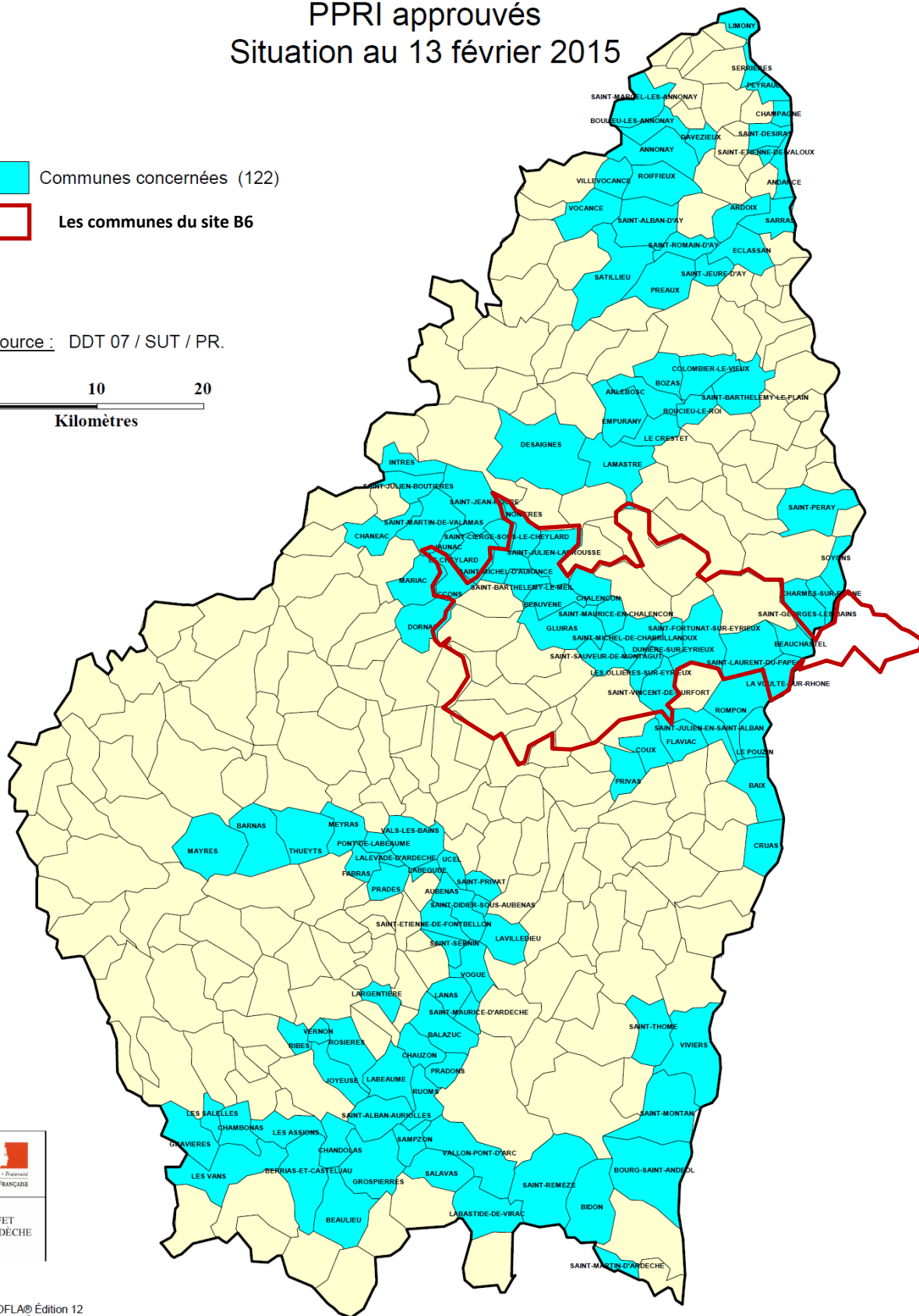
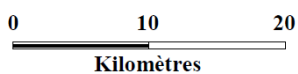
PPRI approuvés

Situation au 13 février 2015

 Communes concernées (122)

 Les communes du site B6

Source : DDT 07 / SUT / PR.



© IGN - GEOFLA® Édition 12
 Protocole MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011
 Réalisation : DDT 07 / SUT / CT
 Z:\SIG - Cartographie\Urbanisme-Amenagement\RISQUES\PPRI_approuves.wor

Version du 16/02/2015

Figure 108: Carte des communes de l'Ardèche dont le PPRI a été approuvé

L'Eyrieux dans sa vallée alluviale est un cours d'eau à connotation naturelle, qui ne comprend pas de digue, de canalisation ou d'épis récents. Son espace de bon fonctionnement ou de divagation pendant les événements de crue n'est pas contraint par les ouvrages (seuils notamment), qui sont quasi-transparents lors de la montée des eaux. A noter que le maintien de cet espace de bon fonctionnement génère une diversité de milieux et d'espèces mis en avant par le diagnostic écologique.

L'Eyrieux dans son fonctionnement hydrologique pourrait se rapprocher d'une dynamique naturelle car il est peu soumis à l'influence anthropique. Cependant, le barrage des Collanges induit une rupture sédimentaires (le bassin versant de l'Eyrieux étant déjà déficitaire naturellement) et une artificialisation des débits qui modifient et dégradent notablement les milieux aquatiques aval (perte considérable d'habitats aquatiques par appauvrissement du milieu en quantité et diversité granulométrique). Des phénomènes de pavage se font alors ressentir ainsi que des érosions importantes dans son espace alluvial. Au mois d'octobre 2015 des crues ont entraîné la destruction de parcelles agricoles localisées en rive droite de l'Eyrieux sur la commune de La-Voulte-sur-Rhône.

Il est nécessaire de poursuivre les actions en faveur de cette dynamique naturelle afin de diminuer les phénomènes d'érosion prononcés et rétablir la continuité écologique du cours d'eau.

IV.5.3. Les risques de sismicité

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

La partie ouest du site B6 est située en zone de sismicité faible. C'est à partir des Ollières-sur-Eyrieux jusqu'à la Voulte-sur-Rhône que le risque passe en modéré.

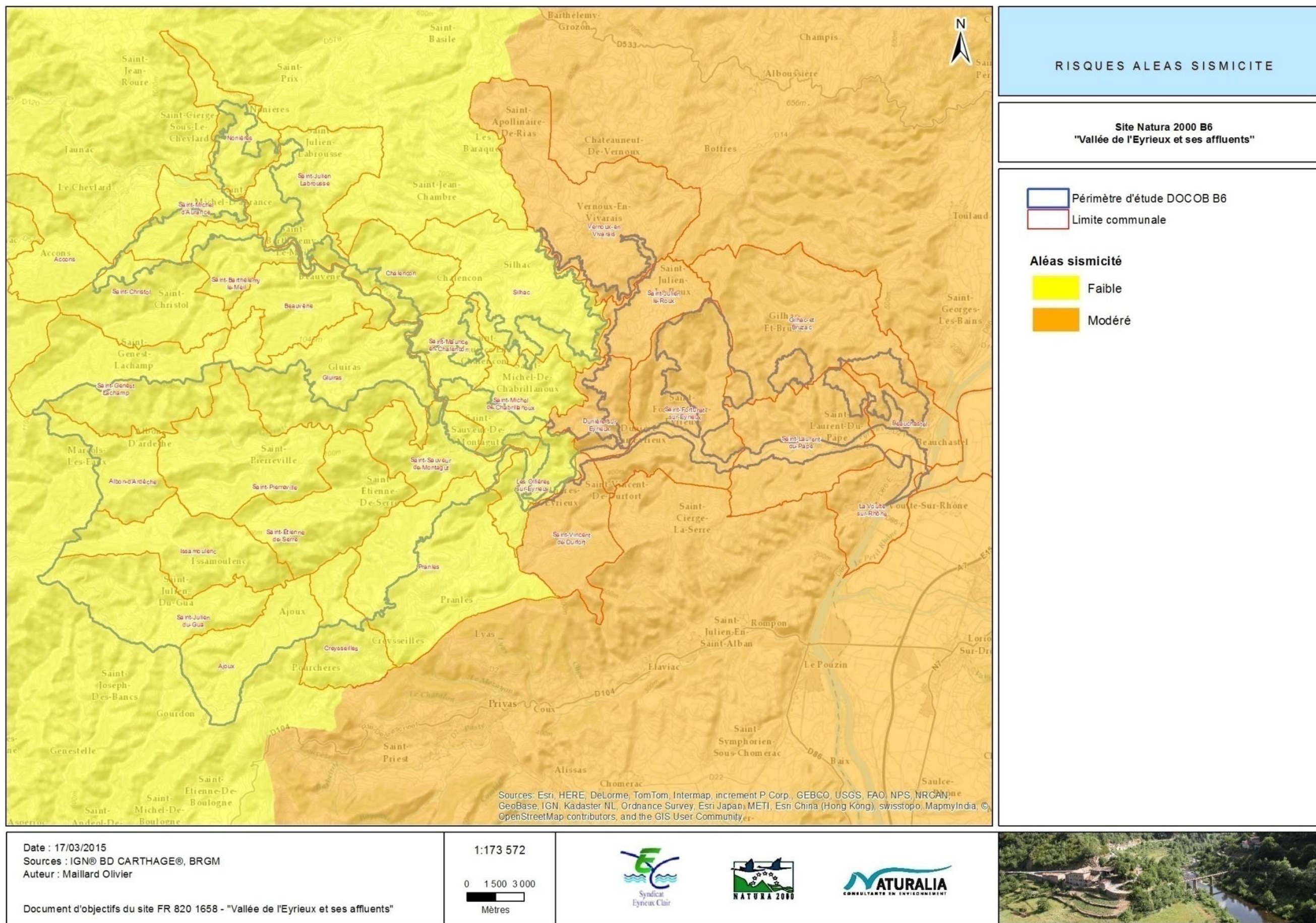


Figure 109: Cartographie illustrant le risque de sismicité sur le territoire du site B6

IV.5.4. Les risques de gonflement des argiles

Les données du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) montre que le territoire du site B6 est concerné **par un aléa faible à nul de retrait gonflement des argiles**. La basse vallée de l'Eyrieux, à partir de Saint-Sauveur-de-Montagut est concernée ainsi que les communes de Pranles et de Saint-Vincent-de-Durfort sous un aléa faible. Le phénomène de retrait-gonflement concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Par suite d'une modification de leur teneur en eau, les terrains superficiels argileux varient de volume : retrait lors d'une période d'assèchement, gonflement lorsqu'il y a apport d'eau. Le bâtiment en surface est soumis à des mouvements différentiels alternés (sécheresses/périodes humides) dont l'influence finit par amoindrir la résistance de la structure.

Document de travail

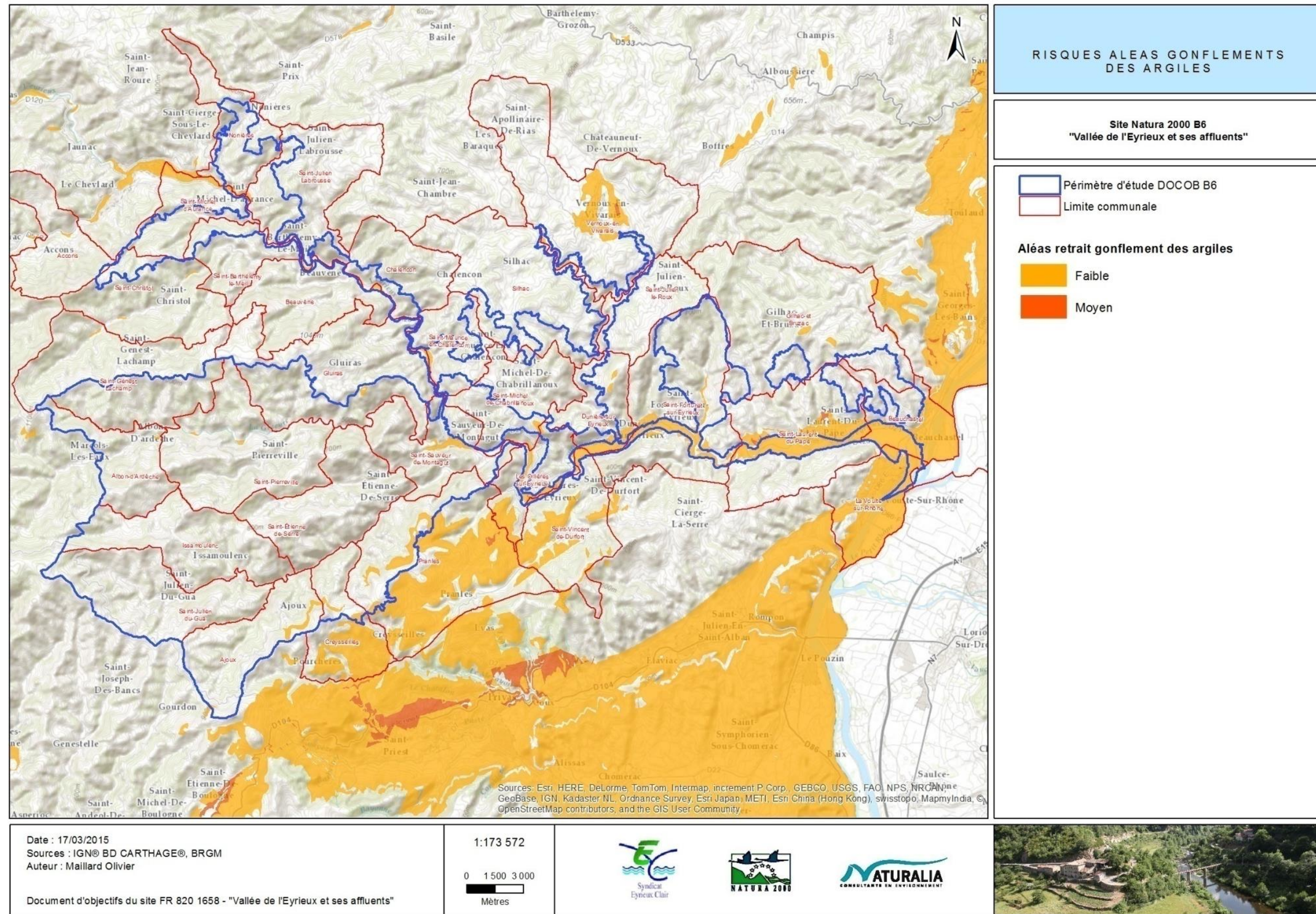


Figure 110: Cartographie illustrant le risque gonflement des argiles sur le territoire du site B6

IV.5.5. Le transport des matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Les communes concernées par ce risques sont celles qui se situent proches de la vallée du Rhône et des gros axes routiers : Beauchastel, Etoile-su-Rhône et La Voulte-sur-Rhône.

IV.5.6. Les risques de rupture de barrage

Les communes situées au niveau de la plaine alluviale de l'Eyrieux sont concernées par le risque rupture de barrage des Collanges. Le risque de rupture est aujourd'hui extrêmement faible et pourrait venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

Interactions avec le site B6

Activité	Impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Risques naturels et technologiques	Avérés	☺ Création de nouveaux milieux ;	☹ Erosion des sols ☹ Destruction d'habitats naturels communs ou patrimoniaux; ☹ Destruction des habitats d'espèces communes ou patrimoniales;
	Potentiels		

Tableau 90: Impacts avérés et potentiels des risques naturels et technologiques sur les milieux naturels et la biodiversité du site B6

Evolution prévisible et préconisations pour une pratique durable

Le risque inondation est le risque le plus impactant sur le site B6, les crues sont fréquentes et violentes engendrant la destruction d'infrastructures (routes, ponts, etc.), de biens et l'érosion des berges (parcelles agricoles détruites lors des crues de l'automne 2014). Le renforcement de la végétation rivulaire par la plantation de variétés locales et le retalutage des berges permettrait de minimiser le phénomène d'érosion, particulièrement au cours des épisodes de crues de faible et de moyenne intensité.

Néanmoins, la dynamique hydrologique naturelle de l'Eyrieux étant liée à des pluviométries intenses sur des pas de temps rétreinds (phénomène cévenol), et à un relief accidenté présentant une amplitude non négligeable sur des distances réduites (temps de concentration faible = réactivité importante du bassin versant), elle peut induire naturellement des écoulements critiques pouvant occasionner d'importants désordres, particulièrement des phénomènes d'érosion dans la partie alluviale.

La sensibilisation et la réglementation sur les risques naturels et technologiques, ainsi que les mesures de prévention sont relayés par les mairies. Les établissements d'accueil touristiques ont également la responsabilité de communiquer sur les risques, notamment en période sensible. Le risque feu de forêt est accentué par la fréquentation touristique dans les massifs via les nombreux chemins de randonnée présents sur le territoire B6.

Programme, projets et procédures liés

- **Le Plan de prévention des risques (PPR)** créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels. Le PPR est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en termes d'indemnisations pour catastrophe naturelle. L'objectif du PPR est de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et le développement. Le PPR permet de prendre en compte l'ensemble des risques. Il relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPR peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde. Il existe 4 PPR en Ardèche :
 - **PPR Inondation**
 - **PPR mouvements de terrain**
 - **PPR ruissellement et coulées de boues**
 - **PPR Minier**
- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est l'outil opérationnel qui permet de faire face le jour J à un événement majeur de sécurité civile. Il s'agit d'un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune, pour protéger au mieux la population des risques encourus. Le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours. Il forme avec la planification de crise de l'Etat (plans ORSEC) une chaîne complète et cohérente de gestion des événements qui portent atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Organisant la réponse de proximité en matière d'accompagnement et de soutien aux populations ainsi que d'appui aux services de secours, le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.
- **Le Plan départemental des incendies de forêt**
- **A compléter**

Principaux interlocuteurs

SMEC

CG07

DDT 07

V. CHAPITRE 5 : ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE



Serres du Planet– Saint-Julien-du-Gua

V.1. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

V.1.1. Liens fonctionnels au sein du réseau Natura 2000

- Atlas : Carte 63b –

POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX AQUATIQUES

Les cours d'eau échantillonnés dans le cadre des inventaires pour l'étude DOCUGE du site Natura 2000 B6 appartiennent tous au bassin versant de l'Eyrieux. Pour des raisons de mise en œuvre des inventaires piscicoles et astacicoles, il a été décidé au préalable, en accord avec le Syndicat Mixte Eyrieux Clair et les différents acteurs intervenant dans le domaine des milieux aquatiques, que seuls les affluents de l'Eyrieux seraient concernés par ces inventaires.

Le cours principal de l'Eyrieux ne correspond pas au *preferendum* d'habitat du Barbeau méridional et de l'Ecrevisse à pattes blanches, qui n'y ont jamais été capturés. Il ne peut donc exister pour ces deux espèces de relation fonctionnelle entre l'Eyrieux et ses affluents.

Par contre, les données bibliographiques font état de la présence du Blageon sur l'ensemble du linéaire de l'Eyrieux compris entre le barrage des Collanges et la confluence avec le Rhône, et du Toxostome depuis la confluence avec la Gluère jusqu'à la confluence avec le Rhône. Les échanges entre l'Eyrieux et ses affluents, au niveau desquels le Blageon est présent jusqu'à la confluence, pourraient donc être fonctionnels.

Mais il se trouve qu'au niveau des principaux affluents (Gluère, Auzène, Dunière), la continuité écologique est perturbée dès la confluence par des obstacles à l'écoulement infranchissables à la montaison. La circulation piscicole est donc unidirectionnelle et réduite à la dévalaison accidentelle des individus des affluents vers l'Eyrieux, lors d'épisodes hydrologiques importants.

Par ailleurs, les obstacles sont également très nombreux sur le cours principal de l'Eyrieux, fragmentant ainsi les populations. Ainsi, la Gluère et l'Auzène confluent avec l'Eyrieux au niveau de tronçons d'environ 400 m de long compris entre deux seuils infranchissables à la montaison comme à la dévalaison. Les populations de Blageon et de Toxostome de l'Eyrieux sont donc elles-mêmes plutôt isolées les unes des autres, et les zones de contact entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents sont extrêmement réduites.

A noter que cette situation est moins pénalisante pour le Toxostome, qui ne colonise que la partie aval des affluents.

Par ailleurs, une seconde espèce de barbeau est présente dans l'Eyrieux, le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), qui peut rentrer en compétition avec le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), favorisant le développement d'hybrides. Celle-ci aurait d'ailleurs influencé la répartition des deux espèces dans le sud de la France : la majorité des Barbeaux méridionaux se rencontrent dans des ruisseaux et rivières de moyennes altitudes entre 300 et 800 m d'altitudes.

Par ses exigences écologiques, le Barbeau méridional est le seul à coloniser leur partie amont. Les parties aval peuvent néanmoins être occupées par le Barbeau méridional si le Barbeau fluviatile est absent.

Il existe donc un risque réel de colonisation des affluents par le Barbeau fluviatile, qui fragiliserait encore plus les populations méridionales en régression. A noter qu'il existe déjà une situation de sympatrie entre ces deux espèces, sur la Gluère, en amont immédiat de la confluence avec l'Eyrieux.

Sur l'Eyrieux et la partie aval de la Gluère, il existe visiblement une situation de sympatrie. Elle concerne le Toxostome et une seconde espèce de chondrostome, le Hotu (*Chondrostoma nasus*), originaire d'Europe

centrale et de l'Est. Des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridation) ont été observés sur d'autres affluents du Rhône (Durance).

Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risquent d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de Toxostome observé à l'échelle du bassin du Rhône, et les enjeux liés à la préservation des gènes du Toxostome sont forts.

Au niveau de l'axe rhodanien, trois espèces patrimoniales sont susceptibles d'être présentes. Il s'agit du Blageon, du Toxostome et de la Bouvière. A ce niveau, les échanges de ces espèces entre les populations rhodaniennes et celles de l'Eyrieux sont tout à fait possibles, et peuvent influencer leur dynamique respective.

En ce qui concerne le Blageon, bien que l'espèce revête un caractère plutôt sédentaire et soit peu encline aux migrations saisonnières, des échanges entre les populations de l'Eyrieux et celles du site Natura 2000 le plus proche, D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677), pourraient être effectifs.

C'est également le cas pour le Toxostome, qui effectue des migrations saisonnières multiples en fonction de son stade de développement. L'espèce utilise très certainement l'Eyrieux comme zone de reproduction, ce qui n'exclut pas qu'elle y réalise la totalité de son cycle vital. Des échanges sont donc probables entre les deux sites Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Dans la mesure où les données sont manquantes sur la présence des bivalves du genre *Unio* ou *Anodonta*, il est difficile d'explicitier le rôle fonctionnel du site pour la Bouvière. L'utilise-t-elle uniquement en tant que zone de reproduction, ou bien y réalise-t-elle l'ensemble de son cycle vital ? Par ailleurs, les échanges entre les différents milieux sont également liés à la présence de ses mollusques.

Dans la mesure où les aménagements des ouvrages permettront de rétablir la continuité écologique sur ce fleuve et que la qualité de l'eau et des habitats le permet, il est possible d'envisager le retour sur le bassin versant de l'Eyrieux de la lamproie marine et de l'Alose feinte du Rhône.

Il est également à noter que l'Eyrieux abrite des populations d'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) et d'Ecrevisse de californie (*Pacifastacus leniusculus*), toutes deux porteuses de la peste de l'écrevisse et que l'on retrouve également sur la Dunière. Il existe donc un risque de colonisation des affluents par cette espèce, ce qui constituerait une menace pour les populations d'Ecrevisse à pattes blanches présentes sur la partie basse des affluents (Aurance, Auzène).

Les cours d'eau sont l'échine du site B6 et le cortège d'odonates associés doit être le mieux caractérisé possible. Un travail important avait déjà été réalisé sur la Gluère, l'Auzène et l'Orsanne (FRAPNA 07, 2004), il a été complété par les prospections de 2014 ciblées sur l'Eyrieux et la Dunière. Ainsi, la bonne représentativité de la Cordulie à corps fin sur l'Eyrieux et au moins deux affluents (Dunière et Gluère) permet de confirmer sa présence sur l'ensemble du linéaire, lorsque son habitat s'y prête. Les béalières avec une végétation ligneuse pourraient également présenter un habitat favorable à l'espèce. Les seuils et les barrages ne conviennent pas à l'espèce qui préfère les cours d'eau à courant lent à modéré. A l'inverse la Cordulie splendide préfère les zones lenticules assez profondes, créées entre autre par une gestion hydraulique artificielle. Cette espèce est présente sur l'Eyrieux et la Gluère. Quelques individus d'**Agrion de Mercure** apparemment erratiques, sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale. L'Eyrieux et ses affluents ont une fonctionnalité écologique avérée pour le cortège odonatologique.

Le milieu aquatique est également un lieu de prédilection pour les Chiroptères, les cours d'eau servent aussi bien de corridor biologique (transit), que de secteurs de chasse et d'abreuvement, au même titre que les étangs, les lacs ou les mares. La présence du Murin de Daubenton sur l'ensemble des cours d'eau du territoire B6, n'est donc pas surprenante, tout comme la présence d'espèces plus ubiquistes tel que les Pipistrelles. Les ponts enjambant l'Eyrieux et ses affluents sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris, à condition qu'ils n'aient pas été rejointés ou qu'ils présentent des drains. La présence d'un gîte dans un ouvrage sur la commune de Saint-Michel-d'Aurance en est la parfaite illustration.

Les espèces d'oiseaux rencontrées, comme le Cincle plongeur et la Bergeronnette des Ruisseaux qui occupent les zones à la fois lenticules et lotiques de l'Eyrieux et de ses affluents, attestent du rôle fonctionnel du réseau hydrographique pour l'avifaune, tant en terme de zone d'alimentation, de transit ou de reproduction. D'autres espèces, comme le Milan noir occupent les boisements rivulaires des cours d'eau. Dans sa partie inférieure, à la confluence avec le Rhône, l'Eyrieux présente des habitats favorables pour le Petit gravelot et le Martin-pêcheur d'Europe, ce dernier, recherche les berges sableuses et limoneuses pour y creuser son nid.

Dans le périmètre considéré, les zones humides s'expriment sous l'influence des principaux cours d'eau et de leurs bassins versants ou par des aménagements anthropiques (bassins agricoles, fossé de drainage,...). Cette diversité d'habitats aquatiques offre autant de configuration de reproduction et explique la diversité batrachologique rencontrée. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur, le Pélodyte ponctué, le Crapaud commun, la Grenouille agile, la Grenouille rousse, la Grenouille type verte et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée, Triton palmé, et le Triton alpestre.

La Rainette méridionale s'observe uniquement dans la basse vallée de l'Eyrieux. Le Sonneur à Ventre Jaune ; spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau appelées mares cupulaires, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluèyre. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux. Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum et à la présence de son habitat : les mares cupulaires. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres. La gestion hydraulique et la présence d'ouvrages conduisent à fragmenter le continuum aquatique favorable aux amphibiens et plus particulièrement le sonneur à ventre jaune.

POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Les milieux ouverts et semi-ouverts intègrent des habitats divers, de la prairie alluviale et pelouses sèches d'altitude aux landes à genêts. Les cortèges considérés sont donc très variés.

Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le **Mercure** ou l'**Hermite**, semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats sont présentes sur le site B6. L'**Azuré du serpolet** est connu de plusieurs stations où l'origan, sa plante hôte, et *Myrmica sabuletti*, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématiques du site B6 pourrait être l'**Azuré des orpins**. Ce petit lycène est en effet inféodé aux affleurements rocheux ensoleillés où pousse sa plante hôte : le Grand Orpin. Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne

représentativité sur le site. Il profite des différentes gorges, falaises et talus routiers verticaux pour se développer. Avec 30 espèces recensées, les inventaires entomologiques ont montré de belles populations d'orthoptères, notamment dans les landes à genêts et les zones humides. Deux espèces patrimoniales y sont bien représentées : le **Dectique des brandes** et le **Criquet de l'Aigoual**. La fonctionnalité écologique des milieux ouverts et semi-ouverts pour le cortège entomologique est donc forte.

Les formations agricoles extensives et la pratique de l'élevage, principalement ovin, ont façonné les paysages du site B6, notamment dans les parties sommitales des serres et sur les versants présentant un relief peu marqué. Ces configurations se retrouvent souvent associées à des zones de landes à genêts, des prairies pâturées avec la présence de nombreux arbustes (églantiers, genévriers, aubépines) et un réseau de haies structurant l'ensemble du parcellaire et pouvant être utilisé en tant que corridor écologique.

C'est au sein de cette entité que la diversité spécifique apparaît la plus riche en espèces d'oiseaux patrimoniales. Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan, la Pie-grièche écorcheur, le busard cendré, l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou.

Les parcelles situées à proximité des boisements secondaires et les anciens vergers abandonnés, intriqués au sein des milieux prairiaux, sont favorables au Torcol fourmilier dont plusieurs chanteurs ont été contactés sur la commune d'Issamoulenc. Ce cortège d'espèces se retrouve en d'autres localités de l'aire d'étude, notamment sur les communes de Gilhac-et-Buzac et Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, toujours dans les mêmes configurations de milieux que celles présentées ci-dessus.

A cette liste s'ajoute les espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes qui utilisent ces habitats comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-Blanc, le Faucon crécerelle, la Buse variable, l'Epervier d'Europe, le Milan noir, le Milan royal le Vautour fauve et la Bondrée apivore. Ainsi, les milieux ouverts et semi-ouverts ont un lien fonctionnel fort avec les espèces avifaunistiques en terme de zones d'alimentation, de reproduction et de transit.

POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX FORESTIERS

Le site B6 se caractérise par la présence de vastes superficies de boisements, structurés différemment en fonction de leurs origines. Les grands types rencontrés sont composés des massifs mixtes implantés sur les versants des vallées formées par les cours d'eau, des châtaigneraies « cultivées » et celles abandonnées, des plantations de conifères pour la sylviculture et des boisements de feuillus situés dans les zones sommitales des serres. A cela s'ajoute la présence de zones de transition caractérisées par des boisements plus éparpillés qui constituent un continuum vers les milieux plus ouverts.

Par ailleurs, de nombreux boisements relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité, sont issus de la déprise agropastorale. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquable, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé son lot d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux. Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire listées au FSD sont le **Grand Capricorne** et le **Lucane cerf-volant**. Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'écoulements). Exclusivement rattaché aux arbres sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.

Les châtaigneraies abandonnées ainsi que les vieilles chênaies constituent des milieux privilégiés pour la chiroptérofaune du site B6, aussi bien en termes de territoires de chasse que de fourniture de gîtes pour les espèces cavernicoles. Les espèces comme le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer et la Barbastelle d'Europe sont bien représentées dans ces milieux, notamment dans les secteurs de Silhac, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Pierreville.

Le cortège de fond de l'avifaune est constitué des espèces généralistes comme le Grimpereau des jardins, le Geai des chênes, le Pinson des arbres, le Pic épeiche, la Grive musicienne, la Sittelle torchepot et la Chouette hulotte. Les espèces patrimoniales contactées sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc, au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir et du Milan royal qui peut être considéré comme un nicheur probable. A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore, de la Buse variable et de l'Épervier d'Europe.

Les habitats de transition, qui correspondent aux boisements clairsemés, sont favorables à des espèces comme l'Engoulevent d'Europe, dont des chanteurs ont été contactés sur la commune de Gilhac-et-Buzac dans la partie est du site d'étude.

Les îlots de sénescence et les vieilles chênaies et hêtraies, présentent une fonctionnalité écologique forte en termes d'habitat d'espèces sur le site B6. Le maintien de ces îlots et le développement naturel des forêts permettrait de créer un continuum favorable à l'émancipation des cortèges d'espèces associés à ce milieu.

POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX RUPESTRES

Les zones de falaises et les affleurements rocheux, présents notamment le long des vallées encaissées, sont favorables à un cortège avifaunistiques spécifique de ce type de milieux. Les espèces rupicoles comme le Faucon crécerelle, le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe peuvent se retrouver en période de nidification à la faveur des secteurs les moins perturbés (falaises, vires, balmes). Le Martinet à ventre blanc va, quant à lui, rechercher les failles et fissures difficilement accessibles sur les grands pans de roches bien dégagés. Les autres espèces à considérer au sein de ces habitats sont l'Hirondelle de rochers, qui affectionne tous types de zones rocheuses et le Monticole de roche qui évolue plutôt sur les affleurements rocheux de grandes tailles localisés sur les Serres.

POUR LES HABITATS ET LA FAUNE DES MILIEUX ANTHROPIQUES

Les bâtis comprenant une partie accessible (combles, toitures, caves, volets, tunnels, ponts, etc...) sont des milieux favorables à l'installation de chauves-souris (gîtes). Les endroits chauds comme les combles, le dessous des toitures ou les revers de volets sont souvent des gîtes d'été, ils peuvent également être des gîtes de reproduction (mise bas et élevage des jeunes) appelés nurserie. Certaines églises comme celles de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux abritent des colonies de Pipistrelle, des combles à Saint-Pierreville accueillent une nurserie de Petit rhinolophe et un individu isolé de Murin de grande taille.

Ainsi, il apparait que selon l'architecture et les bâtis le milieu anthropique peut présenter une fonctionnalité écologique notable, notamment pour les chauves-souris.

V.1.2. Interdépendances entre habitats naturels et espèces

Les habitats d'intérêt communautaire sont utilisés par les espèces pour diverses fonctions biologiques (reproduction, alimentation, gîte ou simples déplacements...). Le tableau suivant croise les grands habitats et les espèces, selon leur utilisation.

- G** Gîte potentiel
- R** Zone de reproduction potentielle
- A** Zone d'alimentation
- S** Zone de stationnement, de repos ou de refuge
- C** Corridors et éléments de transition utilisés par les individus durant leurs déplacements
- T** Toutes fonctions confondues (plantes, animaux fixés)
- 1** Priorité de niveau 1(Très forte affinité)
- 2** Priorité de niveau 2(affinité plus modérée)

Figure 111 : Légende de l'interdépendance entre grands milieux et espèce

V.1.3. Interdépendances entre habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire, bien qu'ils ne constituent pas obligatoirement des habitats d'espèces, peuvent profiter aux espèces fréquentant le site pour diverses fonctions biologiques (reproduction, alimentation ou simples déplacements...). Le tableau croise les habitats et les espèces selon leur utilisation. Ainsi, la corrélation entre habitat d'intérêt communautaire et espèce des Annexes II et IV de la Directive « Habitats » et de l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » est détaillée plus finement que dans le tableau précédent. Les espèces à forte valeur patrimoniale non inscrites aux directives européennes sont également considérées dans ce tableau.

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts						Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés				
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches			
	Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230		9120	91E0*	92A0	9260
Mammifères																					
Murin d'Alcathoé 5003	C, A	C, A1, G2	C, A	C	C			A		A	A ₂						A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	S
Murin de Bechstein 1323	C	C, A1, G2	C														A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	
Murin à oreille échancrées 1321	C	C, A	C	C	C, A ₂	C, A			A	A ₂	A ₁ , C			S, G			C, A1	C, A1	C, A1	C, A1	S, G1, R
Murin à moustache 1330	C, A	C, A1, G2	C, A	C	C												A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	
Murin de Natterer 1322	C, A	C, A1, G2	C, A	C	C												A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	
Minioptère de Schreibers 1310	C, A	C, A	C, A	C	C, A	C, A	C, A	C, A			C, A ₁	C, A	C, A						A, C	A ₂ , C	A ₁

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers				Milieux urbanisés
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides			Forêts sèches	
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260	
Petit murin 1307	C, A	C, A	C, A	C	A ₂ , C				A	A1	A1	A1	A1	S, G, R				C, A	A	G
Grand murin 1324	C, A	C, A	C, A	C	C									S, G, R		A	C, A	A, C	A ₂ , c	G
Barbastelle d'Europe 1308	C, A	C, A	C, A	C	C									G, S ₂				T, A, C	T, A, C	S, G
Petit rhinolophe 1303	C, A	C, A	C, A	A ₁ , C	C	A				A	C, A					A, C	A, C	C, A ₁	A ₂	A, S, R, G
Grand rhinolophe 1304	C, A	C, A	C, A	C	C						A ₁ , C	A1, C	A1, C			A, C	A, C	C, A ₂	C	A, S, R, G
Noctule de Leisler 1331	C, A	C, A	C, A	A	A	A			A, C	A, C	A, C					A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	
Noctule commune 1312	C, A	C, A	C, A													A1, C, G1, R	A1, C, G2, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	
Grande noctule 1328	C	C	C							A ₁ , C	A ₁ , C					A1, C, G2	A1, C, G2	A, C	A, C, G1, R	
Molosse de Cestoni 1333	C	C	C	A, C	A, C					C, A	C, A			T	T	C, A	C, A	C, A	C, A	A
Vespère de Savi	C, A	C, A	C, A	C	C, A	C, A	C, A	C, A		C	C	C, A	C, A	T, S	T, S			C, A	C, A	S, G1, R

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés	
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches		
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260	
5365																				
Murin de Daubenton 1314	C, A1	C, A1	C, A1	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A				C, A	C, A	S	S	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	A1, C, G1, R	C	S, G1, R
Oreillard roux 1326	C, A1	C, A1	C, A1	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A			A1, G1, C	A1, G1, C	A1, G1, C	A1, G1, C	G1, R1
Oreillard gris 1329	C, A1	C, A1	C, A1	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	T		A1, G1, C	A1, G1, C	A1, G1, C	A1, G1, C	G1, R1
Pipistrelles sp.	C, A1	C, A1	C, A1	A, C	A, C	C, A	C, A	C, A	C, A	C, A	A	A	A	T	S, G	G	G	G, A, C	G, A, C	S, G1, R
Castor d'Europe 1337	C	C	C	T	C, R, S				S								A1	A1		
Loutre d'Europe 1355	C, A1	C, A	C, A	A, C, S	A, C, S															
Insectes																				
Cordulie à corps fin 1041		C, R, A		A	A					A									A, S, C	
Cordulie splendide 1036		C, R, A		A	A					A									A, S, C	
Agrion de mercure 1044			C, R, A	A	A														C	

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés	
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches		
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260	
Lucane cerf-volant 1083																		T2	T1	T2
Grand capricorne 1088																			T1	T2
Diane 1053				T1	T1													T2		
Hermite						T2				T2	T1									
Damier de la succise 1065				T1	T1								T2							
Azuré du serpolet 1058										T1	T2									
Azuré des orpins														T1	T1					
Ecaille chinée				T	T							T	T				T	T	T	
Reptiles / Amphibiens																				
Sonneur à ventre jaune 1193	A, C, R			A, C, R1	A, C, R1															
Pélodyte ponctué				C, A, R	C, A, R															
Grenouille	R1			C, A, R	C, A, R															

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés	
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches		
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260	
rousse 1213																				
Grenouille agile 1209	R1			C, A, R	C, A, R			C			A							G, A	R2	
Rainette méridionale 1205				C	C			C			A							G, A	R2	
Alyte accoucheur 1191	R		R, A	C, R	C, R					G, A	A							G, A		
Crapaud commun	R1, A			R, A, C	R, A, C														C, A	
Triton alpestre	R1, A			R, A, C	R, A, C													G, A		
Triton palmé	R1, A			R, A, C	R, A, C															
Salamandre tachetée	R1, A			R, A, C	R, A, C														A, C	
Lézard ocellé						T1	T1			T1									C	
Lézard des murailles 1256						T1	T1	T1	T1	T1				T1	T1					T1
Lézard vert 5179					T2	T1	T1	T2	T2	T2				T2	T2					T1
Coronelle lisse						T	T	T	T	T	T	T	T	T2	T2					

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches	
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260
1283																			
Couleuvre d'Esculape 6091						T	T1	T	T	T	T	T	T	T2	T2				T
Couleuvre à collier 2469	T1	C, A	C, A	T	T											C	C	C	
Couleuvre vipérine 2467	T1	C, A	C, A	T	T											C	C	C	
Couleuvre verte et jaune 5670						T	T	T1	T	T1	T	T	T						
Orvet 2432						T	T	T	T	T	T								T1
Poissons et écrevisses																			
Ecrevisse à pattes blanches 1092	R, A	R, A	R1, A1																
Toxostome 1126		R, A	R1, A1																
Blageon 1131		R, A	R1, A1																
Barbeau		R, A	R1, A1																

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés	
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches		
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260	
méridional 1138																				
Chabot 1163			R1, A1																	
Avifaune																				
Busard cendré A084						A,R1	A,R2	A,R1	A	A	A	A,R	A,R							
Milan noir A073		R,C										A	A				R	R		
Milan royal A074						A						A	A							
Alouette lulu A246						R1, A1				R1, A1										
Pie-grièche écorcheur A338						R1, A1		A1, R1		R1, A1										
Pipit rousseline A255						A1, R1		A1, R1					A, R							
Bruant ortolan A0379						A1		A	A										R1	
Circaète-jean-le-blanc						A, R		R, A		R, A										

Grands types d'habitats	Milieux aquatiques/humides					Milieux ouverts et semi-ouverts								Milieux rupestres et souterrains		Milieux forestiers			Milieux urbanisés
	Végétations aquatiques			Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies		Landes			Pelouses			Prairies mésophiles		Formation des escarpements rocheux		Forêts humides		Forêts sèches	
Code N2000	3150	3280	3260	6410	6430	4030	5110	5120	6120*	6210*	6230*	6510	6520	8220	8230	9120	91E0*	92A0	9260
A080																			
Engoulevent d'Europe A224													A			R,1			R1
Bondrée apivore A072								A	A	A			A						
Vautour fauve A078										A		A	A						
Martinet à ventre blanc						A1, R1		A1, R1											
Fauvette pitchou A302		R,C										A	A				R	R	

Tableau 91 : Interdépendances entre habitat d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire

V.1.4. Définition du niveau de risque local pour les habitats naturels

Ce tableau permet de définir les risques liés aux pratiques de certaines activités sur les habitats d'intérêt communautaire du site B6. Ce niveau de risque est croisé avec le niveau d'enjeu de chaque habitat afin de définir le niveau de priorité d'action. Ce niveau sert de base pour définir les objectifs de conservation des habitats du site B6.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage, érosion des sols	Pas d'impact direct, une surexploitation des forêts, ou une substitution des groupements initiaux par des plantations de résineux peut avoir des effets négatifs sur la ressource en eau		-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).	Faible
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage (influence des débits d'étiage), érosion.	Impacts liés à la monoculture de résineux aux abords de cours d'eau : notamment par les coupes à blanc et le débardage associé qui entraînent une érosion importante des sols et des rejets de matières organiques en suspension dans le milieu aquatique.	Impact lié à l'activité de baignade et de sports en eaux vives (canyoning) Ouverture de sentiers (érosion, débris, ramassage de plantes, rudéralisation, etc.).	Impact direct sur la ressource en eau en période de forte affluence (pollution, système d'assainissement en surcharge, altération d'herbiers...).	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...), pollution des eaux Risque d'introduction de nouveaux foyers d'implantation et/ou de dissémination d'espèces invasives (faune et flore).	Fort
3280 -Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), pompage (influence des débits d'étiage), érosion.	-	Rudéralisation, piétinement des grèves liées à l'activité des sports en eaux vives (kayak, canoé...).	Rudéralisation, piétinement des grèves liées à la sur-fréquentation.	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) impactant indirectement cet habitat lié intrinsèquement à la dynamique fluviale. Pertes surfaciques dues aux aménagements (endiguement). Risque d'introduction de nouveaux foyers d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.	Fort

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
4030 - Landes sèches européennes	Favorisé par la déprise agricole sur les milieux pelousaires Un abandon pastoral sur plusieurs décennies de cet habitat fera évoluer le cortège vers des formations de fourrés, puis de forêt. Un écobuage trop drastique et répété dans le temps dégrade la composition floristique de l'habitat	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat		-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).	Modéré
5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	-	-	La pratique répétée de l'escalade altère fortement le développement des végétaux constituant cet habitat	-	-	Faible
5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Favorisé par la déprise agricole sur les milieux pelousaires Un abandon pastoral sur plusieurs décennies de cet habitat fera évoluer le cortège vers des formations de fourrés, puis de forêt. Un écobuage trop drastique et répété dans le temps dégrade la composition floristique de l'habitat	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat		-	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).	Modéré
6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*	-	-	Rudéralisation, piétinement des grèves liées à l'activité des sports en eaux vives (kayak, canoé...) Une sur-chasse des lapins pourrait à terme faire évoluer le groupement. En effet, ces	Rudéralisation, piétinement de grèves liées à la sur-fréquentation.	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) impactant indirectement cet habitat lié intrinsèquement à la dynamique fluviale. Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment) Risque d'introduction de nouveau foyer	Fort

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
			rongeurs participent activement au blocage dynamique de ces communautés.		d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.	
6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)*	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteaux d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p> <p>Les changements de pratiques ou l'apport d'espèces fourragères engendre une modification et artificialisation de cet habitat</p>	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.	Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation	Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation		Assez fort
6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteaux d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p>	Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.	Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation	Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation ?		Assez fort

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteaux hygrophiles, notamment sur les parcelles dépressionnaires difficiles d'accès.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles et les fait évoluer vers des groupements rudéraux et entraîne de l'érosion.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p> <p>Une mise en culture détruit directement cet habitat.</p>	<p>Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.</p>	<p>Activités motorisés (4x4, motos, quads) peuvent notablement détériorer voire détruire cet habitat par érosion.</p>	-	<p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment), rudéralisation.</p>	Fort
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	<p>L'introduction d'intrants (effets d'eutrophisation), les pompages en cours d'eau ou plan d'eau (joue un rôle sur l'accès à la ressource en eau disponible pour ces habitats).</p>	<p>Direct : passage d'engin, création de piste et accès d'exploitation.</p> <p>Une surexploitation des forêts, ou une substitution des groupements initiaux par des plantations de résineux peut avoir des effets négatifs sur la ressource en eau et indirectement sur ces habitats y étant inféodés.</p>	-	-	<p>Modification de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...) impactant indirectement cet habitat lié intrinsèquement à la dynamique fluviale.</p> <p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment).</p> <p>Pollution des eaux, altération des milieux connexes en surface</p>	Modéré
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteau d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage peut affecter à terme l'habitat en changeant les cortèges</p>	-	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation ?</p>	-	Assez fort

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
	<p>végétaux.</p> <p>A l'inverse une fauche annuelle favorise son maintien.</p> <p>La reconversion en prairie est une menace forte.</p> <p>Une mise en culture détruit directement cet habitat</p>					
6520 - Prairies de fauche de montagne	<p>L'abandon du pâturage fait évoluer ces milieux vers des ourlets ou pré-manteau d'un moindre intérêt patrimonial, notamment sur les anciens parcours accidentés.</p> <p>Le pâturage intensif affecte nettement ces milieux fragiles.</p> <p>A l'inverse, un pâturage doux peut avoir des effets positifs sur cet habitat.</p> <p>Une mise en culture détruit directement cet habitat</p>	<p>Une surexploitation des boisements peut favoriser à courts termes cet habitat.</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation</p>	<p>Rudéralisation, piétinement, érosion liés à la sur-fréquentation ?</p>		Assez fort
8220 - Penthes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	-	<p>La pratique répétée de l'escalade altère fortement le développement des végétaux constituant cet habitat</p>	-	<p>Peu d'aménagements recensés sur ce type de milieu de leur positionnement.</p>	Faible
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	<p>Surpâturage</p>	-	<p>La pratique répétée de l'escalade, mais aussi la randonnée et le VTT peuvent altérer le développement des végétaux constituant cet habitat.</p>		<p>Peu d'aménagements recensés sur ce type de milieu de leur positionnement.</p>	Modéré

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	<p>Le surpâturage : mise à nu de certaines surfaces, pression animale trop forte : rudéralisation et nitrification du sous-bois.</p> <p>Déforestation pour mise en culture</p>	<p>L'exploitation en taillis est source de dégradation des structures forestières typiques (apports de lumière, destockage du carbone, etc.). Notamment pour les habitats à sous-bois à Houx.</p> <p>Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruisent l'habitat.</p> <p>L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques.</p>				Modéré
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	<p>Mise en culture des boisements rivulaires, pompage.</p> <p>Mise en culture et abandon permettant la création de niches vacantes favorisant la prolifération et l'installation d'espèces invasives (ex : colonisation des terrasses anciennement cultivées par le Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> ou l'Ailanthus <i>Ailanthus altissima</i>).</p>	<p>L'exploitation intensive des forêts ne permet pas le développement de peuplements âgés et typiques.</p> <p>Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruit l'habitat.</p> <p>L'exploitation du bois de la ripisylve engendre des niches vacantes utilisées prioritairement par les espèces invasives.</p>		<p>Cabanisation et rudéralisation des ripisylves liées à la sur-fréquentation.</p>	<p>Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment)</p> <p>Risque d'introduction de nouveau foyer d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.</p>	Assez fort
9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	<p>Abandon du pâturage sous les châtaigneraies exploitées ou abandonnées favorisant l'extension de systèmes forestiers mixtes châtaigniers-feuillus ou conifère d'un moindre intérêt sylvicole et patrimonial.</p> <p>Abandon des vergers exploités notamment ceux dont les arbres sont</p>	<p>L'abandon de la gestion sylvicole (coupe de taillis surtout) des systèmes forestiers mixtes châtaigniers-feuillus ou conifère et la prolifération de taillis sont d'un moindre intérêt patrimonial.</p> <p>La prolifération de taillis de châtaignier dans tous les systèmes</p>		<p>Conflit d'usage : ramassage illégal de châtaignes</p>		Fort

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	IMPACT POTENTIELS DES ACTIVITES S'EXERÇANT SUR LE SITE B6					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
	remarquables (taille importante, âge vénérable) entraînant une évolution vers des systèmes forestiers mixtes châtaigniers-feuillus ou conifère d'un moindre intérêt sylvicole et patrimonial.	forestiers se substituant aux autres essences forestières et limitant ainsi la transition de ces taillis mixte vers les formations caducifoliées initiales (ex : Chênaie sessiliflore de l'étage collinéen) La prolifération de l'Encre et l'Endothia, dégradant notablement cet habitat, est liée à l'abandon des pratiques d'entretien des arbres touchés				
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Mise en culture des boisements rivulaires, pompage. Mise en culture et abandon permettant la création de niches vacantes favorisant la prolifération et l'installation d'espèces invasives (ex : colonisation des terrasses anciennement cultivées par <i>Robinia pseudoacacia</i> ou <i>Ailanthus altissima</i>)	Les coupes à blanc et la replantation en boisement exogène détruit l'habitat. L'exploitation du bois de la ripisylve engendre des niches vacantes utilisées prioritairement par les espèces invasives.	-	Cabanisation et rudéralisation des ripisylves liées à la sur-fréquentation	Pertes surfaciques dues aux aménagements (urbanisation notamment) Risque d'introduction de nouveau foyer d'implantation et/ou de dissémination de plantes invasives.	Fort

Tableau 92 : Evaluation du niveau de risque local des activités humaines sur les habitats naturels

V.1.5. Définition du niveau de risque local pour les espèces

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES ET USAGES					IMPACT BIOLOGIQUE	NIVEAU DE RISQUE LOCAL		
	AGRICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	HYDROELECTRICITE	ASSAINISSEMENT	COMPETITION INTERSPECIFIQUE				
Poissons et crustacés									
1138 - Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	Prélèvements d'eau, additionnés à des étiages déjà naturellement sévères, accentuant notablement l'abaissement de la ligne d'eau et par conséquent :	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole et le transit sédimentaire, déjà déficitaire en raison du contexte géologique granitique	Pollutions organiques liées à l'utilisation d'engrais azotés et phosphorés, pour des espèces dont les exigences vis-à-vis de ces paramètres sont importantes.	Vulnérabilité au raclage et piétinement du substrat sur les radiers et plats courants, notamment après la période de reproduction, lors de l'incubation des œufs (fin du printemps, été). Création de seuils en pierre par les estivants qui font obstacle à la libre circulation des espèces et favorise le réchauffement des eaux.	Diminution du débit à l'aval des prises d'eau ; réduction de la lame d'eau, et donc les habitats de bordures disponibles, et diminution de la hauteur d'eau. Aggravation des étiages estivaux déjà naturellement sévères ; augmentation de la température de l'eau et diminution de la teneur en oxygène dissous.	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole et le transit sédimentaire, déjà déficitaire en raison du contexte géologique granitique.	Risque d'hybridation de l'espèce avec le barbeau fluviatile, engendrant des hybrides fertiles et donc un risque d'introgession.	Fort	
1131 - Blageon <i>Telestes souffia</i>	- la perte des habitats de bordures disponibles pour ces espèces, - l'augmentation de la température de l'eau,		Espèces sensibles aux pollutions diffuses (stockage de fumier à proximité de cours d'eau) ?	Vulnérabilité au raclage et piétinement du substrat qui entraînent la destruction d'habitats et le départ de matière en suspension (phénomènes et incidences accentués en période d'étiage).		Dégradation de la qualité de l'eau pour des espèces dont les exigences vis-à-vis de ces paramètres sont importantes.		Modéré	
1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	- La diminution de la teneur en oxygène dissous.						Risque de contamination par les espèces d'écrevisses invasives, porteuses saines de la peste de l'écrevisse.	Très fort	
1126 - Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Espèce sensible aux brusques variations de niveau d'eau, lors de la reproduction (fin mai – début juin).	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole.	Espèce sensible à la mauvaise qualité de l'accueil benthique, notamment aux concentrations en micropolluants, qui pourrait perturber son développement et celui de la couche périphytique dont elle se nourrit.	Vulnérable au raclage du substrat en toute saison, qui altère le biofilm épilithique en développement à la surface du substrat, et dont se nourrit l'espèce.	Vulnérabilité aux brusques variations de niveau d'eau, lors de la reproduction (fin mai – début juin).	Très nombreux obstacles à l'écoulement perturbant la circulation piscicole.	Dégradation de la qualité de l'eau pour des espèces dont les exigences vis-à-vis de ces paramètres sont importantes.	Compétition avec le hotu et risque d'hybridation entraînant des hybrides fertiles et donc un risque d'introgession.	Fort
Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	Inféodé à la présence de mollusques Unionidae, filtreur et donc eux-mêmes sensibles à la qualité de l'eau, et notamment aux micropolluants.						Inféodé à la présence de mollusques Unionidae, filtreur et donc eux-mêmes sensible à la qualité de l'eau, et notamment aux micropolluants.	Modéré	

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES	NIVEAU DE
-------------------	----------------------------------	-----------

	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	RISQUE LOCAL
Invertébrés						
Coléoptères saproxyliques dont : le Lucarne cerf-volant le Grand Capricorne	Disparition des haies agricoles par remembrement	Une exploitation intensive empêche le vieillissement des boisements Introduction de conifères (Ajoux, St-Julien du Gua) Abandon de l'affouage : disparition progressive des trognons (généralité) Abandon généralisé de la castanéculture en Ardèche			Extension des zones urbaines au dépend des milieux naturels Elimination des vieux arbres « à risque »	Modéré
Papillons/Orthoptères dont : Azuré du serpolet, Azuré des orpins, Hermite, Laineuse du Prunellier, Dectique des brandes, Criquet de l'Aigual	Abandon du pâturage favorisant l'embroussaillage et la disparition de pelouses sèches et de landes. (Saint-Julien-du-Gua, Creyseilles, St Genest-Lachamp) Mise en culture des prairies humides Surpâturage Incendies				Extension des zones urbaines au dépend des milieux naturels Entretien des bords de routes (fauchage), notamment à Gluiras	Fort
Anisoptères patrimoniaux (1036 - Cordulie splendide et 1041 - Cordulie à corps fin)	Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation) Pompages Extraction de matériaux (carriers) Disparition de zones agricoles ouvertes de plaines favorables à l'accueil des individus en maturation (Les Ollières-sur-Eyrieux, St-Sauveur-de-Montagut)		Aménagement des berges des cours d'eau au détriment de la ripisylve		Artificialisation des berges : enrochement (Eyrieux) Aménagement hydrauliques (barrages, seuils sur l'Eyrieux, la Gluèyre)	Modéré
1044 - Agrion de Mercure	Curetage/rectification/busage de certains fossés agricoles Introduction d'intrants (effets d'eutrophisation) Pompages				Entretien des routes (fauchage) en bord de fossés Canaux d'irrigation des jardins	Modéré
Mammifères						
Chauves-souris	Introduction d'intrants (contamination chimique) Pesticide Retournement des prairies Abandon du pastoralisme	Perte d'habitat Rupture de corridor Homogénéisation des milieux	-	-	Eclairages publics Fermeture des accès aux bâtis favorables Rénovation des ouvrages (rejointement) Rénovation du bâti Traitement des charpentes Fermeture des caves Collision liées aux infrastructures routières Etalement urbain / mitage	Modéré
1337 - Castor et 1355 - Loutre	Mise en culture des boisements rivulaires, pompage,	-	-	-	Gestion de la ripisylve, travaux en berges, perte/destruction d'habitat,	Faible
Avifaune						
Espèces liées aux agrosystèmes	Abandon de l'élevage extensif avec un risque d'embroussaillage des zones ouvertes (phénomènes de déprise). Remembrement des parcelles avec disparition du réseau de haies et des zones arbustives. Utilisation de produits phyto impactant la ressource	Plantation de peuplements pour l'exploitation forestière dans des zones ouvertes > perte de l'habitat pour les passereaux des milieux ouverts.	Dérangement pendant les phases clés du cycle biologique (reproduction), notamment si activité pedestre mal cadrée avec création de chemins satellites qui traversent des habitats d'espèces.	/	Perte des zones agricoles extensives au profit de l'urbanisation (phénomène encore peu développé sur l'Eyrieux)	Assez fort

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
	alimentaire des passereaux insectivores.					
Espèces liées aux milieux forestiers	Déboisement dans le but de rendre cultivable de nouvelles surfaces.	Mauvaise gestion forestière : coupe à blanc, suppression des vieux arbres sénescents, plantations d'essences non adaptées (conifères), peuplements mono spécifiques.	Aménagement forestier pour des activités comme la chasse et la randonnée peuvent créer des dérangements pour l'avifaune forestière.	/	/	Faible
Espèces liées aux milieux aquatiques	Affaissement des berges à cause du passage du bétail Etiage important en été à cause des pompages pour l'irrigation	Mauvaise gestion des boisements rivulaires : exploitation déraisonnée	Dérangement via l'activité de pêche et les sports d'eaux vives (kayak, raft) pendant les phases de reproduction d'espèces comme le Cincle plongeur.	/	Aménagement des rives de l'Eyrieux et des affluents (barrages, seuils, activités touristiques). Modification du régime des cours d'eau qui impacte les habitats d'espèces, dérangements sur les individus.	Modéré
Amphibiens et reptiles						
Amphibiens	Régression/artificialisation des habitats de développement larvaire	-	Lâchers d'eau en période de reproduction ou présence de juvéniles	Perte d'habitat	Modifications de la structure des cours d'eau (recalibrages, endiguements...)	Modéré
Reptiles	Perte d'habitats avec la déprise agricole	-	-	-	Pertes d'habitats lors de travaux / construction (jointure de murêt)	Modéré
Flore						
Espèces inféodées aux milieux agricoles (pelouses, tonsures, etc.)	La fertilisation a un impact direct sur la composition floristique, avec la disparition rapide par concurrence interspécifique des espèces les plus exigeantes. Le surpâturage peut provoquer un effet de piétinement dommageable à certaines espèces remarquables, qui souvent associé à l'augmentation du niveau de trophie, réduit notablement la diversité de ces milieux, avec la dominance d'espèces très recouvrantes. La conversion des milieux herbacés naturels en prairies temporaires pour l'ensilage ou le sursemis conduit inévitablement à la disparition du fond floristique originel. Ces prairies sont en général peu diversifiées, occupées notamment par le Ray-grass ou le Dactyle aggloméré. A l'inverse l'abandon du pâturage ou de la fauche, hors des milieux pionniers sur sols superficiels qui sont bien souvent stables, tend à une fermeture généralisée de la					

GROUPES D'ESPECES	IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES					NIVEAU DE RISQUE LOCAL
	AGRICULTURE	SYLVICULTURE	ACTIVITES DE LOISIRS	TOURISME	AMENAGEMENTS / INFRASTRUCTURES	
	trame herbacée au profit des espèces ligneuses.					
Espèces inféodées aux milieux sylvicoles		<i>Epipactis fibri</i> est menacée par l'exploitation des boisements rivulaires et la plantation de peupleraies. Plusieurs autres taxons peuvent par contre fréquenter les lisières forestières et sont donc susceptibles d'être impactées en phase d'exploitation ou lors de la création de nouvelles pistes forestières.				
Espèces inféodées aux milieux humides (ripisylves, prairies, tourbières, etc.)	<p>La fertilisation a donc un impact direct sur la composition floristique, avec la disparition rapide par concurrence interspécifique des espèces les plus exigeantes.</p> <p>A l'inverse l'abandon du pâturage ou de la fauche, hors des milieux pionniers sur sols superficiels qui sont bien souvent stables, tend à une fermeture généralisée de la trame herbacée au profit des espèces ligneuses.</p> <p>Le drainage des prairies humides ;</p> <p>La création de retenues collinaires, implantées préférentiellement au sein de vallons peu pentus, riches en eaux de surface ont certainement conduit à la perte de plusieurs de ces prairies humides ;</p> <p>Assèchement du aux captages</p>		Piétinement potentiel au niveau des zones de baignades		<p>L'élargissement des infrastructures routières est susceptible d'affecter directement (destruction) les populations de plusieurs taxons à forte valeur patrimoniale : (b) <i>Spiranthes aestivalis</i> dont une population a été décelé au sein d'un fossé humide bordant la D.244 (commune de Creysseilles, non loin du lieu-dit le Prieuré).</p> <p>Dans le cas de réfections de fossés ou d'aménagements routiers la modification des écoulements surfaciques peut également altérer la fonctionnalité des complexes humides (prairies, bas-marais, ...) situés à l'aval de l'infrastructure.</p> <p>Les rejets d'effluents domestiques dans les systèmes aquatiques</p> <p>En aval du barrage des Collanges : Réchauffement de la masse aquatique dans le plan d'eau, de la fermentation des matières organiques piégées par la retenue et des rejets de la station d'épuration du Cheylard en aval immédiat du barrage.</p> <p>Assèchement du aux capatges pour AEP</p>	
Espèces d'affinité saxicoles et rudérales					<p>L'élargissement des infrastructures routières est susceptible d'affecter directement (destruction) les populations de plusieurs taxons à forte valeur patrimoniale : (a) <i>Cistus laurifolius</i>, dont les noyaux populationnels sont parfois circonscrits au sein des talus bordant la D.226 (St.-Laurent-du-Pape) et la D.230 (St.-sauveur-de-Montagut).</p>	

Tableau 93 : Interdépendances entre activités humaines et groupe d'espèces sur le site

Document de travail

V.2. EXIGENCE ÉCOLOGIQUE ET PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION

V.2.1. Evolution des milieux : Analyse diachronique

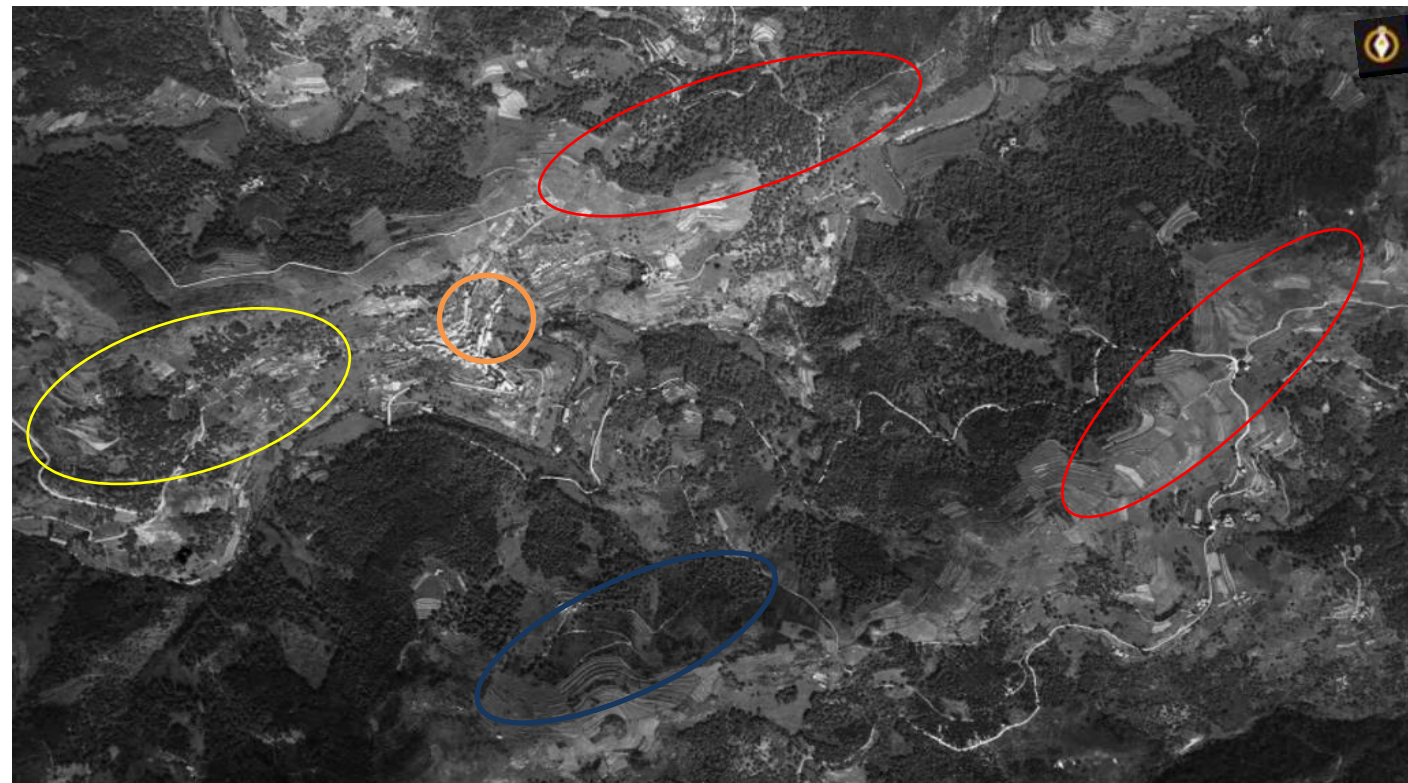
Les photos suivantes illustrent le site au milieu du 20^{ème} siècle et aujourd'hui. Les photos aériennes proviennent du site internet de l'Institut Géographique National (<http://www.geoportail.gouv.fr/>). Certains clichés anciens sont téléchargeables en ligne gratuitement et permettent ainsi d'étudier l'évolution des paysages sur plusieurs dizaines d'années. Les photographies aériennes permettent d'illustrer l'évolution des paysages avant/après déprise agricole et intensification des pratiques.

Il apparaît important de préciser que les photographies anciennes ne doivent en aucun cas être considérées comme un état de référence des milieux. En effet, l'influence de l'Homme marque le paysage depuis l'âge du bronze et du fer avec l'ouverture de clairières dans les milieux forestiers. Les paysages n'ont cessé d'évoluer depuis, modelés par les usages et pratiques des différentes époques :

- dominance du système agro-pastoral avec l'ouverture des milieux et l'entretien par le pâturage ;
- le drainage des terres humides pour les mises en culture ;
- les reboisements et les exploitations forestières ;
- la déprise agricole depuis le milieu du XX^{ème} siècle ;
- l'intensification de l'agriculture ;
- l'utilisation de pesticides et d'engrais ;
- etc.

D'une manière générale, l'agriculture est l'élément le plus structurant sur le territoire. Nous voyons toutefois une évolution du parcellaire agricole qui a tendance à être moins morcelé. L'évolution des pratiques liée à la mécanisation a entraîné la fusion des petites parcelles à la faveur de surfaces plus importantes. De même, des parcelles autrefois accessibles avec les animaux ne sont plus exploitées aujourd'hui.

Saint-Pierreville – zone des Boutières



Date prise de photo aérienne	08/09/1948
-------------------------------------	------------

Échelle	1 : 27.592
----------------	------------

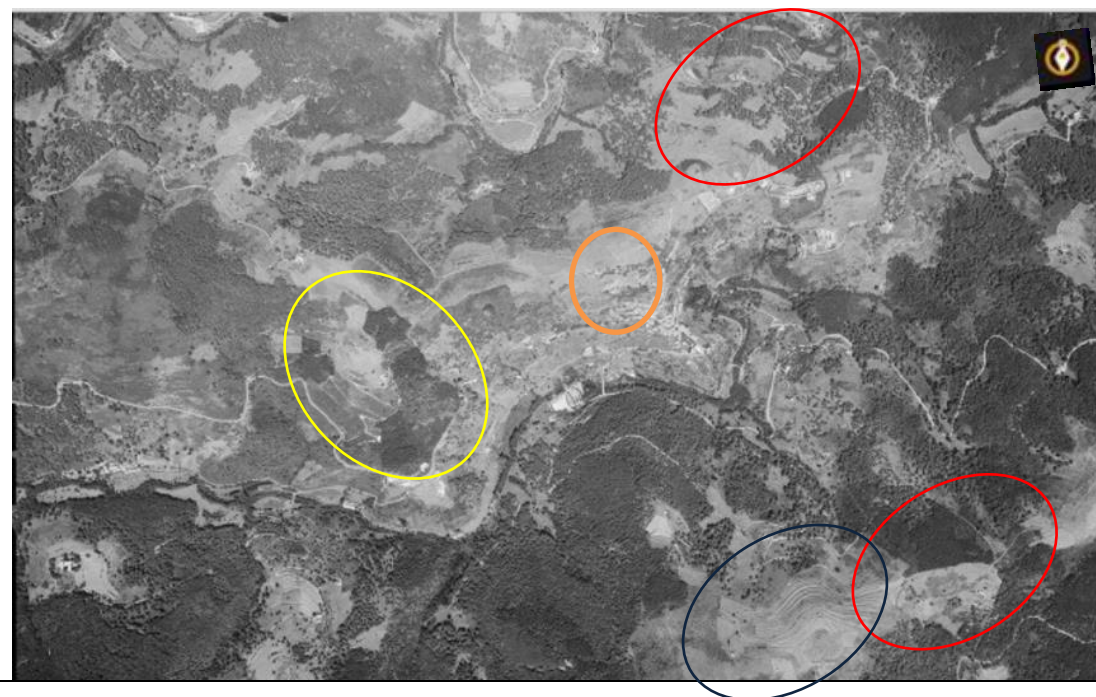
En 1948, la zone des Boutières se situant autour de la commune de Saint-Pierreville (rond orange) est composée d'un petit parcellaire agricole morcelé (ovoïdes rouges sur la carte ci-contre). Impliquant une diversité dans la production des produits agricoles, et un faible rendement.

Le couvert végétal (ovoïde jaune sur la photo ci-contre) est clairsemée et disparate, au regard d'une production vivrière importante.

Date prise de photo aérienne	24/07/1979
-------------------------------------	------------

Échelle	1 : 15.968
----------------	------------

Les boisements forestiers occupent les terres agricoles abandonnées (ovoïdes rouges) , les îlots forestiers commencent à s'agglomérer.



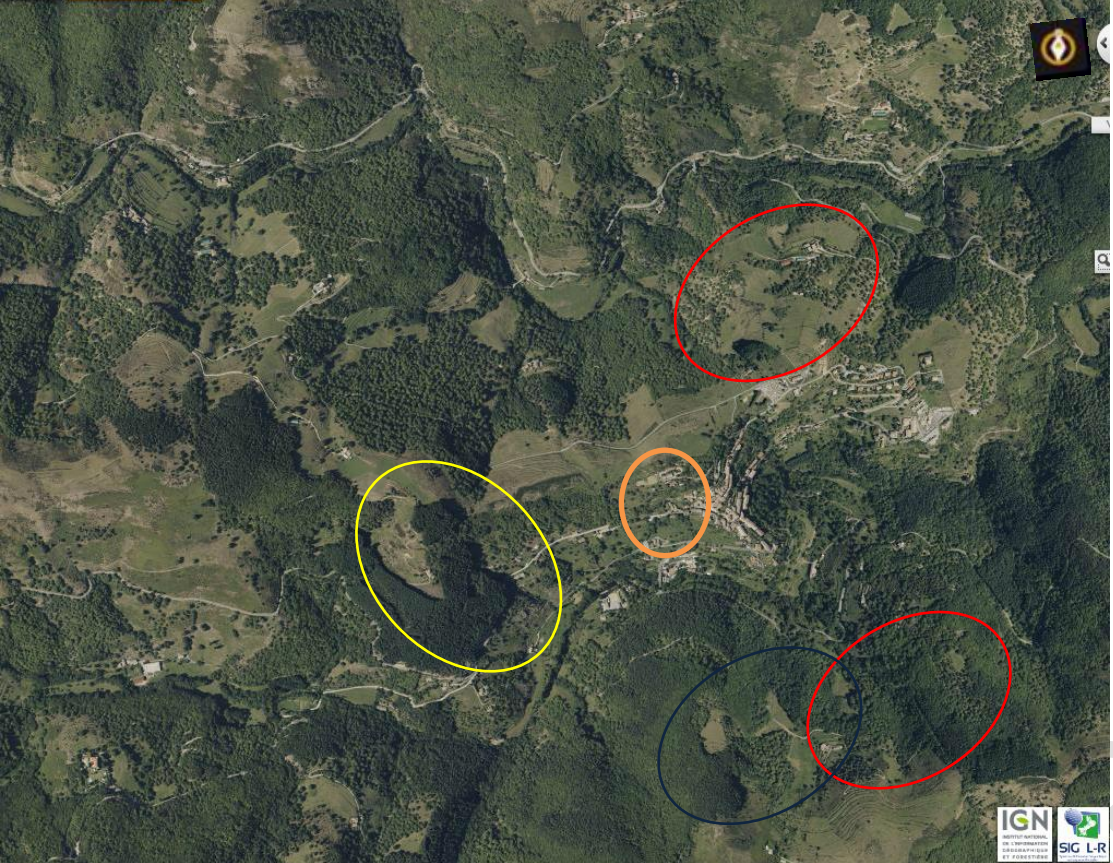
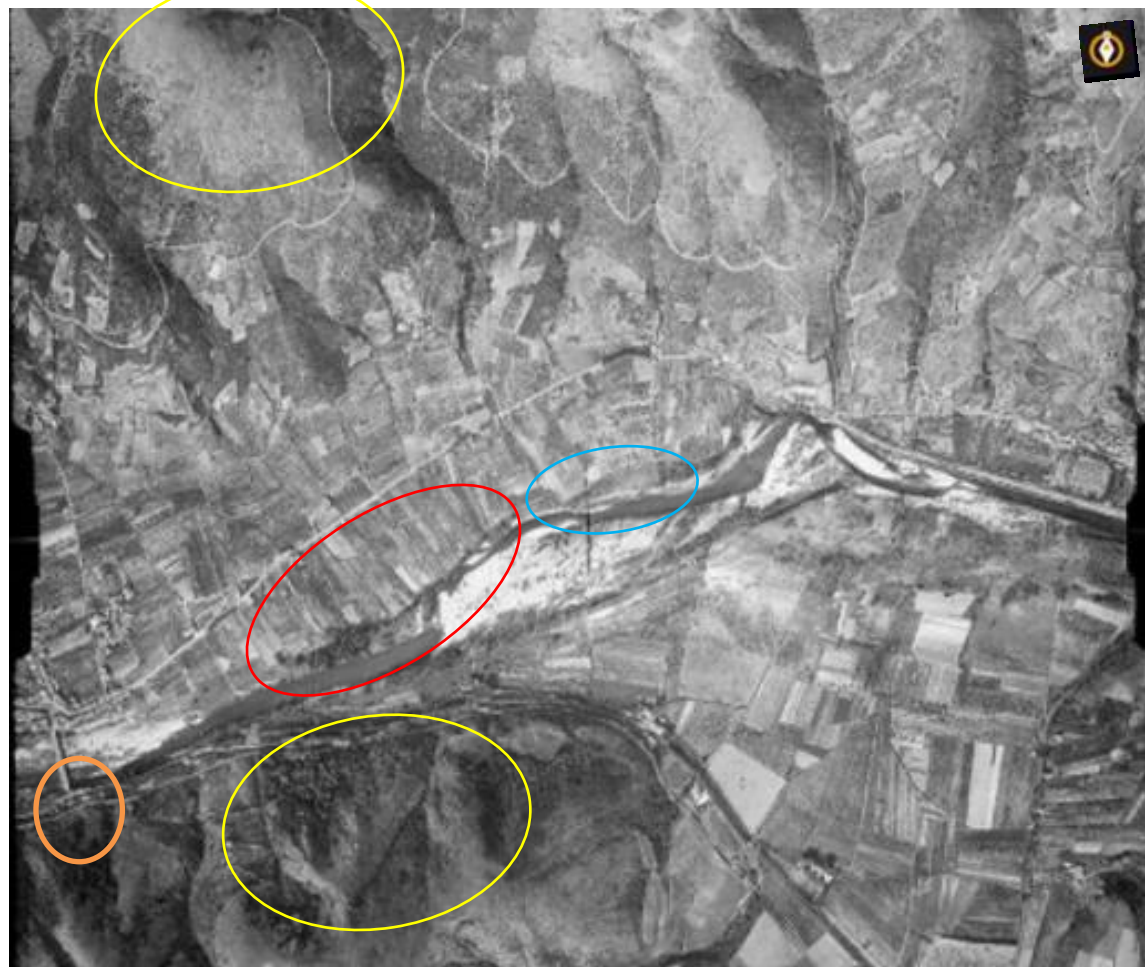
	Date prise de photo aérienne	2011
	Échelle	1 : 17061
	<p>En 2011, le milieu boisé initialement clairsemé s'est densifié et a entraîné l'homogénéisation d'îlots forestiers (ovoïde jaune sur la carte ci-contre).</p> <p>Au fil des années, le petit parcellaire agricole a laissé la place aux grandes exploitations agricoles qui se sont spécialisées (ovoïdes rouges sur la carte ci-contre). Cette évolution répond aux besoins de rendements et de l'utilisation des machines agricoles.</p> <p>Les terrasses agricoles (ovoïde bleu) ont été abandonnées, re-végétalisées naturellement, entraînant leur dégradation.</p>	
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Développement faible de l'urbanisation et d'infrastructures routières - Artificialisation des peuplements forestiers (résineux) - Changement des pratiques agricoles (diminution des cultures en terrasses) - Abandon des systèmes pastoraux 	

Tableau 94: Analyse diachronique sur le secteur des Boutières

Saint-Laurent-du-Pape – Basse vallée de l'Eyrieux



Date prise de photo aérienne

04/10/1946

Échelle

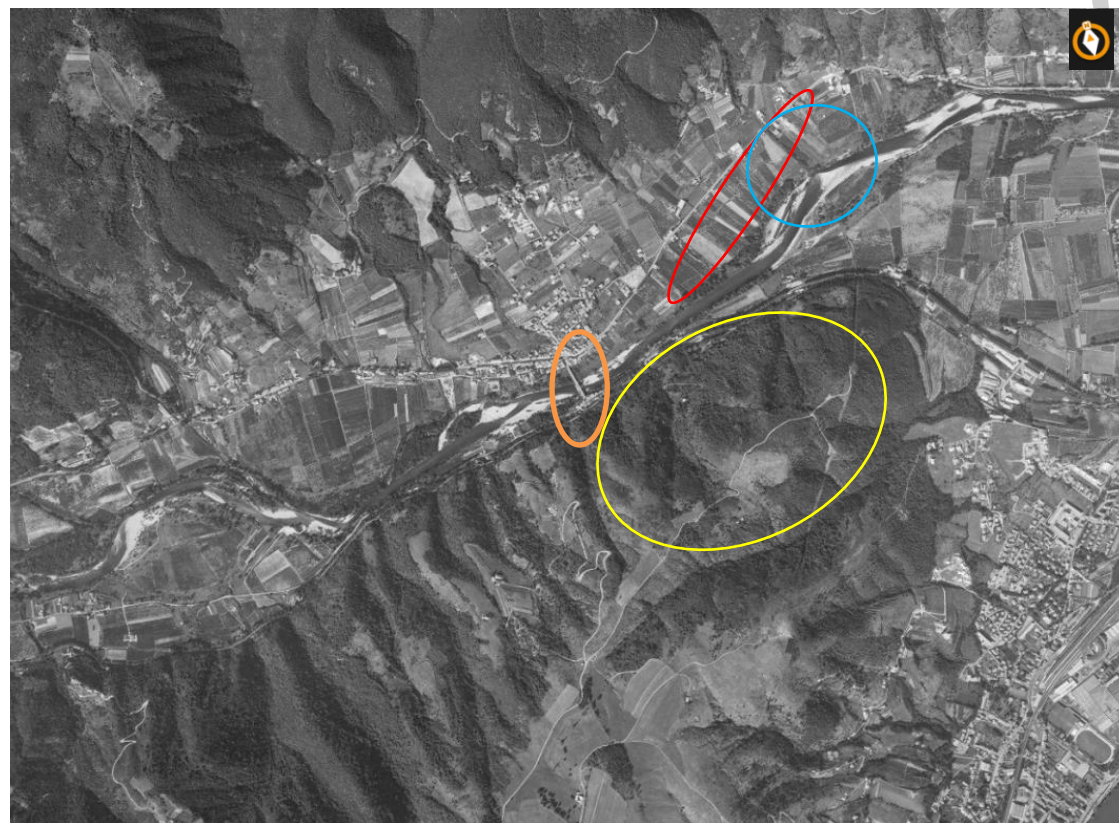
1 : 21.459

En 1946, sur la commune de Saint-Laurent-du-Pape, autour du pont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux (rond orange). La plaine alluviale est largement utilisée pour les productions agricoles (ovoïde rouge sur la carte ci-contre).

Malgré cette forte présence agricole, le parcellaire est de faible surface et est divisé. La forme longitudinale et perpendiculaire des parcelles agricoles laissent à penser de leur utilisation vivrière. Parfaitement distribuées entre les habitants de la commune.

Des îlots boisés clairsemés (ovoïde jaune sur la carte ci-contre), sont situés uniquement sur les pente. Le sommet des serres sont constitués de milieux ouverts, probablement utilisés pour l'élevage.

Les formations végétales qui se développent autour des cours d'eau sont en 1949 inexistantes (ovoïde bleu).



Date prise de photo aérienne

07/09/1977

Échelle

1 : 20.798

Pas de changements observables sur cette période.

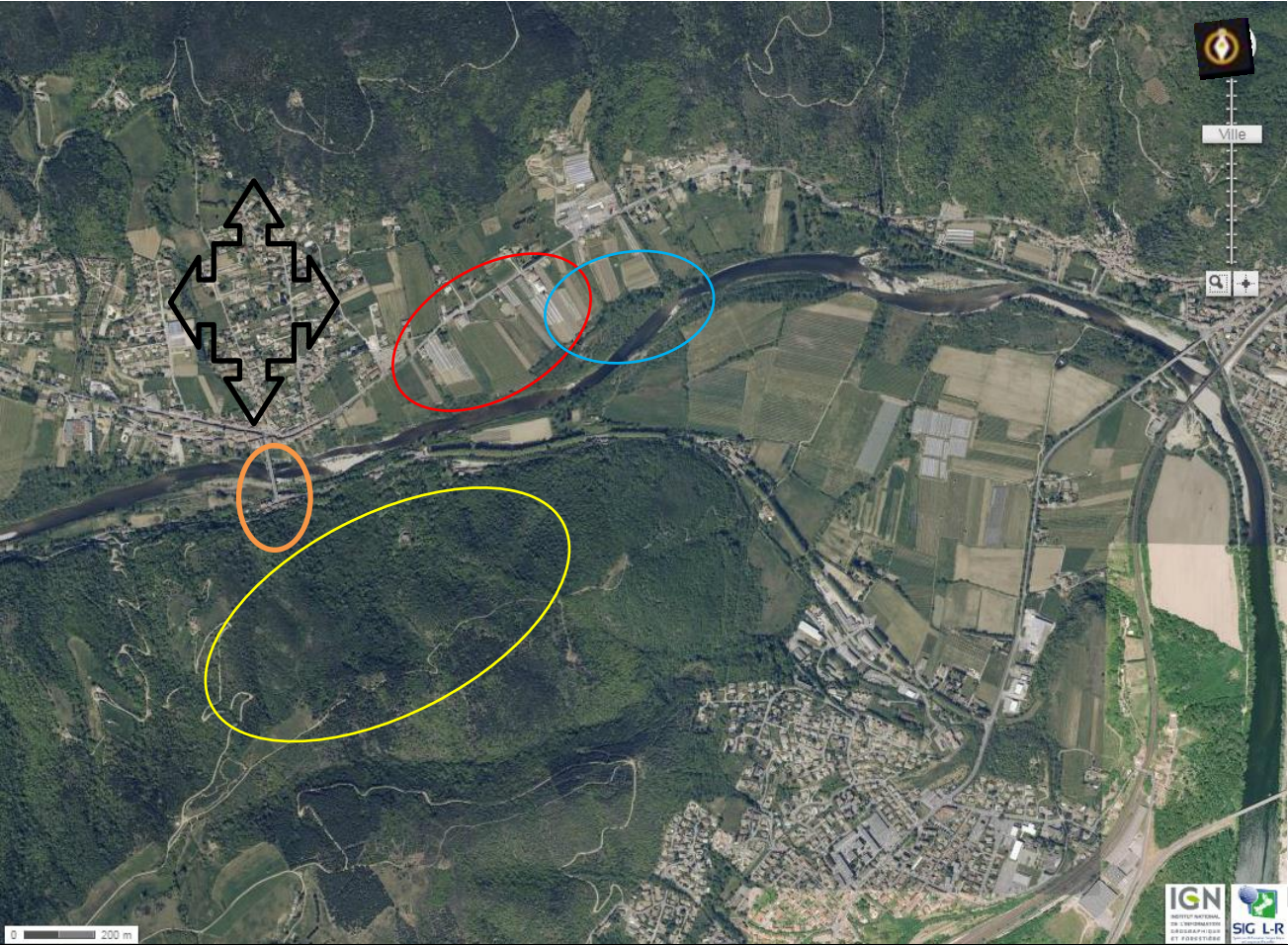
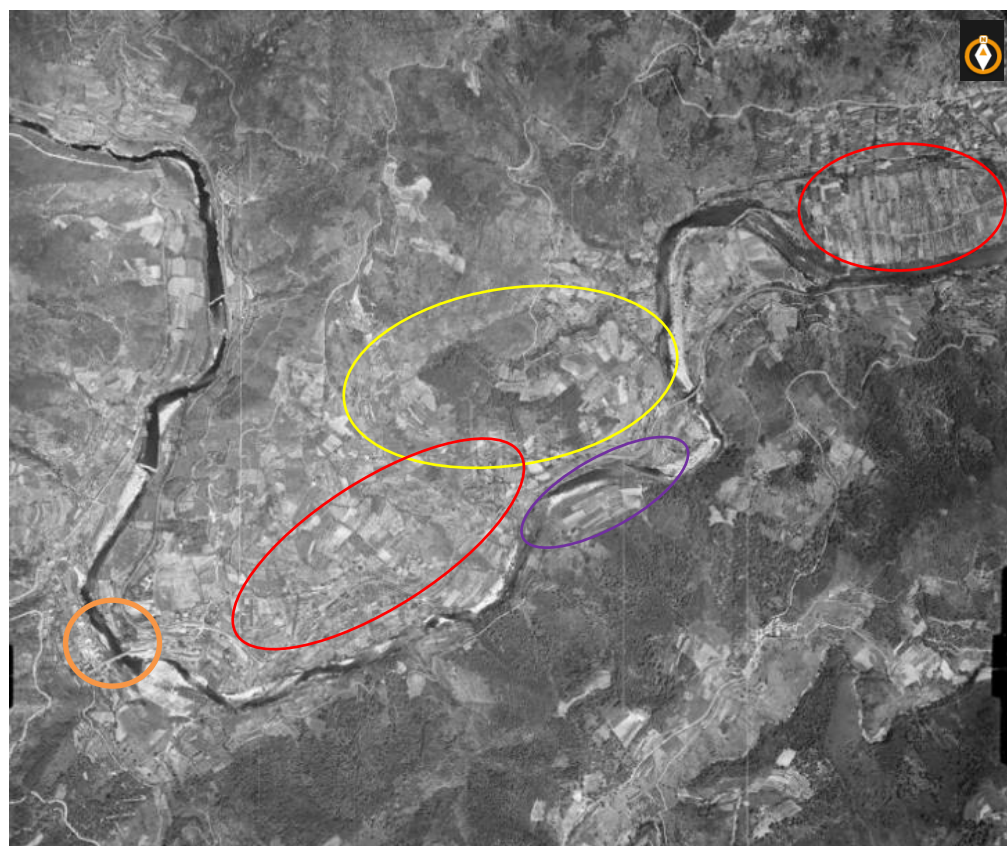
	<p>Date prise de photo aérienne</p>	<p>2011</p>
	<p>Échelle</p>	<p>1 : 17.061</p>
<p>Synthèse</p>	<p>La plaine alluviale a progressivement été délaissée au profit de l'artificialisation, poussée par l'extension urbaine et la densification des réseaux routiers (carré noir avec des flèches sur la photo ci-contre).</p> <p>Les terres agricoles se sont peu à peu regroupées, mais la production agricole reste diversifiée. La production sous serre s'est densifiée.</p> <p>Depuis 1979, les forêts alluviales se sont développées et maintenues aux abords des cours d'eaux.</p> <p>La déprise agricole et l'abandon du pastoralisme (ovoïde jaune) a permis de développer le couvert végétal sur les hauteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'urbanisation et d'infrastructures routières - Progression des forêts alluviales (91E0) au sein des parcelles agricoles délaissées dans la mesure où elles ne sont pas colonisées par le Robinier ; - Divagation du lit mineur de l'Eyrieux visible : les habitats humides sont étroitement liés à la dynamique toujours active de l'Eyrieux et dans une moindre mesure du Rhône ; - Diminution des parcelles agricoles : les prairies de fauche ont fortement régressées sur ce secteur ; - Développement des boisements naturels de plus en plus nombreux : les habitats présents sur les coteaux sont soumis à la dynamique forte des chênaies supra méditerranéennes, peuplements non communautaires. 	

Tableau 95: Analyse diachronique sur la basse vallée de l'Eyrieux

Les Ollières-sur-Eyrieux – Moyenne vallée de l’Eyrieux



Date prise de photo aérienne

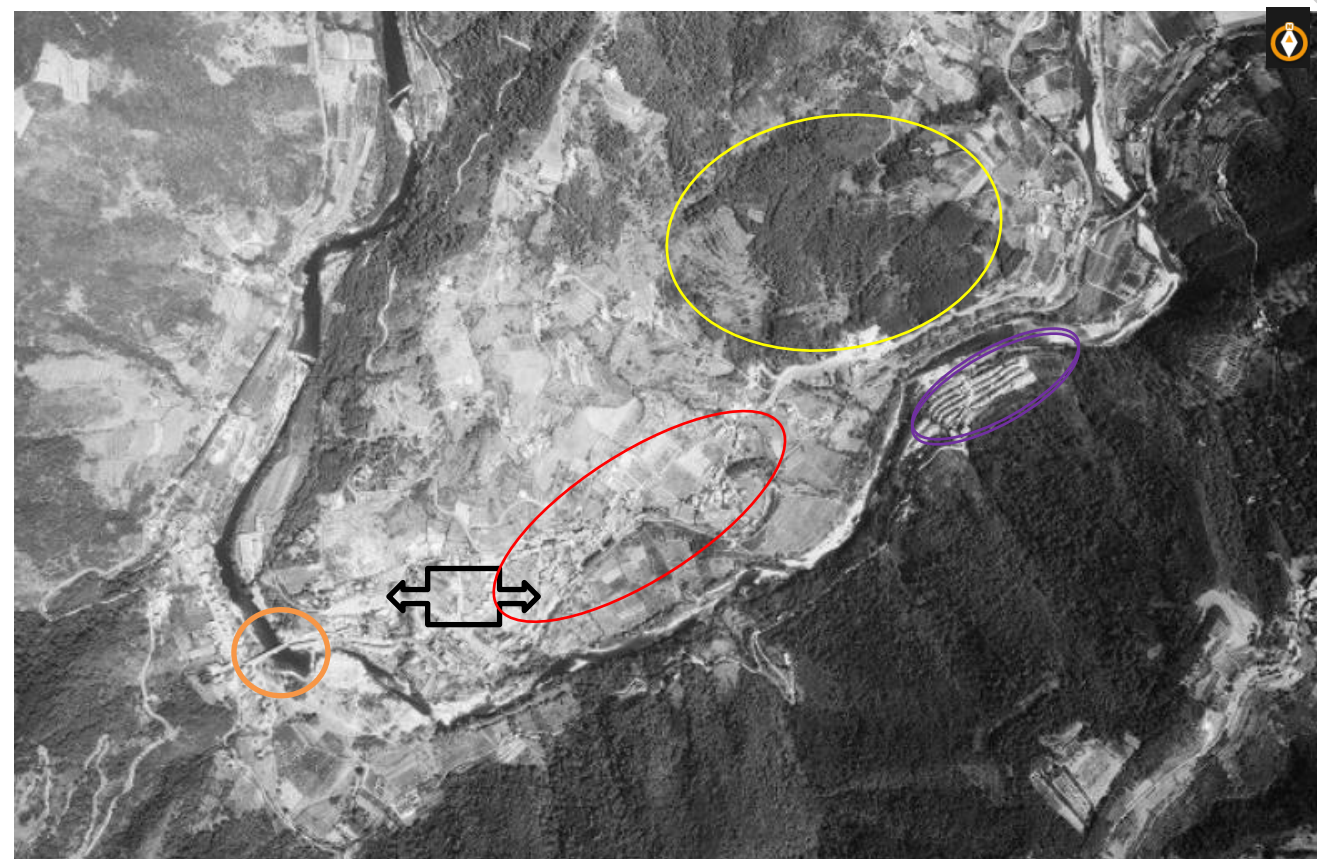
05/06/1948

Échelle

1 : 30.085

Le secteur des Ollières-sur-Eyrieux est majoritairement agricole en 1948 (ovoïdes rouges), la plaine agricole mais aussi les piémonts des serres étant utilisés pour l’agriculture. En rive gauche, les boisements sont sporadiques (ovoïde jaune)

Cependant ils se localisent exclusivement en rive droite, la mauvaise accessibilité ne permet pas d’utiliser ces terres pour les productions agricoles. Le parcellaire agricole est exclusivement constitué de parcelles à petites surfaces et à production diversifiée.



Date prise de photo aérienne

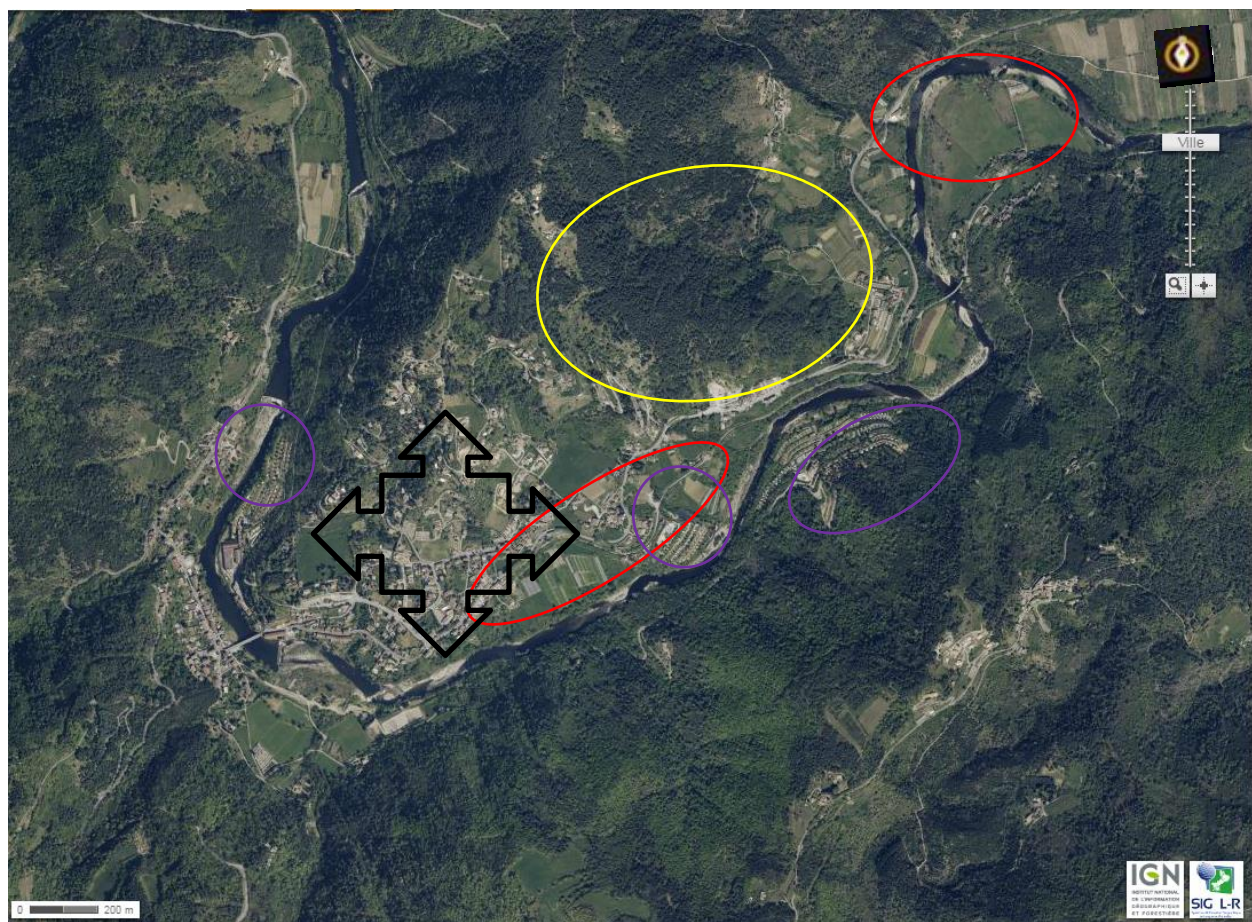
24/07/1979

Échelle

1 : 14.089

En 1979, le secteur reste en grande majorité agricole. Certains processus font tendre à sa diminution :

- En effet, le développement des activités touristiques avec la création de camping le long de l’Eyrieux (ovoïde violet) grignotent les terres autrefois agricoles.
- Les boisements (ovoïde jaune) s’élargissent sur les parcelles agricoles abandonnées grâce au développement de la mécanisation, les parcelles inaccessibles par les machines sont délaissées.
- l’extension urbaine est dans ce cas flagrante (carré noir), elle occupe les terres qui jouxtent le centre-ville le long de la rivière. Des terres autrefois agricoles.



Synthèse

Date prise de photo aérienne

2011

Échelle

1 : 17.061


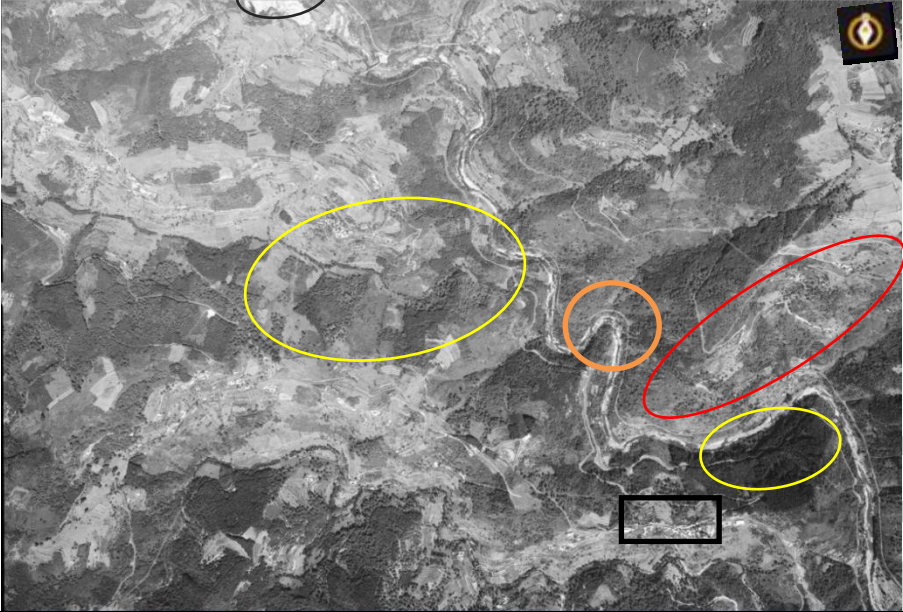
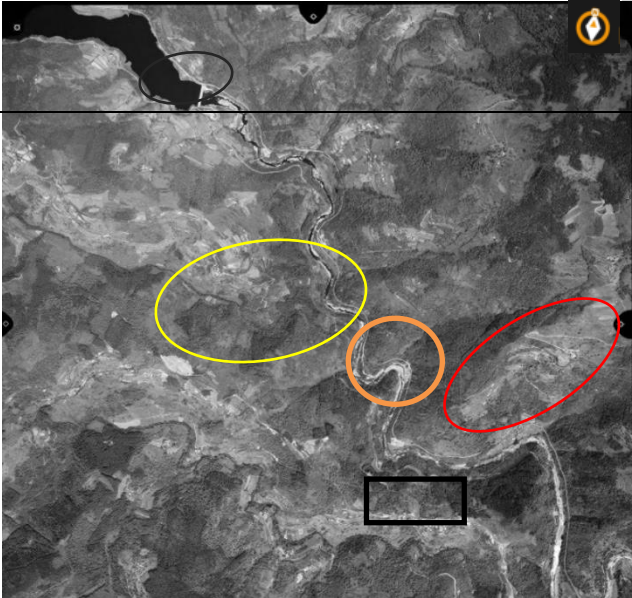
Les processus se sont accentués entre 1979 et 2011, les terres agricoles sont de moins en moins présentes (ovoïde rouge) malgré l'agglomération du petit parcellaire pour un meilleur rendement.

Le nombre de complexes touristiques au bord de l'Eyrieux (ovoïdes violets) explose, prenant place sur les terres agricoles.

Dans le même temps, l'extension de l'urbanisation demeure et s'accroît, liée à une augmentation de la population liée aux activités touristiques estivales.

- Augmentation des surfaces boisées et des plantations forestières
- Développement des infrastructures urbaines et de tourisme
- Diminution des espaces agricoles

Tableau 96: Analyse diachronique sur la Moyenne vallée de l'Eyrieux

Aval du barrage des Collanges		
	Date prise de photo aérienne	08/09/1948
	Échelle	1 : 28.112
	<p>L'activité agricole majoritairement dominée par le pastoralisme est moins présente sur ce secteur (ovoïde rouge).</p> <p>L'urbanisation est présente de manière sporadique par la constitution de petits hameaux (carré noir) disséminé à distance égale.</p> <p>La végétation est présente sur l'ubac; il est dès lors souvent inhabité et très boisé, peu exploitable sur le plan agricole.</p>	
	Date prise de photo aérienne	24/07/1979
	Échelle	1 : 18.803
	<p>En 1979, le pastoralisme est en net recule (ovoïde rouge), les terrasses occupées sont utilisées pour l'exploitation forestière (ovoïde jaune).</p> <p>Les espaces qui ne sont pas exploités par la filière bois, sont laissés à l'abandon, la végétation y reprends ses droits.</p> <p>Les hameaux s'étendent un peu plus (carré noir).</p>	
	Date prise de photo aérienne	24/06/1986

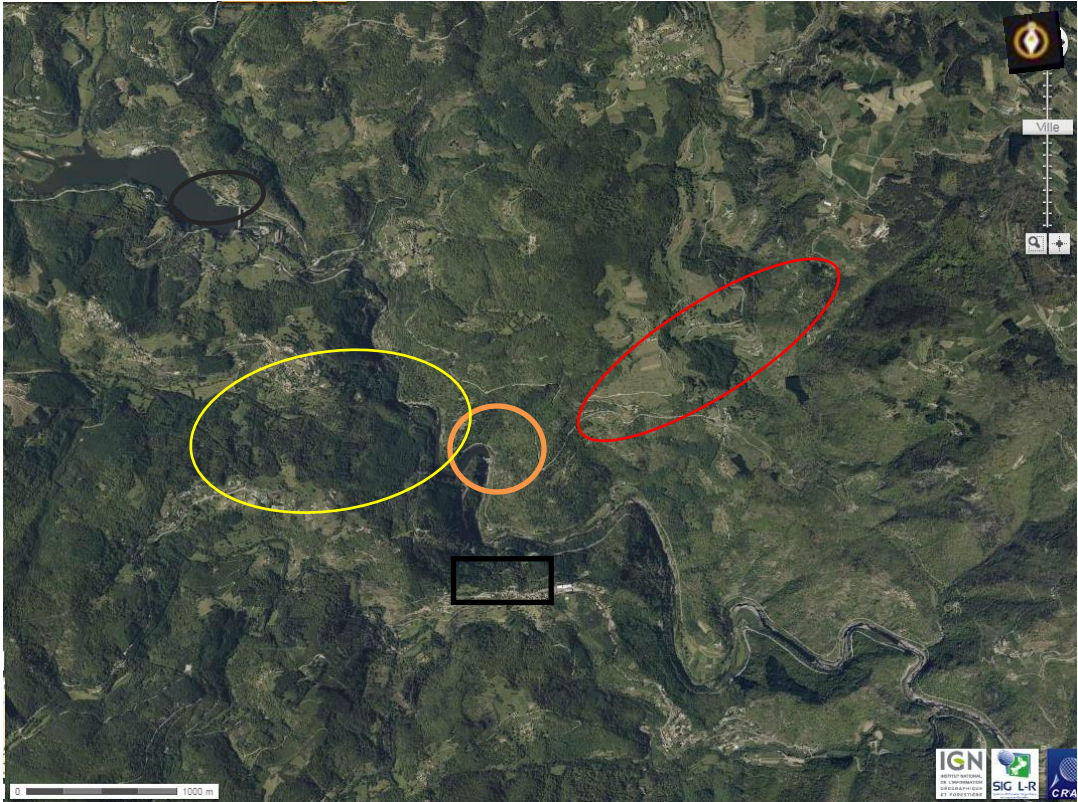
	Échelle	1 :18.166
	En 1983, le barrage des Collanges est mis en service (rond noir), les terres autrefois alluviales sont inondées pour la centrale hydroélectrique.	
Synthèse	Date prise de photo aérienne	24/07/1979
	Échelle	1 : 18.803
	En 2011, les mutations économiques et la part de chaque secteur d'activité semblent s'être stabilisés.	
	<ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation des peuplements forestiers (résineux) - Changement des pratiques agricoles (diminution des cultures en terrasses) - Abandon des systèmes pastoraux 	

Tableau 97: Analyse diachronique en aval du barrage des Collanges

V.2.2. Facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel

Plusieurs facteurs naturels ou liés également aux activités humaines peuvent être défavorables à la conservation et au bon état des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et remarquables :

- La dynamique naturelle de fermeture des milieux du site B6 est essentiellement liée à l'abandon des activités humaines de gestion de l'espace telle que l'agropastoralisme et l'agriculture en général. Cet abandon, qui s'est ressenti en priorité sur les secteurs difficiles d'accès et difficilement mécanisables, a conduit progressivement à la disparition de zones ouvertes et semi-ouvertes (pelouses sèches, prairies, landes, etc.). Alors colonisés par les ligneux, c'est une perte importante d'habitats d'espèces qui s'opère ; préjudiciable de nombreux rhopalocères (Azuré du serpolet, Hermite, etc.) concernant les milieux ouverts), pour les orthoptères sur les secteurs de landes, etc. ; ainsi que de fonctionnalités écologiques (mosaïques d'habitats) ;
- L'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes en bord de rivière telles que la Jussie, le Robinier faux-acacia, la Renouée du Japon concurrencent fortement les habitats naturels que sont les herbiers aquatiques, les ripisylves, les formations de grèves exondées et des berges ;
- L'installation et le développement d'espèces animales exotiques envahissantes comme l'écrevisse américaine, la grenouille rieuse, le Hotu, qui envahissent les niches écologiques des espèces endémiques et qui se nourrissent parfois des stades juvéniles de certaines espèces ;
- Les incendies trop fréquents et violents qui peuvent être liés pour certains à des facteurs humains indirects et engendrent une dégradation de certains habitats et à terme l'érosion des sols. Ils sont cependant rares sur le territoire du site B6 ;
- La dégradation de la qualité de l'eau liée à des rejets polluants d'origine diverse ou à une pollution diffuse et le réchauffement des eaux également défavorable à la plupart des espèces ;
- L'artificialisation et le cloisonnement des cours d'eau par la présence d'enrochements, de barrages et de seuils : ces obstacles induisent une diminution des échanges de la faune aquatique et la baisse de la biodiversité des cours d'eau (Influence les débits, les continuités écologiques, le transport solide, etc), ainsi qu'une incidence forte sur les habitats ;
- L'urbanisation et l'artificialisation des espaces qui entraînent une destruction directe d'habitats ou une fragmentation préjudiciable à leur bon fonctionnement ;
- Le développement de certaines activités particulièrement préjudiciables : sports motorisés terrestres ou canyoning ;
- La fréquentation non maîtrisée et mal adaptée pouvant entraîner une dégradation voire une destruction des habitats (en particulier des habitats de bord de rivière fragiles et sensibles aux aménagements et au piétinement) et un dérangement de la faune ;
- Des opérations d'aménagement des bâtiments préjudiciables aux populations de Chiroptères qui y gîtent et qui peuvent contraindre l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux ;
- les conséquences du réchauffement climatique sur la montée de la température de l'eau et l'accentuation de la faiblesse des débits d'étiage de l'Eyrieux et de ses affluents constituent un facteur limitant pour les espèces aquatiques. Par ailleurs, le réchauffement climatique peut être à l'origine d'un changement de biotope (remontée vers le nord de la limite méditerranéenne) et du déplacement d'espèces ;

- Changement des pratiques agricoles (terrasses,écobuage, production extensive sans intrants chimique) et abandon des systèmes pastoraux (parcours, pastoralisme extensif) ;
- Les dépôts sauvages de déchets qui entraînent le remblaiement de bras morts et une dégradation de divers habitats ;
- Déséquilibre hydraulique avec d'une part la faiblesse des débits, liés à certains usages de l'eau (prélèvements effectués dans la rivière et sa nappe, aménagement hydrauliques) défavorables à tous les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaires liés aux cours d'eau, part les crues répétitives et violentes, ainsi que la présence de barrage (Collanges) qui accentuent le phénomène d'érosion des berges et diminuent le substrat sédimentaire essentiel à la reproduction et au développement de plusieurs espèces. Ce déséquilibre est induit également par la modification du transport sédimentaire par le barrage des Collanges et les autres ouvrages présents sur les linéaires de cours d'eau.
- Entretien des bords de routes inadéquates avec le calendrier de certaines espèces de la faune et de la flore. Cas avéré des populations d'Azuré des orpins se développant en bord de route (cf. rapport Rhopalocères de l'ENS des Boutières) ;
- Plantations d'essences ligneuses allochtones peu colonisées par la faune et la flore indigène (résineux);
- L'emploi d'intrants chimiques dans les cultures qui polluent les sols, les cours d'eau et induisent une mortalité sur la faune et un déséquilibre des chaînes trophiques ;
- L'utilisation de vermifuges pour le bétail qui porte atteinte aux insectes coprophages dont se nourrissent les chauves-souris (notamment le Grand Rhinolophe) et l'utilisation de pesticides employés dans le traitement des charpentes qui est une cause de mortalité chez les chiroptères ;

Signalons enfin que certains facteurs naturels d'évolution, propres par exemple à l'écologie des espèces, leur patrimoine génétique peuvent à ce jour être inconnus et influencer l'état de conservation des populations recensées. Un suivi des espèces et une amélioration constante des connaissances est donc indispensable.

V.2.3. Facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel

- Les conditions physiques (géologie, topographie, climat, etc.) : les espèces inféodées aux milieux rocheux sont soumises à des contraintes écologiques fortes, qui ne permettent pas une dynamique végétale importante et assurent le maintien de ces biotopes spécifiques à forte valeur patrimoniale. De plus, les conditions de relief défavorables aux aménagements et modifications ont permis un maintien du caractère naturel du site (c'est le cas des populations de falaises de l'Azuré des orpins, non menacées au regard de leur situation inaccessible);
- La dynamique naturelle (espace de bon fonctionnement) des rivières permet l'installation de biotopes caractéristiques et d'espèces adaptées. Cette dynamique est source de biodiversité et permet notamment l'installation d'une ripisylve support de nombreuses espèces remarquables qui est elle-même un biotope pour nombre d'espèces remarquables remarquables (cf. Cordulie à corps fin et Cordulie splendide) ;
- La gestion des milieux liée aux activités agricoles : l'entretien de milieux ouverts (pâturage, ouverture mécanique) est indispensable à certaines espèces. Il permet de bloquer l'évolution naturelle des pelouses et des landes, en maintenant la strate herbacée. Il est lié à la pérennité d'une agriculture extensive, respectueuse de l'environnement qui, à travers la fauche ou le pastoralisme, évite la fermeture des milieux. Sur les Boutières, la déprise agricole a entraîné une diminution importante de cette gestion ;
- La gestion des béalières permettrait l'extension d'un habitat peu représenté sur l'Eyrieux et notamment favorable à l'Agrion de Mercure ;

- L'abandon des pratiques sylvicoles (déclin de la castanéculture par exemple) peut s'apparenter à une non-gestion favorable à la maturation des boisements (cf. cortèges saproxylophages, chiroptères, avifaune forestière) ;

- Le brûlis dirigé est bénéfique lorsqu'il est superficiel et peu fréquent. C'est-à-dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Il a vocation à entretenir les milieux et favoriser la strate herbacée support d'espèces patrimoniales;

- La gestion des milieux rivulaires : des interventions adaptées sur les milieux rivulaires peuvent favoriser la biodiversité ;

- L'aménagement de dispositifs visant à préserver les populations de certaines espèces : c'est le cas de l'aménagement de passes à poissons sur les ouvrages ou la construction de chiroptières pour les chauves-souris, ou de nichoirs, etc. ;

- Les projets ou programmes en faveur du patrimoine naturel : un certain nombre d'initiatives ont déjà été mises en oeuvre en faveur de la préservation du patrimoine naturel, et d'autres sont en projet.

- Plan local d'action en faveur du sonneur à ventre jaune initié par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche;

- Zone d'Action Prioritaire Anguille du Plan National d'Action Anguille ;

- le contrat de rivière Eyrieux, Embroye et Turzon qui mène des opérations de restauration de la qualité des milieux et de la qualité de l'eau en particulier ;

- les actions, plus ponctuelles, menées par les associations locales de pêche, de protection de la nature (BEED) ou de préservation du cadre de vie, ainsi que par les collectivités locales ;

- la mise en place du SDAGE sur le territoire dont l'émergence permettra d'engager des actions en faveur de la préservation de la rivière, des habitats et des espèces qui lui sont inféodés.

- la protection directe de certaines espèces ;

- La sensibilisation et la communication, qui permet à chacun de connaître et de comprendre l'environnement naturel qui l'entoure et ainsi de mieux le prendre en considération dans ces actes au quotidien.

-....

VI. CHAPITRE 6 : STRATÉGIE CONSERVATOIRE

Document de travail

VI.1. LES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS ET ESPÈCES SUR LE SITE B6

L'enjeu de conservation d'un habitat et d'une espèce s'évalue à partir de deux critères : sa valeur patrimoniale et le risque de dégradation qu'il encourt selon deux échelles :

- **l'échelle globale**, qui permet d'apprécier l'originalité et la rareté de l'habitat/l'espèce à l'échelon communautaire, national et départemental ;
- **l'échelle locale**, qui permet d'évaluer la contribution qu'apporte un habitat/une espèce à la richesse et l'originalité biologique du site.

La valeur patrimoniale locale de chaque habitat naturel et espèce floristique et faunistique correspond à la richesse et l'originalité biologique du site.

Dans un second temps, **le niveau de risque local** est défini. Il correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées sur le site et pouvant compromettre la pérennité de l'habitat ou de l'espèce sur le site, à court ou moyen terme.

Ces deux paramètres sont évalués à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles. Leur croisement permet de définir **l'enjeu local de conservation de l'habitat et de l'espèce**.

L'attribution d'un niveau d'enjeu de conservation sur le site d'étude est un préalable nécessaire à la définition des objectifs d'un site Natura 2000.

Voici ci-dessous la définition théorique pour définir les classes d'enjeux qui permettent d'identifier les objectifs de conservation et les priorités d'actions :

Valeur patrimoniale	Risque			
	Très fort	Fort	Modéré	Faible
Très forte	Très fort	Très fort	Modéré à fort	Modéré
Forte	Très fort	Fort	Modéré à fort	Modéré
Assez forte	Fort à très fort	Fort	Modéré à assez fort	Modéré
Modérée	Modéré à fort	Modéré à fort	Modéré	Faible
Faible	Faible à modéré	Faible à modéré	Faible	Faible

Rappel :

- ➔ Plus un habitat et/ou une espèce présente une forte valeur patrimoniale ET un important risque de disparition, plus son enjeu local de conservation est élevé.
- ➔ Par contre, un habitat et/ou une espèce présentant sur le site une forte valeur patrimoniale mais n'étant pas menacé à court ou moyen terme, constitue un enjeu de conservation moindre.

La définition des enjeux de conservation permet de définir les **objectifs de conservation du site**. De plus, une priorité d'action est attribuée à chaque habitat et espèce inscrit à la directive « Habitats-Faune-Flore ». Cette priorité d'action est évaluée à partir de deux critères : l'enjeu local de conservation et le risque local de dégradation lié aux activités humaines sur le site d'étude.

VI.1.1. Les enjeux de conservation des habitats

L'évaluation des enjeux de conservation des habitats naturels permet de distinguer 4 catégories selon le niveau d'enjeu :

- Les habitats à enjeux forts :
- Les habitats à enjeux assez fort :
- Les habitats à enjeux modérés :
- Les habitats à enjeux faibles :

Des objectifs de conservation prenant en compte ces enjeux et les priorités associés ont ainsi pu être définis.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	SURFACE CONCERNEE (HA)	COMMENTAIRES
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Faible	Modéré	Faible	3	2,15	Cet habitat est localement présent dans les plans d'eau artificiels et au niveau des eaux peu courantes des cours d'eau. Afin de garantir la préservation de ces peuplements, il convient de maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat et la qualité physicochimique de l'eau.
3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Fort	Modéré	Modéré	2	1,94	Cet habitat est localement présent dans la basse vallée de l'Eyrieux. Afin de garantir la préservation de ces peuplements, il convient de maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat : son espace de bon fonctionnement ou espace de divagation qui engendre des dépôts, du méandrage et donc des habitats temporaires foyers d'une diversité faunistique et floristique patrimoniale. De plus, la qualité physicochimique de l'eau doit être préservée. Il faut noter que sur la partie alluviale de l'Eyrieux, la dynamique alluviale est considérée comme naturelle du à la rareté des ouvrages anthropiques (seuils, épis, barrages, etc).
3280 -Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	Assez fort	Fort	2	78,4	Les fourrés et végétations herbacés du <i>Paspalo-Agrostidion</i> se retrouvent dans la basse vallée de l'Eyrieux en limite septentrionale de leur aire de répartition. Ils sont cependant dans un mauvais état de conservation du fait de leur envahissement par les espèces invasives omniprésentes. La gestion préconisée visera à maintenir ces peuplements par l'hydrodynamique naturelle des cours d'eau et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
4030 - Landes sèches européennes	Modéré	Modéré	Modéré	2	76,2	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires. Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Actuellement, un pâturage extensif ovin n'est pratiqué que sur une partie de ses stations, du fait de leur développement dans des conditions stationnelles parfois peu accessibles. Sur les stations où les formations à Genêt purgatif sont colonisées par des ligneux hauts, il peut être pratiqué C'est-à-dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Dans tous les cas, pour les parties mécanisables le gyrobroyage est à privilégier par rapport au feu dirigé. Ensuite, des aides agro-pastorales peuvent favoriser le pâturage sur certains milieux de landes à l'abandon et doivent favoriser la réappropriation de ces parcours afin de mettre en place une gestion durable de cet habitat.
5110 - Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Faible	Assez fort	Modéré	3	198,3	Globalement dans un état de conservation favorable ces formations ne subissent pas de pression particulière. Pas de gestion spécifique préconisée.
5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Modéré	Assez fort	Assez fort	2	1 259,4	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Actuellement, un pâturage extensif ovin est pratiqué que sur une partie de ces stations, du fait de

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	SURFACE CONCERNEE (HA)	COMMENTAIRES
						leur développement dans des conditions stationnelles parfois peu accessibles. Sur les stations où les formations à Genêt purgatif sont colonisées par des ligneux hauts, il peut être pratiqué un brûlis dirigé superficiel et peu fréquent. C'est-à-dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Dans tous les cas, pour les parties mécanisables le gyrobroyage est à privilégier par rapport au feu dirigé. Ensuite des aides agro-pastorales peuvent favoriser le pâturage sur certains milieux de landes à l'abandon et devront favoriser la réappropriation de ces parcours, soit une gestion durable de cet habitat.
6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*	Fort	Très Fort	Très Fort	1	0,54	Les pelouses calcaires des sables xériques se retrouvent sur les sables et graviers stabilisés de la basse vallée de l'Eyrieux. L'ouverture de ces milieux est octroyée par la dynamique fluviale qui rajeunit constamment les cortèges ou l'action des lapins mais qui permet aussi la colonisation de ces groupements par des espèces exogènes. La gestion préconisée visera à maintenir ces peuplements par l'hydrodynamique naturelle des cours d'eau et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)*	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	1 182,8	Les pelouses du <i>Festuco-Brometalia</i> sont relativement courantes sur l'aire d'étude, cependant quelques associations, souvent d'altitude, sont originales et spécifiques de cette portion de territoire. Elles connaissent une dynamique de fermeture sur les versants abandonnés par l'activité agropastorale, à l'inverse elles peuvent être surpâturées localement sur les sommets de certains serres. La gestion préconisée s'oriente vers des pratiques de pâturage et/ou de fauche en adéquation avec le maintien de cet habitat.
6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	10,2	Les formations à <i>Nardus</i> se localisent localement sur les parcours des hauts sommets des Boutières. Globalement bien conservées elles subissent deux dynamiques néfastes: - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques lié à la difficulté d'accès et d'exploitation des parcelles (souvent en fond de vallée ou en terrasse), - Un surpâturage. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Fort	Assez fort	Assez fort	1	17,8	Les prairies à <i>Molinia</i> et bas marais à Joncs sont rares. Ils s'observent ponctuellement dans certains fonds de vallée ou dépression ainsi que dans les replats des versants. Ils sont soit surpâturés soit sous-pâturés ou globalement bien gérés par une pâture extensive suivi d'une fauche. Ces pratiques culturales impliquent différentes problématiques qui nécessitent alors la mise en œuvre de mesures de gestion appropriées : • Une ré-ouverture mécanique puis un pâturage extensif sont préconisés dans le cas d'une fermeture du milieu ; • Une baisse du chargement (kg de poids vif/ha/durée du pâturage) pour les milieux surpâturés ne pouvant techniquement pas être fauchés serait souhaitable ; • Etc.
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Modéré	Modéré	Faible	3	21,7	Les mégaphorbiaies sont peu représentées. Elles prennent la forme d'hélophytes graminéens le long des cours d'eau ou d'ourlets autour des plans d'eaux artificiels ou en lisière forestière. Ces milieux ne nécessitent pas de mesures spécifiques particulières. Elles bénéficieront toutefois des actions visant à rétablir une fonctionnalité hydraulique naturelle.
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Assez fort	Modéré	Modéré	2	767,9	Les prairies de fauche peuvent être localement bien représentées et sont entretenues par des pratiques agricoles assez extensives de fauche et de pâturage. Deux dynamiques néfastes peuvent toutefois être évoquées : - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques lié à la difficulté d'accès et d'exploitation des parcelles (souvent en fond de vallée ou en terrasse) - Une artificialisation ou fertilisation excessive de certaines prairies La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.
6520 - Prairies de fauche de montagne	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	9,1	Les prairies de fauche sont peu représentées mais sont marquées par des pratiques agricoles assez extensives (fauche et pâturage). Deux dynamiques néfastes peuvent toutefois être observées : - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques lié à la difficulté d'accès et d'exploitation des parcelles (souvent en fond de vallée ou en terrasse), - Une artificialisation ou fertilisation excessive de certaines prairies. La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.

HABITATS NATURELS	RISQUE LOCAL	VALEUR PATRIMONIALE	ENJEU DE CONSERVATION	PRIORITE D'ACTION	SURFACE CONCERNEE (HA)	COMMENTAIRES
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Faible	Assez fort	Assez fort	3	81,9	Globalement dans un état de conservation favorable, ces végétations chasmophytiques peuvent être localement impactées par la pratique de l'escalade. Le principe de non gestion sera privilégié, conjugué à un accompagnement des activités de loisir.
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Modéré	Assez fort	Assez fort	3	26,4	Globalement dans un état de conservation favorable, ces pelouses vivaces pionnières peuvent être localement impactées par le pâturage au niveau des serres et dans une moindre mesure par la pratique de la randonnée. La gestion consistera à limiter le surpâturage au niveau de certaines localités.
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Assez fort	Assez fort	Assez fort	2	139,6	Cet habitat dessine un linéaire le long de l'Eyrieux et de certains de ces affluents principaux. Il subit toutefois deux dynamiques néfastes : - une fragmentation et une régression de sa surface liée à sa chenalisation, l'urbanisation et l'agriculture, - une dégradation de sa typicité liée à un envahissement par des espèces invasives. De surcroît il héberge un lot d'espèces spécifiques (faunistiques et floristique) et joue un rôle majeur de corridor. Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Modéré	Assez fort	Assez fort	2	344,1	La mesure est la non gestion pour favoriser des îlots de peuplements mûre et sénescents permettant de s'approcher de l'état dynamique et de conservation visée par les cahiers d'habitat. Cette non intervention sera également bénéfique pour les cortèges d'espèces saproxyliques. En cas de gestion forestière une exploitation spécifique adaptée devra être mise en œuvre afin de préserver localement des îlots de vieillissement et certains sous-bois patrimoniaux (ex : formation spécifique à Houx).
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	Fort	Fort	1	41,3	Cet habitat dessine un linéaire étroit ou des tâches déconnectées le long de la basse vallée de l'Eyrieux où il se retrouve en limite septentrionale de son aire de répartition. Il subit malheureusement deux dynamiques néfastes : - une fragmentation et une régression de sa surface liée à l'urbanisation et l'agriculture, - une dégradation de sa typicité liée à un envahissement par des espèces invasives. De surcroît il héberge un lot d'espèces spécifiques (faunistiques et floristique) et joue un rôle majeur de corridor. Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives.
9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Fort	Modéré	Assez fort	2	5 219,1	Les forêts de Châtaigniers sont omniprésentes sur le site Natura 2000, toutefois peu d'entre elles sont encore exploitées. L'habitat se retrouve plus sous la forme de taillis mixtes châtaignier-feuillus ou résineux. Dans cet état de fait deux orientations de gestion sont privilégiées : - Le maintien voir la remise en culture des vergers abritant des arbres remarquables et/ou une strate arbustive intéressante d'un point de vue patrimonial (ex : landes à Myrtilles) - Favoriser la transition des taillis mixte châtaignier-feuillus ou résineux vers des boisements mûres « climaciques ».

Tableau 98 : Evaluation des enjeux de conservation et des priorités d'action pour les habitats d'intérêt communautaire

VI.1.2. Les enjeux de conservation des espèces

Les espèces listées ci-dessous sont toutes inscrites à l'annexe II, IV et V de la Directive Habitats et bénéficient d'un statut de protection réglementaire national. Ce tableau permet d'indiquer l'état de conservation de chaque espèce de la directive, son degré d'isolement, ainsi que sa valeur patrimoniale locale évaluée à dire d'expert.

DH II, IV, V = Annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore

PN = Protection nationale

PR = Protection régionale

Statut régional (statut de menace de l'IUCN) :

EX : Eteint

EW : Eteint à l'état sauvage

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

NT : Quasi-menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Données insuffisantes

NE : Non-évalué

L'évaluation des enjeux de conservation des espèces a permis de distinguer 4 catégories selon le niveau d'enjeu :

- Les espèces à enjeux forts
- Les espèces à enjeux assez forts :
- Les espèces à enjeux modérés :
- Les espèces à enjeux faibles :

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
FLORE										
1900	Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	DH IV	PN	VU	Information non disponible	Assez fort	Forte	Forte	1	<p>Au sein du site Natura 2000 de la vallée de l'Eyrieux, ce taxon est connu sur deux stations, localisées sur les communes de Creysseilles et de Saint-Michel-de-Chabrilanoux. Les populations connues sur site représentent un effectif réduit à environ une vingtaine d'individus.</p> <p>Ainsi, au vue des connaissances actuelles, le site Natura 2000 ne porte pas de responsabilité particulière vis-à-vis de la conservation de l'espèce dans le sud-est du Massif Central</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les petits ruisseaux temporaires (valorisation en bois de chauffe). - Suivre l'état de la population présente sur site (stations connues et recherche de nouveaux groupes d'individus). - Veille vis-à-vis du piétinement ou de la réalisation de travaux et l'artificialisation de milieux
/	Ciste de Pouzolz <i>Cistus Pouzolzii</i>	/	PN	/	Information non disponible	Modéré	Très forte	Très forte	1	<p>Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des hauts ligneux (notamment bruyère arborée et Pins).</p> <p>Suivre l'état de conservation des populations connues.</p> <p>Rechercher la présence d'autres stations sur le site Natura 2000.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
/	Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis</i>	/	/	CR	Information non disponible		Très forte	Très forte	1	<ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées. - Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i>	/	/	CR	Information non disponible		Très forte	Très forte	1	<ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées. - Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	Epipactis du Castor <i>Epipactis fibri</i>	/	/	EN	Information non disponible	Fort			1	<ul style="list-style-type: none"> - Espèce menacée par l'exploitation des boisements rivulaires et d'introgessions (pollutions génétiques) par des cultivars horticoles. Cette espèce est donc sensible au bon état des ripisylves. Il est donc important d'éviter d'exploiter les secteurs où l'espèce est présente ; - Mettre en place des îlots de vieillissement dans les zones de présence de l'espèce avec sélection des peupliers indigènes et élimination des cultivars ; - Suivi des populations, qui constituent également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves.
MAMMIFERES										
1337	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	DH II, IV et V	PN	LC	105	Modéré	Assez fort	Modéré	2	Espèces relativement bien présentes sur l'ensemble du réseau hydrographique du site B6.
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	DH II et IV	PN	CR	200	Modéré	Forte	Assez fort	2	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver des profils d'écoulement compatibles avec une ichthyofaune en bon état de conservation. Gestion des activités de loisirs liés aux rivières - Communiquer/sensibiliser les agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1360	Genette commune <i>Genetta genetta</i>	DH V	PN	LC	/	Modérée	Modérée	Modérée	2	<p>Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles. - Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus. - Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art. - Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données
1361	Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>	DH II, IV et V	PN	VU	60	non qualifiable	non qualifiable	non qualifiable	-	<p>Une observation sur la commune de Vernoux en Vivarais, à proximité du site B6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'observatoire de suivi de l'espèce.
5560	Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	-	PN	CR	/	Modéré	Assez forte	Modéré	2	<p>Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6.</p> <p>Participation à l'observatoire de suivi de l'espèce</p>
CHAUVES-SOURIS										

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1303	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	DH II et IV	PN	EN	652	Modéré	Forte	Assez fort	2	<p>Très bien représenté au sein du site. Nombreux gîtes connus. (St-Pierreville/St-Vincent-de-Durfort).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides... ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ; - Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ; - Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs. - Adapter et limiter les éclairages publics ; - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1304	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DH II et IV	PN	CR	690	Assez fort	Forte	Assez fort	2	<p>Observé en gîte dans un château à la Voulte et dans une mine à St-Michel-de-Chabrilanoux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ; - Adapter et limiter les éclairages publics ; - Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. La recherche des colonies de reproduction, lesquelles peuvent accueillir des effectifs importants et de plus souvent associés au Murin à oreilles échanquées, est hautement prioritaire pour la conservation des populations. Les habitats de chasse de cette espèce mériteraient d'être caractérisés. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser. - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	DH II et IV	PN	EN	405	Modéré	Assez forte	Modéré	2	<p>Un gîte de parturition à St-Julien-du-Gua. Nombreux contacts acoustiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; - Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau - Adapter et limiter les éclairages publics. - Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. - Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ; - Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1309	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce ubiquiste et synanthropique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles. - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	DH II et IV	PN	EN	283	Faible	Modérée	Modéré	2	<p>Peu de données (2 contacts acoustiques), individu en transit essentiellement. L'espèce se déplace sur de longues distances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) - Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain, limitation ou interdiction de leur accès au public ; - Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à la préservation des Chiroptères ; - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hibernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).
1312	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	DH IV	PN	DD	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce forestière, peu connue en gîte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants) Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ; - Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ; - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1314	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce courante des milieux aquatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1317	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	DH IV	PN	DD	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce migratrice, peu de gîtes sont connus en Rhône-Alpes. La définition de son statut reste à définir au niveau régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles. - Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus. - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau - Adapter (éclaircir vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics. - Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement. - Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables. Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1320	Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	DH IV	PN	EN	/	Modéré	Modérée	Modéré	2	<p>Espèce forestière. Aucun gîte de reproduction connu et peu de donnée sur la phénologie de l'espèce.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1321	Murin à oreilles échancrées	DH II et IV	PN	VU	501	Modéré	Forte	Modéré	2	<p>Contacté essentiellement en ripisylve. Pas de colonie connue sur le territoire B6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés). - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti. - Limiter ou adapter les traitements chimiques (charpente, bords de route). - Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1322	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>L'espèce est forestière et assez répandue, les actions menées pour le Murin de Bechstein seront bénéfiques aussi au Murin de Natterer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	DH II et IV	PN	EN	330	Assez fort	Forte	Assez fort	2	<p>Espèce forestière qui est discrète et difficile à trouver en gîte. Plusieurs contacts acoustiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; - Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ; - Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager la création d'îlots de sénescence et le vieillissement naturel des forêts; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau - Adapter et limiter les éclairages publics ; - Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. - Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans par la création d'îlots de vieillissement ; - Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1324 1307	Grand/ Petit murin <i>Myotis myotis/ blythii</i>	DH II et IV	PN	VU	631/222	Modéré	Assez forte	Modéré	2	<p>Pas de colonie connue dans ce secteur du département. Espèce à fort pouvoir de déplacement. Plusieurs contacts acoustiques. Gîtes à St-Pierreville et St-Julien-Labrousse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche... ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau - Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ; - Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt ; - Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentés, bords de route) ; - Adapter et limiter les éclairages publics ; - Protéger les sites de reproduction et d'hibernation - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ; - Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ; - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire. - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1326	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>L'agriculture est encore présente et la mosaïque de milieux lui est favorable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles. - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. - Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1327	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	DH IV	PN	VU	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce ubiquiste et synanthropique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1328	Grande noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	DH IV	PN	DD	/	Modéré	non qualifiable	non qualifiable	-	<p>Contactée par le GCRA en transit à Chalencon et St-Jean-Chambre. L'absence de gîte connu et le faible nombre de données disponibles constituent un frein à l'évaluation de sa patrimonialité.</p>
1329	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>L'agriculture est encore présente et la mosaïque de milieux lui est favorable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles. - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; la recherche et la caractérisation des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. - Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1330	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	DH IV	PN	NA	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Les gîtes de parturition connus sont en bâti.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1331	Noctule de Leisler <i>Nyctalus Leisleri</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce forestière, la présence de gîtes de reproduction est peu connue en Rhône-Alpes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
1333	Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>L'espèce a un fort pouvoir de déplacement et peu de gîtes sont connus du fait de son caractère rupestre.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
2016	Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce ubiquiste et synanthropique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ; - Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ; - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce
5003	Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i>	DH IV	PN	NA	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce forestière qui gîte dans les arbres. Sa récente découverte fait d'elle une espèce encore mal connue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
5009	Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	DH IV	PN	-	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce ubiquiste appréciant les milieux aquatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ; - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ; - Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ; - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hivernage, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...).
5365	Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	<p>Espèce ubiquiste et synanthropique appréciant les milieux aquatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt. - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). - Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle. - Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). - Préserver les gîtes de reproduction en bâti. - Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.
AMPHIBIENS										
-	Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	-	PN	VU		Faible	Modérée	Modéré	2	Liée au maintien de zones humides (mares ou écoulement) temporaires ou sub-permanentes.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
-	Grenouille rieuse <i>Rana ridubenda</i>	DH V	PN	LC		Faible	Faible	Faible	3	Espèce ubiquiste et plastique.
-	Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	-	PN	NT		Faible	Faible	Faible	3	Espèce plastique et peu exigeante.
-	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	-	PN	NT		Faible	Faible	Faible	3	Espèces relativement bien présentes sur l'ensemble du réseau hydrographique du site B6.
-	Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>	DH IV	PN	VU		Faible	Faible	Faible	3	Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6. - Améliorer les connaissances sur cette espèce.
-	Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	-	PN	LC		Faible	Faible	Faible	3	Peu de données disponibles sur cette espèce dans le site B6. Améliorer les connaissances sur cette espèce.
1191	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce pionnière appréciant les milieux remaniés et sableux.
1193	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	DH II	PN	EN	161	Faible	Forte	Assez fort	2	L'espèce est bien suivie sur la vallée de l'Eyrieux mais la population reste restreinte et isolée. La population de la Gluèyre est l'une des principales connue en Ardèche. Etudes et gestion en cours (PNA). - Restaurer les continuités écologiques : effacement des ouvrages hydrauliques hors d'usage, protection des stations les plus sensibles. - Suivre les populations, - Communiquer/sensibiliser les professionnels et le grand public.
1205	Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce plastique et commune notamment dans la basse vallée de l'Eyrieux.
1209	Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Modérée	Modéré	2	Liée au maintien de mares ou écoulements temporaires dans des configurations boisées.
1213	Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	DH V	PN	LC	/	Faible	Modérée	Modéré	2	Espèce précoce, ces sites de ponte sont aussi bien des mares permanentes que temporaires.
REPTILES										
/	Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	-	PN	CR	/	Modérée	Forte	Assez fort	2	Une station est connue à Saintt-Etienne-de-Serres (PNA Lézard ocellé). Mention à Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Maurice-en-Chalencon (C. FAUGIER). - Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts - Favoriser l'activité agro pastorale - Maintien et restauration des terrasses - Reconnecter les populations Identification et suivi des noyaux de population.
1256	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce certainement la plus répandue sur le secteur B6. Pas de gestion spécifique préconisée.
1283	Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	La discrétion et la difficulté de la distinguer de la Coronelle girondine sans manipulation semble être une explication du faible nombre de données sur l'espèce. Pas de gestion spécifique préconisée.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
2428	Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	-	PN	LC	/	Faible	Modéré	Modéré	2	Espèce souvent confondue avec le Lézard des murailles. Pas de gestion spécifique préconisée.
2432	Orvet <i>Anguis fragilis</i>	-	PN	VU	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce discrète affectionnant les milieux frais, bien présente au sein du département. Pas de gestion spécifique préconisée.
2452	Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	-	PN	NT	/	Faible	Modéré	Modéré	2	Espèce localement présente sur le site. Recherche des habitats ouverts et semi-ouverts avec une bonne exposition au soleil. Pas de gestion spécifique préconisée.
2467	Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	-	PN	VU	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce inféodée aux milieux aquatiques. Elle est présente dans la majorité des cours d'eau du site. Pas de gestion spécifique préconisée.
2469	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	-	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce inféodée aux milieux aquatiques, sa présence est commune sur le territoire de B6. Pas de gestion spécifique préconisée.
2471	Vispère aspic <i>Vipera aspis</i>	-	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	L'espèce est présente sur tout le territoire B6 à la faveur des milieux xériques. Pas de gestion spécifique préconisée.
5179	Lézard vert <i>Lacerta billineta</i>	DH IV	PN	LC	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce ubiquiste et très répandue. Pas de gestion spécifique préconisée.
5670	Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	Espèce colonisant préférentiellement les haies et lisières. Pas de gestion spécifique préconisée.
6091	Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	DH IV	PN	NT	/	Faible	Faible	Faible	3	La plus arboricole des couleuvres présentes sur le territoire de B6. L'altitude semble être un frein à sa répartition géographique. Elle est connue jusqu'à Creysseilles. Pas de gestion spécifique préconisée.
INVERTEBRES										
1036	Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>	DH II et IV	PN	VU	17	Modéré	Très forte	Fort	1	Espèce en limite d'aire de répartition : Présence avérée en 2013 par Naturalia sur l'Eyrieux et la Gluère (St-Sauveur-de-Montagut). D'autres contacts ont été réalisés en 2014 par le groupe Sympetrum. - Améliorer les connaissances locales sur l'espèce (aire d'occupation, état de conservation de la population).
1044	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	DH II et IV	PN	Liste orange	179	Fort	Assez forte	Fort	1	Population à confirmer, probablement isolée sur l'Eyrieux (St-Fortunat et Dunière). Découvrir et suivre la ou les populations reproductrices potentielles.
-	Coléoptères saproxyliques (<i>Dermestes sanguinicollis</i> , <i>Brachygonus ruficeps</i> , <i>Lacon quercus</i> , <i>Eucnemis capucina</i> , <i>Hypulus quercinus</i> , <i>Teredus cylindricus</i> , ...)					Modéré	Très forte	Fort	1	Cortège à prendre dans son ensemble : caractéristique des vieux peuplements forestiers (d'origine naturelle ou anthropique). - Créer des îlots de vieillissement ; - Adapter la gestion forestière..

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1053	Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	DH IV	PN	/	/	Fort	Forte	Fort	1	Une population connue en limite d'aire de répartition septentrionale française sur la commune des Ollières-sur-Eyrieux (gestion en cours de mise en oeuvre par le CEN RA et l'association BEED). - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts frais/humides, - Caractériser les populations, etc.
/	Hermite <i>Chazara briseis</i>	/	/	/	/	Fort	Forte	Fort	1	Observation ponctuelle en 2013 à St-Julien-du-Gua. Population à confirmer. Espèce « Vulnérable » en forte régression généralisée. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts, - Identifier l'existence d'une population indigène, etc.
/	Dectique des brandes <i>Gampsocleis glabra</i>	/	/	/	/	Modéré	Modérée	Assez Fort	2	Espèce en régression généralisée, encore bien présente dans ses habitats. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts.
/-	Criquet de l'Aigoual <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	/	/	/	/	Modéré	Modérée	Assez Fort	2	Espèce endémique, assez bien présente dans ses habitats. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts,.
/	Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	/	/	/	/	Modéré	Assez Forte	Assez Fort	2	Espèce localisée, bien représentée localement dans les zones de falaises bordant les cours d'eau : - Favoriser la non gestion pour les populations en milieu naturel (falaises, gorges), - Favoriser une gestion adaptée des bords de route pour les populations anthropogènes.
1058	Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	DH IV	PN	/	/	Assez Fort	Modérée	Assez Fort	2	Bonne représentativité sur le site B6, particulièrement sur les coteaux ensoleillés. Espèce en régression dans les milieux collinaires. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts, - Suivre les populations présentes sur le site.
/	Mercure <i>Arethusana arethusana</i>	/	/	/	/	Assez Fort	Modérée	Modéré	2	Population le long de la Gluèyre (Gluiras et St-Sauveur-de-Montagut) Espèce en régression généralisée. - Mettre en oeuvre une gestion des milieux ouverts, Suivre les populations présentes sur le site.
1041	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	DH II et IV	PN	VU	98	Faible	Assez forte	Modéré	2	Espèce assez bien représentée : présente sur l'Eyrieux : limite aval représentée par le pont de St-Fortunat, limite amont connue : St-Julien-Labrousse. Espèce bien présentes aux confluences de l'Eyrieux avec la Dunière et la Gluèyre. Mettre en place un suivi des populations d'anisoptères
1065	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	DH II	PN	LC	279	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	- Rechercher des prairies favorables à l'espèce dans le site B6 (présence de la Succise des prés), - Améliorer la connaissance de l'espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte).

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1074	Laineuse du Prunellier <i>Eriogaster catax</i>	DH II et IV	PN	DD	52	Modéré	Forte	Assez forte	2	L'espèce est relativement connue en Ardèche, celle-ci ayant fait l'objet d'une enquête nationale par l'OPIE. Une seule station est référencée en limite sud du périmètre B6, sur la commune d'Ajoux. Elle est issue d'une donnée du CEN Rhône-Alpes. Maintien du pastoralisme extensif dans les zones potentielles de l'espèce. Amélioration de la connaissance de l'espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte)
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	DH II	/	/	344	Faible	Faible	Faible	3	Espèces ne présentant pas d'enjeu de conservation notable. Elle doit être considérée comme espèce parapluies des cortèges saproxylophages.
1088	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	DH II et IV	PN	LC	199	Faible	Faible	Faible	3	
/	Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>	/	/	/	/	Faible	Faible	Faible	2	Espèce discrète, localement inféodée aux ripisylves. - Conserver les boisements rivulaires.
/	Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	/	PN	LC	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1057	Apollon <i>Parnassus apollo</i>	DHIV	PN	LC	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1050	Mangicienne dentelée <i>Saga pedo</i>	DH IV	PN	/	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
6167	Gomphe à pattes jaunes <i>Gomphus flavipes</i>	DH II et IV	PN	/	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
AVIFAUNE										
A084	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	DO I	PN	EN	202	Assez fort	Fort	Fort	1	Présence très localisée sur le site. - Favoriser le maintien des zones semi-ouvertes (landes) en maintenant et développant des systèmes agro-pastoraux extensifs et de la réouverture de milieux fermés ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A0379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	DO I	PN	EN	122	Assez fort	Fort	Fort	1	Espèce bien présente dans la partie sud-ouest du site (Issamoulenc). - Maintenir une agriculture extensive et des habitats semi-ouverts, - Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif. - Favoriser la présence d'un réseau boisé ponctuel (haies, bosquets) et d'une strate arbustive conséquente (landes à genêts). - Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A350	Grand corbeau <i>Corvus corax</i>	/	PN	LC	1	Faible	Modéré	Modéré	2	Observé sur la commune de Gilhac-et-Bruzac à la faveur des zones de falaises et des vieux ouvrages (vestige de châteaux).

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
/	Martinet à ventre blanc <i>Apus melba</i>	/	PN	EN	46	Faible	Modéré	Modéré	2	Se reproduit sur la commune des Ollières, au niveau des toitures des maisons situées au bord de l'Eyrieux. - Réaliser des prospections afin d'identifier de nouveaux couples nicheurs et préserver le bâti le cas échéant ; - Identifier les sites de reproduction en contexte urbanisé et préconiser des mesures de gestion sur ces bâtiments (calendrier de travaux, préservation des nids), - Affiner les connaissances sur l'écologie et la répartition de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A080	Circaète-Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	DO I	PN	EN	209	Modéré	Modéré	Modéré	2	Espèce qui semble encore bien représentée en Ardèche. Deux aires identifiées sur le site B6 (St-Fortunat et Vernoux). - Maintenir des zones ouvertes et semi-ouvertes utilisées comme zones de chasse pour l'espèce, en maintenant et développant des systèmes agro-pastoraux extensifs et de la réouverture de milieux fermés, - Mettre en œuvre une gestion raisonnée des massifs boisés ; - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A074	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	DO I	PN	LC	250	Faible	Assez fort	Modéré	2	Un juvénile observé lors de la période d'émancipation (Pranles). L'espèce n'est pas connue comme nicheuse à proximité. Des prospections approfondies permettraient de définir le statut de cette espèce dans le secteur des Boutières. - Maintenir des zones favorables pour la reproduction, - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
/	Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i>	DO I	PN	LC	126	Modéré	Modéré	Modéré	2	Présence dans la basse vallée de l'Eyrieux à la faveur des bancs de galets. Nidification avérée sur la commune de Beauchastel. - Conserver une dynamique alluviale naturelle permettant la création de grèves et de bancs de galets, - Favoriser la préservation des zones de reproduction (action de sensibilisation, gestion). - Améliorer les connaissances de l'espèce au sein du site (Répartition, écologie).
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	DO I	PN	NT	309	Faible	Modéré	Modéré	2	Présence avérée au sud-ouest du site dans les zones pâturées avec présence de buissons bas, de haies, et disponibilité importante d'insectes. - Maintenir et développer des systèmes agro-pastoraux extensifs et réouvrir les milieux fermés, - Maintenir une strate arbustive et des réseaux de haies, - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	DO I	PN	CR	175	Faible	Faible	Modéré	2	Un seul point de contact à Gilhac-et-Bruzac. Maintenir les habitats de transition et les boisements clairsemés. - Maintenir et développer des systèmes agro-pastoraux extensifs et réouvrir les milieux fermés, - Limiter les coupes rases - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A302	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	DO I	PN	NT	118	Faible	Modéré	Modéré	2	Landes à genêts purgatifs au sommet des serres (Albon-d'Ardèche et Issamoulenc). Préserver les secteurs de landes à genêts, via l'élevage extensif. - Maintenir et développer des systèmes agro-pastoraux extensifs et réouvrir les milieux fermés, - Maintenir des landes à genêts sur les secteurs des serres, - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	DO I	PN	LC	246	Faible	Modéré	Modéré	2	- Prioriser le maintien des zones de transition semi-ouvertes, - Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif et les zones de boisements clairsemés, - Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6, - Améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	DO I	PN	LC	355	Faible	Faible	Faible	3	- Préserver les boisements rivulaires (gestion raisonnée des boisements), - Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A072	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	DO I	PN	LC	339	Faible	Faible	Faible	3	- Favoriser le maintien des zones boisées mixtes, les effets de lisières et les zones de clairières, - Définir l'utilisation spatiale du site B6 par l'espèce en période de reproduction.
A078	Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	DO I	PN	VU	39	Faible	Modéré	Faible	3	- Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A264	Cinacle plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	/	PN	LC	1	Faible	Modéré	Faible	3	- Maintenir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, - Maintenir une qualité physico-chimique des cours d'eau et prévenir des pollutions.
A018	Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	/	PN	LC	1	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce contactée non	Espèce non contactée	Espèce non contactée. Pas de gestion spécifique préconisée.
/	Monticole bleue <i>Monticola solitarius</i>	/	/	LC	/	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce contactée non	Espèce non contactée	Espèce non contactée. Pas de gestion spécifique préconisée.

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
A255	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	DO I	PN	LC	133	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée	Espèce non contactée. Pas de gestion spécifique préconisée.
ESPECES AQUATIQUES										
1092	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	DH II	PN	V	229	Très Fort	Forte	Très fort	1	<p>En plus du risque lié à la dégradation de l'habitat, l'espèce est menacée par les espèces invasives d'écrevisse, plus compétitives et moins exigeantes en termes de qualité de l'eau et d'habitat, et porteuses saines d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches (<i>Aphanomyces astaci</i> - responsable de l'aphanomycose encore appelée peste de l'écrevisse).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique des cours d'eau ; notamment améliorer la qualité du rejet de la station d'épuration de Saint-Pierreville ; - Eviter toute modification de l'habitat : éviter le piétinement des berges par le bétail (destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension), notamment sur le Ru des Coins (en amont du pont de la RD244), proposé au classement frayère pour l'espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ; - Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; - Continuer les expérimentations d'éradication de <i>P. leniusculus</i>.
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	DH II	PN	Menacé	61	Fort	Forte	Fort	1	<p>Espèce visiblement en forte régression au niveau des tronçons échantillonnés. Il apparaît donc urgent de réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de celui de 2002 afin de préciser la dynamique (négative) de l'espèce et la quantifier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique des cours d'eau ; - Eviter toute modification et fragmentation de l'habitat (continuité écologique) ; - Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; - Prévenir du risque d'hybridation avec le Barbeau fluviatile sur la partie basse des affluents.
1126	Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	DH II	PN	Menacé	91	Fort	Forte	Fort	1	<p>Espèce présente essentiellement au niveau de milieux déjà dégradés, d'un point de vue morphologique ou physico-chimique. Vulnérabilité également à la compétition interspécifique avec le Hotu, et au risque d'hybridation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances de répartition de l'espèce ; - Evaluer le phénomène d'hybridation avec le Hotu
1131	Blageon <i>Telestes souffia</i>	DH II	PN	Menacé	85	Modéré	Forte	Assez fort	2	<p>Espèce dans sa pleine aire de répartition, dont les populations sont abondantes. Pas de mesure de gestion particulière.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Directive	Protection	Statut régional	Nb de sites en France	Risque local	Valeur patrimoniale locale	Enjeu local de conservation	Priorité d'action	Commentaires / Axes de gestion
1134	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	DH II	PN		100	Modéré	Assez forte	Assez fort	2	Manque de données et de connaissances au sujet de cette espèce. Risque essentiellement lié au maintien des populations d'unionidae, ces derniers étant sensibles à la qualité de l'eau et des sédiments. - Améliorer les connaissances de répartition de l'espèce ;

Tableau 99 : Evaluation des enjeux de conservation et priorité d'action pour les espèces du site B6

VI.2. LES FOYERS BIOLOGIQUES DU SITE B6

D'après les différents habitats naturels et espèces présentes sur le site, plusieurs secteurs sont classés remarquables par leurs intérêts d'un point de vue écologique. Ces sites représentent des réservoirs de biodiversité du site B6 d'un point de vue faunistique et floristique.



ZONE A ENJEU DE CONSERVATION	COMMUNES CONCERNEES	RICHESSE BIOLOGIQUE
Le bassin versant du Charnut	Gilhac-et-Bruzac Saint-Fortunat-sur-Eyrieux Saint-Julien-le-Roux Saint-Laurent-du-Pape	Châtaigneraies en taillis. Les cours d'eau et les ripisylves associées abritent le Castor d'Europe. Les habitats d'intérêt communautaire 5110, 6510,8220, 8230,9260
Le bassin versant de la Dunière et du Doulet	Dunière-sur-Eyrieux Saint-Julien-le-Roux Saint-Michel-de-Chabrillanoux Silhac Vernoux-en-Vivaraix	La Dunière et ses affluents hébergent le Blageon, la chevaine, et le Goujon. Le Castor d'Europe est présent sur la Dunière et la Loutre a été localisée sur l'Eve. Des espèces d'odonates patrimoniales fréquentent également ce cours d'eau, comme l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin. La grenouille agile y a trouvé refuge. On peut noter également la présence de l'écrevisse californienne porteuse saine de la peste de l'écrevisse. Pour la flore, la spiranthe d'été est présente sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrillanoux. Les habitats d'intérêt communautaire 4030, 5110,6210, 6410, 6430, 6510, 8220, 8230,9260
La Moyenne vallée de l'Eyrieux	Beauvène Chalencon Gluiras Saint-Barthélemy-le-Meil Saint-Julien-Labrousse Saint-Maurice-en-Chalencon Dunière-sur-Eyrieux Saint-Michel-de-Chabrillanoux Saint-Sauveur-de-Montagut	Présence du sonneur à ventre jaune, de la Loutre d'Europe et du Castor d'Europe. Ce secteur héberge un cortège odonatologique patrimonial et diversifié, la Cordulie splendide, la cordulie à corps fin. Les habitats d'intérêt communautaire 3150, 3260,3280, 4030, 5110, 6210, 6430, 6510, 8220,8230, 91 E0*, 9260

ZONE A ENJEU DE CONSERVATION	COMMUNES CONCERNEES	RICHESSSE BIOLOGIQUE
La Haute vallée de l'Eyrieux	Nonières Saint-Barthélemy-le-Meil Saint-Julien-Labrousse Saint-Michel-d'Aurance	Présence du sonneur à ventre jaune et du Castor d'Europe, les habitats d'intérêts communautaire 3260, 3280, 4030, 6210, 6410, 6430, 6510, 8220, 9120, 91 E0*, 9260
Les îlots	Gilhac-et-Bruzac Beauchastel Saint-Laurent-du-Pape	Forte dynamique des chênaies supraméditerranéennes et des fourrés préforestiers. La pression de pâturage est encore significative au nord de ce secteur. Les habitats naturels 3260, 6210, 8220, 8230, 9260
La basse vallée de l'Eyrieux	Beauchastel Dunière-sur-Eyrieux Étoile-sur-Rhône La Voult-sur-Rhône Beauchastel Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	les plaines sont très largement exploitées (cultures annuelles, vergers, pâtures) se substituant bien souvent aux boisements rivulaires originels ; les coteaux thermophiles sont dominées par des végétations de l'étage supraméditerranéen (chênaies vertes). Les habitats d'intérêt communautaire 3260, 3280, 6120*, 6210, 6430, 6510, 8220, 8230, 91 E0*, 92A0
Les Boutières	Ajoux Creysselles Issamoulenc Les Ollières-sur-Eyrieux Pranles Saint-Étienne-de-Serre Saint-Michel-de-Chabrillanoux Saint-Sauveur-de-Montagut	Les habitats d'intérêt communautaire 3150, 4030, 5110, 5120, 6210, 6230, 6410, 6520, 8220, 9120, 91 E0*. L'écrevisse à pattes blanches est présente sur l'Auzène, la Gluèyre, l'Orsanne. Le Lézard ocellé est localisé à Saint-Etienne de Serre.

Tableau 100 : Zones à enjeux du site B6

VI.3. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les objectifs de conservation des habitats, des espèces et du site ont été définis par Naturalia à partir :

- des enjeux identifiés sur le site via le travail de diagnostic écologique et socio-économique (cf.VI), ainsi que par l'identification des facteurs influençant l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site B6 (travail d'expertise Naturalia, cf.V.2);
- des objectifs résultant du travail de concertation et de co-construction mis en œuvre lors des ateliers thématiques du 26 novembre 2014, au regard des éléments de diagnostics apportés par Naturalia selon trois thématiques : 1/La gestion de l'eau et des milieux aquatiques ; 2/L'agriculture, le pastoralisme et la forêt ; 3/Les activités de loisirs et de tourisme. Ces objectifs qui correspondent à des ressentis et des perceptions des acteurs et usagers du territoire (retranscrits en tant que tel et dans leur globalité dans le tableau ci-après), sont venus pour certains conforter les dire d'experts et ont été intégrés au tableau des objectifs de conservation hiérarchisés du site B6 (tableau 93); les autres, utopiques ou non appropriés, ont été évincés.

Ils ont été ensuite hiérarchisés sur la base des orientations de gestion envisagées, à dire d'experts.

Ci-dessous est présenté le tableau synthétisant les **enjeux, les objectifs et les objectifs opérationnels** issus du travail de réflexion avec les acteurs locaux lors des ateliers thématiques du 26 novembre 2014 :

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	Retrouver une végétation rivulaire continue et composée d'essences endémiques.	Réduire l'expansion des espèces exotiques et invasives et préserver les zones à enjeux de la colonisation par ces espèces.	-Lister les espèces invasives et mieux connaître leurs moyens de dispersion ; -Faire un état 0 de la colonisation des habitats par les espèces invasives et localiser les fronts de colonisation.
	Protéger les espèces patrimoniales dont la Loutre, le Castor et l'Ecrevisse à pieds blancs (espèces patrimoniales et emblématiques de notre territoire).	Améliorer les conditions de vie et d'émancipation des espèces aquatiques.	-Réaliser une veille vis à vis des nouveaux polluants ; -Améliorer la qualité de l'eau ; -Limiter les rejets d'eaux usées et agricoles;

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	Protéger les espèces patrimoniales dont la Loutre, le Castor et l'Ecrevisse à pieds blancs (espèces patrimoniales et emblématiques de notre territoire).	Maintenir et améliorer l'état des habitats aquatiques et de bords de cours d'eau/Améliorer la naturalité des peuplements forestiers alluviaux en prenant en compte les besoins de l'homme.	<p>-Améliorer et maintenir la fonctionnalité de corridor écologique des ripisylves (rôle de de crue, rôle de réservoir de biodiversité, rôle épuratoire, etc.) ;</p> <p>Conserver et restaurer une bonne qualité des eaux (maîtrise des rejets, meilleure connaissance des micropolluants) ;</p> <p>-Retrouver un cordon de végétation continu et fourni le long des cours d'eau permettant de remplir des rôles de fonctionnalités écologiques et paysagères (transversalité avec les enjeux touristiques) ;</p> <p>Prévenir les risques climatiques.</p>
		Sensibiliser et communiquer sur les rôles et la nécessité de la conservation des ripisylves.	<p>-Apporter de la connaissance aux usagers et acteurs locaux sur le rôle de la ripisylve ;</p> <p>-Maintenir une bonne qualité de la biodiversité de bords de cours d'eau ;</p> <p>-Concilier les enjeux de biodiversité avec les enjeux de développement local.</p>
	Maintenir les activités liées aux milieux aquatiques	Favoriser une gestion durable des usages de l'eau	<p>-Maintenir les ouvrages économiques ;</p> <p>-Permettre l'accessibilité de la ressource aux usagers.</p>
AGRICULTURE PASTORALISME ET FORÊT	Assurer le maintien des terrasses et béalières.	Valoriser le patrimoine culturel et architectural.	<p>-Conserver les murs de soutènement des terrasses ;</p> <p>-Valoriser les produits locaux respectueux des équilibres écologiques ;</p> <p>-Engager des aides pour le développement des circuits court (la pomme de terre « les échamps de l'Eyrieux ») ;</p> <p>-Remise en état des béalières (autoriser le prélèvement).</p>
	Maintenir des milieux ouverts.	Maintenir les milieux ouverts et la diversité des prairies en poursuivant et	-Encourager le maintien et l'implantation d'activités contribuant à l'entretien et à la gestion des milieux (pâturage) ;

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
		améliorant la gestion agropastorale et en mesurant ses effets sur les habitats, la faune et la flore.	<ul style="list-style-type: none"> -Maintien du pastoralisme (problématique loup) ; -Réguler l'utilisation de traitements pour les troupeaux ; -Permettre une meilleure gestion des engrais de ferme (compostage, lessivage) ; -Facilité la mise en œuvre de l'écobuage ou brûlis dirigé; -Améliorer les connaissances scientifiques et mettre en place un suivi de la dynamique de végétation et de la qualité des milieux.
	Accessibilité au foncier.	Faciliter l'accès au foncier agricole ainsi qu'au foncier forestier.	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser les groupements fonciers pastoraux ; -Valoriser les biens vacants ; - Accessibilité des terres ; -Favoriser les réserves d'eau pour l'agriculture.
	Pérenniser les châtaigneraies ardéchoises et leurs productions.	Maintenir et développer la castanéiculture.	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des futaies et vergers existants et conserver les variétés locales ; -Mettre en place des moyens pour restaurer les parcelles touchées par le cynips ; -Etat des lieux et suivis des nouvelles espèces invasives impactants l'agriculture locale (drosophile suzuki) ;
AGRICULTURE PASTORALISME ET FORÊT	Pérenniser les châtaigneraies ardéchoises et leurs productions.	Maintenir et développer la castanéiculture.	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place une veille sur l'abeille noire (peut être prise comme espèce parapluie) ; -Faire un suivi sanitaire des vergers et taillis, généraliser des méthodes de prophylaxie (c'est-à-dire prévenir l'apparition ou la propagation des maladies) pour tous les acteurs concernés.
	Favoriser une gestion sylvicole durable.	Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et favorable aux espèces d'intérêt communautaire liées aux forêts.	<ul style="list-style-type: none"> -Favoriser localement le développement naturel d'une forêt vers la sénescence ; -Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers (éviter les coupes-rases, supprimer les petites parcelles de Douglas, leur emprise sur les rivières, réguler les traitements phytosanitaires) ; - Favoriser le bois de chauffage local.
	Permettre la continuité écologique (espèces aquatiques et des	Préserver les habitats et les espèces aquatiques ou qui dépendent du milieu	<ul style="list-style-type: none"> -Rendre les ouvrages transparents ; -Permettre au cours d'eau de retrouver un espace

Thèmes	Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels souhaités par les acteurs du territoire
	sédiments) et le bon fonctionnement des cours d'eau, approche longitudinale et transversale.	aquatique dans leurs phases de développement.	de liberté.
ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME	limiter l'impact du tourisme et des loisirs sur les milieux naturels et l'espace en général.	Permettre aux citoyens du territoire ainsi qu'aux visiteurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des enjeux de préservation de l'environnement, du patrimoine naturel.	<ul style="list-style-type: none"> -Mieux connaître les organisateurs d'activités de pleine nature pour permettre une meilleure communication et sensibilisation ; -Redonner de la valeur à l'environnement, l'espace, le territoire pour qu'il soit davantage pris en compte, respecté ; -Sensibiliser le grand public (scolaires, habitants, touristes) ; -Sensibiliser et responsabiliser les acteurs locaux (chasseurs, pêcheurs, propriétaires, etc.) afin qu'ils aient une meilleure connaissance et application de leurs droits et de leurs devoirs ; -Donner de la valeur à notre territoire, mettre en avant le patrimoine naturel et culturel auprès des visiteurs venant y séjourner, le traverser.
	Désamorcer les conflits d'usages liés aux activités de loisir et de tourisme et au respect du patrimoine naturel.	Mettre en place une stratégie d'ouverture et d'accueil du public liés aux milieux et aux espèces (porter à connaissance).	Identifier les sites à enjeu, les périodes, les espèces et les milieux sensibles à la fréquentation touristique ; Réguler les activités de cueillette.
		Orienter le tourisme vers la découverte du patrimoine naturel et gérer la fréquentation.	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les activités de loisir et de tourisme vers des démarches respectueuses de l'environnement et durable ; -Assurer une veille sur le développement de certaines activités (dont randonnée aquatique) ; -Eviter une consommation de l'espace trop grande par les activités de tourisme et de loisir ; Mieux partager l'espace et ses usages.

Tableau 101 : Objectifs identifiés par les acteurs du territoire lors des ateliers de concertation de la phase de diagnostic

Les objectifs de conservation ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire, présents connus à ce jour sur le site B6. Les actions proposées répondent **aux objectifs de conservation hiérarchisés dans le tableau ci-dessous**. Les objectifs stratégiques et objectifs opérationnels concernant la conservation des habitats, des espèces et du site en général sont détaillés dans les chapitres suivants.

Chaque objectif stratégique est décrit en plusieurs objectifs opérationnels ciblés et parfois localisés sur le site B6 afin de répondre aux enjeux du territoire. Chaque objectif opérationnel est doté d'un indice de priorité :

 Fort
  Modéré
  Faible

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Code UE hab.ousp.concernés	Priorité d'objectif
Gestion des habitats naturels et espèces			
HAB.1 Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique)	3150 ; 3260 ; 3280 ; 6120* ,6430 Loutre d'Europe, Castor d'Europe Sonneur à ventre jaune Cordulie splendide Agrion de Mercure Ecrevisse à pattes blanches Barbeau méridional Toxostome Spiranthe d'été ; Murin de Daubenton	1
	HAB.1.2 : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale	3150 ; 3260 ; 3280 ; 6120* ,6430 Ecrevisse à pattes blanches Barbeau méridional	2
	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	3280 ; 91 E0 ; 92A0 Loutre d'Europe, Castor d'Europe Ecrevisse à pattes blanches Chauves-souris Milan noir	1

<p>HAB.2</p> <p>Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés</p>	<p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées</p>	<p>4030, 6210* ; 6230 ; 6410 ; 6510 ; 6520</p> <p>Ciste de Pouzol Busard cendré Bruant ortolan Lézard ocellé Diane Azuré du serpolet Laineuse du Prunellier Chauves-souris</p>	1
	<p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site</p>	<p>4030 ; 5120 ; 6210* ; 6230 ; 6410 ; 6510 ; 6520 ;</p> <p>Busard cendré ; Bruant ortolan ; Lézard ocellé ; Diane ; Azuré du serpolet Chauves-souris</p>	2
	<p>HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel</p>	<p>4030 ; 5120 ; 6210* ; 6230 ; 6410 ; 6510 ; 6520 ;</p> <p>Busard cendré ; Bruant ortolan ; Lézard ocellé ; Diane ; Azuré du serpolet Chauves-souris</p>	3
<p>HAB.3</p> <p>Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces</p>	<p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers</p>	<p>9120 ; 91E0* ; 92A0</p> <p>Coléoptères saproxylophages Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées Engoulevent d'Europe Bondrée apivore</p>	1

associés	HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)	9260 Coléoptères saproxylophages	2
HAB. 4 Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, habitats naturels et habitats d'espèces	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	3150 Sonneur à ventre jaune Alyte accoucheur Grenouille rousse/agile	1
HAB.5 Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	6120* ; 3280 ; 91E0 ; 92A0 Ecrevisse à pattes blanches Toxostome	1
ESP.1 Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	Oiseaux	3
Etudes et suivis			
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	Chiroptères	1

	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	Agrion de mercure Cordulie splendide Corduie à corps fin Hermite Laineuse du prunellier Diane Azuré du serpolet Coléoptères saproxylophages	1
	SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats sur le site B6	Bruant ortolan Busard cendré Faucon Hobereau	2
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	Ecrevisse à pattes blanches Barbeau méridional Blageon Bouvière Toxostome	1
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens du site B6	Sonneur à ventre jaune Grenouille agile Grenouille rousse Alyte accoucheur	2
	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	Ciste de Pouzolz Spiranthe d'été Epipactis fibri	2
	SUI.1.7 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Tous les habitats naturels	3

SUI.2 Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles	-	2
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles	-	2
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site	-	2
SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation	SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation	Toutes les espèces identifiées sur le site B6 d'intérêt et remarquables	2
	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	Tous les habitats naturels identifiés sur le site B6 d'intérêt et remarquables	2
Communication et sensibilisation			
COM.1 Sensibiliser et informer	COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site	Tous	1
COM.2 Gérer la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	Tous	1

COM.3 Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance pour les acteurs locaux, les habitants et les personnes de passage aux enjeux biodiversité du site	Tous	1
	COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	Tous	2
Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE			
ANIM.1 Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier et coordonner les actions, la contractualisation et l'animation du site	Tous	1
Foncier et géologie			
GEOL.1 Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable	GEOL.1.1 : Connaître le patrimoine géologique	Tous	1
	GEOL.1.2 : Protéger et gérer le patrimoine géologique	Tous	1
	GEOL.1.3 : Valoriser le patrimoine géologique	Tous	1
FON.1 Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel	FON.1.1 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel	Tous	1
	FON.1.2 : Organiser l'animation et la veille	Tous	1

	foncière		
	FON.1.3 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière	Tous	1

Tableau 102 : Objectifs de conservation hiérarchisés (objectifs stratégiques et opérationnels) du site B6

Document de travail

VII. CHAPITRE 7 : PLAN D'ACTION



Figure 112: Photo du groupe de travail sur la gestion de la fréquentation touristique pendant les ateliers de la phase II du plan d'action (Source : SMEC, 2015)

VII.1. PRÉSENTATION DU VOLET OPÉRATIONNEL DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Le volet opérationnel du document unique de gestion présente les objectifs et la stratégie de gestion établis afin de respecter les objectifs de conservation définis à l'issue du diagnostic. Le plan d'action propose des mesures de gestion détaillées et des priorités d'actions en faveur des habitats et espèces identifiés sur le site B6, qui intègre le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et l'Espace Naturel Sensible « Serre Boutiérots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène ».

Conformément aux orientations prises par l'Etat, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour la conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (décret n°201-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000). La mise en œuvre de ces mesures se fait de **manière volontaire et contractuelle**.

Les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectif principaux de :

- conserver et à la restaurer le fonctionnement des écosystèmes alluviaux ;
- de conserver l'activité agropastorale, des habitats naturels et espèces persistant au sein de cette trame ;
- développer une hétérogénéité des peuplements au sein du milieu forestier dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole
- Limiter les espèces exotiques envahissantes ;
- Gérer la fréquentation et les activités de loisirs ;
- Améliorer les connaissances sur le site d'un point de vue écologique et socio-économique ;
- Assurer un suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Sensibiliser la population des richesses présentes sur ce site.

Dans le cadre de la politique ENS, les mesures de gestion établies dans ce document ont pour objectifs principaux de :

- Etablir une stratégie de maîtrise du foncier ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine géologique ;
- Favoriser l'ouverture au public et maîtriser la fréquentation ;
- Améliorer la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directive Natura 2000.

Le diagnostic écologique et socio-économique établi précédemment a permis de mettre en évidence un bon état de conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble du site. Ce constat est à modérer cependant sur l'état des boisements alluviaux sur certains tronçons qui ont tendance à régresser face à la colonisation des espèces exotiques envahissantes. Les problématiques principales concernant le maintien des habitats à enjeu fort sont directement liées aux activités humaines et à leur évolution : gestion forestière, agricole et pastorale notamment.

Le plan d'action a pour but de proposer des mesures qui visent à maintenir et restaurer la diversité biologique présente sur le site, tout en maintenant les activités humaines telles que les activités agropastorales, sylvicoles et touristiques.

La gestion d'un espace naturel passe d'une part par la gestion propre des habitats et espèces présentes et leurs suivis scientifiques, et d'autre part par la sensibilisation et l'information des acteurs locaux et du public. La démarche Natura 2000 et la politique ENS ont pour but de concilier préservation de la biodiversité des écosystèmes et développement durable des territoires.

Les actions pouvant être mises en œuvre se traduisent par deux types de démarches différentes :

- ✓ **Les mesures contractuelles**, qui correspondent aux contrats Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEc) et aux engagements de la charte Natura 2000, sont des outils du code de l'environnement permettant aux titulaires de droits réels et personnels, portant sur des parcelles du site, de gérer leur terres en accord avec les objectifs de conservation du site. La charte peut également être signée par des structures (associations, fédérations, etc.) actives sur le territoire.
- ✓ **Les mesures non contractuelles**, telles que les conventions, les suivis et inventaires et autres dispositifs.

VII.1.1. Les mesures contractuelles

Les mesures contractuelles correspondent à des outils de gestion du DOCUGE. Elles sont basées sur la participation **volontaire** des propriétaires et/ou gestionnaires du site.

Ainsi, pour l'application du DOCUGE, toute personne physique ou morale titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 1. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le Préfet des contrats rémunérés dénommés **Contrats Natura 2000** ou des **MAEC** ((uniquement pour les exploitants agricoles, contractualisables sur toutes parcelles agricoles intégrées au site). Cela concerne donc les propriétaires publics (communes), les propriétaires privés et les organismes de gestion des milieux naturels (associations)...

A travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans, à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCUGE. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles. En contrepartie, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat / Union Européenne. Il est également possible d'adhérer à la charte NATURA 2000 pour les mêmes parcelles.

A cela s'ajoute la possibilité pour le contractant d'être exonéré sous certaines conditions, tout au long de la période d'engagement, de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB). Les contrats Natura 2000 financent des investissements ou des actions d'entretien **non productif**.

Les parcelles pouvant bénéficier d'un contrat Natura 2000 sont de deux types : les parcelles forestières et les parcelles ni agricoles-ni forestières, les parcelles agricoles étant prise en compte par les MAEC.

CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES – NI FORESTIERS (NI-NI)

Ils constituent l'outil principal pour l'application des documents d'objectifs. Ils permettent d'engager des mesures à but non productif, sur tous les types de milieux. Les contrats sont établis sur la base **d'engagements volontaires** assumés par le titulaire de droits. Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Il est signé entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels des terrains concernés.

Ainsi, à travers ces mesures, les acteurs du territoire s'engagent, pour une durée de 5 ans (exceptés pour certains contrats en milieu forestier où la durée peut être de 30 ans) à adapter leurs modes de gestion aux objectifs de conservation du DOCUGE. Ces mesures définissent, via un cahier des charges, la nature et les modalités techniques d'intervention du contractant sur les parcelles en contrepartie de quoi, l'Etat s'engage à lui verser une aide, dans le cadre d'un cofinancement Etat-Union Européenne. Le contrat Natura 2000 bénéficie des financements communautaires (FEADER, FEP).

CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS

Le dispositif d'aide vise à l'amélioration et au développement du rôle écologique des forêts situées sur des sites Natura 2000 (proposés ou désignés). Il permet le financement des actions spécifiquement destinés à conserver les espèces et habitats naturels ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Il s'agit d'actions à vocation non productive.

Les opérations éligibles sont mentionnées dans la circulaire de gestion, et précisées dans un arrêté préfectoral régional. Elles concernent la création ou rétablissement de clairières, de landes, de mares forestières, la mise en œuvre de régénérations dirigées, l'entretien et la restauration de ripisylves, le débroussaillage manuel, les investissements visant à réduire l'impact des dessertes, des mises en défens, de l'information des usagers, de l'irrégularisation de peuplements. Ces actions sont financées au coût réel, sur la base de devis.

Les financements mobilisés proviennent de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)) et du ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de la Mer (MEDDTL). D'autres financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux et Généraux...) peuvent participer au financement de ce dispositif en fonction des choix opérés localement. L'ASP est l'organisme payeur des fonds de l'Europe et du MEDDTL.

Les contrats Natura 2000 forestiers sont établis pour une durée minimale de 5 ans. Cependant, les contrats forestiers visant le développement des arbres sénescents sont signés pour 5 ans mais engagent le bénéficiaire à maintenir les arbres sénescents pendant 30 ans. L'action « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » est éligible à une aide définie forfaitairement par un barème à l'arbre ou à l'îlot.

Les mesures concernées par les contrats Natura 2000 forestiers sont relatives à toutes les actions F227 du Programme de Développement Rural Hexagonal « Investissements non productifs en milieu forestier ».

GARANTIE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS :

Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers (si la propriété fait plus de 10ha), et d'aides publiques à l'investissement forestier.

A NOTER : La GGD* requise dans les sites Natura 2000 en cas d'avantage fiscal (régime Monichon et/ou impôt sur la fortune (ISF) ou de bénéfice préférentiel d'aides publiques), n'est conférée à la forêt selon l'article L.8 du code forestier, que si le propriétaire effectue dans un délai de 3 ans :

- ✓ **Demande au CRPF** à bénéficier de l'agrément de son document de gestion en application de **l'article L.11 du code forestier**. La loi forestière de juillet 2011 a prévu de simplifier les démarches administratives pour les propriétaires dont la forêt fait partie d'un zonage environnemental par l'application de l'article L.11 du code forestier. C'est le CRPF qui a la responsabilité d'estimer si les modalités de gestion proposées dans le Plan Simple de Gestion ou le Règlement Technique de Gestion sont de nature à avoir un effet notable sur le site ;

- ✓ **Signe la charte NATURA 2000** du site qui le concerne. Selon la charte, il s'engage à respecter le document d'objectifs, ce qui constitue la garantie que la gestion n'aura pas d'effet notable sur le site ;
- ✓ **Signe un contrat NATURA 2000 ou une MAET** : dans ce cas, seule la surface de la forêt soumise à la contractualisation bénéficie de la garantie de gestion durable.

Plus d'info : <http://www.foretpriveefrancaise.com/accueil-141572.html>

CONTRATS NATURA 2000 : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

Les MAE (anciennement les contrats territoriaux d'exploitation - CTE - ou contrats d'agriculture durable - CAD) s'inscrivent dans le dispositif européen et national de développement rural (2ème pilier de la PAC). Parmi les différentes MAE proposées actuellement aux agriculteurs (programmation PAC 2015-2020), les MAEC («C» pour « Climatique »), qui font suite aux MAE Territorialisées, constituent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêts communautaires présents sur les surfaces agricoles. Elles permettent de couvrir les coûts supplémentaires et/ou pertes de revenus engendrés par les pratiques agroenvironnementales.

Sur la base d'un engagement volontaire, les MAEC sont contractualisables pendant 5 ans sur des parcelles agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune (« dossier PAC » annuel) ; une parcelle non déclarée à ce jour doit faire l'objet d'une déclaration dans le dossier PAC pour pouvoir bénéficier d'aides surfaciques (la règle étant de déclarer l'ensemble des parcelles exploitées – aidées ou non – au cours de l'année par l'exploitation). L'agriculteur doit être dans la tranche d'âge de 18 à 67 ans la première année d'engagement.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une MAEC doivent adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire et leur exploitation. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans les cahiers des charges élaborés dans le cadre du projet agro-environnemental de territoire. Il existe, comme pour tout contrat NATURA 2000, une contrepartie financière annuelle par hectare engagé où l'exploitant s'engage pour une durée de 5 ans. Comme tout engagement contractuel, un cahier des charges doit être respecté. Environ 5% des exploitations sont contrôlées chaque année par les services instructeurs afin de vérifier le respect de ces engagements.

Le **Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH)** est établi sur 7 ans. Il est soutenu par l'Union Européenne par le biais d'un financement FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Les régions sont désormais « autorités de gestion du FEADER » et, à ce titre, elles décident, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, du contenu du PDRH et des mesures à mettre en œuvre. La programmation actuelle concerne la période 2015-2020.

S'agissant des MAEC, les régions s'appuient sur le Document de cadrage National (DCN) qui décrit le cahier des charges des MAEC. L'état est chargé de la négociation avec la Commission Européenne, afin que les MAEC puissent être mobilisées par les Régions. Plusieurs opérateurs peuvent proposer la mise en place de MAEC au travers d'un PAEC, comme les Parcs Naturels, les syndicats mixtes intercommunaux, etc.

Les MAEC de la PAC (2015-2020) concernent :

- **Des mesures systémiques** : le cahier des charges s'applique sur la totalité ou presque de l'exploitation ;
- **Des mesures localisées** : à l'image des anciennes MAE territorialisées, ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisées les enjeux ;

- **Des mesures de protection des ressources génétiques** : protection des races menacées de disparition (PRM), préservation des ressources végétales (PRV), amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (API).

La nouvelle programmation réside dans 4 mesures systèmes d'exploitation :

- Système d'exploitation herbagers et pastoraux individuels ;
- Systèmes d'exploitation herbagers et pastoraux collectifs ;
- Systèmes d'exploitation polyculture-élevage ;
- Systèmes d'exploitation de grandes cultures.

Afin de souscrire sur un site Natura 2000 une MAEC, celle-ci doit faire partie d'un projet au sein d'un territoire identifié comme zone d'action prioritaire au niveau régional. La sensibilisation et la participation d'une part significative des agriculteurs locaux est donc nécessaire afin d'établir un projet agro-environnemental de territoire. Il peut être réalisé en partenariat avec la chambre d'agriculture, en concertation avec les exploitants locaux. Ce projet sera ensuite soumis à validation auprès de la Commission Régionale (pilotée par la Région et la DRAAF).

Suivant l'exigence environnementale des mesures et selon les couverts visés, les montants d'aide sont, à titre indicatif, compris entre 50 et 900 euros l'hectare. L'enveloppe de FEADER consacrée aux MAEC entre 2015 et 2020 est de 200 M€ par an. L'Etat apporte un cofinancement de 25%. Les autres cofinanceurs sont les collectivités (Communes, Départements, Régions) ou les Agence de l'eau.

Le cas de l'Ardèche :

En Ardèche, la chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche portent le projet agro-environnemental et climatique « Pentes et Montagnes ardéchoises » (PAEC), visant l'agropastoralisme. Ce PAEC s'établit sur environ 80% du site B6, 12 MAEC différentes y sont proposées.

LES FINANCEMENTS

Les financements des mesures de gestion et de l'animation d'un site NATURA 2000 relève de crédits de fonctionnements (circulaire du 27 avril 2012 prise pour l'application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement et relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000).

Particularité lorsque les collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage d'un projet :

Conséquences de l'article 76 de la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Cet article introduit dans le code général des collectivités territoriales un article L. 1111-10 instaurant le principe d'une participation minimale des collectivités territoriales au financement des projets dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage. Le quantum de cette participation minimale a été fixé par le législateur à 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet. Ces nouvelles dispositions, applicables depuis le 1er janvier 2012, impliquent un financement de ces contrats à hauteur de 80% et non plus 100% comme précédemment.

LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document unique de gestion relatif au site Natura 2000. Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur

conservation. Il s'agit de faire reconnaître ou de valoriser les actions qui permettent le maintien des habitats et des espèces remarquables.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

Cf : Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement

VII.1.2. Les mesures non contractuelles

Les fiches action peuvent contenir des recommandations sans toutefois être définies dans un contrat Natura 2000. Ce ne sont donc pas des mesures contractuelles. Il s'agit néanmoins d'actions qu'il serait souhaitable de réaliser et qui participent à l'atteinte des objectifs visés par le DOCUGE.

Essentiellement représentées par des actions de sensibilisation et de communication, ces mesures visent à :

- ➔ l'animation du site ;
- ➔ le suivi des habitats et des espèces ;
- ➔ la mise en place d'opérations de communication et de sensibilisation globales ;
- ➔ faciliter l'accès à l'information environnementale pour un maître d'ouvrage dans le cadre d'une évaluation d'incidence Natura 2000.

La prise en charge du coût de ces opérations sera définie dans des conventions établies entre l'Etat et la structure animatrice, dans le cadre de l'animation du site.

VII.1.3. Les mesures sur l'Espace Naturel Sensible

Une partie des objectifs et des actions sont communs à Natura 2000 et aux ENS. Certaines actions sont par contre spécifiques à l'ENS, notamment celles se rapportant à l'animation foncière, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine géologique, à l'ouverture au public et à la maîtrise de la fréquentation ainsi qu'à la connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors Directives Natura 2000.

VII.2. STRATÉGIE DE GESTION

VII.2.1. Rappel sur les enjeux identifiés

Ce site Natura 2000 occupe une superficie de 20 173 ha. La définition des mesures de gestion prend en compte les niveaux d'enjeu de conservation des habitats et espèces concernés, la faisabilité de l'action (moyens humains et financiers) ainsi que les besoins et attentes des différents acteurs du territoire.

Les principaux enjeux sur le territoire sont liés :

- à la conservation et à la restauration du fonctionnement naturelle des cours d'eau, des zones humides, ainsi que des corridors et des mosaïques d'habitats associés ;
- à la conservation des activités agricoles adaptées et respectueuses des enjeux de biodiversité, notamment les activités agropastorales dans le cadre de la préservation des milieux ouverts et semi-ouverts;
- au développement naturel d'une hétérogénéité des peuplements autochtones au sein du milieu forestier, dans le cadre d'une gestion durable agrosylvicole ;
- Au maintien et au développement des mosaïques d'habitats, des corridors et des réservoirs de biodiversité du site, et donc :
- Au maintien et au développement des espèces d'intérêt communautaires et remarquable présentes ;
- à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- à la gestion de la fréquentation et des activités de loisirs ;
- à la communication et à la sensibilisation sur les valeurs écologiques et écosystémiques du site auprès des acteurs et des usagers

➤ Habitats naturels de la Directive Habitats

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	Faible	2,15	Introduction d'intrants, pompage, érosion des berges, aménagements (urbanisation notamment).	Maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat et la qualité physicochimique de l'eau. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion aquatilis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Modéré	1,94	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, changements hydrologiques	Maintenir les fonctionnalités hydrauliques de l'habitat : son espace de bon fonctionnement ou espace de divagation qui engendre des dépôts, du méandrage et donc des habitats temporaires foyers d'une diversité faunistique et floristique patrimoniale. De plus, la qualité physicochimique de l'eau doit être préservée. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
3280 -Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	78,4	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, aménagements (endiguement), espèces invasives, changements hydrologiques	Maintenir hydrodynamisme naturel des cours d'eau, mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
4030 - Landes sèches européennes	Modéré	76,2	Dynamique de fermeture vers reboisement, abandon du pastoralisme, brûlis dirigé répété et important, aménagements	Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires. Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. il peut être pratiqué un brûlis dirigé superficiel. C'est-à dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Dans tous les cas, pour les parties mécanisables le gyrobroyage est à privilégier par rapport au feu dirigé. Ensuite des aides agro-pastorales peuvent favoriser le pâturage sur

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
				certains milieux de landes oublié à l'abandon devront favoriser la réappropriation de ces parcours, soit une gestion durable de cet habitat. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales.
5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	Modéré	198,3	Incendie	Pas de gestion spécifique préconisée.
5120 - Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Assez fort	1 259,4	Dynamique de fermeture vers reboisement, abandon du pastoralisme, brûlis dirigé répété et important, aménagements	Sur les formations primaires aucune pratique de gestion n'est préconisée. Les actions pastorales doivent se porter sur les formations secondaires Il est parfois nécessaire d'empêcher la fermeture de cet habitat. Sur les stations où les formations à Genêt purgatif sont colonisées par des ligneux hauts, il peut être pratiqué un brûlis dirigé superficiel et peu fréquent. C'est-à dire qu'il ne détruit pas les rhizomes, les banques de graines et ne consomme pas l'humus. Dans tous les cas, pour les parties mécanisables le gyrobroyage est à privilégier par rapport au feu dirigé. Ensuite des aides agro-pastorales peuvent favoriser le pâturage sur certains milieux de landes à l'abandon et devront favoriser la réappropriation de ces parcours, soit une gestion durable de cet habitat. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat.
6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*	Très Fort	0,54	Fréquentation humaine, modifications hydrologiques, aménagements, espèces invasives.	Maintenir ces peuplements par l'hydrodynamique naturelle des cours d'eau, mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Réalisation d'études et d'inventaires complémentaires Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site. Organiser les accès et la fréquentation.

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)*	Assez fort	1 182,8	Dynamique de fermeture du milieu, surpâturage, fréquentation humaine	<p>La gestion préconisée s'oriente vers des pratiques de pâturage et / ou de fauche en adéquation avec le maintien de cet habitat.</p> <p>Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales.</p> <p>Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat.</p> <p>Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.</p>
6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	Assez fort	10,2	Dynamique de fermeture, surpâturage, fréquentation humaine	<p>Les formations à <i>Nardus</i> se localisent localement sur les parcours des hauts sommets des Boutières. Globalement bien conservées elles subissent deux dynamiques néfastes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fermeture des prairies par abandon des pratiques pastorales ; - Un surpâturage. <p>La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche.</p> <p>Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales.</p> <p>Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat.</p> <p>Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.</p>
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caeruleae</i>)	Assez fort	17,8	Dynamique de fermeture, surpâturage, fréquentation humaine, aménagements.	<p>Une ré-ouverture mécanique puis un pâturage extensif sont préconisés dans le cas d'une fermeture du milieu. Une baisse du chargement (kg de poids vif/ha/durée du pâturage) pour les milieux surpâturés ne pouvant techniquement pas être fauchés serait souhaitable.</p> <p>Suivre l'état de conservation et l'évolution de l'habitat.</p> <p>Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.</p>
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Faible	21,7	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), création de piste d'exploitation, fréquentation humaine, pollution, changements hydrologiques.	<p>Ces milieux ne nécessitent pas de mesures spécifiques particulières. Elles bénéficieront toutefois des actions visant à rétablir une fonctionnalité hydraulique naturelle.</p> <p>Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public</p>

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNÉE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
				à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Modéré	767,9	Dynamique de fermeture, surpâturage, fertilisation, fréquentation humaine.	La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
6520 - Prairies de fauche de montagne	Assez fort	9,1	Dynamique de fermeture, surpâturage, fertilisation, fréquentation humaine	La gestion s'oriente vers des pratiques adaptées telles que du pâturage extensif associé à de la fauche. Amélioration des connaissances sur les pratiques pastorales. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Assez fort	81,9	Fréquentation humaine	Le principe de non gestion sera privilégié, conjugué à un accompagnement des activités de loisir.
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Assez fort	26,4	Fréquentation humaine, surpâturage	La gestion consistera à limiter le surpâturage au niveau de certaines localités.
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Assez fort	139,6	Aménagements des berges (chenalisation, urbanisation, agriculture), exploitation du bois fréquentation humaine, pollutions, espèces invasives	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités

HABITATS NATURELS	ENJEU DE CONSERVATION	SURFACE CONCERNEE (HA)	MENACES SUR LE SITE B6	AXES DE GESTION
				écologiques du site. Organiser les accès et la fréquentation.
9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Assez fort	344,1	Surpâturage, mise en culture, exploitation forestière non – adaptée (exploitation en taillis, coupes à blanc, replantation d'espèces exogènes).	La mesure est la non gestion pour favoriser des îlots de peuplements mûture et sénescents permettant de s'approcher de l'état dynamique et de conservation visée par les cahiers d'habitat. En cas de gestion forestière une exploitation spécifique adaptée devra être mise en œuvre afin de préserver localement des îlots de vieillissement et certains sous-bois patrimoniaux (ex : formation spécifique à Houx). Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Fort	41,3	Abandon du pâturage, exploitation forestière non-adaptée (coupes à blanc), fréquentation humaine, aménagements, , espèces invasives	Les gestions préconisées viseront à maintenir les peuplements naturels tout en confortant le continuum et de mettre en place des actions de suivi et de limitation des espèces invasives. Communiquer et sensibiliser les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux, fonctionnalités écologiques du site.
9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i>	Assez fort	5 219,1	Abandon du pâturage, dynamique vers des systèmes forestiers mixtes, aménagements, maladies, espèces invasives	Le maintien voir la remise en culture des vergers abritant des arbres remarquables et/ou une strate arbustive intéressante d'un point de vue patrimonial (ex : landes à Myrtilles) Favoriser la transition des taillis mixte châtaignier-feuillus ou résineux vers des boisements mûtures « climaciques ». Soutenir la labellisation de la châtaigne d'Ardèche.



Espèces de la Directive Habitats et remarquables

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
Flore				
1900	Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i>	Forte	Fermeture des berges, espèces invasives	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les petits ruisseaux temporaires (valorisation en bois de chauffe). Suivre l'état de la population présente sur site (stations connues et recherche de nouveaux groupes d'individus). Veille vis-à-vis du piétinement ou de la réalisation de travaux et l'artificialisation de milieux
/	Ciste de Pouzol <i>Cistus Pouzolzii</i>	Très forte	Fermeture du milieu, brûlis dirigé répété et intensif, surpâturage	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des hauts ligneux (notamment bruyère arborée et Pins). Suivre l'état de conservation des populations connues. Rechercher la présence d'autres stations sur le site Natura 2000.
/	Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis</i>	Très forte	Intensification des pratiques culturales, fermeture vers une dynamique de colonisation de ligneux	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées. Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i>	Très forte	Drainage des zones humides, mise en culture, fermeture du milieu	Ponctuellement, favoriser la coupe manuelle des formations ligneuses bordant les stations localisées. Suivre l'état de conservation des stations concentrant la majeure partie des effectifs.
/	Epipactis fibri	Très forte		

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
/	Ciste à feuilles de Laurier <i>Cistus laurifolius L., 1753</i>	Forte		
/	Cerfeuil noueux <i>Chaerophyllum nodosum (L.) Crantz, 1767</i>	Forte		
/	Mousse aquatique <i>Fontinalis antipyretica Hedw.</i>	Forte		
/	Gentiane des marais <i>Gentiana pneumonanthe L., 1753</i>	Forte		
/	Jonc en têtes <i>Juncus capitatus Weigel, 1772</i>	Forte		
/	Petite Nàiade <i>Najas minor All., 1773</i>	Forte		
/	Pois élevé <i>Pisum sativum subsp. biflorum (Raf.) Soldano, 1992</i>	Forte		
Mammifères				

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1337	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Modéré	Aménagements des berges (urbanisation, mise en culture), pollution, dérangement, changement hydrologique.	Conservation des profils d'écoulement compatibles avec une ichtyofaune en bon état de conservation. Gestion des activités de loisirs liés aux rivières. Maintien des formations arbustives et arborées rivulaires avec prédominance des jeunes salicacées. Communication/sensibilisation des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Assez fort	Aménagements des berges (urbanisation, mise en culture), pollution, dérangement, changement hydrologique.	Conservation des profils d'écoulement compatibles avec une ichtyofaune en bon état de conservation. Gestion des activités de loisirs liés aux rivières. Maintien des formations arbustives et arborées rivulaires. Favoriser la libre évolution des forêts alluviales et la présence de bois mort. Communication/sensibilisation des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers.
1360	Genette commune <i>Genetta genetta</i>	Modérée	Exploitation forestière intensive (coupe à blanc, absence d'îlots de vieillissement, etc.)	Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles. Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus. Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art. Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données.
1361	Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>	non qualifiable	Pas de menace identifiée	Participation à l'observatoire de suivi de l'espèce.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
5560	Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i>	Modéré	Aménagements des berges, dérangements	Favoriser les bordures végétales et les berges en pentes douces et les actions de curage ne doivent pas lisser, ni décaper les berges. La végétation aquatique doit le plus possible rester en place. Aucun suivi particulier n'est à prévoir pour cette espèce mais toutes les observations pourront alimenter une base de données (BEED...) et renforcer les données nationales (SFPEM)
Chauves-souris				
1303	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Assez fort	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats	Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides...); Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau Conservier les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ; Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ; Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs. Adapter et limiter les éclairages publics ; Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ; Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1304	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Assez fort	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats	Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentes, bords de route) ; Adapter et limiter les éclairages publics ; Améliorer les connaissances concernant la biologie de l'espèce. Les habitats de chasse de cette espèce mériteraient d'être caractérisés. L'impact sur l'espèce de l'utilisation de certains produits vermifuges à forte rémanence est à préciser ; Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Modéré	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics.</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p>
1309	Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Faible	Inaccessibilité du bâti, insecticides, dérangement, urbanisation, fragmentation des habitats	<p>Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles.</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Modéré	Dérangement dans les cavités, urbanisation, insecticides,	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues</p> <p>Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain, limitation ou interdiction de leur accès au public ;</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, les gestionnaires forestiers et les acteurs du monde agricole à la préservation des Chiroptères ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p>
1312	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce</p>
1314	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	Faible	Gestion intensive des forêts (ripisylves notamment pour cette espèce), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1317	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation	Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt.
1320	Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	Modéré	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation	Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles. Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager les feuillus. Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau Adapter (éclaircir vers le bas par exemple) et limiter les éclairages publics. Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ; Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Maintenir un réseau de gîtes potentiels par la création d'îlots de vieillissement. Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables. Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).
1321	Murin à oreilles échancrées	Modéré	Gestion intensive des forêts (ripisylve notamment), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides	Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2 km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...) Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés). Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti. Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Limiter ou adapter les traitements chimiques (charpente, bords de route). Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection ; Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1322	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	Faible	Dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt.</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires).</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Rechercher et caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris). Préserver les gîtes de reproduction en bâti.</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Assez fort	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles ;</p> <p>Gérer la forêt par petites parcelles, ne prélever que des arbres sélectionnés et encourager la création d'îlots de sénescence et le vieillissement naturel des forêts;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans par la création d'îlots de vieillissement ;</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1324 1307	Grand/ Petit murin <i>Myotis myotis/ blythii</i>	Modéré	Gestion intensive des forêts (ripisylve notamment), dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir des haies, des pâtures et prairies de fauche...);</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau</p> <p>Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers ;</p> <p>Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Limiter/adapter les traitements chimiques (charpentés, bords de route) ;</p> <p>Adapter et limiter les éclairages publics ;</p> <p>Protéger les sites de reproduction et d'hibernation</p> <p>Conservé les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti ;</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris ;</p> <p>Rechercher et caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p>
1326	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Faible	Dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides	Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1327	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Faible	Dérangements des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides	<p>limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt.</p> <p>Maintenir et/ou recréer du réseau bocager et des haies sur les parcelles agricoles.</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti.</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1328	Grande noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	non qualifiable	-	-
1329	Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Faible	Dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1330	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	Faible		<p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1331	Noctule de Leisler <i>Nyctalus Leisleri</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Rechercher et caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>
1333	Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Faible	-	-

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
2016	Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Faible	Dérangements des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ;</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ;</p> <p>Rechercher et la caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ;</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ;</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce</p>
5003	Murin d'Alcathoé <i>Myotis alcathoe</i>	Faible	Gestion intensive des forêts, dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides	<p>Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt.</p> <p>Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires).</p> <p>Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).</p> <p>Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle.</p> <p>Suivre l'évolution des populations en bâti (opération refuge des chauves-souris).</p> <p>Préserver les gîtes de reproduction en bâti.</p> <p>Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce.</p>

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
5009	Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Faible		Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt ;
5365	Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	Faible	Gestion intensive des forêts (les ripisylves notamment), dérangement des gîtes, inaccessibilité des bâtis, urbanisation, insecticides	Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien du réseau bocager, limitation des traitements phytosanitaires) ; Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants). Sensibiliser sur les chauves-souris dans le bâti, dans le milieu agricole et en cavité naturelle ; Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris) ; Rechercher et caractériser des gîtes de reproduction de cette espèce et l'étude des terrains de chasse par radiopistage constituent des priorités fortes. Préserver les gîtes de reproduction et d'hivernage en bâti et milieu souterrain ; Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce (recherche de colonies de reproduction, caractérisation des habitats de chasse, étude des échanges populationnels entre gîtes de reproduction et d'hivernation, étude de la mortalité provoquée par les parcs éoliens,...).
Amphibiens				
-	Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Maintien de zones humides (mares ou écoulement) temporaires ou sub-permanentes.
-	Grenouille rieuse <i>Rana ridubenda</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Pas de gestion

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
-	Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides.	Pas de gestion
-	Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i>	Faible	Introduction d'intrants, baisse de la qualité de l'eau, pompage (influence des débits d'étiage), changements hydrologiques	Conservation des profils d'écoulement compatibles avec une ichthyofaune en bon état de conservation. Gestion des activités de loisirs liés aux rivières Communication/sensibilisation des agriculteurs (arboriculture en bordure de cours d'eau), des pêcheurs, des microcentraliers ?
-	Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pesticides	Améliorer les connaissances sur cette espèce
-	Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions	Améliorer les connaissances sur cette espèce
1191	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions	Pas de préconisation de gestion
1193	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Assez fort	Colonisation d'autres espèces, changements hydrologiques, aménagements des cours d'eau	Restauration des continuités écologique : effacement des ouvrages hydrauliques hors d'usage, protection des stations les plus sensibles. Suivi des populations, communication.
1205	Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Faible	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions	Pas de préconisation de gestion
1209	Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions	Pas de préconisation de gestion
1213	Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	Modéré	Urbanisation, artificialisation et mise en culture des zones humides, pollutions	Pas de préconisation de gestion

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
Reptiles				
/	Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i>	Assez fort	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, amendement des cultures.	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts Favoriser l'activité agro pastorale Maintien et restauration des terrasses Reconnecter les populations Identification et suivi des noyaux de population.
1256	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Faible	Perte de gîtes, fertilisation,	Pas de gestion spécifique préconisée.
1283	Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	Faible	Urbanisation, fertilisation, destruction directe par l'homme (confondue avec la vipère)	Pas de gestion spécifique préconisée.
2428	Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i>	Modéré	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2432	Orvet <i>Anguis fragilis</i>	Faible	Urbanisation, disparition des plaines humides.	Pas de gestion spécifique préconisée.
2452	Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i>	Modéré	Urbanisation, destruction directe par l'homme (confondue avec la vipère)	Pas de gestion spécifique préconisée.
2467	Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Faible	Erosion des berges, fréquentation humaine, pollution, aménagements des cours d'eau	Pas de gestion spécifique préconisée.
2469	Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Faible	Erosion des berges, fréquentation humaine, pollution, aménagements des cours d'eau	Pas de gestion spécifique préconisée.
2471	Vispère aspic <i>Vipera aspis</i>	Faible	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	L'espèce est présente sur tout le territoire B6 à la faveur des milieux xérique. Pas de gestion spécifique préconisée.
5179	Lézard vert <i>Lacerta billineta</i>	Faible	Urbanisation, Intensification des pratiques culturelles	Pas de gestion spécifique préconisée.
5670	Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible	Dynamique de fermeture, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
6091	Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	Faible	Exploitation du bois, perte de gîtes, fertilisation.	Pas de gestion spécifique préconisée.
Invertébrés				
1036	Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), détérioration des berges, fréquentation humaine, baisse de la qualité de l'eau, changements hydrologiques.	Amélioration des connaissances locales sur l'espèce (aire d'occupation, état de conservation de la population).
1041	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Modéré	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), détérioration des berges, fréquentation humaine, baisse de la qualité de l'eau, changements hydrologiques.	Suivi des populations d'anisoptères
1044	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort	Baisse de la qualité de l'eau et disparition des petits cours d'eau (dont béalières)	Nécessité de découvrir et suivre la ou les populations reproductrices potentielles.
1050	Mangicienne dentelée <i>Saga pedo</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
1053	Diane <i>Zerynthia polyxena</i>	Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture, surpâturage, Mise en culture des prairies humides Entretien des bords de routes (fauchage)	Gestion des milieux ouverts frais/humides, Caractérisation de la population, etc.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1057	Apollon <i>Parnassus apollo</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
1058	Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture,	Espèce en régression dans les milieux collinaires : gestion des milieux ouverts, Amélioration des connaissances et suivi de la dynamique de population
1065	Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Espèce non contactée	-	Amélioration de la connaissance de l'espèce : recherche de zone de présence (observation d'individus volants) et de reproduction (recherche des nids communautaire sur la plante hôte)
1083	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Faible	Sylviculture intensive et absence de bois mort	Espèces ne présentant pas d'enjeu de conservation notable. Elle doit être considérée comme espèce parapluies des cortèges saproxylophages.
1088	Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Sylviculture intensive et absence de bois mort	
6167	Gomphe à pattes jaunes <i>Gomphus flavipes</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
/	Coléoptères saproxyliques (<i>Dermestes sanguinicollis</i> , <i>Brachygonus ruficeps</i> , <i>Lacon quercus</i> , <i>Eucnemis capucina</i> , <i>Hypulus quercinus</i> , <i>Teredus cylindricus</i> , ...)	Fort	Sylviculture intensive et absence de bois mort	Création d'îlots de vieillissement et gestion forestière adaptée.
/	Hermite <i>Chazara briseis</i>	Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture,	Gestion des milieux ouverts, identification d'une population indigène, etc.
/	Dectique des brandes <i>Gampsocleis glabra</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture,	Gestion des milieux ouverts
/-	Criquet de l'Aigoual <i>Chortippus saulciy algoaldensis</i>	Assez Fort	Urbanisation, dynamique de fermeture,	Gestion des milieux ouverts.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
/	Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	Assez Fort	Urbanisation, entretien des bords de routes (fauchage)	non gestion pour les populations en milieu naturel (falaises, gorges), gestion adaptée des bords de route pour les populations anthropogènes.
/	Mercurie <i>Arethusana arethusa</i>	Modéré	Urbanisation, dynamique de fermeture,	Espèce en régression généralisée : gestion des milieux ouverts, suivi.
/	Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>	Faible	Urbanisation, détérioration des berges	Espèce discrète, localement inféodée aux ripisylves : conservation des boisements rivulaires.
/	Proserpine <i>Zerynthia rumina</i>	Espèce non contactée		Pas de gestion spécifique préconisée.
Espèce aquatique				
1092	Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	Très fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, maladie, pollutions, changements hydrologiques	Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin ; améliorer la qualité du rejet de la station d'épuration de Saint-Pierreville ; Eviter toute modification de l'habitat ; éviter le piétinement des berges par le bétail (destruction des habitats de berges et augmentation des matières en suspension), notamment sur le Ru des Coins (en amont du pont de la RD244), proposé au classement frayère pour l'espèce au titre de la loi L 432-3 du code de l'environnement ; Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique ; Continuer les expérimentations d'éradication de <i>P. leniusculus</i> .
1126	Toxostome <i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques	Espèce présente essentiellement au niveau de milieux déjà dégradés, d'un point de vue morphologique ou physico-chimique. Vulnérabilité également à la compétition interspécifique avec le Hotu, et au risque d'hybridation.

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
1131	Blageon <i>Telestes souffia</i>	Assez fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques	Pas de gestion spécifique préconisée.
1134	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	Assez fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, pollutions, changements hydrologiques	Manque de données et de connaissances au sujet de cette espèce. Risque essentiellement lié au maintien des populations d'unionidae, sensibles à la qualité de l'eau et des sédiments.
1138	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	Fort	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, espèces invasives, risque d'hybridation, pollutions, changements hydrologiques	Réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de 2002 afin de préciser la dynamique (négative) de l'espèce et la quantifier. Préserver la qualité physico-chimique et hydrologique du bassin. Eviter toute modification et fragmentation de l'habitat (continuité écologique). Limiter les prélèvements d'eau pour éviter l'assèchement de certains tronçons et toute modification du régime hydrologique. Risque par ailleurs d'hybridation avec le Barbeau fluviatile sur la partie basse des affluents.

Oiseaux de la Directive oiseaux

Code Natura 2000	Espèces	Enjeu local de conservation	Menaces sur le site B6	Axes de gestion
A018	Chevêche d'Athéna	Espèce non contactée	-	. Pas de gestion spécifique préconisée.

A0379	Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Fort	Dynamique de fermeture	Maintien d'une agriculture extensive et des habitats semi-ouverts. Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif. Favoriser la présence d'un réseau boisé ponctuel (haies, bosquets) et d'une strate arbustive conséquente (landes à genêts). Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A072	Bondrée apivore	Faible	Exploitation forestière intensive	Favoriser le maintien des zones boisées mixtes, les effets de lisières et les zones de clairières. Définir l'utilisation spatiale du site B6 par l'espèce en période de reproduction
A073	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Faible	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine	Préserver les boisements rivulaires (gestion raisonnée des boisements) Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A074	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Modéré	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine	Des prospections approfondies permettraient de définir le statut de cette espèce dans le secteur des Boutières. Maintien des zones favorables pour la reproduction. Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A078	Vautour fauve	Faible	Abandon du pastoralisme, dynamique de fermeture des milieux, produits phytosanitaires	Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques
A080	Circaète-Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Modéré	Electrocution, collision, dynamique de fermeture, abandon de l'élevage	Maintenir des zones ouvertes et semi-ouvertes utilisées comme zones de chasse. Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés, gestion raisonnée des massifs boisés. Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A084	Busard cendré <i>Milvus milvus</i>	Fort	Dynamique de fermeture	Favoriser le maintien des zones semi-ouvertes (landes). Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés. Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A224	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Modéré	Urbanisation, exploitation intensive forestière, fréquentation humaine	Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés. Gestion forestière maîtrisée. Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.

A246	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Modéré	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine	Maintenir des parcelles agricoles de petites tailles sur les Serres, ainsi que l'élevage extensif et les zones de boisements clairsemés. Définir de manière exhaustive la répartition de l'espèce au sein du site B6 et améliorer les connaissances sur son écologie et l'utilisation faite des différents habitats existants.
A255	Pipit rousseline	Espèce non contactée	-	. Pas de gestion spécifique préconisée.
A264	Cinle plongeur	Faible	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, pollutions, changements hydrologiques	Maintenir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau. Maintenir une qualité physico-chimique des cours d'eau et prévenir des pollutions.
A302	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Modéré	Urbanisation, fermeture des milieux, exploitation forestière intensive	Préserver les secteurs de landes à genêts, via l'élevage extensif. Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés et maintien des landes à genêts sur les secteurs des serres. Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A338	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Modéré	Dynamique de fermeture des milieux, urbanisation, utilisation de produits phytosanitaires, fréquentation humaine	Maintien et développement du système agro-pastoral extensif avec réouverture des milieux trop fermés et maintien d'une strate arbustive et d'un réseau de haies. Affiner les connaissances sur l'écologie de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
A350	Grand corbeau <i>Corvus corax</i>	Modéré		Pas de gestion spécifique préconisée.
/	Martinet à ventre blanc <i>Tachymarptis melba</i>	Modéré	Utilisation de produits phytosanitaires	Réaliser des prospections afin d'identifier de nouveaux couples nicheurs et préserver le bâti le cas échéant. Identifier les sites de reproduction en contexte urbanisés et préconiser des mesures de gestion sur ces bâtiments (calendrier de travaux, préservation des nids). Affiner les connaissances sur l'écologie et la répartition de l'espèce au sein du site B6 via des études et enquêtes spécifiques.
/	Petit gravelot	Modéré	Introduction d'intrants, pompage (influence des débits d'étiage), érosion des berges, fréquentation humaine, changements hydrologiques	Favoriser la préservation des zones de reproduction (action de sensibilisation, gestion). Améliorer les connaissances de l'espèce au sein du site (Répartition, écologie).

/	Monticole bleue	Espèce non contactée	-	Pas de gestion spécifique préconisée.
---	------------------------	-----------------------------	---	---------------------------------------

Document de travail

VII.2.2. Rappel des objectifs de conservation

OBJECTIFS NATURA 2000 ET OBJECTIFS COMMUNS NATURA 2000 ET L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

➤ Gestion et protection des habitats naturels et espèces

HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés

HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés

HAB.3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés

HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, habitats naturels et habitats d'espèces

HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales

ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables

➤ Amélioration des connaissances et suivi scientifique

SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;

SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques ;

SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation.

➤ Communication et sensibilisation

COM.1 : Sensibiliser et informer ;

COM.2 : Gestion de la fréquentation ;

COM.3 : Communiquer et porter à connaissance.

➤ Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE

ANIM.1 : Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À L'ESPACE NATUREL SENSIBLE

➤ **Foncier et géologie**

GEOL.1 : Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable

FON.1 : Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel

Document de travail

VII.3. SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des actions proposées ainsi que leur niveau d'enjeu. Les niveaux de priorité ont été définis en fonction des enjeux prioritaires définis dans le diagnostic et de la faisabilité technique.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions	Priorité	
Gestion des habitats et des espèces				
HAB.1 Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique)	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	1	
		HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	1	
		HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces	2	
	HAB.1.2 : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	2
			HAB.1.3.1 : Faire diminuer l'utilisation des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)	1
			HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)	1
HAB.2 Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les	HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées	HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées	1	

pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés		HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	1
	HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site	HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives	2
	HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel	HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	3
HAB.3 Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers	HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	2
		HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	1
		HAB.3.1.3 : Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua	2
	HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)	HAB.3.2.1 : Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	2
HAB. 4 Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	1
		HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	1

HAB.5 Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	HAB.5.1.1 : Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux	1
		HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	1
ESP.1 Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	ESP.1.1.1 : Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	3
		ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage	3
		ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	3
		ESP.1.1.4 : Mettre en protection la grotte du ruisseau de Ribemale accueillant une colonie de Petit rhinolophe	1
Suivi et amélioration des connaissances			
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	SUI.1.1.1 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur ce groupe et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptères	1
		SUI.1.2.1 : Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	1
	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	SUI.1.2.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	3
		SUI.1.2.3 : Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	3
SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats	SUI.1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires	2	

		SUI.1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	2
		SUI.1.3.3 : Améliorer les connaissances sur les autres oiseaux remarquables du site par la réalisation d'études complémentaires	2
		SUI.1.3.4 : Améliorer les connaissances sur l'avifaune présente sur les secteurs du Champ de mars et de la Hêtraie de Saint Julien du Gua	2
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	SUI.1.4.1 : Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le Barbeau fluviatile	1
		SUI.1.4.2 : Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	1
		SUI.1.4.3 : Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires	1
		SUI.1.4.4 : Améliorer les connaissances écologiques sur l'Ecrevisses à pattes blanches	2
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens	SUI.1.5.1 : Améliorer les connaissances sur les reptiles, notamment sur le Lézard ocellé	2
		SUI.1.5.2 : Améliorer les connaissances sur les amphibiens notamment l'Alyte accoucheur	2
	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	SUI.1.6.1 : Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	2
		SUI.1.6.2 : Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	2
	SUI.1.7 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire et remarquable	SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	3

SUI.2 Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles	SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles	SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	2
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site	SUI.2.3.1 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives de pleine nature présentes sur le site	2
SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation	SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables	SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation	1
		SUI.3.1.2 : Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	2
		SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques	2
		SUI.3.1.4 : Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	3
		SUI.3.1.5 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à Ventre jaune	1
		SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes	2
	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables	2
Communication et sensibilisation			
COM.1 Sensibiliser et informer	COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site	COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)	1

		COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)	1
COM.2 Gérer la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	2
COM.3 Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance les enjeux biodiversité du site aux acteurs locaux, aux habitants et aux personnes de passage	COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
		COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	1
		COM.3.1.3 : Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	1
	COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	COM.3.2.1 : Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	2
		COM.3.2.2 : Promouvoir la biodiversité agricole et forestière auprès du grand public et des consommateurs par de la labellisation afin de valoriser le territoire	2
Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE			
ANIM.1 Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier, coordonner, concerter et pérenniser l'animation du site	ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	1
		ANIM.1.1.2 : Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	1
Foncier et Géologie			

<p>GEOL.1</p> <p>Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable</p>	<p>GEOL.1.1 : Connaître, valoriser, protéger et gérer le patrimoine géologique</p>	<p>GEOL.1.1.1 : Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable tout en garantissant une cohérence des actions de valorisation du patrimoine géologique avec les actions de préservation des habitats et des espèces</p>	<p>2</p>
<p>FON.1</p> <p>Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel</p>	<p>FON.1.1 : Organiser l'animation et la veille foncière</p>	<p>FON.1.1.1 : Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs</p>	<p>1</p>
		<p>FON.1.1.2 : Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires</p>	<p>2</p>
		<p>FON.1.1.3 : Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du site N2000</p>	<p>2</p>
		<p>FON.1.1.4 : Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels, en complément de l'action publique</p>	<p>3</p>
	<p>FON.1.2 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière</p>	<p>FON.1.2.1 : Créer de nouvelles zones de préemption sur les secteurs à enjeux</p>	<p>1</p>
		<p>FON.1.2.2 : Réaliser des acquisitions amiables</p>	<p>1</p>
		<p>FON.1.2.3 : Conventionner avec les propriétaires fonciers privés ou publics pour assurer la gestion des espaces naturels</p>	<p>3</p>
	<p>FON.1.3 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel</p>	<p>FON.1.3.1 : Porter à connaissance, sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus, à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale</p>	<p>1</p>

Tableau 103 : Synthèse des actions préconisées

VII.3.1. Calendrier prévisionnel du plan d'action

CODE ACTION	INTITULE DE LA FICHE ACTION	CALENDRIER D'EXECUTION					COUTS €
		2016	2017	2018	2019	2020	
GESTION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES							
HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau						Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide						Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces						>49 500 €
HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière						Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.3.1	Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)						Inhérent à l'animation du site B6
HAB.1.3.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)						Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées						15 000€
HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.)						49 900€
HAB. 2.2.2	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres méthodes alternatives						Inhérent à l'animation du site B6
HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières						6 556,4 €
HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor						3 326,4

HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences			>14000 0€
HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua			15 000 €
HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne			Inhérent à l'animation du site B6
HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides			Inhérent à l'animation du site B6
HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires			Inhérent à l'animation du site B6
HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux			Inhérent à l'animation du site B6
HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes			
ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces			
ESP.1.1.2 :	Mettre en place des placettes d'équarrissage			6 000 €
ESP.1.1.3 :	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)			2 500 €
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES				
SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur ce groupe et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère			>31 500 €
SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats			9 400 €
SUI.1.2.2	Améliorer la connaissance sur les coléoptères (ripicole, saproxylique, etc.)			22 000 €
SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances sur les populations de			14 400 €

	lépidoptères (Azuré du serpolet, Hermite, etc.)						
SUI.1.3.1	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires						12 000€
SUI.1.3.2	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires						12 000€
SUI.1.3.3	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.						12 000€
SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le Barbeau fluviatile						13 326,4 €
SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces						3326,4 €
SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires						13 500€
SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches						3 326,4 €
SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles						12 000€
SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens						14 000€
SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz						11 500€
SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur la flore						10 500€
SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires						15 000€
SUI.2.1.1:	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire						

SUI.2.2.1 :	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux		3 326 €
SUI.2.3.1 :	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité		3 326 €
SUI.3.1.1	Suivre à travers une espèce bioindicatrice, l'efficacité des mesures de gestion entreprises en faveur des chiroptères		7 500 €
SUI.3.1.2	Suivre les populations des populations de Busard cendré et de Bruant ortolan		92 150€
SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole		
SUI.3.1.4	: Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre		5 500€
SUI.3.1.5	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à Ventre jaune		11 452€
SUI.3.1.6	Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes		29 600€
SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable		10 500€
SUI.3.2.1	Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats de la Directive et remarquables et de leur état de conservation		11 000€
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION			
COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)		15 000 €
COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.		>5 000 €
COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine		




nature		
COM.3.1.1	Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	15 000 €
COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000	45 000 €
COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	<i>Inhérent à l'animation du site B6</i>
COM.3.2.1	Soutenir les labellisations de la châtaigne d'Ardèche et encourager la transformation locale	<i>Inhérent à l'animation du site B6</i>
COM.3.2.1	Promouvoir la biodiversité agricole auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation	<i>Inhérent à l'animation du site B6</i>
GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE		
ANIM.1.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion.	>120 000 €
ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	<i>Inhérent à l'animation du site B6</i>
FONCIER ET GEOLOGIE		
GEOL.1 .1.1	Vérifier l'état des connaissances sur le patrimoine géologique remarquable du site et le compléter le cas échéant	
GEOL.1 .2.1	Assurer une cohérence des actions menées par les différents maîtres d'ouvrages au titre du GEOPARK avec les actions de préservation des habitats, de la faune et de la flore menées dans le cadre du DOCUGE	
GEOL.1 .3.1	Valoriser le patrimoine géologique comme support d'éducation à la nature pour les publics (tout public: jeunes, adultes, pros, prestataires activités nature, touristes, habitants, élus...) tout en garantissant l'intégrité dans le temps du patrimoine géologique ainsi valorisé	

FON.1. 1.1	Porter à connaissance/sensibiliser les acteurs locaux, les habitants, les élus à l'intérêt de maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser la biodiversité locale		
FON.1. 2.1	Définir une stratégie concertée de maîtrise du foncier entre les différents opérateurs		
FON.1. 2.2	Lancer des études pré-opérationnelles de faisabilité foncière par une intervention de la SAFER sur les secteurs à enjeux prioritaires		
FON.1. 2.3	Pérenniser la veille foncière réalisée par la SAFER pour le compte du Département de l'Ardèche et étendre la veille à l'ensemble du périmètre du site N2000		
FON.1. 2.4	Accompagner la mise en relation des propriétaires fonciers avec des usagers pour permettre la mise en œuvre d'actions de gestion des espaces naturels ("bourse foncière environnementale")		
TOTAL estimé :			


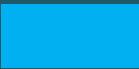

Tableau 104 : Calendrier d'exécution du plan d'action

VII.4. LES FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Chaque action comprendra les éléments descriptifs suivants :

Objectif de gestion	Code action	<p>Intitulé de la mesure de gestion Le code couleur adopté est le suivant :</p>  Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »	Référence à l'atlas	Niveau de Priorité
		 Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »		
		 Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »		

Objectif de conservation associé	<i>Intitulé du ou des objectif(s) de conservation que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
	<i>Habitats naturels et/ou espèces d'intérêt communautaire dont l'état de conservation sera maintenu par la mise en œuvre de l'action.</i>	
	Autres espèces patrimoniales concernées	
	<i>Espèces non inscrites aux directives européennes mais ayant un statut patrimonial fort</i>	
Objectif de la mesure	<i>Intitulé de l'objectif que la mise en œuvre de cette action doit contribuer à atteindre</i>	
Contexte	<i>Permet de comprendre les différents paramètres ayant entraîné telle situation sur le site.</i>	
Recommandations générales	<i>Indique les conditions à respecter afin de mener à bien cette action.</i>	
Périmètre d'application	<i>Correspond aux secteurs pouvant être concernés par l'action</i>	
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<i>Identifie les personnes pouvant être concernées par l'action</i>	
Partenaires techniques potentiels	<i>Identifie la structure effectuant le suivi de la mise en œuvre de l'action ou accompagnant le maître d'œuvre ou le bénéficiaire et les structures pouvant les y aider.</i>	
DESCRIPTIF DE LA MESURE		
Méthodes et moyens techniques	<i>Description des modalités d'exécution des actions. Plusieurs méthodes peuvent être décrites pour la même action générale.</i>	
Actions liées	<i>Code des actions du plan opérationnel du DOCOB* liées à celle-ci.</i>	
Documents cadres ou programmes existants	<i>Indique si l'action peut être complémentaire d'un programme ou autre procédure.</i>	
Synthèse des contrats éligibles au titre des	<i>Liste des contrats éligibles</i>	

Objectif de gestion	Code action	Intitulé de la mesure de gestion Le code couleur adopté est le suivant :				Référence à l'atlas	Niveau de Priorité
							
		Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »					
		Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »					
		Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »					
contrats N2000							
Indicateurs de suivi		Indicateurs qui permettent de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats ou espèces concernés					
Calendrier prévisionnel (le grisé indique les années prévues pour l'action)		2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts		Coût total de l'action	Financement
Intitulé du contrat Natura 2000	Description du calcul (x*surface*x ans)		Total	Programme financier
Financeurs				
Participation (en %)				
Total des coûts			Total de l'action	



Figure 113 : Vue aérienne des Ollières-sur-Eyrieux

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor et continuité écologique)</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens :</u></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p>Poissons :</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères :</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un fonctionnement naturel du cours d'eau (régime de crues). - Adapter les travaux dans le lit de la rivière et les prélèvements d'eau pour permettre le maintien d'une bonne qualité écologique du cours d'eau et de ses annexes tout en assurant le maintien d'une activité agricole pérenne. - Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ; - Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ; 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ; - Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ; - Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité ; 			
Contexte	<p>Le périmètre du site B6 est entièrement inclus dans le bassin versant de l'Eyrieux dont le réseau hydrographique est constitué de plusieurs affluents conséquents (Dunière, Gluèyre, etc.) et d'un réseau de petits chevelus.</p> <p>L'Eyrieux est un cours d'eau à connotation naturelle, qui ne comprend pas de digue, de canalisation ou d'épis récents. Son espace de bon fonctionnement ou de divagation pendant les événements de crue n'est pas contraint par les ouvrages (seuils notamment), qui sont quasi-transparents lors de la montée des eaux. A noter que le maintien de cet espace de bon fonctionnement génère une diversité de milieux et d'espèces mis en avant par le diagnostic écologique. L'Eyrieux se rapproche d'une dynamique naturelle dans sa partie basse car il est peu soumis à l'influence anthropique.</p> <p>A noter cependant que la présence du barrage des Collanges, (d'autres barrages et seuils de moins grande hauteur sont présents sur l'axe Eyrieux) perturbe le fonctionnement naturel de l'Eyrieux. Ceci se traduit par une modification importante du transport solide (rétention de la charge solide au barrage des Collanges sur un bassin versant déjà déficitaire naturellement) et des débits, qui impactent les milieux aquatiques (app) et les espèces présentes.</p> <p>Plusieurs espèces de la directive habitats se retrouvent sur le site : le Barbeau méridional, le Blageon, le Toxostome, l'écrevisse à pattes blanches, etc...</p> <p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ; → Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ; → Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ; → Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ; → Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques. <p><u>Contraintes physiques observées en 2013</u> : Déficit sédimentaire et incision du lit. Erosion des berges lors des phénomènes de crues.</p> <p>Il est constaté également un développement des espèces exotiques envahissantes, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'érable negundo, Buisson à indigo, Arbre à papillon, Vigne vierge, la renouée du Japon, Robinier faux-accacia. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.</p> <p>Le programme d'action du contrat de rivière aborde également cette problématique dans le volet B1 « Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages ». La fiche correspondante du contrat de rivière a été ajoutée à la suite cette action.</p> <p>Une étude sur le périmètre de délimitation de l'espace de bon fonctionnement a été réalisée en 2012 sur la partie aval de l'Eyrieux, des Ollières-sur-Eyrieux à la confluence avec le Rhône. Cette étude a été mise en corrélation avec le problème récurrent de l'érosion des berges au niveau des terrains agricoles. Aujourd'hui un travail de concertation est en place pour valider le périmètre de divagation de la rivière en prenant en compte les enjeux socio-économique.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
Recommandations générales	<p>En aucun cas une action NATURA 2000 ne peut remplacer un document type contrat de rivière. Il est possible en revanche qu'elle représente un appui sur des secteurs bien ciblés. La structure animatrice sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout en privilégiant les entrées « habitats », « flore » et « faune ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention hors période de nidification et de reproduction des espèces présentes sur le secteur concerné ; - Adapter les débits prélevés à la ressource en eau disponible (pompages agricoles et privés) ; - Non-intervention sur les peuplements existants ; - Conservation des arbres morts ou sénescents ; - Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ; - Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ; - Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ; - Proscrire les plantations afin d'éviter les pollutions génétiques. Seul le bouturage et le semis naturel pourraient être envisagés. 			
Périmètre d'application	<p>L'ensemble des cours d'eau du site. Sur l'ensemble du site B6= 242 km de cours d'eau permanent et 525 ha de forêts humides.</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires privés, collectivités			
Partenaires techniques potentiels	SMEC / CRPF / CEN RA/Le département de l'Ardèche			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Cette mesure doit être complémentaire avec l'action B.1.2.3 du contrat de rivière. A ce jour (juin 2015), la définition de l'espace de bon fonctionnement admissible par tous est en cours de réalisation.</p> <p>1- L'Animation Natura 2000 consistera à participer aux réunions, à accompagner l'action du contrat de rivière pour permettre la cohérence du périmètre de l'espace de bon fonctionnement avec les enjeux écologiques identifiés sur le site. Le programme d'action Natura 2000 pourra contribuer à la définition du programme d'actions hiérarchisé sur l'espace de bon fonctionnement mené par le contrat de rivière pour y adjoindre un volet habitats naturel, flore et faune. En effet, la priorité sera portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconquête des boisements rivulaires : Les efforts devront se concentrer sur les portions démunies de strate forestière. Hors des traversés urbaines, il serait souhaitable d'encourager la libre expression des ripisylves au niveau des parcelles agricoles délaissées jouxtant le cours d'eau. - La limitation des espèces invasives : Les végétaux exogènes peuvent avoir une capacité de reproduction élevée, de résistance aux maladies, une croissance rapide et une forte faculté d'adaptation, concurrençant de ce fait les espèces autochtones et perturbant les écosystèmes naturels. - Mise en place de zones de quiétude, zone de non intervention ou intervention raisonnée sur la gestion de la ripisylve. Concernant la gestion, la non-intervention sera privilégiée. En l'absence de risque de création d'embâcles, les vieux arbres ou morts seront conservés pour leur intérêt faunistique. Les dépôts de débris ligneux, dans la mesure où ils ne menacent pas l'écoulement général du cours d'eau, participent par ailleurs à la diversité des habitats (lieux de reproduction d'espèces aquatiques). Il est nécessaire de coordonner cette action avec la compétence de gestion de la ripisylve du contrat de rivière. <p>2- Sensibiliser et informer les riverains sur les enjeux de biodiversité et l'importance de la dynamique</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
	<p>alluviale sur les habitats et les espèces (Fiches actions correspondants aux objectifs opérationnels COM.1.1, COM.3.1 et COM.3.2).</p> <p>3 - Aide à l'acquisition foncière et à la recherche de propriétaires (contrats, charte) pour une mise en gestion des milieux alluviaux d'intérêt communautaire (parairies, forêt, bras mort, etc.)</p> <p>4- Promouvoir les bonnes pratiques</p> <p>Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des ripisylves par le biais de la charte Natura 2000, des préconisations et cahiers des charges, dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien ...</p> <p>Préalablement à la mise en œuvre de contrats éligibles, un certain nombre de bonnes pratiques peuvent être appliquées par les propriétaires ou gestionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3- Eviter le déversement d'huile de vidange ou de tout autre produit polluant (conformément à la réglementation) ; 4- Conserver la diversité des strates (notamment arbustives et herbacées) ; 5- Conserver les lianes (Lierre, Houblon, vigne sauvage...) sur les arbres; 6- Conserver les essences remarquables : peuplier blanc, saule ; 7- Encourager l'élimination des espèces exotiques ; 8- Conserver les arbres têtards et certains vieux arbres (vieux peupliers noirs notamment); 9- Proscrire les coupes rases qui favorisent certaines espèces envahissantes comme le Robinier faux acacia ; 10- Eviter le remaniement des sols qui encourage le développement d'espèces envahissantes comme la Renouée du Japon, Ailante, Ambrosie ; 11- Favoriser la diversité des essences (orme et érable autochtone, Peuplier blanc ...), notamment lors des éclaircies ; 12- Favoriser la stratification verticale en privilégiant des actions ponctuelles par pieds isolés ou petits bouquets ; 13- Eviter d'intervenir sur la parcelle entre le 1er mars et le 31 juillet afin de respecter le cycle biologique des espèces ; 14- Ne pas planter d'espèces exotiques ou cultivées (peupliers de culture, noyer américain, chêne exotique, érable negundo) ; 15- Lors de plantations d'espèces autochtones, être particulièrement vigilant quant à la provenance des semis ; 16- Les temps secs seront privilégiés pour toute intervention. <p>5- Etudes complémentaires : En synergie avec le contrat de rivière, des études complémentaires sur la recherche de solutions alternatives pourront être mises en œuvre au travers de stages, d'appels d'offre, etc.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communs en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescence</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes</p>			
Documents cadres ou programme existants	<p>Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon</p>			
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	<p>La non-intervention est préconisée : Laisser faire la dynamique naturelle sur certains secteurs prédéfinis (concordance avec le contrat de rivière).</p> <p>Lutte contre les espèces envahissantes (Fiches action HAB.5.1.1 et HAB.5.1.2)</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.1	Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau				Atlas : Cartes 11 à 18	Priorité 1
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Pas de contrats ciblés, action d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement à la définition et à la stratégie d'intervention du contrat de rivière.						
Indicateurs de suivi	Absence de rupture de corridor, suivi de secteurs identifiés en non-gestion et suivi des secteurs reboisés.						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)	Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût	/
Total des coûts					/
Financeurs	Département	Région	Collectivités	FEADER	
Participation (en %)	X	X		X	

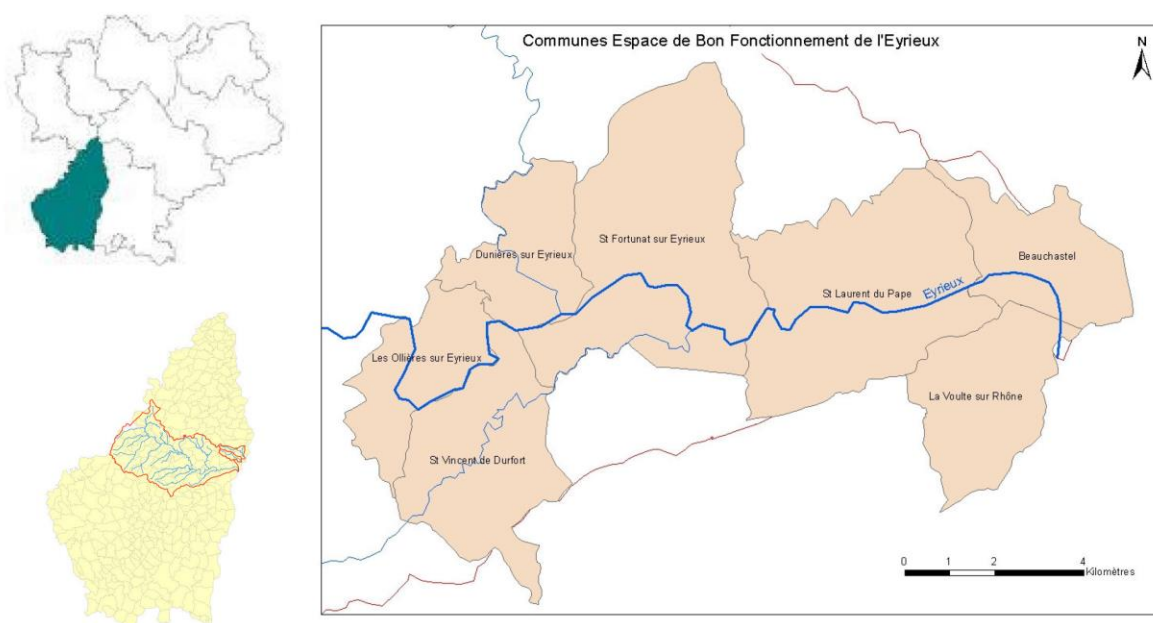
VOLET B1 - Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.2- RESTAURER LA TRAME VERTE : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et des plans d'eau

B1.2.3- Préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la rivière

Action B1.2-3	Définition d'une stratégie d'intervention sur l'espace de bon fonctionnement de la rivière (EBF) et restauration de l'EBF par la mise en œuvre d'une gestion adaptée
Priorité 1	Année d'engagement : 2014
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444a, FRDR444b
Cours d'eau	L'Eyrieux
Communes concernées	Les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Vincent de Durfort, St Fortunat, St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rhône
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

L'étude du transport solide réalisée en 2012 (ETRM) a cartographié l'espace de liberté de l'Eyrieux aval (aucune concertation n'a eu lieu et aucun principe de gestion de cet espace n'a été arrêté) :

- Délimitations de l'espace de mobilité maximal et de l'espace de mobilité fonctionnel (ou espace de bon fonctionnement de la rivière)
- Recensement sommaire des enjeux territoriaux

7 communes de l'Eyrieux aval sont concernées par cette cartographie, soit 22 km de cours d'eau : Les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Vincent de Durfort, St Fortunat, St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rhône.

Lors des réunions géographiques (Etude ETRM, 2012) de décembre 2011 et dans un courrier du 08/03/2012, la Chambre d'agriculture a posé la question du foncier agricole en bordure de cours d'eau et notamment le problème récurrent des érosions de berge des terrains agricoles.

Des enjeux territoriaux et environnementaux existent :

- Agriculture
- Qualité des paysages et des habitats NATURA 2000 liés à la dynamique de la rivière et possibilités de valorisation touristique
- Infrastructures
 - captages AEP des Ollières, de Dunière et de Beauchastel (FA B3.3) en lit mineur ou majeur
 - canalisations d'assainissement collectif de St Fortunat (Dunière ?) sur des secteurs d'érosion
 - digue Fougeirols de St Laurent du Pape très affouillée (FA B3.2)
 - ...

Les solutions restent à choisir : protection ou déplacement du captage et des canalisations ?

Objectifs visés/Gains escomptés

- Préserver, restaurer, gérer et surveiller l'évolution de l'espace de mobilité de la rivière
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques
- Suivre l'évolution du lit de l'Eyrieux aval

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action poursuit les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers de :

- son orientation fondamentale n°3 « Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ».
- son orientation fondamentale n°6 « préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques » et notamment :
 - OF n°6A Agir sur la morphologie et décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - Disposition 6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques

Définition de l'opération

PHASE d'ETUDE

Partager une méthode pour aboutir à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux à partir des données déjà disponibles (espace de mobilité fonctionnel, zones humides, zones inondables...), se mettre d'accord sur le processus qui sera suivi pour mener à bien ce travail.

Les étapes à suivre pourraient être les suivantes :

1. Proposer un espace de bon fonctionnement pour la rivière Eyrieux

Rappel des espaces de mobilité maximal et fonctionnel (=EBF) et des principes/objectifs de gestion de ces espaces (qui pourront être différents en fonction des enveloppes considérées)

Reprise du rendu de l'étude transports solides (ETRM, 2012)

Elaboration d'outils de communication et information aux communes et usagers

2. Définir l'espace de bon fonctionnement admissible par tous (communes et usagers) en fonction des enjeux

Communication et information aux communes et usagers

Inventaire des enjeux présents sur l'espace de bon fonctionnement (usages des sols, activités, patrimoine naturel), entretiens avec les usagers et communes

Réunions locales pour se mettre d'accord sur les enjeux majeurs à prendre en compte, identifier les conflits entre enjeux, arbitrer lorsque des enjeux sont antagonistes

A ce stade, l'intervention d'un médiateur pourrait être utile.

3. Etat des lieux foncier

Travail avec la profession agricole pour accompagner les agriculteurs (favoriser des échanges fonciers, réfléchir à l'indemnisation des pertes de terrain selon conditions de préservation et restauration de l'EBF...)

4. Définir une stratégie d'intervention sur l'EBF

Définir l'organisation spatiale et temporelle, les moyens à mettre en œuvre en fonction des objectifs et enjeux prédéfinis

Engagements des partenaires

Vérifier le statut des terrains dans les documents d'urbanisme et propositions de changement d'affectation.

5. Définir un programme d'actions hiérarchisées – niveau esquisse

Définir des moyens de suivi et de surveillance, ainsi que des outils de communication et d'information

PHASE DE MISE EN OEUVRE

6. Mettre en œuvre le programme d'actions

Mettre en place une animation foncière

Réalisation de travaux restaurant l'espace de bon fonctionnement (recul de digues ou de protections de berges, recherches de nouvelles ressources, études hydrogéologiques et géotechniques, déplacement de canalisations et de captages, création de captages...)

7. Mettre en place le suivi et la surveillance et les outils de communication et d'information

Volet médiation

Cette étude pourra faire appel à un médiateur pour certaines phases (voir les possibilités de mutualiser la mission de médiation pour les études socio-économiques et la démarche sur l'EBF).

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- partenariat avec les acteurs locaux : communes et communautés de communes, notamment celles riveraines de l'Eyrieux aval (Eyrieux aux Serres, Confluences, future communauté d'agglomération de Privas) au travers notamment de leurs commissions agricoles ou des CLI (commission locale d'installation)
- partenariat avec les partenaires techniques et institutionnels concernés : chambre d'agriculture, CEN RA (Animation Foncière en zones humides), Agence de l'eau (objectifs SDAGE), SAFER (animation foncière), CG 07 (eau, routes, bâtiments...), DDT, ONEMA
- concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles et avec les gestionnaires d'infrastructures en EBF
- mise en cohérence avec le programme PSADER (volet Agricole du CDDRA Valdac)
- mise en cohérence avec les autres études complémentaires (études socio-économiques, définition d'une stratégie d'intervention sur les zones humides).
- réalisation de l'étude par un prestataire extérieur (BE spécialisé).

Coût estimatif de l'opération

Nature des travaux	Maître d'ouvrage	Coût € TTC/HT
Etude de Définition de la stratégie d'intervention		
1 Rappel des espaces de mobilité maximal/fonctionnel	SMEC	50 000 € TTC
2 Définir l'espace de bon fonctionnement (EBF) admissible par tous		
3 Etat des lieux foncier		
4 Définir une stratégie d'intervention		
5 Définir un programme d'actions hiérarchisées, les moyens de suivi et de surveillance, des outils de communication et d'information		
Sous total Etude		50 000 €
Restauration de l'EBF par des actions adaptées		
<i>Animation foncière</i>	SMEC ou interco	10 000 €
<i>Etudes de solutions alternatives :</i> - Etudes de définition : recherches de nouvelles ressources, études complémentaires et procédures administratives - Travaux de reconquête de l'EBF : Abandon de captage avec création d'un nouveau captage, interconnexion AEP, recul de digue...	Communes ou intercommunalités	AD lors du bilan à mi-parcours
<i>Suivi et surveillance</i>	SMEC/collectivités	
<i>Communication et information</i>		5 000 € TTC
Sous total Actions		65 000 €

97

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous opération	Montant	Agence de l'Eau RMC*		Région RA**		CG 07		Maître d'ouvrage	
		Taux maxi	€	Taux maxi	€	%	€	%	€
Etude de Définition de la stratégie d'intervention	50 000 € TTC	50	25 000	30	15 000	0		20	10 000
Animation foncière	10 000 €	50	5 000	30	3 000	0		20	2 000
Etudes de solutions alternatives : - Etudes de définition (recherches de nouvelles ressources : études et procédures administratives - Travaux de reconquête de l'EBF : Abandon de captage avec création d'un nouveau captage, interconnexion...)	AD	50		0		AD			
	AD	80*		0		AD			
Suivi et surveillance	AD	50		0		AD			
Communication et information	5 000 € TTC	40	2 000	40	2 000	0		20	1 000

* Aide Agence de l'eau pouvant atteindre 80% si objectif de reconquête de l'espace de bon fonctionnement dans le cadre des bonus contractuel et en alternative des FA du volet B3.

Condition : passation d'une convention de gestion de la zone entre la commune et le SMEC.

** Taux maximum sur le HT ou le TTC selon choix du MO.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.2.3	Nb de réunions	Réalisation de l'étude	Nb ha laissés à la rivière
	Nb de témoignages recueillis		
	Nb ha échangés		

Commentaires / Documents liés

Fiche action C2.1. Plan de communication

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique)</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés :</p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>		<p>Poissons :</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères :</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
Objectif de la mesure	<p>Cette mesure propose des actions destinées à améliorer la libre circulation des poissons migrateurs au sein du réseau hydrographique du site B6, la faune piscicole étant souvent contrainte par la présence de seuils et de barrages. Cette action a pour objectif de permettre aux poissons migrateurs d'accéder plus facilement aux zones de reproduction essentielles à leur cycle biologique. En effet, les poissons grands migrateurs doivent atteindre assez rapidement un grand nombre de frayères pour que leur reproduction soit un succès. Il s'agit donc d'assurer à ces poissons la possibilité de circuler librement le long des corridors fluviaux en améliorant la franchissabilité ou en supprimant les obstacles qui se dressent sur leur route.</p> <p>Participer à la demande de classement en liste 1 du tronçon de la Gluèyre qui en est exempt</p>			
Contexte	<p>L'ensemble des cours d'eau du site B6 présente une assez forte densité d'obstacles à l'écoulement : seuils, barrages anthropiques ou naturels. La majorité des seuils se situe sur la Gluèyre (20 seuils et 5 ouvrages hydroélectriques), la Veyruègne (20 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques), l'Auzène (14 seuils et 3 ouvrages hydroélectriques) et l'Eyrieux (15 seuils et 9 ouvrages hydroélectriques) (cf. carte 61 de l'atlas cartographique). Certains seuils et ouvrages présents sur le bassin versant de l'Eyrieux ne sont pas compris dans le périmètre du site B6 et ne sont pas comptabilisés, mais ils ont un impact direct sur le site car ils se situent directement en amont.</p> <p>3 barrages de grandes hauteurs : le barrage des Collanges (27 m), de Sarny (13 m) et du Nassier (10 m), bloquent l'amontaison. Le grand barrage des Collanges, localisé sur l'Eyrieux médian en limite amont du site B6, a un impact sur le transit sédimentaire (effet de bouchon).</p> <p>La majorité des petits ouvrages sont transparents et ne créent plus de désordres morphologiques. Les seuils, tous relativement anciens, ont leurs retenues comblées de matériaux et le transit sédimentaire s'effectue par surverse notamment par l'effet de pelle. Par contre, cet important maillage de seuils représente autant d'obstacles à la libre circulation des poissons. Le cloisonnement est surtout pénalisant sur l'axe Eyrieux amont ainsi qu'au niveau des confluences avec les principaux affluents.</p> <p>Le site B6 est une charnière pour les poissons amphialins, situé sur la partie aval de l'Eyrieux, il met en connexion des cours d'eau tels que la Dunière, le Boyon (hors B6), l'Auzène, la Gluèyre ou le Talaron (hors site B6) avec le Rhône et in fine la méditerranée.</p> <p>Dans le cadre du plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 – cf. Atlas carte 5g), les services de l'État ont identifié 11 ouvrages prioritaires sur le site B6. L'objectif fixé est de rétablir la continuité écologique (transport solide et circulation des poissons) pour ceux-ci dans les meilleurs délais et au plus tard pour 2018.</p> <p>Le programme d'action du contrat de rivière a également identifié cette problématique au travers de deux fiches actions insérées à la suite de cette mesure : B1.1.1-C et B.1.1-2.</p> <p>Les solutions d'aménagement et/ou de gestion dans le programme d'action du contrat de rivière sont proposées par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effacement de l'ouvrage (destruction totale) ; - Arasement de l'ouvrage (conservation des seules fondations) ou aménagement d'ouverture ; - Abaissement de l'ouvrage ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide	Atlas : Carte 61	Priorité 1
	<p>- Aménagement d'un dispositif de franchissement. 13 seuils prioritaires ont été identifiés par le contrat de rivière et sont situés en amont du barrage des Collanges et dans la partie aval de l'Eyrieux.</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <p>Cette mesure devra s'inscrire en complémentarité de territoire (secteurs non ciblés par le contrat) ou en complémentarité sur des seuils prioritaires contrat de rivière en établissant des contrats auprès de privés.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble du réseau hydrographique du site B6 support d'ouvrages perpendiculaires aux écoulements.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Communes, Propriétaires privés, collectivités			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, DDT, SMEC, ONEMA, CNR, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, CAPCA			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>- Utilisation des bases de données « ouvrages » construites à l'occasion des Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien de la ripisylve afin d'identifier les seuils et mettre en œuvre une stratégie de décloisonnement suivant les espèces ciblées (espèces amphialines : approche aval/amont, espèces potamodromes : optimisation des linéaire) ;</p> <p>- Suite au diagnostic précédent, mettre en œuvre une stratégie d'aménagement des seuils en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires (étude d'opportunité, étude préalable aux travaux et dossiers réglementaires, suivi des travaux).</p> <p>- Demande de classement en liste 1 (au titre du 1° de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement) au près du préfet de région du tronçon de la Gluèyre qui en est exempt.</p> <p>A32317P « EFFACEMENT OU AMÉNAGEMENT DES OBSTACLES À LA MIGRATION DES POISSONS DANS LE LIT MINEUR DES RIVIÈRES - ARASEMENT DU SEUIL LORSQUE CELA S'AVÈRE POSSIBLE</p> <p>Engagement non rémunérés :</p> <p>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <p>Face aux inconvénients constatés de certains seuils, obstacles au libre écoulement des eaux, au transit sédimentaire, à la circulation des organismes aquatiques et favorisant la prolifération végétales et au regard des conséquences pour les activités présentes (baignade</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide				Atlas : Carte 61	Priorité 1
	<p>notamment), l'arasement d'ouvrage pourrait être proposé afin de rétablir la dynamique naturelle de l'Eyrieux.</p> <p>- Création d'échancrures dans les seuils, et/ou abaissement des niveaux de ceux-ci afin de retrouver un profil en long plus naturel. Lorsque l'arasement est impossible, la création d'échancrures et/ou l'abaissement des niveaux des seuils est un compromis qui permet de rendre plus perméable le seuil sans pour autant le supprimer totalement.</p> <p>- Travaux d'amélioration de l'efficacité des ouvrages de franchissement piscicole (passé à poissons) et de création de vannes de dégrèvement pour restituer les matériaux solides à l'aval.</p>						
Actions liées	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux.						
Documents cadres ou programme existants	Classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 (Art. L.214-17 du Code de l'Environnement) Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	<p>Rappel: Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.</p> <p>Cette action est éligible à un financement au titre de l'engagement A32317P « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières » de la mesure 323B du PDRH si l'ouvrage n'est pas soumis à l'application de l'article L432.6 du code de l'environnement par les arrêtés n°13-251 et n°13-252 du 19 juillet 2013 du Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée.</p>						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Etude diagnostic de reconnexion	Calculée dans l'animation du site	Aucun surcoût	/
Accompagnement technique et administratif pour l'aménagement des ouvrages	Calculée dans l'animation du site	Aucun surcoût	/

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide		Atlas : Carte 61	Priorité 1
A32317P	Sur devis		/	Contrat de rivière = Agence de l'eau / Contrat Natura 2000 = Etat + FEADER	
				Total des coûts	
Financeurs	<i>Agence de l'eau</i>			€	
Participation (en %)					

Document de travail

VOLET B1 - Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

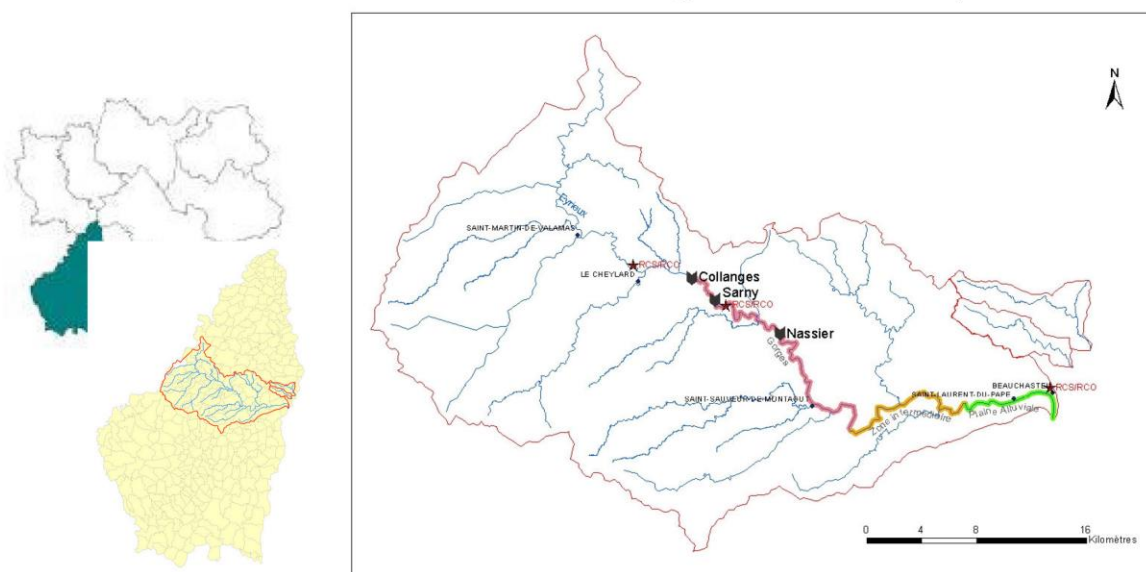
B1.1- RESTAURER LA TRAME BLEUE et LES MILIEUX AQUATIQUES : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques

B1.1.1- Restaurer la continuité sédimentaire sur l'axe Eyrieux

Action B1.1.1-C	Travaux de restauration du transit sédimentaire sur l'axe Eyrieux : Réalisation d'une opération pilote de curage du barrage des Collanges puis réinjection en aval
Priorité 1	Année d'engagement : 2014/2015
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444a, FRDR444b
Cours d'eau	Eyrieux (de Le Cheylard à La Voulte sur Rhône, soit 60 km)
Communes concernées	Le Cheylard, Les Nonières, St Cierge ss Le Cheylard, St Michel d'Aurance, St Julien Labrousse, St Barthélémy le Meil, Beauvène, Chalencon, Gluiras, St Maurice en Chalencon, St Michel de Chabrilanoux, St Sauveur de Montagut, Les Ollières/Eyr., St Vincent de Durfort, Dunière/Eyr., St Fortunat/Eyr., St Laurent du Pape, Beauchastel, La Voulte/Rh.
Maître d'ouvrage	SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche)

Localisation

Localisation des barrages et sectorisation de l'Eyrieux aval



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

L'étude hydraulique et géomorphologique de l'Eyrieux réalisée en 2001 (Hydrétudes - Argéo - ETRM), puis l'étude du transport solide réalisée en 2012 (ETRM) dressent un état des lieux de l'Eyrieux qui est marqué par :

- Capacité forte de transport grâce à une forte pente et des débits liquides élevés en crue.
- Apport naturel faible du bassin en matériaux de l'ordre de 35 000 m³/an en moyenne décomposé selon la granulométrie (attention : les chiffres énoncés sont des ordres de grandeur qu'il conviendra d'affiner en fonction des connaissances acquises) :
 - 5 000 m³ de grossiers
 - 20 000 m³ de sables
 - 10 000 m³ de fines et matières organiques
- La présence de 3 grands barrages : Les Collanges (20 m), Sarny (13 m), Nassier (10 m)

- Les matériaux provenant en quasi-totalité du bassin amont (Saliouse, Eysse, Dorne) sont arrêtés par le barrage des Collanges
- De nombreux autres seuils barrent les lits de l'Eyrieux et de ses affluents. Ils sont transparents par rapport au transport solide.
- Un bassin en déficit de matériaux en amont du barrage des Collanges et sur ses affluents, un déficit majoré dans les gorges qui s'estompe progressivement vers l'aval (zone intermédiaire).
- Une plaine aval alluvionnaire réelle à partir de St Laurent du Pape (Terra).

L'étude de 2012 analyse également le fonctionnement et l'impact de la retenue des Collanges sur la morphologie de l'Eyrieux en aval :

- perte de capacité de stockage de la retenue des Collanges par remplissage qui condamnerait les usages de l'ouvrage (réserve agricole, hydro-électricité) d'ici un demi-siècle.
- dépôt important de matériaux en queue de retenue dans la zone artisanale de La Palisse qui pourrait augmenter le risque de débordement (enjeux matériels et humains)
- blocage des matériaux entraînant une pénurie quasi-totale en aval.
- réduction et non renouvellement des substrats alluvionnaires en aval du barrage des Collanges avant la plaine alluviale, avec appauvrissement présumé des milieux aquatiques et pavage du fond du lit.
- très lent enfoncement du lit aval alluvionnaire, avec formation probable d'un pavage. Les profils de 2000 et 2011 suggèrent une grande stabilité du lit avec cependant une tendance à l'enfoncement de l'ordre du décimètre.
- compensation de la pénurie amont en matériaux par des érosions de berge ; cependant les stocks latéraux sont faibles et l'effet de cette compensation devrait progressivement diminuer, exposant le secteur alluvionnaire à une pénurie.
- une modélisation des phénomènes extrêmes a montré que la pénurie en matériaux sera vraiment perceptible sur la partie alluvionnaire d'ici 50 ans, avec un abaissement du lit en 150 ans de quelques mètres (environ 5 m) à l'aval du défilé de Pontpierre en l'absence de pavage, enfoncement qui s'estompe en aval. En cas de pavage, l'enfoncement du lit est modéré (environ 1 m) mais concerne l'ensemble du linéaire aval alluvionnaire.

Rappel sur le barrage des Collanges :

Il a été construit en 1978/79. Il offrait lors de sa mise en eau une capacité de stockage de 3,15 M m³. Il a pour vocations :

- le soutien d'étiage pour l'agriculture avec un déstockage du 11 juin au 20 septembre (réserve agricole évaluée à 1 M m³ en 2010 contre 1,6 M m³ initialement en 1980).
- la production hydroélectrique.
- le développement touristique avec le pôle d'Eyrieux qui est aménagé sur ses abords. Cet aspect est limité, repose surtout sur des critères paysagers, à cause du marnage et de la qualité jugée insuffisante (baignade interdite depuis 1983, à sa création). L'activité pêche n'est pas négligeable, avec présence de brochets.
- Cet ouvrage permet des lâchers d'eau au printemps pour une compétition de canoë kayak.
- Il ne permet pas le laminage des crues.

Il appartient au SDEA (syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche). La centrale hydro-électrique a été gérée par EDF jusqu'au 31/12/2009. Depuis le 01/01/2010, le SDEA a confié la gestion de la partie hydroélectricité à la CN Air via un bail emphytéotique de 32 ans. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter la micro-centrale est arrivé à échéance le 31/03/2012. Le dossier de renouvellement d'autorisation n'étant pas réputé complet, notamment pour ce qui concerne la gestion des matériaux, il a été prorogé de 18 mois par les services de l'Etat, soit jusqu'au 30/09/2013.

L'étude de 2012 préconise une nouvelle gestion du barrage des Collanges reposant sur :

- la mise en place de la nouvelle gestion de la vanne de fond pour réduire le dépôt des fines dans la retenue (elle devrait être mise en œuvre par la CN Air dans le cadre du renouvellement d'autorisation).
- l'extraction des matériaux dans la retenue avec dépôt (grossiers et sables) en aval de l'ouvrage.

En outre, l'étude ETRM de 2012 n'a pas quantifié précisément l'impact écologique du barrage des Collanges sur les milieux aquatiques. Des études complémentaires (caractérisation des habitats et études socio-économiques) seront lancées en 2013 et 2014.

Les évolutions du lit sont très lentes, mais cumulatives. Une intervention est nécessaire pour éviter de déstabiliser le fonctionnement de l'Eyrieux à long terme. Plus l'intervention sera tardive, plus elle devra être de grande ampleur.

Dès à présent, une première opération pilote d'extraction / réinjection est proposée dans le cadre du 2^{ème} contrat de rivière afin d'apprécier concrètement et plus finement la mise en œuvre de ces travaux de gestion des matériaux,

notamment les aspects fonciers, et envisager les suites à donner pour une gestion à plus long terme. Des ajustements pourront être envisagés suite aux résultats des études complémentaires.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Amorcer la restauration de la continuité sédimentaire de l'Eyrieux.
- Tester concrètement le principe des travaux de curage/réinjection et prévoir la suite à donner.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action s'intègre dans les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers notamment de :

- son orientation fondamentale n°6 « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »

6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

La restauration de la continuité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE, en particulier dans les bassins prioritaires identifiés, dont le bassin de l'Eyrieux ciblé comme tel nécessitant des actions de restauration au titre du PDM (programme de mesures) 2010/2015.

Sur le territoire EYRIEUX : 2 mesures ciblent la problématique de la morphologie

- Dégradation morphologique

3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés

- Problème de transports solides

3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau

Définition de l'opération

Les travaux envisagés s'appuient largement sur l'étude ETRM de 2012. Ils seront menés en 2 étapes :

➤ Une étude préalable de définition des travaux :

Elle inclura les études de maîtrise d'œuvre niveau avant-projet et projet, y compris une étude environnementale, les dossiers d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau et d'Evaluation d'incidence Natura 2000, l'établissement de l'état initial des paramètres physiques (topographie, bathymétrie...), hydro-morphologiques, biologiques et physico-chimiques, les prélèvements et analyses de matériaux et les inventaires naturalistes complémentaires si besoin, une analyse juridique au regard du foncier et de la mise en œuvre des travaux (DIG, convention, ICPE...)

Elle définira précisément la méthodologie et les modalités de mise en œuvre des travaux : mode opératoire des prélèvements, recherche de lieux de stockage potentiels transitoires des matériaux, restitution en aval du barrage (trajet, localisation de la recharge, période propice, principe de fractionnement...).

L'étude de caractérisation des habitats, lancée en 2013, apportera des préconisations importantes sur la localisation, la période propice et les modalités de la recharge en aval.

A l'issue de cette phase d'études et au vu des résultats (analyses et étude environnementale), la suite de l'opération sera soumise aux partenaires techniques et financiers. Il sera recherché une solution consensuelle.

➤ Les travaux de curage/réinjection de l'action pilote :

Les travaux répondront aux principes suivants :

❖ Les prélèvements dépendent de la granulométrie :

Il faut rappeler que le SDEA est propriétaire des terrains inondés par le barrage

Pour les matériaux grossiers (de plus de 5 mm) : ils doivent être curés. En effet, le transit au travers du barrage n'est pas possible pour cette granulométrie.

Pour les sables (entre 0.1 et 5 mm) : ils représentent l'essentiel des volumes déposés ; ils peuvent transiter au travers du barrage mais dans de faibles proportions. Le curage des sables est donc nécessaire.

Pour les fines : Ces matériaux sont difficiles à prélever et leur devenir est problématique : la restitution à la rivière est rapidement pénalisante pour le milieu si la concentration est élevée. Rappelons que des chasses devraient être instituées via la vanne de fond lors des périodes de crue, permettant à priori de rendre le barrage transparent pour cette granulométrie.

❖ Les volumes à prélever et à restituer pour l'opération pilote :

Le volume annuel entrant, hors fines, correspond à environ 25 000 m³.

Pour une opération pilote, il est donc proposé de prélever et restituer 25 000 m³, de manière fractionnée (fréquences et volumes à définir par l'étude préalable et l'étude sur les habitats) sur la durée du contrat au maximum, composés principalement de grossiers et de sables, idéalement sans fines puisqu'elles ont vocation à transiter par la vanne de fond.

ETRM indique qu'il n'est pas acceptable de stocker plus de 40 000 m³ de matériaux dans les gorges afin d'éviter une surcharge en matériaux lors de la crue suivante. Le volume de 25 000 m³ envisagé respecte donc cette consigne.

A noter que deux autres barrages existent en aval. Le Barrage de Sarny qui dispose d'une vanne de fond permettant le passage des matériaux, toutefois de taille plus modeste (13 m) que les Collanges, le propriétaire craint le comblement de cette vanne en cas de volume important de matériaux réinjectés. Le barrage du Nassier, quant à lui, est déjà comblé, toutefois le propriétaire a signalé craindre en cas de rétablissement du transit l'obstruction de sa prise d'eau, en forme de cheminée affleurant en amont de son seuil.

❖ La localisation des prélèvements :

Elle doit prendre en compte les contraintes suivantes :

- Minimiser l'impact sur les milieux, notamment en évitant la mise en mouvement des matériaux fins. Pour cela, des prélèvements hors d'eau paraissent nettement préférables.
- Privilégier les matériaux grossiers et les sables. Cela conduit à un prélèvement plutôt en queue de retenue.
- Accéder par des terrains émergés afin de faciliter les interventions et réduire les impacts.

Il est envisageable de préserver un cordon de matériaux entre la zone de prélèvement et le lac pour réduire la diffusion de fines. Les matériaux seront alors prélevés de l'aval vers l'amont, sur une épaisseur de l'ordre de 5 mètres. En effet, après prélèvement les matériaux seront recouverts de fines par les crues ultérieures, rendant plus difficile, le cas échéant, une nouvelle extraction sur le même site. Le principe est donc d'intervenir une seule fois dans la partie aval du dépôt actuel. Un lieu de stockage transitoire sera donc recherché à proximité de la retenue.

❖ La mise en dépôt des matériaux en aval de la retenue :

Tous les matériaux prélevés seront déposés dans le lit en aval du barrage, en privilégiant l'aval immédiat. L'opération de dépôt pourrait être fractionnée en plusieurs campagnes, avec recharge en 1 point (voire plusieurs en fonction des résultats de l'étude sur les habitats). Le volume à déposer sera défini par le bureau d'étude en charge de l'étude préalable, en concertation avec les services concernés et experts.

La localisation du/des point(s) de restitution doit répondre aux contraintes suivantes :

- Être situé à proximité des Collanges pour se rapprocher autant que possible des conditions naturelles du transit de sédiments dans la rivière et pour réduire le coût - financier mais aussi environnemental - du transport. Un rejet le plus en amont possible réduit le linéaire impacté par la réduction du transport solide.
- Ne pas causer de surélévation entraînant une aggravation du risque de débordement dans les secteurs à enjeux liés aux biens et aux personnes.
- Être éloigné des habitations pour éviter les nuisances.
- Sur les parcelles propriétés du SDEA en priorité (en fonction des résultats de l'étude sur les habitats, obtenir l'accord des propriétaires du ou des autres sites identifiés).

➤ Phase de bilan et d'aide à la décision

A la suite des travaux, un bilan sera dressé afin de recenser les points positifs et négatifs de cette première opération : aspects fonciers, coûts des travaux, lieu de stockage transitoire, mise en œuvre du transport, lieu(x) de dépôt pour la réinjection, volumes et fréquences des recharges, ressenti des acteurs locaux et des habitants sur les travaux, impacts positifs ou négatifs sur le milieu...

Cette opération pilote apportera des éléments concrets sur la mise en œuvre de ce principe de gestion des matériaux et ses incidences, et ainsi sur les suites à donner à ces travaux. Elle constituera donc une réelle aide à la décision : quelles possibilités de poursuite, pour quel volume et à quelle fréquence, quelle gestion à plus long terme est à envisager pour les matériaux stockés dans la retenue et pour l'ouvrage...

Elle pourra également apporter le cas échéant, en fonction des échéances des opérations (travaux et études complémentaires) des éléments aux dernières phases de l'étude socio-économique.

➤ Suivi à mettre en place

L'étude de caractérisation des habitats lancée en 2013 par le Syndicat Eyrieux Clair permettra de participer à l'état initial avant travaux (année N-2) du milieu aquatique et sera complétée d'une année de mesures si le calendrier des travaux le permet (année N-1).

Estimations à réaliser sur les grandeurs physiques :

Volume et granulométrie des matériaux prélevés dans la retenue

Volume de dépôt dans le lit aval avant et après la campagne

Durée et débits d'ouverture de la vanne de fond

Mesures à réaliser (*) :

Compartment	Etat initial		Année des travaux N	Suivi post-travaux					
	N-2	N-1		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Hydro-morphologie	Etude habitats	X au moins sur le site de réinjection	X Juste après travaux, sur le site de réinjection	Sur le site de réinjection	Sur le site de réinjection	x	En cas de crue morphogène		X Si pas de crue morphogène les années précédtes
Biologie (poissons, macro-invertébrés, frayères potentielles)		X		X	X	X			X
Physico-chimie		X		X	X	X			X

* : dans l'optique de la réinjection de la totalité du volume. A préciser en cas de fractionnement.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Dossier d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau
- Evaluation d'incidence Natura 2000 (périmètre Natura 2000 sur l'Eyrieux aval à partir des Collanges)
- Dossier de demande de dérogation pour destruction des habitats des espèces protégées

Coût estimatif de l'opération

Nature des travaux	Masse d'Eau	Volume M ³	Coût unitaire € HT	Coût total € HT
Etude préalable de définition des travaux : études de maîtrise d'œuvre niveau avant-projet et projet y compris étude environnementale, dossiers d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau et d'Evaluation d'incidence Natura 2000, état initial des paramètres physiques, inventaires et analyses complémentaires				100 000 €
Réalisation de l'opération pilote : Travaux de prélèvement, stockage transitoire et déplacement de 25 000 m ³ de matériaux en aval (grosiers et sables)	L'Eyrieux aval : FRDR444a, FRDR444b	25 000	25 €/m ³	625 000 €
Estimation sur les grandeurs physiques				20 000 €
Suivi sur les compartiments hydro-morphologiques, biologiques et physico-chimiques Remarque : 1 année Inclue dans la fiche Observatoire du milieu C1.3	Chiffrage à mettre à jour A voir la prise en charge du suivi par qui ?			
Total				745 000 €

Opération pilote de gestion des matériaux	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Etude de caractérisation des habitats						
Opération pilotage de curage/recharge – études et travaux						
Etudes socio-économiques – partie barrage						
Etudes socio-économiques – partie générale						

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous-opération	Montant	Agence de l'Eau RMC*	Région RA* et**	Autres	Maître d'ouvrage SDEA
----------------	---------	----------------------	-----------------	--------	-----------------------

55

	€ HT	%	€	%	€	%	€	
Etude maîtrise d'œuvre et dossiers, état initial	100 000	50	50 000	25**	25 000		25	25 000
Restauration transit sédimentaire Eyrieux	625 000	50	312 500	25**	156 250		25	156 250
Suivi paramètres physiques	20 000	50	10 000	25**	5 000		25	5 000

* Sous réserve de la signature d'un accord cadre qui fixera les modalités de réalisation (pré-requis pour étudier le financement).

** La participation de la Région sur cette opération ne pourra être supérieure à celle des autres partenaires, ni celle du maître d'ouvrage. L'opération pilote, qui devra respecter les cadres réglementaires en vigueur, devra par ailleurs avoir fait l'objet de validation des services de l'ONEMA, et obtenir un consensus des partenaires.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.1.1-C	Volume de matériaux extrait Volume de matériaux déposés en aval de l'ouvrage	Réalisation de l'opération	Comparaison Etat initial (étude caractérisation des habitats) – Etat après travaux : Paramètres biologiques (IBGN, frayères, Poissons) Paramètres morphologiques

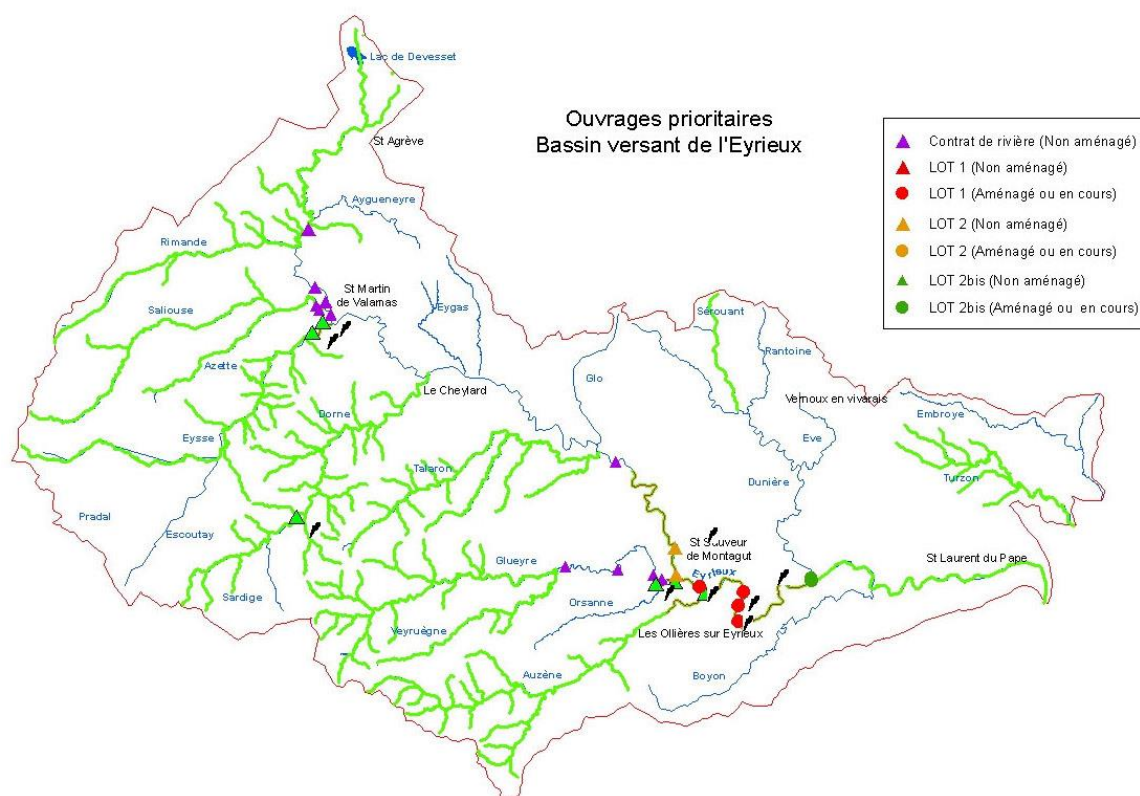
VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.1- Restaurer la trame bleue : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques

B1.1.2- Restaurer la continuité écologique sur l'axe Eyrieux de Intres aux Ollières et sur les confluences des principaux affluents

Action B1.1-2	Aménagement de 13 seuils/barrages pour restaurer la continuité écologique (rétablissement de la franchissabilité piscicole et sédimentaire) Action de vigilance pour les ouvrages Grenelle
Priorité 1	Année d'engagement : 2014/2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux, Saliouse, Glueyre, Auzène
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR 446 Eysse, Dorne et Eyrieux de sa source au Ranc Courbier FRDR444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière FRDR 11193 Saliouse , FRDR 10733 Glueyre , FRDR 10721 Auzène
Cours d'eau	Eyrieux, Saliouse, Glueyre, Auzène
Communes concernées	Intres, St Julien Boutières, St Martin de Valamas, Beauvène, Chalencon, Gluiras, St Pierreville, St Sauveur de Montagut.
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair, communes + délégation M.O. au SMEC, privés.

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Du fait des aménagements réalisés par l'homme tout au long des siècles, la morphologie naturelle des cours d'eau a été modifiée. La présence d'ouvrages hydrauliques impacte les rivières du fait des discontinuités qu'elle provoque : isolement des populations piscicoles, obstruction au transport des sédiments, dégradation de la qualité de l'eau, etc.

Sur le bassin versant de l'Eyrieux, plusieurs centaines d'ouvrages entravant la continuité, tous usages confondus, sont présents, dont 14 ouvrages Grenelle.

34 d'entre eux alimentent des microcentrales hydroélectriques en activité dont certaines sont situées sur les affluents de l'Eyrieux suivants :

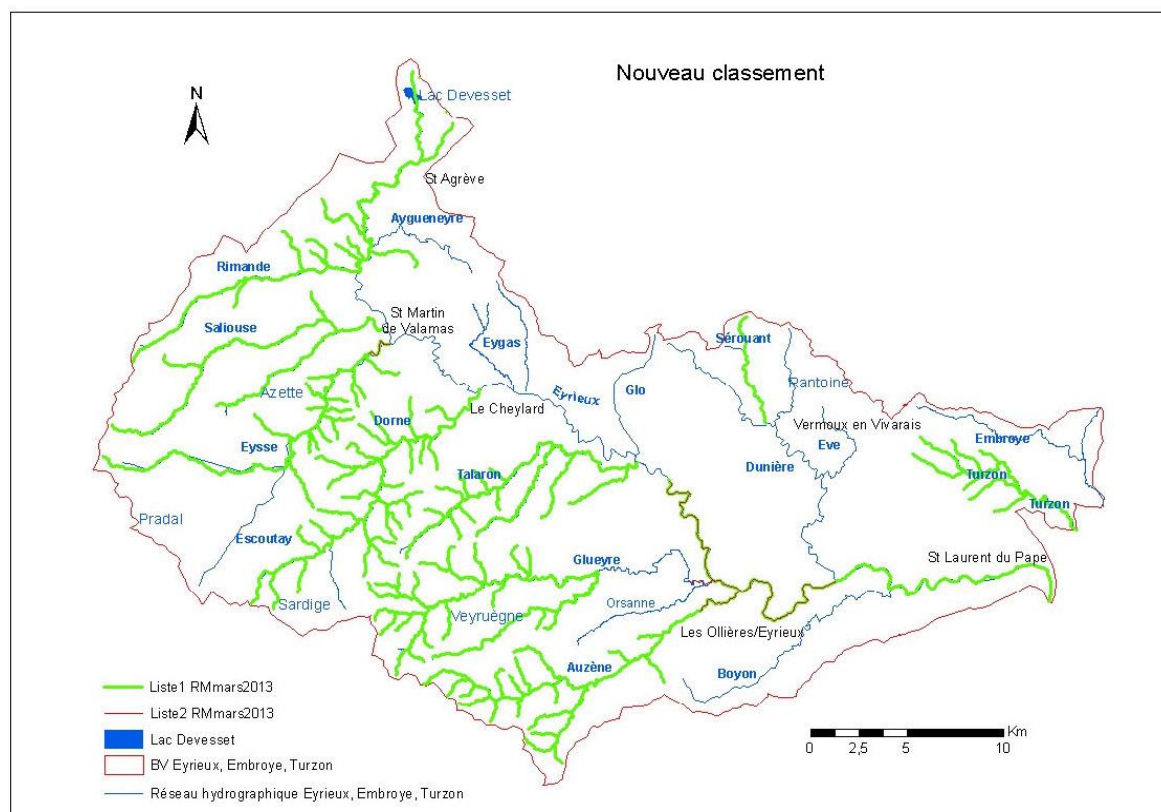
- | | |
|---------------|-----------------|
| - Rimande : 1 | - Veyruègne : 1 |
| - Eysse : 3 | - Glueyre : 5 |
| - Dorne : 4 | - Auzène : 3 |
| - Talaron : 1 | - Boyon : 1 |

L'altération de la continuité biologique et écologique des cours d'eau compromet l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, objectif fixé par la directive cadre et le SDAGE Rhône-Méditerranée.

L'article 214.17 du code de l'environnement introduit la réforme du classement des cours d'eau qui sera effective courant 2013 :

- Sur les cours d'eau classés dans la liste 1, aucun nouvel ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique ne pourra être construit.
- Sur les cours d'eau classés dans la liste 2, tout ouvrage devra être équipé d'un dispositif visant à restaurer la continuité écologique dans un délai de 5 ans à partir de l'arrêté préfectoral de classement.

D'autre part, l'article 214.18 du code de l'environnement prévoit que tout ouvrage transversal dans le lit mineur du cours d'eau devra respecter un débit réservé au moins égal à 1/10ème du module à compter du 1^{er} Janvier 2014.



Objectifs visés/Gains escomptés

Rétablir la continuité biologique et écologique en favorisant la circulation de la population piscicole et des sédiments par la mise en place d'aménagements adaptés.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la restauration de la continuité biologique et écologique une priorité au travers de :

- l'orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques"
- l'orientation fondamentale n°6A "Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques"
- la disposition 6A-08 "Restaurer la continuité des milieux aquatiques" : L'Eyrieux est ciblé comme territoire devant faire l'objet d'actions au titre du PDM (Programme De Mesures) et est classé en ZAP anguille en aval du barrage du Nassier. (Objectif de rendre franchissable tout ouvrage pour toutes espèces sur cette partie Eyrieux aval) cf. cartes 6A-B et 6A-C.

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes du PDM :

- 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison – Mesure ciblée sur l'Eyrieux
- 3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison – Mesure ciblée sur l'Eyrieux

Définition de l'opération

Dans un objectif de restaurer la continuité biologique et en prenant en compte le nouveau classement des cours d'eau, les objectifs SDAGE, les propositions de l'ONEMA et les préconisations des études réalisées dans le 1^{er} Contrat de Rivière (piscicole et hydraulique), 13 ouvrages (dont 3 ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2) ont été identifiés sur le bassin versant de l'Eyrieux pour être aménagés en concertation avec les services de l'ONEMA et de la DDT.

Sur ces ouvrages, il s'agira de définir collectivement des solutions d'aménagement et/ou de gestion afin de permettre le déplacement des être vivants, ainsi que le transport des matériaux, tout en tenant compte de leur usage actuel.

Ainsi, pourront être proposés, par ordre de priorité décroissant :

- l'effacement de l'ouvrage (destruction totale de l'ouvrage et de ses fondations)
- l'arasement de l'ouvrage (conservation des seules fondations) ou l'aménagement d'ouverture (échancrures, élargissement de brèche présentes)
- l'abaissement de l'ouvrage
- l'aménagement d'un dispositif de franchissement

Niveaux de priorité :

Trois niveaux de priorité ont été définis dans l'aménagement des ouvrages hydrauliques en fonction de la réglementation, de la complexité technique et du coût des travaux, de l'implication des propriétaires et du linéaire potentiellement décroissant.

Critères	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Obligation réglementaire	Oui (Liste 2)	non	non
Linéaire décroissant	Important	moyen	faible
Gain potentiel pour les habitats aquatiques	important	moyen	faible
Technicité des travaux	simple	moyen	complexe
Coût	Sans objet ou faible	moyen	important
Mobilisation du propriétaire	Sans objet ou facile	moyenne	difficile

Chaque projet d'aménagement d'ouvrage a été priorisé en fonction de la présence d'un ou plusieurs critères. (Cf. tableau à la page suivante)

Lorsqu'un même projet présente des critères de niveau de priorité différents, il est classé dans le niveau de priorité présentant le plus grand nombre de critères.

Quand un projet présente un nombre de critères égal dans plusieurs niveaux de priorité, il pourra être classé dans un niveau de priorité en fonction des enjeux locaux jugés prépondérants, comme le classement Liste 2 (présence d'un enjeu migrateur fort) ou la facilité d'exécution des travaux (technique, financière et foncière).

Objectif à minima visé au terme du contrat de rivière :

- équipement des 3 ouvrages sur cours d'eau classés liste 2 (3 « priorité 1 »)
- équipement d'au moins 5 ouvrages parmi les 10 sur cours d'eau non classés

Liste des 13 ouvrages à aménager (dont 3 classés sur des cours d'eau en liste 2)

Nom de l'ouvrage (Code ROE)	Localisation	Rivière	Propriétaire Usage	Enjeux - objectifs	Priorité	Préconisations	Maitrise d'ouvrage	Coût (TTC) estimatif
Seuil du Guerrier (11003) Liste 1	Intres / St Julien Boutières	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	1	effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Travaux : 3000
Seuil de Taussac (10999)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Etude de faisabilité Arasement progressif du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Etude : 3000 Travaux : 8000
Seuil d'Armanas (10995)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Etude de faisabilité Arasement progressif du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Etude : 3000 Travaux : 10000
Seuil de l'ancienne usine Murat (10991)	St Martin de Valamas	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	2	Elargissement de la brèche Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Travaux : 6000
Seuil de Veyrassac (7583)	Beauvène / Chalencon	Eyrieux	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	3	Evaluation d'incidences N2000 Elargissement de la brèche Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Etude : 3000 Travaux : 6000
Seuil du moulin du pont (63578)	St Martin de Valamas	Saliouse	Communal Prise d'eau baignade	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Hydro-morphologie	3	Etude de faisabilité + dimensionnement Abaissement du seuil Reprise maçonnerie crête du seuil Passe à poisson RD	SMEC	Etude : 5000 Travaux : 60000
Seuil du stade (63577)	St Martin de Valamas	Saliouse	Communal Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Travaux : 4000
Seuil de la Maisonnette	Gluiras / St Pierreville	Glueyre	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 Arasement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Etude : 3000 Travaux : 7000

61

Seuil Champozol	Gluiras / St Sauveur de Montagut	Glueyre	Communal Prise d'eau AEP	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Abaissement du seuil Reprise du parement du seuil	SMEC	Etude : 5000 Travaux : 10000
Seuil en amont de Fontugne	Gluiras / St Sauveur de Montagut	Glueyre	Privé Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison)	2	Evaluation d'incidences N2000 effacement du seuil Evacuation des gravats du seuil	SMEC	Etude : 3000 Travaux : 7000
Seuil des Ténébris (61272) liste 2	St Sauveur de Montagut / Gluiras	Glueyre	Privé (ASL du Ténébris) Arrosage privé	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Arasement du seuil	ASL du Ténébris	Etude : 3000 Travaux : 6000
Seuil en amont confluence Eyrieux (7580) GR lot2 + liste 2	St Sauveur de Montagut	Glueyre	Communal Sans usage	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire - Hydro-morphologie	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité + dimensionnement Abaissement du seuil Reprise maçonnerie crête du seuil Passe à poisson RG	Communale (délégation au SMEC)	Etude : 7000 Travaux : 23000
Seuil de la Crose (7574) GR lot2 + liste 2	St Sauveur de Montagut	Auzène	Intercommunal Prise d'eau usine (refroidissement)	- Piscicole (montaison/dévalaison) - Transit sédimentaire	1	Evaluation d'incidences N2000 Etude de faisabilité Abaissement progressif du seuil	Intercommunale (délégation au SMEC)	Etude : 5000 Travaux : 10000

Priorité 1 : 4 ouvrages dont 3 sur cours d'eau classés

Priorité 2 : 5 ouvrages

Priorité 3 : 4 ouvrages

GR : ouvrage grenelle

Rappel : Autres 12 ouvrages Grenelle, répartis en lot 1, lot 2, lot 2bis

Inventaire	Nom de l'ouvrage	Localisation	Rivière	Propriétaire /usage	Etat d'avancement des travaux
GR1	Moulinon	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Communal Hydroélectrique	En cours
	Moulin d'Escoulenc	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	Réalisés
	Rampe rouge	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	En cours
	Le Tissage	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Communal Hydroélectrique	En cours
GR2	Les Verchères	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	DDT en attente du dossier technique
	La planche (pharmacie)	St Sauveur de Montagut	Eyrieux	Privé Hydroélectrique	Dossier déposé, DDT en attente de compléments
	Baignade des Ollières	Les Ollières /Eyrieux	Eyrieux	Communal Baignade	Pas de travaux à prévoir (barrage que sur la rive droite)
GR2bis	Moulin de Fraysse	St Martin de Valamas	Eysse	Privé Hydroélectrique	Etude dévalaison en cours
	Moulin du Pont	St Martin de Valamas	Eysse	Privé Hydroélectrique	Etude dévalaison en cours
	Moulinage des Salins	Dornas	Dorne	Privé Hydroélectrique	En cours ou réalisation en 2013
	Barrage	Dunière /Eyrieux	Dunière	Privé Ancien moulinage	Pas de travaux à prévoir (seuil cassé par crue)
	Fontugne	Gluiras /St Sauveur de M.	Glueyre	Privé Hydroélectrique, baignade, irrigation	- Hydroélectricité : dossier technique validé par DDT et ONEMA - Baignade : DDT en attente du dossier technique

Tous les ouvrages Grenelle, excepté celui sur la Dunière, se trouvent sur des cours d'eau classés liste 2. Ils devront être aménagés dans les 5 ans, après l'arrêté préfectoral de classement des cours d'eau qui devrait intervenir courant 2013.

Une action de vigilance sera exercée par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour veiller à la mise en conformité des ouvrages Grenelle.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Recherche du foncier
- Déclaration d'Intérêt Général
- Demande d'autorisation ou de déclaration au titre du code de l'environnement
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000

Coût estimatif de l'opération

Nature des travaux	Masse d'Eau	Quantité	Coût € HT	Coût € TTC TVA 20%
Etudes de conception	FRDR 446 Eyrieux amont, Dorne, 444a Eyrieux médian,	10	37 500 €	45 000 €
Travaux	11193 Saliouse, 10733 Glueyre, 10721 Auzène	13	162 500 €	195 000 €
Etudes et travaux sur nouveaux ouvrages selon opportunités	toutes		50 000 €	60 000 €
Total			250 000 €	300 000 €

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous-opération	Phasage	Montant	Agence de l'Eau RMC Taux maxi		Région RA Taux maxi		Maître d'ouvrage SMEC Communes	
		€ TTC	%	€	%	€	%	€
Etudes	2014	45 000	40	18 000	40	18 000	20	9 000
Travaux	2015/2018	195 000	40	78 000	40	78 000	20	39 000
opportunités	2015/2018	60 000	40	24 000	40	24 000	20	12 000
	Total	300 000		120 000		120 000		60 000

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B1.1-2	Nombre d'ouvrages aménagés	Coût/linéaire reconnecté	Linéaire de cours d'eau reconnecté
			Campagnes de comptage par capture (si passe à poissons ou échancrure)
			Transects morphologie/Granulométrie

Commentaires

En lien avec les fiches action :

- B1.1.3 : Restauration des habitats aquatiques et ripicoles de la Dunière, de la Glueyre et de l'Embroye
- C1.3 : Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	---	-------------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique)</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles :</u></p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p><u>Poissons :</u></p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés :</u></p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropatomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères :</u></p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune :</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rôle épurateur de la ripisylve qui permet de maintenir la ressource en eau (quantitatif et qualitatif) et les peuplements aquatiques associés ; - Permettre une bonne stabilisation des berges des cours d'eau (éviter les mises à nu) ; - Conserver une zone tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellement, ressource alimentaire pour le Castor, corridor écologique) ; - Sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt écologique de conserver des boisements rivulaires ; - Limiter les entretiens de la ripisylve à des objectifs précis tels que la sécurité ; 			
Contexte	<p>Les ripisylves sont des habitats indispensables pour de nombreuses espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Habitat de chasse ou corridor de déplacement pour les chiroptères ; → Zone d'alimentation et de maturation des odonates comme la Cordulie à corps fin ; → Gîte et ressource alimentaire du Castor d'Europe ; → Habitat pour insectes saproxyliques si présences d'arbres sénescents ; → Ombrage limitant le réchauffement de l'eau et donc, les phénomènes d'eutrophisation néfastes pour les espèces et habitats aquatiques. <p>Les ripisylves, principalement constituées par les forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0*) représentent 139,60 ha, <i>Epipactis fibri</i> espèce est une originalité floristique du site et présente un enjeu fort sur les boisements à la confluence avec le Rhône.</p> <p><u>Contraintes physiques observées en 2013</u> : Déficit sédimentaire et incision du lit. Erosion des berges lors des phénomènes de crues.</p> <p>Il est constaté également un développement des espèces exotiques envahissantes, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'érable negundo, Buisson à indigo, Arbre à papillon, Vigne vierge, la renouée du Japon, Robinier faux-acacia. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la basse vallée de L'Eyrieux.</p> <p>Cette mesure est en mettre en synergie avec l'action B.1.2.1 du contrat de rivière « restauration et entretien de la ripisylve ; réalisation des Plans Pluriannuel de gestion, de Restauration et d'Entretien » insérée à la suite de cette mesure.</p> <p>Il s'agit de travaux d'entretien de la ripisylves par des coupes, des imitations d'embaclés, etc. Celui-ci se découpe en 2 volets :</p> <p>Volet 1 : Réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPGRE) pour les travaux à réaliser en 2^{ème} phase de contrat de rivière (Rivières Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rocheville)</p> <p>Avant toute intervention, un PPGRE est réalisé pour chaque cours d'eau. Il remplace dorénavant le PPE qui était élaboré au préalable des travaux réalisés sur la végétation (cas des travaux du 1^{er} contrat de rivière). Plus complet car il s'intéresse au lit et aux berges du cours d'eau, il permet de considérer le bassin versant dans sa globalité et de rechercher une cohérence des actions par rapport au fonctionnement naturel du cours d'eau (utilisation de la démarche décrite dans le guide de l'Agence de l'eau, 1998)</p> <p>Dans ce cadre, le PPGRE comprend plusieurs phases successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux afin de recueillir des données sur l'occupation des sols, sur l'état de la ripisylve et sur les différents ouvrages présents sur le cours d'eau ; 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
	<p>- La définition d'objectifs afin d'obtenir un état souhaité ;</p> <p>- Un programme pluriannuel de travaux définissant des niveaux d'intervention adaptés aux enjeux locaux, aux objectifs sur le secteur et en fonction de l'état des lieux initial.</p> <p>Entre 2008 et 2013, de nouveaux programmes pluriannuels d'entretien de la végétation des berges ont donc été établis pour les cours d'eau Salouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon (actualisation des PPE du 1^{er} contrat de rivière), ainsi que pour les ruisseaux des Eygas et Glò (nouveau PPGRE). Les travaux de restauration et/ou d'entretien qui en découlent seront programmés sur la période 2014 – 2018 (volet 2 de la fiche).</p> <p>Lors de la 1^{ère} phase du contrat, d'autres rivières du bassin feront l'objet de PPGRE (Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille), les travaux seront réalisés en 2^{ème} phase de contrat de rivière. Ces PPGRE seront réalisés en interne par les techniciens, excepté celui de l'Eyrieux aval pour laquelle la mission sera confiée à un prestataire extérieur du fait d'enjeux importants sur ce secteur et réalisée en fin de 1^{ère} phase pour intégrer le rendu des études complémentaires.</p> <p>Volet 2 : Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévus aux PPGRE</p> <p>Les travaux envisagés prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme de restauration de manière à retrouver les fonctionnalités de la ripisylve ; - Un programme d'entretien de la ripisylve de manière à maintenir un état souhaité ; <p>Ils peuvent correspondre à différents types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des travaux d'abattage sélectif d'arbres et de recépage - Des travaux d'élimination des déchets et matériaux déversés sur les berges ayant un impact direct sur la qualité de l'eau ou la morphologie du cours d'eau ; - Des travaux de démontage sélectifs ou systématiques de bois mort, d'embâcles, d'arbres couchés ou instables dans les secteurs comme les traversées urbaines présentant des risques forts de vulnérabilité aux inondations et aux obstructions d'ouvrages ; - Des travaux de reboisement des berges par plantations ; - Des actions de lutte contre les espèces végétales invasives pour limiter leur extension et leur dissémination dans les secteurs encore peu colonisés (robinier, buddleia, petits massifs de renouée du Japon...). <p>NB : Dans les secteurs fortement colonisés des opérations pilotes de lutte contre les plantes invasives sont aussi menées pour y expérimenter de nouvelles méthodes de lutte adaptables aux programmes de travaux des Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (Cf. Fiche action du contrat de rivière B1 .2.2).</p> <p>Rivières traitées lors de la 1^{ère} phase de contrat de rivière (2014/2016) : Salouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon, et les ruisseaux des Eygas et Glo (et certains de leurs affluents).</p> <p>Rivières traitées lors de la 2^{ème} phase de contrat de rivière (2017/2018) : Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille (et certains de leurs affluents).</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce	Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
	<p>connaissance scientifique du territoire avant tout. Les actions s'orienteront vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-intervention sur les peuplements existants ; - Conservation des arbres morts ou sénescents ; - Proscrire les déboisements des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures ; - Signaler et cartographier la présence d'espèces végétales invasives ; - Mettre en œuvre des actions de lutte contre les espèces végétales invasives ; - Encourager la libre expression des peuplements dans les secteurs délaissés par l'activité agricole afin de réduire les effets de fragmentation ; - Encourager l'acquisition foncière par les collectivités ou autres organismes publics pour une meilleure gestion de ces habitats ? - Favoriser la continuité et l'élargissement des cordons rivulaires ? - Privilégier les plantations à partir de boutures réalisées à partir des arbres et des arbustes présents sur site, accompagnée d'un semi naturel. Ceci permet d'éviter les risques de pollutions génétiques et de renforcer les populations autochtones. <p>A noter qu'Epipactis fibri constitue également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves de l'habitat communautaire 92A0.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires privés et publics / AAPPMA / Fédération de pêche / SMEC/ Agriculteurs			
Partenaires techniques potentiels	SMEC			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les vieux boisements rivulaires matures à haute valeur écologique afin de les conserver. - Participer à l'identification des zones à restaurer en concertation avec le contrat de rivière ; - Reboisement de secteurs propices par des espèces végétales locales et adaptées au milieu (prise en compte des crues) ; - Favoriser les zones de présence d'Epipactis fibri avec sélection des peupliers indigènes et élimination des cultivars en concertation avec la CNR gestionnaire d'une partie de la zone ; 			
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière</p>			
Documents cadres ou programmes existants	Contrat de rivière (PPRGE)			
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	<p>A32311P- Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</p>			
Indicateurs de suivi	Développement des boisements rivulaires et régression des espèces invasives des secteurs ciblés.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.3	Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèce				Atlas : Cartes 32 et 34	Priorité 2
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

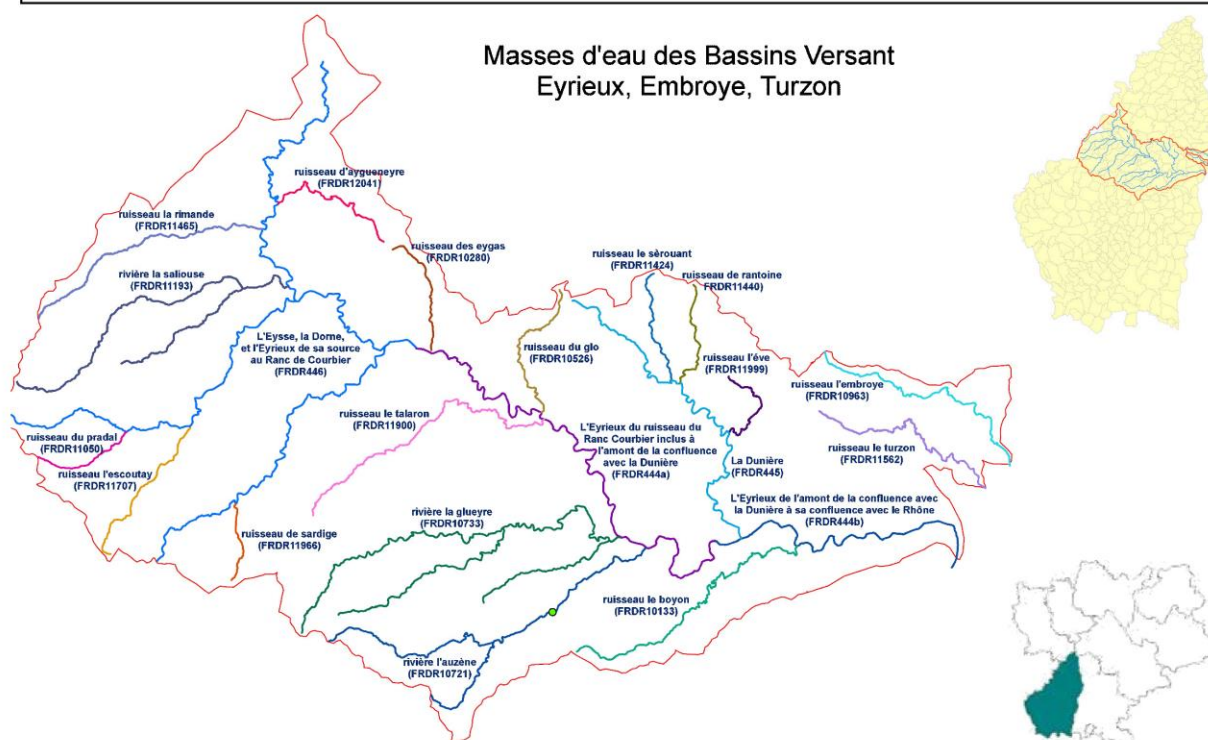
Action	Détail des coûts		Coût total de l'action	Financement
Participation au programme d'action du contrat de rivière	Calculée dans l'animation du site		Aucun surcoût	/
A32311P / A32311R/F22706	Estimé à 2,5€ le mètre linéaire Environ 30 km de cours d'eau permanent sur le site = 60 km de berges <u>Estimation sur 10% du site : 600 m x 2,5€ = 1500€</u>		1500 €	Contrat de rivière = Agence de l'eau / Contrat natura 2000 = Etat + FEADER
F22712	Plafonné à 2000€/ha Sur environ 10% du site (243ha) <u>Estimation : 2000€ x 24 ha</u>		48 000 €	
Total des coûts				>49 500 €
Financeurs	ETAT	FEADER	AGENCE DE L'EAU	
Participation (en %)				

VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.2- Restaurer la trame verte : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et plans d'eau

Action B1.2.1	Restauration et entretien de la ripisylve Réalisation des Plans Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien
Priorité 1	Année d'engagement : 2014/2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux, Embroye et Turzon
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR 10963 Embroye, FRDR 11562 Turzon FRDR 446 Eysse, Dorne et Eyrieux de sa source au Ranc Courbier FRDR 444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière, FRDR 444b Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône, FRDR 445 Dunière, FRDR 11424 Sérouant, FRDR 11440 Rantoine, FRDR 11999 Eve FRDR 12041 Aygueneyre, FRDR 102080 Eygas, FRDR 10526 Glo, FRDR 11465 Rimande, FRDR 11193 Saliouse, FRDR 11050 Pradal, FRDR 11707 Escoutay, FRDR 11966 Sardige, FRDR 11900 Talaron, FRDR 10733 Glueyre, FRDR 10721 Auzène, FRDR 10133 Boyon
Cours d'eau	Tout le réseau hydrographique de l'Eyrieux, l'Embroye et du Turzon
Communes concernées	58
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques sont à préserver et restaurer pour maintenir leur rôle essentiel en termes de régulation des eaux, de qualité biologique, d'auto-épuration, de paysage et de biodiversité.

Les berges et la ripisylve sont sources de diversification de l'habitat aquatique et rivulaire. La ripisylve assure des rôles mécaniques, physico-chimiques et écologiques en stabilisant les berges grâce au système racinaire, en épurant

naturellement les eaux, en régulant les crues, en diminuant la vitesse de l'eau, en accueillant une grande richesse faunistique et floristique...

De nos jours, les propriétaires riverains n'assurent plus l'entretien obligatoire de leur parcelle. La ripisylve laissée à l'abandon, vieillit, se détériore, les berges s'affaissent, le bois mort encombre le lit de la rivière et les crues peuvent ainsi provoquer des dégâts importants. De même, un entretien trop radical, avec une élimination systématique de toute végétation, a des conséquences désastreuses pour le milieu naturel.

Objectifs visés/Gains escomptés

La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau défini par des critères physico-chimique, hydromorphologiques et biologiques.

L'entretien des rivières n'étant plus assuré par les propriétaires, les collectivités peuvent se substituer aux riverains pour prendre en charge la restauration et l'entretien des cours d'eau, en considérant le bassin versant dans son ensemble et en distinguant l'intérêt particulier de l'intérêt général.

Les programmes de gestion de la ripisylve ont pour objectifs de restaurer et maintenir les réseaux hydrographiques dans un équilibre optimum vis-à-vis des fonctions biologiques, physiques et socio-économiques. Il s'agit de :

- Préserver le bon état des secteurs de ripisylve ayant un fonctionnement proche de l'état naturel en l'absence d'enjeux anthropiques prioritaires.
- Restaurer les secteurs de ripisylve dégradés en favorisant l'équilibre des classes d'âge et de strates ainsi que la diversité des espèces et des formations végétales.
- Prévenir les risques de dégradation et assurer la pérennité de la ripisylve dans les secteurs présentant des enjeux anthropiques par un entretien régulier de la ripisylve, en évitant l'abandon ou l'excès d'entretien.
- Contribuer à préserver et/ou atteindre le bon état écologique par le maintien d'une ripisylve structurante pour le milieu.
- Tendre vers une dynamique du cours d'eau la plus naturelle possible en fonction des enjeux anthropiques pour permettre au maximum son fonctionnement autonome.
- Eviter l'aggravation des phénomènes d'inondations et/ou d'érosion dans les secteurs sensibles tels que les zones urbanisées par une gestion adaptée des embâcles et de la stabilité des boisements.
- Améliorer la perception paysagère du cours d'eau et la fréquentation des berges au droit des ouvrages de franchissement, dans les secteurs de traversées urbaines et/ou à fort enjeu halieutique.

Ainsi, en fonction des enjeux, les interventions pourront favoriser les écoulements, la diversité, la densité, le maintien et la stabilité des boisements de berges tout en respectant la rivière et en préservant ses richesses naturelles et écologiques.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de :

- l'orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques",
- l'orientation n°6A "Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- 3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
- 3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
- 3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve

Définition de l'opération

Volet 1 : Réalisation de Plans Pluriannuels de Gestion, de Restauration et d'Entretien (PPGRE) pour les travaux à réaliser en 2^{ème} phase de contrat de rivière (Rivières Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille)

Avant toute intervention, un PPGRE est réalisé pour chaque cours d'eau. Il remplace dorénavant le PPE qui était élaboré au préalable des travaux réalisés sur la végétation (cas des travaux du 1^{er} contrat de rivière). Plus complet car il s'intéresse au lit et aux berges du cours d'eau, il permet de considérer le bassin versant dans sa globalité et de

86

rechercher une cohérence des actions par rapport au fonctionnement naturel du cours d'eau (utilisation de la démarche décrite dans le guide de l'Agence de l'eau, 1998)

Dans ce cadre, le PPGRE comprend plusieurs phases successives :

- Un état des lieux afin de recueillir des données sur l'occupation des sols, sur l'état de la ripisylve et sur les différents ouvrages présents sur le cours d'eau
- La définition d'objectifs afin d'obtenir un état souhaité
- Un programme pluriannuel de travaux définissant des niveaux d'intervention adaptés aux enjeux locaux, aux objectifs sur le secteur et en fonction de l'état des lieux initial.

Entre 2008 et 2013, de nouveaux programmes pluriannuels d'entretien de la végétation des berges ont donc été établis pour les cours d'eau Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon (actualisation des PPE du 1^{er} contrat de rivière), ainsi que pour les ruisseaux des Eygas et Glò (nouveau PPGRE). Les travaux de restauration et/ou d'entretien qui en découlent seront programmés sur la période 2014 – 2018 (volet 2 de la fiche).

Lors de la 1^{ère} phase du contrat, d'autres rivières du bassin feront l'objet de PPGRE (Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille), les travaux seront réalisés en 2^{ème} phase de contrat de rivière. Ces PPGRE seront réalisés en interne par les techniciens, excepté celui de l'Eyrieux aval pour laquelle la mission sera confiée à un prestataire extérieur du fait d'enjeux importants sur ce secteur et réalisée en fin de 1^{ère} phase pour intégrer le rendu des études complémentaires.

Volet 2 : Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévus aux PPGRE

Les travaux envisagés prévoient :

- Un programme de restauration de manière à retrouver les fonctionnalités de la ripisylve
- Un programme d'entretien de la ripisylve de manière à maintenir un état souhaité

Ils peuvent correspondre à différents types d'actions :

- Des travaux d'abattage sélectif d'arbres et de recépage
- Des travaux d'élimination des déchets et matériaux déversés sur les berges ayant un impact direct sur la qualité de l'eau ou la morphologie du cours d'eau.
- Des travaux de démontage sélectifs ou systématiques de bois mort, d'embâcles, d'arbres couchés ou instables dans les secteurs comme les traversées urbaines présentant des risques forts de vulnérabilité aux inondations et aux obstructions d'ouvrages
- Des travaux de reboisement des berges par plantations
- Des actions de lutte contre les espèces végétales invasives pour limiter leur extension et leur dissémination dans les secteurs encore peu colonisés (robinier, buddleia, petits massifs de renouée du Japon...).

NB : Dans les secteurs fortement colonisés des opérations pilotes de lutte contre les plantes invasives sont aussi menées pour y expérimenter de nouvelles méthodes de lutte adaptables aux programmes de travaux des PPGRE (Cf. Fiche action B1 .2.2).

Rivières traitées lors de la 1^{ère} phase de contrat de rivière (2014/2016) : Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glueyre, Aygueneyre, Dunière, Embroye et Turzon, et les ruisseaux des Eygas et Glo (et certains de leurs affluents).

Rivières traitées lors de la 2^{ème} phase de contrat de rivière (2017/2018) : Eyrieux, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille (et certains de leurs affluents).

Une enveloppe prévisionnelle est d'ores et déjà prévue, elle sera ajustée lors du bilan à mi-parcours.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Réalisation et validation des PPGRE par les partenaires administratifs et financiers.
- Elaboration des Déclarations d'Intérêt Général
- Procédures de déclaration/autorisation « loi sur l'eau » au titre des articles 214.1 à 3 du code de l'environnement.
- Conventionnement avec les propriétaires riverains
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 sur certains cours d'eau (Eyrieux, Aurance, Glueyre, Auzène, Dunière, Eve) : elles seront intégrées dans les DIG (donc 1 par cours d'eau) et en cas de procédure de "déclaration/autorisation loi sur l'eau", ce qui n'est pas le cas pour les travaux de restauration et d'entretien.

Coût estimatif de l'opération

Nature des travaux	Masse d'Eau	Qté ou linéaire	Prix unitaire € HT	Coût € HT	Coût € TTC tva 20%
Volet 1 – Réalisation de PPGRE					
Eyrieux amont, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille (en interne, 3 PPRGE dans le cadre de stage de fin d'étude – 3 stages de 6 mois)	FRDR 446, 444a, 11465, 10721, 10133	3 X 6 mois			11 100
Eyrieux amont, Rimande, Auzène, Boyon, Ruisseaux du Ranc Courbier, d'Aurance et de Rochevieille (en interne)	FRDR 446, 444a, 11465, 10721, 10133		P.M.	P.M.	P.M.
PPGRE de l'Eyrieux aval	FRDR 444 a et b		50 000	50 000	60 000
Volet 2 – Travaux de restauration et d'entretien					
Restauration de la végétation - Phase 1	FRDR 446 Eysse, Dorne 12041 Aygueneyre	151 153 ml		117 500	141 000
Entretien de la végétation - Phase 2	11193 Saliouse, 11050 Pradal 11707 Escoutay, 11966 Sardige 102080 Eygas, 11900 Talaron	27 480 ml		21 917	26 300
Gestion du bois mort - Phase 1	10526 Glo, 10733 Glueyre 445 Dunière, 11424 Sérouant	145 332 ml		78 083	93 700
Gestion du bois mort - Phase 2	11440 Rantoine, 11999 Eve 10963 Embroye, 11562 Turzon	337 59 ml		13 500	16 200
Suppression de décharges sauvages polluantes	FRDR 11440 Rantoine, 11424 Sérouant 446 Eysse, Dorne et Eyrieux amont, 11193 Saliouse	13 sites	1 000	13 000	15 600
Lutte contre les invasives (arrachage précoce et fauches répétitives)	FRDR 446 Eysse, Dorne, Eyrieux amont, 11193 Saliouse 11900 Talaron 445 Dunière, 11999 Eve	960 ml		31 000	37 200
Restauration de la végétation - Phase 2 (PPGRE réalisés en 1 ^{ère} phase)	FRDR 446 Eysse, Dorne, Eyrieux amont 444a Eyrieux médian, 444b Eyrieux aval, 11465 Rimande 10721 Auzène, 10133 Boyon			400 000	480 000
Total				725 000 €	881 100 €

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous-opération	Phasage	Montant € TTC	Agence de l'Eau RMC* Taux maxi		Région RA** Taux maxi		Conseil Général Ardèche***		Maître d'ouvrage	
			%	€	%	€	%	€	%	€
PHASE 1 du contrat :										
PPGRE Eyrieux aval et autres PPRGE	2014-16	71 100 €	50		30		0		20	
Restauration	2014-16	141 000 €	30		40		10		20	
Gestion du bois mort	2014-16	93 700 €	30*		30**		20		20	
PHASE 2 du contrat :										
Travaux suite à PPRGE (restauration, gestion BM, entretien)	2016-18	480 000 €	30*		30** à 40		10 à 20		30 à 20	
Gestion du bois mort des rivières traitées phase 1	2017-18	16 200 €	30*		30**		20		20	
Entretien des rivières traitées phase 1	2017-18	26 300 €	30*		30		20		20	
PHASES 1 et 2 :										
Suppression de décharges sauvages	2014-18	15 600 €	0		30**		40 à 60		20	

88

Lutte contre les plantes invasives	2014-18	37 200 €	50		30		0		20	
	Total	881 100,00 €								

* Taux sous conditions :

- Financement au titre des bonus contractuels avec contreparties
- Entretien éligible si fréquence > à 3 ans. Gestion du bois mort pris en compte au vu du dossier.

** Taux maximum sous conditions : à intégrer avec l'entretien, pas d'aide spécifique pour le traitement du bois mort, éligibilité à confirmer au vu du dossier et en fonction de l'enveloppe consacrée au bois mort.

* Les taux directeurs et les montants de la participation prévisionnelle du Département, inscrits sur les fiches d'opérations du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités en vigueur au moment de l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14 (87 500 € maximum de subvention prévue pour les travaux rivière sur 2012/2014).

Indicateurs d'évaluation

Sous-opération de la Fiche action B1.2.1	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
PPGRE	Nb PPGRE réalisés	Bilan financier	
Restauration De la végétation	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG : Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Entretien de la végétation	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG : Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Embâcles	Nombre d'embâcles traités Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG : Comparatif de l'état des lieux PPGRE
Enlèvement de décharges	Nombre de décharges traitées	Bilan financier	
Lutte contre les plantes invasives	Linéaire de cours d'eau traités	Bilan financier Coût au linéaire traité	SIG : Suivi cartographique de la colonisation

Commentaires

En lien avec les fiches action :

B1.2-2 Opérations pilotes de lutte contre les espèces invasives

C1.3 Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

C2.1 Sensibilisation des propriétaires riverains" et la plaquette "Les bonnes pratiques" du plan de communication.

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
-------------------------------------	-----------	--	------------------------------	-----------

Objectifs stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.2. : Contribuer à faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages et aider à trouver des solutions alternatives aux prélèvements pendant la période estivale</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercionroboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnusglutinosa</i> et <i>Fraxinusexcelsior</i> (Alno-Padion, Alnionincanae, Salicionalbae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrastidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p>Poissons :</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères :</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>Il s'agit de développer des actions en synergie entre les deux procédures pour qu'il y ait une véritable complémentarité et efficacité dans l'atteinte des objectifs communs.</p> <p>Il s'agira également d'effectuer une veille sur l'ensemble des cours d'eau et notamment la Dunière pour surveiller les pollutions et les débits pouvant affecter les habitats naturels et les espèces.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière	Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
Contexte	<p>La problématique de la qualité et de la quantité de l'eau sur les cours d'eau et notamment la Dunière est à considérer. Les prélèvements en rivière sont peu nombreux (les sources et les apports extérieurs(Rhône) étant majoritairement utilisés) mais concernent des volumes importants. Subissant un régime de type méditerranéen, les cours d'eau présentent des étiages estivaux sévères qui sont alors aggravés par les pompages et les cours d'eau présentent des débits très bas en été (Dunière). Ceci à des conséquences néfastes sur les espèces (Toxostome, écrevisse à pattes blanches, amphibiens) en place en place et à leur maintien, ainsi que sur certains habitats particulièrement sensible à modification de la structure des cours d'eau (6120*).</p> <p>Cette mesure est en mettre en synergie avec l'action B.2.2.1 du contrat de rivière « Gestion quantitative de la ressource et des étiages : communication, inventaire des prélèvements et stockages (agricoles et domestiques), évaluation de leurs impacts sur la qualité et les débits, recherche de solutions alternatives, intégration dans le PGRI». Cette action est intégrée à la suite de cette fiche.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le programme du contrat de rivière par des actions de communication, de sensibilisation et d'incitation à des pratiques respectueuses de l'environnement ; - Participer aux réunions de concertation ; - Veille sur les cours d'eau sujet à des modifications hydrauliques difficiles ; 			
Périmètre d'application	L'ensemble des bassins versants concerné par le site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC			
Partenaires techniques potentiels	SMEC, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, CNR, communes, CAPCA			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Cette action consistera à participer aux réunions, aux groupes de travail, à accompagner l'action du contrat de rivière par la prise en compte des enjeux écologiques habitats naturels, faune et flore.</p> <p>Veille au travers de l'animation Natura 2000 des cours d'eau particulièrement sensibles aux pollutions et aux étiages sévères et prolongés. Des campagnes de surveillanec pourront être organisées.</p> <p>Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des cours d'eau par le biais de la charte Natura 2000, des préconisations et cahiers des charges:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Eviter le déversement d'huile de vidange ou de tout autre produit polluant (conformément à la réglementation) ; 2- Conserver la diversité des strates (notamment arbustives et herbacées) ; 3- Conformément à la réglementation, ne pas faire circuler d'engins sur les berges et dans les zones humides sauf autorisation spécifique 			
Actions liées	<p>HAB.1.3.1 : Faire diminuer l'utilisation des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.2.1	Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière				Atlas : Cartes 4 et 5g	Priorité2
	rivière) HAB.4.1.1. : Participer à la mise en oeuvre d'actions en faveur des zones humides						
Documents cadres ou programme existants	Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.						
Indicateurs de suivi	CR des réunions et groupes de travail. Note de terrain de la veille sur les cours d'eau du site B6.						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

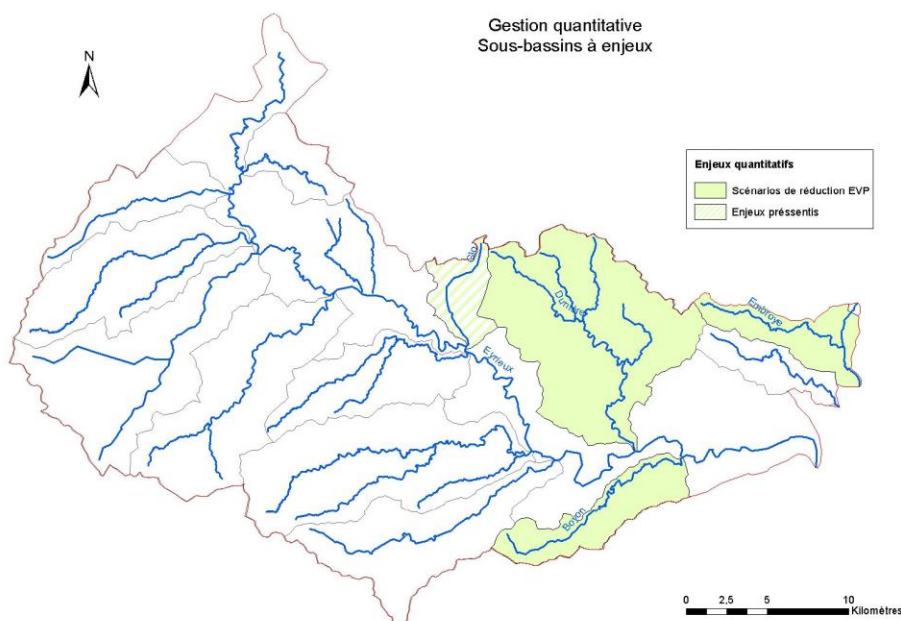
Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)	Calculée dans l'animation du site	Aucun surcoût	/
		Total des coûts	€
Financeurs			
Participation (en %)			

VOLET B2 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et favoriser les économies d'eau

B2.2 - Améliorer la connaissance sur les prélèvements et les besoins en eau

Action B2.2-1	Gestion quantitative de la ressource et des étiages : communication, inventaire des prélèvements et stockages (agricoles et domestiques), évaluation de leurs impacts sur la qualité et les débits, recherche de solutions alternatives, intégration dans le PGRE
Priorité 1	Année d'engagement : 2013/2014
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux et Embroye
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR445 La Dunière, FRDR11999 l'Eve, FRDR10526 Ruisseau du Glo, FRDR10133 le Boyon, FRDR10963 l'Embroye
Cours d'eau	Dunière, Boyon, Glo, Embroye
Communes concernées	St Jean Chambre, St Apollinaire de Rias, Silhac, Châteauneuf de Vernoux, Chalencon, St Julien Le Roux, Vernoux en Vivarais, Dunière, St Julien Labrousse, Pranles, St Vincent de Durfort, St Cierge la Serre, St Fortunat, Toulaud, Gilhac et Bruzac, Charmes/Rhône, St Georges Les Bains
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

L'étude SIEE de 1995 (schéma de gestion préalable au premier contrat de rivière) mentionne déjà la gestion des prélèvements et la recherche de ressources alternatives pour satisfaire les besoins humains (AEP et agricoles) comme une problématique forte du bassin. Des études étaient préconisées pour initier une dynamique et conduire des comités de réflexion à l'échelle de territoires caractérisés par des problématiques communes :

- étude des besoins des collectivités sur l'ensemble du bassin
- étude des besoins agricoles sur le sous bassin de la Dunière, avec extension possible sur le sous-bassin du Boyon.

Le programme du 1^{er} contrat de rivière avait donc prévu la réalisation d'une étude sur le bassin de la Dunière sur cette thématique, mais elle n'a pas été engagée, la chambre d'agriculture de l'Ardèche ayant lancée un inventaire des prélèvements et un état des lieux sur le bassin de la Dunière en 2005 qui devaient répondre aux objectifs définis

initialement. Toutefois, avec un taux de retour d'enquêtes de 30%, ces investigations s'avèrent limitées et demandent à être affinées et complétées.

Lors de la phase inter-contrat, une **étude de détermination des Volumes Prélevables maximum (EVP)** a été menée à l'échelle des bassins Eyrieux, Embroye et Turzon en 2009/2011 sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau (ISL Aquascope Calligée, 2012). L'étude a estimé les pressions par bassin et par usage (AEP, agricoles, industriels, domestiques).

Les principales conclusions de l'étude EVP font ressortir que :

- l'hydrologie à l'étiage est très contraignante naturellement pour les populations piscicoles
 - la ressource suffit hors étiage d'octobre à mai (les prélèvements et stockages sont à privilégier au cours de cette période) pour assurer les besoins du milieu aquatique et envisager une éventuelle augmentation des prélèvements
 - la situation actuelle en étiage ne doit pas être aggravée par un accroissement des prélèvements. Sur certains bassins fortement impactés, ces prélèvements doivent être réduits pour améliorer la qualité du milieu et des habitats (Eyrieux aval hors axe réalimenté -c'est-à-dire le Boyon- la Dunière, l'Embroye)
- Des scénarios de réduction des prélèvements ont été étudiés sur ces bassins déficitaires en période d'étiage (suppression de 50% à 100% des prélèvements directs par pompage en rivière pour l'irrigation, réduction des prélèvements pour la distribution publique par amélioration du rendement des réseaux – objectif de 75 % de rendement)
- les débits objectifs d'étiage (DOE) ont été définis et seront suivis (implantation d'une station hydrométrique à St Fortunat/Eyrieux, mesure SDAGE, en cours de mise en place par les services de l'Etat)
 - la sensibilisation des particuliers aux économies d'eau devra également être prévue.

Prélèvements actuels sur l'Eyrieux et les bassins déficitaires (valeur moyenne en m³/an sur 1997-2007 pour l'irrigation, 2005-2007 pour les autres usages, phase 5 p.12, EVP) :

Bassins	Eyrieux dont Dunière	Basse vallée de l'Eyrieux dont Boyon	Dunière	Embroye
Irrigation par prélèvement direct en rivière (pompage)	289 000	107 000	73 000	0
Irrigation depuis barrages et retenues	578 400 (175 retenues dont 24 barrages)	3 800	567 000 (117 retenues)	136 000
Distribution publique	1 714 000	163 000	123 000	186 000
Prélèvements domestiques	238 000	0 (à revoir)	34 000	2 100
Industrie	529 000	0	0	0

Pour l'irrigation, les chiffres à retenir (moyenne sur 1997-2007, phase 5 et chiffres forages phase 2 p.25) sont résumés dans le tableau ci-dessous, sachant que les prélèvements s'exercent surtout sur la période juin/août, en étiage, lorsque les prélèvements sont à réduire :

Bassins	Eyrieux	Basse vallée de l'Eyrieux dont Boyon	Dunière	Embroye
Volume prélevé par an (p. directs, retenues, forages)	918 400 m ³	159 800 m ³	642 000 m ³	151 000 m ³
Surface irriguée (année 2000)	542 ha irrigués (ressource propre) 239 ha irrigués (Rhône, ASA Beauchastel)	41 ha irrigués (ressource propre)	314 ha irrigués	80 ha irrigués

Bien que les résultats de l'étude EVP aient été rendus et que des préconisations aient été données en termes de réduction des prélèvements, d'économie d'eau et d'efforts à consentir pour atteindre les objectifs de volumes prélevables par usages, le manque de données précises sur les prélèvements, notamment agricoles, induit des incertitudes importantes sur les valeurs affichées. Les services de la DDT, en partenariat avec le Conseil général, ont donc engagé la concertation en février 2012 au travers de la mise en place de la conférence départementale de l'eau et des commissions territoriales.

Par ailleurs, l'étude EVP a préconisé l'optimisation des réseaux AEP par augmentation de leur rendement avec un objectif de 75%. Des actions d'amélioration des réseaux AEP seront donc également prévues dans le contrat de rivière.

Il s'agit à présent de poursuivre ces démarches, en particulier sur les bassins déficitaires, par un inventaire précis des prélèvements (agricoles et domestiques), par la contribution au Plan de gestion de la ressource et des étiages (PGRE) qui précisera le programme d'actions à mettre en œuvre, ceci dans un contexte de développement durable et de changement climatique annoncé.

Enfin, à noter, que le Conseil Général de l'Ardèche a lancé un schéma directeur AEP à l'échelle du département, il apportera des informations complémentaires importantes en termes de recensement des besoins des collectivités, de préconisations d'interconnexions, de gouvernance de l'eau et d'informations pour l'élaboration des fiches actions correspondantes.

Objectifs visés/Gains escomptés

- améliorer la gestion quantitative et le partage de la ressource entre usages pour satisfaire les besoins de chacun tout en garantissant les besoins du milieu naturel
- améliorer la connaissance des prélèvements par un inventaire exhaustif
- encourager les agriculteurs et les particuliers aux économies d'eau et inciter à la modernisation des systèmes d'irrigation
- identifier les possibilités de substitution aux prélèvements ayant un impact majeur sur le milieu
- informer, communiquer les résultats et objectifs de volumes prélevables de l'EVP, poursuivre la concertation engagée par la DDT en vue d'identifier des actions pour compléter le PGRE, élaboré par les services de l'Etat, en complément des actions découlant de la réglementation.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Cette action poursuit les objectifs visés du SDAGE 2010-2015 au travers de :

- son orientation fondamentale n°7 « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir » et notamment en mettant en œuvre la mesure :

Mesure 3C01 / Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

Le bassin de l'Eyrieux est ciblé comme sous-bassin sur lequel des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état (carte 7-D, p.106).

Le SDAGE prévoit l'installation d'une station hydrométrique sur l'Eyrieux aval à St Fortunat, en cours de mise en place.

Définition de l'opération

La démarche à engager suite à l'étude Volumes prélevables comportera plusieurs étapes :

❖ Communication et information sur la gestion quantitative et les résultats de l'étude EVP – échelle bassin versant

- Communication sur les résultats de l'EVP, les orientations, préconisations, objectifs à atteindre
- Réalisation de réunions d'informations auprès des agriculteurs (y compris des enquêtes par questionnaire, des rencontres et visite de terrain)
- Réalisation de réunions d'informations auprès des collectivités

❖ Réalisation d'une étude spécifique sur les bassins déficitaires et détermination d'un programme d'actions associé :

Cette étude spécifique sera conduite en priorité sur le sous-bassin de la **Dunière** dont les potentialités naturelles sont notablement altérées du fait de l'assèchement du cours d'eau en période estivale. Elle sera également étendue sur les sous-bassins ciblés déficitaires dans l'étude EVP : **le Boyon et l'Embroye**, ainsi que le sous-bassin du **Glo**, territoire ayant à terme un contexte agricole proche de la Dunière.

Cette étude sera menée en 2 temps :

1/ INVENTAIRE DES PRELEVEMENTS :

Inventaires des prélèvements agricoles

- **Inventaire exhaustif de tout type de prélèvements en rivière**, par pompage, gravitaire, des droits d'eau, des forages, ainsi que **recensement exhaustif des lacs et retenues collinaires** créées sur les bassins déficitaires (A noter : le recensement des prélèvements par la CHA concernera tout le bassin de l'Eyrieux).

115

Ce sera l'occasion de renseigner la base de données (en cours de création par la chambre d'agriculture) et de connaître précisément les prélèvements et retenues, anciens et actuels, utilisés et abandonnés, leur géoréférencement, leurs modalités d'utilisation (surfaces irriguées, compteur, captage de source...), les besoins pour le futur...

- ↳ à partir d'un travail de terrain, exploitation des questionnaires envoyés en première étape, enquêtes auprès des acteurs locaux, photos aériennes, études des bases de données DDT et chambre d'agriculture, recoupement des fichiers, vérification sur le terrain...
- ↳ une fiche par ouvrage/prélèvement/retenu
- ↳ analyse des pratiques actuelles et recommandations techniques
- ↳ prospectives des besoins à court et moyen terme

Inventaires des prélèvements domestiques

Cette partie sera assurée par le syndicat de rivière dans le cadre d'un stage consacré à la « gestion quantitative » à partir de campagnes de terrain, recherches et études des fichiers auprès des partenaires (DDT, ARS, Agence de l'eau...) et communes (SDAEP...). Les échelles limnimétriques seront tarées grâce à l'appareillage acquis par le Syndicat. Ce sera l'occasion d'affiner la connaissance sur les prélèvements AEP via les communes et intercommunalités exerçant la compétence, de proposer le mode opératoire à mettre en place pour le suivi des débits et préparer l'étude qui fera suite aux inventaires.

2/ REALISATION DE L'ETUDE PAR UN PRESTATAIRE :

- **Définition d'une typologie des retenues inventoriées et des dispositifs de prélèvement** en fonction de leur vocation, de leur positionnement sur le bassin vis-à-vis du chevelu hydrographique (notamment sur ou hors cours d'eau, tête de bassin versant), de leur volume et autres critères ayant des incidences sur le milieu naturel.
- **Caractérisation des incidences environnementales (eau et biodiversité), positives et négatives, des retenues inventoriées et des dispositifs de prélèvement** sur la fonctionnalité des zones humides à proximité, de l'hydrologie de la rivière, de la qualité des eaux, de la continuité écologique en fonction de la situation de la retenue...
Ce travail sera effectué par type d'ouvrage (analyse plus fine sur quelques ouvrages/prélèvements représentatifs) et pour leur cumul à l'échelle des sous bassins.
 - ↳ Repérage des prélèvements, ouvrages, retenues ayant un impact majeur significatif sur le milieu
- **Bilan des premiers résultats de l'étude avec l'EVP : confrontation des résultats avec les conclusions de l'étude EVP** en fonction des nouvelles connaissances
 - ↳ Retour sur les premières actions engagées et à engager dans le cadre du PGRE et sur les ambitions des actions de réduction des prélèvements
 - ↳ Estimations plus précises des efforts restant à engager pour atteindre les volumes prélevables.
- Aboutir en concertation avec les usagers concernés à la **proposition d'un programme d'actions, d'un véritable programme de reconquête des milieux** en termes de qualité de l'eau et d'hydrologie satisfaisant tous les usages, qui pourra venir compléter le PGRE réalisé par l'Etat. Il est attendu des solutions concrètes et réalisables pour remédier aux problèmes recensés (notamment pour les ouvrages/prélèvements ayant un impact).
Une approche socio-économique sera faite pour réfléchir sur l'opportunité d'irriguer, s'assurer de la viabilité des projets en liaison avec les organismes compétents (chambre d'agriculture).

❖ Elaboration d'un programme d'actions - échelle bassin versant

- **Formalisation d'un accord** entre tous les acteurs concernés s'articulant avec le PGRE réalisé par l'Etat (actions à mener pour atteindre les volumes prélevables, échéances, lien avec les actions réglementaires, conditions de suivi) sur la base des études antérieures : Volumes prélevables (ISL, 2012), SDAEP locaux, schéma départemental AEP (en cours), étude spécifique sur les bassins déficitaires (étude à venir).

❖ Mise en place d'un observatoire des débits sur les bassins déficitaires suite à l'étude

Il est prévu la réalisation d'une campagne par année (2017 et 2018) par un prestataire extérieur. Il sera étudié la possibilité de réaliser ces mesures de terrain par les techniciens du syndicat, qui aura acquis du matériel de jaugeage en début de contrat.

❖ Mise en œuvre du programme d'actions

Parmi les mesures envisageables par SIEE (1995) et ISL (2012), citons :

Collectivités :

- Amélioration des rendements de réseau
- Limitation des gaspillages par la mise en place ou l'optimisation de systèmes plus performants

Irrigants :

- Limitation des gaspillages par la mise en place ou l'optimisation de systèmes plus performants
- Solutions techniques pour la mise en conformité des retenues vis-à-vis du débit réservé
- Optimisation des retenues existantes (mutualisation des retenues par plusieurs exploitants, échanges, réutilisation de retenues existantes actuellement inutilisées...)
- Remplacement des prélèvements directs en rivière par des pompages en période d'irrigation dans des retenues collinaires de stockage (avec remplissage hivernal quand la ressource est disponible et éviter les impacts sur le milieu), sous réserve d'obtenir les autorisations au titre de la loi sur l'eau pour la création de nouveaux ouvrages, recherche de possibilité de mutualisation,
- Réfléchir à l'implantation de cultures plus économes en eau ou nécessitant peu d'arrosage en période estivale.

D'autres actions peuvent être envisagées :

- Actions de sensibilisation et de communication
- Animation foncière pour aider à la réalisation d'ouvrages collectifs et à l'installation des agriculteurs dans des zones non déficitaires ou moins problématiques pour l'irrigation.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Concertation avec les services de l'Etat et du conseil général (conférence départementale), les collectivités, la profession agricole (CHA, irrigants, ASA...) et tout usager et organismes concernés (CEN RA, associations, fédération de pêche...)
- Partenariat avec les communes et les communautés de communes (existence de commission agricole pour certaines communautés de communes)
- Partenariat/coordination avec le programme du CDDRA Valdac (communication, financement du programme d'actions...)
- Documents à consulter à partir de mai 2013 auprès de l'Agence de l'eau : principe des plans de gestion, notification des résultats de l'EVP, suites à donner aux EVP.
- La réalisation de cette fiche action fera appel à plusieurs intervenants :
 - o L'inventaire des prélèvements à usage agricole (directs et stockages) sera assuré par la chambre d'agriculture via la mise en place de la base de données « Prélèvements agricoles » qui va être mise en place à partir de 2013 (poste d'animatrice/conseillère dédiée à cette mission depuis 2012).
 - o Le syndicat de rivière assurera la partie d'inventaire sur les prélèvements domestiques (technicien de rivière dans le cadre des PPRGE et stage « gestion quantitative »)
 - o Un prestataire extérieur assurera l'élaboration de l'étude sur les bassins déficitaires et le programme d'actions associées.

Coût estimatif de l'opération

Nature des travaux	Maître d'ouvrage Réalisation	Nbre jrs Qté	PU € HT	Coût € HT	Coût € TTC
Communication, information	DDT/SMEC/CHA				PM
Inventaires : Prélèvements agricoles / Animation gestion durable de l'eau en agriculture (poste d'animateur : 75 j sur 3 ans 2014, 2015, 2016) Prélèvements domestiques / Stage « Gestion quantitative »	CHA	20 j en 2014, 25 j en 2015, 30 j en 2016			36 000
	SMEC	6 mois			3 700
Etude spécifique BV déficitaires, impacts des prélèvements, recherche de solutions alternatives, programme d'actions bassins déficitaires et bassin entier 3 campagnes de jaugeage 26 points (20 Dunière, 3 Boyon, 3 Glo) lors de l'étude	SMEC - BE	78	170	13 330	16 000
Observatoire des débits sur les BV déficitaires suite à l'étude sur les BV déficitaires (2017/2018)	SMEC	78 X 2	170	26 660	32 000
Mise en œuvre des actions (actualisation SDAEP, amélioration de rendements de réseau, alternatives aux prélèvements...)	Collectivités/ Irrigants				100 000
Total					257 700

117

Amélioration de la gestion quantitative	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communication et information, inventaires						
Impacts des prélèvements et recherches de solutions alternatives sur les bassins déficitaires, programme d'actions						
Animation gestion durable de l'eau en agriculture						
Mise en œuvre du plan d'actions						

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous-opération	Maître d'ouvrage	Montant	Agence de l'Eau RMC	Région RA	Région RA	CG 07	Maître d'ouvrage
		€ TTC/HT	Taux maxi	Contrat de rivière	CDDRA		
			%	%	%	%	%
Animation gestion durable de l'eau en agriculture – poste 3 ans	CHA	36 000 €	PM*	0	PSADER VALDAC	0	
Stage « Gestion quantitative »	SMEC	3 700 €	50	30	0	0	20
Etude spécifique bassin déficitaire et jaugeages	SMEC	86 000 € TTC	50	30	0	0	20
Observatoire des débits sur les BV déficitaires – mesures des débits	SMEC	32 000 € TTC	50	30	0	0	20
Mise en œuvre des actions	Collectivités Irrigants	100 000 €	AD**	40***	AD	AD	

* Mission financée dans le cadre de la convention Agence de l'eau/Chambre d'agriculture, durée de la mission sur l'Eyrieux à confirmer.

** A définir en fonction du type d'actions prévues.

*** Pas d'aide aux particuliers et aides aux agriculteurs selon les règles en vigueur (règles des minimis). Pas d'aides pour les actions qui relèvent du domaine de l'AEP. Aide maximale uniquement pour les actions éligibles au titre de la politique eau et milieux aquatiques.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
B2.2-1	Nb de réunions	Réalisation de l'étude	Suivi des prélèvements et des débits
	Nb de personnes associées		
	Nb de personnes rencontrées		Suivi des paramètres biologiques (cf fiche C1.3 observatoire)
	Mise en œuvre du programme d'actions		

Commentaires

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Faire diminuer l'utilisation traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---	------------

Objectifs stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.3. : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant du site</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p>Poissons :</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropatombius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères :</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>Cette mesure propose des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la consommation et/ou avoir une gestion raisonnée des pesticides ; - Accompagner la diminution de l'emploi de phytosanitaires par les collectivités, les agricoles et usagers. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Faire diminuer l'utilisation traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers	-	Priorité 1
Contexte	<p>L'utilisation de produits phytosanitaires par l'agriculture est modérée de par la prédominance de landes et de prairies. Cependant la basse vallée de l'Eyrieux est plus sujette à ce type de pollution par les pratiques agricoles présentes liées à l'arboriculture et à une culture plus intensive.</p> <p>De même les gestionnaires des routes et les communes sont également des utilisateurs de produits phytosanitaires pour le désherbage des voiries et espaces publics.</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <p>Cette action se rapporte à l'action A2 du contrat de rivière insérée après cette fiche.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble des bassins versants du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, collectivités, propriétaires privés, usagers			
Partenaires techniques potentiels	SMEC, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, SMEC, ONEMA, communes.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Réalisation d'opérations de sensibilisation et communication auprès des communes, arboriculteurs sur les bonnes pratiques de désherbage et d'utilisation des phytosanitaires et leurs impacts sur les habitats naturels, la faune et la flore.</p> <p>Réaliser une cartographie des zones à enjeux au niveau des bords de route et sur les cours d'eau du site B6.</p> <p>Accompagnement des communes dans la réalisation des travaux (plans de désherbage par exemple) ou outils de planification pouvant impacter le milieu naturel et les écosystèmes.</p> <p>Application de la Charte Natura 2000</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement.</p> <p>HAB.2.2.2 : accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou par d'autres pratiques alternatives</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p>			
Documents cadres ou programme existants	Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon			
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Rappel : Un contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation.			
Indicateurs de suivi	<p>Supports d'information et de sensibilisation</p> <p>Cartographie des zones à enjeux eu niveau des bords de routes.</p>			

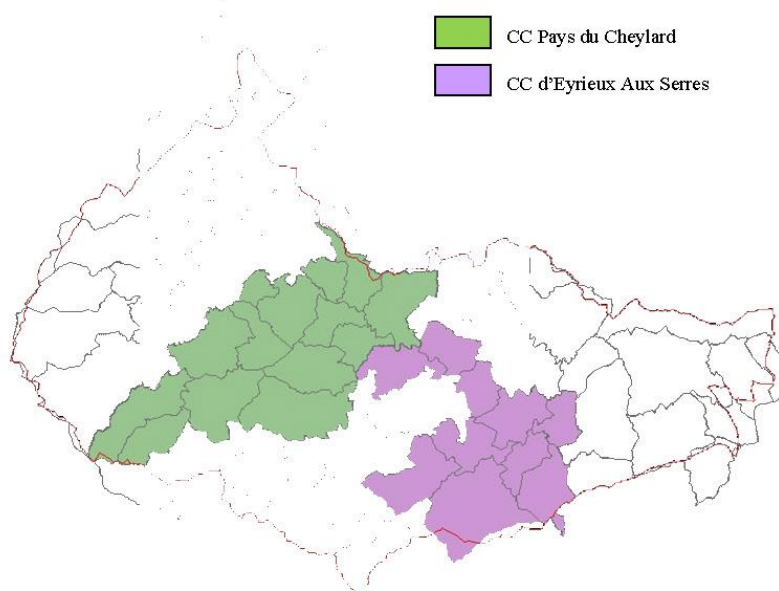
Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.3.1	Faire diminuer l'utilisation traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers				-	Priorité 1
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts		Coût total de l'action	Financement
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)	Calculée dans l'animation du site		Aucun surcoût	/
			Total des coûts	€
Financeurs				
Participation (en %)				

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A2- Maitriser les pollutions agricoles et par les phytosanitaires dont les zones imperméabilisées	
Action A2	Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers
Priorités 1	Année d'engagement : 2013-2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux, BV Embroye, BV Turzon
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR446, FRDR444A, FRDR444B, FRDR10963, FRDR11562
Cours d'eau	Tous
Communes concernées	Toutes
Maître d'ouvrage	Communes, communautés de communes, Syndicat Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Sur le bassin versant, les analyses d'eau réalisées sur les stations de suivi de l'agence de l'eau montrent ponctuellement la présence de phytosanitaires. Il est toutefois difficile de conclure sur le niveau de pression phytosanitaire puisqu'il s'agit de campagnes ponctuelles. Le réseau de surveillance, mis en place par l'agence de l'eau, permettra à termes, de mieux préciser ce degré de pression.

Sur une grande partie du bassin versant, l'utilisation agricole des produits phytosanitaires est à priori modérée du fait de la prédominance des prairies. Par contre, dans la partie basse de l'Eyrieux, et dans les bassins versants de l'Embroye et du Turzon, les pratiques agricoles liées à l'arboriculture nécessitent l'usage de ce type de produits.

De même, les communes et gestionnaires de routes sont également des utilisateurs de phytosanitaires pour le désherbage des voiries et espaces publics.

Il faut rappeler que 90 % de ces produits sont utilisés en agriculture et seulement 10 % par les collectivités et les particuliers, néanmoins, ces derniers sont responsables de 50 % de la pollution, due à une utilisation intensive au-delà du nécessaire et jusqu'à 40 % des pesticides utilisés en zone urbaine pour l'entretien des voiries et espaces verts peuvent-être lessivés vers les cours d'eau.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Réduire la consommation ou avoir une gestion raisonnée des pesticides pour améliorer la qualité de l'eau
- Maîtriser la pollution des collectivités et agricole par les phytosanitaires

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de l'orientation fondamentale n°5D "Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5D07 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- 5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
- 5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

Définition de l'opération

■ De la communication

Réalisation d'opérations de sensibilisation et communication auprès des communes, arboriculteurs sur les bonnes pratiques de désherbage et d'utilisation des phytosanitaires.

Cette communication pourra passer par la réalisation de plaquettes de sensibilisation et l'animation de réunions d'information en direction des agents communaux.

Le Syndicat pourra faire appel à un prestataire extérieur pour animer les réunions d'information, comme la FREDON Rhône-Alpes par exemple.

■ Des études

Incitation à la réalisation de plans de désherbage permettant une identification, la mesure et le classement des zones à désherber selon le risque de ruissellement et de pollution des eaux et ainsi, d'adapter les méthodes d'entretien en conséquence.

Les études pourraient être menées à l'échelle de la communauté de communes.

■ L'achat de matériel

Achat de matériel alternatif pour favoriser le développement des techniques alternatives au désherbage chimique.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

Sans objet.

Coût estimatif de l'opération

Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires	Echéancier	Priorité	coût global (HT)
COMMUNICATION			
Plaquettes de sensibilisation	2014/2018		P.M.
Réunions d'information/sensibilisation, formations par un prestataire extérieur	2015		3 500 €
PLAN DE DESHERBAGE			
Communauté de communes d'Eyrieux Aux Serres (CCEAS)	2015	1	16 000 €

42

Communauté de communes du Pays du Cheylard (CCPC)	2015	1	16 000 €
Commune de Charmes sur Rhône (ou interco)	2015	1	4 000 €
ACHAT DE MATERIEL			
Matériel alternatif (3 appareils) - CCPC	2015	1	10 000 €
Matériel alternatif (1 appareil) - Charmes sur Rhône (ou interco)	2015	1	4 000 €
Total			53 500 €

Plan de financement

Sous-opération	Coût TTC/HT	Agence de l'Eau RMC Taux maxi*	Région RA Taux maxi	Maître d'ouvrage
Réunions d'information, sensibilisation, formation	4 200 € TTC	50	30	SMEC
Plan de désherbage	16 000 € HT	50	30	CCEAS
Plan de désherbage	16 000 € HT	50	30	CCPC
Plan de désherbage	4 000 € HT	50	30	Charmes sur Rhône
Matériel alternatif	10 000 € HT	50*	30	CCPC
Matériel alternatif	4 000 € HT	50*	30	Charmes sur Rhône (ou interco)

* Les investissements doivent être précédés d'un plan de gestion alternatif et d'une communication (jardinier amateurs, habitants).
L'aide porte sur la réduction/suppression de l'usage et non sur les aires de lavage et de remplissage des pulvérisateurs isolées.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A2	Nb de réunions organisées		Evolution de la qualité de l'eau (RCO, RCS)
	Nb de participants		
	Nb de plans de désherbage réalisés		
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires utilisés		

Commentaires

En lien avec les fiches action C2.1 "Publications" et "Sensibilisation".

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche procède déjà à des actions de sensibilisation, des formations auprès de ces administrés, etc. dans le cadre de leur plan "Ecophyto 2018".

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>HAB.1 : Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire Annexe II et IV	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés :</p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p>Poissons :</p> <p>1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II)</p> <p>1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II)</p> <p>1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p> <p>1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i></p> <p>3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II)</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV)</p> <p>1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères :</p> <p>1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II)</p> <p>1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p> <p>1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II)</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II)</p> <p>5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV)</p> <p>Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>Amélioration de la qualité de l'eau par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des performances des dispositifs d'épuration ; - La réduction des apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées ; - La gestion des eaux pluviales ; - La sensibilisation et la communication sur les incidences induites par ce type de pollution sur les habitats naturels, la faune et la flore. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement	-	Priorité 1
Contexte	<p>Sur les 33 communes que comptent le site B6, seulement 9 n'ont pas de système d'assainissement collectif. Il s'agit, Albon, Creyseilles, Gilhac-et-Bruzac, Issamoulenc, Pranles, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Maurice-en-Chalencon.</p> <p>Une grande partie des communes possèdent une station d'épuration (STEP) en service. Les stations d'épuration les plus importantes sont situées à la Voulte-sur-Rhône-Le Pouzin, à Vernoux-en-Vivarais, à Saint-Sauveur-de-Montagut, à Saint-Laurent-du-Pape/Beauchastel et au Cheylard. La commune du Cheylard ne fait pas partie du site B6, mais la STEP traite les eaux usées d'Accons, qui fait partie du réseau intercommunal d'assainissement. Cette station de traitement rejette les eaux en aval du barrage des Collanges, en moyenne vallée de l'Eyrieux. Il est à noter que les stations d'épuration du Cheylard et de Vernoux-en-Vivarais traitent, en plus des effluents domestiques, des rejets liés aux activités industriels. En outre, la station du Cheylard est inscrite au registre français des émissions polluantes.</p> <p>Certaines stations d'épuration sont aujourd'hui vétustes ou leur fonctionnement demande à être complété afin de pouvoir atteindre le bon état des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. De même, certains réseaux sont encore en unitaire ou dans un état médiocre, il devient nécessaire de les remplacer pour assurer un fonctionnement optimal des unités de traitement.</p> <p>Ce constat est renforcé par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui a mis en évidence des dégradations de la qualité de l'eau liées aux rejets de stations ou aux dysfonctionnements de réseaux. Déjà en 2006, l'étude qualité réalisée par IRIS Consultant, a montré une eutrophisation importante de l'Eyrieux aval à partir du Pont de Chervil (Chalencon) due à un excès de phosphore dans le milieu naturel.</p> <p>Les rejets en milieux naturels sont de plus en plus maîtrisés avec l'équipement progressif des communes en STEP et réseaux de collecte, grâce à la mise en œuvre d'actions programmées via le contrat de rivière. Le travail d'assainissement des eaux usées domestiques reste toutefois inachevé avec notamment la problématique de certaines STEP à améliorer (Saint Pierreville, Vernoux-en-vivarais en cours de travaux et Beauchastel), la problématique de l'assainissement non collectif non-conforme sur le bassin (diagnostics en cours au travers des SPANC) et la progression de campings en bordure des cours d'eau, etc.</p> <p>Les rejets des activités agricoles sont difficilement quantifiables (rejets diffus) : leur contribution à la charge organique des cours d'eau est difficilement chiffrable.</p> <p>Les rejets industriels sont raccordés aux stations d'épuration communales. La société Chomarat restitue l'eau prélevée dans la Dorne au niveau du réseau d'assainissement de la commune du Cheylard. Le rejet final d'effectue en tête de bassin de la moyenne vallée de l'Eyrieux. Au niveau de la basse vallée de l'Eyrieux la société Métalchem rejette les eaux dans le Rhône après avoir été traitées dans la station de l'entreprise.</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <p>Cette action se rapporte aux actions A1.2, A1.3 et A1.4 du contrat de rivière présentées à la suite de la présente fiche.</p>			
Périmètre d'application	L'ensemble des bassins versant du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Communes, propriétaires privés, industriels, éleveurs, campings, etc.			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement				-	Priorité 1
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, CNR, communes, industriels, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, etc.						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<p>Cette mesure permettra d'apporter un accompagnement/un appui sur les actions existantes mises en place par le contrat de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de la qualité physico-chimique et biologique des zones sensibles pour la faune et la flore ; - Sensibilisation des habitants sur les pollutions domestiques ; - Vigilance sur certains secteurs sensibles identifiées vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats. <p>Application de la Charte Natura 2000</p>						
Actions liées	<p>HAB.1.3.1 : Faire diminuer l'utilisation des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers</p> <p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature</p>						
Documents cadres ou programme existants	Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	/						
Indicateurs de suivi	<p>Journée de sensibilisation</p> <p>Observation d'une diminution de l'eutrophisation du milieu aquatique ou d'éventuelles perturbations du milieu par la dégradation de la qualité de l'eau</p>						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action,	Calculée dans l'animation du site	Aucun surcoût	/

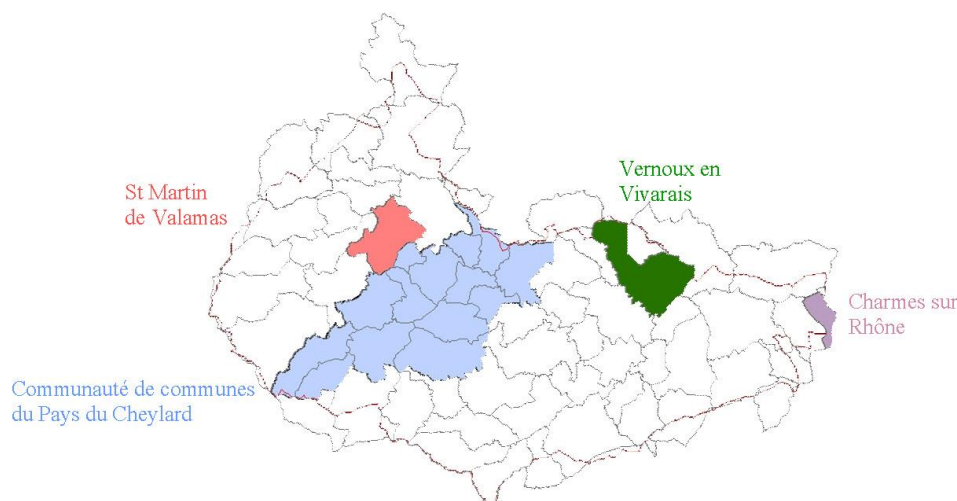
Gestion des habitats et des espèces	HAB.1.1.2	Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement					-	Priorité 1
études complémentaires								
Total des coûts							€	
Financeurs								
Participation (en %)								

Document de travail

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestiques via l'assainissement collectif	
Action A1.1	Améliorer la connaissance des infrastructures et prévoir l'avenir : réalisation de diagnostics et mise à jour de schémas généraux d'assainissement
Priorité 1	Année d'engagement : 2013/2014
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR446, FRDR11193, FRDR11900, FRDR445, FRDR 11999, FRDR11424, FRDR11440
Cours d'eau	Eyrieux, Dorne, Eysse, Saliouse, Talaron, Dunière, Eve, Sérouant, Rantoine
Communes concernées	Communauté de communes du Pays du Cheylard, St Martin de Valamas,
Maître d'ouvrage	Vernoux en Vivarais

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1^{er} Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif, d'études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Néanmoins, les travaux doivent être poursuivis puisque toutes les habitations ne sont pas encore raccordées ou ne le sont pas correctement. Ce constat est mis en avant par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui montre que subsistent des dégradations de la qualité de l'eau liées à des rejets domestiques sur certains secteurs, pouvant nuire à l'atteinte du bon état au sens de la DCE.

Suite aux résultats de cette étude, des secteurs ont été identifiés sur lesquels il est nécessaire de réaliser un schéma directeur et / ou un diagnostic de réseau afin d'identifier plus précisément l'origine des dégradations :

- Le schéma directeur est un outil permettant d'accompagner la collectivité à la définition d'un programme pluriannuel de travaux concernant l'ensemble du système d'assainissement. Cette étude permet également d'identifier la meilleure solution technique, en tenant compte de critères environnementaux et financiers.
- L'étude diagnostique permet de dresser un état des lieux exhaustif du fonctionnement des réseaux, d'identifier l'intrusion d'eaux parasites, de définir la nature des travaux à réaliser pour remédier aux dysfonctionnements et désordres recensés.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Améliorer la qualité de l'eau par :
 - o L'amélioration des performances des dispositifs d'épuration
 - o La réduction des apports d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées
 - o La gestion des eaux pluviales
- Contribuer à produire des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) plus complets

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de :

- L'orientation fondamentale n°1 "Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité"
- L'orientation fondamentale n°2 "Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques".
- La Mesure n°5 E 04 du PDM relative à la gestion des eaux pluviales.

Définition de l'opération

■ Charmes sur Rhône (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)

La commune se situe le long de la rive droite du Rhône à 138 mètres d'altitude et de la rive gauche de l'Embroye. La rivière se jette dans le canal d'amenée de la chute de Beauchastel. La commune dispose d'un SGA.

Les eaux usées sont collectées puis acheminées à la station intercommunale mise en service en 2007, de type boues activées et d'une capacité nominale de 6 000 EH.

Le réseau existant est un réseau unitaire de 14 km, très sensible aux eaux parasites. Il apparaît nécessaire de réaliser le diagnostic de réseaux afin de planifier les travaux à envisager. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

■ Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion en DSP / SAUR)

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration qui traitent en totalité les effluents de 5777 EH (soit 2311 branchements) : St Michel d'Aurance (filtre planté de roseaux, 170 EH, mise en service en 2009), Les Nonières (filtre à sable, 200 EH, mise en service en 2005), Dornas (filtre à sable, 320 EH, mise en service en 2003), CCPC (boues activées, 23 000 EH, mise en service en 1988). Cette dernière récupère les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (commune de Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

Chaque commune de la CCPC possède un schéma général d'assainissement qui pour certains sont anciens ou incomplets et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser. Il apparaît judicieux de réaliser ce schéma directeur à l'échelle du territoire de la communauté de communes et de le compléter avec un diagnostic de réseaux afin d'assurer une harmonisation et une cohérence de la planification des travaux avec mise à jour des zonages. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur.

■ Commune de St Martin de Valamas (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)

La commune se situe dans les Boutières, au confluent de l'Eyrieux, de la Salieuse et de l'Eysse, à 560 mètres d'altitude.

La totalité des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal, représentant 600 branchements, transite par un poste de relevage, avant transfert par une conduite principale (située sous le CFD, ancien chemin de fer départemental) jusqu'à la station d'épuration de la CCPC (Pays du Cheylard).

Lors du suivi 2009 (étude CESAME), des dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de refoulement. Pour les identifier, il est nécessaire, dans un 1^{er} temps, de réaliser le diagnostic du réseau et dans un 2nd temps, de réaliser les travaux définis lors de cette étude (fiche action A1.2). La gestion des pluviales sera intégrée au diagnostic.

■ **Commune de Vernoux en Vivarais (compétence Assainissement collectif intercommunale CC Pays de Vernoux, gestion en DSP / Véolia)**

La commune, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière, l'Eve, le Rantoine et le Sérourant.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 4 000 EH, mise en service en 1984, qui récolte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais (90% du réseau est unitaire) et de Châteauneuf de Vernoux (904 branchements au total sur les 2 communes). Trois salaisons sont également raccordées à cette station (classées au titre des ICPE), les 2 plus importantes sont autorisées à déverser dans la station leur rejet, qui est encadré par convention de rejet. L'étude CESAME de 2009 a révélé l'impact de cette station au regard du paramètre phosphore sur l'Eve et la Dunière. La CCPV (Pays de Vernoux) a prévu des travaux d'amélioration de son dispositif complet d'assainissement : rénovation du système de traitement dont création d'un dispositif pour traiter le phosphore (fiche action A1.2), mais également de son réseau (fiche action A1.3) qui amène trop régulièrement des eaux parasites en grande quantité (en 2011 : 42 déversements du DO n°3 et 113 déversements du DO N°1).

Actuellement, la commune de Vernoux en Vivarais est en cours de transformation de son POS en PLU, elle en profite pour mettre à jour son SGA qui date de 1998. La gestion des pluviales sera intégrée au schéma directeur. Pour cette actualisation, elle travaille en étroite collaboration avec la CC du Pays de Vernoux, qui a la compétence pour réaliser les travaux d'assainissement collectif.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

Sur les 3 bassins, 7 stations d'épuration ont une capacité nominale supérieure à 2 000 EH, au regard de la DERU, toutes sont conformes en 2012, mais la situation reste fragile pour certaines installations comme Vernoux et Beauchastel qui réceptionnent beaucoup d'eaux parasites.

Dans le cadre des études de schémas et diagnostics, les indices de performance, tels que mentionnés dans le RPQS¹, seront renseignés.

Coût estimatif de l'opération

Réalisation diagnostics et mise à jour SGA	coût global (HT)
Diagnostic réseau – Commune de Charmes sur Rhône	60 000 €
Schéma directeur des eaux usées et diagnostic réseaux - CCPC	200 000 €
Diagnostic réseau – Commune de St Martin de Valamas	30 000 €
Schéma directeur des eaux usées / Mise à jour – CCPV	45 000 €
Total	335 000 €

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous-opération	Coût HT	Agence de l'Eau RMC Taux maxi	Région RA	CG 07*	Maître d'ouvrage
Diagnostic réseau	60 000 €	50	0	0*	Charmes/Rh ou interco
SDA + diagnostic réseaux	200 000 €	50	0	30 CATE 2012/14	CCPC
Diagnostic réseau	30 000 €	50	0	30 CATE 2012/14	St Martin de Valamas
Schéma Général d'Assainissement mise à jour	45 000 €	50	0	30*	CCPV

* Les taux directeurs et les montants de la participation prévisionnelle du Département, inscrits sur les fiches d'opérations du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités en vigueur au moment de

¹ RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

** Commune urbaine, non éligible.

Echéancier	2013	2014	2015
Charmes sur Rhône			
Communauté de communes du Pays du Cheylard			
St Martin de Valamas			
Communauté de communes du Pays de Vernoux			

Indicateurs d'évaluation

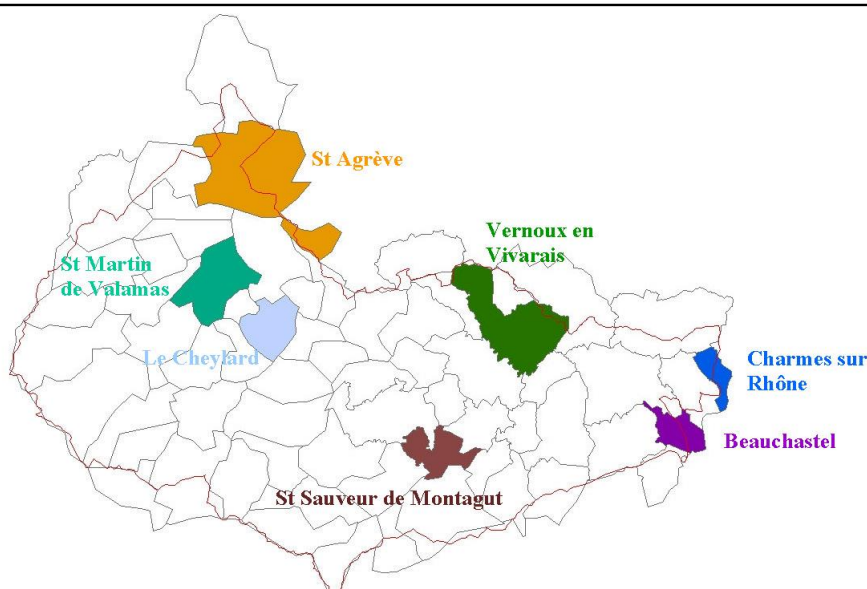
Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.1	Diagnostic des eaux claires parasites	Réalisation des travaux définis par le SGA	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et MO)
	Linéaires de canalisation à remplacer		
	Carnet de maintenance et registre des pannes		
	Indicateurs de performance (RPQS)		

Commentaires

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestiques via l'assainissement collectif	
Action A1.2	Améliorer les performances des systèmes complets dont le traitement du phosphore : amélioration des stations d'épuration et des réseaux
Priorité 1	Années d'engagement : 2013 à 2018
Entité géographique	BV Eyrieux
Sous bassin versant	
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR12041, FRDR11999, FRDR444A, FRDR444B
Cours d'eau	Fay (BV Aygueneyre), Eve (BV Dunière), Eyrieux
Communes concernées	St Agrève, Vernoux en Vivarais, St Sauveur de Montagut, Beauchastel
Maître d'ouvrage	St Agrève, Communauté de Communes du Pays de Vernoux, St Sauveur de Montagut, Beauchastel, Charmes sur Rhône

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1^{er} Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif ou études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Néanmoins, certaines stations d'épuration sont aujourd'hui vétustes ou leur fonctionnement demande à être complété afin de pouvoir atteindre le bon état des cours d'eau au sens de la DCE. De même, certains réseaux sont encore en unitaire ou dans un état médiocre, il devient nécessaire de les remplacer pour assurer un fonctionnement optimal des unités de traitement.

Ce constat est renforcé par l'étude qualité, réalisée en 2009 par CESAME, qui a mis en évidence des dégradations de la qualité de l'eau liées aux rejets de stations ou aux dysfonctionnements de réseaux. Déjà en 2006, l'étude qualité réalisée par IRIS Consultant, a montré une eutrophisation importante de l'Eyrieux aval à partir du Pont de Chervil (Chalencon) due à un excès de phosphore dans le milieu naturel.

Objectifs visés/Gains escomptés

- ❖ Réaliser des travaux d'amélioration du fonctionnement de certaines stations d'épuration existantes pour limiter l'impact de leurs rejets sur le milieu récepteur par :
 - Mise en place du traitement du phosphore
 - Mise en place de dispositifs "tampon" (bassin de stockage des eaux parasites en période de pluie pour éviter les déversements fréquents en milieu naturel via les déversoirs d'orage et traitement tertiaire avant rejet au milieu pour abattre le phosphore)
 - Amélioration des prétraitements (dégrilleur/dessableur/dégraisseur), des oxygénations, des clarificateurs
 - Création de filière boues
- ❖ Réaliser des travaux d'amélioration des réseaux d'eaux usées pour éviter les dysfonctionnements des stations d'épuration et limiter leur impact sur le milieu récepteur par :
 - Limitation des infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux
 - Mise en séparatif des eaux usées des eaux pluviales
 - Réhabilitation des réseaux de transfert

Afin de limiter l'eutrophisation de l'Eyrieux aval, l'objectif est de mettre en place des dispositifs de traitement du phosphore sur les plus importantes stations d'épuration du bassin, de type boues activées : St Agrève, Le Cheylard (réalisée en 2011/12), St Sauveur de Montagut et Vernoux en Vivarais.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité au travers de l'orientation fondamentale n°5 "Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

Définition de l'opération

■ Beauchastel (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe en fermeture de bassin versant de l'Eyrieux, au droit de la confluence Eyrieux-Rhône.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1978, d'une capacité nominale de 2 500 EH. Elle récolte les eaux usées de la commune (789 branchements et 24 000 ml de réseau) ainsi que celles de St Laurent du Pape (606 branchements et 14 000 ml de réseau). En 2012, il y a eu 124 dépassements de la charge hydraulique de référence, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau est une priorité (avis des services de la DDT). La charge maximale traitée en 2012 (pollution carbonée) a été de 2050 EH, la capacité nominale n'a donc pas été dépassée. Le rejet de la step se fait directement dans l'Eyrieux.

La commune souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- ❖ Sur la station d'épuration :
 - Amélioration des prétraitements avec réhabilitation des dégrilleur, dégraisseur, dessableur et récupération des flottants
- ❖ Sur les réseaux :
 - Mise en séparatif du lotissement "Les Vergers", de la rue du 19 mars, HLM "Les Jardins" (2^{ème} et 3^{ème} tranches) : 60 branchements pour 400 ml, pour limiter les eaux parasites qui peuvent perturber le fonctionnement de la station d'épuration (DDT).

■ Charmes sur Rhône (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe le long de la rive droite du Rhône à 138 mètres d'altitude et de la rive gauche de l'Embroye. La rivière se jette dans le canal d'amenée de la chute de Beauchastel. La commune dispose d'un SGA.

Les eaux usées sont collectées puis acheminées à la station intercommunale mise en place en 2007, de type boue activée et d'une capacité nominale de 6 000 EH.

Le réseau existant est un réseau unitaire de 14 km, très sensible aux eaux parasites et pouvant induire des pollutions de l'Embroye via la présence de collecteurs le long de la rivière.

Pour y remédier, la commune souhaite réaliser les travaux suivants :

- La réfection du réseau défini par le diagnostic et la réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement collectif par des travaux de mise en séparatif (Fiche action A1.1).
- La réfection des canalisations de la rue du bac (10 ml) et du carrefour du Temple (160 ml) pour limiter les eaux claires parasites
- La réfection des canalisations du Lotissement "Hameau des Champs" (400 ml) pour limiter les eaux claires parasites
- La mise en séparatif de la rue de la Faysse (55 branchements, 845 ml), de l'entrée du lotissement "les Fleurs" (50 ml), la rue des Canards (80 ml, rejet dans l'Embroye via collecteur le long de la rivière) pour limiter les eaux claires parasites.

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale CCPC, gestion par DSP / Saur)**

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Michel d'Aurance	filtre planté de roseaux	170 EH	2009	64 branchements soit 160 EH
Les Nonières	filtre à sable	200 EH	2005	72 branchements soit 180 EH
Dornas	filtre à sable	320 EH	2003	85 branchements soit 212 EH
CCPC*	boues activées	23 000 EH	1988	2 311 branchements soit 5 777 EH + effluents industriels

* La station de la CCPC traite les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

La commune du Cheylard est située dans la région des Boutières, au confluent de la Dorne et de l'Eyrieux, à 400 mètres d'altitude.

Les eaux usées de la commune sont traitées dans la station d'épuration intercommunale, avant d'être rejetées dans l'Eyrieux. Le réseau d'eau usée est encore en unitaire sur certains quartiers ce qui pourrait engendrer un dysfonctionnement du système de traitement par un apport conséquent d'eaux parasites lors d'épisodes pluvieux (voir résultats de l'étude diagnostic en cours).

La Communauté de Communes du Pays du Cheylard, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'amélioration de réseaux, sur la commune du Cheylard :

- Réhabilitation et mise en séparatif des quartiers Signerose et Jabrezac (Dossier A) concernant 56 branchements et 1550 ml de réseau.
- Réhabilitation des réseaux de transfert situés en rives droite et gauche de la Dorne (Dossier B) concernant 2000 ml de canalisation à remplacer (transporte 3095 EH).

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale CCPV, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière. Les travaux envisagés concernent la commune de Vernoux en Vivarais.

La commune de Vernoux en Vivarais, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière, l'Eve, le Rantoine et le Séroutant.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité nominale de 4 000 EH, mise en service en 1984, qui récolte les eaux usées des communes de Vernoux en Vivarais (90% du réseau est unitaire, 823 branchements) et de Châteauneuf de Vernoux (réseau séparatif, 81 branchements) via un réseau de 22 km au total sur

les 2 communes. Trois salaisons, toutes classées au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont également raccordées à cette station : les deux plus importantes (Calixte et Guèze) sont autorisées à déverser leurs rejets, qui sont donc encadrés par convention de rejet. L'étude CESAME de 2009 a révélé l'impact de cette station au regard du paramètre phosphore sur l'Eve et la Dunière. La CCPV (Pays de Vernoux) a prévu des travaux d'amélioration de son dispositif complet d'assainissement : rénovation du système de traitement dont création d'un dispositif pour traiter le phosphore (fiche action A1.2), mais également de son réseau (fiche action A1.3) qui amène trop régulièrement des eaux parasites en grande quantité (en 2011, 42 déversements du DO n°3 et 113 déversements du DO N°1). En 2012, il y a eu 57 dépassements de la charge hydraulique de référence, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau est une priorité.

Actuellement, la commune de Vernoux en Vivarais est en cours de transformation de son POS en PLU, elle en profite pour mettre à jour son SGA qui date de 1998, elle travaille en collaboration avec la communauté de communes pour effectuer cette actualisation. Un SDA pourra être envisagé dans un second temps à l'échelle de la communauté de communes.

La communauté de communes du Pays de Vernoux (CCPV), maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants qui vont concerner :

- ❖ Sur la station d'épuration de Vernoux en Vivarais :
 - La création d'un bassin tampon en amont du déversoir d'orage n°1, situé en tête de station
 - Les prétraitements : au niveau du dégraisseur en particulier
 - Mise en place d'une sonde rédox pour mieux régler l'oxygénation du bassin d'aération et ainsi optimiser la transformation de l'azote
 - Création d'un traitement tertiaire : traitement du phosphore par chlorure ferrique (aucun traitement actuellement)
 - La mise en place d'une réelle filière boue par centrifugeuse fixe (actuellement, une partie des boues est renvoyée en station et l'autre partie est déshydratée par la centrifugeuse mobile appartenant à la compagnie fermière, puis évacuée en compostage). Aucun investissement n'a été réalisé par la collectivité pour le traitement des boues, Véolia assure l'évacuation des boues dans le cadre de l'affermage (coût de fonctionnement pour la collectivité).
- ❖ Sur les réseaux de Vernoux en Vivarais :
 - La limitation des apports d'eaux parasites dans le réseau de l'antenne Rantoine :
 - rue de Privas : 200 ml de canalisation représentant 12 branchements (Dossier A)
 - et en amont du DO n°3, rue de la Tourette, place Rioufol, Rue sous le four, rue du Pousterlou : 950 ml de canalisation représentant 75 branchements (Dossier B)
 - La limitation des apports d'eaux parasites dans le réseau en remplaçant les canalisations sur les secteurs ciblés par le diagnostic de réseau de 2008 (rue Boissy d'Anglas, chemins de Tacanet, des pêcheurs, rue du lavoir) : 1 252 ml de canalisation représentant 37 branchements (Dossier C).

La CCPV, maître d'ouvrage des travaux, devra afficher lors du dépôt du dossier le gain cumulé bassin tampon + réfection du réseau vis-à-vis du fonctionnement de la STEP et des déversements au milieu.

■ St Agrève (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)

La commune se situe au nord-ouest du bassin versant de l'Eyrieux, sur le plateau du Vivarais, à des altitudes variant de 590 mètres à 1183 mètres.

La commune dispose d'une station d'épuration de type boue activée, mise en service en 1995, d'une capacité nominale de 7 500 EH. Elle récolte les eaux usées des 1 135 branchements actuels de la commune. Le milieu récepteur de la station est le ruisseau du Fay, un affluent de l'Aygueneyre, lui-même affluent de l'Eyrieux au niveau de Intres. Le ruisseau du Fay présente un débit très faible, le rejet de la station est significatif au regard du phosphore sur ce ruisseau, mais également sur l'Aygueneyre.

La commune de St Agrève souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- ❖ Sur la station d'épuration :
 - Mise en place d'un dispositif tampon par phyto-remédiation avant rejet de la station dans le milieu naturel pour limiter l'apport de phosphore et l'impact sur le cours d'eau, le Fay, ruisseau affluent de l'Aygueneyre (très petit cours d'eau qui ne peut diluer le rejet, le phosphore étant facteur déclassant de la qualité sur la carte d'état des lieux SDAGE et de l'étude CESAME)
 - Local de stockage des boues

❖ Sur les réseaux :

- Mise en séparatif dans le centre bourg (place de Verdun et voie communale 9) pour limiter les apports d'eaux parasites : 600 ml de canalisation représentant 35 branchements

■ **St Sauveur de Montagut (compétence Assainissement collectif communale, gestion par DSP / Véolia)**

La commune se situe au centre du bassin de l'Eyrieux, elle est traversée par la Glueyre et l'Eyrieux.

St Sauveur de Montagut dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1974, d'une capacité nominale de 3 600 EH. Elle récolte les eaux usées de la commune grâce à 588 branchements et 17 000 ml de réseaux. Le milieu récepteur est l'Eyrieux médian.

La commune souhaite réaliser les travaux d'amélioration suivants concernant :

- Les prétraitements : mise en place d'un dégrilleur fin type Aqua Guard et d'un tamis rotatif compacteur ensacheur en remplacement des dispositifs actuels moins performants (dégrilleur courbe et dessableur/dégraisseur statique) afin de limiter le bouchage des pompes en aval et dégriller le volume bypassé en tête de station
- L'oxygénation du bassin d'aération : mise en place de 2 aérateurs de fond et de 2 pâles pour améliorer et sécuriser l'aération et éviter la décantation.
- Création d'un traitement tertiaire : traitement du phosphore par chlorure ferrique (aucun traitement actuellement)
- Amélioration du clarificateur
- La mise en place d'une réelle filière boue par centrifugeuse fixe (actuellement, une partie des boues est renvoyée en station et l'autre partie est déshydratée par la centrifugeuse mobile appartenant à la compagnie fermière, puis évacuée en compostage). Aucun investissement n'a été réalisé par la collectivité pour le traitement des boues, Véolia assure l'évacuation des boues dans le cadre de l'affermage (coût de fonctionnement pour la collectivité).

■ **St Martin de Valamas (compétence Assainissement collectif communale, régie directe)**

La commune se situe dans les Boutières, au confluent de l'Eyrieux, de la Saliouse et de l'Eysse, à 560 mètres d'altitude.

La totalité des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement communal, représentant 600 branchements, transite par un poste de relevage, avant transfert par une conduite principale (située sous le CFD, ancien chemin de fer départemental) jusqu'à la station d'épuration de la CCPC (Pays du Cheylard).

Lors du suivi 2009 (étude CESAME), des dysfonctionnements ont été observés au niveau des postes de refoulement. Pour les identifier, il est nécessaire, dans un 1^{er} temps, de réaliser le diagnostic du réseau (fiche action A1.1) et dans un 2nd temps, de réaliser les travaux définis lors de cette étude.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Sur le territoire du contrat de rivière, 7 stations d'épuration ont une capacité nominale supérieure à 2 000 EH, au regard de la DERU, toutes sont conformes en 2012, mais la situation reste fragile pour certaines installations comme Vernoux et Beauchastel qui réceptionnent beaucoup d'eaux parasites avec constatation de surcharge hydraulique.

Coût estimatif de l'opération

AMELIORER LES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

Améliorer les performances des stations d'épuration	Echéancier	coût global (HT)
STEP – Beauchastel	2015/2016	75 000 €
STEP – CCPV / Vernoux en Vivarais (2 tranches)	2014/2015	253 000 €
STEP – St Agrève	2014/2015	33 000 €
Local de stockage des boues – St Agrève	2013/2014	320 000 €
STEP – St Sauveur de Montagut (2 tranches)	2014	315 000 €
	Total	996 000 €

AMELIORER LES PERFORMANCES DES RESEAUX

Améliorer les performances des réseaux	Echéancier	coût global (HT)
Mise en séparatif - Beauchastel	2015/2017	80 000 €
Réhabilitation du réseau suite à diagnostic – Charmes sur Rhône	AD suite à diag	PM
Limitation des eaux parasites (Bac et Temple) – Charmes sur Rhône	2014/2015	63 000 €
Limitation des eaux parasites (Les Champs) – Charmes sur Rhône	2016	100 000 €
Limitation eaux parasites, mise en séparatif – Charmes sur Rhône	2014/2015	163 000 €
Réhabilitation et Mise en séparatif (Dossier A) – CCPC	2014	406 000 €
Réhabilitation et Mise en séparatif (Dossier B) – CCPC	2014	550 000 €
Bassin tampon – CCPV	2014	602 000 €
Limiter les apports d’eaux parasites (Dossier A) - CCPV	2014	105 000 €
Limiter les apports d’eaux parasites (Dossier B) - CCPV	2015/2017	550 000 €
Limiter les apports d’eaux parasites (Dossier C) - CCPV	2017/2018	564 000 €
Mise en séparatif - St Agrève	2015/2016	100 000 €
Travaux définis par le diagnostic réseau – St Martin de Valamas	AD suite à diag	PM
Total		3 283 000 €

Plan de financement

AMELIORER LES PERFORMANCES DES STATIONS D'EPURATION

Sous-opération	Coût HT	Agence de l'Eau RMC* Taux maximum	Région RA	CG 07**	Maître d'ouvrage
STEP Amélioration de la station – Beauchastel	75 000 €	30	0	25**	Beauchastel
STEP Amélioration de la station dt Phosphore – Vernoux (2 tranches)	132 000 €	30	0	40	CCPV
	121 000 €			40**	
STEP Traitement Phosphore – St Agrève	33 000 €	30	0	25**	St Agrève
STEP Local des boues – St Agrève	320 000 €	30	0	25 CATE 2012/14	
STEP Amélioration de la station dt Phosphore – St Sauveur de M (2 tranches)	98 250 €	30	0	40	St Sauveur de M.
	216 750 €			40**	

* Taux pouvant être plafonné en fonction de la capacité de la STEP en EH.

Conditions d'intervention de l'Agence de l'eau :

- Non-conformité au regard de la DERU
- Correspondance avec une mesure du PDM

** Les taux directeurs et les montants de la participation prévisionnelle du Département, inscrits sur les fiches d'opérations du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités en vigueur au moment de l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

AMELIORER LES PERFORMANCES DES RESEAUX

Sous-opération	Coût HT	Agence de l'Eau RMC Taux maximum	Région RA	CG 07**	Maître d'ouvrage
Mise en séparatif	80 000 €	30*	0	25**	Beauchastel
Réhabilitation du réseau suite à diagnostic	PM	AD*	0	25**	Charmes sur Rh
Limitation des eaux parasites (Bac et Temple)	63 000 €	AD*	0	25**	Charmes sur Rh

14

Limitation des eaux parasites (Les Champs)	100 000 €	AD*	0	25**	Charmes sur Rh
Limitation eaux parasites, mise en séparatif	163 000 €	30*	0	25**	Charmes sur Rh
Réhabilitation (dossier A)	406 000 €	30*	0	23.7 CATE 2012/14	CCPC
Réhabilitation (dossier B)	550 000 €	AD*	0	25**	CCPC
Bassin tampon – Vernoux	602 000 €	30	0	25**	CCPV
Limitier apports eaux parasites (Dossier A)	105 000 €	30*	0	25**	CCPV
Limitier apports eaux parasites (Dossier B)	550 000 €	30*	0	25**	CCPV
Limitier apports eaux parasites (Dossier C)	564 000 €	30*	0	25**	CCPV
Mise en séparatif	100 000 €	AD*	0	25**	St Agrève
Travaux futurs suite à diagnostic	PM	AD*	0	25**	St Martin de V.

* Taux maximum de 30%, plafonné en fonction du nbre d'EH transportés.

Conditions d'intervention de l'Agence de l'eau :

- gain vis-à-vis du milieu (présence d'un diagnostic) et fonctionnement correct du réseau par temps sec.
- dysfonctionnement avéré de la station (Conformité ERU exigée pour les > 2000 EH).

* Les taux directeurs et les montants de la participation prévisionnelle du Département, inscrits sur les fiches d'opérations du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités en vigueur au moment de l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

Indicateurs d'évaluation

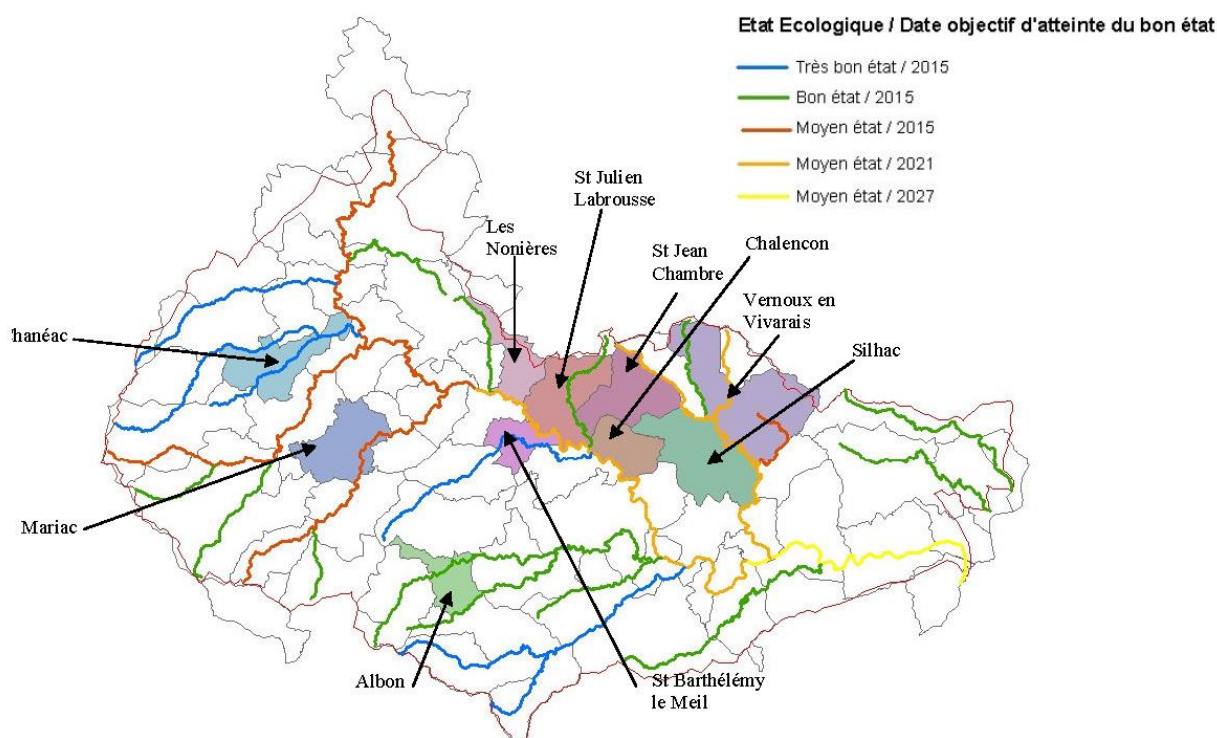
Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.2	Diagnostic des eaux claires parasites	Coût par l/s d'eau claire épargnée	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et MO)
	Linéaire de canalisations posées	Coût au ml de canalisation	
	Nb de branchements effectués	Coût par branchement	
	Nb EH raccordés	Coût par EH raccordé	
	Nb de stations améliorées	Coût par station d'épuration	
	Indicateurs de performance (du RPQS)		

Commentaires

VOLET A – Amélioration de la qualité des eaux des rivières

A1- Réduire les flux de pollutions d'origine domestique via l'assainissement collectif	
Action A1.3	Création d'un système d'assainissement complet, lorsque les eaux usées sont partiellement collectées ou pas collectées
Priorités 1 et 2	Année d'engagement : 2013-2018
Entité géographique	BV Eyrieux
Sous bassin versant	BV Dorne, BV Glueyre, BV Dunière, BV Glo, BV Talaron, BV Saliouse
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR444A, FRDR444B, FRDR446, FRDR445, FRDR11424, FRDR11440, FRDR11999, FRDR10733, FRDR10526, FRDR11900, FRDR11193
Cours d'eau	Eyrieux, Dorne, Glueyre, Saliouse, Eyguas, Glo, Talaron, Dunière, Belay/Courtebut, Doulet, Eve, Rantoine, Sérouant
Communes concernées	Albon, Chalencon, Chanéac, Les Nonières, Mariac, St Barthélémy le Meil, St Jean Chambre, St Julien Labrousse, Vernoux en Vivarais, Silhac
Maître d'ouvrage	Albon, Chanéac, Marcols les Eaux, Chalencon, CCPC, CCPV

Localisation des communes présentant des projets



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Le 1^{er} Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye, Turzon 1998 – 2006 a permis la réalisation de nombreuses actions d'assainissement, travaux d'assainissement collectif ou études dont 35 schémas généraux d'assainissement, la construction de 22 stations d'épurations et réseaux afférents, des travaux d'extension ou de réhabilitation sur 22 communes autres pour un montant total de 28 millions d'euros.

Au total, en 2013, il est recensé 41 stations d'épuration sur les 3 bassins Eyrieux Embroye Turzon.

Toutefois, quelques communes n'ont toujours pas réalisé de travaux d'assainissement collectif, que ce soit par la mise en place d'une station d'épuration et des réseaux de transfert et collecte.

Sur certaines de ces communes, les eaux usées sont en partie collectées, parfois partiellement traitées via des fosses septiques avant d'être rejetées dans le milieu naturel, sur d'autres collectivités, aucun réseau n'existe, les eaux usées se retrouvent directement dans le milieu naturel, avec ou sans prétraitement.

Les études qualité, réalisées en 2006 et 2009, montrent des dégradations de la qualité de l'eau liées à des rejets domestiques directs dans le milieu naturel et une eutrophisation importante sur l'Eyrieux, à l'aval du Pont de Chervil (Chalencou). De même, sur le bassin versant de la Dunière, 1^{er} sous bassin de l'Eyrieux (108 km²), la qualité de l'eau, en période estivale, est moyenne à médiocre, du fait d'un taux élevé de phosphore sur l'Eve (à l'aval de la station d'épuration) et sur la partie aval de la Dunière, et les résultats montrent également une forte concentration en matière organique sur la Dunière amont.

Objectifs visés/Gains escomptés

- Améliorer ou créer l'assainissement collectif de certaines collectivités pour éviter les rejets d'eaux brutes dans le milieu naturel et ainsi permettre l'atteinte du bon état des cours d'eau au sens de la DCE.
- Rendre conforme les installations aux exigences réglementaires de la DERU.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM a fait de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques une priorité par l'orientation fondamentale n°5 "Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé".

Les actions prévues contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- 5A Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- 5B Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

Définition de l'opération

COMMUNE DISPOSANT D'UN RESEAU OU LES EAUX USEES SONT PARTIELLEMENT COLLECTEES

■ **Albon (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe)**

La commune, située à 570 mètres d'altitude, se situe sur le bassin versant de la Glueyre. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2009.

❖ **Chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en assainissement collectif – zonage adopté par délibération le 06/12/2008 après enquête publique du 22/01/2008 au 25/09/2008)**

Actuellement, sur le chef lieu il n'y a pas d'unité de traitement et seules quelques antennes collectent les eaux usées qui sont rejetées directement dans la rivière, la Glueyre, ou dans des puits perdus, après un simple prétraitement. Or, l'étude "qualité" de 2006 et le Schéma Général d'Assainissement (SGA), ont mis en évidence une pollution organique de la Glueyre, au droit de la commune d'Albon (A l'aval d'Albon, le peuplement de macro-invertébrés est nettement plus tolérant vis-à-vis de la matière organique, ce qui se traduit par l'apparition de taxons moyennement sensibles et par une raréfaction de taxons sensibles présents à l'amont). La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

D'autre part, la commune souhaite réaménager un ancien site de baignade situé en aval immédiat du bourg (étude technique en cours sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes des Châtaigniers). Cette baignade a été fermée il y a 20 ans, suite aux obligations de surveillance et aux problèmes de qualité détectés.

Au vu des préconisations de son SGA, sur le chef lieu, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP), de type lit planté de roseaux d'une capacité nominale de 80 EH en hiver, 230 EH en été. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration avant de rejoindre la Glueyre. Les travaux permettront le raccordement d'une cinquantaine de foyers.
- Réutiliser la canalisation existante ou le cas échéant, mettre en séparatif le réseau pour la collecte (1200 ml) et le transfert des eaux usées (410 ml et 2 postes de refoulement) jusqu'à la nouvelle STEP
- Réhabilitation du réseau d'eau pluviale.

❖ **Hameau de Serrepuy (Zonage Assainissement : Serrepuy classé en assainissement collectif)**

Depuis 1992, 5 foyers sont équipés individuellement d'une fosse septique dont les eaux usées sont ensuite transférées dans un bac à graisse commun, puis rejetées dans un puits perdu commun, avant d'atteindre le ruisseau de Fontfreyde. Or, l'étude "qualité" de 2006 a mis en évidence une pollution organique de la Glueyre, au droit de la commune d'Albon.

Sur ce hameau, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP), de type lit planté de roseaux d'une capacité nominale de 30 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration avant de rejoindre le ruisseau de Fontfreyde. Les travaux permettront le raccordement de dix foyers, représentant 30 EH
- Réutiliser et compléter le réseau existant pour la collecte et le transfert jusqu'à la nouvelle STEP (150 ml).

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / SAUR)**

La communauté de communes est composée de 14 communes : Accons, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Les Nonières, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, St Genest Lachamp, St Julien Labrousse, St Michel d'Aurance. Les communes se répartissent principalement sur les bassins versants de la Dorne, du Talaron et de l'Eyrieux médian.

Ce territoire compte 4 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Michel d'Aurance	filtre planté de roseaux	170 EH	2009	64 branchements soit 160 EH
Les Nonières	filtre à sable	200 EH	2005	72 branchements soit 180 EH
Dornas	filtre à sable	320 EH	2003	85 branchements soit 212 EH
CCPC*	boues activées	23 000 EH	1988	2 311 branchements soit 5 777 EH + effluents industriels

* La station de la CCPC traite les effluents de plusieurs communes de la CCPC : St Cierge sous Le Cheylard, la ZA de St Michel d'Aurance, Le Cheylard, Accons et Mariac, ainsi que les eaux usées de communes hors CCPC : St Martin de Valamas, hameau de Limis (commune de Chanéac), Lachapelle sous Chanéac.

❖ **St Barthélémy le Meil – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif, zonage adopté par délibération le 03/10/2003)**

Située à 500 mètres d'altitude, la commune de St Barthélémy le Meil se situe sur une crête, entre les vallées de l'Eyrieux et du Talaron. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2003.

Le village est desservi par une antenne de réseau de type séparatif réalisé en 2000. Les effluents collectés sont acheminés gravitairement dans un champ, en contrebas du village. Une dizaine de foyers y sont déjà raccordés. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

90% des foyers du chef lieu sont actuellement en assainissement non collectif, mais seulement 25% ont un épandage. Les 3 diagnostics réalisés par le SPANC sur le village font état d'installations non-conformes, où les exutoires et la qualité des rejets sont inconnus. Les habitations du chef lieu étant concentrées de part et d'autre d'une crête (1 versant côté Eyrieux, l'autre côté Talaron), il est quasi impossible d'envisager un assainissement autonome (certaines habitations ne disposent pas de terrain, les terrains sont très pentus, présence de rochers, agencement aggloméré des habitations, etc.). Le SPANC juge prioritaire ces travaux d'assainissement collectif qui permettront de traiter des rejets directs au milieu et pour des raisons sanitaires (maisons contigües).

D'autre part, le suivi de 2006 qualifie le cours d'eau du Talaron en bon état tant au niveau hydrobiologique que physico-chimique. La qualité organique de l'eau peut donc être considérée comme satisfaisante sans toutefois être optimale à la fermeture du bassin, où des teneurs non négligeables en matières organiques et oxydables, azotées et phosphorées ont été détectées (impact de St Barthélémy ?).

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux nécessaires pour permettre le traitement des eaux usées de la commune, à savoir, créer :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 100 EH en hiver et 130 EH en été
- Les réseaux de collecte et de transfert, comprenant 48 branchements et 1 020 ml de canalisation.

❖ **St Julien Labrousse – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif, zonage adopté par délibération le 16/12/2006)**

Le village de St Julien Labrousse est traversé par le Coulet, un affluent direct du Glo qui est impacté par les rejets directs des eaux usées. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2005.

53 foyers sont actuellement raccordés sur 3 réseaux de type unitaire dont 2 terminent leur trajet dans des prés et le troisième dans un drain, aucun traitement n'est donc fait avant rejet. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux nécessaires pour permettre le traitement des eaux usées de la commune, à savoir, créer :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 165 EH en hiver et 255 EH en été
- Le réseau de collecte représentant 2 045 ml de canalisation et 71 branchements
- Le réseau de transfert, comptant 275 ml de canalisation
- La pose d'un poste de refoulement
- 195 ml de canalisation en refoulement.

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière. Les travaux envisagés concernent les communes de St Jean Chambre et Silhac.

❖ **St Jean Chambre – chef lieu (Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif - zonage adopté par délibération le 20/03/2009)**

La commune de St Jean Chambre, située à 750 mètres d'altitude, est traversée par le Courtebut, affluent direct de la Dunière. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2009.

Il existe actuellement un réseau de collecte, dans le secteur zoné en collectif, qui amène directement les eaux usées brutes de 10 foyers, dans un jardin. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

D'après le SGA, seul un assainissement collectif peut être envisagé, aussi, la commune souhaite :

- Créer une station d'épuration (STEP) d'une capacité nominale de 120 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans une tranchée d'infiltration, sans rejet dans le ruisseau. Les travaux permettront le raccordement d'une trentaine de foyers, représentant 90 EH
- Compléter l'antenne existante par un réseau de collecte complet sur tout le village (333 ml et 30 branchements) et le transfert gravitaire des eaux usées (770 ml) jusqu'à la nouvelle STEP.

❖ **Silhac (le zonage n'a pas été approuvé par délibération)**

La commune de Silhac, est traversée par le ruisseau d'Arlindes, un affluent direct de la Dunière. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2007.

Le chef lieu dispose d'une station d'épuration de type lit bactérien, d'une capacité nominale de 200 EH, créé en 1997. La commune compte, entre autres, deux hameaux, Riou et Vignal, présentant tous deux un réseau existant (respectivement, de 235 ml et de 150 ml) mais sans traitement des eaux usées, qu'il apparaît nécessaire de compléter. Pour le hameau de Vignal, les effluents se rejettent dans un ravin qui rejoint le ruisseau du Bourgeon (affluent de la Dunière), sans traitement en contre-bas du hameau. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

Les études "qualité" (2006 et 2009) n'ont pas concerné ce secteur spécifiquement, toutefois, il faut rappeler que le bassin de la Dunière présente des problèmes de qualité, notamment par le phosphore.

D'après le SGA, seul un assainissement collectif peut être envisagé pour le traitement des eaux usées des deux hameaux.

Ainsi, la CCPV prévoit pour le hameau du Riou (Zonage Assainissement : Riou classé en Assainissement collectif) :

- Créer une station d'épuration d'une capacité nominale de 90 EH. Les travaux permettront le raccordement de 20 foyers existants, représentant 15 à 90 EH suivant la saison.
- Remplacement des canalisations existantes par la création d'un réseau de collecte (755 ml) et de transfert (30 ml) des eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP.

■ **Chanéac – chef lieu (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe - Zonage Assainissement : village classé en Assainissement collectif – SGA du 7 mars 2008 - le zonage n'a pas été approuvé par délibération)**

La commune se situe dans la région des hautes Boutières, à 700 mètres d'altitude. Le chef lieu est traversé par l'Azette, un affluent de la Salieuse, affluent de l'Eyrieux.

La commune dispose d'un SGA, réalisé en 2007, sur lequel il est précisé que l'assainissement du chef lieu et de la Soubeyranne doivent être en collectif. Aujourd'hui, malgré les deux antennes de collecte existantes sur le chef lieu, récoltant les eaux usées de 45 foyers, aucun traitement n'est fait et les rejets bruts se font directement dans un ravin, affluent direct de l'Azette. La commune n'est donc pas en conformité avec la Directive ERU qui impose le traitement des eaux usées brutes avant rejet au milieu naturel.

Le lotissement de la Soubeyranne dispose d'une unité de traitement dont le fonctionnement n'est pas optimal, émet des odeurs et doit être vidangé 1 à 2 fois par an. L'unité de traitement comprend un digesteur-décanteur, un bac à graisse, un pré-filtre et un épandage par tranchées d'infiltration de 65 m² et date de 1984.

La commune souhaite donc remédier à cette situation et prévoit de :

- Créer une station d'épuration de capacité nominale de 100 EH, en hiver et 200 EH, en été, de type lit planté de roseaux, avec un rejet dans l'Azette. Les travaux permettront le raccordement de soixante-neuf foyers
- Réutiliser une partie de la canalisation existante et mettre en séparatif le reste du réseau pour la collecte et le transfert des eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP (2 060 ml)
- Raccorder le lotissement de la Soubeyranne au réseau collectif en déconnectant le dispositif de traitement existant.

EAUX USEES NON COLLECTEES

■ **Communauté de Communes du Pays du Cheylard (CCPC) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / SAUR)**

❖ **Mariac – Girond (Zonage Assainissement : Girond classé en assainissement collectif futur, zonage adopté par délibération le 02/04/2002 après enquête publique du 14/01/2002 au 14/02/2002)**

La commune est située au cœur des Boutières, dans la vallée de la Dorne. Elle comprend deux bourgs importants : Mariac et le Pont de Fromentières. La commune dispose d'un SGA depuis 2001.

Les eaux usées des 2 chefs lieux sont raccordées à la station d'épuration intercommunale du Cheylard depuis près de 15 ans (réalisés par le SIAVD, syndicat intercommunal de la Vallée de la Dorne). Toutefois, le hameau de Girond, situé sur le bassin du Cornuscle, un affluent direct de la Dorne, n'a pas fait l'objet de tels travaux.

Le suivi réalisé sur la Dorne en 2009 a montré une bonne qualité physico-chimique et hydrobiologique générale des écoulements sur l'ensemble des stations. Néanmoins, la qualité du milieu peut se dégrader de manière significative lorsque le cours d'eau subit un étiage marqué, comme lors du suivi 2006 qui a mis en évidence une dégradation générale de la qualité hydrobiologique de la Dorne, attribuable à l'existence de rejets diffus d'effluents domestiques directement dans le cours d'eau. Tout rejet pouvant aggraver cette dégradation doit donc être proscrit.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'assainissement sur le hameau de Girond, en créant :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 20EH, en hiver et 100 EH, en été
- Les réseaux de collecte et de transfert, comprenant 560 ml de canalisation pour 15 branchements

❖ **Les Nonières - Bauméa (Zonage Assainissement : Bauméa classé en assainissement non collectif, enquête publique du 18/03/2002 et zonage adopté par délibération le 12/07/2002)**

La commune se situe sur un col entre les bassins versants de l'Eyrieux, au droit des ruisseaux des Eygas et Arnas, et du Doux.

Elle dispose d'une station d'épuration de type filtre à sable, d'une capacité nominale de 200 EH, depuis 2005 traitant les eaux usées du chef lieu.

La CCPC, maître d'ouvrage, souhaite assainir les eaux usées du hameau de Bauméa, situé dans le bassin du ruisseau de l'Arnas. Le SGA précise que l'assainissement autonome sur le hameau de Bauméa est une solution délicate à réaliser vis-à-vis de la présence de sources en contrebas et aucun terrain proche est gravitairement raccordable.

Ainsi, elle prévoit :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 60 EH

- Les réseaux de collecte et de transfert afférents.

■ **Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) (compétence Assainissement collectif intercommunale, gestion par DSP / Véolia)**

La Communauté de communes compte 7 communes : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, St Apollinaire de Rias, St Jean Chambre, St Julien le Roux, Silhac et Vernoux en Vivarais. Les communes se répartissent intégralement sur le bassin versant de la Dunière.

Ce territoire compte 3 stations d'épuration :

Communes concernées	Type d'épuration	Capacité nominale	Mise en service	Réseau
St Apollinaire de Rias	filtre planté de roseaux	55 EH	2011	16 branchements
Silhac	lit bactérien	200 EH	1997	28 branchements
CCPV – Vernoux en Vivarais, Châteauneuf de Vernoux	boues activées	4 000 EH	1984	904 branchements : Châteauneuf : 81 Vernoux : 823 + effluents de 3 salaisons

❖ **Vernoux en Vivarais – Hameau La Justice (Zonage Assainissement : La Justice classé en assainissement collectif, enquête publique prévue en octobre 2013 dans le cadre de l'élaboration du PLU, adoption prévue en février 2014, le zonage de 1998 n'a pas abouti)**

La commune de Vernoux en Vivarais, située à 600 mètres d'altitude, sur un plateau surplombant la vallée du Rhône, est traversée par la Dunière et ses affluents : l'Eve, le Rantoine et le Sérouant. La commune dispose d'un SGA réalisé en 1998, il est actuellement en cours de mise à jour dans le cadre de la transformation du POS en PLU.

Elle dispose d'une station d'épuration de type boues activées, mise en service en 1984, d'une capacité nominale de 4000 EH. Elle traite les eaux usées de la commune, ainsi que celles de Châteauneuf de Vernoux, représentant 904 branchements au total. Les effluents sont rejetés directement dans l'Eve.

Les eaux usées du hameau de la Justice, situé sur une crête entre les bassins versants du Marsannoux et du Merland, deux affluents directs de l'Eve, ne sont pas traitées et sont rejetées directement dans le milieu naturel. Les habitations étant fortement concentrées, seul un assainissement collectif peut-être envisagé. Plusieurs diagnostics ANC ayant été effectués sur le hameau, le SPANC juge impératif ces travaux d'assainissement collectif qui permettront de traiter les rejets directs au milieu et pour des raisons sanitaires (maisons contiguës, pas de terrain ou terrain pas apte).

Les études "qualité" (2006 et 2009) n'ont pas concerné ce secteur spécifiquement, toutefois, il faut rappeler que les bassins de l'Eve et de la Dunière présentent des problèmes de qualité, notamment par le phosphore.

La CCPV, maître d'ouvrage, souhaite réaliser les travaux d'assainissement collectif du hameau de la Justice en créant :

- Une station d'épuration de type lit planté de roseaux, d'une capacité nominale de 100/120 EH. Les eaux traitées seront rejetées dans un fossé d'infiltration ou dans le Merland. Les travaux permettront le branchement de 25 foyers existants, représentant 75 EH et 10 branchements futurs (30 EH).
- Les réseaux de collecte (35 br., 1020 ml) et de transfert (930 ml).

■ **Chalencon (compétence Assainissement collectif communale, gestion en régie directe - Zonage Assainissement : Pont de Chervil classé en assainissement collectif futur, zonage adopté par délibération le 02/12/2005 après enquête publique du 03/09/2007 au 02/10/2007)**

Au cœur du Vivarais, à 700 mètres d'altitude et niché dans un col, le village de caractère de Chalencon domine le plateau de Vernoux au Nord et la vallée de l'Eyrieux au Sud. Le hameau du Pont de Chervil est situé entre la rivière Eyrieux et l'ancienne voie de chemin de fer, à 300 mètres d'altitude. La commune dispose d'un SGA réalisé en 2002.

Pour traiter les eaux usées du chef lieu, la commune dispose d'une station d'épuration, de type filtre à sable, mise en service en 2002 d'une capacité nominale de 150 EH. Les eaux usées du hameau du Pont de Chervil ne sont pas traitées et rejoignent directement l'Eyrieux. Sur le secteur aval de l'Eyrieux (aval Collanges), l'étude qualité de 2009 montre une tendance à l'eutrophisation du milieu en période estivale, notamment à l'aval des gorges, entre Pont de Chervil et la confluence avec le Rhône. Cette situation est liée à plusieurs facteurs : fort ensoleillement, température estivale de l'eau élevée, faible débit et présence de nutriments sous forme de phosphore. L'origine de cet élément est pour l'essentiel liée au rejet de la station d'épuration de la CCPC, et dans une moindre mesure des autres stations (St Sauveur de Montagut, les Ollières/Eyrieux, Dunière/Eyrieux, St Fortunat/Eyrieux). Les rejets ponctuels directs à l'Eyrieux et non

raccordés à des installations de traitement, dont ceux du Pont de Chervil, contribuent et entretiennent cette eutrophisation.

La commune souhaite donc réaliser les travaux d'assainissement collectif nécessaires, en créant :

- Une station d'épuration d'une capacité nominale de 30 EH, en hiver et 50 EH en été
- Les réseaux de collecte (750 ml de canalisation et 20 branchements) et de transfert (220 ml de canalisation).

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- **Les communes du bassin versant doivent** respecter les obligations de la réglementation, et notamment la **Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21/05/91 qui impose le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel**, quelque soit le nombre d'EH (sans échéance pour les moins de 2 000 EH). Les maîtres d'ouvrages de ces projets d'assainissement ne sont donc pas en conformité au regard de cette directive ERU puisque les différents hameaux et chefs lieux ne disposent d'aucun système de traitement des eaux usées brutes qui sont rejetés directement dans le milieu naturel et/ou la rivière.
- Les travaux se font prioritairement sous la voirie publique. Dans le cas contraire, un conventionnement et une inscription aux services des hypothèques devront être faits.
- Pour les ouvrages soumis à déclaration, un dossier Loi sur l'eau sera élaboré et une étude d'évaluation de l'incidence des travaux en zone Natura 2000 sera faite.

Coût estimatif de l'opération

Création de système d'assainissement complet	Echéancier des collectivités	Priorité vis-à-vis du milieu	coût global (HT)
COMMUNE DISPOSANT D'UN RESEAU OU LES EAUX USEES SONT PARTIELLEMENT COLLECTEES			
STEP chef lieu 80/230 EQH – Albon			130 000 €
Collecte chef lieu – Albon	2014/2015	1	213 600 €
Transfert chef lieu – Albon			103 950 €
Réseau eau pluvial - Albon			54 000 €
STEP Hameau de Serrepuy 30 EQH – Albon	2017	2	50 000 €
Collecte Hameau de Serrepuy – Albon			40 000 €
Transfert Hameau de Serrepuy – Albon			10 000 €
STEP chef lieu 100/130 EQH – CCPC / St Barthélémy le Meil	2014	1	180 000 €
Collecte chef lieu – CCPC / St Barthélémy le Meil			215 000 €
Transfert chef lieu – CCPC / St Barthélémy le Meil			85 000 €
STEP chef lieu 165/255 EQH – CCPC / St Julien Labrousse	2015	2	180 000 €
Collecte chef lieu – CCPC / St Julien Labrousse			350 000 €
Transfert chef lieu – CCPC / St Julien Labrousse			150 000 €
STEP chef lieu 90/120 EQH – CCPV / St Jean Chambre	2013	1	181 000 €
Collecte chef lieu – CCPV / St Jean Chambre			155 000 €
Transfert chef lieu – CCPV / St Jean Chambre			192 000 €
STEP Hameau du Riou 90 EQH – CCPV / Silhac	2016	2	105 000 €
Collecte Hameau du Riou – CCPV / Silhac			161 000 €
Transfert Hameau du Riou – CCPV / Silhac			14 600 €
STEP Chef-lieu 100/200 EQH – Chanéac	2014/2015	1	148 000 €
Collecte Chef-lieu – Chanéac (2 tranches)			319 500 €
Transfert Chef-lieu – Chanéac			182 500 €
Total			3 220 150 €
EAUX USEES NON COLLECTEES			
STEP H. de Girond 20/100 EQH – CCPC / Mariac	2016	1	120 000 €
Collecte H. de Girond – CCPC / Mariac			120 000 €
Transfert H. de Girond – CCPC / Mariac			60 000 €
STEP H. de Bauméa 60 EQH – CCPC / Les Nonières	2014	2	80 000 €
Collecte de Bauméa – CCPC / Les Nonières			100 000 €
Transfert de Bauméa – CCPC / Les Nonières			20 000 €

23

STEP Hameau de la Justice 100/120 EQH – CCPV / Vernoux en Vivarais	2014	1	205 000 €
Collecte H. de la Justice – CCPV / Vernoux en Vivarais (2 tranches)			278 000 €
Transfert H. de la Justice – CCPV / Vernoux en Vivarais			207 000 €
STEP H. Pont de Chervil 30/50 EQH – Chalenccon	2016		150 000 €
Collecte H. Pont de Chervil – Chalenccon	2015	1	180 000 €
Transfert H. Pont de Chervil – Chalenccon	2016		50 000 €
		Total	1 570 000 €
TOTAL GENERAL			4 790 150 €

Plan de financement

Sous-opération	Coût HT	Agence de l'Eau RMC* Taux maxi pouvant être plafonné	Région RA	CG 07**	Maître d'ouvrage
COMMUNE DISPOSANT D'UN RESEAU OU LES EAUX USEES SONT PARTIELLEMENT COLLECTEES					
ALBON : STEP chef lieu	130 000 €	30	0	40**	Albon
Collecte chef lieu	213 600 €	0	0	50**	
Transfert chef lieu	103 950 €	30	0	40**	
Réseau eau pluvial	54 000 €	0	0	0	
ALBON : STEP Ham. de Serrepuy	50 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	Albon
Collecte H. Serrepuy	40 000 €	0	0	50 CATE 2012/14	
Transfert H. Serrepuy	10 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	
CCPC / ST BARTHELEMY LE MEIL : STEP chef lieu	180 000 €	30	0	40**	CCPC
Collecte chef lieu	215 000 €	0	0	50**	
Transfert chef lieu	85 000 €	30	0	40**	
CCPC / ST JULIEN LABROUSSE : STEP chef lieu	180 000 €	30	0	40**	
Mise en séparatif/Collecte chef lieu	350 000 €	0	0	25** à 50**	CCPC
Transfert chef lieu	150 000 €	30	0	40**	
CCPV / ST JEAN CHAMBRE : STEP chef lieu	181 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	CCPV
Collecte chef lieu	155 000 €	0	0	50 CATE 2012/14	
Transfert chef lieu	192 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	
CCPV / SILHAC : STEP H. du Riou	105 000 €	30	0	40**	
Collecte H. du Riou	161 000 €	0	0	50**	CCPV
Transfert H. du Riou	14 600 €	30	0	40**	
CHANEAC : Step du Chef-lieu	148 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	Chanéac
Collecte chef lieu 1 ^{ère} tranche	188 800 €	0	0	50 CATE 2012/14	
Collecte chef lieu 2 ^{ème} tranche	130 700 €	0	0	50**	
Transfert chef lieu	182 500 €	30	0	40 CATE 2012/14	
EAUX USEES NON COLLECTEES					
CCPC / MARIAC : STEP H. de Girond	120 000 €	30	0	40**	CCPC
Collecte H. Girond	120 000 €	0	0	50**	
Transfert H. Girond	60 000 €	30	0	40**	
CCPC / LES NONIERES : STEP H. de Bauméa	80 000 €	30	0	40**	
Collecte H. Bauméa	100 000 €	0	0	50**	CCPC
Transfert H. Bauméa	20 000 €	30	0	40**	
CCPV / VERNOUX EN VIVARAIS : STEP La Justice	205 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	CCPV
Collecte H. La Justice 1 ^{ère} tranche	232 430 €	0	0	50 CATE 2012/14	
Collecte H. La Justice 2 ^{ème} tranche	45 570 €	0	0	50**	
Transfert H. La Justice	207 000 €	30	0	40 CATE 2012/14	
CHALENCON : STEP Pont de Chervil	150 000 €	30	0	40**	Chalenccon
Collecte H. Pont de Chervil	180 000 €	0	0	50**	
Transfert H. Pont de Chervil	50 000 €	30	0	40**	

* Taux maximum pour le transport et le traitement, dans la limite d'un **coût plafond** fonction des EH raccordés et de la capacité de la STEP. La prise en compte des projets sera **fonction de l'impact des rejets sur le milieu et des données des études « qualité »** récentes ou en projet). L'Agence peut intervenir :

1. Au titre de la non-conformité, sur les secteurs raccordés à un réseau avec rejet direct au milieu sans traitement
2. Au titre de la Solidarité Urbain Rural (SUR), sur les secteurs non collectés, en fonction des priorités départementales et dans la limite de l'enveloppe annuelle affectée pour le département de l'Ardèche.

* Les taux directeurs et les montants de la participation prévisionnelle du Département, inscrits sur les fiches d'opérations du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités en vigueur au moment de

l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs de l'impact sur le milieu
A1.3	Linéaire de canalisations posées	Coût par ml de canalisation	Etude de caractérisation de la qualité (niveaux de phosphore et de matière organique)
	Nb de branchements effectués	Coût par branchement	
	Nb d'EH raccordés	Coût par EH raccordé	
	Nb de stations réalisées	Coût par STEP	
	Indicateurs de performance (RPQS)		

Commentaires

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---------------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées</p> <p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques</p> <p>SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Pré-manteaux et fourrés :</u></p> <p>4030 – Landes sèches européennes 5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</u></p> <p>6210* - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche de montagne</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	<p><u>Mammifères :</u></p> <p>Chiroptères</p> <p><u>Avifaune :</u></p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p><u>Reptiles :</u></p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p><u>Entomofaune :</u></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif de la mesure	- Identifier, valoriser et entretenir les landes non utilisées afin de soutenir la réouverture de milieux, la remobilisation de foncier agricole et concourir à l'autonomie fourragère.		
Contexte	<p>La situation observée sur le territoire B6 est une diminution du nombre d'exploitations de – 55% depuis 20 ans. Parallèlement, la superficie agricole moyenne utilisée par ces exploitations n'a pas évolué de manière significative sur l'ensemble des communes du site, cependant des disparités existent entre les communes la SAU augmente sur Creysseilles (+ 57 %), Gluiras (+42%), Issamoulenc (32 %), Saint-laurent-du-Pape (32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.</p> <p>La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire du secteur B6. L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprise familiale et la difficulté de transmission, la pression</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
	<p>urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation. Les diagnostics agricoles des anciennes EPCI : communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant un vieillissement des agriculteurs avec la problématique de trouver un successeur. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.</p> <p>Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour lui succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.</p> <p>Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les surfaces toujours en herbe ; - Développer le pastoralisme : réouverture de landes fermées et la création de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ; - Favoriser le développement des prairies pâturées ; - Ajuster la fertilisation. 			
Périmètre d'application	Sur toutes les parcelles agricoles et les parcelles présentant un potentiel agricole			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, chambres d'agriculture.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, Associations de développement agricole, PNRMA, bureau d'étude spécialisé			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil bibliographique sur les diagnostics fonciers existants sur le territoire (appropriation des préconisations déjà réalisées); - Coordination avec les actions du PAEC 07, notamment avec l'action de réaliser un diagnostic individuel « global » sur chaque exploitation ayant un projet de contractualisation ; - Coordination avec le diagnostic agricole et environnemental pour le SCoT Centre Ardèche ; - A la suite de recueil bibliographique recours à un prestataire au besoin pour la réalisation d'un diagnostic foncier agricole et d'une animation associée (en partenariat avec la CA 07 et le PNRMA). 			
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.1	Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes et la création de parcs et de parcours				Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
Documents cadres et programmes existants	PAC 2014-2020 PAEC 07 Plan Pastoral Territorial du PNRMA						
Synthèse des contrats éligibles au titre des MAEC							
Indicateurs de suivi	Réalisation du diagnostic						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action		Détail des coûts				Coût total de l'action	Financement
Réalisation d'un diagnostic foncier agricole et de l'animation associée		Estimation : 15 000 €				15 000 €	ETAT + FEADER
Total des coûts						15 000 €	
Financeurs	PSADER						
Participation (en %)	30 %/ 40 %						

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	---------------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables		Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>4030 – Landes sèches européennes 5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6210* - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire* 6230* - Formations herbeuses à Nardus riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>Prairies mésophiles</p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche de montagne</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Chiroptères</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Reptiles :</p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p>Entomofaune :</p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le pâturage d'une intensité faible à modérée modérée sur de plus grandes surfaces - Eviter le parquage intensif responsable du surpâturage de petits espaces et de la fermeture des milieux naturels. - Réaliser un plan de gestion pastoral territorialisé (PPT) ; - Retrouver une diversité de milieux constitutive de mosaïques d'habitats et vectrice d'un équilibre dans les chaînes trophiques ; 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
		<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les espèces végétales et animales inféodées à ces milieux et leur permettre d'accomplir leur cycle reproductif. 		
Contexte		<p>La situation observée sur le territoire B6 est une diminution du nombre d'exploitations de – 55% depuis 20 ans. Parallèlement, la superficie agricole moyenne utilisée par ces exploitations n'a pas évoluée de manière significative sur l'ensemble des communes du site, cependant des disparités existent entre les communes la SAU augmente sur Creysseilles (+ 57 %), Gluiras (+42%), Issamoulenc (32 %), Saint-laurent-du-Pape (32%) et diminue drastiquement sur d'autres communes (Nonières, Saint-Christol, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint fortunat-sur-Eyrieux, etc.). En lien direct avec la diminution du nombre des exploitations, le nombre total d'actifs sur les exploitations est de 527 UTA (équivalent temps plein) en 2010; il était de 1329 en 1988.</p> <p>La déprise agricole suit la tendance nationale sur le territoire du secteur B6. L'accès difficile au foncier est le principal facteur limitant l'installation et le développement des exploitations sur le territoire. La rétention foncière, le morcellement des terres, la réticence des propriétaires dans la mise en place de baux ruraux, la chute du nombre de reprise familiale et la difficulté de transmission, la pression urbaine et du résidentiel rural qui fait monter les prix, et la course à l'agrandissement, sont autant de contraintes sur l'accès au foncier qui freinent le développement de projets et menacent le maintien de l'activité agricole, alors même qu'il existe des candidats à l'installation. Les diagnostics agricoles des anciennes EPCI : communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres, des châtaigniers et du Pays du Cheylard ont mis en avant un vieillissement des agriculteurs avec la problématique de trouver un successeur. Les reprises dans le cadre familial sont de plus en plus rares, ce qui augmente le nombre des exploitations sans successeur connu.</p> <p>Pour beaucoup d'entre eux, cette reprise est délicate, trouver une personne qui sera à la hauteur pour lui succéder, laisser son exploitation à une tierce personne etc. sont des aspects qui freinent les reprises et accentuent la déprise agricole.</p> <p>Sur le territoire, le blocage foncier conduit à un enrichissement des zones agricoles et à une fermeture du paysage. Il est à noter un enrésinement lié à la déprise agricole sur les landes à genêts abandonnées cédant la place à la forêt. Le risque incendie en est donc augmenté.</p> <p>A noter que sur une partie du site B6, un projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07) a été élaboré. Il s'agit d'une démarche territoriale et collective réunissant les acteurs territoriaux (PNR MA, CDDRA, EPCI, syndicats de rivières, agences de l'eau), associations environnementales (CEN RA, FRAPNA) et professionnelles agricoles afin de définir en concertation un programme agro-écologique local pour les 6 ans à venir. Le site B6 n'est pas intégré dans son ensemble à ce PAEC, les communes de Beauchastel, de la Voulte-sur-Rhône, Saint-Laurent-du-Pape, Gilhac-et-Bruzac, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Julien-le-Roux et d'Etoile-sur-Rhône en sont exclues (hors périmètre d'application de la charte PNRMA). Les objectifs stratégiques du PAEC 07 consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des pratiques agricoles performantes et respectueuses des milieux naturels ; - Considérer les patrimoines naturels comme vecteurs de valeur ajoutée pour les 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1	
productions locales.					
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les surfaces toujours en herbe existante et tant que possible les voir augmenter ; - Développer le pastoralisme : faciliter l'installation de nouveaux éleveurs, réouverture de landes fermées et réaménagement de parcs (pistes, clôtures, points d'eau, etc.) ; - Favoriser le développement des prairies naturelles pâturées et de fauches adaptées au contexte écologique du site; - Ajuster la fertilisation (privilégier le parcours du bétail aux engrais de synthèse) - Elargir le plan pastoral sur des territoires ayant les mêmes enjeux 				
Périmètre d'application	<p>Surfaces de landes à préserver de la colonisation de ligneux (4030 : Landes sèches européennes, 5120 : Formations montagnardes à Cytisus purgans) = 1 335,58 ha</p> <p>Surfaces de milieux ouverts à préserver (6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)* et 6230* : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*) = 1 193 ha</p> <p>Surfaces de prairies à maintenir (6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude et 6520 : Prairie de fauche de montagne, 6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux, 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin)= 816,53 ha</p> <p>Reconquêtes des milieux fermés = reconquêtes des boisements pionniers, des fruticées, etc.</p>				
Contractants ou bénéficiaires potentiels	PNR MA, CDDRA Centre Ardèche,				
Partenaires techniques potentiels	Agriculteurs, propriétaires foncier, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, CEN RA, , collectivités,.				
DESCRIPTIF DE LA MESURE					
Méthodes et moyens techniques	<p>Réaliser un plan de gestion pastoral pour favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité des milieux agro-pastoraux pour assurer la poursuite et le renforcement de la gestion pastorale des surfaces du territoire.</p> <p>Organiser des journées d'échange entre la structure animatrice et les acteurs du monde agricole afin de présenter les différents outils mobilisables dont les MAEC du PAEC « Pentés et Montagnes ardéchoises », afin d'associer les enjeux locaux de biodiversité et les pratiques agropastorales.</p>				
	<p>Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux inférieur à 1/3)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire) </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire) </td> </tr> </table>				<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)
<u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire)	<u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 2 » (seuil plus exigeant à définir pour le territoire)				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
<p>Réouverture de landes pour valorisation herbagères : (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante) Au-delà de 2/3 d'embroussaillage, la restauration du milieu nécessite de gros investissements pour un délai de reconstitution s'étalant souvent sur une durée d'au moins 5 ans. <i>La mesure vise à maintenir l'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de maintenir la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).</i></p>				
<p><u>Exemple de combinaison possible :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)</p>		<p><u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)</p>		
<p>Ouverture mécanique des landes fermées : (taux de recouvrement par les ligneux supérieurs à 2/3) <i>La mesure vise à ouvrir des landes d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de restaurer la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies). Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés semi-naturels (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par le pâturage et/ou la fauche.</i></p>				
<p><u>Exemple de combinaison possible :</u> Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 1 » (nombre de passage à définir)</p>		<p><u>Exemple de combinaison possible (option) :</u> Ouverture mécanique + Enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 2 » (nombre de passage plus élevé à définir)</p>		
<p>Plan pastoral territorial afin de valoriser les espaces pastoraux garants du maintien des fonctionnalités environnementales et paysagères, dans un contexte de multi-usages (mesure 7.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du FEADER) En premier lieu, il s'agira de mutualiser les données sur le territoire du site B6 (Plan Pastoral territorial des Monts d'Ardèche (LEADER), stage Camille Nollet, etc ; Puis réalisation du Plan pastoral sur le site B6 avec études complémentaires (récolte de témoignages, données sur les communes en basse vallée de l'Eyrieux, etc.)</p>				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1		
Actions liées	HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique ou raisonnée et pratiques alternatives HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les professionnels des filières associées...					
Documents cadres et programmes existants	PAC 2014-2020 PAEC 07 FEADER mesure PTT (7.61)					
Synthèse des contrats éligibles au titre des MAEC	Les engagements listés ci-après correspondent à ceux du PAEC « Montagne et pentes ardéchoises » en vigueur au moment de la rédaction du DOCUGE. <ul style="list-style-type: none"> ✓ HERBE_03 – Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation ✓ HERBE_04 – Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle) ✓ HERBE_06 : retard de fauche sur prairies et habitats remarquables ✓ HERBE_07 : maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente ✓ HERBE_08 : entretien des prairies remarquables par fauche à pied ✓ HERBE_09 – Gestion pastorale ✓ HERBE_10 – Gestion de pelouses et landes en sous bois ✓ HERBE_11 – Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables ✓ OUVERT_01 – Ouverture d'un milieu en déprise ✓ OUVERT_02 – Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ✓ OUVERT_03 – Brûlage ou écobuage dirigé ✓ Mesure système SHP – Système Herbager Pastoraux ✓ Milieu_02 ? Plan pastoral territorial (mesure 7.61 - programmation 2016)					
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats souscrits et surface engagée ; Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ; Suivi photographique des travaux ; Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité ; Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien des milieux.					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.1.2	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)	Atlas : Cartes 19 et 21 à 28	Priorité 1
concernées par l'action)				

Les coûts suivants ont été calculés en prenant la moyenne des engagements unitaires concernés par l'action multipliée par une proportion de surface.

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Réalisation d'un plan de gestion pastoral (mesure FEADER 7.61)	Estimation : 15 000 €	15 000 €	ETAT + FEADER
Préservation des pelouses et prairies pâturées (Mesures HERBE_03,04,06)	<u>Estimation sur 10 % des habitats concernés:</u> 2 009,53ha de végétations des dalles calcaires, pelouses et prairies 200 ha x 20€ = 4 000 €	4 000 €	Contrat natura 2000 = Etat + FEADER
Réouverture de landes pour valorisation herbagères (MesuresOUVERT_01 ;02 et 03)	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 1533,84ha de pré manteaux et fourrés 153 ha x 100 € = 15 300€	15 300 €	
Ouverture mécanique des landes fermées MesuresOUVERT_01 ;02 et 03)	<u>Estimation sur 10 % du site :</u> 1533,84ha de pré manteaux et fourrés 153 ha x 200€ = 30 600 €	30 600€	
Total des coûts			64 900 €
Financiers			
Participation (en %)			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives	Atlas : -	Priorité 2
--	------------------	--	--------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés</p> <p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	Tous les habitats	Toutes les espèces	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les agriculteurs dans la préservation des écosystèmes, au maintien et à la restauration des fonctionnalités écologiques du site ; - Intégrer les pratiques agricoles autres que le pastoralisme (maraîchage, castanéculture, etc.) dans l'appropriation des enjeux écologiques du territoire. 		
Contexte	<p>Les pratiques agricoles et pastorales ont un impact significatif sur les milieux et la biodiversité, par le mode de production, le travail de la terre ou la pression de pâturage, etc.</p> <p>La tendance actuelle sur le site B6 est un système de production basé sur la polyculture et le polyélevage, tendance qui a peu évoluée depuis ces 10 dernières années. Les exploitations présentes, qui jouent sur la complémentarité des productions et des milieux, ont su faire valoir leurs produits au travers de reconnaissances officielles (AOP Picodon, AOP châtaigne d'Ardèche, myrtille sous appellation marque Parc..). Les démarches collectives en faveur du développement des circuits courts et des productions locales se développent au travers des Marchés Producteurs et des entreprises dynamiques comme Terre adélice et Ardelaine, ainsi que de l'agrotourisme.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et étendre la démarche du concours national « Prairies fleuries » (PAEC 07) ; - Articulation avec des dispositifs existants ou en réflexion (Programme « produisons autrement » : stratégie nationale pour la biodiversité ; Plan National « Zones Humides » ; « Ambition bio 2017 » ; Plan Végétal Environnemental ; plan de Performance Energétique des exploitations agricoles ; démarches « Territoires à Energie POSitive (TEPOS), travaux du groupe « Herbe » du massif central (SIDAM/COPAMAC), PAEC 07, etc.) - Expliquer les enjeux écologiques ; - Etre un terrain d'exploration des services éco systémiques agro-écologiques en travaillant avec des exploitations du site à l'observation de la biodiversité et les interactions entre richesse écologique et pratiques/systèmes de production ; - Favoriser les synergies entre les apiculteurs et les autres agriculteurs (PAEC 07). 		
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des parcelles agricoles et parcelles mobilisables pour l'agriculture ; 		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et candidats à l'installation		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives				Atlas : -	Priorité 2
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Agribio, Ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône, INRA, CTIFL, CDDRA Centre Ardèche, représentants des syndicats agricoles, agriculteurs, GAEC, Sociétés agricoles, PNR MA, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des agriculteurs sur les programmes et dispositifs existants et les possibilités d'adaptation sur leur terroir ; - Organiser des visites sur des exploitations expérimentales ; - Organiser des formations/démonstrations de techniques alternatives sur des terrains d'expérimentations avec des partenaires techniques (Agribio, GRAB, INRA, etc.) ; - Mettre en œuvre un suivi « biodiversité » sur différents systèmes de production agricole afin de mesurer l'incidence des pratiques sur la biodiversité (Observatoire Agricole de la Biodiversité, protocole chenille, Centre Technique au Service de la Filière Fruits et Légumes CTIFL, etc.) ; 						
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières</p> <p>SUI.2.1.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux</p>						
Documents cadres et programmes existants	PAEC 07 Climagri OAB CTIFL						
Synthèse des contrats éligibles au titre des MAEC	Sans objet						
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteur ayant amorcé une démarche de conversion en AB. Nombre de réunions et de journée participative/découverte Résultats du suivi de biodiversité						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
--------	------------------	------------------------	-------------

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.2.1	Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique et autres pratiques alternatives	Atlas : -	Priorité 2
Appui au PAEC 07 (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)		Calculée dans l'animation du site (à voir si stage ou autre pour les études complémentaires)	Aucun surcoût	/
Total des coûts				€
Financeurs				
Participation (en %)				

Document de travail

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Atlas : -	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	--------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.2 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.2.3 : favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>4030 – Landes sèches européennes 5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6210* - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p><i>Tous les habitats et milieux accueillant des terrasses et des béalières. Ces formations végétales colonisent parfois d'anciens terrains agricoles.</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Chiroptères</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> A084 - Busard cendré, <i>Circus pigargus</i> A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Reptiles :</p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p>Entomofaune :</p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i> Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulciy algoaldensis</i> Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i> Mercure <i>Arethusana arethusa</i> 1044 – Agrion de Mercure, <i>Coenagrion mercuriale</i> 1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i> 1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes agraires</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et entretenir les béalières fonctionnelles, non-maçonneries, végétalisées avec un droit d'eau ; - Cartographier les béalières réhabilités ; - Réhabilité et entretenir les terrasses afin de maintenir des habitats de transition, permettant de servir de zone refuge pour la faune liée aux agrosystèmes ; - Participer à l'amélioration dans les systèmes de production sur le plan agronomique, fonctionnel, énergétique et sur la qualité des paysages. 		
Contexte	<p>La mécanisation de l'agriculture a entraîné une modification des paysages ruraux et l'abandon de certaines zones non-accessibles. L'entretien de terrasses et de béalières a cessé avec les pratiques agricoles vivrières de l'époque. Cette action a pour but de valoriser les éléments identitaires du paysage Ardéchois aux fonctions multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obstacle physique : vent, ruissèlement, transport de particules solides, etc. ; ➤ Purificateur des eaux d'écoulements ; ➤ Infiltration de l'eau dans le sol (les terrasses ralentissent l'écoulement) ; 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Atlas : -	Priorité 3
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Niche écologique (abri, reproduction, alimentation) ; ➤ Renforcer l'autonomie fourragère des élevages. <p>Les acteurs locaux souhaitent conserver et valoriser ces entités paysagères remarquables.</p> <p>Caractéristiques d'une béalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise d'eau sur une rivière, un ruisseau ou une source. - Canalisation de l'eau sur les versants en suivant les courbes de niveau (ce petit chenal dépasse rarement les 50 cm de largeur et 30 cm de profondeur). - Irrigation gravitaire au printemps des prés, prairies, vergers ou cultures maraîchères et PPAM par la ramification de la béalière. - Travail traditionnel manuel à l'aide de l'esterpe ou de l'ample (sortes de pioches incurvées et tranchantes) ; les pratiques actuelles peuvent parfois s'orienter vers un entretien mécanique adapté (mini-pelle...) <p>Une action est déjà engagée sur ce thème dans le PAEC 07 « Montagnes et pentes Ardéchoises », MAEC (BE) « Entretien des béalières ».</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des terrasses et les béalières sur des secteurs pré-identifiés, où ces aménagements apparaissent particulièrement utiles pour les activités agricoles actuelles ; - Valoriser ces infrastructures écologiques dans les exploitations agricoles les plus concernées ; - Développer une mosaïque d'habitat favorable aux espèces (béaux, haies, bandes enherbées...); - Récupération et revalorisation des techniques traditionnelles de construction, qui avaient cédé du terrain face aux techniques modernes (murs en ciment avec incrustation de pierres) ; - Fonction démonstrative de l'expérience, engendrant une prise de conscience de l'importance de la sauvegarde du patrimoine rural, y compris là où l'agriculture n'est plus la principale source de revenus. 			
Périmètre d'application	Parcelles agricoles présentes sur le site			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et propriétaires fonciers, collectivités.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, CDDRA Centre Ardèche, représentants des syndicats agricoles, GAEC, Sociétés agricoles, collectivités territoriales.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Coordonner cette mesure avec la MAEC BE du PAEC « Maintien des béalières ».</p> <p>Entretien annuel sur la durée du contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) curage et repiochage 2) élimination mécanique ou manuelle (désherbage chimique interdit) des végétaux envahissants : ronces, églantiers et tous ce que peut empêcher le bon fonctionnement hydraulique de la béalière. 3) entretien des prises d'eau, écluses, lucarnes (recalage des pierres, élimination des végétaux envahissants). 4) Les produits de curage pourront être réutilisés sur place ou exportés hors de la parcelle (en dehors des cours d'eau et des zones humides) 5) Si un recalibrage de l'ouvrage est nécessaire, il devra être réalisé dans les conditions précisées ci-dessus, notamment concernant les dimensions d'une béalière (moins de 50 cm de largeur et de 30 cm de profondeur). 6) Respect des dates d'intervention : du 1^{er} octobre au 30 mars (en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore) 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières	Atlas : -	Priorité 3
	<p>7) Enregistrement des interventions (type, date, localisation, outils...).</p> <p>8) Les obligations portent sur les 2 côtés des ouvrages hydrauliques engagés, y compris en cas d'engagement d'une béalière mitoyenne. Il appartient alors à l'exploitant de s'assurer de sa possibilité d'accès aux deux côtés de l'ouvrage et, en cas d'impossibilité une année donnée, d'en informer dès que possible la DDT.</p> <p>Respect des bonnes pratiques : Prélèvement sur cours d'eau au printemps uniquement : dès que nécessaire jusqu'au 30 juin au plus tard sous réserve de respecter le 1/10^{ème} du Module*</p> <p>* Module : Débit moyen mensuel, calculé sur une période minimale de 5 ans.</p> <p>Au préalable il s'agira d'identifier les tronçon de béalière les plus propices en fonction des enjeux écologiques et socio-économique du site B6.</p> <p>Eligibilité : Seules les béalières fonctionnelles, non maçonnées (= non bétonnées), végétalisées et avec un droit d'eau sont éligibles à cette mesure. Pour les béalières non fonctionnelles et à restaurer, des mesures du type « aides à l'investissement » pourraient être envisagées.</p> <p>Minimum contractualisable de 50 ml/exploitation et plafond de 150 ml/ha calculé à l'ilot. La30 mesure est applicable uniquement sur des surfaces déclarées à la PAC par l'exploitation. L'agriculteur peut n'engager que les tronçons de béalières sur les surfaces où il possède l'amaîtrise foncière pendant les 5 ans du contrat.</p> <p>Cette MAEC concernant l'entretien des béalières est une mesure « linéaire » (paiement au mètre linéaire) qui peut être contractualisée sur n'importe quelle surface agricole (herbe, verger, maraîchage...), même si la priorité est donnée aux béalières utilisées pour l'irrigation des prairies naturelles (à valider?).</p> <p>Si absence de droit d'eau : en préalable de la contractualisation, se rapprocher du service de la Police de l'Eau (DDT07) pour examiner la possibilité d'une régularisation des béalières au titre de la loi sur l'eau, des milieux aquatiques et au regard des zones de répartition des eaux.</p> <p>Concernant les terrasses : Étude prospective réalisée dans le cadre d'un stage de Master qui permettrait d'établir un diagnostic complet (usages, analyse structurelle, intérêt écologique, ...) ; Acquisition foncière ou convention de gestion ; Chantier –école de restauration d'un linéaire de terrasses ; Suivi de la biodiversité sur les nouveaux habitats créés.</p>			
Actions liées	HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et ou autres pratiques alternatives			
Documents cadres et programmes existants	PAC 2014-2020 PAEC 07			
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.2.3.1	Conserver et restaurer les terrasses et les béalières				Atlas : -	Priorité 3
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	LINEA_06 – Entretien des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, et des béalières						
Indicateurs de suivi	Linéaire de béalière restauré, développement de cortège floristique et faunistique associés Linéaire de terrasses restauré, développement de cortège floristique et faunistique associés						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
LINEA_06	3,23 €/ml/an Plafond par exploitation 1 000 mètres maximum	3 230 €/an max	ETAT + FEADER
Etude prospective des terrasses	Stage niveau master 2 « Etude prospective à la réhabilitation de terrasses » Stage de 6 mois pour une convention signée le 1 er septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 554,40 € par mois. Soit 554,40 € x 6 = 3 326,4 €	3 326,4 €	Etat + Feader
Chantier-école restauration Entretien	Sur devis		
Total des coûts			6 556,4 €
Financeurs			
Participation (en %)			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	---	---	-------------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.4 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, habitats naturels et habitats d'espèces</p> <p>HAB.5 : Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les mosaïques d'habitats (terrasses, béalières, maillage bocager, écotone etc.), habitats naturels et habitats d'espèces</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts sèches : 9260 – Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables : Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23) ;)</p>	<p>Mammifères : 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p>Oiseaux : A073 - Milan noir A080 – Circaète-Jen-le-blanc A224 – Engoulevent d'Europe</p> <p>Invertébrés : 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i>, Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i>, Salamandre tachetée, <i>Salamandra</i>, etc. <i>salamandra</i></p>	
	Autres espèces patrimoniales concernées		
	<p>Amphibien : Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i></p>	<p>Avifaune : Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i> Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i></p> <p>Flore (enjeux assez fort à fort) : Landes à Myrtille</p>	
Objectif de la mesure	<p>- Identifier des îlots forestiers à préserver dans le cas d'un projet d'exploitation afin de soutenir et favoriser une exploitation plus respectueuse du patrimoine naturel. L'identification de ces îlots forestiers doit être couplée avec l'identification d'arbres isolés</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
		<p>dans la parcelle qui présenterait des enjeux (mort sur pieds, mort au sol, gros diamètre, à cavités, sites de nidification etc.) afin de réaliser une trame de vieux bois à l'échelle de la parcelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les potentialités écologiques via les critères de naturalité (Vallaury, 2007) : biodiversité, maturité sylvigénétique et structurale, continuité spatiale, fonctionnalité de l'écosystème, ancienneté, empreinte humaine ; - Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ; 		
Contexte		<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé son lot d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation.</p> <p>Sur le site B6, les parcelles forestières sont essentiellement privées et très morcellées. La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). Malgré cela, il serait intéressant de définir des îlots de sénescence qui permettraient d'assurer une diversité d'habitat d'espèce sur le long terme. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p>		
Recommandations générales		<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat avec l'ONF, le CRPF et le PNR MA (dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes ») ; - Recueil bibliographique (Programme forêts anciennes du WWF notamment et FRAPNA 07) et retour d'expériences; - Identifier les habitats au plus près des zones de crêtes et fond de vallon qui constituent des zones refuges pour la faune ; - Favoriser une diversité des espèces forestières ; - Assurer le maintien de corridor boisé (fonction de déplacement). 		
Périmètre d'application		L'ensemble du site B6, avec en priorité les forêts publics		
Contractants ou bénéficiaires potentiels		Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités, groupements forestiers, PNR MA		
Partenaires techniques potentiels		ONF CRPF/Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/PNR MA/CDDRA Centre Ardèche /CEN RA/Chambre d'agriculture 07/Experts naturalistes		
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor				Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	<p>Identifier et cartographier un réseau d'îlots de sénescence sur le site B6 via une méthodologie standardisée et validée par le CBN (exemple du mémoire D'E. Cateau sur la Méthodologie de mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence).</p> <p>Identifier et cartographier ce réseau en fonction des critères de Naturalité : biodiversité, maturité sylvigénétique et structurale, continuité spatiale, fonctionnalité de l'écosystème, ancienneté, empreinte humaine.</p> <p>Un stage Master 2 pourra être mené en 2016 ou 2017.</p> <p>La structure animatrice organisera dès la première année une rencontre entre les différents acteurs du monde forestier afin de mettre en avant les points principaux évoqués dans le document d'objectifs.</p> <p>Une lettre d'information pourra être rédigée conjointement avec les professionnels forestiers à destination des collectivités locales et des propriétaires privés (diffusion sur les sites internet des communes notamment).</p>						
Actions liées	<p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p>						
Documents cadres existants	<p>Aménagement forestier Plan simple de gestion/candidature à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes » du PNR MA (en cours de rédaction)/ Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » et du PNR MA</p> <p>FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche »</p> <p>Travaux menés par le Réseau Ecologique Forêts Rhône-Alpes (REFORA) sur les vieilles forêts et les Forêts Rhône-Alpines en Evolution Naturelle (FRENE) (SYLV'ACCTES)</p>						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	/						
Indicateurs de suivi	<p>Cartographie du réseau d'îlots et mémoire de stage,</p> <p>Absence de rupture de corridor par rapport à la cartographie de l'état initial</p>						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Stage	Un stage niveau Master 2 « Identification d'un réseau d'îlots de sénescence et hiérarchisation des	3 326,4 €	Etat+ FEADER

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.1	Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor	Atlas : Cartes 13, 14 et 31 à 34	Priorité 2
	potentialités écologiques» Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1er septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois. Soit 554,40 € x 6 = 3 326,4 €			
Total des coûts				3 326,4 €
Financeurs				
Participation (en %)				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31,32,34	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	--	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel	<p>HAB. 3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces</p> <p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables : Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23), etc</p>	<p>Mammifères :</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Oiseaux :</p> <p>A073 - Milan noir</p> <p>A080 – Circaète-Jen-le-blanc</p> <p>A224 – Engoulevent d'Europe</p> <p>Invertébrés :</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i>, Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> Salamandre tachetée, <i>Salamandra</i>, etc.<i>salamandra</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser avec des propriétaires publics et privés sur des parcelles favorables à la libre évolution des forêts et au développement d'îlots de sénescence ; - Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ; - Sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse biologique des milieux forestiers. 		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31,32,34	Priorité 1
Contexte	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées. La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé son lot d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. De plus, les milieux forestiers jouent un double rôle pour les chiroptères. Ils représentent des corridors de déplacement, des territoires de chasse mais aussi des potentiels gîtes arboricoles.</p> <p>Sur le site B6, les parcelles forestières sont essentiellement privées et très morcellées. La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). Les propriétaires forestiers privés n'ont pas été directement contactés dans le cadre de l'étude DOCUGE. En revanche, le CRPF ainsi que l'UFPA ont été conviés aux différents ateliers de travail.</p> <p>L'intérêt écologique de ces boisements reste, en l'état, limité compte tenu de l'exploitation forestière récente sur l'ensemble du secteur. La plupart des taillis en place ont des formes non mûres, avec des classes d'âge assez homogènes. La sensibilisation sur les modes de gestion permet d'assurer une meilleure santé de la forêt en développant ses potentialités écologiques, tout en continuant une exploitation rentable économiquement.</p> <p>Le Parc Régional Naturel des Monts d'Ardèche a publié en ce sens un mémento en 2011 intitulé : Pour une gestion forestière « proche de la nature ». De nombreux autres documents sont disponibles en ligne, voici pour exemples :</p> <p>http://www.foretriveefrancaise.com/fiches-et-guides-techniques-200248.html</p> <p>http://www.oui-transition07.org/index.php?option=com_content&view=article&id=134:etlesforets-piste-d-utilisationlocaledubois-energie&catid=28&Itemid=120</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur l'inventaire réalisé en préalable (fiche action HAB.3.1.1.) ; - Travailler en partenariat avec l'ONF, le CRPF ; le PNR MA, le CDDRA Centre Ardèche, le REFORA, le FRENE et les propriétaires forestiers - Faire signer des contrats et la charte N2000 pour la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescence. 			
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Surface du réseau d'îlots de sénescence (fiche action HAB.3.1.1) 			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités territoriales.			
Partenaires techniques potentiels	ONF/CRPF /Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/Groupements forestiers/PNR MA/Fibois/FRENE/France Forêt Rhône-Alpes : animateur du REFORA, CDDRA Centre Ardèche/ Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31,32,34	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	FAVORISER ET CONTRACTUALISER LES ÎLOTS DE SÉNESCENCE OU ARBRES À CAVITÉS			
	<p>Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 forestier basé sur le cahier des charges de l'action F22712 « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ».</p> <p>Il est conseillé d'orienter les coupes sur les parcelles situées au plus près des pistes déjà existantes et où la topographie n'entraîne pas des surcoûts trop importants pour l'exploitation forestière. En revanche, les parcelles les plus éloignées des espaces agricoles, notamment les zones refuges telles que les forêts de crête, les talwegs appuyés mais aussi les fonds de vallon sont des habitats à préserver en priorité.</p> <p>Dans le cadre de l'animation du site, les propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées par une possibilité de contractualisation NATURA 2000 seront identifiées et informés. Dans un deuxième temps seront contactés les propriétaires des parcelles attenantes aux îlots de vieillissement définis sur les forêts publiques.</p> <p>Il s'agit notamment du contrat F227 12 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Ce contrat est éligible sur les parcelles faisant l'objet d'une exploitation forestière, qu'elle soit importante ou non (bois de chauffage). La souscription à ce contrat permet aux propriétaires de boisements d'être indemnisés pour compenser la <u>non-exploitation</u> de leurs bois. En effet, le maintien d'arbres sur pied au-delà de leur terme d'exploitabilité engendre un coût d'immobilisation. Le montant d'indemnisation peut aller jusqu'à 2000€/ha.</p> <p><u>Conditions générales d'éligibilité</u></p> <p>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Aucune intervention sylvicole ne sera réalisée dans l'îlot pendant 30 ans.</p> <p>Voici les deux sous-actions permettant de compenser ce manque à gagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première en faveur des arbres sénescents disséminés. La contractualisation de cette sous-action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les arbres contractualisés). Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans. - La deuxième concerne les îlots Natura 2000. La sous-action « îlot Natura 2000 » vise à compléter la sous-action « arbres sénescents disséminés ». Elle vise à indemniser <u>l'absence totale d'intervention sylvicole</u> sur l'espace interstitiel entre des arbres qui présenteraient soit des signes de sénescence, soit un diamètre important. Ces arbres sont contractualisés selon les modalités de la sous-action 1, et la sous-action 2 permet de contractualiser en plus l'espace interstitiel comprenant le fond et toutes les tiges non engagées par la sous-action 1. Aucune intervention sylvicole ne sera autorisée à l'intérieur de l'îlot pendant 30 ans. 			
DÉBARDAGE MOINS IMPACTANT POUR L'ENVIRONNEMENT				
<p>De plus, certains secteurs ne sont plus exploités du fait de l'inaccessibilité des parcelles. Il est possible d'envisager un contrat forestier de type F227 16 : "prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif". (cf circulaire du 27/04/2012). Cette mesure est mobilisable lors d'opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien productives que non productives. Elle permet de prendre en charge le surcoût d'un débardage alternatif sur des opérations ne faisant pas l'objet d'un contrat Natura 2000 forestier :</p> <p>➡ en contexte productif (les arbres coupés sont vendus et leur produit n'est pas marginal</p>				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	Atlas : Cartes 13, 14 et 31,32,34	Priorité 1
		<p>; la coupe des bois n'est pas rémunérée) : seul le surcoût lié au débardage alternatif par rapport à un débardage classique avec engins est pris en charge par le contrat ;</p> <p>➔ en contexte non productif (le contrat prévoit en engagement rémunéré la coupe d'arbre) : le coût du débardage en totalité est pris en charge par le contrat.</p> <p>Dans tous les cas, il convient d'encadrer l'évaluation du coût avec beaucoup de rigueur, ainsi que les conditions techniques de son recours. Une analyse sera menée utilement au niveau régional, afin de préciser les conditions techniques et économiques de cette prise en charge.</p> <p>TRAVAUX DE MARQUAGE, D'ABATTAGE OU DE TAILLE SANS ENJEU DE PRODUCTION</p> <p>F22705 : Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoisements au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la directive habitat ou d'habitats d'espèces pour des espèces animales d'intérêt communautaire. On associe à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces comme <i>Cerambix cerdo</i>.</p> <p>RÉDUCTION DE L'IMPACT DES DESSERTES EN FORÊT</p> <p>F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, concerne les opérations telles que : la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation, mise en place de dispositifs anti-érosifs, etc.</p> <p>INFORMER LES USAGERS DE LA FORET</p> <p>F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt.</p>		
<p>Actions liées</p>		<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p>		
<p>Documents cadres existants</p>		<p>Aménagement forestier/Plan simple de gestion</p> <p>Candidature du PNR MA à l'appel à projet « Biodiversité des milieux ouverts herbacé et des forêts anciennes » (en cours de réalisation)</p> <p>Chartes forestière « Ardèche verte et Centre Ardèche » et du PNR MA</p> <p>FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche »</p> <p>Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes » ;</p> <p>SYLV'ACCTES (projet en cours de rédaction)</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.2	Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences				Atlas : Cartes 13, 14 et 31,32,34	Priorité 1
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Libre évolution d'une partie des boisements ; Sensibilisation des propriétaires forestiers.						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production. F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt. F227 16 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif						
Indicateurs de suivi	Compte-rendu de réunion Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels Contrats passés et signatures de la Charte						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
F22705	Sur devis : plafonné à 5 000€ / ha travaillé - majoré de 15€/unité pour l'émondage avec un plafond de 100 arbres traités - majoré de 2000€ TTC/ha par passage d'entretien supplémentaire <u>Estimation sur environ 1 % du site :</u> 5 ha x 5 000 € = 25 000€	25 000 €	Contrat Natura 2000 : FEADER + Etat
F227 09	Sur devis	/	
F227 16	Sur devis	/	
F227 12	Plafonné à 2000€/ha Milieux forestiers d'intérêt communautaire = 525 ha <u>Estimation sur environ 10 % du site :</u> 53 ha x 2 000 € = 106 000 €	106 000 €	
F227 14	Plafonné à 5 000€ x 2 secteurs = 10 000 €	10 000 €	
Total des coûts			> 140 000 €
Financeurs			
Participation (en %)			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua	Atlas : Carte 31	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel	HAB. 3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, habitats naturels et habitats d'espèces	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>Hêtraie à Calament à Grandes fleurs (41.172), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx (41.12), Chênaie-charmaie subatlantique du Carpinion betulli (41.24)</p>	<p>Mammifères :</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Genette - <i>Genetta genetta</i></p> <p>Oiseaux :</p> <p>A073 - Milan noir</p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-blanc</p> <p>A224 - Engoulevent d'Europe</p> <p>Chevêche d'Athéna - <i>Athene noctua</i></p> <p>Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i></p> <p>Gobemouche noir - <i>Ficedula hypoleuca</i></p> <p>Huppe fasciée - <i>Upas epops</i></p> <p>Hibou Grand Duc - <i>Bubo bubo</i></p> <p>Pic noir - <i>Dryocopus martius</i></p> <p>Invertébrés :</p> <p>1088 - Grand Capricorne - <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Thécla de l'amarel - <i>Satyrium acaciae</i></p> <p>Grand nègre des bois - <i>Minois dryas</i></p> <p>Coléoptères saproxyliques</p> <p>Amphibien :</p> <p>Salamandre tachetée - <i>Salamandra salamandra</i></p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une hétérogénéité des peuplements naturels et assurer une gestion durable des forêts ; - Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots de sénescences et accompagner une gestion durable de la forêt ; - Préserver des habitats remarquables par la mise en place d'actions concrètes de gestion ; - Sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse biologique des milieux forestiers ; - Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers par le biais de la structure animatrice ; - Disposer d'une bonne connaissance du milieu et des espèces présentes avant la définition 	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua	Atlas : Carte 31	Priorité 2
	d'une zone de préemption.			
Contexte	<p>Le milieu forestier représente 54,3 % de la surface de recouvrement des milieux présents sur le périmètre du site B6. Les boisements du site B6 sont largement issus de l'influence humaine et résultent pour une majeure partie d'une sylviculture maîtrisée orientée vers l'introduction d'essences exogènes anciennes (Châtaignier) ou plus récemment de plantations monospécifiques exploitées (Douglas). Les boisements affichent une dynamique progressive nette, la déprise agricole et la faible culture forestière induisant une recolonisation massive des chênaies et des taillis mélangés (châtaigneraies et autres feuillus, résineux). De nombreux boisements sont relativement jeunes et donc encore peu intéressants en termes de réservoirs de biodiversité. Les poches forestières relictuelles, supports d'une biodiversité remarquables, sont très localisées et sous représentées.</p> <p>La Hêtraie de Saint-Julien, encore appelée « Hêtraie de Intra » constitue une entité compacte d'une superficie de 82 ha, sise en totalité sur la commune de Saint-Julien-du-Gua. Elle a été retenue comme « zone à enjeux » du site ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » du fait de la présence d'une forêt dont l'existence remonterait au XVIIème siècle, puisqu'elle figure sur la carte de Cassini. L'étude diagnostic réalisée sur cette entité par l'ONF en 2008 a démontré que sur les 82 ha de forêt, environ 60 ha constituent un secteur de vieille forêt. L'imbrication des vieux vergers de châtaigniers dans la hêtraie permet, à l'échelle de ce secteur, de disposer globalement de quantités importantes de bois morts, d'arbres à cavités hautes, de cavités basses et de bois mort, et les peuplements en places présentent un potentiel de production de bois mort important.</p> <p>Ce diagnostic forestier a été conforté écologiquement par une étude de caractérisation écologique de cette forêt réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny. Cette étude a mis en avant que la forêt de Saint-Julien-du-Gua s'imposait comme un site majeur en Ardèche, voir au niveau régional, en matière de diversité d'espèces de coléoptères saproxyliques. Il est fort probable qu'il en soit de même pour les chiroptères et l'avifaune</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans le déroulé de l'étude le fait que le fait Département souhaite missionner la SAFER pour réaliser une étude pré-opérationnelle de faisabilité foncière sur le site. - Travailler en partenariat avec la commune de Saint-Julien-du-Gua ainsi que les gestionnaires et propriétaires de cette forêt ; - Sensibiliser les usagers, les professionnels et les propriétaires de la forêt sur l'intérêt d'une diversité des peuplements et strates en sous-étage ; - La définition d'un plan de gestion global et cohérent à l'échelle du massif apparaît nécessaire si l'on veut préserver efficacement la hêtraie tout en permettant la continuité de l'exploitation de bois de chauffage. Ce plan de gestion devra aborder les questions de gestion sylvicole mais aussi celles liées à la fréquentation et à la valorisation pédagogique. 			
Périmètre d'application	<p>Cette action vise la Hêtraie de Saint Julien qui constitue une entité forestière de l'ordre de 82 ha, entièrement localisée sur la commune de Saint Julien du Gua, elle-même localisée au cœur de la région naturelle des Boutières.</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Propriétaires forestiers : communes, propriétaires privés, ONF, collectivités territoriales et Professionnels du monde forestier (exploitant bois, revendeur, etc.)</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua	Atlas : Carte 31	Priorité 2
Partenaires techniques potentiels	ONF/CRPF/Département/Syndicats des représentants des propriétaires forestiers/PNR MA/Chambre d'agriculture, FRENE-REFORA, CDDRA Centre Ardèche/Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice organisera dès la première année, une rencontre entre les différents propriétaires et la commune de Saint-Julien du Gua, en vue de les sensibiliser sur l'intérêt écologique et durable de la mise en œuvre d'une gestion sylvicole de la Hêtraie de Saint-Julien-du-Gua.</p> <p>Suite à cela, il s'agira de construire avec les partenaires techniques, un cahier des charges en vue de cette gestion et de faire s'engager, sur la base du volontariat, les propriétaires et gestionnaires le souhaitant dans cette gestion durable et écologique de la Hêtraie.</p> <p>Si cela apparaît opportun, de l'acquisition foncière pourrait être envisagée (CG07, CEN RA, collectivités, PNR MA, etc.).</p> <p>Enfin une réflexion sur la mise en valeur de cette forêt ainsi que la constitution d'une stratégie de sensibilisation, information, ou encore d'animations scolaires pourrait être mis en œuvre.</p>			
Actions liées	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000</p> <p>ANIM.1 : ??</p>			
Documents cadres existants	<p><u>Documents généraux :</u></p> <p>Aménagement forestier/Plan simple de gestion</p> <p>FRAPNA 07 : « Vieilles forêts d'Ardèche »</p> <p>Région RA et Associations de protection de la nature : « Plan d'actions pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes »</p> <p>Document de programmation du site ENS « Serres Boutières, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.1.3	Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua	Atlas : Carte 31	Priorité 2		
	Charte du PNR MA sur les forêts anciennes harte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » Candidature du PNR MA à l'appel à projets Biodiversité des Milieux ouverts herbacés et des forêts anciennes (en cours de réalisation) Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » Voir avec le CRPF, la procédure IBP (Indice de biodiversité potentielle) ? REFORA <u>Etudes spécifiques à la Hêtraie de Saint Julien du Gua :</u> - « Caractérisation écologique de la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua » ONF – octobre 2008 - « Caractérisation écologique et inventaire des coléoptères saproxyliques sur la Hêtraie de Saint Julien du Gua » Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny/ONF – Mars 2010					
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Libre évolution des boisements ; Conservation d'ilots en développement vers la sénescence et de bois morts ; Calendrier de coupe adapté au contexte écologique ; Sensibilisation des propriétaires forestiers et du grand public					
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt.					
Indicateurs de suivi	Compte-rendu de réunion Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels Validation de plan de gestion et d'interprétation Mise en œuvre des actions du plan de gestion					
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts					Coût total de l'action	Financement
	Etude					15 000 €	Dpt07 (max 70%) + Etat
						Total des coûts	15 000 €
Financeurs							
Participation (en %)							

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Atlas : Carte 33	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel	<p>HAB.3 : Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts sèches :</p> <p>9260 – Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p>Habitats (enjeux assez fort à fort) :</p> <p>Landes à Myrtille</p>	<p>Mammifères :</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Oiseaux :</p> <p>A073 - Milan noir</p> <p>A080 – Circaète-Jen-le-blanc</p> <p>A224 – Engoulevent d'Europe</p> <p>Invertébrés :</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Avifaune :</p> <p>Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i></p> <p>Amphibien :</p> <p>Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les châtaigneraies vergers, habitats naturels et habitats d'espèces ; - Contribuer/soutenir les programmes de lutttes contres les maladies du Châtaignier ; - Conserver de vieux arbres cavernicoles et produisant du bois mort. 		
Contexte	<p>La castanéiculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Ainsi, la culture de la châtaigne, qui avait été délaissée, a repris de l'importance et assure de bons rendements à faible coût tout en valorisant un patrimoine local. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. La maison du châtaigner à Saint-Pierreville illustre bien</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Atlas : Carte 33	Priorité 1
	<p>l'histoire d'une relation privilégiée entre l'homme des pentes ardéchoises et son « arbre à pain ».</p> <p>La Chambre d'Agriculture pilote un projet de relance de la production ardéchoise de châtaigne en partenariat avec notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. L'objectif est la réhabilitation ou la plantation de 2 000 ha de châtaigneraie à échéance de 10 ans (le territoire du parc compte 35 000 ha de châtaigneraie, dont seulement 5 000 ha sont aujourd'hui exploités en vergers).</p> <p>Ce programme vise à favoriser de nouvelles plantations ou la remise en production de vergers abandonnés, notamment par la taille des arbres ou de nouveaux greffages. Un travail important est également réalisé pour mettre en relation des propriétaires privés de châtaigneraies à l'abandon et des agriculteurs souhaitant exploiter de la châtaigneraie.</p> <p>Soutien aux programmes de lutttes contre les maladies du Châtaigniers par la participation aux rencontres et réunions du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche et de la SEFRA (station expérimentale fruits Rhône-Alpes).</p> <p>Cette mesure doit s'articuler avec la fiche action 5 « Développer des filières locales de qualité » du PAEC « Montagnes et pentes Ardéchoises »</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la chambre d'agriculture 07 et le PNR MA dans la relance de la production de châtaigne d'Ardèche ; - Accompagner et soutenir les programmes de lutte contre les maladies des châtaigniers (SDCA et SEFRA); - Accompagner la réhabilitation de taillis de châtaigner en vergers ou pour le bois d'œuvre. 			
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Zonage à définir avec la CA 07 et le PNR MA 			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Castanéiculteurs et propriétaires forestiers 			
Partenaires techniques potentiels	CA 07/ONF/CRPF/PNR MA/ Fibois/ Comité interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche/Castanéiculteurs			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner les différents programmes par la mise en valeur du patrimoine naturel (recherche de parcelles propices) ; - Aider à faire reconnaître les liens écologiques et les services écosystémiques rendus par la Châtaigneraie cultivée ; -Accompagner le développement de la filière myrtilles sauvages (<i>Vaccinium myrtillus</i>) ; Renforcer le plan de reconquête des châtaigneraies 			
Actions liées	<p>HAB.2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.3.2.1	Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche				Atlas : Carte 33	Priorité 1
	libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences ; SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000 COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000						
Documents cadres existants	Diagnostic agraire du PNR MA PAEC 07						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Projet de montage d'un cahier des charges spécifique à la châtaigneraie pour la prochaine programmation FEADER						
Indicateurs de suivi	Compte-rendu de réunion Feuilles de présence des réunions et entretiens individuels						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts				Coût total de l'action	Financement
Appui aux programmes existants	Calculée dans l'animation du site				Aucun surcoût	/
Total des coûts						€
Financeurs						
Participation (en %)						

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	-------------------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel	<p>HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens :</u></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u> 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p><u>Autres milieux remarquables :</u> <i>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21)</i>, <i>Prairies à Renouées bistortes (37.215)</i>, <i>Pâtures à grands joncs (37.241)</i>, <i>Prairies à Canches Cespiteuse (37.213)</i>, <i>Bas-marais acides sub-atlantiques à Carex et Juncus (54.4222)</i>, <i>Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921)</i>, <i>Végétation fontinale collinéenne à Lotier des fanges et Dorine à feuilles opposées (54.11)</i>, etc.</p>	<p><u>Amphibiens :</u></p> <p>1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p> <p>1191 - Alyte accoucheur, <i>alytes obstetricans</i></p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i></p> <p>1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i></p> <p>1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i></p> <p>2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i></p> <p>2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i></p> <p>2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i></p> <p>2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i></p> <p><u>Odonates :</u></p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Cordulegastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p><u>Mammifères :</u></p> <p>Campagnol amphibien, <i>Arvicola sapidus</i></p> <p>Musaraigne aquatique, <i>Neomys fodiens</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la protection des zones humides, des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaires et remarquables associés. en soutenant et participant à la mise en œuvre d'actions, - Mieux connaître les zones humides du site B6, plus particulièrement leur fonctionnalité et viabilité (Action ENS) 		
Contexte	<p>Les zones humides sur le site B6 sont présentes sous le nom des habitats 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> ; 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) et 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin. Cela représente environ 41,6 ha. Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p> <p>La politique ENS au travers des études menées sur le site des Boutières met également en</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
	<p>avant la présence de milieux humides remarquables tels que : Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Prairies à Canches sespiteuses, etc. Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p> <p>Leur plus grand intérêt provient du fait que ce sont des milieux humides et tourbeux, abritant de nombreuses espèces spécifiques et rares, inféodées à ces milieux. La plus grande partie des zones humides du territoire est valorisée par le pâturage. La sur-fertilisation et le drainage par exemple sont une cause de déséquilibre et donc de disparition de ces milieux. Le drainage permet de rendre une parcelle plus exploitable mais entraîne une modification profonde de leur fonctionnement hydrologique, voire à terme leur assèchement (cette pratique encadrée par la Loi sur l'Eau de 1992). Le sur-pâturage et un piétinement trop important peuvent également, dans une moindre mesure, déséquilibrer le milieu. À l'inverse, l'abandon des pratiques agricoles entraîne une colonisation voir un reboisement progressif des ligneux, et porte ainsi atteinte à de nombreuses espèces inféodées à des habitats ouverts (prairies humides). Les zones humides constituent donc un enjeu majeur de dépendance entre pratique agronomique et respect de l'environnement puisqu'elles sont à la fois support et dépendantes des activités agricoles.</p> <p>Une animation territoriale sur les zones humides est développée par le CEN RA sur le bassin Rhône-Méditerranée et Corse. Afin de mettre en œuvre une politique de préservation des milieux humides sur le bassin versant de l'Eyrieux, le syndicat a signé une 1^{ère} convention de partenariat avec le CEN RA, sur la période 2009-2011. Cette convention a été renouvelée pour la période 2013 - 2018.</p> <p>Enfin, au travers du PAEC 07, ce sont deux MAEC « Zones humides » qui peuvent être mise en place sur le territoire : ZH1 « Préservation des Zones Humides » et ZH2 « Préservation des Zones humides avec plan de gestion ».</p> <p>Il y a une réflexion qui est portée sur la zone humide de la Voulte pour sa mise en valeur.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les zones humides du site, notamment celles sous couverts forestier, ainsi que leur fonctionnalité et les enjeux associés (hiérarchisation) ; - Conforter le réseau construit dans le cadre de l'animation Territoriale sur les zones humides portés par le SMEC avec l'appui technique du CEN RA autour la thématique « Zone humide » ; - Accompagner les contractants ou bénéficiaires dans l'application de mesures et de plans de gestion en tant que structure technique et ressource référente. 			
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des zones humides présentes sur le territoire. 			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, forestiers, propriétaires privés, collectivités, CEN RA, etc.			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, CEN RA, FRAPNA Ardèche, CBN MC, Agence de l'eau, associations de protection de la nature, SMEC			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1										
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réflexion ou à la réalisation de dispositifs et programmes (Contrat de rivière, Animation territoriale zones humides porté par le SMEC et le CEN RA, Gestion conservatoire de réseaux de tourbières par le CEN RA, PNR MA et CG07, Convention nationale « Agriculture et zones humides », PAEC 07) ; - Porter des actions de restauration de zones humides et mises en œuvre de plan de gestion - Etablir des contrats avec les exploitants agricoles (MAEC) afin de développer les pratiques permettant de mettre en œuvre une stratégie de conservation des zones humides. - Application de la Charte Natura 2000 													
Actions liées	<p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>ANIM.1.1.4 : Participer à la coordination des actions menées sur le site (SDAGE, Contrat de rivière, PNA, etc.) avec le site B6</p>													
Documents cadres et programmes existants	Contrat de rivière, PAEC 07 , Inventaire ZH07													
Synthèse des contrats éligibles au titre des MAEC	<p>2 MAEC pour la préservation des zones humides dans le PAEC 07 :</p> <table border="1" data-bbox="427 1173 1445 2038"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="427 1173 1445 1227">MAEC « Préservation des Zones Humides » (code : ZH1)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="427 1227 724 1339">Objectifs</td> <td data-bbox="724 1227 1445 1339">Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (hors restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, ni traitement phytosanitaire.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1339 724 1518">Éligibilité</td> <td data-bbox="724 1339 1445 1518">Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et en couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières). Cette mesure est éligible uniquement dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1518 724 1653">Cumuls</td> <td data-bbox="724 1518 1445 1653">Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure « ZH1 ». Cette mesure « ZH1 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec la MAEC « ZH2».</td> </tr> <tr> <td data-bbox="427 1653 724 2038">Recommandations (non obligatoires)</td> <td data-bbox="724 1653 1445 2038"> <ul style="list-style-type: none"> - La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur). - Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période de sensibilité écologique étendue du 1er avril au 30 juillet. - Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières. - Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones </td> </tr> </tbody> </table>				MAEC « Préservation des Zones Humides » (code : ZH1)		Objectifs	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (hors restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, ni traitement phytosanitaire.	Éligibilité	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et en couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières). Cette mesure est éligible uniquement dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.	Cumuls	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure « ZH1 ». Cette mesure « ZH1 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec la MAEC « ZH2».	Recommandations (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur). - Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période de sensibilité écologique étendue du 1er avril au 30 juillet. - Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières. - Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones
MAEC « Préservation des Zones Humides » (code : ZH1)														
Objectifs	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (hors restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, ni traitement phytosanitaire.													
Éligibilité	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et en couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières). Cette mesure est éligible uniquement dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.													
Cumuls	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure « ZH1 ». Cette mesure « ZH1 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec la MAEC « ZH2».													
Recommandations (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur). - Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période de sensibilité écologique étendue du 1er avril au 30 juillet. - Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières. - Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones 													

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1	
		Humides dans les mesures « ZH », il est conseillé de n'engager que les parcelles culturales en ZH ayant une superficie minimale de 0,5 ha/parcelle, sauf pour des milieux particulièrement remarquables.			
	Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)		
	HERBE_01 :	Enregistrement des pratiques de pâturage, de fauche et de broyage	18,86		
	HERBE_03 :	Absence de fertilisation et amendements (hors restitutions au pâturage)	13,05		
	TOTAL			31,91 €	
	Plafond exploitation	par	Un peu plus de 56 ha	1800 €/an maximum	
MAEC « Préservation des Zones Humides avec plan de gestion » (code : ZH2)					
Objectifs	Sur ces surfaces, aucun intrant ne sera autorisé : ni fertilisation (hors restitution au pâturage) ni amendement magnésien et de chaux, ni traitement phytosanitaire. (idem ZH1) + plan de gestion simplifié des zones humides				
Éligibilité	Zones Humides identifiées dans l'inventaire départemental et en couvert herbacé permanent (landes/parcours, prairies naturelles humides et tourbières) ou localisation et caractérisation de Zones Humides ne figurant pas initialement - ou partiellement - dans l'inventaire départemental. Part minimale de surface en PN et LD dans la SAU de l'exploitation : 1/3 (Ce seuil doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe tout en laissant la possibilité aux exploitants de contractualiser de petites surfaces en herbe localisées en zones humides, notamment pour les exploitations diversifiées) Cette mesure est éligible uniquement dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) relative aux Réservoirs de Biodiversité du territoire.				
Cumuls	Le cumul avec les aides bio ou les autres MAEC « surfaciques » est interdit à la parcelle pour cette mesure. Cette mesure « ZH2 » n'est pas cumulable à l'exploitation avec les MAEC « SP » et « ZH1 ».				
Recommandations (non obligatoires)	<ul style="list-style-type: none"> - La présence de rigoles, qui permettent parfois une meilleure exploitation agricole des milieux humides, est autorisée (rigoles = réseau de petit canaux, présents dans les zones humides, avec des dimensions maximales de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur). - Au moins un entretien annuel par la pâture et/ou la fauche. - Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période du 1er avril au 30 juillet. - Pas d'écobuage sur les prairies humides et les tourbières. 				

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides	Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
		<p>- Pour simplifier la démarche de contractualisation des Zones Humides dans les mesures « ZH », il est conseillé de n'engager que les parcelles culturales en ZH ayant une superficie minimale de 0,5 ha/parcelle, sauf pour des milieux particulièrement remarquables. La mesure « ZH2 » représente une option plus avancée de la mesure de base « ZH1 ». La « ZH2 » pourrait être adaptée notamment dans le cas de Zones Humides non encore répertoriées dans l'inventaire départemental ou pour des Zones Humides nécessitant un accompagnement renforcé.</p> <p><i>Les exploitations volontaires et les parcelles engagées dans cette mesure ZH2 pourraient être le support d'une expérimentation sur la gestion agricole des Zones Humides (voir « Fiches-Actions »).</i></p>		
	Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)	
	HERBE_01 :	Enregistrement des pratiques de pâturage, de fauche et de broyage	18,86	
	HERBE_03 :	Absence de fertilisation et amendements (hors restitutions au pâturage)	13,05	
	HERBE_13 :	Engager dans la MAEC au moins 80 % des PN et LD éligibles de son exploitation. Diagnostic d'exploitation spécifique : Faire établir, par une structure agréée***, un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié pour les surfaces engagées (modèle régional). Chargement moyen annuel maximum de 1,4 UGB/ha pour chaque parcelle engagée. Si fauche de prairie humide : fauche après le 10 juillet.	100	
	TOTAL		131,91 €	
	Plafond exploitation	par Un peu plus de 56 ha	7500 € maximum	/an
	Zones humides hors périmètre du PAEC : Les mesures susceptibles d'être mobilisées sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> - A32327P : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats - A32324P : Mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès, - A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site. - A32316P Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et sa dynamique. 			
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats souscrits et surface engagée ; Respect des seuils sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques) ; Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.1	Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides				Atlas : Cartes 5d et 16	Priorité 1
	pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité ;						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
HERBE_03	13,05 €/ha/an				Etat + FEADER
HERBE_13	100 €/ha/an				
Total des coûts (plafond pour 56 ha)					1 800€/an max
Financeurs					
Participation (en %)					

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18,25,26	Priorité 1
-------------------------------------	------------------	---	---------------------------------------	-------------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel	<p>HAB. 4 : Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;</p> <p>HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u></p> <p>3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Autres habitats aquatiques remarquables :</u> Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophesw, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p> <p>6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</p> <p><u>Autres habitats humides remarquables :</u> Pelouses humides et mares cupulaires (22.3), Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à <i>Renouées bistortes</i> (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à <i>Canches Cespitose</i> (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à <i>Saule</i> à <i>Oreillettes</i> (44.921), etc.</p>	<p>1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p> <p>1191 - Alyte accoucheur, <i>alytes obstetricans</i></p> <p>1205 - Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i></p> <p>1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i></p> <p>1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i></p> <p>2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i></p> <p>2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i></p> <p>2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i></p> <p>2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i></p> <p>2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i></p> <p><u>Odonates :</u></p> <p>1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p> <p>Cordulegastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les dérangements des espèces ; - Contribuer à la protection des pelouses humides et mares cupulaires, habitats naturels et habitat d'espèces d'intérêt communautaires et remarquables, tout particulièrement du Sonneur à ventre jaune; - Réaliser l'entretien des 3 pelouses humides et des 5 mares cupulaires identifiées dans le document de gestion des Gorges de la Gluère. 		
Contexte	<p>Les zones humides sur le site B6 sont représentées par différents habitats d'intérêt communautaire : habitats 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l'<i>Hydrocharition</i> ; 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) et 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin. Cela représente environ 41,6 ha.</p> <p>La politique ENS au travers des études menées sur le site des Boutières met également en avant la</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires	Atlas : Cartes 16 à 18,25,26	Priorité 1
	<p>présence de milieux humides remarquables tels que : Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Prairies à Canches sespiteuses, pelouses humides et mares cupulaires (22.3), etc.</p> <p>Les Zones Humides contribuent au maintien d'une certaine biodiversité et sont essentielles dans la préservation de la ressource en eau. Elles sont également le support d'activités agricoles et touristiques.</p> <p>Les substrats rocheux représentés sur la Gluèyre sont à forte dominante cristalline (granites et gneiss). En bordure de la Gluèyre, les crues et débordements ont creusé dans les dalles granitiques de nombreuses "vasques" qui constituent des mares cupulaires. Ces milieux sont également présents sur l'Eyrieux en amont de Saint-Sauveur-de-Montagut. L'eau présente dans ces dépressions se réchauffe très vite permettant le bon développement des têtards de Sonneur à ventre jaune. Dans la vallée de l'Eyrieux, la plus grande population de Sonneurs est celle des gorges de la Gluèyre (Ducasse 2012).</p> <p>Des recherches sur les populations de Sonneur à ventre jaune sont menées en Ardèche et plus particulièrement dans le bassin de l'Eyrieux. Il s'agit d'une campagne d'étude sur 5 ans qui permettra, à terme, d'évaluer les populations et leur dynamique. Cette étude est menée par Hugo CAYUERA, Doctorant au Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés au CNRS.</p> <p>On note la présence de conflits d'usages notamment et de « prédation », puisque durant l'été les baigneurs occupent le bord des cours d'eau et peuvent empiéter sur les mares cupulaires voire déranger notablement le Sonneur à ventre jaune (urines, cannettes de bières, captures d'individus, etc.). D'autres part, on a pu observer le rebouchage de mares cupulaires avec du béton (aux abords directs de campings ou d'habitation) afin d'aplanir les rochers et rendre les sites plus attrayant pour les baigneurs</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi régulier et un entretien des mares cupulaires et des pelouses humides en cas d'envahissement par les ligneux est proposé par l'action 1.11 du plan de gestion de la Gluèyre. Cette opération peut d'ailleurs être favorable au sonneur même si elle n'est pas indispensable aujourd'hui pour la préservation de l'espèce. - Une veille sur les activités pratiquées aux abords de ces habitats. 			
Périmètre d'application	Cours d'eau accueillant les populations de Sonneurs à ventre jaune (Gluèyre et Eyrieux) ; 39,51 hectares de pelouses humides (6410 et 6430) et mares cupulaires ponctuellement présentes sur les berges rocheuses suintentes.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Propriétaires riverains			
Partenaires techniques potentiels	CG07, PNR MA, associations de protection de la nature, SMEC, Université de Lyon I			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de suivi écologique des secteurs concernés tous les 2 ans : inventaire floristique des secteurs à mares cupulaires, réaliser des relevés phytosociologiques sur les stations les plus représentatives, mettre en exergue les sites où il est important d'intervenir, mettre au point et suivre des indicateurs permettant d'évaluer l'effet des interventions effectuées. Ces suivis s'effectueront de manière à ne pas déranger les espèces. - Les surfaces concernées étant minimales, une intervention fine d'arrachage peut être envisagée sur les 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.4.1.2	Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires				Atlas : Cartes 16 à 18,25,26	Priorité 1
	<p>espèces ligneuses dans les mares et sur les pelouses humides. Les plantules de Frênes, Saule et Aulnes devront être arrachées manuellement, en hiver, en veillant à conserver le substrat pour les autres espèces végétales présentes. Une action locale associative peut être envisagée, la présence d'un écologue botaniste est fortement recommandée pour une action ciblée et peu perturbatrice.</p> <p>- Application de la Charte Natura 2000</p>						
Actions liées	<p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ANIM.1.1.4 : Participer à la coordination des actions menées sur le site (SDAGE, Contrat de rivière, PNA, etc.) avec le site B6</p>						
Documents cadres et programmes existants	<p>PLAN DE GESTION DE LA ZONE A ENJEUX GORGES DE LA GLUEYRE Plan d'action National en faveur du Sonneur à Ventre jaune Contrat de rivière Thèse d'Hugo CAYUELA</p>						
Indicateurs de suivi	<p>Suivi de la colonisation des ligneux ; Suivi du niveau trophique des habitats humides remarquables (accumulation de matière organique, prolifération d'espèce eutrophiles...) ; Suivi des procédures de verbalisation pour le dérangement intentionnel (rebouchage des mares par exemple) ; Suivi des 3 pelouses humides et des 5 mares cupulaires identifiées dans le document de gestion des Gorges de la Gluère ; Suivi faunistique (sonneur à ventre jaune).</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Les coûts suivants ont été calculés en prenant la moyenne des engagements unitaires concernés par l'action multipliée par une proportion de surface.

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Suivis (ENS)	Estimation : 2000 € par an			4 000€	CG07 + Etat
Total des coûts					4 000€
Financeurs					
Participation (en %)					

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	---	--------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;</p> <p>HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeux, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles :</u> 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><u>Pelouses alluviales sèches :</u> 6120* : Pelouses calcaires de sables xériques</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u> 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés ou localisés à proximité des systèmes aquatique et rivulaire, des zones rudérales, des secteurs d'aménagements anthropiques dont les infrastructures routières.</i></p>	<p><u>Poissons :</u> 1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) 1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) 1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) 1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> 1103 - Aloose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i> 3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p><u>Invertébrés :</u> 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) 1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p><u>Mammifères :</u> 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p><u>Avifaune :</u> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
Objectif de la mesure	<p>Cette mesure vient en préalable à la fiche action HAB.5.1.2. Elle a pour but d'une part, de cibler des zones à enjeux où les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont un impact fort sur les habitats patrimoniaux (inscrit à la Directive et remarquables) et d'autre part de hiérarchiser les actions d'intervention sur ces secteurs pré identifier. Elle a pour objectif également de répondre à l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau et d'être en cohérence avec le programme d'action du SDAGE RM&C : 6A01 « Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives » ; 6A02 « Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives » ; 6A03 « Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer » ; 6A04 « Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers ». Cela concerne pour le site plusieurs espèces telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'Ambroisie qui peut par ailleurs causer des problèmes de santé publique (allergies au pollen), elle est à surveiller mais ne pose pas de problème à ce jour. -le Robinier qui supplante les espèces caractéristiques des bois tendres et bois durs du fait de l'enfoncement du lit de la rivière et de la déconnexion des berges avec le cours d'eau. Pour ce dernier, les interventions devront être localisées afin d'éviter des actions coûteuses et inefficaces du fait de sa forte dynamique. -La Renouée du Japon, tend à se développer tout le long de la basse vallée l'Eyrieux. - La Jussie a été observée sur la Basse vallée <p>Certaines espèces animales liées au milieu aquatique sont à surveiller car elles peuvent poser des soucis pour les espèces locales : Hotu, poisson qui s'hybride avec le Toxostome, écrevisses américaines et californiennes, sont observés.</p>			
Contexte	<p>Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrains montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.</p> <p>D'une part, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, la renouée du Japon, le Robinier, le Buisson à indigo, Buddleia de David, Vigne vierge commune. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la basse vallée de l'Eyrieux.</p> <p>D'autre part les voies de communications (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisées par d'autres espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : Ailante, le raisin d'Amérique, Robinier faux accacia et Senecon du Cap.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière 5 secteurs ont déjà été identifiés pour la mise en place</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux	Atlas : -	Priorité 1
	<p>d'opérations de lutte contre la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante. Sur ces secteurs les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.</p> <p>Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques. C'est le cas notamment sur le secteur de confluence avec le ruisseau d'Aurance, au niveau de la retenue de Sarny (barrage de production hydroélectrique).</p> <p>La drosophile suzuki et le frelon asiatique ont des impacts sur les châtaigniers et la faune apicole respectivement. Des études sur ces espèces asiatiques sont en cours au niveau national et des stratégies de lutte sont en réflexion (FREDONRA).</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas la démarche NATURA 2000 ne remplace un document du type contrat de rivière, elle représente néanmoins un appui technique fort sur les aspects biodiversité, habitats, faune et flore, pouvant consolider /aider la décision et la mise en œuvre d'actions sur des secteurs bien ciblés. L'animation de la démarche Natura 2000 sur le site B6 sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des actions avant tout dans une logique d'amont vers aval ; - Effectuer des actions ciblées sur les secteurs à enjeu - Espèces végétales : Renforcer les actions sur l'Ailante et la renouée du Japon - Espèces animales : renforcer les actions sur les écrevisses américaines, la drosophile suzuki, le frelon asiatique, etc. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, Fédérations départementales de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes, PNR MA, ONCFS, agriculteur/éleveurs, CBN MC,			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur la cartographie réalisée lors des inventaires de 2013, mettre à jour les données et identifier les secteurs de développement et/ou de régression des EEE ; - Mettre à jour si besoin la liste des EEE ; - Actuellement les actions sont ciblées sur la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante sur la Basse vallée de l'Eyrieux par le contrat de rivière. D'autres zones devront bénéficier d'actions de 			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux				Atlas : -	Priorité 1
	<p>gestion car fortement colonisées par les plantes exotiques (figure 30), notamment en aval du barrage des Collanges, sur la moyenne vallée de l'Eyrieux et sur la Dunière. Ces zones devront être traitées en priorité dans une logique d'amont vers l'aval.</p> <p>Concernant les espèces invasives de la faune aucune action n'a été élaborée sur l'écrevisse américaine. Seule l'action 1.14 du contrat de rivière "Etudier les populations d'écrevisse à pattes blanches" pourrait intégrer cet objectif dans le but de favoriser l'espèce locale protégée.</p> <p>Le Syndicat Eyrieux Clair avait réalisé en 2005 un inventaire à l'échelle de la totalité du bassin versant de l'Eyrieux de l'écrevisse à pattes blanches. Dans le cadre du 2nd contrat de rivière, il est prévu une actualisation de cet inventaire sur tous les cours d'eau, dont la Glueyre (fiche action C1.3 "Centraliser l'information et suivre l'évolution du milieu").</p> <p>Assurer un relais de surveillance local pour la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de RHONE-ALPES et participer à des formations de la structure et aux réunions.</p> <p>Application de la Charte Natura 2000 : Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p>						
Actions liées	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes</p> <p>SUI.1.7.1 : Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>SUI.3.2.1 : Suivre l'évolution et veiller au bon état de la flore et des habitats de la Directive et remarquables</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>ANIM.1.1.4 : Participer à la coordination des actions menées sur le site (SDAGE, Contrat de rivière, PNA, etc.) avec le site B6</p>						
Documents cadres ou programme existants	Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000							
Indicateurs de suivi	Cartographies Note de synthèse, CR réunion						
Calendrier prévisionnel (les années)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.1	Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes sur les zones à enjeux				Atlas : -	Priorité 1
prévues pour l'action sont grisées)							

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Appui au contrat de rivière (Etat des lieux sur le foncier, programme d'action, études complémentaires)	Calculée dans l'animation du site			Aucun surcoût	/
				Total des coûts	€
Financeurs					
Participation (en %)					

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
-------------------------------------	-----------	--	--------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associé	HAB.5 : Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales; HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Pelouses alluviales sèches : 6120* : Pelouses calcaires de sables xériques</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des peuplements liés ou localisés à proximité des systèmes aquatique et rivulaire, des zones rudérales, des secteurs d'aménagements anthropiques dont les infrastructures routières</i></p>	<p>Poissons : 1131- Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) 1126 - Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) 1138 - Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) 1095 - Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i> 1103 - Alose feinte du Rhône <i>Alosa fallax rhodanensis</i> 3019 - Anguille européenne <i>Anguilla anguilla</i></p> <p>Invertébrés : 1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) 1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) 1092 - Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères : 1337 - Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) 1355 - Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) 1310 - Minoptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (DH II) 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> (DH II) 5009 - Pipistrelle pygmée, <i>Pipistrellus pygmaeus</i> (DH IV) Rhinolophes sp.</p> <p>Avifaune : A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> Petit gravelot</p> <p><i>De manière indirecte, l'ensemble des espèces liées aux systèmes aquatiques et rivulaires.</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>Cette mesure consiste à limiter la présence d'espèces indésirables en lien avec l'action HAB.5.1.1.</p> <p>Accompagner et réaliser avec complémentarité et cohérence les actions déjà mises en place sur le territoire B6.</p>		

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
Contexte	<p>Sur le site B6 ont été recensées 33 espèces exotiques, dont 20 présentent un caractère envahissant. Le travail réalisé a permis de mettre en évidence les principaux enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes, pour autant la réalisation de diagnostics et suivis complémentaires apparaît nécessaire pour gérer leur prolifération. En effet, les prospections de terrains montrent que les milieux riverains constituent le principal corridor d'invasion, auquel s'ajoute dans une moindre mesure le réseau routier.</p> <p>D'une part, les berges des cours d'eau et les milieux alluviaux adjacents sont fréquemment colonisés par l'Erable negundo, la renouée du Japon, le Robinier, le Buisson à indigo, Buddleia de David, Vigne vierge commune. Ceci constitue un facteur de menace significatif vis-à-vis des habitats naturels, la prolifération de ces espèces exotiques ayant tendance à remplacer les végétations riveraines locales, ou du moins à amoindrir leur richesse spécifique. La prolifération des espèces invasives dans les milieux riverains semble poser problème dans la vallée de l'Eyrieux, mais aussi sur la Dunière.</p> <p>D'autre part les voies de communications (routes, chemins, voies ferrées) peuvent être localement colonisées par d'autres espèces exotiques invasives, bien que ces corridors apparaissent beaucoup plus discontinus, en comparaison au cours d'eau. Les plantes exotiques envahissantes retrouvées sur les bordures des routes sont notamment : Ailante, le raisin d'Amérique, Robinier faux accacia et Senecon du Cap.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière 5 secteurs ont déjà été identifiés pour la mise en place d'opérations de lutte contre la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante. Sur ces secteurs les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.</p> <p>Lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Eyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques. C'est le cas notamment sur le secteur de confluence avec le ruisseau d'Aurance, au niveau de la retenue de Sarny (barrage de production hydroélectrique). Il s'agit là d'une menace importante pour l'écrevisse à pattes blanches espèce protégée et patrimoniale sur le site B6.</p> <p>La drosophile suzuki et le frelon asiatique ont des impacts sur les châtaigniers et la faune apicole respectivement. Des études sur ces espèces asiatiques sont en cours au niveau national et des stratégies de lutte sont en réflexion (FREDONRA).</p>			
Recommandations générales	<p>En aucun cas une action NATURA 2000 ne peut remplacer un document type contrat de rivière. Il est possible en revanche qu'elle représente un appui sur des secteurs bien ciblés. La structure animatrice sera donc un soutien pour la concertation et la connaissance scientifique du territoire avant tout.</p> <p>Cette action se rapporte à l'objectif 4 du contrat de rivière Eyrieux Embroye Turzon : Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités biologiques des milieux aquatiques et correspondant au volet B1 du programme d'action qui est insérer à la suite de cette mesure.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Pour contrat milieu agricole Exploitants agricoles.</p> <p>Pour contrat Natura 2000 forestier Propriétaires forestiers ; Office National des Forêts ; Collectivités territoriales (communes...) ; Exploitants forestiers.</p> <p>Pour contrat Natura 2000 non agricole non forestier Propriétaires et ayants-droits ; Associations ; Collectivités territoriales (communes...).</p>			
Partenaires techniques potentiels	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, SMEC, ONEMA, Association MRM, Fédérations départementales de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, communes.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Actuellement les actions sont ciblées sur la Renouée du Japon, le Robinier et l'Ailante sur la Basse vallée de l'Eyrieux par le contrat de rivière. D'autres zones notamment pourraient bénéficier d'une action de gestion car fortement colonisées par les plantes exotiques. La structure animatrice devra dans un premier temps, en partenariat avec le contrat de rivière, identifier d'autres secteurs à enjeux et suivre les secteurs qui ont fait l'objet d'action d'élimination.</p> <p>TRAVAUX D'ÉLIMINATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</p> <p>Par le biais de contrats Natura 2000 :</p> <p>F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p> <p>Engagements non rémunérés Le bénéficiaire de l'aide s'engage à tenir un cahier d'enregistrement des interventions et à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement d'espèces indésirables. Lutte chimique interdite pour les espèces animales : la lutte chimique pour les espèces végétales doit présenter un caractère exceptionnel et sur une surface restreinte.</p> <p>Conditions d'éligibilité et engagements rémunérés La mesure est envisageable si l'état de l'habitat ou de l'espèce est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable animale ou végétale. -spécifiques aux espèces animales : Acquisition de cages pièges / suivi et collecte des pièges -spécifique aux espèces végétales : Broyage mécanique des régénérations et taillis ; Arrachage et coupe d'arbres manuels ;</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
	<p>Enlèvement et transfère des produits de coupe ; Dévitalisation par annellation ; Plantation d'espèces ligneuses locales : plantations de Saules et de Peupliers âgés de 2 à 3 ans sont disposées à l'intérieur des massifs de Renouée, il est important que la tête des arbres dépassent des Renouée et apporter à terme de l'ombre sur les massif de Renouée contraignant ainsi leurs développements (des manchons en plastiques sont passés autour des arbres contre les castors. Au bout de 5 ans les protections sont retirées.) ;</p> <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces. Cette action est inéligible si elle vise à financer l'application de la réglementation notamment au titre de l'environnement et du code rural ou si l'espèce à éliminer ou limiter est située sur la majeure partie du site ou/et en dehors du site.</p> <p>L'aide financière s'applique : - aux études et frais d'expert ; - à la rémunération du temps de travail ; - à toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action, sur avis du service instructeur.</p> <p>Point de contrôle Tenu d'un cahier d'enregistrement Etat initial et poste travaux des surfaces Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation Vérification des factures.</p> <p>Il est possible également d'élaborer une stratégie foncière avec le Conservatoire des espaces naturels de Rhône-alpes ou des collectivités pour mettre en place des actions de limitation des espèces exotiques envahissantes via des pratiques pastorales, qui permettrait de maintenir également certains milieux ouverts.</p> <p>Les actions suivantes sont élaborés à l'heure actuelle par le contrat de rivière : Limitation de la Renouée du Japon mise en place par le contrat de rivière (SMEC):</p> <p>4- Technique de concassage/bâchage :(Beauchastel, Saint-Laurent du Pape) <u>1er passage</u> : Décaissage de la terre sous les massifs sur une profondeur de 0,9 m Broyages successifs de la terre contaminée au godet concasseur/cribleur jusqu'à ce que les éclats de rhizomes aient une taille maximum de 10 cm (minimum 2 passes). Réimplantation de la terre concassée. Couverture de la zone décaissée avec une bâche opaque ou géotextile non-tissé 92 Plantation d'essences adaptées en périphérie de la bâche ou sur le géotextile. NB : les foyers isolés ou de petite taille à proximité des surfaces traitées feront l'objet d'un arrachage précoce et de fauches ou désherbage thermique répétitif. <u>Interventions suivantes</u> : Elimination systématique des rejets de renouée avec une intervention tous les 15 jours. Surveillance des rejets et enlèvement de la bâche au bout de deux saisons de végétation. Enherbement et plantation de la surface traitée. Pâturage des rejets et jeunes plants / fauche ou Désherbage thermique: (Les Ollières-sur-Eyrieux) Délimitation de parcelles test (différentes fréquences de passage et de durée + parcelle témoin fauche ou désherbage thermique seul + parcelle témoin sans intervention) par passage : Fauche ou désherbage thermique préalable si la hauteur des plants est trop importante au premier</p>			

Gestion des habitats et des espèces	HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes				Atlas : -	Priorité 1
	<p>passage. Installation du bétail dans les différentes parcelles. Fauche ou désherbage thermique des refus.</p> <p>Limitation du robinier et l'ailante mise en place par le contrat de rivière (SMEC) : (Vernoux-en-Vivaraix, Le Cheylard) <u>1er passage</u> : Cerclage ou abattage / dessouchage Plantation d'essences adaptées <u>Interventions suivantes</u> : Elimination systématique des rejets de robinier Abattage des arbres morts Le Syndicat Eyrieux Clair n'ayant pas d'équipe rivière, l'implication des services techniques de la commune concernée paraît indispensable pour le suivi régulier, garant de la réussite des chantiers. Un conventionnement avec des éleveurs (troupeaux de chèvres, moutons) est également étudié pour établir une programmation d'interventions dans le cas de la lutte par pâturage.</p>						
Actions liées	HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement de l'Eyrieux HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière						
Documents cadres ou programme existants	Contrat de rivière du bassin versant de l'Eyrieux, Embroye et Turzon						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	<p>Engagement non rémunéré au titre des mesures :</p> <p>F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p> <p>Engagement rémunéré au titre des mesures :</p> <p>F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</p>						
Indicateurs de suivi	Régression des espèces exotiques envahissantes sur les secteurs ayant fait l'objet d'intervention.						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Engagements non rémunérés au titre de la mesure F22711 « Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »					
Engagements non rémunérés au titre de la mesure A32320P et R « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »					

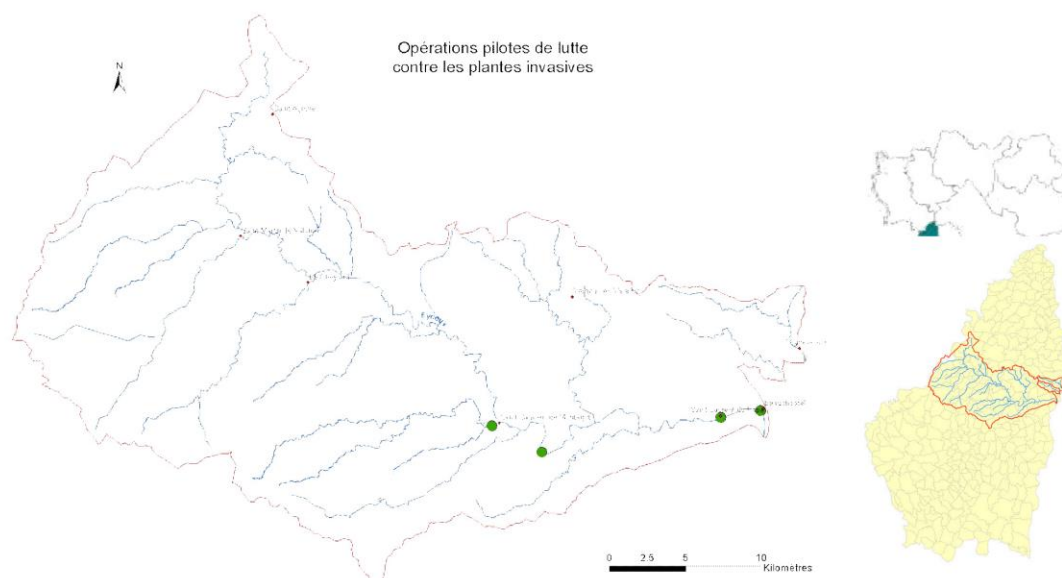
Gestion des habitats et des espèces		HAB.5.1.2	Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes	Atlas : -	Priorité 1
F22711	Sur devis		/	Néant	
A32320P et R	Sur devis				
Engagements rémunérés au titre de la mesure F22711 « Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »					
Engagements rémunérés au titre de la mesure A32320P et R « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »					
F22711	Sur devis		/	Contrat de rivière = Agence de l'eau	
A32320P et R	Le montant de l'aide est plafonné à 8000 € TTC/ha travaillé sur devis et à 6600€ HT/ha travaillé sur forfait			Contrat natura 2000 = Etat + FEADER	
Total des coûts				€	
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)					

VOLET B1 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et des paysages

B1.2- Restaurer la trame verte : Restaurer, préserver et valoriser les abords des cours d'eau et plans d'eau

Action B1.2.2	Mettre en place des opérations pilotes de lutte contre les espèces invasives
Priorité 2	Année d'engagement : 2014/2018
Entité géographique Sous bassin versant	BV Eyrieux
Masse(s) d'eau concernée(s)	FRDR 444a Eyrieux du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière FRDR 444b Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône
Cours d'eau	L'Eyrieux
Communes concernées	Beauchastel, St Laurent du Pape, Les Ollières/Eyrieux, St Sauveur de Montagut, Vernoux en Vivarais, le Cheylard, Saint Michel d'Aurance, Les Nonières
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Localisation



Généralités : Contexte de l'opération/Problématique

Les milieux aquatiques et les zones humides sont des milieux complexes, dynamiques et interdépendants dont les composantes physiques sont à préserver et restaurer pour maintenir leur rôle essentiel en termes de régulation des eaux, de qualité biologique, d'auto-épuration, de paysage et de biodiversité.

Certains bords de cours d'eau sont colonisés par des espèces végétales envahissantes, telles que la renouée du Japon, le buddleia, le robinier, l'ailante, l'ambroisie... Ces plantes invasives s'installent de manière massive et définitive, supplantant les plantes indigènes.

Les invasives peuvent menacer l'équilibre des milieux aquatiques, compromettre le bon fonctionnement des rivières et constituer une des causes principales de perte de la richesse en espèces des écosystèmes.

Il est donc nécessaire de limiter leur prolifération, de surveiller leur progression et surtout de lutter contre leur introduction dans les milieux naturels.

Les travaux de lutte contre l'expansion des plantes invasives à l'échelle du bassin versant, essentiellement sur les cours d'eau en tête de bassin versant, sont intégrés aux PPGRE des cours d'eau correspondants. Ils correspondent aux objectifs de gestion des milieux et visent à empêcher la propagation de foyers voire à faire régresser les fronts de colonisation sur les secteurs peu colonisés.

La lutte contre les invasives dans les secteurs saturés ne représente pas un objectif prioritaire dans les PPGRE correspondants. Cependant, ils peuvent faire l'objet de chantiers "test" afin d'expérimenter de nouvelles techniques de lutte novatrices qui en cas de succès pourraient être étendues à grande échelle dans le cadre des PPRGE.

Certaines opérations pilotes comme les chantiers de lutte contre la renouée, nécessitant une surveillance et un entretien par des passages réguliers sont particulièrement adaptés dans des secteurs où il existe des projets de mise en valeur. Une convention pour l'entretien des sites pourra alors être passée avec les collectivités porteuses des projets afin d'y maintenir la valeur paysagère.

Objectifs visés/Gains escomptés

La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du Bon Etat des cours d'eau, comprenant un bon niveau de qualité chimique des eaux, de qualité biologique et une continuité écologique.

La ripisylve est particulièrement menacée par les espèces invasives tant au niveau de la biodiversité avec l'appauvrissement que de la fonctionnalité avec une adaptation moindre des espèces invasives aux contraintes hydrauliques.

Les chantiers pilotes ont pour objectif de :

- Evaluer et comparer des techniques de lutte novatrices.
- Assurer le suivi et l'entretien régulier des secteurs traités.

Cohérence avec le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE RM&C a fait de la préservation et de la gestion des zones humides une priorité au travers de son orientation fondamentale n°6 "Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques".

Les actions prévues au contrat de rivière contribuent à ces objectifs par la mise en œuvre des mesures suivantes, en lien avec l'orientation 6C "Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau" :

- 6A01 Assurer une veille active sur le développement des espèces invasives
- 6A02 Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives
- 6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer
- 6A04 Mettre en place une information et une sensibilisation vis-à-vis des usagers

Définition de l'opération

5 secteurs ont été pré-identifiés pour la mise en place d'opérations de lutte contre la renouée du Japon, le robinier et l'ailante. Sur ces secteurs, les collectivités ont un projet de création de sentier ou d'aménagement d'aire de détente.

Localisation des 3 secteurs situés en bordure l'Eyrieux pour la renouée du Japon :

- Beauchastel : rive gauche en amont du pont routier de la RN7
- St Laurent du Pape : rive gauche en amont du pont routier de la CD120
- Les Ollières/Eyrieux : rive droite à l'aval du pont routier de la CD120

Consistance des interventions :

Pour la renouée :

Technique de concassage/bâchage : (Beauchastel, Saint-Laurent du Pape)

- 1^{er} passage :** Décaissage de la terre sous les massifs sur une profondeur de 0,9 m
Broyages successifs de la terre contaminée au godet concasseur/cribleur jusqu'à ce que les éclats de rhizomes aient une taille maximum de 10 cm (minimum 2 passes).
Réimplantation de la terre concassée.
Couverture de la zone décaissée avec une bâche opaque ou géotextile non-tissé

92

Plantation d'essences adaptées en périphérie de la bâche ou sur le géotextile.

NB : les foyers isolés ou de petite taille à proximité des surface traitées feront l'objet d'un arrachage précoce et de fauches ou désherbage thermique répétitif.

Interventions suivantes :

Elimination systématique des rejets de renouée avec une intervention tous les 15 jours.
Surveillance des rejets et enlèvement de la bâche au bout de deux saisons de végétation.
Enherbement et plantation de la surface traitée.

Pâturage des rejets et jeunes plants / fauche ou Désherbage thermique: (Les Ollières-sur-Eyrieux)

Délimitation de parcelles test (différentes fréquences de passage et de durée + parcelle témoin fauche ou désherbage thermique seul + parcelle témoin sans intervention)

par passage : Fauche ou désherbage thermique préalable si la hauteur des plants est trop importante au premier passage.
Installation du bétail dans les différentes parcelles.
Fauche ou désherbage thermique des refus.

Pour le robinier et l'ailante : (Vernoux-en-Vivarais, Le Cheylard)

1^{er} passage : Cerclage ou abattage / dessouchage
Plantation d'essences adaptées

Interventions suivantes :

Elimination systématique des rejets de robinier
Abattage des arbres morts

Le Syndicat Eyrieux Clair n'ayant pas d'équipe rivière, l'implication des services techniques de la commune concernée paraît indispensable pour le suivi régulier, garant de la réussite des chantiers.

Un conventionnement avec des éleveurs (troupeaux de chèvres, moutons) sera également étudié pour établir une programmation d'interventions dans le cas de la lutte par pâturage.

Un protocole plus précis sera étudié au cas par cas, en tenant compte des particularités de chaque site, des moyens locaux disponibles, etc.

Réalisation – Conditions administratives/réglementaires

- Elaboration des Déclarations d'Intérêt Général
- Demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et de la pêche
- Conventionnement avec les propriétaires riverains
- Dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 (Eyrieux)

Coût estimatif de l'opération

Nature des travaux	Masse d'Eau	Quantité ou linéaire	Coût € HT	Coût € TTC TVA 20%
Lutte contre la renouée du Japon Concassage/bâchage	FRDR 444 b Eyrieux à Beauchastel	900 m ²	18 000 €	21 600 €
Lutte contre la renouée du Japon Concassage/bâchage	FRDR 444 b Eyrieux à St Laurent du pape	500 m ²	10 000 €	12 000 €
Lutte contre la renouée du Japon Pâturage/Fauche	FRDR 444 a Eyrieux aux Ollières/Eyrieux	20 000 m ²	21 500 €	25 800 €
Lutte contre le Robinier Faux-acacia	FRDR 445 Dunière	200 m	4 000 €	4 800 €
Lutte contre l'Ailante	FRDR 446 et 444 a Eyrieux	200 m	4 000 €	4 800 €
Total			57 500 €	69 000 €

Plan de financement et échéancier prévisionnels

Sous-opération	Phasage	Montant	Agence de l'Eau RMC*	Région RA** Taux maxi	CG 07***	Maître d'ouvrage SMEC
		€ TTC	%	%	%	%
Lutte contre les espèces invasives	2014-2018	69 000 €	50	30		20

* Taux maximum (à titre expérimental jusqu'au bilan à mi-parcours)

** Le traitement des invasives par l'utilisation de phytosanitaires, quel que soit le mode d'application, n'est pas éligible aux aides régionales.

*** Possibilité d'aide de 0 à 50% en fonction des crédits disponibles. Les taux directeurs et les montants de la participation prévisionnelle du Département, inscrits sur les fiches d'opérations du contrat, figurent à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités en vigueur au moment de l'élaboration du contrat et ne constituent en aucun cas un engagement financier du Département. Financements possibles des actions déjà inscrites via Contrat Ardèche Terre d'eau (CATE) 2012/14.

Indicateurs d'évaluation

Fiche action B1.2.2	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Lutte contre la renouée du Japon	Surfaces traitées Nombre de passage d'entretien	Coût / m ²	Taux de reprise/année
Lutte contre le Robinier et l'Ailante	Nombre de sujets traités	Coût / sujet	Taux de reprise/année

Commentaires

En lien avec les actions :

B1.2.1 Restauration et entretien de la ripisylve – réalisation des PPGRE

C1.3 Observatoire du milieu et indicateurs de suivi

C2.1 Sensibilisation/communication : animations scolaires, sorties élus, **plaquette "Bonnes pratiques", sensibilisation riverains et professionnels**, article BM, relation masse média, site internet

C2.3.7, C2.3.8, C2.3.9 Sentiers de découverte

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	--	---------------------	-------------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables	
	<p>Forêts sèches : 9260 - Forêts de <i>Castanea sativa</i> Forêts de chênes verts supraméditerranéennes</p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>) Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires* 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Pelouses semi aride méditerranéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparium</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies : 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p>Milieux aquatiques : Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p> <p>Prairies mésophiles :</p>	<p>Aigle royal - <i>Aquila chrysaetos</i> Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i> Hibou Grand Duc - <i>Bubo bubo</i> (pas de repro avéré en l'état des connaissances)</p>	

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
	<p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p>Milieux rupicoles : 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique Falaises et bancs rocheux non végétalisés (62.42), Eboulis siliceux (61.1/61.9)</p>			
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la reproduction des espèces avifaunistiques particulièrement sensibles ou menacées ; - Maintenir les populations d’oiseaux en réduisant les risques de mortalité des adultes ; - Rétablir les équilibres dans les réseaux trophiques. - Mettre en place des modalités permettant de préserver les aires de grands rapaces lors des périodes sensibles. 			
Contexte	<p>Les habitats de l’ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l’Auzène, de la Gluèyre et de l’Orsanne », organisés en mosaïques de prairies pâturées, de landes à genets, de milieux rupicoles, de boisements alluviaux ou encore de forêts à bois caverneux permettent d’accueillir une avifaune riche et diversifiée.</p> <p>Parmi cette avifaune, on compte des espèces d’intérêt communautaire telle que l’Aigle royal, le Faucon Pèlerin, les Milans noirs et royal, le Martin pêcheur, le Hibou Grand Duc etc. d’autres espèces sont classées rares dans la liste rouge française c’est notamment le cas du Gobemouche noir, du Venturon montagnard ou encore du Faucon hobereau, enfin d’autres sont relativement menacée et en déclin en Europe, telle que le Busard cendré ou le Merle de roche.</p> <p>Le site B6 joue donc un rôle essentiel pour le maintien d’espèces patrimoniales avifaunistiques, les travaux qui seront engagés sur la préservation des mosaïques d’habitats et de lutte contre la fermeture des milieux seront essentiels pour le maintien des populations d’oiseaux.</p> <p>Néanmoins des actions spécifiques à l’avifaune doivent être engagées et notamment le suivi de la reproduction de certaines espèces sensibles et fragiles, et la mise en surveillance ou protection de nids.</p> <p>D’autre part, les risques létaux de collision des rapaces avec les lignes électriques et câbles sont connus. Le site B6 est traversé sur plusieurs secteurs par des lignes électriques hautes et très hautes tensions. Ce constat nécessite d’évaluer et d’aménager en conséquences ces infrastructures linéaires.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une étude sur l’évaluation des risques et sur l’impact des aménagements de transport d’électricité sur les rapaces ; - Suite à cette étude, mettre en œuvres des actions et des aménagements pour réduire les risques de collisions des rapaces avec les lignes électriques et les câbles ; - Travailler en partenariat avec le PNR MA, la LPO, les ornithologues locaux et autres observateurs des espèces avifaunistiques (agriculteurs) afin de repérer les nids 			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces	Atlas : Carte 47	Priorité 3
	<p>nécessitant un suivi voire une mise en protection ;(ENS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas où des nids le nécessiteraient, mettre en œuvres des moyens de protection des sites de nidification (périmètre et mesures de protection : panneau d'information, contournement de sentiers, etc.) ; Travailler avec les structures local de sport de plein air (CAF, FFME). - Informer et sensibiliser les usagers, les professionnels (agriculteurs, forestiers, sports de plaine air, tourisme, etc.) et les propriétaires sur l'intérêt de protéger les sites de nidifications et l'avifaune 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site ENS des Serres « Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ».			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Communes, collectivités territoriales, ERDF, propriétaires privés, agriculteurs, etc.			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA/LPO/associations naturalistes locales/ornithologues locaux/propriétaires/ agriculteurs/chasseurs/SMEC			
Maîtres d'ouvrages potentiels	SMEC, PNR MA, LPO, A compléter			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice organisera dès la première année d'animation du DOCUGE, la mise en œuvre d'une étude sur l'évaluation des risques et de l'impact de la présence de lignes hautes tensions et autres infrastructures aériennes ou susceptibles de porter des préjudices aux rapaces et à l'avifaune en général, sur le site B6.</p> <p>Suite à cette étude, la structure animatrice organisera la mise en place d'actions en faveur de la protection des rapaces, et de l'avifaune menacée, vis à vis des lignes électriques, des câbles, etc.</p> <p>En parallèle, il s'agira d'organiser un réseau et une information permettant de localiser et inventorier les secteurs de nidifications des espèces sensibles afin de les suivre et mettre en place, si cela le nécessite, des mesures de protection de nids.</p> <p>Enfin, des actions d'information et de sensibilisation des professionnels, des collectivités et du grand public à la préservation de l'avifaune et des rapaces sera mis en place au travers de la production de plaquettes, de la rencontre des acteurs, de l'organisation de soirées grand public et de la production d'articles mis en consultation sur le site internet : vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr ou dans la presse locale.</p>			
Actions liées	<p>ESP.1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage ;</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garenes artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)</p> <p>SUI.1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI.3.1.2 : Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site</p>			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.1	Mettre en place des mesures de réduction du dérangement, notamment des sites de nidification, et de protection des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces				Atlas : Carte 47	Priorité 3
	par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaire, etc.) ; COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.).						
Documents cadres existants	Charte du PNR MA Charte forestière « Ardèche verte et centre Ardèche » A compléter						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000							
Indicateurs de suivi	Evolution des effectifs et de la répartition des rapaces Succès reproducteur						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Etude sur l'évaluation des risques et sur l'impact des aménagements de transport d'électricité sur les rapaces							
Mise en œuvre des actions de l'étude							
Actions ponctuelles de protection							
Information et sensibilisation							

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Mettre en place des mesures de réduction du dérangement	Aucun surcoût, lié à l'animation du site par la structure animatrice.			-	Département
Total des coûts					€
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)					

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel	Atlas : 46,47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	--	------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p>Avifaune : Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>), Vautour moine (<i>Aegypius monachus</i>), Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>).</p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et pérenniser l'installation naturelle des oiseaux nécrophages ; - Permettre une cohabitation et un bénéfice réciproque entre oiseaux nécrophages et élevage.
Contexte	<p>Les observations, notamment de vautours fauves sont de plus en plus fréquentes dans les Monts d'Ardèche, et notamment dans les Boutières : On observe sur le territoire des dortoirs de vautours fauves (<i>Gyps fulvus</i>) à Pranles et une suspicion sur Saint-Etienne-de-Serre et Saint-Genêt-Lachamp. Les individus observés, issus principalement des populations des Baronnies ou du Parc national des Cévennes, semblent se fixer sur le territoire. L'espèce est protégée au niveau national, inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux, et bénéficie par ailleurs d'un plan national d'action. Sa présence est fortement liée à la ressource alimentaire que représentent les cadavres de bétail (ovins et autres). Dans le même temps, les vautours sont des oiseaux impressionnants pour le grand public, et leur présence peut alimenter des craintes et des réactions de rejet de la part de la population. Bien que strictement nécrophages, ces grands rapaces sont parfois mal perçus par les éleveurs également.</p>
Recommandations générales	<p>Se mettre en lien et concerter avec la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - direction des services vétérinaires) et les éleveurs ;</p> <p>Faire les demandes d'autorisation nécessaires au projet (arrêté préfectoral) ;</p> <p>Conventionner avec les propriétaires concernés par la placette et son approvisionnement.</p>
Périmètre d'application	<p>Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires (« zone à enjeux »)</p>
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Syndicats, collectivités, associations, groupements d'éleveurs....</p>
Partenaires techniques potentiels	<p>Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Ligue de protection des oiseaux, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, éleveurs, communes concernées par la mise en place des placettes d'équarrissage (convention de gestion) et/ou ayant une forte activité d'élevage sur leur territoire, DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - direction des services vétérinaires), ONCFS</p>

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel				Atlas : 46,47	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	<p>Les placettes permettent d'optimiser le rôle d'équarisseurs naturels des vautours, et de contrôler les apports de dépouilles issus de l'élevage. Leur emplacement sera déterminé en concertation avec les représentants de la filière ovine et les communes.</p> <p>Pour les éleveurs, l'utilisation de placettes réduit les déplacements de cadavres en véhicules, et permet donc une meilleure sécurité sanitaire. Elle renforce l'autonomie des éleveurs, en particulier dans les secteurs mal desservis par le service d'équarrissage officiel et réduit les coûts économiques et écologiques liés aux services d'équarrissage.</p> <p>Ce volet inclut la préparation technique des dossiers d'autorisation (arrêtés, demandes d'autorisation, mise en place de registres, règlement de fonctionnement de la placette, conventions avec éleveurs...) ainsi que la réalisation technique des placettes.</p> <p>L'acceptation sociale de la présence des vautours, en particulier par les groupes socioprofessionnels les plus directement concernés (éleveurs) est nécessaire pour pérenniser la présence de l'espèce. Les actions sur cette thématique seront donc essentiellement menées vers les publics agricoles et cynégétiques, mais aussi vers le grand public et éventuellement les scolaires.</p>						
Actions liées	<p>ESP1.1.1. : Mettre en place des mesures de protection des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</p> <p>SUI1.3.2. : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>COM1.1.1. : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site</p>						
Documents cadres existants	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la fonctionnalité d'un réseau de placettes d'équarrissage naturel à l'échelle du territoire du PNR des Monts d'Ardèche (prévision : étude réalisée en 2015/2016) ; - Plans nationaux d'actions en faveur des vautours. 						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Sans objet ?						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de placettes créées ; - Retour et installation d'oiseaux charognards. 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016 <i>(non prioritaire mais en fonction des opportunités)</i>	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Achat matériel	Achat de grillage, piquets, fil de fer et tendeurs, panneau d'information	1 000 €	Taux d'intervention ENS = 50% max ?
Suivi scientifique	Comptage, surveillance, analyse des données et rédaction de rapports (comprends les frais kilométriques)	5 000 €	

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.2	Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel				Atlas : 46,47	Priorité 3
Total des coûts						6 000 €	
Financeurs	Département	Région	Collectivités				
Participation (en %)							

Document de travail

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	---	------------------	------------

Objectif stratégique de conservation et objectif opérationnel associés	<p>ESP.1 : Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;</p> <p>ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables.</p>
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p><u>Avifaune :</u> Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>) Circaète-Jean-Le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) Faucon Hobereau (<i>Falco subbuteo</i>) Busard Cendré (<i>Circus pygargus</i>) Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)</p> <p><u>Reptile :</u> Lézard ocellé (<i>Timon Lepidus</i>)</p>
Objectifs de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par l'avifaune et particulièrement les grands rapaces ; - Maintenir et/ou rétablir les conditions favorables à la fréquentation du site par le Lézard ocellé ; - Maintenir, favoriser, voire augmenter la diversité ornithologique et des habitats ; - Maintenir l'implantation de l'Aigle royal ; - Renforcer les liens entre les acteurs du territoire.
Contexte	<p>Les espaces autrefois ouverts, sont en régression sur le site. Ces espaces qui se referment progressivement, transforment le milieu naturel et font disparaître son cortège faunistique et floristique (disparition de petites proies, telles que le lapin, la perdrix, etc.).</p> <p>Certaines espèces d'oiseaux sont inféodées (exclusivement ou en partie) au milieu ouvert : utilisation comme lieu d'alimentation (chasse pour l'aigle royal), de chasse ou de nidification...</p> <p>La réouverture de milieu avec l'implantation de cultures faunistiques devra permettre un apport de nourriture direct pour les passereaux ou indirecte. Ces aménagements seront aussi profitables au petit gibier et constitueront donc une alimentation pour les rapaces.</p> <p>Par ailleurs, il est proposé « d'aménager des sites », pour renforcer la présence de proies localement : installation de garences artificielles avec introduction de lapins (= lâchers de renforcement de population), culture à gibiers.</p>
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec la fédération de chasse de l'Ardèche et les associations locales ;

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3
générales	- Créer en partenariat des « sites aménagés » là où les enjeux écologiques se font ressentir ; - Mettre en place des plans cynégétiques sur les « sites aménagés » (réserve de chasse, plan de gestion spécifique aux sites aménagés, suivi de la faune, ...).			
Périmètre d'application	Inventaire des sites à aménager à réaliser au préalable de la réalisation de l'action dans le site des « Boutières ».			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	ACCA, Collectivités territoriales, propriétaires privés qui s'engagent sur une convention de gestion (5 ans minimum).			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07/Experts naturalistes/ACCA/FDC07/ONCFS.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de la fédération de chasse de l'Ardèche et des ACCA ; - Localisation des zones potentielles « à aménager » et identification des propriétaires ; - Recueil de l'accord des propriétaires par convention, le cas échéant ; - Plusieurs « aménagements » possibles selon les sites retenus : - Réouverture de milieux par girobroyage et mise en place d'une activité de pâturage, - Une attention toute particulière devra être donnée au secteur de Cintennat où est localisée la seule population de Lézard ocellé connue à ce jour sur le site B6. Tant que possible devront être maintenues les actions de pâturage qui s'exerce sur ce secteur, ainsi que la pose de cache de substitution siu le besoin s'en fait ressentir et enfin de la communication et de la sensibilisation à l'égard de cette espèce; - Implantation des cultures faunistiques qui se fera en réseau, sur de petites surfaces, ce qui maximisera l'impact positif sur la biodiversité et favorisera une mosaïque d'habitats (espèces cynégétiques ciblées : cailles, perdrix...). Les espèces implantées seront des espèces assurant un couvert pérenne qui s'enrichira naturellement avec des espèces spontanées attractives pour les insectes, en mélange ce qui assure une diversité de ressources alimentaires et amène plus de diversité animale (seigle, féтуque, lotier). Le couvert sera clairsemé pour laisser progressivement place aux espèces spontanées. Des îlots de végétation seront conservés pour permettre des caches pour la faune. - Mise en place de garences artificielles avec une programmation pour la périodicité et les lieux de lâcher des lapins de garences (plan de repeuplement) au vu des connaissances scientifiques des sites à aménager et en concertation avec les partenaires du projet. - Ces aménagements pourront être complétés par la mise en place de point d'eau pour permettre à la faune de s'abreuver. 			
Actions liées	<p>ESP1.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces ;</p> <p>SUI1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires ;</p> <p>SUI1.3.2 : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires ;</p>			

Gestion des habitats et des espèces	ESP.1.1.3	Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)	Atlas : 46,47	Priorité 3		
	COM1.1.1. : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site.					
Documents cadres existants	Schéma départemental de gestion cynégétique ?					
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	Sans objet Lézard ocellé : maintien du pâturage extensif sur la zone où est établit la population + actions de sensibilisation, de communication et de suivi					
Indicateurs de suivi	Nombre de sites aménagés et surfaces ; Nombre d'ACCA impliquées dans le projet ; Suivi des populations cynégétiques sur les sites aménagés.					
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016 <i>(non prioritaire mais en fonction des opportunités)</i>	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Aménagement des sites	Girobroyage Implantation de culture faunistique Création de garences artificielles Création de points d'eau			2 500 €	50% ENS (avec plafond max de 1 000 € environ)
Total des coûts					2 500 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)					

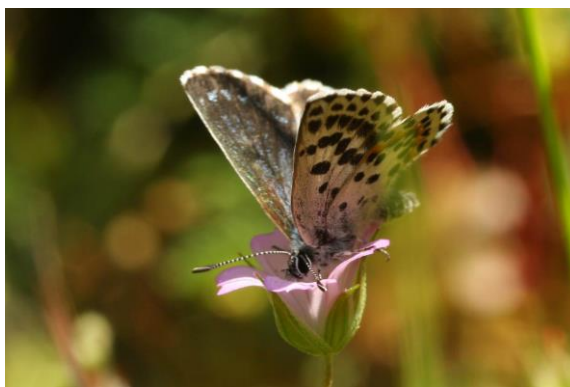


Figure 114: Planche photos illustrant des espèces protégées sur le site B6 (Agrion de Mercure – Azuré des orpins – Sonneur à ventre jaune et pipistrelles sp)

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
---	-----------	---	--------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces d'intérêt communautaires ainsi que des des habitats Directive Habitats exploités (en lien avec les actions 1 et 2 du Plan Régional d'Action Chiroptères de Rhône-Alpes;)</p> <p>SUI.1.1 : Améliorer les connaissances locales sur l'état des populations, domaine vitaux et échanges entre colonies (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse).</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts sèches : 9260 - Forêts de Castanea sativa Forêts de chênes verts supraméditerranéennes</p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires* 6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies : 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>juncus</i> (54.4222), etc.</p> <p>Milieux aquatiques : Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-</p>	<p>Mesures applicable en priorité sur les espèces d'intérêt communautaire</p> <p>1307- Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> 1324 - Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> 1310 - Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échanquées, <i>Myotis emarginatus</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> 1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Profitable à l'ensemble du cortège exploitant le site :</p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1320 – Murin de Brandt, <i>Myotis Brandti</i> 1328 – Grande Noctule, <i>Nyctalus lasiopterus</i> 1333 – Molosse de Cestoni, <i>Tadarida teniotis</i> 5365 – Vespère de Savi, <i>Hysugo savii</i> 1331 – Noctule de Leisler, <i>Nyctalus leisleri</i> 1327 – Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i> 5003 – Murin d'Alcathoe, <i>Myotis alcathoe</i> 1330 – Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> 1322 – Murin de Natterer, <i>Myotis nattereri</i> 1329 – Oreillard gris 1326 – Oreillard roux</p>	

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
	<p>mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p> <p>Prairies mésophiles : 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à Calamagrostis arundinacea (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p>Milieus rupicoles : 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique Falaises et bancs rocheux non végétalisés (62.42), Eboulis siliceux (61.1/61.9)</p> <p>Cavités : 8310 - Grottes non exploitées</p>	Pipistrelles sp.		
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et affinement des connaissances sur l'ensemble du site B6. Cette mesure vise à augmenter la pression d'inventaires, à la fois en période diurne et nocturne (détail partie méthode) - Hierarchisation des gîtes remarquables afin d'établir un suivi des populations. 			
Contexte	<p>Au total, 24 espèces de chauves-souris ont été identifiées sur le site B6, pour 34 espèces recensées en France, et 30 en région Rhône-Alpes.</p> <p>Le secteur en question réuni l'essentiel des atouts permettant cette diversité chiroptérologique remarquable. En effet, en premier lieu, de nombreux gîtes à la fois naturels et artificiels sont exploitables sur l'ensemble de site (cavités arboricoles, bâtis désaffectés, cavité naturelle/artificielle, etc.).</p> <p>De plus, la mosaïque d'habitats couplée à une agriculture extensive ainsi que de nombreux cours d'eau, représentent des territoires de chasse de premiers ordres, marqués par quantité et diversité de proie particulièrement attractive. Le cours d'eau de l'Eyrieux et ses affluents agissent ici en tant que vecteurs de déplacement privilégiés et favorisent, entre autre, les déplacements fonctionnels des espèces de larges rayons d'action, à l'image du Minioptère de Schreibers ou encore du Petit murin.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Limiter les activités nocturnes à proximité des gîtes ou territoire de chasse connus ; - Maintenir un pastoralisme permettant l'entretien des milieux ouverts ; - Maintenir une agriculture permettant la conservation des mosaïques d'habitat, des éléments structurant le paysage (Trame verte, effet de corridor, etc.) et minimisant l'utilisation de produit phytosanitaires. - Maintient de la continuité des axes de déplacement majeur (cas de la ripisylve de l'Eyrieux) - Définition et hiérarchisation des sites majeurs (sous la forme d'attribution de note) en fonction du nombre d'espèces présentent, du statut de la colonie ainsi que des effectifs recensés. - Mise en place d'un suivis régulier, pluriannuel à définir au cas par cas (pour les dates de passage) en fonction du statut de la colonie (reproduction, transit, hibernation ou swarming) ; - Mise en place d'un protocole de relevé de donnée, reproductible afin d'effectuer un suivis sur le long terme et à date identique ; 			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1
	--Evaluer les tendances d'évolution des populations suivis sur le moyen et long terme ;			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO, associations naturaliste, bureaux d'études, SMEC, ...			
Partenaires techniques potentiels	Département de l'Ardèche/DDT07/GCRA/LPO 07/SFPEM/FRAPNA RA/Communes, propriétaires			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Amélioration des connaissances chiroptérologique</p> <p>Afin de répondre aux objectifs de cette mesure, des inventaires complémentaires sont indispensables. Ainsi, le SMEC pourra mandater une structure compétente et reconnue pour effectuer ces relevés à la fois diurnes et nocturnes.</p> <p>Afin d'améliorer les connaissances et créer un socle d'information suffisamment solide pour y orienter des mesures de gestions durables, plusieurs axes de travail sont à approfondir en partant des premiers éléments recueillis par Naturalia.</p> <p>Les axes de travail sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil bibliographique et état des lieux des connaissances (dont résultat sur la recherche de nouveaux gîtes au sein du patrimoine bâti et notamment au sein d'ouvrage d'art (ponts) en lien avec l'action A4 du PNRMA (« A4 prise en compte des chiroptères dans les ouvrages d'art ») ; - Recherches de nouveaux gîtes en cavités naturelles (grottes, avens) /artificielles (mines, acrières) ; - Recherches de chiroptères au sein de cavités arboricoles (vieilles entités forestières à l'image de Chênaies et Hêtraies). Ce type d'inventaires est particulièrement difficile et demande l'utilisation de protocoles plus avancés à l'image (par exemple) de l'utilisation de radio émetteur (radiotracking). - Recherches et améliorations des connaissances au niveau de territoires de chasse privilégiés, par l'intermédiaire de projections acoustiques complémentaires ; - Recherches et améliorations des connaissances au niveau de vecteur de déplacements préférentiels, par l'intermédiaire de projections acoustiques complémentaires <p>Suivis des gîtes remarquables pour le B6 :</p> <p>Au regard des résultats obtenus suite à l'amélioration des connaissances, chacun des sites seront cartographiés puis hiérarchisés en fonction de différents paramètres (effectifs, statut de la colonie, nombres d'espèces et niveau d'enjeu des espèces représentées) ;</p> <p>En fonction des caractéristiques des sites à suivre, les méthodes d'inventaires seront à adapter mais dans la majorité des cas, à l'oeil nu ou à l'aide jumelles (éventuellement l'utilisation de techniques de cordes pour les cavités souterraine ou paroi rocheuses) siffura pour les relevés de terrain. A noter pour les sites de swarming, des captues au filet s'averont indispensables, notamment pour identifier le sex ratio et l'état sexuel des individus (méthode demandant des autorisations ministérielles spécifiques).</p> <p>Pour les sites de reproduction, il est impératif d'effectuer l'intervention de nuit, afin de comptabiliser les jeunes non volant une fois les adultes ayant quittés le gîte.</p>			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.1.1	Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en oeuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2)	Atlas : Cartes 37,38, 39	Priorité 1		
	<p>La coordination et l'encadrement du suivis de ces sites majeurs est primordiale afin de limiter au minimum le dérangement.</p> <p>Ce suivi sera commandité par une structure locale compétente pouvant faire appel à son réseau de bénévoles ou un stage de niveau master 2.</p> <p>L'animateur Natura 2000 pourra assurer une surveillance des sites les plus sensibles.</p> <p><u>Pour les chauves-souris présentes dans les bâtis :</u></p> <p>Accompagnement des propriétaires afin de mieux connaître l'écologie des chauves-souris dont l'opération refuge pour les chauves souris.</p> <p><u>Recommandations de la Charte :</u></p> <p>Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (habitats de chasse à proximité des colonies, corridors majeur, etc)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					
Actions liées	<p>SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p>					
Documents cadres existants	<p>Plan National d'Action Chiroptères</p> <p>Plan Régional Action Chiroptère</p> <p>Parc Naturel Régional des Mont D'Ardèches</p>					
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	<p>A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (pose de nichoirs)</p>					
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de gîtes total</p> <p>Variation/ Evolution des effectifs</p>					
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Amélioration des connaissances	<p>8 jours de prospections de terrain (bâtis, arbres à cavités, cavités naturelles + prospections acoustiques)</p> <p>2 jours de traitement des données et cartographies des gîtes /secteurs remarquables</p>	<p>10 jours à 600€ soit 6000€</p>	Etat+ FEADER
Suvis des gîtes à chiroptères	Le cout de la mesure de suivi est	800€/an	Etat + FEADER

	<p>particulièrement dépendant du nombre de gîtes à suivre (résultats amélioration des connaissances). De ce fait, il est détaillé ci-dessous les coûts liés aux caractéristiques du type de gîte à suivre :</p> <p>Détail du coût pour le suivi sur 5 ans d'un gîte bâti (ou épigé)</p> <p>1 passage par an, calé en fonction du statut de la colonie (hibernation, reproduction, etc..).</p>		<p>(incluant la saisie de données) = 800€ x 5= a minima 4000€</p>		
	<p>Détail du coût pour le suivi d'un gîte aroricole.</p> <p>Il s'agit de prospecter au moyen de technique de corde le réseau d'arbres gîtes exploité par la colonie (une session de deux jours)</p>		<p>2000€/an (incluant la saisie de données) = 2000€ x 5= a minima 10000€</p>		
	<p>Détail du coût pour le suivi d'un gîte hypogé.</p> <p>1 passage / an est à prévoir. La date est à caler en fonction du statut de la colonie présente (reproduction /hibernation, etc.)</p>		<p>800€/an (incluant la saisie de données) = 800€ x 5= a minima 4000€</p>		
	<p>Détail du coup pour le suivi d'un site de swarming.</p> <p>A effectuer en période automnal à raison d'un passage (octobre idéalement), sous la forme d'une capture tout au long de la nuit</p>		<p>1500€ /an (incluant la saisie de donnée) = 1500€ x 5= a minima 7500€</p>		
Total des coûts					> 31 500€
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)					

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
---	------------------	---	----------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ; SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	

Document de travail

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24), Chênaies sessiflores collinéenne acidoclines à Houlque molle (41.24), Bois occidentaux de chênes pubescents (41.71), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), etc.</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies : 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques (37.21), Prairies à renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches cespiteuses (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à Carex et juncus (54.4222), etc.</p> <p>Prairies mésophiles 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche demontagne</p> <p>Milieux aquatiques : Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophes, eutrophe, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaire (22.1), etc.</p>	<p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i>(DHII) 1036 - Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i>(DHII) 1044 – Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>(DHII)</p> <p>Espèces localement rares Cordulie bronzée, <i>Cordulia aena</i> Cordulégastré bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i></p> <p>Espèces en limite d'aire septentrionale Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i> Gomphe à crochets, <i>Onychogomphus uncatus</i></p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances actuelles sur les odonates du site en menant des inventaires complémentaire, - Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles. 			
Contexte	<p>Les prospections sur les cours d'eau ont permis de mettre en avant un cortège odonatologique intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - confirmer la bonne représentativité de la Cordulie à corps fin sur l'Eyrieux, - découvrir une population reproductrice de Cordulie splendide (<i>Macromia splendens</i>) sur l'Eyrieux et la Gluèyre au niveau de Saint-Sauveur-de-Montagut. - d'observer quelques individus d'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), apparemment erratiques, sur l'Eyrieux ; indice d'une probable population locale restant à découvrir, - de compléter la liste de 2004 en rajoutant les espèces précédentes ainsi que la Cordulie bronzée (<i>Cordulia aenea</i>), espèce localement peu commune. 			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Solliciter une demande d'autorisation permanente de capture temporaire d'espèce protégée (CERFA 616-01) afin de pouvoir capturer au filet les espèces protégées d'identification douteuse en vol (cordulies, agrions, gomphes...). - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, SMEC, ...			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, Associations naturalistes, etc....			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Un protocole standardisé devra être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et ainsi suivre l'évolution des populations d'odonates du site dans le temps. L'intérêt de ce suivi est notamment de statuer sur la colonisation de nouveaux territoires par des espèces méridionales (ex : extension de <i>Macromia</i>, arrivée du Gomphe de Graslin).</p> <p>Ces investigations seront réalisées <i>a minima</i> tous les 3 ans et consisteront entre autre à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une brève description des milieux en interactions avec les odonates (localisation, conformation, proximité des milieux d'émergence, de secteurs, etc.), la mise en évidence d'évolution notable des habitats (hauteur d'eau, obstacle sur les écoulements, ...). A cette description devra être associé un reportage photographique ; - une demande d'autorisation de capture ; 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats		Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2																
<p>- l'inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (captures aux filets suivis de relaxe après détermination, observations aux jumelles) ; dont des recherches d'exuvies et le relevé de tout indice d'indigénat (tandem, pontes, individus, ténéraux, comportement territorial).</p> <p>-Plusieurs secteurs sont à cibler en priorité :</p> <p>Le cours aval de l'Eyrieux (aval de St Fortunat) pour vérifier la présence / absence de la Cordulie à corps fin (absente de milieux favorables en 2013), du Gomphe de Graslin (milieux favorables, espèce en limite d'aire) et du Gomphe à pattes jaunes (milieux favorable vers la confluence rhodanienne) ;</p> <p>Prospecter les habitats lenticques de l'Eyrieux en amont de Saint Sauveur de Montagut pour trouver de nouvelles stations de Macromia splendens (se reporter aux bases de données spécifiques).</p> <p>Rechercher des habitats favorables à l'Agrion de Mercure.</p> <p>Rechercher de nouvelles populations de Cordulégastré bidenté (nombreux petits torrents favorables).</p> <p>- Une prise en note de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces.</p> <p>La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.</p> <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>Cette mesure est à mettre en place par une structure spécialiste (Sympétrum, PNR MA, Bureau d'étude) via un stage encadré</p> <p>Appui envisageable du SMEC selon compétence en interne.</p> <p>Les prospections devront avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces :</p>																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="432 1263 695 1328">Espèces</th> <th data-bbox="700 1263 879 1328">Période</th> <th data-bbox="884 1263 1126 1328">Type d'inventaire</th> <th data-bbox="1131 1263 1455 1328">Milieux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="432 1335 695 1570">Agrion de mercure</td> <td data-bbox="700 1335 879 1570">fin avril à juillet</td> <td data-bbox="884 1335 1126 1570">Recherche d'imago et recherche des comportement d'autochtonie (tandems, pontes, émergences, ...)</td> <td data-bbox="1131 1335 1455 1570">Cours d'eau végétalisés et ensoleillés permanents de faible importance</td> </tr> <tr> <td data-bbox="432 1576 695 1738">Cordulie splendide</td> <td data-bbox="700 1576 879 1738">Mai à mi-juillet</td> <td data-bbox="884 1576 1126 1738">Récolte d'exuvie : Estimation abondance par transect</td> <td data-bbox="1131 1576 1455 1738">Parties calmes des cours d'eau, berges abruptes et profondeur d'eau importante</td> </tr> <tr> <td data-bbox="432 1744 695 1845">Cordulie à corps fin</td> <td data-bbox="700 1744 879 1845">mai à juin</td> <td data-bbox="884 1744 1126 1845">Récolte d'exuvie : Estimation abondance</td> <td data-bbox="1131 1744 1455 1845">Cours d'eau à courant lent à modéré</td> </tr> </tbody> </table>						Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux	Agrion de mercure	fin avril à juillet	Recherche d'imago et recherche des comportement d'autochtonie (tandems, pontes, émergences, ...)	Cours d'eau végétalisés et ensoleillés permanents de faible importance	Cordulie splendide	Mai à mi-juillet	Récolte d'exuvie : Estimation abondance par transect	Parties calmes des cours d'eau, berges abruptes et profondeur d'eau importante	Cordulie à corps fin	mai à juin	Récolte d'exuvie : Estimation abondance	Cours d'eau à courant lent à modéré
Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux																		
Agrion de mercure	fin avril à juillet	Recherche d'imago et recherche des comportement d'autochtonie (tandems, pontes, émergences, ...)	Cours d'eau végétalisés et ensoleillés permanents de faible importance																		
Cordulie splendide	Mai à mi-juillet	Récolte d'exuvie : Estimation abondance par transect	Parties calmes des cours d'eau, berges abruptes et profondeur d'eau importante																		
Cordulie à corps fin	mai à juin	Récolte d'exuvie : Estimation abondance	Cours d'eau à courant lent à modéré																		
<p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p>																					

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats				Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
	Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.						
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p> <p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière visant l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau et à la mise en place d'une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière</p> <p>HAB.1.3.1 : Faire diminuer l'utilisation des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides ;</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires</p> <p>SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.)</p>						
Documents cadres ou programmes existants	<p>Guide odonates du PNR MA</p> <p>Document de programmation de l'ENS</p> <p>PNA Odonates</p>						
Indicateurs de suivi	<p>Synthèse des inventaires</p> <p>Evolution de la répartition des populations d'invertébrés</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Inventaires de terrain	6 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 6 j x 600 € x 2 ans = 7 200 €	7 200 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =	2 200 €	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.1	Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats				Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Total des coûts						9 400 €	
Financeurs	Département	Région	Collectivités	ETAT			
Participation (en %)	X	X					

Document de travail

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	---	-------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts sèches : 9260 – Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u> 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</u> 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires* 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><u>Prairies mésophiles</u> 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche d'emontagne</p>	<p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DHII)</p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i>(DHII)</p> <p>De manière générale l'ensemble des coléoptères ripicoles, saproxyliques et coprophages</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
	<i>De manière générale l'ensemble des habitats communautaires et remarquables du site</i>			
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances actuelles sur les insectes saproxylophages du site en menant des inventaires sur ce groupe - Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles. <p>Une attention toute particulière devra être apportée aux coléoptères présents sur l'entité nommée « Champs de Mars ». Ce secteur montagnard très varié dans les habitats ouverts et forestiers (vieilles hêtraies) qui le composent, les systèmes de productions agricoles y sont extensifs. Des investigations spécifiques à ce secteur doivent permettre de caractériser les peuplements de coléoptères qui y résident, notamment les coprophages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser les cortèges ripicoles des iscles de l'Eyrieux. Groupe sensibles aux modifications environnementales, notamment hydrauliques, et probablement déjà altéré sur l'Eyrieux. 			
Contexte	<p>La hêtraie de Saint-Julien-du-Gua a révélé la présence d'espèces saproxylophages remarquables, indicatrice d'une bonne conservation. Toutefois, ces données intéressantes restent cantonnées à ce secteur forestier relictuel. On notera que les vieux vergers de châtaigniers sont considérés comme de très bons supports pour ces cortèges patrimoniaux (Calmont, 2011).</p> <p>Les deux espèces de coléoptères saproxyliques d'intérêts communautaires listées au FSD sont le Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) et le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>). Le premier est connu de Saint-Julien-du-Gua et des adrets de Saint-Laurent-du-Pape (chênes présentant des galeries d'émergences). Exclusivement rattaché aux chênes sénescents, des arbres favorables ont été observés à Creysseilles en limite extérieure du site B6. Nul doute que la présence çà et là de chênes âgés, plus ou moins isolés permettent à l'espèce de fréquenter durablement le site. Le Lucane cerf-volant a quant à lui fait l'objet d'observations régulières sur 6 communes du site B6. Sa capacité à se développer dans les châtaigniers le rend peu menacé localement.</p> <p>Par ailleurs, les coléoptères ripicoles ont fait l'objet d'anciennes investigations sur le cours aval de l'Eyrieux. Il serait intéressant de procéder à une série d'inventaires standardisés afin de suivre l'évolution de ce cortège sensible.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Solliciter une demande d'autorisation de capture d'espèce protégée (CERFA 616-01) afin de pouvoir mettre en place un système de piégeage légal, seule méthode efficace pour un inventaire précis Les protocoles de capture (pièges à interception, pièges attractifs) sont éprouvés et l'impact sur les populations est négligeable. -Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; -La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; -Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
	sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, ...			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes(SHNAO, Rosalia), CEN RA, FRAPNA...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Des protocoles standardisés doivent être établis afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans. Ils consisteront entre autre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire les milieux (localisation, conformation, arbres remarquables, de secteurs, etc) associée à un reportage photographique ; - Inventorier l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (observations directes, indices de présence) et des espèces patrimoniales dans un habitat donné; - Réaliser une étude spécifique sur les coléoptères ripicoles de l'Eyrieux et comparer les résultats avec les données bibliographiques. Piégeage type « pitfall trap », standardisé afin d'être reproductible. <p>Les secteurs à inventorier seront de préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les vieilles châtaigneraies et les vieilles futaies (chênaies) sur les communes de Creyseilles, Ajoux, Saint Julien du Gua, etc. pour les Coéoptères saproxyliques. - Les pâturages extensifs du Champs de Mars, du Serre du Planet, Saint Genest Lachamp, notamment pour les coprophages, indicateur pour la gestion des milieux pastoraux - Les iscles de l'Eyrieux, des Ollières sur Eyrieux à la Beauchastel, - Prendre en note toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces. <p>La trame de la base de données pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.</p> <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>Stagiaire envisageable, encadré par une structure spécialiste (Universités, Association, PNR, ONF, BE)</p> <p>Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces :</p>			
	Espèces	Période	Type d'inventaire	Milieux
	Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeages à interception/pièges attractifs/	Lucane cerf-volant
	Grand capricorne	juin à août.		Grand capricorne
	Cortège coprophage	Mai à septembre	Récolte dans excréments (protocole de	Cortège coprophage

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2		Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats			Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
				piégeage standardisé à définir) (Méthodologie : Lumaret, 1986)			
	Lucane cerf-volant	juin à juillet	Piégeages à interception/pièges attractifs/		Lucane cerf-volant		
	<p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>						
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p>						
Documents cadres ou programmes existants	Document de programmation de l'ENS						
Indicateurs de suivi	<p>Synthèse des inventaires</p> <p>Evolution de la répartition des populations d'invertébrés</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Inventaires de terrain	5 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 5 j x 600 € x 2 ans = 6 000 € + inventaire spécifique sur le champ de Mars (4j x 600 x 2 = 4800	18 000 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	4 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 4 x 550 € x 2 ans =	4 000 €	
		Total des coûts	22 000 €

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.2	Améliorer les connaissances écologiques sur les coléoptères et leurs habitats				Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
		Financiers	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)	X	X					

Document de travail

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>3170-4Gazons amphibies annuels méditerranéens (<i>Mares cupulaire</i>) ???</p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</u></p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse</p>	<p>1058 - Azuret du serpolet <i>Maculinea arion</i>(DHII)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i>(DHIV)</p> <p>1074 -Laineuse du prunellier (DH II et DH IV)</p> <p>1287 - Damier de la succise (DH II), <i>Euphydryas aurinia aurinia</i></p> <p>1074 - Laineuse du Prunellier, <i>Eriogaster catax</i></p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Azuré des orpins, <i>Scolitandes orion</i></p> <p>Petit Mars changeant, <i>Apatura ilia</i></p> <p>Autres Heterocères ?</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
	altitude 6520 – Prairies de fauche d emontagnePrairies sub-alpines à Calamagrostis arundinacea (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.			
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances actuelles sur les lépidoptères du site (Rhoplocères et hétérocères), tant sur leur répartition que leur écologie, en menant des inventaires sur ce groupe - Confirmer ou non la présence d'espèces potentielles, voire d'en découvrir de nouvelles, notamment l'Hermite (confirmation de présence d'une population reproductrice); - Proposer des mesures de restauration et de maintien des habitats appropriées aux populations sensibles du site. 			
Contexte	<p>Le site B6, situé au carrefour des climats méditerranéen, montagnards et continental, est marqué par une imbrication d'habitats divers, notamment la présence de milieux ouverts et semi-ouverts (de la prairie alluviale aux pelouses sèches d'altitude). Ces milieux prairiaux, pelousaires ou de landes, sont les habitats privilégiés d'un riche cortège de lépidoptères comprenant des espèces d'intérêt communautaires et remarquables.</p> <p>Les cortèges considérés sont donc très variés. Ainsi, des papillons en forte régression sur le territoire national comme le Mercure (<i>Arethusana arethusa</i>) (Demerges, 2004) et surtout l'Hermite (<i>Chazara briseis</i>) (Naturalia, 2013), semblent encore se maintenir localement. Deux espèces de rhopalocères inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats ont fait l'objet d'observations récentes. L'Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>) est connu de plusieurs stations où l'origan (<i>Origanum vulgare</i>), sa plante hôte, et <i>Myrmica sabuletti</i>, sa fourmi hôte, ont des populations suffisantes pour son développement. L'un des lépidoptères les plus emblématique du site B6 pourrait être l'Azuré des orpins (<i>Scolitantides orion</i>). Les différentes mentions antérieures couplées avec les observations de 2013 témoignent de son assez bonne représentativité sur le site. La Diane et le Damier de la Succise ont été également observés par l'association de protection de l'environnement locale, hors périmètre B6, mais la probabilité de présence sur le site est à prendre en compte. Un total de 110 espèces de papillons de jour a été recensé jusqu'à présent dont 38 au cours des inventaires 2013. A rajouter l'observation récente de la Laineuse du prunellier sur la commune d'Ajoux, à ce titre il est à noter que la connaissance sur les hétérocères du site est limitée à une seule étude sur l'ENS.</p> <p>Concernant l'Hermite, les études menées sur l'Espace Naturel Sensibles des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsane » entre 2004 à 2008, ont mis en avant la forte potentialité de présence du sur les milieux ouverts et semi-ouverts de montagne, sans jamais pour autant en faire une observation directe. C'est seulement au cours de l'été 2013, et l'observation de plusieurs individus à Saint-Julien-du-Gua par Naturalia sous le Serre du Planet, que la présence de l'Hermite sur le site B6 a été validée.</p> <p>Ces observations mettent alors en avant l'importance du site B6 vis-à-vis de ce papillon dont les populations sont en fortes régression en France (classés vulnérables sur la liste rouge des</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats	Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
	<p>rhopalocères métropolitain), et la nécessité d'acquérir davantage de connaissances sur ce papillon et son écologie.</p> <p>Enfin, localisé sur le secteur le plus montagnard de l'Espace Naturel Sensible des « Serres Boutiérots et vallées de l'Orsanne, de la Gluèyre et de l'Auzène », le secteur du Champ de Mars est marqué par un paysage naturel de forêts et de landes ouvertes et par l'absence de traces flagrantes d'occupation humaine.</p> <p>Les milieux ouverts formés de prairies de fauches, de formations à Nard, de pelouses siliceuses ouvertes, de tourbières basses à petites laïches, etc. s'installant au dessus des milieux forestiers, y sont bien conservés. Cette imbrication de milieux induit des effets de lisières et de mosaïques d'habitats conséquents et donc un intérêt majeur pour les lépidoptères.</p> <p>Des espèces patrimoniales et protégés y ont déjà été observées, c'est le cas de l'Azuré du Serpolet, du Damier de la Succise, de l'Ariane ou encore du Moiré Ottoman. Néanmoins, aucun inventaire ciblé sur ce groupe n'a été réalisé à ce jour.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; -La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; -Concernant l'Hermite : réaliser des prospections visant l'amélioration des connaissances sur ce papillon, des inventaires ciblés sont utiles pour connaître la répartition de cette espèce et évaluer la pérennité des populations (milieux occupés, menaces, comptage des individus avec la recherche de comportement reproducteur : accouplement, parade, présence des deux sexes.), <i>in fine</i> c'est la mise en place d'actions appropriées localement pour le maintien des populations d'Hermite du site B6 qui est visée ; -Un travail de recherche des lépidoptères sur le secteur du Champ de Mars doit être initié afin d'inventorier les papillons colonisant ce secteur riches en habitats et peu soumis à des pressions anthropiques ; -Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.) ; -Une prise en note de toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces. 			
Périmètre d'application	<p>L'ensemble du site B6 pour les espèces d'intérêt communautaire ; ;</p> <p>Les recherches de l'Hermite seront réalisées à l'intérieur du périmètre du site ENS des Boutières ;</p> <p>Des inventaires lépidoptères viseront le secteur du « Champ de mars »</p>			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, associations naturalistes, experts, SMEC,			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats		Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2	
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, associations naturalistes, etc.					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<p>Un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans. Elle consistera entre autre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrire le milieu (localisation, conformation, proximité des éléments boisés, de secteurs riches en fleurs, présence des plantes-hôtes) associée à un reportage photographique ; - Les secteurs à cibler en priorités sont : Le Champ de Mars et le Serre du Planet Les prairies humides à Succise des prés - Inventaire de l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et remarquables (observations aux jumelles, sans capture) ; - Une recherche des chenilles, oeufs et des nidscommunautaires sur les plantes-hôtes ; - Une prise de note pour toute observation ponctuelle ayant trait à l'écologie ou à la biologie des espèces d'intérêt communautaire recherchées, pouvant contribuer à la connaissance de ces espèces ; - Dresser une cartographie sous SIG, associé à une table de métadonnée (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées), de répartition des lépidoptères sur le site B6. <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. Un plan de gestion/suivi des lépidoptères (orientation, préconisation, sensibilisation, etc.) approprié à l'écologie des espèces recensées, devra être fourni.</p> <p>Stagiaire envisageable, encadré par structure spécialiste (Flavia, Université, BE).</p> <p>Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces :</p>					
	Espèces		Période	Type d'inventaire	Milieux	
	Azuré du serpolet		Mai à août	A vue	Pelouses sèches	
	Hermite		Juillet à septembre	A vue	Pelouse sèches rases	
	Diane		mai	Vue : chenille	Prairies et lisières	
	Laineuse du prunellier		Mars-avril	Vue : chenille	Friche arbustive bien exposées composées de prunellier, aubépine	
	Damier de la succise		Avril mai	A vue	Prairies et lisières	
	<p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.2.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les lépidoptères et leurs habitats				Atlas : Cartes 41 et 42	Priorité 2
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>SUI.1.2.5 : Améliorer les connaissances sur les populations d'Azuré du serpolet</p> <p>SUI.3.1.6 : Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, scolaires, grand public, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p>						
Documents cadres ou programmes existants	<p>PNA Maculinea</p> <p>Et les études réalisées sur l'ENS</p>						
Indicateurs de suivi	<p>Synthèse des inventaires</p> <p>Evolution de la répartition des populations d'invertébrés</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Inventaires de terrain	10 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €			12 000 €	Etat + Feader
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =			2 200 €	
Total des coûts					14 400 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)					

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats	Atlas : 46, 47	Priorité 3
-------------------------------------	-----------	--	----------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats</p>
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p>Avifaune :</p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A277 - Traquet motteux, <i>Oenanthe oenanthe</i></p> <p>A338 - Pie grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></p> <p>A302 - Fauvette pitchou, <i>Sylvia undata</i></p> <p>A275 - Tarier des près, <i>Saxicola rubetra</i></p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables (hors Directive Natura 2000) ; -Assurer un suivi des populations avifaunistiques; -Connaître les dynamiques de populations ; -Prévenir les dérangements
Contexte	<p>Par la présence d'une importante mosaïque d'habitats liés aux activités agricoles présentes et aux milieux boisés, à une forte amplitude altimétrique et à la situation biogéographique du site soumis aux influences climatiques à la fois continentales et méditerranéennes, le pays des Boutières est très riche en habitat d'espèces et en biodiversité, notamment pour l'avifaune.</p> <p>Plusieurs études réalisées sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluère et de l'Orsanne », l'étude DOCUGE ainsi que les mises à jour des documents ZNIEFF ont mis en avant cette richesse en oiseaux du site, notamment en oiseaux liés aux milieux ouverts et semi-ouverts dits macro-insectivores tels que le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>), l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), la Pie Grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) pour les passereaux, le busard cendré (<i>Circus pigargus</i>), le milian royal (<i>Milvus milvus</i>) ou encore le Circaète Jean-le blanc (<i>Circaetus galicus</i>) pour les rapaces.</p> <p>Néanmoins, l'abandon du pastoralisme, la déprise agricole et les modifications des pratiques survenues depuis les années 1970, ont entraîné progressivement la fermeture des milieux et une forte perte des mosaïques d'habitats et des ressources alimentaires favorables à cette avifaune inféodée aux milieux ouverts et semi-ouverts.</p>
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Choisir un inventaire standardisé ; -Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ; -S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces.
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats				Atlas : 46, 47	Priorité 3
	les zones identifiées comme prioritaires						
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, ...						
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (passe et repasse, au chant...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans. - Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations. - Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire. 						
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et parcours ;</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>						
Documents cadres existants	Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées	-						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'un document d'inventaire avec cartes associées ; -Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles. 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.1.	Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats				Atlas : 46, 47	Priorité 3
grisées)							

Action	Détail des coûts				Coût total de l'action	Financement	
	Etude				6 000 € /an	ENS (taux maximum de 70%)	
Total des coûts						12 000 €	
	Financeurs	Département	Région	Collectivités			
	Participation (en %)						

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	---	-------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats</p>
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p>Avifaune :</p> <p>(code natura ?)Faucon hobereau, <i>Falco subbuteo</i> A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athena noctua</i> A072 - Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i> A074 - Milan royal, <i>Milvus milvus</i> A078 - Vautour fauve, <i>Gyps fulvus</i> A079 - Vautour moine, <i>Aegypius monachus</i> A080 - Circaète Jean-Le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> A084 - Busard Cendré, <i>Circus pygargus</i> A091 - Aigle royal, <i>Aquila chrysaetos</i> A103 - Faucon pèlerin, <i>Falco peregrinus</i> A215 - Hibou Grand Duc, <i>Bubo bubo</i> Grand corbeau, <i>Corvus corax</i> Faucon crécerelle, <i>Falco tinnunculus</i> Epervier d'Europe, <i>Accipiter nisus</i> Auour des palombes, <i>Accipiter gentilis</i></p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables - Assurer un suivi des populations de rapaces ; - Connaître les dynamiques de populations ; - Assurer une veille sur les sites de nidifications ; - Prévenir les dérangements ; - Identifier les sites de repos des vautours.
Contexte	<p>Le site ENS/Natura 2000 est l'habitat de plusieurs espèces de rapaces remarquables. Ainsi, à la faveur des zones escarpées (falaises, pierriers) se retrouvent des espèces rupestres comme le Grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>), le Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>) et le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>).</p> <p>Des espèces notées en transit et/ou en alimentation et notamment les rapaces diurnes utilisent les habitats du site comme zones de chasse. Les observations réalisées concernent le Circaète-Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), l'Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), le Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) et la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>). Ces observations viennent confirmer l'attrait et l'importance de la présence de zones ouvertes dans le domaine vital de ces espèces à large rayon d'action.</p> <p>Les espèces patrimoniales contactées lors des inventaires sont surtout des rapaces diurnes avec la découverte de deux aires de Circaète-Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>), au sein des boisements mixtes de feuillus et de conifères, l'observation du Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et du Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) qui peut être considéré comme un nicheur probable. A cela s'ajoute la présence, comme nicheurs, de la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), de la Buse</p>

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : 46, 47	Priorité 2
	variable (<i>Buteo buteo</i>) et de l'Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>).			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Choisir un inventaire standardisé ; -Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ; -S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces. 			
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, ...			
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (suivi des sites de nidification, naissances des nouveaux individus...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans ; - Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). - Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ; - Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire. - Cette étude intègrera le suivi des placettes d'équarrissage naturel : Un suivi, permettra d'estimer la fréquentation des placettes par les vautours. Ce suivi doit permettre d'estimer le nombre d'individus présents sur le territoire tout au long de l'année. 			
Actions liées	<p>ESP1.1.2 : Mettre en place des placettes d'équarrissage naturel ;</p> <p>ESP1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternative.</p>			

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.2.	Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : 46, 47	Priorité 2
Documents cadres existants	Document de programmation du site ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluèyre, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées							
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un document d'inventaire avec cartes associées ; - Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles. 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
	Etude			6 000 €/an		ENS (taux maximum de 70%)
Total des coûts						12 000 €
	Financeurs	Département	Région	Collectivités		
	Participation (en %)					

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)	Atlas : 46, 47	Priorité 2
-------------------------------------	-----------	--	----------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats</p>
Enjeux écologiques	<p style="text-align: center;">Espèces patrimoniales concernées</p> <p><u>Avifaune remarquable cible de l'action :</u></p> <p>Huppe fasciée, <i>Upas epops</i> Merle de roche, <i>Monticola saxatallis</i> Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i> Pic noir, <i>Dryocopus martius</i> Venturon montagnard, <i>Carduelis citrinella</i> Gobemouche noir, <i>Ficedula hypoleuca</i> ...</p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la préservation des espèces remarquables - Assurer un suivi des populations de rapaces ; - Connaître les dynamiques de populations ; - Assurer une veille sur les sites de nidifications ; - Prévenir les dérangements.
Contexte	<p>L'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne », englobe le secteur sud-ouest du bassin versant de l'Eyrieux. La particularité géographique de cet espace, conjuguée à une forte diversité de milieux naturels, dont certains restent relativement préservés de toute interférence humaine, explique l'importante diversité avifaunistique présente. Les quelques inventaires réalisés sur cette zone montrent que cette diversité est notamment composée d'espèces à enjeux et/ou patrimoniales, protégées à l'échelle nationale et européenne.</p> <p>Les réseaux hydrographiques primaire et secondaire sont par exemples occupés par des taxons « spécialisés » comme le Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) et la Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>).</p> <p>En complément des actions d'amélioration des connaissances visant les rapaces et les passereaux des milieux ouverts, il semble pertinent d'améliorer les connaissances sur les espèces avifaunistiques qui n'auront pas été traitées dans ces 2 suivis.</p>
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Choisir un inventaire standardisé ; - Assurer une bonne coordination liée aux différents inventaires de l'avifaune ; - S'assurer que les prospections aient lieu aux périodes les plus propices aux observations et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces.
Périmètre d'application	Périmètre ENS inclus dans le territoire de compétence du SMEC, et plus particulièrement sur les zones identifiées comme prioritaires
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, syndicats, associations, SMEC, ...

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)				Atlas : 46, 47	Priorité 2
Partenaires techniques potentiels	LPO 07, PNR MA, associations naturalistes, FRAPNA 07, Département						
DESCRIPTIF DE LA MESURE							
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les espèces cibles selon un protocole scientifique validé (suivi des sites de nidification, naissances des nouveaux individus...). Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et comparer les résultats. Les inventaires seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans ; - Rendre un rapport sur l'état des populations et une cartographie de localisation sous format SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées). Cette synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations ; - Promulguer au travers d'un rapport des conseils techniques et des propositions de mesures de gestion au gestionnaire. - Cette étude intègrera le suivi des placettes d'équarrissage naturel : Un suivi, permettra d'estimer la fréquentation des placettes par les vautours. Ce suivi doit permettre d'estimer le nombre d'individus présents sur le territoire tout au long de l'année. 						
Actions liées	<p>SUI.1.3.1. : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>SUI.1.3.2. : Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternative.</p>						
Documents cadres existants	Document de programmation du site ENS « Serres Boutièrots, vallées de la Gluère, de l'Orsanne et de l'Auzène », 2008						
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées							
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation de l'inventaire complémentaire ; -Réalisation des suivis ; -Mesures de protection et/ou de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation, le maintien ou le retour des espèces remarquables cibles. 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Gestion des habitats et des espèces	SUI1.3.3.	Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts)				Atlas : 46, 47	Priorité 2
pour l'action sont grisées)							

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement		
	Etude			6 000 €/an	ENS (taux maximum de 70%)		
Total des coûts					12 000 €		
	Financeurs	Département	Région	Collectivités			
	Participation (en %)						

Document de travail

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le barbeau fluviatile	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	--	---------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> Pelouses humides et mares cupulaires ((22.3),</p> <p>Milieux aquatiques :</p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16</p>	<p>Poissons:</p> <p>1138 : Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution des populations. - Puis de réaliser des pêches d'inventaires (électrique et sondage) afin de comparer les évolutions de densité de l'espèce ; - Enfin effectuer des prélèvements et des analyses génétiques sur les secteurs où le Barbeau méridional et fluviatile sont en contact ; 		
Contexte	<p>La présence de l'espèce n'a été mise en évidence qu'au niveau d'une seule station, située sur la partie intermédiaire de l'Auzène, au niveau de Fourgeon. Sur celle-ci, sa limite amont de répartition semble correspondre à la confluence avec l'Auzenet, au niveau duquel l'espèce semble être absente.</p> <p>Elle semble par ailleurs absente des petits affluents du site (Ruisseaux du Peylarel, des Coins, du Roubuol, de Souillool...), y compris ceux qui étaient proposés au classement au titre de l'article L.432-3 relatif aux frayères (Ruisseau sous le Lis).</p> <p>Les données bibliographiques font état de l'implantation de bonnes populations sur les parties médianes et terminale de la Glueyre, Sur l'Orsanne, les inventaires n'ont pas mis en évidence sa présence au niveau d'un secteur où elle est très fréquemment capturée.</p> <p>Il est donc important de réactualiser l'étude sur la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant de l'Eyrieux, sur la base de celui de 2002 afin de préciser la dynamique négative de l'espèce et la quantifier.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Des inventaires réguliers (tous les ans ou tous les deux ans) pourront être mis en place sur certaines stations à enjeu, afin d'évaluer dans le temps la dynamique des populations. Pour 		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le barbeau fluviatile	Atlas : Carte 39	Priorité 1
	cela, des pêches d'inventaire à plusieurs passages seraient nécessaires, dans le but de calculer des estimations de densité et de biomasse.			
Périmètre d'application	Ensemble des cours d'eau du site			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-			
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, DDT, DREAL...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer l'évolution des populations (densité et biomasse). L'action consiste à réaliser une pêche électrique dans les cours d'eau pour dénombrer les populations de barbeau méridional. Le protocole et les points d'échantillonnages seront convenus en partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche ou ONEMA</p> <p>Plusieurs niveaux d'inventaires peuvent être mis en place comme le mentionne l'étude sur la répartition des populations de Barbeau méridional des Monts d'Ardèche en 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pêche électrique d'inventaire (mesurer et peser l'espèce) - Pêche de sondage. Chaque pêche est effectuée par prospection de plusieurs tronçons d'un même cours d'eau. Les poissons ne sont ni mesurés ni pesés ; il s'agit uniquement de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce recherchée. <p>Les cours d'eau sont choisis sur la base des données existantes issues de la bibliographie et des indications de pêcheurs locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse génétique sur la problématique d'hybridation serait également intéressante à mener au niveau de la confluence avec le Rhône. <p>Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport = 10 000 €</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>			
Documents cadres	PDPG Ardèche,			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.1	Réactualiser les connaissances sur les populations de barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le barbeau fluviatile				Atlas : Carte 39	Priorité 1
existants	Etude sur la répartition du Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>) dans les Monts d'Ardèche réalisé par la FDPPMA de l'Ardèche et l'ONEMA (2002) Suivi piscicole départemental de la FDPPMA de l'Ardèche Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP)						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	/						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Densité et biomasse de la population de barbeau méridional présente sur les stations de pêche électrique ; - Présence ou absence de l'espèce sur certains cours d'eau ; - Résultats des tests génétiques 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts				Coût total de l'action	Financement
Journée d'information	Compris dans le coût de l'animation du site B6					
Sensibilisation						
Stage	Un stage niveau Master 2 « Réactualisation des connaissances sur les populations de Barbeau méridional » Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1er septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois. Soit 554,40 € x 6 = 3 326,4 €				3 326,4 €	Etat+ FEADER
Inventaire des stations connues et complément sur les ruisseaux potentiels, cartographie sous SIG et rédaction du rapport	Basé sur ce qui a été fait pour l'élaboration du DOCUGE par la MRE				10 000 €	Etat+ FEADER
Envoi et réalisation des analyses génétiques	Sur devis selon le laboratoire choisi					
Total des coûts						13 326,4 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités	Fédération de pêche		
Participation (en %)	X	X		X		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	---	---------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés :</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Milieux aquatiques :</p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), pelouses humides et mares cupulaires ((22.3), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p>Poissons:</p> <p>1126 : Toxostome, <i>Parachondrostoma toxostoma</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant l'espèce, afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution des populations. - Puis de réaliser des pêches d'inventaires (sondage) afin de compléter les connaissances sur l'espèce et mettre en avant sa présence; - Enfin effectuer des prélèvements et des analyses génétiques sur les secteurs où le Toxostome et le Hotu sont en contact ; 		
Contexte	<p>Cette espèce essentiellement phytophage et grégaire affectionne les lits de galets, et bien que sa présence n'ait pas été mise en évidence par les inventaires piscicoles, les données bibliographiques l'indiquent sur le cours principal de l'Eyrieux depuis la sortie des gorges jusqu'à sa confluence avec le Rhône. Elle fréquente également la partie terminale de la Gluèyre, où la circulation piscicole est très réduite mais où des échanges restent possibles avec l'Eyrieux.</p> <p>A ce niveau, il est difficile de déterminer le rôle que jouent les échanges entre les populations de l'Eyrieux et de ses affluents, ou du Rhône et de l'Eyrieux sur la dynamique de cette espèce. Par contre, il existe visiblement à ce niveau une zone de sympatrie entre le Toxostome et le Hotu (<i>Chondrostoma nasus</i>). Ce dernier est originaire d'Europe centrale et de l'Est et profite de la construction de canaux de navigation vers 1860 (Seine) pour voir s'étendre son front de colonisation. Son expansion se poursuit plus tard dans les bassins du Rhône et de la Loire, suite aux connections entre le Rhin et le Rhône.</p> <p>Les deux espèces se sont alors retrouvées en situation de sympatrie, et des phénomènes d'hybridation introgressive bidirectionnelle (c'est à dire que les mâles et les femelles des deux espèces participent aux phénomènes d'hybridations) ont été observés.</p>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces	Atlas : Carte 39	Priorité 1
	Ils ont donné naissance à des hybrides difficiles à identifier, ce qui risque d'appauvrir la diversité des espèces et des gènes. Cette hybridation peut être à l'origine du déclin des populations de Toxostome déjà observé à l'échelle du bassin du Rhône, en conséquence les enjeux liés à la préservation des gènes de cette espèce sont forts.			
Recommandations générales	-Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Se concentrer sur les zones de sympatrie avérées entre les deux espèces ;			
Périmètre d'application	Sur le linéaire de l'Eyrieux et la partie basse des principaux affluents dont les conditions écologiques sont favorables à l'espèce et compris dans le site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	FDPPMA, collectivités, associations, PNR MA, SMEC-			
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, scientifiques, DDT, DREAL...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer la présence de l'espèce et l'évolution des populations. L'action consiste à réaliser dans un premier temps des pêches de sondage dans les cours d'eau pour avérer la présence du Toxostome. Chaque pêche est effectuée par prospection de plusieurs tronçons d'un même cours d'eau. Les poissons ne sont ni mesurés ni pesés ; il s'agit uniquement de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce recherchée.</p> <p>Les cours d'eau sont choisis sur la base des données existantes issues de la bibliographie et des indications de pêcheurs locaux.</p> <p>Par la suite, une analyse génétique sur la problématique d'hybridation serait également intéressante à mener.</p> <p>Un stage niveau Master 2 «Etat des populations de Toxostome et menace d'hybridation Hotu» sera effectué, encadré par une structure compétente.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.2.1 : Participer à la mise en place des actions du contrat de rivière et à une veille sur l'ensemble des cours d'eau, particulièrement sur la Dunière ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>			
Documents cadres existants	PDPG Ardèche			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.2	Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces				Atlas : Carte 39	Priorité 1
	Suivi piscicole départemental de la FDPMA de l'Ardèche Suivi de l'état des écosystèmes aquatiques par l'ONEMA (suivi des stations Réseau Hydrobiologique Piscicole - RHP)						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000							
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Toxostome présent sur les stations de pêche électrique ; - Rapport de stage ; - Résultats des analyses génétiques. 						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Stage	Un stage niveau Master 2 « Etat des populations de Toxostome et menace d'hybridation avec le Hotu » Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1er septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois. Soit 554,40 € x 6 = 3 326,4 €			3 326,4 €	Etat+ FEADER+ Fédération de pêche
Envoi et réalisation des analyses génétiques	Sur devis selon le laboratoire choisi				
Total des coûts					3326,4 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités	Fédération de Pêche	
Participation (en %)	X	X		X	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
--	-----------	---	--------------	---------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	
	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les vertébrés aquatiques	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire remarquables
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles :</u> 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Chênaie-charmaie subatlantiques (41.24)</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés :</u> 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> 3170-4 Gazons amphibiés annuels méditerranéens (Mares cupulaire) ???</p> <p><u>Milieux aquatiques :</u> Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophes, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u> 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin Pelouses humides et mares cupulaires (22.3), Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques, Prairies à renouées bistortes, Pâtures à grands joncs, Prairies à Canches cespiteuses, Bas-marais acides sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>Juncus</i>, etc. Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles :</u> 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 - Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p>	<p><u>Mammifères :</u> Musaraigne aquatique ou Crossope aquatique - <i>Neomis foediens</i> Musaraigne de Miller – <i>Neomys anomalus</i> Campagnol aquatique – <i>Avicola sapidus</i></p>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1
Objectif de la mesure	<p>- Connaître la répartition ainsi que l'écologie des populations de micromammifères inféodés aux milieux aquatiques à l'échelle du site ENS des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » (confirmation de présence de populations reproductrices)</p> <p>- In fine, mettre en place des mesures de restauration et de maintien de l'espèce et de suivre la dynamique des populations du site ENS.</p>			
Contexte	<p>L'Espace Naturel Sensible des « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », comme son nom l'indique, s'inscrit sur un important réseau hydrographique marqué par une forte naturalité. Aussi, une grande richesse d'habitat, de la faune et de la flore est directement rattachée aux milieux humides, aux rivières, aux ruisseaux et ruisselets.</p> <p>Parmi les espèces observées, ce secteur compte des espèces patrimoniales à fort enjeux de préservation, La Loutre, le Castor, le Sonneur à Ventre Jaune, l'Écrevisse à pieds blancs ou encore le Barbeau méridionale.</p> <p>D'autres espèces patrimoniales, à fort enjeux également, sont présentes mais beaucoup moins connues ; il s'agit de la Musaraigne aquatique aussi appelée Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), de la Musaraigne de Miller (<i>Neomys anomalus</i>) et du Campagnol amphibie (<i>Avicola sapidus</i>). De part leur grande discrétion, mais aussi de par la réduction de leurs habitats préférentiels, ces micromammifères inféodés aux milieux aquatique et humides, sont difficiles à observer. Des témoignages de riverains laissent à penser la présence de populations sur différents cours d'eau, mais aucune observation d'expert scientifique n'a été relevée.</p> <p>Aussi, afin d'améliorer la connaissance sur les micromammifères inféodés aux milieux aquatiques au sein du site ENS en question, des investigations spécifiques doivent être menées.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Réaliser l'inventaire des micromammifères du site ENS inféodés aux milieux aquatiques et humides (espèces ciblées : <i>Neomys fodiens</i>, <i>Neomys anomalus</i>, <i>Avicola sapidus</i>), puis dresser une cartographie de répartition par espèce (sous format SIG) ainsi qu'un plan d'action pour leur préservation ; - Mettre en œuvre des actions de préservation des espèces de micromammifères patrimoniales à l'échelle du site ENS, avec les acteurs et usagers concernés par la gestion de leurs habitats d'espèce. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des cours d'eau du site ENS des Serres « Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » dont les conditions écologiques sont favorables à l'accueil des micromammifères visés.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Collectivités, associations, PNR MA, SMEC			
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA, Jean François NOBLET, Pierre RIGAUX (PACA), Associations naturalistes ...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie	Atlas : -	Priorité 1		
Méthodes et moyens techniques	<p>Pour la réalisation des inventaires des micromammifères ciblés par cette action, un protocole standardisé devra être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps et confronter les résultats.</p> <p>Des actions de recensement des crossopes ont été menées dans le grand ouest de la France, basées sur la recherche et l'étude de déjections récoltées à l'aide de tubes, de goulottes et autres supports posés dans le milieu naturel et permettant de récolter des déjections. Le protocole standardisé à suivre pour les inventaires des micromammifère de l'ENS des Serres Boutiérots pourrait s'inspirer de ces méthodes de recherche.</p> <p>Suite à ces prospections, une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'établissement, au sein du site ENS des populations, de micromammifères à enjeux ; enfin un plan d'actions pour leur préservation sera rédigé ainsi qu'un protocole de suivi, qui pourront être mis en œuvre et/ou animé par la structure animatrice.</p>					
Actions liées	<p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides</p> <p>SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>					
Documents cadres ou programmes existants	Plans Nationaux d'Action Campagnol amphibie					
Indicateurs de suivi	Synthèse des inventaires Rapport d'étude Evolution de la répartition des populations de micromammifères					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Inventaires de terrain	10 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €	12 000 €	
Rédaction de synthèse + compilation des données	1,5 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 1,5 x 500 € x 2 ans =	1 500 €	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.4.3	Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie				Atlas : -	Priorité 1
Total des coûts						13 500 €	
Financeurs	Département	Région	Collectivités				
Participation (en %)							

Document de travail

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les espèces aquatiques</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés :</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Crustacés:</p> <p>1082 : Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptatomobius pallipes</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - A partir des données bibliographiques se focaliser sur l'évolution des populations et plus particulièrement leur répartition et les menaces liées aux espèces exotiques exogènes. - Réaliser un suivi des populations sur les secteurs les plus sensibles ; 		
Contexte	<p>L'écrevisse à pattes blanches, dont la valeur patrimoniale a été qualifiée de forte est une espèce qui affectionne les eaux peu profondes et les faibles vitesses de courant. Elle a de fortes exigences en termes de qualité d'eau incluant des eaux fraîches et bien oxygénées, et d'habitat ; nécessité de la présence de caches (abris sous berges, gros blocs, galeries creusées).</p> <p>L'espèce apprécie tout particulièrement les fonds caillouteux et graveleux, pourvus de blocs, les sous berges avec racines, les herbiers aquatiques et les bois morts.</p> <p>L'espèce est présente sur le site B6 au niveau de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La partie terminale de l'Aurance, ✓ Les affluents principaux (Veyruègne et Orsanne) et de petite taille (ru du Roubuol) de la Glùèyre ; large partie du linéaire principal de celle-ci entre l'amont d'Albon et la confluence avec 'Eyrieux ; ✓ Sur quasiment l'ensemble du cours principal de l'Auzène, ainsi que sur les parties basses de l'Auzenet, affluent principal, et du ru des Coins, de plus petite taille ; <p>Absente de la Dunière et de l'Eve mais présente sur certains de leurs affluents comme la Grosjeanne ou le Séroutant.</p> <p>La dégradation des conditions physico-chimiques, notamment lors de la période touristique estivale (Impact fort du rejet de la STEP de Saint-Pierre-ville, sur la Veyruègne, où la population présente un état sanitaire beaucoup moins satisfaisant qu'en amont de celui-ci, et une abondance beaucoup plus faible) et les contraintes hydrologiques sévères et prolongées, aggravées par les nombreux prélèvements de la ressource représentent des menaces fortes pour cette espèce protégée.</p> <p>De plus, lors des prospections écrevisses, plusieurs individus d'Ecrevisse californienne (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ont été observés sur la Dunière, au niveau du pont du Belay. Cette</p>		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
	<p>dernière espèce y a également été capturée lors des inventaires piscicoles, en aval de ce secteur (sous le Moulin du Ranc). En plus de posséder des traits biologiques caractérisant un très fort potentiel colonisateur (maturité sexuelle précoce, croissance rapide, faibles exigences en termes de qualité de l'eau et de l'habitat), elle est, de même que les autres espèces d'écrevisses nord-américaines introduites (<i>Procambarus clarkii</i> et <i>Orconectes limosus</i>), porteuse saine d'un champignon pathogène pour les écrevisses à pattes blanches. Ce champignon, <i>Aphanomyces astaci</i>, est responsable de l'aphanomycose, encore appelée peste de l'écrevisse, qui se propage à l'aide de zoospores nageuses munies d'un flagelle.</p> <p>Bien que les autres espèces invasives d'écrevisse nord-américaine n'aient pas été observées, l'Écrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), également porteuse saine de la peste de l'écrevisse, est bien présente sur le cours principal de l'Éyrieux, notamment au niveau des retenues créées par les aménagements hydrauliques.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées autorisation de capture ; - L'acquisition de données portera essentiellement sur des secteurs où la donnée est manquante ou ancienne, ainsi que sur les secteurs où la dynamique des populations est négative (affluents rive gauche Gluèyre, Veyruègne); - Le matériel entré en contact avec l'eau (bacs, seaux, bottes, cuissardes,...) sera nettoyé à l'aide d'une solution de Désogerm 3A ou eau de Javel. 			
Périmètre d'application	L'ensemble des linéaires de cours d'eau dont les conditions écologiques sont favorables à l'espèce			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, FDPPMA, stagiaire, etc.			
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, experts naturalistes, scientifiques, PNR MA, CEN RA, DDT, DREAL, SMEC, ...			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Les prospections seront réalisées dans les 3 premières heures qui suivent la tombée de la nuit (entre 21 h et 1 h du matin en période estivale), optimum de la période d'activité chez les écrevisses (FENOUIL, 1987)².</p> <p>Deux méthodes peuvent être utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Petits cours d'eau peu profonds, à faible courant</u> : les prospections à la lampe : deux opérateurs munis de lampes halogènes et de lampes torches remontent le cours d'eau. Pour éviter tout dérangement de la population, la taille sera estimée selon 5 classes (<30 mm, 30-49 mm, 50-69 mm, 70-89 mm, > 90 mm). Les parcours nocturnes s'effectueront dans la mesure du possible sur les berges sans marcher 			

² FENOUIL E., 1987, Biologie et développement de l'écrevisse *Austropotamobius pallipes pallipes* en région provençale, Synthèse des principaux résultats de la thèse soutenue le 18 décembre 1987, Faculté de saint-Jérôme (Aix-Marseille III).

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches	Atlas : Carte 39	Priorité 1
		<p>dans l'eau et sans démonter les caches naturelles (grandes pierres).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Ruisseaux profonds, à plus forts courants</u> : poses de nasses appâtées : les nasses seront placées dans les zones de faible courant et appâtées (poisson blanc privilégié). Les individus ainsi capturés seront mesurés et sexés. <p>Dans la mesure du possible, la technique de capture à lampe sera privilégiée pour limiter le dérangement des écrevisses.</p> <p>Les densités de population seront estimées à l'aide du référentiel de l'ONEMA, DR8 soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence : 0 ind. ▪ Présence : <10 ind. / 100 mètres linéaires ▪ Peu abondant : 10 à 50 ind. /100 mètres linéaires ▪ Abondant : 50 à 300 ind. / 100 mètres linéaires ▪ Très abondant : > 3000 ind. / 100 mètres linéaires <p>Un stage de niveau Master 2 « Amélioration des connaissances de l'écrevisse à pattes blanches » sera réalisé et encadré par une structure compétente. Le suivi de l'espèce sera assuré par l'animateur Natura 2000.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>		
Actions liées		<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.2 : Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>HAB.1.3.1 : Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière) ;</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou limitation des Espèces Exotiques Envahissantes</p> <p>SUI.3.1.3 : Suivre les populations des espèces aquatiques ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>		
Documents cadres existants		<ul style="list-style-type: none"> - PDPG Ardèche - Rapport de première phase: « Répartition actuelle et dynamique des populations d'Ecrevisses à pattes blanches » de l'étude piscicole des bassins de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon réalisée dans le cadre de l'animation du Contrat de Rivière Eyrieux, Embroye et Turzon (étude de 2005) - Etude et actions sur la Problématique de l'Ecrevisse de Californie « Pacifastacus leniusculus 		

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.1.4.4	Améliorer les connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches				Atlas : Carte 39	Priorité 1
	» en Ardèche réalkisée en 2011 à l'initiative de la FDPPMA 07						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000							
Indicateurs de suivi	- Effectif des individus présent sur les stations de pêche électrique						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Stage	Un stage niveau Master 2 «Amélioration des connaissances de l'écrevisse à pattes blanches» Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1er septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois. Soit 554,40 € x 6 = 3 326,4 €			3 326,4 €	Etat+ FEADER+ Fédération de pêche
Suivi des populations	Inhérent à l'animation du site B6			-	
Total des coûts					3 326,4 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités	Fédération de pêche	
Participation (en %)	X	X		X	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles	Atlas : Carte 45	Priorité 3
--	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;</p> <p>SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens</p>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables
	<p>Forêts sèches : 9260 – Forêts de Castanea sativa Bois occidentaux de chênes pubescents et sessiles (41.711)</p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.72), Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-Transformation par plantation d'autres essences bois à Houx (41.12), Frênaies collinéennes acidiphiles des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23)</p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiens : 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Pré-manteaux et fourrés : 4030 – Landes sèches européennes 5110 – Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses 5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i> Mattorals acidiphiles de Chêne vert (32.112)</p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6120* - Pelouses calcaires de sables</p>	<p>1256 - Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> 1283 - Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> 2432 - Orvet <i>Anguis fragilis</i> 2452 - Coronelle girondine <i>Coronella girondica</i> 2467 - Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i> 2469 - Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i> 2471 - Vipère aspic <i>Vipera aspis</i> 5179 - Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i> 5670 - Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> 5883 - Lézard ocellé <i>Timon lepidus</i> 6091 - Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i> Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i></p>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles	Atlas : Carte 45	Priorité 3
	<p>xériques*</p> <p>6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Pelouses semi aride médioeuropéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à <i>Renouées</i> bistortes(37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à <i>Canches</i> Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p><u>Prairies mésophiles</u></p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 – Prairies de fauche d emontagne</p> <p>Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p> <p><u>Formation des escarpements rocheux :</u></p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i></p>			
Objectif de la mesure	Améliorer les connaissances sur les reptiles du site B6 : effectif, écologie, état de conservation et les facteurs d'influences.			
Contexte	Le positionnement biogéographique du site étudié induit une grande diversité paysagère et à un mélange d'espèces continentales et méridionales, voire même ibériques. En l'état des connaissances actuelles, pas moins de 11 espèces de reptiles ont été inventoriées sur le territoire : la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>), la Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissima</i>), la Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>), la Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>), la Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>),			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles	Atlas : Carte 45	Priorité 3
	<p>la Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>), le Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>), le Lézard catalan (<i>Podarcis liolepis</i>), leLézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), leLézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>), l'Orvet (<i>Anguis fragilis</i>).</p> <p>Les espèces rencontrées et présentant la plus forte valeur patrimoniale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lézard ocellé : Cette espèce, dont la valeur patrimoniale au niveau régional est assez forte, fait l'objet d'un Plan National d'Action (2012-2016). Sa présence est connue sur plusieurs communes (Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Maurice-en-Chalencou, Saint-Laurent-du-Pape) notamment par Charles FAUGIER. Cette espèce fait également l'objet d'un Plan National d'Action. Les côteaux secs et bien exposés sont localement exploités par ce gros lézard. Une étude a été réalisée sur l'espèce en 2013 par le PNRMA sur la commune de Saint-Etienne-de-Serre. Un minimum de 34 individus a été estimé sur le territoire concerné par cette étude. - Lézard catalan : localement bien représenté notamment sur l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène de la Gluèyre et de l'Orsanne », son intérêt réside dans sa situation en limite d'aire de répartition. L'espèce est en effet quasi-absente à l'est du Rhône. <p>Les autres espèces ayant une valeur patrimoniale moindre sont présentes sur la quasi-totalité du secteur B6, en fonction de leur affinité écologique.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Coordonner les investigations sur le lézard ocellé avec le Plan National d'Action ; - Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; - Autorisation de capture -Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; -Produire un document de synthèse et une cartographie SIG de répartition des espèces ciblées (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). -Produire un document de gestion visant à mettre en place des actions de gestion et de suivi des espèces sensibles 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA, Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes, CEN RA, FRAPNA 07			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés <i>a minima</i> tous les 5 ans. La standardisation se fera avant tout sur les secteurs à prospecter et la pose de plaque (nombre / surface)</p> <p>La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles	Atlas : Carte 45	Priorité 3
	<p>animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.</p> <p>Les secteurs à privilégier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les adrets de St Etienne de Serre → Les adrets de Saint Maurice en Chalencon → Les adrets de Saint Laurent du Pape <p>-Les prospections doivent avoir lieu aux périodes les plus propices aux observations (entre avril et juillet) et avec les méthodes les moins impactantes pour l'espèce.</p> <p>Rechercher les espèces de reptiles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la journée au printemps et dans les heures fraîches (matin et soirée) pendant l'été, - Pose de plaques sur les coteaux secs du site B6 : Le matériel utilisé peut varier (plaque en caoutchouc, tôles ondulée, plaque en contreplaqué), l'idée est de créer des abris artificiel et des zones de thermorégulation. L'utilisation de ce dispositif permet de faciliter les observations (CARON, 2012) <p>- Saisie des données, exploitation, cartographie, rédaction de bilan</p> <p>-Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>			
Actions liées	<p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.) ;</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>			
Documents cadres ou programmes existants	Plans nationaux d'Action, évaluation d'incidence et étude d'impact			
Indicateurs de suivi	<p>Synthèse des inventaires</p> <p>Evolution de la répartition des populations de reptiles</p> <p>Cartographie</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.1	Améliorer les connaissances sur les reptiles				Atlas : Carte 45	Priorité 3
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement	
Inventaires de terrain	10 journées par an A renouveler 2 fois <u>Estimation</u> : 10 j x 600 € x 2 ans = 12 000 €			12 000 €	Etat + Feader	
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire <u>Estimation</u> : 2 x 550 € x 2 ans =			2 200 €		
Total des coûts					14 400 €	
Financiers	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)	X	X				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 3
--	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens du site B6</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies : 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux 6430 - Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p>	<p>1191 - Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i> 1193 - Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> 1205 - Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i> 1209 - Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> 1212 - Grenouille rieuse <i>Rana ridibunda</i> 1213 - Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> 2351 - Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> 2353 - Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i> 2355 - Triton palmé <i>Triturus helveticus</i> 2360 - Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i> 2361 - Crapaud commun <i>Bufo bufo</i></p>	
Objectif de la mesure	Améliorer les connaissances sur les amphibiens du site B6 : effectif, écologie, état de conservation et les facteurs d'influences en fonction des habitats favorables aux espèces		
Contexte	<p>La répartition des amphibiens est différente selon les exigences écologiques des espèces. Certaines espèces privilégient les eaux closes (mare, étang...), d'autres les écoulements d'altitude, ou encore les milieux temporaires, les vasques sur le lit majeur de cours d'eau, etc.</p> <p>Les espèces à plus faible valeur patrimoniale telles que le Crapaud commun et les Grenouilles rieuses composent le cortège de fond et sont les plus représentées à la faveur des zones humides à mise en eau permanente et à faible originalité (eutrophisation, fermeture, prédateurs).</p> <p>Plus localement se rencontrent des espèces à valeur patrimoniale notable. L'état actuel des connaissances permet de lister huit espèces d'Anoures : l'Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>), le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), le Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>), le Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), la Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>), la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), la Grenouille type verte (<i>Pelophylax</i> sp) et trois espèces d'Urodèles présentes sur les communes du secteur d'étude : la Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>), et le Triton alpestre</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 3
	<i>(Ichthyosaura alpestris).</i>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Le sonneur à ventre à jaune ne sera pas traité dans cette fiche puisqu'il est l'objet de plusieurs études via le Plan national d'Action ; - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers selon les différents types d'habitats; - Ne sont concernées dans cette action que les espèces de la Directive Habitat mentionné au FSD, mais les espèces compagnes pourront également être mentionnées ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, associations naturalistes, experts			
Partenaires techniques potentiels	Associations naturalistes, bureau d'études techniques, expert naturaliste, CEN RA, FRAPNA,			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Pour chaque groupe, un protocole standardisé doit être établi afin de pouvoir répéter les inventaires dans le temps. Ceux-ci seront réalisés <i>a minima</i> tous les 3 ans.</p> <p>La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées.</p> <p>Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations.</p> <p>Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations (entre mars et juin) et avec les méthodes les moins impactantes pour les espèces (au chant préférentiellement).</p> <p>Rechercher les espèces d'amphibiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en soirée et nocturne - en journée (identification des têtards) - de saisie des données, exploitation, cartographie, rédaction de bilan <p>Les inventaires permettront de localiser et décrire les zones humides et milieux de présence des amphibiens ainsi qu'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude.</p> <p>Ces données seront ajoutées à la base de données et pourront être utilisées dans le cadre des évaluations d'incidence.</p> <p><u>Recommandations de la Charte :</u></p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.5.2	Améliorer les connaissances sur les amphibiens				Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 3
	<p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>						
Actions liées	<p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires</p>						
Documents cadres ou programmes existants	Plans nationaux d'Action, évaluation d'incidence et étude d'impact						
Indicateurs de suivi	<p>Synthèse des inventaires</p> <p>Evolution de la répartition des populations d'amphibiens</p> <p>Cartographie</p>						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
Inventaires de terrain	12 jours par an (8 nocturnes et 4 journées) x 2 <u>Estimation</u> : (12 j x 500 €) x 2 = 14 400 €			12 000 €		Etat + FEADER
Rédaction de synthèse + compilation des données	2 journées chaque année d'inventaire x 2 <u>Estimation</u> : 2 x 500 € x 2 = 2 000 €			2 000 €		
Total des coûts					14 000 €	
Financiers	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)	X	X				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Ciste de Pouzolz <i>Cistus Pouzolzii</i></p> <p>Epipactis du castor <i>Epipactis fibri</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>Dresser un bilan stationnel pour les différentes populations de ces deux espèces afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'acquérir des données qualitatives et quantitatives sur l'état de conservation de ces espèces ; - De maintenir ou améliorer l'état de conservation de ces espèces et de leur habitat. <p>Il s'agit donc de dresser un bilan initial et d'entamer un suivi écologique particulièrement fin pour ces espèces. Les détails du protocole seront à définir au cas par cas, selon l'espèce et les variables à suivre. Il s'agira de protocoles d'échantillonnage représentatifs mis en place dans des sites pilotes de référence. L'objectif principal est de mieux comprendre la réponse de l'espèce étudiée par rapport à des impacts anthropiques, à l'évolution des pratiques agricoles, pastorales ou forestières ainsi que des activités de gestion conservatoire. Ces suivis devront permettre de préciser et améliorer la politique et les opérations de conservation.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Contexte	<p>Parmi le contingent d'espèces les plus menacées de la région Rhône-Alpes, certaines, comme <i>Carex diandra</i>, <i>Illecebrum verticillatum</i>, <i>Cistus laurifolius</i>, ou encore <i>Muscari botryoides</i> et <i>Chaerophyllum nodosum</i>, qui sont présentes ou présumées sur le site B6, vont bénéficier dans le cadre de la stratégie de préservation de la flore du PNR des Monts d'Ardèche (en cours de rédaction) d'un bilan stationnel qui fera état de leur capacité de persistance sur ce territoire. Cependant deux espèces de ce contingent, <i>Cistus pouzolzii</i> et <i>Epipactis fibrii</i>, ne sont pas concernées par ce dispositif (bonne représentation à l'échelle du parc pour la première et située hors périmètre pour la seconde), mais devraient pouvoir en bénéficier à l'échelle du site B6. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ciste de Pouzolz est une espèce endémique des Cévennes, tout récemment découverte sur le site B6 à l'extrémité nord de son aire de répartition en un noyau distant de plus d'une trentaine de kilomètres de ses autres populations. Ce fragment isolé et vulnérable, aux marges de sa distribution, constitue un jalon biogéographique d'importance qu'il convient de mieux connaître ; - L'orchidée du Castor est une espèce endémique du bassin moyen du Rhône, connue pour l'heure seulement de la région Rhône-Alpes qui possède à cet égard une forte responsabilité pour sa conservation. En ce sens il est important de connaître ses capacités de persistance qui pourrait s'avérer fragiles. 			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un mode opératoire et des placettes fixes d'échantillonnage afin d'assurer un recueil reproductible et une comparaison des données dans le cadre d'un suivi diachronique ; - Inventaires ciblés aux périodes clés de leur développement ; - Acquérir des informations sur les effectifs, la fertilité, l'écologie, leur position phytosociologique, l'état de conservation et les facteurs d'influence ; - Au delà des populations déjà connues, il est possible de rechercher de nouvelles localités pour affiner la répartition de ces espèces remarquables ; - A la suite des données récoltées, engager une réflexion sur la nécessité d'intervenir et le cas échéant engager des mesures de préservation et/ou restauration ; 			
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des stations répertoriées. La localisation des stations n'est pas précisée en raison de leur forte sensibilité, le Conservatoire botanique national du Massif central (et la structure animatrice) possèdent les informations géographiques nécessaires à leur mission. - Sur les habitats favorables aux espèces. 			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	CBN MC, Société botanique d'Ardèche, Bureau d'étude			
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif-central, Société botanique d'Ardèche, PNR MA, Associations naturalistes			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.1	Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzolz et de l'Orchidée du Castor				Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	Ces espèces ne relevant pas de la directive, ces aspects ne seront pas détaillés. Des éléments méthodologiques sont développés par les Conservatoires Botaniques Nationaux, pour exemple voir Vuilleminot, 2007 ; Pires & Diadema, 2015.						
Actions liées	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>						
Documents cadres existants	Stratégie de conservation de la flore du PNR MA(en cours d'élaboration) Liste rouge départementale et régionale						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	<p>Résultats d'inventaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spatialisation (classe d'âge) ; - Indicateur de recouvrement, de fertilité ; - Composition et structuration des végétations associées... 						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Bilan stationnel							

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement	
Bilan stationnel	Ciste de pouzolz : 10j x 600 = 6000 € Epipactis fibri : 5j x600= 3000 € Rédaction : 5j x 50= 2500 €			11 500 €	Département + région	
				Coût total	11 500 €	
Financeurs	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)						

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
--	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.1 : Améliorer la connaissance locale des espèces relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables</p> <p>SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibiés :</u></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p><u>Pré-manteaux et fourrés :</u></p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>5110 – Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p><u>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</u></p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p><u>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</u></p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p><u>Formation des escarpements rocheux :</u></p> <p>8220 - Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i></p>	<p>Cortèges liés aux ponctuations basaltiques : <i>Achillea tomentosa</i>, <i>Gagea bohemica</i>, <i>Anemone rubra</i> (pelouses sèches écorchées), <i>Juncus capitatus</i>, <i>Sedum villosum</i>, <i>Juncus tenageia</i>, <i>Trifolium strictum</i>, <i>Spergularia segetalis</i> (tonsures humides annuelles), <i>Saxifraga prostii</i> (parois rocheuses, éboulis) ;</p> <p>Cortèges inféodés aux prairies humides (fauchées ou pâturées) : <i>Anacamptis coriophora</i>, <i>Oenanthe pimpinelloides</i>, <i>Anacamptis laxiflora</i>, <i>Oenanthe peucedanifolia</i>, <i>Serapias lingua</i>, <i>Spiranthes aestivalis</i> ... ;</p> <p>Cortèges des milieux tourbeux : <i>Carex diandra</i>, <i>Carex limosa</i>, <i>Pedicularis palustris</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Gentiana pneumonanthe</i>...</p> <p>Plusieurs taxons dont les citations sont vagues (ex. tourbières de Gourdon) n'ont pas été revus et sont à confirmer sur le site ;</p> <p>Cortèges synanthropes rudéraux : avec <i>Chaerophyllum nodosum</i> présumé disparu du site B6 à rechercher aux abords d'étables et bergeries, décombres d'anciens hameaux...</p> <p>Les cortèges cultures et pelouses sèches calcaires : avec <i>Conringia orientalis</i> et <i>Legousia hybrida</i>, <i>Gagea villosa</i>, des espèces présumées disparues du site ;</p> <p>Cortèges des ourlets et fourrés thermophiles mésoxérophiles : avec <i>Cytisus elongatus</i>, espèce présumée disparue du site et du territoire du PNR...</p>	
Objectif de la mesure	<p>Actualiser les connaissances concernant la distribution et la représentation des flores rares et patrimoniales à l'échelle du site B6, de préférence pour les unités écologiques singulières, fonctionnelles et richement dotées en espèces remarquables (ponctuations humides et basaltiques), secondairement pour des taxons plus sporadiques et présumés éteints.</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Contexte	<p>Le site B6, par sa position géographique, sa géologie et la qualité de ses habitats naturels et semi-naturels, participe de manière significative à l'échelle des contreforts cévenols au maintien de flores patrimoniales qui trouvent sur ce territoire, des conditions bien spécifiques de développement, parfois aux limites de leur aire de distribution. Avec plus d'une quarantaine de taxons remarquables (18 classés « En danger », 7 « Vulnérable », 21 « Quasi menacé » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes) dont 7 n'ont pas été revus récemment (présumés disparus), ce corpus floristique s'avère richement diversifié, pourvu d'un taux d'endémisme notable, mais aussi et surtout en situation précaire, peut-être localement en régression et très probablement méconnu.</p> <p>Quand il apparait que la destruction des populations de plantes rares et de leur habitat est généralement liée à la simple méconnaissance de leur présence, il semble incontournable d'en faire l'inventaire afin d'obtenir une vision claire de son territoire et garantir par là même, sur le long terme, l'expression du rôle fonctionnel de l'espace avec la persistance, la migration, et l'évolution de ses flores.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un canevas de relevés permettant un renseignement aisé et reproductible des champs (effectifs, espèces associées, perturbations...); - Effectuer les inventaires sur une fenêtre phénologique optimale propre à chaque taxon ; - A la suite des données récoltées, engager une réflexion sur la nécessité d'intervenir et le cas échéant engager des mesures de préservation et/ou restauration ; - Comptabiliser les effectifs des taxons présentant un risque fort d'extinction et dont les populations sont susceptibles de chuter brutalement (faibles effectifs) ; - Etablir une veille (ou contrôle) au besoin pour déceler de visu une forte régression, voire la disparition totale d'une population et de contrôler l'absence de perturbations nouvelles sur la station. 			
Périmètre d'application	Priorité aux milieux rocheux basaltiques, aux prairies humides et aux milieux tourbeux			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, CBN MC, SBA, Botanistes locaux et inventaires participatifs, Association de protection de l'environnement			
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif-central, PNR MA, CEN RA			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.6.2	Améliorer les connaissances écologiques sur la flore par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : Cartes 35 à 36	Priorité 2
Méthodes et moyens techniques	<p>Méthodologie à définir.</p> <p>A faire par un expert, car un minimum de connaissances botaniques est requis. Etude devant plutôt relever d'une commande directe entre l'Etat et un expert, dans une logique d'étude multi-sites.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux caractériser les rares stations connues (cartographie, estimation, abondance), - confirmer la présence/absence sur d'anciennes stations, - réaliser des prospections ciblées dans des habitats favorables, pour localiser de nouvelles stations. 						
Actions liées	<p>SUI.1.7.1 Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires</p> <p>COM.1.1.1 Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)</p>						
Documents cadres existants	<p>Stratégie de conservation de la flore du PNR MA(en cours d'élaboration)</p> <p>Liste rouge départementale et régionale</p>						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Résultats d'inventaires						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Etude de terrain complémentaire	Exemple : 10 jours d'inventaires (600€) + 9 jours rédaction et cartographie (500€). <u>Estimation</u> : 6 000€ + 4 500 €	10 500 €	ETAT + FEADER + département
Suivi et veille	<p>Le suivi est réalisé par un expert en botanique capable de reconnaître l'espèce dès les stades juvéniles et requiert la mise en place d'un protocole spécifique</p> <p>La veille peut être réalisée par l'animateur du site ou un bénévole du moment qu'il sait identifier la plante</p>		

					Coût total		10 500 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités				
Participation (en %)							

Document de travail

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
--	-----------	---	-----------------------------	---------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3. : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables</p>
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable
	<p><u>Caractérisation phytosociologique des végétations herbacées :</u></p> <p>3170-4 Gazons amphibies annuels méditerranéens ???</p> <p>3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> ???</p> <p>6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embaumement sur calcaires*</p> <p><u>Connaissance des habitats souterrains :</u></p> <p>8310 – Grottes non exploitées par le tourisme ???</p>
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser l'appartenance phytosociologique des groupements annuels des tonsures temporairement humides ; - Affiner la caractérisation phytosociologique des groupements des pelouses vivaces du 6210 ; - Améliorer les connaissances des habitats souterrains (chiroptères, insectes troglobies, mollusques stygobies) ;

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
Contexte	<p>Les investigations de terrain de 2013 et le recueil de données ont permis d'identifier 160 unités de végétation naturelles et semi naturelles sur le site. Dans cet ensemble, 19 habitats d'intérêt communautaire sont mis en évidence et regroupent chacun plusieurs unités élémentaires.</p> <p>Des controverses et/ou lacunes phytosociologiques demeurent sur certains groupements, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les tontures annuelles temporairement humides signalées dans l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne », sous l'habitat 3170* - Mares temporaires méditerranéennes ; mais qui pourraient relever de l'habitat communautaire 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>. Des compléments sont à apporter sur ces formations afin de statuer sur leur appartenance phytosociologique, leur correspondance éventuelle avec les cahiers d'habitats et leur représentation sur le site. - les pelouses vivaces du 6210 - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires sont très largement représentées sur le site sous divers faciès qui mériteraient d'être mieux caractérisés. Des combinaisons originales d'espèces pourraient permettre d'identifier des groupements floristiques originaux et probablement endémiques de ce territoire. En ce sens il semble important de mener un approfondissement sur cette classe des <i>Festuco valesiacae-brometea erecti</i>. <p>A noter également l'absence de signalement d'habitats souterrains sur le site. Bien que ces biotopes soient naturellement peu présents dans ce contexte géologiques, des ensembles cavernicoles sont possiblement exprimés et mériteraient d'être caractérisés, notamment au regard des cortèges faunistiques associés.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés effectués suivant la méthode phytosociologique sigmatiste - Analyse de relevés phytosociologiques (tableaux détaillés) et mise en évidence des groupements végétaux (syntaxons) au niveau de l'association - Comparaison des groupements avec les associations connues (tableaux synthétiques) afin de nommer ces syntaxons. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Ce travail doit être fait par un expert maîtrisant la phytosociologie et les référentiels EUR27/Corine/Cahiers Habitats.</p> <p>Expert botaniste phytosociologue / Bureau d'étude, CBN MC, associations naturalistes</p>			
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif-central, Société Botanique d'Ardèche, PNR MA, CEN RA, associations naturalistes.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires	Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<p>Un prestataire devra être sollicité pour établir ce travail.</p> <p>Pré-sélection des unités de végétations rattachées à la classe des <i>Festuco valesiacae-brometea erecti</i> en s'appuyant sur l'Atlas cartographique des habitats et sur la base de données réalisée en 2013.</p> <p>Pré-sélection des secteurs favorables à la recherche des communautés peu rencontrées jusqu'alors et supposées présentes des « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea » sur la base de la cartographie de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne ».</p> <p>Prédisposition du plan d'échantillonnage stratifié sur ces deux entités de végétations.</p> <p>Les relevés seront été établis selon la méthode de coefficient d'abondance-dominance définie par Braun-Blanquet (1928), celle-ci sert à estimer la fréquence de chaque plante dans le relevé. Les inventaires phytosociologiques seront été effectués sur des surfaces homogènes aux plans floristiques et écologiques afin d'éviter les zones de transition en contact avec différentes communautés végétales (problèmes de typicité* des cortèges floristiques).</p> <p>Les relevés seront été localisés à l'aide de GPS et cartographiés, explicitement nommés, et leurs informations intégrées dans des fiches spécifiques selon le modèle du CBNMC.</p> <p>Afin de prendre en compte au maximum la phénologie* des espèces et des habitats, les inventaires seront été réalisés sur les périodes de mars à septembre.</p>			
<p>Actions liées</p>	<p>SUI.1.5.2 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur la flore ;</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.1.7.1	Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires				Atlas : Carte 12 à 15	Priorité 2
Documents cadres existants	Cahiers d'habitats / Catalogue des végétations du Parc des Monts d'Ardèche / Prodrome des végétations de France PVF1 PVF2 Bruno de Foucault, 2013 - Contribution au prodrome des végétations de France : les <i>Isoëtetea velatae</i> de Foucault 1988 et les <i>Juncetea bufonii</i> de Foucault 1988 (« <i>Isoëto – Nanojuncetea bufonii</i> ») (Partie 1), <i>J. Bot. Soc. Bot. France</i> 62 : 35-70 Bruno de Foucault, 2013 - Contribution au prodrome des végétations de France : les <i>Isoëtetea velatae</i> de Foucault 1988 et les <i>Juncetea bufonii</i> de Foucault 1988 (« <i>Isoëto – Nanojuncetea bufonii</i> ») (Partie 2), <i>J. Bot. Soc. Bot. France</i> 63 : 63-109 Bruno de Foucault, 2010 - Contribution au prodrome des végétations de France : les <i>Littorelletea uniflorae</i> Braun-Blanq. & Tüxen ex Westhoff, Dijk, Passchier & Sissingh 1946, <i>J. Bot. Soc. Bot. France</i> 52 : 43-78						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Résultats d'inventaires (représentativité spatiale, composition, recouvrement, état de conservation des végétations...)						
Calendrier prévisionnel (les années prévues pour l'action sont grisées)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement	
Etude	Analyse bibliographique : 500 euros Plan d'échantillonnage : 500 euros Recherches et relevés de terrains : 5 000 euros Analyse des relevés : 5 000 euros Cartographie : 2 000 euros Document de synthèse : 2 000 euros			15 000 euros	A compléter	
				Coût total	15 000 euros	
Financeurs		Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)						

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
--	-----------	--	----------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques</p> <p>SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles</p>	
Enjeux écologiques	<p>Habitats d'intérêt communautaire et remarquable</p> <p>Forêts sèches : 9260 – Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p>Pré-manteaux et fourrés : 5120 - Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6210* - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire* 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes* Pelouses semi aride méditerranéenne dominées par <i>Brachypodium</i> (34.323), pelouses siliceuses ouvertes (35.2), pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca scoparius</i> (36.3311), pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i> (36.3312).</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies : 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux Prairies humides atlantiques et subatlantiques (37.21), Prairies à Renouées bistortes (37.215), Pâtures à grands joncs (37.241), Prairies à Canches Cespiteuse (37.213), Bas-marais acides sub-atlantiques à, <i>Carex</i> et <i>Juncus</i> (54.4222), Saussaie marécageuse à Saule à Oreillettes (44.921), etc.</p> <p>Prairies mésophiles 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche de montagne Prairies sub-alpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> (34.323), prairie à <i>Agrostis-festuca</i> (35.12), prairies siliceuses à annuelles naines (35.21), etc.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire et remarquable</p> <p>Mammifères : Chiroptères</p> <p>Avifaune : Milan noir, <i>Milvus migrans</i> Milan royal <i>Milvus milvus</i> Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i> Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i> Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i> Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i> Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p>

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire	Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
Objectif de la mesure	- Compléter les études réalisées par la récolte de témoignages et mettre en place un réseau afin d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de production agricole présents pour mieux appréhender les enjeux liés avec les enjeux de biodiversité ;			
Contexte	Le stage réalisé par Camille Nollet, les questionnaires et ateliers de concertation pour l'élaboration du DOCUGE ont permis d'avoir une vision générale sur les pratiques agricoles du site B6. Cependant, en raison du vaste territoire qu'il représente et de la participation de quelques agriculteurs à la concertation de ce document, une mesure est nécessaire pour affiner l'analyse sur les pratiques agricoles, et d'en comprendre les enjeux et les problématiques. Cette mesure doit être réalisée en parallèle avec les autres actions mises en place concernant l'agriculture.			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Compiler les données existantes et les mettre à jour ; - Rencontrer les agriculteurs du site et échanger avec eux sur leurs pratiques, les enjeux de l'agriculture locale, etc ; - Cette amélioration des connaissances vise l'ensemble des systèmes de production agricoles présents sur le territoire : maréchage, arboriculture, polyculture, élevage, pastoralisme, etc. ; 			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs et circuits de production en interactions avec l'activité agricole du site B6			
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, agriculteurs, collectivités, Agribio, représentants des syndicats agricoles, GAEC, sociétés agricoles, CEN RA.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Rencontres et échanges sur des secteurs ou des pratiques ;</p> <p>Etude sur l'évolution des Orientations technico-économique des exploitations sur le site B6 ;</p> <p>Identifier les différentes pratiques pour une même production.</p> <p>Des notes de synthèse permettront d'effectuer un suivi des données récoltées.</p> <p>L'animateur Natura 2000 aura prendre en charge la mise en œuvre de cette action.</p>			
Actions liées	<p>HAB.2.1.1 : Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, PPT, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p> <p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques agricoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux du territoire				Atlas : Carte 53, 54	Priorité 2
Documents cadres et programmes existants	Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) ; Projet Agro-Environnemental et Climatique du territoire des « Montagnes et pentes ardéchoises » (PAEC07).						
Indicateurs de suivi	Notes de synthèse, réunion annuelle de restitution, CR						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Temps d'animation	Inhérent aux coûts d'animation			/	Etat + Feader+départem ent 07
Total des coûts					/
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)	X	X			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2
--	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques</p> <p>SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Autres forêts remarquables : Chênaies-charmaies sub-atlantique (41.24), Hêtraies à Calament à grandes fleurs (41.172), Hêtraie acidophile atlantique à sous-bois à Houx (41.12) ; Frênaies collinéennes acidiclinales des fonds de vallon à Sauge glutineuse (41.23), etc</p>	<p>Mammifères :</p> <p>1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i></p> <p>1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i></p> <p>1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i></p> <p>1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i></p> <p>1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i></p> <p>Pipistrelles sp.</p> <p>1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i></p> <p>1303/1304 - Rhinolophes sp.</p> <p>Oiseaux :</p> <p>A073 - Milan noir</p> <p>A080 – Circaète-Jen-le-blanc</p> <p>A224 – Engoulevent d'Europe</p> <p>Invertébrés :</p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i></p> <p>1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Autres espèces remarquables : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Hibou Grand Duc (<i>Bubo bubo</i>), Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i>, Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i> Salamandre tachetée, <i>Salamandra</i>, etc. <i>salamandra</i></p>	
Objectif de la mesure	<p>- Compléter les études réalisées par la récolte de témoignages et mettre en place un réseau afin d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de production sylvicole présents pour mieux appréhender les enjeux liés avec les enjeux de biodiversité ;</p>		
Contexte	<p>De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans le tome 1 et dans l'Atlas cartographique du DOCUGE. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser.</p> <p>La culture forestière sur le site B6 est émergente et la gestion forestière reste conditionnée par l'accessibilité aux parcelles et les débouchés de production.</p> <p>Quelques contacts ont été établis lors du diagnostic mais la récolte de témoignage plus</p>		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux	Atlas : Carte 55	Priorité 2		
	poussés mériterait d'être entreprise via un stage par exemple.					
Recommandations générales	Disposer d'un outil ou d'une base de donnée qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux.					
Périmètre d'application	L'ensemble des parcelles forestières exploitées sur le site B6.					
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC, Elus, services de l'état, le département, les autres sites ENS et Natura 2000.					
Partenaires techniques potentiels	ONF, CRPF, DDT, PNRMA					
DESCRIPTIF DE LA MESURE						
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées ; - Capitaliser l'information au sein d'un dispositif dédié (BDD de contact), - Analyser l'évolution des pratiques, - Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi, - Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences. <p>Ce travail sera pris en charge par l'animateur Natura 2000 et pourra être renforcé par un stage de 6 mois et s'inspirer de l'observatoire socio-économique créé sur le site Natura 2000/ENS des Gorges de l'Ardèche.</p>					
Actions liées	<p>HAB.3.1.1 : Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>HAB.3.1.3 : Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de St Julien du Gua</p> <p>HAB.3.2.1 : Participer au projet de relance de la production Ardéchoise de châtaigne avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche</p>					
Documents cadres et programmes existants	Plan de gestion simplifié					
Indicateurs de suivi	Note de synthèse, rapport de stage					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
--------	------------------	------------------------	-------------

Amélioration des connaissances et suivi scientifique		SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques sylvicoles et les filières de professionnels associés dans le but de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité adaptées aux pratiques et aux enjeux			Atlas : Carte 55	Priorité 2
Temps d'animation	Inhérent aux coûts d'animation			/			
Stage	Un stage niveau Master 2 « Pratiques sylvicoles et biodiversité» Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1 ^e septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois.			3 326 €		Etat + Feader+département 07	
Total des coûts						3 326 €	
Financeurs		Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)		X	X				

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité	Atlas : Carte 56	Priorité 2
---	------------------	---	---------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.2 : Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques</p> <p>SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site</p>			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable		
	Tous les habitats naturels	Toutes les espèces		
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer et échanger avec les professionnels du tourisme et des sports de pleine nature pour mieux appréhender les incidences sur la biodiversité; - Mieux connaître les inter-actions existantes sur le site entre les loisirs/sport de pleine nature et la biodiversité ; 			
Contexte	<p>De nombreuses activités socio-économiques sont présentes sur le site. Un certain nombre d'éléments sont consignés dans le tome 1 et dans l'Atlas cartographique du DOCUGE. Toutefois, pour aller plus loin et améliorer la connaissance, la localisation des pratiques et connaître l'évolution des activités sur le site, un travail spécifique serait à réaliser.</p> <p>Les activités de pleine nature bénéficient d'un cadre naturel remarquable. Elles s'organisent autour d'infrastructures touristiques (Dolce via, route des dragonnades, hébergements) en développement constant.</p>			
Recommandations générales	Disposer d'un outil ou d'une base de donnée qui permettra de capitaliser les informations sur les activités socio-économiques, mesurer leur évolution et les mettre à disposition des acteurs locaux.			
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC, Elus, services de l'état, le département, les autres sites ENS et Natura 2000.			
Partenaires techniques potentiels	ADT, Ardèche plein cœur, DDT, SMEOV, EPCI			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser les informations et les ressources des structures locales intéressées ; - Capitaliser l'information au sein d'un dispositif dédié (BDD de contact), - Analyser l'évolution des pratiques, - Valoriser l'information socio-économique en la rendant accessible à un cercle d'acteurs élargi, - Stimuler les échanges, le travail collaboratif et le partage d'expériences. <p>Ce travail sera pris en charge par l'animateur Natura 2000 et pourra être renforcé par un stage de 6 mois et s'inspirer de l'observatoire socio-économique créé sur le site Natura 2000/ENS des Gorges de l'Ardèche.</p>			
Actions liées	COM.2.1.1 Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.2.1.1	Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site B6 pouvant avoir un impact sur les milieux naturels et la biodiversité				Atlas : Carte 56	Priorité 2
Documents cadres et programmes existants	Schéma des sports départemental (CDESI)						
Indicateurs de suivi	Notes de synthèse, CR, Réunions informatives						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Temps d'animation	Inhérent aux coûts d'animation			/	
Stage	Un stage niveau Master 2 « Pratiques sylvicoles et biodiversité» Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1 ^e septembre 2015 : 15 % du plafond de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois.			3 326 €	Etat + Feader+département 07
Total des coûts					3 326 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités		
Participation (en %)					

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre à travers une espèce bioindicatrice, l'efficacité des mesures de gestion entreprises en faveur des chiroptères	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
--	-----------	---	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>L'ensemble des habitats habitant des colonies de chiroptères, à savoir : le patrimoine bâti, les sites hypogés, les cavités arboricoles ou bien les parois rocheuses.</p>	<p>Mesures applicable en priorité sur les espèces d'intérêt communautaire</p> <p>1304- Petit Rhinolophe</p> <p>Profitable à l'ensembles du cortèges exploitant le site :</p> <p>1307- Petit Murin 1324 - Grand Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1308 - Barbastelle d'Europe 1321 - Murin à oreilles échancrées 1323 - Murin de Bechstein 1303- Grand Rhinolophe 1312 - Noctule commune 1314 - Murin de Daubenton 1317 - Pipistrelle de Nathusius 1320 – Murin de Brandt 1328 – Grande Noctule 1333 – Molosse de Cestoni 5365 – Vespère de Savi 1331 – Noctule de Leisler 1327 – Sérotine commune 5003 – Murin d'Alcathoé 1330 – Murin à moustaches 1322 – Murin de Naterer 1329 – Oreillard gris 1326 – Oreillard roux Pipistrelles sp.</p>	
Objectif de la mesure	<p>Cette mesure vise, au travers d'un suivi d'espèce bio-indicatrice, à évaluer l'efficacité des mesures de gestion présent en faveur des chiroptères. L'espèce bioindicatrice retenue est le Petit rhinolophe au regard de sa répartition sur le site B6 mais surtout de la gamme</p>		

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre à travers une espèce bioindicatrice, l'efficacité des mesures de gestion entreprises en faveur des chiroptères	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
	d'habitats que l'espèce exploite d'une manière générale.			
Contexte	<p>Les premiers résultats ont permis de mettre en avant un cortège chiroptérologique remarquable. En effet, d'ores et déjà 24 espèces fréquentent ce site (dont plusieurs colonies sont à signaler à l'image du Petit rhinolophe). Or, au regard de l'importante étendue du périmètre, ces résultats sont amenés à être complétés, par l'intermédiaire de la mesure SUI.1.1.1. (recherches de gîtes en bâti, cavité naturelle, cavités arboricoles ; campagnes de prospection acoustique, radiotracking, etc. et suivis des populations).</p> <p>Il est également important d'estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration entreprises par cet état initial en amont (SUI.1.1.1), puis par plusieurs suivis réguliers. Il a été choisi de se concentrer sur le Petit Rhinolophe, globalement présent sur l'ensemble de site B6 et qui constitue de ce fait une bonne espèce bio-indicatrice, dont les préférences ou exigences écologiques en fait un témoin précoce des variations des facteurs abiotiques ou biotiques intervenant dans leur environnement. Au regard de sa présence sur l'ensemble du site B6 mais également au regard de l'écologie de l'espèce (habitats de gîtes exploités et surtout diversité d'habitats de chasse et transit utilisés), le Petit rhinolophe apparaît ici comme une véritable espèce indicatrice de l'état de conservation des habitats ou encore des ressources nutritives disponibles.</p>			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter un arrêté du préfet de région pour obtenir l'accès aux propriétés privées en vue de réaliser la mission et l'afficher dans les mairies concernées ; -Utilisation d'un protocole standardisé. 			
Périmètre d'application	Le site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Association compétentes locales			
Partenaires techniques potentiels	Département de l'Ardèche/DDT07/GCRA/LPO 07/SFEPM/FRAPNA RA Communes, propriétaires, structure animatrice			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Ce suivi sera réalisé sur un pas de temps de 10ans (n ; n+1 ; n+3 ; n+5 et n+10). Ce dernier sera uniquement effectué au moyen de prospections acoustiques (détecteur mobile ou fixe, à expansion de temps).</p> <p>Au regard des résultats de la mesure SUI.1.1.1 « Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur les chiroptères (favorisant la mise en œuvre du Plan Régional d'Action Chiroptère, Action 1, 2) », trois secteurs pleinement exploités par l'espèce feront l'objet de prospections bi-annuelle (lors des années vouées au suivis).</p> <p>Ce dispositif ayant pour objectif d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion entreprises, portera donc sur les habitats fréquentés par l'espèce et pour lesquels des actions de gestion ont été entreprises.</p> <p>Ces trois secteurs à échantillonner seront à définir au terme de l'amélioration des connaissances mais il est certain que trois habitats distincts seront retenus :</p>			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre à travers une espèce bioindicatrice, l'efficacité des mesures de gestion entreprises en faveur des chiroptères	Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
	<p>-Les boisements rivulaires (soumis à action de gestion)</p> <p>- les îlots de sénescence et/ou vieillissement de parcelles forestières (exemple Hêtraie de Saint-Julien de Gua)</p> <p>- secteurs agricoles en agricultures extensives (gestion phytosanitaires, limitation des pesticides, etc.)</p> <p>Effort d'échantillonnage :</p> <p>Pour les années de suivis (n ; n+1 ; n+3 ; n+5 et n+10), deux passages par an seront effectués / habitat en période estivale (mouvements liés à la phase de reproduction) puis automnale (flux intersaisonnier)</p> <p>Ce suivi sera réalisé par une structure locale compétente mandaté par le SMEC ou un stagiaire de niveau Master 2 pourrait être encadré par une structure compétente et reconnue.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.3.1 Améliorer les pratiques des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)</p> <p>HAB.2.1.1 Réaliser un diagnostic foncier agricole pour identifier, valoriser et entretenir les landes, les pelouses et les prairies non utilisées</p> <p>HAB.3.1.1 Réaliser un inventaire des milieux et îlots boisés favorables à la formation d'îlots sénescents et identifier les potentialités écologiques des milieux forestiers : îlots de sénescence et rôle de corridor</p> <p>HAB.3.1.2 Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>HAB.3.1.3 Réalisation d'un plan de gestion et d'interprétation sur la hêtraie de Saint Julien du Gua</p> <p>SUI.3.1.1 : Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>			
Documents cadres existants	<p>Plan National d'Action Chiroptères</p> <p>Charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche</p>			
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	/			

Amélioration des connaissances et suivi scientifique	SUI.3.1.1	Suivre à travers une espèce bioindicatrice, l'efficacité des mesures de gestion entreprises en faveur des chiroptères				Atlas : Cartes 37 à 39	Priorité 1
Indicateurs de suivi	A travers les variations de fréquentation de l'espèce (augmentation /diminution), il sera possible d'émettre un jugement sur l'impact des différentes mesures de gestions entreprises en faveur des chiroptères (cf. Action liées)						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2021	2026	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
Suivis espèce indicatrice	2 passages par an à raison de trois sites suivis et 5 années de suivis (n ; n+1 ; n+3 ; n+5 et n+10), Traitement des données : 1 journée /année de suivi			1500€ /année de suivi soit 7500€		Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional
Total des coûts						7 500 €
Financiers	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)						

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
--	-----------	--	-------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables et leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>5110 – Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</p> <p>6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies mésophiles</p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 – Prairies de fauche d'emontagne</p> <p>Formation des escarpements rocheux :</p> <p>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilenii</p>	<p>Oiseaux :</p> <p>A 084 : Busard cendré <i>Circus pygargus</i></p> <p>A 0379: Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i></p>	
Objectif de la mesure	<p> Définir de manière exhaustive les populations nicheuses de Busard cendré et Bruant ortolan sur le périmètre du site B6.</p> <p> Caractériser l'habitat de reproduction de ces espèces au sein du périmètre du site B6.</p>		
Contexte	<p>Les vastes superficies semi-ouvertes des communes d'Issamoulenc et de Saint-Julien-du-Gua, entre autres, abritent des taxons nicheurs comme le Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) et le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>). A noter que 3 couples nicheurs de Busard cendré ont été observés au niveau du rocher du Fayard en 2014 avec mention de 6 jeunes à l'envol. Des prospections peuvent également être réalisées dans des localités où ces espèces ne sont pas connues, mais présentant des habitats favorables. (voir périmètre d'application ci-dessous)</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan		Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le calendrier écologique permettant des observations optimales pour chaque groupe considéré ; - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; A prendre comme points de référence les écoutes réalisées en 2013 par NATURALIA ; - Des prospections peuvent également être réalisées dans des localités où ces espèces ne sont pas connues, mais présentant des habitats favorables. (voir périmètre d'application ci-dessous) ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse (comprenant la cartographie sous SIG des résultats) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 				
Périmètre d'application	<p>Les sites où ces espèces sont connues (sud-ouest du site, commune d'Issamoulencet aux abords) avec un suivi standardisé.</p> <p>L'ensemble des habitats favorables aux espèces présentes sur le site B6 avec des prospections aléatoires.</p>				
Contractants ou bénéficiaires potentiels	LPO 07, bureau d'étude, associations naturalistes, experts,				
Partenaires techniques potentiels	LPO 07/ PNR MA/associations naturalistes,				
DESCRIPTIF DE LA MESURE					
Méthodes et moyens techniques		Période favorable	Méthode	Périodicité	
	Busard cendré	Mars à Août	<p>Recherche des placettes de nidifications (s'inspirer des protocoles mis en place par la LPO Mission rapace) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 passages par site en mars-avril : parades et installation des coupes (zones de reproduction), observation et identification des comportements reproducteurs, recherche des nids - Tous les 7 jours par site pour connaître le succès de reproduction (suivi individualisé des nids identifiés, adhésion au programme national de 	Tous les ans afin d'assurer une veille sur les zones de nidification identifiées.	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan		Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
			marquage alaires des juvénies, concertation avec les exploitants agricoles pour la mise en place de système de protection),		
	Bruant rtolan	Avril à Août	Recherche des mâles chanteurs et définition du domaine vital : - 1 passage en début de saison (avril/mai) - 1 passage en juillet (succès de reproduction)	Tous les anso	
	Caractérisation et preferundum d'habitats	Mars à Août	Echantillonnages standardisés sur des placettes occupées ou non par les espèces concernées par le suivi. Etudes phytosociologique en intégrant des variables environnementales et anthropiques (recouvrement de la végétation, utilisation du foncier, strates de végétation).	1 an	
	Recherche de nouveaux sites de nidification	Mars à Août	Prospections aléatoires sur les secteurs favorables (déterminés à partir de la cartographie d'habitats disponibles). Recherche à vue pour le busard cendré (protocole identique à celui du suivi) et points d'écoutes standardisés pour le Bruant Ortolan (Stoc EPS) 2 passages par sites.	1 an	
<p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>					
<p>Actions liées</p>	<p>ESP.1.1.1 : Mettre en place des mesures de protection strictes des habitats d'espèces et des sites de nidification des oiseaux remarquables, particulièrement des rapaces</p> <p>ESP.1.1.3 : Assurer le maintien de l'avifaune des milieux ouverts et l'habitat du Lézard ocellé par la mise en place de « sites aménagés » (garences artificielles, culture faunistique, ouverture de milieux...)</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs,</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan				Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
	professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ; ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).						
Documents cadres ou programmes existants	-						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Succès reproducteur Nombre de nids Taille de la population (couples, Mâles chanteurs) Dynamique des populations sur la période d'étude.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi du Bruant ortolan							
Suivi du Busard cendré							
Caractérisation et préferendum d'habitats							
Recherche de nouveaux sites de nidification							

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Suivi des populations de Busard cendré et de Bruant ortolan	Rédaction d'un compte-rendu par année de suivi : 2 jours x 550 pendant 5 ans = 5500 € Suivi par stagiaire encadré (LPO local)	76 300€	Etat, Europe, Conseil Général, Conseil Régional (, FEADER)
Caractérisation et préferendum des habitats	<u>10 jours (terrain et analyse des résultats) x 600 sur</u> Rédaction d'un rapport : 5 jours x 550 = 2750 € Stagiaire encadré par structure locale et institut universitaire (labo de recherche...)	8750 €	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques		SUI.3.1.2	Suivre les populations de Busard cendré et de Bruant ortolan			Atlas : Cartes 46 et 47	Priorité 2
Recherche de nouveaux sites de nidification	<u>10 jours (terrain) x600</u> = 6000 € Rédaction d'un compte-rendu 2 jours x 550 = 1100 € Structure local (satgiaire)			7100 €			
	Total des coûts						92 150€
Financeurs		Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)							

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole	Atlas : Carte 39	Priorité 1
---	------------------	---	---------------------	-------------------

Objectifs de conservation associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Poissons : Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II) Invertébrés : Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> (DH II) Mammifères : Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II) Campagnol amphibie, <i>Arvicola sapidus</i> Crossope aquatique, <i>Neomys fodiens</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'état de conservation de l'ensemble des espèces aquatiques présentes sur le site B6 ; - Estimer l'efficacité des mesures de gestions sur les espèces de la faune piscicole et astacicole ; 		
Contexte	<p>A l'issue du recueil bibliographique et des inventaires, il est apparu essentiel d'actualiser dans un premier temps les connaissances sur certaines espèces aquatiques, puis assurer le suivi de l'ensemble des espèces aquatiques d'intérêt et remarquable sur le site B6. Ce suivi permettra d'évaluer les populations ciblées mais aussi d'évaluer les impacts des différentes actions engagées (HAB.1 et HAB.5) sur les espèces (résilience, reproduction, régression, augmentation potentielle)</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - En l'état actuel des choses, attendre l'aménagement des barrages du Rhône pour la circulation piscicole avant des réaliser des suivis sur l'Anguille, la Lamproie et l'Alose feinte du Rhône ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.). 		
Périmètre d'application	Ensemble des cours d'eau du site		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	-		
Partenaires techniques potentiels	ONEMA, Fédération départementale de pêche de l'Ardèche, AAPPMA locales, éventuellement scientifiques, CEN RA, DDT, DREAL...		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			

Suivi et amélioration des connaissances	SUI.3.1.3	Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole				Atlas : Carte 39	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	<p>Des inventaires ciblés seraient utiles pour évaluer l'évolution des populations et des zones de frayères. L'action consiste à réaliser une pêche électrique et des observations dans les cours d'eau intermittents pour dénombrer les populations.</p> <p>Les secteurs de prospections seront fonctions des résultats des campagnes d'inventaires de 2013 (étude DOCUGE), des actions SUI.1.4.1, SUI.1.4.2 et SUI.1.4.4. et enfin des secteurs ayant fait l'objet de mesure d'égestion particulière.</p> <p>Un stage peut être réalisée pour effectuer ce suivi.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>						
Actions liées	<p>SUI.1.4.1 : Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le Barbeau fluviatile</p> <p>SUI.1.4.2 : Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces</p> <p>SUI.1.4.4 : Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches</p>						
Documents cadres existants	PDPG Ardèche						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000							
Indicateurs de suivi	- Résultats des inventaires ciblés ;						
Calendrier prévisionnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts				Coût total de l'action	Financement
Stage	<p>Un stage niveau Master 2 « Réactualisation des connaissances sur les populations de Barbeau méridional »</p> <p>Stage de 6 mois pour une convention signée à partir septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois.</p> <p>Soit 554,40 € x 6 = 3 326,4 €</p>				3 326,4 €	Etat+ FEADER
Total des coûts						3 326,4 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités	Fédération de pêche		
Participation (en %)	X	X		X		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
--	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Mammifères :</p> <p>Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i></p> <p>Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i></p> <p>Chiroptérofaune</p>	
Objectif de la mesure	Evaluer et suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Loutre et de Castor d'Europe afin d'estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration ;		
Contexte	<p>La Loutre d'Europe est en pleine expansion dans le département de l'Ardèche (LPO). L'espèce est bien présente sur la rivière l'Eyrieux (LPO Rhône-Alpes 2013) et certains de ses affluents comme la Gluèyre. Sur les cinq secteurs ciblés pour les prospections, trois ont mis en évidence la présence de l'espèce. Les indices réguliers sur certains linéaires prospectés laissent présager la bonne installation et colonisation globale de la Loutre d'Europe au sein du réseau hydrographique du territoire du site B6.</p> <p>La répartition du Castor d'Europe est encore plus étendue que celle de la Loutre dans le bassin versant de l'Eyrieux. La présence de l'espèce concerne tout le cours de l'Eyrieux et la majorité de ses affluents (ONCFS juin 2013).</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un suivi standardisé des espèces, reconductible dans le temps ; - Contribuer à l'évaluation de l'état de conservation du Castor et de la Loutre, - Prise en compte de la répartition de ces espèces dans le cadre des différents aménagement du site. 		
Périmètre d'application	Réseau hydrographique du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, LPO, association naturaliste		
Partenaires techniques potentiels	ONCFS, ONEMA, LPO, association naturaliste, SFPEM		

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loure et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
Méthodes et moyens techniques	<p>Ci-dessous les méthodes et moyen techniques à mettre en place pour le suivis standardisé Cartoe t loure (adapté depuis le protocole ONCFS et PRA Loure)</p>			
	<p>Mise en place d'un protocole standardisé de suivi des populations de Castors:</p> <p>Les prospections de terrain auront pour but de rechercher l'ensemble des indices de présence du castor ; certains définissent une présence permanente sur le site, d'autres, une présence temporaire. Chaque indice a en effet une signification biologique (recherche de nourriture, établissement de gîte) ou éthologique (marquage du territoire par dépôt de castoréum). Ainsi, au regard de ces caractéristiques, il conviendra d'établir un tableau de correspondance entre la nature des indices et le niveau d'utilisation d'un territoire. Une des caractéristiques biologiques de l'espèce veut qu'une cellule familiale occupe un certain linéaire de rivière, variable selon les saisons. De plus, les individus immatures non cantonnés, évoluent entre les territoires défendus et signalent aussi leur présence par un certain nombre d'indices supplémentaires.</p> <p>Le tableau suivant synthétise ces critères. Il s'inspire des travaux conduits par l'ONCFS dans le cadre d'une étude conduite sur 8 ans sur la répartition du Castor d'Europe dans le bassin de la Loire et en Bretagne (ONCFS, 2003).</p>			
	NATURE DES INCIDENCES		DEGRE DE PRESENCE D'UN TERRITOIRE	
	Bois coupé sur pied		Présence probable	
	Bois coupé flottant		Présence douteuse	
	Ecorçage sur pied		Présence probable	
	Ecorçage sur bois coupé		Présence probable	
	Ecorçage sur racine		Présence probable	
	Réfectoire		Présence probable	
	Garde-manger		Présence certaine	
	Accès de berge et/ou coulées		Présence probable	
	Griffades ou empreintes		Présence probable	
	Accès de berges et/ou coulées		Présence certaine	
	Griffades ou empreintes		Présence probable	
	Gîte principal		Présence certaine	
	Gîte secondaire		Présence probable	
	Dépôt de castoréum		Présence certaine	
	Barrage entretenu		Présence certaine	
	Cadavre		Présence douteuse	
	<p><u>Synthèse des critères utilisés pour évaluer la présence/absence de l'espèce</u> <u>Exemples d'indices (photos prises en Durance) © Naturalia</u></p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
		<div data-bbox="403 342 791 633" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="403 645 767 674" data-label="Caption"> <p>Barrage sur une lône © Naturalia</p> </div> <div data-bbox="880 342 1329 674" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="880 685 1166 714" data-label="Caption"> <p>Hutte / terrier© Naturalia</p> </div> <div data-bbox="403 730 708 1128" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="403 1140 727 1169" data-label="Caption"> <p><u>Saule consommé</u>© Naturalia</p> </div> <div data-bbox="880 730 1169 1111" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="880 1122 1182 1151" data-label="Caption"> <p><u>Coulée typique</u>© Naturalia</p> </div> <p data-bbox="403 1193 1452 1256">Pour chaque secteur de présence certaine, une typologie simplifiée du milieu sera renseignée, faisant ressortir les principales caractéristiques de l'habitat.</p> <p data-bbox="403 1317 1123 1346"><u>Détermination des territoires de castors et évaluation des effectifs</u></p> <p data-bbox="403 1357 1452 1462">Le Castor d'Europe est une espèce de mœurs essentiellement nocturnes. Contrairement à un grand nombre d'espèces de mammifères nocturnes, la présence de cette espèce se définit par de nombreux indices/traces visibles (barrages, arbres rongés, branches coupées...).</p> <p data-bbox="403 1473 1452 1653">Outre le relevé d'indices, l'observation directe procure dans certains cas des informations quant aux sites fréquentés et l'identité des individus (déterminer les différentes classes d'âges notamment). Pour cela, des observations crépusculaires et nocturnes à la lampe sont utiles sur les sites où le statut de l'espèce est difficile à avancer sur la seule analyse des indices de présence.</p> <p data-bbox="403 1664 1452 1769">De la même manière, l'utilisation de pièges photographiques pourra mettre en évidence l'occupation certaine de cellules de Castor. Ce système permet de surveiller un site pendant plusieurs nuits sans présence de l'observateur.</p> <p data-bbox="403 1780 1452 1998">La méthodologie adoptée pour les inventaires consistera à prospecter la totalité du linéaire en période estivale et hivernale (juin-janvier) afin de repérer l'ensemble des territoires occupés. Les prospections hivernales sont les seules envisageables à vaste échelle car les castors en hiver se nourrissent de ligneux (ce qui n'est pas le cas au printemps), et l'absence de feuilles facilite le repérage des arbustes et arbres consommés. Les endroits difficiles d'accès nécessiteront l'utilisation d'un canoë (canoë souple ou une embarcation à coque dure).</p> <p data-bbox="403 2009 1452 2038">Des prospections de fin de printemps/début d'été sur des sites définis permettront de</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loure et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
	<p>déterminer les sites occupés de façon stable par des cellules familiales et non par d'éventuels jeunes individus erratiques pas encore fixés qui peuvent quant à eux laisser des indices de présence en hiver.</p> <p>En plus de ce repérage exhaustif des territoires occupés en hiver, des zooms seront effectués au sein de chaque bief. Ils consisteront à définir sur un linéaire de 4 ou 5 kilomètres choisis en fonction de la bonne capacité d'accueil pour l'espèce, le nombre de cellules territoriales occupées. Cette démarche reproductible présente un intérêt double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une caractérisation type de chaque bief - Créer un état zéro d'une population donnée dans chaque bief et pouvoir ensuite en étudier la dynamique à moyen et long terme (suivi reproductible dans le temps, notamment après évènements majeurs (crues...)). <p><u>Capacité d'accueil des cours d'eau, facteurs favorables/limitants</u></p> <p>Pour chacun des cours d'eau prospectés, l'équipe de Naturalia fera ressortir les tronçons favorables ou défavorables à l'espèce. Une méthodologie adaptée sera élaborée afin de définir comment évaluer la capacité d'accueil du milieu ainsi que les conditions favorables et défavorables à l'installation et au maintien de l'espèce.</p> <p>Elle reposera sur les connaissances antérieures de l'équipe concernant l'écologie du Castor, acquises notamment lors de la réalisation des inventaires de ce rongeur pour le site B6. Les résultats de cette étude ont démontré notamment que la morphologie du lit constitue un facteur clé de l'installation et du maintien des populations. Néanmoins, d'autres facteurs ont d'ores et déjà été identifiés comme par exemple la présence d'un cordon forestier relativement épais en bordure du plan d'eau ou encore la présence d'un cours d'eau vecteur indispensable pour l'émigration des jeunes émancipés.</p> <p>Ces facteurs généraux sont complétés par des critères plus spécifiques au secteur géographique comme par exemple les espèces végétales recherchées pour son alimentation. Il s'agit là de facteurs qui seront affinés lors des relevés de terrain.</p> <p><u>Protocoles de suivi – Evaluation de la dynamique de la population</u></p> <p>Dans la perspective d'une veille écologique sur le Castor d'Europe, une base protocolaire est proposée ci-dessous. Leurs objectifs sont différents mais visent tout deux à répondre au suivi et à l'amélioration de la connaissance de la population de Castor de Durance.</p> <p><u>Protocole – Evolution de l'état de conservation du Castor d'Europe</u></p> <p><i>Objectif : Le protocole vise à évaluer la dynamique de population et instaurer une méthodologie de suivi reproductible dans le temps</i></p> <p>Pour cela, des itinéraires échantillons calés dans l'espace et répartis dans la zone d'étude devront être pratiqués à intervalles répétés. Ces itinéraires sont définis pour leur représentativité en termes de structures paysagères et des cellules familiales présentes.</p> <p>A chaque parcours, il sera noté sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les cellules préexistantes ; ▪ Les cellules nouvellement installées (nouvelle cellule ou déplacement de familles périphériques). 			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loure et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
	<p>Pour chaque cellule, des variables stationnelles susceptibles de caractériser l'état de la population et l'écologie du Castor seront relevées. Une matrice d'analyse des données sera produite, laquelle analysera les données recueillies dans le cadre des prospections menées au travers du masque de saisie ci-dessous.</p> <p>Au niveau de la cellule</p> <p>Garde-manger : coord / (vide) Barrage entretenu : coord / (vide) Fréquentation humaine : Type : Fréquence : Fort / moyen / Faible</p> <p>Au niveau du gîte princile</p> <p>Profondeur de l'eau (unité métrique) : $x < 0.49$ / $0.50 < x < 0.69$ / $x > 0.70$ Hauteur des berges (unité métrique) : $x < 0.49$ / $0.50 < x < 1.50$ / $x > 1.50$ Pente de la berge (%) : $x < 10\%$ / $11\% < x < 80\%$ / $81\% < x < 100\%$ / $x > 100\%$</p> <p>Localisation du gîte principal :</p> <p>Type de gîte : Cavité existante (naturelle/artificielle) : coord / (vide) Terrier : coord / (vide) Terrier/hutte : coord / (vide) Hutte : coord / (vide) Abris temporaires : coord / (vide)</p> <p>Caractère hydrodynamique du cours d'eau</p> <p>Sur le lit vif : Oui / Non Sur le réseau annexe : Oui / Non Bras mort : x / (vide) Lône : x / (vide) Plan d'eau connexe : x / (vide) Vitesse du courant : stagnant / lent / modéré / courant Recouvrement végétation aquatique (si présent) : $x < 10\%$ / $11\% < x < 40\%$ / $41\% < x < 60\%$ / $x > 61\%$ Densité des salicacées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recouvrement au sol dans les zones « jardinées » : % - Distance des principaux sites d'alimentation : mètre - Disponibilité alimentaire : Bonne / moyenne / mauvaise - <p>Mise en place d'un protocole de suivi des populations de Loure (PRA RA Loure):</p> <p>Ce protocole consiste à échantillonner depuis un point de départ (point de référence) puis de parcourir sur les deux rives 300m de part et d'autre (amont et aval) depuis ce point. Sa présence fiable pourra être mise en évidence grâce à ses empreintes ou du fait d'empreintes régulièrement déposées sur ou à proximité des ouvrages d'art sur des supports proéminents situés en berge ou au milieu du cours d'eau (un masque de saisie renseignant le lieu, la date, les coordonnées GPS, la commune, le numéro du site, les résultats, etc.. sera produit puis renseigné à chacune des sorties).</p> <p>Périodicité : il convient d'effectuer 2 passages par an et par sites, à deux périodes différents de</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loutre et de Castor	Atlas : Carte 40	Priorité 3
	<p>l'année.</p> <p><u>Période favorables</u> : il conviendra de privilégier de mi-septembre à mi-mai</p> <p><u>Site de prédilection où rechercher l'espèce en priorité</u> : pont, confluence, île, construction artificielles telle que barrage/vanne/buse, tout type de promontoir.</p> <p>Effort de prospection Castor et Loutre</p> <p>Au regard de l'immensité de la zone d'étude, il apparaît démesuré d'effectuer un suivi sur l'ensemble du secteur B6.</p> <p>Par conséquent, ces deux espèces feront l'objet d'un suivi annuel, au niveau de trois secteurs bien spécifiques, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur de tête de bassin (sur les communes de Nonière ou Saint-Michel D'Aurence) - Secteur en partie centrale (sur la commune de Saint-Michel de Chabrilanoux) - Le secteur aval (commune de Saint-aurent du Pape) <p>Pour chacun de ces secteurs, un linéaire de 3 km sera retenu. A noter que les secteurs de confluence sont à privilégier.</p> <p>L'animateur Natura 2000 peut prendre la charge de ces suivis du moment qu'il peut identifier les différents indices de présences des mammifères terrestres.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>La prise en compte de la répartition du Castor d'Europe et de la Loutre avec tout projet d'aménagement pouvant toucher de manière direct ou indirect les habitats de ses deux espèces.</p>			
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces ;</p> <p>L'ensemble des actions relatives aux cours d'eau et milieux associés ? HAB.1</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>			
Documents cadres ou programmes existants	Plan de gestion des Gorges de la Gluèyre, Contrat de rivière			
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.2.1.3	Suivre les populations de Loutre et de Castor				Atlas : Carte 40	Priorité 3
Indicateurs de suivi	Le nombre de cellules familiale pour le Castor Le nombre de gîte (catiche) pour la Loutre La répartition /l'abondance						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
Suivi Castor et Loutre	0.5 journées pour un segment à raison d'un échantillonnage par an soit : 0.5 journées x 3 secteurs/ an pour l'ensemble du suivi. 1 journée de gestion de base base dedonnée+ donnée rédaction de synthèse			5500 €		
Total des coûts						5 500€
Financeurs	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)						

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
--	-----------	---	------------------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u></p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Sources d'eau douces pauvres en bases (54.11), Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, mésotrophés, eutrophesw, dystrophes ou oligo-mésotrophes riches en calcaires (22.1), Eaux douces, ruisseaux, ruisselets, affluents temporaires (24.11, 24.12 et 24.16)</p>	<p><u>Amphibiens :</u></p> <p>1193 : Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au suivi de l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune ; - Estimer l'efficacité des mesures de gestion et de restauration des habitats favorables à l'espèce (amélioration de la franchissabilité, conservation et restauration des boisements rivulaires, etc.) 		
Contexte	<p>Le Sonneur à Ventre Jaune, spécialiste des dépressions et vasques sur les rochers du lit majeur des cours d'eau, se rencontre le long de l'Eyrieux et de la Gluèyre. Cette espèce est particulièrement présente sur deux secteurs du site B6 : l'ENS des « Serres Boutiérots et vallées de la Gluèyre, de l'Orsane et de l'Auzène » et la haute et moyenne vallée de l'Eyrieux. Les populations de l'Eyrieux sont réparties le long des rivières selon un système structuré en continuum. Il est probable que les Sonneurs du bassin versant de l'Eyrieux formaient autrefois une grande métapopulation. Aujourd'hui, la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (seuils et barrages) constituent des barrières difficilement franchissables pour les amphibiens et particulièrement le Sonneur à ventre jaune. Certains noyaux de populations se retrouvent ainsi isolés des autres. Le sonneur à ventre jaune fait aujourd'hui l'objet d'un plan régional d'action et d'un programme piloté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Les prospections devront s'articuler avec les actions portées sur cette espèce par le PNR MA dans le cadre du PNA qu'il pilote sur son territoire ; - Le calendrier écologique permettant des observations optimales de l'espèce devra être respecté ; - Une synthèse, accompagné d'une cartographie sous SIG (la trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune	Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
	<p>au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées) sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur l'évolution des populations (état de conservation, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - La base de données sera enrichie de chaque observation réalisée par un expert naturaliste, ou par tout autre observateur avec photographie à l'appui permettant de confirmer l'espèce ; - Toute observation d'une espèce exogène (écrevisse américaine) susceptible de créer des déséquilibres au sein des populations locales devra signalée à la structure animatrice ; - Limiter/encadrer le nombre de prospection et limiter la capture. - Veiller à ce que le matériel utilisé soit désinfecté pour prévenir toute contamination extérieure. 			
Périmètre d'application	Eyrieux et Gluèyre au niveau des mares cupulaires			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, association naturaliste, universités			
Partenaires techniques potentiels	PNR MA, FRAPNA, associations naturalistes,			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p><u>Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur le Sonneur à ventre à jaune et de son suivi :</u></p> <p>1 –Participer au suivi sur les populations connues de la Gluèyre et en amont de l'Eyrieux (cf Atlas carte 44b). Plus, compte tenu de l'action 2.3 du PNA « Amélioration de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution », il est recommandé de conduire des prospections sur des secteurs sous prospectés jusqu'à présent ou sur des secteurs avec des données anciennes à confirmer dont sur le site B6 sur la Dunière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prospections doivent suivre le même protocole effectué par le PNRMA. Les prospections doivent avoir lieu au période les plus propices aux observations (entre mars et juin) et avec les méthodes les moins impactantes pour l'espèce (au chant préférentiellement). <p>Rechercher les espèces d'amphibiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en soirée et nocturne - en journée (identification des têtards) - de saisie des données, exploitation, cartographie, rédaction de bilan <p>Les inventaires permettront de localiser et décrire les zones humides et milieux de présence des amphibiens ainsi qu'identifier les habitats potentiellement favorables sur l'ensemble du site. Les menaces et les préconisations de gestion seront précisées dans le rapport d'étude.</p> <p>Ces données seront ajoutées à la base de données et pourront être utilisées dans le cadre des évaluations d'incidence.</p>			

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune				Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
	<p>Les données récoltées doivent être mutualisées avec les données faunistiques du PNRMA et peuvent avoir lieu tous les 3 ans. Par le chargé de mission Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il serait pertinent de mettre en place une analyse comparative entre des populations préservées de Sonneur à ventre jaune et des populations subissant des pressions environnementales diverses (anthropiques (fréquentation, ouvrages) et compétitive avec la grenouille verte (CAYUELA, 2012 et DUCASSE, 2012)). En effet, cela permettrait d'évaluer le succès reproducteur, la taille des populations, etc lorsque différents facteurs de dérangement sont présents. Ainsi, il serait possible d'estimer l'impact des mesures de gestion sur l'espèce : après recréation et remise en état d'habitat (HAB.1.1.1 ; HAB.1.1.2 ; HAB.1.1.3 ; HAB.1.2.1 ; HAB.1.3.1 ; HAB.1.3.2) sensibilisation mise en place sur les zones sensibles fréquentées (Gluère notamment). <p>Cette étude pourrait se faire dans le cadre de stages sur deux ans (limiter les variations interannuelles) en partenariat avec des universités.</p> <p>Recommandations de la Charte :</p> <p>Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)</p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>						
Actions liées	HAB.1.1.1 Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau HAB.1.1.2 Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide HAB.1.1.3 Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces						
Documents cadres ou programmes existants	Plan National d'Action						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	-						
Indicateurs de suivi	Evolution de la diversité biologique par rapport à l'état initial réalisé dans les inventaires précédents.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Suivi							
Mise en place d'une étude comparative							

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
--------	------------------	------------------------	-------------

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques		SUI.3.1.5	Suivre l'état de conservation et la dynamique des populations de Sonneurs à ventre jaune			Atlas : Cartes 44a et 44b	Priorité 1
Suivi	4 journées par an : $4 \times 600\text{€} = 2400\text{€}$ A répéter à N+2 et N+5 = $2400\text{€} \times 2 = 4800\text{€}$ Ce coût comprend les inventaires + rédaction de la synthèse + Base de données				4 800 €	ETAT + FEADER	
Mise en place d'une étude comparative	Deux stages niveau Master 2 « Etude comparative de Sonneur à ventre jaune en fonction de facteurs morphologiques, physico-chimique et compétitivité » 1 Stage de 6 mois pour une convention signée à partir du 1er septembre 2015 : 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 € par mois. Soit $554,40 \text{€} \times 6 = 3\,326,4 \text{€} \times 2 =$				6 652 €	ETAT + FEADER	
Total des coûts						11 452€	
Financeurs		Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)							

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes	Atlas : Carte 42	Priorité 3
--	-----------	--	---------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation ;</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations et l'état de conservation des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables.</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	<i>Tous les habitats</i>	<p>1041 - Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DHII) 1036 - Cordulie splendide <i>Macromia splendens</i> (DHII) 1044 - Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> (DHII) 1058 - Azuret du serpolet <i>Maculinea arion</i> (DHII) Caloptéryx hémorroïdal, <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> Agrion orangé, <i>Platycnemis acutipennis</i> Cordulégastre bidenté, <i>Cordulegaster bidentata</i> Cordulie bronzée, <i>cordulia aenea</i></p> <p>1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DHII) 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DHII)</p> <p>1053 - Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DHIV) Hespérie du chienlent, <i>Thymelicus acteon</i> Thècla de l'amarel, <i>Satyrium acaciae</i> Cuivré écarlate, <i>Lycaena hippothoe</i> Grand nègre des bois, <i>Minois dryas</i> Hermite, <i>Chazara briseis</i> Cuivré fuligineux, <i>Lycaena tityrus</i> Azuré des orpins, <i>Scolitandes orion</i> Petit Mars changeant, <i>Apatura ilia</i> Laineuse du Prunellier</p>	
Objectif de la mesure	Evaluer l'état de conservation de l'ensemble des invertébrés présents sur le site B6.		
Contexte	<p>Cinq espèces de l'annexe II de la directive ont été recontactées à plusieurs reprises sur le site B6: la Cordulie à corps fin (Bien réparti sur l'Eyrieux avec la colonisation des cours aval de la Gluèyre et de la Dunière) et la Cordulie splendide (localisée sur l'Eyrieux et la Gluèyre aval aux environs de Saint-Sauveur-de-Montagut.); le Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne espèces bien représentés sur le site B6. Ainsi que l'Agrion de Mercure où une dizaine d'individus mâles ont été observés en rive gauche de l'Eyrieux en amont de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.</p> <p>De plus, des espèces inscrites à l'annexe IV de la directive sont notées telles que la l'Azuret du serpolet et la Diane (lépidoptère). D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont recensées tels que l'Hermite et d'autres coléoptères saproxyliques.</p> <p>Plusieurs actions concernant l'agriculture, la gestion forestière mais aussi la préservation de la ressource en eau vont être mises en œuvre. Ce suivi permettra de corréliser l'efficacité des actions avec une amélioration de l'état de conservation des invertébrés.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan d'échantillonnage standardisé permettant de récolter et analyser des données sur des pas de temps réguliers ; - La trame de la base de donnée pour les inventaires faunistiques sera transmise par la structure animatrice au prestataire afin d'homogénéiser les données récoltées ; - Une synthèse sera réalisée par le prestataire à la fin des inventaires afin de dresser un bilan sur 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes		Atlas : Carte 42	Priorité 3
	l'évolution des populations (état de conservation, etc.).				
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6				
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'études, scientifiques, association naturaliste				
Partenaires techniques potentiels	Bureau d'études techniques, expert naturaliste, associations naturalistes, CEN RA, FRAPNA				
DESCRIPTIF DE LA MESURE					
Méthodes et moyens techniques	<p>Chaque indicateur de suivi est proposé et sera mis en place à la suite d'une action de gestion où l'indicateur proposé sera pertinent. Ainsi si la réouverture d'une lande est projetée, il conviendra de choisir le (ou les) indicateur(s) pertinents et donc savoir s'il l'Azuré du serpolet, le Laineuse du prunellier ou des Orthoptères patrimoniaux sont présents sur la parcelle.</p> <p>Mesure à mettre en place par structure spécialiste via stagiaire encadré.</p> <p>Appui envisageable du SMEC selon compétence en interne</p> <p>Les modalités pour chaque indicateur sont décrites ci-dessous :</p>				
	Espèces	Période	Protocole	Localisation	
	Agrion de mercure	fin avril à juillet	<p><u>Uniquement valable si l'espèce est avérée sur le site à suivre</u></p> <p>Passages par transect sur zone d'influence du projet (restauration de béalières) avec relevé du max d'individu ramené à 100m linéaire, sex ratio, comportement d'autochtonie.</p> <p>Relevé habitat pour l'estimation de sa qualité (pourcentage de recouvrement d'hydrophytes)</p> <p>Estimation des facteurs de dégradation (en nombre identifiés)</p> <p>(références : PNA Odonates, Faton & Deliry, 2004)</p> <p>Ocurrence : N+1, N+2, N+3, N+5, N+7, N+9</p>	Béalières restaurées	
	Mesures associées	HAB.2.3.1			
	Cordulie splendide Cordulie à corps fin	Mai à mi-juillet	<p>Evaluation de l'état de la population selon Cordero-Rivera <i>et al.</i> (2012)</p> <p>Mesures de variables (nb d'exuvies par</p>	Secteurs visés par mesures de restauration des	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes		Atlas : Carte 42	Priorité 3
			linéaire de 100m min, nb d'adultes par linéaire de 100m /15 min, nb de femelles pondueuses en une matinée sur 100m linéaire, état des rives) (cf. Cordero-Rivera <i>et al.</i> , 2012) Ocurrence : N+1, N+2, N+3, N+6, N+9		continuités
	Mesures associées	HAB.1.1.2, (HAB1.1.3 , HAB 1.1.1)			
	Azuré du serpolet	Mai à août	Parcours échantillon fixé après état zéro sur station visées (concernée par une mesure de gestion) Localisation et dénombrement des plantes hôtes Dénombrement du nombre d'individu sur deux passages annuels (méthodologie PNA Maculinea) Ocurrence : N+1, N+2, N+4, N+6, N+9		Mesures agri-environnementales localisées sur les habitats favorables identifiés : restauration de terrasse, remise en pâture de prairies.
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.2) , HAB.2.3.1			
	Laineuse du prunelier (étude)	Mars-avril	Parcours semi-aléatoire avec comptage de nids communautaires en avril (méthodologie : Flavia, 2013) Ocurrence : N+1, N+2, N+5, N+8		Friches arbustives concernées par mesures agro-pastorale
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.2) , HAB.2.3.1			
	Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual	Juin à aout	Evaluation du nombre de chanteurs par point d'échantillonnage (méthodologie : CEN Centre, 2012) Ocurrence : N+1, N+2, N+4, N+6, N+9		Landes sous contrat de gestion, mesures agro-pastorales)
	Mesures associées	HAB.2.1.2, HAB.2.2.1 (HAB.2.2.2) , HAB.2.3.1			
	<p><u>Cette liste n'est pas exhaustive, elle pourra notamment être complétée à l'issue des actions d'amélioration de la connaissance sur les insectes</u></p> <p><u>Recommandations de la Charte :</u></p> <p>Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.</p>				
Actions liées	<p>SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats ;</p> <p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ;</p> <p>HAB.2.1.2 : Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts et la création de parcs et de parcours (MAEC, piste, clôtures, points d'eau, etc.)</p>				

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes				Atlas : Carte 42	Priorité 3
	<p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, les exploitants forestiers, les professionnels du bois et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, scolaires, etc.) ;</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du bois, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.) ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats</p>						
Documents cadres ou programmes existants	DOCPROG						
Indicateurs de suivi	Synthèse des inventaires Evolution de la répartition des populations d'invertébrés						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Agrion de Mercure							
Cordulie splendide							
Azuré du serpolet							
Laineuse du prunelier							
Dectique des brandes, Criquet de l'Aigoual							

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Suivi	<p>Agrion de Mercure : 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi A renouveler 6 fois <u>Estimation</u> : (2 j x 600 + 1 x 550 €) x 6 ans = 10 500</p> <p>Anisoptères patrimoniaux : 2 jours de terrain + 1 de rapport par année de suivi A renouveler 5 fois <u>Estimation</u> : (2 j x 600 + 1 x 550 €) x 5 ans = 8750</p> <p>Azuré du serpolet : 1 jour de terrain + 0.5 jour de rapport par année de suivi A renouveler 5 fois</p>	29 600€ (chiffrage maximal si tous les indicateurs entomologiques proposés étaient exploités)	

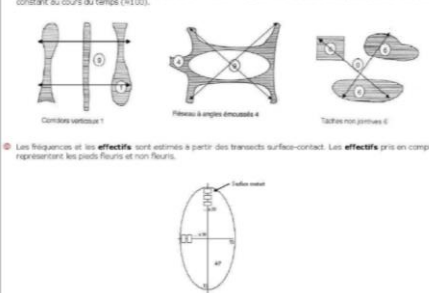
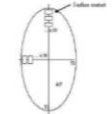
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.6	Suivi de l'état de conservation des populations d'insectes	Atlas : Carte 42	Priorité 3
	<p>Estimation : $(600 + 550 \text{ €}) \times 5 \text{ ans} = 5750$</p> <p>Laineuse du prunellier : 1 jour de terrain + 0.5 jour de rapport par année de suivi A renouveler 4 fois Estimation : $(600 + 550 \text{ €}) \times 4 \text{ ans} = 4600$</p>			
Veille	<p>1,5 journées chaque année d'inventaire Estimation : $1,5 \times 500 \text{ €} \times 2 \text{ ans} =$ (suppervision de la structure animatrice)</p>		Inhérent à l'animation du site	
Total des coûts				29 600€

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	Priorité 2
--	-----------	--	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3.Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation</p>		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<p>Forêts hygrophiles à mésophiles :</p> <p>9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</p> <p>3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></p> <p>3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>4030 – Landes sèches européennes</p> <p>5110 – Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6120* - Pelouses calcaires de sables xériques*</p> <p>6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires*</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux</p> <p>6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies mésophiles</p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 – Prairies de fauche d'emontagne</p> <p>Formation des escarpements rocheux :</p> <p>8220 - Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</p> <p>8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i></p>	<p>1900 - Spiranthe d'été <i>Spiranthes aestivalis</i> (Annexe IV)</p> <p>Ciste de Pouzolz <i>Cistus Pouzolzii</i></p> <p>Ciste à feuilles de laurier <i>Cistus laurifolius</i></p> <p>L'Epipactis du castor <i>Epipactis fibri</i></p> <p>Spergulaire des moissons <i>Spergula segetalis</i></p> <p>Illécèbre verticillé <i>Illecebrum verticillatum</i></p>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la tendance évolutive des populations de <i>Spiranthes aestivalis</i> sur le territoire - Suivre l'évolution des populations des espèces les plus remarquables 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	Priorité 2
		<ul style="list-style-type: none"> - Estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration mises en œuvre sur les habitats ; - Contrôler l'absence de perturbations nouvelles sur les stations ciblées (animateur du site ou bénévole). - Identifier, anticiper et parer l'expression de processus destructeurs <p>L'objectif de ce suivi est donc de réaliser un état des lieux global d'une espèce donnée en priorité la spiranthe d'été sur un territoire du site B6 pour évaluer la tendance évolutive des populations sur ce territoire.</p> <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la population à l'échelle du territoire du Réseau Natura 2000 est-elle stable, en expansion ou en régression ? - la population d'une aire de présence donnée est-elle stable, en expansion ou en régression ? - Comment évoluent les individus d'une population dans le temps ? quels facteurs influencent la démographie d'une population ? 	
Contexte		<p>D'après les données du CBN MC et les inventaires réalisés pour l'étude, 1 taxon est inscrit à la Directive Habitat, 18 taxons sont classés « En danger » dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes, 7 sont dans la catégorie « Vulnérable » et 21 sont « Quasi menacé ». Le suivi permet de connaître l'évolution précise d'une population donnée. Ce type d'action peut faire suite aux bilans stationnels évoqués à l'action SUI.1.6.2.</p>	
Recommandations générales		<p>Un prestataire devra être sollicité pour établir ce travail.</p> <p>Le suivi et la veille sont deux dispositifs qui peuvent être complémentaires et peuvent être planifiés en alternance suivant les besoins.</p> <p>Sur le site, des suivis pourraient être engagés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Spiranthe d'été</u> : plante patrimoniale listée dans l'annexe IV de la Directive, est connue sur plusieurs stations regroupant environ une vingtaine d'individus ; une station est localisée sur la commune de Creysseilles et deux autres sur la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux. Le site B6 héberge des populations marginales, dont la conservation ne remet pas en cause le maintien de l'espèce au niveau régional. - <i>Epipactis fibri</i>, les retours d'expériences des évaluations réalisées sur l'île du Beure par le centre d'observation de la nature en collaboration avec la société d'orchidophilie Rhône-Alpes (SFO-Rhône-Alpes) serviront à définir le protocole de suivi. À noter que cette espèce constitue également un bon indicateur de l'intégrité des ripisylves de l'habitat communautaire 92A0. L'ensemble de la population devra être suivie ; - <i>Cistus pouzolzii</i>, afin de déterminer la dynamique des populations et les réponses face au changement climatique. Ce suivi n'est envisageable que sur un échantillon des populations judicieusement choisis ; - <i>Cistus laurifolius</i>, suivi partiel, en fonction des adaptations possibles de la gestion des bords de route ; <p>Une veille participative peut être envisagée pour certains taxons de moindre enjeu.</p>	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	Priorité 2
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6 ; Les parcelles qui font l'objet de mesure de gestion et/ou de restauration spécifique ;		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, CBN MC, Association de protection de l'environnement		
Partenaires techniques potentiels	Conservatoire botanique national du Massif-central, PNRMA, CEN RA, BEED, SBA.		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Les aires de présences soumises à action de gestion devront faire l'objet d'un état des lieux, réalisé sur les parcelles avant travaux, Des comparaisons avec des sites témoins non géré peuvent également alimenter l'analyse.</p> <p>Concernant la Spiranthe d'été : récolte des données concernant la fréquence d'occurrence et les effectifs par unité d'espace correspondant à des placettes échantillon de 1 m x 1 m. Pour cette espèce pérenne dénombrable l'unité de comptage est rapportée au pied. Le suivi est annuel et analysé par groupe de x années (3 années)</p> <p>Le suivi est structuré à trois échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du territoire où l'on utilise les données agrégées récoltées sur l'ensemble des stations. L'interprétation des résultats se fait grâce à l'analyse de variables explicatives correspondant à des facteurs globaux (température, durée d'enneigement, précipitations, altitude, exposition, géologie...), - Au niveau de stations où l'on prend en compte les données collectées sur des jeux de placettes permanentes. L'explication des résultats est cherchée dans l'analyse de données de certains paramètres environnementaux locaux ciblés (mésologie : niveaux d'eau, etc., dynamique de la végétation/gestion...), - Au niveau des individus où la collecte des données se fait au niveau d'un jeu de placettes permanentes dont le nombre et la taille sont définis par groupe fonctionnel d'espèces. Les individus sont localisés au sein de chaque placette. L'explication des résultats est cherchée dans l'analyse de données de démographie de l'espèce (individus fleuris, non fleuris, germination/adultes/juvéniles localisés dans une placette...). <p>Les variables de base collectées pour les stations sont : la zone de prospection (ZP : surface comprenant l'AP et l'aire d'absence (zones propices ou l'espèce a été recherchée mais n'a pas été trouvée), l'aire de présence (AP : surface en m2 contenant l'espèce recherchée sur une station donnée) et la fréquence de l'espèce dans l'AP échantillonnée sur des transects (mesurée en %, le plus souvent grâce à des transects point-contact ou surface-contact). Dans le détail la méthodologie est décrite dans FORT & BONNET (2009).</p>		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable				Priorité 2																	
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Observateur 1 (Nom, prénom) :</p> <p>Structure :</p> <p>Observateur 2 (Nom, prénom) :</p> <p>Structure :</p> <p>Observateur 3 (Nom, prénom) :</p> <p>Structure :</p> <p>Description du milieu :</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>Localisation de la population :</p> <p>Commune :</p> <p>Lieu-dit :</p> <p><input type="checkbox"/> partage sur photographie aérienne :</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> GPS : n° point :</p> <p>Projection :</p> <p>Pente (en degré) :</p> </div> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>1- Aire de présence :</p> <p>X = <input type="checkbox"/> 50 m</p> <p>Est-ce que l'AP correspond à l'intégralité de la station ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> Dessin sur photo aérienne :</p> <p>Si surface > 500 m² :</p> <p>numéros des points GPS :</p> <p>Si surface < 500 m², évaluation de la surface réelle par l'observateur = m²</p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>2- Zone de prospection (cocher au moins 2 cases)</p> <p><input type="checkbox"/> Dessin sur photo aérienne :</p> <p>Si surface > 500 m² :</p> <p>numéros des points GPS :</p> <p>Si surface < 500 m², évaluation de la surface réelle par l'observateur = m²</p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>3- Fréquence :</p> <p><input type="checkbox"/> Points contacts <input type="checkbox"/> Surface contact</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Trensect 1</th> <th>Trensect 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Longueur</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de surfaces</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Distance entre les points</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nbre de contacts</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nb. / si l'espèce n'a aucun contact avec T1 et T2 sur son AP, indiquer < 1</p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>4- Effectifs :</p> <p><input type="checkbox"/> Comptage exhaustif :</p> <p>Effectif total :</p> <p><input type="checkbox"/> Echantillonnage par surfaces contact sur T1 et T2 :</p> <p>Dimension : <input type="text" value="1 m x 0,5 m"/></p> <p>Nbre de surfaces contact :</p> <p>Effectif total sur surfaces contact :</p> </div> <div style="margin-top: 10px;"> <p>Notice explicative</p> <p>1. Identifiant Aire de présence : 3 lettres genre, 3 lettres espèce, 3 lettres commune, AP</p> <p>2. Localisation de la population : les coordonnées sont prises au milieu de la population.</p> <p>3. Aire de présence (AP) est la surface réelle occupée par l'espèce (en m²). Les plantes les plus à l'extérieur sont relevées sans encoches ou indentations. 2 AP sont accolées par une distance minimale de 1 m, et étant définies pour chaque espèce ou par la présence d'éléments forts de rupture du paysage/milieu.</p> <p>4. La zone de prospection comprend l'aire de présence de l'espèce et l'aire d'absence de l'espèce (si on a cherché l'espèce mais on ne l'a pas trouvée). Le périmètre de la zone de prospection est définie par les points les plus à l'extérieur de la zone. Le rayon de la zone de prospection doit dépasser d'au moins 50 m l'aire de présence, ou 5 à 10 % du rayon de l'AP.</p> <p>5. La fréquence est mesurée grâce à la méthode des points-contacts. 2 transects perpendiculaires sont réalisés dans les 2 plus grandes dimensions T1 et T2 ou de façon à prendre en compte la plus grande variabilité de densité de l'espèce. L'espèce entre chaque point est notée pour chaque aire de présence de telle sorte que le nombre total de points cumulés sur les deux transects soit au moins égale à 100. Le nombre de points par AP doit rester constant au cours du temps (<+10%).</p>  <p>6. Les fréquences et les effectifs sont estimés à partir des transects surface-contact. Les effectifs pris en compte représentent les pieds fleuris et non fleuris.</p>  <p>7. Liste des pièces à joindre :</p> <p><input type="checkbox"/> Photo aérienne (présence d'une commune point de repère) avec échelle et dessin AP/2P (.jpg)</p> <p><input type="checkbox"/> Liste des points GPS (n° point, coordonnées xy, altitude) (.xls)</p> </div>						Trensect 1	Trensect 2	Longueur			Nbre de surfaces			Distance entre les points			Nbre de contacts			Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$		
	Trensect 1	Trensect 2																					
Longueur																							
Nbre de surfaces																							
Distance entre les points																							
Nbre de contacts																							
Fréquence = $\frac{\text{nb contacts T1+T2}}{\text{nb points T1+T2}} \times 100$																							
Actions liées	<p>HAB.1.1.1 : Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p> <p>HAB.1.1.3 : Conserver et restaurer les boisements rivulaires : zones tampon, rôle épurateur des cours d'eau, habitats d'espèces</p> <p>HAB.1.3.1 : Faire diminuer l'utilisation des traitements phytosanitaires par les collectivités, les agriculteurs et les particuliers (Action A2 du contrat de rivière)</p> <p>HAB.1.3.2 : Réduire les flux de pollution d'origine domestique via l'assainissement (Action A1 du contrat de rivière)</p> <p>HAB.3.1.2 : Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences</p> <p>HAB.4.1.1 : Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur des zones humides</p> <p>HAB.4.1.2 : Restreindre les activités ou usages perturbateurs du bon état des pelouses humides et des mares cupulaires</p> <p>HAB.5.1.2 : Réaliser des travaux d'élimination ou de limitation des Espèces Exotiques Envahissantes</p> <p>SUI.1.6.1 Améliorer les connaissances de la flore à haute valeur patrimoniale</p> <p>SUI.1.6.2 Améliorer les connaissances sur les unités écologiques abritant des cortèges d'espèces remarquables</p>																						
Documents cadres ou programmes existants	Cahiers d'habitats Protocoles du MNHN																						
Indicateurs de suivi	Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires 2013 par NATURALIA. Cartes mises à jour																						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021																	

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques		SUI.3.1.7	Suivre l'état de conservation de la flore inscrite à la Directive Habitat et de la flore remarquable	Priorité 2
Action	Détail des coûts		Coût total de l'action	Financement
Habitats : validation de terrain + rédaction + mise à jour cartographique	Exemple : 10 jours d'inventaires (600€) + 9 jours rédaction et cartographie (500€). <u>Estimation</u> : 6 000€ + 4 500 €		10 500 €	ETAT
			Total des coûts	10 500 €

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitat et remarquable	Priorité 2
--	-----------	---	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	<p>SUI.3 : Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation</p> <p>SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats de la Directive et remarquables et de leur état de conservation</p>	
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable
	<p>Forêts sèches : 9260 – Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)* 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies : 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>Pré-manteaux et fourrés : 4030 – Landes sèches européennes 5110 – Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses 5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets : 6120* - Pelouses calcaires de sables xériques* 6210* - Pelouses sèches-semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaires* 6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies : 6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6430 – Mégaphorbiaies d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</p> <p>Prairies mésophiles 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude 6520 – Prairies de fauche d'emontagne</p> <p>Formation des escarpements rocheux : 8220 - Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilenii</i></p>	<p><i>Toutes les espèces</i></p>

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitat et remarquable	Priorité 2
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer l'efficacité des mesures de gestion ou de restauration mises en œuvres sur les habitats ; 		
Contexte	<p>L'Etat français a obligation réglementaire d'évaluer tous les 6 ans l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Les mesures de gestion mises en œuvre en faveur des habitats naturels doivent répondre à terme aux objectifs de conservation fixés par le DOCUGE. Pour évaluer l'efficacité des actions établies, un suivi est nécessaire.</p>		
Recommandations générales	<p>Un prestataire devra être sollicité pour établir ce travail.</p> <p>Le suivi et la veille sont deux dispositifs qui peuvent être complémentaires et peuvent être planifiés en alternance suivant les besoins.</p>		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	<p>Autant que possible, les monitorings « simples » ne requérant pas de compétences pointues en botanique devront être réalisés par l'animateur du site NATURA 2000 concerné. En tant que gestionnaire, ce dernier doit être capable d'identifier les habitats ayant justifié la désignation de son site NATURA 2000. Si besoin, une formation (par un CBN par exemple) pourra être envisagée, pour apprendre à identifier les habitats importants et quelques espèces végétales déterminantes.</p> <p>Toutefois, dans le cas de suivis complexes, avec relevé phytosociologique nécessitant des compétences avancées en botanique, le suivi devra être réalisé par un expert. Une solution mixte peut également être envisagée : monitoring réalisé par l'animateur, avec assistance scientifique d'un expert pour résoudre les questions les plus pointues.</p>		
Partenaires techniques potentiels	CBN MC		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>L'effort de suivi des habitats naturels doit être mené sur le territoire en fonction de leur patrimonialité (originalité/rareté), sensibilité (intrinsèque/menace) et leur éventuelle intégration dans un plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux très fort_ Habitats communautaires exceptionnels, hautement remarquables et sensibles sur le site B6 impliquant un monitoring fin avec une cartographie détaillée au 1/2 500, reproduite tous les 3 à 5 ans (6120-Pelouses calcaires des sables xériques). - Enjeux fort _ Habitats communautaires patrimoniaux et peu représentés sur le site B6 impliquant un monitoring léger avec une cartographie globale au 1/25 000, reproduite tous les 6 à 10 ans (92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba ; 8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii ; 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)* 		

Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	SUI.3.2.1	Suivre l'état de conservation des habitats de la Directive Habitat et remarquable				Priorité 2
	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux assez fort_ Habitats communautaires patrimoniaux et structurant sur le site bénéficiant d'une cartographie par mailles de 500 m de côté (présence/absence), reproduite tous les 6 à 10 ans ; - Habitats communautaires soumis à gestion_ Suivi de la réponse des habitats à des actions de gestion ou à d'autres variables environnementales. Dans le détail les protocoles de suivi seront élaborés en fonction du type d'habitat et des variables qu'on suppose influentes sur la dynamique, la composition et la qualité de l'habitat visé. <p>Suivi photo : Tous les monitorings, quel que soit leur niveau de précision, nécessiteront des prospections de terrain, même légères. Ils pourront donc être couplés avec un protocole de suivi des paysages par points photographiques géoréférencés, facilement réalisable par un animateur N2000.</p> <p>Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000</p>					
Actions liées	L'ensemble des actions					
Documents cadres ou programmes existants	Cahiers d'habitats Protocoles du MNHN					
Indicateurs de suivi	Evolution de l'état de conservation par rapport à l'état initial réalisé lors des inventaires 2013 par NATURALIA. Cartes mises à jour					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Habitats : validation de terrain + rédaction + mise à jour cartographique	Exemple : 10 jours d'inventaires (650€) + 9 jours rédaction et cartographie (500€). <u>Estimation</u> : 6 500€ + 4 500 €	11 000 €	ETAT
Total des coûts			11 000 €

Document de travail

Communication et sensibilisation	COM.1.1.1	Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité et géologique du site par l'ensemble des acteurs et des usagers (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	------------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.1 : Sensibiliser et informer COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquable	Espèces d'intérêt communautaire et remarquable	
	<i>Tous les habitats</i>	<i>Toutes les espèces</i>	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux acteurs et aux usagers de mieux s'approprier la qualité environnementale du territoire et les enjeux de biodiversité. (singularité, originalité, services écosystémiques, valeur, etc.) - Porter à connaissances les liens entre protections de l'environnement et activités humaines ; - Encourager les observations participatives de la biodiversité à l'échelle du territoire via des programmes nationaux (BIRDLAB/ Vigie Nature/Observatoire de la biodiversité des jardins) ou en réseau avec des associations locales de protection de la nature et la structure animatrice du site Natura 2000. 		
Contexte	L'animation du DOCUGE va passer par la connaissance des réseaux, des pratiques et des acteurs afin de les informer des enjeux du site. Natura 2000 n'a pas de porter réglementaire et les actions se feront par la communication, la sensibilisation et l'accompagnement. Les différentes rencontres avec les acteurs de territoires ont permis de mettre en avant la nécessité de communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du territoire et ainsi d'engager la prise de conscience sur la qualité de l'environnement dont chacun bénéficie sur le site B6.		

Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de réseau et identification de personnes ressources ; - La sensibilisation doit permettre à chaque acteur de se poser la question : « quel impact j'ai sur mon environnement ? » - Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, aménageurs, etc. sur les pratiques pouvant mettre en péril les chauves-souris (reproduction, alimentation, déplacements) comme les travaux de restauration en cour du tunnel de la Dolce vita, éclairage non maîtrisé, activité près des gîtes et sur les techniques alternatives existantes ; - Informer et sensibiliser les propriétaires, les collectivités, aménageurs, etc. sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire, les processus de développement et sur les moyens de lutte ; - Informer et sensibiliser les propriétaires riverains, collectivités, gestionnaires et professionnels sur la mise en œuvre d'un programme de restauration du fonctionnement des cours d'eau et des menaces qui pèsent sur les écosystèmes alluviaux ; - Informer et sensibiliser les propriétaires, collectivités, gestionnaires, professionnels sur les enjeux de biodiversité et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes forestiers ; - Informer les propriétaires, collectivités, gestionnaires, professionnels sur les enjeux de biodiversité et les menaces qui pèsent sur les écosystèmes humides ;
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC
Partenaires techniques potentiels	Experts, associations naturalistes, arche des métiers, collectif Pétale 07, université populaires, Communauté de communes du Pays de Vernoux, etc.
DESCRIPTIF DE LA MESURE	

<p>Méthodes et moyens techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer un réseau d'acteurs (rendre plus interactif le site internet (wiki)); - Alimenter la news letter et la diffuser toute l'année auprès des acteurs locaux; - Intervention auprès des conseils municipaux ; - Faire connaître les programmes participation d'observation de la biodiversité ; - Vulgariser et diffuser les bilans annuels aux membres du copil et aux partenaires locaux ; - Organiser des journées/soirées thématiques selon les enjeux du territoire et le public visé ; - Organiser des 24h de la Nature en coordination avec des associations locales ; - Animations auprès des groupes scolaires ; - Participation à des événements (fête du parc, fête de la nature, journée nationale des zones humides, etc.) ; - Organiser des formations sur la faune, la flore, fonctionnement des écosystèmes en partenariat avec des experts locaux (CBN MC, Association de protection de l'environnement, SMEC, etc.) ; - Sensibilisation des enjeux de biodiversité auprès des clubs de loisirs, des agents du département de l'Ardèche, des professionnels du BTP, office de tourisme, centre d'accueil, camping, etc.) avec diffusion d'une lettre d'information ; - Pose de panneaux d'information afin de sensibiliser à prévoir au cas par cas en fonction des enjeux et de la sensibilisation à retenir ; - Réalisation d'une enquête auprès des acteurs locaux en 2021 pour évaluer l'évolution de la perception de la biodiversité sur le territoire.
---	--

Actions liées

- SUI.1.1.1 : Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur ce groupe et favoriser la mise en œuvre du PNA Chiroptère
- SUI.1.2.1 : Améliorer les connaissances écologiques sur les odonates et leurs habitats
- SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance sur les coléoptères (ripicole, saproxylique, etc.)
- SUI.1.2.3 : Améliorer les connaissances sur les populations de lépidoptères (Azuré du serpolet, Hermite, etc.)
- SUI.1.3.1 : Améliorer les connaissances sur les passereaux des milieux ouverts et des mosaïques d'habitats par la réalisation d'études complémentaires
- SUI.1.3.2 Améliorer les connaissances sur les rapaces du site par la réalisation d'études complémentaires
- SUI.1.3.3 Améliorer les connaissances sur l'avifaune remarquable (hors rapaces et hors passereaux des milieux ouverts) par la réalisation d'études complémentaires.
- SUI.1.4.1 Réactualiser les connaissances sur les populations de Barbeau méridional et les risques d'hybridations avec le Barbeau fluviatile
- SUI.1.4.2 Renforcer les données liées à la présence du Toxostome ainsi qu'à celle du Hotu et étudier les éventuels phénomènes d'hybridation entre ces deux espèces
- SUI.1.4.3 Améliorer les connaissances écologiques sur les micromammifères dont les crossopes et le campagnol amphibie, par la réalisation d'études complémentaires
- SUI.1.4.4 Améliorer les connaissances écologiques sur les Ecrevisses à pattes blanches
- SUI.1.5.1 Améliorer les connaissances sur les reptiles
- SUI.1.5.2 Améliorer les connaissances sur les amphibiens
- SUI.1.6.1 Réaliser des inventaires ciblés sur les populations de Ciste de Pouzol
- SUI.1.6.2 Améliorer les connaissances écologiques par la réalisation d'études complémentaires sur la flore
- SUI.1.7.1 Améliorer les connaissances sur les habitats de la Directive Habitat et les habitats remarquables par la réalisation d'études complémentaires
- SUI.2.1.1: Mieux connaître les pratiques agricoles
- SUI.2.2.1 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles
- SUI.2.3.1 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives présentes sur le site
- SUI.3.1.1 Suivre les populations de chauves-souris et évaluer leur état de conservation
- SUI.3.1.2 Suivre les populations des populations de Busard cendré et de Bruant ortolan
- SUI.3.1.3 Suivre les populations de la faune piscicole et astacicole
- SUI.3.1.4 Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre
- SUI.3.1.5 Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations de Sonneurs à Ventre jaune
- SUI.3.1.6 Suivre régulièrement l'état et la dynamique des populations des insectes
- SUI.3.1.7 Suivre l'évolution et la dynamique de la flore
- SUI.3.2.1 Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats de la Directive et remarquables et de leur état de conservation
- COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc. de la Gluère et de l'Orsanne » - version provisoire du 24 août 2015
- COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000







Documents ou programmes existants	Vigie Nature Observation de la biodiversité des jardins BIRDLAB					
Indicateurs de suivi	Bilan annuel d'animation du site B6. Nombre de journées de sensibilisation, de soirées conférence, animation réalisées, etc.					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
Animation du réseau (lettre d'information, wiki, etc)	Chargé de mission ou chargé de communication = 10j par an = 10j x 210€ = 2100 €					
Animation grand public et usagers Soirées thématiques : 2/an Journée/Formation thématique : 2/an 24h naturaliste : 1/6ans Sorties terrains	Soirées thématiques : 2 x 210€= Journée/Formation thématique : 2/an 24h naturaliste : 1/6ans Sorties terrains					Etat, Région, Département
Enquête sur la perception de la biodiversité	Mission de bureau d'étude 15jx600€ = 9000 €					
Coût estimatif						15 000 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)	X	X	X			

Communication et sensibilisation	COM.1. 1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	---------------	--	------------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.1 : Sensibiliser et informer COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	Tous les habitats	Toutes les espèces	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux professionnels de mieux comprendre la signification et la valeur du site; - Organiser des journées/ soirées thématiques sur les enjeux forts du site à l'intention des acteurs locaux et des usagers du site ; - Interventions spécifiques selon les filières (bois, tourisme, etc.). 		
Contexte	<p>L'animation du DOCUGE va passer par la connaissance des réseaux, des pratiques et des acteurs afin de les informer des enjeux du site. Natura 2000 n'a pas de porter réglementaire et les actions se feront par la communication, la sensibilisation et l'accompagnement. Les différentes rencontres avec les acteurs de territoires ont permis de mettre en avant la nécessité de communiquer sur la valeur du patrimoine naturel du territoire et ainsi d'engager la prise de conscience sur la qualité de l'environnement dont chacun bénéficie sur le site B6. Par la suite, la mise en place de pratiques alternatives seront proposées dans le but de concilier préservation de la biodiversité des écosystèmes et développement durable des territoires.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et sensibiliser les professionnels sur les moyens de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes et les bons réflexes à connaître ; - Communiquer et sensibiliser les professionnels sur un calendrier écologique qui limite certaines activités ou travaux hors des périodes sensibles des espèces protégées et remarquables ; - Communiquer et sensibiliser les professionnels du bois sur le traitement des charpentes ; - Communiquer et sensibiliser sur l'éclairage nocturne auprès des privés et des collectivités ; - Communiquer et sensibiliser sur des méthodes alternatives à la lutte chimique pour l'entretien des voies et d'infrastructures publiques (ligne électrique) ; - Communiquer et sensibiliser les usagers et professionnels sur la gestion des eaux de rinçage (interdiction de déverser les eaux de rinçage dans le réseau d'eau pluviale) ; - Organiser des interventions au sein de structures avec des partenaires techniques ; - Propriétaires forestiers et gestionnaires - coupe à blancs, forêts jardinés, préconisation de replantation après exploit - ation etc - Dans ces formations/sensibilisations donner des références : prendre exemple avec tel o tel territoire rencontrant les mêmes problématiques : exple de l'exploitation par le biais de treuils forestiers avec ancrage sur arbre 		

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme, de loisir, du bois, etc			
Partenaires techniques potentiels				
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>-Utilisation restrictive des éclairages publics au niveau des voies, des habitations, des zones de loisirs, camping ...</p> <p>Les chauves-souris sont en grande majorité lucifuges, en particulier le Petit Rhinolophe, à cause de l'éblouissement que les éclairages occasionnent. Il existe pourtant quelques espèces anthropophiles connues pour chasser les insectes attirés par les éclairages publics (Pipistrelles spp. Minioptère de Schreibers, Oreillards spp....).</p> <p>Il convient de privilégier les minuteriers, les lampes basses-pressions et les réflecteurs de lumières ;</p> <p>Il est fortement contre-indiqué d'utiliser des halogènes et des néons ;</p> <p>Eclairage vers le sol uniquement et de manière limitée ;</p> <p>Eclairage de sécurité à déclencheur de mouvement ou IR ;</p> <p>Utilisation d'ampoules au sodium et installation minimale de lampadaires, vérification de leur puissance ;</p> <p>Les éclairages ne doivent pas être dispersés vers les zones naturelles et boisées ;</p>			

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;">Éclairage des voies de déplacement</p>  <p style="text-align: center;">Éclairage bon : le flux lumineux est dirigé vers le bas et aucun flux n'est émis au-dessus du plan horizontal. La pollution lumineuse est limitée.</p>  <p style="text-align: center;">Éclairage moyen : le flux est majoritairement dirigé vers le bas mais une partie importante de celui-ci dépasse le plan horizontal. La pollution lumineuse est importante.</p>  <p style="text-align: center;">Éclairage très mauvais : une grande partie du flux lumineux est perdue dans le ciel avec pour conséquences un gaspillage d'énergie et une pollution lumineuse très importante.</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p style="text-align: center;">Éclairage de mise en valeur</p>  <p style="text-align: center;">Éclairage bon : le flux est dirigé du haut vers le bas, la végétation n'est pas éclairée et la pollution lumineuse est limitée.</p>  <p style="text-align: center;">Éclairage mauvais : le flux est dirigé du bas vers le haut avec de fortes déperditions et une forte pollution lumineuse.</p>  <p style="text-align: center;">Éclairage très mauvais : le flux est dirigé du bas vers le haut et éclaire la végétation. Il y a une forte nuisance sur la végétation et la faune hébergée ainsi qu'une forte pollution lumineuse.</p> </div> </div> <p style="text-align: center;"><u>Préconisations relatives à l'éclairage (Source: LPO)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Initier dans les communes un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) ou un programme « zéro pesticides »</u> <p>Notamment l'objectif de progresser dans la réduction et la suppression de la pollution par les pesticides.</p> <p>Compte tenu de l'importance fonctionnelle du réseau hydrographique sur le site, les opérations d'entretien de la végétation devraient appliquer le principe du « Zéro pesticides » et ce en choisissant des pratiques alternatives pour ne pas contaminer les milieux aquatiques et affecter les espèces sensibles qui jouent un rôle de sentinelle de la qualité de l'environnement. La FRAPNA peut accompagner la commune dans cette démarche d'abandon progressif des pesticides dans la gestion des espaces verts et de la voirie. Ainsi cette association a lancé une charte d'adhésion à ce principe et met également à disposition des outils de communication.</p>			

<p>Communication et sensibilisation</p>	<p>COM.1.1.2</p>	<p>Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale</p>	<p>Atlas : Cartes 62 à 67</p>	<p>Priorité 1</p>
	 <p>COMUNE SANS PESTICIDE ! Votre commune s'engage à entretenir les espaces publics sans pesticide</p> <p>Herbes folles et animaux sauvages de nos villes et villages Mallette pédagogique</p> <p>Moi aussi j'agis dans mon jardin Chaque citoyen peut agir sur son environnement en évitant l'usage des pesticides</p> <p>Pourquoi ma commune se mobilise-t-elle ? Des rivières et des nappes polluées... Les communes aussi responsables... Une démarche régionale...</p> <p>Limiter l'installation de la végétation spontanée et des parasites Choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au jardin Adapter ses pratiques de jardinage Entretenir les espaces non cultivés</p> <p>Choisir des méthodes alternatives aux pesticides Favoriser l'implantation des prédateurs naturels Mettre en place des pièges</p> <p>Outils de communication de la démarche « zéro pesticides » lancée par la FRAPNA (panneau à l'attention des riverains, mallette pédagogique de la FRAPNA Loire, extrait de la plaquette engagement des communes) Source : FRAPNA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plaquettes à l'intention de chaque filière en ciblant les enjeux associés ; - Limitation saisonnière de la fréquentation des cavités en cas de risque élevé et avéré de dérangement ; - Accompagnement de l'aménagement et de la réfection des tunnels pour pérenniser l'attractivité chiroptérologique vis-à-vis de la chirofaune (pose d'éclairages adaptés, pose de gîtes de substitution, etc.) ; - Prise en compte des études réglementaires (incidences par exemple) par des structures compétentes methodo, résultats, etc... ; <p>Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000</p>			
<p>Actions liées</p>	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.) ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature</p>			

Communication et sensibilisation	COM.1.1.2	Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Documents ou programmes existants	PAPPH ou programme « zéro pesticide »						
Indicateurs de suivi	Bilan annuel d'animation du site B6 Nombre de journées de formation ; Nombre de plaquettes thématiques						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
<i>Communication édition de panneaux/plaquette</i>	5000€					
Coût estimatif						>5 000 €
Financeurs	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)	X	X	X			

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature	Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	------------------	--	---------------------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.2 : Gestion de la fréquentation COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	Tous les habitats	Toutes les espèces	
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des bonnes pratiques et des engagements pour prendre part à la conservation du patrimoine naturel du site B6; - Gérer la fréquentation sur le site en partenariat avec les professionnels du tourisme afin de limiter les impacts des activités de pleine nature sur les écosystèmes sensibles ; - Evaluer la perception du site par les visiteurs. 		
Contexte	<p>Un des enjeux de la politique ENS et de la politique Natura 2000 est de permettre la découverte des milieux naturels en éduquant à la nature, tout en maîtrisant la fréquentation pour limiter les impacts de cette fréquentation sur la biodiversité.</p> <p>Le service environnement du Conseil général a d'ailleurs réalisé en 2010 une étude de fréquentation de la zone enjeux des gorges de la Gluère (plage de Fontugne, commune de Saint Sauveur de Montagut).</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec le Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche ; - Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche; - Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec la Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique; - Elaborer une démarche responsable et une stratégie de fréquentation avec les structures de sports d'eaux vives, de randonnées, pédestre, équestre et cyclotouristique (comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Comité Départemental Olympique et Sportif, Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, Comité Départemental de Canoe Kayak de l'Ardèche, Comité Départemental de Tourisme Ardèche, etc.) ; 		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Les prestataires d'activités de pleine nature.		
Partenaires techniques potentiels	PNRMA, SMEOV, Département		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Organiser des réunions avec les différentes structures (Syndicat départemental de l'Hotellerie de plein air, Club Eyrieux Canoe kayak, Comité ardèche cyclisme, Loisir nature Ardèche, Eyrieux sport, Comité départemental de Motocyclisme de l'Ardèche, etc.) ;</p> <p>Réaliser un état de lieux des pratiques et des besoins des loueurs et pratiquants (Co-</p>		

Communication et sensibilisation	COM.2.1.1	Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature				Atlas : Cartes 56 et 62 à 67	Priorité 1
	<p>encadrement d'un stagiaire ou organisme spécialisé) ;</p> <p>Mise en place d'une stratégie de fréquentation :</p> <p>La gestion de la fréquentation ne portera pas sur l'ensemble du site mais sur des secteurs identifiés comme subissant potentiellement un impact de la fréquentation (promeneurs, touristes, baigneurs, pratiquants d'activités de pleine nature...)</p> <p>En amont du lancement de l'étude, des dispositifs de comptage seront installés sur site afin de disposer de données quantifiées.</p> <p>Réalisation d'un cahier des charges ou de la méthodologie à adopter pour mener cette étude (si réalisation en interne par exemple).</p> <p>Analyse des résultats au regard des données déjà disponibles sur le site ou bien comparatif avec les résultats d'autres études de fréquentation menées sur des sites ENS du Département.</p> <p><u>Engagements et recommandations de la Charte Natura 2000</u></p>						
Actions liées	COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)						
Documents ou programmes existants	A compléter						
Indicateurs de suivi	Bilan annuel d'animation du site B6.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
	CG 07 = 3000 € (cibler sur la plage de Fontugne)		
Coût estimatif			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance COM.3.1 : Porter à connaissance pour les acteurs locaux, les habitants et les personnes de passage aux enjeux biodiversité du site		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et réglementaire	Espèces d'intérêt communautaire et réglementaire	
	Tous les habitats	Toutes les espèces	
Objectif de la mesure	Réalisation d'une étude ayant pour objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux visiteurs de mieux comprendre la signification et la valeur du site tout en ajoutant au plaisir de sa visite; - Obtenir la coopération du public pour le respect de certaines mesures de protection ; - Identifier les besoins pour modifier la distribution des publics dans l'espace en créant des diversions (pour attirer vers un secteur particulier ou au contraire pour favoriser une plus grande dispersion) ; - Modifier l'étalement de la fréquentation dans le temps (par exemple en créant des évènements particuliers) ; 		
Contexte	Dans le cadre des politiques N2000 et ENS plusieurs actions visant la sensibilisation, l'accueil du public et la maîtrise de la fréquentation, à travers l'élaboration de différents outils : films, plaquettes, expositions, évènementiels, enquête de fréquentation sont préconisées...compte tenu de l'élaboration du présent DOCUGE, il paraît opportun de formaliser une stratégie d'interprétation et de communication pour ce site pour les années à venir. <i>Pour mémoire : « La planification de l'interprétation est le processus complet permettant de répondre aux questions à propos de quoi, où, quand et comment il faut proposer les activités ou les dispositifs destinés à expliquer au public la signification d'un site d'un monument ou d'un territoire » (D.Aldridge)</i>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer cette étude avec une concertation étroite avec les élus, gestionnaires, associations locales, etc via des réunions ou participation aux conseils municipaux ; - Réalisée une enquête sur les attentes et besoins des touristes qui fréquentent le site B6 ; 		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Bureau d'étude, Département,		
Partenaires techniques potentiels	Collectivités, DDT, Département, SMEOV		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	La méthodologie de cette opération suivra les prescriptions des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans d'interprétation préconisées par l'ATEN.		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
	<p>Les étapes suivantes seront notamment intégrées dans la méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail technique ; - Analyse de l'existant et diagnostic du site (la fréquentation, les publics, état des équipements/ des services/ des médias existants, potentiels d'interprétation, choix des thèmes d'interprétation... Inventaire des outils existants et mise en évidence de leur points forts et points faibles) - Définition du schéma (place du site dans le réseau d'éducation à la nature, stratégie d'accueil et de gestion de la fréquentation, choix des médias appropriés, enjeux et des objectifs du plan d'interprétation et de communication...) - Définition des objectifs et des opérations à mener pour chaque objectif identifié (quels besoins pour les 5 prochaines années) - Réalisation d'un descriptif des outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre (la médiation humaine sera intégrée à ce programme) <p>La charte éditoriale du Conseil général de l'Ardèche et les obligations de communications liées à la politique Natura 2000 seront intégrés dans la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/N2000.</p>						
Actions liées	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature</p>						
Documents ou programmes existants							
Indicateurs de suivi	Disposer d'une stratégie d'interprétation et de communication pour les 5 prochaines années afin d'améliorer le comportement des usagers du site vis à vis de la préservation du patrimoine naturel local.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	


Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Réalisation d'un descriptif des outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre	CG 07 (70 %) = 10 000 € Etat, Région, Maître d'ouvrage ? (30%)= 5 000 €		Etat, Région, Département
		Coût estimatif	15 000 €

Communication et sensibilisation	COM.3.1.1	Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Financeurs	Département	Région	Collectivités				
Participation (en %)	X	X	X				

Document de travail

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	------------------	---	------------------------------	-------------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance COM.3.1 : Porter à connaissance pour les acteurs locaux, les habitants et les personnes de passage aux enjeux biodiversité du site		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	Tous les habitats	Toutes les espèces d'intérêt communautaires	
Objectif de la mesure	- Mise en place des outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre (la médiation humaine sera intégrée à ce programme) ;		
Contexte	Suite à la réalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/N2000, les différents outils de communication et de sensibilisation préconisés seront réalisés.		
Recommandations générales			
Périmètre d'application	L'ensemble du linéaire du cours d'eau.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels			
Partenaires techniques potentiels	Collectivités, DDT, Département, SMEOV		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Chaque année, les maîtres d'ouvrage d'actions de sensibilisation et de communication présenteront les actions à réaliser dans l'année conformément à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/N2000.</p> <p>Dans l'attente de la réalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS, une provision annuelle de 20 000 € est prévue, à partir de l'année 2016.</p> <p><u>Quelques exemples d'outils peuvent nourrir une réflexion sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un ou plusieurs éco-garde sur les secteurs les plus à risque pendant la période estivale ; - Mise en place d'un kiosque de sensibilisation sur la plage de Fontugne ; - Outils spécifique aux chiroptères afin de pénétrer durablement les différents gîtes mais également les vecteurs de déplacement privilégiés et habitats de chasses remarquables, il conviendra de développer des partenariats entre les gestionnaires de ces sites (ENS et Natura 2000) avec les acteurs locaux (propriétaires, associations, gestionnaires d'ouvrages d'art, gestionnaires sylvicoles, etc.). Ces partenariats assureront la prise en compte des enjeux chiroptérologiques dans le cadre de projet d'aménagement. <p>Des panneaux de sensibilisation pourront être apposés afin de parapher ce partenariat (cas d'un</p>		

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
	<p>ouvrage d'art, d'une habitation ou d'une grotte). Des animations auprès des groupes scolaires locaux pourront y être effectuées (exemple ci-dessous)</p>  <p>Figure 115 Exemple de gestion d'un gîte à l'issue de partenariat et modèle de panneau d'information</p>			
<p>Actions liées</p>	<p>COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élus, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)</p> <p>COM.1.1.2 : Communiquer/sensibiliser les professionnels sur des pratiques alternatives et respectueuses de la biodiversité locale (agriculteurs, gestionnaires des routes, sylviculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs, etc.)</p> <p>COM.3.1.1 : Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000</p> <p>COM.2.1.1 : Créer un partenariat et mettre en place une démarche responsable avec les professionnels du tourisme et les prestataires d'activités de pleine nature</p>			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.2	Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura 2000				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Documents ou programmes existants							
Indicateurs de suivi	Disposer d'une stratégie d'interprétation et de communication pour les 5 prochaines années afin d'améliorer le comportement des usagers du site vis à vis de la préservation du patrimoine naturel local.						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
2015	CG 07 (40 %)= 2 000 €			5 000 € TTC		
2016	CG 07 (40 %)= 10 500 €			20 000 € TTC		
2017	CG 07 (40 %)= 10 500 €			20 000 € TTC		
Coût estimatif						45 000 €
Financiers	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)	X					

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
----------------------------------	-----------	--	------------------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer/porter à connaissance COM.3.1 : Porter à connaissance pour les acteurs locaux, les habitants et les personnes de passage aux enjeux biodiversité du site			
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables		
	<p><u>Forêts hygrophiles à mésophiles :</u> 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion) 91E0* - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* 92A0 - Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</p> <p><u>Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :</u> 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i></p> <p>De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.</p>	<p>Poissons : Blageon, <i>Telestes soufia</i> (DH II) Toxostome, <i>Chondrostoma toxostoma</i> (DH II) Barbeau méridional, <i>Barbus meridionalis</i> (DH II)</p> <p>Invertébrés : Cordulie à corps fin, <i>Oxygastra curtisii</i> (DH II) Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> (DH II) Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i> (DH II) Diane, <i>Zerynthia polyxena</i> (DH IV) Ecrevisse à pattes blanches <i>Austroptomobius pallipes</i> (DH II)</p> <p>Mammifères : Castor d'Europe, <i>Castor fiber</i> (DH II) Loutre d'Europe, <i>Lutra lutra</i> (DH II)</p>		
Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Pour garantir la préservation du milieu naturel et la qualité de l'accueil des visiteurs (baigneurs et canoéistes), il est important de poursuivre les efforts pour améliorer l'organisation des zones qui accueillent du public et conserver des zones de tranquillité naturelles (zones à enjeux) ; - Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. 			
Contexte	Des espèces et des habitats à fort enjeux ont été identifiés sur les cours d'eau et sur les berges, au niveau de la ripisylve ou des mares cupulaires par exemple. Cependant, ces milieux représentent un attrait pour la baignade, et donc très fréquentés, pendant la saison estivale notamment. L'accès aux sites de baignade se fait en fonction de plusieurs critères mais ces accès ne sont pas toujours gérés. Les familles fréquentent les lieux où la baignade est surveillée et où l'accès est facile, mais beaucoup de touristes et de locaux recherchent la tranquillité et le contexte naturel. Ainsi, certains secteurs de cours d'eau, présentant des sensibilités par la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt et remarquables, sont soumis à du dérangement, de la destruction, etc.			
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au cours d'eau où les enjeux de biodiversité sont faibles ; - Proscrire l'accès de certains secteurs. 			
Périmètre d'application	L'ensemble du linéaire des cours d'eau du site.			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau	Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC			
Partenaires techniques potentiels	collectivités, SMEOV, Ardèche Plein cœur, Offices du Tourisme,			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>Deux actions contractuelles de gestion peuvent être mises en place :</p> <p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p> <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Organisation une stratégie de concertation avec les communes et les acteurs locaux :</p>			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux conseils municipaux et déclinaison des enjeux au niveau local ; - Mettre en place une enquête de fréquentation auprès des usagers sur l'organisation et l'accès à la rivière ; - Proposer un plan d'organisation et d'accès à la rivière en partenariat avec le département de l'Ardèche ; - Mettre en oeuvre les préconisations ; - Renforcer la surveillance et l'information. Une réflexion peut être engagée sur la mobilisation d'un éco-garde suivant l'augmentation de la fréquentation du site en 2018 par exemple. 						
Actions liées	<p>COM.3.1.1 : Réaliser une stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000 ;</p> <p>COM.3.1.2 : Mettre en place les outils de sensibilisation et de communication prévus à la stratégie d'interprétation et de communication du site ENS/Natura2000 ;</p> <p>ANIM.1.1.1 : Mettre en oeuvre et encadrer les actions du document unique de gestion (actions contractualisables, actions non contractualisables, charte, etc.).</p>						
Documents ou programmes existants	Schéma des sports départemental						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	<p>A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <p>A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès</p>						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
A32326P	Sur devis					Etat + FEADER
A32324P	Sur devis					
Financeurs	Département	Région	Collectivités			

Communication et sensibilisation	COM.3.1.3	Organiser les accès et la fréquentation aux abords des cours d'eau				Atlas : Cartes 62 à 67	Priorité 1
Participation (en %)							

Document de travail

Communication et sensibilisation	COM.3.2.1	Soutenir la labellisation de la châtaigne et encourager les productions locales	Atlas : Carte 14	Priorité 1
----------------------------------	-----------	---	---------------------	------------

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels associés	COM.3 : Communiquer et porter à connaissance COM.3.2 : Promouvoir des usages et des pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	9260 – Forêts de castanea sativa	Toutes les espèces en relation avec les bois à cavité, vieux arbres et bois morts	
Objectif de la mesure	Valoriser les productions locales et de qualité afin de pérenniser les démarches agri-environnementales garantes de l'entretien des habitats naturels, de la faune et de la flore qui y sont rattachés.		
Contexte	<p>La valorisation des productions qui puisent leur typicité dans la qualité du terroir et du territoire de production constitue un axe de pérennisation des démarches agri environnementale.</p> <p>La castanéculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche. Ce fruit, issu d'une culture ancestrale et d'un terroir, représente une richesse économique et culturelle considérable pour les agriculteurs. Elle est assurée par une majorité d'agriculteurs, toutes activités confondues. Les châtaigneraies vergers représentent également un intérêt écologique où peuvent se développer des Landes à myrtille, où les arbres hébergent des espèces d'intérêt comme les chauves-souris (sous bois, gîte naturel, zone d'alimentation), les insectes saproxylophages, etc.</p> <p>Sur le site, la Châtaigne répartie sur 3000 ha (soit 16% de la surface de cultures permanentes) possède l'AOC « Châtaigne d'Ardèche ».</p> <p>Les circuits courts et la vente directe se développent de plus en plus afin de réduire le nombre d'intermédiaire via la vente à la ferme, les Marchés de Producteurs de Pays, les coopératives d'agriculteurs.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation cette mesure avec les programmes de relance de la châtaigneraie et la valorisation des produits agricoles et filières de qualité en privilégiant : <ul style="list-style-type: none"> Les rencontres et échanges Les réunions La mise en avant des services écosystémiques/ fonctionnalités écologiques rendus par les châtaigneraies exploitées. 		
Périmètre d'application	L'ensemble du site B6		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	agriculteurs		
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, PNR MA, Région, Département 07, agribio, collectivités, cantines publiques,		

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Communication et sensibilisation	COM.3.2.1	Soutenir la labellisation de la châtaigne et encourager les productions locales				Atlas : Carte 14	Priorité 1
Méthodes et moyens techniques	L'animateur Natura 2000						
Actions liées							
Documents cadres et programmes existants	PAEC 07 (MAEC « châtaigneraie traditionnelle »)						
Indicateurs de suivi	Nombre de réunion Conventionnement Approvisionnement						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action		Détail des coûts			Coût total de l'action	Financement
Participation aux réunions, rencontres et échanges		Inhérent à l'animation du site B6				
Financeurs	Département	Région	Collectivités			
Participation (en %)						

Communication et sensibilisation	COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation	Atlas : Cartes 53a et 53b et 62 à 67	Priorité 2
---	------------------	---	--	-------------------

Objectifs de conservation associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	L'ensemble des habitats et espèces		
Objectif de la mesure	Identifier/ Créer une labellisation qui valorise les productions respectueuses de la biodiversité présente sur le territoire B6.		
Contexte	Les productions agricoles recherchent de plus en plus un signe de qualité (AOC, Label...). C'est le cas de l'AOC « Châtaignes d'Ardèche », le « Picodon » fromage de chèvre et « Agriculture biologique », « Pomme de terre Les Echamps de l'Eyrieux »		
Recommandations générales	- Une labellisation Natura 2000 ? (A l'image de la Marque Parc)		
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	L'ensemble des agriculteurs du territoire B6.		
Partenaires techniques potentiels	Le Conseil Général de l'Ardèche, la DDT07, PNRMA		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	A compléter		
Actions liées	<p>HAB.2.2.1 : Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs</p> <p>HAB. 2.2.2 : Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée ou autres méthodes alternatives</p> <p>HAB.2.3.1 : Conserver et restaurer les terrasses et les béalières</p>		
Documents cadres existants	A compléter		
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Cette mesure peut faire l'objet d'un financement par la mesure 323A axe 3 du PDRH. La structure animatrice devra régulièrement renouveler la convention avec l'Etat (instructeur DDT 07) pour mettre en oeuvre les actions du DOCUGE		
Indicateurs de suivi	Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...		

Communication et sensibilisation	COM.3.2.2	Promouvoir la biodiversité agricole auprès des agriculteurs et du grand public par de la labellisation				Atlas : Cartes 53a et 53b et 62 à 67	Priorité 2
						Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
Animation du site	Département d'Ardèche (hors ENS)		
Total des coûts			€

Photo

Document de travail

Administration et coordination	ANIM.3.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
--------------------------------	------------	---	--------------	-------------------

Objectifs de conservation associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	
	L'ensemble des habitats et espèces		
Objectif et contexte de la mesure	<p>La structure responsable de l'animation du site, Le SMEC, a pour objectif de faire connaître et mettre en œuvre les objectifs de conservation et de gestion du document d'objectifs. L'animateur a un rôle de concertation, afin d'assurer le porter à connaissance du réseau Natura 2000 et de contractualiser des actions permettant de préserver et de favoriser la présence des espèces et habitats ayant permis de désigner le site. Au-delà des contrats Natura 2000, de très nombreuses actions sur le site nécessitent du temps d'animation et des financements spécifiques car non éligibles aux contrats.</p> <p>Assurer la gestion administrative du site afin de garantir la réalisation et la mise en place des actions, la concertation, contrats Natura 2000 ou autres projets.</p> <p>Pour continuer la démarche de concertation engagée par le SMEC lors de l'élaboration du DOCUGE et permettre une meilleure appropriation et connaissance du site B6, des échanges réguliers avec les différents acteurs du territoire seront mis en place : acteurs locaux, associations, collectivités, etc. Une réunion annuelle pourra être organisée afin de discuter des mesures mises en place et de leur avancée. Lors de cette réunion, des éventuels ateliers de travail pourront être proposés sur demande de l'assemblée ou de la structure animatrice.</p> <p>Accompagner les programmes d'action et outils stratégiques de gestion existant sur le territoire afin de mettre en cohérence et complémentarité les actions du DOCUGE.</p> <p>Rédiger une lettre d'information annuelle et un bilan annuel et triennal pour porter à connaissance les actions et leurs résultats.</p> <p>L'attrait touristique du bassin versant et la fréquentation qui en résulte demande d'assurer une vigilance sur les projets qui se développent et l'impact potentiel sur le patrimoine naturel.</p> <p>Constituer un appui aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidence notamment concernant les manifestations sportives et le développement des sports de nature.</p> <p>Le SMEC sera la structure coordinatrice pour la partie du site ENS intégrée dans le bassin versant de l'Eyrieux, soit un peu plus de 90% de la surface de cet espace naturel sensible. La partie restante du site (10%) sera coordonnée et animée par le PNR des Monts d'Ardèche. Bien que certaines actions soient communes, d'autres sont spécifiques au site ENS.</p>		
Recommandations générales	<p>Poursuivre les démarches participatives afin de faire connaître la structure animatrice aux acteurs et usagers du site ;</p> <p>Participer à l'amélioration des connaissances, aux suivis écologiques suivant les compétences ;</p> <p>Enrichir la base de donnée naturaliste ;</p>		

Administration et coordination	ANIM.3.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6	Atlas : -	Priorité 1
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B6.			
Contractants ou bénéficiaires potentiels	Syndicats, Structures intercommunales			
Partenaires techniques potentiels	Le département de l'Ardèche, la DDT 07, EPCI, collectivités, structure intercommunales, etc.			
DESCRIPTIF DE LA MESURE				
Méthodes et moyens techniques	<p>La structure animatrice du DOCUGE signe une convention cadre avec l'ETAT et le CG, pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de cette convention, le temps de travail nécessaire à la mise en place et au suivi des actions du DOCUGE est pris en charge par l'ETAT afin de :</p> <p>ANIMATION DU SITE NATURA 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en oeuvre des actions du DOCUGE, rédaction et édition d'un bilan annuel; - Promouvoir le DOCUGE : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs dont les propriétaires ; - Assurer la concertation entre les acteurs locaux - Etablir des contrats de gestion (contrat Natura 2000 ou PAEc, MAEC), des opérations de suivis et de sensibilisation avec des acteurs locaux, des conventions d'utilisation, réaliser le suivi des aménagements et des travaux réalisés ; - Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats dans la définition de leur avant-projet ; - Favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, et coordonner le DOCUGE avec les autres types de documents de gestion, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion), - Faire connaître aux élus et agents techniques des collectivités locales les objectifs du DOCUGE ; - Rechercher les financements et mettre au point le plan de financement global des actions ; - Aider les porteurs de projet dans la rédaction des évaluations d'incidence ; - Evaluer et réviser le DOCUGE en concertation avec le comité de pilotage et avec les acteurs locaux (vérifier notamment la pertinence des actions) ; - Assurer le lien avec les autres sites Natura 2000 de l'Ardèche ; - Participer à l'amélioration des connaissances et aux suivis écologiques ; <p>La coordination des différentes actions et politiques sur le site est un axe important qui doit être encore amélioré. Les différents documents de gestion doivent être cohérents et complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans nationaux d'actions sur les espèces (Sonneur à ventre jaune, Chauves-souris, Lézard ocellé), - aménagements forestiers, - contrat rivière ; - Charte du PNRMA ; - Plan de gestion des Gorges de la Gluère. <p>Concernant les documents d'urbanismes (PLU, SCOT) un travail d'analyse et d'accompagnement des communes est à mettre en place (cf fiche Action : ANIM.1.1.2).</p> <p>L'animation du site Natura 2000 représente au minimum un plein temps pour assurer les actions en cours et les actions annuelles (recherche de financements, bilan annuel, lien avec les acteurs du territoire, accompagnement des porteurs de projet ...). Les estimations en temps d'animation pour mener les actions prévues dans le DOCUGE vont au-delà d'un temps plein. Soit des moyens</p>			

Administration et coordination	ANIM.3.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6				Atlas : -	Priorité 1
	<p>humains supplémentaires pourront être mobilisés grâce aux crédits ENS ou liés au programme LIFE par exemple, soit des actions devront être supprimées et non mises en oeuvre. Les programmes d'actions annuels devront être affinés et adaptés au temps d'animation disponible. Le temps d'animation pour chaque action a été estimé dans les fiches actions afin d'évaluer la possibilité de lancer les nouvelles actions au regard des moyens humains disponibles. Ce temps estimé a pu être parfois sous-estimé compte tenu de l'importance du temps à consacrer à la concertation pour chaque action.</p> <p>ANIMATION DU SITE ENS</p> <p>Sur l'ENS, l'animation consiste à mettre en cohérence les documents de gestion comme cela a été le cas dans le cadre de la rédaction du DOCUGE et des programmes d'actions. Certaines actions sont clairement identifiées comme relevant d'un enjeu Natura 2000 et ENS, le montage du projet et l'animation commune sont alors clairement identifiés. Le Conseil Général et l'Etat (crédit Natura 2000) pourront cofinancer l'action afin d'apporter de la cohérence et porter une animation et mise en œuvre conjointe des actions. Si des actions sont spécifiques à l'ENS, le financement (dont la part de cofinancement) et l'animation devront être définis spécifiquement. Le Schéma départemental des ENS, prévoit une participation à l'animation globale des ENS de 10 000 € /an. Les actions qui ne sont pas liées aux espèces et habitats des Directives européennes, mais éligibles à la politique ENS, sont décrites dans des fiches dédiées (fiche ENS). La gestion commune et la mise en cohérence des actions entre l'ENS et Natura 2000 est à poursuivre et renforcer. La mise en oeuvre du comité de pilotage commun, la coordination des actions, le lien entre le Conseil Général, la DDT et le SMEC seront affinés et à évaluer dans les années à venir.</p> <p>EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUGE</p> <p>En 2021, bilan de mise en oeuvre et réalisation d'un rapport sur l'état de conservation de la biodiversité. Temps d'animation dédié important, chargé de mission = 70 jours x210 € = 14700€ Intervention d'un prestataire pour réaliser une évaluation extérieure = 20 000€</p>						
Actions liées	Toutes les actions sont liées						
Documents cadres existants	Convention cadre / note DDT 07 aux structures animatrices						
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000	Cette mesure peut faire l'objet d'un financement par la mesure 7.63 du PDRH.						
Indicateurs de suivi	Bilan d'activité annuel, CR des réunions, taux de contractualisation, ...						
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	

Action	Détail des coûts	Coût total de l'action	Financement
--------	------------------	------------------------	-------------

Administration et coordination		ANIM.3.1.1	Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion du site B6				Atlas : -	Priorité 1
Animation du site	La poursuite de l'animation passe par le maintien d'un poste d'animateur à plein temps		120 000 €			Etat + FEADER		
Frais de fonctionnement de la structure	Reprographie, achat de matériel, etc.							
Total des coûts						120 000 €		
Financeurs	Département	Région	Collectivités					
Participation (en %)								

Administration et coordination	ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	Atlas : Carte 51	Priorité 1
---------------------------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

Objectifs de conservation associés	Tous les objectifs de conservation sont concernés par cette action.		
Enjeux écologiques	Habitats d'intérêt communautaire et remarquables	Espèces d'intérêt communautaire et remarquables	
	L'ensemble des habitats et espèces		
Objectif et contexte de la mesure	<p>Les documents d'urbanisme (PLU et SCOT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale conduite au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Lorsqu'ils se trouvent en présence d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate, cette évaluation est complétée par l'évaluation d'incidence spécifique aux espèces et habitats à conserver au titre de Natura 2000. Actuellement les communes et les bureaux d'études recrutés pour élaborer les documents d'urbanisme ne font pas (ou très marginalement) appel à la structure animatrice lors de l'élaboration des PLU. Le périmètre du site Natura 2000 est peu soumis à l'urbanisation, à l'exception de sa partie aval. Le relief, les zones inondables et l'inaccessibilité limitent également les projets d'urbanisation. Toutefois, un travail avec les communes serait à réaliser afin de connaître le classement des parcelles dans le périmètre du site.</p> <p>Le SCOT Centre Ardèche qui comprend la quasi-totalité des communes du site B6 est en phase de préfiguration avant délibération de prescription à l'automne et le SCOT du Grand Rhovaltain qui comprend la commune d'Etoile sur Rhône est en cours d'élaboration et devrait être approuvé en 2016. La structure animatrice du site n'a pour l'instant pas été associée à l'élaboration des SCOT.</p>		
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres ou réunions d'information sur la mise en œuvre du DOCUGE avec les communes, communautés de communes, le SMEOV et le Syndicat Mixte du SCOT Grand Rovaltain ; - Relier cette action avec l'action COM.1.1.1 : Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers. 		
Périmètre d'application	L'ensemble du périmètre du site B6.		
Contractants ou bénéficiaires potentiels	SMEC		
Partenaires techniques potentiels	Communes, Communautés de communes, SMEOV, DDT		
DESCRIPTIF DE LA MESURE			
Méthodes et moyens techniques	<p>Accompagner les communes dans l'élaboration des PLU</p> <p>Rencontrer les communes et analyser le classement des parcelles intégrées dans le périmètre du site, s'assurer que les zones à fort enjeux sont en zone non urbanisable. Diffuser et faire connaître les cartographies des zones à enjeux élaborées dans le cadre du DOCUGE qui peuvent être utilisées par les communes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'autres projets. Mieux connaître les projets des communes et anticiper sur des difficultés possibles d'acceptation des dossiers liées aux enjeux de préservation de la biodiversité. Accompagner les communes lors des révisions ou</p>		

Administration et coordination	ANIM.1.1.2	Accompagner les communes dans la révision des PLU et l'élaboration du SCOT, ainsi que toutes les politiques, programmes et démarches s'inscrivant dans l'aménagement de l'espace et le développement durable du territoire	Atlas : Carte 51	Priorité 1		
	modifications de leurs documents d'urbanisme sur la partie évaluation d'incidence. Participer à l'élaboration du SCOT La structure animatrice se rapprochera des structures en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre des SCOT (SMEOV et Le Syndicat Mixte du SCOT Grand Rovaltain). Elle transmettra les données sur le patrimoine naturel dont elle dispose, notamment les cartes des zones à enjeux qui pourraient être intégrées dans ces réflexions.					
Actions liées	ANIM.1.1.1 Mettre en œuvre et encadrer les actions du document unique de gestion COM.1.1.1 Améliorer l'appropriation des enjeux locaux de biodiversité du site par l'ensemble des acteurs et des usagers du site (élu, professionnels, propriétaires, usagers, grand public, etc.)					
Documents cadres existants	SCOT Centre Ardèche, SCOT Grand Rovaltain, PLU, Carte communale, POS					
Synthèse des contrats éligibles au titre des contrats NATURA 2000						
Indicateurs de suivi	Nombre de communes sollicitant la structure animatrice lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ; Maintien des superficies non urbanisées dans le périmètre du site ; Maintien des fonctionnalités écologiques du site					
Calendrier prévisionnel (en grisé les années concernées par l'action)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Action	Détail des coûts			Coût total de l'action		Financement
Accompagnement des communes	Inhérent à l'animation du site B6			/		FEADER, Etat, Département, la région.
Accompagnement du Scot	Inhérent à l'animation du site B6			/		
Total des coûts						
	Financeurs	Département	Région	Collectivités	FEADER	ETAT
	Participation (en %)	X	X		X	X

VIII. CHAPITRE 8 : LA CHARTE NATURA 2000



SITE NATURA 2000 B6 «VALLEE DE L'ÉYRIEUX ET

SES AFFLUENTS »

FR 820 1658

**ESPACE NATUREL SENSIBLE « SERRES BOUTIEROTS ET VALLEES DE LA GLUEYRE, DE
L'ORSANNE ET DE L'AUZENE »**

ARDECHE (07)- DROME (26)

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

CHARTRE NATURA 2000

2015 – 2020



Structure animatrice : Syndicat Mixte Eyrieux Clair

Réalisation du DOCUGE : NATURALIA Environnement

Version : V2

Date : 5 Juin 2015



- B6 « Vallée
des vallées de l'

ardèche
LE DEPARTEMENT

- version provisoire du 24



VIII.1. PRINCIPE

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va faciliter la **poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables** à leur conservation. Il s'agit notamment de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La charte Natura 2000 reprend les valeurs et objectifs du DOCUGE et permet à toute personne physique ou morale, publique ou privée (titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site) soucieuse du devenir du site, de s'engager de façon volontaire et contractuelle.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins fort que ceux d'un contrat Natura 2000.

VIII.2. CONTENU

La charte comprend des engagements et des recommandations relatifs aux milieux ou aux activités présents sur le site. **Une recommandation** est une orientation de gestion favorable au milieu naturel que le signataire de la charte est encouragé à respecter sans aucune obligation. En revanche, il est règlementairement tenu de respecter **les engagements** relatifs aux milieux et/ou activités concernés. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent droit à aucune rémunération. Ces engagements doivent, par définition, pouvoir être contrôlés par les services instructeurs. De ce fait, des points de contrôle sont définis pour chacun d'entre eux afin de pouvoir juger du respect du signataire vis à vis de l'engagement pris.

Pour le site B6 la charte comprend 8 fiches :

Par grands milieux :

- ➔ Grands types de milieu
- ➔ Milieux forestiers
- ➔ Cours d'eau et milieux humides
- ➔ Milieux ouverts et semi-ouverts

Par structures/activités :

- ➔ Sports et activités de pleine nature : Sports d'eaux vives
- ➔ Sports et activités de pleine nature : La chasse
- ➔ Sports et activités de pleine nature : La pêche
- ➔ Collectivités territoriales

VIII.3. L'ADHÉSION

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion** à la charte (5 ans).

L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- ✓ **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- ✓ **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.
- ✓ **Bail rural** : une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire pour bénéficier de la Taxe Foncière des propriétés non bâties (TFNB*).

La structure animatrice du DOCUGE a la charge de présenter les grands principes de la démarche aux personnes intéressées, de faire le point sur les enjeux concernant les parcelles identifiées par le futur adhérent et de fournir le formulaire d'adhésion CERFA.

Le signataire conserve le dossier original et fournit aux services instructeurs une copie de la charte signée, une copie du formulaire d'adhésion ainsi qu'un plan de situation des parcelles concernées par la présente adhésion. Pour que le bénéficiaire puisse accéder à l'exonération de la TFNB* dès le 1er janvier de l'année suivant son adhésion, le dossier devra être déposé au plus tard le 1er juin de l'année en cours. Pour les dossiers déposés entre le 1er juin et le 31 décembre, l'exonération interviendra un an plus tard.

En adhérant à cette charte, la personne ou structure s'engage, pour une durée de 5 ans, à gérer quotidiennement et durablement les terrains ou espaces qu'il possède ou utilise, et à promouvoir des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces en présence.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté de son arrêté ministériel de désignation.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

A noter : Tout propriétaire doit renvoyer les papiers justificatifs aux services fiscaux avant le 1er janvier de chaque année pour pouvoir bénéficier à nouveau de l'exonération.

VIII.4. CONTREPARTIES FINANCIÈRES

L'adhérent à la charte peut bénéficier, durant la période d'adhésion, de certaines compensations financières lorsqu'il s'agit de souscription d'engagements liés aux milieux, et non aux usages. Il s'agit d'avantage fiscaux et aides publiques tels que :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**. Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est alors exonérée dès lors qu'un contrat, MAET ou charte est signée sur une parcelle et que le propriétaire/gestionnaire en fait la demande écrite. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Pour les parcelles données à **bail rural**, une adhésion conjointe du preneur de bail et du bailleur est obligatoire pour bénéficier de la TFNB. Le montant de l'exonération est spécifique à chaque parcelle. La TFNB se calcule d'après plusieurs données : le taux d'imposition communal et intercommunal, la nature de la culture, etc. Cela explique donc la variabilité du montant de cette exonération.
- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (hors forêt)**. L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces.

- **Garantie de gestion durable des forêts.** Les propriétaires de parcelles boisées à l'intérieur d'un site Natura 2000 et disposant d'une GDD* sur ces mêmes parcelles doivent mettre en conformité leur document de gestion par rapport aux objectifs de conservation du site pour pouvoir continuer à disposer de la GDD* (cf. Article L.11 du Code Forestier). Cette mise en conformité est exigée à partir de l'instant où celui-ci a été désigné par l'Etat français (ZPS ou ZSC) et que le DOCOB est approuvé. Les propriétaires ont un délai de 3 ans pour se mettre en conformité.

Une instruction fiscale doit préciser les modalités d'application de l'article 1395E du code général des impôts, notamment l'articulation de l'exonération de la TFNB sur les sites Natura 2000 avec les autres exonérations.

VIII.5. CONTRÔLES ET SANCTIONS

Les DDT, pour le compte du Préfet, **s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000.** Ce sont elles qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place et sur pièces en présence du propriétaire ou de son bailleur. Les contrôles sur place interviennent après que **l'adhérent en ait été avisé au préalable.** Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le Préfet décide de la résiliation de l'adhésion à la charte, ainsi que de sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de résiliation). Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donnent droit l'adhésion. La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT. Elle équivaut également à la reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée. Le propriétaire ne pourra plus adhérer à une charte pendant une durée d'un an après la résiliation. Lorsque le non-respect de la charte est avéré, la DDT informe l'adhérent par courrier de la durée de suspension de l'adhésion et envoie copie de ce courrier aux services fiscaux du département et le cas échéant au service instructeur des aides sylvicoles.

VIII.6. DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CHARTE

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

VIII.7. LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

La charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur sur le site telle que :

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION	TEXTES RÉGLEMENTAIRES
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons ...)	Article L. 411-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'incinérer les déchets verts	Arrêté préfectoral n°2013-077-0006 du 18/03/2013
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L. 362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives	Article L. 411-3 du Code de l'Environnement

(Ailante, Renouée du Japon...)	
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2004-91-1
Dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, l'emploi du feu est règlementé	L'arrêté n° 2013-073-0002 du 14/03/2013
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R. 111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Décret ministériel 2010-365 du 9 avril 2010 Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2010-354-28
Est puni d'une amende de 7 500,00 € le fait, pour toute personne, de réaliser, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monument ou d'objet pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie.	Code du patrimoine - Livre V – Chapitre 4 –L. 544-1
Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.	Code du patrimoine - Livre V – Chapitre II –L. 542-1

Tableau 105: Synthèse de la réglementation en vigueur

IX. PRÉSENTATION DU SITE B6

IX.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE B6

Le Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » est situé dans la partie centrale du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône. Le bassin versant de l'Eyrieux est le second bassin versant du département de l'Ardèche, il s'étend sur plus de 850 km². Le périmètre du site occupe 20 173 hectares sur 33 communes dont Etoiles-sur-Rhône, dans le département de la Drôme. Le patrimoine naturel lié aux nombreux cours d'eau, aux plateaux et aux serres y est remarquable. Loutre, castor, écrevisse à pattes blanches, rapaces, chauves-souris profitent de la mosaïque d'habitats qui composent le site B6. C'est en tout 82 espèces et 19 habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont pu être répertoriées via le recueil bibliographique et les inventaires.

Le site B6 est majoritairement localisé à l'intérieur du domaine biogéographique méditerranéen (86%), bien que subissant également l'influence du domaine continental. L'ensemble des cours d'eau du périmètre sont soumis à un régime hydrologique pluvial, avec une période de hautes-eaux qui correspond aux fortes précipitations atmosphériques de l'automne. A noter que l'influence du climat méditerranéen se fait également sentir par un étiage estival particulièrement sévère, notamment aux mois de juillet et août, lorsque la température atmosphérique est la plus importante L'hydrologie

du secteur est également marquée par le contexte cévenol qui, lors d'épisodes pluvieux de très grande intensité, peut entraîner des crues très violentes mais limitées dans le temps.

Le milieu boisé est très présent sur le site B6, puisqu'il représente 54 % de l'occupation du sol. Les châtaigneraies en vergers exploités ou en taillis en constituent la trame principale. Les milieux ouverts non cultivés tels que les pelouses et pâturages sont minoritaires sur le territoire alors que les milieux fermés et semi-fermés sont très bien représentés. Cela s'explique notamment par la disparition progressive de l'activité pastorale favorisant la recolonisation de ces espaces par la végétation arbustive.

Document de travail

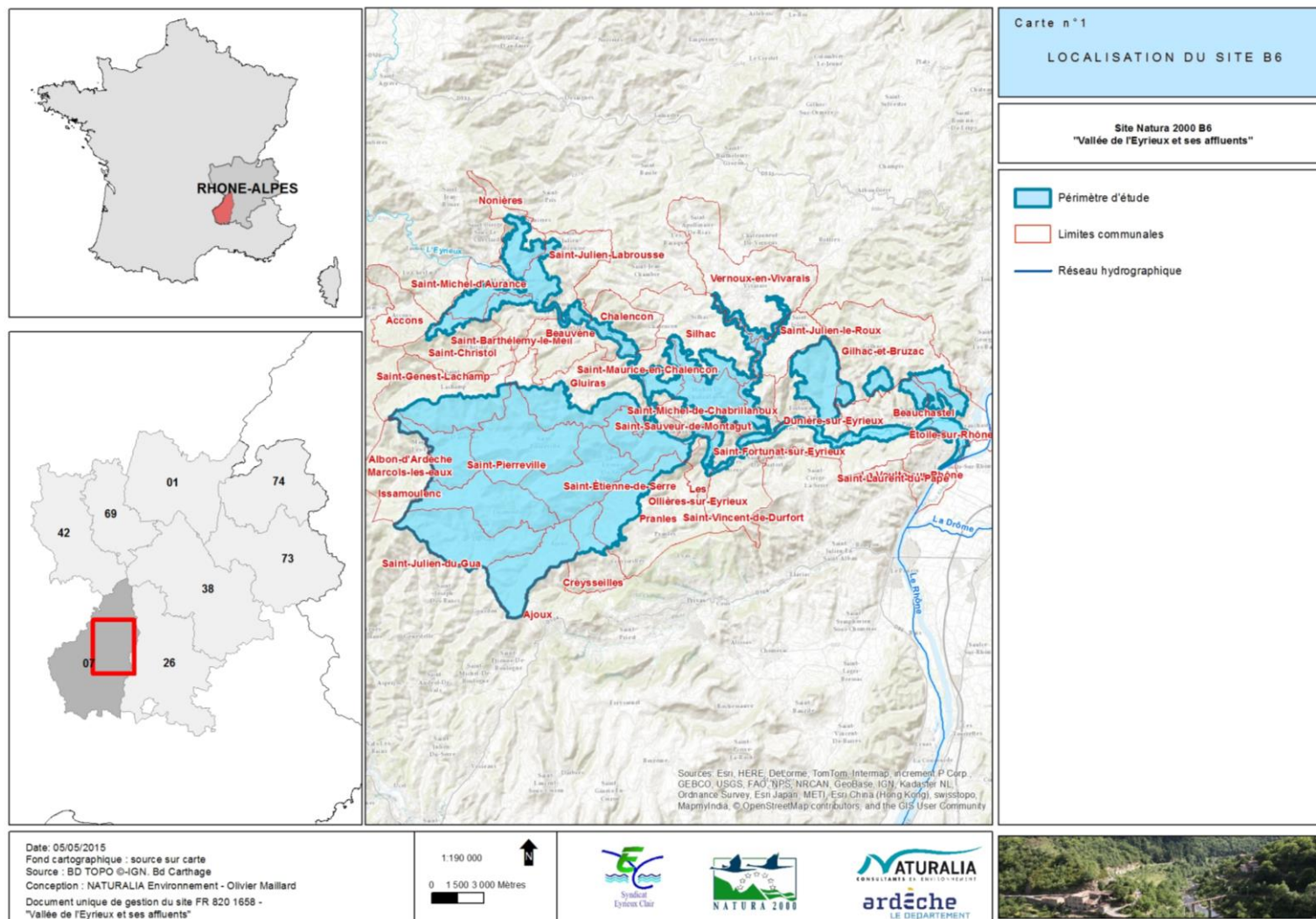


Figure 116: Carte de localisation du site B6

IX.2. LES ACTIVITÉS HUMAINES

Les activités principales sur le secteur sont essentiellement vouées au tourisme et à l'agriculture et l'élevage. L'exploitation forestière et les autres activités pratiquées sur le site sont plus marginales mais parfois étroitement liées à la protection de certains milieux.

IX.2.1. Activité touristique

Le tourisme est devenu progressivement une véritable activité économique dans la vallée de l'Eyrieux. En effet, ce territoire bénéficie de réels atouts tels que les paysages (Gerbière de Jonc, Mont Mézenc, vallée de l'Eyrieux, paysage basaltique, les Boutières, etc.) et un fort patrimoine qu'il soit naturel, culturel ou historique. Le tourisme est principalement estival de juillet à août. Les lieux d'accueil et les sites touristiques sont majoritairement localisés en bordure de l'Eyrieux, où les sports d'eaux vives y sont très représentés et développés.

IX.2.2. Activités de loisirs

Les activités liées à la rivière sont le principal attrait touristique sur lesquelles repose actuellement l'économie du secteur. Il s'agit principalement du canoë-kayak, qui attire touristes et professionnels. Les cours d'eau tels que la Dunière ou la Gluèyre ont une renommée que l'on peut qualifier de mondiale pour les pratiquants de cette discipline.

La pêche est pratiquée sur l'ensemble des cours d'eau permanents du bassin de l'Eyrieux. La naturalité, les paysages et les potentialités de parcours qu'offrent l'Eyrieux et ses affluents sont des éléments attractifs pour cette activité de loisir développée sur le site.

De nombreux circuits de petites randonnées sont présents sur l'ensemble du territoire B6 et couvrent une superficie importante d'environ 404 km de sentiers PR et 19 km de GR. Les sentiers sont balisés et plusieurs niveaux sont proposés dans les topo-guides. La Dolce Via, est particulièrement utilisée pour la randonnée pédestre, équestre et le VTT. Cet itinéraire de plus de 80 km, qui permet de relier Saint Agrège au Rhône, est connecté à la Via Rhona.

IX.2.3. Gestion forestière

La culture forestière n'est pas développée sur le secteur d'étude, cela s'explique par une faible superficie du foncier public limitant les exploitations communales, associée à une difficulté d'accès (relief, desserte, rentabilité). Toutefois, les propriétaires privés se rassemblent sous forme de groupements forestiers privés pour faciliter la gestion forestière, la mobilisation de la ressource bois et la desserte des massifs forestiers.

La gestion est essentiellement tournée vers la production de bois d'œuvre résineux (Douglas) ou de bois de chauffage et énergie.

IX.2.4. Agriculture et élevage

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) la plus courante sur le territoire reste la polyculture et l'élevage. Les productions agricoles recherchent de plus en plus un signe de qualité (AOC, Label...). C'est le cas de l'AOC « Châtaignes d'Ardèche », le « Picodon » fromage de chèvre et

« Agriculture biologique ». La castanéiculture a une grande importance sur ce territoire réputé pour sa Châtaigne d'Ardèche.


Voici les principaux chiffres clés issus du recensement AGRESTE de 2010 sur les communes du site B6 :

- **1/4** des surfaces communales sont occupées par des milieux agricoles ;
- La surface moyenne par exploitation est passée de **16 à 34** ha en 20 ans ;
- La SAU a peu fluctué depuis le recensement de 1988 : - **7%** en 20 ans. Elle a augmenté dans les années 2000 (+ 1 000ha) et a diminué en 2010 (- 2 000 ha) ; Ces variations sont dues à une augmentation de la surface toujours en herbe en 2000 suivie d'une baisse en 2010. Les communes ayant connu les plus grandes fluctuations sont Pranles, Saint-Etienne-de-Serre, Beauvène et Saint-Pierreville.
- La proportion de surface toujours en herbe et de cultures permanentes est relativement constante ;
- La superficie des terres labourables a baissé de **35%** en 20 ans.


IX.3. LA RICHESSE FAUNISTIQUE

De nombreuses espèces non inscrites aux directives européennes mais protégées au niveau national ou à forte valeur patrimoniale sont présentes sur le site (cf. DOCUGE). Ci-après sont listées uniquement les espèces qui ont permis la mise à jour du Formulaire Standard des Données du site B6.

GROUPE D'ESPECES	STATUT	CODE N2000	Espèces
Mammifères	Annexe II de la Directive Habitats	1303	Petit Rhinolophe
		1304	Grand Rhinolophe
		1310	Minioptère de Schreibers
		1321	Murin à oreilles échancrées
		1308	Barbastelle d'Europe
		1324	Grand Murin
		1307	Petit Murin
		1323	Murin de Bechstein
		1337	Castor d'Europe
		1355	Loutre d'Europe
	Annexe IV de la	1317	Pipistrelle de Nathusius




Grand Rhinolophe




	directive Habitats	1309	Pipistrelle commune	Loutre d'Europe	
		5009	Pipistrelle pygmée		
		2016	Pipistrelle de Kuhl		
		5365	Vespère de Savi		
		1314	Murin de Daubenton		
		1312	Noctule commune		
		1331	Noctule de Leisler		
		1327	Sérotine commune		
		5003	Murin d'Alcathoe		
		1330	Murin à moustaches		
		1322	Murin de Naterrer		
		1329	Oreillard gris		
			Genette commune		

Genette commune




Amphibiens	Annexe II de la Directive Habitats	1193	Sonneur à ventre jaune		
	Annexe IV de la directive Habitats	1191	Alyte accoucheur		
		1205	Rainette méridionale		
		1213	Grenouille rousse		
		1209	Grenouille agile		
	Forte valeur patrimoniale				Salamandre tacheté
					Triton palmé
					Triton alpestre
					Pélodyte ponctué
					Crapaud commun


Sonneur à ventre jaune




Reptiles	Annexe IV de la directive Habitats	5179	Lézard vert	
		1256	Lézard des murailles	
		5670	Couleuvre verte et jaune	
		6091	Couleuvre d'Esculape	
		2452	Coronelle girondine	
		1283	Coronelle lisse	


Lézard ocellé

	Forte valeur patrimoniale		Lézard ocellé
			Lézard catalan

Oiseaux	Annexe I de la directive oiseaux	A246	Alouette lulu	 <p>Bruant ortolan</p>	
		A379	Bruant ortolan		
		A338	Pie-grièche écorcheur		
		A302	Fauvette pitchou		
		A080	Circaète-Jean-le-Blanc		
		A072	Bondrée apivore		
Oiseaux	Annexe I de la directive oiseaux	A084	Busard cendré	 <p>Busard cendré</p>	
		A224	Engoulevent d'Europe		
		A073	Milan noir		
		A074	Milan royal		
		A078	Vautour fauve		
	Forte valeur patrimoniale			Petit gravelot	 <p>Martinet à ventre blanc</p>
				Martinet à ventre blanc	
				Grand corbeau	
				Cinacle plongeur	
				Pipit rousseline	
			Chevêche d'Athéna		
			Monticole bleue		

Poissons	Annexe II de la Directive Habitats	1096	Lamproie de Planer	 <p>Barbeau méridional</p>
		1131	Blageon	
		1138	Barbeau méridional	
		1163	Chabot	
		1134	Bouvière	
		1126	Toxostome	

Invertébrés	Annexe II de la Directive Habitats	1078	Ecaille chinée*	 <p>Cordule splendide</p>
		1041	Cordulie à corps fin	
		1036	Cordulie splendide	
		1044	Agrion de Mercure	
		1088	Grand capricorne	 <p>Grand Capricorne</p>
		1083	Lucane cerf-volant	
		1065	Damier de la Succise	
		1092	Ecrevisse à patte blanches	
	Annexe IV de la directive Habitats	1053	Diane	 <p>Ecrevisse à pattes blanches</p>
		1058	Azuré du serpolet	
	Forte valeur patrimoniale		Hermite	
			Azuré des orpins	

Flore	Annexe IV de la directive Habitats	1900	Spiranthe d'été	 <p>Spiranthe d'été</p>
	Forte valeur patrimoniale		Ciste de Pouzolz	
			Spergulaire des moissons	
			Epipactis fibri	
			Illécèbre verticillé	

IX.4. LES HABITATS NATURELS

➤ 19 habitats génériques communautaires, dont 4 prioritaires, qui sont avérés sur le site B6.

GRANDS TYPES D'HABITATS	STATUTS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000
Végétations aquatiques, fontinales et	Annexe I de la directive Habitats	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>
	Annexe I de la	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

GRANDS TYPES D'HABITATS	STATUTS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000
amphibies	directive Habitats		
	Annexe I de la directive Habitats	3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba
	Forte valeur patrimoniale		Herbier enraciné à Nénuphar jaune (Nuphar lutea) et Nénuphar blanc (Nymphaea alba)
Landes	Annexe I de la directive Habitats	4030	Landes sèches européennes
	Annexe I de la directive Habitats	5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
	Annexe I de la directive Habitats	5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans
Pelouses	Annexe I de la directive Habitats	6120*(2)	Pelouses calcaires de sables xériques*
	Annexe I de la directive Habitats	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*
	Annexe I de la directive Habitats	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*
	Forte valeur patrimoniale		Pelouse annuelle acidiphile à Silène de France (Silene gallica) et Pied-d'oiseau comprimé (Ornithopus compressus)
	Forte valeur patrimoniale		Pelouse annuelle thermophile à Crucianelle à feuilles étroites (Crucianella angustifolia) et Catapode des graviers (Micropyrum tenellum)
Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies	Annexe I de la directive Habitats	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
	Annexe I de la directive Habitats	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
	Forte valeur patrimoniale		Prairie du collinéen inférieur à Menthe suave et Jonc à tépales aigus
	Forte valeur patrimoniale		Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale
	Forte valeur patrimoniale		Pelouse mésohygrophile à Sélin des Pyrénées (Epikeros pyrenaeus) et Jonc raide (Juncus squarrosus)

GRANDS TYPES D'HABITATS	STATUTS	CODE N2000	INTITULE NATURA 2000
Prairies mésophiles	Annexe I de la directive Habitats	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
	Annexe I de la directive Habitats	6520	Prairies de fauche de montagne
Formations des escarpements rocheux	Annexe I de la directive Habitats	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
	Annexe I de la directive Habitats	8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
Forêts hygrophiles à mésophiles	Annexe I de la directive Habitats	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
	Annexe I de la directive Habitats	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
	Annexe I de la directive Habitats	92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
Forêts sèches	Annexe I de la directive Habitats	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>
	Forte valeur patrimoniale		Chênaie pédonculée - Frênaie à <i>Géranium noueux</i> (<i>Geranium nodosum</i>)
	Forte valeur patrimoniale		Chênaie sessiliflore collinéenne acidiphile



3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*



3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*



4030 - Landes sèches européennes



5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)



5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*



6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)



6230* - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)



6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)



6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)



6520 - Prairies de fauche de montagne



8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique



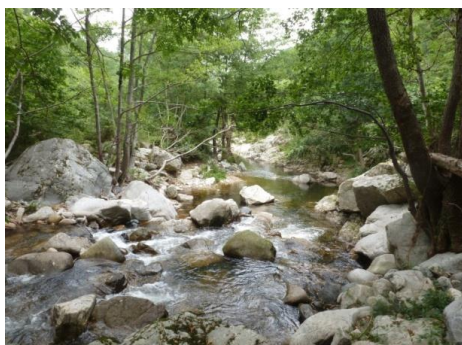
8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii



9260 - Forêts de *Castanea sativa*



9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)






91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)



92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

X. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Chaque objectif général est décrit en plusieurs sous objectifs ciblés et parfois localisé sur le site B24 afin de répondre aux enjeux du territoire. Chaque sous objectif est doté d'un indice de priorité :  Fort  Modéré  Faible

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorité
Gestion des habitats naturels et des espèces		
HAB.1 Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, habitats naturels et habitats d'espèces		1
	HAB.1.1 : Mettre en œuvre un programme de restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau (trame bleu/corridor écologique)	1
		2
	HAB.1.2 : Limiter les prélèvements pendant les périodes d'étiages et faire respecter les débits réservés en aval des ouvrages	2
	HAB.1.3 : Lutter contre les pollutions aquatiques à l'échelle du bassin versant et du site	1

<p>HAB.2 Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces</p>	<p>HAB.2.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de milieux ouverts et le maillage bocager par des pratiques pastorales adaptées (pâturage extensif, fauche, baisse de chargement)</p>	1
	<p>HAB.2.2 : Encourager l'adaptation des structures agricoles aux enjeux écologiques du site</p>	1
	<p>HAB.2.3 : Favoriser la préservation des zones de transition entre milieu agropastoral et milieu naturel</p>	2
<p>HAB.3 Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et habitats d'espèces</p>	<p>HAB.3.1 : Favoriser la libre évolution des forêts, dont les îlots sénescence et accompagner une gestion durable applicable à tous les habitats forestiers</p>	3
		2
		1
		2?

	HAB.3.2 : Conserver et restaurer les châtaigneraies vergers et les strates arbustives associées (Landes à myrtilles)	2 1
HAB. 4 Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, habitats naturels et habitats d'espèces.	HAB.4.1 : Conserver voire augmenter les surfaces de zones humides en bon état de conservation	1 1 2
HAB.5 Réduire voire anéantir les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales	HAB.5.1 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : identifier les espèces à fort enjeu, hiérarchiser les actions d'intervention, lutter contre l'apparition de nouveaux foyers, etc.	1 1
ESP.1 Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables	ESP.1.1 : Mettre en place des mesures de protection et de gestion pour les espèces les plus vulnérables	1 2?

		3?
		1
Amélioration des connaissances et suivis scientifiques		
SUI.1 Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables	SUI.1.1 : Améliorer les connaissances scientifiques sur les aspects méconnus de la biologie des chiroptères (recherche et caractérisation de gîtes de reproduction, études des terrains de chasse)	1
	SUI.1.2 : Améliorer les connaissances sur les insectes et leurs habitats	1
		3
		3
		3
		3
	SUI.1.3 : Améliorer les connaissances sur les oiseaux et leurs habitats sur le site B6	2
		2
		2
		2

	SUI.1.4 : Réactualiser et améliorer les connaissances sur les espèces aquatiques	1
		1
		3
		2
	SUI.1.5 : Améliorer les connaissances sur les reptiles et les amphibiens du site B6	2-3?
	2-3?	2
	SUI.1.6 : Améliorer les connaissances sur les espèces de la flore inscrite à la Directive Habitats et de la flore remarquable	2
		2
	SUI.1.9 : Améliorer les connaissances sur les habitats d'interet communautaire et remarquable	2-3?
SUI.2 Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques	SUI.2.1 : Mieux connaître les pratiques agricoles pouvant avoir un impact sur le smilieux naturels et la biodiversité	2
	SUI.2.2 : Mieux connaître les pratiques sylvicoles pouvant avoir un impact sur le smilieux naturels et la biodiversité	2
	SUI.2.3 : Mieux connaître les pratiques touristiques et sportives de nature pouvant avoir un impact sur le smilieux naturels et la biodiversité	2
SUI.3 Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes que leur état de conservation		1
		2
		2
	SUI.3.1 : Suivre la dynamique des populations des espèces de la Directive Habitat et des espèces remarquables et de leur état de conservation	3
		1
		3

	SUI.3.2 : Suivre l'évolution et l'état de conservation des habitats de la Directive et remarquables et de leur état de conservation	2
Communication et sensibilisation		
COM.1 Sensibiliser et informer	COM.1.1 : Sensibiliser et former les acteurs, les usagers et le grand public à la conservation de la biodiversité et aux enjeux/fonctionnalités écologiques du site	1
		1
COM.2 Gestion de la fréquentation	COM.2.1 : Organiser une stratégie d'ouverture et d'accueil du public en fonction de la sensibilité des milieux naturels et des enjeux de conservation	2
COM.3 Communiquer/porter à connaissance	COM.3.1 : Porter à connaissance pour les acteurs locaux, les habitants et les personnes de passage aux enjeux biodiversité du site	1

	COM.3.2 : Promouvoir les pratiques respectueuses de la biodiversité, ainsi que les produits qui en découlent	2
Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCUGE		
ANIM.1 Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire	ANIM.1.1 : Planifier et coordonner les actions, la contractualisation et l'animation du site	1
		1
		1
		1
		1
Foncier et géologie		
GEOL.1 Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable	GEOL.1.1 : Connaître le patrimoine géologique	2
	GEOL.1.2 : Protéger et gérer le patrimoine géologique	1
	GEOL.1.3 : Valoriser le patrimoine géologique	3
FON.1 Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le	FON.1.1 : Organiser l'animation et la veille foncière	1

patrimoine naturel		2
		2
		3
	FON.1.2 : Mettre en œuvre la maîtrise foncière	1
		1
		3
	FON.1.3 : Sensibiliser sur les enjeux de maîtrise du foncier en milieu naturel	1

Tableau 106: Objectifs de conservation hiérarchisés (objectifs stratégiques et opérationnels) du site B6

XI. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR « MILIEUX »

XI.1. TOUS TYPES DE MILIEU

Tous types de milieux

Ces engagements et recommandations sont proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte. Ils constituent le socle des actions en faveur des milieux naturels et sont le préalable aux engagements concernant les milieux spécifiques.

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès-verbal	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
<input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.	Correspondance Absence de refus d'accès	Permettre l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces présentes sur le site
<input type="checkbox"/> Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur mes parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.	Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, indication sur les devis de travaux.	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.	S'assurer du respect de la Charte par les mandataires

<input type="checkbox"/> Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes. La carte des espèces est mentionnée en annexe X.	Etat des lieux avant signature de la Charte, contrôle sur place.	Préserver les habitats et espèces présents sur le site
<input type="checkbox"/> Ne pas entreposer volontairement de déchets ou matériaux et signaler les éventuels dépôts observés	Absence de déchets sur les parcelles concernées par la charte	Eviter la dégradation et la pollution des milieux
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe...)		Eviter la dégradation et la pollution des milieux
Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.		
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur les parcelles.		
Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la coupe de ligneux.		
Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules antiparasitaires de la famille des avermectines...). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).		
Ne pas introduire d'espèces végétales invasives ou indésirables et signaler à la structure animatrice la présence de ces espèces le cas échéant.		
Eviter l'ouverture de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. Informer la structure animatrice ainsi que la DDT07 avant-projet.		
Consulter la structure animatrice avant la mise en place de signalétique sur le site pour une recherche de cohérence à l'échelle du site		
Madame, Monsieur, Le _____ à _____		Signature :

XI.2. LES MILIEUX FORESTIERS

Milieux forestiers

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

<p>Forêts sèches : 9260 – Forêts de <i>Castanea sativa</i></p> <p>Forêts hygrophiles à mésophiles : 9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</p> <p>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</p> <p>92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></p>	<p>Mammifères : 1308 - Barbastelle d'Europe, <i>Barbastella barbastellus</i> 1321 - Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i> 1312 - Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i> 1314 - Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i> 1323 - Murin de Bechstein, <i>Myotis bechsteinii</i> Pipistrelles <i>sp.</i> 1317 - Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> 1303/1304 - Rhinolophes <i>sp.</i></p> <p>Oiseaux : A073 - Milan noir A080 – Circaète-Jen-le-blanc A224 – Engoulevent d'Europe</p> <p>Invertébrés : 1088 - Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i> 1083 - Lucane cerf-volant, <i>Lucanus cervus</i></p>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Conserver les arbres situés en bordure de cours d'eau (ripisylve ou arbres isolés)	Contrôle sur place	Stabilisation des berges, rôle épurateur de l'eau, habitat d'espèce
<input type="checkbox"/> Maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public. même pour les propriétaires ayant souscrit un Contrat Natura 2000 allant dans ce sens (soit 4 arbres/ha en plus)	Contrôle sur place	Développer la richesse biologique du milieu forestier (présence de bois morts)
<input type="checkbox"/> Lors des coupes forestières, maintenir une masse de petit bois mort au sol qui contribuera à la fertilité de la station (micro-habitats)	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Maintenir les milieux ouverts intra-forestiers	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas planter dans les zones tourbeuses et marécageuses et ne pas drainer celles-ci	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Au sein des milieux sensibles intra-forestiers Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) et ne pas créer de desserte ou autre atteinte tels que les cours d'eau, mares, dépressions humides et les prairies et pelouses intra-forestières ou situées aux abords de la forêt.	Contrôle sur place	Ne pas porter atteinte aux habitats sensibles riches en biodiversité
<input type="checkbox"/> Ne pas pratiquer de coupes rases dans les boisements existants. Une coupe rase se définit comme une	Contrôle sur place	Limiter l'impact paysager et éviter

coupe unique et totale de tous les arbres du peuplement d'une surface supérieure ou égale à 1 ha ³ d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération et coupes d'élimination de résineux, ou cas sanitaire sur avis de la structure animatrice ou ouverture de clairières prévue dans le programme d'actions).		l'érosion des sols
<input type="checkbox"/> Ne pas réaliser les travaux d'exploitation entre le 15 mars et le 31 août afin de préserver les espèces nicheuses potentiellement présentes.	Contrôle sur place	Eviter le dérangement des espèces nicheuses
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Privilégier un mélange d'essences forestières locales en cas de plantation, ne pas effectuer de plantation d'essences exotiques		Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité
Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia...).		
Laisser des rémanents (hors résineux) au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment).		
Préserver les zones refuges : forêts de crête, talwegs appuyés et fonds de vallon.		
Favoriser une diversification des essences : privilégier la régénération naturelle et l'irrégularisation des peuplements pour développer une structure complexe des habitats forestiers (strate arbustive et herbacée).		
Signaler à la structure animatrice tout arbre présentant des critères de sénescence (cavité, fissure, écorce décollée) et le conserver.		Améliorer les connaissances et sensibiliser sur l'intérêt
Madame, Monsieur, Le _____ à _____		Signature :

³ Seuil défini dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2011034-0005 fixant les seuils de surface conformément aux dispositions du Code Forestier.

XI.3. LES MILIEUX OUVERTS OU SEMI-OUVERTS

Milieux ouverts ou semi-ouverts (pelouses, prairies et landes)

<p>Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</p> <p>Pré-manteaux et fourrés :</p> <p>5120 – Formations montagnardes à <i>Cystus purgans</i></p> <p>Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :</p> <p>6210* - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire*</p> <p>6230* - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*</p> <p>Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :</p> <p>6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux</p> <p>Prairies mésophiles</p> <p>6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>6520 – Prairies de fauche de montagne</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :</p> <p>Mammifères :</p> <p>Chiroptères</p> <p>Avifaune :</p> <p>A073 - Milan noir, <i>Milvus migrans</i></p> <p>A338 - Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius</i></p> <p>A255 - Pipit rousseline, <i>Anthus campestris</i></p> <p>A0379 - Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i></p> <p>A084 - Busard cendré, <i>Circus pygargus</i></p> <p>A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, <i>Circaetus gallicus</i></p> <p>A246 - Alouette lulu, <i>Lullula arborea</i></p> <p>A018 - Chevêche d'Athéna, <i>Athene noctua</i></p> <p>Reptiles :</p> <p>Lézard ocellé, <i>Timon lepidus</i></p> <p>Entomofaune :</p> <p>Hermite, <i>Chazara briseis</i></p> <p>Criquet de l'Aigoual, <i>Chortipus saulcyi algoaldensis</i></p> <p>1053 - Diane, <i>Zerinthia polyxena</i></p> <p>1058 - Azuré du Serpolet, <i>Scolitantides orion</i></p>	
ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Ne pas réaliser de travaux sur les haies, landes, broussailles et arbres isolés (taille, élagage, débroussaillage) entre le 1er mars et le 31 août	Contrôle sur place	Eviter le dérangement des espèces
<input type="checkbox"/> En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, îlots refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune	Contrôle sur place	Conserver des zones refuges pour abriter la faune
<input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignements d'arbres, terrasses, murets ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci	Contrôle sur place	

<input type="checkbox"/> Ne pas détruire les prairies, landes et pelouses par travaux de labours, sous solages, désherbage chimique, nivellement, déblais, remblais, plantation d'un verger ou autres sauf avis positif de la structure animatrice (sécurité incendie, travaux de restauration écologique...)	Contrôle sur place	Préserver les habitats naturels
<input type="checkbox"/> Hors milieux agricoles, faucher, débroussailler ou faire pâturer à partir de mi-juillet	Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.		Améliorer les connaissances
Pour les prairies pâturées, privilégier les molécules à faible spectre et rémanence courte dans la gestion du parasitisme et limiter au maximum les produits de la famille des avermectines		Préserver les insectes du sol et des pelouses sèches (scarabées, criquets...)
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage dans la mesure du possible (rotation toutes les 3 ou 4 semaines.)		Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) et autre contre le piétinement ou la destruction d'habitat
Solliciter l'avis d'un expert agréé avant toute action de gestion des prairies et pelouses, par voie mécanique ou par pâturage.		
Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants organiques ou minéraux sur les pelouses sèches		Eviter la pollution des milieux
Essayer de développer le pastoralisme sur les milieux en voie de fermeture		Conserver des mosaïques de milieux
Madame, Monsieur, Le _____ à _____		Signature :

XI.4. MILIEUX HUMIDES (COURS D'EAU, BERGES, PRAIRIES HUMIDES,...)

Milieux Humides (cours d'eau, berges, bancs de sable, prairies humides,...)

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Forêts hygrophiles à mésophiles :

9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)

91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :

3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*

De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Poissons :

1131 - Blageon, *Telestes soufia* (DH II)

1126 - Toxostome, *Chondrostoma toxostoma* (DH II)

1138 - Barbeau méridional, *Barbus meridionalis* (DH II)

Invertébrés :

1041 - Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii* (DH II)

1088 - Grand Capricorne, *Cerambyx cerdo* (DH II)

1083 - Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus* (DH II)

1053 - Diane, *Zerynthia polyxena* (DH IV)

1092 - Ecrevisse à pattes blanches *Austropotomobius pallipes* (DH II)

Mammifères :

1337 - Castor d'Europe, *Castor fiber* (DH II)

1355 - Loutre d'Europe, *Lutra lutra* (DH II)

1310 - Minioptère de Schreibers, *Miniopterus schreibersii* (DH II)

1308 - Barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus* (DH II)

5009 - Pipistrelle pygmée, *Pipistrellus pygmaeus* (DH IV)

13003/1304 - Rhinolophes sp.

Avifaune :

A073 - Milan noir, *Milvus migrans*

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Conformément à la réglementation, ne pas détruire la zone humide : ne pas drainer, ni assécher, ni combler, ni boiser, et en dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas empêcher les débordements naturels des rivières (busage, endiguement ...) pour garantir leur bon fonctionnement hydrologique	Contrôle sur place de l'absence de drainage et d'endiguement de cours d'eau.	Préserver les habitats naturels, les espèces inféodées à ces milieux et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
<input type="checkbox"/> Préserver la végétation des rives (ripisylve) notamment les grands arbres et l'entretenir selon des	Contrôle sur place des	Préserver les habitats naturels, les

<p>méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges et maintenir des arbres présentant des critères de sénescence ou morts (sauf en cas de danger pour le public), conserver les lianes, n'enlever les embâcles que s'ils constituent une menace pour le public ou les ouvrages.</p>	<p>modalités d'entretien de la végétation des berges</p>	<p>espèces inféodées à ces milieux et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p>
<p><input type="checkbox"/> Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau en maintenant localement des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, favorables à la loutre et au castor, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) et des zones « ouvertes » à végétation herbacée dense dominante.</p>	<p>Contrôle sur place du maintien de zones de refuge à ripisylve peu entretenues.</p>	<p>Conserver des zones refuges pour abriter la faune</p>
<p><input type="checkbox"/> Ne pas intervenir sur les milieux humides et les ripisylves (fauche, pâturage, coupe de bois de chauffage, etc.) entre le 1^{er} mars et le 31 août</p>	<p>Contrôle sur place</p>	<p>Eviter de porter atteinte aux espèces (flore/faune) lors de leurs périodes sensibles</p>
<p><input type="checkbox"/> Ne pas modifier l'écoulement naturel du cours d'eau en créant des barrages ou canaux avec les galets ou autres matériaux.</p>	<p>Contrôle sur place</p>	<p>Préserver les habitats naturels, les espèces inféodées à ces milieux et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau</p>
<p><input type="checkbox"/> Ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, fertilisants) dans un rayon de 100 m autour des zones humides ou 20 mètres du cours d'eau.</p>	<p>Contrôle sur place</p>	<p>Préserver les habitats naturels et les espèces inféodées</p>
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
<p>Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système</p>		<p>Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) et autre contre le piétinement ou la destruction d'habitat</p>
<p>Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage : limiter la pression pastorale à de courtes périodes</p>		
<p>Solliciter l'avis d'un expert agréé avant toute action de gestion des prairies et pelouses, par voie mécanique ou par pâturage.</p>		
<p>Maintenir les bosquets, talus de terre meuble des berges de cours d'eau favorables à la nidification des oiseaux, aux castors ...</p>		
<p>Privilégier la régénération naturelle des ripisylves,</p>		
<p>Eviter le remaniement du sol et les coupes qui favorisent le développement des espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Robinier Faux acacia),</p>		
<p>Conformément à la réglementation, ne pas faire circuler d'engins sur les berges et dans les zones humides sauf autorisation spécifique</p>		

Limiter au maximum les passages (piétons, VTT ...) sur les secteurs de zones humides en général	
Utiliser des huiles de tronçonneuses biodégradables	
Madame, Monsieur, Le _____ à _____	Signature :

Document de travail

XI.5. ACTIVITÉS EN GÉNÉRAL

TOUS TYPES D'ACTIVITE

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Prendre l'attache de la structure animatrice avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel, soumis ou non à évaluation des incidences, afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site.	Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Vérification des feuilles de présence	
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées.	Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.	Eviter les atteintes sur le milieu naturel
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.		Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.		Limiter les atteintes sur le milieu naturel
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (pollutions) et sur les espèces (maladie, etc.)		
Emprunter uniquement les sentiers et chemins existants sur le site. (Les accès pour les travaux de gestion courante ne sont pas concernés).		

Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Eviter la pollution des milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers	
Madame, Monsieur, Le _____ à _____	Signature :

Document de travail

XI.6. LES SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE – LA CHASSE

SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : Activités cynégétiques

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Forêts sèches :

9260 – Forêts de *Castanea sativa*

Forêts hygrophiles à mésophiles :

9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois *Taxus* (*Quercion roboris* ou *Ilici-Fagenion*)

91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*

92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Pré-manteaux et fourrés :

5120 – Formations montagnardes à *Cystus purgans*

Végétations des dalles calcaires, pelouses et ourlets :

6210* - Pelouse sèche semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire*

6230* - Formations herbeuses à *Nardus* riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes et des zones submontagnardes européennes*

Prairies humides, bas-marais et mégaphorbiaies :

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeaux ou argilo-limoneux

Prairies mésophiles

6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude

6520 – Prairies de fauche de montagne

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Mammifères :

Chiroptères

Avifaune :

A073 - Milan noir, *Milvus migrans*

A338 - Pie-grièche écorcheur, *Lanius*

A255 - Pipit rousseline, *Anthus campestris*

A0379 - Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*

A084 - Busard cendré, *Circus pygargus*

A080 - Circaète-Jean-le-Blanc, *Circaetus gallicus*

A246 - Alouette lulu, *Lullula arborea*

A018 - Chevêche d'Athéna, *Athene noctua*

Reptiles :

Lézard ocellé, *Timon lepidus*

Entomofaune :

Hermite, *Chazara briseis*

Criquet de l'Aigoual, *Chortipus saulciy algoaldensis*

1053 - Diane, *Zerinthia polyxena*

1058 - Azuré du Serpolet, *Scotitantides orion*

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Feuille de présence	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et	Contrôle sur place	

des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (bulletin municipal, site internet...).		
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Contrôle sur place	Eviter les atteintes sur le milieu naturel
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés.		Limiter les atteintes sur le milieu naturel
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (pollutions) et sur les espèces (maladie, etc.)		
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 aout et le 15 mars.		Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.		Eviter la pollution des milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers		
Lors des lâchers d'espèces autochtones, s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.		Favoriser les espèces autochtones
Madame, Monsieur, Le _____ à _____		Signature :

XI.7. LES SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE – LA PÊCHE

SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE : LA PÊCHE

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Forêts hygrophiles à mésophiles :

9120 – Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)

91E0* - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*

92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Végétations aquatiques, fontinales et amphibies :

3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*

De manière indirecte, ensemble des peuplements liés au système aquatique et rivulaire.

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (*) concernés :

Poissons :

1131 - Blageon, *Telestes soufia* (DH II)

1126 - Toxostome, *Chondrostoma toxostoma* (DH II)

1138 - Barbeau méridional, *Barbus meridionalis* (DH II)

Invertébrés :

1041 - Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii* (DH II)

1088 - Grand Capricorne, *Cerambyx cerdo* (DH II)

1083 - Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus* (DH II)

1053 - Diane, *Zerynthia polyxena* (DH IV)

1092 - Ecrevisse à pattes blanches *Austropotomobius pallipes*

Mammifères :

1337 - Castor d'Europe, *Castor fiber* (DH II)

1355 - Loutre d'Europe, *Lutra lutra* (DH II)

1310 - Minioptère de Schreibers, *Miniopterus schreibersii* (DH II)

1308 - Barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus*

1317 - Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*

1303/1304 - Rhinolophes sp.

Avifaune :

A073 - Milan noir, *Milvus migrans*

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Feuille de présence	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site

<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (bulletin municipal, site internet...).	Contrôle sur place	
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Contrôle sur place	Eviter les atteintes sur le milieu naturel
<input type="checkbox"/> Ne pas engager de travaux de débroussaillage des berges, d'élagage sans en aviser la structure animatrice du site	Contrôle sur place	Eviter les atteintes sur le milieu naturel
<input type="checkbox"/> Ne pas faire de lâchers d'espèces non autochtones	Contrôle sur place	Eviter les atteintes sur le milieu naturel
<input type="checkbox"/> Ne pas faire de demande de déclassement de cours d'eau et de retenue en 2 ^{ème} catégorie lorsque le milieu concerné est localisé en 1 ^{er} catégorie.		
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au GC RA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers et habitant sur l'écologie des chauves-souris
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.		
Veiller à préserver le milieu naturel, notamment en empruntant les pistes existantes pour la circulation des véhicules motorisés et les sentiers habilités pour l'accès au cours d'eau.		Limiter les atteintes sur le milieu naturel
Signaler à la structure animatrice des éventuelles perturbations du milieu (espèces exotiques envahissantes, changement hydrologique anormal, pollutions) et sur les espèces (espèces exotiques envahissantes, maladie, etc.)		
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.		Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Ne rien laisser sur site (déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.		Eviter la pollution des milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers		
Lors des lâchers d'espèces autochtones, s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales.		
Madame, Monsieur, Le _____ à _____		Signature :

XI.8. LES SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE – SPORTS D’EAUX VIVES/RANDONNÉE/VÉLO

Sports et activités de pleine nature : Sports d’eaux vives/Randonnée/Vélo

Habitats d’intérêt communautaire et prioritaires (*)
concernés : potentiellement tous les habitats et espèces
d’intérêt communautaires et prioritaires du site.

Espèces d’intérêt communautaire et prioritaires
concernées : potentiellement tous les habitats et espèces
d’intérêt communautaires et prioritaires du site.

ENGAGEMENTS MINIMUMS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent).	Feuille de présence	Sensibiliser les usagers sur les enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces et contribuer à développer un comportement respectueux de ces activités (topoguide, site Internet...).	Vérification de l’information auprès des pratiquants (plaquette, site internet, etc.)	
<input type="checkbox"/> Dans le cas de manifestations ponctuelles avertir la structure animatrice afin d’adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de fin juillet à fin février), et les modalités de remise en état du site.	Courrier	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.	Contrôle des documents de promotion	
<input type="checkbox"/> Ne pas intervenir pendant les périodes sensibles sur les cavités où les enjeux chiroptérologiques sont avérés (grotte de la Ribemale ?)	Absence d’organisation de sorties durant ces périodes Vérification de l’information faite auprès des pratiquants	
<input type="checkbox"/> Ne rien laisser sur site (rubalise, déchets, matériels, etc.) et respecter la tranquillité des milieux traversés.	Contrôle sur place	
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice et au GCRA toute observation de cavité non référencée par le BRGM sur le site.		Améliorer les connaissances

Signaler à la structure animatrice toute dégradation du milieu observée.	Préserver les milieux
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers et des sites pratiqués.	
Entretien la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.	
Informez la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.	Eviter le dérangement des espèces nicheuses
Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.)	
Signaler à la structure animatrice toute observation d'une espèce inscrite à la directive ou listée dans le DOCUGE.	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers et des sites pratiqués entre le 31 août et le 15 mars (hors cavités).	Signature :
Madame, Monsieur, Le _____ à _____	

Document de travail

XI.9. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Collectivités territoriales

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*)
concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaires et prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires
concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaires et prioritaires du site.

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu.	Feuille de présence	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer les administrés dans le bulletin municipal ou intercommunal et sur le site internet de la collectivité de l'existence du site B6 et renvoyer vers la structure animatrice du site.	Contrôle de la diffusion de l'information	
<input type="checkbox"/> Solliciter l'avis de la structure animatrice en préalable de tous projets, actions ou travaux sur les communes concernées par le site B6. (notamment pour les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des chauves-souris : combles, charpentes, églises, ponts, etc.)	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs)	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets
<input type="checkbox"/> Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice.	Contrôle des documents de promotion	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux
<input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux chemins d'accès et de nouvelles voies dans les zones sensibles.	Documents de planification (document d'urbanisme, schéma d'aménagement forestier, etc.)	
<input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en cas de projet relatif à l'aménagement du territoire (carte communale, Plan Local d'Urbanisme, etc.)		
<input type="checkbox"/> Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice		
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Signaler à la structure animatrice toute observation de chauves-souris posée dans un bâtiment ou autre ouvrage communal ou privé.		Améliorer les connaissances et sensibiliser habitant sur l'écologie des chauves-souris
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des chemins, routes et voies communales (privilégier le désherbage mécanique ou thermique)		Préserver la faune et la flore

Mettre en place une fauche tardive sur les bords de routes, chemins et voies hors problèmes de sécurité avérés.	
Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments communaux (liste de souris produits utilisables à demander à la structure animatrice)	Eviter de porter atteintes aux chauves-souris (empoisonnement)
Madame, Monsieur, Le _____ à _____	Signature :

Document de travail

XI.10. ENTREPRISES

Entreprises

Habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (*)
concernés : potentiellement tous les habitats et espèces
d'intérêt communautaires et prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires
concernées : potentiellement tous les habitats et espèces
d'intérêt communautaires et prioritaires du site.

ENGAGEMENTS	POINTS DE CONTROLE	BUT RECHERCHE
<input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu.	Feuille de présence	Sensibiliser les élus et les habitants aux enjeux écologiques présents sur le site
<input type="checkbox"/> Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site.	Courrier ou cahier des charges des interventions	
<input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site.	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs)	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets
<input type="checkbox"/> Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Robinier faux-accacia) en prenant l'appui de la structure animatrice	Suivi de chantier	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dès la conception des différents projets
RECOMMANDATIONS		BUT RECHERCHE
Informé la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou du bon état des milieux.		Améliorer les connaissances et sensibiliser habitant sur l'écologie des chauves-souris
Madame, Monsieur, Le _____ à _____		Signature :

CONCLUSION

Afin d'assurer le maintien voire la restauration des habitats et espèces de ce site, il convient de concilier davantage utilisation du territoire et milieu naturel. Ainsi, la réouverture et l'entretien de milieux prairiaux par une activité pastorale adaptée apparaît très pertinente d'un point de vue social, économique et écologique.

Il convient également de maintenir la dynamique naturelle alluviale de l'Eyrieux, en participant et en renforçant les actions déjà mises en place sur le bassin versants : limitation des espèces exotiques envahissantes, définitions avec les collectivités d'un espace de bon fonctionnement, etc.

De même, une meilleure connaissance de l'utilisation et de gestion de l'eau, notamment sur la Dunière, permettrait d'améliorer la qualité d'habitats pour de nombreuses espèces (poissons, invertébrés et mammifères semi-aquatiques).

Définir des îlots de vieillissement et limiter les taillis de feuillus en relançant les productions forestières de châtaigniers permettraient de diversifier les milieux forestiers sur le site, assez homogènes à ce jour du fait de l'exploitation récente des boisements des Boutières et de la basse vallée de l'Eyrieux. Enfin, la communication et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public participeraient à la prise de conscience de la valeur du territoire, en termes de biodiversité et de richesse des écosystèmes.

Ces différents points ont le même objectif : développer l'économie locale en adaptant et en pérennisant les pratiques et usages en tenant compte du milieu naturel afin de diversifier les ressources locales et maintenir une biodiversité remarquable.

BIBLIOGRAPHIE

GENERALE

AGRESTE, 2010 - recensements agricoles communaux.

ARNOLD N. & OVENDEN D., 2004 - Le Guide herpéto. Delachaux & Niestlé, « Les Guides Naturalistes ». 288 p.

BALAZUC J., 1984 – Coléoptères de l'Ardèche, Bulletin de la société Linnéenne de Lyon. 329p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002 - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

CANARD, J. 2004 - Etude de faisabilité Montagne de la Serre (Grospierres). CREN, FRAPNA & CORA, 70p

CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS, 2008 – Complément d'inventaire des zones humides du département de l'Ardèche

DIREN Rhône-Alpes – Fiches ZNIEFF et fiches Natura 2000, site Internet :

DIREN Rhône-Alpes 2007 - Fiches espèces INPN

DUQUET M., 1992 - Inventaire de la faune de France. Nathan, Paris. 416p.

FRAPNA Ardèche, CREN RA, 2003 – Font vive et le vallon des Conchettes, Prospections batraciens et libellules de la montagne de Serre (Font-vive et Conchettes – Grospierres).

MAURIN H. & KEITH P. (coord.), 1994 – Inventaire de la faune menacée de France. MNHN, WWF. Nathan, Paris.

MAMMIFERES

ARIAGNO, D. et EROME, G. 2008 - Le Chat forestier *Felis silvestris*, Schreber, 1775 en région Rhône-Alpes (France) et aires limitrophes. Le Bièvre Tome 22 pp 17-30

ARTHUR L., LEMAIRE M., 1999 – Les chauves-souris maîtresse de la nuit – Delachaux & Niestlé, 267 pp.

AUBERT A., 2003 – Grottes et cavernes : un monde à l'abri des intempéries ? – 1ère partie : lumière, obscurité et température dans le domaine souterrain. Bull. ann. Comité Météo du Maine-et-Loire. Angers – Beaucoz n° 53 : 20-38.

BALAZUC J., 1986 – Spéléologie du département de l'Ardèche. Les éditions de la bouquinerie ardéchoise, 189p.

BEC J., JAQUART A., JULIEN J-F. – 2010 – La Grande Noctule, *Nyctalus lasiopterus*, en France : synthèse de sa répartition et hypothèse pour ses préférences d'habitats. Symbioses n°25.

BOUCHE, J. 2008 - Loutre d'Europe *Lutra lutra* en Rhône-Alpes : point sur les observations en 2008 et contribution à l'actualisation de sa répartition en 2003-2007. Le Bièvre Tome 22 pp 5-16,

BROYER, J. et EROME, G. 1983 - La loutre (*Lutra lutra* L.) dans le bassin Rhodanien. Le Bièvre Tome 5 n°1 pp 97-118

DIETZ C., HELVERSEN O.V, NILL D., 2009 – L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé, 395 p.

EROME, G. 1983 - Le Castor dans la vallée du Rhône - son écologie, sa distribution. Le Bièvre, Tome 5 n°2 pp 171-195,

FAUGIER, C. 1983 - Evolution des Populations de Chauves-Souris en Ardèche depuis Trente Ans. Tome 5 n°1 pp 1-26,

FAUCIER, C. 2007 - Les mammifères sauvages d'Ardèche. Ed. La Fontaine de Siloë, 157p,

FAUGIER, C. 2010 - La Genette commune (*Genetta genetta* Linnaeus, 1758) dans la région Rhône-Alpes. Le Bièvre Tome 24 pp 41-47,

FAUGIER, C. et ISSARTEL, G. 1993 - Évolution des populations de Chiroptères dans le département de l'Ardèche entre 1953 et 1992, Le Bièvre Tome 13 pp 83-96,

GODINEAU F. et PAIN D. 2007 - Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 p.

- IBORRA O. & BAYLE P.** 1989 - Répartition en Provence de trois espèces de rongeurs aquatiques : le Castor (*Castor fiber*), le Ragondin (*Myocastor coypus*) et le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*). *Faune de Provence* 10 : 71-76.
- ISSARTEL, G.** 2003 - Font vive et le Vallon des Conchettes, Synthèse des connaissances sur les Chiroptères de la Montagne de la Serre (commune de Grospièrres, Ardèche). CREN & CORA Ardèche, 14p
- ISSARTEL, G.** 2009 - Grotte des Conchettes, Etat des lieux écologique des populations de chiroptères. CREN & CORA Ardèche, 15p,
- ISSARTEL, G.** 2011 - Hivernage des Rhinolophidés à la Grotte du Dérocs (Ardèche). Circulaire GCRA - Bat news from the stars n°5 pp 16-19,
- LEGER, F. et RUETTE, S.** 2010 - Répartition de la genette en France. *Faune Sauvage* N°287 pp 16-22.
- LUSTRAT P.** 2002 - Milieux exploités par les Chiroptères en activité de chasse. *Nature recherche*.
- PENEL, H. et al.** 1984 - Synthèse sur les mammifères sauvages de l'Ardèche. *Le Bièvre* Tome 6 n°2 pp 87-116.
- ROUE S.Y. & BARATAUD M.,** 1999 – Habitats et activité nocturne des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances en vue d'une gestion conservatrice. *Le Rhinolophe, Spéc. 2* : 47-51.
- SFEPM,** 2007 – Effectif et état de conservation des chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore en France métropolitaine. Bilan 2004. 33 pp.
- SLUITER J.W. & VAN HEERDT P.F.,** 1957. Une expédition dans les grottes de l'Ardèche en 1956. *Bull. mens. Soc. linn. Lyon*, 26 (3) : 42-48.
- TILLON,** 2008 - Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt, conseils de gestion forestière pour leur prise en compte - Synthèse des connaissances, ONF.
- VAN OYE. P.** 1997 - Inventaire des sites à Castor le long du Verdon. (Office National des Forêt pour le compte d'EDF / groupe d'exploitation du Verdon).
- VARRAY S. (ONCFS),** 2011 - Etude des continuités écologique de la Loutre et du Castor sur le bassin de la Loire : analyse de la franchissabilité des obstacles à l'écoulement, 31p.

INVERTEBRES

- ABERLENC H. P.,** 1987 - Coléoptères de l'Ardèche, premier supplément à l'inventaire de J. Balazuc. *Bull. mens. Soc. Linn Lyon*, T56, fascicule 10.
- ABERLENC H. P.,** 1996 - Coléoptères de l'Ardèche, deuxième supplément à l'inventaire de J. Balazuc. *Bull. mens. Soc. Linn Lyon*, T65 : 113 – 152.
- BALAZUC J.,** 1984 - Coléoptères de l'Ardèche, mens. Société Linnéenne de Lyon.
- BRUSTEL H.** 2004 - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises - Collection dossiers forestiers, n° 13
- CALMONT B.,** 2009 - Etude des Coléoptères saproxyliques de la hêtraie de Saint-Julien du Gua (07). Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny. 144p.
- CALMONT B.,** 2011 _ Etude des coléoptères saproxyliques bioindicateurs de la qualité des forêts françaises dans les châtaigneraies ardéchoises. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 112p.
- CINCLE,** 2005 - Etude piscicole des bassins de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon – Thème 2 : Répartition actuelle et dynamique des populations d'écrevisses à pattes blanches, avril 2005, 21p.
- DEFAUT B., SARDET E. & BRAUD Y.,** 2009 – Catalogue permanent de l'entomofaune française – Orthoptera : Ensifaera et Caelifera, fasc. N°7, ASCETE, Bédailhac-et-Aynat.95 p.
- DELIRY C. (coord.),** 2008 – Atlas illustré des Libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du Groupe Sympetrum et Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble, és. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 408 p.
- DEMERGES D.** 2004. Inventaire préliminaire des Lépidoptères du site ENS « Serres Boutiérottes et vallées de l'Auzène, de la Glueyre et de l'Orsanne »(07). Rapport d'étude Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny et Conseil Général de l'Ardèche. Clermont-Ferran (novembre), 2004), 54p.
- DIJKSTRA K.-D.B.,** 2007 - Guide des libellules de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé, Les guides du naturalistes, 320p.
- DOUCET G.,** 2011 - Clé de détermination des exuvies des Odonates de France. 2e édition - Société française d'Odonatologie - Décembre 2011. 68p.

- DOMMANGET J.-J.**, 2002 – Inventaire cartographique des Odonates de France Bilan 1982-2000. Martinia Tome 18 supplément 1. Revue scientifique de la Société Française d'Odonatologie.
- DOMMANGET, J.-L.** et al., 2009 - Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire, SFOnat.
- DUPONT P.**, 2001 - Programme national de restauration pour la conservation de Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Document de travail, OPIE, 200 p.
- DUPONT, P.** coordination 2010 - Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
- FRAPNA, LADET A.** et **BAUVET C.** 2004 - Inventaire 2004 des odonates du site ENS Boutières. 37p.
- GRAND D., BOUDOT J.-P.**, 2006 - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthenope), 480 pp.
- HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R.**, 2002 – Larve et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). SFO, Fondation Nature et Découvertes, 415p.
- HENTZ, J., BERNIER, C. & COHEZ, D.**, 2007 - Synthèse 2006 de l'enquête nationale sur la Diane, la Proserpine & les Aristoloches, première année ONEM, Tela-Insecta, Tela-Botanica & CBNP.
- JULIAN C. et P. et LADET A.**, 2000 - Bilan de neuf années de prospection odonatologique dans le département de l'Ardèche. Sympetrum n°15 : 5-15.
- LADET A. JULIAND P. DELIRY C.** – 2012 –Libellules d'Ardèche. Atlas des libellules du PNR MA et du département de l'Ardèche. FRAPNA 07, GRPLS, PNRMA. 236p.
- LAFRANCHIS, T.**, 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Mèze France): Biotope Ed.
- PETITPRETRE J.** 1999 - Les Papillons diurnes de Rhône-Alpes – Atlas préliminaire. Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. 203 p.
- SARDET E. & DEFAUT B.**, 2004 – Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Métriaux Orthoptériques et Endomocénétiques, 9 : 125-137.
- SPEIGHT, M.C.D.** 1989 - Saproxylic invertebrates and their conservation, Nature and Environment series, No. 42. Council of Europe, Strasbourg.

Base de données :

Enquête Lucane OPIE : http://www.insectes.org/opie/pdf/2423_pagesdynadocs4dd3cecbae4d9.pdf

ONEM (Observatoire Naturalistes des Ecosystèmes Méditerranéens) : <http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Atlas des libellules et des papillons de jours du Languedoc-Roussillon : <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/>

FLORE ET HABITATS NATURELS

ABOUCAYA, A., 1999. Premier bilan d'une enquête nationale destinée à identifier les xénophytes invasifs sur le territoire métropolitain français (Corse comprise). in « Les plantes menacées de France. Actes du colloque de Brest 15-17 octobre 1997. ». Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S. 19 : 463-482.

AUROUSSEAU P. & BIANCHIN N., 2009. Sortie du dimanche 21 juin 2009 : Plaine de Saint-Sauveur-de-Cruzières (Ardèche). Soc. Bot. Ardèche 54

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004. Prodrome des végétations de France. Coll. Patrimoines naturels, 61. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 171 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. CORINE BIOTOPES. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.

- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H.** (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P.** (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J.** (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J.** (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C.** (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUERE E.** (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p. + cédérom.
- CBNA et CBNMC**, version de mai 2011. Catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône-Alpes.
- CBNA et CBNMC**, version provisoire de janvier 2012. Liste rouge de la flore vasculaire menacée de la région Rhône-Alpes.
- CBNA et CBNMC**, version provisoire d'octobre 2011. Liste rouge des végétations menacée de la région Rhône-Alpes.
- DEVILLERS P., DEVILLERS-TERSCHUREN J., LEDANT J.-P. & coll.**, 1991. CORINE biotopes manual. Habitats of the European Community. Data specifications - Part 2. EUR 12587/3 EN. European Commission, Luxembourg, 300 p.
- EUROPEAN TOPIC CENTRE ON BIOLOGICAL DIVERSITY**, 2008. European Nature Information System (EUNIS) Database. Habitat types and Habitat classifications. ETC/BD-EEA, Paris.
- KESSLER F. & BIANCHIN N.**, 2010 – Plantes nouvelles ou intéressantes pour le département de l'Ardèche. J. Bot. Soc. Bot. France 49 : 13 – 31
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**, 1982 – Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101) et 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62).
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**, 1990 – Arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale.
- VANDEN BERGHEM C.**, 1972. L'association à *Schoenus nigricans* et *Aphyllanthes monspeliensis* dans le département de l'Ardèche (France). Royal Botanical Society of Belgium T. 105, Fasc. 1, pp. 9-22

BASE DE DONNÉES :

CBNMC Base de données Chloris : <http://www.cbnmc.fr/chloris/>

GLOSSAIRE

Abondance

Paramètre mesurant la fréquence d'une espèce sur une aire géographique donnée. L'abondance est généralement représentée par un indice qualitatif allant, par exemple de très rare à très commun.

Alliance phytosociologique

Niveau de la taxonomie phytosociologique regroupant des unités de base (= associations végétales) apparentées par leur composition floristique ; les noms des alliances ont une désinence en ion (ex. : Phragmiton).

Anthropique

Qualifie les phénomènes qui sont provoqués ou entretenus par l'action consciente ou inconsciente de l'homme.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné.

Bioclimatique

Influence du climat sur le développement des êtres vivants.

Biodiversité (Diversité du monde vivant)

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes), celle des gènes au sein de chaque espèce (diversité intraspécifique), ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes (diversité écosystémique). Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

La biodiversité ne considère pas seulement les espèces ou espaces rares et/ou menacés ; on peut ainsi distinguer une biodiversité ordinaire d'une biodiversité remarquable.

Biologie (d'une espèce)

Description du cycle et du mode de vie d'une espèce indépendamment de son milieu (voir **écologie d'une espèce**).

Biotope

Composante non vivante de l'écosystème (éléments physiques, chimiques, climatiques ou topographiques). C'est un milieu homogène qui contient les ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie. Un biotope donné héberge une faune et une flore spécifiques.

Bryophytes

Compartiment biologique comprenant les mousses et les hépatiques.

Calendrier écologique

Ensemble des périodes favorables à l'observation et la détermination des taxons d'un compartiment biologique donné.

Cariçaie

Formation végétale de milieu humide dominée par des laïches (genre scientifique : Carex).

Chrysalides

Deuxième stade de développement d'un insecte ; cette étape permet à l'insecte de passer de la larve à l'adulte.

Corridor biologique

Structure spatiale qui assure la connexion entre deux sous-populations (ou patches) et permet ainsi la migration d'individus (plantes ou animaux) et donc un flux de gènes entre les populations (stratégie apparue comme une possibilité de gestion en conservation pour les espèces menacées du fait de la fragmentation de leur habitat).

Corridor écologique

Liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa dispersion et sa migration. Ceci a pour résultat un effet favorable non seulement sur la génétique, mais aussi bien sur l'espèce elle-même et sur d'autres interactions au niveau de la population, mais peut également avoir un effet barrière. Leur physionomie diffère des éléments adjacents et sont souvent classés en trois types selon leur signature: liés à une structure linéaire (haies, chemins et bords de chemins, cours d'eau et leurs rives, etc.), à la présence d'îlots-refuges (« stepping stones ») (ex : mares, bosquets) ou à la matrice paysagère. La terminologie des corridors, fortement variable et contradictoire, est employée dans divers contextes.

Synonymes : Corridor d'habitats, corridor de dispersion, corridor de déplacement, corridor de faune, corridor écologique ou couloir biologique, bio-corridor, liaison paysagère, coulée verte, etc.

Cortège

Ensemble des espèces faunistique ou végétale accompagnant les éléments structurant une communauté donnée.

Dégradé (sites, groupement végétal...)

Maltraité par une exploitation abusive (surpâturage, eutrophisation, pollution, etc...).

Directive "Habitats, faune, flore"

Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Elle prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Directive "Oiseaux"

Directive 2009/147/CE du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (DOCOB)

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur avec la participation du comité de pilotage Natura 2000 et en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail.

Dynamique végétale

Définit en un lieu et sur une surface donnée, les modifications dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation.

Ecocomplexe

Niveau d'organisation des systèmes vivants supérieur à l'écosystème, plus complexe.

Ecologie (d'une espèce)

Rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles de ce milieu dans lequel se rencontre cette espèce (voir **biologie d'une espèce**).

Ecologie (sens général)

Science étudiant les relations des êtres vivants avec leur environnement et des êtres vivants entre eux ; d'une manière générale, une approche écologique est celle qui vise à saisir le fonctionnement du monde vivant.

Ecosystème

Unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (faune, flore, champignons, = biocénose) interagissant, exploitant un milieu physique déterminé (= biotope). Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie et peut s'appliquer à différentes échelles spatiales.

Écotone

Zone de transition écologique, d'interface entre deux écosystèmes. La végétation joue un rôle important dans la caractérisation d'un écotone, du fait de la marque physiologique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Une ripisylve, entre cours d'eau et milieux adjacents, est un écotone, une lisière forestière, une berge, une haie, la surface d'un plan d'eau..... Les écotones sont d'ailleurs souvent des corridors.

Edaphique

Terme désignant les facteurs liés au sol qui ont une influence profonde sur la répartition des êtres vivants et notamment les végétaux.

Endémique

Espèce qui ne se rencontre à l'état spontané qu'en une région restreinte, parfois avec seulement quelques stations.

Entomofaune

Ensemble des espèces d'insectes dans un espace donné.

Espace naturel

Espace qui n'est pas ou n'a pas été artificialisé par l'homme. Cependant de nombreux milieux naturels n'existent que par l'intervention humaine. Exemple : prairies sèches entretenues par le pastoralisme, zones humides faisant l'objet de débroussaillage....

Espèce

Unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée par un binôme scientifique international composé d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce (ex : Homo sapiens).

Espèce bio-indicatrice

Certaines espèces sont liées à des conditions écologiques très précises. La présence d'une espèce bio-indicatrice dans un secteur témoigne de la caractéristique écologique en question.

Espèce endémique

Espèce dont la distribution est restreinte à un secteur géographique donné (un massif, une île, etc.).

Espèce envahissante / invasive

Espèce faunistique ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Elle s'établit et se répand rapidement, car à court et à moyen terme elle n'est visée par aucun prédateur ni aucune maladie.

Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité. Exemple : Tortue de Floride, *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée, Renouée du Japon, ...

Espèce parapluie

Une espèce parapluie est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté. Une espèce parapluie a donc des effets bénéfiques du fait de sa protection législative (cigognes par exemple), pour les êtres vivants issus de la même communauté.

Espèce potentielle

Espèce dont la présence dans un secteur est fort probable - en raison par exemple de l'existence de son habitat, d'une espèce hôte et/ou d'une mention historique - mais non attestée de façon certaine.

Espèce protégée

Espèces dont les listes sont fixées en droit français par arrêtés ministériels en application du code de l'environnement (L411-1 et 2) pour en restreindre la destruction, la perturbation, l'utilisation, ou certaines actions la concernant. En fonction du type de réglementation (nationale, communautaire, internationale) et du groupe considéré (flore, oiseaux, insectes...), l'implication de la protection d'une espèce sur un

projet d'aménagement peut être variable, et doit être considérée au cas par cas.

Espèce remarquable

Terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce de forte valeur patrimoniale.

Etat de conservation

Degré de conservation de la structure, des fonctions de l'habitat et des espèces qui lui sont caractéristiques.

Eutrophe

Riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et par voie de conséquence, non acide.

Flore

Ensemble des espèces végétales rencontrées dans un espace donné (voir **végétation**).

Formulaire Standard des Données (FSD)

Fiche d'identité européenne d'un site Natura 2000 dans laquelle est renseigné de manière synthétique l'ensemble des éléments le constituant.

Friche

Formation se développant spontanément sur un terrain abandonné depuis quelques années.

Habitat

Élément ou ensemble d'éléments du paysage qui offre les ressources suffisantes pour permettre à la population d'une espèce de vivre et se reproduire normalement sur ce territoire. Par extension, le mot peut qualifier la somme des caractéristiques particulières du domaine de vie d'une espèce. La destruction, l'altération et la fragmentation des habitats par l'homme sont des causes majeures de disparition d'espèces et de régression de la biodiversité.

Habitat-refuge

Espace naturel ou artificiel offrant une structure d'accueil temporaire pour la faune en déplacement. Il s'agit souvent de micro-habitats résiduels situés dans un corridor biologique. Exemples : bosquets, étangs, talus herbeux dans une zone d'agriculture intensive.

Hydrologie

Etude scientifique des eaux naturelles (nature, formation, propriétés physico-chimiques).

Hygrophile (hygro- : préfixe signifiant "relatif à l'humidité")

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

Ictyofaune

Appellation regroupant l'ensemble des poissons

Indigène/autochtone/endémique

Désigne une espèce ou une population originaire d'une zone déterminée par opposition aux espèces introduites.

Introduite (espèce/plante)

Espèce exotique apportée volontairement ou non par l'homme et n'appartenant pas à la flore naturelle du territoire considérée. Synonyme d'invasive.

Interférence

Perception visuelle simultanée d'un aménagement et d'un ou de plusieurs éléments majeurs et remarquables du paysage.

Ligneux

Formé de bois ou ayant la consistance du bois ; on oppose généralement les espèces ligneuses (arbres, arbustes, arbrisseaux, sous-arbrisseaux) aux espèces herbacées.

Liste rouge

Document présentant pour un ou plusieurs groupes faunistiques ou floristiques les espèces considérées comme étant plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Un classement peut être fait selon le degré de vulnérabilité des espèces d'un groupe (les reptiles, par exemple) : on parle « d'espèces en danger », « d'espèces vulnérables ». Les listes rouges n'ont pas de valeur juridique. Elles font le bilan des connaissances actuelles sur les espèces les plus menacées. A ce titre, elles sont largement prises en compte dans l'évaluation de la qualité faunistique et floristique.

Livre rouge

Document présentant une liste rouge, c'est-à-dire une liste d'espèces animales ou végétales considérées comme plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Au niveau français, le Livre Rouge de la Flore menacée de France se compose de deux tomes : espèces prioritaires et espèces à surveiller, un livre rouge de la faune est en cours, 3 chapitres sont déjà publiés.

Merlon

Levée de terre sous forme d'un cordon de remblai qui peut être planté ou modelé harmonieusement pour éviter une volumétrie trop rigide.

Mosaïque

Assemblage d'éléments de nature différente (communautés végétales, de peuplements et de sols) coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués. La taille moyenne de ces éléments définit le grain de la mosaïque. (BUREL & BAUDRY, 2003)

Naturalité

Notion d'écologie du paysage. Caractère de ce qui est à l'état de nature, qui n'a pas été conçu ou travaillé par la main de l'homme. Caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel. La naturalité est inversement proportionnelle à l'artificialisation d'un territoire. Elle représente le niveau de pression exercée par l'homme sur le milieu. Ainsi, généralement, moins ces pressions sont importantes, plus la naturalité d'un milieu est forte et plus ses potentialités biologiques sont élevées, notamment vis-à-vis des espèces caractéristiques du milieu concerné.

Phénologie

Etude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale en fonction du climat.

Phytosociologie

Étude scientifique standardisée des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure dans l'espace et le temps; étude des groupements végétaux ou phytocénoses à l'aide de méthodes floristique et statistique débouchant sur une taxonomie, une typologie des groupements végétaux.

Relictuelle (espèce)

Espèce antérieurement plus répandue, témoignant de la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

Représentativité (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels mis en place en application des directives 79/409/CEE du 2 avril 1979 (dite directive « Oiseaux ») et 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite directive « Habitats »). Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser la conservation de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Restauration

Action transformatrice entreprise sur un milieu dégradé ou appauvri, afin que ses écosystèmes retrouvent un état et une dynamique aussi proches que possibles de ceux que l'on considère comme originels, donc naturels. L'objet visé par l'action est souvent la formation végétale ou plus largement le biotope, qui font que le projet, tel qu'il est envisagé, représente ainsi une opportunité novatrice pour le génie de la restauration d'un habitat visé.

Ripisylve

Désigne des écosystèmes forestiers qui croissent le long des cours d'eau.

Rudéral (ale, aux)

Se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture...) et eutrophe (milieux enrichis en azote).

Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000, qui comporte deux types de sites :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies par la Directive 92/43/CEE dite *Directive Habitats Faune Flore* ;
- les Zones de Protection Spéciale, (ZPS) définies par la Directive 79/409/CEE dite *Directive Oiseaux*.

Systémique

Méthode d'approche scientifique reposant sur la logique de système, c'est-à-dire la compréhension de l'ensemble des éléments et de leurs interactions.

Swarming

Site d'essaimage où les individus se regroupent pour se reproduire (fin août à fin octobre)

Taxon

Élément dans la hiérarchisation du vivant. Il peut s'agir de la classification des organismes vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce, ...), d'une variété ou des phytocénoses (classe, ordre, alliance, association...).

Typicité (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

La typicité / exemplarité de l'habitat est évaluée par comparaison à la définition optimale de l'habitat au plan communautaire.

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale d'une espèce peut se définir comme sa rareté en un périmètre donné, les risques de disparition qui pèse sur cette espèce dans ce périmètre, son utilité économique ou sa valeur culturelle pour l'Homme.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone créée en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive Oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

conservation de la faune (sauf les oiseaux), la flore et les habitats.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zone créée en application de la directive européenne 92/43/CEE (plus connue sous le nom directive Habitats) relative à la

Zone humide

Secteur où la nappe se trouve, au moins une partie de l'année, proche de la surface (au-dessus ou au-dessous) ; il en résulte des milieux aquatiques ou inondables.

Ce glossaire a été réalisé à partir de ceux définis dans le rapport du Réseau Ecologique National Suisse (REN), dans le guide Biotope, dans l'étude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCOT (Cemagref – MEEDDM, mars2010) et complété à partir de diverses sources dont :

Parent S. (1991). *Dictionnaire des Sciences de l'Environnement.* Hatier-Rageot, 748p.

Jones G. et al. (1990). *Dictionary of Environmental Science.* Collins, 473p.

Rameau J-C, Mansion D. et Dume G. (1989). *Flore forestière française ; guide écologique illustré ; vol 1 : plaines et collines.* IDF, DERF et ENGREF, Dijon, 1785p.

Guinochet. M. et De Vilmorin R. (1984). *Flore de France (fascicule 5).* Editions du CNRS, Paris, pp. 1598 à 1879.

De Langhe J-E. et al. (1983). *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines.* 3^{ème} ed., Edition du patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, Meise, 1015p.

LISTE DES SIGLES

ACCA	Association Communale de Chasse Agrée	MAEC	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territorialisée
AERM&C	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse	MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
APN	Association de Protection de la Nature	MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	ONCFS	Office National de la Chasse de la Faune Sauvage
ATEN	Atelier Technique des Espaces Naturels	ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
CCIB	Cahier des Charges des Inventaires Biologiques	ONF	Office National des Forêts
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale	OPIE	Office Pour les Insectes et leur Environnement
CDRA	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes	ORGFH	Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats
CE	Communauté Européenne	PAC	Politique Agricole Commune
CEN RA	Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes	PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
CERMOSEM	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes	PBS	Production brute standard
CG 07	Conseil Général de l'Ardèche	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CNPN	Conseil National de la Protection de la Nature	PPPM	Projets, plans, programmes et manifestations
COFIL	Comité de Pilotage Natura 2000	PN	Parc National
CREN	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels	PNR MA	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière	POS	Plan d'Occupation des Sols
DCE	Directive Cadre sur l'Eau	pSIC	proposition de Site d'Importance Communautaire
DDAE	Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation	RNN	Réserve Naturelle Nationale
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	RNR	Réserve Naturelle Régionale
DDT	Direction Départementale des Territoires regroupant la DDAF et la DDE	SAU	Surface agricole utile
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DO	Directive Oiseaux	SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
DOCOB	Document d'objectifs	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
EBC	Espace Boisé Classé	SETRA	Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
ENS	Espaces Naturels Sensibles	SIC	Site d'Importance Communautaire
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SIG	Système d'Information Géographique
ESI	Espace Site et itinéraire	TVB	Trames Verte et Bleue
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	UE	Union Européenne
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs	UTA	Unité de travail annuel
FSD	Formulaire Standard de Données	UICN	Union mondiale pour la Conservation de la Nature
GCRA	Groupe Chiroptères Rhône-Alpes	VALDAC	Valence Drôme Ardèche Centre
GDD	Garantie de gestion durable	ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
GPS	Global Positioning System	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
IBGN	Indice Biologique Global Normalisé	Zone A	Zone Agricole d'un PLU
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Zone N	Zone Naturelle et forestière d'un PLU
IGN	Institut Géographique National	Zone U	Zone Urbaine (AU : zone à urbaniser) d'un PLU
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	ZPS	Zone de Protection Spéciale
IPA	Indice Ponctuel d'Abondance	ZSC	Zone Spéciale de Conservation
JO	Journal Officiel		
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement		
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux		

ANNEXES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Annexe 1 : Formulaire standard des données du site B6

Annexe 2 : Directive Habitat

Annexe 3 : Relevés phytosociologiques et liste des habitats naturels observés sur le site B6

Annexe 4 : Liste des espèces végétales à forte valeur patrimoniale observées sur le site B6

Annexe 5 : Liste des espèces animales à forte valeur patrimoniale observées sur le site B6

Annexe 6 : Poumailloux A, 2014. Découverte de *Cistus pouzolzii* Delile, 1840 dans les Boutières

Annexe 7 : Aubin G. et Gaillard E., 2014. Première preuve d'autochtonie de *Macromia splendens* dans le bassin de l'Eyrieux (Ardèche)

Annexe 8 : Fiches habitats

Annexe 9 : Fiches espèces

Annexe 10 : Plaquette de synthèse

Annexe 11 : Document d'objectif synthétique

Annexe 12 : Synthèse bibliographique et méthodologie d'inventaires sur le site B6

Annexe 13 : Synthèse socio-économique

Annexe 14 : Concertation autour du site B6

Annexe 15 : Fiche de validation du CBNMC

GLOSSAIRE

Abondance

Paramètre mesurant la fréquence d'une espèce sur une aire géographique donnée. L'abondance est généralement représentée par un indice qualitatif allant, par exemple de très rare à très commun.

Alliance phytosociologique

Niveau de la taxonomie phytosociologique regroupant des unités de base (= associations végétales) apparentées par leur composition floristique ; les noms des alliances ont une désinence en ion (ex. : Phragmiton).

Anthropique

Qualifie les phénomènes qui sont provoqués ou entretenus par l'action consciente ou inconsciente de l'homme.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux dans un espace donné.

Bioclimatique

Influence du climat sur le développement des êtres vivants.

Biodiversité (Diversité du monde vivant)

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes), celle des gènes au sein de chaque espèce (diversité intraspécifique), ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes (diversité écosystémique). Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

La biodiversité ne considère pas seulement les espèces ou espaces rares et/ou menacés ; on peut ainsi distinguer une biodiversité ordinaire d'une biodiversité remarquable.

Biologie (d'une espèce)

Description du cycle et du mode de vie d'une espèce indépendamment de son milieu (voir **écologie d'une espèce**).

Biotope

Composante non vivante de l'écosystème (éléments physiques, chimiques, climatiques ou topographiques). C'est un milieu homogène qui contient les ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie. Un biotope donné héberge une faune et une flore spécifiques.

Bryophytes

Compartiment biologique comprenant les mousses et les hépatiques.

Calendrier écologique

Ensemble des périodes favorables à l'observation et la détermination des taxons d'un compartiment biologique donné.

Cariçaie

Formation végétale de milieu humide dominée par des laïches (genre scientifique : Carex).

Chrysalides

Deuxième stade de développement d'un insecte ; cette étape permet à l'insecte de passer de la larve à l'adulte.

Corridor biologique

Structure spatiale qui assure la connexion entre deux sous-populations (ou patches) et permet ainsi la migration d'individus (plantes ou animaux) et donc un flux de gènes entre les populations (stratégie apparue comme une possibilité de gestion en conservation pour les espèces menacées du fait de la fragmentation de leur habitat).

Corridor écologique

Liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa dispersion et sa migration. Ceci a pour résultat un effet favorable non seulement sur la génétique, mais aussi bien sur l'espèce elle-même et sur d'autres interactions au niveau de la population, mais peut également avoir un effet barrière. Leur physionomie diffère des éléments adjacents et sont souvent classés en trois types selon leur signature: liés à une structure linéaire (haies, chemins et bords de chemins, cours d'eau et leurs rives, etc.), à la présence d'îlots-refuges (« stepping stones ») (ex : mares, bosquets) ou à la matrice paysagère. La terminologie des corridors, fortement variable et contradictoire, est employée dans divers contextes.

Synonymes: Corridor d'habitats, corridor de dispersion, corridor de déplacement, corridor de faune, corridor écologique ou couloir biologique, bio-corridor, liaison paysagère, coulée verte, etc.

Cortège

Ensemble des espèces faunistique ou végétale accompagnant les éléments structurant une communauté donnée.

Dégradé (sites, groupement végétal...)

Maltraité par une exploitation abusive (surpâturage, eutrophisation, pollution, etc...).

Directive "Habitats, faune, flore"

Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Elle prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Directive "Oiseaux"

Directive 2009/147/CE du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (DOCOB)

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur avec la participation du comité de pilotage Natura 2000 et en concertation avec les acteurs locaux réunis dans des groupes de travail.

Dynamique végétale

Définit en un lieu et sur une surface donnée, les modifications dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation.

Ecocomplexe

Niveau d'organisation des systèmes vivants supérieur à l'écosystème, plus complexe.

Ecologie (d'une espèce)

Rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles de ce milieu dans lequel se rencontre cette espèce (voir **biologie d'une espèce**).

Ecologie (sens général)

Science étudiant les relations des êtres vivants avec leur environnement et des êtres vivants entre eux ; d'une manière générale, une approche écologique est celle qui vise à saisir le fonctionnement du monde vivant.

Ecosystème

Unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (faune, flore, champignons, = biocénose) interagissant, exploitant un milieu physique déterminé (= biotope). Cette notion intègre les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie et peut s'appliquer à différentes échelles spatiales.

Ecotone

Zone de transition écologique, d'interface entre deux écosystèmes. La végétation joue un rôle important dans la caractérisation d'un écotone, du fait de la marque physiologique prépondérante qu'elle imprime au paysage. Une ripisylve, entre cours d'eau et milieux adjacents, est un écotone, une lisière forestière, une berge, une haie, la surface d'un plan d'eau..... Les écotones sont d'ailleurs souvent des corridors.

Edaphique

Terme désignant les facteurs liés au sol qui ont une influence profonde sur la répartition des êtres vivants et notamment les végétaux.

Endémique

Espèce qui ne se rencontre à l'état spontané qu'en une région restreinte, parfois avec seulement quelques stations.

Entomofaune

Ensemble des espèces d'insectes dans un espace donné.

Espace naturel

Espace qui n'est pas ou n'a pas été artificialisé par l'homme. Cependant de nombreux milieux naturels n'existent que par l'intervention humaine. Exemple : prairies sèches entretenues par le pastoralisme, zones humides faisant l'objet de débroussaillage....

Espèce

Unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée par un binôme scientifique international composé d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce (ex : Homo sapiens).

Espèce bio-indicatrice

Certaines espèces sont liées à des conditions écologiques très précises. La présence d'une espèce bio-indicatrice dans un secteur témoigne de la caractéristique écologique en question.

Espèce endémique

Espèce dont la distribution est restreinte à un secteur géographique donné (un massif, une île, etc.).

Espèce envahissante / invasive

Espèce faunistique ou floristique exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels parmi lesquels elle s'est établie par introduction volontaire ou non. Elle s'établit et se répand rapidement, car à court et à moyen terme elle n'est visée par aucun prédateur ni aucune maladie.

Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés comme une des grandes causes de régression de la biodiversité. Exemple : Tortue de Floride, *Caulerpa taxifolia* en Méditerranée, Renouée du Japon, ...

Espèce parapluie

Une espèce parapluie est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté. Une espèce parapluie a donc des effets bénéfiques du fait de sa protection législative (cigognes par exemple), pour les êtres vivants issus de la même communauté.

Espèce potentielle

Espèce dont la présence dans un secteur est fort probable - en raison par exemple de l'existence de son habitat, d'une espèce hôte et/ou d'une mention historique - mais non attestée de façon certaine.

Espèce protégée

Espèces dont les listes sont fixées en droit français par arrêtés ministériels en application du code de l'environnement (L411-1 et 2) pour en restreindre la destruction, la perturbation, l'utilisation, ou certaines actions la concernant. En fonction du type de réglementation (nationale, communautaire, internationale) et du groupe considéré (flore, oiseaux, insectes...), l'implication de la protection d'une espèce sur un

projet d'aménagement peut être variable, et doit être considérée au cas par cas.

Espèce remarquable

Terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce de forte valeur patrimoniale.

Etat de conservation

Degré de conservation de la structure, des fonctions de l'habitat et des espèces qui lui sont caractéristiques.

Eutrophe

Riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique et par voie de conséquence, non acide.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

Flore

Ensemble des espèces végétales rencontrées dans un espace donné (voir **végétation**).

Formulaire Standard des Données (FSD)

Fiche d'identité européenne d'un site Natura 2000 dans laquelle est renseigné de manière synthétique l'ensemble des éléments le constituant.

Friche

Formation se développant spontanément sur un terrain abandonné depuis quelques années.

Habitat

Élément ou ensemble d'éléments du paysage qui offre les ressources suffisantes pour permettre à la population d'une espèce de vivre et se reproduire normalement sur ce territoire. Par extension, le mot peut qualifier la somme des caractéristiques particulières du domaine de vie d'une espèce. La destruction, l'altération et la fragmentation des habitats par l'homme sont des causes majeures de disparition d'espèces et de régression de la biodiversité.

Habitat-refuge

Espace naturel ou artificiel offrant une structure d'accueil temporaire pour la faune en déplacement. Il s'agit souvent de micro-habitats résiduels situés dans un corridor biologique. Exemples : bosquets, étangs, talus herbeux dans une zone d'agriculture intensive.

Hydrologie

Etude scientifique des eaux naturelles (nature, formation, propriétés physico-chimiques).

Hygrophile (hygro- : préfixe signifiant "relatif à l'humidité")

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes

Ictyofaune

Appellation regroupant l'ensemble des poissons

Indigène/autochtone/endémique

Désigne une espèce ou une population originaire d'une zone déterminée par opposition aux espèces introduites.

Introduite (espèce/plante)

Espèce exotique apportée volontairement ou non par l'homme et n'appartenant pas à la flore naturelle du territoire considérée. Synonyme d'invasive.

Interférence

Perception visuelle simultanée d'un aménagement et d'un ou de plusieurs éléments majeurs et remarquables du paysage.

Ligneux

Formé de bois ou ayant la consistance du bois ; on oppose généralement les espèces ligneuses (arbres, arbustes, arbrisseaux, sous-arbrisseaux) aux espèces herbacées.

Liste rouge

Document présentant pour un ou plusieurs groupes faunistiques ou floristiques les espèces considérées comme étant plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Un classement peut être fait selon le degré de vulnérabilité des espèces d'un groupe (les reptiles, par exemple) : on parle « d'espèces en danger », « d'espèces vulnérables ». Les listes rouges n'ont pas de valeur juridique. Elles font le bilan des connaissances actuelles sur les espèces les plus menacées. A ce titre, elles sont largement prises en compte dans l'évaluation de la qualité faunistique et floristique.

Livre rouge

Document présentant une liste rouge, c'est-à-dire une liste d'espèces animales ou végétales considérées comme plus ou moins menacées dans une région géographique donnée. Au niveau français, le Livre Rouge de la Flore menacée de France se compose de deux tomes : espèces prioritaires et espèces à surveiller, un livre rouge de la faune est en cours, 3 chapitres sont déjà publiés.

Merlon

Levée de terre sous forme d'un cordon de remblai qui peut être planté ou modelé harmonieusement pour éviter une volumétrie trop rigide.

Mosaïque

Assemblage d'éléments de nature différente (communautés végétales, de peuplements et de sols) coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués. La taille moyenne de ces éléments définit le grain de la mosaïque. (BUREL & BAUDRY, 2003)

Naturalité

Notion d'écologie du paysage. Caractère de ce qui est à l'état de nature, qui n'a pas été conçu ou travaillé par la main de l'homme. Caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel. La naturalité est inversement proportionnelle à l'artificialisation d'un territoire. Elle représente le niveau de pression exercée par l'homme sur le milieu. Ainsi, généralement, moins ces pressions sont importantes, plus la naturalité d'un milieu est forte et plus ses potentialités biologiques sont élevées, notamment vis-à-vis des espèces caractéristiques du milieu concerné.

Phénologie

Etude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale en fonction du climat.

Phytosociologie

Étude scientifique standardisée des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure dans l'espace et le temps; étude des groupements végétaux ou phytocénoses à l'aide de méthodes floristique et statistique débouchant sur une taxonomie, une typologie des groupements végétaux.

Orientation technico-économique : production dominante de l'exploitation, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard (voir rubrique méthodologie).

Relictuelle (espèce)

Espèce antérieurement plus répandue, témoignant de la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

Représentativité (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

Le degré de représentativité donne une mesure de la spécificité de chaque type d'habitat concerné.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels mis en place en application des directives 79/409/CEE du 2 avril 1979 (dite directive « Oiseaux ») et 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite directive « Habitats »). Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'objectif principal du réseau Natura 2000 est de favoriser la conservation de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut

requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées.

Restauration

Action transformatrice entreprise sur un milieu dégradé ou appauvri, afin que ses écosystèmes retrouvent un état et une dynamique aussi proches que possibles de ceux que l'on considère comme originels, donc naturels. L'objet visé par l'action est souvent la formation végétale ou plus largement le biotope, qui font que le projet, tel qu'il est envisagé, représente ainsi une opportunité novatrice pour le génie de la restauration d'un habitat visé.

Ripisylve

Désigne des écosystèmes forestiers qui croissent le long des cours d'eau.

Rudéral (ale, aux)

Se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture...) et eutrophe (milieux enrichis en azote).

Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000, qui comporte deux types de sites :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies par la Directive 92/43/CEE dite *Directive HabitatsFaune Flore* ;
- les Zones de Protection Spéciale, (ZPS) définies par la Directive 79/409/CEE dite *Directive Oiseaux*.

Superficie agricole utilisée (SAU): superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

Systémique

Méthode d'approche scientifique reposant sur la logique de système, c'est-à-dire la compréhension de l'ensemble des éléments et de leurs interactions.

Swarming

Site d'essaimage où les individus se regroupent pour se reproduire (fin août à fin octobre)

Taxon

Élément dans la hiérarchisation du vivant. Il peut s'agir de la classification des organismes vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce, ...), d'une variété ou des phytocénoses (classe, ordre, alliance, association...).

Typicité (pour les habitats naturels d'intérêt communautaire)

La typicité / exemplarité de l'habitat est évaluée par comparaison à la définition optimale de l'habitat au plan communautaire.

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale d'une espèce peut se définir comme sa rareté en un périmètre donné, les risques de disparition qui pèse sur cette espèce dans ce périmètre, son utilité économique ou sa valeur culturelle pour l'Homme.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Zone créée en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive Oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Zone créée en application de la directive européenne 92/43/CEE (plus connue sous le nom directive Habitats) relative à la conservation de la faune (sauf les oiseaux), la flore et les habitats.

Zone humide

Secteur où la nappe se trouve, au moins une partie de l'année, proche de la surface (au-dessus ou au-dessous) ; il en résulte des milieux aquatiques ou inondables.

Ce glossaire a été réalisé à partir de ceux définis dans le rapport du Réseau Ecologique National Suisse (REN), dans le guide *Biotope*, dans l'étude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCOT (Cemagref – MEEDDM, mars 2010) et complété à partir de diverses sources dont :

Parent S. (1991). *Dictionnaire des Sciences de l'Environnement*. Hatier-Rageot, 748p.

Jones G. et al. (1990). *Dictionary of Environmental Science*. Collins, 473p.

Rameau J-C, Mansion D. et Dume G. (1989). *Flore forestière française ; guide écologique illustré ; vol 1 : plaines et collines*. IDF, DERF et ENGREF, Dijon, 1785p.

Guinochet. M. et De Vilmorin R. (1984). *Flore de France (fascicule 5)*. Editions du CNRS, Paris, pp. 1598 à 1879.

De Langhe J-E. et al. (1983). *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines*. 3^{ème} ed., Edition du patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, Meise, 1015p.

Document de travail